

LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CINQUANTE-HUITIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE — TOME VINGT-DEUXIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
29, RUE DE TOURNON, 29
1863

LE

CORRESPONDANT

LA DIPLOMATIE

DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Notre diplomatie a traversé dans ces derniers temps une phase des plus singulières. Pendant l'espace de toute une semaine on a pu croire qu'une vaste et célèbre péninsule, placée juste au centre de la Méditerranée, allait passer en un clin d'œil, et comme par un coup de filet, d'un état d'indépendance à la domination de l'Angleterre. Il a été sérieusement question de voir élever au trône de Grèce un fils de la reine Victoria, un frère du prince de Galles, un héritier possible et même assez prochain du trône britannique. Personne ne se méprenait sur les causes et encore moins sur les conséquences d'une telle éventualité. Il était trop évident qu'en appelant un prince de dix-huit ans à les commander, les Grecs ne rendaient pas hommage au mérite personnel de leur futur souverain. De toutes les qualités que le prince Alfred pouvait avoir, celle d'être Anglais étant la seule dont il eût eu jusqu'alors l'occasion de faire preuve, nul doute que

c'est aussi celle-là qu'on voulait couronner en lui. C'était donc à se faire anglaise avec lui que la Grèce aspirait par un procédé à peine détourné; c'était un protectorat anglais qui commençait et qui, comme tous les protectorats du monde, aurait probablement fini par une souveraineté. Notre gouvernement ne pouvait se faire, à cet égard, aucune illusion; il ne se dissimulait pas qu'il y allait là pour lui du plus grave échec que pussent recevoir son honneur et sa politique. Et cependant, tout en laissant percer un déplaisir trop naturel, il hésitait à prononcer un de ces *veto* absolus qui ont tant de force dans la bouche d'une puissance maîtresse de six cent mille hommes. La presse parisienne, autrefois si pressée de signaler à notre jalousie nationale la moindre extension de l'influence anglaise dans les parages les plus éloignés, se troublait ou se taisait. Quant au public, surpris par la chute de ce pavé tombé des nues, il regardait d'un air perplexe, ne sachant s'il avait affaire à quelque gageure d'un mauvais plaisant.

L'événement a bientôt prouvé que cette supposition était la seule véritable. Le gouvernement anglais s'amusait, en effet, innocemment à nos dépens, un peu cruellement aux dépens des Grecs. Il voulait faire peur à la Russie et faire montre à nos yeux de sa toute-puissance. Ce résultat pleinement atteint l'a aussi pleinement satisfait. Il n'avait pas songé à se charger des destinées brillantes peut-être, mais aventureuses des Hellènes. Il a en Orient un vieux client, l'empire ottoman, à peu près tombé en enfance, dont il administre à lui seul tous les intérêts, et auquel il peut se flatter, quand le moment critique sera venu, de dicter un testament. A tort ou à raison, il n'a pas voulu échanger cette tutelle sûre contre celle d'un pupille plus jeune, plus remuant, plus pressé de s'engager dans de mauvaises affaires, et plus tenté peut-être, un jour à venir, de s'émanciper. Tout restera donc en Orient comme par le passé. Les Grecs, qui se livraient à l'Angleterre à peu près comme on se donne au diable, pour trouver un protecteur quelque part, n'ont pas même eu la consolation de réussir dans cet acte de désespoir. La mystification n'a duré qu'un instant, après quoi il n'est plus resté au spectateur français qu'à en rire de bonne grâce, et bien haut, afin de ne pas être compté parmi les dupes.

Tout en riant, cependant, il n'est pas défendu de réfléchir, et il est impossible de ne pas se poser une question qui n'est pas si gaie. Dans quel état vivent donc entre elles aujourd'hui les nations de l'Europe, pour qu'une telle plaisanterie soit possible, et puisse être, même un instant, prise au sérieux? Depuis quand, sur le sol de ce vieux continent, labouré par tant de luttes, et dont chaque pouce a été tant de fois disputé les armes à la main, la répartition des territoires et de la

puissance entre les diverses nations est-elle devenue chose si arbitraire, que chacune d'entre elles puisse en se réveillant la trouver altérée à son insu et à son détriment? N'y a-t-il donc plus entre les divers États de l'Europe des traités qui les lient les uns vis-à-vis des autres, et, à défaut de traités, des principes généraux de droit public qui les forcent à se ménager réciproquement et contiennent l'ambition de chacun dans les limites prescrites par l'intérêt de tous? Dans le cas présent, par exemple, un protocole existait, remontant à l'origine même du royaume de Grèce, et qui excluait du nouveau trône les membres des familles régnantes en France, en Russie et en Angleterre : acte de justice autant que de désintéressement, dont le but unique était d'empêcher que l'affranchissement d'un pays opprimé ne tournât au profit d'un seul de ses libérateurs. Pareille précaution avait été prise à la même époque, au moment de la fondation du trône de Belgique, et la France, directement en cause, cette fois, dans la personne d'un prince français que les Belges voulaient couronner, n'avait pas hésité à s'y conformer. Pourquoi donc hésitait-elle aujourd'hui à se prévaloir de la même disposition à son profit, et qu'est-ce qui avait fait naître, soit chez la Russie, soit chez l'Angleterre, la pensée de s'en dégager? Qui nous arrêtait tous, gouvernants et publicistes, dans la revendication d'un droit écrit, garantissant les intérêts les plus légitimes? De 1832 à 1862, que s'était-il passé qui fût venu mettre en question une clause expresse d'un traité fondé sur les plus simples notions de l'équité et du bon sens?

Ce qui s'était passé, le veut-on savoir? Deux mots suffiront à l'expliquer : dans cet intervalle de trente années, et à une date comparativement plus récente, un principe nouveau a fait son entrée dans le droit public de l'Europe, et s'y développe, sous nos yeux, à peu près sans contradiction. Hautement proclamé par les uns, tacitement, bien que tristement consenti par les autres, ce principe n'est autre que celui-ci : le droit absolu du suffrage universel, consulté sur un point quelconque, fût-ce le plus minime des territoires européens, non-seulement à changer à son gré la constitution intérieure d'un peuple, mais à modifier tous les rapports internationaux; non-seulement à modifier toutes les lois, mais à s'affranchir de tous les traités et de toutes les conventions générales qui constituent le droit des gens. Or, comme, dans l'hypothèse, c'était le suffrage universel des Grecs qui appelait au trône le prince anglais, vous tenez maintenant tout le secret de l'hésitation de nos politiques. Devant la lumière du suffrage universel, les traités, les protocoles, les conventions diplomatiques, les considérations tirées soit de l'intérêt national de chaque peuple, soit de l'équilibre commun de l'Europe, leur semblaient comme des fantômes condamnés à s'éclipser.

Que telle soit la théorie à laquelle nous avons tous plus ou moins adhéré, c'est sur quoi les événements les plus récents de notre histoire contemporaine ne laissent aucun doute. Le sort du traité mort-né de Villafranca et de Zurich est là pour l'attester. S'il y eut jamais au monde instrument diplomatique régulier, à l'abri de tout soupçon de contrainte ou de fraude, c'était celui-là. Les trois parties contractantes y avaient concouru librement et de bonne grâce : la France en avait dicté toutes les conditions, l'Autriche s'estimait heureuse de les accepter sans discussion, le Piémont en recueillait sans scrupule tous les profits. L'encre pourtant était à peine séchée dans les plumes qui l'avaient souscrit, que toutes les stipulations de ce traité étaient mises à néant, et le Piémont apprenait tranquillement à ses associés de la veille qu'il s'attribuait deux à trois millions de sujets de plus qu'un engagement solennel et synallagmatique ne lui en avait reconnu. Où puisait-il cette confiance? C'était le suffrage universel consulté à Bologne, à Modène, à Parme, qui l'avait relevé de son serment, et qui l'autorisait à garder en sûreté de conscience tous les bénéfices d'une convention, en en répudiant toutes les charges. La France, à ce qu'il paraît, a trouvé la dispense valable, car elle s'en est contentée après quelques protestations, et moyennant un prix que le suffrage universel de Nice et de Chambéry a été chargé de lui payer. Après quoi il a été établi, une fois pour toutes, que désormais en Europe toute puissance a le droit de s'agrandir en absorbant tout ou partie de l'État de son voisin, nonobstant tout engagement contraire, et moyennant la simple formalité d'un vote préalable.

Quand les principes sont partis en si beau chemin, ils n'ont pas coutume de s'arrêter. Quelques mois ne s'étaient pas écoulés depuis cette première application, qu'une seconde a été opérée avec des perfectionnements et sur une plus vaste échelle. Cette fois il ne s'est pas agi seulement de recueillir les hommages d'un vote exprimé, mais bien de courir au-devant d'un vote présumé. Sur la supposition que les habitants de l'Italie méridionale devaient être las de leur gouvernement, une insurrection a été publiquement préparée dans les États du Piémont afin de mettre les Napolitains en mesure de voter en comices réguliers la déchéance de leur dynastie héréditaire. Le suffrage universel s'est montré reconnaissant de ce soin pris en faveur de son indépendance, et d'un seul coup il a fait don à la couronne du Piémont de plus de la moitié de la péninsule. Restaient au centre des provinces encore soumises au pape. Celles-là ne répondant pas assez vite à l'appel, il a bien fallu les aider un peu davantage, puisqu'elles s'aidaient si peu elles-mêmes. Aussi, un jour une armée y est entrée à grand fracas, non pour les conquérir, à Dieu ne plaise! mais uniquement pour leur assurer le droit de suffrage. D'où est sorti victorieu-

sement démontré le second corollaire du nouveau principe, à savoir : que tout État peut en Europe entrer à main armée chez son voisin, sous l'unique condition de faire ratifier le lendemain le fait accompli par le scrutin populaire.

Il en a été de cette seconde conséquence comme de la première : si la France n'a pas tout à fait dit oui, elle a encore moins dit tout à fait non. L'application avait pourtant son importance. Il ne s'agissait de rien moins que de la création à ses portes d'un royaume de vingt-deux millions d'hommes, étendant deux cents lieues de côte sur la mer où, la, veille, sa marine dominait seule. En pareille matière, assurément, la France d'autrefois, la France de tous les régimes, la France républicaine, impériale ou monarchique, eût pensé avoir un mot à dire. La France d'aujourd'hui, s'inclinant devant le suffrage universel, ne s'est pas crue en liberté de faire autre chose que des remontrances. Elle a acquiescé au résultat, après avoir fait juste la mesure de réserves nécessaires pour attester à la fois son mécontentement et son impuissance.

En présence de ces prouesses accomplies en deux ans par le suffrage universel d'Italie, il est assez naturel, la distance qui sépare les deux péninsules n'étant que de quelques lieues de mer, que celui de Grèce se soit mis aussi en humeur de se distinguer, et il faut avouer que, comparativement, ses prétentions ont été beaucoup plus modestes. Il n'a point aspiré à former sur-le-champ, sans consulter personne, un royaume de premier ordre. Tout ce qu'il a demandé, au contraire, ç'a été de mettre son petit roi nouveau sous la tutelle d'une grande puissance déjà existante. En vérité, on ne voit pas pourquoi, ayant tant permis à l'un, la France se serait refusée à faire à l'autre une si modeste concession. L'argument *à fortiori* était irrésistible, et il faut savoir gré à l'Angleterre de ne l'avoir pas plus vivement pressé contre nous.

Au demeurant, notre gouvernement ne dissimule pas la reconnaissance qu'il doit en cette occasion à la modération de son alliée. M. le ministre des affaires étrangères en fait l'aveu dans ces termes un peu embarrassés, mais au fond très-clairs, de la circulaire qu'il a adressée le 4 décembre dernier à ses agents, sur tous les incidents de cette curieuse négociation :

« Les principes de notre droit public, dit-il, ne nous autorisaient « pas à établir dans un document officiel que nous refuserions indéfini- « ment de reconnaître un souverain qui aurait été élu par le suffrage « libre et spontané de la Grèce, en désaccord avec les engagements qui « lient les puissances entre elles. »

On ne saurait dire plus ingénument qu'aucun engagement diplomatique ne peut valoir à l'encontre du suffrage universel, et que,

si l'Angleterre avait insisté pour faire monter le prince anglais sur le trône, notre respect pour le nouveau principe nous aurait contraints de le trouver bon. C'est, en conséquence, uniquement à son bon esprit que nous avons dû d'échapper, pour cette fois, au désagrément de voir tirer de nos principes d'aujourd'hui une conséquence contraire à nos intérêts de tous les temps.

Mais, en attendant, le principe subsiste, confirmé, comme disent les grammairiens, par l'exception même qu'il a reçue. Ce qu'il n'a pas fait aujourd'hui, il peut le faire demain. Froissés en Italie, menacés à Athènes, nos intérêts figurent encore sur d'autres théâtres où la nouvelle théorie de droit public peut encore les atteindre. Nous avons, par exemple, au nord-est de notre territoire, une frontière parfaitement dégarnie de toute défense naturelle, et qui n'est séparée de notre capitale que par une vaste plaine. Jusqu'ici nos hommes d'État ou de guerre se sont toujours félicités que de l'autre côté de cette frontière habitassent des voisins comparativement faibles, non unis entre eux, et dont aucun pris isolément ne peut nous inspirer une défiance sérieuse. Laissez pourtant opérer le suffrage universel en Allemagne comme en Italie, laissez les diplomates prussiens le préparer à Stuttgart et à Manheim, et au besoin les armées prussiennes l'affranchir à Munich, comme les envoyés de Victor-Emmanuel à Bologne et à Naples, comme le général Cialdini à Castel-Fidardo; et ces voisins inoffensifs, transformés en Allemagne unitaire, formeront une puissance de 50 millions d'hommes, pouvant mettre en ligne, à 70 lieues de Paris, un million de soldats. Rien n'empêche qu'au même moment, à l'autre extrémité de l'Europe, le vieil édifice du gouvernement turc venant à s'effondrer sur ses ais pourris, le suffrage universel des chrétiens de Constantinople n'offre au souverain de Moscou et de Saint-Pétersbourg les clefs des Dardanelles. Que devrons-nous penser de ces résultats lorsqu'ils auront lieu? Et dès à présent que devons-nous penser du principe qui d'un jour à l'autre peut les amener?

Mais quoi, va-t-on me dire, toutes ces questions d'équilibre vous touchent donc? Vous en êtes encore à faire dépendre la puissance relative des États de quelques arpents de terre, de quelques millions d'âmes, de quelques centaines de canons de plus ou de moins, et, dans l'occasion, même de l'intimité et de l'alliance des familles royales! Vous vous inquiétez encore de la puissance de vos voisins? Vous ne voyez donc pas que ces calculs de proportion sont des vieilleries monarchiques, qui disparaissent dans le courant sympathique des peuples, tous affranchis, tous devenus souverains par la démocratie? Vous ne pressentez donc pas le moment où toutes les nationalités, délivrées et rendues à la possession d'elles-mêmes n'auront plus rien à craindre

les unes des autres, et se tendront la main comme des sœurs, au lieu de la tenir toujours sur la garde de leur épée? Eh bien, oui, j'en conviens, mon âme a toutes ces faiblesses et mon esprit a ces bornes. J'ai la pusillanimité de croire que tant que les hommes seront hommes, supposez-les aussi démocrates que vous voudrez, il y aura toujours entre eux des différends, et que la force matérielle pouvant servir à les trancher, il est prudent de mettre en réserve chacun pour soi la quantité de cette force qui est nécessaire à l'occasion pour se faire respecter. J'ai la mauvaise habitude de penser qu'il ne vaut rien en ce monde pour personne, individus ou peuples, d'être le plus faible, et qu'il faut tâcher, si l'on peut, de n'être jamais réduit à compter sur la générosité du plus fort. Pensant ainsi, je suis amené par la même timidité d'esprit à conclure que les traités par lesquels les nations prennent d'avance des garanties les unes contre les autres, et en l'absence même des traités, les conventions générales de droit public, qui règlent tous les changements de leur situation réciproque, ont une utilité à laquelle le suffrage universel lui-même ne saurait suppléer. Je vais même plus loin : je persiste à croire que le problème de faire vivre côte à côte dans un état de paix, et pourtant d'indépendance de grandes nations, sans qu'elles soient tentées à tout instant de s'opprimer et de s'égorger l'une l'autre, est un de ceux qui tiennent à l'essence même des choses, aux profondeurs les plus intimes de la nature humaine, à la condition fatale de la destinée des peuples, et que, par conséquent le changement d'aucune institution ne pourra jamais faire disparaître. Ce problème, dix siècles de la plus rude expérience et toute la sagesse des politiques se sont consumés à le résoudre, et l'histoire du droit public de l'Europe n'est que le tableau de ce long, laborieux et sanglant effort. Bien loin de penser que le progrès de la civilisation moderne ait rendu le produit de ce travail des âges inutile, j'estime, au contraire, que la civilisation tout entière repose sur cette solution qu'on dédaigne, et qu'en s'engageant plus avant dans la voie qui s'en écarte, ce n'est pas le courant de la civilisation qu'on descend, c'est tout droit et tout simplement vers la barbarie qu'on dérive.

Mais en quoi consiste donc ce problème? C'est avant toutes choses ce qu'il faudrait comprendre, afin de pouvoir apprécier, d'une part, la valeur des solutions qu'il a reçues jusqu'ici, et, de l'autre, celle des nouveaux principes qu'on propose de leur substituer. C'est pour cet examen que je réclame, dans les pages qui vont suivre, quelques instants d'attention. Je soupçonne en effet que, en cette matière comme en beaucoup d'autres, les novateurs ne se font qu'une idée très-imparfaite des difficultés qu'ils soulèvent et des périls auxquels ils se jouent. Mon ambition serait d'en donner, à ceux qui désireraient y réfléchir avant d'en parler, au moins le pressentiment.

I

J'éprouve pourtant en commençant un embarras d'un genre tout particulier : c'est d'être forcé de recourir non à des idées abstraites et élevées, mais au contraire à des éléments si simples et à des faits historiques si connus, que je crains d'avoir l'air d'enseigner l'alphabet, ou la table de multiplication. Bravons néanmoins ce ridicule ; en bonne justice, il doit tomber sur ceux qui contestent que deux et deux font quatre , et non sur ceux qui sont contraints de rappeler ces vérités élémentaires. Après quelque patience, d'ailleurs, nous ne reviendrons que trop vite aux événements présents, et nous ne serons que trop tôt placés en face de leurs conséquences inattendues.

Les vieux publicistes de droit des gens, qui faisaient de la théorie aussi à leur manière et dans leur langage, avaient, pour définir la condition des nations indépendantes, une expression d'une portée philosophique plus ou moins juste, mais vive et rendant bien leur pensée : « Les peuples, disaient-ils, sont entre eux à l'état de nature. » Ils entendaient par là qu'il n'existe au-dessus des nations indépendantes et par le fait même de leur indépendance, aucun de ces pouvoirs supérieurs que, dans le sein de chaque peuple, la société a institués pour faire régner entre les individus l'ordre et la justice. Il n'y a entre les nations ni tribunal reconnu pour prononcer sur leurs différends, ni police pour réprimer leurs désordres ; il n'y a point de juges et point de gendarmes internationaux, personne pour dire le droit, et personne pour le faire respecter. Encore un coup, c'est la condition même, la condition fatale et *sine qua non* de l'indépendance. Car, si les peuples reconnaissaient un juge armé, ayant qualité pour les faire obéir, il est trop clair que ce supérieur serait le souverain et que ses justiciables ne seraient plus que des sujets.

Mais la conséquence de cette nécessité, c'est que quand un différend s'élève entre deux nations, chacune d'elles est autorisée et même contrainte à se constituer juge dans sa propre cause : chacune d'elles, pour n'être pas victime, est en droit de se faire justice à elle-même par ses propres mains. Pour chacune d'elles par conséquent la force est l'immédiat et l'unique recours. Conséquence tout aussi nécessaire que le principe, mais qui n'en constitue par moins des rapports singulièrement orageux, et où la justice a quelque peine à se faire entendre. Car les peuples ne sont pas plus que les hommes disposés à reconnaî-

tre et à confesser le vrai en ce qui touche leurs propres intérêts, et un droit qui n'a que la force pour sanction tourne aisément à n'être qu'une variété du droit du plus fort.

Une seconde conséquence n'est pas moins grave. Par cela même que chaque nation, faute d'un juge plus désintéressé, en est réduite à prononcer elle-même dans sa propre cause et à procéder à l'exécution de sa propre sentence, c'est elle aussi, si le succès répond à ses efforts, qui doit appliquer le châtiment. L'agresseur injuste, ou supposé tel, doit être puni, et il ne peut l'être que par son vainqueur. C'est le droit, du vainqueur de réclamer du vaincu la compensation du péril qu'il a couru et du dommage qu'il a subi, la réparation du passé et une sûreté pour l'avenir. D'ordinaire il s'assure tout cela d'un coup en s'appropriant tout ou partie du territoire possédé par son rival. Cela s'appelle le droit de conquête, et, quelque singulière que soit l'alliance de ces deux mots qui semblent jurer l'un contre l'autre, elle n'est que l'expression de l'état violent mais inévitable où vivent entre elles des nations indépendantes. Assurément, un particulier qui, pour se venger d'un tort à lui fait, s'emparerait du bien de son voisin, serait un voleur, par la raison qu'il y a des tribunaux établis pour arbitrer la réparation qui lui est due. Un Etat qui répond à l'agression d'un rival par la prise d'une province est un conquérant qui peut prétendre encore à l'estime du monde. Ne nous lassons pas de dire que tout cela est nécessaire ; mais convenons en même temps une fois de plus que c'est une justice terriblement suspecte et bien aisément faillible que celle qui non-seulement parle par la voix et agit par la main des intéressés, mais qui bénéficie elle-même et peut spéculer par avance sur l'exécution de ses arrêts.

Aussi une telle justice n'a pas régné longtemps entre des États voisins sans laisser passer de grands désordres et sans introduire entre eux de grandes inégalités de puissance. Deux droits n'étant jamais clairs et deux jugements humains n'étant jamais semblables, des conflits s'élèvent à peu près fatalement dans un temps donné, qui, terminés par des conquêtes, laissent le vainqueur plus fort, le vaincu plus faible, et, en donnant par là au premier tous les moyens d'opprimer le second, lui en suggèrent naturellement la tentation. Que pareille épreuve se renouvelle à plusieurs reprises et dans plusieurs sens différents, qu'une puissance ait l'heureuse chance de se voir plusieurs fois attaquée, plusieurs fois victorieuse et plusieurs fois conquérante, et il ne tardera pas à se former au centre d'un grand continent une force prépondérante et irrésistible qui, mise en goût par une opération si fructueuse, ne cherchera que des occasions de la renouveler, fera naître des différends pour avoir occasion de les trancher, supposera des agressions pour avoir occasion de les repousser, et finira, à

force d'injures vraies ou prétendues, suivies de vengeances toujours effectives et palpables, par n'avoir autour d'elle, au lieu d'égaux, que des satellites et bientôt des sujets.

C'est en raccourci l'histoire du monde. Cette suite des empires du monde ancien, dont Bossuet a éclairé la trace par sa vive éloquence, n'est qu'une série de révolutions de ce genre; Daniel aurait pu la prédire même sans être prophète. Toutes ont été accomplies et pouvaient être prévues avec cette précision qui, à la longue, et pour de grandes masses, est le fait des passions humaines aussi bien que des forces de la nature. Dans chacune des parties du monde une grande puissance s'est assise par des victoires successives sur l'abaissement de toutes les autres. Puis ces deux ou trois colosses, formés ainsi par la poussée du sol de chaque continent, se trouvant face à face, se sont regardés et frappés au visage. Le dernier qui est resté debout, et qui s'appelait Rome, a tout pris et tout gardé, et alors, durant six siècles, des sources mystérieuses du Nil aux embouchures glacées du Tanaïs, un seul joug a pesé sur le monde, une seule ville a foulé la terre pour en aspirer toute la substance; il n'est plus resté un seul asile où pût se cacher une tête proscrite et où un soupir pût s'élever vers le ciel sans être épié et étouffé.

Comment les nations modernes, affranchies enfin (mais à quel prix!) ont-elles évité de s'engager dans le même chemin et de tomber dans le même abîme? Comment ont-elles résolu le problème de rester indépendantes en échappant aux dangers et aux violences qui semblent attachés à cette condition? Par quelle combinaison inouïe jusque-là a-t-on vu vivre et grandir à côté l'une de l'autre en se heurtant souvent, mais sans s'absorber et s'anéantir, des nations de mœurs, de lois, de langues différentes n'appartenant qu'à elles-mêmes, et liées pourtant par les traits généraux d'une civilisation commune? Par quel phénomène plus rare encore de petits États sans armée ont-ils pu prospérer et dormir en paix à côté de voisins puissants qui n'avaient qu'à se baisser pour les prendre et à ouvrir la bouche pour les engloutir? L'Europe moderne a vu ces choses que le monde ancien n'avait même pas soupçonnées. Il vaut la peine de savoir à quels principes et à quelles influences elle en a dû le bienfait.

Au premier rang, parmi les causes qui lui ont valu un tel bonheur, assurément il faut compter l'existence d'une religion commune établissant entre les peuples un lien de fraternité, et présentant de plus cette circonstance particulière et providentielle qu'elle relevait d'un chef qui n'obéissait à personne. Le christianisme, et, dans le christianisme, la Papauté, c'est là, sans contredit, avant toutes choses, ce qui a modifié dans l'Europe moderne la base même des rapports internationaux. A vrai dire, si quelque chose a jamais ressemblé à ce

rôle de justicier suprême qui manque, disions-nous tout à l'heure, aux relations des États, et dont l'absence les abandonne à tous les conflits des intérêts et à tous les jeux de la force; si l'image de ce pouvoir neutre et protecteur a résidé un instant quelque part, c'est entre les mains de la Papauté au moyen âge. Le vicaire de Jésus-Christ a été plus d'une fois investi par le consentement des peuples chrétiens du droit d'arbitrer leurs différends, de répartir entre eux les territoires, de consacrer et de déposer leurs souverains. Il a ouvert souvent un tribunal de recours, offrant un appel au vaincu, contre la sentence souvent inique et brutale des armes, ou tempérant par une intervention miséricordieuse les justes représailles du vainqueur. Il n'y avait qu'un pape au monde qui pût remplir, même un jour et imparfaitement, une telle tâche. Il y fallait un pouvoir qui fût d'une autre nature que les pouvoirs de ce monde, qui tînt tout de la conscience et rien de la force, qui eût besoin d'être juste pour subsister, et qui perdît toute raison d'être du moment où il serait suspect de se faire le rival ou l'oppresseur de ceux qui comparaissaient devant lui. S'il fût entré dans le plan divin de placer cette haute juridiction temporelle sous la garde de l'infaillibilité qui veille au maintien de la foi; si un homme avait reçu de Dieu mission de présider aux congrès des rois, comme le Pape préside aux conciles des évêques, la grande difficulté du problème, la véritable quadrature du cercle du droit des gens était résolue, et la paix des nations aurait pu s'asseoir pour jamais sur la justice et sur l'indépendance. Mais Dieu, qui n'a point établi son royaume en ce monde, ne prodigue pas de telles faveurs à des intérêts purement humains, et il lui convient de réserver plus d'épreuves à l'exercice de la liberté des peuples. La suzeraineté temporelle de la Papauté sur les couronnes n'a été dans son histoire qu'un accident apporté, puis emporté par le cours des âges, et qui n'a été exempt lui-même, pendant sa durée, ni de troubles, ni de violences, ni de faiblesses. Si peu qu'il ait subsisté cependant, cet exemple passager et imparfait d'une justice internationale a laissé dans la mémoire des peuples chrétiens une idée d'équité qui ne s'en est jamais effacée. Se sentant issues de la même mère et longtemps pressées contre son sein, toutes les nations filles de l'Église ont compris qu'elles pouvaient vivre sans se combattre et sans s'opprimer tour à tour. La chrétienté leur a apparu comme un héritage commun à partager fraternellement entre elles et qu'aucune n'avait le droit de détourner et de confisquer à son profit. Puis la Papauté a rendu à l'Europe le service de garder Rome, seule capitale possible pour un nouveau César. Grâce à ce dépôt qu'elle n'a jamais lâché, il n'y a jamais eu dans les temps modernes d'empire romain que de nom; et, de tous les démons que la croix pontificale a fait fuir devant elle, le fantôme de la monarchie universelle toujours

errant sur les ruines du Capitole n'est pas le moins dangereux dont son exorcisme puissant ait délivré le monde.

Après la Papauté, ce qui a contribué le plus à maintenir l'indépendance des peuples en Europe, c'est l'existence de la France et le rôle politique qui lui fut à la fois commandé par son instinct et par ses intérêts. La situation de ce grand royaume, détaché de la monarchie universelle et décidé à n'y pas rentrer, mais trop incliné vers une extrémité de l'Europe pour songer à devenir lui-même de longtemps le centre d'un nouvel empire, lui a dicté de bonne heure sa politique. Les plus simples conseils de la défense personnelle ont porté la France à se mettre constamment et partout, là même où elle n'était pas directement attaquée, en travers de toute prépondérance menaçante et qui pouvait préparer un retour vers une domination universelle. La France s'est trouvée ainsi le champion des petits États, et tous les faibles de l'Europe étaient ses clients naturels. C'est à ce rôle qu'elle a consacré, dès les premiers jours de son histoire, les merveilleuses ressources de son génie national. Au moyen âge, elle a prêté un appui persévérant et souvent un asile à la Papauté luttant pour l'indépendance de l'Italie et pour la liberté du sacerdoce. L'aurore des siècles modernes l'a retrouvée au même poste, lorsque les hasards d'une alliance firent tomber entre les mains d'un nouveau Charlemagne les trois quarts des États du premier avec une partie de son génie. Cernée par la maison d'Autriche, à droite et à gauche, au nord et au midi, enserrée de toutes parts, divisée par des factions intérieures, desservie souvent par la politique astucieuse ou frivole de ses souverains, la France, par un indomptable instinct, fit tête en désespérée. Par un même instinct se serrèrent autour d'elle toutes les petites puissances d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas, tout ce qui tenait à rester soi et à ne pas se perdre dans un grand tout. Ce qui s'opère ainsi longtemps par un sentiment impérieux et aveugle, il vient toujours un moment où un esprit plus puissant s'en rend compte et le raisonne, et tout naturellement ce fut un grand roi français qui imagina et un grand ministre français qui appliqua le premier le plan systématique de l'équilibre européen.

J'ai nommé Henri IV et Richelieu, et je les nomme tous deux ensemble précisément parce que de la diversité de leur génie ressort l'unité de la pensée qui les inspira. Ils ne lui donnèrent pas toujours la même forme, et ne la servirent pas toujours par les mêmes moyens. Les conversations un peu chimériques dans lesquelles Henri IV exposait ses vues sur l'état politique de l'Europe, et le tableau idéal de l'avenir qu'il entrevoyait, ne ressemblent pas au langage plus rude et plus pratique du testament politique de Richelieu [1]. Mais, en laissant

[1] On peut voir, dans un des derniers chapitres de l'excellente *Histoire d'Henri IV*,

de côté les paroles où se peignent les différences passagères des caractères, pour étudier ces deux grands hommes d'État dans leurs actes et dans le mouvement qu'ils ont imprimé à leurs contemporains, on verrait aisément qu'ils suivirent un plan commun et d'une portée plus vaste que l'abaissement momentané de la maison d'Autriche. Ce plan était d'asseoir le repos de l'Europe sur un petit nombre de principes qu'on pourrait ramener à des termes très-simples tels que ceux-ci :

Répartir, en premier lieu, le territoire et la puissance de manière à assurer toujours l'existence de plusieurs États assez égaux en force pour être en mesure de défendre l'un contre l'autre, soit leur propre indépendance, soit la sécurité des États plus faibles.

Cette répartition une fois consommée, la placer par des traités collectifs sous une garantie commune qui ne permette d'y porter atteinte qu'avec le concours de toutes les parties intéressées.

Tel est en deux mots tout le système qui a reçu le nom d'équilibre européen. Il n'a pas atteint dès le premier jour cette forme rigoureuse; c'est lentement, c'est par degrés qu'il s'est dégagé de l'esprit toujours un peu confus des publicistes d'autrefois. Toutes les puissances d'Europe n'y accédèrent pas non plus dès le premier jour, et plus d'une, comme l'Angleterre, par exemple, et la Russie, ont profité d'une situation particulière pour s'en tenir longtemps à l'écart. Les bases pourtant en furent posées par les victoires de la France dans cette première moitié du dix-septième siècle, et c'est sur ces bases que s'est élevée toute une série de règles plus complexes et plus délicates qui est devenue le code diplomatique de l'Europe. Au fond, cependant, tout revient toujours à ces deux idées primitives : maintien de plusieurs puissances égales; aucune prépondérante, et toutes solidairement engagées à n'altérer que de concert leur situation réciproque. Ces deux conditions sont également nécessaires et étroitement liées l'une à l'autre. Car à quoi servirait d'avoir une fois établi l'équilibre si chacun restait maître de l'altérer dès le lendemain? Et, d'autre part, s'il y avait une seule puissance qui fût en fait dispensée de compter avec les autres, tous les engagements du monde ne l'empêcheraient pas longtemps d'abuser de sa supériorité.

Rien de plus simple assurément, et il semble que tout le monde

par M. Poirson, une analyse très-ingénieuse de ce qu'on a nommé le *grand dessein* d'Henri IV, et d'où il résulte jusqu'à l'évidence que ce projet, regardé en général par les historiens comme une utopie sans consistance, n'était que le plan idéalisé du système plus tard connu sous le nom d'équilibre européen. (*Hist. d'Henri IV*, t. II, 2e partie, p. 875-880.) Seulement Henri IV, traçant des divisions arbitraires, pouvait méditer une répartition de l'Europe beaucoup plus juste que celle qui fut consommée trente ans après par la paix de Westphalie, après les incidents d'une longue guerre.

sait cela. Supposons cependant les deux conditions remplies, un tel équilibre établi et une telle convention respectée, par le fait même s'atténuent ou disparaissent les périls que nous décrivions tout à l'heure, et qui, naissant de la condition indépendante des peuples, menacent toujours et finissent trop souvent par détruire cette condition même. Par cela seul, en effet, que la répartition des territoires et des influences une fois consommée est placée d'un commun accord sous une garantie collective, aucun différend ne peut s'élever en Europe entre deux États dont tous les autres n'aient un sujet égal de se préoccuper et un droit égal de prendre connaissance. Car au bout de tout différend il y a la guerre, et au bout de la guerre la conquête; et la conquête, ayant pour effet inévitable d'altérer la distribution des forces, devient une éventualité à laquelle d'un bout à l'autre de l'Europe chacun a le droit d'avance de mettre des limites ou de former opposition. Le droit de guerre, par suite le droit de conquête, qui en fait partie intégrante, ne sont assurément pas supprimés, car on ne peut empêcher celui qui est injustement attaqué de se défendre et de tirer vengeance de son injure. Mais, dès que la guerre éclate sur un point, toute l'Europe est attentive, appelée à se prononcer sur la justice de la cause, et à tempérer le résultat de la bataille. Des bords de la Seine ou de la Tamise, si j'entends dire qu'on se bat sur l'Elbe ou sur la Vistule, j'ai le droit de savoir pourquoi, et de me mêler, au besoin, du combat, parce que j'ai le droit d'empêcher que, même à cette distance, un pouce de terrain soit déplacé, s'il devait en résulter que le vainqueur pût tourner contre moi les forces puisées dans la victoire. Ainsi, il n'y a plus de différend isolé. Le petit État et son puissant voisin ne sont laissés nulle part en tête-à-tête l'un avec l'autre. Dans la lutte du faible contre le fort, le faible est placé naturellement sous la protection de tout le monde; il a dans tous les neutres des auxiliaires intéressés à le défendre, et qui ont qualité pour intervenir, afin d'empêcher, soit que l'agression injuste ne soit consommée, soit même que la défense légitime ne dépasse la mesure dans les représailles. S'ils ne réussissent pas toujours à prévenir le duel, ils sont là du moins pour en limiter la portée et en modérer la conséquence, pour soutenir le vaincu et contenir le vainqueur; ayant le droit de mettre leur *veto* à toute conquête excessive, ils arrêtent la lutte avant qu'elle n'aboutisse à ces exterminations qui rayent un peuple de la carte. Et remarquez qu'ils n'ont aucun mérite à agir ainsi; car ce n'est pas par générosité ni par compassion qu'ils interviennent, c'est par un calcul éloigné, mais bien entendu, de leur intérêt personnel. Le propre de l'équilibre européen, c'est d'établir entre les divers États une solidarité telle, que, le plus grand se trouvant menacé dans le péril des moindres, tous les forts sont engagés, non par vertu,

mais par égoïsme (ce qui est plus sûr), à la défense de tous les faibles.

Considéré de ce point de vue, et comme substituant une solidarité effective à une hostilité permanente, le système de l'équilibre européen s'élève et perd le caractère qu'on lui attribue généralement d'un pur expédient de politique. C'est vraiment le lien, c'est la charte de la république chrétienne, c'est le pacte constitutif d'une grande fédération d'États dans lesquels tous, ayant droit à la même indépendance, sont placés réciproquement sous la garantie l'un de l'autre, et tenus également de concourir au maintien du tout. Les nations ne sont plus entre elles dans cet état de nature sauvage où elles ressemblent à des animaux dont le plus faible est nécessairement, dans un temps donné, mangé par le plus gros, par celui qui a les plus longues dents et les griffes les plus aiguës. Ce sont des êtres moraux qui se connaissent, se ménagent, et suivent dans leurs rapports les règles du droit et même de l'urbanité. Ingénieux artifice qui, au défaut d'un juge suprême et désintéressé dont la recherche serait vaine, fait peser sur tous les peuples un contrôle mutuel pour avertir chacun de n'aller nulle part au delà, ni même tout à fait au bout de son droit. Ainsi peut s'établir la paix du monde sur cela même qui semble fait pour la menacer, sur les conflits des rivalités nationales. C'est le transport dans le monde moral de la grande loi du monde physique, où le repos ne peut naître que de l'opposition de forces contraires.

Veut-on voir comment ce mécanisme opère dans les faits et réaliser ces abstractions par un exemple? Je n'irai pas loin pour le chercher : je prendrai entre mille le plus récent, le plus voisin de nous, le plus présent à la mémoire de tous, qui se trouve en même temps le plus propre à en fournir la démonstration la plus complète. On l'aurait fait exprès, qu'on ne pourrait mieux choisir. Il y a dix ans bientôt, quand la nouvelle se répandit qu'un envoyé de l'empereur de Russie avait pris le verbe un peu haut à Constantinople, et que des troupes russes s'étaient emparées de deux petites provinces sur les bords du Danube, on a trouvé tout simple que la France mît tous ses régiments en campagne, et que l'Angleterre mît en mer toutes ses flottes. Qui les décidait, pourtant, si vite, et d'un mouvement si unanime? Ce n'était pas, je pense, une idée de justice abstraite, ni un goût sentimental pour le Grand Turc? On parlait bien, je me le rappelle, de l'espoir de la régénération de la Turquie; mais cet argument, propre à séduire quelques niais, faisait sourire les augures, et tout le monde savait à quoi s'en tenir sur le triste gouvernement qui étalait ses misères à Constantinople. La France ne prenait pas non plus les armes pour un intérêt à elle propre, ni bien direct, ni bien prochain. En soi, peu lui importait à qui resteraient quelques arpents

de terre incultes qu'elle n'a jamais songé à s'approprier, et des populations sauvages qui ne seront jamais ses sujettes. Mais la soumission des provinces danubiennes pouvait ouvrir à la Russie la voie vers une conquête future de l'Orient, et par là vers une prépondérance dangereuse, et il ne fallait que cette perspective éloignée pour faire voler les plus puissants des auxiliaires au secours de la moins intéressante des victimes. Tous nos hommes, tout notre argent nous semblaient utilement sacrifiés pour prévenir ce péril, encore si peu visible à l'horizon. Je ne crois pas qu'on ait jamais tiré d'une théorie une application plus extrême et plus rigoureuse.

Voulons-nous dire qu'il en a toujours été ainsi, que le pacte de la société européenne a toujours été observé, et qu'ici, du moins, la pratique a toujours réalisé ou même suivi de près la théorie? Dieu nous garde d'une prétention si ridicule! Ce serait dire que, depuis que les règles de l'équilibre européen sont professées par les politiques, il n'y a plus ni guerre ni iniquités en Europe; et il est vraiment trop clair qu'il y en a eu, et beaucoup, et de criantes et de sanglantes. Il y a eu en pleine Europe, et jusqu'à hier, des conquérants et des victimes, et même de nobles nations égorgées comme par des brigands au coin d'un bois, devant des spectateurs inertes, et dont les meurtriers ont écartelé le cadavre pour mieux se partager ses dépouilles. Oui, la Pologne était un des éléments constitutifs de l'équilibre européen; elle a pourtant péri sans que le cri de sa voix mourante ait fait lever un bras pour la défendre. Oui, le contrat social de l'Europe a été plus d'une fois, comme toutes les conventions de ce monde, artificieusement éludé, audacieusement violé, vainement invoqué par des ayants-droit mineurs et sans défense, mollement revendiqué par ses garants. La France, qui en avait posé les bases, les a plusieurs fois foulées aux pieds elle-même ou laissé renverser sous ses yeux, suivant que ses souverains étaient des ambitieux ou des fainéants, suivant qu'ils s'appelaient Louis XIV, Louis XV, la Convention nationale ou Napoléon. Mais quel argument peut-on tirer de ces infractions déplorables pour contester l'utilité, la raison, la moralité du contrat lui-même? C'est au contraire la confirmation la plus éclatante qui en ressort; car la valeur d'une règle s'apprécie par l'étendue même et la gravité des désordres, qui sont prévenus tant qu'on l'observe, et qui éclatent dès qu'on la néglige.

Or voici ce qu'on peut affirmer, l'histoire à la main, sans rien exagérer, et sans crainte d'être contredit : si l'Europe a goûté quelques jours heureux depuis trois siècles, à travers beaucoup d'orages, il n'y a pas eu un de ces jours qu'elle n'ait dû à l'observation des règles de son équilibre; son repos, sa prospérité ont été à chaque époque en proportion exacte de la fidélité qu'elle a mise à maintenir

ces règles. Toutes les fois que, instruites par l'expérience ou lassées par la lutte, les puissances de l'Europe ont eu la sagesse d'abord de convenir entre elles d'un partage propre à ménager la dignité de chacune d'elles et à satisfaire sa juste ambition, puis la sagesse plus grande encore de s'y tenir, et de ne pas travailler sous main à éluder ou à détruire leur convention, la paix a régné entre elles; la paix, c'est-à-dire que l'argent des hommes a cessé d'être employé à faire couler leur sang, et qu'ils se sont regardés dans une autre intention que celle de se viser l'un l'autre pour se tuer plus sûrement. Un échange s'est établi entre les produits divers des climats, des sols, des institutions et des intelligences, et de l'accord des peuples dans leur liberté est résulté ce qui n'était jamais sorti de leur unité dans la servitude : un progrès constant de bien moral et matériel, un développement de ce composé de justice, de richesse et de lumière qu'on appelle la civilisation; mot souvent pris en vain, mais qui n'en reste pas moins le vrai nom de baptême de l'Europe moderne et chrétienne. Si la paix vaut pour la civilisation mieux que la guerre, ce qu'on ne saurait contester sans condamner les peuples à être toujours les valets de la force et les jouets de la vaine gloire, il faut bien convenir que l'équilibre européen a été le grand instrument du progrès et le nœud vital de la civilisation.

Toutes les fois, au contraire, que l'un des États de l'Europe, servi par les circonstances ou par le génie, entraîné par les égarements de l'ambition ou par le torrent d'une démagogie triomphante, a cédé à la tentation de rompre à son profit la balance établie, à l'instant tout ce progrès s'est arrêté; la guerre a reparu, et avec la guerre le vieil ennemi, la conquête, qui n'a pas longtemps réussi à cacher sous un masque de gloire la férocité naturelle de ses traits. Le sort des provinces, puis des nations entières, a de nouveau été joué sur la fortune d'une seule journée; une première spoliation en a amené et rendu plus facile une seconde, et celle-ci une troisième; et de ces accroissements accumulés, grossissant, comme l'intérêt composé d'un capital, sont sortis de nouveaux empires, à la mode de Rome. Et cela a duré jusqu'à ce que ces colosses formés de l'argile sanglante des champs de bataille se soient effondrés par leur masse. Alors, par une réaction naturelle, l'équilibre européen s'est rétabli; il a été invoqué comme la ressource commune; mais, en se rétablissant, il s'est vengé sur celui des États qui l'avait le plus audacieusement méconnu, et qui, à son tour, dans la répartition nouvelle, s'est trouvé le plus maltraité. La France, par deux fois, à Utrecht et à Vienne, après Louis XIV et après Napoléon, a fait à ses dépens l'épreuve de cette justice rétributive.

Je sais bien que cela même est l'ombre au tableau, et je vois d'ici

le parti qu'on en peut tirer. Après tout, peut-on dire, tous ces traités collectifs sur lesquels l'Europe, aux diverses époques, a établi son équilibre, c'est au lendemain de grandes guerres qu'ils ont été conclus. Autour de la table où on les signait il y avait des vainqueurs qui faisaient la loi et des vaincus qui la subissaient, et l'empreinte de la violence est restée souvent marquée sur l'acte lui-même. Il y a donc eu des conquêtes, de véritables conquêtes, dans la force et la crudité du terme, scellées du sceau de l'Europe entière, et qui figurent parmi les poids et contre-poids de son équilibre. Les derniers des partages consommés, ceux sur lesquels l'Europe a vécu quarante années, et qui, malgré de nombreuses dérogations, constituent encore son droit commun, les traités de Vienne ont été sujets, plus qu'aucun autre, à ce genre de reproche, et la France en particulier a peu de bien à en dire; car ils lui ont arraché des provinces qui faisaient partie de son existence nationale; ils ont confirmé le partage de la Pologne, abandonné Venise à l'Autriche, et si bien engrené toutes ces iniquités dans le mécanisme européen, que des esprits généreux ne voient, pour les en faire sortir, d'autre ressource que de briser la machine entière.

J'admets l'objection dans sa gravité; elle comporte deux réponses, l'une triste et catégorique, l'autre qui laisse plus de place au doute et à l'espérance.

Il est parfaitement vrai que les plus savantes combinaisons d'équilibre sont plus efficaces pour prévenir le danger des conquêtes futures, que pour réparer les iniquités des conquêtes consommées. Il est parfaitement vrai qu'à chaque époque, pour fonder l'équilibre de l'Europe, la seule base qu'on ait pu prendre, sous peine de renouveler et d'éterniser les guerres, c'est l'état territorial donné par les circonstances, et il eût été bien surprenant que cet état de choses né de la lutte se fût trouvé rigoureusement conforme à la justice absolue. Tout cela est aussi triste qu'incontestable; mais autant peut-on en dire de toutes les législations humaines, qui, par leur condition même, stipulent toujours pour le présent ou pour l'avenir, jamais pour le passé. Il n'est donné à l'homme en aucune matière de pouvoir faire table rase devant lui, de recommencer le monde à nouveau comme s'il venait d'être créé la veille, de ne tenir aucun compte des désordres de toutes sortes, des charges et des legs d'injustice et de violence dont lui arrive grevé l'héritage des générations qui l'ont précédé. En toute matière, les faits accomplis, le mal consommé font peser sur les meilleures intentions des nouveaux venus un poids auquel ils ne peuvent se soustraire. Il en est, après tout, de la propriété internationale des territoires comme de la propriété privée. Pour la régulariser quand les révolutions l'ont troublée, je défie qu'on puisse

prendre un autre point de départ que la possession, bien que cette possession, surtout au lendemain des grandes crises, soit trop souvent entachée, même aux yeux du législateur qui la sanctionne, de fraude et de violence. Mais la loi, en essayant de fouiller dans les ténèbres du passé, en ferait sortir cent fois plus de désordres qu'elle n'en pourrait réparer. Pour le repos des générations nouvelles, elle passe l'éponge sur les souffrances et les iniquités des générations passées, et ferme même tristement l'oreille aux réclamations des héritiers. Il arrive ainsi, par un scandale qui ne fait qu'attester la misère de tout ce qui est humain, que les mêmes lois qui punissent le voleur d'aujourd'hui garantissent au voleur d'hier, sous les yeux même des familles qu'il a dépouillées, la tranquille possession des fruits de son improbité. Il y a en Europe, j'en conviens, beaucoup de ces voleurs que le congrès de Vienne a patentés; mais est-ce une raison, là ou ailleurs, pour médire du Code pénal et supprimer toute législation contre le vol?

Voilà la première réponse, elle est brutale comme la force des choses, irréfutable et impitoyable comme la nécessité. Heureusement, elle n'est pas la seule, et il y en a d'autres qui ouvrent des perspectives plus consolantes. L'incident même qui fournit matière à ces réflexions nous offre la preuve qu'il est des moyens de réparer, en partie du moins, les injustices qu'une combinaison quelconque d'équilibre recèle, sans troubler dans ses fondements cette combinaison même.

D'où est sorti, en effet, ce royaume de Grèce si peu asservi aujourd'hui, que son indépendance lui pèse, et qu'il cherche quelque part dans le monde un patron puissant à qui il puisse en faire hommage? Qu'était-il il y a quarante ans, à l'issue de nos dernières grandes guerres qui ont amené les derniers remaniements de territoires? Un ramassis de tribus sauvages décimées par une conquête séculaire, et habitant quelques pauvres bourgades qu'écrasaient la grandeur de leur nom et l'éclat de leurs souvenirs. C'est de là que ce petit peuple s'est dégagé par un généreux effort avec un mélange de courage et de persévérance dont Dieu voulut qu'il fût encore animé! A force de patience et d'héroïsme il a contraint, non la générosité (il ne faut jamais compter sur la générosité des politiques), mais le bon sens, l'intérêt bien entendu des puissances de l'Europe à lui venir en aide pour secouer le joug décrépit et corrupteur sous lequel il gémissait. Non-seulement le royaume de Grèce n'a pas été fondé en dehors et au détriment de l'équilibre européen, mais il a pris place dès les premiers jours, avec toutes les formalités voulues de protocoles, de conventions et d'étiquette, au nombre de ses conditions essentielles. Pareille bonne fortune a été acquise avec moins d'effort au petit royaume

de Belgique, que l'Europe, (après l'avoir sacrifié pendant quinze ans, dans une pensée d'équilibre, à un voisin qui n'avait ni sa foi ni sa langue), a fini par admettre à plaider ses griefs et à reconquérir son existence. Dans ces deux cas, il est venu un moment où l'Europe a senti que c'était pour son propre repos un mauvais calcul que de laisser subsister dans son sein un foyer toujours allumé d'irritation et de révolte, et c'est elle-même qui s'est chargée, au nom de l'intérêt de la paix commune, d'imposer la résignation au possesseur injuste, qui n'aurait pu, d'ailleurs, se maintenir que par sa garantie. C'étaient là autant de jours ouverts sur un meilleur avenir, autant de précédents insuffisants pour faire cesser toutes les justes plaintes, suffisant cependant pour constater que l'équilibre de l'Europe n'était pas comme l'Enfer du Dante, fermant la porte à toute espérance. Que fallait-il donc pour que Venise, la Pologne, les populations chrétiennes encore asservies de l'Orient, toutes ces victimes des violences passées obtinssent justice comme la Grèce et la Belgique? La même vertu, d'abord, et pour beaucoup ce n'est pas là ce qui manquait; ensuite cette dose de bonheur sans laquelle, hélas! toutes les vertus humaines attendent longtemps leur récompense; mais surtout et avant toutes choses, une condition essentielle, qu'on pouvait croire, il y a dix ans encore, assez près de se réaliser, et qui aujourd'hui, il faut en convenir, est plus éloignée que jamais.

Pour faire disparaître les dernières traces des spoliations anciennes, avant tout, il fallait que la porte restât fermée à toute spoliation nouvelle; il fallait clore l'ère des violences, des brusques remaniements de territoires par la voie des armes, et ne plus laisser ni peuples ni rois mettre d'enjeu à cette loterie de la force et de l'ambition. Alors on pouvait espérer que l'iniquité et l'oppression, devenues des exceptions de plus en plus rares, et par là même de plus en plus choquantes, céderaient enfin devant l'indignation publique. Il fallait, en particulier, que l'exemple d'un peuple, privé d'une antique existence nationale, maintenu dans la soumission par quatre-vingt mille hommes en armes, jouissant de l'état de siége au lieu de gouvernement, devînt un spectacle si étrange que les yeux d'un homme de bien ne pussent plus le supporter. Mais il ne fallait surtout pas que toutes ces belles choses, reparaissant avec le cortége de villages incendiés, de conseils de guerre en permanence, de fusillades sans jugement qui les accompagnent toujours, fussent glorifiés par tous les journaux libéraux d'Europe, par le fait seul qu'elles avaient été précédées d'un suffrage menteur et qu'elles s'accomplissaient au nom d'un principe imaginaire. En un mot, pour que la conquête cessât à Venise avec l'approbation universelle, il faudrait qu'elle n'eût pas reparu à Naples, aux applaudissements de beaucoup d'honnêtes gens, avec toutes

les horreurs qui lui sont familières et l'hypocrisie par surcroît.

Car c'est là enfin qu'il faut en venir; c'est assez avoir pris le rôle ingrat de défendre un état de choses ancien, par là même très-imparfait et très-mélangé, qui peut avoir droit à une approbation réfléchie, mais non exciter l'enthousiasme. En matière de droit humain, public ou privé, le bien absolu étant impossible, c'est toujours du relatif qu'il s'agit, et il n'y a que la comparaison qui soit décisive. Il faut donc en arriver maintenant à mettre ce qu'on propose à l'Europe en regard de ce dont elle s'est contentée jusqu'à ce jour. Or, nous avons ici un avantage qui manque en général pour bien s'édifier sur des principes nouveaux. Ceux dont il est question ne sont pas de pures théories; ils sont à l'œuvre depuis trois années, ils ont déjà leurs commentaires, leurs précédents, leur jurisprudence; c'est par ces organes que nous les laisserons le plus souvent parler eux-mêmes.

II

Deux choses, venons-nous de dire, ont jusqu'ici servi de garantie au repos de l'Europe, et formé comme la base sur laquelle s'élève tout son droit public : un fait d'abord, l'égalité maintenue entre plusieurs grandes puissances; un droit ensuite, l'engagement, exprès ou tacite, pris par toutes ces puissances de ne point altérer, sans le consentement commun, la répartition convenue. Double condition dont l'union est indissoluble; le fait servant au droit de sanction matérielle, et le droit apportant au fait une sanction morale.

Il est trop évident que de ces deux conditions la théorie nouvelle détruit entièrement la seconde, et par là même entraîne la première dans une ruine certaine.

Admettez, en effet, avec les publicistes du jour, et, comme M. le ministre des affaires étrangères paraît disposé à le reconnaître dans sa circulaire du 4 décembre dernier, qu'aucun engagement ne peut prévaloir contre la volonté d'un peuple quelconque, exprimée par le suffrage universel; généralisez l'exemple donné en Italie à l'égard du royaume de Naples, à savoir : la translation d'un grand territoire d'une main à une autre, en dehors de tout concert européen, par la puissance unique de la souveraineté populaire; que devient l'engagement général qui pèse sur toutes les puissances de ne point altérer l'équilibre, et que deviennent les traités collectifs qui consacrent cet engagement? Tout cela tombe de soi-même, ou du moins peut être éludé à chaque

instant par le plus dérisoire des détours. Tout petit État pouvant voter son annexion à un plus grand sans que personne ait le droit d'y faire opposition, ce mode d'acquisition équivaut exactement à une conquête, et il n'y a que la forme et le mot de changés. Le résultat est le même. Pour la conscience, devant Dieu, la charge peut être moins lourde, le profit devant les hommes est égal et peut se traduire par les mêmes chiffres. Dès lors l'équilibre pouvant être modifié d'un jour à l'autre, et à toute heure, par le hasard d'un scrutin populaire, n'est plus qu'un nom et ne sera plus demain qu'un souvenir. Tout cela est bien entendu, accordé d'avance, et ne peut souffrir même l'ombre d'une contradiction.

Fort bien; mais, avec l'équilibre détruit, disparaissent aussi la seule règle de droit reconnu, le seul obstacle tant soit peu efficace, que jusqu'ici la civilisation eût imaginés et à grand'peine introduits, pour mettre un frein chez les divers peuples au développement d'une personnalité égoïste. L'état de nature reparaît avec son aspect farouche et tout son cortége : personne ne devant plus de compte à personne en Europe, les questions de territoire ayant cessé d'être considérées comme des questions d'intérêt général, qui ne peuvent être tranchées que d'un assentiment commun, le contrôle intéressé des peuples les uns sur les autres est suspendu ; chacun redevient libre de poursuivre sur autrui la revendication de ses propres droits ou de ses prétentions érigées en droit, la vengeance de ses propres griefs ou de ses fausses susceptibilités travesties en injures. La seule ombre de justice commune qu'ait jusqu'ici comportée la condition indépendante des peuples s'évanouit.

Comment les introducteurs du nouveau droit comptent-ils éviter ces conséquences? Comment pensent-ils prévenir surtout une dernière, plus déplorable encore et qui en est le couronnement inévitable, je veux dire la formation, dans un temps donné, d'une puissance prépondérante grossie par une superposition de conquêtes (ou, si l'on veut, d'annexions), puisant dans sa victoire d'hier la force de satisfaire sa fantaisie de demain, et accablant la terre de son poids jusqu'à ce qu'elle la couvre de ses ruines? Jusqu'ici l'équilibre des États étant le seul moyen connu d'arrêter cette fatalité, c'est à ceux qui le détruisent de nous dire par quel moyen ils comptent enchaîner tous les monstres prêts à naître de l'abîme que le vieux droit public, en disparaissant, laisse ouvert derrière lui. C'est à eux de parler : leurs réponses ne manquent pas. Prenons-les l'une après l'autre, en laissant à chacune son caractère et sa portée propres.

Il y a d'abord celle des patriotes sûrs d'eux-mêmes et qui ne daignent pas même prêter l'oreille à la question. Que leur importe, à ces

braves, qu'importe à la France que toutes les puissances croissent ou décroissent dans le monde? Quelqu'un peut-il nous porter ombrage? La France ne sera-t-elle pas toujours la première des nations? L'unité de son territoire n'est-elle pas indissoluble comme le roc? La supériorité de son génie national ne lui assure-t-elle pas en tout pays la domination des intelligences et une force morale supérieure à toutes les forces matérielles? A d'autres de pareils soucis! L'équilibre importe peu à ceux qui ne peuvent l'échanger que contre la prépondérance.

L'argument, pour avoir tout son prix, veut être présenté en relevant le coin d'une moustache et en fredonnant *la Marseillaise.* Même avec cet accompagnement, qui le fait valoir, je prends la liberté de trouver qu'il a tous les caractères d'une impertinence. En effet, outre que la réponse ne vaut que pour la France et qu'il y a pourtant d'autres peuples dont la sécurité a droit à quelques égards, pour la France même elle n'a qu'une valeur très-temporaire. Prenons que la France est la première nation de l'Europe, ce qu'un lecteur français n'a garde de contester : mais de quelle Europe? De l'Europe actuelle, c'est-à-dire de l'Europe formée de plusieurs peuples, qui n'ont chacun qu'un certain nombre donné et une seule nature de sujets, et ne couvrent qu'une surface bornée de territoire? C'est dans l'Europe ainsi divisée que la France tient le premier rang, je suis fort disposé à en convenir, moins par aucun genre de prééminence en particulier que par un mélange unique, un assortiment incomparable de supériorités différentes : plus riche sur un sol étroit que telle dont le domaine est plus étendu, plus industrieuse que telle autre à qui la nature a prodigué plus de biens, opposant ici l'intelligence au nombre, là l'unité énergique du sentiment national à la confusion de races hétérogènes, entraînant enfin tous ces avantages dans un mouvement d'esprit incomparable et toujours en éveil. C'est ainsi, c'est en ayant sur chaque peuple un point particulier de supériorité que quand elle se trouve placée en tête-à-tête avec un ou même avec deux d'entre eux, elle peut très-légitimement espérer de suffire sans peine à la lutte. Mais contre une coalition de tous les grands États de l'Europe réunis, rassemblant contre elle des forces de nature et d'origine diverses, et, comblant les lacunes l'une de l'autre, la France a vu plus d'une fois que la partie était moins sûre. Que serait-ce contre un empire qui réunirait en une seule main deux ou trois de ces États, et substituerait ainsi à l'incertitude d'une alliance toujours précaire la précision et la sûreté de manœuvres qui naît de l'unité? Magenta et Solferino ont été des journées peu douteuses, j'en conviens. Le seraient-elles demeurées aussi peu si, derrière l'infanterie autrichienne, commandée par un archiduc Charles, il y avait eu une in-

fanterie prussienne, commandée par un Frédéric II? L'unité allemande, constituée par la grâce du suffrage universel et à l'instar de l'unité italienne, pourrait nous jouer de ces tours-là.

En tout cas, le plus prudent est de ne pas s'y risquer. Tous nos politiques de tous les âges ont été de cet avis, et je demande la permission de ne pas être plus brave qu'eux. « Mon ami, disait à un jeune téméraire le plus grand homme de guerre du dix-septième siècle, ne passez jamais si près des boulets; et si on vous demande qui vous a donné ce conseil, vous direz que c'est M. de Turenne. » Je crois qu'on peut dire pareillement à tous ceux qui ont l'honneur de gouverner la France : Ne laissez personne grandir sans votre aveu, ni derrière le Rhin, ni derrière les Alpes, ni dans la Méditerranée, et si on vous raille de votre prudence vous direz que c'est Henri IV, Richelieu et Napoléon qui vous l'ont dit.

Je rencontre ensuite ceux que je nommerai les politiques du nouveau droit public. Ceux-là se flattent de tenir toujours en réserve quelque combinaison faite à point, pour réparer les désordres qu'un coup brusque du suffrage universel peut apporter dans la balance des États. Si l'équilibre est détruit quelque part au détriment de la France par exemple, eh bien! pourquoi s'en inquiéter? la France le rétablira à son profit, au moyen de quelque autre agrandissement. Ainsi a-t-elle fait en annexant la Savoie et Nice pour compenser l'inquiétude que pouvait lui causer la constitution d'un grand royaume de l'autre côté des Alpes.

C'est probablement à un expédient analogue que songeait M. le ministre des affaires étrangères lorsque, dans le document déjà cité, il mentionnait, parmi les raisons qu'il avait fait valoir auprès de la reine d'Angleterre pour la détourner de donner son fils au trône de Grèce, celle-ci comme la dernière et la capitale :

« Le gouvernement de l'Empereur en ce qui le concerne ne pouvait moins faire que de prendre acte d'un semblable événement, *en se réservant d'aviser s'il y a lieu au rétablissement de l'équilibre altéré.* »

M. le ministre des affaires étrangères est un diplomate de la vieille école qui probablement ne lance point sa parole à l'aventure et tient une réplique toujours prête aux questions qu'il provoque. Je ne puis m'empêcher de penser cependant que si au moment où il faisait cette communication à l'ambassadeur britannique, celui-ci l'eût regardé en face, pour lui demander ce que signifiait cette menace enveloppée, il eût été un peu en peine de l'expliquer.

Rétablir l'équilibre altéré : en bon français, cela n'a qu'un sens, et dans la réalité, cela ne peut se faire que par un seul moyen : par la voie d'une extension de territoire. C'était donc à quelque annexion

de province ou même d'État que le ministre faisait allusion, comme à la répresaille possible du coup que nos intérêts étaient menacés de recevoir en Grèce. Or une telle annexion, comment comptait-il l'opérer? De haute lutte par voie de conquête ou bien à l'amiable par la voie plus douce du suffrage des populations? Le premier moyen assurément est tout à la disposition de la France, et il y a bon nombre de petits États qu'elle peut conquérir sans avoir besoin de prendre beaucoup de peine. Mais, en vérité, l'étrange manière que ce serait de témoigner son respect pour la liberté des peuples! Respecter la liberté de Paul qui me fait tort pour confisquer la liberté de Pierre qui n'en peut mais! Nous laisser offenser par respect pour la souveraineté nationale de Grèce pour engloutir ensuite la nationalité tout entière de telle province innocente qui ne saurait pas même de quoi nous avons à nous plaindre! La supposition ne serait pas sérieuse.

Reste donc que la compensation dont il s'agit nous fût offerte par le suffrage universel de quelque population bienveillante. Mais nous sommes donc bien sûrs de trouver quelque part tout à point un suffrage universel de si bonne composition? Le suffrage universel est donc un instrument qui joue à l'heure qu'on veut, quand on en a besoin, et qui part au coup de sonnette d'un puissant voisin! Puis le beau spectacle que vont présenter toutes les nations d'Europe se mettant en campagne pour courir après leur équilibre et se poussant l'une l'autre de scrutin en scrutin et de place en place! Les agréables rapports que cette perspective va établir entre un ministre des affaires étrangères et les agents des petits gouvernements accrédités auprès de lui, désormais publiquement menacés de voir leurs souverains appelés à régler à leurs dépens la balance des comptes ouverts inopinément quelque part par le suffrage universel! Et la preuve que cette chasse au scrutin n'est pas sûre, et qu'on peut, à un moment donné, trouver toutes les places prises, c'est qu'après avoir, à la vérité, reçu une compensation dans la Savoie et Nice pour l'annexion des Légations au Piémont, quand il s'est agi deux mois après de l'annexion bien plus considérable du royaume de Naples, nous n'avons trouvé cette fois rien à réclamer et par conséquent rien obtenu.

Pour que des idées si singulières soient présentées de sang-froid par un diplomate, il faut évidemment tout l'embarras où une fausse situation créée par un faux principe place toujours un esprit juste. Quoi d'étonnant alors que des politiques de journaux ou de café, des publicistes, des utopistes, tous gens moins obligés par métier à peser la valeur de leurs mots, se payent d'une autre monnaie qui n'est guère plus creuse! Nous n'avons donc pas le droit de traiter de trop haut les visions sociales dont nous avons déjà dit quelques mots et qui forment le troisième ordre d'arguments à l'appui des

principes du nouveau droit public. Nous voudrions croire avec toute la presse libérale que toutes les rivalités nationales vont disparaître dans la grande fraternité des institutions démocratiques, que quand les peuples seront tous une fois constitués sur la base de la souveraineté populaire, la communauté des principes fera taire entre eux la diversité des intérêts, qu'ils n'auront plus besoin de recourir à un vieux système de précautions, et que la force morale de l'opinion suffira pour les établir dans la paix et dans la justice, en dépit même de quelques inégalités de force matérielle. Il est pénible de paraître entiché de préjugés surannés, et cependant j'attends encore qu'on me montre, soit un précédent de l'histoire, soit un signe des temps présents qui permette d'ajouter la moindre foi à la venue de cet Eldorado démocratique.

Où prend-on, en effet, qu'en aucun temps la ressemblance des institutions, chez des peuples voisins, ait rendu entre eux moins vifs et moins dangereux les conflits des intérêts? Suffit-il que des peuples soient organisés de même à leur intérieur pour qu'il n'y ait plus entre eux de sujets de querelle, ni contestation de frontière, ni émulation d'influence? A ce compte il n'y aurait pas eu de guerres au moyen âge; car tous les peuples avaient une organisation commune, qui était la féodalité. Il n'y en aurait guère eu non plus au dix-septième siècle, car, à de faibles exceptions près, tous les États étaient monarchiques, et le pouvoir à peu près absolu du souverain était le principe généralement admis de toutes les institutions. La France, l'Espagne et l'Autriche en particulier avaient ce trait commun, et on ne voit pas que cette analogie ait rendu leur humeur plus fraternelle. Si de grandes monarchies se sont battues autrefois jusqu'à épuisement de chaleur vitale, et de guerre lasse n'ont trouvé d'autre moyen pour éviter le retour de telles extrémités que d'adopter un système de précautions réciproques, qu'on me donne une raison, une seule, pour que de grandes démocraties (quand il n'y aura plus que cela en Europe) soient préservées des mêmes passions, et par conséquent dispensées de se mettre au même régime. Serait-ce qu'il y a dans les institutions populaires une vertu de paix particulière? mais c'est tout le contraire que l'histoire démontre. La démocratie n'en est pas à sa première apparition dans le monde, et il faut dire que partout où elle a régné elle s'est montrée sous les mêmes traits : susceptible, exigeante, prompte dans ses résolutions, et impatiente dans ses désirs, très-sensible à tout ce qui touche l'honneur national, pas plus scrupuleuse que les rois sur le bien d'autrui. Depuis les républiques grecques, en passant par les républiques italiennes, pour arriver aux démocrates qui s'égorgent en ce moment de si grand cœur dans les plaines de la Virginie, ce portrait a toujours été ressem-

blant. Toujours et partout on a pu accorder au tempérament populaire toutes les vertus, excepté la patience, et à la politique qui se fait sur la place publique tous les mérites excepté la discrétion et la prudence. Aussi de grandes monarchies sincèrement en paix l'une avec l'autre, cela s'est vu rarement, mais quelquefois : de grandes républiques voisines sans être ennemies, jamais. Ce qui trompe, c'est la solidarité qui existe en Europe, depuis soixante ans, entre les démocrates de tous les pays, solidarité attestée par des efforts communs, les uns louables, les autres criminels, et cimentée par des souffrances communes. Mais cette solidarité d'où naît-elle? uniquement de ce que le principe démocratique n'ayant pas encore pleinement triomphé partout, tous ceux qui le professent ont un ennemi commun à poursuivre qu'on a appelé longtemps la sainte alliance des rois absolus, et contre lequel ils avaient intérêt à concentrer toutes leurs forces. Mais le jour (qui n'est pas éloigné) où les derniers vestiges de l'ancienne société européenne auront disparu, pour faire place au triomphe complet de cet avenir vague qui se couvre du nom de démocratie, cet intérêt commun et supérieur ayant aussi disparu, chacun retournera à ses instincts et à ses penchants naturels; et alors, à moins que le sentiment national n'ait perdu les racines profondes qui l'attachent au cœur de tout homme, la qualité de Français, d'Allemand, d'Italien prévaudra de nouveau dans la conduite et dans les désirs de chacun sur celle de démocrate. Ce jour-là verra par conséquent la résurrection et non la fin des rivalités nationales.

Ce jour-là aussi, ce que ces démocraties toutes victorieuses auront de mieux à faire, ce sera, comme les monarchies, de compter de nouveau leurs hommes, leurs canons et leurs vaisseaux. Se confier, en cas de conflit, sur la force morale de l'opinion, serait plus généreux que prudent. Je ne conteste pas l'importance que la publicité, la presse, les progrès d'une certaine moralité publique ont fait prendre à cette force européenne qui n'a pourtant jamais été nulle. Mais, en compensation, il faut convenir que le même progrès du temps n'a pas desservi d'autres puissances qui tiennent du corps plus que de l'âme : je veux dire le nombre et l'argent. Grâce à ces inventions savantes qui sont les titres de gloire favoris du dix-neuvième siècle, mais qui ont tous pour effet de rendre les hommes plus égaux entre eux, le courage sans le nombre a de moins en moins de chances sur les champs de bataille, et la fortune est de plus en plus amoureuse des gros bataillons. Hélas ! elle prend des goûts plus subalternes encore ; elle s'est tout récemment éprise des gros écus. Quand on se bat à coup de canons rayés et de frégates blindées, c'est, au fond, l'argent qui décide; car c'est le trésor le plus riche qui fournit le plus vite et en plus grande quantité ces engins de destruction. De sorte que, si on

n'y prend garde, le dix-neuvième siècle, si fier de l'empire de la pensée, pourra voir la prépondérance des États dépendre de quelque chose de plus grossier et de plus matériel encore, s'il est possible, que la force pure. Nouvelle raison de ne pas traiter trop dédaigneusement l'équilibre des territoires; car les territoires nourrissent les populations, et les populations payent les impôts.

Mais vous n'y entendez rien, nous dit-on; vous oubliez que ces principes communs, qui font le tour du monde, et qui doivent établir la paix entre les hommes, ne sont pas seulement les principes démocratiques; il en est un dont vous ne tenez pas compte, et qui porte en lui-même le remède à tous les dangers que vous signalez, c'est le principe des nationalités. Le même mouvement qui pousse tous les peuples à se constituer en démocratie les porte aussi à s'aggréger ou à se séparer suivant leurs affinités ou leurs répugnances nationales. Ce qui trouble l'Europe aujourd'hui, c'est que les populations issues d'une même race ne sont pas réunies sous la main d'un même gouvernement : il y a des Allemands qui commandent à des Italiens, des Grecs qui obéissent à des Turcs, des Hongrois et des Bohêmes enclavés dans un empire germanique, et c'est de ce croisement d'intérêts et d'instincts contraires que naissent tous les conflits. On espère que le moment approche où sera une fois pour toute posée la règle que toutes les grandes nationalités européennes, française, allemande, italienne, ont droit à une existence propre et ne doivent pas empiéter sur celle d'autrui; et par là pourra à la fois être effacée la trace des conquêtes passées et, plus sûrement que par aucune combinaison d'équilibre, déraciné le germe des conquêtes futures.

Avant d'admettre cette réponse comme satisfaisante, il y a une condition indispensable, c'est de savoir avec quelque précision ce qu'on doit entendre par ce terme de nationalité : expression un peu vague, et d'un français douteux qu'il faut pourtant tirer au clair avant d'en faire le point de départ de tous les rapports futurs des États. On disait autrefois une nation, et ce mot avait un sens très-déterminé, puisque c'était l'appellation collective d'une réunion d'hommes soumis à un même régime politique. Nationalité veut dire apparemment quelque chose d'autre et de plus, puisque c'est l'idée au nom de laquelle on se propose de réformer la plupart des circonscriptions politiques existantes. Quoi donc?

Je n'élèverai pas ici de mauvaises chicanes, ni de vaines subtilités de terminologie. Je n'ai garde surtout de soutenir qu'il n'existe entre les divers groupes d'hommes d'autres liens que ceux qui résultent à chaque moment de la communauté des institutions politiques. Ce point de vue tout matérialiste ne me plairait pas davantage en matière de droit public qu'en aucun autre. Oui, très-assurément, il

existe entre les hommes, antérieurement à toute constitution politique, des rapports qui les unissent ou des diversités qui les séparent; il y a des familles naturelles parmi les peuples, comme parmi tous les êtres animés et inanimés, comme à tous les degrés de la création. La communauté d'une même race d'où résulte d'abord la similitude de langue, puis l'analogie de caractère, c'est là, assurément, pour tous ceux qui en sont issus, le principe d'une fraternité véritable dont Dieu lui-même, avant toute main humaine, a formé les nœuds. D'autres circonstances, presque aussi indépendantes de toute volonté, viennent habituellement les resserrer : ce sont, par exemple, la soumission à une même foi, l'habitation d'une même contrée, bornée par les mêmes frontières, enfin le partage des mêmes vicissitudes, des mêmes souffrances, des mêmes travaux et de la même gloire. La race, la langue, la foi, la géographie, l'histoire, ce sont donc là, j'en conviens, autant d'éléments qui concourent à la formation naturelle d'une société avant même qu'un parchemin soit intervenu pour la constituer par écrit. Si ce qu'on appelle une nationalité est le résultat complexe de ces éléments, j'admets très-volontiers que le mot a un sens appréciable, et que le fait est un des plus respectables qui soient au monde. Je ne ferai non plus nulle difficulté de convenir qu'une société politique est d'autant plus parfaite qu'elle se rapproche de cette société naturelle, et que, en ce sens, la nationalité est la vraie base d'une nation.

Point de difficulté donc quand tous ces éléments sont réunis au berceau d'un peuple, et ont présidé à toute la durée de sa croissance. Il en sort en général une nation animée d'un patriotisme énergique qui se défend tout seul, ne se laisse jamais méconnaître, et n'a pas besoin qu'on lui vienne en aide. Mais voici où l'embarras commence : c'est quand ces caractères multiples sur lesquels s'établit la nationalité au lieu de rester unis se divisent, en telle sorte que partie en repose sur un groupe d'hommes, partie sur un autre, et que par là les mêmes hommes, unis sous un rapport, sous un autre sont séparés. Or c'est, je ne dirai pas, le cas le plus ordinaire, mais un effet très-habituel des révolutions et de l'histoire. Il arrive en effet que, par suite d'événements très-fréquents, comme des conversions ou des émigrations, des peuples sortis de la même souche, continuant à parler la même langue, ne professent plus le même culte, n'habitent plus le même sol et n'ont plus les mêmes intérêts, tandis que d'autres, nés d'aïeux divers, se rapprochent par la communauté des idées ou le voisinage des lieux. En ce cas, où est la nationalité? Et si on en veut faire la base unique des circonscriptions politiques, dans quelle catégorie relèguera-t-on ces familles d'hommes à caractère hybride et mixte? Est-ce le fait primitif de l'origine qui devra prévaloir? Sont-ce

les faits secondaires et postérieurs, amenés par le cours du temps? Voici, par exemple, l'Alsace, qui est assurément germaine de race et parle encore allemand? Voici la Corse, qui était italienne jusqu'à hier, et où personne n'entend le français? Mais le temps pour l'une, et pour l'autre la gloire d'avoir donné à la France un grand homme les ont faites françaises; à quelle nationalité appartiendront-elles? Voici en revanche de petits cantons suisses qui parlent français et ont produit même de grands écrivains de notre langue, Lausanne et Genève; mais leur histoire est entièrement étrangère et souvent hostile à la nôtre. Que sont-ils, et qui le dira?

Il est donc clair que ce principe de nationalité, qu'on invoque pour tenir lieu à l'Europe de toutes ses règles de droit public, est loin de répondre à toutes les difficultés que lui-même il soulève. Au lieu de servir, comme on s'en flatte, à établir entre les États une paix perpétuelle, il pourrait bien, sous la forme absolue qu'on lui donne, n'avoir d'autre effet que de créer entre eux un sujet nouveau et toujours renaissant de divisions. Jusqu'ici, en effet, ces questions de nationalités douteuses qui se posent sur toutes les frontières des grands États sont tranchées en fait par des traités, par des conventions diplomatiques, qui, une fois consenties, entrent dans le système général de l'Europe et font loi entre les parties. Les traités sont le droit positif des nations dont la nationalité est, si l'on veut, le droit naturel. Ils sont chargés de régulariser l'état civil des peuples comme les lois ordinaires régularisent l'état civil des individus, et ils le font avec cette justice mélangée et grossière qui caractérise toutes les lois humaines; ils sont, comme tous les codes civils du monde, habituellement imparfaits, quelquefois iniques, mais toujours indispensables. Quel serait, en effet, le désordre d'une société qui, sous prétexte que les lois écrites ne sont jamais conformes à la justice absolue, les rayerait toutes d'un seul coup pour abandonner les relations des hommes entre eux à la conscience de chacun interprétant, à son gré, le droit naturel?

Ce désordre n'est qu'une faible image de celui qui couvrira la face de la société le jour où ayant d'abord détruit toutes les conditions de l'équilibre des États, déchiré tous les traités qui l'assuraient, répudié toutes les règles qui tendaient à le maintenir, on viendra ensuite déclarer à tous les peuples qu'ils n'ont plus qu'à se constituer comme il l'entendent, pourvu qu'ils se conforment à un principe aussi complexe et susceptible d'une application aussi équivoque que celui de la nationalité. J'affirme d'avance que chacun puisera dans ce principe sans prêter beaucoup à la lettre, précisément tout ce qu'il lui faut garder, ou prendre tout ce qui est à sa portée ou à sa convenance. Entre la géographie, l'ethnographie, les souvenirs de l'histoire,

les sympathies religieuses, la filiation des langues, il faudrait qu'un État fût bien mal habile pour ne pas mettre la main au moins sur un élément qui lui permettrait de s'assimiler un faible voisin, en vertu d'une prétendue parenté nationale. Car remarquez qu'un seul élément suffit pour établir cette parenté, même en l'absence de tous les autres. Il y a sur ce point précédent et jurisprudence. Entre Palerme et Turin qu'y avait-il de commun ? Non pas la race assurément : les Lombards n'ont jamais peuplé la Sicile ; non pas la condition géographique : les Alpes ne défendent pas le détroit de Messine ; non pas la communauté des souvenirs : depuis la chute de l'empire romain, Siciliens et Piémontais n'ont pas un seul jour obéi aux mêmes lois. Rien, absolument rien que la langue, et encore défigurée par deux dialectes qui très-assurément ne se comprennent pas réciproquement. Ce lien seul a suffi pour constituer une nationalité et par suite valider une annexion. A quelle entreprise manquera-t-il un aussi bon prétexte ? Quelle annexion passée ne sera légitimée, quelle annexion future ne sera autorisée d'avance par un tel exemple ? La Russie dès lors n'a nul besoin de rendre la Pologne ; car les Polonais et les Russes sont des Slaves, qui peuvent se traiter comme des frères. Mais elle peut aussi très-bien accueillir les vœux de tous les chrétiens schismatiques d'Orient qui voient dans le czar le patriarche armé de leur culte. Car le culte est un des éléments de la nationalité. La communauté d'une patrie céleste qu'on espère vaut bien autant pour l'homme que le souvenir effacé d'une patrie terrestre. Au nom des frontières naturelles qui sont un des éléments de la nationalité, l'Allemagne gardera le Tyrol, bien qu'on y parle italien. Mais au nom de la langue, qui est un autre élément de la nationalité, elle réclamera l'Alsace, et nous, de notre côté, nous demanderons la rive gauche du Rhin, parce que cette rectification de frontière compléterait notre ligne géographique, et aussi la Belgique, parce qu'elle se sert de notre idiome. Autant de prétextes différents pour s'étendre aux dépens de notre voisin s'il nous est inférieur, ou pour se quereller avec lui s'il est notre égal. En un mot, chacun trouvera dans l'élasticité du principe autant d'arguments qu'il aura de fins diverses à poursuivre. Ou plutôt il n'y aura qu'un seul argument faisant manœuvrer tous les autres, la force, et une seule fin, poursuivie par des voies différentes, et qu'il faut appeler par son nom, la conquête. La nationalité qui est censée en être le frein en sera, au contraire, le prétexte. Ce sera par excellence cette raison, dont le plus fort a toujours besoin pour colorer l'usage de sa force, qui varie suivant les temps, mais qui est toujours assurée d'être la meilleure. Il n'y aura au vieil apologue qu'une légère variante à faire, qui n'altérera même pas la rime : avant de manger l'agneau, le loup commencera par lui démontrer qu'il est son frère.

On va m'arrêter ici encore et me dire que je néglige précisément ce qui fait le fond, la substance même de la théorie nouvelle. J'ai l'air de ne pas savoir que ces annexions différentes, opérées au nom de la nationalité, il y a une autorité pour les prononcer, c'est le suffrage universel. C'est là le juge compétent pour trancher les questions de nationalité douteuse. Ce sont les populations elles-mêmes qui diront à qui elles veulent appartenir, à quelle date et à quel événement de leur histoire elles veulent rattacher leur existence nationale; on les interrogera, elles répondront. Leur réponse lèvera les incertitudes et déconcertera toute pensée ambitieuse. Voilà ce qu'on va me prier de ne pas oublier.

Eh! non, je n'oublie rien, et je n'ai garde, surtout, de perdre de vue ce point capital. Si je tarde tant à y arriver, c'est qu'il est délicat à traiter et que je ne l'aborde qu'en tremblant. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'apprécier l'aptitude du suffrage universel à fournir dans tous les cas une expression libre et sincère du vœu national. Or, la liberté du suffrage universel, on sait que c'est l'arche sainte, et, au moment où j'écris, un de nos meilleurs confrères en publicité vient d'être atteint de la foudre pour y avoir touché d'une main pourtant bien délicate. L'exemple est de nature à faire réfléchir. Ce qui me rassure pourtant et m'encourage à passer outre, c'est qu'il ne s'agit point ici de la liberté du suffrage universel pris en soi, mais seulement dans sa capacité diplomatique, nullement dans ses facultés constituantes ou électorales. Or, à mon souvenir, ce point de vue est nouveau et non prévu dans aucun article des décrets de la presse. Qu'il soit donc bien entendu que les critiques, ou du moins les doutes que je vais émettre, ne s'adressent qu'au suffrage universel chargé de transférer une nationalité. En toute autre matière, s'il s'agit, par exemple, d'approuver une constitution ou de renouveler un mandat législatif, je tiens que le suffrage universel est toujours libre et que rien ne peut l'intimider, et je suis prêt à en faire la déclaration d'avance à Dieu, aux hommes, et surtout au commissaire de police.

Sous ces réserves, je m'enhardirai donc jusqu'à dire que j'ai beau chercher, je ne trouve pas un moyen pratique d'empêcher que le suffrage universel, une fois qu'on lui reconnaît la vertu de transférer, à lui seul, un État ou une province d'une nationalité à un autre, ne devienne par là même un instrument toujours prêt entre les mains du plus fort pour consommer, consacrer et ratifier l'oppression du peuple faible. C'est, à mes yeux, une certitude qu'on peut mathématiquement démontrer, et que rien au monde ne peut conjurer.

En premier lieu, pour que le suffrage universel soit mis en mesure d'exercer sa vertu de translation, il y a une condition préliminaire

indispensable : c'est de mettre à bas, avant de commencer, le gouvernement existant dans l'État ou la province qu'il s'agit de transférer. Tant que ce gouvernement existe, il est trop clair qu'il ne se prêtera pas à fournir lui-même l'occasion de sa spoliation et de sa déchéance. Il aura certainement la mauvaise grâce de ne pas se mettre aux voix, chez lui, lui-même. Si le roi de Sardaigne a pu agir autrement à l'égard de la Savoie, c'est un acte de désintéressement tout exceptionnel qui ne trouvera pas d'imitateurs parmi ceux qui ne seraient pas si sûrs de recevoir leur récompense en ce monde. Mais d'aller proposer au grand-duc de Bade, par exemple, de réunir ses sujets pour leur demander s'ils veulent devenir Prussiens, ou même au roi Léopold, quelque philosophe qu'il passe pour être en ces matières, d'interroger les Belges pour savoir s'il ne leur plairait pas d'être Français; l'idée ne serait pas sérieuse. Évidemment, avant que le suffrage universel opère, il faut lui avoir préparé le terrain, en faisant maison nette de son gouvernement[1].

Ainsi, une révolution est la condition préalable de toute annexion à opérer, même par la voie du suffrage universel. J'ajoute que cette condition sera toujours réalisable à volonté par celui qui désire l'annexion aux dépens de celui qui en doit faire les frais. Un grand État est toujours le maître de provoquer, quand il lui plaît, une révolution dans un petit État qui lui est contigu, et pour peu qu'il y ait intérêt, et

[1] Dans une matière si nouvelle et si délicate, on aime à s'entourer de toutes les autorités. C'est donc avec un véritable plaisir que, ces pages étant déjà écrites, nous avons pu nous convaincre que nous étions, sur cette nécessité d'une révolution préalable, pour donner ouverture au suffrage universel, exactement de l'avis des agents les plus distingués du gouvernement français. Voici ce que nous trouvons, en effet, dans une dépêche de M. le ministre de France à Turin, en date du 25 décembre dernier, insérée dans le *Moniteur* du 16 courant:

« M. Pasolini (ministre des affaires étrangères du roi d'Italie) me reproduisit les diverses considérations que connaît Votre Excellence, et entre autres celle qui consisterait *à laisser aux Romains, par la retraite de nos troupes, la faculté de voter pour le souverain qui leur conviendrait, ainsi qu'il a été fait en France et en Grèce*, etc. J'avais écouté M. Pasolini sans beaucoup l'interrompre. Je ne pus m'empêcher cependant de lui faire observer, à l'occasion de ce dernier argument, que *si le code nouveau des droits des peuples comportait la mise aux voix d'un trône devenu vacant, il n'admettait pas toutefois la possibilité du vote d'un trône légalement occupé*, » etc.

C'est exactement ce que nous disons, et M. le ministre des affaires étrangères, ayant déclaré que ce nouveau droit public était le nôtre, assurément les meilleurs jurisconsultes à consulter sur ces conséquences ce sont les agents qui représentent M. le ministre lui-même.

Seulement, si la conversation ne s'était pas bornée là, il est probable que M. Pasolini aurait répondu à M. le comte de Sartiges que cette difficulté ne l'arrêtait pas, et que pourvu que nos troupes lui laissassent à Rome le champ libre, le Piémont se chargeait d'ouvrir la vacance par quelqu'un des procédés qu'on va indiquer.

qu'il soit assuré de l'impunité, il n'y a nul doute qu'il le tentera, et que la tentative sera suivie de succès.

Lés moyens dont un grand État dispose pour atteindre cette fin sont multiples. Je n'en choisirai qu'un petit nombre, qui, ayant opéré sous nos yeux avec plein succès, peuvent passer pour éprouvés. Le grand État, par exemple, a toujours dans la capitale du petit un ambassadeur accrédité, c'est-à-dire un agent dont la personne est sacrée et le domicile inviolable. Ces priviléges ont pour but de mettre l'agent diplomatique en mesure de mieux défendre les intérêts de son gouvernement. Mais du moment où l'annexion méditée devient un intérêt licite et avouable, un but qu'on peut se proposer tout haut d'atteindre, il est tout naturel que l'ambassadeur use de ses prérogatives pour veiller à cet intérêt, comme à tout autre. Dès lors une ambassade devient un asile tout préparé où l'on peut conspirer tout à l'aise, en pleine sûreté de conscience et surtout en pleine sécurité pour sa personne. Demandez à MM. Boncompagni et Villamarina, par exemple, combien il est doux de se donner ainsi toutes les émotions d'un complot, sans avoir à craindre même pour un seul cheveu de sa tête. C'est dans ce lieu privilégié qu'un ambassadeur peut faire venir tous les mécontents du pays (et dans quel pays n'y en a-t-il pas?) et leur offrir en perspective les places bien rentées de sénateur ou de conseiller d'État, que de grands États seuls ont à leur disposition, et qui sont toujours séduisantes pour les démagogues émérites et les tribuns sur le retour. Il y pourra recevoir aussi les militaires et leur faire entrevoir que les grands États seuls ont de grandes armées, par conséquent de grands commandements à donner et de grandes aventures à courir, tandis qu'une épée qui reste au service d'un petit souverain n'a guère à attendre que le modeste honneur qui s'attache à la fidélité et au devoir. Le grand État étant supposé riche, a encore d'autres arguments plus palpables à l'adresse de convoitises plus grossières, et qui par là même sont mieux faites pour mettre la main à l'œuvre et le feu aux poudres. Ainsi se forme dans la capitale du petit pays lui-même un parti de l'annexion, et quand tout ce travail a duré et fermenté quelque temps, un matin, l'insurrection éclate, l'ambassadeur se met à sa fenêtre; la troupe ne se défend pas, et, suivant l'expression devenue classique d'un connaisseur, le tour est fait.

Par grand hasard, la pièce vient-elle à échouer au dénoûment par suite de quelque mise en scène mal exécutée, ou de quelque acteur qui a manqué son entrée? L'insurrection est-elle réprimée? Il ne faut pas se troubler pour si peu, il reste des ressources : d'abord le petit gouvernement en se défendant a certainement violé l'humanité. C'est infaillible. Les petits États qui se défendent violent toujours l'humanité. Les grands, c'est autre chose : quand ils fusillent

ou déportent sans jugement leurs adversaires, ils leur font *en les croquant beaucoup d'honneur*. Il y aura donc là un grief philanthropique sur lequel toute la presse du grand État pourra émouvoir les honnêtes gens. Puis il faudrait vraiment jouer de malheur pour ne pas trouver dans l'incident lui-même quelque grief plus direct et plus personnel. Il est à croire, par exemple, que parmi les prisonniers et les victimes, hélas ! que ne peut manquer de faire une journée d'insurrection, se trouveront quelques sujets du grand État, surtout s'il en est venu tout exprès pour prendre part à la manifestation. Il faut bien compter aussi que la livrée de l'ambassadeur (car on a une livrée, même quand on représente le suffrage universel), aura pu recevoir quelque part une insulte, surtout si elle a eu le soin de se montrer du côté où l'on se battait. Dès lors il n'en faut pas davantage ; c'est un véritable grief diplomatique, une atteinte au droit des gens, qui ne peut être suivie que d'une prompte vengeance. La guerre devient inévitable, et avec l'inégalité de forces présupposée, elle n'est guère qu'une promenade militaire qui a pour effet de mettre le grand gouvernement en possession provisoire du petit pays, et de lui permettre de convoquer lui-même le suffrage universel.

Ce qui reste suit de soi-même. Si quelqu'un pense en effet que le résultat d'une telle consultation peut être douteux, que d'innocentes populations rurales viendront désarmées entre deux haies de soldats, voter contre leurs vainqueurs, c'est une candeur d'illusion que je ne me charge pas de dissiper.

Ce tableau est-il chargé? La première partie de ce drame n'a-t-elle pas eu quatre représentations successives, à Florence, à Modène, à Parme, à Naples? La seconde n'a-t-elle pas été jouée avec des détails plus rudes encore et un dénoûment plus sanglant à Castelfidardo? Les populations des Marches et de l'Ombrie n'ont-elles pas voté sous les yeux et sous le canon des envahisseurs de la veille? Y a-t-il quelqu'un qui doute que le même spectacle puisse être donné à la porte de toutes les plus grandes puissances d'Europe dans la capitale de tous les petits royaumes?

Ne dépend-il pas absolument de la France, le jour où il lui conviendra, de susciter une révolution à Bruxelles ou à Genève, ou, si la révolution tarde, de chercher une mauvaise querelle à ces diminutifs d'États, pour les conquérir provisoirement, sauf à les consulter le lendemain? La Russie ne peut-elle pas en faire autant à Jassy et à Bucharest, la Prusse à Hanovre et à Cassel, l'Angleterre dans beaucoup des ports de la Méditerranée? En un mot, tous les colosses d'Europe ne peuvent-ils pas traiter de cette manière tous les pygmées? S'ils s'en abstiennent jusqu'à présent, c'est sans doute par esprit d'équité et de modération. Mais l'Écriture dit que la crainte est le

commencement de la justice, et cette crainte qui vient en aide aux bons sentiments a été jusqu'ici inspirée aux grands États par la vieille habitude où ils sont de penser qu'ils se surveillent réciproquement et qu'ils ne se passeront rien l'un à l'autre. Or, voici le suffrage universel qui vient tout à point pour supprimer ces craintes réciproques, en plaçant, dès le lendemain, toutes les annexions accomplies sous la protection inviolable d'un nouveau principe de droit public. Ce n'est plus qu'une affaire de temps; il suffit d'avoir fait voter les populations avant qu'un tiers puissant ait le loisir d'accourir. Dès lors, la barrière qui a jusqu'ici contenu toutes les ambitions étant enlevée, chacune, tôt ou tard, débordera nécessairement. C'est donc là tout, absolument tout le service que rend le suffrage universel à l'indépendance des peuples : il enlève aux vaincus leur recours dans la garantie de leurs alliés, et consacre sur-le-champ et pour jamais l'impunité des vainqueurs. Ainsi les deux parties du nouveau principe se complètent l'une l'autre : la nationalité motive toutes les agressions, le suffrage universel les consomme; la nationalité est le prétexte, le suffrage universel est l'instrument, et sur ces deux appuis s'élève la domination de la force.

Laissez jouer quelque temps ce mécanisme à double pression, et les résultats peuvent en être calculés avec précision. Vous verrez d'abord disparaître l'un après l'autre toute cette couche d'États moyens, qui, interposés entre les grandes puissances, vivent à l'ombre de leur équilibre, et dont l'intermédiaire prévient leur contact et adoucit leurs frottements; puis, sur ces ruines, se formeront trois ou quatre grandes nationalités envahissantes et enivrées de récentes extensions, qui, se touchant pour ainsi dire à cru, ne pourront faire un mouvement sans se heurter et ne passeront pas un jour sans se battre; et enfin, de ces luttes sortira quelque jour un grand capitaine qui fondera par l'épée un empire engraissé du sang des peuples et aussi éphémère qu'une vie humaine. Si c'est là ce qu'on désire, si c'est cette ère de carnage et de violence, de provocations et de représailles qu'on veut ouvrir, on n'a qu'à persévérer dans la voie, la fin en est certaine et la pente irrésistible.

Si l'on pense, au contraire, que l'indépendance des faibles, sacrée en droit, est, en fait, la condition de repos et le titre d'honneur de la société moderne, — que l'interposition des petits États entre les grands répand dans tous les mouvements du corps européen une souplesse nécessaire à son développement; si l'on pense que le spectacle de ces petits et de ces grands, de ces forts et de ces faibles, de toutes ces inégalités diverses, vivant côte à côte en sécurité, est en même temps le chef-d'œuvre et la garantie de la civilisation; — d'une façon plus générale, si l'on pense que justice et conquête, paix et spoliation

sont des mots incompatibles, — il faut se hâter de relever et de raffermir l'unique barrière qui ait jusqu'ici contenu l'égoïsme patriotique des peuples et les instincts cupides du cœur humain. Il faut sortir des réticences, des demi-concessions, des aveux embarrassés; il faut proclamer de nouveau, et tout haut que les traités engagent tout le monde, les populations aussi bien que les souverains, et que, quand ces traités ont consacré une répartition de territoires, personne, ni par la voie des armes ni par aucune autre, ne peut l'altérer, sans rendre compte de ce changement à la juridiction commune et collective des contractants. En présence de l'Allemagne qui fermente et de l'Orient qui se dissout, il est temps, il est plus que temps de rendre hommage à cette vérité. Et il ne faut pas la dire seulement à l'oreille des rois qui chancellent sur leurs trônes ou des cabinets qui tremblent devant l'opinion, il faut la répéter aussi et surtout aux peuples qui font les révolutions, et au suffrage universel qui les consacre. Ce sont là les puissants du jour, et, en tout temps, ce sont les puissants qu'il faut avertir, et c'est la force qui a besoin du frein.

Pour cela faire, il n'est nul besoin de rétracter en aucune sorte le principe bon ou mauvais de la souveraineté populaire, il n'est nullement nécessaire d'évoquer le fantôme d'un droit divin quelconque, ni d'agiter la creuse, éternelle et insoluble dispute de l'origine du pouvoir. Il ne s'agit point de contester au suffrage universel la faculté de faire et de défaire autant de fois qu'il lui plaira son gouvernement, d'accomplir toutes ses volontés et même de satisfaire toutes ses fantaisies. On lui demande seulement de faire tout cela chez lui, de borner cette activité dans l'enceinte de ses frontières, et de ne pas regarder un traité comme un document aussi peu digne d'égards qu'une constitution. Est-ce trop peu de puissance qu'une part déjà si belle et si sujette à l'abus? Dieu lui-même n'en juge pas ainsi, car il n'a pas cru déroger à son omnipotence, en faisant un contrat avec l'homme, et en demeurant fidèle aux promesses qu'il lui avait faites. Parlant sérieusement, il s'agit uniquement de savoir si la souveraineté populaire veut reconnaître une limite, — une seule, — quelque part — dans le bon sens, dans la foi jurée, dans l'intérêt supérieur de la civilisation et du monde, ou si, comme cela est arrivé trop souvent à la souveraineté monarchique, elle prétend être exempte de cette condition commune à l'humanité. Ce n'est pas la flatter, sans doute, mais c'est la servir que de lui tenir ce langage. Après tout, ce qui est terrestre étant borné, les limites qu'on ne s'impose pas à soi-même, tôt ou tard, peuples ou rois, on les rencontre dans la force des choses; il vaut donc mieux les voir d'avance pour être à temps de les éviter. Peut-être, si la règle si sage que nous invoquons, et que personne ne contestait encore il y a seulement dix

ans, n'avait point été obscurcie par les derniers événements, les Grecs eussent été avertis qu'une révolution sans motif les conduirait à une situation sans issue, et ils ne seraient point aujourd'hui réduits à mendier de l'Europe un maître que peut-être, pour leur malheur, ils finiront par obtenir. Les libéraux de Naples aussi se fussent montrés moins dédaigneux pour un jeune roi qui leur offrait une constitution, et n'eussent point couru au-devant d'un régime qui ne leur a donné jusqu'ici d'autre gouvernement que des baïonnettes et d'autre liberté que le brigandage. A se préserver elle-même de telles aventures au lieu de s'y précipiter, on ne voit pas ce que la souveraineté populaire aurait perdu. En tout genre, qui ne veut pas respecter de barrière, finit par tomber dans un abîme. Pour les rois que leurs flatteurs égarent, l'abîme c'est une révolution; pour les souverains populaires, qui ont aussi leurs flatteurs dans la presse, dans la rue, et, de nos jours, jusque dans les cours, l'abîme est plus profond encore, car il est double : c'est l'anarchie d'abord, puis la dictature et trop souvent la conquête.

Albert de Broglie.

L'ENQUÊTE

SUR

LA MARINE MARCHANDE

La réforme économique inaugurée par le Traité de commerce de 1860 a atteint trop de choses pour que dans le nombre ne dût pas figurer notre marine marchande. L'une des premières elle a été touchée; et les lois survenues depuis, concernant le tarif des matières premières et celui des principales denrées coloniales, ont apporté de notables changements dans l'assiette des droits différentiels et des surtaxes de navigation qui la protégeaient. Enfin, la loi du 3 juillet 1861, en rompant le pacte colonial et en prononçant l'émancipation commerciale de nos possessions d'outre-mer, lui a retiré en partie les monopoles qui lui étaient réservés.

Ces mesures pouvaient difficilement se produire sans froisser quelques intérêts; elles ont donc été, où elles s'appliquaient principalement, c'est-à-dire dans nos ports, l'objet de discussions plus ou moins vives; ainsi tandis que plusieurs chambres de commerce y ont vu un grave préjudice fait à ces mêmes intérêts, les autres, plus clairvoyantes, ont admis que la réforme économique devait atteindre la marine marchande comme toutes les autres industries du pays, et elles ont demandé qu'on en examinât la situation en recherchant les moyens de lui venir en aide. Toutes ont été d'accord sur la nécessité de recourir à une enquête complète, où toutes les opinions pussent librement se produire.

L'idée de cette enquête, favorablement accueillie du ministre du commerce, et bientôt proposée à l'empereur, a été autorisée par le chef de l'État. Elle se fait en ce moment à l'aide du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, et bientôt, nous l'espérons, le résultat de ses travaux publié, on pourra enfin voir clair dans cette importante question.

Mais d'ici là, d'ici à l'époque de la réforme, qu'il nous soit permis de jeter les yeux sur le système qui régit actuellement notre marine marchande, et sur un passé qui mérite qu'on s'y arrête[1].

I

Antérieurement à 1789, la marine étrangère ne rencontrait dans les ports français aucune entrave absolue; pendant plus d'un siècle (1640 à 1740 et 1765), les navires étrangers faisant l'intercourse et le cabotage ne furent soumis qu'à des droits relativement assez doux. Ce système, plusieurs fois remanié, dura jusqu'à la Révolution.

[1] Voici, d'après les documents officiels les plus récents, l'effectif de la marine marchande des nations maritimes les plus importantes :

États-Unis.	5,145,000	tonneaux
Angleterre.	4,658,687	—
France.	1,025,942	—
Pays-Bas.	611,550	—
Norvége.	552,600	—
Suède.	375,000	—
Grèce.	274,480	—
États sardes.	222,524	—
Danemark.	173,518	—
Belgique.	41,865	
États romains.	41,560	

Quant au tonnage moyen, il était à la même époque (1860) :

Pour l'Angleterre, de.	169	tonneaux
Pour la France, de.	61	—
Pour les Pays-Bas, de.	254	—
Pour la Suède, de.	114	—
Pour la Grèce, de.	74	—
Pour les États sardes, de.	77	—
Pour le Danemark, de.	65	—
Pour la Belgique.	504	—
Pour les États romains, de.	22	—

Lorsqu'à cette époque l'Assemblée constituante s'occupa de l'unification des tarifs, elle s'inspira des principes de liberté qui dominaient. Aussi, dans celui qu'elle promulgua le 15 mars 1791, aucune réserve n'était-elle stipulée en faveur de la marine française qui, dans la navigation internationale, était livrée à la concurrence des pavillons étrangers.

Les réclamations des ports furent nombreuses; car si les lois nouvelles étaient favorables à nos industriels, à nos négociants, et en général à la masse des consommateurs, elles atteignaient profondément les intérêts de nos armateurs. Les plaintes de ces derniers furent écoutées, et on y crut d'autant mieux, qu'on citait à l'appui du système protecteur un exemple frappant de son excellence : l'*Acte de navigation* de Cromwell. Les résultats de cet acte qui, par ses mesures prohibitives, avait fortement contribué à développer la puissance maritime de la Grande-Bretagne, grâce surtout aux circonstances au milieu desquelles il naquit, frappèrent les conventionnels, dont le mérite politique, on le sait de reste, n'égala pas toujours le patriotisme; et le 1er mars 1793, ils annulèrent tous les traités d'alliance et de commerce conclus antérieurement avec les puissances étrangères, pour les remplacer bientôt (le 21 septembre de la même année) par une loi identique à la loi anglaise, et, comme son modèle, connue sous le nom d'*Acte de navigation*.

Cet acte qui, du même coup, maintint le système de l'inscription maritime est assurément l'un des plus tyranniques qui se soient produits. On ne saurait toutefois accuser beaucoup ceux qui le décrétèrent si l'on se reporte au temps qui le vit naître, et si l'on se souvient de la situation difficile où se trouvait le pays à la même époque. Ce dont on pourrait plutôt s'étonner, c'est que la paix rétablie, cette législation de circonstance ait été maintenue.

L'acte anglais, aboli en 1849, datait de 1651. C'est, avons-nous dit, les membres du parlement de Cromwell qui l'avaient voté. Le but de ces autres Conventionnels était le même que celui qui devait attirer plus tard leurs imitateurs; ils voulaient relever la marine marchande de l'infériorité où elle était tombée, et celle-ci était fort bas. A côté d'eux les Hollandais régnaient en despotes; ils étaient littéralement les maîtres de la mer. C'était sous leur pavillon et par leurs seuls vaisseaux que s'échangeaient tous les produits du globe. De là, pour eux, grande puissance et grand profit, au détriment de l'Angleterre.

Pour mettre fin à cet état de choses le parlement britannique décréta donc, en quelques articles, la combinaison la plus meurtrière qu'il pût imaginer contre cette concurrence que son pavillon rencontrait partout. Voici les dispositions de cet acte célèbre :

1° Exclusion absolue des bâtiments étrangers de tout le commerce de cabotage et de pêcherie; 2° exclusion absolue des bâtiments étrangers de tout le commerce entre la métropole et les colonies, et de tout le commerce des colonies entre elles; 3° tous les articles encombrants d'importation étrangère étaient réservés *exclusivement* aux bâtiments anglais. Une seule exception était admise en faveur des bâtiments du pays d'où provenaient les marchandises importées. Et encore, pour que ces derniers pussent jouir de l'exception, il fallait que les propriétaires, les commandants et les trois quarts au moins de l'équipage fussent du même pays. Dans ce cas, les marchandises importées n'étaient, non pas exclues absolument, mais assujetties au *double* du droit qu'elles auraient payé si elles eussent été importées par bâtiments anglais; 4° interdiction absolue, même aux bâtiments anglais, d'importer des marchandises de tout autre pays que de celui de production.

A ces quatre dispositions principales qui, si elles protégeaient la marine de la Grande-Bretagne, atteignaient assurément son industrie, on en joignit successivement d'autres, conçues dans le même esprit. Ainsi on obligea les armateurs à n'équiper leurs bâtiments qu'avec des matelots anglais (*Registry act*). On les obligea en outre à ne se servir que de bâtiments construits en Angleterre.

On voit d'ici les résultats de cette mesure que les Anglais furent seuls à prendre. En quelques années, au témoignage du docteur Davenant, leur tonnage avait presque doublé. L'extension de la race anglo-saxonne dans les pays d'outre-mer et la situation politique et anti-industrielle des divers états du continent, à partir de cette époque, fit le reste; si bien qu'en 1791 l'étranger ne faisait plus même le quatorzième de l'importation en Angleterre. Mais dès que les guerres eurent cessé, on ne l'a pas assez remarqué, tout changea. En dépit des lois prohibitives qui frappaient le pavillon étranger à son entrée dans les ports anglais, la lutte se rétablit de nouveau entre la Grande-Bretagne et les importateurs exotiques. Et de 1825 à 1848 un mouvement tel s'était opéré dans les importations par navires de provenances diverses, que le nombre de ceux-ci s'était accru, à cette dernière époque, de 105 pour 100. Il allait certainement augmenter encore, lorsque le ministère, ardemment sollicité par l'industrie, consentit enfin à abandonner les restrictions imposées par des lois qui gênaient à la fois et le commerce et la marine.

Voici maintenant les principales dispositions de l'*Acte de navigation* conventionnel :

1° Aucun bâtiment n'est réputé français, et par conséquent n'a droit aux immunités et priviléges que cette qualité comporte, qu'autant qu'il a été construit en France ou dans une possession française,

qu'il est la propriété d'un Français, et que les officiers et les trois quarts de l'équipage sont français;

2° Aucune denrée ou marchandise ne peut être importée que directement par navires français ou appartenant à un pays d'origine;

3° Interdiction absolue aux bâtiments étrangers de transporter d'un de nos ports à un autre les denrées et les productions de la France et de ses colonies.

Cet acte, comme celui de Cromwell, excluait donc le pavillon tiers des opérations maritimes et maintenait d'une manière absolue l'interdiction aux navires étrangers du cabotage et de toute relation entre la nation et ses colonies.

A une époque antérieure la mesure eût été bonne peut-être; mais au moment où elle fut prise, elle ne fut pas plus profitable à notre marine marchande qu'elle ne l'a été pour notre industrie. Les guerres de la Révolution et de l'Empire en eussent permis l'application, que les intérêts de nos manufactures et de notre commerce l'auraient interdite; ceux-ci exigèrent et obtinrent aisément de nombreuses dérogations, en faveur des neutres, au principe de l'importation directe et à celui qui défendait le cabotage aux étrangers.

Lors du rétablissement de la paix, notre matériel naval n'était pas suffisant pour répondre aux besoins qui se manifestaient, et la force des choses s'opposa de nouveau à ce que le gouvernement de la Restauration fît revivre dans toutes ses dispositions l'acte de la Convention. Il renonça donc à interdire aux navires étrangers la faculté d'importer dans nos ports les produits du sol ou de l'industrie des tierces puissances; il réserva seulement le cabotage et la navigation coloniale aux navires français, et maintint intacte la prohibition pour l'importation des bâtiments de mer étrangers, et toutes les autres conditions relatives à la composition des équipages.

Il se produisit alors ce qui se produit aujourd'hui, et se produira toujours lorsque deux mobiles différents se trouveront en présence : une lutte sans trêve. Lésés dans leurs intérêts par les faveurs accordées aux manufacturiers, au commerce, à la consommation, les armateurs réclamèrent et contre les étrangers qui, n'ayant pas leurs charges, pouvaient naviguer à meilleur compte qu'eux-mêmes, et contre nos manufactures. « Nous nous ruinons, dirent-ils au gouvernement; et une fois nos navires dépecés, que deviendra notre personnel, cette pépinière de votre flotte? » Cet argument, dont on s'est beaucoup servi depuis, n'a jamais manqué son effet. « Car, avec un effectif maritime aussi restreint que le nôtre, où trouver des matelots en assez grand nombre pour résister à l'Angleterre en cas de guerre? Cet effectif est si peu de chose que, pour compléter les cadres, pourtant si modestes de notre marine militaire, nous som-

mes obligés d'avoir recours à un système tout spécial : l'*Inscription maritime.* »

On se rendit à ce que l'on croyait être l'évidence, et, le 17 décembre 1814, une loi frappa d'une surtaxe le transport, sous pavillon étranger, des denrées tropicales et des autres marchandises d'encombrement.

Cet acte fut le premier pas dans un système dont on devait bientôt exagérer les conséquences. En effet, moins de deux ans après, la loi du 28 avril 1816 généralisa les surtaxes de pavillon, et de plus, elle inaugura le régime des droits différentiels qui consistait à modérer la taxe d'entrée en raison de la distance que la marchandise devait parcourir pour arriver dans nos ports. D'autres lois vinrent plus tard renforcer ce régime.

Parmi les marchandises frappées de droits différentiels par cette loi se trouvait le coton, qui devait acquitter les droits suivants :

		Les 100 kilog.
Par navires français.	Des États-Unis. . . .	20 fr.
	Des entrepôts. . . .	30
Par navires étrangers.		35

Directement atteints par ce dernier article, les États-Unis d'Amérique firent, dès 1820, d'un commun accord avec les manufacturiers français, des représentations énergiques au cabinet des Tuileries, qui ne crut pas devoir les accueillir. De là surgit une guerre de tarifs qui se termina par le traité du 24 juin 1822, lequel stipula de part et d'autre le traitement national pour les droits qui atteignent la coque du navire ainsi que pour le transport direct des produits originaires du sol et de l'industrie des deux pays.

Ce traité, qui eut sur notre commerce l'influence la plus heureuse, en développant chez nous la bienfaisante industrie des tissus de coton, et qui en raison de cette influence, devait servir à démontrer plus tard l'excellence du principe de la réciprocité, n'obtint pas les mêmes effets sur notre navigation marchande, mise sur le même pied que la marine américaine qui n'avait point ces charges. Ainsi, en 1817, il y avait 86,243 tonneaux d'intercourse entre l'Amérique et la France; sur ce chiffre, la part de la France était de 23,108 tonneaux. En 1847, le tonnage total entre les deux pays s'était élevé à 477,655 tonneaux, et la part de la France, cela est vrai, est restée de 23,793 tonneaux. Mais, comme nous venons de le dire en ce qui concerne le commerce de la France, en ce qui concerne les échanges entre l'Amérique et la France, le traité de 1822 a produit en notre faveur des résultats considérables. En 1819, les importa-

tions d'Amérique en France étaient représentées par le chiffre de 29,781,000 francs; les importations de France en Amérique s'élevaient à 24,152,000 francs. En 1858, les importations d'Amérique en France ont été 188,765,000 francs; les exportations de France en Amérique ont été de 175,558,000 francs; de telle sorte que, si le traité de 1822 n'a pas augmenté la part de la France dans l'intercourse, il n'a pas empêché le développement immense des relations commerciales des deux pays.

A la suite de ce traité, qui devait inaugurer le principe de la réciprocité dans la navigation directe, les armateurs français reparurent de nouveau, et prétendirent ce qu'ils avaient prétendu au sein de la Convention, en 1814, et ce qu'ils prétendent encore en ce moment avec beaucoup de raison, que l'ensemble de nos lois, les conditions imposées par les règlements administratifs, le prix élevé des constructions navales, les exigences de l'inscription maritime, les plaçaient dans une situation désavantageuse en face de marines plus libres, plus fortes et moins coûteuses.

Le gouvernement céda une troisième fois aux sollicitations de nos ports; mais avant de prendre aucune décision, il résolut de procéder à une enquête, qui eut lieu, et fut suivie de certaines mesures législatives, telles que la modification de la jauge légale, l'abrogation de la taxe perçue pour la prestation du serment voulu pour la *francisation* des navires[1]. Quelques facilités de détail complétaient ces mesures.

Mais, en même temps qu'il cédait à la pression faite sur lui par les armateurs, le gouvernement de la Restauration, qui avait été contraint par le traité du 24 juin 1822, conclu avec les États-Unis, de reconnaître le principe de la réciprocité en matière de navigation, concluait avec l'Angleterre, le 26 janvier 1826, un traité par lequel les deux pays se concédaient mutuellement le traitement national dans les relations directes.

Ce nouveau traité eut des effets analogues à celui qui, en 1822, nous avait lié avec l'Amérique, avec cette différence, toutefois, qu'il eut sur notre marine marchande une influence beaucoup plus favorable que le traité antérieur. Ainsi, en 1825, le tonnage total entre la France et l'Angleterre était de 151,586 tonneaux; la part de la France était de 84,231, soit 56 pour 100. En 1858, le tonnage total entre les deux pays était de 2,419,465 tonneaux; la part de la France était de 703,183 tonneaux. Il y a donc eu pour la France, quant à l'importance du tonnage, un progrès absolu très-considérable, s'il y

[1] On nomme ainsi l'acte qui fait du navire étranger, acheté par un Français, une propriété française, et lui concède les avantages inhérents à cette qualité.

a eu décroissance, quant à sa part relative dans le tonnage total. Au lieu d'avoir pour sa part, comme en 1825, 84,231 tonneaux, en 1858 la France avait neuf fois davantage. Quant aux importations, celles d'Angleterre en France, en 1827, représentaient un chiffre de 13,605,014 francs; celles de France en Angleterre 58,875,537 fr. En 1858, les importations d'Angleterre en France ont été d'une valeur de 215,655,000 francs; celles de France en Angleterre de 371,390,000 francs. Le traité de 1826 a donc été suivi d'une augmentation énorme de relations entre la France et l'Angleterre.

Le gouvernement de Juillet, qui d'abord s'était montré favorable aux idées libérales en matière économique, ne tarda pas, sous l'influence des intérêts qui le dominaient, à revenir au système mis en pratique dès 1816; et les lois des 2 juillet 1836 et 6 mai 1841 accordèrent de nouvelles faveurs à notre marine marchande[1]. Quant au système des surtaxes et des droits différentiels, il fut plutôt renforcé qu'amoindri[2]. Mais, d'un autre côté, le principe de la réciprocité dans la navigation directe gagnant chaque jour du terrain, de nouveaux traités furent conclus en 1840 avec la Hollande, en 1842 avec le Danemark, en 1845 avec la Russie, et tous consacrèrent, de part et d'autre, le traitement national[3]. Aujourd'hui, ces traités sont au nombre de vingt-six[4].

Ainsi, le droit de tonnage a cessé d'être perçu sur les navires assimilés aux nôtres, où s'il existe encore dans une certaine proportion pour quelques-uns de ces pays, il n'est généralement que l'équivalent de la taxe que leurs propres bâtiments payent chez eux, et que nous supportons également. D'un autre côté, les surtaxes de navigation n'ont plus eu d'effet pour les produits du sol et de l'industrie des pays contractants, et, de plus, les marchandises d'entrepôt ont pu

[1] Elle obtint la remise d'un cinquième pour les produits naturels, le sucre excepté, importés directement par les navires français des ports situés au delà des passages formés par les îles de la Sonde.

[2] Nous citerons, parmi les marchandises qui se trouvèrent dans ce dernier cas, les graines oléagineuses, à l'égard desquelles la loi du 9 juin 1845 établit de nouveaux droits différentiels et de nouvelles surtaxes de navigation.

[3] Le traité avec la Hollande ne se borna pas à une stipulation purement maritime, il leva à l'importation par terre la prohibition édictée par l'article 22 de la loi du 28 avril 1816.

[4] Espagne, 20 juillet 1814; États-Unis, 24 juin 1822; Brésil, 8 janvier 1826; Angleterre, 26 janvier 1826; Bolivie, 9 décembre 1834; Uruguay, 8 avril 1836; Mexique, 9 mars 1839; Nouvelle-Grenade, 18 avril 1840 et 15 mai 1856; Pays-Bas, 25 juillet 1840; Danemark, 9 février 1842; Venezuela, 25 mars 1843; Équateur, 6 juin 1843; Chili, 15 septembre 1846; Guatemala, 8 mars 1848; Costa-Rica, 12 mars 1848; États sardes, 5 novembre 1850; république dominicaine, 8 mai 1852; Paraguay, 4 mars 1853; Portugal, 9 mars 1853; Honduras, 22 février 1856; Russie, 14 juin 1857; Salvador, 2 janvier 1858; Nicaragua, 11 avril 1859; Belgique, 1er mai 1861.

être importées par le navire de la puissance, aux mêmes conditions que sous notre propre pavillon.

Toutefois, les traités de commerce, s'ils ont modifié la condition de nos rapports directs avec les pays auxquels nous avons concédé le traitement national, n'ont modifié en rien le principe des droits différentiels de provenance. Ainsi, par exemple, le navire anglais qui importe directement de l'Inde ou de l'Amérique des sucres ou des cafés dans les ports français, est soumis à toutes les charges qui grèvent le navire étranger non assimilé aux nôtres. Il en résulte que ces produits et bien d'autres, le régime imposé à la navigation française l'oblige d'aller les chercher en Angleterre, et de ne les livrer à nos ports qu'avec un renchérissement qui pèse naturellement sur le consommateur. La surtaxe de provenance a donc, comme on le voit, conservé son caractère restrictif; elle a même été combinée de manière à exercer une action à peu près prohibitive.

Ce sont ces droits qui frappent notre industrie, sans protéger notre marine marchande, et dont les revenus sont à peu près nuls pour le Trésor, qu'il s'agit de faire disparaître aujourd'hui de notre système économique, comme ils ont disparu de la législation anglaise. Grosse question! surtout pour nos armateurs entre lesquels, de l'aveu de M. le ministre du commerce, s'est produit à ce sujet une assez vive controverse.

Selon les uns « une protection dont le résultat a été, pour ainsi dire, de cantonner ses opérations sur un petit nombre de points et de marchandises, ne donne à l'armateur qu'un concours insuffisant, tandis qu'elle constitue une gêne pour l'industrie. Un pareil système est d'ailleurs exposé à des restrictions nouvelles, car on est presque toujours conduit à en exagérer la portée. D'un autre côté, si, par les combinaisons du tarif des douanes, on peut atteindre les marchandises destinées à la consommation intérieure du pays, il n'en est pas de même de celles qui constituent le commerce d'entrepôt. Ce serait donc, sinon exclure notre marine de cette branche importante de notre commerce, au moins la laisser désarmée en face d'une concurrence qu'elle aurait d'autant plus de difficultés à vaincre qu'elle serait encore soumise à toutes les charges qui naissent du régime protecteur. Mieux vaudrait la liberté, mais à la condition qu'elle serait entière, c'est-à-dire que la construction des navires serait affranchie de toutes les charges qui la grèvent, et qu'en même temps l'armateur aurait la facilité de se procurer les instruments de transport partout où il le jugerait utile à ses intérêts. Dans ces conditions, la lutte serait sans doute difficile, mais possible. On ne serait plus exposé à ces remaniements de la législation qui modifient les combinaisons même les mieux étudiées. Le champ des opérations maritimes n'aurait plus

de limites, et chacun ne devant plus compter que sur soi-même, les forces individuelles acquerraient plus d'énergie; en un mot, à l'espèce de tutelle sous laquelle elle a trop longtemps végété, succéderait, pour notre marine, l'état viril, qui seul permet les grandes entreprises. »

Cette opinion a d'autant plus de raison de s'exprimer ainsi, que c'est particulièrement dans les rapports avec les nations auxquelles nous sommes liés par des traités de navigation que se remarquent les progrès faits par notre marine marchande depuis un certain nombre d'années. Si, en effet, l'on jette les yeux sur les tableaux du mouvement de cette marine dressés chaque année au ministère du commerce, on les y trouvera constatés de la façon la moins discutable. On peut donc en conclure que ces traités ont exercé une heureuse influence sur notre marine, et que, loin de lui nuire, ils ont servi ses intérêts.

C'est ce que nient les partisans du régime ancien. Selon ceux-ci, la protection devrait être encore fortifiée, au moins sur certains points. Cette nécessité deviendrait d'autant plus impérieuse que les avantages concédés à notre marine seraient singulièrement affaiblis par les divers actes qui se sont succédé depuis la réforme industrielle et commerciale. « Ainsi, disent-ils, les droits différentiels de provenance n'existent plus pour les principales marchandises d'encombrement, notamment pour les sucres, pour les cafés, pour les graines oléagineuses, etc.; tout se borne maintenant à une simple surtaxe de pavillon. D'un autre côté, le pacte colonial qui réservait à notre marine le monopole des transports entre la métropole et les colonies françaises a fait place à un régime de liberté, qui n'est tempéré que par une surtaxe sur le navire étranger, et même celle-ci n'est-elle applicable que dans les relations directes de nos colonies avec la métropole et *vice versa*. Dans de telles conditions, la lutte est à peu près impossible, et le danger de la défaite est d'autant plus redoutable que la marine militaire du pays dépend de la prospérité de la marine marchande, qui forme la pépinière où la flotte se recrute. »

En présence de cette divergence d'opinions il était sage en effet de provoquer une enquête.

L'enquête, comme toutes les discussions libres, en mettant au jour les faits dans leur réalité la plus absolue, permet aux hommes chargés de tirer une conclusion de le faire avec une plus parfaite connaissance des intérêts de tous. Que sortira-t-il de celle-ci? Nous l'ignorons encore. En tous cas, elle aura ce résultat de dessiner nettement et une fois pour toutes la situation vraie d'une industrie intéressante à divers titres, et qui, comme toutes les industries en France, a moins besoin de protection que de liberté.

II

L'enquête sur la marine marchande devait être dirigée, et porte en effet sur trois points principaux : *le navire*, *l'équipage*, *les règlements maritimes et douaniers*. C'est aussi l'ordre que nous avons adopté dans l'étude qui fait l'objet de ce travail.

Le prix du navire, c'est-à-dire des bâtiments en bois destinés à la grande navigation, est à peu près le même, à qualité égale, en France et en Angleterre. Si la France possède plus et de meilleurs bois que l'Angleterre, le travail est, en revanche, infiniment mieux organisé dans les chantiers anglais qu'il ne l'est dans les nôtres. Il en résulte que soit en France, soit en Angleterre, un navire de 500 à 1,000 tonneaux de jauge, digne de la cote de première classe, au *Lloyd* ou au *Véritas*[1], coûte tout armé, moins les provisions, de 450 à 500 francs le tonneau. Quant aux bateaux qui transportent le coton, les bois, le goudron, et parfois la houille, les Anglais ont cet avantage sur nous de pouvoir acheter au Canada et aux États-Unis, où les matériaux et la main-d'œuvre sont pour rien, des navires qui, après avoir reçu quelques consolidations de ferrement et de chevillage, se vendent de 225 à 325 fr. le tonneau. Certes, ces navires sont fort inférieurs à ceux que le Lloyd et le Véritas cotent à la première classe[2]; ils rendent néanmoins de grands services aux navigations qui s'en servent, et, quand on les perd, la perte n'est jamais bien considérable.

Les chantiers américains construisent à meilleur compte encore, surtout ceux de Boston, de Baltimore, de New-York et de la Delaware. Entre leurs constructions et celles de France et d'Angleterre (le Canada excepté), il existe une différence d'au moins 20 pour 100, et quelquefois de 30 pour 100. Enfin, en Prusse, en Norwége, en Danemark, en Russie, de bons navires, construits avec le sapin du sol, dont la rigidité et la durée sont réputées, s'obtiennent, sans doublage en métal, à 130 ou à 140 fr. le tonneau.

Malgré la modicité de ces prix, il existe des ports où la construc-

[1] Le *Llyod*, en Angleterre, et le *Véritas*, en France, sont deux Compagnies qui tiennent le registre de l'état civil des navires de mer, et les classent en raison de l'excellence de leur construction et du service qu'ils ont fait.

[2] « Les navires canadiens ne durent pas plus de 4 à 7 années. » (Déposition de M. Lindsay, membre de la Chambre des communes et armateur à Londres.)

tion est encore moins rétribuée. En Sardaigne, dans le Levant, dans l'Archipel, là enfin où abonde ce sapin rouge des forêts de l'Orient, qui le dispute pour l'usage naval au meilleur chêne de nos contrées, des chantiers offrent des barques de médiocre dimension, il est vrai, mais parfaitement appropriées à la navigation à laquelle elles sont destinées, à 130, 120 et jusqu'à 110 francs du tonneau.

Nos constructeurs de l'Océan et de la Manche pourraient cependant lutter avec les constructeurs américains, anglais et norwégiens, et ceux de la Méditerranée avec ceux du Levant, sans la cherté du fer, d'abord, et ensuite celle du bois. Le bon bois étant assez rare depuis les immenses déboisements opérés en France de 1789 jusqu'à ce jour, et nos armateurs ne pouvant imiter les Anglais, qui font venir le leur de l'Inde et de l'Afrique, les constructeurs français se trouvent, la plupart du temps, contraints de se servir de bois ayant à peine deux ans de coupe, et qui, n'étant pas assez purgé de sa séve fait de mauvais bâtiments.

D'un autre côté, ces constructeurs se trouvent fréquemment en concurrence sur les marchés avec la marine impériale qui, plus riche qu'eux, fait main basse sur tout ce qu'elle trouve de meilleur, bien qu'elle se soit déjà réservé les bois dépendant des domaines de l'État[1].

Il y a enfin, chez nous, une cause de renchérissement dont la raison n'existe ni en Angleterre ni aux États-Unis : c'est le prix élevé qu'exige la main-d'œuvre. Et on se l'explique aisément lorsqu'on sait que les ouvriers constructeurs de navires appartiennent à l'État. Ces ouvriers, comme tous les hommes qui vivent de la mer, sont inscrits. L'État a-t-il besoin d'eux, il les lève, c'est-à-dire que, sur un ordre, ils doivent quitter leur famille et se rendre dans tel chantier qu'on leur désigne pour y travailler au compte du gouvernement à raison de 2 francs 50 centimes par jour environ.

Avec une telle loi, le constructeur se trouve donc constamment sous le coup d'une levée; car, pour cela, il n'est pas besoin qu'on soit en guerre; il suffit que tel bâtiment de l'État doive être lancé à un moment donné, et qu'il faille pour l'achever plus d'ouvriers que l'État n'en possède à ce moment-là. En temps de guerre, c'est pire encore. Pendant celle de Crimée, les deux constructeurs de Boulogne-sur-Mer reçurent en même temps l'ordre de se rendre dans les chantiers de l'État, à Cherbourg. Les armements furent suspendus, les ouvriers congédiés, les navires laissés à demi-construits sur les chantiers. Il fallut que toutes les autorités du pays, sous-préfet, maire, président de la Chambre de commerce intervinssent auprès

[1] Décret du 16 octobre 1858.

du gouvernement pour que les deux constructeurs fussent rendus à la ville[1].

« En 1855, rapporte M. Malo, de Dunkerque, je construisais un bâtiment valant 250,000 francs. Le gouvernement, pour les besoins de la guerre et le service des arsenaux, m'a enlevé la plus grande et la meilleure partie de mes ouvriers; de telle sorte que, mis dans l'impossibilité de continuer la construction de ce navire et de remplir, par conséquent, les engagements de livraison que j'avais pris, j'ai eu à subir un procès, à la suite duquel j'ai dû payer 100,000 francs de dommages-intérêts à l'armateur dont j'avais accepté la commande[2]. » Pendant cette même guerre, d'autres constructeurs, MM. Normand, du Havre, et Guibert, de Nantes, qui avaient des commandes du gouvernement, ont été obligés d'aller chercher des ouvriers en Belgique et en Hollande, afin de pouvoir remplir leurs engagements.

Quant à un dédommagement, l'État n'en offre aucun; et si le constructeur, profondément atteint dans ses intérêts, réclame contre la levée qui le ruine, « les tribunaux décident que cette levée étant faite en vertu de règlements connus, il n'y a pas là le cas de force majeure, dans le sens absolu de la loi; et on lui dit : « Vous deviez pré« voir les éventualités que crée la législation et vous tenir en garde « contre ses conséquences[3]. » La loi a raison; mais l'on comprend que tous les constructeurs s'en plaignent et que plusieurs d'entre eux demandent son abolition. Cependant l'inconvénient que nous venons de signaler n'est qu'accidentel; d'autres entraves provenant de la même cause gênent l'industrie de la construction d'une façon permanente. Ainsi, les ouvriers qui restent se font payer généralement fort cher, depuis cinq francs jusqu'à quinze francs par jour. « Au Havre, à Marseille, raconte M. Arman, ils exigent des salaires de huit francs, et ils se promènent souvent une partie de la semaine, préférant perdre plusieurs jours de travail que de réduire leurs prétentions. » Reste la loi sur ces espèces de coalitions; mais comment oser l'appliquer à des hommes sur lesquels l'État pèse si lourdement lui-même[4].

Les Anglais construisent aussi beaucoup de navires en fer. Par

[1] Déposition de M. Bénard, membre de l'Association pour la réforme commerciale, à Paris.

[2] Enquête relative au traité de commerce avec l'Angleterre, chapitre des bâtiments de mer et embarcations.

[3] Enquête de 1862. Déposition de M. Arman, constructeur à Bordeaux et membre du Corps législatif.

[4] M. le ministre de la marine s'occupe en ce moment, dit-on, des modifications que réclame cette situation anormale des constructeurs vis-à-vis de leurs ouvriers, et de ces ouvriers vis-à-vis de l'État.

suite du bas prix du métal son emploi a même pris en Angleterre un énorme développement ailleurs que dans la construction navale; il en résulte chez eux un personnel nombreux et habile, qui permet aux constructeurs d'en avoir toujours sous la main. En France, au contraire, la construction en fer ne date que de quelques années; aussi nos ouvriers sont-ils rares et généralement peu habiles. Formés par nos constructeurs eux-mêmes, et à grand'peine, ces ouvriers sont presque tous des charpentiers devenus chaudronniers. Cette situation faite aux constructeurs de navires en fer est difficile assurément, mais elle ne saurait être que passagère; car, si d'un côté la navigation à vapeur tend à détrôner la navigation à voiles, de l'autre on reconnaît chaque jour l'absurdité existant entre l'association des machines en fer et des coques en bois, c'est-à-dire des deux principes les mieux faits pour se contrarier. Il en résulte que, dans un avenir prochain, l'exploitation de nos mines ayant pris l'extension qu'elle comporte, on ne construira plus guère chez nous, comme partout, que des navires en fer. En augmentant le nombre des ouvriers métallurgistes, cette construction diminuera nécessairement celui des ouvriers sur bois. Or, il est de toute impossibilité d'atteindre les ouvriers métallurgistes qui ne sont point comme les ouvriers sur bois des spécialistes. Assurément l'inscription pourra frapper les quelques ouvriers qui, dans les chantiers, mettront en œuvre les diverses parties du navire fabriquées à l'intérieur du pays; mais il lui sera complétement impossible de marquer pour son service ceux qui les prépareront dans les usines, sans atteindre une industrie autrement importante que celle de la construction navale : l'industrie métallurgique. Et c'est une entreprise qui n'est pas plus dans l'esprit de la marine que l'aggravation du régime de l'inscription n'est dans nos mœurs et les tendances actuelles. La preuve, c'est que l'État ne l'a pas fait. Les arsenaux sont-ils restés fermés pour cela? Nullement. Sans aucune coercition légale les ouvriers en métaux sont venus s'embaucher en nombre suffisant dans nos ports, attirés avec juste raison par les avantages que présente l'emploi par l'administration de la marine, dont le caractère est si extraordinairement bienveillant.

Mais revenons à la marine marchande. Une autre circonstance, provenant de l'inertie de notre industrie en général, contribue encore à placer la construction en fer dans une position désavantageuse en France : presque tous nos navires en métal sont munis d'appareils à vapeur; or, les constructeurs de machines en France, par des causes qui ne se constatent ni en Angleterre, ni en Belgique, ni aux États-Unis, où de si grandes libertés sont laissées à l'industrie, nos constructeurs, disons-nous, produisent des machines de mer à des prix bien plus élevés que les constructeurs anglais, belges et américains;

ce qui grossit le prix total de nos bâtiments à vapeur dans une proportion de 15 à 20 pour 100 avec les chiffres anglais. Il est vrai, répond-t-on à cela, qu'il est toujours loisible à l'armateur de franciser des navires; au constructeur de tirer des lieux de production tout ce qui constitue un armement. Mais à quelle condition ces objets de première mise en œuvre sont-ils obtenus au loin et arrivent-ils dans leurs mains? Après avoir payé, outre les droits dont ils sont d'abord grevés à l'entrée, une commission d'achat; après avoir acquitté le prix du fret, du port d'extraction au port de destination, et sans préjudice de la prime d'assurance à payer sur leur valeur et de l'intérêt d'argent à débourser pendant le temps et les retards toujours onéreux qu'entraîne chacune de ces petites transactions. « C'est trop, s'écrient à ce sujet les radicaux, et il est urgent, si l'on veut qu'armateurs et constructeurs puissent lutter avec la concurrence anglaise et américaine, d'autoriser l'entrée en franchise des matières propres à l'industrie du constructeur[1], d'une part, et la francisation sans frais[2], comme en Angleterre, des navires construits à l'étranger, d'autre part. »

Toutefois, les radicaux, bien intentionnés d'ailleurs, oublient une chose; c'est qu'en France, comme partout, on n'est volontiers partisan de la liberté du commerce, qu'en tant qu'elle ne profite qu'à soi-même. Les réclamations faites par les constructeurs et les armateurs à cette proposition le prouvent. Les constructeurs veulent bien que l'État leur accorde cette entrée en franchise des objets nécessaires à leur industrie, ils l'exigent même, ne pouvant lutter, disent-ils avec les étrangers. Mais ces mêmes constructeurs s'opposent avec force à la francisation des navires. C'est cette dernière faculté que réclament au contraire, et avec beaucoup d'énergie, les armateurs, qui se soucient aussi peu des intérêts des constructeurs que ceux-ci se préoccupent des réclamations que pourraient élever à leur tour nos mines, nos forges, etc., si on leur accordait ce qu'ils demandent avec instance. Et les raisons qu'ils donnent sont graves. « Avec les libertés nouvellement octroyées au commerce, nous ne pouvons lutter, disent-ils. En voici la preuve : la marine marchande, qui compte aujourd'hui 1,000,000 de tonneaux, est composée de 4,800 navires; dans ce nombre il y a 1,640 bâtiments âgés de douze à vingt ans, qui comprennent 200,000 tonneaux. La proportion des pertes annuelles, par rapport au nombre total de nos bâtiments, est

[1] Le fer, le cuivre, le plomb, l'acier, les bois de mâture, de membrure et de bordé, en général les bois de toutes les essences, de toutes les dimensions; puis le brai, le goudron, le chanvre, le lin, etc.

[2] La francisation du navire étranger coûte actuellement 25 fr. par tonneau, s'il est en bois, et 70 fr. s'il est en fer.

de 3 et demi pour 100 environ. Pour maintenir notre marine à son effectif actuel, il faudrait donc construire, par année, 80,000 tonneaux. Eh bien, en 1859, il ne s'est construit que 24,000 tonneaux; en 1860, 10,500 tonneaux ; en 1861, tout au plus 7,000 tonneaux ; et il ne sera pas construit, en 1862, plus de 4,500 tonneaux [1]. Ce n'est pas tout. Notre marine de 1,000,000 de tonneaux, maintenue telle qu'elle est, entretenue et renouvelée par moitié, fournit une main-d'œuvre de 24 millions; c'est le salaire de 30,000 ouvriers de toutes professions, dont les familles forment un total de plus de 100,000 âmes. Que deviendront ces ouvriers, dont l'État tire un si grand profit, que deviendront leurs familles, quand nous aurons fermé nos chantiers ? Que deviendra la marine militaire elle-même? Ne descendra-t-elle pas bientôt, comme la marine marchande, au dernier rang des marines de l'Europe, et même du monde entier ? » etc.

Ces allégations, il faut l'avouer, seraient assez alarmantes si elles étaient fondées; les relevés officiels, fort heureusement, démentent de point en point d'aussi graves assertions. Ces relevés, nous les avons sous les yeux; or voici ce qu'ils disent :

En 1850, le tonnage de notre marine n'était que de 688,000 tonneaux; et aujourd'hui ce tonnage est de 1,026,000 tonneaux. S'il y a eu mouvement d'arrêt dans ces deux ou trois dernières années, il ne faut pas le constater seulement chez nous : il a été universel. Les États-Unis, l'Angleterre et tous les pays qui ont une marine marchande d'une certaine importance, après avoir, comme la France, surexcité leur construction, à l'époque de la guerre de Crimée, sont retombés depuis dans une sorte d'atonie. Ce qui n'a pas empêché nos constructions de s'accroître de 1850 à 1862 dans une porportion trop considérable, pour qu'il soit permis de redouter une chute aussi terrible que quelques constructeurs nous la prédisent.

Aussi espérons-nous que le conseil supérieur du commerce ne se laissera pas intimider par ces prédictions peu justifiées; il considérera que le navire est un instrument de travail, et qu'à ce titre, il doit être mis aux mains de notre jeune industrie. Favoriser celle-ci, n'est-ce pas du même coup favoriser notre commerce maritime, partant la construction ?

Nous avons déjà cité l'Angleterre, nous la citerons encore, parce que l'histoire de sa marine est pareille à la nôtre, et que cette histoire doit être un exemple pour nous.

Lorsqu'en 1849, il fut question de la destruction de l'ancien régime, les armateurs anglais, eux aussi, se récrièrent ; ils se prétendirent ruinés. Voyons la statistique : les mesures législatives qui ont rap-

[1] Déposition de M. Guibert, de Nantes.

porté leurs lois de navigation sont entrées en vigueur le 1er juin 1850. L'effectif général de la marine marchande de l'empire britannique était en 1849 de 4,144,115 tonneaux. Il avait été de 2,681,276 tonneaux en 1815. L'acroissement, durant la période des trente-cinq années écoulées dans l'intervalle, avait donc été de 1,462,839 tonneaux sous l'égide des lois du temps ; on jugeait cet accroissement très-considérable alors, et comme on ne pouvait lire dans l'avenir, on appuya fortement sur l'argument qui consistait à dire qu'avec le retrait de la protection accordée à la marine britannique, le bénéfice de tout accroissement nouveau serait infailliblement monopolisé par les pavillons étrangers. Mais la législature avait d'autres intérêts à considérer à côté de celui de l'industrie maritime. Le régime protecteur fut aboli, et les armateurs, ne pouvant plus se reposer sur l'État, furent obligés de ne compter désormais que sur leurs propres efforts. Leur désappointement fut grand. Eh bien, loin d'être ruinés ils sont aujourd'hui plus riches que jamais, et l'on comprend que ce soit sans crainte qu'ils attendent les réformes qui se préparent en ce moment chez la plupart des nations maritimes.

Quant aux constructions navales, leur importance qui, dans l'intervalle des deux premières années, avait diminué de 11,976 tonneaux, s'est au contraire accrue de 177,206 tonneaux dans la dernière période.

III

Le chapitre du questionnaire relatif aux équipages n'a pas fait naître de moins grosses questions que celui qui traite du navire; car ici encore, nous retrouvons quelques-unes des entraves qui s'opposent actuellement à l'essor de l'industrie maritime. Une des causes qui surélèvent démesurément le prix du transport chez nous, c'est la main-d'œuvre. Le nombre des hommes embarqués est plus considérable à bord de nos bâtiments que partout ailleurs. Si, en effet, nous jetons les yeux sur l'effectif des marins anglais et américains, nous le trouvons moindre, et de beaucoup, que le nôtre. Les Américains surtout, voyagent avec un personnel particulièrement réduit. Dans leur commerce avec l'Angleterre, ils arment leurs navires à raison de 25 hommes pour 1,000 tonneaux ; les Anglais, dans leur commerce avec les États-Unis, arment leurs navires à raison de 29 hommes pour 1,000 tonneaux. De même, les Américains dans leur commerce avec la France, emploient 28 hommes pour 1,000 tonneaux, et les Fran-

çais, dans leur commerce avec les États-Unis, emploient 47 hommes pour 1,000 tonneaux[1].

Cette réduction d'effectif est importante non-seulement au point de vue de la solde qui s'applique à un moindre personnel, mais aussi à cause des vivres, de l'eau et de divers objets de matériel qui diminuent lorsque l'équipage est moins considérable; ce qui permet d'augmenter d'une manière sensible, et dans des emplacements avantageux, l'espace consacré à la cargaison.

S'ils sont moins nombreux, les matelots américains sont notablement mieux payés que les nôtres; ce qui permet aux capitaines de recruter leurs équipages parmi les meilleurs marins des deux mondes, et ensuite d'en exiger un travail plus considérable.

Les Américains, il est vrai, ont apporté de très-grands perfectionnements dans les bâtiments d'un tonnage moyen, répondant aux conditions de la navigation ordinaire. La supériorité de la marine américaine sur les marines d'Europe est même bien plus frappante pour ce genre de navires que pour les bâtiments de long cours. Au lieu du brick, assez généralement employé en Europe, c'est la goëlette (*schooner*) qui est le plus en faveur aux États-Unis. C'est un navire élégant, simple de formes, et dont la mâture et le gréement, en parfaite harmonie avec ses proportions, permettent seuls cette réduction d'équipage dont nous parlions tout à l'heure. Aussi les armateurs américains disent-ils de ces schooners que ce sont des bâtiments éminemment profitables. Ces mêmes armateurs, toujours en vue de réaliser des économies, ont fait établir sur leurs navires les diverses installations dont la marine moderne s'est enrichie, et qui contribuent également à cette diminution de personnel.

Nous sommes loin de rencontrer en France cette préoccupation active qui domine les Américains dans leur recherche des *very profitable ships*, suivant leur propre expression. N'osant point prétendre au même but que leurs brillants rivaux, nos armateurs, comme autrefois nos colons, en gens qui savent que ni le travail, ni l'intelligence, même poussés à l'excès, ne leur serviront de rien, se contentent de bons et honnêtes navires, plus sûrs que rapides, et plus rapides qu'économiques. Ils s'en tiennent donc, quant à la construction, aux habitudes des époques qui ont vu naître la législation qui réglemente leurs autres opérations : ils développent leur gréement, élèvent leur mâture, augmentent leurs vergues et la surface de leur voilure, et conséquemment multiplient leur effectif. Rien de plus naturel, dit à ce propos la Chambre de Morlaix. « A l'époque assez récente où la France commençait à devenir une puissance navale, la marine de l'État

[1] Pastoureau, *Mémorial du génie maritime.*

empruntait à celle du commerce des navires qui, après avoir reçu un emploi et une sorte d'armement de guerre, revenaient à leur première destination, pour être plus tard nolisés encore une fois par le gouvernement. De là sont nés le penchant et l'habitude contractés par nos capitaines d'imiter ou même de continuer, dans le travail du matelotage et dans l'établissement de leur gréement, le type que leur offraient, comme par prévision, les navires de l'État, et qui, pour la plupart d'entre eux, était devenu en quelque façon usuel. »

Chez les peuples où la marine militaire prédomine, ajoute très-judicieusement la Chambre de Morlaix, c'est la marine marchande qui l'imite, et le contraire doit avoir lieu lorsque, comme chez les Américains, c'est la marine marchande qui règne. Il était donc fort naturel que le fait que nous venons de remarquer se produisît en France.

La marine militaire ne fait pas sentir son influence seulement ici; on la retrouve à chaque pas que l'on fait dans l'étude du système qui régit actuellement la marine commerciale.

La loi de l'inscription maritime, on le sait de reste, ne s'applique pas seulement aux ouvriers constructeurs de navires : charpentiers, perceurs, calfats, voiliers, ainsi qu'aux matelots. Elle entend par gens de mer tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, vivent de la mer. Elle atteint donc aussi bien le simple marinier que le maître au cabotage et le capitaine au long cours [1]. Ceux-ci sont, en outre, tenus d'avoir navigué soixante mois sur bâtiments français, dont douze au moins à bord des navires de l'État, avant de se présenter à l'examen [2].

Cette condition est dure; elle l'était bien davantage il y a quelques années. M. Chalès, délégué de la Chambre de commerce de Bordeaux, le disait au conseil supérieur du commerce. « Je suis entré assez tard dans la marine; j'avais fait toutes mes études; j'avais dans ma poche le diplôme de bachelier ès lettres; et, comme tant d'autres, je cherchais une profession. Je m'embarquai sur un navire de commerce. Je naviguai trois ans; je fus successivement pilotin, lieutenant, second. On me leva alors pour le service de l'État; et je portai trois ans la veste et le chapeau ciré du matelot [3]. »

[1] Il y a cette différence entre le premier et le second, que la navigation de celui-là ne peut dépasser une certaine limite. Le décret du 14 juin 1854 l'a fixée ainsi qu'il suit :

« Au Sud, le 30° de latitude nord; au N., le 72° de lat. N.; à l'O, le 15° de longitude du méridien de Paris; à l'E., le 44° de long. du mér. de Paris. »

[2] Décret du 26 janvier 1857.

[3] Ces conditions ont été modifiées depuis 1856. Les candidats au long cours peuvent aujourd'hui faire leur année de service à bord des navires de l'État en qualité de volontaires; il leur suffit pour cela de passer un léger examen avant de s'embarquer. De plus, M. le ministre de la marine s'occupe en ce moment, dit-on, de l'étude

Indépendamment des douze mois qu'il exige des futurs capitaines au long cours et maîtres au cabotage, l'État se réserve encore le droit de lever ces officiers dans le cours de leur carrière. Ils sont alors embarqués en qualité d'enseignes de vaisseau, *s'ils* ont commandé pendant trois campagnes de long cours, et en qualité de lieutenants de vaisseau, s'ils ont trente ans accomplis[1].

Au point de vue de l'État, la mesure est excellente, car elle procure à sa marine des officiers qui, à défaut de l'instruction étendue que possèdent ceux qui sortent des écoles, ont au moins une connaissance sérieuse de la pratique de la navigation; mais, au point de vue du commerce, ces réserves sont des plus fâcheuses, en ce qu'elles contribuent à éloigner du métier bien des jeunes gens que la perspective d'appartenir à l'État jusqu'à cinquante ans effraye à juste titre, et tout autant qu'elle effraye bien des ouvriers de nos côtes qui, sans elle, prendraient certainement la mer. Il y a là, comme on le voit, un grand obstacle au développement de l'esprit maritime en France, et sur lequel il est bon d'attirer l'attention des législateurs.

Ce que les examinateurs demandent des candidats au long cours et au cabotage n'est-il pas aussi bien excessif[2]? Toujours en vue des services qu'il pourra leur demander plus tard, l'État exige d'eux, au dire des armateurs, beaucoup de connaissances parfaitement inutiles à la pratique de la navigation. Les marines étrangères ont des programmes moins rigoureux, et si leurs capitaines n'égalent pas les nôtres comme théoriciens, ils les valent comme praticiens; et, en marine commerciale, c'est l'essentiel.

En Angleterre[3], ces examens consistent, pour la première classe, sous le rapport de la pratique, à savoir la chose indispensable, c'est-à-dire mener un navire en pleine mer; la théorie se borne à la connaissance des calculs propres à fixer la position du navire[3]. Ces obligations n'existent même pas en Amérique; il y a là une liberté entière qui ne nuit à personne, les armateurs n'étant pas si maladroits que de confier leurs navires à des hommes incapables ou ignorants.

Au lieu d'exiger des capitaines du commerce tant de choses qui, leur servant si peu, sont vite oubliées, disent les armateurs, ne devrait-on pas leur demander plutôt une connaissance sérieuse des transactions commerciales? L'État ne saurait avoir des exigences

de dispositions nouvelles, propres à améliorer encore la situation des candidats au long cours naviguant comme volontaires.

[1] Loi du 3 brumaire, an IV.

[2] Voyez le décret du 26 janvier 1857, qui règle ces examens.

[3] Voyez *A guide book to the local marine board examination, by Ainsley*. London, J. Imray, 1862; *The text book forthe use of officers preparing to pass examination by Prior*. London, Potter; *Revue maritime et coloniale*. 1861. T. II, p. 640.

dont la nécessité est toute personnelle aux armateurs. Ceux-ci ont d'ailleurs la faculté d'embarquer un commis ou quelque capitaine rompu au commerce maritime; et ils en usent avec l'agrément de leur capitaine reçu, qui, fort souvent, n'est qu'un homme de paille derrière lequel se cache le vrai patron du navire, quelque vieux marin non breveté.

Grâce à l'absence de toute concurrence étrangère les gages des capitaines sont peu onéreux pour l'armateur. Les plus largement rétribués reçoivent parfois 200 francs par mois, à la mer, et le plus souvent 150 francs, avec 2, 3, 4, et bien rarement 5 pour 100 sur le fret et les passagers.

En Angleterre, les capitaines obtiennent aisément, pour les voyages d'Amérique ou des Antilles, 250 à 300 francs mensuellement, avec la faculté d'un port permis de 2, 3 et jusqu'à 5 tonneaux, concession presque inusitée aujourd'hui chez nous; pour les voyages de l'Inde ou des mers du Sud, 300 à 350 francs, sans préjudice d'une commission sur le fret et d'un port permis de quelques tonneaux.

Aux États-Unis le taux des émoluments alloués aux capitaines est encore plus rémunérateur qu'en Angleterre. C'est donc en France qu'il est le plus modéré pour le capitaine, si toutefois on excepte de la comparaison les Suédois, les Prussiens et les Danois, qui font naviguer et qui naviguent encore avec une économie que nous ne pouvons imiter.

La solde des simples matelots en France est proportionnée à celle de leurs capitaines; elle s'élève rarement à plus de 60 francs, tandis qu'à bord des navires anglais elle est d'environ 80 francs, et à bord des américains de 120 francs. Aussi nos plus habiles marins désertent-ils volontiers lorsqu'ils le peuvent pour s'engager sur les navires des États-Unis; mais, hâtons-nous de le dire à l'honneur du corps, la désertion n'est pas le défaut de nos marins. On les traite d'ailleurs d'une façon toute cordiale à bord de nos navires; s'ils s'en éloignent pour servir sur ceux de la marine marchande, l'État leur continue sa bienveillante protection, qui apparaît ici sous toutes les formes; peut-être même un peu trop au détriment des armateurs. Ainsi, ces derniers sont tenus de donner à leurs hommes une certaine nourriture. Dans les conditions particulières où se trouvent les gens de mer, en France, vis-à-vis de l'État, il est trop juste que l'État, qui les conserve à notre marine marchande, règlemente leur nourriture comme le reste. Nous trouvons même que, dans ce dernier cas, l'État pourrait se montrer plus exigeant, car les marins anglais et américains sont incomparablement mieux nourris que les nôtres[1].

[1] La nourriture du matelot anglais coûte environ 1 fr. 56; celle du matelot français 1 fr. 25.

Pénétrés de cette vérité physiologique qu'un homme nourri de viande est capable d'une plus grande dépense de force et d'énergie qu'un homme dans l'alimentation duquel elle ne figure qu'en seconde ligne, les armateurs anglais et américains n'hésitent pas à en donner beaucoup à leurs matelots. Nos armateurs ont constaté le fait à l'enquête, en reconnaissant également que, plus adroits et plus agiles que les marins d'origine anglo-saxonne, nos matelots étaient incontestablement moins robustes; de là, assurément, une des causes qui permettent aux Anglais et aux Américains de naviguer avec des équipages aussi réduits.

Mais si les armateurs des États-Unis et de la Grande-Bretagne donnent plus de viande à leurs hommes, ils ne sont pas forcés, comme les nôtres, d'accorder à leurs équipages, ainsi que nous le disions tout à l'heure, une ration liquide consistant surtout en vin. Cette dernière obligation, onéreuse dans certains cas, a, selon nous, un autre inconvénient que celui d'imposer à l'armement un surcroît de frais pour atteindre un but qui, à le bien prendre, ne constitue pas une nécessité absolue. Elle soumet le navire à la charge de réserver, dans l'espace toujours si précieux d'un bâtiment de commerce, une place aux fûts qui contiennent l'approvisionnement du liquide, calculé sur les besoins de toute une traversée, quelquefois de la plus lointaine campagne au long cours. Or, pour peu que cet approvisionnement atteigne le déplacement de plusieurs tonneaux, et que le fret s'élève à un prix à la fois proportionnel à la longueur du voyage, il s'ensuit nécessairement pour l'armateur une perte égale à l'emplacement qu'il est tenu de donner à l'approvisionnement de ses vivres en liquide. Ainsi, un navire qui va aux Indes ou à la Chine doit emporter au moins 5 tonneaux de vin. C'est donc 5 tonneaux de fret de moins, et cela quand ce tonneau est au delà de 60 francs; ce qui constitue une dépense de 400 à 500 francs à ajouter au prix d'achat du vin. D'autres inconvénients, plus dispendieux encore résultent de cette obligation imposée aux armateurs. M. Fruchard, président de la Chambre de Nantes, en cite un exemple récent : l'administration de la marine ayant affrété, au mois de mai 1861, un navire pour Saïgon, ce navire fut, au départ, pourvu des approvisionnements nécessaires. Arrivé à Saïgon, l'amiral le garda. Il s'en suivit une prolongation imprévue de séjour, pendant laquelle le vin fit naturellement défaut. Le capitaine s'adressa alors à l'autorité maritime, en lui représentant qu'il avait de l'eau-de-vie et du café, et qu'il était prêt à en donner à ses hommes. Mais les règlements étaient là; il lui fut répondu que ces règlements voulaient que l'on distribuât une ration de vin à l'équipage; et que la loi, à son tour, exigeait que les règlements fussent exécutés. Le capitaine dût transiger avec son équi-

page, auquel il distribua de l'eau-de-vie et du tafia, sans préjudice d'une haute paye de 10 francs par mois, qui fut allouée à chaque homme en échange du vin qu'on ne pouvait lui donner.

Dans les marines anglaise et américaine, l'autorité n'intervenant que pour constater les conventions arrêtées entre l'armateur et le matelot, le capitaine n'engage que pour l'aller, de telle sorte qu'à son arrivée dans les ports de quelque colonie, il reste seul à son bord ou à peu près seul, n'ayant plus à payer ni frais de nourriture, ni salaire. Il prend, moyennant une faible rétribution, des hommes de corvée qui livrent et reçoivent la marchandise sans palan, celle-ci supportant d'ailleurs les frais de débarquement et d'embarquement. Quand le navire est prêt à reprendre la mer, le capitaine compose pour ce nouveau voyage un nouvel équipage. Il a donc passé deux et quelquefois trois mois dans un port, presque sans frais; et s'il fait la navigation intermédiaire, il emploie des hommes du pays, qu'il paye très-peu cher.

Sur quatre hommes qu'il engage, l'armateur français ne peut avoir qu'un étranger; les autres doivent être des inscrits français[1], qu'il est ensuite contraint de *rapatrier*. Et, il y a un an encore, la loi n'entendait pas seulement par ce mot le débarquement du marin en France, mais le retour au lieu même où il avait été embarqué. Ainsi, un navire étant expedié d'un port de l'Océan et désarmant dans la Méditerranée, son armateur était obligé de ramener ses hommes dans les ports divers où il les avait pris, ce qui triplait souvent les frais de solde.

Une circulaire du ministre de la marine en date du 29 mars 1862[2], décide maintenant « que les frais de conduite alloués aux gens de mer seront à l'avenir, comme toutes autres conditions de l'engagement, objet de stipulations entre l'armateur et l'équipage; » mais seulement pour ce qui concerne le retour du marin, du port de désarmement à son quartier. Si ce désarmement a lieu hors de France, l'armateur n'en est pas moins obligé de rapatrier son matelot. Et qu'une avarie grave force un navire à séjourner longtemps loin de France, quels frais pour son propriétaire!

Cependant ces frais méritent à peine d'être mentionnés si on les

[1] Art. 2 de l'Acte de navigation de 1793.

[2] Ce décret décide qu'à défaut de ces stipulations spéciales les gens de mer continueront à recevoir les indemnités qui leur sont allouées, conformément aux règlements antérieurs. Il était à supposer que, s'appuyant sur ces règlements, le matelot devait continuer à exiger un rapatriement absolu. Il n'en a rien été pourtant, et les armateurs trouvent toujours des hommes disposés à accepter leurs propositions. Ici, comme ailleurs, le principe de la concurrence obtient donc les excellents résultats qu'on doit toujours en attendre.

compare à ceux qu'occasionne un homme qui tombe malade en cours de voyage[1]. L'un des déposants en fournissait, comme exemple à l'enquête, un navire frété récemment pour des transports de la Réunion à Calcutta. A la Réunion, le second est tombé malade; et d'abord on a été obligé d'en prendre un autre pour le remplacer, qui s'est fait payer plus cher. Puis il a fallu rapatrier le malade comme officier, après avoir payé son séjour à l'hôpital, dans une chambre particulière. Enfin, à l'arrivée on lui a encore alloué quinze jours de convalescence, sans parler du payement entier de son salaire depuis son embarquement. « Je paye en ce moment, dit à son tour M. Deville, armateur à Marseille, trois seconds en voyage pour Calcutta, et je n'en ai qu'un à bord. L'un de mes seconds est tombé malade à Rio, un autre dans un autre port. Ils ont dû être traités à mes frais. Aujourd'hui, ils sont revenus chez eux en bonne santé; mais, d'après les règlements, je leur dois leurs appointements pendant toute la durée de la traversée, et, comme mon navire peut faire escale dans différents ports et peut-être aller en Chine, ces deux hommes jouiront de leur salaire pendant un espace de temps indéterminé. Je le leur dois jusqu'au jour du désarmement du navire. »

En Angleterre et aux États-Unis, nations essentiellement commerciales, on ne laisse point ce lourd devoir incomber à la marine marchande, qu'on allége au contraire par tous les moyens possibles. Un homme tombe-t-il malade ou est-il blessé à bord d'un navire anglais, en pays étranger, le capitaine en fait la déclaration au consul de sa nation; le médecin désigné par le consul visite le malade, constate le genre de la maladie ou de la blessure et estime le temps nécessaire à la guérison; le capitaine dépose la somme fixée pour le temps présumé; le consul paye et se charge du rapatriement : si la somme déposée ne suffit pas, le consul y supplée aux frais du gouvernement; si la maladie est chronique ou d'une nature suspecte, le marin est débarqué et rapatrié aux frais de l'État. Chaque année des fonds sont votés dans ce but par le parlement. L'année dernière, on a alloué 75,000 livres sterling pour cet objet, soit près de deux millions.

Si c'est à bord d'un navire des États-Unis que l'événement se produit, et si un matelot se trouve par suite de maladie dans l'impossibilité de suivre son bâtiment, le capitaine dépose entre les mains du consul le montant de trois mois de gages pour toute indemnité. Si le malade recouvre la santé avant ce délai, il lui est fait remise, par le consul, de

[1] Le matelot est payé de ses loyers, traité et pansé aux dépens du navire, s'il tombe malade pendant le voyage, ou s'il est blessé au service du navire. (Art. 262 du Code de commerce.)

deux mois de gages, après déduction des dépenses occasionnées par la maladie, et le troisième mois reste au gouvernement pour augmenter le fonds commun des malades. Le matelot se rapatrie comme il l'entend.

Notre législation n'est pas seulement ici une cause de dépenses extraordinaires pour la marine marchande ; elle leur en impose d'autres encore, telles que celles qui proviennent des droits réservés aux inscrits sur les eaux où parvient la salure de la mer. Les règlements qui défendent à tous marins non classés de naviguer dans les eaux maritimes, lorsqu'il leur faudrait les traverser pour se rendre d'une rivière ou d'un canal à un autre, sont surtout l'objet des critiques des armateurs, car cela constitue effectivement, pour la navigation, une cause de retards et de frais nouveaux [1].

C'est, on le voit, le régime de l'inscription maritime qui se trouve mis en question dans ce chapitre des équipages. Il constitue, en effet, une grande gêne pour la marine marchande ; et il n'est point surprenant que la plupart des intéressés en exigent la suppression radicale. D'autres, moins absolus, penchent au contraire pour son maintien ; tous s'associent pour demander une réforme générale d'un régime qui les met dans la délicate situation de manufacturiers qui ne pourraient employer que des soldats temporairement détachés de leur corps. Que résultera-t-il de cette lutte nouvelle? Nous l'ignorons. En tous cas elle sera vive, car si le parti qui souhaite la suppression du régime des classes augmente tous les jours, celui qui en veut le maintien n'est pas moins nombreux, non moins puissant, et dispose en outre d'une arme redoutable en France : la tradition. Il ne dépend pas plus des partisans du système imaginé par Colbert de le conserver, qu'il n'est possible à ses adversaires de le détruire. C'est aux circonstances seules qu'il appartient de trancher ce nœud si bien serré par le temps ; mais il est facile de prévoir dès maintenant dans quel sens il pourra l'être; et si nous en croyons certains indices, la décision qui mettra fin au système deux fois séculaire de l'inscription serait plus voisine de nous qu'on ne le suppose généralement.

[1] La prise d'un homme à bord d'un bateau qui n'a pas de rôle d'équipage, et quand même cet homme s'y trouve accidentellement, donne lieu à des procès-verbaux. En voici un exemple : A Saint-Malo, des pièces de bois étant venues à se détacher à l'entrée du port, un ouvrier sauta dans une barque pour les rattraper; il y parvint, mais, au retour, procès-verbal fut dressé contre le patron, qui fut condamné. Plus récemment, un chaland remontant par la Rance à Dinan, trouva un autre chaland à l'écluse de Livet où il séjournait; un homme de l'équipage de ce dernier sauta dans le chaland qui continuait son voyage sur Dinan : un garde maritime dressa procès-verbal, et le patron, qui avait simplement voulu obliger son camarade, a été condamné à 84 fr. d'amende. Ces faits se représentent tous les jours. (Déposition de M. Duhaut-Cilly, président de la Chambre de commerce de Saint-Malo.)

Dans le cas donc d'un triomphe vraisemblable des adversaires du système de l'inscription, il est bon de se souvenir des lois sur lesquelles repose la science économique, lois très-propres à rassurer ceux qui redoutent pour notre marine de guerre les suites fâcheuses qui leur paraissent devoir résulter de la destruction dont il s'agit. L'une d'elles, qui n'existe pas seulement en théorie, mais qui émane de faits parfaitement évidents, établit qu'une industrie grandit en raison du plus ou moins d'entraves qu'elle rencontre. Or, ajoutent les économistes, qui aiment leur pays tout autant que d'autres, les restrictions actuelles ne sont-elles pas de graves obstacles à l'augmentation du chiffre des gens de mer en France?

La troisième partie du questionnaire traite des *Règlements maritimes*, la quatrième *des frais de navigation.*

En général les conditions actuelles de désarmement et de réarmement sont, quant à l'opération proprement maritime, de la même nature pour les armateurs de tous les pays; toutefois les formalités à remplir en douane, les frais de greffe, le débarquement et le nouvel enrôlement des marins par-devant le bureau des classes, entraînent, pour l'armateur un surcroît de frais inconnu ou inusité dans les marines étrangères.

Ces frais étaient plus nombreux autrefois. Depuis quelques années, les capitaines ont obtenu l'autorisation de remplacer les mousses par des novices, sans condition de navigation antérieure[1], et les pêcheurs de Terre-Neuve, jadis forcés d'avoir un chirurgien lorsque leur équipage atteignait trente hommes, peuvent s'associer maintenant pour faire traiter par un même officier de santé ou médecin « plusieurs équipages réunis dans le même havre[2]. » Autrefois aussi, lorsqu'un capitaine marchand demandait dans un port étranger à être expédié pour un autre voyage, sans rentrer en France, il fallait que le consul soumît cette demande au ministre, qui ne l'accueillait qu'à la condition du réarmement du navire et du changement du rôle d'équipage. Ce dernier usage, qui entraînait des lenteurs incompatibles avec la célérité qu'exigent les opérations commerciales,

[1] Décret du 15 mars 1862.
[2] Circulaire du 4 avril 1862.

et des frais de rapatriement considérables, a été aboli l'an dernier. Dans une circulaire en date du 9 juillet 1861, M. le ministre de la marine a décidé qu'à l'avenir les consuls pourraient expédier pour toute destination, avec un simple visa au rôle, les navires dont les équipages auraient souscrit l'engagement de suivre le navire dans toutes ses escales, ou consentiraient à entreprendre le nouveau voyage.

De même, tout navire rentrant en France, dans un port autre que son port d'armement, peut aujourd'hui, sans nouveau rôle, mais avec un simple visa, se rendre dans ce dernier port ; ce second voyage étant consideré comme effectué au cabotage, et sous la seule et bien facile condition de procéder avant au règlement des salaires acquis à l'arrivée en France [1].

Ce sont là de précieux avantages pour les armateurs dont les bâtiments, ainsi que le remarque justement M. le comte de Chasseloup-Laubat, peuvent, sans qu'on ait à craindre un refus de service de la part de l'équipage, parcourir toutes les mers du globe, sans solution de continuité, pour y transporter les frets préparés d'avance par les correspondants des armateurs en pays étrangers, et surtout en prenant part à l'intercourse entre les ports de l'Angleterre et de ses colonies, les navires étrangers étant admis dans ses ports au traitement national en vertu de l'Acte de navigation de 1849.

Dans le nombre des frais qui sont restés figure en première ligne la méthode adoptée en France pour le jaugeage du navire.

Cette méthode, qui n'a l'air de rien au premier abord, est une des sources les plus abondantes des préjudices dont se plaint avec raison notre commerce maritime, et cela se comprend de reste.

Étant convenu ceci : que tout navire entrant dans un port est frappé d'un droit de tant par tonneau, loin d'imiter les Anglais et les Américains, qui n'écrivent sur le passeport de leur navire que sa capacité stricte, nous donnons aux nôtres, sur ce même passeport, une capacité souvent beaucoup plus considérable qu'elle n'est en réalité. En un mot, au lieu de faire comme nos rivaux, de dissimuler souvent quelques tonneaux, nous augmentons généralement le chiffre des nôtres.

Ainsi, deux navires étant donnés, l'un américain, l'autre français, jaugeant tous deux 650 tonneaux ; l'un (l'américain), portera 810 tonneaux effectifs, tandis que le nôtre ne pourra charger en plein que les 650 tonneaux auxquels il est officiellement jaugé. Différence, par conséquent, de 150 tonneaux en défaveur de ce dernier qui aura à acquitter, pendant toute son existence, un excédant de droits et de taxes qui pèseront sur lui sous toutes les formes : droits de

[1] Circulaire du 24 mai 1862.

douane, de greffe, de bassin, frais de pilotage, de remorquage, de courtage, de chancellerie, etc., etc., alors que son concurrent étranger se verra allégé de ce supplément de redevances si accablantes, dans tous les ports où les deux navires pourront se trouver en concurrence ou en rivalité dans la recherche du fret.

Veut-on connaître maintenant à quelle somme on peut évaluer les dépenses, aller et retour, d'une traversée d'un navire français, et les dépenses d'un navire étranger de même tonnage, ou à peu près, et faisant la même navigation, le tout ramené au tonnage d'affrétement? Ouvrons alors le rapport de la Chambre de Morlaix.

Nous supposerons deux navires, dit ce rapport, l'un français, avec dix-huit hommes d'équipage, l'autre anglais, armé de dix-sept hommes seulement, tous deux jaugeant 600 tonneaux en douane, mais le dernier portant en réalité 700 tonneaux de charge, alors que le navire français n'en peut tirer effectivement que 600, chiffre exact de la jauge officielle.

L'un et l'autre partent pour la Nouvelle-Orléans, du même port de la Manche, à mi-charge et au même prix de fret, soit 300 tonneaux pour le navire français et 350 tonneaux pour le navire anglais.

Quatre mois après le départ, chacun des deux navires rentre à son port d'armement, tous deux avec un plein chargement de coton, riz, farine, potasse, etc. La durée du voyage a été la même pour tous deux.

Le fret d'aller, estimé à 30 fr., pour l'un comme pour l'autre, a produit au navire français, à raison de 300 tonneaux sur demi-charge.	9,000 fr.
Celui de retour à 50 fr., charge entière.	30,000
Produit brut.	39,000 fr.

Pour le navire anglais, à raison de 350 tonneaux et demi, charge d'aller.	10,500
Fret de retour à 50 fr., pleine charge.	35,000
Produit brut.	45,000

Soit pour le navire anglais un encaissement de 6,000 francs de plus que son concurrent.

La raison de cette notable inégalité de résultats entre le navire français et le navire anglais est la même que celle que nous avons signalée entre le navire français et le navire américain, et la conséquence rigoureuse de la différence de tonnage existant entre le port réel des deux bâtiments. Voici pourquoi : la formule fiscale en vertu de laquelle se mesure la capacité de nos bâtiments, et la formule

adoptée pour le même objet chez les Américains et chez nos voisins d'outre-Manche et du nord de l'Europe, nous l'avons dit, n'est point la même. Aux États-Unis, pour obtenir le chiffre de jauge d'un bâtiment sortant des chantiers, on mesure sa longueur et sa largeur, et, après avoir multiplié ces deux facteurs l'un par l'autre, on multiplie leur produit par la moitié seulement de la largeur déjà trouvée, et le tout, alors, divisé par 94, le diviseur commun à toutes les nations, représente la capacité officielle du navire. Or, du premier coup d'œil, rien n'est plus facile que de saisir les conséquences de ce mode si favorable aux intérêts des armateurs, qui, pour obtenir la plus petite jauge possible, sont conduits à donner à leurs bâtiments le moins de largeur qu'ils peuvent en recevoir, afin qu'il leur soit permis d'augmenter le creux sans risquer d'accroître le total de la capacité légale.

La méthode anglaise, quoique peu différente de celle que nous venons de mentionner sommairement, ne s'éloigne guère de cette dernière et conduit à des résultats qu'on peut considérer comme identiques. C'est, au surplus, en vue des effets qu'elle a produits, et aux heureuses conséquences qu'elle a créées pour le commerce de ces deux grandes nations, que leurs gouvernements ont adopté cette méthode si simple, avec une sagacité et une prévoyance que l'on ne saurait trop admirer.

En résumé, il en est de la méthode de jaugeage adoptée en France ce qu'il en est pour un grand nombre d'usages commerciaux ; elle a besoin d'être modifiée. En cela du moins le gouvernement peut agir sans crainte de rencontrer de bien grands obstacles. Ce qu'il y aurait de mieux à faire dans ce cas, ce serait de suivre le conseil donné par l'un des déposants, M. Ancel, président de la Chambre de commerce du Havre, de s'entendre avec l'Angleterre et les États-Unis pour adopter une méthode commune de jaugeage des navires à voiles et des bâtiments à vapeur. On éprouverait d'autant moins de difficultés de la part du gouvernement anglais, qu'il est vivement sollicité d'améliorer encore son mode actuel de jaugeage. Les Américains feraient peut-être quelque difficulté d'y accéder, à cause des grands avantages qu'ils trouvent dans le jaugeage frauduleux de leurs navires ; mais la France et le Royaume-Uni le demandant, il y a tout lieu de croire qu'ils y aquiesceraient. On pourrait ensuite faire adopter la même méthode par les autres nations maritimes, et alors l'égalité, qui n'est à présent que dans les mots, serait aussi dans les faits.

Les visites[1] qui ont lieu à bord des longs courriers, quelque temps

[1] Lorsqu'un capitaine ou armateur veut mettre un long courrier en armement, il est tenu d'appeler deux officiers visiteurs, qui, après avoir reconnu l'état du navire,

avant le départ, sont également l'objet des critiques de plusieurs Chambres de commerce.

Ces visites émanent d'ailleurs d'un excellent esprit. Elles sont expressément ordonnées sous deux rapports principaux, dit l'un des commentateurs des lois sur la marine marchande[1] : « d'abord comme précaution d'ordre public, l'État ayant intérêt à ce que la vie des hommes ne soit pas exposée, et ne se trouve pas compromise par trop de cupidité ; secondement, dans l'intérêt du commerce, pour reconnaître si le vaisseau est navigable et en état de faire le voyage, formalité indispensable et de la plus grande influence sur l'action en délaissement, dans le cas où le navire serait déclaré innavigable en cours de voyage. » Tout cela est certainement très-bien vu ; mais, disent les armateurs, puisque l'État fait en partie ces visites pour son compte, ne devrait-il pas en supporter les frais, et pour ce qui concerne le commerce, laisser le commerce faire lui-même sa police ? En tous cas ne pourrait-on pas simplifier ces formalités? « Dans les voyages intermédiaires, ceux par exemple que font nos navires entre la Réunion et Calcutta, il arrive souvent que les visites se répètent jusqu'à *cinq et six* fois dans un espace de temps fort limité, et chaque visite coûte environ 200 francs. » Il y a là certainement une extension abusive de l'article du Code de commerce. La visite faite avant le départ de France devrait être valable au moins pendant une année.

De plus, les exigences des visiteurs diffèrent suivant les ports. Ainsi la visite faite à Bordeaux n'est pas jugée suffisante au Havre, et il faut se soumettre à une nouvelle exigence. Ne serait-il pas convenable que les formalités de visite fussent les mêmes dans tous les ports ?

Une autre obligation imposée avec raison aux navires du commerce, en présence des sinistres survenus depuis quelque temps à la suite d'abordages, est celle d'être munis de fanaux la nuit, et de cornets à bouquin, de cloches pour naviguer par la brume. Certes, ce n'est pas d'avoir à se servir de ces objets qui constitue une gêne pour les armateurs, c'est qu'ils soient réglementés. La cloche, doit peser exactement 20 kilogrammes; si elle n'en pèse que 19, il faut la renvoyer chez le fondeur pour lui donner le kilogramme qui lui manque. « Enfin, comme l'a dit M. Chalès, de Bordeaux, on réglemente tout, jusqu'à la dimension des lettres qui servent à inscrire le nom de nos navires. On ne peut rien faire, on ne peut se mouvoir sans le règlement. »

donnent leur certificat de visite, en y exprimant brièvement les travaux dont le navire leur aura paru avoir besoin pour être en état de prendre la mer. L'armement fini, le navire prêt à prendre charge, il doit être requis une seconde fois. (Ordonnance de 1681; loi du 13 août 1791; art. 225 du Code de commerce.)

[1] M. A. Duchesne, sous-commissaire de marine, dans son *Manuel commercial et administratif du capitaine au long cours*. 1850.

Cela n'a pas une très-grande importance lorsqu'il ne s'agit que de petites choses ; toutefois, qu'on joigne à ces ennuis les charges provenant des taxes locales, des exigences méticuleuses de la douane, des quarantaines, et l'on obtiendra sans peine un total de petits frais, de pertes de temps qui représentent en somme un capital assez sérieux.

Les taxes locales, disons-le en passant, pèsent parfois très-lourdement sur la navigation. A Marseille, tous les matériaux maritimes sont vendus un prix énorme, au profit des hospices. Tel combustible, par exemple qui coûterait 15 ou 20 francs ailleurs, y est vendu 150 francs par les fournisseurs du port. Dans d'autres localités, il y a des droits de lestage et de délestage au profit des Chambres de commerce. Au Havre c'est un droit de bassin pour le remboursement d'un emprunt, etc., etc. Ces habitudes, toutes particulières à certains de nos ports, sont exactement dans notre marine ce qu'étaient autrefois, pour nos provinces, les coutumes dont la bigarrure a heureusement disparu de nos codes. Souhaitons, avec la Chambre de Morlaix, quant aux taxes locales, qu'une loi équitable et commune à tous les ports devienne bientôt la seule règle à exécuter et à faire suivre.

Quant aux quarantaines, il règne dans leur application des abus regrettables. Par exemple, tel navire arrive des Indes à Bordeaux, après quatre mois de mer ; tout son équipage est en bonne santé : eh bien, si sa patente, sa santé a été visée plus de cinq jours avant son départ, il est forcé de faire quarantaine. La moindre irrégularité sur la patente entraîne un séjour plus ou moins long au lazaret, précaution inutile pour la santé publique et vexatoire pour la marine.

Il n'est pas impossible cependant de concilier les soins auxquels ont droit les malades avec la nécessité d'éviter aux armateurs des retards qui sont toujours pour eux une source de pertes. Pour cela il suffirait d'établir dans tous les grands ports des lazarets destinés à recevoir les malades, et de rendre aussitôt à leurs propriétaires les navires que le séjour d'un pilote à bord grève outre mesure. C'est le système appliqué à Saint-Nazaire dans des circonstances récentes, et qu'il est très-aisé d'adopter ailleurs.

Les armateurs voudraient également que la réforme s'étendit aux droits de pilotage, particulièrement en ce qui concerne les bateaux à vapeur faisant souvent le même voyage. Déjà même quelques-unes de leurs compagnies ont nettement refusé la redevance qu'elles payaient jadis aux pilotes, par cette raison, très-justifiée d'ailleurs, qu'il n'y a pas nécessité pour elles d'avoir des pilotes pour une navigation devenue aussi familière à leurs capitaines qu'aux pratiques dont on leur imposait la présence à bord. Cette prétention, qui a trouvé des juges pour l'appuyer, demande à devenir l'objet de l'attention si active de M. le ministre de la marine.

Cette question, qui touche au *cabotage*, nous amène naturellement à en parler.

Quoi qu'il ne soit pas à la grande navigation ce qu'est la vente en détail à la vente en gros dans notre système commercial, le cabotage vaut pourtant qu'on s'occupe de lui non moins attentivement que du long cours. Quelques chapitres lui ont été réservés aussi dans cette enquête, où, si petit que soit son rôle, il en joue un sur lequel il est bon de s'arrêter.

Ce dont se plaint surtout le cabotage, c'est de la concurrence des chemins de fer. L'établissement de lignes ferrées se dirigeant des côtes vers l'intérieur, suivant ces mêmes côtes et reliant ensemble les ports de la Méditerranée, de la Manche et de l'Océan, devait, en effet lui porter un coup terrible. Nous prendrons, pour fournir un exemple de ce que nous avançons, quelques chiffres parmi ceux qu'ont cités les armateurs à l'enquête pour appuyer leurs réclamations.

Le cabotage entre l'Océan et la Méditerranée donne pour 1847 1,100 navires d'un tonnage total de 157,000 tonneaux, et 10,000 hommes d'équipage. En 1860 ces chiffres descendent à 547 navires, représentant un tonnage de 90,000 tonneaux. C'est une diminution de 67,000 tonneaux, qui ne peut être attribuée qu'au chemin de fer.

De Marseille au Havre, avant que les lignes de Paris à Lyon et à la Méditerranée eussent reçu leurs compléments, le prix du transport par terre s'élevait à 75 francs la tonne; il est descendu depuis à 60 francs, et ne va même aujourd'hui qu'à 53 francs. Le fret, entre les mêmes points n'est, il est vrai, que de 40 francs; mais les frais accessoires, l'assurance, les intérêts, en raison de la plus longue durée du transport de la marchandise et des déchets, s'accroissent d'une somme qui peut être évaluée à 30 francs.

Cette concurrence est donc parfaitement réelle; toutefois, elle a été plus terrible qu'elle n'est redoutable aujourd'hui pour notre cabotage; et par bateaux à vapeur il peut lui tenir tête avec un sérieux avantage. C'est ainsi que nous voyons les divers services à vapeur de la Seine et de la Loire lutter avec les chemins de fer qui fonctionnent parallèlement à ces lignes. C'est ainsi que les compagnies de steamers de Dunkerque au Havre, du Havre à Caen, du Havre à Cherbourg, à Morlaix, à Brest, à Bordeaux, etc., et même celles qui vont d'Espagne en Angleterre, de France en Espagne et en Italie, trouver dans cette concurrence des éléments de force au lieu d'y rencontrer des causes de ruine.

La raison de ce fait très-avéré, et qui a besoin de toute sa notoriété pour être admis et détruire bien des idées préconçues, est toute simple à concevoir, c'est que la voie d'eau, la voie fluviale et maritime, est et sera toujours moins chère, plus conciliante et moins fis-

cale que la voie ferrée, à quelques sacrifices de concurrence que puisse se résigner celle-ci.

Que la douane seulement adoucisse pour le cabotage à vapeur la rigueur de ses formalités; que l'État complète le système de nos canaux et relie ainsi la navigation fluviale à la navigation maritime, comme cela existe depuis longtemps en Angleterre; qu'on ouvre ensuite la lice aux deux rivaux combattant à armes encore inégales, et l'on verra bientôt, nous n'en faisons nul doute, la petite industrie maritime, si rudement ébranlée par le premier choc des chemins subventionnés, sortir victorieuse, vivante et vivace de la lutte à laquelle elle est aujourd'hui provoquée.

Quant à présent, nous ne voyons pas pourquoi on n'autoriserait point le cabotage à étendre la limite de ses opérations. Ainsi, l'année dernière, lors de ses difficultés avec les États-Unis à propos du *Trent*, le gouvernement anglais eut besoin de faire transporter des marchandises de tout genre au Canada; pour cette navigation, il se servit de navires de petite dimension; les nôtres auraient profité de la circonstance, mais ces voyages dépassant la frontière maritime qui leur est tracée par les règlements, nos caboteurs ne purent prendre part à ces transports. La faculté qui a été donnée depuis quelques années à ces mêmes caboteurs d'entrer dans la Baltique, la Méditerranée et la mer Noire n'a cependant pas présenté d'inconvénients. Pourquoi ne lui permettrait-on pas d'aller de même à la côte d'Afrique et dans tous les ports de l'Amérique du Nord?

Il serait également désirable que la limite de 80 tonneaux, au delà de laquelle la dispense de pilotage n'est plus accordée, fût également supprimée, et que, jusqu'à la jauge de 200 tonneaux, le pilotage restât facultatif. Les navires du cabotage sont montés par des hommes qui connaissent assez bien nos côtes et nos fleuves pour qu'il n'y ait aucun danger à le faire; et ce n'est pas seulement l'avis de ces hommes, c'est l'avis des armateurs eux-mêmes.

Quant aux formalités de douanes que nous citions tout à l'heure, elles sont beaucoup trop multipliées, et, sans parler des déboursés qu'elles exigent, elles font perdre un temps qui, en style commercial, *vaut de l'argent*.

Cependant l'infériorité de notre marine marchande ne provient pas uniquement de la législation qui la réglemente; il est d'autres obstacles qui viennent d'ailleurs, qui disparaîtront avec le reste, sans nul doute, mais qu'il nous faut constater encore.

Ainsi, les Anglais et les Américains ont des succursales. Leurs navires, en arrivant, trouvent leurs cargaisons préparées et n'ont plus qu'à les charger et faire leur retour. De plus, en Angleterre, la plupart des maisons d'armement sont simplement propriétaires de na-

vires naviguant à fret et ne chargeant jamais pour leur compte. Les spéculateurs leur affrètent ces navires pour des cargaisons disposées à l'avance. La durée du voyage, sauf l'éventualité des traversées, est fixée dans la charte-partie, et aucun retard n'est à craindre, ou bien le retard est compensé par des indemnités de staries payées par l'affréteur. En France, en général, les armements ne se font pas de la même manière. L'armateur est presque toujours en même temps forcé d'être un peu spéculateur et d'opérer pour son compte dans certaines limites. Ainsi, un navire de 400 à 500 tonneaux emporte ordinairement à bord, soit en espèces, soit en cargaison de sortie, une somme de 80 à 100,000 francs destinés à faire des achats pour former le premier chargement du navire, et faciliter le reste du chargement à fret. Il en résulte qu'à l'arrivée le capitaine doit s'entendre avec les consignataires pour vendre sa cargaison d'aller, et acheter une certaine quantité de marchandises, suivant le prix plus ou moins élevé du marché ou les limites fixées par l'armateur. Puis, il faut qu'il cherche du fret suivant le mode que l'on appelle en *cueillette;* les retards nombreux sont inévitables, et il en résulte qu'au lieu de 30 ou 40 jours stipulés dans les chartes-parties anglaises, le navire français peut mettre 2 et 3 mois à compléter son chargement.

M. Fruchard faisait à ce propos le tableau de ce qui se passe dans l'Inde pour les deux marines. « Nous arrivons à la Réunion à la fin de la récolte, disait-il; nous faisons alors de la navigation intermédiaire. Nous allons à Calcutta; mais nous ne sommes pas là dans nos ports, nous n'y avons pas de comptoirs; nous sommes obligés d'y acheter du riz pour notre propre compte. Un navire anglais, au contraire, fait la même navigation : il prend d'abord son charbon chez lui; il arrive à Calcutta et y débarque son équipage; il le remplace par des lascars, auxquels il donne un peu de riz pour nourriture et 12 ou 13 francs de solde par mois. Il entreprend avec ces matelots la navigation intermédiaire et nous fait concurrence. Il revient ensuite à Calcutta, reprend un nouvel équipage, charge et rentre en Europe. Les matelots débarqués ont servi à composer l'équipage d'un autre navire. C'est un roulement qui s'établit, et il se fait facilement parce que les Anglais ont de nombreux navires faisant un va-et-vient continuel. »

La question se trouvant donc ramenée à ces deux termes : commerce et navigation, il y a cet avantage au compte des Anglais, que leur navigation n'ayant pas besoin du soutien du commerce, ces deux intérêts sont séparés. Chez nous, ils sont réunis. C'est la situation d'un chemin de fer qui serait négociant en même temps que voiturier, au lieu de se borner à ce dernier rôle.

De plus que nous encore, nos concurrents ont du fret de sortie, et

nous n'en avons guère. Les uns ont leur houille, leurs fers, leurs machines; les autres leurs tabacs, leurs merrains, leurs farines, leur coton, toutes marchandises encombrantes, tandis qu'en France, disent nos armateurs, en dehors de nos vins, de nos céréales, de quelques articles d'industrie et du peu de sucre et de café que nous livrent nos faibles possessions coloniales, nous n'avons rien[1].

Tout s'enchaîne, se tient en matière économique. Quand l'industrie aura acquis le développement auquel se sont opposées jusqu'ici les restrictions qui l'entouraient; le jour où le fer, la houille, les moyens de transport seront mis plus facilement et plus largement à sa disposition; le jour où la consommation sera devenue plus active, grâce au système actuellement en vigueur; quand enfin les produits de cette industrie pourront lutter dignement sur les différents marchés du monde avec les produits de fabrication étrangère, notre marine marchande trouvera ce fret d'aller qui lui fait défaut à cette heure.

Le décret du 24 juin 1861, qui porte que les sucres bruts étrangers, introduits par navires étrangers des pays hors d'Europe, seront admis au bénéfice du *drawback*[2], devait donc être accueilli avec empressement par toutes les Chambres de commerce de nos ports. Il n'en a pas été tout à fait ainsi pour quelques-unes. Cependant le drawback n'est pas, quoi qu'on en ait dit, seulement favorable aux raffineurs, qui bénéficient, au détriment de l'État, de toute *la différence existant entre le rendement légal et le rendement réel.* Si le Trésor consent à laisser entrer en franchise quelques kilogrammes de

[1] Il faut remarquer néanmoins que la navigation sur lest diminue chez nous de plus en plus. De 24 pour 100 où elle était en 1854, elle descend à 19 en 1855 et 1856, à 17 en 1857, à 12 en 1858 et 1859, et à 14 en 1860. Ce qui constitue un 22e et 1/3 pour 100. Les Anglais, qui avaient sous le régime restrictif 30 à 40 pour 100 de navigation sur lest, en ont encore pour 20 pour 100.

Le tonnage des navires naviguant sur charge augmente en proportion. De 76 pour 100, où nous le trouvons en 1854, il monte successivement à 81, 83, 88. Il était à 86 en 1860.

[2] *Drawback* est un mot anglais composé de *draw*, tirer, et *back*, arrière. Il sert à désigner le remboursement fait, à la sortie de certains produits fabriqués, d'une somme équivalente au droit d'entrée qu'a payé, sous forme de matière première, le produit qu'on exporte. — En plaçant le fabricant français, vis-à-vis de l'étranger, dans la position où il se trouverait s'il eût employé des matières affranchies de tout droit d'entrée, le *drawback* a eu pour but de fournir à diverses branches d'industrie qui ont besoin, pour leurs fabrications, de matières étrangères généralement frappées d'un droit d'entrée assez élevé, les moyens de soutenir la concurrence sur les marchés de l'extérieur; il neutralise, en un mot, pour la vente au dehors, l'effet des taxes d'entrée sur la matière première, taxes qui ne sont établies qu'en vue de la consommation intérieure. » (Henri Bacquès, *Dictionnaire du commerce et de la navigation.* Paris, Guillaumin, 1861.)

sucre par 100 kilogrammes, c'est moins pour satisfaire des intérêts privés qui, il est vrai, en profitent, que les intérêts généraux du pays. Or, le pays a bénéficié ici d'une quantité notable de sucre dont l'entrée en franchise a fait nécessairement fléchir le cours de cette denrée en France. Le drawback a de plus doublé l'importance de notre industrie du raffinage, créé chez nous un marché qui n'existait pas auparavant, et enfin produit un mouvement maritime dont nos navires ont amplement profité. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les états de la douane. Ainsi, lorsqu'en 1854 la surtaxe sur les sucres étrangers était de 12 francs 50 centimes, que le monopole du transport de ces sucres appartenait à la marine française, et que, d'un autre côté, le rendement était à 75, l'importation a été de 39,000 tonnes. En 1855, la surtaxe a été abaissée à 5 francs; l'importation s'est élevée à 46,000 tonnes. En 1861, le rendement est à 76, on supprime la surtaxe de provenance par le décret du 16 janvier; puis, par le décret du 24 juin, on abaisse la surtaxe de pavillon de 14 et 19 francs à 2 et 3 francs, et l'on admet les importations par navires étrangers au bénéfice du drawback. Qu'arrive-t-il? L'importation atteint le chiffre de 85,000 tonnes, dont 76,000 entrent sous pavillon français[1]!

La concurrence, dont s'effrayent quelques armateurs, devrait donc, au contraire, les rallier à ses généreux principes. C'est pourtant contre elle qu'ils s'élèvent; c'est sur ce même drawback dont ils ignorent jusqu'aux effets, qu'ils s'appuient pour réclamer un retour au passé, le maintien des surtaxes de pavillon.

La surtaxe de pavillon a fait son temps, parce qu'on sait maintenant qu'elle est rarement avantageuse pour quelqu'un. Les faits sont là; et il est étonnant que les armateurs dont nous parlons les connaissent si peu. Pour n'en prendre qu'un dans le nombre, nous citerons celui qui est relatif au blé. A un certain moment il y a eu sur le blé une surtaxe de 1 fr. 66 cent.; et il nous fallait alors en demander à l'étranger 15 millions de quintaux métriques. Pense-t-on que la marine française ait profité de cette situation inespérée pour accaparer cette importation? Nullement, c'est le commerce étranger qui l'a faite, et la surtaxe de pavillon n'a eu d'autre effet que de surcharger le consommateur. Ce droit de 1 fr. 66 cent. était pourtant éminemment protecteur pour notre marine; mais elle a préféré utiliser d'un autre côté ses instruments de travail.

[1] Cette importation s'est élevée dans les premiers mois de 1860, auxquels remontent nos derniers renseignements, à 22,000 tonnes, ce qui donne à l'importation de cette première partie de l'année une supériorité de 4,000 tonnes sur les quatre mois correspondants de 1861. Sur ces 22,000 tonnes, 16,000 ont été importées sous pavillon français.

Nous avons dit que, pour satisfaire les exigences de la marine marchande, on avait commencé autrefois une guerre de tarifs avec les États-Unis. Qu'en résultait-il? C'est que les navires américains allaient opérer leur déchargement à Anvers, à Livourne, à Gênes, à Nice, et que nos matières premières nous arrivaient avec une surcharge de droits de douanes, de transbordement, d'avarie, etc. Personne n'y gagnait donc, ni l'État, ni l'industrie, ni le consommateur, ni la marine.

Là, au contraire, où cette surtaxe a disparu, où la protection a cessé, où la libre concurrence a été établie par des traités de navigation, notre mouvement maritime a plutôt augmenté que diminué. C'est que la navigation n'est point la mère, mais la fille du commerce. Elle intervertirait singulièrement les rôles si elle continuait à exiger le maintien de ces restrictions qui nuisent aux intérêts de l'industrie autant qu'aux siens propres.

Toutefois rien n'aura été fait que d'imparfait et de provisoire en France tant qu'on n'y aura pas développé l'esprit maritime, cette âme de la marine et la source de cette fortune qu'eurent pendant un temps l'Espagne et la Hollande, et dont ont hérité l'Angleterre et les États-Unis. Or, il nous faut le constater, en dépit de notre immense étendue de côtes sur l'Océan et la Méditerranée, et de notre excellente position sur la carte, l'absence du goût de la mer est générale en France. On dit qu'il faut l'attribuer à l'insuffisance de nos colonies : celles-ci offrent en effet peu de ressource aux affaires, grâce à la stérilité dont le pacte colonial les a si longtemps frappées. Mais les Américains n'ont pas de colonies non plus, et cependant leur tonnage était déjà considérable alors que leur commerce naissait à peine; et, malgré l'importance qu'a prise l'industrie chez eux, leur marine marchande serait encore peu de chose s'ils ne s'étaient pas faits par goût ce qu'étaient jadis les Hollandais, les *rouliers de la mer*. Ils ont l'esprit maritime enfin, et nous ne l'avons pas. Et nous sommes, sous ce rapport, non-seulement au-dessous des Anglais et des Hollandais, mais des Italiens, des Grecs et même des Autrichiens. M. Bergasse, de Marseille, et tous les armateurs interrogés à l'enquête l'ont certifié avec tristesse. Mais M. Bergasse est d'autant plus autorisé à s'exprimer ainsi, que dans le pays qu'il habite, dans le Midi, l'antipathie des populations pour la mer est excessive. « Dans le peuple, dit-il, c'est à qui se soustraira à l'inscription; dans les classes élevées, c'est à qui refusera ses capitaux aux entreprises maritimes. » Chez nos rivaux, ce sont des fils de famille, des négociants qui émigrent. Avec des capitaux considérables et une grande influence, ils représentent noblement au dehors la puissance de la mère patrie, et offrent au commerce national un point d'appui très-sérieux.

En France on n'aime pas à s'expatrier. Ceux qui le font sont en général des gens ruinés, déclassés, tarés. Nous sommes donc faiblement représentés au dehors, quand nous le sommes. Mais comme nous avons peu de relations dans les pays d'outre-mer, nous en sommes encore, sur ces pays éloignés et sur les espaces qui nous en séparent, aux idées qu'en avaient nos pères. Il résulte de cette ignorance et de l'incertitude qui s'attache conséquemment aux chances des entreprises lointaines, que les gros capitaux viennent chez nous rarement en aide à la marine marchande, et que les opérations maritimes ne trouvent le plus souvent que dans nos ports la confiance et le concours dont elles ont besoin.

De plus, en France, comme l'a remarqué M. Bénard, le navire est meuble, tandis qu'il est immeuble en Angleterre. Cette distinction permet à l'armateur anglais d'emprunter d'une manière très-avantageuse, au moyen d'une combinaison qui offre au prêteur les garanties les plus sérieuses. En France, nous n'avons que le prêt à la grosse, qui ne peut se faire que pour des raisons majeures, en cours de voyage et dans un port autre que celui habité par l'armateur ou ses associés, s'il en a. Tout autre prêt est impossible, et quand l'armateur a besoin d'argent, il ne peut que vendre le navire, opération toujours désastreuse pour les intérêts engagés.

Chez nous encore, où le droit de propriété est concédé aux étrangers, un navire ne peut cependant pas appartenir à ces étrangers? Il y a au Havre des maisons suisses et américaines, à Bordeaux des maisons espagnoles, à Marseille des maisons grecques qui, si le contraire était possible, prendraient certainement des parts dans les navires; de la sorte, les capitaux seraient attirés, et le capital, c'est précisément ce dont notre marine a le plus grand besoin.

Les modifications apportées en 1840 à la loi qui défendait à un étranger de posséder une partie de navire, permettent, il est vrai maintenant, à cet étranger d'être actionnaire, lorsqu'une société en commandite en est propriétaire. Mais ces modifications sont tout à fait insuffisantes. Les opérations maritimes sont demeurées ce qu'elles étaient il y a un siècle, et aujourd'hui, comme autrefois, elles se trouvent réunies dans un petit nombre de mains, ce qui tend certainement à leur interdire l'extension que les libertés dont jouissent les armateurs étrangers ont su donner à leur commerce.

On le voit par ce que nous venons d'énumérer, de nombreuses réformes sont à accomplir, si l'on veut faire de notre marine une marine puissante, et capable de seconder une grande industrie. Nos législateurs, nous en avons la ferme conviction, ne reculeront pas devant la tâche qui leur incombe à ce sujet.

Léon Renard.

LE POËTE UHLAND

Il y a quelques mois je traversais Weimar et je me fis conduire à la maison de Gœthe. Les poëtes, êtres ailés, ont souvent des demeures qui ressemblent à des nids. La maison de Gœthe est petite. Elle s'élève sur une place de plan incliné, peu grande elle-même, et regarde une fontaine entourée d'un bassin. Jetez l'ombre dentelée d'une église sur cette place, sur l'eau de cette fontaine, évoquez les images de Faust et de Marguerite, et vous croirez assister à leur entrevue : le décor est à souhait pour le plaisir de l'âme. En m'éloignant, j'interrogeais mon guide sur l'homme de génie dont le souvenir revit tout frais encore dans l'esprit du peuple. « Vous l'avez vu ? » lui disais-je. Il l'avait vu. « Lui avez-vous parlé souvent ? — Oh ! bien souvent. — N'est-ce pas qu'il était beau, Gœthe ? — Assurément ! » reprenait le digne Allemand, mon interlocuteur, et il se redressait de son mieux, rien qu'en songeant à la tête de Gœthe, absolument comme Gœthe, il le raconte lui-même, se surprenait dans une attitude noble quand il contemplait à Rome l'Apollon du Belvédère. « Et n'est-ce pas qu'il était bon ? » Mon guide me raconta alors la simple histoire que voici :

« Gœthe avait un jardin, hors la ville, un beau jardin, et quand nous sortions de l'école, mes compagnons de classe et moi, nous aimions à venir jouer auprès, parce qu'on cultivait de beaux arbres

dans le jardin du *Geheimer Rath* (conseiller intime[1]), que les branches dépassaient l'enclos et que les pommes pendaient au dehors. Nous les cueillions quand elles semblaient mûres et qu'il ne passait personne. Gœthe se promenait souvent dans son jardin. Nous le voyions sans cesse apparaître, entre les arbres, marchant lentement, le plus souvent les mains jointes derrière le dos, et toujours avec le même air, l'air sombre et serein tout ensemble. Nous faisions, comme de juste, le moins de bruit possible dans nos ébats, de crainte d'être découverts. Mais certain jour (nous nous souviendrons longtemps de ce jour-là), comme nous avions cueilli toutes les pommes qui s'offraient d'elles-mêmes, il nous prit envie de tenter une récolte dans l'intérieur du jardin. Donc, nous escaladons le mur qui n'était pas haut, nous grimpons aux pommiers, et nous étions occupés à remplir nos poches, quand voilà tout à coup Gœthe qui se montre au bout d'une allée. Il marchait droit, comme à son ordinaire, lentement, et nous vîmes répandu sur sa figure cet air merveilleux, *moitié ombre*, *moitié lumière*, dont je vous parlais tout à l'heure. L'idée de fuir ne nous vint seulement pas à l'esprit. Le *Geheimer Rath* nous gronda doucement, mais d'une voix pleine et forte qui nous fit trembler ; à mesure que tombaient ses paroles, les fruits nous tombaient des mains. Gœthe nous dit que nous pouvions manger les pommes qui pendaient aux branches, en dehors du mur, que nous pouvions même entrer dans son jardin, par la porte, et ramasser celles qui se trouveraient à terre, mais qu'il nous défendait de dépouiller ses pommiers. Malgré nos terreurs et cette réprimande, nous revînmes à la charge, la semaine d'après. On oublie si vite la sagesse quand on a douze ans, qu'on aime les pommes et qu'on n'a point lu Gœthe ! C'était le soir. Il faisait clair de lune. Une fois hissés sur le mur, qu'apercevons-nous? Le *Geheimer Rath*. Sa haute stature formait une ombre sur le gazon : jamais il ne nous avait semblé si grand. Surpris en flagrant délit, nous allions jouer des jambes, nous n'osions respirer. Quelle fut notre surprise en voyant Gœthe sourire, s'avancer vers nous sans paraître irrité le moins du monde, et, du bout du bâton qu'il tenait à la main, toucher ses pommiers et faire pleuvoir une neige de pommes. Nous sautions de joie; nous tendions nos blouses; nous éclations de rire; nous aurions voulu baiser les genoux du *Geheimer Rath*. Mais Gœthe reprit bientôt sa promenade. Il avait sans doute quelque ballade en tête. Pour nous, après avoir ramassé les fruits qu'il nous donnait, nous allâmes nous coucher, et, nous retournant, nous l'aperçûmes encore entre les arbres, les mains jointes derrière le dos, laissant après lui sa grande ombre. »

[1] On sait que les liens d'une étroite amitié unirent toujours Gœthe et le grand-duc de Weimar.

Lorsque mon guide eut fini son histoire, j'en fus fâché et je lui serrai la main. Il m'avait fait présent, sans s'en douter, d'un saisissant portrait de Gœthe. J'y retrouvais l'homme antique avec ses allures majestueuses, son pas égal, son indifférence et son sourire, le tout sous un berceau de feuillage et dans un cercle d'enfants. J'y resonge aujourd'hui à propos d'Uhland; et le récit du guide me fait l'effet d'une parabole... Gœthe avait un jardin, hors la ville, un beau jardin... Dans les champs immenses de la poésie allemande Gœthe règne certainement sans conteste; il est maître et seigneur; c'est Jupiter avec la nature pour femme légitime et la rêveuse Mignon figurant Hébé. D'un souffle il effeuille quantité de fleurs; d'un geste il touche à tous les fruits; d'un regard il pénètre le fond des choses et découvre les secrets accords de la science et du beau. Gœthe est le roi du verger, et il a greffé pour longtemps sur les riantes fictions de la Grèce l'avenir littéraire de son pays. Mais il est un vaillant compagnon qui lui a dérobé plus d'une pomme : la grâce exquise du langage, le sentiment, l'amour de tout ce qui est grand et vrai, le goût des allégories profondes; du reste, beaucoup plus allemand que lui; moins indifférent à la politique et à la liberté; épris du passé autant que lui, mais sans dédain pour le présent; moins artiste, c'est incontestable, et nullement empreint de paganisme, mais citoyen dans le sens le plus élevé du mot; croyant à Dieu, au droit, à la justice, en même temps qu'aux Muses; sorte de Tyrtée de la sainte-alliance; songeur actif, donnant du cœur aux jeunes étudiants qui s'enrôlent pour rejeter Napoléon par delà le Rhin, aux princes qui surseoient à rendre leurs peuples libres après avoir hésité à secouer le joug de l'étranger; au demeurant, poing campé sur la hanche, à la manière des paladins du moyen âge, et lançant, entre deux odes patriotiques, d'élégantes strophes sur des rhythmes chevaleresques. Ce charmant génie a joué un rôle important dans les luttes qu'a soutenues l'Allemagne jusque dans ces derniers temps, tant par les armes que par la parole, tant sur les champs de bataille de Bautzen et de Leipzig que dans son parlement de Francfort en 1848. Il vient de mourir, laissant des regrets unanimes et une réputation sans tache. Nous l'avons nommé : il s'appelait Uhland. Nous voudrions qu'il fût connu.

I

Quand on compare d'un peu haut, dans leur ensemble, les deux littératures française et allemande, et que, sans s'arrêter aux dis-

sonnances de détail, au nom des artistes et au choix des instruments, on écoute, même d'une oreille distraite, les deux concerts qui s'élèvent, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du Rhin, il est impossible de ne point être frappé, tout d'abord, d'un profond désaccord entre les deux harmonies. Uhland n'a pas peu contribué pour sa part à rendre les différences plus sensibles. Chez nous, pays fortement centralisé, l'orchestre réuni sur un sommet semble moins jouer par simple goût de la musique que pour amuser, charmer ou remuer le monde; les notes s'espacent, claires, vibrantes, et, comme des flèches, cherchent toujours un but; le grand bruit qu'a fait la Révolution française sert de diapason depuis 89 à la masse des exécutants; le passé fait rarement entendre sa voix peu sympathique; il fournit matière à poëme, voire même à sonnet, sans jamais provoquer des élégies enthousiastes; quant au cœur, on ne lui donne la parole qu'à la condition d'avoir de l'esprit ou d'agiter les grelots du scandale; en somme, peu de conviction, point de souvenirs, et, ce qui le prouve, c'est que le seul homme auquel la France, que je sache, ait un moment décerné le titre de poëte national, est Béranger, un chansonnier sceptique qui ne pensait qu'à lui, qui décorait sa musette de rubans tricolores, sculptait des aigles sur un fifre, a chanté le vin sans en boire, l'amour en le conduisant aux bals de barrière, et n'a célébré si éloquemment l'Empire que parce qu'il le croyait mort.

Nous autres, Français, nous généralisons volontiers ce qui nous touche, si bien que dès que le bât nous blesse nous avons pour habitude de nous en prendre au voisin, et que nos guerres servent ordinairement de diversion ou de revanche à nos ennuis domestiques. Nos émotions se transforment naturellement en idées. L'aspect des ruines ne nous émeut guère; il nous inspire bientôt un plan de constructions nouvelles que souvent nous payons fort cher sans qu'il nous arrache une larme. Nous corrigeons assez volontiers nos gouvernements comme les écrivains leurs livres, par un ouvrage différent. En France, la question de l'art est liée si intimement à la politique, qu'un libéral, depuis 1830, est presque nécessairement un romantique, et que tout admirateur fervent du droit divin se sent fatalement dominé par les préceptes de Boileau. Nos personnages littéraires font notre gloire sans personnifier la patrie. Nous dégaînons de belles épées; la pointe en est forte et fine, mais on ne saurait y trouver la marque de fabrique. En un mot, nous représentons d'une façon originale et précise les sentiments vagues de l'humanité.

Regardez Bossuet, par exemple. N'est-ce point là le prêtre idéal avec son attitude grandiose, son œil calme qui mesure l'immensité, le Père de l'Église exhumant les civilisations détruites comme des statues

d'une argile molle, bonnes tout au plus à se laisser mettre une croix au front, saluant la face de l'Éternel à travers mille poudreux débris, élevant une balance unique au-dessus des intérêts terrestres, la tête élancée vers le ciel, l'esprit rivé aux formes absolues, presque sacramentelles, chères à l'inflexible Égypte? Saurions-nous en vérité que Bossuet est d'origine gauloise si, çà et là, entre les plis de l'étole et les ailes de l'ange, ne se montrait, en guise d'extrait de naissance, la manchette de l'homme de cour? On a dit nouvellement de la Fontaine qu'il est notre Homère. Mais, encore une fois, ses héros ne portent point de noms propres; ses Ajax et ses Achille sont des lions; ses Hélène sont des Perrette, et Perrette peut avoir pris son cotillon à quelque canton suisse, et s'en aller tout aussi bien acheter sa vache à quelque foire du grand-duché de Bade qu'au marché de Poissy. La Fontaine promène sa délicieuse philosophie sur les bords de la Seine et de la Loire, sous mille ingénieux prétextes, sous des peaux de bêtes; au fond, il se préoccupe assez peu des paysages qu'il anime par la spirituelle compagnie d'étrangers qu'il préfère et qu'il évoque. Le bonhomme songe toujours à la nature, souvent à la Grèce, à ses contemporains fort peu, moins encore à lui-même. N'oublia-t-il point un jour devant son fils qu'il était père? Pensez-vous qu'il se souciât davantage de son origine que de sa postérité? Pour moi, je ne saurais reconnaître dans le plus français de nos poëtes, qu'un familier d'Ésope, un cousin du divin Platon, égaré par une munificence de la fortune dans les plaines de Picardie.

Nul doute que notre littérature ne doive à cet essor si franchement détaché du sol sa large influence en Europe. Nous avons gagné en étendue ce que nous avons perdu en charme. Pour tenir le sceptre nous avons négligé notre palette, mais nous avons régné. Notre muse, à proprement parler, ne s'appartient guère; elle donne des oracles : c'est une sibylle. On lui reproche au dehors de manquer de physionomie; elle les a toutes; l'étranger ne se lasse point d'étudier les lignes délicates et mobiles de son lumineux profil. Voilà qui nous relève et nous console, voilà notre force et son secret. — Qu'avons-nous été? Comment vivons-nous? — Nous ne saurions le dire exactement. — Où sommes-nous? — Partout.

L'Allemagne, au contraire, sait parfaitement ce qu'elle a été; Uhland le lui rappelle sans cesse; elle en est fière à bon droit; la couronne de ses vieux empereurs romains lui donne toujours des éblouissements, et l'on dirait qu'elle se revenge de ne pouvoir conquérir son unité politique en témoignant en tous sens de son incontestable unité morale. L'Allemagne s'aime. Ses poëtes entonnent un *Sursum corda* général en l'honneur de la patrie. Ils la respectent et la chérissent. Chez nous, disions-nous tout à l'heure, il s'agit de satisfaire l'oreille

plutôt que d'enchanter le cœur; de convaincre l'esprit plutôt que de parler à l'âme; d'atteindre un but plutôt que trouver l'harmonie pure : notre musique va de l'avant. Là-bas, l'orchestre, pour être éparpillé, n'en témoigne que plus d'entente, et les vieux airs nationaux seront toujours les plus populaires. Par delà le Rhin, la liberté s'intitule simplement fille d'Hermann, vainqueur des légions de Varus, et cette liberté, pour être plus vieille que la nôtre, n'en vaut peut-être pas moins. On y pense vaguement et pieusement comme à une mère qu'on n'a point connue. Il résulte de ce culte, parfois excessif pour les choses d'autrefois, je ne sais quelle teinte chaude répandue sur la littérature allemande et qui diapre jusqu'aux rêves qu'elle ébauche pour l'avenir. Sans recourir au Parnasse dont nos auteurs ont tant abusé, tout en le remaniant à leur guise, nos voisins possèdent ou croient posséder une mythologie à eux, la religion de leurs pères, dont ils se souviennent encore. Ils remontent volontiers aux *Niebelungen*, poëme inouï, nuageuse Iliade, où ils voient, non sans orgueil, se démener leurs aïeux, le Danube croiser ses bras démesurés autour de cités fabuleuses, des dragons aux gueules de feu couver des trésors, des ondines folâtrer sur l'eau des émeraudes et des marguerites sur la tête, maints guerriers revêtus de cuirasses énormes se disputer à coups de lance des jeunes filles aux cheveux d'or. Ils s'attachent ensuite aux *Minnesinger*, autrement dits chantres d'amour, dont les guitares plus légères vont frôler les murs des cathédrales, les robes des châtelaines aussi, et tour à tour exaltent la beauté des dames et les agréments infinis de la terre où résonne le *Ia*. Leur imagination plus pieuse que la nôtre s'envole à tire-d'ailes vers ces temps reculés, horizons quelque peu fantastiques où s'étale en gerbes rougeâtres, soleil d'une Allemagne évanouie, la barbe éternellement rayonnante de Frédéric Barberousse. Là-bas, tout poëte pour se faire accepter doit honorer ce qui n'est plus. Gœthe lui-même se plaît aux légendes, s'attache à Götz de Berlichingen et invente le type du preux accompli. Schiller dans son *Wallenstein* transporte sur le théâtre des passions qui ont divisé l'Allemagne pendant de longues années, la guerre de Trente Ans tout entière. Il n'est point jusqu'à Henri Heine qui ne témoigne à chaque ligne, malgré des mépris passagers, de sa dévotion profonde pour sa qualité de Germain, et qui, tournant le dos à l'Encyclopédie de Voltaire, ne fasse çà et là des déclarations d'amour à ce qu'on est convenu d'appeler le bon vieux temps. Matérialiste enthousiaste, ne s'avoue-t-il point transporté dans les féeries du moyen âge, aux bords du Rhin [1] ?

« Que de fois, s'écrie Henri Heine dans son livre *De l'Allemagne*, sur

[1] *De l'Allemagne*, par Henri Heine, t. I, p. 365, 366.

les débris du vieux château de Dusseldorf, aux bords du Rhin, ne me suis-je point assis et n'ai-je point déclamé la belle romance d'Uhland :

« Le beau berger passait si près, si près du château du roi. La jeune fille du haut des créneaux le vit, et elle fut prise d'un désir langoureux.

« Elle lui envoie une douce parole : — Oh ! si je pouvais descendre près de toi ! Comme ils brillent là-bas, tes blancs agneaux et les petites fleurs rouges !

« Le jouvenceau lui répondit : — Oh ! si tu pouvais descendre vers moi ! comme ils brillent, tes bras blancs et tes joues roses !

« Et lorsque, chaque matin, il passe devant le château avec un doux émoi, il est là qui regarde jusqu'à ce qu'apparaisse en haut sa jeune bien-aimée.

« Alors joyeux, il lui crie : — Soyez la bienvenue, jolie fille de roi. La douce voix lui répond : — Merci, mon berger.

« L'hiver s'est enfui, le printemps est arrivé. Les petites fleurs sont écloses tout alentour. Le berger se dirige vers le château, mais elle ne parut pas.

« Il crie si plaintivement : — Sois la bienvenue, jolie fille de roi. Une lugubre voix d'esprit lui répond : — Adieu, toi qui fus mon berger ! »

Adieu, toi qui fus mon berger. L'Allemagne vient de pousser cette plainte aux funérailles du poëte qui nous occupe. Il se mêle, soyez-en sûr, une large part de sentiment patriotique aux regrets littéraires qu'a suscités sa perte. L'artiste, chez lui, loin d'éclipser le citoyen, l'a mis en lumière. Ame tendre et raison droite, il sut aspirer au beau en cherchant le bien et le juste. Il gagna la gloire en gardant l'honneur; il a soupiré vers l'infini sans oublier le devoir; il fit d'adorables ballades et combattit Napoléon.

II

Jean Louis Uhland est né à Tübingue le 26 avril 1787. Son grand-père s'était fait remarquer par sa science en théologie. Son père remplissait les fonctions de secrétaire auprès de l'université de Tübingue. De 1805 à 1808, Uhland étudia le droit; les oracles touchaient sa porte. Il se fit recevoir docteur en 1810. Au printemps de cette même année, il allait visiter Paris ou plutôt ses bibliothèques. Nos anciens fabliaux captivèrent son attention. Des rapprochements entre les min-

nesinger allemands, nos trouvères et nos troubadours surgissaient sans doute, dans son esprit. Il traduisit quelques-unes de leurs œuvres légères. Plus tard, en 1822, il tenta un travail analogue sur celles de Walther de la Vogelweide, noble figure du treizième siècle, qui devait naturellement le séduire. De 1806 à 1813, le jeune avocat publia quelques pièces détachées dans des Revues : elles commencèrent sa réputation. On se les passait de main en main et l'on disait : «Voilà un bon Allemand et un vrai poëte.» Lorsque Uhland, en 1815, fit paraître le recueil complet de ses poésies, elles étaient déjà dans toutes les bouches; les étudiants répétaient leurs refrains en s'armant pour cette guerre que les Allemands appellent encore la guerre de l'Indépendance (Freiheitskrieg, 1813-1815); certains retours au passé enchantaient les cœurs vraiment teutons; les baïonnettes françaises semblaient impuissantes à arrêter l'élan de ses strophes; en même temps, chacun se laissait nonchalamment bercer aux délicieuses rêveries éparses dans les *Lieder;* et Uhland avait décidément conquis sa place près de Schiller et de Gœthe.

Les esprits ont leurs destinées ; le mouvement leur est imprimé par les faits ; ils subissent des transformations naturelles bien qu'imprévues ; leur mode de production dépend à la fois de la terre qui les reçoit, du soleil qui les échauffe, de l'air ambiant qui les nourrit, les caresse ou les rudoie. Nous croyons que la source vive à laquelle Uhland puisa toujours ses meilleures inspirations fut un sentiment délicat et profond de tout ce qui touche de près ou de loin à la vieille Allemagne, et que ce fut ce sentiment un peu vague qui lui donna du cœur aux choses politiques. Il fut ainsi conduit par le prestige du passé à s'absorber dans les intérêts du présent. Le rêveur a produit l'homme d'action. Certes, Uhland n'en est point arrivé de prime abord à écrire ces quatre vers, restés fameux :

La liberté voilà désormais ma dame,
Le droit, voilà mon chevalier.
Sus donc, chevalier, et perce
De ta lance intrépide la féroce engeance du dragon[1].

Dans ces quatre vers, deux mondes, l'un détruit, l'autre à créer, le premier, sphère éteinte où s'ébattent les gracieuses imaginations

[1] *Gedichte von Ludwich Uhland,* page 104. *Das neue Märchen.*

Freiheit heisst nun meine fee
Und mein Ritter heisset Recht;
Auf denn, Ritter, und bestehe
Kühn der Drachen wild Geschlecht.

d'Uhland, le second, sphère qui s'allume et au sein de laquelle son talent se trouva soudain attiré par les tendances généreuses de sa nature, se donnent évidemment rendez-vous, tournent côte à côte. Uhland ne les quitte point des yeux. Sur l'un il s'agenouille en pèlerin ; il annonce l'autre en Christophe Colomb. De là, deux faces dans sa vie qui se prêtent mutuellement du relief; de là, son originalité. La liberté apparaît à Uhland sortant du pays des fées. Sa *liberté* porte longue robe aux manches tailladées, bonnet pointu et baguette ; il lui est tout dévoué, mais il l'habille à sa façon. Son *bon droit* est pourfendeur de dragons, défie, monte à cheval et jette le gant aux oppresseurs du peuple. Cela paraît étrange au premier coup d'œil ; nous ne sommes point accoutumés en France à de pareils rapprochements d'idées. Elles se déduisaient, j'en suis convaincu, dans l'intelligence élevée du poëte patriote. Il ne pensait point qu'on doive jeter au feu la vieille soie des grand'mères quand il s'agit de mettre à l'aise dans ses langes l'enfant nouveau-né.

Nous suivrons tout à l'heure cet intéressant génie sur le terrain des débats et de la lutte; parcourons d'abord les régions plus calmes où il a pris ses ailes et conquis son nom.

Une remarquable élégance, de la grâce un peu allanguie, une noblesse d'expression soutenue, de la clarté dans le récit, de la mélancolie dans les dénoûments, quelque chose de svelte et de fougueux tout ensemble, des accords graves, une fraîcheur triste, si je puis m'exprimer ainsi, la vraie fraîcheur allemande, telles sont les teintes et les qualités générales des poésies d'Uhland. L'inspiration ne l'entraîne point d'ordinaire à de grands mouvements lyriques. Ses chefs-d'œuvre sont des camées. Plus consciencieux que Ruckert, son émule, il cherche moins la perfection de la forme et la rencontre plus souvent. La grâce est femme ; elle s'offre d'elle-même à qui ne l'appelle point. On a reproché à Uhland d'avoir ciselé un moyen âge de convention. A vrai dire, ses chevaliers sont plus polis, plus éthérés surtout, parlent plus courtoisement, mangent beaucoup moins, et gémissent certainement davantage que les rudes batailleurs d'autrefois, un peu rustres et volontiers bandits, si nous en croyons l'histoire. Uhland, il faut l'avouer, transfigure aisément ce qu'il touche, il prend plaisir à semer des perles sur les armures de ses héros, mille rigueurs dans les yeux des belles; or, l'on sait bien que les armures durent être en fer battu, tout uniment, et les belles nullement d'airain. Mais je me demande si en fait d'art on n'atteint pas plus près du but en visant plus haut que plus bas, si l'idéal ne serait pas par hasard plus vrai que le réel lui-même. Il me semble qu'on doit y regarder à deux fois avant de jeter la pierre à ces magiciens qui donnent les coudées franches à l'âme aux dépens de la matière, toujours assez prompte à

reprendre ses droits. Je sais donc gré à Uhland de ses charmantes fantaisies, si fantaisies il y a, et la jeunesse allemande de 1830 fut de notre avis. Certains de ses petits poëmes ravissent, comme *le Songe d'une nuit d'été* de Shakspeare, comme les aventures des guerriers du Tasse. Parmi ces prodigieux coups d'épée, ces amours sans espoir et sans fin, ces mâles et robustes vieillards souriant à de jeunes pages du fond d'une large coupe d'or aussitôt vidée que remplie, dans la compagnie d'ombres sereines, d'amantes à la taille mince, au front pur, souvent un peu folles, toujours jolies et toujours fidèles, on s'oublie sans trop de peine, on se sent loin du monde, plus léger et meilleur.

Nous avons cité plus haut la romance du *Beau berger*, traduite par Henri Heine. Tout avenante qu'elle est, cette pièce isolée ne saurait donner une idée du talent d'Uhland. Quelques feuillets détachés de ses œuvres feront peut-être comprendre l'enthousiasme qui les accueillit. Sa ballade du *Chevalier noir* peut soutenir le parallèle avec la ballade du *Roi des Aunes*, de Gœthe, que tout le monde connaît[1] :

« C'était le jour de Pâques, la fête de la joie, fête que célèbrent à l'envi bois et halliers. Le roi se leva et dit : — Allons ! il faut que par les porches de mon vieux château royal l'hiver sorte et que le printemps s'évertue au soleil !

« Voilà que résonnent tambours et trompettes. Les banderolles rouges flottent au vent. Le tournoi commence. Les lances se croisent, et le roi du haut de son balcon voit tomber l'un après l'autre tous les chevaliers, sous les rudes coups de son fils, de son royal fils.

« Mais soudain s'avance à la barrière, tout à fait en dernier lieu, un chevalier noir. — Quel est votre nom, seigneur? Montrez votre écu? — Ah! si je vous l'apprenais, vous frémiriez, votre bras fléchirait! Je suis prince dans un grand royaume.

« Dès qu'il fut entré dans l'arène, la voûte du ciel s'assombrit et le château se prit à fléchir sur sa base. Dès le premier assaut le fils du roi vida les arçons. Le fils du roi se releva à grand'peine.

« Écoutez! Le son des flûtes et des violons se mêle et provoque à la danse. Les torches répandent leurs reflets le long des salles resplendissantes. Mais au sein de la lumière une grande ombre s'agite. Le chevalier noir est courtois : il invite la fille du roi. Il ouvre le bal avec elle.

« Il danse dans sa noire cotte de mailles. Il danse avec des façons étranges. Il enlace la taille de la charmante fille et ses bras, rien qu'en l'effleurant, la gèlent. A mesure que la ronde avance, des roses s'effeuillent sous leurs pas : les fleurs s'échappent, fanées, du corsage de soie, des cheveux blonds, et roulent à terre.

« Vint le moment où tous les seigneurs et toutes les dames se réunirent en cercle autour de la table richement servie. Assis entre son fils et sa fille

[1] *Uhlands Gedichte*, p. 265.

le vieux roi siégeait immobile, envahi par l'angoisse silencieuse. Il promenait souvent ses yeux sur son fils, sur sa fille, sans rien dire.

« Les deux enfants étaient pâles. L'hôte inconnu leur offrit à boire. — Que ce vin vermeil vous profite — murmurait-il. Les deux enfants vidèrent la coupe en s'inclinant pour remercier. — Nous avons bu de la glace, — s'écrièrent-ils.

« Sur le sein de leur père, entrelacés, le jeune garçon, la jeune fille se précipitent. Leurs joues pâles s'empourprent tout à coup. Chancelant d'horreur le vieux roi à barbe blanche, maintenant sur son sein contemple deux cadavres.

« — Ah! maudit, prends-moi donc aussi, terrible hôte! Tu viens de tuer mes deux enfants à la fleur de l'âge! — Le chevalier noir répondit d'une voix sourde : — Vieillard, au printemps, il me plaît de cueillir des roses. »

Qui n'a vu le noir cavalier d'Uhland apparaître au moins une fois dans la vie? Quel homme, ayant pensé quelques années, ne porte point suspendus et desséchés sur sa poitrine les deux rêves chéris de la jeunesse, la gloire et l'amour? Chacun de nous a bu l'amertume en disant : merci, comme dans la ballade; plus d'un a accueilli le malheur sous la figure d'un ami ; personne jusqu'à présent n'est parvenu à lui arracher son masque, à savoir d'où il vient, ce qu'il veut, où il mène, qui l'envoie, et, s'il est un bienfaiteur déguisé, comme plusieurs le prétendent, quelle atroce douceur il peut goûter à marier sans cesse, ici-bas, les sourires aux larmes, les désenchantements à l'ivresse, la cendre à la flamme, la chute à l'élan, la mort à la vie. Nous connaissons tous, hélas, le lourd gantelet de fer, tombant on ne sait d'où, qui s'abat sur le cœur à certaines heures et le brise à petit bruit. Un mot suffit, parfois, un regard, et c'en est fait du paradis terrestre. Heureux encore quand il est fermé par un ange!

J'ignore comment fut comprise en Allemagne cette large composition d'Uhland, intitulée *la Malédiction du Barde*[1]. Je sais qu'elle a inspiré plus d'un tableau et qu'elle passe généralement pour un chef-d'œuvre ; mais je ne l'ai vue interprétée nulle part avec le sens que j'y découvre, un peu témérairement, peut-être. En la relisant, j'ai pensé au génie de la tyrannie ; ses hardiesses m'ont ému comme des apostrophes : l'élégante cariatide est devenue un monument.

« Il s'élevait jadis une forteresse formidable et sublime. Elle resplendissait au loin sur maints pays, jusqu'aux bords de la mer azurée. Tout alentour s'entre-mêlaient comme des guirlandes, d'odorantes chaînes de jardins, et dans ces jardins l'eau jaillissait en cascades et formait des arcs-en-ciel.

« Là, trônait un souverain superbe, riche en royaumes, riche en victoires.

[1] *Uhlands Gedichte*, p. 465.

Il était assis sur la pourpre, le front pâle et terrible. Sa pensée, c'était de l'effroi; son regard, c'était du courroux; sa parole, c'était un fouet; ses tablettes, c'était du sang.

« On vit un jour se diriger vers cette forteresse deux nobles amis, deux chanteurs. L'un avait des cheveux blonds qui tombaient en boucles dorées, l'autre avait les cheveux gris. Le vieillard portait une harpe à la main et montait un cheval bien harnaché. Près de lui, d'un pas alerte, marchait son compagnon, dans toute la fleur de la jeunesse.

« Le vieillard dit à l'adolescent : — Êtes-vous prêt, mon fils? Songez qu'il va falloir évoquer nos plus émouvantes mélodies, chanter de notre voix la plus sonore; recourir à toutes les puissances de l'art, passer des préludes gracieux de la joie aux accords profonds de la douleur. Il s'agit aujourd'hui d'émouvoir le cœur glacé d'un roi!

« Voilà nos deux chanteurs debout dans la grande salle aux colonnes. Le roi est assis sur son trône, la reine à ses côtés : le roi, splendide dans son épouvantable gloire, pareil à ces lueurs sanglantes que croise une aurore boréale; la reine, douce et vermeille à voir comme la lune à son apogée.

« Alors, le vieillard toucha les cordes de la harpe et ses doigts les faisaient vibrer d'une façon merveilleuse, si bien que les sons semblaient une vague qui se renfle et qu'ils roulaient avec une abondance de plus en plus suave aux oreilles. Bientôt s'éleva d'un vol léger, dans sa pureté, la voix céleste du jeune homme; et la voix grave du vieux barde s'y mêla, un peu sourde, comme un accompagnement d'esprits.

« Ils chantèrent le printemps et l'amour, et les délicieux temps de l'âge d'or; ils chantèrent la liberté, la sainte fierté du brave qui se respecte, la foi; ils chantèrent toutes choses douces qui remuent sans fin le cœur de l'homme, toutes choses divines qui lui font lever la tête au ciel.

« Les courtisans formaient cercle et ne songeaient plus à rire; les farouches guerriers du monarque s'inclinaient devant Dieu.

« La reine s'oublia, et se sentant à la fois triste et ravie, souriante et prête à fondre en larmes, elle saisit la rose qui pendait à son sein et la laissa tomber sur les chanteurs.

« — Vous avez perverti mon peuple, vous séduisez maintenant ma femme! s'exclame le roi pris de colère et de démence. Il tremblait de tout son corps. Son glaive brille, fend l'air et va percer l'adolescent à la poitrine d'où jaillit un flot de sang rouge après les torrents d'harmonie.

« Et soudain la foule qui écoutait s'est dispersée comme frappée de la foudre. Le jeune chanteur expire entre les bras de son maître. Le vieux barde le roule dans son manteau, le pose sur son cheval, et s'éloigne de la forteresse.

« Mais arrivé au seuil du portail, le barde aux cheveux grisonnants s'arrête. Il saisit sa harpe, sa harpe aux prodigieux accords, la brise contre une colonne de marbre, puis, il pousse cette clameur qui retentit sous les voûtes de la forteresse et jusque dans les jardins :

« Malédiction sur vous, salles remplies d'orgueil! que jamais aucune
« harmonie, aucun son d'instrument, aucun chant humain ne s'élève en-

« tre vos murs! Non! à tout jamais! Vous n'entendrez plus que des sou-
« pirs, d'affreux gémissements, et les pas assourdis de l'esclave qui se « craint lui-même, jusqu'au jour de vengeance où vous tomberez en ruine « et où vous vous affaisserez en poussière!

« Malédiction sur vous, jardins qui fleurissez au soleil de mai! Regar-« dez le visage décoloré de ce jeune homme mort. Vous sécherez en « punition du méfait, si bien que toutes vos sources tariront, et qu'à l'a-« venir vous vous étendrez pareils à un désert parsemé de pierres!

« Malédiction sur toi, meurtrier maudit! Fléau de la patrie des poëtes! « Que ce soit en vain que tu aies conquis à grand'peine tes lauriers et « ta gloire faite d'ossements! Que ton nom devienne néant, qu'il som-« bre dans une nuit éternelle! Évanouis-toi tout entier comme le dernier « râle d'un mourant, évanouis-toi dans l'air! »

. . . .

La *Malédiction du Barde* parut en 1815.

On a pu remarquer dans les fragments qui précèdent des signes de mélancolie profonde. Peut-être Uhland reprend-il trop souvent cette note sonore, funeste, dit-on, à la santé de l'âme. En tout cas, pour ce qui le regarde, Uhland ne s'en aperçut jamais : l'énergie ne lui fit jamais défaut. Ses élégies respirent le sentiment vrai qui s'exhale de cette pensée romaine : *Sunt lacrymæ rerum*, et, pour peu qu'on aime et qu'on vive et qu'on sente, on conviendra qu'on peut la formuler, sans faiblesse, aussi bien dans la chaumière que dans un salon, sous les hêtres comme dans un camp, la main dans une main amie, ou le poing appuyé sur la garde d'une épée. Quelquefois, cependant, la tristesse du poëte pèche par excès d'imagination; on dirait qu'il joue avec ses larmes, et c'est un jeu défendu. L'attendrissement alors s'évanouit bien vite. On serait tenté de demander à l'artiste : « Combien de temps, monsieur, vous a coûté ce joli chagrin? » Voici une de ces larmes précieuses, montées à ravir. Uhland l'a enchâssée dans un vitrail avec de grandes délicatesses, et l'a consacrée sous ce nom : *la Nonne* (*die Nonne*).

Dans le calme jardin du cloître
Marchait une pâle jeune fille.
La lune l'éclairait dans l'ombre :
A ses cils brillaient tremblantes
Les larmes du plus pur amour.

« *Oh! je suis heureuse qu'il soit mort,*
Mon fidèle amant, mon amant dévoué!
Je puis l'aimer maintenant, l'aimer toujours;
Mon amant est maintenant un ange,
Ce n'est plus un crime de l'aimer! »

Elle s'avança d'un pas timide
Vers une statue de la Madone;
La Vierge trônait en pleine lumière.
Elle souriait d'une air maternel,
A ses pieds, à la pure créature.

La jeune fille s'agenouilla;
Ses yeux cherchaient le ciel avec une expression céleste.
Elle demeura ainsi jusqu'à ce que ses paupières
Furent touchées du doigt de la mort :
Le voile couvrit la terre de ses grands plis[1].

Quel fin rêveur, fût-il trois fois allemand et quelque peu parent de chérubins, se fut accommodé d'une Desdémona pareille! N'est-ce pas que l'invisible amant de cette *pure créature* a pris le bon parti de l'éviter à tout jamais et de se faire aimer davantage en s'enfuyant dans l'autre monde! Admirez comme elle expire à propos, après avoir égrené son rosaire, inventé une pose à la fois élégante et pieuse, et savamment ménagé, au clair de lune, la chute de son grand voile aux irréprochables plis! Ici, chacun l'a senti, l'exagération du genre est manifeste.

Uhland côtoie à chaque instant le précipice; mais, à vrai dire, il y tombe rarement. Souvenons-nous qu'il est difficile à tout le monde, à un fils de la Germanie surtout, de se soutenir habituellement sur les hauteurs sans se laisser attirer par la fascination du vague. Le vague semble voisin de l'infini, et la pensée, quoi qu'on fasse, s'y perd toujours un peu dès qu'elle s'étend. N'accusons donc point les poëtes, n'insultons point non plus les philosophes. Que nous importent, après tout, quelques nuages, si nous planons par delà. Quand on tente l'ascension du mont Blanc et qu'on trébuche sur les neiges éternelles, on n'en montre pas moins plus de jarret que ces manœuvres qui foulent d'un pas toujours égal la poussière de la grande route, et qui, tout en cassant des pierres, critiquent la forme des montagnes.

Disons-le en passant, et c'est une des chansons d'Uhland, sa charmante chanson du *Pauvre homme* qui m'inspire cette réflexion, notre littérature française en général, la littérature du grand siècle en particulier, est bien la plus impitoyable littérature que je connaisse. Louis XIV recommandait à l'architecte chargé de décorer Versailles de semer à profusion les amours sur les plafonds. « Surtout beaucoup d'enfance, répétait-il, beaucoup d'enfance. » Et le roi, homme de goût, mais froid, attachait beaucoup plus d'importance, comme

[1] *Uhlands Gedichte*, p. 237.

on sait, au bel arrangement de son palais qu'aux joies de la famille et aux charmes du foyer. Il semble que nos auteurs aient pris à la lettre la recommandation de Louis XIV à l'architecte. Ils montrent comme lui beaucoup moins de cœur que de savoir-faire. Partout, ils ont sacrifié le vrai à l'effet. Je remarque qu'avant Victor Hugo les enfants ne figurent que pour l'ornementation dans notre poésie, au plafond, entre une chèvre, trois feuilles de lierre et deux grappes de raisin. Ils ont des ailes; ce ne sont point de vrais enfants : ce sont des Amours. Les mères ne s'y trompent pas. Qu'en faut-il conclure? C'est que notre littérature modèle est une grande dame qui s'amuse, qui joue de l'éventail, se donne du bel air, se décollette au bal, à la comédie, et fait nourrir en province. Quelque chose de futile et de pompeux fait cambrer sa tournure noble, bien qu'un peu lourde; son visage *s'épanouit à tous les beaux sentiments et s'allume même, par moments, d'un feu si vif, qu'on ne saurait le distinguer sans s'éprendre à la fois de toute une personne aussi bien faite; elle a le front, la taille et les bras admirables.* La marquise conçoit des scrupules, et la délicatesse est son fait. Les petits soins ne peuvent la retenir. Des marmots ne sauraient lui plaire. Elle a de la poudre sur la joue et dans le cœur. Voilà pour la faiblesse. On ne s'en occupe point : *Mauvaise herbe pousse toujours.* A l'endroit de la misère, les convenances sont encore mieux gardées. Arrière le vilain et *allons en Bourdaloue!* Madame de Sévigné raconte le plus légèrement du monde les horreurs commises en Bretagne par les gens du roi, les sergents du duc de Chaulnes, et c'est merveille de voir de quelle façon leste on s'y prenait alors pour pendre des paysans, de quel style galant on en parle lorsqu'ils sont pendus. L'Allemagne a toujours eu moins de style et plus de tendresse que nous. Rien n'est suave comme les *Märchen* et les *Lieder* que de tout temps lui ont inspirés les pauvres et les enfants. Nous sommes plus gais et plus clairs; là-bas on jouit mieux de la vie, dont on abuse moins, et l'âme s'enrichit de ce que le monde, les révolutions et les spectacles ne lui prennent pas. Un Teuton n'eût jamais inventé l'ingénieux voyage de Xavier de Maistre autour de sa chambre. Pour montrer autant d'esprit, il faut n'aimer point son chez soi. Un Teuton, je le répète, n'eût point passé des heures à retourner dans tous les sens, en la pailletant de jolis mots, la pantoufle de madame de Hautcastel. Hermann en eût chaussé Dorothée, quitte à glisser la pantoufle dans un sabot, et se fût mis à courir avec sa fiancée dans la prairie. Il fût bientôt revenu à la maison, et n'eût point été s'asseoir sur la balustrade de la fenêtre pour entendre sonner minuit à l'horloge voisine. Je crois qu'il n'eût point compté les douze coups. Il n'eût point entamé d'élégantes dissertations sur la fuite du temps, si rapide et si pesant dans son vol; il

l'eût employé ou oublié, ce qui est la même chose. Sans doute, il se fût couché plus heureux. Et, au lieu d'égayer sa chambre par d'agréables imaginations, comme un prisonnier qui charbonne les murs de sa cellule, la nuit tombante l'eût vu s'endormir en paix, le front calme, sur une pensée douce, songeant aux siens et à Dieu.

Revenons à la *Chanson du pauvre homme*. Qu'on la compare à la pièce de Béranger : *Vieux vagabond je meurs où je suis né*. Les vers en sont moins bien frappés, mais la chute m'en semble plus heureuse. Le vagabond français rend le dernier soupir sur le bord du fossé; il n'aperçoit rien au delà. L'Allemand entrevoit le ciel à l'horizon, espère mourir en homme, et s'exprime comme un enfant. Il est singulier que la douleur et l'extrême jeunesse rencontrent quelquefois des intonations pareilles, et qu'on gémisse un peu comme on bégaye.

« Je suis vraiment un pauvre homme et je m'en vais cheminant tout seul. Je voudrais bien qu'il m'arrivât une fois encore, une seule fois, de pouvoir rire d'un franc et bon rire.

« Dans la maison de mes chers parents j'étais un enfant très-joyeux; la peine est devenue mon partage depuis qu'on les a mis dans la tombe.

« Je vois fleurir les jardins des riches : je contemple les maisons dorées. Pour moi, je traîne mes pas parmi les pierres dans les chemins, devancé par le chagrin et la misère.

« Et toutefois, j'éprouve certain bonheur à me mêler à la foule souriante des passants, sans laisser voir ma détresse. Je souhaite le bonjour à tout le monde, si franchement, d'un si bon cœur!

« Dieu très-puissant, grâce à toi, je ne manque point de joie, tout à fait. Tu es si bon que tu répands partout quelque douceur.

« Il n'est point un petit village, dès que j'y entre, qui ne me tende son église, ta sainte maison, et bien que pauvre je puis entendre l'orgue qui célèbre bruyamment tes louanges, les voix qui te chantent en chœur. Cela me ravit.

« Vous me donnez encore, Seigneur, les rayons chauds de votre soleil. Vous m'offrez, la nuit, le spectacle de la lune ceinte d'étoiles. Vous pensez à moi. Quand sonne l'angelus je converse avec vous, Seigneur.

« Un jour viendra où vous ouvrirez la porte de votre palais à tout homme qui aura cherché le bien; alors je m'avancerai, Seigneur, en habit de fête et je prendrai place à votre festin. »

La pensée pieuse qui termine cette touchante *Chanson du pauvre homme* se reproduit souvent dans les poésies d'Uhland[1]. Il avait le sentiment chrétien. Sur ce point, comme sur tous les autres, le poëte

[1] Voir *Uhlands Gedichte. — Schäfers Sonntagslied. — Des Knaben Bergslied. — Die Kapelle.*

se trouvait en parfait accord avec la génération dont il faisait partie. Cette génération fut beaucoup plus portée aux choses pieuses que celle qui l'avait précédée. Au commencement du siècle, l'influence de Gœthe, *le grand païen*, avait quelque peu détendu en Allemagne la corde religieuse, la plus vibrante de l'âme humaine. Le malheur fait prier. L'Allemagne, sous Napoléon, sentit naturellement le besoin d'implorer avec celui de combattre. Quand surgirent les effervescences patriotiques de 1813 et de 1815, elle inscrivit : « Dieu et Patrie » sur son drapeau. L'homme est ainsi fait qu'il va s'agenouiller à l'autel lorsqu'il veut défendre son foyer, et qu'en revendiquant ce qui lui est cher il embrasse ce qui est sacré. Les deux idées se touchent, se soutiennent et s'élèvent. L'amour du sol fait souvenir du ciel. La guerre de l'Indépendance l'a prouvé une fois de plus. L'impétueux Blücher crie : *Vorwärtz!* En avant! Justinus Kerner finit le verset et répond : En avant pour la *sainte* cause du pays! Sur les champs de bataille de Leipzig et de Hanau la croix et l'épée s'appuyaient l'une sur l'autre; on marcha au canon avec l'esprit des martyrs; les chansons empruntèrent des airs d'hymnes; on fut brave et l'on se crut illuminé. Aussi ne saurais-je constater une démonstration ordinaire. On dirait qu'au milieu du cliquetis des armes des voix basses entonnent le *Dies iræ;* un bruit d'orgues accompagne la marche cadencée des bataillons; et l'officier qui rend le salut militaire fait tomber sur le fantassin recueilli comme une sorte de bénédiction.

Nous allons voir quelle part Uhland a prise à ce concert germanique. En attendant, qu'on me permette d'attirer l'attention sur une gracieuse page de sa vie. Elle peut servir à expliquer plusieurs des plus belles qu'il ait écrites, à donner une raison à la mélancolie éparse dans ses œuvres. Outre qu'elle jette de la lumière sur le caractère d'Uhland et qu'elle montre de quelle vénération furent entourés ses vieux jours, j'y trouve un charme pénétrant et cette grâce naïve que nous ne connaissons guère en France.

Les étudiants de la ville de Tübingue avaient choisi, pour faire une ovation à Uhland, le cinquantième anniversaire de son entrée dans la magistrature du Würtemberg, le jour où il avait été reçu docteur. Ces solennités se célèbrent en Allemagne avec une pompe particulière. Les étudiants revêtent leurs plus brillants uniformes, oublient leurs rixes et leurs duels, mettent du taffetas sur leurs balafres, cirent leurs grandes bottes, choisissent, quand ils le peuvent, une nuit sans nuage, et défilent, des torches à la main, devant les fenêtres du personnage qu'ils veulent fêter. Cela s'appelle un *Fackelzug*. La jeunesse de Tübingue s'était donc réunie devant la maison d'Uhland et, en guise de salut, quelques milliers de bouches entonnaient en

chœur une des plus populaires romances du poëte, si populaire lui-même, la *Fille de l'Hôtesse* :

Trois braves étudiants avaient passé le Rhin;
Ils entrèrent dans une hôtellerie.

— Madame l'hôtesse, avez-vous de bonne bière, de bon vin?
Madame l'hôtesse, où donc est-elle, votre jolie fille?

— Ma bière est fraîche, mon vin est vermeil.
Ma jolie fille est morte : elle est étendue dans son cercueil.

Les trois étudiants entrèrent dans la chambre.
La jolie fille était là, étendue dans son cercueil.

Le premier des trois souleva son voile,
Et se mit à contempler la jolie fille, d'un regard sombre.

— Ah! si tu vivais encore, jolie fille,
Je te vouerais à tout jamais mon cœur, pas plus tard qu'aujourd'hui.

Le second étudiant ramena le voile sur le visage de la morte,
Détourna la tête et se prit à pleurer.

— Ah! te voilà étendue dans ton cercueil!
Je t'aimais depuis si longtemps!

Le troisième.....

Tout à coup, au moment où les étudiants allaient entamer ce dernier vers, Uhland entra dans le cercle des chanteurs et les pria de ne point continuer la romance. « *C'est moi qui fus le troisième étudiant*, » murmura-t-il. La sérénade s'interrompit, les torches s'éteignirent, le *Fackelzug* se dispersa, et les jeunes gens en furent quittes pour reprendre à voix basse les deux strophes bien connues :

Le troisième releva le voile aussitôt,
Et, non moins pâle qu'elle, baisa la jeune fille sur la bouche.

— Je t'ai toujours aimée; je t'aime encore à cette heure,
Et je t'aimerai de toute éternité!

Quelle est cette Béatrix des bords du Rhin, à laquelle Uhland avait voué un impérissable amour? Nul ne l'a jamais su. Lui est-il toujours resté fidèle? On peut le croire, Uhland ne s'est jamais marié. Il a vécu d'un souvenir, et, comme ce pâtre d'un tableau fameux qu'on voit penché sur un tombeau, dans un frais paysage de Grèce, parmi des touffes de lauriers-roses, il se frappait le front et souriait tout ensemble, en s'appliquant l'épitaphe : *Et ego in Arcadia!*

III

Croyant à la liberté comme penseur, au droit comme jurisconsulte, touché plus que personne des vieilles traditions nationales, profondément dévoué à son pays, l'auteur de la *Malédiction du Barde* devait se sentir indigné du sort fait à l'Allemagne par nos armes, et s'élever de toutes ses forces contre l'esprit de conquête incarné dans Napoléon.

Fait remarquable et triste, l'esprit de conquête tel que l'a renouvelé des Romains la Révolution française, apparaît, faisant peser sur le monde, au nom des idées générales, un glaive plus lourd qu'autrefois. On ne saurait trop admirer les côtés bienfaisants et nobles des principes de 89, l'éclatante valeur des soldats de la république et plusieurs grandes choses accomplies grâce au génie organisateur qui, d'une main nous a donné son Code, de l'autre a désolé l'Europe et nous a conduits à Waterloo. Mais l'on ne saurait envisager sans effroi tant de déprédations morales perpétrées sous le voile de l'intérêt public; le même bras qui revendiqua les droits de l'homme l'écrasant au nom de l'État; l'amour de l'uniformité détruisant, il est vrai, les priviléges, mais annulant les individus; les sources naturelles du patriotisme taries par une passion factice envers un être abstrait; la centralisation ramenant sur son sein toutes les énergies pour les flétrir et les rendre stériles; le despotisme sortant du peuple comme la hache de l'arbre, et sapant, tant au dedans qu'au dehors, tous les fondements de la dignité humaine. Vous assistez à une dévastation et l'on nous apprend qu'on défriche. « Malheur au tyran qui fait des razzias sur l'âme! » vous écriez-vous. On vous répond : « La règle est de l'ordre; l'ordre de la liberté; nous délivrons systématiquement l'univers. »

« La conquête, chez les anciens, écrivait Benjamin Constant, réfugié à Hanôvre, en 1813, époque à laquelle Uhland composait ses poésies patriotiques, détruisait souvent les nations entières; mais, quand elle ne les détruisait pas, elle laissait intacts tous les objets de l'attachement le plus vif des hommes, leurs mœurs, leurs lois, leurs usages, leurs dieux. Il n'en est pas de même chez les modernes : la vanité de la civilisation est plus tourmentante que l'orgueil de la barbarie. Celui-ci voit en masse; la première examine avec inquiétude et en détail.

Les conquérants de l'antiquité, satisfaits d'une obéissance générale, ne s'informaient point de la vie domestique de leurs esclaves ni de leurs relations locales. Les peuples soumis retrouvaient presque en entier, au fond de leurs provinces lointaines, ce qui constitue le charme de la vie, les habitudes de l'enfance, les pratiques consacrées, cet entourage de souvenirs, qui, malgré l'assujettissement politique, conserve à un pays l'air d'une patrie.

« Les conquérants de nos jours, peuples ou princes, veulent que leur empire ne présente qu'une surface unie, sur laquelle l'œil superbe du pouvoir se promène sans rencontrer aucune inégalité qui le blesse ou borne sa vue. Le même code, les mêmes mesures, les mêmes règlements, et, si l'on peut y parvenir graduellement, la même langue, voilà ce qu'on proclame la perfection de toute organisation sociale. La religion fait exception; peut-être est-ce parce qu'on la méprise, la regardant comme une erreur usée qu'il faut laisser mourir en paix. Mais cette exception est la seule; et l'on s'en dédommage en séparant, le plus qu'on le peut, la religion des intérêts de la terre.

« Sur tout le reste, le grand mot aujourd'hui c'est l'uniformité. C'est dommage qu'on ne puisse abattre toutes les villes pour les rebâtir toutes sur le même plan, niveler toutes les montagnes pour que le terrain soit partout égal; et je m'étonne qu'on n'ait pas ordonné à tous les habitants de porter le même costume, afin que le maître ne rencontrât plus de bigarrure irrégulière et de choquante variété.

« Il en résulte que les vaincus, après les calamités qu'ils ont supportées dans leurs défaites, ont à subir un nouveau genre de malheurs. Ils ont d'abord été victimes d'une chimère de gloire, ils sont victimes ensuite d'une chimère d'uniformité. »

Si nous souffrons même chez nous, nous les vainqueurs, du triomphe de ces idées, que durent penser les peuples auxquels nous avions apporté un 89 falsifié par tous les raffinements nouveaux de la servitude? Nous assistons à la révolte, nous entrevoyons les poings crispés, les indignations sans nom, les colères longtemps contenues, nous croyons entendre les cris de rage et de désespoir, en voyant un poëte, organe de la conscience publique outragée, convoquer le ban et l'arrière-ban de l'Allemagne, et montrer d'un geste impétueusement répété, la France, cause du mal, hélas! et sa première victime. Cette pièce dut précéder de quelques mois la bataille de Leipzig (novembre 1813).

« En avant! Toujours et toujours! La Russie a lancé ce cri plein de fierté : En avant!

« — La Prusse l'a entendu, l'a entendu avec plaisir et répète : En avant!

« — Debout, puissante Autriche! En avant, fais comme les autres. En avant!

« — Debout, vieille Saxe! Toujours en avant, en nous donnant la main. En avant!

« — Bavière! Hesse! imitez-les! Souabe, Franconie, portez-vous sur le Rhin! En avant!

« — Dieu te salue, confédération helvétique! Alsace, Lorraine, Bourgogne! En avant!

« — En avant, Espagne, Angleterre! Tendez la main à vos frères! En avant!

« — En avant! Toujours et toujours! Bon vent et port prochain! En avant!

« — En avant! voilà le nom de votre général! En avant! vaillants vainqueurs! En avant![1] »

L'enthousiasme, la féconde indignation, les haines généreuses qui nous ont valu ces strophes emportées, presque furieuses, qui semblent frapper la terre pour en faire naître des légions, ce bardit de guerre, hardi mélange d'apostrophes et de hourras, si bien fait pour secouer la torpeur au fond des cervelles allemandes, sont aujourd'hui malaisées à décrire. Uhland, du reste, ne fut point seul à sonner le tocsin. Plus d'une voix s'unit à la sienne et s'éleva en faveur de la guerre sainte. Nous avons déjà nommé Justinus Kerner. Kerner lui-même eut des rivaux. Il va sans dire que dans cette résurrection du cœur germanique tout ne fut pas pur levain. Faisant explosion tout à coup, ce cœur éclata en tous sens; l'exaltation allant toujours croissant, un peu de délire s'y mêla; mainte excentricité jaillit de l'exagération des perspectives, quelquefois de leur étroitesse. On se souvint trop souvent d'Arminius, prince des Chérusques, à propos de l'empereur Alexandre; des étudiants relurent l'*Apocalypse* et prédirent vaguement Sainte-Hélène; on évoqua les blondes déesses de la poésie scandinave devant des affûts de canon; on crut les voir voler, cheveux dénoués, sur les bonnets à poil des grenadiers de la garde et répandre mille étranges imprécations; Odin lui-même descendit des nuages où il chasse d'ordinaire le sanglier, et se mit à regarder Napoléon en face. On parla de la Mort comme d'une amante, et à sa baïonnette comme à sa fiancée. Que venait faire l'amour dans cette mêlée! De pareils transports ne semblent point naturels : ils furent vrais cependant. Ces songes-creux se battaient comme des lions, comme nous; ces têtes perdues dans les nuages affrontaient la mitraille; les Allemands mouraient en héros, sans reculer d'un pas,

[1] — En avant! voilà le nom de votre général! — Uhland fait ici allusion à Blücher, que ses soldats appelaient, comme on sait, le feldmaréchal Vorwärtz.

et l'on sait bien que Napoléon, dans cette dernière campagne d'Allemagne, fut plus d'une fois impressionné de l'attitude des morts, lorsque le soir, il parcourait les champs de bataille. Ils gardaient leurs rangs, et dormaient par escadrons.

Uhland ne s'est jamais perdu dans les divagations pittoresques auxquelles nous venons de faire allusion. Il alliait le sens pratique des choses avec les aspirations de l'artiste. Uhland, nous l'avons dit, fut citoyen autant que poëte, et la recherche du beau, loin de l'attiédir pour le réel, ne laissait point de l'aider à l'accomplissement du bien. Écrire, pour lui, ne dispensait nullement d'agir; il agissait d'ailleurs en écrivant. Sa figure est assurément une des plus sympathiques que nous montre l'Allemagne, en même temps que des plus singulières. Son imagination l'emportait vers les horizons chevaleresques. Son esprit inclinait aux réalités politiques du présent. Personne ne détesta plus sincèrement les abus d'autorité. Il aimait ces vieux seigneurs qui malmenaient leurs vassaux et rançonnaient les passants. Les ruines l'attiraient : il ne songeait qu'à bâtir. Le voici donc, enfourchant de son mieux un haut destrier, faisant une cour assidue aux châtelaines; soupirant volontiers le long des douves, près du pont-levis, quelque plaintive romance; feuilletant, ravi d'aise, les fabliaux enluminés et ne levant les yeux que pour admirer les rosaces des cathédrales. L'Allemagne a-t-elle besoin d'un homme, le libéral se réveille. L'armure de parade disparaît. Plus de banderolles armoriées, de casques, de pâles jeunes filles, de châteaux sur le Rhin. La pensée rejette bien loin tous ces oripeaux. Arrière le moyen âge! Je suis prêt. Que voulez-vous de moi? En avant! chassons l'étranger d'abord, constituons-nous ensuite.

Une fois entré dans cette nouvelle arène, on doit dire que l'existence de l'écrivain devint une lutte. Il s'y adonna passionnément. L'Allemagne affranchie de notre joug avait encore à s'affranchir elle-même. Libre, elle ne possédait guère d'institutions libérales. Le premier pas n'amenait point facilement le second. Parce que Napoléon abdiquait à Fontainebleau ou partait pour l'île d'Elbe, il ne s'ensuivait pas que les princes allemands songeassent beaucoup au bonheur de leurs sujets. Trop heureux les peuples, pensaient quelques petites altesses, de nous avoir rétablies sur le trône! De fait, pour la plupart, ces souverains, longtemps brusqués, intimidés, remaniés même, étaient avant tout sensibles au plaisir d'être réinstallés définitivement dans leurs palais, dans leurs chambres, de ne plus craindre le regard du maître, de n'avoir plus à choisir chaque matin entre la honte de faire leur cour au Corse et le désagrément d'être dépouillés. L'empire les avait tellement dérangés qu'ils entendaient jouir en paix de ce qu'ils regardaient comme leur propriété. Les réclamations leur sem-

blaient des insultes, la vérité une malice, la flatterie une indépendance bien entendue. Couler une vie paisible, sans être astreints à s'occuper de grand'chose, passer tous les dimanches une innocente revue, écouter, loin du bruit, de la bouche de leurs chambellans les nouvelles de la ville, se mirer tout à l'aise, les pieds sur les chenets, dans l'almanach de Gotha, moins sujet désormais à ratures, tel dut être, et il n'y a point là matière à surprise, le rêve du plus grand nombre. Quand on revient chez soi, il est doux d'étendre les jambes, de dormir, quand bon vous semble, et, si le tumulte de la rue incommode, de fermer ses volets. Mais, excusable chez les particuliers, l'inertie est coupable lorsqu'elle devient la contenance des rois. Ils ne s'appartiennent point ; ils ne doivent prendre le pas sur nous qu'à la condition de nous élever, de marcher et de marcher droit. Uhland ne comprenait pas que l'Allemagne ait pu verser son sang sans y gagner autre chose que le bonheur du roi de Prusse ou la liberté d'un électeur de Hesse. Briser ses chaînes à grands frais pour tomber dans les formes de l'ancien régime lui paraissait, à bon droit, ruineux et peu logique. C'est alors qu'il donna essor à sa fougue, à son désespoir d'honnête homme. Nous le voyons d'abord soutenir de tous les efforts de sa plume, l'opposition libérale dans les chambres du Würtemberg, son pays natal, puis, remontant plus haut, adresser aux rois, comme au peuple allemand en général, cet ode énergique, dont nous détacherons quelques vers (18 octobre 1816) :

. . . .

« Vous, princes régnants, c'est vous que j'interpelle en premier lieu! Avez-vous donc oublié ces lendemains de batailles, où vous tombiez à genoux et vous courbiez devant la force plus grande? Quand les peuples sont venus vous décharger de votre fardeau de honte, lorsque leur inébranlable fidélité prouve une fois de plus leur loyauté, n'est-ce point votre devoir, princes, de ne point les pousser au désespoir? N'est-ce point le moment ou jamais de leur donner ce que vous avez promis?

« Et vous, peuples, vous qui avez tant souffert, oubliez-vous donc ces journées si lourdes, où vous pensiez endurer sur vos épaules toutes les pesanteurs d'un orage? Cette moisson splendide, gagnée à la pointe des épées, d'où vient-il que vous ne puissiez parvenir à vous en nourrir? Vous avez bien broyé les légions de l'ennemi; mais, chez nous, au fond de la patrie, en fait-il plus clair pour cela? — Vous ne deviendrez jamais libres tant que vos droits ne seront point établis sur une inébranlable base.

. . . .

« Et vous, conseillers intimes, maréchaux de cour, tout plaqués de ternes étoiles, moins froides que vos poitrines, vous autres qui semblez ne vous être jamais douté de ce qui s'est passé dans cette mêlée célèbre, autour des remparts de Leipzig : écoutez! Dieu, ce jour-là, a formulé un jugement suprême, un grand jugement. Mais, vous détournez la tête. Vous ne

m'écoutez pas. Vous ne croyez point, vous autres, à la voix des esprits... » (*Uhlands Gedichte*, p. 122[1]). . . . .

L'Allemagne, toujours l'Allemagne, ou liberté, son union, sa gloire, sa prépondérance en Europe ne cessaient de préoccuper Uhland. Il le montre bien dans cette strophe, charmant aveu égaré dans le recueil de ses poésies patriotiques :

C'est à toi que je veux consacrer mes chants,
Ma bien-aimée Allemagne ma patrie!
Oui, c'est vers toi, la ressuscitée, la libre,
Que je tourne toutes les forces de mon génie[2]!

Si les princes et les *maréchaux de cour* faisaient la sourde oreille aux éloquentes admonestations d'Uhland, le peuple, lui, ne l'oubliait pas. Uhland fut nommé député aux secondes élections qui eurent lieu en Würtemberg, en 1816, et, une fois à la Chambre, il accusa plus vivement que jamais la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

Nous ne nous intéressons guère en France aux débats parlementaires du Würtemberg, et le goût de la discussion s'est, au reste, dit-on, singulièrement affaibli chez nous. Aussi, jugeons-nous prudent de ne point nous étendre sur la seconde partie de la carrière

[1] En relisant ce fragment d'Uhland, je suis tenté de l'appeler un *Minnesinger* du dix-neuvième siècle. On sait dans quel altier langage les chevaliers-poëtes du moyen âge se permettaient d'adresser leurs réprimandes aux princes de leurs temps, avec quelle ardeur il les poussaient à la croisade, quelque revêches qu'ils parussent. Uhland, dans un style plus nouveau, n'en élève pas moins la voix à la manière du plus considérable des chantres d'amour, Walter de la Vogelweide, dont les œuvres l'ont du reste occupé. N'y aurait-il point matière à rapprochement? Uhland ne se serait-il point pénétré de son génie? Quoi qu'il en soit, il peut paraître piquant de retrouver à deux époques très-différentes, en faveur de deux causes qui semblent opposées, des accents presque pareils, et de voir se rencontrer, à cinq cents ans d'intervalle, le libéral d'aujourd'hui avec le preux d'autrefois.

Walther de la Vogelweide s'écriait au treizième siècle :

« L'honneur s'en va loin de la terre d'Allemagne! C'est une honte de voir les riches et les forts rester tranquillement au foyer, tandis que le Saint-Sépulcre crie vengeance. Ils perdent la récompense du roi des cieux; ils ne verront plus briller le sourire des hommes et des femmes... Malheur, trois fois malheur sur nous! Nous festoyons mollement sous le soleil d'été, au milieu du parfum des fleurs et du ramage des fauvettes; nous pensons à tout, nous aspirons à tout, si ce n'est à la couronne du paradis, » etc., etc.

Voir *les Chevaliers-Poëtes de l'Allemagne*. A la librairie académique. Paris, 1862.

[2] Dir möcht'ich diese Lieder weihen
Geliebtes, deutsches Vaterland!
Denn dir, dem neuerstand'nen, freien,
Ist all mein Sinnen zugewandt.

d'Uhland, moins séduisante que la première, plus utile peut-être. Ce fut du moins son opinion. Il sacrifia sa muse au pays par un acte de renoncement que quelques-uns ont pris pour de la sécheresse, et que nous admirons, nous, comme l'élan d'un grand cœur dominé par la raison. On ne saurait qualifier pareille abnégation de stérilité. Le dévouement qui s'éclaire et qui persiste, demeurât-il sans fruit, n'indique, à notre avis, qu'un surcroît de richesse chez l'artiste assez intelligent pour changer de sceptre au besoin. L'Allemagne, pensait Uhland, est assez grande pour les lettres et la philosophie; elle déborde de poésie et ne manque point de musique. Malheureusement, elle occupe dans le monde la place que laissent aujourd'hui le fait et la matière à la pensée : une petite place. Il s'agit donc de la rendre forte en la faisant libre, et quand elle sera libre, de la faire *une*. Il s'agit d'élever un monument. L'Allemagne manque d'architecte. Nous avons l'élan; ayons la foi; prenons la truelle et quittons la lyre!

Il dit, se mit à l'œuvre et ne chanta plus.

Quelques travaux importants sur la vieille littérature témoignent néanmoins de l'activité constante de cet esprit éminemment littéraire, détourné par une conviction supérieure de sa voie la plus douce. On dirait un courant calme à son origine, dirigé soudain sur des sables, s'engouffrant parmi les rochers, et se plaisant, toutefois, aux tournants, à recueillir en bouquets, les débris de fleurs, rencontrées dans la route, arrachées aux prairies qu'il parcourait hier. Vers le milieu de l'année 1822, Uhland publie cette intéressante étude sur Walther de la Vogelweide dont nous avons fait mention plus haut. Deux drames, *Duc Ernest de Souabe* et *Louis de Bavière*, l'un portant la date de 1817, l'autre de 1819, tous deux remarquables par l'élévation des idées, avaient ajouté déjà deux perles à sa couronne, sans nuire à son influence comme chef de parti. Ses recherches sur un point nébuleux des traditions germaniques, *le mythe de Thor* parurent en 1836. De 1841 à 1845 il se plut à faire revivre dans une traduction richement colorée les *Chansons populaires* de cette vieille patrie à laquelle il revint toujours à ses moments perdus, bien que se donnant à la jeune. Tout porte à croire qu'il ne se serait point arrêté là, quand éclata la révolution de 1848.

Choisi par le gouvernement de Würtemberg pour le représenter à la diète de Francfort, Uhland alla siéger parmi les membres de la gauche, et se trouva, comme de juste, par son caractère, ses convictions et son talent à la tête du mouvement. Il suivit le Rumpfparlement à Stuttgart et reçut plus d'une ovation en route. Libéral et poëte, il attirait à lui toutes les sympathies. Le 17 mai 1848, peu de jours après son arrivée à Francfort, il se fit même en son honneur une sorte de démonstration nationale. Uhland était descendu dans une des

maisons de la Hochstrasse. On le couvrit de fleurs ; on planta devant sa porte un arbre de la liberté. Une tête en cheveux blancs parut à une fenêtre. La foule acclama avec enthousiasme. On saluait Uhland : il répondait par des actes de patriotisme. Son attidude, jusque dans les derniers moments de sa vie, fut remarquablement digne et fière. Il ne désespérait point de la liberté. Il y croyait pour ce monde comme à la félicité pour l'autre. Le découragement put l'approcher quelquefois, le doute jamais. Peut-être doit-il à cette inébranlable fermeté de principes autant qu'à son activité, l'immense popularité dont il a joui. Le peuple, justement parce qu'il est mobile, se sent pris d'éblouissements en face des obstinés, et cette mer vient se courber avec une plainte confiante au pied des rocs. Pour lui, peuple, perpétuellement changeant en dépit de besoins fixes, surexcité lorsqu'il lui faudrait être calme, prompt à rentrer sous terre quand il est vaincu, toujours enfoui dans l'ombre et confondant aisément l'aurore avec l'incendie, un homme debout, le front serein, apparaît comme la force dans la lumière : il le nomme volontiers son bon génie. Avouez que rarement il se trompe. Longtemps, les pâtres d'Israël ont été seuls à contempler l'étoile messagère d'un nouveau monde. Elle ne luisait que pour eux. La multitude les regardait passer, ignorante. Mais elle pressentait quelque chose de divin à voir s'acheminer ces bergers pleins de foi, la tête haute. Ces hommes allaient au-devant de l'astre qui devait bientôt, après eux, éclairer la terre entière.

Uhland, Allemand de la vieille race, avait toujours été d'une santé robuste. Il se rapprochait plus du tempérament de Gœthe que de celui de Schiller, nature d'une délicatesse extrême. C'est aux funérailles de son ami Justinus Kerner, au printemps de l'année dernière, qu'il aurait ressenti les premières atteintes du mal qui l'emporta. Il lui fallut déroger à d'anciennes habitudes, avoir recours aux médecins. Pendant quarante-deux ans, paraît-il, Uhland s'était passé de leurs visites. Revoir des visages presque inconnus dut sembler au poëte de mauvais augure. Les médecins n'apportèrent aucune espérance. Le 26 avril dernier, anniversaire de sa naissance, on adressa de toutes les parties de l'Allemagne à l'illustre malade des souhaits pour le rétablissement de sa santé. Uhland reçut ce témoignage d'admiration tendre et de respect avec sa grâce accoutumée, mais il ne se faisait point d'illusions sur la gravité de son état. Son âge était d'ailleurs fort avancé. Il avait soixante-seize ans. Uhland est mort le 13 novembre 1862[1].

[1] J'ai laissé soupçonner, plus que je ne l'ai indiqué, le sentiment religieux qui fut un des principaux caractères de la poésie d'Uhland. Peut-être est-ce ici le lieu de s'en souvenir, et de répéter devant une tombe des accents graves qui nous ont frappé.

Qui sait ce que réserve l'avenir à l'Allemagne, cette Allemagne qu'Uhland a tant aimée, et que nous aimons aussi, pour mille causes, surtout peut-être parce qu'elle aspire ardemment à se régénérer, bien que chancelante et les yeux baissés, comme une jeune fille soupire à l'amour? Rendue timide à bon droit par nos travestissements politiques, les angoisses présentes de l'Italie, les lugubres aventures de l'Amérique, elle ne sait trop, au milieu de tant de foudres, comment s'y prendre pour embrasser la Liberté. L'avenir est trouble pour la patrie du poëte, moins triste cependant que le nôtre, parce qu'elle ne l'a point entamé. On n'est point pauvre tant qu'on balance; l'inconnu, c'est de l'or en nuage. Entre les deux prétendants qui s'offrent, la Prusse et l'Autriche, l'Allemagne n'a point encore jeté son dévolu. L'un se présente avec le prestige du passé, le manteau de ses vieux empereurs; l'autre s'annonce par mille promesses, et ce cri si souvent répété, qu'il finit quelquefois par convaincre : C'est moi qu'il vous faut! tous deux affirment que son bonheur est entre leurs mains, et, tour à tour, grossissent et diminuent de volume, par caprice, entêtement ou rivalité, la seule dot qui puisse décider l'ingénue, un ensemble d'institutions saines. Si l'Allemagne choisit, qui préférera-t-elle? La Prusse plaisait davantage hier, c'est aujourd'hui l'Autriche. Nous ne saurions donner des conseils à l'Allemagne, et nous comprenons ses scrupules. Mais, au moins, à quelque parti qu'elle se range, soit qu'elle juge le mariage nécessaire, malgré ses inconvénients, soit qu'elle persiste dans la confédération actuelle, ou qu'elle découvre quelque expédient mixte, que l'Allemagne se forme et se

Voici une des élévations de cette vive intelligence qui s'aidait du cœur pour concevoir l'Infini.

A CELUI QU'ON NE VOIT PAS.

O toi que nous cherchons toujours par les voies sombres où nous marchons,
Que nous ne saurions saisir par le regard de la pensée,
Il fut un jour, jadis, où tu t'es dépouillé de ton obscurité sainte
Et t'es avancé visible, rayonnant, au-devant de ton peuple.

. . . .

Qu'il doit être doux et saint de se pénétrer de ton visage,
De retenir les paroles que laissaient tomber ta bouche!
O bienheureux qui a pris place à ta table!
Bienheureux qui a pu reposer sa tête contre ton sein!

. . . .

Aussi ne saurais-je regarder comme pris d'imaginations étranges
Ces pèlerins sans nombre qui, s'embarquant, poussaient du pied la côte,
Ces guerriers qui s'enrôlaient en masse pour combattre sur des rives lointaines.

. . . .

Et cela rien que pour prier à genoux devant ton sépulcre,
Et pour baiser encore, la poitrine collée au sol,
La terre sainte qu'ont foulée tes pas.

. . . .

Uhlands Gedichte, p. 168.

relève en attendant des jours meilleurs. Qu'elle suive les préceptes de l'homme de cœur qui n'a cessé d'attirer à lui notre sympathie dans le cours de cette trop rapide étude. Qu'elle ne se laisse point dépouiller des droits politiques conquis en 1848. Qu'elle s'unisse, qu'elle se resserre de plus en plus dans un sentiment bien compris d'indépendance, mais qu'elle nous regarde, et qu'elle réfléchisse, elle qui souvent réfléchit trop, au danger de remettre toutes les rênes dans une seule main, aux risques inévitables que court alors le char conduit par un cocher qui, sous prétexte qu'il est élu par le grand nombre, se dispense de donner son numéro. Qu'elle sache que les difficultés de sa situation recèlent aussi des avantages qu'il ne faudra point négliger, et que toute centralisation excessive aboutit nécessairement au despotisme. Qu'en cherchant un paratonnerre contre des oppressions locales, elle n'aille point se forger une épée contre tous, contre elle-même. Qu'elle poursuive la pacifique entreprise dernièrement ébauchée à Weimar par ses légistes. Qu'elle ne souffre plus qu'un roi, chef d'une monarchie faite de pièces et de morceaux, d'un duché de Posen et d'une Silésie, vienne lui parler de droit divin. Qu'elle abjure ses vieilles haines de clocher à clocher, et ne s'endorme point sous le joug des petits gouvernements paternels d'autant plus enclins à la tyrannie qu'ils se donnent les airs de bénir. Aussi bien, qu'elle lise un peu moins Hegel. Qu'elle devienne enfin une grande nation, puisqu'elle le veut, et qu'elle essaye de nous faire honte, en nous plaçant, nous la France, entre une Angleterre telle que nous la voyons, et une Allemagne telle qu'elle doit être.

OCTAVE D'ASSAILLY.

OTTO GARTNER

SUITE[1]

VII

A dix heures j'entrais dans les bureaux. Le calme ne s'était point refait en moi. Si, d'un côté, l'exaltation sous l'empire de laquelle j'avais laissé échapper, quelques instants auparavant, des confidences involontaires, s'affaiblissait, de l'autre les résolutions inopinément sorties de cet incident demeuraient parfaitement arrêtées dans mon esprit.

Je me mis à écrire à ma mère. Mon intention n'était pas de retourner à Chalonnes, mais d'aller à Nantes me présenter au receveur général. J'espérais avoir, sur ma simple demande, une lettre de recommandation de M. Duclos, qui, malgré tout, ne pouvait me refuser un témoignage de satisfaction pour mon travail. Or, à l'aide de cette lettre, je pourrais peut-être obtenir une place dans les bureaux de la Recette générale, quitte à me contenter, en commençant, d'appointements très-inférieurs à ceux qu'on me donnait à Ancenis. Les regagner, et au delà, ne serait qu'une affaire de quelques mois, et, grâce à ce sacrifice minime, je courrais la chance d'être distingué par le receveur général, seul moyen d'arriver à une perception.

Mon but restait donc toujours le même. Hélas! on avoue ses folies; mais veut-on en guérir? Assurément, j'avais pris un parti énergique

[1] Voir les numéros des 25 novembre et 25 décembre.

et sans retour; la délicatesse le commandait. Cette vérité contre laquelle je luttais depuis longtemps venait de se révéler à moi dans le hasard d'une conversation et m'apparaissait désormais avec évidence. J'avais pu jusque-là me bercer d'illusions; tant qu'il ne s'agissait que de sacrifier mon propre repos, j'en étais libre; mais ne pouvait-il se faire aussi que le trouble de mon âme se communiquât à une autre âme? M. Duclos supposait que la rencontre fortuite de sa fille avec moi n'était d'aucun souci pour nous : ne se trompait-il point? Certes, je dois l'avouer, la pensée que Laurence, en allant à la Saulaie, se disait « Y sera-t-il? » comme je me disais : « Y sera-t-elle? » me faisait tressaillir de bonheur; mais aussitôt la voix austère du devoir résonnait à mes oreilles. « Non, pensais-je, il ne m'est pas permis de jouer une partie où les enjeux ne sont pas égaux; j'apporte mon cœur et ma pauvreté; elle y met, elle, tout ce qui vaut dans le monde; et son candide désintéressement serait précisément mon point d'appui! Non, non, je resterai honnête et malheureux! digne au moins de la bénédiction de ma mère et de l'estime de celle que j'aime! »

Toutefois je n'allais point au delà de ce sacrifice : me rattachant ensuite à mes chimères adorées, je voulais poursuivre le même but par les voies honorables, si ardues qu'elles fussent. On voyait, en définitive, dans les finances comme ailleurs, de hauts dignitaires partis de l'échelon le plus bas : étais-je plus qu'un autre incapable de parvenir?

J'écrivis longuement à ma mère; je lui donnai les raisons de mon départ, pas un mot de plainte contre M. Duclos ne m'échappa; je jugeai même inutile d'indiquer bien clairement la cause accidentelle de ma détermination; je m'étendais plutôt sur les motifs d'avancement qui tôt ou tard eussent dicté ma conduite présente. Entre chaque phrase écrite, des réflexions interminables : quand ma plume cessait de courir, mon imagination se mettait en campagne : que de retours sur le passé! que de plans d'avenir! Le temps se passa. Quand j'eus achevé ma lettre, le besoin de repos se faisait sentir : je me jetai tout habillé sur le lit de camp.

Cependant mon agitation intérieure n'était point apaisée ; avec elle un sommeil coupé, laborieux, vint, en m'ôtant la conscience des choses, me livrer à je ne sais quels effrois d'enfant; des songes douloureux me poursuivaient, tout me semblait empreint de tristesse; j'étais à la Saulaie, des visages mornes, un accueil glacial. Transporté dans le cabinet de M. Duclos, je tremblais devant lui : Laurence était là! Laurence était partout! je voulais demander pardon : pardon de quoi? mes lèvres balbutiaient. Je voulais fuir : je me retrouvais en présence de ces mêmes figures sevères, toujours muettes; c'était un supplice.

Sous l'influence de ces impressions devenues intolérables, ou bien éveillé par une autre cause, j'entr'ouvris les yeux. Chose étrange! mon rêve se continuait-il? Au fond des bureaux faiblement éclairés par la lampe prête à s'éteindre, j'aperçus la silhouette de Laurence qui, l'instant d'avant, m'apparaissait à la Saulaie; elle était en déshabillé de nuit; ses beaux cheveux flottaient sur ses épaules nues et blanches comme la petite bougie qu'elle tenait à la main. « Je rêve! je rêve! » pensai-je. Un mouvement que je fis pour me frotter les yeux l'effraya sans doute; elle referma la caisse qui était ouverte, retira la clef, et rentra furtivement dans la chambre de son père.

« Voyons, me dis-je encore une fois, suis-je bien éveillé? » Quittant alors mon lit, je m'avançai, en traversant les bureaux, jusqu'à la caisse. Tout auprès, par terre, une étiquette attira mon attention; je la ramassai; puis, la portant à la lumière de la lampe, je lus ces mots écrits au crayon par M. Colombet : *Caisse, ce jour, dix mille francs, billets de mille.*

Je connaissais assez les habitudes du caissier pour savoir que cette étiquette avait dû accompagner une liasse de dix billets de banque, enfermés dans la caisse. Un frisson me courut des pieds à la tête. « Qu'est-ce que cela veut dire, grand Dieu? Qu'avait à faire ici Laurence? Son père lui a-t-il donné quelque ordre? Mais non, elle était en toilette de nuit. Et puis l'envoyer dans ces bureaux où toujours l'un de nous est couché! Non, non. Alors pourquoi est-elle venue? pourquoi ouvrir la caisse? et comment? avec la clef de son père, car M. Colombet emporte la sienne. Mais encore, elle a pris la liasse, autrement l'étiquette ne serait pas tombée par terre.

« Laurence?... Mais suis-je fou?... ai-je la fièvre?... »

Je retournai près de la caisse; j'espérais voir dessus ou à côté la liasse de billets oubliée par M. Colombet : rien. J'examinai la caisse : elle était refermée. Je cherchai dans le pupitre de M. Colombet : rien. Par terre : rien. Mes cheveux se dressaient sur ma tête. « Laurence! ou moi! j'accuserai Laurence! ou je dirai : C'est moi! »

Je saisis la lampe, je fouillai partout, je vidai le panier des retailles, je cherchai dans les livres : j'aurais fouillé dans mes poches avant de croire que Laurence eût pris dix mille francs dans la caisse de son père.

— Eh bien, m'écriai-je atterré quand, après deux heures d'inutiles recherches, il me fut démontré que je ne trouverais rien, tout est perdu ! Laurence est folle ! elle a une idée fixe! une manie! soit, je ne l'accuserai point! je ne l'accuserai jamais !

Je m'assis sur mon lit en proie à un sombre désespoir. Le temps s'écoula sans que j'en eusse conscience : je ne pensais à rien, j'écoutais seulement le sang qui me battait dans la poitrine.

Le jour vint, le soleil se leva, je ne bougeai. Enfin, lorsque le garçon de bureau entra pour enlever le lit, je lui cédai ma place et allai m'asseoir devant mon pupitre sans dire un seul mot.

Me parla-t-il? je l'ignore; pour moi, je n'ouvris la bouche. L'heure du bureau arriva; les employés entrèrent, ils me regardèrent avec étonnement les uns après les autres; d'ordinaire celui de nous qui veillait quittait les bureaux au lever du soleil, et ne revenait que vers onze heures, c'était une sorte de règle.

— Tiens! déjà là! me dit M. Colombet; n'avez-vous pas été déjeuner? vous avez l'air malade.

Je fis un signe de tête négatif.

Il n'en demanda pas plus long, gagna sa place, fit quelques dispositions, ouvrit ses livres, puis se dirigea vers la caisse; je suivais chacun de ses mouvements avec une anxiété fiévreuse, je le dévorais des yeux. Il compta du doigt les sacs rangés en pile, souleva plusieurs liasses de billets de banque, vérifia la monnaie, puis revint s'asseoir devant son pupitre. Un éclair d'espérance m'illumina subitement : ces liasses de billets de banque! je venais de les voir : « Pourquoi, pensai-je, n'en manquerait-il qu'une? Ah! comment ai-je pu soupçonner Laurence un seul instant? »

— Hein! s'écria tout à coup le caissier, dix mille francs de moins! ai-je donc mal compté? Voyons, livre en main : *Écus*, *trente-deux mille;* dix, vingt, trente, et deux : exact. *Monnaie*, sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes : exact. *Billets* de mille, soixante; dix, vingt, trente, quarante, cinquante : diable! diable! dix, vingt, trente, quarante, cinquante; il n'y a pas à dire. Cordier, accourez ici, comptez à votre tour. Y êtes-vous? Écus, trente-deux mille?

— Trente-deux; juste.

— Monnaie, sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes.

— Sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes; parfait.

— Enfin, billets de mille, soixante.

— Une, deux, trois, quatre, cinq liasses.

— Cinq fois dix font cinquante. Messieurs, nous sommes volés!... Monsieur Gartner!... Non, non, je vais appeler M. Duclos.

Une minute après M. Duclos entrait suivi du caissier : ils parlaient vivement.

— Vous en êtes sûr? parfaitement sûr? répétait M. Duclos.

— Dame! j'ai vérifié deux fois; Cordier a compté à son tour.

— Qui était de garde?

— M. Gartner.

— C'est bien; vérifions encore : votre livre de caisse d'abord.

— Voici : écus, trente-deux mille; appoint, sept cent quarante-

trois francs, vingt-six centimes; billets de mille, soixante, en dix liasses de dix chacune.

— Une deux, trois, quatre, cinq liasses. Il en manque une, c'est évident. Monsieur Gartner, venez ici, je vous prie.

Je m'approchai : je devais être pâle comme la mort, car je sentais tout mon sang refluer à l'intérieur; des gouttes de sueur froide coulaient de mon front sur mes joues; mais ma résolution demeurait inébranlable.

— Vous avez passé la nuit ici? me dit M. Duclos.

— Oui, monsieur,

— La caisse a été ouverte.

Je restai muet.

— Répondez-moi, la caisse a été ouverte?

Même silence.

— Monsieur Gartner, vous avez ouvert la caisse?

— Non, monsieur.

— Comment non! voici le livre de caisse, vérifiez vous-même.

Je fis un signe de refus.

— Bref, il manque dix mille francs, vous en êtes responsable.

— Je ne les ai pas; ma mère est pauvre; mais les dix mille francs vous seront remis.

— Il ne s'agit pas de cela, pas encore du moins... Voyons, Colombet, vous avez peut-être fait erreur, voyez vos livres.

— Non, il n'y a aucune erreur; j'ai déjà vérifié : mon état de caisse concorde parfaitement avec la caisse de la veille et les payements du jour, tout est en règle.

— Alors expliquez-vous, monsieur Gartner; avez-vous dormi toute la nuit? n'avez-vous rien vu?

Je gardai encore le silence.

— Allons, voilà qui est inexplicable : un homme qui ne se défend même pas. Monsieur Cordier, veuillez aller demander à Jean si les fenêtres étaient bien fermées en dedans lorsqu'il est venu ici ce matin.

Quelques instants s'écoulèrent; M. Duclos et le caissier contrôlaient les chiffres de caisse des jours précédents.

— Jean n'a rien remarqué, dit Cordier en rentrant, tout était fermé comme à l'ordinaire. Seulement, a-t-il ajouté, M. Gartner n'a pas dû se coucher, le lit n'était pas défait, puis il n'a pas voulu sortir des bureaux.

— Enfin, reprit M. Duclos en s'adressant à moi, vous saviez quelque chose, vous avez vu, aidé, ou fait vous-même : pourquoi n'avez-vous pas voulu quitter les bureaux?

— Parce que j'ai trouvé cette étiquette par terre, ce qui m'a fait

comprendre que le compte de caisse ne se retrouverait peut-être pas.

— Voilà, en effet, l'étiquette de la liasse, s'écria Colombet, j'avais mis cette liasse en avant, parce que j'ai un payement de dix mille cinq cents francs à faire ce matin.

— Monsieur Gartner, reprit M. Duclos, vous avez l'étiquette, et vous n'avez pas la liasse?

— J'ai trouvé l'étiquette par terre; j'ai ensuite cherché la liasse; j'ai tout bouleversé inutilement.

— Allons, allons! c'est difficile à croire.

— Monsieur, repris-je avec force et me remettant un peu, je suis assez malheureux, n'y ajoutez pas en m'accusant. Les dix mille francs vous seront rendus; je laisse peut-être ici mon honneur aux yeux du monde; mais je garde ma conscience.

En disant cela je m'inclinai devant M. Duclos d'un air si résolu à rompre cet interrogatoire qu'il ne chercha point à me retenir. Prenant ensuite sur mon pupitre quelques papiers qui m'appartenaient, je sortis du bureau.

Rentré chez moi, j'écrivis à ma mère une lettre bien différente de celle que je lui destinais quelques heures plus tôt. J'avais songé à courir moi-même à Chalonnes, cela eût été préférable à plusieurs égards, mais la crainte de paraître fuir me retint. Je disais, dans ma lettre, que, par un événement inexplicable, dix mille francs avaient disparu de la caisse de la Recette pendant ma nuit de veille; que, malgré ma parfaite innocence, j'avais cru pouvoir assez compter sur le dévouement de ma mère pour m'engager à rembourser M. Duclos. Suivaient quelques lignes désolées. Point de protestations, ma mère me connaissait.

La lettre faite et portée à la poste, il fallait attendre deux jours au moins. Deux jours en face d'une situation que je n'avais pas encore eu le courage d'envisager. Tout m'accablait à la fois : la honte, la ruine de mon avenir, la douleur de ma mère, et par-dessus tout la pensée que tant de maux me venaient de la main de Laurence! Mais ce n'est point encore assez. Une douleur suprême couronnait les autres et en étouffait l'impression : « Laurence! Laurence! m'écriai-je par moments, c'est elle! mes yeux l'ont vue! Elle coupable! coupable, celle que j'aimais d'un cœur si touché par sa candide vertu! Laurence est coupable, ah! je doute de ma raison. »

Je n'en doutais point, hélas! la raison s'affirme avec une évidence irrésistible; je savais que je n'étais ni fou ni aveugle, et cette cruelle certitude me brisait le cœur.

Bien des heures s'écoulèrent. Vers le soir j'attendais M. Noblot : il ne vint point; ce fut un nouveau coup pour moi : condamné même

par mon ami! Cependant, à la brune, un bruit de pas se fit entendre dans mon escalier. Qui croirait que dans cet excès de malheur il y a place encore pour un mouvement de joie? « Le voilà enfin, pensai-je, il n'osait en plein jour venir voir un voleur! N'importe, tôt ou tard, qu'il soit le bienvenu! » Un coup frappé à ma porte, j'allai ouvrir. c'était un gendarme!... Il me tendit un papier : je ne le lus pas.

— Partons! lui dis-je d'une voix rauque en enfonçant mon chapeau sur ma tête.

Je suivis mon étrange compagnon, je n'y voyais pas, je trébuchais à chaque instant. Après sept à huit minutes de marche il s'arrêta, dans une rue qui m'était inconnue, devant une maison dont les murs noirâtres étaient percés de petites fenêtres grillées.

— Voilà une auberge où l'écot n'est pas cher, me dit-il en frappant à la porte.

Nous entrâmes dans un lieu quelconque, tout me paraissait ténébreux : c'est dans mes yeux mêmes que flottaient des nuages.

Nouvelle exhibition de papiers aux mains de l'homme qui venait d'ouvrir.

— Ah! dit celui-ci, c'est au sujet de cette affaire dont on parle depuis ce matin; je pensais bien que ça m'amènerait du monde.

— Oui, répondit le gendarme, et encore vous ne voyez que le commencement de la procession; car on dit qu'ils étaient plusieurs, l'un dedans, les autres dehors.

— Eh ben, si celui-là était dedans, l'y voilà encore *dedans*, c'est le cas de dire.

Là-dessus, mes deux interlocuteurs se livrèrent à une gaieté à laquelle je ne pris pas part, on le croira sans peine.

— Comme ça tout de même, reprit le gendarme, ma corvée est faite; si vous me signiez ma feuille, maître Tordu, je serais susceptible de m'en aller par après.

— Attendez un instant, je vas conduire la pratique. Suivez-moi, me dit-il en se tournant de mon côté.

Je n'avais qu'à obéir.

Après avoir monté une douzaine de marches et fait quelques pas dans un couloir étroit, mon conducteur m'introduisit dans une pièce dont le mobilier me parut excessivement simple; un lit et une chaise en faisaient le gros et le menu, autant que j'en pus juger à la lueur du flambeau très-insuffisant qui nous éclairait.

— Voilà votre chambre, me dit l'homme; elle n'est pas mauvaise, j'espère. Maintenant, si vous avez besoin de quelque chose, il n'y a qu'à demander; on n'est pas mal ici, allez. Voulez-vous du vin bouché? quarante sous; du café? quinze sous; une bonne tranche de mouton? vingt sous; c'est pour rien, et bon! ah dame! je m'en pi-

que. C'est-il pas juste aussi? l'argent n'est pas plus pourri dans votre poche que dans celle des autres.

Je savais fort bien que l'argent n'était pas pourri dans ma poche, et cela par une bonne raison, c'est qu'il n'y en avait pas; d'ailleurs, rien au monde ne me faisait souci : je refusai laconiquement.

— Allons, me dit-il, nous avons du chagrin, je vois ça; mais on en revient : à tout métier faut apprentissage. Bonsoir!

Une fois seul, je cherchai en tâtonnant la chaise que j'avais aperçue, mes jambes fléchissaient sous moi. Je m'assis; puis, posant les coudes sur mes genoux, je me pris la tête entre les mains.

Raconterai-je ce qui se passa en moi pendant les longues heures de cette affreuse nuit? il ne m'en reste qu'un souvenir confus. Sous le poids des coups répétés qui venaient de m'atteindre successivement, j'éprouvais une douleur sourde, profonde, intense, mais rien de distinct, une sorte d'engourdissement moral : il faisait aussi sombre en mon âme que dans le lieu horrible où j'étais renfermé. Cependant sur un point ma sensibilité demeurait nette et entière, la pensée de Laurence coupable m'était poignante comme une lame qui pénètre dans les chairs vives. Ah! n'y songeons plus.

Le lendemain, vers neuf ou dix heures du matin, je ne pouvais le savoir au juste, ayant oublié chez moi ma montre, mon argent, voire la clef de ma chambre, l'homme qui m'avait conduit la veille entra dans ma cellule.

— Allons! me dit-il, à confesse! Eh bien, vous n'avez pas touché au pain du gouvernement? Dame! si cet ordinaire-là ne vous convient pas, je vous l'ai dit hier soir, vous n'avez qu'à parler : j'ai de tout et au plus juste prix; à c't'heure il n'est plus temps, faut aller chez le juge d'instruction.

— Vais-je avoir à traverser la ville? demandai-je avec effroi.

— Non, non, c'est à deux pas, de l'autre côté de la rue.

Sous le porche de la prison un nouveau gendarme m'attendait. Il me toisa un instant.

— Peste! dit-il, un gaillard comme ça, s'il lui prenait quelque fantaisie! Monsieur Tordu, restez sur le pas de votre porte jusqu'à ce que nous soyons arrivés. Il n'y a pas loin, je sais, mais quelquefois... on ne peut pas savoir... un petit coup de main ne serait pas de trop.

— Bah! c'est creux; ça ne mange pas, ça a du tourment.

— Tout de même, couvez-le de l'œil, s'il vous plaît.

— Allez, on y est.

Grâce aux appréhensions de l'honnête gendarme, il ne nous fallut que deux minutes pour franchir la distance qui séparait la prison du lieu où l'on me conduisait. Je me demandais chemin faisant, car au milieu du plus extrême accablement il y a place à quelques distrac-

tions, et c'est un bienfait de la Providence, autrement notre pauvre nature n'y résisterait pas, je me demandais où nous allions. Au tribunal, sans doute. Mais le tribunal donnait sur une place à moi bien connue, et nous en étions loin, me semblait-il; mais c'était une erreur : le tribunal faisait effectivement façade sur l'un des côtés de la place, mais il touchait aussi par derrière à la rue de la prison.

— Tout le monde n'a pas le droit de passer par ici, me dit le gendarme, qui devinait peut-être mon étonnement, c'est le guichet des prévenus; il y a des priviléges pour vous autres.

Après avoir traversé une salle, heureusement déserte, et suivi un long corridor, nous nous trouvâmes en face d'une porte sur laquelle était écrit en gros caractères : *Cabinet du juge d'instruction*. Le gendarme frappa, me fit entrer, et resta dehors.

Dans le cabinet siégeaient deux personnages : l'un rasé de frais, l'œil calme, le teint reposé, l'air florissant et supérieur, comme il appartient à la vertu sûre d'elle-même et jouissant d'un bon estomac; l'autre moins imposant, plus rapproché de ce monde vulgaire où l'on peut commettre des fautes, ou du moins en être soupçonné.

Le premier me fit une série de questions sur mon nom, mon âge, ma profession, etc.; l'autre, armé d'une plume, écrivait mes réponses. Suivit un long interrogatoire sur le fait de la disparition des dix mille francs. Je ne voulais rien dire de plus que ce que j'avais dit à M. Duclos; quand je gardais le silence, mon refus de répondre était constaté par le greffier. A ma grande surprise, le juge parut mettre beaucoup d'intérêt à savoir quelles étaient mes occupations en dehors du bureau; il insistait principalement sur les relations que, suivant lui, je devais avoir avec le serrurier chez lequel je logeais.

— Vous n'entriez jamais, me dit-il, dans l'atelier de serrurerie?

— Non, jamais.

— Cependant il y a, dans le couloir d'entrée par lequel vous gagnez l'escalier qui monte à votre chambre une porte de communication avec l'atelier?

— Oui.

— Cette porte reste-t-elle ouverte la nuit?

— Je n'en sais rien.

— Vous ne pouvez pas ignorer les habitudes d'une maison dans laquelle vous demeurez depuis deux ans.

— Le fait est cependant que j'ignore si cette porte reste ouverte.

— Comment! lorsque vous passez dans le couloir, vous ne voyez pas si elle est ouverte ou fermée?

— Elle paraît fermée; mais est-elle fermée à clef? je l'ignore.

— On a trouvé une lime dans votre chambre : à quoi vous servait-elle?

— A rien, elle était au fond d'une armoire quand j'ai loué cette chambre, elle y est toujours restée. Mais, monsieur, continuai-je avec un peu d'impatience, vous croyez que j'ai fabriqué une fausse clef, que j'ai ouvert la caisse, que j'ai volé les dix mille francs... Et à quoi bon? puisque spontanément j'ai offert à M. Duclos, non de lui rendre, car je n'ai pas pris, mais de remettre dix mille francs dans la caisse comme responsable d'un événement auquel d'ailleurs je suis parfaitement étranger.

— Vous n'êtes pas ici, me répondit le juge avec une gravité sévère, pour me faire des questions, mais pour répondre à celles que je vous adresse. Sachez cependant que vous n'avez pas été arrêté sur la plainte de M. Duclos, mais que vous êtes poursuivi d'office par la justice. Il y a beaucoup d'obscurité dans votre affaire. Si vous êtes aussi étranger à l'événement que vous le prétendez, pourquoi garder le silence sur certains points?

— Ce silence me rend-il coupable, si je ne le suis pas en réalité?

— Non, mais il aggrave les soupçons qui planent sur vous à juste titre; c'est un mauvais système, jeune homme, je vous engage à y renoncer : demain je vous interrogerai de nouveau; d'ici là faites de bonnes réflexions.

Je fus reconduit en prison. Le temps ne me manquait pas si je voulais réfléchir, suivant le conseil qui venait de m'être donné; toutefois je ne le fis point dans le sens indiqué. Me roidissant au contraire contre le malheur, j'étais plus résolu que jamais à ne pas déshonorer par un seul mot celle qui m'avait inspiré des sentiments si profonds que je n'osais sonder mon cœur dans la crainte de les y trouver encore.

Si pesantes qu'elles nous soient, les heures passent néanmoins; le soir vint, une journée de plus comptait dans ma vie.

Le pain du gouvernement avait été ma seule nourriture; c'était frugal; je n'y tenais guère, mais un autre besoin que celui de manger devenait irrésistible pour moi : deux nuits sans sommeil avaient épuisé mes forces, je m'endormais malgré moi. Le triste lit de ma triste chambre me répugnait et me tentait à la fois : de guerre lasse, après lui avoir fait subir je ne sais quel changement pour tromper mon dégoût, je m'y étendis tout habillé; un sommeil de plomb me saisit à l'instant même.

Qui donc voulut troubler le repos que je goûtais? qui m'appela? je crus entendre une voix bien connue murmurer mon nom; j'essayai de vaincre la léthargie qui me tenait enchaîné; j'ouvris les yeux, puis je les refermai. Cependant une inquiétude vague me dominait désormais; je luttais; mes paupières s'entr'ouvraient par instants; la chambre me semblait éclairée par une faible lueur. A la fin un bruit singu-

lier me frappa les oreilles, je m'éveillai tout à fait ; me soulevant alors pour voir d'où venait la lumière, un coup d'œil m'apprit tout : une femme se tenait à genoux près de la porte; la tête appuyée sur le dossier de la chaise, elle priait et pleurait ; ses larmes tombaient goutte à goutte sur les feuillets d'un livre : c'était ma mère !

— Ah ! m'écriai-je en courant me mettre à genoux près d'elle, ma mère ! ma mère !

Et mes larmes se confondirent avec les siennes, larmes brûlantes que mes yeux gonflés retenaient douloureusement depuis deux jours.

— Ma mère, repris-je au bout de quelques minutes, me croyez-vous, m'avez-vous cru coupable un seul instant?

— Non, mon pauvre Otto, jamais cette pensée ne m'a effleuré l'âme.

— Oh ! je l'espérais ; mais en être sûr et l'entendre de votre bouche!

— Encore ai-je bien du chagrin, mon ami. Allons, lève-toi.

Ma mère se leva elle-même et m'embrassa tendrement. Combien cette sainte étreinte me fit de bien ! Il me restait donc un refuge dans un cœur ! et quel cœur ! Je pris la chaise et la portai près du lit; ma mère s'assit, moi je m'appuyai sur le lit.

— Vous avez reçu ma lettre, ma bonne mère?

— Oui, ta lettre, et une visite plus accablante encore, bien que j'en aie la plus vive reconnaissance.

— Une visite ! De qui? grand Dieu !

— De ton ami, M. Noblot, qui, n'ayant pu arriver jusqu'à toi, s'est empressé d'accourir à Chalonnes.

— Et pourquoi n'est-il pas venu me voir dès le soir même?

— Parce qu'un gendarme gardait l'entrée de la maison où tu demeures.

— Ainsi, vous avez su que j'allais être jeté dans cette affreuse prison?

— Hélas ! sans doute. Je suis partie, et dans quel état ! mes pauvres jambes me refusaient service; enfin me voilà.

— Mais comment êtes-vous venue?

— A pied, mon ami.

— Ah ! ma mère ! ma bonne mère !

— Cela ne doit point t'étonner, Otto ; que ne puis-je, au prix de tout ce qui me reste de forces et de vie, t'arracher aux conséquences de cette cruelle affaire ! Voyons, dis-moi ce qui en est. Jusqu'à présent je n'y comprends rien, et tous ceux que j'ai vus, M. Noblot, M. Duclos, le juge d'instruction, sont dans le même embarras. Certes, tu as bien fait de promettre un remboursement immédiat ;

sans cette circonstance tu étais perdu; crois bien que je n'ai pas hésité à ratifier ta promesse.

— Vous avez déjà vu M. Duclos et le juge d'instruction?

— Sans doute, c'était la première chose à faire, d'abord pour pénétrer ici, ensuite pour obtenir ton élargissement; M. Duclos m'a promis de s'y employer de son mieux dès ce matin. Maintenant, explique-toi, je t'en prie, que s'est-il passé?

— Ma mère, lui dis-je en joignant les mains, si ma vie dépendait du silence que je dois garder sur certains points, me demanderiez-vous de le rompre?

— Non, Otto; affirme-moi qu'il en est ainsi, et je ne te demande plus rien.

— Eh bien, ce n'est pas ma vie, c'est plus que ma vie, c'est mon honneur vis-à-vis de moi-même qui me commande le silence.

— Comment! ton honneur! il veut que tu parles, au contraire.

— Non, non! mille fois non! oh! c'est inexplicable! Mais, je vous en supplie, croyez-moi, ma bonne mère!

— Tu resteras donc sous le coup des soupçons que ton silence ne peut manquer d'entretenir?

— Ah! l'avenir ne me justifiera que trop, je le crains.

— En vérité, Otto, tu me confonds; craindre ta propre justification!

— Oui, sous un rapport... C'est inexplicable; je vous en supplie, ma mère, ne m'ordonnez point de vous dire ce qui me briserait le cœur. Ne sentez-vous pas que votre fils est innocent?

— Allons, Otto, en souvenir de ton père que tu as toujours continué dignement à mes yeux, je n'insisterai pas; mais c'est un grand sacrifice. As-tu songé qu'aux yeux du monde tu ne sors pas pur de cette lamentable affaire, même en remboursant la somme soustraite? As-tu songé que tu te fermes ainsi l'entrée d'une position nouvelle?

— J'ai songé à tout, ma mère.

— Eh bien, n'en parlons plus. Lorsque Dieu, dans ses desseins adorables, en m'enlevant, il y a dix-huit ans, un mari et des enfants qui faisaient mon orgueil et ma joie, te conserva seul à ma tendresse, je te consacrai ma vie entière; aujourd'hui je te donne le repos de mes vieux jours; nous allons tomber dans une étroite pauvreté : tâchons de la soutenir avec honneur et courage.

Je me jetai en pleurant dans les bras de cette mère bénie; elle comprit toute l'étendue de ma reconnaissance et devina, sans que je le lui disse, quels efforts je me proposais de faire pour payer le sacrifice qu'elle s'imposait.

Cependant les premières lueurs du jour commençaient à apparaître à travers la petite fenêtre de ma cellule; ma mère voulait me laisser

prendre encore un peu de repos, elle s'oubliait si complétement! Après avoir fait une marche de sept lieues sous le poids de la plus extrême angoisse, après une nuit sans sommeil et passée dans les larmes, c'est moi qu'elle plaignait! Ah! je refusai avec une sorte d'indignation.

Une longue causerie, douce malgré notre tristesse, nous conduisit d'heure en heure jusqu'au moment où je fus appelé chez le juge d'instruction. Ma mère m'accompagna, et je ne vis pas sans une certaine joie que le gendarme avait reçu des ordres moins sévères; il nous laissa marcher à quelque distance, et ne me surveilla que pour la forme.

Lorsque j'entrai dans le cabinet du juge d'instruction, M. Duclos y était déjà; ma mère fut admise également. Une conversation commencée avant notre arrivée, paraît-il, continua.

— J'en suis fâché, dit le juge en s'adressant à M. Duclos, cela est impossible; il faut que les formes soient observées.

— Les formes, répondit M. Duclos, mais elles vous laissent une certaine latitude, me disiez-vous tout à l'heure.

— Sans doute, je ne suis pas lié absolument.

— Alors tout dépend de votre volonté.

— Non, dans l'espèce je me trouve lié.

— Et pourtant vous ne l'êtes pas.

— Permettez, monsieur Duclos, la loi nous accorde un pouvoir discrétionnaire à la condition de suivre les inspirations de notre conscience, de sorte que celui qui se trouve lié l'est effectivement; en certains cas les formes deviennent utiles par leur longueur même: avec le temps la lumière se fait.

— Mais ici l'affaire est claire; il s'est trouvé un déficit de dix mille francs dans ma caisse: d'où cela est venu, je l'ignore; toujours est-il que l'employé de garde dans les bureaux s'est engagé de lui-même à combler ce déficit. A cet effet, j'ai aujourd'hui un titre de rente, avec pouvoir de vendre jusqu'à concurrence de dix mille francs. Maintenant où est le crime? le délit?

— Où il est, monsieur? dans la soustraction, n'eût-elle duré que vingt-quatre heures?

— Mais cette soustraction, à qui est-elle imputable?

— C'est ce que découvrira l'instruction. D'ailleurs, à votre sens, d'où venait le déficit?

— Je ne m'explique pas d'où venait le déficit; mais je m'explique encore moins que l'auteur supposé de la soustraction, loin de chercher à fuir et à profiter de son méfait, soit demeuré là pour assumer la responsabilité de l'événement.

— Un remords, si vous voulez.

— Un remords qui vient de minuit à six heures du matin?

— Enfin, ce n'est pas clair.

— Pourquoi n'a-t-il pas quitté les bureaux de six heures du matin à neuf heures? Pendant ces trois heures d'absence sa responsabilité cessait; on pouvait en soupçonner un autre, le garçon de bureau, par exemple.

— Mais précisément, il est resté parce qu'il connaissait le déficit; cette dérogation aux habitudes de vos employés, son attitude, ses paroles quand vous l'avez interrogé, tout l'indique.

— Sans doute, il savait ou soupçonnait le déficit; mais son explication est admirable; en trouvant l'étiquette de la liasse par terre, près de la caisse, une conjecture toute naturelle l'avait amené à supposer une soustraction.

— Encore une fois, par qui eût été faite cette soustraction?

— Je l'ignore vraiment; toutefois, la caisse a été arrêtée le samedi soir et vérifiée seulement le lundi matin; pendant toute la journée du dimanche les bureaux n'étaient pas gardés; un autre que Gartner a pu ouvrir la caisse.

— Et pourquoi cet autre n'eût-il pris qu'une liasse au lieu de six?

— Ah! je suis bien aise que vous me fournissiez cet argument; je vous demanderai plutôt pourquoi un employé du bureau, qui savait parfaitement où se mettent les valeurs, qui opérait au milieu de la nuit, sans aucune crainte d'être surpris, n'a mis la main que sur la liasse placée en avant?

— Soit, je veux bien prendre tout cela en considération. Reste une chose, une chose capitale à la charge du prévenu : son silence obstiné. Mes devoirs quotidiens me mettent en rapport avec des gens qui viennent ici sous des inculpations plus ou moins graves; eh bien, j'en ai acquis la triste expérience, ceux qui refusent de parler sont toujours coupables.

— Permettez, il y a peut-être ici une exception à faire : le prévenu, comme vous dites, est un employé excellent, sa conduite au bureau et hors du bureau a toujours été irréprochable; mais c'est l'homme le plus opiniâtrément, le plus follement renfermé que j'aie jamais vu. Je le savais déjà, mais j'en ai eu, ce matin, une nouvelle preuve : soupçonné par moi, en diverses circonstances, à la suite de ces misères qui se passent quelquefois dans un bureau, je l'ai vu s'obstiner à garder le silence, lorsque d'un mot il pouvait se justifier. Aujourd'hui, instruit par un autre, je sais ce qui en est, et je ne puis concevoir qu'il se soit exposé à perdre son emploi plutôt que de me témoigner une minute de confiance. Voilà le caractère de l'homme.

— C'est une appréciation morale, j'en tiendrai compte.

— Allons, je ne gagne rien près de vous, monsieur Bréhard, j'avi-

serai autrement. Mais je suis pour ma part tellement convaincu de l'innocence de ce jeune homme que, je le déclare ici, je n'accepte pas les dix mille francs mis à ma disposition.

— Monsieur, dit ma mère en s'avançant, je vous en conjure, ne vous arrêtez pas à une semblable idée : les dix mille francs vous appartiennent; notre honneur le veut.

— Nullement; j'ai déjà été victime de plusieurs malheurs semblables, je supporterai ce dernier sans le faire retomber sur celui qui, à mes yeux, n'est pas coupable.

— Jamais, reprit ma mère d'un ton calme et résolu, ni moi ni mon fils nous ne reprendrons cet argent.

— Il ne s'agit pas de cela, dit le juge, nous perdons du temps. Pour vous prouver, monsieur Duclos, tout le cas que je fais de votre sentiment, je vais interroger de nouveau le prévenu; s'il me répond d'une manière satisfaisante, j'accéderai à votre demande. Avez-vous réfléchi? continua-t-il en se tournant de mon côté; voulez-vous abandonner votre système de mutisme?

— Je ne suis pas muet, répliquai-je, j'ai répondu dans la mesure qui me paraissait nécessaire pour établir mon innocence; il m'est permis peut-être de m'arrêter ensuite au point qui me convient.

— Vous voyez, dit le juge en regardant M. Duclos.

— Je vois qu'un voleur se fût empressé de prendre la voie de salut que vous avez ouverte, et de répondre à toutes vos questions.

— Ce n'est pas clair, ce n'est pas clair.

— En effet, il y a ici quelque chose qui n'est pas clair : c'est ce silence implacable : d'où vient-il? d'un faux point d'honneur sans doute. Mais ce qui est clair comme la lumière du soleil, c'est qu'un homme capable de prendre dix mille francs dans une caisse confiée à sa garde se sauve d'abord, n'offre pas de rendre la somme volée, se défend par tous les moyens, et ne refuse pas la liberté qu'on lui offre au prix de quelques paroles. Du reste, je tiens singulièrement à ce que cette affaire n'ait pas un retentissement qui me désolerait; je vais partir pour Rennes afin de consulter le procureur général, que je connais de longue date.

— Attendez un peu, dit le juge en se mordant les lèvres. Jeune homme, voulez-vous enfin répondre à cette simple question : N'avez-vous ni fourni les moyens de commettre une soustraction, ni aidé à la commettre?

— Je le jure, dis-je avec force.

— Eh bien, vous êtes libre, à la condition de vous entendre avec M. Duclos sur la question de responsabilité.

Je m'inclinai sans répondre; ma mère me serra la main, un léger tremblement l'agitait.

— Vous avez raison, allez, monsieur Bréhard, dit M. Duclos, les formes ne sont pas tout; quand il y a certitude morale, la vraie justice est satisfaite.

— Ah! dit le juge en soupirant, c'était une affaire bien rare!

Je sortis du cabinet avec ma mère; M. Duclos nous rejoignit presque immédiatement.

— Je ne puis, madame, dit-il à ma mère, accepter vos dix mille francs; vous avez vu si je conserve le plus faible soupçon contre votre fils.

— Je vous en remercie, monsieur, du fond du cœur; c'est à vous seul que nous devons le plus grand service qui nous ait jamais été rendu; veuillez seulement y mettre le comble en gardant la seule chose qui puisse nous couvrir aux yeux du monde.

— Non, non, cela m'est impossible; il serait odieux d'accepter restitution de celui dont on proclame l'innocence.

— Aussi n'est-ce pas à titre de restitution certainement, mais mon fils était responsable.

— Cela n'est pas exact; je demande à mes employés de veiller pour écarter le danger; je n'entends pas les rendre responsables de ce qui peut survenir malgré leur vigilance.

— Cependant, pour rien au monde, je ne reprendrai ces dix mille francs.

— Eh bien, ils resteront en dépôt chez moi, j'honore votre susceptibilité, madame, mais vous me permettrez de conserver la mienne. Et maintenant, monsieur Gartner, quelle décision comptez-vous prendre? M. Noblot m'a appris bien des choses à votre sujet : si d'un côté j'ai vu se dissiper certaines préventions que des indices trompeurs m'avaient fait concevoir contre vous, de l'autre, j'ai été, je l'avoue, vivement froissé de votre défiance à mon égard. Mais ne nous appesantissons pas, c'est inutile. Si vous persistez dans votre intention d'aller à Nantes, voici une lettre de recommandation aussi pressante que possible.

J'acceptai la lettre en remerciant M. Duclos avec moins d'expansion peut-être que ne le méritait sa généreuse conduite envers moi; il était dit qu'un mur de glace nous séparerait toujours. Au fond, sentant qu'il était aussi mon obligé, je me demandais pourquoi ma défiance demeurait, après éclaircissement, moins excusable que ses préventions. Ma mère s'efforça de couvrir ma froideur par la vive expression de sa gratitude.

— Pardonnez-moi, madame, lui dit M. Duclos en nous quittant, si je ne vous prie pas d'accepter l'hospitalité chez moi jusqu'à votre départ pour Chalonnes; mais ma fille est si souffrante depuis deux jours,

que je n'ai point la tranquillité d'esprit nécessaire pour vous traiter comme je le désirerais.

Dès que nous fûmes seuls, ma mère me reprocha doucement l'air de contrainte que j'avais conservé vis-à-vis d'un homme qui venait de me prêter un si chaleureux appui. Je ne sais trop ce que je répondis, les dernières paroles de M. Duclos me troublaient tellement! Laurence souffrante!... et depuis deux jours... Quel rapport pouvait-il y avoir entre ce que j'avais vu et cet état de souffrance? Je voulais savoir deviner, puis je repoussais toute idée de recherche à ce sujet : ne fallait-il pas dorénavant écarter impitoyablement ces cruels souvenirs! Remarquant sans doute combien j'étais distrait et absorbé, ma mère cessa de me parler jusqu'à notre arrivée à mon logement. Là j'essayai de l'aider à réunir mon petit bagage, mais je faisais tout de travers.

Au moment où nous achevions, Noblot parut, rayonnant de joie; après avoir salué ma mère, il accourut à moi. Oh! pour celui-là, mon cœur s'épanouit sans réserve. Ami vaillant et fidèle, s'il avait des droits à ma reconnaissance, du moins l'eut-il tout entière.

Je sus par lui tout ce qui s'était passé au bureau. Après mon départ, M. Duclos n'avait pas tardé à se convaincre, en examinant les circonstances, que je n'étais nullement coupable. Les employés pensaient de la même manière; au fond, leur intérêt l'exigeait : pouvaient-ils être responsables de la caisse pendant la journée du dimanche? et puis, rien ne prouvait que la soustraction eût été faite dans la nuit du dimanche au lundi plutôt que dans la nuit du samedi au dimanche; les soupçons devaient donc tomber aussi bien sur celui qui était de garde la première nuit que sur moi. Je ne sais pourquoi cette idée n'était venue à personne au premier moment. Or, c'était précisément M. Gustave qui veillait la nuit précédente; il fit chorus avec les autres; en me défendant il se défendait. Malheureusement la chose s'était ébruitée; le procureur du roi s'émut; le juge d'instruction fut saisi, et l'on a vu s'il se montra ensuite disposé à lâcher prise. Que voulez-vous? une affaire extraordinaire, des circonstances mystérieuses, un prévenu qui ne dit rien, diable! c'est une occasion : y renoncer! mais!

En attendant, je demeurais seul compromis. Mon arrestation préventive, la perquisition faite chez moi, l'écho plus ou moins exact des interrogatoires subis, tout m'accusait aux yeux du public et devait me rendre le séjour d'Ancenis intolérable. Aussi ne songions-nous, ma mère et moi, qu'à partir au plus vite. Noblot le comprit et n'insista point pour nous retenir quelques jours à la Saulaie malgré l'extrême désir qu'il en avait. O la belle âme sous sa chétive enveloppe! je l'appréciais mieux que jamais; à mesure que l'heure de la sépara-

tion approchait, son affliction devenait plus vive; mais il n'en parlait pas, dans la crainte d'ajouter à nos chagrins. Cependant lorsque nous fûmes rendus sur le port pour attendre le passage du bateau à vapeur, ma mère, dont le tact ne pouvait être mis en défaut, s'éloigna de nous quelques minutes; elle sentait que sa présence arrêtait une confidence sur les lèvres timides de Noblot. En effet, celui-ci profita bien vite de l'occasion.

— Tenez, mon cher Gartner, me dit-il en me montrant les cheminées de la Saulaie qu'on apercevait au loin, voyez-vous là-bas cette pauvre masure qui nous valait un palais? Quel deuil maintenant!

— Et dans mon cœur, Noblot? répondis-je en branlant la tête; nous étions cinq, vous restez quatre, moi je m'en vais seul!

— Ah! nous restons seuls aussi, mes sœurs et moi.

— Comment seuls?

— Hélas! faut-il vous le dire? sais-je si je ne vais pas toucher à quelque blessure? Mais j'ai tant besoin de confier mes chagrins.

— Parlez! parlez! mon bon et fidèle ami, qui les partagerait, vos chagrins, si ce n'est moi?

— Eh bien, jugez de ma peine! Nous perdons tout à la fois : nous vous perdons, nous perdons mademoiselle Laurence.

— Ah! m'écriai-je avec un accent de curiosité inquiète et douloureuse.

— Elle ne viendra plus!

— Pourquoi? je ne puis encore le comprendre. Mais c'est toute une histoire à vous conter. Vous savez que je n'étais pas au bureau avant-hier au moment où l'on découvrit le déficit de la caisse, je donnais ma leçon d'allemand à mademoiselle Laurence. Nous venions d'achever, j'allais partir, lorsque M. Duclos entra dans le salon.

— Allons, dit-il en s'asseyant brusquement, volé encore une fois!

— C'est moi qui vous ai volé, s'écria Laurence en riant.

— Tu plaisantes hors de propos, ma chère enfant.

— Pardonnez-moi, mon père, j'avais froid aux pieds, j'ai pris votre chancelière, mais la voici bien chaude.

— Bah! la chancelière! je te dis que la caisse a été ouverte cette nuit.

— La caisse! grand Dieu!

— Heureusement qu'on n'a pris que dix mille francs; encore est-ce quelque chose; et puis cette fatalité! toujours volé et d'une manière inexplicable.

— Soupçonnez-vous quelqu'un?

— Dame! c'est M. Gartner qui veillait, et il se défend bien mal.

Laurence devint pâle et se laissa retomber sur sa chaise; M. Duclos courut à elle.

— Allons, enfant, lui dit-il, ne t'inquiète pas; dix mille francs ne sont rien. Monsieur Noblot, ayez l'obligeance de nous envoyer Mariette; j'ai été imprudent. Aussi comment faire avec des organisations si frêles?

Je sortis pour appeler la femme de chambre, puis j'entrai au bureau dans une inquiétude mortelle, non pour mademoiselle Laurence, simplement étourdie, pensai-je, par cette nouvelle inattendue, mais pour vous, mon cher ami. Vous savez le reste. Ne pouvant vous voir, j'ai été à Chalonnes, et suis revenu avec votre mère.

Ce matin, à l'heure accoutumée, quand je me suis présenté pour donner ma leçon, le valet de chambre m'a arrêté.

— Attendez, monsieur Noblot, m'a-t-il dit, je vais faire demander si mademoiselle peut descendre; elle n'a pas paru au salon depuis deux jours.

Quelques minutes après j'étais reçu; mademoiselle Laurence paraissait effectivement abattue.

— Oh! ce n'est rien, m'a-t-elle dit; quelques accidents nerveux. Cependant je ne puis prendre ma leçon; mais je suis bien aise de vous voir. Avez-vous des nouvelles?

— Des nouvelles?

— Oui, des nouvelles de la ville? parle-t-on de cette affaire?... de ces dix mille francs?

— Je ne sais pas, hier j'étais absent.

— Comment! vous ne vous êtes pas occupé de... votre ami?

— Si vraiment, j'ai été à Chalonnes.

— Ah! très-bien, et que dit-on? Mais non, puisque vous étiez absent. Ainsi, vous n'avez pas vu M. Otto?

— Non, mademoiselle; d'ailleurs, vous devriez, ce me semble, en savoir plus long que moi là-dessus. Votre père...

— Mon père ne parle pas; mais Gustave montre beaucoup de cœur; cela me fait grand plaisir; il dit que les employés ne doivent pas être responsables, à moins que le bureau ne soit toujours gardé par l'un d'eux et qu'on ne vérifie la caisse à chaque changement de faction. C'est très-bien dit, n'est-ce pas?

Je voulus répondre, elle ne m'en laissa pas le temps.

— Et que pense-t-on? continua-t-elle, croit-on qu'il soit coupable?

— Tout ce que je sais, moi, mademoiselle, c'est qu'il ne l'est pas. Gartner un voleur! pour qui le connaît!

— Ah! sans doute, cher monsieur Noblot; mais il y a des gens si méchants. Si vous le voyez, dites-lui bien que tout le monde ne le condamne pas... Oh! non.

En parlant elle s'était animée peu à peu; lorsqu'elle prononça ces derniers mots, deux larmes se formaient dans ses yeux. Elle se leva,

prit je ne sais quel prétexte pour aller à la fenêtre un moment, puis revint à moi.

— Je suis bien souffrante, me dit-elle; auriez-vous la bonté, monsieur Noblot, de suspendre les leçons pendant quelques jours? Je vous ferai dire quand il me sera possible de me remettre au travail.

— Eh bien, dimanche, vous me le direz à la Saulaie.

— Oh! je n'irai plus à la Saulaie.

— Plus à la Saulaie! répétais-je avec consternation.

— Non, l'air y est trop humide, c'est à cela que je dois, sans doute, ces crises nerveuses.

— Nous ne vous verrons plus!

— Si vraiment, vous viendrez ici avec Claire et Angèle, n'est-ce pas?

Je ne savais que répondre. Il me semble que, pour la première fois de ma vie, j'en voulais à celle qui venait de me signifier ce cruel arrêt, avec tant de douceur pourtant et un accent de regret que je ne puis pas rendre. Nous sommes si facilement injustes, nous nous habituons à recevoir les faveurs les plus gratuites comme autant de dettes contractées à notre égard. Toujours est-il que j'étais là, tête basse, muet comme un vilain boudeur, lorsque M. Duclos entra. Il vint à moi et me serra la main.

— Monsieur Noblot, me dit-il, je suis heureux de vous apporter une nouvelle que vous méritez d'apprendre le premier. Votre ami Gartner est en liberté. Mais quel homme étrange! il n'a rien fait pour gagner sa cause; joignez à cela la ténacité de M. Bréhard qui ne voulait pas abandonner la prévention. Ce n'est pas sans peine que je suis parvenu... Tiens! Laurence n'est plus là; je voulais le lui dire aussi, car elle a paru prendre quelque intérêt à cette affaire.

Elle venait de disparaître en jetant une faible exclamation que son père n'avait pas entendue.

Songez, mon bien cher ami, quelle joie je ressentis. Ce fut un baume pour la blessure qui venait de m'être faite. De la Recette chez vous je ne fis qu'un saut. En vous voyant tiré de la fatale situation où vous étiez il y a quelques heures encore, j'avais tout oublié. Puis maintenant, à mesure que s'approche le moment où vous allez m'être arraché, mes chagrins reviennent m'assaillir à l'envi l'un de l'autre.

Noblot avait fini de parler. Je gardai le silence; j'étais troublé au point de ne pouvoir articuler une parole, je lui serrai la main silencieusement. En sondant mon pauvre cœur j'y voyais toujours des sentiments moins purs que ceux de mon ami; sa douleur était si désintéressée qu'il pouvait la montrer au grand jour, tandis que moi j'osais à peine m'avouer certains mouvements qui m'agitaient. Les

réunions de la Saulaie n'auraient plus lieu; j'en éprouvais une secrète satisfaction : Laurence souffrait; un contre-coup joyeux se faisait sentir en moi. Ah! c'est qu'au fond je l'aime encore! Et comment pouvais-je l'aimer coupable ou folle? Coupable? me disais-je, non, non! ce que je viens d'entendre me prouve qu'elle ne l'est pas, ou bien elle serait la plus perverse des créatures. Folle? eh bien, oui! soit, un accès de folie. Qu'importe? je l'aime telle que je l'ai connue, telle que mes souvenirs la recréeront jusqu'au dernier jour de ma vie. En ces pensées qui me bouleversaient je ne pus dire que quelques mots sans suite: Noblot y vit un effet de mon chagrin, et m'en sut gré.

Bientôt ma mère nous rejoignit, le bateau arrivait. Nous nous embarquâmes. Noblot resta sur le port, comme, deux ans auparavant, ma mère était restée sur la grève de Chalonnes. Au bout d'une demi-heure un pli du fleuve me déroba la vue d'Ancenis.

VIII

Huit jours s'étaient écoulés depuis notre retour au logis du Pin. Ma mère avait fait son bilan : il nous restait un capital de cinq à six mille francs et le domaine dépendant du Pin, dont le revenu pouvait monter à cinq cents francs. C'est avec de si modiques ressources que nous devions vivre jusqu'à ce que j'eusse retrouvé une position. Ma mère fit immédiatement les réformes nécessaires dans le service intérieur de la maison, puis elle entreprit, afin d'en tirer profit, de petits travaux d'aiguille auxquels elle excellait. De mon côté je me chargeai du jardin. La culture des légumes, la connaissance des graines, l'époque des semailles, la taille des arbres, tout m'était inconnu; mais un jardinier voisin voulait bien m'aider de ses conseils. Toutefois cette occupation ne devait me prendre que deux ou trois heures par jour; je comptais employer le reste de mon temps d'une manière plus avantageuse en faisant quelques écritures. A cet effet, je me présentai chez le notaire de Chalonnes, qui, n'ayant qu'un clerc dans son étude, donnait à faire au dehors la plupart des expéditions de ses actes. A ma grande mortification, je fus éconduit d'un ton froid, sec, presque offensant. Nul doute, le bruit de ce qui s'était passé dans les bureaux de la Recette particulière d'Ancenis m'avait préparé cet accueil. Qui pourrait comprendre, sans en avoir eu la triste expérience, tout ce qu'il y a d'humiliant jusqu'au désespoir dans ces soupçons

qui s'élèvent contre vous sans qu'on puisse ni se plaindre ni se justifier? Je n'osai plus paraître dans les rues de Chalonnes, il me semblait que tout le monde me montrait au doigt. Cependant il faut vivre : la vue de ma mère qui s'imposait toutes les privations et ne quittait pas son travail du matin au soir me stimulait à un point que je ne puis dire. Je me rendis à Angers; puis, mettant mes offres au dernier rabais, je courus toutes les études de notaires et d'avoués; enfin j'obtins à un prix bien minime la copie à faire de longues pièces de procédure. C'était un trésor, mais un petit trésor : en douze heures je pouvais gagner environ trente sous, ce qu'on donne à un journalier pour bêcher la terre.

Tout est relatif en ce monde : un grand tombe du pouvoir, quitte la cour, vient habiter un château magnifique où son œil ne peut compter ses serviteurs ni mesurer ses domaines, c'est le plus malheureux des hommes; un pauvre diable mourant de faim trouve à faire une dure corvée qui lui assure un peu de pain, le voilà au comble de ses vœux. Oui! oui! *contentement passe richesse.* Si des causes secrètes n'eussent tenu la douleur rivée au fond de mon âme, je me fusse estimé heureux de pouvoir aider ma mère dans sa lutte intrépide contre la pauvreté. Mais non, tout était noir pour moi, le passé, le présent et l'avenir. Une vision me poursuivait sans cesse. Laurence était toujours devant mes yeux; je la voyais comme elle m'était apparue dans cette nuit fatale, retirant une main furtive de la caisse de son père, puis s'éclipsant comme une ombre fantastique. La persistance de cette image me fatiguait l'esprit; parfois je m'imaginais n'avoir fait qu'un mauvais rêve; un éclair de bonheur m'illuminait. Hélas! ce n'était qu'un éclair; je retombais dans un abattement plus profond.

Ma mère était trop clairvoyante pour ne pas soupçonner qu'il y avait en moi autre chose que le souci d'une place perdue et de la gêne où nous étions tombés; elle me surveillait avec une inquiétude que je remarquais de mon côté, et que j'essayais vainement de dissiper en prenant sur moi jusqu'à affecter de la gaieté : rien ne la trompait.

Un soir nous nous promenions après notre frugal repas; c'était le moment où chaque jour une petite pause entre les longues heures du travail nous rappelait les doux loisirs d'autrefois. Ma mère avait cueilli la fleur d'un lys fraîchement épanoui; elle y suivait de l'œil un insecte aux formes microscopiques qui, sur une des pétales couverte d'une poudre jaunâtre échappée du pistil, manœuvrait de toutes ses pattes pour s'arracher à ce mauvais pas. Privée des grandes scènes de la nature à cause de la faiblesse de sa vue, ma mère retrouvait des jouissances dans ce genre de spectacle. Du reste, son horizon intellectuel n'en était pas moins étendu : de la considération du plus petit

phénomène elle s'élevait aux choses morales par un élan naturel, mais sans prétention aucune, car elle était humble d'esprit et s'ignorait entièrement. Au bout d'une minute ou deux d'efforts impuissants, le petit insecte souleva ses élytres, étendit des ailes de gaze, et s'envola; à un pied de nos yeux il se perdait déjà parmi les atomes invisibles de l'air. En même temps s'effaça sur le visage de ma mère le sourire de curiosité bienveillante qui l'animait un instant auparavant. Elle était si bonne! la plus infime créature du bon Dieu excitait son intérêt. Nous continuâmes notre promenade jusqu'au bout du jardin. Il y avait là un figuier dont le tronc couché ras terre nous servait souvent de siége: ma mère y prit place et me fit signe de m'asseoir également.

— Sais-tu, mon cher Otto, me dit-elle, à quoi je songeais tout à l'heure en voyant cette petite bête qui luttait contre un obstacle en apparence invincible pour elle? Je songeais que Dieu, qui n'a point donné la raison aux animaux, a pourtant mis en eux un je ne sais quoi dont ils se servent pour mesurer leurs forces, aviser aux moyens, et changer de tactique quand il est nécessaire. Nous devrions bien prendre exemple sur eux, non qu'il nous soit possible de déployer des ailes quand nous sommes embourbés; mais si les ailes nous manquent, encore avons-nous d'autres moyens : la voie est fermée en avant? Prenons à droite ou à gauche, faisons même un pas en arrière s'il le faut; en un mot, tournons la difficulté. Et, pour passer tout de suite à l'application, voyons, que fais-tu ici? Comptes-tu y rester?

— Ce que je fais, ma mère, mon Dieu! je me recueille un peu. Mais je sens qu'il faudra ensuite prendre un parti.

— A la bonne heure, nous sommes d'accord. Mais as-tu quelque chose en vue?

— Hélas non! pas encore.

— Eh bien, sans pouvoir te guider, te dire d'une manière précise quel but tu dois te proposer, il y a cependant une chose qui me frappe. Ici, ou à Nantes, ou à Angers, tu serais comme notre insecte de tout à l'heure, empêtré par la crainte qu'un malheureux soupçon ne vînt t'arrêter à chaque pas; il faut alors t'élancer le plus loin possible, peut-être un peu au hasard, mais toujours à la grâce de Dieu. Otto, c'est à Paris qu'il faut aller.

— Eh! sans doute; malheureusement le moyen?

— Ce sont les ailes qui te manquent, n'est-ce pas? J'y ai songé bien des fois, et voici le résultat de mes réflexions : nous avions douze cents francs de revenu avant ton départ pour Ancenis, c'était strictement suffisant. Aujourd'hui il nous reste sept à huit cents francs : comment prendre là-dessus de quoi subvenir aux frais d'un voyage et

d'un séjour à Paris jusqu'à ce que tu aies pu trouver quelque occupation un peu lucrative? C'est donc par notre travail que nous pouvons t'amasser un petit pécule. Or j'ai calculé qu'il te faut mille francs. Partir avec une somme moindre, ce serait s'exposer à échouer. Que ferais-tu si tes ressources étaient épuisées avant d'avoir atteint le but? Je ne veux pas que jamais tu sois contraint de te jeter à quelque emploi peu avouable; mettons-y le temps pour bâtir solidement. Tu m'avais, en bon fils, donné sur tes appointements, devenus assez élevés depuis un an, toute la part qui n'était pas nécessaire à ton entretien. Je regrette aujourd'hui d'avoir employé une partie de cette somme à faire quelques réparations à notre maison; cependant il me reste là-dessus six cents francs qui sont déjà dans ta bourse de voyage; maintenant il faut que nous gagnions les quatre cents francs qui restent à fournir; je me fais fort de pourvoir à tous nos besoins avec ce qui nous reste de revenus. Que penses-tu de tout cela?

— Une seule chose, ma bonne mère; c'est qu'avec vous il est impossible de s'acquitter. Comment voulez-vous que je vous rende jamais la centième partie de ce que vous faites pour moi?

— Mon ami, tu n'as rien à me rendre, si ce n'est tendresse et confiance. En te donnant ce j'ai je ne fais que suivre la pente de mon cœur. Après cela, te voir heureux serait la seule récompense que j'ambitionnerais; mais c'est précisément ce qui me manque. Tu souffres, Otto; il y a en toi une blessure que ta mère ne connaît pas, qu'elle devine seulement. Ah! sais-tu si sa main n'y pourrait pas mettre quelque baume?

Je gardai le silence. C'était un aveu déjà, et un aveu qui en appelait d'autres. Pouvais-je refuser à une telle mère ce qu'elle me demandait avec une réserve si touchante? « Non, non, c'en est fait, pensai-je, je dirai tout. » Cependant l'embarras, la honte de ne m'être pas ouvert plus tôt, et surtout la crainte de voir mes chimères jugées sans retour me retenaient encore. Enfin j'entamai péniblement le récit de mes secrètes souffrances : mon amour naissant, mes luttes, mes courtes victoires, mes longues et profondes rechutes, enfin la catastrophe finale; je ne cachai rien. Quand j'eus achevé de parler, ma mère me serra tendrement la main.

— Mon bon Otto, tu as un noble cœur. Si Laurence était à moi, tu l'aurais demain; sa fortune ne vaut pas mieux que ton dévouement.

Mon cœur tressaillit de joie, non que ma mère pût disposer de Laurence; mais... l'avais-je bien entendu?... celle que j'aimais n'était pas condamnée.

— Vous ne la croyez pas coupable? m'écriai-je.

— Non, sans doute, mon ami.

— Elle est donc folle?

— Ni coupable ni folle; tu n'étais ni fou ni coupable, les apparences seules étaient contre toi. Pourquoi voudrais-tu que je la jugeasse plus sévèrement?

— Mais je l'ai vue! il n'y a point d'apparences ici.

— Tu l'as vue en rêve.

— Hélas! non.

— Eh bien alors, elle est somnambule, mon cher Otto.

— Ah! grand Dieu! c'est vrai... Vous en êtes sûre, ma mère?

— Oui, moralement. Il serait mille fois plus extraordinaire d'admettre qu'une jeune fille pure, délicate, puisse voler son père, qu'il ne l'est de la supposer atteinte de cette infirmité étrange, mais encore assez fréquente. Folle? elle n'en donne aucune marque. Coupable? comment braverait-elle la présence d'un gardien qu'elle sait être là? et que ferait-elle de cet argent?

A mesure que les paroles de ma mère frappaient mes oreilles, une sérénité céleste redescendait dans mon âme. Oh! qu'elle avait eu raison de me dire que sa main pourrait mettre un baume sur ma blessure! Je demeurai muet, immobile, dans une sorte d'extase. Ma mère, comprenant peut-être la nature de mes sentiments, voulut en prévenir l'excès.

— Je t'ai dit ma pensée avec simplicité, reprit-elle; maintenant il faut écouter le langage de la raison. Plus d'illusions, mon pauvre Otto; la distance qui te séparait de mademoiselle Laurence était grande avant les derniers événements; aujourd'hui il y a entre vous deux un abîme. Ne t'y trompe pas, M. Duclos t'a énergiquement défendu; mais, pour rien au monde, il n'admettrait qu'un de ses employés soupçonné à tort, mais soupçonné pendant quelques heures, levât ensuite les yeux sur sa fille.

— Il me suffit qu'elle ne soit pas coupable, répondis-je avec exaltation.

— Prends garde, ne te laisse pas entraîner; autrement, ce qui te suffit aujourd'hui ne te suffira plus demain. Je ne blâme point le sentiment que tu éprouves; contenu par le devoir, avoué par les convenances sociales et béni par la religion, ce sentiment sert de base aux plus solides établissements qu'on puisse faire ici-bas. Mais la passion ne vaut rien; elle est aveugle, injuste, violente; il n'y a qu'un moyen de lui résister : en voyant les obstacles, ne dis jamais : « Je ne puis pas; » cela irrite et n'arrête point; dis : « Je ne dois pas; » le devoir calme, et c'est à lui que la victoire est promise en définitive.

Ma mère se leva, puis, après une pause, elle ajouta d'un ton de tendre compassion :

— Allons, mon bon Otto, je n'abuserai pas de ta confiance; plus

un mot sur ce sujet ne sortira de ma bouche, à moins que tu ne m'y appelles toi-même. D'ailleurs, à quoi bon les conseils? c'est en ton cœur vaillant que tu trouveras la force nécessaire pour sortir triomphant de cette épreuve la plus difficile de la vie.

Elle s'éloigna lentement et rentra dans la maison. Je restai assis sur le tronc du figuier, la nuit m'y surprit.

D'où vient à certains esprits cette connaissance de notre nature intime, qui semble être bien plutôt le fruit d'une vue directe que le résultat d'études prolongées? Ma mère n'avait guère lu les moralistes et ne se fatiguait point à observer les hommes; pourtant elle savait merveilleusement les choses du cœur, ses faiblesses, ses ruses, ses piperies. Pendant le mois qui suivit l'entretien que je viens de raconter, j'eus tout lieu de vérifier l'exactitude de prévisions auxquelles je n'avais pas d'abord prêté grand crédit. Non, non, il ne me suffisait plus en effet de savoir Laurence innocente; mon ambition ne s'arrêtait pas là: les projets se présentaient à moi de nouveau. Comment pouvaient-ils me séduire encore? quelle espérance fondée me restait-il d'atteindre un but plus inaccessible que jamais? Je ne sais vraiment, mais la passion me poussait. C'est alors que l'écho d'une voix chère et respectée me disait ces trois mots : « Je ne dois pas ! » Je ne dois pas me ruer en désespéré contre les obstacles insurmontables; je ne dois pas dérober à ma mère ce qu'elle attend de moi. Refuser un sacrifice en retour de vingt années de dévouement! je ne dois pas! je ne dois pas!

Si dures à entendre que fussent ces paroles, elles avaient néanmoins sur mon âme un effet salutaire; je sortais plus fort et meilleur, me semblait-il, de chaque lutte où leur influence était demeurée maîtresse. Ah ! je ne prétendais point chasser des souvenirs qui vivaient en moi d'une vie immortelle, mais je parvenais à les reléguer peu à peu dans le domaine de l'idéal; avec le temps, sans doute, ils m'apparaîtraient sous la forme de rêves adorés, et le calme renaîtrait en moi comme il m'avait été prédit.

En attendant, j'avais adopté pleinement l'idée de ma mère : aller à Paris, chercher un peu d'oubli dans les émotions d'une carrière nouvelle, réparer par mon travail la brèche faite à notre petit capital, écarter du logis du Pin la gêne qui y était entrée, tout cela me paraissait autant de raisons décisives. Malheureusement mon métier de copiste ne faisait pas grossir bien vite la somme nécessaire pour entreprendre le voyage. Ma mère, il est vrai, me secondait de son côté; mais le talent de brodeuse ne permet guère non plus de thésauriser rapidement. D'ailleurs, par mesure de prudence, pour ne pas épuiser nos forces, nous nous étions imposés une tâche quotidienne : promesse avait été faite réciproquement de ne point aller au

delà de douze heures de travail par jour. Rien de mieux si la fraude ne se fût mise de la partie. Hélas! où ne s'introduit-elle pas?

J'avais remarqué, non sans en être vivement affligé, que ma mère prétendait réaliser ses plans d'économie en prenant pour elle toutes les privations, tandis que je ne manquerais de rien. Certaines réflexions lui échappaient sur la tyrannie des habitudes, sur la nécessité de les secouer, sur les inconvénients d'un régime trop uniforme; en même temps je voyais la tasse de café qui terminait invariablement son déjeuner prendre des proportions chaque jour plus exiguës. « Ah! ah! pensai-je, voilà le but : ne plus prendre ni café, ni sucre, ni lait, me persuader que c'est affaire d'hygiène et reporter sur le vin que je bois la petite somme qui depuis trente ans peut-être passe à une dépense condamnée parce qu'elle ne me profite pas. J'y aviserai aussi! » A dater de ce jour, au lieu de travailler douze heures seulement, je reprenais mes écritures le soir, et, en trois heures de veillée, je faisais assez de copie pour fournir amplement au café de ma mère : j'eusse mieux aimé tirer du sang de mes veines que de la voir s'imposer cette privation.

Tout allait bien; j'avais soin, afin de cacher ma supercherie, de m'éclairer avec une lampe; de la sorte nulle trace du temps passé au travail. Un soir l'huile me manqua; minuit n'était pas encore sonné; je descendis à pas de loup dans une pièce du rez-de-chaussée où je savais trouver de quoi remplir ma lampe. J'étais fort occupé de mon affaire, lorsque la porte s'ouvrit derrière moi; ma mère parut à son tour, sa lampe à la main : elle venait aussi à la provision.

— Otto! s'écria-t-elle d'un air moitié riant, moitié courroucé.

— Ma mère! m'écriai-je d'un ton de reproche respectueux.

— Tu n'observes pas nos conventions, ce n'est pas bien.

— J'ai peut-être tort; mais suis-je seul?

— A ton âge, Otto, on a besoin de sommeil.

— Et au vôtre, ma bonne mère.

— Allons, me voilà bien mal à l'aise pour te gronder; cependant je suis très-fâchée.

Son sourire la démentait; je ne m'effrayai guère.

— Mais enfin, reprit-elle, pourquoi cette folie?

— Je n'ose pas vous répondre, ma mère; cependant... ne me donnez-vous pas l'exemple?

— Moi, c'est différent; à cinquante ans on ne dort plus guère; et puis je veux ajouter quelques pièces à ton trousseau. Paris est si loin! Mais toi!

— Moi! m'écriai-je en me jetant dans ses bras, je veux que vous preniez votre café chaque jour.

— Enfant! me dit-elle, c'est pour cela! les détails du ménage ne

te regardent pas. Voyons, sois raisonnable, ajouta-t-elle en essuyant une larme, ne veille plus, je t'en prie.

— Je ne veillerai plus, ma mère, à une condition, c'est que vous ne veillerez pas davantage, et que j'irai moi-même faire votre provision de sucre et de café.

Une petite discussion s'ensuivit, ma mère tenait à abandonner le café pour mille raisons mauvaises, et à veiller, pour d'autres qui ne valaient pas mieux; mais je menaçai de ne me coucher qu'à deux heures du matin, et, grâce à cette diversion, je remportai la victoire sur tous les points. Le traité conclu et dûment juré, nous reprîmes, ma mère et moi, chacun le chemin de notre chambre... sans avoir renouvelé notre provision d'huile.

IX

J'avais bien l'intention de tenir parole, et c'est ce que je fis en effet; mais un besoin d'activité incessante me dévorait. Lorsque j'étais occupé, j'échappais momentanément aux tourments de mon pauvre cœur. Aussi repris-je, le matin, une partie du temps que j'avais restitué le soir au sommeil; à l'aube je descendais dans le jardin où, pendant deux heures, j'arrosais les plantes potagères et quelques fleurs : ma mère les aimait beaucoup. « C'est mon superflu, disait-elle, n'en faut-il pas toujours un peu? »

Cette corvée ne semblait pas de nature à m'exercer beaucoup l'esprit, et pourtant, à son occasion, j'eus à rechercher les causes d'un étrange phénomène. Voici comment : notre jardin ne possédait ni pompe ni bassin, mais un simple puits dans lequel on descendait un seau à l'aide d'une corde roulant sur poulie. Or, je remarquai que le niveau de l'eau dans le puits variait du matin au soir d'une façon mathématiquement régulière : le matin, au lever du soleil, l'eau était plus haute de quatre pieds que la veille au soir; puis, d'heure en heure, le niveau décroissait jusqu'à ce que, le soir arrivé, il se retrouvât au même niveau que la veille à pareille heure; ensuite, par un mouvement opposé, à partir du coucher du soleil, l'eau remontait, d'heure en heure également, jusqu'à ce qu'elle fût revenue le lendemain matin à son point culminant. Ainsi pendant la nuit l'eau montait, pendant le jour elle baissait, et, chaque soir, elle était de quatre pieds plus basse que le matin : un véritable flux et reflux. Mon arrosage n'y faisait rien du reste; j'avais beau épuiser le plus rapidement

du monde, je n'accélérais pas la marche descendante le matin, je ne retardais par la marche croissante le soir. Mais ce n'est pas tout : le dimanche l'eau ne baissait pas dans la journée comme les autres jours, elle montait au contraire sans discontinuer jusqu'au lundi matin; de telle sorte qu'elle se trouvait alors à huit ou neuf pieds au-dessus du niveau le plus bas des autres jours; enfin le lundi elle recommençait à baisser, moins rapidement toutefois, la différence normale de quatre pieds par douze heures ne se rétablissait que du mardi au samedi soir.

Dire que ce phénomène me stupéfia, quand je l'eus bien constaté par des expériences réitérées, n'est que l'expression exacte de l'effet produit sur moi. D'où pouvait venir un mouvement si extraordinaire? Je savais qu'il existe des sources intermittentes qui varient régulièrement d'un instant donné à l'autre; mais quelle est celle qui tient compte du dimanche? Je fis part de mes observations à ma mère; elle ne trouva pas mieux que moi le mot de l'énigme. Bien des jours se passèrent, je me creusais vainement la tête pour chercher une explication; j'en étais préoccupé au point d'oublier parfois les cruels et chers soucis qui faisaient le fond habituel de ma pensée.

Poursuivant un matin je ne sais quelle conjecture, je rêvais à moitié, lorsque la cloche d'une mine de houille située à peu de distance, en annonçant la reprise des travaux, me rappela que j'avais moi-même autre chose à faire que de songer. Je me baissais déjà pour prendre mes arrosoirs, tout à coup une idée me traversa l'esprit : « J'y suis ! » m'écriai-je en me relevant subitement, puis je courus comme un fou vers la maison. Je cherchais ma mère, elle n'y était pas. « J'y suis ! j'y suis ! » disais-je en revenant dans le jardin. Les arrosoirs restèrent à leur place; les plantes s'arrangèrent comme elles purent avec leur bain de la veille; pour aujourd'hui, plus de besogne, plus rien. « Vérifions d'abord si le problème est résolu. » Et, parcourant les allées du jardin d'un pas sec et rapide, je répétais sans cesse : « J'y suis ! j'y suis ! »

Et à quoi pensais-je? au puits? à la cloche de la mine? à la solution du problème? Non, je pensais... à Laurence!

D'un coup d'œil j'avais entrevu un lien mystérieux entre la découverte que je venais de faire et un avenir jusque-là si désespéré. N'était-ce point une illusion? Le naufragé cramponné à une planche que ballottent les flots de l'Océan aperçoit une voile à l'horizon. Hélas ! sera-t-il vu comme il voit? que d'abîmes se sont refermés sur des espoirs déçus?

Encore faut-il dire d'où me venait ce rayon consolateur.

La petite ville de Chalonnes est bâtie sur une formation houillière qui durant vingt lieues court parallèlement à la Loire, et dont la lar-

geur variable n'excède pas une lieue. A l'époque où se passaient les événements que je raconte, en 1823, une exploitation considérable de charbon se faisait sur le coteau au bas duquel était situé le logis du Pin. Presque au sommet du coteau s'ouvrait un grand puits donnant accès à des galeries d'extraction poussées à des distances assez faibles, les couches de houille étant d'une extrême puissance. Un seul obstacle empêchait la mine d'atteindre à toute la prospérité que lui promettait la richesse du gîte carbonifère; les eaux y affluaient avec une violence que les moyens d'épuisement alors usités ne pouvaient vaincre; plusieurs manéges, conduits par douze chevaux pendant le jour et six seulement pendant la nuit, laissaient encore les couches de houille les plus profondes et aussi les plus riches noyées sous les eaux. Le dimanche l'épuisement n'était fait que par six chevaux; on se contentait d'empêcher l'envahissement des parties actuellement exploitées.

Ceci dit, il est aisé de comprendre comment le son de la cloche appelant les mineurs au travail fut pour moi toute une révélation. Le puits! la mine! de ces deux idées subitement mises en contact avait jailli la lumière à mes yeux. « Voici, pensai-je, l'heure où commencent à fonctionner les grands manéges d'épuisement, l'eau va diminuer dans le puits; ce soir, quand on n'emploiera plus que six chevaux au service des eaux, elles remonteront dans le puits. Il en sera de même pendant toute la journée du dimanche, les grands manéges ne fonctionnant pas. Il y a donc une communication souterraine entre le fonds de la mine et le puits. »

Ces pensées s'étaient rapidement succédé dans mon esprit, lorsqu'une nouvelle idée me frappa : la communication se faisait-elle par une voie assez large pour livrer passage à un volume d'eau notable? ou bien, au contraire, n'était-elle due qu'aux infiltrations ordinaires? Je courus au puits; un quart d'heure seulement s'était écoulé depuis la reprise des travaux, le niveau de l'eau avait déjà baissé de quelques lignes; l'abaissement se faisant donc simultanément dans la mine et dans le puits, les infiltrations n'y pouvaient être pour rien.

Je ne me contins plus; m'élançant de nouveau du côté de la maison, je trouvai ma mère occupée à broder. Son calme contrastait singulièrement avec mon exaltation.

— Ma mère! m'écriai-je, j'y suis! j'ai deviné?

— Deviné quoi? mon ami, qu'as-tu? te voilà tout essoufflé.

— J'ai découvert ce qui fait baisser et monter l'eau dans le puits.

— Après? tu y tenais donc bien ?

— Mais, ma mère, ce puits est en communication avec la mine.

— Eh bien?

— S'il en est ainsi, nous pouvons tirer un immense parti de cette découverte.

— Comment ça, mon cher Otto? tu t'échauffes un peu vite, ce me semble.

— Non, non, je ne crois pas me tromper. La communication existe : dès lors, au lieu de faire l'épuisement de la mine par le puits d'extraction au sommet du coteau, à grands frais et très-imparfaitement, on peut ouvrir ici un canal d'écoulement naturel.

— Et quand même, à quoi nous servirait? Faudra-t-il donc vendre notre petit domaine?

— Nullement, ma mère, nullement. Je me chargerai bien de faire le canal. Au delà du jardin le terrain est tellement en pente, qu'une tranchée de deux cents pieds de longueur mettra de niveau le sol et le fond du puits.

— Je le veux bien; mais enfin, quel intérêt as-tu à cela?

— Aucun dans ce moment-ci; mais si je puis faire avec le directeur un traité...

— Et si tu ne réussis pas?

— J'en serai simplement pour mes frais; la tranchée à faire ne coûtera peut-être pas cinq cents francs.

— C'est déjà beaucoup pour nous; prends garde, Otto?

— Oh! je veux y aller avec toute la prudence possible.

Je m'étendis ensuite sur les moyens que je comptais employer. Ma mère m'écouta avec attention; elle n'était guère portée aux entreprises par la tendance de son esprit, mais elle avait en moi une certaine confiance. Je vis avec joie qu'en somme mon projet ne lui paraissait pas irréalisable. Sur un point seulement son acquiescement me fit défaut. J'avais laissé entrevoir une espérance... on devine laquelle.

— Mon bon fils, me dit-elle en branlant la tête, ne te flatte pas, ne te flatte pas! réussirais-tu dans cette spéculation qui n'a pas subi une heure d'examen sérieux, que mille obstacles se dresseraient encore entre toi et l'objet de tes vœux. Une nouvelle déception serait plus cruelle que la première. Au nom de ton bonheur, je t'en conjure, écarte cette pensée. Agis virilement.

Elle avait bien le droit de me donner ce conseil; sous sa bonté, son calme et sa douceur se cachait un si ferme courage! Il se communiquait à moi par une sorte de contagion, j'essayai d'interdire à mes regards un horizon dont le radieux mirage m'attirait toujours.

Marin de Livonnière.

La fin à un prochain numéro.

LES ÉPITAPHES DATÉES

DES

PREMIERS CHRÉTIENS DE ROME

Lorsqu'au seizième, au dix-septième siècle, de merveilleuses statues sortirent du sol, quand les Vénus, les Apollon, les Dianes chasseresses vinrent inspirer la passion des œuvres antiques, une sorte de renaissance païenne salua le retour des anciens dieux. Rome idolâtre était présente encore par ses arcs de triomphe, ses temples, ses théâtres, ses cirques, ses tombeaux gigantesques; on n'avait qu'à lever le regard pour retrouver sur ses édifices les noms des divinités nouvellement reparues dans l'éclat d'une éternelle beauté. On lut, on copia les inscriptions qui rappelaient leur culte, celles des hommes qui les avaient adorées. Des savants illustres s'appliquèrent à déchiffrer, à expliquer ces textes. La voie fut largement frayée, et, de nos jours, le comte Borghesi et la pléiade des érudits formés à son école ont dit, en quelque sorte, le dernier mot sur les inscriptions des idolâtres.

L'étude des monuments chrétiens ne devait point marcher d'un pas égal.

En vain s'ouvrirent les catacombes, en vain Bosio, Boldetti, Marangoni transcrivirent avec une noble ardeur les épitaphes de ces saintes nécropoles; en vain un critique plus puissant, le savant Marini, célèbre à juste titre par tant d'autres travaux archéologiques, s'efforçait de codifier, ainsi qu'on avait fait des inscriptions païennes, les vieux monuments de la foi. Il n'entrevit pas même le lien qui devait leur

donner la puissance et la vie, et consuma ses forces en un labeur tout d'analyse et de courte vue.

Ce fut ainsi qu'il rencontra, sans en remarquer la rareté insigne, la mention de l'esclavage sur l'épitaphe d'une chrétienne; ce fut ainsi que, négligeant les dates, les enseignements de la topographie, il n'imagina, pour classer les anciens marbres funéraires des fidèles, rien de mieux que la distinction des sexes et l'ordre alphabétique des noms. Tout restait donc à faire, pour ainsi dire, à ceux qui, recueillant les fruits matériels de ces premiers efforts, devaient se vouer plus tard aux mêmes études.

Il appartenait à un savant romain de réunir, sous une forme utile et scientifique, l'immense série des monuments chrétiens sortis des fouilles de la ville sainte. Personne ne pouvait mieux que le chevalier de Rossi entreprendre un pareil travail. Disciple du savant religieux qui avait su rappeler l'intérêt sur les catacombes oubliées, il avait d'abord suivi, puis dirigé en maître les recherches entreprises dans ces lieux vénérables.

Parmi ceux d'entre nous qui ont vu Rome, il en est peu qui n'aient entendu le célèbre antiquaire expliquant dans les cryptes profondes les mystères des premiers âges, ajoutant par l'ardeur de sa parole, par le secret de tout faire revivre, à l'impression que ressent l'âme chrétienne dans les nécropoles de nos aïeux. C'était de là que devaient sortir les premières et les plus vives lumières. Toutes les épitaphes trouvées aux catacombes portent, pour ainsi dire, une date. Celles qui ne donnent point expressément les noms des consuls, base ordinaire de leur chronologie, accusent souvent leur âge, par le lieu même où elles sont fixées. Une longue pratique des cimetières romains a appris au savant chevalier quelles furent leurs premières galeries, quelles furent les voies secondaires creusées dans le sol de la ville sainte. La limite même des ensevelissements opérés dans ces cryptes lui est connue, et, le premier, il la révèle avec une sûreté d'appréciation faite pour rassurer ceux qui le prennent pour guide.

Aux temps de la persécution, les sépultures des fidèles se groupèrent dans les catacombes; sous les premiers empereurs chrétiens, on continua de porter les corps dans ces galeries sanctifiées par la présence des martyrs. Reposer auprès de leurs restes semblait le vrai gage du salut. Ce désir, que tous concevaient, qu'un petit nombre pouvait réaliser, — ainsi parle une inscription de Rome[1], — ce désir amenait parfois la profanation et la ruine des tombes saintes. Les

[1] ... *Quæ pro tanta merita*, dit cette légende, dans un latin curieux pour sa forme vulgaire, *sepulcrum intra limina sanctorum accepit, quod multi cupiun et rari accipiun*. (De Rossi, n° 319.)

fresques qui ornaient leurs parois étaient trop souvent entaillées ou détruites pour donner place à des sépultures, privilégiées selon toute apparence.

Une disposition civile ou religieuse dont le texte ne nous est point connu, dut défendre, vers le milieu du quatrième siècle, d'ensevelir dans les catacombes. Les tombeaux se groupèrent alors dans les basiliques élevées par l'Église triomphante ou dans les cimetières qui les entouraient.

A ce moment commence une nouvelle ère dans la forme des sépultures, dans celle des inscriptions.

Longs, étroits et superposés comme les lits à bord d'un navire, les tombeaux des catacombes se fermaient par une dalle de pierre ou de marbre, plus souvent par trois tuiles ou plaques de grandeur égale et placées bout à bout. Les tombes des basiliques, fouillées verticalement, présentaient une plus large ouverture; la dalle qui les recouvrait était donc de plus grande dimension. Aucun doute n'est possible sur cette différence matérielle, puisqu'on rencontre souvent en place les pierres funéraires des hypogées, celles des églises des premiers âges.

Séparées même des tombes qu'elles fermaient, ces dalles accusent donc par leur forme même leur exacte provenance et leur âge, puisque, sauf de très-rares exceptions, les deux modes de sépulture n'ont point été simultanés. De là une grande et première division entre les pierres inscrites qu'étudie le savant chevalier.

Ainsi, avant même de jeter les yeux sur le texte d'une inscription de Rome, l'antiquaire peut à cette heure, par une marque toute matérielle, en déterminer l'origine, et cette provenance lui apprend si le monument suit ou précède l'an 340, dernière date connue d'une sépulture faite dans les catacombes.

Si donc une inscription antique, mais dépourvue de date certaine, présente un détail important pour la défense de nos dogmes, l'absence de marque chronologique n'en fait point un texte inutile.

Tel est le premier pas fait dans le système nouveau; nous arriverons bientôt à des données non point plus sûres, mais plus précises.

C'est aux questions de chronologie que le savant chevalier de Rossi consacre ses premiers efforts.

Parmi les six volumes qui comprendront les inscriptions chrétiennes de Rome et d'une étroite banlieue, le premier s'ouvre seulement aux épitaphes chronologiques. Dates consulaires, post-consulaires, si je puis m'exprimer ainsi, indictions de deux sortes, supputations par les cycles figurent en même temps sur ces marbres.

Pour trouver la raison de ces calculs, il fallait consulter d'abord

les bases de l'antique chronologie. Rien, par malheur, n'était moins défini; avant d'y chercher un secours, le savant romain a dû lui-même porter la lumière dans des questions obscures, se faire le restaurateur de systèmes incompris ou oubliés.

La liste des consuls aux temps chrétiens est connue assez exactement, ce n'est pas sur ce point que vont porter les efforts de l'antiquaire romain. Pour obtenir d'utiles résultats, il descendra, comme il le dit lui-même, « aux minuties de la science. » Que l'on veuille bien me permettre de le suivre pour un instant dans son exploration.

Les noms des consuls servent de dates aux inscriptions chrétiennes ; c'est le mode de supputation qui le plus souvent ne saurait égarer ; mais l'exacte succession de ces noms est quelquefois rompue par une formule exceptionnelle. Je veux parler du *post-consulat*. En 514, par exemple, et pour ne m'occuper que de l'Occident, le célèbre Cassiodore reçoit les faisceaux. Florentius lui succède, et pourtant une inscription gauloise de l'an 515, tait son nom et indique l'année par les mots « après le consulat de Cassiodore. »

Ce fait se rencontre souvent ailleurs.

Les plus habiles antiquaires, les plus éminents computistes ont recherché la cause de cette sorte de trouble, de l'omission également fréquente, en Occident, du consul oriental. Mais, jusqu'à ce jour les monuments étaient encore en trop petit nombre et le chevalier de Rossi, enrichi par les fouilles de Rome, devait seul pouvoir réunir une masse d'épitaphes suffisante pour dominer en quelque sorte et pour éclairer la question.

Il montre avec un rare bonheur les dissensions survenues entre Rome et Byzance coïncidant avec le plus grand nombre des perturbations signalées dans les Fastes consulaires. Son livre en contient un exemple important qu'il est utile de rappeler.

L'histoire nous dit comment Théodoric sut s'emparer de l'Italie et la maintenir durant trente années sous sa main. Des différents s'élèvent entre lui et l'empereur d'Orient, et les inscriptions en présentent la marque, car les noms des consuls d'Italie figurent seuls dès lors sur les marbres gravés dans le royaume des Goths.

C'est un fait remarquable à tous égards, dit le savant romain, que de trouver, au plus fort de ces querelles, sur une inscription de Lyon, les noms réunis des deux consuls créés à Ravenne et à Constantinople.

« Dans ce tombeau, lisons-nous sur le marbre, repose Carosa, qui « vécut vingt-deux ans dans les pratiques de la pénitence. Elle est « morte le treizième jour des calendes d'octobre, sous le consulat « de Rusticianus et de Vitalianus. »

C'étaient les consuls de l'année 520.

Le roi des Burgondes, Sigismond s'était placé sous la tutelle de Byzance et se disait l'humble sujet de l'empire.

« La distance même où se trouve mon royaume, écrivait-il à Ana-« stase, accuse l'étendue de votre puissance. Mon peuple est le vôtre, « et je ressens plus d'orgueil à vous servir qu'à lui commander. »

Théodoric supportait impatiemment une telle déférence. Il ne craignit point d'arrêter une ambassade envoyée à Constantinople par le roi barbare. Sigismond prit une autre voie et fit tenir des lettres à l'Empereur. En 519 une réponse lui était sans doute parvenue et Sigismond y apprenait quel serait le consul de l'an 520, puisque le nom de ce personnage était promulgué dans la Bourgogne, comme le montre sa présence sur l'épitaphe lyonnaise. Ainsi donc, bien que le royaume des Ostrogoths séparât la Gaule de l'empire de Byzance, bien que jamais alors dans ce royaume les inscriptions connues jusqu'à cette heure ne portent les noms des consuls orientaux, ces noms se trouvent sur les marbres de Lyon.

Rien ne saurait mieux que cette différence attester les relations amies du roi burgonde et des empereurs, l'irritation de Théodoric.

Telle est la voie suivie par le savant chevalier de Rossi.

Dans la poursuite d'un système dont les marbres de la Gaule me permettent souvent de reconnaître l'excellence, ses hésitations ont dû être nombreuses, et sa haute délicatesse ne veut nous en dissimuler aucune. En exposant le résultat de sa recherche sur le trouble des Fastes au temps de Théodoric, en les attribuant aux colères, à la jalousie du célèbre prince barbare, l'antiquaire rappelle que, sur ses propres monnaies, celui-ci n'a jamais supprimé les noms, les effigies des empereurs dont il repoussait les consuls ; qu'en Orient il n'aurait point été usé de justes représailles, car les noms des consuls Occidentaux ne cessent point alors d'être mentionnés sur les monuments publics et dans les lois. Il ne se dissimule pas davantage sans doute que, dans un système qui suppose Sigismond instruit dès 519 du consulat d'Orient pour 520, l'inscription de Lyon aurait plus de valeur si, au lieu d'être datée d'octobre, elle remontait au début de l'année.

Les découvertes futures viendront, je n'en doute pas, démontrer sur ce point, comme sur tant d'autres, l'exactitude de ces théories, et j'ai presque plaisir à consigner ici ma légère réserve. C'est merveille en effet que de voir lorsqu'on suit les travaux de l'antiquaire romain apparaître successivement les preuves des faits entrevus ou devinés par lui avec cet instinct clair et rapide que l'expérience a fait si sûr.

Voilà pour les supputations par les consuls; les inscriptions chrétiennes en présentent d'autres plus compliquées encore.

Je veux parler du cycle lunaire.

Un ami du saint évêque d'Hippone, Firmin, lui raconta le fait suivant :

« Son père qui avait étudié avec beaucoup d'ardeur les livres des astrologues avait un ami qui partageait ces goûts. Tous deux se livraient ensemble à de vaines recherches, observant l'heure, la position des astres, même pour la naissance des animaux qui venaient au monde dans leurs maisons ; ils tiraient de ces faits des inductions pour la divination et ses pratiques. Au moment où la mère de Firmin le portait dans son sein, une esclave de l'ami de son père était enceinte. Le maître ne pouvait l'ignorer, lui qui observait curieusement jusqu'à la gestation des chiennes qui mettaient bas chez lui. Il arriva que l'épouse et l'esclave, pour lesquelles chacun des deux amis faisaient avec tant d'attention des calculs d'heures et de secondes, accouchèrent au même instant. Les mêmes constellations, les mêmes détails de temps avaient dû ainsi être notés pour Firmin et pour l'esclave. En effet, dès l'apparition des premières douleurs, les deux observateurs se l'étaient fait connaître et avaient tenu prêts des messagers pour pouvoir se transmettre, sans retard, la nouvelle de la délivrance. Les gens envoyés des deux parts se rencontrèrent si juste à moitié route que, pour les deux naissances, on ne put noter aucun écart ni de minute ni de position des astres. Et cependant, Firmin, issu d'une riche famille, suivit des routes heureuses de la vie, comblé de biens, comblé d'honneurs; le pauvre esclave, toujours courbé sous le joug de sa condition, continua de servir ses maîtres. »

Tel fut le récit fait à saint Augustin.

Ce n'était pas seulement chez les païens que l'on demandait aux horoscopes des présages pour les nouveau-nés. Saint Chrysostôme plaint les chrétiens d'Antioche d'ajouter foi à de semblables rêves et une inscription romaine nous montre les chrétiens d'Occident affolés des vieux préjugés ; précieux sujet d'études pour l'observation des mœurs antiques, elle trace ainsi le thème astrologique d'une mort survenue, paraît-il, au jour anniversaire de la naissance :

« Enfant né sous le consulat du divin Jovien et de Varronien, la
« quatrième heure de la nuit, a vécu jusqu'au 8 des ides de mai,
« jour de Saturne, 20e lune, signe du Capricorne. Son nom était Sim-
« plicius. »

Une si rare formule a jeté le savant chevalier dans des études plus familières aux computistes qu'aux archéologues. Pour la comprendre, il a dû suivre, sur le terrain de l'astrologie, d'abord les écrivains romains : Philocalus, dans son calendrier, le commentateur de Virgile, saint Ambroise, dans ses remontrances contre les superstitions de son temps; il lui a fallu étudier les rêves des hommes du moyen âge : Guido Bonatti, ses émules, et tous les vains calculs qu'enregistre un calendrier du quinzième siècle que possède la Vaticane.

« *Si la lune*, disait-on alors, *est en opposition à sa demeure, c'est-à-*

« *dire dans le Capricorne, c'est un signe funeste... Les lunes mauvaises* « *sont redoutées des hommes; qui tombe malade alors, ne se relève pas;* « *qui naît alors ne saurait vivre.* »

C'était là une tradition antique.

Saint Ambroise réprimandait ceux qui, suivant les idées des païens, redoutaient la cinqnième lune, n'osaient rien entreprendre dans son cours, interrogeaient ses phases pour tous leurs actes. Servius affirmait que, parmi les planètes, deux étaient funestes, Saturne et Mars, deux favorables, Jupiter et Vénus. Philocalus ajoutait : *Quand vient le jour de Saturne et son heure, tout est obscur et dangereux; ceux qui naissent alors sont en péril.*

L'enfant dont on vient de lire l'épitaphe était né sous ces tristes présages; et plus que la douleur même, l'accomplissement du sort prévu semble avoir impressionné l'âme de ceux qui l'ensevelirent. Pas un mot de regret sur sa tombe. Pour nous qui vivons quinze siècles après l'heure fatale, l'épitaphe de Simplicius est de même un thème de calculs ; elle nous dit qu'elle fut, au jour marqué de l'année 264, l'état du ciel et quelles étaient alors les observations de l'astronomie. C'est une base précieuse et solide pour d'autres supputations.

Je n'abuserai point de l'attention de ceux qui veulent bien me suivre, en exposant tous les détails de chronologie où entraînent parfois les inscriptions. Qu'il me suffise de dire à quel degré l'étude de ces questions peut être parfois utile.

Dans le système pascal adopté par les anciens Bretons, l'on a voulu voir une influence venue de l'Orient, et rattacher ainsi à l'Église de cette contrée les origines chrétiennes de l'Angleterre.

Au septième et au huitième siècle, aucun accord n'existait en effet, entre son cycle pascal et celui de Rome après Nicée. Les études de MM. de Rossi et Mommsen, celles d'un chronographe hollandais, Van der Hagen, ont rattaché à l'Église romaine les tables pascales non classées par les derniers computistes. Écrites vers le temps de Sylvestre, elles ont été poussées jusqu'au pontificat de Libère et s'arrêtent à l'an 354. Dès 314, un concile d'Arles en constate l'existence et l'autorité. Ces tables, dont l'origine romaine n'est plus en question à cette heure, concordent avec les supputations inexpliquées de la vieille Église d'Angleterre.

Ainsi disparaissent à jamais, écrit M. le chevalier de Rossi, les longues controverses sur la pâques des Bretons, le rêve d'un rit oriental et la procession supposée.

Un lien nouveau rattache au centre romain les premiers actes de leur Église, et constate leur fidélité aux usages des temps antiques.

La simplicité des formules dans les épitaphes chrétiennes est un signe qui les reporte à ces époques primitives. D'autres l'ont dit avant

le savant romain, mais l'assertion prend une plus grande valeur sous la plume de celui qui expose, par ordre chronologique, la suite des marbres datés. Devant cette série d'épitaphes procédant par voie régulière de la formule simple au texte compliqué, le doute ne demeure plus possible pour qui sait comprendre le mécanisme d'un développement logique.

Un résultat singulier et comme inattendu se dégage de cette gradation rendue visible.

Comme celle des païens, l'épigraphie chrétienne a ses faussaires.

Alors que mourut Bosio, le savant et pieux auteur de la première *Rome souterraine*, son œuvre n'avait point vu le jour. Les notes de l'antiquaire furent mises en ordre et publiées plus tard. Par malheur, des hommes peu rompus à l'étude des monuments, se crurent en droit d'ajouter au texte inédit, des inscriptions dont la production leur semblait être un événement considérable.

Le chevalier de Rossi nous dira plus tard, sans aucun doute, l'histoire de l'étrange imposture que les éditeurs de Bosio furent inhabiles à déjouer. Qu'il me suffise de citer quelques-uns des prétendus textes épigraphiques malencontreusement introduits dans l'œuvre du savant maltais.

Dans ces hypogées des premiers âges où les épitaphes se distinguent surtout, je le répète, par le laconisme, on avait trouvé, annonça-t-on alors, des monuments sans prix pour l'histoire de l'Église, des inscriptions de martyrs, et sur ces marbres, qui rappelaient leurs tourments, l'expression ardente des plaintes de leurs frères.

« Alexandre n'est pas mort, disait la plus célèbre de ces préten-
« dues légendes lapidaires, il vit au-dessus des astres; son corps re-
« pose dans ce tombeau. Il a rendu l'âme sous l'empereur Antonin.
« Pour récompense de ses nombreux services, il a trouvé chez celui-ci
« une haine furieuse. Pendant qu'il fléchissait le genou pour sa-
« crifier au vrai Dieu, on l'a entraîné au supplice. O temps infor-
« tunés pendant lesquels nous ne pouvons, même dans le sein des
« cavernes, adresser sans péril au Seigneur nos vœux et nos prières!
« Quoi de plus misérable qu'une telle vie? Quoi de plus malheureux
« encore que de ne pouvoir être enseveli par des amis et des parents?
« Alexandre brille enfin dans le ciel. Il a trop peu vécu, celui-là qui
« n'a passé sur la terre que..... »

Ici des mots indéchiffrables; plus bas, l'image de la chaudière ardente dans laquelle Alexandre rendit l'âme.

Une autre inscription de la même série n'est guère moins dramatique :

« Sous l'empereur Adrien, le jeune Marius, chef militaire, qui a
« vécu assez, puisqu'il a sacrifié son sang avec sa vie pour le Seigneur.

« Enfin, il repose dans la paix. On l'a enseveli en répandant des « larmes et en tremblant de crainte. »

Une troisième épitaphe nomme :

« Primitivus, martyr intrépide, après mille tortures. Il a vécu en« viron trente-huit ans. Sa femme a préparé ce tombeau à un époux « chéri. »

Je ne discuterai point ces textes et leurs semblables. Zaccaria, les nouveaux Bollandistes ont pris ce soin, et, par les procédés de la science, démontré leur insigne fausseté.

Et pourtant leur fortune, leur créance, a été presque sans réserve. Je remplirais bien des pages à citer le nom de ceux qui, depuis le dix-septième siècle jusqu'à ces derniers jours, les ont accueillis, admirés, en ont fait les plus célèbres des inscriptions chrétiennes.

Il est un moyen de démontrer l'inanité de semblables chimères, c'est de transcrire des épitaphes contemporaines de la persécution. L'inscription tumulaire du chrétien ne porte souvent alors qu'un simple nom. Parfois on y ajoute un symbole mystérieux, la formule *in pace*, la date de la mort.

Rien au delà.

S'il s'agit d'un martyr dont l'Église reconnaisse et permette d'honorer le sacrifice, l'inscription devient plus étendue, mais sans abandonner la concision, qui est un signe du temps.

Malgré les antiques translations des reliques dans les églises de Rome, deux épitaphes de martyrs ont été rencontrées de nos jours dans les galeries des catacombes. L'une est celle de saint Corneille; l'autre marquait la tombe de saint Hyacinthe. Elles nous montrent ce que sont, ce que doivent être les inscriptions réelles des héros de l'Église.

Les voici dans leur simplicité :

CORNELIVS MARTYR
EP[1]

DP[2] III. IDVS SEPTEBR
YACINTHVS
MARTYR

Qu'on les compare aux légendes déclamatoires introduites dans le texte de Bosio et que l'on juge.

Au point de vue même de l'émotion, du drame, la réalité vaut souvent mieux que l'invention.

Dès les premières pages de son livre, le chevalier de Rossi nous

[1] *Episcopus.*
[2] *Depositus.*

montre un monument exceptionnel, précieux par lui-même et par le point de vue nouveau qu'il vient ouvrir.

Chacun le sait, les fidèles, condamnés à cacher d'abord leur croyance, ne purent point toujours inscrire sur leurs tombes une marque appréciable de christianisme. L'énorme masse des épitaphes attribuées aux païens, faute de signe spécial, contient donc en grand nombre des noms d'hommes et de femmes convertis. A peine pouvons-nous espérer que de patients efforts nous donneront un jour le moyen de reconnaître, parmi tant de monuments, les marbres de quelques-uns de ceux qui crurent au Seigneur, de deviner ainsi, après tant de siècles, ce que nos pères cachaient soigneusement aux hommes de leurs jours. En attendant une si précieuse conquête, tenons-nous satisfaits de ce qu'un monument nouveau vient nous révéler.

Dans la villa Borghèse se trouve le sarcophage d'un affranchi de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Sur cette tombe, ornée suivant la mode antique de génies et d'hippogryphes, se lit une épitaphe que je transcris :

M. AVRELIO AVGG LIB PROSENETI
A CVBICVLO. AVG.
PROC. THESAVRORVM
PROC. PATRIMONII. PROC.
MVNERVM. PROC. VINORVM
ORDINATO A DIVO COMMODO
IN KASTRENSE PATRONO PIISSIMO
LIBERTI BENEMERENTI
SARCOPHAGVM DE SVO
ADORNAVERVNT

Rien, dans une semblable légende, ne peut faire songer à un chrétien. La formule *diis manibus* ne s'y montre pas, il est vrai; mais sur combien de tombes païennes cette invocation banale ne fait-elle point défaut? La phraséologie de l'inscription, ses formules, l'absence de l'indication du jour de la mort, l'énumération des titres honorifiques portés par le défunt, tout est ici dans le goût romain et personne, certes, ne se pourrait croire autorisé à chercher dans cette longue épitaphe une trace quelconque de croyance au vrai Dieu.

Que l'on ne se hâte point pourtant de prononcer.

Sur la droite du sarcophage, au-dessus d'un hippogryphe, voici des caractères grossièrement tracés, et qui contrastent avec la gravure élégante de l'inscription principale.

Un affranchi de Proxénès était absent lorsque son maître quitta la terre. Il revient à Rome et ne trouve plus qu'une tombe. C'est une

douleur pour lui d'y rencontrer une épitaphe si semblable à celle d'un idolâtre. Il a su la croyance du mort et veut la rappeler; sur la tombe il écrit ou fait écrire en petits caractères, ces mots aujourd'hui mutilés :

PROSENES RECEPTVS AD DEUM......... REGREDIENS IN VRBE
.... SCRIPSIT AMPELIVS LIBERTVS

Proxénès est dans le sein de Dieu..... écrit par son affranchi Ampelius revenant à Rome...

Cet homme était donc un chrétien, car jamais les tombes des idolâtres ne présentent de semblables paroles.

Saint Paul mentionne dans ses Épîtres les fidèles qui sont de la maison de Narcisse, ceux qui vivent dans celle de Néron, ce premier des persécuteurs. Le livre des *Philosophumena*, qu'a fait connaître le savant M. Miller, nous montre encore de nombreux chrétiens dans le palais de Commode. Proxénès fut l'un de ces premiers croyants.

Le lecteur a bien voulu me suivre sur un terrain familier aux antiquaires, mais peu connu de ceux qui ne vont point chercher le plus souvent l'histoire aux sources originales. Montrer quel lien rattache les monuments aux faits eux-mêmes, c'est détruire cette distinction toute imaginaire qui sépare, aux yeux de quelques-uns, l'archéologie de la science historique. Le savant chevalier l'a su faire en disant le silence de la tombe même dans la terrible année du sac de Rome. En 410, alors que les hordes barbares ont saccagé la ville éternelle, les inscriptions tumulaires, dont le nombre croît de jour en jour jusqu'à ce terme, font brusquement et complétement défaut. Rien ne dit mieux l'abandon de la cité, la dispersion de ses enfants, qui vont demander asile à la Palestine, à l'Afrique.

Trois siècles plus tard, les inscriptions de Rome se taisent une fois encore; un fléau plus irrémédiable, pour ainsi dire, que la dévastation, vient de s'étendre sur l'Italie : c'est l'éclipse de tout savoir, la nuit faite dans les intelligences; on n'écrit plus parce qu'on ne sait plus écrire.

A l'an 589, l'antiquaire clot son livre par une inscription qui n'a plus rien du caractère des premiers siècles. La formule initiale est étendue, la date compliquée, les noms propres sont étrangers; c'est l'épitaphe d'un Wiliaric, fils de Trasaric, maître de la milice. Rome n'appartient plus aux Romains.

« J'ai dépassé, dit le chevalier de Rossi, le milieu du sixième siècle. Les débris historiques deviennent de plus en plus rares. De 589 à 600, limite de mon travail, on ne trouve point à Rome d'épitaphes datées. Les maux publics avaient alors dépassé toute mesure.

Pendant ces dix années le Tibre inonde la ville, les épidémies, les ravages des Lombards accablent à la fois les citoyens. Saint Grégoire, ce pape vraiment grand, ce dernier des vieux Romains, nous dit l'étendue de ces misères : « Partout, s'écrie-t-il, le deuil, les gémissements, les « cités détruites, les champs ravagés, la terre devenue une solitude. « Plus d'habitants dans les campagnes, plus de citoyens dans les « villes. Voilà ce qu'est devenue cette Rome, autrefois la souveraine « du monde. Où est le sénat, où est le peuple? Tout le faste des di- « gnités a disparu. Nous qui restons en si petit nombre, le glaive, la « misère nous menacent... Rome déserte est en proie aux flammes. » Tout se tait, et la tombe elle-même. Dans ces temps de désastre, la science des lettres était presque perdue pour les laïques; les ministres des autels, les princes même de l'Église confessaient la défiance de leur savoir. Cent vingt-cinq évêques de l'Italie, réunis en 680 au concile de Rome, écrivaient avec amertume aux empereurs de Byzance : « Aucun laïque n'oserait, de notre temps, vanter son éloquence, et « notre seule force est dans notre foi. » Le pape Agathon rend encore un plus triste témoignage des légats députés par lui-même pour représenter le Saint-Siége dans un concile œcuménique : « Au milieu « de mes profondes angoisses, dit-il, j'ai choisi, mais non pas pour « leur savoir, ceux que je vous envoie. Que demander à des hommes « qui vivent au milieu des ennemis, et gagnent de leurs mains le pain « de chaque jour? Comment trouver chez eux d'autre science des « Écritures que les traditions des pontifes, des conciles, gardées par « la simplicité du cœur? » Il insiste sur leur ignorance et dit leur avoir remis par écrit des témoignages des Pères approuvés par l'autorité de Rome, afin qu'ils confessent la foi non par leurs discours, mais par ces textes seuls. « Ce n'est pas, répète-t-il encore, leur savoir « qui me les fait choisir pour les envoyer près de vous. » Telle était la triste condition des lettres chez les prêtres et chez les laïques; on ne peut donc s'étonner que Rome ne possède presque aucune épitaphe composée au septième siècle. La limite adoptée pour mon recueil est donc en même temps, pour ainsi dire, celle de l'épigraphie à Rome. A la fin du sixième siècle, plus d'épitaphes sur la masse des tombes; les inscriptions sont réservées pour les monuments publics et pour quelques sépultures de hauts personnages. Presque toutes ces légendes sont métriques et si barbares, que chaque vers accuse la décadence des lettres. Quelques grammairiens demeurent seuls en possession de les écrire : elles célèbrent les pontifes, les prêtres romains, parlent des édifices qu'ils ont fondés. Durant tout le septième siècle, on ne trouve dans la ville sainte que deux épitaphes qui n'appartiennent point à des membres du clergé; elles sont dédiées à des Grecs de Byzance chargés de missions par les empereurs d'Orient ; le pape

Agathon dit à bon droit que la terre romaine n'est plus qu'une province asservie. N'oublions pas que l'un de ces monuments est dû, pour ainsi dire, à l'Église de Rome. C'est l'épitaphe de nobles personnages, Platon et Blatta, dédiée par leur fils Jean, recteur de l'Appienne, c'est-à-dire préposé à une possession de cette Église, et qui devint plus tard le pape Jean VII. Au septième siècle, les épitaphes ne font plus mention de la vieille noblesse sénatoriale; son dernier vestige apparaît en 578, sur la tombe de Boetius, enfant de race clarissime, et en même temps la dernière mention de poésies récitées sur l'antique Forum. Tel était l'immense naufrage des lettres et de la fortune publique. Elles eussent péri sans retour, si l'Église romaine n'eût rempli de sa splendeur la cité dépouillée à la fois de la majesté et de la puissance. »

Quelques mots maintenant sur les recherches dont nous possédons un premier résultat; ils ne seront pas inutiles pour faire ressortir l'importance d'un tel livre, car la puissance même des moyens dont dispose le savant chevalier donne par avance à ceux qui le connaissent l'exacte mesure de ses conquêtes.

Le gouvernement prussien, qui a généreusement doté la science du beau recueil des inscriptions grecques, entreprend à cette heure de publier la collection complète des marbres latins. Trois hommes d'élite, Mommsen, Henzen, en Allemagne, le chevalier de Rossi pour Rome et l'Italie, se sont chargés de cet immense labeur. La tâche a été divisée entre les trois délégués que secondent puissamment pour l'Afrique et la Gaule les beaux travaux de M. Léon Renier, et, s'il m'est permis de le dire, la publication de nos inscriptions chrétiennes[1]. La part du chevalier de Rossi comprend, avec l'étude des monuments épigraphiques de la Rome chrétienne, le dépouillement des manuscrits qui renferment des inscriptions.

[1] En rappelant la part que notre pays prend aux travaux épigraphiques, qu'il me soit permis d'ajouter un nom français à la curieuse liste donnée par le chevalier de Rossi, de ceux qui ont fait ou voulu faire des recueils étendus d'inscriptions. On trouve dans les papiers de Baluze (Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds Baluze, n° 274, p. 20-22) la copie d'une lettre adressée par Spon à M. le président Daguesseau, intendant du Languedoc, le 25 novembre 1677. L'antiquaire annonce dans cette pièce le projet de continuer ses *Miscellanea* par un double recueil d'antiquités grecques et d'inscriptions latines. Une feuille imprimée, en tête de laquelle il place la pieuse devise ΣΥΝ ΘΕΩ, donne les titres des deux parties qui compléteront, dit-il, son premier ouvrage. — *Græcia illustrata antiquis monumentis, inscriptionibus topographicisque tabulis ac descriptionibus.* — *Gruterianarum inscriptionum supplementum eodem auctore, magnæ molis opus, nondum ad umbilicum perfectum, nec forte prælo submittendum, nisi prius videatur quid de Inscriptionum Syntagmate Reinesiano, jamdiu promisso, continget apud typographos Lipsienses.* Le savant Lyonnais termine son prospectus en sollicitant le secours des antiquaires qui pourraient lui signaler des inscriptions récemment découvertes.

Ainsi, découverts par lui-même ou signalés par ses collègues, les recueils demeurés inédits que gardent toutes les bibliothèques passent tour à tour devant des yeux pour l'achèvement de l'édifice à venir. Aucune ne lui demeure fermée; cette libéralité de communication qui accueille dans notre patrie chaque travailleur, il la retrouve en Allemagne, en Italie, dans l'inaccessible Vaticane qui lui prodigue des trésors inconnus.

C'est là un secours sans pareil pour son œuvre d'aujourd'hui. Chacun des marbres disparus dont il doit publier les textes lui est rendu par des copies anciennes émanées des mains les plus habiles.

Devant ses intelligentes recherches, les catacombes s'ouvrent largement et enrichissent chaque jour son recueil; des gisements d'inscriptions, reconnus autour des basiliques de Rome sont ou peuvent être exploités à son gré. Jamais certes personne n'aura puisé plus largement aux sources antiques, jamais levier pareil ne se sera rencontré sous aucune main; jamais aussi, j'ai hâte de le dire, un riche trésor n'aura servi une intelligence plus vive, une plus féconde sagacité.

Il y aurait ingratitude à ne point rappeler ici la protection si généreuse qu'a daigné accorder le Saint-Père à la publication nouvelle. Par ses ordres, des alphabets ont été fondus pour reproduire les caractères des premiers siècles chrétiens; on a gravé des bois nombreux, dessiné des lithographies qui représentent avec exactitude les types épigraphiques si lourdement rendus dans un autre recueil d'une existence plus magnifique, et, sauf quelques imperfections légères qui révèlent une certaine inexpérience dans l'art typographique à Rome, le premier tome des *Inscriptions chrétiennes* est une œuvre matériellement digne et des résultats qu'elle apporte et de la munificence qui l'a dotée. Quarante-cinq mille francs ont été absorbés par ce volume seul, et si l'on songe aux circonstances présentes, si l'on songe à l'amoindrissement du patrimoine romain, on ne saurait avoir trop de reconnaissance pour le Pontife qui, dans sa pauvreté, comme parlent les inscriptions antiques, élève un semblable monument à l'histoire de l'Église primitive.

Quand le chevalier de Rossi plaça tout d'un coup devant ses yeux les humbles tombes des papes des premiers âges, le Saint-Père sentit l'émotion déborder dans son âme, et les belles découvertes de l'antiquaire furent inscrites dans les fastes d'un pontificat illustre par ses généreuses entreprises comme par l'immensité de ses malheurs. A la Bibliothèque vaticane, une série de tableaux représente ses gloires matérielles, la voie Appienne rendue au jour, le Colysée relevé, les chemins de fer sillonnant les États de l'Église, le télégraphe qui les associe à la vie du monde nouveau. Parmi de telles images figurent

les dernières découvertes des catacombes. C'est justice, car l'histoire de l'Église par les monuments restait encore à faire, et de tels résultats honorent les souverains qui savent les faire produire et les comprendre.

EDMOND LE BLANT.

LE CARDINAL MORLOT

Le Correspondant compte à peine vingt ans d'existence, et déjà il a vu mourir trois archevêques de Paris. Tous trois ont été pleins de bienveillance pour ce Recueil ; mais celui des trois qui nous a le plus et le mieux aimés, c'est sans contredit l'éminent prélat qui vient de nous être enlevé : il nous sera donc permis d'en parler ici avec la mémoire du cœur,

François-Nicolas-Madeleine Morlot appartenait par sa naissance à l'une de nos plus vieilles cités gallo-romaines, à la ville de Langres, siége d'un antique évêché auquel était attaché, avant 1789, le titre de duché-pairie. Dès l'âge le plus tendre, le jeune Morlot se sentit appelé au sacerdoce. Le Concordat de 1801 ayant réuni l'ancien diocèse de Langres au nouveau diocèse de Dijon, c'est dans cette ville que le futur archevêque de Paris dut aller faire sa théologie. Voilà comment, en attendant l'âge requis par les canons pour être admis aux saints ordres, il lui fut donné d'entrer, comme précepteur, dans l'intimité d'une de ces familles de magistrature que toutes les nations de l'Europe enviaient à la France : le fils du dernier premier président du parlement de Bourgogne [1] lui confia l'éducation de son fils unique. On l'a dit, et ce n'est pas moi qui réclamerai contre cette parole, il serait difficile de décider qui, du maître ou de l'élève, a le plus

[1] M. de Saint-Seine.

profité de relations si voisines des liens de famille et si près de leur ressembler. C'est là, en effet, que M. Morlot sut promptement acquérir ce tact exquis, ce sentiment élevé des convenances, ces habitudes de bonne compagnie qui l'ont fait distinguer de si bonne heure et qui devinrent dès lors l'un des traits les plus remarqués de sa physionomie.

Ordonné prêtre en 1820, il fut attaché tout d'abord à la cathédrale de Dijon. Une rare modestie, une piété exemplaire et douce, l'amabilité de son caractère, la précoce maturité de son jugement, la justesse élégante et sobre de son langage firent de lui tout de suite un vicaire hors ligne. On admirait ses catéchismes; toute la ville accourait à ses prônes; toute la ville assiégeait son confessionnal. Aussi n'y eut-il qu'une longue acclamation, lorsqu'à peine arrivé à Dijon, Mgr Raillon éleva l'abbé Morlot du rang de simple vicaire de paroisse aux fonctions de vicaire général. C'était au commencement de 1830.

Dans cette nouvelle situation, une grande épreuve l'attendait. Dès 1831, Mgr Raillon fut appelé à l'archevêché d'Aix, et M. Rey, chanoine de cette métropole, fut désigné par le Gouvernement pour lui succéder à Dijon.

Les plus vives protestations s'élevèrent de partout contre ce dernier. Des juges superficiels n'ont voulu voir là que des répugnances politiques; ils se sont mépris. La vérité est que *l'Avenir*, si peu suspect de préoccupations dynastiques, fut, de tous les journaux, le plus ardent à dénoncer à l'opinion le nouvel élu.

Placé par le Chapitre à la tête du diocèse de Dijon pendant la vacance du siége, M. Morlot pouvait-il rester indifférent à une répulsion aussi éclatante, aussi unanime? Les accusateurs articulaient des faits et le Chapitre de Dijon n'avait malheureusement aucun moyen d'en vérifier la certitude. M. Morlot consulta individuellement un très-grand nombre d'évêques : sur leur avis à tous, il fut résolu que le Souverain Pontife serait supplié de surseoir à la préconisation de M. Rey jusqu'à ce que, au moyen d'une enquête canonique, la vérité se fût fait jour sur les faits mis à la charge de l'Évêque nommé. Cependant les conseils demandés et attendus avaient pris du temps, en sorte que, sur ces entrefaites, l'ambassadeur de France à Rome s'étant montré pressant, M. Rey devint évêque de Dijon.

Il se produisit alors un fait sans exemple et qui, ce semble, justifie assez la démarche secrète du clergé de Dijon auprès du Saint-Siége : Mgr Rey ne put décider un seul des évêques de France à prendre une part quelconque à son sacre. Il fallut qu'un indult spécial du Pape autorisât à le sacrer un prélat espagnol réfugié, avec dispense du canon qui prescrit le concours de trois Évêques pour conférer la consécration épiscopale. Évidemment donc il y avait là

autre chose que le prétendu reproche fait à Mgr Rey d'être l'élu de Louis-Philippe[1]. Louis-Philippe a fait bien d'autres choix épiscopaux : lequel a été l'objet d'une pareille abstention de l'épiscopat? Mgr Raillon, apparemment, ne faisait point d'opposition à la monarchie de 1830 : pourquoi n'a-t-il pas voulu sacrer son successeur au siége de Dijon? Ce refus est-il assez éloquent?

L'administration de Mgr Rey fut plus éloquente encore. On a imprimé que M. Morlot lui avait dénié son concours. Celą est inexact. Ce concours ne fut pas demandé. Loin de là, un manifeste du nouvel évêque, imprimé à Aix avant qu'il eût paru dans son diocèse, excluait M. Morlot de toute participation à l'administration diocésaine. Celui-ci n'eut donc point à donner sa démission. Ce fut avec beaucoup de peine que M. Chaper, alors préfet de la Côte-d'Or, obtint de Mgr Rey la nomination de l'ex-grand vicaire à un canonicat qui se trouvait vacant.

Le rapprochement que M. Chaper s'était promis de cette nomination ne put s'accomplir. En effet, Mgr Rey témoigna hautement qu'il avait eu la main forcée en cette occurrence, et M. Morlot demeura dans la situation la plus délicate où se puisse trouver un prêtre : ses fonctions de chanoine le retenaient à Dijon dans un contact journalier avec son évêque, et cet évêque le traitait ouvertement en ennemi. J'atteste, pour en avoir été personnellement témoin, que l'attitude de M. Morlot, dans cette situation en quelque sorte contre nature, et qui se prolongea durant cinq années, fut de tout point irréprochable. Il est de toute fausseté qu'il ait publié dans les journaux une censure des actes de l'évêque[2]. J'affirme qu'il a été complétement étranger aux articles qui parurent alors, soit dans le *Spectateur de Dijon*, soit dans le *Journal de la Côte-d'Or*, soit dans la *Gazette de Bourgogne*, soit enfin dans *l'Ami de la Religion*, articles dont les auteurs, tous exclusivement laïques, me sont parfaitement connus. Je constate de plus que ces feuilles appartenaient aux nuances politiques les plus divergentes et que ni le *Spectateur*, ni le *Journal de la Côte-d'Or* n'étaient suspects de légitimisme.

Il m'est douloureux certes de rappeler ces choses, mais il faut bien réfuter la calomnie imprimée, au moment où elle se renouvelle : on doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. Eh bien, la vérité, c'est que l'administration de Mgr Rey fut plus mal inspirée que je ne saurais le dire. J'admets toutes les circonstances atténuantes; mais un prélat du caractère de Mgr Raillon

[1] *Dictionnaire universel des Contemporains*, par Vapereau.
[2] *Dictionnaire universel des Contemporains*. Voilà pourtant comment on écrit l'histoire.

aurait su ramener à lui tous les esprits, on l'avait vu. Mgr Rey, par malheur, vit dans la lettre envoyée à Rome par le clergé de Dijon un sentiment d'hostilité contre sa personne qui n'existait point et qu'il fallait dompter de haute lutte. Il arriva donc dans son diocèse avec un cortége de prêtres étrangers, la plupart compromis dans leur pays natal, et fit si bien qu'au bout de cinq ans d'épiscopat, le Souverain Pontife et le Roi s'accordèrent pour lui demander sa démission.

Il n'est point vrai que M. Morlot ait été l'âme des démarches qui hâtèrent ce dénoûment en 1838. Il n'avait alors aucune relation quelconque avec M. de Montalembert, dont l'intervention généreuse, d'accord avec les rapports que recevait le Gouvernement de tous les hauts fonctionnaires, eut une part décisive au résultat final. Si l'autorité morale de M. Morlot grandit au milieu de cette crise désolante, ce fut précisément par sa réserve à toute épreuve, par la modération constante de son attitude. Voilà le vrai.

Redevenu vicaire général capitulaire et véritablement tout-puissant, il demeura semblable à lui-même. C'est un hommage que je dois à la vérité et à sa mémoire de dire ici que son administration sut être réparatrice sans se permettre un seul acte de réaction et de représailles.

Rien ne peut se comparer à la situation dont jouit en ce moment M. Morlot dans son diocèse adoptif. Jamais prêtre ne s'est vu environné d'une confiance plus entière, plus intime, plus universelle. Dans la ville épiscopale, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, toutes les classes de la société, tous les cœurs étaient à lui. Il était l'homme de conseil par excellence pour toutes les familles, tant on était certain de trouver en lui, comme l'a dit un de ses biographes, une discrétion à toute épreuve, une charité que rien ne lassait, de puissantes consolations pour toutes les peines, de fermes et sûres directions pour toutes les situations difficiles. C'était là le don suprême de l'esprit et du cœur de M. Morlot; là était le secret de son ascendant si doux, si naturel et si général. Voilà comment le clergé de tout le diocèse était dans sa main, les anciens du sanctuaire comme les simples séminaristes. Sa bonté attirait tout le monde; mais, ainsi que l'écrivait quelqu'un qui l'a bien connu [1], cette bonté était protégée par tant de dignité naturelle et par une dignité si parfaitement modeste, qu'il n'y avait place autour de sa personne que pour un sentiment de vénération.

Cependant le diocèse de Dijon recevait de la Providence un nouvel évêque bien fait pour achever de cicatriser toutes les blessures.

[1] M. le docteur Daremberg, *Journal des Débats* du 6 janvier 1863.

Mgr Rivet s'empressa de donner à M. Morlot toute sa confiance ; en retour, il obtint son amitié et il l'a gardée jusqu'à la fin. Mais l'esprit de gouvernement dont M. Morlot était doué à un si haut point et dont il venait de donner des preuves si éclatantes, le désignait trop pour l'épiscopat pour que Dijon, désormais, pût le conserver longtemps. Dès le 10 mars 1839 il était nommé évêque d'Orléans.

Le 3 septembre, il prenait possession de ce diocèse, en obtenant, à titre de joyeux avénement, l'élargissement d'un prisonnier. Le 10 du même mois, il présidait la retraite ecclésiastique et faisait admirer de tous ses prêtres sa connaissance parfaite des devoirs du sacerdoce et l'à-propos, l'onction, la mesure exquise de son langage.

Ses débuts ne laissèrent point d'être pénibles. Il succédait à un octogénaire et il trouvait à l'évêché des positions prises, lesquelles voulaient s'imposer. Quelle que fût la modération de Mgr Morlot, il ne pouvait accepter cette situation. Il désirait voir, autant que possible, de ses propres yeux, être, pour citer encore M. Daremberg, son premier grand vicaire et son premier secrétaire. Cela ne fut point du goût de tout le monde : un pamphlet anonyme fut lancé contre le Prélat et le blessa au cœur ; il en a connu l'auteur et lui a pardonné. Il ne se découragea pas toutefois ; il se mit en rapports directs avec son clergé, ouvrant lui-même sa correspondance et répondant presque toujours de sa main, avec cette netteté merveilleuse et cette précision que tout le monde lui a connues. Il fixa pour ses audiences des heures invariablement observées; tous ses diocésains, prêtres et laïques, eurent la facilité de conférer avec leur évêque autant de fois et aussi longtemps que le besoin l'exigeait. Pendant le peu de temps qu'il a occupé le siége d'Orléans, il trouva le moyen de voir toutes les églises et tous les presbytères, prêchant partout et prêchant seul, mais dans chaque lieu, dictant lui-même à son secrétaire particulier des procès-verbaux d'une remarquable concision. Il constitua l'officialité diocésaine, et donna tous ses soins à son petit séminaire, à la caisse de retraite des prêtres infirmes, à la rédaction d'un nouveau catéchisme comme à la révision des livres d'offices à l'usage des fidèles. Esprit éminemment pratique, il excellait dans toutes ces choses.

En 1842, à une époque où les voyages *ad limina Apostolorum* étaient rares encore, il se rendit à Rome pour y rendre compte de son administration épiscopale, conformément aux prescriptions des saints canons.

C'est alors que Mgr Morlot prit à la fondation du *Correspondant*, sous sa forme présente, une part décisive. Grâce à de grands et persévérants sacrifices, les catholiques de France avaient un journal quotidien ; il leur manquait une Revue. En 1842, la pensée vint à quelques-uns d'entre nous de reprendre sous cette forme la publication du

Correspondant, depuis longtemps interrompue. Cette pensée fut soumise à Mgr Morlot à son retour de Rome; il l'accueillit avec une extrême faveur, et voulut être un des actionnaires fondateurs de notre Recueil. Jusqu'à son dernier jour il est demeuré fidèle à cette bienveillance première. Sans doute il n'aurait pas signé tout ce qu'on a écrit dans *le Correspondant*, et je n'entends pas l'en rendre solidaire; mais, au fond, son esprit et son cœur étaient avec les modérés, et il nous tenait pour tels. Aussi, malgré quelques vivacités de langage qu'il n'agréait point, quand l'existence du *Correspondant* fut mise en question par un procès, en 1858, le Cardinal Archevêque de Paris n'hésita point à interposer ses bons offices avec une sympathie non équivoque.

Le 27 janvier 1843, le Souverain Pontife transférait Mgr Morlot du siége de Saint-Agnan sur celui de Saint-Martin. L'apostolat qu'il avait commencé dans le diocèse d'Orléans, il le continua dans ce beau pays de Touraine qu'il nommait son *paradis sur terre*. Là encore il n'est pas une seule paroisse, un seul village, un seul hameau qu'il n'ait visités comme pasteur. Mais ici nous laissons parler une voix d'une bien autre autorité que la nôtre, celle de l'intrépide et modéré Prélat qui lui a succédé à Tours.

« L'Église de Tours, écrivait naguère Mgr Guibert, ressent la perte de Mgr Morlot comme si elle était frappée elle-même dans ses plus vives affections. Elle a gardé, toujours vivant dans son respect et dans son amour, le souvenir de l'administration de l'illustre archevêque qui la gouverna pendant de longues années avec un zèle si éclairé et une sagesse dont nous recueillons encore les fruits.

« Le vénérable Cardinal était avant tout l'homme de la règle et du devoir : *il se mouvait avec une admirable aisance et sans le moindre embarras au milieu des occupations les plus multipliées et les plus compliquées ;* il connaissait le prix du temps et le consacrait tout entier aux obligations de sa charge. Il avait reçu le don rare de mener de front les choses de Dieu, les soins de l'administration, les œuvres de la charité, sans négliger les simples devoirs de bienséance.

« Les détails ne le rebutaient point : que de lettres écrites pour consoler la douleur des uns, pour soutenir et éclairer la faiblesse des autres, pour donner à tous de bons et salutaires conseils ! Quel temps, chaque jour, consacré aux audiences particulières, où chacun avait des réclamations à faire entendre, des besoins à exposer, des grâces ou une protection à demander, sans qu'on ait jamais pu remarquer dans ses traits aucun signe de lassitude et de dégoût ! Tous ces actes *si simples*, *si naturels*, *considérés séparément*, peuvent paraître faciles et accessibles à tous, mais, *pris dans leur ensemble*, *pratiqués à tous les instants d'une longue carrière*, *avec une constance qui ne se*

dément jamais, ils constituent la vraie perfection de la vie chrétienne.

« L'un des caractères les plus marqués de la vertu de l'éminent Cardinal, vous le savez, N. T. C. F., était une bienveillance admirable qu'il portait partout et qui ne l'abandonnait jamais. Ce sentiment si noble et si chrétien était le fond même de son âme. Dans les choses, il aimait à envisager le côté le meilleur et le plus favorable; dans les relations, ses entretiens étaient empreints de la plus douce aménité; dans les affaires et dans les discussions qu'elles nécessitent, on n'entendait jamais sortir de sa bouche une parole peu agréable, moins encore une parole blessante. Je dois en toute justice rendre ce témoignage à son illustre mémoire, que, lui ayant succédé dans le gouvernement de cette Église, il ne m'est point arrivé de rencontrer une seule personne à qui il ait fait de la peine. *C'est un des plus rares éloges que puisse mériter l'homme public*, et qui suppose une bonté de caractère qu'on ne rencontre guère parmi les faiblesses de notre humanité.

« Cette bienveillance parfaite envers tous se changeait en charité évangélique toutes les fois que le saint Cardinal se trouvait en face des besoins des pauvres. Qui pourrait raconter toutes ses aumônes et toutes ses largesses ? Elles étaient sans bornes. Elles dépassaient habituellement la limite de son revenu, qui était plus d'une fois dépensé avant l'échéance. Ce cœur généreux se sentait si vivement ému devant les souffrances de la misère qu'il ne pouvait se résoudre à un refus et qu'il donnait tout ce qu'il avait, et même ce qu'il n'avait pas encore. »

Le passage de Mgr Morlot à Tours fut marqué par l'inauguration de la chapelle de Mettray, couronnement nécessaire de l'une des œuvres les plus admirables de la charité contemporaine; comme par le rachat et la restauration de l'ancienne église abbatiale de Saint-Julien, que le nouvel archevêque mit sous l'invocation de saint Martin, réparation première envers cette grande mémoire, gloire suprême de l'Église des Gaules. Mgr Morlot eut encore l'honneur de rétablir dans son archidiocèse la liturgie romaine, hommage solennel rendu à l'autorité du concile de Trente, aux désirs du Saint-Siége et au grand principe de l'unité de la prière publique dans le monde Catholique. Il fut assez heureux enfin pour présider le concile de sa province à Rennes, au mois de novembre 1849; retour inespéré, mais trop tôt interrompu, à l'ancienne discipline de l'Église de France comme de l'Église universelle. C'est au milieu de ces travaux que, sur la demande de l'empereur, il fut élevé à la pourpre et qu'il reçut des propres mains de Pie IX le chapeau de cardinal.

Personne n'a oublié qu'en 1856, en présence d'une inondation comme on n'en avait pas vu de mémoire d'homme, il affronta les fu-

reurs de la Loire pour arracher, au péril de sa vie, ses malheureux diocésains à une mort certaine. Avec quel empressement son palais archiépiscopal ne fut-il pas ouvert aux pauvres inondés sans asile! Il abrita et nourrit tout ce monde pendant plusieurs jours, et quand les eaux se furent enfin retirées, les paysans disaient avec une naïveté touchante : « Notre Seigneur est si bon, que nous ne voulons pas le quitter[1]. »

Ce souvenir était toujours d'hier, lorsque le 3 janvier 1857, Mgr Sibour périt assassiné. Le cardinal Morlot se trouvait à Rome. La pensée de l'empereur et celle du Souverain Pontife se portèrent au même instant sur lui comme sur l'homme préparé et désigné par la Providence pour occuper le trône archiépiscopal de Paris. Le Cardinal se défendit en vain ; le désir nettement formulé du Saint-Père lui interdit toute résistance, et il obéit comme le soldat à qui l'on dit : « Allez et mourez là, » et qui répond avec simplicité : « Oui, mon général. » Il y est allé, et il en est mort.

Oui, il en est mort : il est mort d'une maladie de cœur, causée ou mortellement aggravée par les angoisses de l'Église, dont il prenait sa part si entière, et par les faux jugements dont à cette occasion il était personnellement l'objet. Mais n'anticipons pas.

Les deux premières années du nouveau pontificat de Mgr Morlot, furent pleines de consolations : à Paris comme à Tours, l'archevêque se donnait tout à tous, et tous se donnaient à lui. Pas une voix dissidente ne s'élevait ni du milieu du clergé, ni du milieu des fidèles, ni même du dehors. L'Empereur comblait d'honneurs le pontife, qui n'avait rencontré de difficultés, semblait-il, que dans l'organisation première de la grande aumônerie. Tout allait à souhait et comme de soi-même, comme pour vérifier la devise du Cardinal : « Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien. » Mot charmant, dont pourtant il ne faut pas abuser[2].

Jamais, comme on l'a dit, le diocèse de Paris n'avait été gouverné avec plus de sagesse unie à plus de bonté.

Sagesse, ce mot dit tout assurément, mais pourtant il est trop vague à mon gré, il ne marque point d'un trait assez individuel, assez personnel, la physionomie du cardinal Morlot. La justesse d'esprit, qui s'allie si bien à la justice du cœur, voilà la qualité par excellence de l'éminent Prélat ; mais la justesse à un degré si supérieur que, dans sa longue carrière, je n'oserais dire qu'il lui soit échappé une faute de conduite. Cette justesse, il la portait en tout, dans son jugement si pénétrant et si sûr sur les hommes comme sur les choses,

[1] *Journal des Débats*, 6 janvier 1863.
[2] Le mot est de madame Swetchine.

dans le discernement des esprits, dans l'appréciation des obstacles, dans le choix des moyens. Soit qu'il parlât en public, soit qu'il écrivît une lettre, sa justesse d'esprit, son tact si exquis ne l'abandonnaient jamais; c'est là ce qui mettait si naturellement sur ses lèvres ou sous sa plume la plus rare propriété de termes, la convenance de langage la plus parfaite.

C'est par la justesse d'esprit qu'on gouverne les hommes. C'est par là que le Cardinal accomplit sans obstacles la réorganisation des trois archidiaconés de son diocèse, dont la circonscription dut être remaniée par suite de l'extension donnée aux murs de Paris. Des paroisses furent érigées, des églises nouvelles furent construites, Sainte-Clotilde fut consacrée. Le Prélat comprenait, en même temps, les besoins des temps nouveaux. Il était à bon droit effrayé de la *déchristianisation* croissante des classes pauvres, et, dans sa sollicitude pour cette grande plaie de la société présente, il aurait voulu multiplier à l'infini les œuvres de patronage. Il bâtit dans cette vue, rue de l'Épée-de-Bois, une maison à laquelle il donna le nom béni de la sœur Rosalie. Il ne recula devant aucun sacrifice pour conserver et développer l'institution si précieuse et si populaire de l'*Œuvre de Saint-Nicolas*.

Pour d'autres besoins il possédait un grand don, il savait attendre. En toutes choses il espérait beaucoup du temps, il le regardait comme l'un des grands moyens dont se sert la Providence pour dénouer ce qui de prime abord paraît inextricable et pour accomplir son œuvre. C'est ainsi que, trouvant les esprits divisés à Paris sur le changement de liturgie, il n'a point précipité sa décision, laissant mûrir la question jusqu'à ce que la solution se fît pour ainsi dire toute seule.

Qu'on nous entende bien : nous ne sommes pas de ceux qui n'admettent d'autre attitude que celle de la temporisation, et qui ne veulent point qu'il y ait place dans la société moderne pour des Athanase, des Hilaire de Poitiers et des Ambroise. Nous dirons même sans détour que, si l'Église catholique n'avait admis d'autre auxiliaire que le temps, elle serait vraisemblablement loin d'occuper la place qu'elle tient dans le monde.

« Chacun de nous a ses dons, comme parle l'Apôtre; l'un a reçu le don de sagesse, l'autre le don de science, un autre le discernement des esprits. Mais c'est un seul et même Esprit qui agit en toutes choses, distribuant ses dons ainsi qu'il lui plaît... Ainsi, Dieu a établi dans son Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don de gouverner... Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs, mais n'en méprisez aucun[1]. » Voilà le vrai. Chacun de

[1] I *Cor.*, XII, 5-31.

nous a son rôle, chacun a sa mission propre; chacun a sa trempe d'esprit et de caractère. On ne saurait exiger de tous ce qui n'a été donné qu'à un petit nombre, la grandeur des vues, l'éloquence, l'éclat. Tous sont irréprochables si tous agissent avec une même fermeté, dans un même esprit de dévouement à l'Église, chacun dans le poste où Dieu l'a mis et dans la situation spéciale que la Providence lui a faite.

Pesée dans cette balance, il nous semble que la mémoire du cardinal Morlot n'a rien à perdre. Nous ignorons le secret de ses intretiens avec l'empereur, mais nous connaissons les actes publics de l'archevêque de Paris. Nous savons que, le premier, il a publié l'encyclique de Pie IX contre les usurpations piémontaises. Nous savons qu'après l'invasion des Marches, une des premières adresses de protestation envoyées au Souverain Pontife fut celle du clergé de Paris, assemblé sous la présidence du Cardinal. Nous savons qu'un des premiers services funèbres pour les martyrs de Castelfidardo fut célébré à Notre-Dame de Paris par l'archevêque en personne. Nous savons ce qu'il a fait pour constituer dans son diocèse l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. Nous savons enfin qu'il était à Rome en 1862, et qu'il a signé, lui dix-septième, l'acte si glorieusement épiscopal du 8 juin de cette année. Certes il n'y a rien d'ambigu dans cette attitude. Que serait-ce donc si nous savions tout le reste? On nous a parlé d'une lettre à l'empereur sur les nominations d'évêques, pleine d'une sainte liberté de langage et tout à fait digne d'un prince de l'Église. Le reste est le secret de Dieu.

Et qui donc ignore ce que le Cardinal a été pour la Société de Saint-Vincent de Paul après la circulaire du 16 octobre 1861? Qui ne sait que, après avoir fait tout ce qui était en lui pour sauver l'autonomie de cette Société, pour maintenir son organisation pleinement intacte, il refusa d'accepter la présidence du Conseil général dans des conditions que tout le monde connaît et dont je ne veux point parler davantage?

Une douceur inflexible en ce qui touche l'indépendance du Saint-Siége, celle de l'Église et celle de la charité, tel est, dans la vie publique, l'exemple que le cardinal Morlot lègue à son successeur, qui fut son coopérateur et son ami. Il nous est interdit de louer ici Mgr Darboy; dans un recueil où il a bien voulu écrire autrefois, toute louange envers lui serait suspecte : mais pourtant il nous sera permis de dire qu'on est en droit d'attendre beaucoup d'un évêque qui a écrit la vie de saint Thomas de Cantorbéry.

Que si maintenant j'avais à résumer d'un seul mot le caractère du Prélat éminent qui nous est enlevé, je dirais qu'avant tout, par-dessus tout, c'était un prêtre, un vrai prêtre.

Possédé de l'amour de la règle, il avait conservé sous la pourpre et dans l'intérieur de sa maison la simplicité, la sobriété, la ponctualité, l'esprit de piété et de recueillement de la vie de séminaire. Levé tous les jours à quatre heures du matin, il se dépensait sans relâche et jusqu'à dix heures du soir pour le bien des âmes : « Quand on n'a que soi-même à donner, disait-il, il ne faut rien se réserver, mais tout livrer de grand cœur. »

L'emploi de chaque heure du jour était prévu et ordonné, comme on l'a dit, avec une activité calme et clairvoyante, qui ne renvoyait jamais au lendemain ni une affaire à régler, ni un service à rendre, ni une lettre à répondre, ni une visite à faire ou à recevoir. Il aimait le *quod decet* en toutes choses, dans sa maison comme dans sa personne. A combien plus forte raison l'aimait-il dans les cérémonies de l'Église, qu'il présidait avec une foi profonde et une dignité toute pontificale. Du reste, sans illusion au milieu des grandeurs, vraiment doux et humble de cœur comme le divin Maître, et comme Lui aussi d'une patience inaltérable, d'une gravité sereine, affable, avenante, jamais homme n'a plus parfaitement approché de ce que Bourdaloue nommait « la perfection de nos actions ordinaires. » C'est en ce point qu'il a laissé d'admirables exemples dans la vie comme dans la mort.

C'est ainsi que, comblé de dignités, archevêque de Paris, grand aumônier de l'empereur, sénateur, membre du conseil privé et du conseil de Régence, il est mort littéralement pauvre, après avoir anticipé sur les revenus de ses charges pour augmenter l'abondance de ses aumônes.

C'est ainsi qu'il s'était volontairement retiré en lui-même, ramassé en soi, eût dit Bossuet, pour être plus entier au devoir, comprenant sa dernière élévation (l'archevêché de Paris) comme la suprême immolation de lui-même, ayant alors retranché de sa vie tout ce qu'il peut y avoir de charme dans les épanchements des relations intimes, comme s'il eût craint de dérober quelque chose de son temps et de lui-même à sa charge de pasteur. Aussi ne l'a-t-on jamais vu se rien laisser surprendre par la faveur ou par l'entraînement secret d'une vieille amitié, et ses choix ont-ils été marqués par un amour de la justice et par une défiance de toute prédilection particulière au-dessus de tout éloge.

Il consultait volontiers. Jamais évêque ne fut plus exempt de l'esprit de domination et ne gouverna davantage avec son Conseil. Et pourtant je n'ai pas connu d'homme qui se laissât, au fond, aussi peu entraîner par l'opinion des autres, — et même par ses impressions propres. Qui nous dira ce qu'il faut avoir d'empire sur soi-même et de force véritable pour tenir ferme ainsi quand on est

sans cesse poussé en avant, tiraillé en tous sens, et surtout quand on sait très-bien que, pour ne pas céder à telle ou telle pression, l'on sera méconnu et condamné!

Le cardinal Morlot a connu cette amertume, il a bu ce calice. Il avait trop de pénétration et de connaissance des hommes pour ne point deviner souvent que ses amis eux-mêmes se méprenaient sur son silence et son inaction apparente. Un mot eût suffi pour révéler des efforts cachés qui n'ont point toujours été inefficaces. *Ille autem tacebat*[1]. C'est ce silence même qui l'a tué au cœur.

« Dès les premiers jours de la guerre d'Italie, a écrit un témoin oculaire, de grandes tristesses vinrent s'ajouter, pour le cardinal Morlot, à ses grandes fatigues habituelles. Sa santé s'altérait visiblement sans que son langage ait jamais trahi ni des sentiments hostiles, ni une pensée de découragement. » Quand on aime l'Église, on chérit son chef comme un fils tendre chérit son père. Le cardinal Morlot n'avait pu voir sans en être navré, non-seulement la spoliation du Souverain Pontife, mais le déchaînement public du fanatisme antichrétien, de quelque masque qu'il croie se couvrir. Né avec une âme aimante, accoutumé toute sa vie à voir les honnêtes gens porter son image dans leurs cœurs, il ne se laissait pas dominer par ce sentiment, il se résignait à voir ses intentions calomniées, pourvu qu'à ce prix il réussît à prévenir au moins une partie du mal. Mais il n'en souffrait pas moins de se sentir méconnu, et, si son visage demeurait serein, si sa voix n'était point émue, le trait ne s'enfonçait que plus avant dans son cœur. Un jour vint où, sans que l'âme eût un seul instant fléchi, le corps succomba.

Qui n'a lu le récit de sa dernière maladie, si courte, si foudroyante, et celui de ses derniers moments! Je ne le recommencerai point ici. Le médecin fut appelé pour la première fois le 17 décembre 1862; le 29, le malade avait passé à une vie meilleure. Dès le premier jour, il étouffait, et il ne montrait qu'une crainte, celle de manquer de patience. Sa volonté maîtrisait la douleur, mais le bouleversement de ses traits ne révélait que trop combien il souffrait. Cela ne l'empêchait point de penser aux autres : « Ce qui me fait le plus de peine dans ma maladie, redisait-il souvent, c'est de fatiguer tout le monde. » Sa présence d'esprit est demeurée entière jusqu'à la fin. Quand il reçut les derniers sacrements, à cette question posée par le Rituel : « Mourez-vous dans la foi de l'Église? » il répondit avec une émotion profonde et solennelle : *In fide vivo Filii Dei qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me*[2]. Le 26 décembre, on dit à côté du malade

[1] *Marc*, XIX, 61.

[2] « Je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé et s'est livré pour moi. » (Saint Paul *aux Galates*, XI, 20.)

que c'était la fête de saint Étienne. « Ah ! s'écria le mourant, que ne puis-je dire comme lui : *Video cœlos apertos?* » La veille de sa mort, les médecins lui dirent qu'ils espéraient du mieux pour le lendemain. « Demain, reprit le malade, demain *in pace in idipsum dormiam et requiescam.* » N'est-ce pas ainsi que meurent les Justes?

FOISSET.

MÉLANGES

LA TERREUR ET LA RÉVOLUTION

Histoire de la Terreur, par M. Mortimer-Ternaux. — 2 vol. in-8°, Michel Lévy, éditeur.

Certains écrivains, qui aiment à se donner pour les fidèles de la République, souffrent impatiemment que l'on fouille dans les archives du tribunal révolutionnaire, du Comité de salut public et de la Commune de Paris, pour en extraire les preuves des cruautés commises par des hommes qui prirent le nom de fondateurs de la République française. Les études sur le régime de 1793, qui se sont multipliées depuis quelques années, et, plus particulièrement, l'*Histoire de la Terreur* de M. Mortimer-Ternaux, contenant tant de documents curieux inédits, leur paraissent des recherches oiseuses, pour ne pas dire coupables, des instructions haineuses contre des hommes que longtemps personne n'osa défendre, et qui, la plupart, ont été punis de leurs fautes assez solennellement pour que la morale politique n'ait pas besoin, soixante ans après, de vengeurs pour traîner leur souvenir sur la claie. N'en a-t-on pas assez dit sur cette triste époque? L'histoire, la rencontrant sur son chemin, est bien forcée de jeter sur elle un regard désolé, mais pourquoi des histoires spéciales, pourquoi des monographies de la Terreur? Nos pères en plantant l'arbre de la liberté, burent la liqueur qu'il produisait, comme Noé, sans se douter qu'elle faisait perdre la raison. Fils impies, pourquoi ne voilons-nous pas le désordre de leur ivresse, pourquoi ne respectons-nous pas ce puissant délire, ainsi qu'un historien a nommé les

aberrations de 1793? Les auteurs des histoires de la Terreur écrivent, d'ailleurs, sous une inspiration passionnée; ils manifestent une indignation beaucoup trop vive contre des événements si éloignés de nous, qu'ils ont pour nos yeux quelque chose de fantasmagorique dont nous devons nous défier.

Est-ce bien vrai? La Terreur fut-elle un sanglant accident dont nous ne pouvons nous rendre exactement compte à si grande distance? Les terroristes doivent-ils être classés parmi ces monstres dont on ne peut définir ni l'origine, ni le but; qu'un flot courroucé jette sur la plage, et qui, après avoir épouvanté une contrée, s'ils ne se hâtent de retomber dans les abîmes de l'Océan, mourront, sans s'être reproduits, sous les coups d'hommes courageux?

Hélas! le terrorisme existe en germe dans chaque individu; c'est un principe morbide que l'esprit humain porte en lui et que la religion et la philosophie combattent incessamment sans pouvoir absolument en triompher; c'est le terrorisme qui vicie notre constitution morale et engendre la plupart des maladies de l'âme. Lors donc qu'il fait irruption au dehors, qu'il éclate avec une violence inaccoutumée, est-ce un tort d'étudier avec application ses manifestations dans tous leurs détails, et la science historique, la science politique, la science philosophique ne sont-elles pas tenues, si elles veulent progresser, de recueillir toutes les observations, même les plus minutieuses, comme la science médicale en demande si courageusement à des époques désolées par des épidémies?

On l'a dit, « celui qui fait peur aux autres se croit au-dessus d'eux, » il y est en effet, il fait naître en eux la lâcheté et la servilité. Et n'est-ce pas le premier vœu de l'homme que de dépasser ses égaux? Aussi tous les jours les tribunaux ont-ils à condamner des terroristes privés qui règnent sur leurs familles, leurs voisins, par la peur; les châtiments corporels, la séquestration, la confiscation et jusqu'à la peine de mort sont également leurs moyens de domination; ils ont des dénonciateurs soldés, des complices complaisants, et peuvent le plus souvent compter sur le silence et la résignation de leurs victimes. Quand la terreur passe de la vie privée à la vie politique, quand de tendance elle devient système; forme de gouvernement, l'humanité marche de catastrophes en catastrophes, et ces temps doivent être à jamais maudits.

On a reproché à M. Ternaux d'avoir fait remonter son histoire jusqu'au 20 juin 1792, tandis que la Terreur ne dura que dix-huit mois, du 31 mai 1793 au 9 thermidor 1794; on a dit que le 20 juin, les faubourgs voulurent donner un *avertissement* à la royauté ; mais la forme de cet avertissement est peut-être l'acte de terrorisme le mieux caractérisé. Pénétrer en masse dans un domicile, se saisir de celui qui l'habite, le tenir pendant de longues heures sous la pression de la populace, diriger des piques et des pistolets contre sa poitrine, et lui dire : Obéis ou meurs! n'est-ce pas un avis

donné un peu à la façon des chauffeurs? Ce premier acte réussit, il intimide les défenseurs du roi, il augmente la confiance de ses ennemis, et rend le 10 août possible.

Débarrassé de la royauté par un second avertissement, car la visite des Parisiens aux 5 et 6 octobre, à Versailles, peut bien passer pour le premier, on songe à se débarrasser de ses partisans : *Il faut faire peur aux royalistes*, dit Danton avec un geste effrayant; et le lendemain, les assommeurs soldés par la Commune de Paris donnent à tous ceux qui seraient tentés d'exprimer une opinion indépendante, un avertissement dans la personne des prisonniers de la Force et de l'Abbaye. Ce système des avertissements une fois inauguré, on en propage l'usage. Chaque tyranneau de province avertit et supprima comme il l'entendit ceux qu'il lui plut de nommer les ennemis de la chose publique; la Terreur finit par avoir ses principes moraux, si l'on peut dire, son esthétique, et Saint-Just dit un jour calmement, froidement, à la tribune de la Convention : « Ce qui constitue une république, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. On est coupable contre la république parce qu'on ne veut point la vertu; on est coupable parce qu'on ne veut point la terreur! » Avant lui, Robespierre avait dit : « Le ressort du gouvernement révolutionnaire, c'est la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. » On pourrait publier plusieurs volumes des maximes implacables des terroristes; ils fondèrent une littérature, un art dramatique, une poésie à eux. Ils enseignèrent, ils firent école, ils créèrent leurs dieux, l'Être suprême, la déesse Raison, qu'ils tentèrent de mettre à la place du Dieu des chrétiens. Comment ne plus s'occuper d'eux quand leurs disciples nous insultent chaque jour; comment se borner à les couvrir de l'indulgence que l'on doit seulement à des hommes qui, par faiblesse ou par exaltation d'esprit, tombèrent dans des erreurs déplorables, en un temps où le niveau des vertus et des vices de la société française monta si rapidement, que le lit creusé et élargi par des siècles de développements moraux et intellectuels ne put plus la contenir!

Du reste, tous sont d'accord pour répudier les crimes des terroristes, et les républicains sont bien plus intéressés à cette répudiation que les royalistes : ils ont porté la peine de fautes qu'ils se sont gardés de renouveler en revenant au pouvoir. Il n'a manqué à la république de 1848 que la confiance pour s'établir. Mais les républicains, par une étrange faiblesse ont voulu expliquer, sinon excuser la Terreur; ils ont plaidé les circonstances atténuantes; ils ont cherché à établiir la provocation, le cas de légitime défense, le salut public, la nécessité. La France était envahie, les royalistes de l'intérieur révoltés; il fallait sévir, il fallait guillotiner les adversaires de la révolution, les adversaires des Robespierre, des Saint-Just, des sauveurs de la France. Barrère s'était chargé de traduire cette obligation en maxime : « Les morts seuls ne reviennent pas, » avait-il dit. On feint d'oublier qu'avant la mort du roi, Dumouriez et Kellermann avaient gagné les ba-

tailles de Jemmapes et de Valmy, dont l'une nous ouvrait la Belgique et l'autre délivrait la patrie des Prussiens; les armées françaises avaient pris Chambéry, Nice, Mayence, Francfort; le premier soulèvement de la Vendée avait avorté. M. Hennequin a fait remarquer, d'ailleurs, avec beaucoup de raison que la Terreur était inutile. Si les adversaires de la révolution étaient faibles et en petit nombre, avaient-ils pour eux le nombre et l'audace? c'était multiplier leur force que de les réduire au désespoir. C'est ce qui arriva. Les grandes difficultés qu'eut à combattre le gouvernement de 1793, il les avait créées; en effrayant les rois, il décida une nouvelle et formidable coalition dans laquelle entrèrent la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, la Confédération germanique, la Prusse, l'Autriche, le Portugal, les deux Siciles, le Pape et le roi de Sardaigne. En même temps, la guerre civile éclata en Vendée et en Bretagne avec une grande violence; Bordeaux, Marseille, Caen, Lyon et bien d'autres villes songeaient à fonder une république fédérale; les Girondins, républicains de cœur assurément, prenaient parti contre le gouvernement central et cherchaient à soulever les départements. Le Comité de salut public remporta des victoires sur ses ennemis, il eut pour lui le succès : on cria au prodige; s'il eût succombé comme Napoléon, qui ne fit pas moins de prodiges que lui dans la campagne de France, on eût jugé que les prodiges de sagesse valent mieux que les prodiges de force et de courage, et qu'il eût été mille fois préférable d'éviter que de vaincre les coalitions des puissances étrangères, et des royalistes avec les républicains modérés.

M. Louis Blanc affirme que « les souvenirs de deuil de la Terreur, loin de consterner, rassurent, car si la partie intellectuelle de l'œuvre à accomplir nous est, désormais, réservée, c'est parce que les hommes de la Révolution ont pris pour eux la partie funeste. Leurs violences nous ont légué des destinées tranquilles. Ils ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort, et la Terreur, par son excès même est devenue impossible à jamais. »

Ainsi, nous devrions une grande reconnaissance aux proscripteurs de 93! Ils se chargèrent de notre besogne, tôt ou tard il eût fallu exterminer une partie de la nation pour émanciper l'autre; l'arbre de la liberté, ainsi que le disait un orateur du temps, ne pouvant pousser ses racines fécondes que sur une terre imbibée de sang, et, pour écrire impartialement l'histoire de cette époque douloureuse, pour la lire avec fruit, il faudrait se placer au point de vue choisi par M. Thiers, « se figurer que, nés sous le chaume, animés d'une juste ambition, nous voulions acquérir ce que l'orgueil des hautes classes nous avait injustement refusé; ou bien que, élevés dans les palais, héritiers d'antiques priviléges, il nous était douloureux de renoncer à une possession que nous prenions pour une propriété légitime. Dès lors nous ne pourrions plus nous irriter, nous plaindrions les combattants, et nous nous dédommagerions en adorant les âmes généreuses, » — particulièrement les hommes qui, avec tant de dévouement, exercèrent des rigueurs

salutaires, tirant à la France le mauvais sang qu'elle pouvait avoir, afin de débarrasser la postérité de tout autre soin que de celui de refaire, après la crise, son tempérament par une forte nourriture intellectuelle.

Quoi ! la Révolution fut un combat? Elle n'a pas été faite par tous et pour tous? Trouvait-elle donc la royauté illimitée dans son autorité, ivre d'orgueil, pénétrée de son droit de n'écouter aucun conseil, de n'obéir à aucun des vœux du peuple? les grands du royaume, regorgeant de richesses, se prélassant à Versailles, sans nul souci du lendemain? la noblesse des provinces, heureuse dans ses châteaux, uniquement préoccupée de la chasse et des autres plaisirs? Le mouvement des idées des dix-septième et dix-huitième siècles n'avait-il atteint aucun de ceux qu'on appelait les privilégiés? La liberté partait-elle de si bas, que son souffle n'avait pu arriver encore jusqu'aux hautes régions de la société? Mais, si l'on a appelé le dix-septième siècle le grand siècle, n'est-ce pas qu'il porta dans ses flancs la liberté de parler et d'écrire? N'accoutuma-t-il pas la royauté à s'entendre faire la leçon du haut de la chaire et du haut des livres? Il y avait déjà cent ans, quand Louis XVI monta sur le trône, que Bossuet avait prêché dans la chapelle royale : « Les puissances sous qui tout fléchit doivent elles-mêmes se servir de bornes, car il est absolument nécessaire à l'homme d'avoir quelque chose qui le retienne. Malheur aux souverains, s'ils ne comprenaient pas d'eux-mêmes ce que personne n'ose leur répéter! » Il y avait cent ans que le mulet philosophe de la Fontaine avait dit : « Il n'est pas toujours bon d'avoir les hauts emplois ; » cent ans, que la Bruyère et Molière avaient critiqué à la Juvénal les vices et les ridicules des premiers personnages de l'État.

Madame de Sévigné, Saint-Simon, ne révélaient-ils pas bien avant 1789 la détresse des possesseurs des hautes charges? L'une, déplorant les expédients auxquels son gendre, presque roi en Provence, était obligé de recourir pour faire face aux dépenses exigées par sa position, se demandait « comment on pouvait si bien courir sans jambes, » et indiquait que ses enfants étaient loin d'être seuls à marcher ainsi. L'autre racontait dans ses volumineux Mémoires comment la pauvreté réduisait les plus grands seigneurs de France à offrir leurs noms, en échange de leurs écus, à des filles de bourgeois, de traitants, ce dont madame de Grignan, en présentant sa belle-fille, dont la dot roturière avait payé ses dettes, s'excusait avec cette insolente parole : « Il faut mettre, par intervalle, du fumier sur les meilleures terres. » Cet engrais puissant renouvela bientôt les rejetons des croisés. Les petites financières introduites à la cour devinrent rapidement de très-grandes dames. Avec l'argent, la plupart apportèrent à leurs maris l'élévation, l'indépendance du caractère, les grâces et la force de l'esprit. Nous verrons Louis XV hésiter avant de frapper son ministre disgracié, par respect pour sa femme, la fille du financier Crosat, qui ennoblit le vieux nom des ducs de Choiseul par la noblesse de son attitude dans la

toute-puissance, comme dans l'exil de Chanteloup. Ces filles de la bourgeoisie libres-penseuses, savantes, amies des philosophes du dix-huitième siècle, élèvent une génération de révolutionnaires sans le savoir, qui vont combattre en Amérique pour la liberté, et au retour, se montreront sévères pour la reine, pour le roi. M. Mortimer-Ternaux le dit, Fouquier-Tinville trouva les éléments de son horrible acte d'accusation contre Marie-Antoinette dans les mauvais propos des grands seigneurs frondeurs, et l'assemblée qui consacra la révolution, la Constituante, trouva ses orateurs dans les rangs de la noblesse, à commencer par Mirabeau.

Dans les provinces, la noblesse vivait de privations, de sacrifices, enfermant à regret ses cadets dans les cloîtres, s'endettant pour acheter à l'aîné la lieutenance d'un régiment. La révolution pouvait-elle donc beaucoup la déranger, quand elle appelait ses enfants braves, nés pour faire la guerre, à conduire au feu, non plus des soldats racolés à prix d'argent, mais bien ces vaillants volontaires qui allèrent au feu en chantant des hymnes à la gloire de la patrie.

La révolution était faite à Versailles longtemps avant qu'elle fût commencée à Paris, dans les châteaux bien avant que l'on y songeât dans les chaumières. Le roi, la reine, les grands du royaume étaient poussés vers elle, même par leurs goûts plébéiens; les plaisirs les plus doux de Marie-Antoinette étaient de courir en robe blanche et en chapeau de paille dans les hautes herbes de Trianon, d'arroser ses fleurs, de battre de ses royales mains le lait de son troupeau. Ceux du roi, de dresser des cartes de géographie, de fabriquer des serrures, et il était de bon goût de présenter aux femmes de l'Œil-de-Bœuf et des salons du faubourg Saint-Germain des boîtes, des dés tournés par les mains mêmes que, durant des siècles, on avait dites faites uniquement pour porter l'épée. Ne prenons pas pour un simple caprice de la mode cette fureur de travail manuel dont fut prise la noblesse dans les années qui précédèrent la Révolution. C'est un symptôme de sa conversion aux saines idées d'égalité; elle se prépare à vivre par elle seule, et quand la tempête abattra ses tours et ses créneaux, la chassant vers la terre étrangère, elle se défendra contre la misère, en confectionnant les fins tricots de Berlin, en peignant le portrait du paysan qui lui ouvre sa cabane hospitalière. Un prince et une princesse du sang, gagneront leur pain en peignant des aquarelles et en enseignant le français

M. Mortimer-Ternaux, plein de respect pour les infortunes du roi et de la reine, d'indulgence pour leurs fautes, est sévère pour la noblesse: « Elle s'est, dit-il, de ses propres mains, donné la mort; elle se suicida, en répandant, en popularisant les agréables plaisanteries que ses anciens commensaux, les philosophes, inventaient contre elle-même; elle se suicida en se refusant à abandonner de bonne grâce, et quand il n'était pas trop tard, le moindre de ses priviléges surannés, en persistant à rester une caste dans la nation; elle se suicida enfin en courant faire retentir les échos de Turin et de

Coblentz de ses plaintes et de ses récriminations, en allant chercher à l'étranger les vengeurs de ses querelles. »

M. Mortimer-Ternaux ne généralise-t-il pas un peu trop ses critiques, et ne rétrécit-il pas un peu trop le cercle de ses sympathies politiques? Si les lignes qui précèdent sont l'histoire de la portion peu éclairée et peu hardie de la noblesse, reconnaissons que le grand nombre des nobles profitèrent courageusement des plaisanteries des philosophes pour corriger leurs travers, qu'il n'était pas bien tard lorsque le duc de la Rochefoucauld et ses amis renoncèrent spontanément, dans la nuit du 4 août, aux droits féodaux, enfin, que la noblesse donna un général aux gardes nationales du royaume, M. de la Fayette; un commandant en chef, le comte de Montesquiou, aux armées qui allaient défendre les frontières de la France contre les princes étrangers, effrayés par sa proclamation de la liberté; un ministre que l'on reprocha aux Girondins d'avoir trop loué, M. de Narbonne, et un premier roi constitutionnel. Il importe, à plus d'un point de vue, que ne soit pas laissée dans l'histoire cette erreur que la Révolution fut un combat contre la noblesse; que, dès le début, elle refusa de participer à la transformation de la société; qu'elle ne partagea rien avec le peuple, ni les illusions de 1789, ni ses justes espérances, ni ses sacrifices, ni ses souffrances. Leur sang n'a-t-il pas coulé sur les mêmes échafauds? leurs corps n'ont-ils pas langui des années dans les mêmes prisons? les terroristes n'ont-ils pas confondu dans une même malédiction les Girondins et le côté droit de la Constituante? la tête du vénérable président de Rosambo et de mademoiselle de Corday n'ont-elles pas reposé dans le même lit de chaux que les têtes des plus humbles suspects, des plus sincères républicains?

Tous ont travaillé au grand œuvre; la liberté prit ses soldats dans tous les rangs : il ne fallut pas, pour marcher sous ses glorieux drapeaux, faire preuve de huit quartiers de noblesse ou de roture; chacun travailla à son heure suivant sa force, à quelques exceptions près; chacun eut son moment de défaillance, de découragement, de dégoût; chacun aussi eut sa part de la conquête. La royauté s'éleva, elle devint presque ce qu'elle est en Angleterre, « la liberté couronnée, » suivant l'expression de M. de Montalembert, la libre pensée put être appelée la noble pensée, la gloire, la justice de la nation. Eh! qui peut donc soutenir que les uns ont subi ce que les autres ont imposé; que les uns regretteront à jamais ce que les autres leur ont arraché. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus de France possible. L'antagonisme des intérêts, le pire de tous, entretiendrait l'antagonisme des opinions; l'aristocratie s'appliquerait uniquement à se cramponner aux débris du passé, la démocratie à lui faire lâcher prise; ce serait deux castes s'égorgeant sur place, non une nation marchant, au pas inégal des citoyens, par plusieurs sentiers vers le progrès.

Il n'en est pas ainsi, Dieu merci! c'est en faveur de la noblesse, qui l'occupait presque seule, que le peuple a démoli la Bastille; pour elle l'abolition

des lettres de cachet, du droit d'aînesse, de la représentation à la cour. Admettons d'ailleurs un instant, comme on a voulu le croire, que l'aristocratie était, en 1789, endormie dans les délices d'une vie paresseuse, opulente, orgueilleuse, le bruit de la révolution troublant ce sommeil, n'aurait-elle pas vu le néant de ses priviléges? On l'exemptait de l'impôt, elle était bien avancée! le paysan ruiné par la taille et la corvée ne payait plus le fermage de ses terres, dévastait ses forêts et ses champs, arrachait à sa pitié l'argent que le fisc lui demandait injustement pour épargner les grands; ses tenanciers lui devaient encore des hommages, ils étaient obligés de lui porter chaque année un roitelet sur une civière ou de battre l'eau de ses fossés pour faire taire les grenouilles; mais si, dans des temps d'ignorance, ses pères avaient pu se montrer fiers et jaloux de leurs droits seigneuriaux, à cette heure qu'elle était éclairée, instruite, la noblesse haussait les épaules et souriait dédaigneusement à la pensée de ces faux honneurs, elle avait, en certaines provinces, le droit de haute et basse justice, elle pouvait à son gré faire pendre les vilains; mais ce droit elle l'avait laissé tomber en désuétude; s'il en restait quelque chose c'étaient seulement les fourches patibulaires, vain simulacre qui entretenait l'irritation et non plus la crainte dans l'esprit des vassaux. Pouvait-il en coûter beaucoup à la noblesse d'abandonner ces priviléges illusoires ou puérils?

N'avait-elle d'ailleurs rien à mettre à la place, ses créneaux seuls pouvaient-ils flatter sa vanité? Devait-elle redouter de voir placer la noblesse de l'esprit au-dessus de la noblesse du nom, l'intelligence au-dessus de la fortune? Était-elle sans avoir participé au grand mouvement intellectuel des dix-septième et dix-huitième siècles? Combien de livres applaudis par l'Europe et qui devaient être admirés par la postérité portaient ses cachets armoriés. Le cardinal de Retz, les ducs de la Rochefoucauld et de Saint-Simon, MM. de Boulainvilliers, de Vauvenargues, d'Aguesseau, de Montesquieu, de Buffon, de Condorcet, de Saint-Aulaire, de Ségur, de Boufflers; mesdames de la Fayette, de Sévigné, de Maintenon, du Deffand, disaient assez ce que la noblesse pourrait tirer d'illustration d'elle-même le jour où l'égalité serait proclamée. Il devait donc suffire à la liberté de secouer légèrement en passant la noblesse endormie; pour la faire marcher au pas de la révolution, il suffisait de lui dire : « Le monde avance et tu voudrais rester stationnaire; le tiers état t'a dépassée, il prend la tête de la colonne. Toi qui levas des hommes quand il s'agit de faire la carte de France, toi qui chassas l'étranger de la patrie sous l'inspiration de Jeanne la bergère, écoute l'appel du peuple, lève des intelligences pour les conduire à des conquêtes plus précieuses que celle d'une province; chasse l'ignorance, chasse la superstition qui affaiblit la religion; un rayon se montre à l'horizon, marche vers la lumière, il t'appartient d'en diffuser les rayons. Debout, monseigneur, vous avez de grandes choses à accomplir. »

Comment, dira-t-on, la noblesse eût-elle accepté la Révolution avec tant

de facilité, puisque soixante ans plus tard elle proteste contre elle, elle la déteste, elle la combat. C'est une erreur de mots : au lieu de révolution disons terreur, et nous aurons tous raison. A l'exception d'un très-petit nombre d'individus incapables d'entendre la voix de la vérité, et qui semblent oubliés par la Providence au milieu d'une génération déjà fort éloignée de la leur, pas un Français qui ne soit bien révolutionnaire; la Révolution a changé les mœurs, les habitudes, l'éducation, les rapports de famille et de société si radicalement, qu'il est impossible de retourner, par la pensée, en arrière, sans être pris d'effroi; ceux que l'on nomme contre-révolutionnaires n'ont aucune des qualités qu'il fallait pour vivre sous l'ancien régime, comment retrouveraient-ils, eux habitués à la discussion, à la liberté dans leur famille, cet esprit de soumission, de docilité, sur lequel était basée l'ancienne société? On peut réagir contre une transformation politique, contre une transformation morale et sociale jamais. Les rejetons des plus vieilles souches honorent tous leurs pères, dirigent leurs enfants révolutionnairement; le respect affectueux reste aux premiers, mais ils n'inspirent plus aucune crainte; les seconds ignorent ce que c'est que le châtiment, et cette soumission passive qui eût été tenue autrefois pour criminelle si elle eût été raisonnée. Mais, en revanche, tout dans la société moderne se révolte contre les terroristes, et c'est parce que l'on a trop bien profité généralement de l'éducation révolutionnaire qu'il se dresse tant d'ennemis du terrorisme. En vain répète-t-on qu'il n'y a plus ni terreur ni terroristes possibles, que la haine contre eux est une haine déguisée contre la Révolution, on n'en devine pas moins Robespierre et Saint-Just, trouvant coupable quiconque n'aime pas la terreur sous certain domino politique vert tendre ou bleu ciel.

M. Mortimer-Ternaux dit « que les démagogues de 1793 n'étaient que les imitateurs serviles, les plagiaires maladroits des plus effroyables tyrans de l'antiquité. » En effet, la terreur et les terroristes sont de tous les temps, et il écrit l'histoire d'une période des annales de la terreur, d'une phase de la tyrannie, non l'histoire de la tyrannie elle-même. Ce ne peut être là l'affaire d'un seul livre et d'un seul homme. La terreur ce n'est pas précisément la guillotine; pour mériter le nom de terroriste, il ne faut pas absolument porter des pantalons de peau humaine; manger de la viande crue comme Vincent, se permettre les jurements du père Duchêne, élucubrer ses appels à la vengeance dans la cave de Marat. N'est-il d'autres septembriseurs que ceux qui égorgeaient à la Force et à l'Abbaye? d'autres hommes cruels que ceux qui en arrivèrent à promulguer la peine de mort contre quiconque mangerait des pruneaux ou des noix vertes? On est très-douloureusement impressionné par les bandes que M. Mortimer-Ternaux a reconstituées à grand'-peine, pour les faire défiler dans l'histoire, ainsi qu'elles défilèrent autrefois sous les yeux de la famille royale. Le patriote portant une vieille culotte au bout d'une pique, le patriote portant un cœur de veau avec cette inscription : « Cœur d'aristocrate, » causent moins de dégoût cependant que M. le

maire de Paris, ce magistrat irréprochable de mise et de langage, qui possédait si admirablement l'art de briller par son absence dans toutes les assemblées tumultueuses qui précédèrent le 10 août, de se montrer réduit à l'impuissance de faire le bien, tout en conservant soigneusement la puissance d'encourager le mal; la vertu Pétion, décidant dans sa haute sagesse qu'il fallait coiffer le roi du bonnet rouge, l'entourer de furieux pour lui arracher par la terreur la sanction du décret de déportation des prêtres, était-elle moins criminelle que les organisateurs des tueries de prisonniers? Violenter la conscience de l'opprimé, roi ou citoyen obscur, imposer son opinion par la force à une opinion contraire, abuser du droit pour soi, et n'en pas reconnaître le libre usage dans les autres, c'est là l'intimidation, la terreur; et qu'importent ses formes brutales ou hypocrites, grossières ou raffinées? elles n'en arrive pas moins aux mêmes résultats, la violation des lois naturelles et sociales, l'anéantissement de ce que l'homme a de plus sacré au monde, le respect de ses sentiments et de ses idées.

« Les hommes de 93, nous répète-t-on, ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort; et la terreur, par son excès même, est devenue impossible à jamais. » La coupe des iniquités et des faiblesses se tarit-elle ainsi à mesure qu'elle se vide, un génie malfaisant ne prend-il pas soin de l'alimenter? Hélas ! les hommes de 93 n'épuisèrent rien, pas même l'étrange résignation de la nation, qui mettait son honneur à recevoir la mort avec courage, plutôt que de mettre tout son courage à se rendre l'honneur compromis dans les saturnales qui excitaient le dégoût et l'horreur du monde entier. Quand nous tremblons à la pensée de ces jours désastreux, c'est d'instinct, non de souvenir; nous sentons que tout n'est pas fini, que les oppresseurs n'ont pas dit leur dernier mot. Qui ne connaît pas des Billaut-Varennes eu bottines vernies, des jacobins en gants hortensia? Les circonstances varient les procédés des terroristes, elles ne détruisent jamais leurs penchants tyranniques; Néron, pour s'amuser, faisait mettre le feu à Rome, Carrier se contentait des mariages à la républicaine; Caligula souhaitait que le genre humain n'eût qu'une seule tête pour se donner la satisfaction de la couper d'un seul coup; Marat se serait plu à y revenir à plusieurs fois, il ne demandait qu'un certain nombre de victimes chaque matin : il voulait petit jeu qui dure. Les sales auteurs du coup d'État de fructidor préféraient à Sanson l'air mortel de Sinnamary, ils n'immolaient pas ostensiblement leurs contradicteurs, ils s'en débarrassaient avec une petite *parole panachée* à la sortie d'un bal ou d'un dîner copieux.

C'est le caractère de la nation qui règle le caractère des temps de terreur. En 1793, le caractère des Français est grand, majestueux, la tyrannie sera sanglante, terrible; les alliés rencontrent un peuple de héros dans la forêt de l'Argone, et reculent frappés d'admiration autant que d'épouvante à la vue de ces soldats pieds nus et sans pain dont la vaillance supplée à l'instruction militaire. Les paysans vendéens reproduisent le stoïcisme des

martyrs des premiers temps du christianisme; le noble charretier Cathelineau fait, un jour de fête, agenouiller sa petite troupe en face des bleus pour dire ses prières au mépris de leurs canons; les jeunes vierges de Verdun, les vieilles religieuses de Montmartre, monteront l'escalier de l'échafaud en chantant des cantiques d'une voix douce et calme, les girondins en disant avec enthousiasme un chant patriotique, la reine demandera doucement pardon à l'aide du bourreau de lui avoir marché sur le pied, et le roi dira au peuple, assemblé autour de la guillotine, cette sublime parole : « Puisse mon sang, en retombant sur la France, la rendre heureuse. » Le courage est partout : ne pouvant avilir leurs adversaires, les terroristes prennent le parti de les exterminer? Ils sont amenés à tuer les orateurs qu'ils ne peuvent ni acheter ni corrompre par des promesses de place; à couper les têtes qu'ils sentent bien ne devoir jamais se courber devant leur omnipotente volonté; pour faire peur aux adversaires de l'intérieur, il faut inventer de nouveaux, de bizarres supplices, encore les terroristes ne réussissent-ils qu'à enseigner le mépris de la vie, le courage de la mort; ils mitraillent les Lyonnais, ils démolissent leur ville, ils ne les soumettent pas.

Pour faire peur à l'Europe, les terroristes guillotinent un roi, une reine, une princesse royale, solennellement, en grand apparat; plus tard on pensera que, pour effrayer l'Europe, il suffit de fusiller un prince sans bruit, nuitamment, dans le silence de la presse et des assemblées parlementaires; un peu plus tard encore il suffira à Napoléon de grossir sa voix, de froncer ses sourcils, de faire semblant, enfin, d'être en colère, pour mettre en fuite toutes les pensées d'indépendance de la majorité de la nation; et bien longtemps encore, mon Dieu ! on fera tout ce que l'on voudra de la nation française avec la peur de la peur. Les terroristes de 93 gouvernent ou plutôt combattent leurs adversaires à l'aide de la peur : leurs successeurs ont pu régner par la peur, et quelle peur? celle d'être dérangé dans son égoïsme, de voir tomber les cours de la Bourse un moment, de perdre une place, de ne plus trouver à faire valoir son écu; l'histoire de la Terreur est donc pour ainsi dire une actualité.

En entendant l'arrêt qui l'envoyait à la guillotine avec vingt et un autres girondins, Lasource s'écria : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu la raison; les tyrans qui me tuent mourront le jour où il la recouvrera. » Soixante-dix ans après cette prophétie le peuple n'a pas encore complétement recouvré la raison, ses yeux ne sont pas parfaitement dessillés, il adore la force, dût-elle s'exercer contre lui; il se rallie facilement au succès, c'est qu'il est ignorant encore, c'est qu'on n'a rien mis dans son cœur à la place de la foi chrétienne qui lui imposait l'amour de ses semblables. Si les routes se couvraient de proscrits à la suite de nouvelle loi des suspects, si les prisons se remplissaient d'accusés politiques, s'il était créé des tribunaux d'exception, s'il était décidé que « la loi donne pour défenseurs, aux patriotes calomniés, des jurés patriotes, et n'en accorde

pas aux conspirateurs, » peut-être se trouverait-il beaucoup de citoyens capables encore de féliciter les persécuteurs de leur fermeté, de faire taire leur pitié pour les victimes. M. Louis Blanc, dans la préface de son *Histoire de la Révolution*, accuse nettement l'esprit d'individualisme, mis par la réformation à la place de l'esprit d'obéissance chrétienne, d'avoir dominé les événements de la Révolution et d'avoir causé les malheurs de la France. Il espère, comme Pierre Leroux et toute l'école socialiste sentimentale, lui voir succéder l'esprit de fraternité; mais cet esprit, quoi qu'on en puisse dire, ne règnera jamais que là où le souffle du Dieu qui dit aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres » aura passé, il ne règnera que là où l'on aura appris à détester toutes les violences, toutes les manifestations de la tyrannie, et cette affreuse maxime, qu'il est des crimes nécessaires, que les gouvernants peuvent donner à la morale plus d'étendue que les particuliers, suivant la fausse opinion du cardinal de Retz.

M. Mortimer-Ternaux a bien raison de disputer aux terroristes l'honneur d'avoir sauvé la France de l'invasion étrangère; ceux qui déclaraient que ne pas aimer la tyrannie, ne pas aimer la guillotine, c'était être coupable, pouvaient-ils en même temps inspirer la sainte haine des oppresseurs étrangers; les ordonnateurs des mitraillades de Bicêtre avaient-ils caractère pour révolter les consciences au récit du bombardement d'une ville frontière. Les mots d'amour de la patrie, de gloire, ne sont-ils pas d'épouvantables blasphèmes dans la bouche des Carrier, des Lebon, livrés aux passions les plus honteuses et les plus implacables; de quel ton Collot-d'Herbois pouvait-il reprocher aux Prussiens de verser le sang français, lui qui avait répondu au reproche de le faire couler à flots sur les échafauds : « Plus le corps social transpire, plus il est sain! » Les bourreaux de la France auraient été ses sauveurs? Allons donc, ceux qui entretiennent de pareilles idées dans l'esprit du peuple ne sont pas sincères ou ne sont pas conséquents avec eux-mêmes, puisqu'ils ont soin de faire remarquer que l'organisateur de la victoire, le créateur des quatorze armées de la république, Carnot demeura toujours étranger aux mesures impitoyables de ses collègues.

Dieu merci! et nous pouvons dire que les plans des batailles gagnées par les volontaires ne furent pas tracés par des mains tachées de sang. Les assommeurs ne parurent pas dans les armées, le peuple de France ne porta pas du même cœur la hache du bourreau, le coutelas de l'égorgeur et le fusil : il sauva la patrie, *quoique* gouverné par des tyrans sanguinaires, et non *parce que*. Son enthousiasme fut sacré, son effort fut généreux; il garda religieusement les frontières du pays où reposaient les cendres de ses pères, il défendit le berceau de ses enfants, il se leva en masse au nom de la liberté conquise en 1789, et que l'étranger voulait, disait-on, lui reprendre, parce qu'il en avait mal usé.

Il détesta la terreur et les terroristes dans les camps, et le 9 thermidor fut célébré par les soldats comme par les détenus.

On ne fonde pas plus, dans un pays où la civilisation a commencé à pénétrer, une république qu'une dynastie par la terreur; les hommes de 93 voulaient, disaient-ils, tuer l'aristocratie, ils tuèrent la république, ils la guillotinèrent sur la place de la Révolution. S'ils ne tuèrent pas la liberté du même coup, c'est qu'ils la manquèrent. D'autres l'ont tenté, le tenteront encore; mais n'est-elle pas immortelle? Une gracieuse légende orientale représente un prophète parcourant éternellement les montagnes et les plaines, fertilisant tout de son regard : il se nomme le prophète verdoyant, parce que sous ses pas l'herbe jaunie reverdit, les fleurs poussent, et les feuilles et les fruits apparaissent au-dessus de sa tête; il est presque toujours invisible, mais il n'en parcourt pas moins continellement le monde; s'il délaisse une contrée, en punition des fautes de ceux qui l'habitent, elle est aussitôt frappée de stérilité : la semence ne lève pas, la nature dépérit. Dans leur langage figuré, les Orientaux ne désigneraient-ils pas ainsi la liberté? Elle aussi rafraîchit, verdit, fleurit tout sur son passage; se détourne-t-elle d'un pays, c'en est fait; tout y devient sombre, lamentable, les cœurs et les intelligences restent comme foudroyés.

Madame Leymarie.

La *Biographie universelle* de Michaud paraît en ce moment dans une nouvelle édition, considérablement augmentée et continuée jusqu'à nos jours; le soin consciencieux qui a fait la renommée de la première édition aujourd'hui épuisée, se retrouve dans l'édition actuelle qui arrive déjà à son XXXIIe volume. M. de Falloux y a consacré une notice à la mémoire du comte Jules de Rességuier, récemment enlevé aux lettres; nous sommes heureux, en la reproduisant, de nous associer aux hommages justement rendus à un homme d'un rare esprit et d'une grande noblesse de caractère.

P. Douhaire.

LE COMTE J. DE RESSÉGUIER

Le comte de Rességuier (Bernard-Marie-Jules) naquit à Toulouse le 28 janvier 1788. Il était fils d'Emmanuel de Rességuier, marquis de Miremont, ancien procureur général au parlement de Toulouse, et de Angélique-

Louise de Chastenet de Puységur, arrière-petite-nièce du maréchal de Puységur et nièce du comte de Puységur, ministre de la guerre sous Louis XVI. Il était, du côté paternel, petit-neveu du bailli de Rességuier, et fut reçu chevalier de Malte au berceau. Ses parents ayant émigré, Jules de Rességuier passa plusieurs mois de son enfance dans les prisons de la Terreur avec sa grand'-mère, la présidente de Rességuier. Délivré par la mort de Robespierre, il fut plus tard placé à l'école militaire de Fontainebleau, en sortit en 1806, et, à peine officier dans un régiment de cavalerie, fit les campagnes d'Espagne et de Pologne. Sa santé, mise de si bonne heure à de si rudes épreuves, en fut visiblement altérée, et bientôt le força à quitter le service. Il rentra au pays natal en 1811, épousa Christine-Pauline-Charlotte de Mac-Mahon et continua de vivre en Languedoc au milieu des siens, se livrant aux premières inspirations de sa verve poétique. Il ne chercha pas d'abord d'autres applaudissements que ceux de ses compatriotes; ses premiers essais littéraires lui ouvrirent les portes de l'académie des Jeux Floraux en 1816. Cependant Paris ne pouvait manquer de l'attirer; Paris, dont il a dit lui-même[1] : « Cet insolent seigneur suzerain, ce grand accapareur de toute distinction, » s'empara de lui et le fixa à partir de l'année 1822. Cette date était celle d'un grand mouvement littéraire; Jules de Rességuier y trouva tout naturellement sa place marquée dans les premiers rangs. Il fonda avec Alfred de Vigny, Victor Hugo, Émile Deschamps, Charles Nodier (juillet 1823) la *Muse française*, recueil périodique fort en vogue à cette époque, et qui prit une part active à la lutte entre les *classiques* et les *romantiques*. Jules de Rességuier inclinait vers les romantiques, mais sans partager aucune de leurs exagérations; il en était préservé par deux qualités qu'il possédait au suprême degré : le bon goût et le bon sens. Lui-même a tracé sa ligne et donné sa mesure dans les vers suivants, utiles à rappeler en tout temps, non-seulement comme modèle de diction, mais comme règle de conduite :

Oui, je ne puis souffrir ces vers, fils de l'orgie,
Mais je n'aime pas beaucoup mieux
Ces vers, petits enfants de la mythologie,
Et qui tout jeunes semblent vieux.

. . . .

En copiant un dieu du temple d'Olympie,
Ou bien de Raphaël un tableau virginal,
On ne reproduit plus, de copie en copie,
Un seul trait de l'original.

Que dans la vérité le poëte demeure;
Qu'il marche au même but par un nouveau chemin;
Qu'il soit bien de son temps, de son jour, de son heure,
Et moins d'hier que de demain.

[1] *Éloge* de M. Desclaux, membre de l'académie des Jeux floraux.

Des deux écoles donc, quelle est la différence?
Ce sont d'aimables sœurs, leur âge n'y fait rien :
L'une est le souvenir et l'autre l'espérance,
Leur intérêt commun est de s'entendre bien.

Qu'entre jeunes et vieux la guerre soit finie;
Tout système devient très-bon par le talent;
Pour que le plus mauvais soit le plus excellent,
Une chose suffit..... c'est un peu de génie.

La gloire est à Bouvine ainsi qu'à Marengo :
Immortalisez-vous par une ode superbe;
N'importe après cela qu'on se nomme Malherbe,
Jean-Baptiste ou Victor Hugo.

Quoique l'imagination fût la qualité dominante dans Jules de Rességuier, son esprit n'en avait pas moins reçu une culture sérieuse, et ses goûts autant que ses opinions politiques le portaient à offrir son concours au gouvernement de la Restauration. Il entra au Conseil d'État et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la fin de l'année 1823. Il écrivit, sans y attacher son nom, plusieurs articles qui furent remarqués dans les journaux royalistes à l'époque où y écrivaient aussi MM. de Chateaubriand, de Castelbajac, de Peyronnet, de Marcellus, ses amis. Il apporta dans la lutte des partis la même modération que dans la guerre des lettres. M. de Villèle, originaire comme lui de Toulouse, l'appréciait à sa juste valeur. M. de Rességuier, beaucoup plus jeune que le président du conseil des ministres, ne pouvait manquer d'être sensible à ces témoignages d'estime, mais ne laissa jamais ses sentiments de gratitude s'égarer jusqu'à l'illusion : « Que M. de Villèle « y prenne garde, disait-il un jour, et qu'il n'entreprenne pas de conduire « le char de l'État avec les bœufs de Mourville; » Mourville était le domaine de M. de Villèle en Languedoc, et le mot était dit à l'époque où les amis les plus clairvoyants de la Restauration souhaitaient que le ministère Villèle, sans cesser d'être conservateur par excellence, accordât plus aux mouvements de l'esprit français et aux exigences de l'opinion publique. Néanmoins le stimulant essentiel des hautes carrières politiques, l'ambition, manquait absolument à Jules de Rességuier, et, sans cesser d'être assidu aux travaux du Conseil d'État, il garda toujours sa préférence pour la causerie intime et pour le culte de la poésie. En 1827, il publia un volume de pièces choisies sous ce titre : *Tableaux poétiques*, et le succès fut de nature à marquer définitivement sa vocation littéraire. Bientôt après, la révolution de 1830 achevait de le séparer de la politique, et il refusa sans hésiter le serment que lui demandait le nouveau pouvoir. Ces loisirs profitèrent aux lettres et valurent aux divers recueils qui se fondèrent à cette époque un grand nombre de vers et de nouvelles en prose, où le souffle poétique n'est pas moins sensible que dans ses vers. En 1836, il publia *Almaria*, roman; en 1838, les

Prismes poétiques. La vie brillante des salons de Paris, les amitiés enthousiastes et fidèles ne faisaient point oublier à Jules de Rességuier son cher Languedoc et la vie de famille à laquelle il consacrait, même à Paris, une part de prédilection. En 1840, il regagna Toulouse et Sauveterre, l'élégante habitation qu'il avait créée en regard des Pyrénées. Il promettait à ses amis qu'on le reverrait bientôt, mais le charme du Midi et la puissance des affections qui le ressaisissaient étendirent d'année en année leur empire, et cette absence de quelques mois dura vingt-deux ans. A partir de 1840, ce fut donc à sa première famille littéraire, l'académie de Clémence-Isaure, qu'il consacra les confidences d'un talent poétique qui, en mûrissant, n'avait rien perdu de sa jeunesse et de sa fraîcheur. Le sol natal et le foyer domestique devinrent alors son inspiration habituelle, sa voix toujours harmonieuse et noble, devint, non plus religieuse, elle l'avait toujours été, mais plus pieuse, dans toutes les douces acceptions de ce mot, et plus émue. On jugera facilement de cette phase de son talent par quelques vers empruntés aux productions de ses dernières années :

De mon père en pleurant je reçus l'héritage;
Le château séculaire entra dans mon partage;
Il appuyait là-haut, dans les flancs du rocher,
Son imprenable base au niveau du clocher;
Et de ces quatre tours, quand j'ai vu la dernière
S'incliner de vieillesse et tomber pierre à pierre,
J'ai choisi pour bâtir ma nouvelle maison,
Ce coteau, d'où l'on voit comme un double horizon.

. . . .
L'architecte n'a pas interrogé son art
Pour élever ses murs légers, c'est le hasard,
Le caprice, le goût, l'instinct, la fantaisie;
Tout y manque au-dedans, hormis la poésie;
La voix y sait chanter, le cœur y sait gémir,
On y peut mieux rêver que l'on n'y peut dormir.

Isolée, à la foule elle semble interdite;
Car, bien qu'hospitalière, on sait qu'elle est petite,
Que nul indifférent n'a place en ce séjour,
Et qu'il est tout rempli de prière et d'amour.

Près du même foyer et de la même coupe,
Avec les mêmes vœux, la famille s'y groupe;
Chacun se réunit là, pour se compléter,
Et d'un souffle pareil tous ont l'air d'exister.

. . . .
Eh! que peut-on vouloir qu'ici Dieu ne vous donne:
Les rois n'ont pas au front de plus riche couronne;
Dans leurs palais ils ont l'éclat du diamant;

Nous, libres dans notre air, les feux du firmament.
A leur porte rugit la clameur politique,
A la nôtre on n'entend qu'un pauvre et son cantique.
Ils ont bien comme nous des serviteurs soumis;
Mais ils disent : sujets, et nous disons : amis.

Dieu récompensait par un rare bonheur domestique ses rares qualités privées, et il fut accordé à Jules de Rességuier de célébrer le cinquantième anniversaire de son mariage. Cette fête étant avant tout une fête de famille, la poésie n'y pouvait manquer, et Jules de Rességuier consacra cette touchante journée par des vers remplis tout à la fois de gaieté et de sensibilité. Ils se terminent ainsi :

Et puis, pour couronner ces cinquante ans bénis,
Si la mort vient! elle a dans ses rigueurs amères
D'ineffables douceurs, lorsqu'on laisse après soi
Deux anges ravissant qui valent leurs grand'mères,
Et trois exellents fils qui valent..... mieux que moi!

Il arriva au terme de sa carrière sans connaître la décadence de l'esprit ou la défaillance du cœur. Une éloquence chrétienne, qui surprit ceux même qui étaient le plus accoutumés à l'aimer en l'admirant, inspira ses derniers jours. Il reçut la mort avec une énergique sérénité et trouva de nouveaux accents de tendresse pour bénir tous les siens réunis autour de lui. Il s'éteignit dans sa soixante-quinzième année, le 7 septembre 1862. Jules de Rességuier n'entreprit aucune œuvre de longue haleine, mais chacune de ses pages eut son charme et sa portée. La poésie semble avoir deux procédés absolument opposés ; l'un emprunte ses inspirations aux plus grandes scènes du ciel ou de la terre, au risque de demeurer au-dessous de son entreprise; l'autre ne cherche que des sujets circonscrits et sait en tirer des pensées supérieures au sujet lui-même, ce second procédé fut celui de Jules de Rességuier. Il parla de toutes les nobles affections du cœur sans viser à la peinture des passions désordonnées. Il s'attacha surtout à peindre la vie telle que lui-même la connaissait et la pratiquait, c'est-à-dire la vie du monde, l'entretien des salons, les émotions du foyer domestique, et ses modestes compositions, toujours ingénieuses, emportent souvent l'âme aux plus nobles régions; on pourrait peut-être le caractériser d'un mot en le nommant un Millevoye aristocratique. En outre, on ne le connaîtrait pas tout entier si, à côté de ses écrits, on ne rappelait sa conversation. Comme il avait été en poésie l'émule des plus distingués parmi ses contemporains, il fut pour les traits spontanés de repartie, de fine raillerie ou de piquante observation, l'égal des maîtres en ce genre. A ce titre seul, son nom demeurera à côté de celui de Rivarol ou du chevalier de Pannat. Il appartenait à une famille où la vivacité d'esprit est héréditaire, et le bailli de Rességuier en avait été

un modèle. Un jeune chevalier de Malte, prétentieux et désœuvré, disait un jour devant lui qu'il s'ennuyait beaucoup dans l'île où il arrivait à peine. « Quoi, vous vous ennuyez vous-même, répondit le bailli de Rességuier ; « ah ! c'est bien juste. » Ce trait, moins sa sévérité, pourrait être attribué au neveu aussi bien qu'à l'oncle. Les saillies de Jules de Rességuier étaient vraiment originales et inattendues, mais elles s'arrêtaient toujours là où aurait commencé la malignité. Son esprit n'éloigna jamais ceux qu'il avait attirés une fois ; son commerce intime avait un agrément et une sûreté qui rappelait le dix-septième siècle, son nom demeurera comme un type ac compli de l'alliance des meilleures traditions de l'ancienne société et des plus brillantes qualités de la société nouvelle.

A. DE FALLOUX.

LA PEINTURE ITALIENNE

On s'était cru fondé, jusqu'à ces derniers temps, à refuser aux Anglais le sens artistique ; le sceptre de l'industrie leur était abandonné sans conteste ; mais, en matière de goût et de critique, ils étaient tenus pour profanes. A peine quelques privilégiés connaissaient l'école anglaise, les chefs-d'œuvre des Reynolds et des Turner ; et, dans les nombreuses applications où l'art se fait populaire, l'infériorité des Anglais était notoire. Aujourd'hui les rôles paraissent changer, et ceux qui ont visité l'exposition de 1862 en rapportent une impression toute nouvelle et bien différente. On leur dispute cette souveraineté absolue qu'ils ont si longtemps tenue d'une main ferme ; sur bien des points, en effet, la lutte est possible, la lutte a déjà réussi. En revanche, ils ont fait invasion sur notre propre terrain ; leur goût s'est épuré, leurs horizons se sont étendus ; pour tout dire en un mot, l'art a pénétré dans l'industrie anglaise, et nous ne sommes plus les seuls à réaliser cette alliance féconde. Déjà l'alarme a été donnée ; et nos fabricants voient avec surprise qu'il leur faut redoubler d'efforts pour se maintenir au rang qu'ils occupent, pour empêcher que les Anglais, hier encore leurs disciples, ne soient demain des rivaux dangereux.

D'où viennent ces progrès soudains ? d'où vient ce développement rapide ? Le sentiment de l'art ne peut germer que dans un milieu favorable, dans certaines conditions d'atmosphère morale, comme ces plantes délicates qui ne vivent que par certains climats et qu'on ne saurait acclimater sous un autre ciel. Mais les climats se modifient par l'effet du temps ou par un de ces bouleversements violents dont nous lisons l'histoire sur les pentes de

nos montagnes. Dans l'ordre moral, il y a les mêmes déplacements d'atmosphère, les mêmes variations de température : on voit germer tout à coup des instincts jusqu'alors méconnus; et de nouvelles conditions développent de nouveaux talents. C'est la révolution que nous voyons s'opérer en Angleterre de nos jours. Les questions de prospérité publique et de progrès industriel n'y passionnent plus exclusivement les masses : on sent circuler chez elles comme un nouveau courant. L'amour-propre s'est réveillé; l'honneur national est engagé ; et comme les Anglais mettent dans toutes leurs entreprises une énergie et une grandeur incontestables, leurs progrès ont été rapides. Ils ont déjà réparé bien des années de négligence et d'oubli : les musées se sont accrus, des écoles pratiques de beaux-arts se sont ouvertes, par un heureux concours de la protection de l'État et des largesses des particuliers ; en un mot, l'impulsion est donnée, et elle les mènera plus loin qu'on ne le pense. A coup sûr, ils la doivent surtout à l'influence étrangère, à cet échange perpétuel d'idées, qui tend de plus en plus à établir, au-dessus de toutes les diversités de races et les rivalités de gouvernements, l'unité de civilisation ; ils la doivent surtout aux expositions universelles, où la comparaison a fait éclater leur infériorité artistique. Mais ils la doivent aussi aux efforts incessants et infatigables d'une foule de critiques de toute école, qui se sont attachés à populariser l'art, à faire pénétrer dans la foule l'intelligence du beau, ce qui est le meilleur moyen de lui en inspirer le sentiment. Il en est, parmi ces critiques, dont le nom s'est acquis une renommée européenne. Nous ne citerons que M. Ruskin, qui, depuis près de vingt ans, entretient une sorte d'*agitation* en Angleterre pour la réforme des beaux-arts, et dont les théories, quelquefois originales jusqu'au paradoxe, ont eu le don de passionner déjà plusieurs générations.

Plus modeste est le livre que nous annonçons aujourd'hui [1]; ses visées sont moins hautes, et l'effet n'en a point été non plus aussi éclatant. L'auteur, madame Jameson, enlevée trop tôt aux lettres et aux beaux-arts, qu'elle avait cultivés toute sa vie avec succès, s'est proposé seulement de rassembler en un volume de format commode et de lecture facile, tous les documents épars sur la vie et les œuvres des grands peintres italiens, en y joignant la description de leurs tableaux les plus célèbres et des appréciations critiques. « Madame Jameson, » nous dit M. Labour dans sa préface, « parle des arts en anglaise qui examine tout avec scrupule, en femme qui « aime passionnément la peinture, en touriste qui ayant beaucoup vu et « beaucoup voyagé, n'est nullement exclusive ; en érudite, qui ayant im- « mensément lu, compulse les opinions de tous, avant de vouloir former « les siennes. » — Ce que son livre pourrait y perdre en originalité, il le gagne en exactitude et en précision. C'est une galerie de portraits, non de portraits pris au hasard, mais de portraits choisis, et c'est en même temps une histoire : une histoire de l'art et de ses développements pendant près de trois siècles, comme la galerie de Versailles est une histoire de France... Madame Jameson part de Cimabuë (1240-1302) pour s'arrêter à Bassano

[1] *La Peinture et les Peintres italiens*, traduit de l'anglais, de Mrs Jameson, par Fenan Labour. Paris, 1862.

(1510-1592) en passant par Giotto, Mantegna, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Corrége, Titien, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer; et dans cette longue carrière, pas un signe de défaillance, pas un seul emportement : à peine pourrait-on relever, çà et là, quelque jugement aventuré. Madame Jameson n'a ni l'imagination qui embellit, ni le parti pris qui travestit les faits. On pouvait craindre que, se laissant prendre aux théories des *préraphaélistes*, qui ont séduit tant de bons esprits en Angleterre, elle eût fait la part du lion aux vieux maîtres : sans doute, elle apprécie à leur juste valeur, leurs grâces simples et naïves; elle n'hésite pas à leur rendre pleine et entière justice quand ils le méritent : jusqu'à préférer certaines parties du *Jugement dernier* d'Orcagna au *Jugement dernier* de Michel-Ange; mais elle sait reléguer leurs figures au second plan; et le plus bel éloge dont elle les juge dignes, c'est « que le grand Raphaël lui-même n'a pas dédaigné de les étudier (p. 67).» Au milieu de tant d'écueils elle poursuit sa route de pied ferme, touchant à tout d'une main sûre, se baissant çà et là pour recueillir quelques anecdotes authentiques, laissant derrière elles toutes les traditions controuvées ou douteuses; nous prouvant que Léonard de Vinci n'est pas mort entre les bras de François I[er], et que Pérugin n'était point un athée; semant partout son récit d'aperçus ingénieux, originaux ou empruntés, et de descriptions sobres et vivantes. Tout au plus pourrait-on lui reprocher quelques omissions : il en est une pourtant que nous avons grand'peine à lui pardonner, celle de Luini dont il est fait mention en passant. L'auteur des fresques de la *Brera* et de *Saronno* n'eût point été déplacé à la suite de son maître Léonard.

En résumé, ce livre est une précieuse acquisition pour notre littérature artistique. Il se recommande par son exactitude, sa bonne foi, sa simplicité. D'une lecture facile et d'un intérêt soutenu, il présente, à qui le lit d'un bout à l'autre, un ensemble complet. Comme livre de *references* (le sujet autorise le mot), il sera consulté avec fruit par l'homme du monde, par l'amateur, par le touriste; à ce titre il sera bientôt le compagnon du guide de Murray ou de Joanne.

La traduction de M. Fernand Labour est leste, vive, et en même temps fidèle et simple; telle qu'il la faut à des lecteurs qui cherchent l'instruction plutôt que les raffinements du style; telle, en un mot, que madame Jameson l'eût approuvée elle-même, s'il lui avait été donné de l'inspirer et de se relire dans une autre langue. C'est un passe-port qui garantit en France aux *Peintres italiens* le succès durable qu'ils ont obtenu sous leur forme première.

EMMANUEL DUVERGIER DE HAURANNE.

REVUE CRITIQUE

I. *Descartes et la Princesse palatine*, par M. le comte Foucher de Careil. 1 vol. in-8. — II. *Études sur Malebranche*, par M. l'abbé Blampignon. 1 vol. in-8. — III. *L'abbé Dubois*, par M. le comte de Seilhac. 2 vol. in-8. — IV. *La Russie au dix-huitième siècle*, par le prince Augustin Galitzin. 1 vol. in-8. — V. *Histoire d'un bouton*, par M. Piotre Artamoff. 1 vol. in-12. — VI. *Le violon de faïence*, par M. Champfleury. 1 vol. in-12. — VII. *Causeries scientifiques*, par M. H. de Parville, 2 vol. in-12. — VIII. *Francs propos*. 1 vol. in-12.

I

On sait le rôle que jouèrent les femmes, au dix-septième siècle, dans l'histoire du cartésianisme. La fortune de cette doctrine fut, en grande partie, leur œuvre. Repoussée des écoles, elle fut accueillie par les salons ; c'était une philosophie de gentilhomme et non de pédant. Les belles dames se piquaient généralement de s'y entendre ; madame de Grignan en remontrait là-dessus à Corbinelli. On parlait, dans les ruelles, entre deux nouvelles de cour, de la Méthode, des Tourbillons et surtout des Esprits vitaux. La mode avait franchi les clôtures monastiques, et, dans plus d'un parloir féminin, les théories cartésiennes s'échangeaient à travers les grilles.

En France, ce ne fut guère, pour les femmes du monde, qu'un amusement intellectuel. Mais ailleurs, sur les bords du Rhin, en Hollande, en Allemagne, il en fut autrement. Là il y eut des femmes qui se firent de la philosophie de Descartes une religion et y cherchèrent la règle de leur vie et la consolation à leurs peines.

Telle fut, entre autres, cette Princesse palatine dont la vie singulière et touchante, les études, les amitiés, les relations viennent d'être pour M. Foucher de Careil l'objet d'une curieuse et savante étude. [1]

[1] *Descartes et la Princesse palatine, ou de l'influence du cartésianisme sur les femmes du dix-septième siècle.* — In-8°, Paris, Durand, rue des Grès.

Cette Princesse palatine, qu'il ne faut pas confondre avec la mère du Régent, s'appelait Élisabeth. Elle était l'aînée des cinq filles de ce prince palatin que les Bohêmes, après la défénestration de Prague, avaient fait roi (1619) et qui le fut si peu de temps, qu'on l'appela roi d'un hiver (*Winterkœnig*). Séparée de sa mère, sœur de Charles Ier d'Angleterre, elle avait été élevée par son aïeule dans une profonde solitude où elle avait pris le goût des études sérieuses. Plus tard, retirée en Hollande avec sa mère et la plus grande partie de sa famille, elle s'appliqua à la philosophie de Descartes qui commençait alors à se répandre. Descartes, qui avait entendu parler d'elle, désira lui être présenté. Il fut frappé de la supériorité de son intelligence et de la singulière intuition qui la conduisait comme par bonds aux profondeurs où il n'arrivait lui-même que par l'effort persévérant de la méditation. Leurs relations dès lors furent très-suivies et prirent un caractère intime. Descartes parut né plus écrire que pour elle, et, à partir de son livre des *Principes*, il lui dédia tous ses ouvrages. De son côté la princesse entretint avec lui un commerce de lettres fort curieux. On y voit le philosophe, serré de près par sa royale élève, éprouver souvent un embarras manifeste.

Un point sur lequel Descartes fut particulièrement pressé par la princesse Elisabeth dans l'explication de son système, c'est la morale. Descartes a une métaphysique, une physique : il n'a jamais eu de morale, ou du moins il n'en a jamais formulé les principes. C'est une lacune que son élève le mit cependant en demeure de combler, non en le poussant à des déductions logiques, mais en faisant appel à son cœur. La candide jeune fille avait pris au sérieux la philosophie, croyant y trouver le bonheur. Un jour donc qu'un fatal concours de circonstances pénibles l'avait accablée, elle leva les yeux vers son maître et lui demanda des consolations ! Les consolations! C'est là l'éternel écueil de la plilosophie. Devant cette âme naïve et confiante, Descartes se trouva très-empêché. Il ne s'agissait plus, cette fois, de vagues spéculations sur la nature de l'être en général, mais de philosophie pratique. Le maître était sommé par l'élève, au nom de son affection, de s'expliquer sur ce que la philosophie peut offrir pour préserver une âme du chagrin et la prémunir contre les coups du sort. Descartes comprit à merveille, mais naturellement il n'avait pas le précieux dictame. « La morale, avait-il dit, est le fruit le plus parfait de l'arbre de la science. » Ne pas offrir, au moins quelque chose qui y ressemblât, n'eût-ce pas été avouer que la philosophie est un arbre stérile? Descartes se mit à l'œuvre. Il commenta d'abord Sénèque *de Vitâ beatâ*, cherchant à le compléter et à le corriger à l'aide d'Epicure, de Zénon et d'Aristote. Puis, quittant ce labeur éclectique, Descartes entreprit d'esquisser à son tour sa théorie du bonheur. « Trois pensées, dit M. Foucher de Careil, forment le portique de cet édifice : ce sont la bonté de Dieu, l'immortalité de l'âme et le spectacle de l'univers. » Or il n'y a rien de bien nouveau dans ces pensées, même dans

la dernière qui présente un peu plus d'originalité que les autres, mais qui n'est au fond que l'optimisme des stoïciens. Aussi quand il en arrive à traduire en conseils ces aperçus généraux et à les réduire en maximes pratiques à l'usage de son élève, Descartes paraît-il bien inférieur à lui-même. Peu s'en faut même que ses consolations ne paraissent une insulte. N'y a-t-il pas, en effet, de quoi blesser une âme délicate et profondément sensible à la rupture des liens de famille, à la perte des affections, aux déceptions du cœur, que de lui dire, comme le fait Descartes, : tenez-vous l'âme en joie, chassez l'humeur noire et les mauvais rêves, bannissez la mélancolie. Croyez-moi, la recette est bonne, j'en ai fait l'expérience ; tout enfant je me suis guéri d'une maladie mortelle en m'égayant l'imagination ! N'est-ce pas là un refrain de Désaugiers moins la rime ? Descartes, qui pourtant alors écrivait le *Traité des passions*, connaissait bien peu le cœur, quand il pensait, avec ces conseils dignes du Caveau, opérer la guérison morale d'une noble jeune femme, d'une fille des Stuarts, exilée, sans asile assuré, sans avenir, qui avait perdu deux frères qu'elle aimait d'une tendresse particulière, qui voyait le troisième au milieu du danger de la guerre civile d'Angleterre et le dernier jouer dans l'exil un rôle indigne ; qui pleurait sur deux de ses sœurs, sorties de la religion qu'elle professait elle-même et enfin avait le malheur de n'être pas aimée de sa mère. « Le tort du philosophe était ici, dit M. Foucher de Careil, de lui prêcher *l'art d'être heureux*, quand il fallait s'élever à quelque chose de plus haut : l'amour du sacrifice. » Elisabeth le sentit et y conforma sa fin.

En effet, après bien des agitations, bien des tentatives infructueuses, d'établissement, dans lesquelles Descartes lui témoigna un dévouement vraiment paternel (c'est pour elle qu'il fit ce funeste voyage de Suède, où il mourut), la princesse palatine se retira dans l'abbaye (protestante) de Herford, où, sans renoncer d'ailleurs à la philosophie de son maître, elle se livra à la Pratique de ce renoncement chrétien qu'il n'avait pas su lui enseigner. Selon M. Foucher de Careil, elle sut marcher ferme entre les deux abîmes où versèrent trop souvent les femmes qui avaient embrassé la philosophie de Descartes : le mysticisme et l'incrédulité. « Je vois là, dit M. Foucher de Careil, un effet de cette vue nette et ferme et de ce large bon sens que Descartes avait développés dans son élève. » N'en déplaise à l'érudit et spirituel critique, on peut y voir, à plus juste titre, l'effet de la foi chrétienne de la princesse, qui, une fois passées les premières ivresses de la philosophie, retourna aux salutaires croyances de l'Évangile et s'y attacha avec amour, ainsi que le prouvent les lettres d'elle que publie pour la première fois M. Foucher de Careil, notamment celle du dernier octobre 1679, que nous voulons citer, tant elle nous paraît belle. Cette lettre est adressée à sa sœur, qui avait embrassé le catholicisme et était devenue abbesse de Maubuisson.

« Je vis encore, ma chère sœur, mais c'est pour me préparer à mourir.

Les médecins n'entendent plus rien à ma maladie; aussi je ne me sers plus de leurs remèdes. Mais ils s'accordent en cela qu'elle procède du défaut de chaleur naturelle et d'esprits vitaux qu'ils ne sauraient suppléer avec toute leur science; le ministre dont je me suis servie a dit à mes gens que je devais mettre mes affaires en ordre, de peur d'être surprise; ce que j'ai fait pour le monde.

« Il ne me reste plus, à cette heure, qu'à me préparer pour livrer à Dieu une âme lavée dans le sang de mon Sauveur. Je la connais souillée de beaucoup de péchés, et particulièrement d'avoir préféré la créature au Créateur, et d'avoir bien vécu pour ma propre gloire, ce qui est une espèce d'idolâtrie. C'est ce qui me fait souffrir les douleurs que je sens presque tous les jours avec joie, sachant qu'il est juste que ce corps souffre pour les péchés qu'il m'a fait commettre. C'est la croix que je m'ordonne de prendre pour le suivre jusqu'à sa gloire, en renonçant à moi-même, pour me soumettre entièrement à sa volonté.

. . . .

« Adieu, ma chère sœur, j'espère que nous nous reverrons en l'autre monde, et que Dieu nous préparera si bien dans cette vie transitoire et que nous verrons éternellement sa face dans la future. »

II

Après la mort de Descartes, la Princesse palatine se mit en relation avec ses principaux disciples, en France et dans le reste de l'Europe. Parmi les premiers, nous trouvons — et personne n'en sera surpris — le P. Malebranche. Il devait exister une prédisposition sympathique entre ces deux âmes; elles avaient le culte de Descartes et croyaient de bonne foi coordonner ses doctrines avec les doctrines chrétiennes. Le tour poétique de leur esprit et la beauté de leur imagination créaient encore entre elles d'autres rapports. Aussi croyons-nous qu'on ne lira pas sans attrait, à côté du travail de M. Foucher de Careil sur l'abbesse protestante, celui qu'a publié, il y a plusieurs mois déjà, M. l'abbé Blampignon sur l'oratorien catholique[1]; comme l'autre, celui-ci est plein de détails biographiques curieux, importants et tout à fait inconnus. On ne savait, jusqu'ici, qu'assez peu de chose sur la personne de Malebranche, sa vie, ses travaux et les luttes qu'il eut à soutenir. Des recherches bien dirigées ont mis M. Blampignon en possession de documents inédits fort étendus sur l'auteur de la *Recherche de la vérité*, ainsi que de plusieurs fragments également inconnus de sa correspondance.

[1] *Études sur Malebranche.* — In-8°, chez Douniol.

Les documents, au nombre de deux, se complètent heureusement; l'un, déposé aux archives, sorti de la plume du P. Adry et rédigé, à la veille de la Révolution, sur les Mémoires du marquis d'Allemans, du conseiller Chauvin et du P. Lelong, tous trois amis particuliers de Malebranche, donne d'intéressantes particularités sur la vie intime du philosophe et ses vertus privées. L'autre, qui appartient à la bibliothèque publique de Troyes, d'une écriture qui remonte au commencement du dernier siècle, appuie surtout sur les faits publics et sur les luttes qui remplirent la vie de l'oratorien. Tout porte à croire qu'il est l'œuvre du P. André.

A l'aide de ces documents, M. l'abbé Blampignon a restitué, dans ses phases principales, la vie si frêle, si intense néanmoins et si ardemment agitée du P. Malebranche.

L'ouvrage se divise en trois parties. L'une, exclusivement biographique, nous fait assister à la lente et pénible croissance de l'enfant qu'on dut élever dans la maison paternelle parce que sa débilité ne lui permettait pas d'affronter la vie de collége plus rude alors qu'elle n'est aujourd'hui. Ce n'est qu'à seize ans, et pour ses études de philosophie, qu'il aborda les écoles dont il goûta peu l'enseignement encore tout aristotélique. Dès lors il songeait à la carrière ecclésiastique « où l'appelaient également la nature et la grâce, » a dit spirituellement Fontenelle. L'Oratoire, fondé depuis peu par M. de Bérulle, florissait sous la direction du P. Bourgoing. Cette docte compagnie de prêtres était bien faite pour attirer le jeune Malebranche. Il y entra en 1660, suivi d'un de ses frères qui n'y resta point. Pour lui, il ne la quitta jamais; il ne quitta même point, sinon pour des résidences d'été plus ou moins prolongées à la campagne, le séjour de la maison professe de Paris. C'est là qu'il publia tous ses ouvrages, engagea et soutint tous les combats qui remplissent sa belligérante carrière. On en lira ici l'histoire très-dramatique et assez peu connue. Les détails fournis par les manuscrits de Paris et de Troyes lui donnent un grand intérêt et jettent beaucoup de lumière sur la polémique cartésienne au dix-septième siècle.

A l'étude biographique succède, dans le livre de M. l'abbé Blampignon, une étude philosophique, qui en fait la partie principale. Nous emprunterons, pour la résumer, les paroles même de S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, que nous extrayons d'une lettre écrite par le prélat à l'auteur. « Si tout à l'heure vous aviez la correction d'un dessin d'après nature, vous avez maintenant, lui dit-il, la précision de l'analyse. L'indignation de Malebranche contre l'empire d'Aristote sur le moyen âge et son amour pour la philosophie platonicienne dans laquelle il se jette sur les pas de Saint Augustin; son système de la *vision en Dieu*, qui est une illusion sublime et qui confine pourtant au spinozisme; son optimisme qui déclare le monde parfait et qui conduit à la nécessité de l'incarnation du Verbe; sa défiance des sens qui aboutit au doute rationnel sur l'existence du corps; son opinion sur les *causes occasionnelles*, d'où pourrait logiquement sortir

la négation de la liberté humaine ; sa tendance à supprimer l'ordre naturel et fini, tendance de laquelle pourrait naître une morale ayant des affinités avec le quiétisme, tout cela est parfaitement exposé dans la deuxième partie de votre livre. Les idées vraies et belles sont mises en lumière ; l'exagération, l'erreur, la contradiction y sont assez en relief pour être aisément saisies par l'esprit le moins rompu aux spéculations philosophiques. »

Une fine et brillante étude sur le style de Malebranche, style ravissant de limpidité, d'éclat et de grâce qu'on n'avait jamais analysé à part, complète, avec un bon nombre de lettres inédites, ce remarquable volume qui a valu à l'auteur de brillants éloges et de lourdes attaques. Cela devait être; car, s'il reste encore chez nous des admirateurs de nos gloires philosophiques et chrétiennes, il y a en foule des esprits infirmes et présomptueux, toujours prêts à se joindre à leurs calomniateurs. M. Blampignon, qui a accepté modestement les louanges que lui a acquises son travail, traitera, nous l'espérons, avec le dédain qu'elles méritent, les injures qu'il lui a attirées.

III

Il y a dans l'église Saint-Roch, à Paris, à droite en entrant, un tombeau d'un assez bon style. Sur le sarcophage est une figure de prélat à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, mais qui semble moins occupé des choses du ciel que de celles d'ici-bas. Le personnage ne manque pas, grâce au costume, d'une certaine distinction. Ses traits sont fins, mais dépourvus de grandeur. Le front est soucieux et le regard singulièrement attentif. L'attitude entière du corps, malgré le calme apparent de la pose, révèle la préoccupation. Vainement cherchez-vous le nom du personnage qui est là et dont la bouche expressive semble vouloir parler : le marbre est muet et ne porte aucune inscription. Il y en avait une naguère, mais un sentiment de pudeur l'a fait effacer, vous dit le sacristain ; car, ajoute-t-il à demi-voix, ce tombeau est celui du cardinal Dubois. Le roi Louis-Philippe, qui avait fait Saint-Roch paroisse royale, ne pouvant enlever ce tombeau, dont la présence dans une église le scandalisait, en fit du moins enlever l'épitaphe.

En ceci, comme en tout ce qu'il faisait, le roi Louis-Philippe suivait le sentiment public. Il n'y a pas, en effet, dans notre histoire, d'homme plus mal famé que Dubois, et de mémoire plus universellement honnie que la sienne. L'épithète d'infâme semble inséparable de son nom. Et il faut en convenir, elle ne serait que juste s'il était prouvé qu'en effet cet homme a poussé la dépravation, l'impiété, la cupidité, la bassesse aussi loin qu'on l'a dit. Mais des écrivains graves en ont douté, et, à leur tête, le vénérable

M. Emery, directeur général de Saint-Sulpice, esprit éclairé, sagace, indépendant et qui n'était pas de caractère à se laisser influencer par des intérêts de corps, et à prendre, pour l'unique motif qu'il aurait appartenu à l'Église, la défense d'un homme justement flétri. L'amour du paradoxe et la mode des réhabilitations historiques qui, dans ces derniers temps, est devenue un travers assez commun, ont pu, en l'exagérant, compromettre l'idée du sage sulpicien. Mais entre vouloir justifier sur tous les points l'abbé Dubois et le vilipender sans miséricorde, entre en faire un saint ou en faire un monstre, il y a un milieu.

Ce milieu, qu'il n'est pas impossible de tenir, nous avons cru un instant le trouver dans l'ouvrage intitulé *l'Abbé Dubois* [1], que vient de publier M. le comte de Seilhac. Cet ouvrage, fruit de grandes recherches et qui ne forme pas moins de deux volumes, contient des détails très-neufs et très-curieux sur l'homme à qui il est consacré, et des pièces inédites d'un véritable intérêt. Malheureusement, c'est une apologie plus qu'une histoire; un étroit esprit de localité y domine; M. de Seilhac, qui est de Brives-la-Gaillarde, comme Dubois, se croit obligé de tout défendre chez son compatriote, de le justifier de tous les vices qu'on lui a imputés, de le poser en victime de la calomnie, d'en faire un parfait honnête homme, un ecclésiastique régulier, un ministre intègre autant qu'habile, bref, tout le contraire de ce qu'on l'a cru jusqu'ici. Évidemment, l'amour du pays natal a poussé trop loin M. de Seilhac; nous craignons que, par excès de zèle, il n'ait compromis la thèse très-discutable au fond qu'il a entreprise. Qui croira, à moins d'être de Brives-la-Gaillarde, que tout est calomnie dans la légende de Dubois? Il y a là de l'exagération sans doute, beaucoup d'exagération, mais eût-on jamais imaginé de telles énormités, si elles n'avaient un fondement réel? S'aviserait-on d'accuser de scélératesse un homme véritablement irréprochable, comme, selon M. de Seilhac, le serait son héros? On ne prête qu'aux riches, dit un proverbe : pour s'être vu gratifié à ce point, il faut que Dubois ait été en fonds.

Ce qu'il fallait faire, selon nous, au lieu de tenter carrément l'apologie d'un tel homme, c'était d'examiner, en juge, son dossier historique, de discuter les charges qui pèsent sur lui, de réduire enfin à leur juste valeur les accusations accumulées contre sa mémoire, et où il est impossible de ne pas voir l'œuvre de la passion.

Il faut remarquer en effet que, jusqu'ici, ses ennemis ont seuls déposé contre lui, que leurs assertions sont empreintes d'une colère manifeste, et qu'il n'y a pas eu d'enquête et de débats contradictoires. Le caractère et les intérêts des hommes qui l'ont décrié sont tels qu'on peut légitimement en suspecter l'équité. Saint-Simon, qui l'a marqué d'un fer rouge, n'est pas à accepter sans contrôle ; on sait qu'il n'était pas homme à s'arrêter devant

[1] 2 vol. in-8, Amyot, édit., rue de la Paix.

la calomnie quand il s'agissait de ses ennemis, fussent-ils ducs et pairs, et Dubois ne l'était pas. Roturier et ministre ! il en fallait moins pour s'attirer l'anathème du fanatique défenseur des priviléges nobiliaires. Aussi, sous quels grotesques traits le présente-t-il à ses débuts, quel piètre personnage en fait-il, et de quelles affreuses couleurs peint-il sa vie ! A l'entendre, ce fils d'apothicaire avait été valet au sortir du collége. Ce qu'il y a de plaisant, c'est de voir, à notre époque démocratique, des gens sortis bien souvent de plus bas répéter cette dédaigneuse moquerie du grand seigneur. Or il est établi que, au lieu d'être apothicaire (ce qui certes ne ferait point tache à nos yeux dans sa vie) Dubois était fils d'un fort honorable docteur en médecine que sa fortune et sa clientèle mettaient en position de donner une éducation libérale à ses enfants, et qui jouissait d'assez de considération auprès du lieutenant général du roi dans sa province pour obtenir, à sa recommandation, une place à Paris, dans le collége de Saint-Michel, pour le second de ses fils, celui précisément qui devint précepteur du duc de Chartres, premier ministre et cardinal.

C'est à seize ans que ce jeune homme quitta sa ville natale où il ne retourna jamais. Ainsi tombe d'abord l'accusation d'y avoir contracté mariage. Quant à s'être vu réduit à gagner son pain en servant comme laquais dans quelque grande maison, rien n'est moins admissible; ce qui paraît plus probable, c'est qu'il entra, en qualité de précepteur, comme le faisaient alors ceux qui, comme lui, portaient avec le titre le costume d'abbé, dans quelque riche famille, et qu'il y fit d'assez mauvaises connaissances. Quoi qu'il en soit, c'est en cette qualité de précepteur, ou tout au moins de répétiteur, que nous le trouvons, en 1683, auprès du duc de Chartres, où il avait été placé à la recommandation du directeur du collége de Saint-Michel, par M. de Saint-Laurent, gouverneur du jeune prince. Qu'il ait été, à cette époque, l'être dépravé, moitié instituteur et moitié valet, que nous montre Saint-Simon, rien n'est moins probable. Il y avait de la tenue dans la maison du duc d'Orléans, grâce à la Princesse palatine, sa femme; et s'il y avait eu, soit dans les antécédents de Dubois, soit dans ses rapports avec son élève, la moitié seulement de ce dont on l'accuse, cela n'eût point échappé aux yeux qui, de tous côtés, étaient ouverts sur lui. Ou Dubois était encore honnête alors, ou il dissimulait habilement ses vices ; car il est prouvé qu'il fit faire à son élève, dont on avait désespéré jusque-là, de remarquables progrès dans les études et qu'il mérita, de la part de la Princesse palatine les témoignages les plus explicites d'estime et de reconnaissance. Cela résulte de plusieurs pièces inédites et fort curieuses que publie M. le comte de Seilhac ; notamment d'un plan raisonné et d'un règlement journalier d'études dressé par Dubois, où l'on voit que toutes les heures de son élève étaient fructueusement employées, ainsi que d'une correspondance de la duchesse d'Orléans avec le précepteur de son fils et son fils lui-même, où celui-ci reçoit souvent des reproches et l'autre souvent des éloges.

Il est vrai qu'ailleurs cette même princesse s'est plainte amèrement de l'homme qu'elle loue ici et le traita comme un misérable; mais on sait à quoi tint le changement de ses dispositions : le duc de Chartres avait épousé la fille naturelle de Louis XIV, et Dubois avait contribué plus que personne à le décider à ce mariage que la fière Allemande regardait comme un déshonneur!

Nous entrons ici dans la période politique de la vie de Dubois, celle où les attaques contre sa vie privée se grossissent des attaques contre sa vie publique. Sans se constituer l'avocat de la première, on peut, dans une certaine mesure, entreprendre la défense de l'autre ; sans chercher à absoudre l'homme, on peut justifier le ministre. C'est ce qu'a fait un éloquent publiciste [1] auquel nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs et ceux de M. de Seilhac. Ils trouveront là, non-seulement du rôle de Dubois dans les affaires de l'État, mais de l'ensemble de sa vie, une appréciation aussi élevée qu'indépendante et aussi ferme que juste. M. de Carné s'est fait le juge et non l'apologiste de cet homme ; il n'a pas cru que, sous prétexte qu'il a appartenu à l'Église, il y avait obligation, pour les catholiques, de travailler à lui rendre l'innocence baptismale. Nous préférons la pensée du chapitre qu'il lui a consacré à celle du livre, d'ailleurs très-intéressant, nous le répétons, de M. de Seilhac. A notre avis, la religion est moins intéressée que quelques-uns se le figurent dans la question des mœurs de Dubois; la sainteté de l'Église ne tient pas à celle des hommes qu'elle compte dans son sein, et sa divinité éclate au moins autant dans leurs faiblesses que dans leurs vertus.

IV

Aux documents nombreux et diversement importants qu'il a déjà publiés sur la Russie [2], le prince Augustin Galitzin vient d'en ajouter de nouveaux [3] qui, entre autres mérites, ont celui d'être, cette fois, entièrement inédits. Ce sont des Mémoires manuscrits sur les règnes de Pierre Ier, Catherine Ire et Pierre II, qu'une bonne fortune d'érudit lui a fait rencontrer au coin d'une rue sur les ais pourris d'un bouquiniste qui ne savait d'où ils lui étaient venus.

L'auteur de ces Mémoires est inconnu, mais il ne saurait y avoir de doute

[1] M. le comte L. de Carné, *La Monarchie française au dix-huitième siècle*, chap. VI, p. 277 et suiv. Paris, Didier, 1859.

[2] *Bibliothèque russe et polonaise*. Paris, Frank. 15 vol. — *Roussky Zagranitchny Zbornik* (mélanges russes), *ibid.* 2 vol.

[3] *La Russie au dix-huitième siècle*, 1 vol. in-8. Chez Didier.

sur sa nationalité ; au français dans lequel il écrit et aux prédilections protestantes qu'il témoigne, on reconnaît en lui un de ces Allemands du nord par qui les Russes se plaignent d'avoir été exploités depuis le règne de Pierre Ier. Serait-ce J. B. Schérer à qui nous devons plusieurs ouvrages historiques sur la Russie? Le prince Aug. Galitzin le croit. Nous ne saurions être de son avis; Schérer, dont nous venons précisément de lire les *Annales de la petite Russie*, écrit correctement le français et n'est pas dénué d'une certaine élévation d'esprit. Or, il y a aussi peu de français que de sens moral dans l'individu, quel qu'il ait été, scribe de chancellerie, précepteur ou intendant de grande maison, qui a écrit ces Mémoires. C'est un anecdotier du plus bas degré; il raconte avec une égale indifférence les atrocités des princes, les infamies des grands et les souffrances des petits. La compassion ni le blâme ne se rencontrent jamais sous sa plume. Il est du reste généralement exact et bien renseigné; évidemment, il a eu entre les mains la minute de nombreuses pièces diplomatiques, lettres, dépêches, traités ; il a copié sur l'original des programmes de fêtes et de cérémonies de cour ; il a écouté derrière les fauteuils et écrit le matin ce qu'il avait recueilli dans la soirée. Là est le mérite de ses notes, sans ordre, sans proportion et dépourvues de tout agrément littéraire.

Cet Allemand nous paraît être un des premiers de cette invasion germanique si odieuse aux *vrais Russes* comme se qualifient les adhérents du parti slave [1]; il semble difficile, en effet, qu'il n'ait pas vu, sinon Pierre Ier, au moins Catherine et son successeur Pierre II. Son récit est d'un contemporain ou de quelqu'un qui touche de bien près aux événements qu'il rapporte.

Des trois souverains que nous venons de nommer, Pierre Ier est celui qui tient le plus de place dans ces Mémoires. L'auteur, à la façon de son temps, qui n'était pas la meilleure, bien qu'elle fût celle de Voltaire, trace d'abord une esquisse de sa vie, puis revient sur son caractère dans une suite d'anecdotes plus ou moins authentiques et plus ou moins accentuées. Le sentiment que lui inspire ce prince est cette adoration pour le despotisme coloré de civilisation dont notre Europe se montre plus prodigue à mesure qu'elle perd de ses convictions chrétiennes. Pierre-Mikhaïlovitch est déjà, pour lui, le grand homme de fabrique étrangère dont la philosophie du dix-huitième siècle a imposé l'admiration au peuple russe. Il ne cache pas cependant que, de son temps, il était détesté par la nation; il le cacherait, au surplus, qu'on le devinerait rien qu'aux détails dans lesquels il entre sur les moyens employés par le despote pour introduire ses fameuses réformes. Jamais on n'outragea plus gratuitement la conscience d'un peuple et l'on ne froissa d'une façon plus brutale ses habitudes les plus innocentes et les plus rationnelles. Nous ne parlons pas de la barbe dont le viril ornement a

[1] Voir la curieuse brochure intitulée : *La Russie envahie par les Allemands* (Paris, Raynouard), qui inquiéta si fort l'empereur Nicolas en 1848.

toujours plu aux nations d'origine orientale, et que Pierre Ier poursuivait avec un acharnement puéril, l'enlevant impitoyablement à quiconque entrait au service de l'État et frappant d'un impôt le paysan qui tenait à la garder et qui souvent d'ailleurs n'aurait pas eu de quoi se procurer l'instrument, alors fort cher en Russie, qu'il lui aurait fallu pour la couper.

Il y avait un autre usage auquel les Russes tenaient autant qu'à porter leur barbe intacte et pour des raisons non moins bonnes, c'est celui des longs vêtements rendus nécessaires par la rigueur du climat. Pierre les avait pris en aversion. Ne pouvant les proscrire au fond des villages où ses inspecteurs ne pénétraient guère, il les interdisait du moins dans les villes, et tout paysan, qui prétendait y entrer pour vendre ou pour acheter, se voyait impitoyablement rogner de moitié par les employés de l'octroi son caftan de toile ou sa touloupe de peau de mouton.

L'unique raison de cette haine du tsar pour les longs vêtements, c'est qu'ils étaient traditionnels et rappelaient l'Orient. Les anciens et magnifiques costumes des boyards ne trouvaient pas plus grâce à ses yeux. Non content de les proscrire par oukases, il les attaquait par le ridicule et les traînait dans d'indignes mascarades sans respect pour son père et sa mère qui les avaient portés. En 1701, l'un de ses bouffons s'étant marié, Pierre ordonna que toute sa cour irait à la noce dans le vieux costume national, et que, dans toute la cérémonie, on suivrait, par dérision, les usages de l'ancien temps. Les boyards et le tsar lui-même se costumèrent avec une exagération burlesque, « les hommes ayant des bonnets de plusieurs pieds de haut et les femmes des manches de chemises de douze aunes au moins de long et plissées en fraise depuis l'épaule jusqu'au poignet », dit l'auteur de ces Mémoires, qui naturellement trouve cette parade du meilleur goût. Ce qui la relevait sans doute aux yeux des gens de sa façon, c'est que les tsars et les patriarches d'autrefois y étaient parodiés par des individus chargés de les ridiculiser d'office. La cruauté se mêlait souvent à ces répugnantes plaisanteries « par lesquelles, dit gravement notre auteur, le tsar cherchait à changer les mœurs anciennes de ses peuples. »

Pierre Ier n'insultait pas seulement aux habitudes et aux traditions de son pays, il outrageait ses sujets dans ce qui leur était le plus sensible, leur religion. Tout le monde connaît ses entreprises contre le clergé : la spoliation des églises, la suppression des couvents, la destruction du patriarchat. Cela causa plus d'émotion qu'on ne l'a dit; l'Église russe n'était pas encore pliée au joug. Jusque-là elle avait gardé des rapports intermittents avec le centre de l'unité, et, par suite, un certain sentiment de sa dignité et une assez grande indépendance. Aussi les mesures du tsar rencontrèrent-elles plus de résistance qu'on ne le croit généralement. La suppression du patriarchat notamment ne passa que grâce à la terreur qu'inspirait le monarque. Un jour que l'archevêque de Novogorod insistait auprès de lui pour le rétablissement de cette dignité, Pierre furieux tira le couteau de chasse

qu'il portait presque toujours pendu à son côté et, en frappant la table : *Vott vach patriarkha !* Voilà votre patriarche ! s'écria-t-il. Néanmoins l'opposition fut vive partout, et plus peut-être chez les laïques que dans le clergé. Chose curieuse, la presse joua son rôle dans cette lutte ; il y eut, comme chez nous, des brochures répandues et des écrivains poursuivis.

Le tsar irrité se vengeait contre le clergé par des moyens ignobles cherchant, par de sacriléges parodies, à lui attirer le mépris de la foule et à le rendre l'objet de la dérision publique. Nous donnerons un échantillon de ces bouffonneries anti-cléricales, comme on dirait aujourd'hui. « Une fois, dit l'auteur des Mémoires, il choisit pour sujet de ses moqueries la pratique appelée *stravlénié*. Elle avait lieu aux environs de Noël. Le clergé, assemblé en corps, passait de maison en maison pour chanter des hymnes sur la naissance de Jésus-Christ, souhaiter les bonnes fêtes à toute la famille et surtout boire et manger à réfection et recevoir des présents. Afin de faire sentir la sottise et le ridicule de cet usage, le tsar assembla les gens de sa maison et mit à leur tête son ancien gouverneur Zotof qui contrefit le prêtre, et, conduisant la marche, passa de maison en maison, souhaitant les bonnes fêtes et recevant les présents. Peu à peu cette troupe s'accrut des officiers de l'état civil et militaire, et se trouva à la fin composée de plus de trois cents personnes. Alors elle ne pouvait plus être sous les ordres d'un simple prêtre ; Zotof fut donc nommé patriarche de Bacchus et reçut sous ses ordres douze archevêques comme ses assistants et les assistants de Bacchus ; et, pour rendre cela plus comique, la troupe porta le nom d'état ecclésiastique de Bacchus. Les bouffons de la cour devinrent maître des cérémonies et aumôniers, les bouteilles représentaient les encensoires, le vin et l'eau-de-vie, l'eau bénite, etc.... »

Notre Allemand trouve naturellement cela très-plaisant et de la meilleure politique du monde. Aussi, quand le tsar, mourant d'une maladie honteuse, cherche à se distraire par une orgie entrecoupée de scènes burlesques, dont les cérémonies du conclave catholique font les frais, sa plume en raconte-t-elle complaisamment les détails.

En revanche, il passe avec une extrême brieveté sur la condamnation et le supplice du tsarevitch Alexis, mourant sous le bâton de son père, précisément pour s'être montré attaché à ces pratiques civiles et religieuses que nous venons de voir officiellement bafouées. Sans doute, c'est pour faire de son héros un Brutus, sachant sacrifier son sang au bien de la patrie, qu'après nous avoir montré le tsar condamnant son premier fils à mort et le frappant lui-même, il nous le peint absorbé dans un sombre désespoir après la perte du second tué par la foudre entre les bras de sa nourrice. Ce deuil farouche ne prouve rien pour le cœur du tyran : le tigre pleure aussi ses petits, ce qui ne l'empêche pas de les dévorer quand il est en fureur.

Mais nous oublions que ce ne sont pas des jugements qu'il faut demander à ces Mémoires : ils n'ont de valeur que par les renseignements qu'ils

fournissent. Outre ceux que nous venons de mentionner et qui regardent l'histoire de Russie, il y en a d'assez curieux pour notre histoire à nous. Nous recommandons en particulier plusieurs circonstances du voyage de Pierre Ier à Paris et de ses entrevues avec Louis XV et madame de Maintenon. Nous signalons aussi, à ce titre, les projets formés par Catherine pour marier ses enfants avec des princes de la famille royale de France. Cette servante de cabaret avait rêvé d'abord de marier la seconde de ses filles avec le duc de Bourbon. Ses avances furent, paraît-il, reçues avec assez de dédain ; mais elle ne se découragea pas. Quelque temps après le refus qu'elle avait éprouvé, elle tourna ses vues du côté du duc de Chartres, fils du Régent, à qui elle promettait en dot la couronne de Pologne. Elle pensait en même temps au prince des Asturies pour sa troisième fille. Ceci se passait du vivant de son époux. Plus libre après sa mort, elle n'en fut que plus ambitieuse et en vint jusqu'à rêver au trône de France et à la main de Louis XV pour son aînée.

On connaît peu, chez nous, cette femme sortie de basse condition, qui ne sut jamais ni lire ni écrire, et qui néanmoins, après avoir tenu pendant vingt ans en lesse l'un des hommes les plus indomptables que la terre ait portés, prit les rênes d'un des plus vastes empires du monde et continua, avec habileté, l'un des règnes les plus laborieux que l'histoire ait enregistrés. L'identité de nom entre la femme de Pierre III et celle de Pierre Ier a été funeste à celle-ci. Le bruit fait autour de la seconde Catherine a nui à la première. Celle-ci pourtant n'était pas inférieure à l'autre. Peut-être même, si l'on tenait compte des circonstances, l'esclave livonienne[1] pourrait-elle, avec justice, être placée au-dessus de la princesse allemande. Quoi qu'il en soit, au surplus, de leur talent respectif, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles se valaient pour la moralité : les Mémoires que nous venons de lire en témoignent en maint endroit.

Outre les renseignements généralement assez peu connus qu'ils fournissent sur la vie privée de la première Catherine, ils en offrent d'assez nouveaux aussi sur les événements publics de son règne, ainsi que de celui de son successeur Pierre II. Nous n'avons, en France, qu'une connaissance assez incomplète de cette période de l'histoire de Russie. La nouvelle publication du prince Galitzin l'enrichira désormais, pour nous, d'un grand nombre de particularités intéressantes et de plusieurs documents importants.

V

Il est rare de trouver une pensée, un but, une portée morale quelconque dans les nombreuses fictions qui se publient en ce temps-ci. Généralement

[1] Elle n'était pas fille d'un pasteur, comme on l'a dit, mais enfant naturel d'une esclave.

on conte pour conter, on peint pour peindre, on fait de l'art pour l'art — lorsque art il y a.

Voici pourtant, entre les nouveautés de ces derniers jours, deux petits récits qui se détachent, à cet égard, de la masse et où perce une intention de satire assez piquante. Nous les notons, à ce titre :

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. »

L'un a pour titre : *Histoire d'un bouton* [1], l'autre, *Le violon de faïence*. Ce dernier est de M. Champfleury, le premier d'un anonyme qui se cache sous le nom russe de Piotre Artamoff. A les juger littérairement, au point de vue de la composition et du style, il y aurait certes, même en se montrant facile, beaucoup à dire sur ces croquis, le premier surtout; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici; nous ne regardons qu'à l'idée. Elle est ingénieuse dans tous deux.

L'*Histoire d'un bouton* est une satire de la bureaucratie paperassière des gouvernements modernes. Ce n'est pas de nous, bien entendu, qu'il s'agit là, mais de l'Allemagne : nous sommes, nous, si particulièrement exempts de ce fléau, dont le baron de Stein s'étonnait que Moïse eût oublié de frapper les Égyptiens !

En Allemagne donc — et non pas en France, c'est convenu — il y avait naguère un cavalier appelé Johann-Théodore-Népomuc Teufelsfurz. Il appartenait au 2e peloton du 2e escadron du 9e régiment de cavalerie grand-ducale, caserné à Mannheim. Un soir qu'il rentrait à sa caserne, après avoir vidé un nombre indéfini de chopes à la brasserie du *Taureau d'or*, située rue C [2], il s'aperçut qu'il avait perdu le neuvième bouton de sa jaquette. Où et comment ce neuvième bouton, dont il ne restait plus que la queue, avait il été enlevé? Le cavalier n'avait souvenir d'aucune collision; la soirée s'était passée sans querelle : le brave homme avait la bière pacifique. Le fait était grave; car le 9e de cavalerie est sujet à des vexations désagréables : les mauvais plaisants affectent de le prendre pour le 6e. Or, le 6e a mauvais renom; il passe pour s'être laissé prendre au lit, dans les guerres de l'empire, par une compagnie de fantassins français.

Mais n'était-ce qu'une plaisanterie qu'on avait faite au cavalier Teufelsfurz, n'y avait-il pas là-dessous quelque attentat manqué contre le régiment, et, par suite, contre le grand-duché et l'unité germanique? On est bien près de la France à Mannheim ! Et la France en veut toujours à l'Allemagne, comme on sait. Le cavalier Teufelsfurz en parla à son brigadier Immerdurst, Celui-ci trouva aussi le fait sérieux et demanda un rapport. Ce rapport fut rédigé par un ami de Teufelsfurz, maître d'école alors en disponibilité qui y mit toute sa rhétorique. Sur ce rapport, le brigadier, un peu poëte, comme tous

[1] 1 vol. in-12; Michel Lévy.

les Allemands, en fit un autre, et, ne voulant pas rester en arrière du magister, donna à l'affaire du bouton arraché des proportions déjà considérables. Ce fut bien pis quand, en suivant la filière, l'affaire arriva au sergent de cavalerie Pierre-Paul-Oscar von Bierfasz. Celui-ci était un cadet de famille, fruit sec de l'école polytechnique de Carlsruhe, doublement prévenu contre la Révolution, à titre de militaire et de gentilhomme. Aussi, à l'idée que les sociétés secrètes, comme l'avait insinué le magister, pourraient être pour quelque chose dans cette affaire, sa tête se monte, il rédige et adresse à son lieutenant un rapport, où le fait de l'existence d'intrigues ténébreuses dirigées par la France est mis hors de doute et que terminent des considérations pratiques sur les mesures à prendre : il y démontre que « Paris pourrait être pris par un coup de main préparé à la longue, et après en avoir communiqué le projet et les plans détaillés à l'Autriche, à la Prusse, au Danemark, à la Hollande et aux vingt-neuf divers États de la confédération qui enverraient leurs plénipotentiaires à Carlsruhe traiter sur le sens pratique qu'entraînerait après soi la prise et le sac de Paris, d'où évidemment partait toute la trame ténébreuse de l'envahissement du Rhin par la France et mis à découvert par l'événement secret dont parlait le caporal. »

Ce rapport divulgué dans la haute société à laquelle appartenaient le sergent de cavalerie et son lieutenant, mit toute la ville sens dessus dessous. Or, un soir, au moment où l'on en parlait le plus, un amant jaloux tire un coup de pistolet sur son rival au milieu d'une fête nocturne et disparaît dans la confusion. C'est la conspiration qui éclate ! les Français sont aux portes ! s'écrie-t-on. Les dames se trouvent mal, la musique cesse, on sonne le boute-selle et la garnison reste à cheval jusqu'au jour.

Imagine-t-on les rapports dont cette alerte fut l'objet? Rapports de la police et rapports de l'armée; — rapports des gardiens de la bonne ville de Mannheim aux baillis inférieurs, des baillis inférieurs aux quatre grands baillis et de ceux-ci au bailli général; — rapports des chefs d'escadrons au major et du major au colonel. Le seul dossier remis à celui-ci contenait treize cent quatre-vingt-huit pages in-folio. Quel ne dut pas être celui du chef de la police générale du duché ! Une inadvertance complique la situation. Dans son trouble et sa précipitation, l'employé du télégraphe, réveillé en sursaut, avait transmis la nouvelle de l'alerte à Berlin au lieu de l'envoyer à Carlsruhe. Grand émoi dans la capitale de la Prusse, d'où l'on télégraphie immédiatement à celle du grand-duché de Bade. Le grand-duc tomba des nues. Il envoya immédiatement un de ses grands référendaires faire une enquête sur cette singulière panique. Longue fut cette enquête, grâce à la confusion et à la multiplicité des rapports, dont elle augmenta naturellement le nombre. Enfin, au bout de trois semaines de recherches infructueuses après avoir fait relâcher tous les individus mis en prison, le commissaire fit expédier le dossier pour Carlsruhe : il y en avait la charge d'une voiture à quatre chevaux ! Le grand-duc, en homme d'esprit, fit

déposer précieusement dans ses archives ces curieux documents pour servir un jour à l'édification des historiens de la civilisation européenne au dix-neuvième siècle.

Pour un crayon un peu spirituel, il y avait là les éléments d'une piquante comédie : l'estompe du pseudo-Artamoff n'a su en tirer qu'une charge.

M. Champfleury vise moins haut, il n'entend pas critiquer les procédés administratifs des gouvernements modernes. Il n'est pas même sûr, qu'il y ait, chez lui, aucune intention satirique. Tout en riant de la manie du bric-à-brac aujourd'hui si commune, il a bien l'air d'en tenir lui-même ou d'en être à peine guéri. Toujours est-il que cet innocent travers lui a inspiré l'une des plus agréables nouvelles qu'il ait écrites. Ses personnages sont deux collectionneurs, variété de l'espèce humaine aujourd'hui très-répandue et que l'on rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le millionnaire qui court après les tableaux qu'il entasse dans des greniers où il ne met pas le pied, jusqu'au maigre employé qui dîne mal et ne déjeune pas pour amasser des porcelaines qu'il ne sait où loger ou des bouquins qu'il n'a pas le temps de lire. C'est à cette catégorie qu'appartient Gardilanne, le héros de M. Champfleury. Ce qu'il recherche, lui, ce n'est pas la porcelaine, il marcherait dessus ! il n'a d'yeux que pour la faïence. C'est un homme grand et sec, dormant peu et ne mangeant pas davantage, qui emploie le temps que ne lui prend pas son bureau, où il est arrivé en passant par tous les grades au titre de sous-chef, à courir les ventes mobilières et à fouiller les *capharnaum* où l'Auvergnat entasse les débris innommés des ménages parisiens. Il a trouvé là des merveilles qu'on lui payerait au poids de l'or et qu'il a eues pour rien. Il a quelque part en Bourgogne un ami qui se moque de lui, mais qui ne le sert pas moins, à l'occasion, dans sa passion favorite. Dalègre (c'est le nom de l'ami) achète d'abord aux ventes, avec un parfait dédain, des pièces rares qu'il envoie à Paris et pour lesquelles il reçoit de vifs remerciements. Cela l'encourage ; de jour en jour il met plus de zèle à suivre les ventes, si bien qu'un jour, à force d'acheter pour autrui, il finit par acheter pour lui-même. Une fois arrivé là, c'en est fait de lui : Dalègre devient collectionneur de faïences aussi enragé au moins que Gardillanne. D'amis les voilà rivaux. De ce moment les rapports entre eux deviennent difficiles. Dalègre se cache de Gardillanne. Celui-ci n'y comprend rien et ne s'explique pas que les ventes de Bourgogne, autrefois si riches, soient devenues si stériles. Une circonstance inattendue va dévoiler leur situation véritable et les mettre aux prises. Un bruit court que, entre autres raretés céramiques, il existe quelque part, à Nevers, un *violon de faïence*. Cette merveille unique tente si violemment Gardillanne que, craignant que son ami ne se la laisse enlever, il se décide à quitter Paris et à se rendre de sa personne sur les lieux. Sa décision est si subite qu'il a à peine le temps de l'annoncer à Dalègre qui, de son côté, n'apprend la chose que quelques heures avant l'arrivée du voyageur.

Qu'on se figure l'embarras du pauvre homme pour cacher à son ami la passion dont il lui fait depuis si longtemps mystère et les preuves qui la trahissent à tous les étages de sa maison. On déménage à la hâte une chambre pour Gardillanne, et tandis qu'il dort, Dalégre et sa gouvernante vident les autres le plus discrètement qu'ils peuvent. Mais Gardillanne dort peu et a le sommeil léger, avons-nous dit. Il surprend le secret qu'on veut lui cacher. Refroidissement entre les deux amis, qui se rencontrent quelques jours après en face du fameux violon de faïence. Ici Dalègre est vaincu. Gardillanne devient acquéreur du violon. Mais il meurt bientôt après, et Dalègre, au lieu de le pleurer, se réjouit de l'occasion qui lui est offerte d'acquérir enfin le précieux morceau qu'il convoite et dont il se trouve avec surprise l'héritier. Le violon de faïence est emporté par son propriétaire qui, dans le délire de sa joie, voulant en jouer, le brise. Tel est le chagrin que Dalégre en éprouve, qu'il en tombe dangereusement malade.

Arrivé là de son histoire, M. Champfleury finit pour finir, comme Molière dans ses meilleures pièces. Dalègre guéri et de sa maladie et de sa manie de collectionner, épouse une parente qui l'a soigné et rentre dans la sérénité de la vie provinciale.

Cette esquisse ne saurait donner une idée du charme souriant de cette nouvelle, où, comme cela lui est arrivé quelquefois, en visant au réel, M. Champfleury a atteint l'idéal.

VI

Les sciences physiques ont fait assurément de merveilleux progrès à notre époque; mais il semble que, comme tout le reste, elles soient aujourd'hui atteintes d'épuisement. L'activité y est grande encore, mais il ne s'y produit plus rien de bien remarquable. Nous n'en sommes plus, quoique dans le même siècle, au temps des Bezélius et des Ampère ; les découvertes de ces dernières années ne sont plus que la monnaie de celles des années précédentes.

C'est du moins l'impression qui nous est restée de l'excellente revue du mouvement scientifique que M. de Parville rédige pour un journal quotidien et qu'il recueille à la fin de chaque année [1]. M. de Parville est un amateur intelligent et attentif, qui ne laisse rien échapper d'important dans l'ordre des études auxquelles il se livre, et qui possède à un rare degré le talent d'en vulgariser les résultats. Nous lui devons d'avoir pu suivre avec intérêt et sans beaucoup d'efforts la marche des travaux de l'astronomie, de la physique, de la chimie et des arts industriels dans ces dernières années. Comme

[1] *Causeries scientifiques*, par H. de Parville, années 1861 et 1862. 2 vol. in-12. F. Savy, éditeur.

nous le disions tout à l'heure, il ne s'est produit là rien que de fort secondaire ; nos savants n'ont guère fait que tirer les corallaires des principes établis par leurs devanciers et d'appliquer quelques-unes de leurs lois.

En astronomie, M. de Parville n'enregistre que la découverte d'un jumeau de Sirius et celle d'une infinité de planètes secondaires trouvées par des astronomes amateurs, au grand dépit de M. Leverrier, sénateur et directeur de l'Observatoire impérial, qui en est toujours à sa première : il ne faut pas compter les querelles sur la lune avec M. Mathieu (de la Drôme) ; ceci n'est pas du ressort de la science, mais de l'almanach.

En météorologie non plus on ne nous semble pas avoir fait grand chemin. Signalons toutefois, dans l'ouvrage de M. de Parville, deux chapitres intéressants sur cette branche de la science : l'un sur l'ingénieux baromètre de M. Poey, et l'autre sur la pluie, sujet d'actualité s'il en fut.

Les recherches sur la lumière peuvent compter parmi les plus remarquables et les plus fructueuses de ces dernières années. Ce sujet n'est pas sans obscurité, dans les mémoires des savants qui s'en sont occupés. M. de Parville a résumé avec beaucoup de clarté les discussions auxquelles il a donné lieu. Le lecteur trouvera en particulier dans ce chapitre les plus récentes informations sur les propriétés si étranges du spectre solaire et sur le *thallium*, ce nouveau métal si merveilleusement découvert dans ses rayons.

Malgré quelques points de science pure, qu'il traite d'ailleurs avec habileté, c'est, en général, de la science appliquée que s'occupe M. de Parville. Aussi la télégraphie électrique, la photographie, la vapeur, tiennent-elles une large place dans ses revues hebdomadaires ; il suit avec un grand soin les améliorations et les perfectionnements que l'expérience et le temps apportent à leur emploi dans l'industrie; l'importante question de l'aciération du fer, encore controversée, n'y est pas oubliée, comme on le présume. Son exposition généralement très-lucide se passe volontiers du secours des figures ; ce n'est qu'en de rares circonstances qu'il réclame cet auxiliaire. Ses excursions dans l'hygiène et la médecine ne sont pas rares ; nous recommandons, dans cet ordre d'observations, pour leur utilité ou leur singularité, les chapitres relatifs à l'alimentation et à la curabilité du cerveau.

L'exposition de Londres devait avoir ici son appréciation, et, en effet, elle y est complète et d'une méritoire impartialité.

Donc, pour les gens du monde, — et le nombre en est grand, — qui, dans un but d'intérêt et de curiosité, tiennent à jeter chaque année un coup d'œil en arrière sur le développement des sciences et à prendre note de leurs conquêtes, les *Causeries scientifiques* de M. de Parville seront une excellente ressource. Ils y trouveront, presque sur tous les points, le résumé des plus récents travaux, transcrits de l'idiome scientifique dans un langage facile et clair, dont le seul tort est de viser à imiter le cailletage de M. Babinet et le malheur d'y parvenir quelquefois.

VIII

Les courageux et spirituels écrivains qui publient à Nancy le recueil d'essais politiques et littéraires, intitulé *Varia*, dont nous avons souvent parlé, viennent de recevoir la meilleure récompense qu'ils pussent ambitionner : ils ont suscité des émules. A côté d'eux, dans l'autre capitale de la Lorraine, à Metz, un recueil du même genre et conçu dans le même esprit vient de paraître. Son titre de *Francs propos* [1], qui n'est pas très-heureux peut-être, puisque les termes n'en sont pas pris dans leur acception usuelle, a du moins le mérite d'en accuser l'intention. Parler en toute liberté, voilà en effet ce que se proposent les auteurs. Comme ils font profession d'aimer la liberté et de la respecter dans les autres, ils entendent en user pour eux, et s'expriment sur toute chose en toute sincérité. Indépendance est leur devise : indépendance vis-à-vis du pouvoir, indépendance vis-à-vis des partis, indépendance vis-à-vis de Paris surtout; car ils sont pour la décentralisation intellectuelle au moins autant que pour la décentralisation administrative, et ne croient pas que la capitale ait le privilége particulier de la raison.

Cette indépendance n'exclut pas, chez eux, le respect de la liberté d'autrui ; elle en est au contraire le gage. Convaincus que la liberté peut être servie par tous sans abdication de la part de personne, ils appellent tout le monde à travailler de concert à la fonder. « Chacun, disent-ils, peut, en la servant, rester ce qu'il est. La liberté veut seulement que, dans notre programme politique et sans rien trahir de nos préférences pour un homme, pour une famille, pour un principe ou pour un fait, nous la placions, elle, au rang qu'elle mérite, c'est-à-dire au premier rang. En politique, une fois l'ordre sauf, la liberté est la première chose, ou elle n'est rien : cela compris, tout le reste va de soi ; chacun gardant ses affections et ses croyances et continuant à les entourer de tout son respect, l'œuvre commune peut commencer. »

Cette œuvre à laquelle tous ont aujourd'hui le devoir de concourir est, dans l'opinion des écrivains messins, nous venons de le dire, la fondation d'un grand parti libéral. C'est pour y travailler dans la mesure de leurs forces que les collaborateurs des *Francs propos* ont fondé ce recueil. Mais pourquoi, demandera-t-on peut-être, des volumes sans périodicité régulière et pas plutôt un journal ? Un journal ! cela est bien facile à dire. N'en crée pas qui veut aujourd'hui, chez nous. Pour en établir, il faut une autorisation.

[1] *Francs propos*, morale, politique, littérature. 1 vol. in-12. Metz, chez Rousseau-Palley. — Paris, chez Didier.

Une autorisation ne s'obtient pas sans qu'on la demande, et qui demande s'engage plus ou moins. Or, l'indépendance est, nous l'avons dit, ce à quoi tiennent le plus les écrivains des *Francs propos.* « Mon préfet, dit le rédacteur de la préface, fût-il, comme c'est possible, le plus libéral des quatre-vingt-neuf préfets de l'Empire, et eût-il de moi bonne opinion, j'y regarderais encore à deux fois avant de le prier de se mettre en frais pour m'obtenir de son ministre un de ces bienheureux passe-debout qu'on a refusés ou retirés à tant d'autres. C'est que les préfets, et même les ministres, sont soumis à la destinée commune : ils meurent comme les autres et de plus ils peuvent changer. Un autre venant, je risquerais, à la place d'un protecteur, de trouver un maître. »

Voilà pourquoi, au lieu d'un journal, venant régulièrement vous apporter leurs idées à petites doses et par bouchées, les auteurs des *Francs propos* vous enverront de temps à autre un volume où elles se développeront avec plus de liberté. Un livre se prête mieux au projet qu'ils ont de tout dire dans les limites où le permet la loi. D'ailleurs, bien qu'il ne soit pas à l'abri de la foudre qui frappe si souvent les journaux, il y est moins exposé. « On peut judiciairement poursuivre les livres et les condamner ; on ne peut, et c'est bien quelque chose, ni les avertir, ni les suspendre, ni, à plus forte raison, les supprimer administrativement. »

Telles sont les considérations qui ont déterminé les catholiques libéraux de Metz, à fonder, à l'imitation de ceux de Nancy, le recueil que nous annonçons aujourd'hui. La pensée qui a créé les deux ouvrages est la même : mêmes aussi sont les principes. Ces principes, pour le fond, sont les nôtres; les nuances entre nous, s'il y en a, sont purement de détail et tiennent à l'expression, condamnée à plus de circonspection dans un écrit périodique, que dans un livre.

Il ne faudrait pas croire, d'après le but avoué des auteurs des *Francs propos*, qu'il n'y a place, dans leur recueil, que pour la politique. Sans doute, c'est à créer chez nous une opinion libérale qu'ils aspirent ; mais il n'y a pas qu'une voie pour y arriver. La littérature, la philosophie, l'économie politique peuvent très-bien y conduire. Aussi, dès leur premier volume, les *Francs propos* publient-ils des morceaux dans divers genres.

Le premier, intitulé : *Le serment du jeu de Paume*, est franchement politique. L'auteur s'y est proposé de rechercher quels étaient, à l'ouverture des États-généraux, les besoins sérieux et les véritables aspirations de la France. Sa pensée se résume en ces lignes : « Si LA Révolution a été un événement néfaste, UNE révolution était pourtant nécessaire. Laquelle ? — Notre réponse est toute prête : une révolution *pareille au fond* à celle dont nous déplorons l'explosion, mais *autre pour les moyens*. Ici, en effet, le *comment* était d'une extrême importance, et il suffisait que les mêmes choses arrivassent par un autre tour pour que les destinées de la France fussent toutes différentes. »

Suit un fort bon chapitre de philosophie sur le panthéisme. Cette doctrine, qui est le mal métaphysique du siècle, y est étudiée comme système et dans son essence. L'auteur en recherche la valeur philosophique et établit très-bien son infirmité à ce point de vue, montrant que, « soit pour les philosophies, soit pour les religions positives, le panthéisme n'est pas, comme le prétendent ses partisans, celui de tous les systèmes qui résout victorieusement le plus de questions, étend le plus loin le domaine de la raison et explique à celle-ci le plus grand nombre de mystères. »

Nous ne pouvons plus que mentionner deux autres essais de nature différente, mais de valeur et d'actualité tous deux, l'un intitulé : *De la dépopulation des campagnes*, l'autre ayant pour titre : *De l'autonomie de l'Université*. Nous signalons particulièrement ce dernier où les vices de l'enseignement officiel sont franchement dénoncés. Ces vices, dit l'auteur, sont dus à trois causes principales : premièrement, à l'état arriéré des sciences morales, qui n'ont pas encore trouvé leur organisation ; en second lieu, à l'excessive prudence imposée par les considérations politiques et qui aboutit à un système de neutralisation incolore ; enfin à l'existence officielle que donne à l'Université son incorporation dans l'État.

Un petit roman fort bien intrigué, d'un style fort preste et d'assez d'intérêt, quoique politique au fond, ajoute encore à la diversité des sujets.

Avons-nous besoin de le dire, l'apparition de ce recueil, qui accuse un nouveau centre de vie provinciale et qui défend les doctrines pour lesquelles nous luttons nous-mêmes, est, pour nous, une véritable consolation. C'est la preuve d'un mouvement que nous avons toujours espéré et auquel nos applaudissements sont acquis.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

24 Janvier 1863.

I

Est-il permis à la presse d'avoir un avis sur le discours annuel de l'Empereur à l'ouverture de la session législative ? Si nous y remarquions, par impossible, quelques lacunes à combler, quelques points d'interrogation à intercaler, quelques faits à rectifier, quelques contradictions à proposer, pourrions-nous le faire ? Assurément personne n'eût songé autrefois à poser une telle question. Puisqu'on avait un gouvernement de discussion, il semblait naturel de commencer par s'occuper du programme officiel de ce gouvernement et de cette discussion. Pour rendre plus aisé l'exercice d'un droit si peu contestable, on avait même imaginé de dire « discours du trône » plus souvent que « discours du roi, » mettant ainsi une abstraction philosophique à la place d'une personne réputée inviolable. Aujourd'hui il ne se parle plus que du discours de l'Empereur, et les plus hardis ont l'air de croire qu'il faut se contenter, pour tout commentaire, des plates adulations du *Constitutionnel* ou de *la France*.

A quoi bon cependant un discours impérial qui est un solennel appel à la discussion, si son premier effet doit être de rendre la discussion impossible ? En réponse aux paroles du chef d'État vont venir les adresses du Corps législatif et du Sénat. Or, à moins d'une de ces unanimités silencieuses que nous ne souhaiterons jamais à un gouvernement jaloux de puiser quelque force en dehors de lui-même et à un pays qui voudrait compter parmi les pays libres, il y a dès lors lieu de s'attendre à des avis contraires, à une contestation, à un débat. Ne faut-il pas d'ailleurs que la responsabilité du gouvernement apparaisse quelque part, serait-ce sous la forme la plus fugi-

tive, la plus idéale, la plus impossible à saisir? Rien assurément ne serait en plus complet désaccord avec les principes de 89 qu'un pouvoir dont on pourrait dire qu'il ne rend nul compte de ses actes. Autrefois le discours du trône passait pour l'œuvre du ministère, et les Chambres avaient devant elles de vrais gérants responsables auxquels elles accordaient ou refusaient leur confiance. Aujourd'hui nous avons des ministres qui parlent et des ministres qui ne parlent pas, mais nulle responsabilité pour aucun d'eux, si ce n'est devant l'Empereur dont ils exécutent les ordres. En revanche, l'Empereur a tenu à se déclarer lui-même responsable devant le peuple. Peu importe de savoir si les plus exigeants d'entre nous se seraient contentés à moins; l'essentiel est de reconnaître que, du moment où le gouvernement tout entier réside dans la volonté de l'Empereur, il était juste d'offrir en compensation au pays, la garantie démocratique de la responsabilité du chef de l'État. Aussi serait-il vrai de dire que sous l'empire de la constitution de 1852, plus encore que sous le régime de la monarchie parlementaire, le discours du trône devrait être livré, à l'ouverture de chaque session, aux respectueuses mais libres appréciations de la presse.

Peu s'en est fallu, au dire de certains journaux, que le danger de débattre de telles théories nous fût épargné cette année. S'il fallait en croire des officieux qui se prétendent toujours bien informés, il aurait été question un moment de se passer pour cette fois de discours d'ouverture et par contre de discussion de l'adresse. Craignait-on pour le pays, à la veille des élections, le retentissement inévitable de pareils débats? Peut-être M. de Morny a-t-il eu le tort d'en laisser transpirer le soupçon dans une phrase ambiguë de sa harangue de rentrée. D'autres ont objecté, non sans quelque raison, qu'on ne pouvait avoir l'air de tenir ainsi pour non avenus les décrets du 24 novembre 1860, et qu'il importait de faire connaître au pays la pensée du gouvernement sur ses affaires. Entre ces deux opinions le discours du 12 janvier nous paraît s'être proposé de tenir un juste et habile milieu. Au lieu d'être un programme, c'est une revue; au lieu d'engager l'avenir, il raconte le passé. Les événements des cinq dernières années y sont rappelés aux grands corps de l'État, non pas précisément comme ils l'ont été mois par mois dans *le Correspondant*, mais avec un sentiment très-marqué de satisfaction pour le pays et de gratitude envers la Chambre élective. Les députés mis ainsi en face de faits qu'ils ont déjà plus d'une fois approuvés vont-ils juger toute discussion inutile? Nous ne le pensons pas. Quelle tentation, au contraire, pour un esprit indépendant que cette politique rétrospective qui demande elle-même à n'être jugée que par ses résultats! Quel vaste champ ouvert à la tribune depuis les glorieuses ruines de Sébastopol dont les Anglais s'arrogent le droit de trafiquer à leur profit en Orient, jusqu'au Mexique, où nous entreprenons de régénérer un immense continent! Mais ce n'est pas de nous que l'opinion publique attend ce retour instructif sur le passé. Sachons nous faire un ton conforme à la

modestie de notre fortune. Sans être absolument de l'avis de M. de Girardin sur l'impuissance actuelle de la presse, on doit reconnaître, d'une part, qu'elle ne peut rien sur la direction des affaires, et de l'autre que la portion d'influence enlevée aux journaux n'a pas jusqu'ici sensiblement accru celle qui est laissée aux députés.

Tout au plus nous croyons-nous permis de noter en passant une appréciation de pure théorie qui ouvre le discours impérial et sur laquelle évidemment chacun est libre de garder et d'exprimer son avis. « Aujourd'hui que tout le monde vote, lisons-nous dans ce discours, il n'y a plus dans les masses cette mobilité d'autrefois et les convictions ne changent pas au moindre souffle qui semble agiter l'atmosphère politique. » Dire qu'il était rare autrefois qu'une Chambre pût atteindre sa dernière session, soit parce que la tribune plus agissante et la presse plus libre imprimant un mouvement plus rapide à la machine, en usaient plus vite les ressorts, soit parce qu'à la veille de reparaître devant les électeurs, on avait à craindre pour les députés les entraînements alors si puissants de l'opposition; cela est vrai. Compter que la Chambre qui va être nommée gardera quelque ressemblance de famille avec celle dont le mandat est près d'expirer, cela ne nous paraît nullement téméraire; mais donner cette probabilité pour un principe, et croire que le suffrage universel va fixer à tout jamais l'éternelle inconstance de la foule, c'est ce que nous ne pourrions entendre sans un étonnement mêlé d'incrédulité. De ce que, comme vient de l'exprimer admirablement M. Prévost-Paradol dans les *Débats*, le suffrage des masses ne peut que rester indifférent au sort de la presse ou à l'unification de la dette, il n'en faudrait pas conclure qu'il renonce à agir, et même à se tromper dans les questions d'une nature moins complexe qui parviendraient à le passionner. Depuis quand et pourquoi la nature humaine aurait-elle changé? La faveur populaire n'a-t-elle plus, comme la mer, son flux et son reflux, comme le printemps ses giboulées, comme l'enfant ses caprices? Faudra-t-il oublier tout ce qu'en ont écrit les poëtes, les historiens, les philosophes, ne plus croire ni à la roche tarpeïenne ni à l'*aura popularis* de Cicéron? Comment cette mobilité de la foule qui n'avait pas lieu de se montrer, au moins dans le scrutin, à l'époque où tout le monde ne votait pas, aurait-elle disparu du jour où il lui a été loisible de se donner carrière? Qu'on se figure, disait naguère une pétition adressée au Sénat par l'honorable M. Taillefer, député de la Dordogne, pour demander le renouvellement de la Chambre par tiers ou par moitié, au lieu du renouvellement intégral; qu'on se figure une telle épreuve du suffrage universel dans un moment de disette, ou le lendemain d'une guerre malheureuse ou d'un désastre national quelconque... Le peuple français, c'est-à-dire le plus peuple de tous les peuples, perdre sa mobilité! mais ce miracle ne pourrait s'expliquer que dans deux hypothèses : s'il n'avait plus d'opinion, ce qui serait lui faire injure; ou s'il ne se croyait pas libre de l'exprimer, ce qui serait faire injure à son gouverne-

ment. Sans doute, et nous l'avons plus d'une fois reconnu avec bonheur, le suffrage universel a manifesté depuis qu'il fut proclamé à l'Hôtel de Ville, une rassurante persistance de volonté ; il a inflexiblement voulu l'ordre et l'établissement ou le maintien d'un gouvernement régulier. Seulement on nous accordera que les neuf millions d'électeurs qui nommèrent, le 20 avril 1848, une assemblée unanimement républicaine, avaient une autre façon d'entendre l'ordre et le gouvernement que les huit millions qui ont dit oui à l'empire le 20 décembre 1852. Dans la seule année 1848, n'avons-nous pas vu cet impérieux besoin d'ordre, qui est à la fois le salut et la leçon des peuples en révolution, consacrer par son enthousiasme le nom de M. de Lamartine en avril et le nom du général Cavaignac en juin, avant de consacrer par ses bulletins le nom du prince Louis-Napoléon en décembre? Ces exemples de mobilité sont d'hier. La preuve que le gouvernement ne les a point oubliés, c'est qu'il professait l'an passé par l'organe de M. Baroche, que le suffrage universel a besoin d'être dirigé et qu'il vient de lui tracer en un grand nombre de départements un terrain de manœuvres où la géographie semble avoir moins de part que la politique.

N'est-ce pas aussi pour mettre le pays en garde contre sa propre mobilité que le discours du trône lui demande de n'envoyer à la nouvelle Chambre que « des hommes qui acceptent sans arrière-pensée le régime actuel. » Rien ne nous semblerait plus naturel que cette recommandation aux électeurs, dussions-nous y voir un mot d'ordre aux préfets, si, comme l'avait établi la constitution de 1852, tout le monde pouvait encore se présenter aux suffrages de ses concitoyens, sans autres conditions que d'être Français, non indigne et majeur de vingt-cinq ans. Mais il n'en est plus ainsi depuis le sénatusconsulte du 17 février 1858, qui a imposé à tout candidat la formalité préalable du serment. Ou ce serment ne signifie rien, et alors on ne le demanderait pas; ou il engage celui qui le prête, et alors qui a le droit de parler d'arrière-pensée? Le serment doit être accepté comme il doit être prêté, sans nulle distinction entre les personnes et nul changement dans la formule. La loi n'offre aucun moyen de distinguer entre le serment d'un chambellan et le serment d'un ancien serviteur de la monarchie ou de la république. Il serait vraiment trop commode que le gouvernement, après ce premier obstacle mis à la liberté des candidatures, pût conserver le droit d'interpréter à sa guise l'engagement dont il a lui-même dicté les termes. Ou n'imposez pas le serment préalable, ou croyez à celui qu'on vous prête. On pouvait très-bien ne pas faire la loi de 1858, mais il faut qu'on sache bien que tant qu'elle subsistera, tous les candidats sont légalement égaux devant l'administration, et que MM. les préfets devront renoncer à cette terrible accusation d'appartenir aux anciens partis qui a fait jusqu'ici tous les frais de leur éloquence électorale.

Mais l'attention publique, il faut le reconnaître, ne s'est attachée ni à la première phrase du discours impérial, où perce un certain dédain du passé

parlementaire, ni à la dernière, où se laisse voir une défiance involontaire des hommes de ce régime ; elle s'est portée tout entière sur quelques points de la politique étrangère. C'est une habitude invétérée chez nous et un trait de notre caractère national de faire passer les préoccupations du dehors, où se posent les questions d'honneur, avant les affaires du dedans, où se posent les questions de liberté. La partie du discours où il devait être parlé de Rome et du Saint-Père était surtout attendue avec la plus légitime anxiété. C'est là, en effet, comme vient de le démontrer éloquemment un membre du jeune barreau de Paris, une de ces questions qui ne prendront fin que lorsque justice entière sera faite et que la force matérielle aura définitivement reculé devant la force morale [1]. On était encore sous la très-vive impression des nobles paroles adressées le 1er janvier par Pie IX aux officiers du corps français d'occupation ; on entendait encore la grande voix du pape bénissant, dans l'effusion éloquente de son âme de pontife et de père, l'Empereur, l'Impératrice, le prince impérial, la France, l'Italie elle-même, plus malheureuse encore que révoltée. La veille même de la séance du Louvre, *la France* avait annoncé, avec l'autorité d'un journal qui a son fauteuil au Sénat, que l'Empereur se disposait à répondre « par quelques paroles de sympathie au langage si noble et si élevé tenu par Pie IX envers la France et la famille impériale. » Il a été dit, comme on sait, de l'Italie, que nous avons « défendu son indépendance sans pactiser avec la révolution, » et de Rome, que « *nous n'avons pas abandonné le Saint-Père que notre honneur et nos engagements passés nous obligeaient de soutenir.* » Ici encore M. de la Guéronnière a eu la maladresse d'entendre *obligent* au lieu d'*obligeaient* : peu nous importe d'ailleurs cette subtilité grammaticale, une obligation publiquement qualifiée d'obligation d'honneur est toujours au présent pour la France. En complétant par les dépêches du *livre jaune* cette bonne pensée du discours, il nous reste la conviction que notre politique vis-à-vis de Rome va rentrer à peu près dans les termes où nous l'avons vue de 1852 à 1856, pendant le premier ministère de M. Drouyn de L'Huys. Ce qui a disparu, ce que nous sommes heureux de ne plus trouver sous la plume de nos diplomates, c'est cette odieuse sommation adressée au pape par la puissance qui le protége d'avoir à s'entendre avec le voisin qui l'a spolié sous peine de voir finir notre protection et d'être livré à ses ennemis. Au nom de notre honneur de Français et de notre conscience de catholiques, nous en remercions le gouvernement. Ce qui est resté, ce qui suffirait à reporter en un clin d'œil la situation au point extrême où elle en était il y a trois mois, c'est cette malheureuse obstination à vouloir tenir la balance égale entre les *prétentions immodérées* du Piémont et les *refus absolus* de Rome. Ne serait-il pas plus simple et plus juste de dire une bonne fois, sans amphibologie diplomatique, où est le droit, où est l'iniquité, ce que l'intérêt d'une politique compliquée par-

[1] *Pourquoi la Question romaine ne finit pas?* par M. de Richecourt, chez Dentu.

fois jusqu'à la contradiction nous condamne à tolérer et ce que notre honneur ne nous permettra jamais de souffrir. On ne sait pas assez ce qu'il y a d'énergie et de sages conseils dans un JAMAIS virilement articulé. Le pape n'a pas à se plaindre d'avoir prononcé ces deux syllabes; qu'on en essaye donc vis-à-vis de Turin! Voilà que M. de Sartiges nous envoie le *Non possumus* du Piémont;— cette fois le mot n'est pas du *Correspondant*, il est de notre ambassadeur[1]. — Le ministère Pasolini ne veut pas plus renoncer que ses prédécesseurs à s'emparer de Rome et à faire du pape le premier sujet de S. M. Victor-Emmanuel. Et l'on s'étonnerait que Pie IX ait absolument refusé de reconnaître aucun des faits accomplis par ceux qui n'ont plus que ce dernier fait à accomplir et qui sont loin d'y renoncer!

Sur quoi porteraient donc ces refus absolus reprochés à la cour de Rome? Ce n'est plus sur les réformes; le cardinal Antonelli annonçait, il y a six mois, qu'elles étaient prêtes, et nous pouvons ajouter aujourd'hui qu'elles sont en voie d'exécution. Le *motu proprio* donné, le 12 septembre 1849, après les conférences de Gaëte, va enfin pouvoir être appliqué dans la principale de ses réformes. On se rappelle que cet acte établissait sous le nom de consulte une véritable chambre représentative des États romains, dont les membres devaient être nommés par les conseils provinciaux qui sortaient eux-mêmes du choix des conseils municipaux. Discuter toutes les questions de finances, arrêter les comptes de chaque exercice, donner son avis sur la création, l'assiette et la perception des impôts, telles sont les attributions essentielles de la consulte dont la première session fut inaugurée peu de temps après la rentrée du Saint-Père dans sa capitale. M. de Corcelle a même démontré par chiffres dans ce recueil que cette assemblée à qui le vote délibératif de l'impôt n'avait pas été accordé en principe, n'a rien à envier en fait à d'autres assemblées quant au droit de critiquer et de réduire article par article chaque chapitre du budget. [1] Seulement le pape, condamné depuis treize ans à se défendre plutôt qu'à gouverner, s'était réservé jusqu'à présent la nomination des conseils municipaux : c'est ce droit essentiel qui vient d'être rendu au corps électoral en même temps que le vote délibératif de l'impôt vient d'être officiellement attribué à la consulte. Ramenés ainsi à la jouissance de la liberté municipale, les États pontificaux vont retrouver la meilleure forme d'administration qui puisse leur être appliquée. La centralisation, qui est partout l'ennemie de la liberté, est à Rome la plus cruelle ennemie du souverain. C'est ce régime, importé en Italie par la conquête française et si maladroitement respecté en 1815, qui a pu seul faire remonter jusqu'à la personne sacrée du Saint-Père les plus vulgaires responsabilités du gouvernement. En aidant Pie IX à remettre les communes du domaine pontifical en possession de leurs

[1] Dépêche du 25 décembre 1862.
[1] Voir notamment *le Correspondant* du 25 janvier 1860.

franchises traditionnelles, nos diplomates ne feront que réparer les torts de la France à une autre époque.

Outre cette première réforme, qui contient en germe toutes les autres, des commissions sont nommées pour présenter au Saint-Père le tableau des améliorations à introduire dans la justice et l'administration. On parle moins, il faut le reconnaître, d'importer en bloc le Code Napoléon chez le pape, depuis qu'un ancien garde des sceaux de France, qui s'est donné la peine d'étudier la question sur les lieux, a démontré que la législation civile, en vigueur chez les Romains, est sur beaucoup de points supérieure à la nôtre[1]. L'organisation des tribunaux ainsi que divers détails de procédure civile et d'instruction criminelle seraient seuls susceptibles d'être révisés. De l'aveu des journaux piémontais eux-mêmes, les travaux publics ont reçu depuis quelque temps à Rome la plus salutaire impulsion. Casernes, arsenal, magasins, hôpital militaire, travaux hydrauliques attestent l'énergique activité d'un ministre des armes formé à la bonne école de notre armée d'Afrique. En outre, le régime des prisons amélioré, le service des douanes et de la police réformé, de nouvelles routes, de nouveaux ponts, un chemin de fer où fument les locomotives, répondent par des faits péremptoires aux déclamations injurieuses dont le public même bien intentionné a pris l'habitude de se payer quand il s'agit des affaires de Rome. « On nous croit plus arriérés que nous ne sommes, disait naguère avec une douce ironie le Saint-Père à l'ambassadeur de France, on va même parfois jusqu'à nous conseiller certaines réformes introduites depuis longtemps chez nous, tant on est ignorant de ce qui s'y passe. Aussi ai-je l'intention de prier le cardinal Antonelli d'exposer dans une dépêche adressée au nonce à Paris la situation telle qu'elle est réellement, en l'autorisant à communiquer confidentiellement ce mémoire à votre gouvernement[2]. » Les catholiques ne sauraient trop remercier la cour romaine de cet hommage rendu à l'opinion publique à laquelle nous avons si souvent regretté qu'elle ne se confiât pas davantage. Au moment où nous fermons ces pages, cet exposé de la situation du gouvernement pontifical vient d'arriver à Paris, et la publication n'en est que commencée dans les journaux. Nous ne pouvons donc malheureusement parler encore de cet important document comme il le mériterait.

Si le Piémont n'a pas de représentant direct auprès de Pie IX, il peut compter au moins sur M. Oddo Russell chargé d'affaires de la reine d'Angleterre. Les documents diplomatiques nous racontent deux campagnes récentes de cet agent, plus semblables, il est vrai, à une mystification qu'à une négociation sérieuse, mais dont nous devons lui savoir autant de gré que s'il avait eu l'intention de nous être agréable. Le pape lui ayant dit, il y a trois mois, à la fin d'une audience : « Qui sait si quelque jour je ne serai pas ré-

[1] *Rome devant l'Europe*, par M. Sauzet. (Paris, chez Lecoffre.)
[2] Dépêche de M. le prince de la Tour-d'Auvergne du 16 décembre 1862.

duit à vous demander asile!» M. Russell a pris au sérieux cette exclamation familière, et le voilà qui court le conter non à Rome, où on n'aurait fait qu'en rire, mais à Londres, où l'on a cru tenir un moment une solution anglaise de la question romaine. M. Oddo Russell revenait donc peu de temps après au Vatican avec une dépêche en règle du *Foreign office* qui donnait au pape le conseil amical de quitter l'Italie, lui offrant généreusement l'île de Malte pour y résider, la flotte anglaise pour l'y transporter et l'y défendre, le budget anglais pour y créer un établissement digne de lui. Qui fut étonné de cette communication? A coup sûr ce fut le pape, qui ne pouvait s'attendre ni à tant de zèle de la part de l'Angleterre, ni à tant de bruit pour un de ces indifférents *chi lo sa!* si usités dans les conversations italiennes. Veut-on tirer une conclusion sérieuse de cet incident qui jette un éclair de gaieté dans les lourdes pages du *livre jaune*? En voyant ce que fait l'Angleterre protestante pour avoir le pape chez elle, qu'on se demande ce qu'elle ferait si elle était catholique.

M. Russell n'a pas rendu un meilleur service à ses amis de Turin en essayant de donner la chasse, sur les terres du pape, au jeune roi de Naples exilé. Ces six à sept cents bavarois revêtues de l'uniforme de nos soldats qu'il aurait vus passer des États romains dans l'État de Naples nous font assez l'effet de ces armées de fantômes qu'Ossian voit manœuvrer dans les brouillards. En vain cet agent trop clairvoyant a-t-il dénoncé le fait à son gouvernement, en vain lord Cowley en a-t-il gravement conféré avec M. Drouyn de l'Huys, en vain les journaux français au service du Piémont ont-ils crié au brigandage. Après toutes informations prises, M. de la Tour-d'Auvergne a dû écrire à son ministre: « Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence qu'il résulte des recherches auxquelles je viens de me livrer que le fait signalé par M. Oddo Russell est ignoré de tous ceux qui seraient en situation d'en avoir connaissance[1]. »

Si M. le chargé d'affaires d'Angleterre conduit beaucoup de négociations avec ce tact et ce succès, il finira par devenir le plus utile soutien de la cause du pape.

Un autre point obscur et difficile de nos relations étrangères sur lequel on attendait le *fiat lux* du discours du trône, c'est le Mexique. Ici encore le *livre jaune* seul peut nous fournir quelque lumière. Le discours du 12 n'accorde à cette coûteuse expédition, commencée à petit bruit, il y a un an, avec cinq à six mille hommes et poursuivie en ce moment par toute une armée, qu'une mention nominale. La Syrie, la Chine et la Cochinchine en ont autant; la vallée des Dappes en a davantage. Il est vrai que l'Empereur pouvait se dispenser de plus longues explications, puisqu'il donnait en même temps toute sa pensée sur cette entreprise dans une lettre au général Forey, qui figure au recueil des documents. D'après cette lettre, nous

[1] Dépêche du 27 décembre 1862.

sommes au Mexique, tout d'abord pour aller planter notre drapeau à Mexico, besogne militaire que nos soldats sont en train d'accomplir pendant que nous traçons ces lignes. La capitale une fois occupée, commencera la vraie campagne, la plus difficile, celle où la constance et l'entrain héroïque de nos soldats ne suffisent plus pour assurer le succès. Il s'agit, en effet, d'organiser avec le concours des amis que nous fournira le pays un gouvernement provisoire, de faire soumettre au peuple par ce gouvernement la question du régime politique qui devra être établi, et de faire nommer une assemblée de représentants d'après les lois mexicaines. Quand le nouveau pouvoir, la nouvelle monarchie, si c'est possible, aura été installée, nous devons l'aider à introduire dans l'administration et surtout dans les finances cette régularité dont la France offre le plus parfait modèle, lui envoyer de Paris des hommes capables de la seconder, et créer ainsi un Mexique qui forme enfin une nation consistante capable de maintenir l'intégrité de son territoire contre les États-Unis : telle est la tâche que nous allons nous imposer et qu'il faudra mener à bonne fin. La race latine de l'autre côté de l'Océan relevée avec l'assistance de la France, nos Antilles et même Cuba garantis contre un coup des Yankees, d'immenses débouchés nouveaux ouverts à notre commerce, une source inépuisable de matières premières mise à la disposition de notre industrie, voilà les perspectives de l'avenir, voilà, d'après la lettre impériale, le dédommagement à espérer de nos périls et de nos sacrifices. Il y a loin sans doute de ces plans magnifiques à la prose vulgaire de la convention de Londres. Notre premier ultimatum daté de la Véra-Cruz et publié dans le recueil diplomatique, se bornait à demander douze millions de piastres pour le montant des réclamations françaises et la pleine, loyale et immédiate exécution du contrat conclu au mois de février 1859 entre le gouvernement mexicain et la maison de banque Jecker. Ainsi, qu'on veuille bien ne garder sur ce point aucune illusion, il ne s'agit plus, comme nous l'avions cru nous-mêmes, d'aller tirer vengeance du meurtre d'un vice-consul français, de régler à la pointe de l'épée les comptes plus ou moins embrouillés de nos négociants avec le gouvernement de Juarez, et, toute satisfaction obtenue, de se rembarquer pour Saint-Nazaire. Non, ce qui s'entreprend là-bas, c'est la régénération politique du vaste continent compris entre le golfe de Californie et le golfe du Mexique; ce que nous commençons, c'est une intervention effective et durable dans les affaires de l'Amérique du Sud. Les plans rêvés à Vérone par la Restauration et rappelés ici même avec tant de détails nouveaux, il y a deux mois[1], semblent avoir exercé sur l'imagination de nos hommes d'État la double fascination des grandes choses et des entreprises lointaines. Seulement, ce n'est plus l'Espagne avec le concours de l'Europe, c'est la France

[1] Voir dans le *Correspondant* d'octobre et de novembre 1862 l'étude intitulé : *Le Mexique et les Etats-Unis*, par M. H. Mercier de Lacombe.

seule qui s'est chargée de rappeler à l'ordre, à la paix, aux conditions nécessaires de la civilisation des populations plongées depuis quarante ans dans la plus dissolvante anarchie. La charge, il est impossible de se le dissimuler, menace de peser longtemps et lourdement sur nos finances. Ne pourrait-on pas dire aussi que les États-Unis ne semblent pas en situation de projeter aucun armement prochain contre leurs voisins? Du moment qu'il était question de prendre les intérêts de la race latine, nous concevons que l'Angleterre ait prétexté ne plus comprendre et s'en soit allée; mais rien, suivant nous, ne saurait excuser l'Espagne de nous avoir abandonnés. Il a été prouvé, en effet, par les récents débats qui ont amené la dislocation du ministère O'Donnel, d'une part que le cabinet de Madrid n'avait dès le premier jour rien ignoré des projets des Tuileries, de l'autre que la candidature de l'archiduc Maximilien au trône de Montézuma n'était point une idée aussi en l'air qu'il a plu à M. Billault de la dire au Corps législatif. Bien qu'entrée dans la phase d'un prochain et glorieux dénoûment militaire, cette question du Mexique ne nous paraît pas pouvoir être soustraite à la discussion, et nous ne doutons pas qu'elle ne prenne dans les débats de l'adresse le rang qu'elle commence à tenir dans les préoccupations publiques.

II

La détresse des ouvriers de Rouen ne pouvait passer sans une mention sympathique et sans une promesse de secours de la part du discours de la couronne. Ayant été des premiers dans la presse à provoquer par le généreux exemple de l'Angleterre la charité de nos concitoyens[1], nous venons aujourd'hui constater après tout le monde que cet appel n'a pas été suffisamment entendu, ni cet exemple assez imité. A qui la faute? Les journaux, en tête desquels il n'est que juste de citer *le Temps*, ont rempli du mieux qu'ils ont pu leur double rôle d'informateurs et de quêteurs. De nobles âmes se sont émues, d'ingénieux projets ont été proposés, de nombreuses petites sommes et des secours en nature sont parvenus au comité central de Rouen; mais il est trop facile de le reconnaître, le cœur de la France n'a pas encore parlé. — Qu'attend-il donc? Hélas! Il attend l'initiative et la direction du gouvernement. Avec les mœurs qu'on nous a faites et les habitudes qui se prennent, il en sera bientôt de la charité comme du suffrage universel; elle ne saura plus partir de son propre mouvement, marcher seule, aller au but par l'impulsion intérieure de la conscience et l'atteindre par la force collective de l'association. En vain le discours impérial nous dira en termes

[1] *Correspondant* du 25 novembre 1862.

excellents qu'il faut apprendre à compter tout d'abord sur nous-mêmes. On ne comptera que sur l'État, on lui demandera d'avoir à notre place du cœur et de l'argent, on se hâtera de lui sacrifier tous les droits qu'il nous laisse afin de pouvoir se dispenser de tous les devoirs. Ce n'est plus le Français qui vit, c'est la centralisation qui vit en lui.

Contre cette déchéance de l'esprit public il n'y a qu'un remède, nous allions dire qu'un miracle, ce serait de rallumer du même coup la foi dans les âmes et la liberté dans les lois. Oui, si la vue de tant de misères ne suffit plus pour délier les cœurs et les bourses, c'est que le sentiment de la fraternité évangélique a diminué dans le monde ; si l'impulsion une fois donnée languit et se perd, c'est que les moyens politiques de la propager et de l'accroître nous font défaut. Où est notre presse sûre de sa force parce qu'elle est sûre de son droit? Où sont nos *meetings?* Où est la libre action des communes et des paroisses? Il existe bien, il est vrai, une grande association religieuse répandue sur toute la surface du monde. On est libre d'y entrer, libre d'y rester, libre d'en sortir, libre d'y rentrer encore. Ses chefs sont étrangers aux intérêts qui nous divisent; ses lieux de réunion s'appellent les églises, son programme l'Évangile. Chaque jour, du haut de ses chaires, descendent des conseils d'honnêteté, de charité, de continence, d'oubli des injures, un appel sacré à toutes les vertus qui rendent l'homme digne du nom de chrétien, à tous les sacrifices qui font les sociétés méritoires et durables. Eh bien, c'est cette association, c'est l'Église catholique que les prétendus amis du peuple s'acharnent à détruire. Et que veulent-ils mettre à la place? l'État, toujours l'État! Quand ils auront remplacé le pape par le chef de l'État, l'évêque par le préfet et le curé par le commissaire de police, ils auront fait leur œuvre, ils croiront avoir bien mérité de la liberté et de la dignité humaine. Un grand évêque vient de leur rappeler ce que c'est que la charité et par qui elle a été apportée du ciel sur la terre. Il a remercié la presse, qui a su se montrer l'instrument du bien; il a rendu justice aux écoles, aux bons instituteurs religieux ou laïques, aux classes d'adultes, aux sociétés bienfaisantes, aux bons livres, à toutes les sources de l'enseignement auxquelles nous devons en partie de n'avoir pas vu se reproduire dans nos populations ouvrières, condamnées à d'atroces privations imméritées, les actes de barbarie qui ont déshonoré d'autres crises. Il a touché tous les cœurs de sa parole de feu; il a dit aux chrétiens : « Que tous ceux qui possèdent donnent; que tous ceux qui ne souffrent pas viennent au secours de ceux qui souffrent... Ces hommes sont-ils vos frères, sont-ils malheureux, et êtes-vous chrétiens[1]? »

[1] *Lettre de Mgr. l'évêque d'Orléans demandant une quête générale dans toutes les paroisses de son diocèse en faveur des pauvres ouvriers rouennais.* Le *Journal des Débats* de ce matin, 24, publie une nouvelle lettre de l'illustre prélat où la théorie chrétienne de l'aumône qui ne saurait être distincte de la charité, est admirablement exposée.

Voulez-vous savoir ce qu'on a répondu à cet appel que saint Vincent de Paul eût ainsi fait et que Bossuet aurait signé? On a répondu que si la souscription ne rend pas autant qu'il le faudrait, la faute en est au denier de saint Pierre, qui détourne l'aumône des fidèles au profit de l'*opulence royale du pape*. Le mot est de M. Havin, qui, sans doute, s'est condamné au pain et à l'eau des cénobites, depuis que le chômage sévit sur nos malheureux ouvriers. Ah! qu'on devine vite, rien qu'à les entendre disserter sur la charité, combien ces sophistes sont restés profondément étrangers à ses œuvres, à ses ressources, à ses habitudes!... Pour quelque tapage vaniteux et stérile qu'ils suscitent autour de leur nom, ils croient avoir inventé cette vertu humble et puissante qui suffit, depuis 1800 ans, non pas à éteindre, mais à combattre la misère; non pas à égaler le pauvre au riche, mais à montrer au pauvre comme au riche le secret de s'aimer, de pratiquer leurs communs devoirs et de se sauver l'un par l'autre. S'ils en connaissaient autre chose que le nom, ils sauraient que, comme l'amour, comme la foi, comme le courage, comme tous les grands élans de l'âme, la charité se nourrit d'elle-même. Le symbole populaire du pélican est surtout vrai et touchant, en ce que plus il a de petits, plus il trouve en lui de quoi leur donner, et que son sang se renouvelle aussi vite que leurs besoins. Ne croyez donc pas à ceux qui diraient : « J'ai déjà donné ailleurs. » Raison de plus pour donner encore! Plus on pratique la charité, plus on a besoin de la faire; plus on s'habitue à ouvrir son cœur, plus on l'élargit, plus on l'emplit de pitié pour ceux qui souffrent. Les ressources de chacun de nous sont bornées, sans doute, mais les ressources de la charité sont infinies. Par l'association, d'ailleurs, quand elle est libre, on multiplie jusqu'au miracle le trésor des pauvres. Hommes de peu de foi, que craignez-vous? Il y a toujours de quoi nourrir tout le monde dans la corbeille de l'apôtre qui distribue le pain sous l'œil de Dieu et des disciples rassemblés. Seulement, sachez-le pour votre responsabilité, quand vous tarissez le sentiment religieux, vous tarissez la source de la charité. En vous en prenant aux associations, à l'Église, à la papauté, c'est aux pauvres mêmes que vous faites la guerre. Quand vos comédiens osent ricaner en plein théâtre des œuvres et des sermons de charité, vous ne pensez pas à une chose, c'est qu'il y a peut-être dans un coin de la salle une pauvre âme de riche à qui vous donnez une leçon d'égoïsme, une âme ulcérée d'indigent à qui vous enseignez l'ingratitude!

III

Rien n'a été oublié dans cet excellent et consciencieux compte rendu de nos affaires intérieures et extérieures qu'on appelle le *Livre jaune*, pour ne pas dire comme les Anglais, qui ont leur *Livre bleu*. Les beaux-arts met-

tent en ligne de compte une médaille, presque antique à force d'être en retard, qui représente l'entrevue de Villafranca, et les timbres-poste pointillés figurent gravement dans l'exposé de la situation de l'empire. En fouillant dans tous les coins de cet énorme volume, nous avons remarqué une petite phrase qui passera sans doute inaperçue pour le plus grand nombre, mais que nous croyons devoir recommander à l'attention de ceux de nos amis qui siégent au Corps législatif. Il est dit, dans le paragraphe qui porte pour titre : *École normale supérieure et instruction secondaire*, qu'une troisième branche d'études purement scientifique et professionnelle est sur le point d'être ajoutée à l'ensemble de l'instruction dans les lycées : « L'épreuve est déjà faite depuis plusieurs années dans les établissements de l'État, ajoute le ministre, il s'agit maintenant de perfectionner l'organisation de cette troisième partie de l'enseignement classique *secondaire*, et c'est dans ce but qu'un projet de loi s'élabore en ce moment. » Rien de plus inoffensif que cette phrase et de plus naturel que ce projet, surtout quand on a lu quelques lignes plus haut un éloge vivement senti des avantages de la liberté de l'enseignement, tant pour les écoles de l'État que pour les écoles libres. Il se trouve cependant qu'un grand nombre de ces dernières, et des plus considérables par leurs succès, sont menacées d'être supprimées, par la seule introduction du mot *secondaire* dans la loi qui se prépare.

Tout le monde connaît les admirables et prospères maisons d'instruction primaire supérieure que les Frères ont établies à Passy, à Lyon, à Dijon, à Marseille, à Orléans, à Beauvais et autres lieux. Les cours y sont tenus, et très-bien tenus, par des professeurs pourvus du simple brevet d'instituteurs primaires. Supposez que la désignation de *troisième partie de l'enseignement secondaire* passe dans la loi, on exigera nécessairement pour les maîtres le diplôme de bachelier, ou tout au moins la connaissance du latin, et les Frères seront ainsi exclus d'un enseignement dont ils ont les premiers gratifié notre pays. Serait-ce juste? Et tout d'abord cette qualité de *secondaire*, appliquée déjà par l'*exposé* aux établissements de ce genre, est-elle légale? Aux termes du décret de 1808, qui a organisé l'Université, la ligne de démarcation entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire, c'est l'enseignement des langues anciennes, c'est-à-dire du grec et du latin. D'un autre côté, aux termes de la loi du 28 juin 1833, l'enseignement primaire est susceptible de recevoir tous les développements possibles, pourvu qu'il ne s'immisce en rien dans l'enseignement des langues mortes. Ainsi, soit qu'il élargisse la définition de l'instruction secondaire, soit qu'il restreigne celle de l'enseignement primaire, le projet en question aura à compter avec deux lois organiques, et le rédacteur de l'*exposé* s'est trompé s'il a cru trancher par une simple épithète une question de cette importance.

La presse devait aussi avoir sa mention dans cette récapitulation de faits et d'idées qui constitue notre situation politique. « Les principes

posés dans la circulaire ministérielle du 7 décembre 1860, lisons-nous sous la rubrique *Intérieur*, ont été fidèlement maintenus. Les journaux ont pu examiner librement les actes de l'autorité et exprimer leur opinion sur les affaires intérieures et extérieures de la France. Ils n'ont été l'objet de mesures de répression que lorsqu'ils se sont écartés du respect dû à la dynastie et à la constitution. » Malheureusement ces mesures se sont multipliées, dans la dernière quinzaine, au point qu'on se demande si les journalistes se sont donné le mot pour commettre, tous ensemble, le même délit. Ainsi, *le Courrier du Dimanche* a été averti pour avoir cherché à déconsidérer le suffrage universel et n'avoir pas donné avec exactitude le chiffre des électeurs du département de l'Eure. *Le Temps* a été averti pour avoir « calomnié la politique intérieure et extérieure de la France et cherché à jeter la déconsidération sur le gouvernement. » *L'Opinion du Midi*, et par-dessus elle M. l'abbé d'Alzon, vicaire général de Mgr l'évêque de Nîmes, sont avertis pour une lettre « qui est un appel au désordre et qui constitue un danger pour la paix publique. » — Cette lettre avait trait au *Fils de Giboyer* qu'on veut jouer à Nîmes, et qu'on n'accusera pas, lui, de troubler nulle part la paix publique. — La *Revue nationale* est avertie pour avoir « cherché à troubler la paix publique et à jeter la déconsidération sur le gouvernement de l'Empereur. » Le *Journal de la Côte-d'Or* est averti pour un article qui contient, à propos du Mexique, « des allégations calomnieuses ayant pour but de jeter la déconsidération sur le gouvernement. » Espérons que nous n'attendrons pas d'être à dix pour faire une croix, et que la presse, ayant ainsi reçu ses étrennes, va se faire admirer par sa sagesse jusqu'à l'époque des élections.

IV

Bien que ni ce recueil ni cette chronique ne puissent être en aucun cas un champ ouvert aux polémiques personnelles, nous avons cependant deux querelles à vider ou plutôt deux agresseurs à repousser. N'est-il pas parlé d'ailleurs dans l'*exposé*, à l'article du théâtre, « des constants efforts qui tendent à élever l'art moderne par le spectacle et l'exemple des chefs-d'œuvre de l'ancien répertoire » et n'est-il pas clair que le *Fils de Giboyer* est un de ces efforts? Il a plu à M. Augier de prendre littéralement pour lui tout ce que M. de Laprade a dit des pégases de cour dans sa belle satire *la Chasse aux vaincus :* c'est son affaire, et nous accorderons même à cet académicien qu'il ne faudrait pas plusieurs lettres comme celle qu'il vient de commettre pour ranger tout le public à son avis. Répondant à un poëte, l'auteur du *Fils de Giboyer* s'est cru l'hyperbole permise. C'est la seule excuse que nous saurions lui trouver. *Mordre la main qui le nourrit*, cela se dirait tout au plus d'un

chambellan ou d'un secrétaire de prince; mais d'un professeur qui se permet d'avoir une opinion à lui et d'en parler hors de sa chaire, cela n'a pas de sens. Quelle idée se fait donc M. Augier de la dignité du professorat et de la portée du serment professionnel? Les professeurs de Faculté sont-ils des commis, des agents de l'administration, des employés politiques à un titre quelconque? Quoi! parce qu'après avoir étudié vingt ans les belles-lettres, la philosophie, les sciences, on parvient à obtenir le droit d'enseigner publiquement ce que l'on a laborieusement et dispendieusement acquis, parce que pour toute une vie ainsi vouée au travail et à l'instruction de la jeunesse, on reçoit de l'État une modeste rétribution, un salaire, si vous tenez au mot, on aura complétement abdiqué ce qui fait l'homme, c'est-à-dire, l'indépendance de sa pensée, ce qui fait le citoyen, c'est-à-dire la liberté de ses actes! Mais nous sommes, ce nous semble, M. Augier et nous, d'une génération qui a vu pendant quinze ans M. Arago, directeur de l'Observatoire et professeur à l'Ecole polytechnique, siéger à l'extrême gauche de nos assemblées. Est-ce que jamais un ministre a eu la pensée de lui reprocher de mordre la main qui le nourrissait? Non, il y a de certaines inspirations et un certain langage que la tribune n'admet pas. Qui de nous n'a connu des membres éminents ou modestes de l'Université, des Facultés de droit ou de médecine, engagés, à cette époque, dans les rangs de l'opposition la plus avancée? A moins qu'on ait eu à leur reprocher de changer leurs cours en séances de club, le gouvernement s'est-il jamais occupé d'eux? Qu'y avait-il donc de plus ou de moins dans les choses et dans les esprits de ce temps? Il y avait de plus une garantie d'indépendance pour les professeurs, l'inamovibilité. Il y avait de moins cet inimaginable empressement à faire litière de tout droit, de toute dignité personnelle sous les pieds du pouvoir qui caractérise si honteusement les époques fatiguées de la liberté.

C'est là le triste signe qui nous a frappé dans cet incident et le seul que nous tenons à relever. Que M. Augier, qui a fait *le Fils de Giboyer*, qui enseigne chaque soir que l'idéal d'une société démocratique bien ordonnée c'est la hiérarchie administrative, puisse nourrir sincèrement de telles idées sur la subordination absolue due par tout homme, professeur ou sous-préfet, poëte ou commissaire de police, qui reçoit un traitement de l'État, cela ne nous étonne nullement. Ce que nous ne pouvons ni excuser ni comprendre, c'est qu'il ne se soit pas trouvé dans la presse qui s'intitule libérale, un seul journal, ni *les Débats*, ni *le Temps*, ni *le Courrier du Dimanche*, pour revendiquer contre cette théorie courtisanesque l'indépendance politique du professeur. Le mal peut-être sans remède, c'est que, comme l'a courageusement écrit M. Veuillot, « Giboyer n'est qu'un satellite qui ne pourrait être décrit convenablement que dans une étude générale du système. »

Les Débats, quant à eux, avaient bien autre chose à faire qu'à défendre l'Université. Ils avaient à démontrer qu'un orateur qui s'est illustré dans la

défense de l'Église et de la liberté n'est qu'un faux libéral; ils avaient à prétendre qu'un des champions les plus vaillants et les plus éprouvés du régime parlementaire pourrait bien n'avoir été qu'un conseiller d'absolutisme. Voilà qui vaut la peine de parler ! Voilà des campagnes qui profitent à l'esprit public et à la liberté ! Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous les mettions au courant de la polémique survenue entre M. de Montalembert et le *Journal des Débats*. Ils savent qu'elle a pris naissance dans une publication récente qui attribue tous les malheurs de Pie IX non à la révolution servie par le Piémont, mais aux discours des orateurs catholiques en 1849. Quand on prétend connaître les intérêts du Saint-Siége mieux que le pape et tout l'épiscopat, il faudrait au moins n'avoir pas le malheur de voir ses imputations reproduites et approuvées par tous les journaux hostiles à la cause pontificale. Nous ne dirons que ce mot sur un incident que M. de Montalembert a terminé, nous assure-t-on, par une lettre adressée aux *Débats*, où nos lecteurs trouveront la plus éloquente réfutation des reproches si tardifs et si injustes adressés aux catholiques de l'assemblée législative.

Léopold de Gaillard.

ERRATUM.

Une faute d'impression, d'une certaine portée, s'est glissée dans l'article intitulé : *Dix ans d'agriculture*, numéro du 25 décembre. Au lieu de : Le général Bonaparte disait : Je fais plus de cas de *la vie* d'un Brignole que de cent bateliers génois, lisez : Je fais plus de cas de *l'avis*.....

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'AUTRICHE

SES HOMMES D'ÉTAT ET SA SOCIÉTÉ EN 1863[1]

Nous avons le droit de tout dire de l'Autriche, car, les premiers, nous lui avons prédit ses succès d'aujourd'hui. Quand les intérêts et les passions se réunissaient au dehors pour travailler à décréditer, par toutes les voix de la presse européenne, une des plus nobles tentatives dont l'histoire ait gardé trace, et qu'au dedans l'inexpérience et une certaine méfiance instinctive de soi (fruit d'une trop longue compression) aboutissaient au découragement, nous seuls avons dit à l'Autriche qu'*elle était sauvée*. Quand amis et ennemis persistaient à ne voir, dans le diplôme du 29 octobre et la nomination de M. de Schmerling du 15 décembre (1860), que des signes d'une politique hésitante et tiraillée dans deux sens opposés, nous avons osé déclarer que c'étaient là au contraire les simples conséquences logiques et nécessaires de l'appel fait au pays six mois auparavant, et dans ce que partout on était convenu de regarder comme des tâtonnements malhabiles et d'avance frappés de stérilité, seuls nous avons reconnu et nous avons proclamé le principe irrésistible de toute vie, de toute grandeur. (Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1861, p. 5).

[1] La vivante et instructive étude qu'on va lire renferme, sur les droits et la conduite de la Hongrie, des appréciations très-différentes de celles que plusieurs de nos collaborateurs et amis ont exprimées ici même. Mais, sur une question aussi compliquée et aussi lointaine, *le Correspondant* est heureux de pouvoir offrir l'hospitalité à toutes les opinions consciencieuses et indépendantes. D'ailleurs tous ceux qui y écrivent sont d'accord pour saluer avec bonheur la naissance de la liberté politique

Ceci nous donne, non-seulement le droit de tout dire de l'Autriche, mais le droit en même temps de tout lui dire.

Le *Diplôme du* 20 *octobre*, résultat définitif des discussions du *Verstärkte Reichsrath* convoqué au mois d'avril précédent, marque la prépondérance des Hongrois dans cette assemblée préliminaire : c'est une victoire remportée par Pesth sur Vienne et dont le *part magyar* a trop abusé.

La *Constitution du* 26 *février* est une œuvre de réaction qu'il devenait facile de prévoir, dès lors qu'on ne se trompait point en supposant l'Autriche prête à vivre de la vie publique et à marcher dans la voie qui mène au *self-government*. Tout était là : ceux qui, au dedans comme au dehors, croyaient l'empire autrichien voué au despotisme et ses peuples incapables de s'affirmer dans une liberté égale pour tous, ceux-là avaient raison de s'alarmer et de trouver qu'au fond la suprématie hongroise offrait les meilleures chances de conservation et d'ordre sous une forme moitié absolutiste, moitié oligarchique, où une nationalité souveraine se soumettrait toutes les autres, et où les finances de l'État seraient traitées avec un superbe et chevaleresque dédain. En effet, admettez que ce qu'on appelle maintenant « les non-Hongrois » fussent dénués de sens politique au point que se l'imaginaient les Hongrois, évidemment l'unique ressource se trouvait dans l'aptitude gouvernementale du « parti magyar. » — Mais cette ressource n'était qu'un pis aller et entraînait la ruine totale de l'empire au bénéfice apparent du « parti magyar » lui-même. Ce qu'aucun Hongrois — à quelque opinion qu'il appartienne — ne songe à nier, c'est la radicale impossibilité d'une séparation entre la Hongrie et l'empire. Il ressort donc clairement de là que tout système élevé sur l'assujettissement de l'Autriche à la Hongrie pécherait par sa base même. C'était là cependant, à quoi eût tendu ce premier succès magyar du « 20 *octobre* » s'il n'eût heureusement éveillé une résistance, provoqué une réaction, chez tous ceux qu'il froissait : cette résistance, cette réaction, rétablirent l'équilibre. La vérité de l'axiome de M. de Maistre se fit encore une fois reconnaître, et la nation autrichienne, revendiquant avec une modération déterminée ses droits, conquit le gouvernement dont elle savait se montrer digne.

et religieuse et du gouvernement parlementaire dans l'empire d'Autriche. — Nous nous étonnons toutefois que l'auteur n'ait pas fait une mention spéciale du discours prononcé par le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, dans la séance du *Reichsrath* du 9 décembre, discours qui a excité un si vif intérêt en Allemagne, et où l'éminent négociateur du concordat s'est déclaré dans les termes les plus énergiques partisan de la constitution de février 1861 et surtout de la souveraineté parlementaire en matière de finances. (*Note de la Rédaction.*)

Je dis à dessein la « nation autrichienne, » car à cette heure, où les dix-sept diètes, fonctionnant dans la plus entière indépendance, ont pu terminer leurs discussions sans qu'un seul mouvement contre l'*unité de l'empire* en fût le résultat, il est permis de croire que cette unité repose sur des bases assez solides. La seconde épreuve que vient de subir le système représentatif en Autriche a, selon moi, une bien plus grande importance que n'en pouvait avoir la première : les diètes de l'année 1861 étaient un essai, et les ennemis du nouveau régime expliquaient leur succès par plus d'une raison; les diètes de 1863 sont une confirmation une ratification du passé, et ne s'expliquent que par deux raisons seules : l'approbation de l'œuvre du *Reichsrath* dans la longue session qui vient de se clore, et la confiance publique dans l'avenir et dans la parfaite sincérité de l'empereur et de son ministère.

Constatons donc certains traits principaux de la situation, telle qu'elle s'ouvre au moment actuel devant le ministère autrichien : On ne peut nier que l'idée du *Parlement impérial* ne soit devenue une idée profondément nationale, une idée dont *le pays* ne se laissera plus distraire, qu'en Hongrie la révolution n'effraye plus personne et que la question financière elle-même a beaucoup perdu de sa gravité. Tout le monde sait le pays fort en état de supporter l'impôt unique proposé par M. de Plener pour couvrir le déficit de vingt-deux millions de florins; et, d'autre part, les capitaux anglais commencent à se diriger du côté des grandes entreprises autrichiennes : signe irrécusable de solidité, car on peut dire que les capitaux anglais flairent la vie. Que penser aujourd'hui de tant de prophéties funestes, d'arrêts de mort? En avril 1860, lors de la convocation du conseil-élargi, j'ai vu des gens hausser les épaules de pitié; plus tard, lors du diplôme du 20 octobre, les mêmes sceptiques secouaient la tête; au 26 février, ils annonçaient que la Hongrie se lèverait le lendemain comme un seul homme. Je n'entends ici incriminer personne. Tous ces prophètes de malheur étaient de bonne foi, seulement, ils se trompaient. Et ce n'étaient pas les journaux seuls qui se trompaient, mais les hommes les plus à portée de juger la situation. Je connais un ambassadeur auquel ses amis, lorsqu'il leur annonçait son prochain départ pour Vienne, répondaient, il y a deux ans, qu'il ferait bien de ne s'y pas installer et surtout de n'y pas mener sa famille. Or le diplomate en question est un des personnages politiques de l'Europe qui connaissent le mieux l'Autriche et ses ressources. C'est vous dire quel compte il devait tenir de l'avertissement bénévole. Il partit emmenant son monde et son train. Il y est encore.

Reste à se demander où donc durant un demi-siècle s'était si bien cachée cette vitalité qui s'affirme aujourd'hui. On ne peut cependant

à la fois être mort et vivre. Si la vie publique en Autriche est réelle, si cette vie dont tant de gens, voisins et étrangers, s'étonnent, part de source, le passé a grandement besoin qu'on se l'explique ; si c'est au contraire le passé qui est vrai, ce passé qui naguère encore la faisait paraître si caduque, le présent n'est qu'apparence et leurre, l'Autriche ne vit point, et l'édifice, au premier souffle, croulera. Il peut n'être pas sans intérêt d'étudier cette question. Pour que, dans l'été de l'année 1860, un des plus habiles diplomates de l'Europe pût déclarer l'Autriche si bien sauvée, que s'y était-il donc passé ?... En fait d'événements, fort peu de chose, presque rien. Mais un principe s'était établi dont la pratique loyale et sincère devait avoir pour résultat inévitable de rendre le pays à lui-même; de l'appeler à vivre. A ces mots de pratique loyale et sincère du principe représentatif reconnu il y a deux ans en Autriche, arrêtons-nous un instant, car nous touchons à l'origine de tous les doutes, de toutes les défiances de l'étranger.

I

Je n'entends parler en ce moment ni du diplôme du 20 octobre « ni du décret du 26 février, » tous les deux célèbres aujourd'hui : ce ne sont que des effets dont la cause se trouve dans l'appel fait au pays par l'empereur au mois d'avril 1860. Mais, pour avoir la certitude que dans cet appel seul était contenu le salut du pays, il fallait connaître et ce pays et l'empereur et le comte Rechberg. Le moindre défaut de lumière à cet égard expliquait le manque de foi. Il faut aussi l'avouer, le scepticisme fut à peu près universel, car à, l'extérieur, qui donc connaissait cette Autriche si parfaitement silencieuse, si renfermée, si dédaigneuse jusqu'à présent de l'opinion d'autrui?... Et cependant, un fait dont on ne peut pas ne point tenir compte, c'est qu'à dater du 9 avril 1860, parmi le petit nombre de gens qui savaient à quoi s'en tenir, il n'y a plus eu l'ombre d'un doute sur le résultat définitif. D'où venait une si ferme conviction en présence d'une si générale défiance? De deux raisons faciles à comprendre : d'abord de l'idée que le pays répondrait dignement à l'appel de l'empereur en se montrant prêt à la vie publique, ensuite de la certitude de la sincérité de François-Joseph et de son ministre en lui adressant cet appel. Mais ce qui faisait qu'il y avait si peu de croyants, c'est qu'il ne suffisait point de croire à l'une des deux choses : c'était de

toutes deux à la fois qu'il fallait être également convaincu. Supposez le pays surpris, ahuri, ne sachant que faire de tant de liberté qu'on lui offrait : à quoi servirait dès lors la sincérité du souverain? et d'autre part, quelle œuvre féconde pouvait fonder la nation la plus prête à s'occuper d'elle-même si elle devait une minute se défier de la bonne foi du gouvernement? Il arrivait donc qu'en Autriche, ceux qui connaissaient l'empereur ne connaissaient point le pays, et ceux auxquels était familier le sentiment de la valeur réelle du pays, n'avaient point encore eu l'occasion d'apprécier le caractère de l'empereur. D'un côté, on croyait à l'insuffisance, de l'autre, on n'était pas éloigné de craindre, disons le mot, une duperie. De là, pendant plusieurs mois, beaucoup de confusion. La grande affaire au début, c'était d'expliquer les Autrichiens à eux-mêmes. Tous agissaient et nul ne commentait ses propres actes, ce qui ne les empêchait point de s'en étonner. Que de fois n'ai-je pas vu dans les salons de Vienne, de Prague ou de Pesth, éclater des mouvements de surprise, sinon d'épouvante, à propos de quelque détail constitutionnel! Tel mot affreusement séditieux avait été prononcé à un banquet; un *meeting* s'était tenu, et une fenêtre, justes dieux! avait été cassée! L'empereur laissait faire! où cela aboutirait-il? Puis, si d'aventure un Anglais se trouvant là s'écriait gaiement : « C'est la vie publique! » quelle tempête d'injures amicales lui tombait sur le dos! et comme, entre deux tasses de thé, les plus jolies lèvres du monde vous exécutaient ces abominables révolutionnaires d'anglais! — La vie! s'exclamaient les conservateurs ahuris; non! mais la révolution! — Pardon; c'est ce qui l'empêche, car je ne suppose pas que, si l'on crie trop fort, vous vous tairez, vous autres, ou que si l'on vous frappe trop dur, vous vous laisserez assommer? — Oh! pour le coup, non! Nous nous défendrons à outrance! — Eh bien, dès lors, il n'y a plus de révolution à craindre; car, là où nulle force ne se laisse supprimer, l'excès d'une seule n'est plus possible : cela s'appelle le principe représentatif, vous l'avez dans toute sa pureté, tâchez de vous y habituer!

Comme on se disputait, quand j'y pense, dans ces élégantes compagnies où, si étrange que pût sembler le nouvel état de choses, la pensée d'abdiquer, — détail bien remarquable, — ne vint à personne. On ne serait plus gouverné d'en haut, bon! c'était irrégulier, inconvenant surtout (*unanständig*), mais, puisqu'il le fallait, on s'y mettrait et de bon cœur; car, quant à être tyrannisé d'en bas, c'est ce à quoi nul n'eût consenti pendant une seconde. Et de la sorte on s'habitua à la vie publique, telle que la provoque la pratique loyale des institutions représentatives; on s'y habitua même plus vite que partout ailleurs, parce que l'étoffe y était : seulement, beaucoup l'ignoraient. Chacun se disait bien qu'il répondrait à l'appel fait au

pays, mais ne savait pas ce que ferait son voisin. Entre les diverses parties de l'empire en 1860, il en était de la communication morale comme des moyens de transport matériels, des deux côtés il fallait attendre.

A l'appel d'avril 1860, on se leva, on marcha résolûment vers le but. Plus d'un toutefois se crut isolé et s'imagina que le but serait un abîme. On se rencontra tous à l'entrée de cette grande route qui mène au *self-government*. On allait se mêler pour la première fois de ses propres affaires, contribuer de son mieux à l'œuvre du gouvernement de tous par chacun et de chacun pour tous. A cette assemblée originaire (*principielle*, comme ont dit les Allemands) nul ne devait manquer. C'était à qui croirait que l'autre ne viendrait point, et tous, pourtant, arrivèrent, Magyars, Croates, Czechs, Tyroliens, Vénitiens, Illyriens, Dalmates, Moraves, bien décidés à dire ce dont ils avaient besoin et à faire leurs affaires le mieux possible, sans phrase; « ce qui fut cause que l'on parla si admirablement dans ce Reichsrath d'avril » et que M. d'Haussonville a pu, dans un écrit tant de fois remarqué, s'écrier avec sympathie : « Lisez donc ce que l'on dit à Vienne! » Mon diplomate avait deviné juste : l'empire autrichien était sauvé, mais la grande difficulté maintenant, c'était de le prouver aux Autrichiens. Eux-mêmes ils se refusaient à croire à leurs succès.

« Rathlosigkeit! (absence de parti pris) s'écriait-on de tous côtés, — on ne sait pas ce que l'on veut!... » — Mais on ne veut rien, leur répondait-on. On veut que vous, le public, le pays, ayez une volonté, c'est à vous de vouloir! Le parti pris d'un souverain ou d'un ministre s'appelle un système, c'est du François II, du Schwartzenberg, c'est tout ce dont on vous délivre, mais c'est l'opposé du *self-government*...

« *Rathlosigkeit!* » répétait-on encore; puis, insensiblement, on s'habitua à vivre de la vie nouvelle, et à se passer d'être gouverné.

Justement parce qu'aucun parti pris n'y domine, cette première assemblée mérite qu'on s'y arrête. C'est un acte de réveil, rien de plus, et par cela même intéressant.

Un système quelconque pouvait en sortir, mais la convocation de cette assemblée détruisait tous les systèmes antérieurs. Remontons, pour un instant, à l'époque qui précède.

Que se passait-il en Autriche? En vertu de quel principe les ressorts de la machine gouvernementale fonctionnaient-ils?...

Jusqu'au jour qui vit naître le Conseil-élargi, l'Autriche avait vécu politiquement sous la domination d'un maître : la volonté du souverain régnait seule. L'empereur voulait ou ne voulait pas : *Sit pro ratione voluntas!* Après cela, qu'il fût bon, qu'il fût mauvais, la nation, dans son apathie, ne s'en occupait guère. Peut-être

écoutait-il docilement les avis de ses ministres; peut-être ne demandait-il pas mieux que de se ranger toujours du côté de la sagesse?... La nation y songeait à peine; elle était désintéressée... Que lui faisait la justice, que lui faisaient les vertus d'un prince qui pouvait, somme toute, se passer de droiture et de vertu?

Ce principe qui séparait le pays du monarque avait cessé d'exister le lendemain du jour ou le Conseil-élargi fut appelé à siéger. De ce moment le souverain ne pouvait plus tout ce qu'il voulait, et le pays s'associait au souverain.

La manière loyale ou déloyale dont tel individu pratique telle institution n'a rien de commun, avec le principe qui anime l'institution elle-même. Le principe des institutions nouvelles en Autriche était celui de la représentation, l'empereur ni ses ministres n'ont pu le méconnaître un seul instant. Délivré des liens par lesquels depuis cinquante ans, tant de maîtres successifs et tant de systèmes divers l'avaient comprimé, le pays se levait jeune, vigoureux et sain. Comprimé, nous le répétons, il avait pu l'être; asservi, non! François-Joseph se trouvait non-seulement en présence de nationalités très-vivaces, mais devant une nation vivante, une vraie nation compacte; un corps politique. « Il y a une Autriche! » (*'Sgibt ein Œsterreich!*) ce cri partit de tous côtés; et en effet, là, devant ce petit nombre d'hommes qu'on nommait le gouvernement autrefois, il y avait un peuple debout qui jamais n'avait montré d'impatience à saisir ses droits, mais qui, les possédant désormais, sentait trop bien qu'il en était digne pour consentir à s'en démettre de nouveau. L'épreuve était décisive; ce pays patient à l'excès, mais fort et actif, acceptait l'offre qu'on lui faisait et s'affirmait résolûment. De son côté l'empereur, d'un coup d'œil, jugea la situation, et sans hésitation, sans arrière-pensée, s'y conforma. Aucun de ces étonnements que nous signalions tout à l'heure comme ayant troublé la surface de la société en Autriche ne troubla, fût-ce un instant, l'esprit de l'empereur; et pendant cette demi-année qui s'écoula, depuis le mois d'octobre 1860 jusqu'au 1er mai 1861, — seule période agitée et vraiment critique que l'Autriche régénérée ait traversée, — on le vit toujours plein d'un réel espoir. Tous ceux qui vers cette époque eurent parfois l'honneur d'approcher François-Joseph étaient frappés de son calme et de sa sécurité. Il était d'une gravité douce et sereine, très-grave, comme cela convenait, mais jamais préoccupé. Je ne crois pas m'avancer trop en affirmant que l'empereur n'a jamais douté une seule minute de la réussite de l'œuvre qu'il entreprenait.

Cette inébranlable sécurité allait même, par moments, jusqu'à irriter certains retardataires politiques qui refusaient absolument de se consoler de ce qu'ils s'imaginaient perdre! « On dirait en vérité

qu'il possède *ein Hausmittel* [1] contre tout ce déchaînement-là! » s'écriait ce vieux monde stupéfait de voir la sérénité impériale ne se pas laisser démentir par les premières séances de la diète à Pesth. « On finirait, ma parole d'honneur, par croire qu'il se trouve à son aise au milieu de tout ce fatras de *constitutionalisme!* » disaient les incorrigibles du bon temps; et j'ai encore devant les yeux la mine effarée d'un très-puissant seigneur me racontant au mois d'août 1861 qu'il avait vu Sa Majesté le matin et qu'elle était « pleine d'espoir, » ajoutant, comme si cette simple assertion ne sufffisait pas : « Eh! mon Dieu! oui, je le répète : *Sa Majesté est désespérante d'espoir!* »

Disons tout de suite que ceux-là ne se trompaient pas. François-Joseph, à son aise au milieu du régime nouveau, animé au plus haut degré du besoin de faire son devoir, ignorant toute espèce de vanité, devait accepter volontiers ce partage des travaux du gouvernement avec la nation. Dans cette division de la responsabilité suprême avec un certain nombre d'hommes, qui lui inspirent une confiance sans bornes, l'esprit éminemment consciencieux et droit de François-Joseph ne pouvait manquer de trouver son compte.

« Bien des hommes, a dit admirablement Pascal, errent dans des temps qui ne sont pas à eux! » Ainsi le roi de Prusse actuel (plus déplacé encore dans son temps que dans son pays) était, selon moi, fait tout exprès par la nature pour succéder à Frédéric-Guillaume Ier, ce caporal couronné qui passait sa vie à recruter pour ses corps d'élite de grands gaillards de Poméranie, tandis que le souverain qui règne aujourd'hui en Autriche semblerait avoir eu sa raison d'être au lendemain de la mort de l'impératrice-reine; période où circulait à travers l'empire comme un vaste esprit libéral, conséquence d'ailleurs naturelle de ces institutions qu'au seizième siècle le grand empereur Maximilien voulait animer au souffle du principe représentatif. Les trente années de l'empereur François, suivies par le règne embarrassé et incolore de l'empereur Ferdinand; le système encore plus ridicule qu'oppresseur qui inspira de si piquantes remarques à M. de Maistre [2], et que M. de Metternich appliqua machinalement sous le dernier des deux monarques, après l'avoir lui-même subi sous le premier : tout cela avait dérouté chacun, le souverain comme le pays, et il était impossible qu'un jeune prince, imbu de l'histoire et des traditions nationales, après avoir suivi le développement lent mais continu que présentent les annales autrichiennes

[1] « Remède de famille. » On disait anciennement en Autriche que la maison de Habsbourg possédait des « remèdes de famille, » et chaque fois que la monarchie sortait d'un mauvais pas, on avait l'habitude de crier au « *Hausmittel!* »

[2] Voir les dernières Correspondances de M. de Maistre.

entre les règnes de Maximilien I[er] et de Léopold II, n'eût point l'âme navrée au spectacle de la stagnation absolue dont l'habile François I[er] inaugura l'ère avec son prétendu *conservatisme.* Conservateur de quoi? s'écrierait ici, avec nous, M. Disraeli.

En Autriche, à part quelques grands savants, on est d'une ignorance extraordinaire des annales nationales ; et quand on est remonté pour un instant à la source de toute gloire, c'est-à-dire au grand Rodolphe, on passe vite au déluge, c'est-à-dire à la Révolution française! l'arche de Noé, c'est ce système mélangé de fausse bonhomie et de peur du Kaiser Franz, c'est ce temps de silence et de compression où la douceur de la vie matérielle suppléait à tout. Les traditions sociales dataient de 1806, et on ne cherchait pas au delà. Personne ne se demandait ce que ce voile épais cachait de progrès réels détruits, de généreuses tendances étouffées! Personne ne voulait se charger la conscience d'un reproche, en s'avouant nettement qu'un passé si honnête, et si plein de vie et de libertés ébauchées, ôtait toute raison d'être à un présent si avili, si mort. L'empereur, lui, savait le passé, s'étonnait peut-être, mais en somme prenait son parti. Et, ne nous y trompons pas, eette science historique d'ailleurs, explique ici bien des choses, à commencer par cette façon inaltérablement calme d'envisager des changements qui, autour de lui, jetaient partout le trouble dans les esprits. Le reste de l'Europe, il faut bien aussi l'avouer, partageait cette ignorance de la société autrichienne à propos de la capacité politique du pays ; et je ne sais trop, qui vous eût donné raison si l'idée vous fût venue de présenter l'Autriche comme l'un des pays les mieux préparés pour les travaux de la vie publique? cependant rien de plus exact. Sans vouloir entrer dans le détail de ces premiers essais parlementaires de l'Autriche, je tiens à constater ce fait : que c'est bien et dûment du mode représentatif qu'il s'agît dès l'origine. On n'accusera pas, je suppose, l'empereur Maximilien I[er] d'avoir, au commencement du seizième siècle, poursuivi des rêves de centralisation immodérée, et juré une haine implacable à toutes les institutions locales, à toutes les forces municipales, à tous les corps dont l'enchevêtrement constituait la civilisation de l'époque. Et pourtant l'empereur Maximilien comprenait si bien les nécessités politiques du pays, qu'il se voua à l'idée d'unité ni plus ni moins que M. de Schmerling, et qu'il en entreprit la réalisation de la même manière.

En Angleterre, la constitution veut que l'État tienne le moins de place possible et se garde d'absorber les forces individuelles du pays. Je conviens que pour ma part j'apprécie beaucoup ce système (C'est un très-grand malheur que quiconque, roi ou convention, puisse jamais dire : *l'État, c'est moi!*), mais encore faut-il que l'État *soit.* Or

ce que voulait Maximilien Ier, il y a trois cents ans, ce que veut M. de Schmerling aujourd'hui, ce qu'ont voulu tous les souverains de l'Autriche, depuis 1517 jusqu'à 1792, c'est cette somme d'unité sans laquelle l'*État ne saurait être*. Ce que tous ont cherché, c'est la cohésion, et non pas la centralisation. Et il suffit de lire les volumineux procès-verbaux des différents *Reichsrath* convoqués pendant l'espace de trois siècles, pour se convaincre que l'œuvre de cohésion a toujours été poursuivie par la voie de la représentation. Ce qui se passe à Vienne depuis deux ans n'est pas nouveau : voilà une vérité dont il faut se bien pénétrer; c'est la reprise des grandes traditions nationales, le retour à ce que certains historiens nomment « le programme d'Insbrück, » parce que Maximilien a tenu dans cette ville ce premier parlement où l'on vit, au cœur de l'hiver, les représentants de outes les parties du territoire autrichien accourir pour discuter avec le souverain les affaires communes, et aviser aux moyens de les mener à bien. « Il faut, disait le décret impérial de convocation, *arri-* « *ver à une combinaison*, et décider, une fois pour toutes, comment « chaque pays séparé peut, le plus efficacement, venir en aide aux « autres. » C'était là l'unité que cherchait Maximilien, et que cherche aujourd'hui François-Joseph. Au seizième siècle, les éléments appelés à se fondre ensemble étaient pour le moins aussi hétérogènes que ceux du dix-neuvième, et cependant le plan réussit; et de ce parlement qui siégea cinq mois il sortit un conseil gouvernemental (*Staatsrath*) permanent qui, sous différentes dénominations, dura jusqu'à la dissolution du grand empire germanique. Tout est remarquable dans cette réunion d'hommes appelés à travailler ensemble aux intérêts d'un royaume, où les uns ne possédaient aucun moyen de connaître les autres. De l'Alsace et de la Bourgogne, de la Souabe et de la Suisse, de la Styrie, de la Carinthie, de l'Istrie et du Rhin, tous ils viennent, hommes du Nord, du Midi, de l'Est, hommes de rang, d'opinions, d'habitudes, de mœurs absolument diverses, ils viennent se réunir et s'entr'aider, et souder une unité dans laquelle, chacun représentant une force réelle, nulle force ne prédominera, comme aussi nulle ne sera exclue [1]. L'empereur leur soumet tout avec une franchise sans réserve, et le rapport dans lequel il invoque leur attention et leur assistance, pour ce qu'il appelle « *la triple nécessité* » de l'Autriche, vaut en sincérité le *throne speech* d'un souverain actuel de la Grande-Bretagne. Il leur demande de discuter « les affaires turques, hongroises et italiennes, » précisément comme le

[1] Il faut pour ceci consulter les documents des archives de l'État à Vienne et dans les principales villes de l'empire. On y trouve de quoi confondre ceux qui croient le principe représentatif de nouvelle date en Autriche.

ferait François-Joseph; il les prie d'apporter toutes leurs lumières à la « *terrible complication financière*, » et pour tout dire, en un mot, il leur offre de *participer avec lui à l'œuvre du gouvernement.* L'aptitude politique que montrèrent les soixante-dix ou quatre-vingts députés de l'année 1517 répondit à la franchise et au patriotisme que le souverain mit à les convoquer. On discuta tout à fond avec la plus noble indépendance, on se montra soucieux à l'excès de l'honneur national et de l'intégrité du sol, et en même temps fort économe des deniers publics. On refusa beaucoup à la couronne, et la couronne se soumit aux conditions qui lui furent faites. Mais, en puissance et en mutuelle estime, couronne et pays gagnèrent énormément à cette première et loyale tentative de cohésion.

Les archives impériales fournissent à chaque règne des preuves répétées de cette même tendance vers une unité politique, et à chaque nouvelle réunion de l'assemblée que le grand Maximilien avait inaugurée d'abord, on est frappé par les mêmes phénomènes. Il y a toujours même indépendance du côté des députés, même faculté de travail, même sagesse et patience, et du côté de la couronne même sincérité. Puis, partout, un peu de lenteur, ce qui explique peut-être pourquoi l'*œuvre maximilienne* ne se développa point davantage mais en resta à des tendances; tendances sur lesquelles cependant il n'est plus permis de fermer les yeux, car toutes impliquent un plus grand développement libéral et une plus intime association des gouvernés avec les gouvernants. L'empereur et le comte Rechberg savaient donc bien ce qu'ils faisaient lorsqu'en avril 1860 ils convoquèrent un grand nombre de délégués des différentes parties du territoire pour venir, ensemble avec le souverain et ses ministres, travailler au meilleur développement de toutes les ressources du pays. Ils en appelaient tout simplement aux plus heureuses traditions de l'empire, et reprenaient une œuvre interrompue. C'est probablement pour cela que l'on « *parla si bien à Vienne*, » comme l'a dit M. d'Haussonville.

Sous certains rapports, le *Conseil-élargi* d'avril 1860 ressemble beaucoup au « *Grand-comité* » de janvier 1517 ; il lui ressemble surtout par l'indépendante attitude des députés, par la diversité des classes d'où ils sortent, et par la parfaite confiance qu'ils apportent dans la bonne foi du souverain. Un des signes les plus remarquables du réveil de la vie publique en Autriche, et de l'évidente aptitude de ses peuples pour cette vie, c'est le respect mutuel de tous ceux qui y sont appelés. On se dit toutes ses vérités, on ne s'épargne point les reproches; mais jamais une seule fois dans ce dialogue si soudain entre la nation et la couronne et qui a lieu après tant de méprises, de bouleversements et de déboires, jamais la couronne et la nation

n'ont manqué de respect l'une pour l'autre; jamais l'une n'a soupçonné chez l'autre l'honnêteté et la droiture des intentions. De cette assemblée première (1860), bien des complications ultérieures devaient sortir, mais ce sera son très-grand honneur d'avoir renoué la chaîne des traditions historiques et détruit l'absolutisme au profit du principe représentatif.

A l'étranger on s'est beaucoup trompé, et on a dû nécessairement se tromper sur tout ce qui se passait à Vienne. Faute de connaissances suffisamment intimes de la *capacité* politique du pays et de la position réelle de l'empereur et de ses ministres, on a cru aux éventualités les plus impossibles, et plusieurs ont pris ce réveil d'un empire pour cet entraînement sans consistance que suscite l'octroi *in extremis* de je ne sais quelle charte ou constitution mort-née. On ne se figure point quel sourire d'étonnement provoquait à Vienne ce mot de « coup d'État, » répété à tout propos par les journaux étrangers. Justement, en Autriche, le coup d'État que la Prusse peut avoir à subir demain, le coup d'État devenait impossible. L'empereur pouvait tout garder, ne rien donner, mais l'empereur ne pouvait rien reprendre. Ceux avec qui il venait de partager la puissance étaient trop forts. Heureusement la force était partout, et de tant de forces égales et diverses résultait l'équilibre, c'est-à-dire la modération. L'empire se sauvait par la vie qu'on lui rendait; mais l'empereur n'était plus qu'une des forces de l'empire. Ainsi qu'en Angleterre, on allait vers cette perpétuelle action des « *balances and checks* » qui constitue la santé des gouvernements représentatifs. A moins de supposer François-Joseph atteint de folie, on ne pouvait un seul instant, admettre la crainte d'un acte de sa part qui eût changé la plus belle des situations en une situation sans espoir. Tous les avantages, tout l'avenir, tout, mais absolument *tout* était du côté de l'association du pays avec le souverain par la voie de la représentation nationale.

Maintenant, personne plus que moi n'est disposé à reconnaître qu'il ait pu y avoir, entre la convocation du *verstärkte Reichsrath* et ses premières séances, une période d'incertitude et de très-vive anxiété. De ce que serait cette assemblée, nul n'en pouvait d'avance répondre; tous ses membres viendraient-ils? et s'il en manquait, de quel côté se trouveraient les absents? Y aurait-il lutte? ou bien triomphe d'un parti quelconque? les « féodaux » entraîneraient-ils une majorité inexpérimentée vers une réaction chevaleresquement stupide? ou les « démocrates » rendus prépondérants par l'indolence, la maladresse ou le dédain de leurs adversaires, prétendraient-ils tout courber sous le niveau d'une théorie absurde? — De réponse à cela il ne pouvait y en avoir aucune; car, du Conseil-élargi, ainsi que je l'ai dit plus haut, n'importe quel système pouvait sortir, par la

raison même que l'empereur, en l'appelant à exister, avait entendu anéantir tous les systèmes précédents. Ceux qui criaient alors si fort à « l'absence de parti pris » étaient tous ceux qui redoutaient l'inconnu, c'est-à-dire la foule de ce qu'on nomme les honnêtes gens. On n'a pas assez tenu compte à M. de Rechberg du courage avec lequel il a supporté, pendant cette période préliminaire, ce cri harcelant de « *Rathlosigkeit* » que poussaient surtout ses amis. «Rathlosigkeit ! » quel à-propos dans le reproche? lorsque avoir « un parti pris » en pareille circonstance eût été la seule faute irréparable qu'on pût commettre.

Mais l'inquiétude fut de courte durée, et l'assemblée préliminaire du *Reichsrath* fit preuve dès le début, des vertus qui sauveront toujours toute assemblée complétement représentative et libre.

A la quatrième ou cinquième séance, le doute fut levé, et l'empereur sentit qu'il y avait devant lui, un pays, un pays patient et dévoué, mais sensé, indépendant, vivace et fort capable de s'occuper de ses affaires. A dater du fameux décret du mois de juin 1860, dans lequel l'empereur se soumettait au contrôle de l'assemblée pour ce qui touchait les finances, tout fut consommé. L'Autriche rompait à jamais avec son passé d'hier et rejoignait plus haut les vrais errements de son histoire. Le principe représentatif était désormais indestructible. Ce que ce principe engendrerait, sous quelle forme il viendrait vivifier les institutions nationales, c'était là une toute autre question ; mais rien ne se ferait plus sans la coopération de tous. Le *Reichsrath* de 1860 était bien la victoire, non d'un homme, mais du « public, » de ce grand être collectif qui sauve tout et garantit tout dans les pays où il vit et agit. On ne devait plus gouverner l'Autriche ; l'Autriche allait se gouverner dorénavant.

Donc les deux grands résultats immédiats de la convocation du Conseil-élargi d'avril 1860 furent : l'inviolabité du principe représentatif et l'unité politique du pays. « Il y a une Autriche : « *'Sgibt ein Œsterreich;* » d'une extrémité à l'autre du territoire le mot courut, et cette électrique vibration fut la première conséquence du nouveau régime. Un empire uni et un, c'est là, quand vous suivez les séances du conseil, le but de suprême nécessité vers lequel tout le monde tend. Là encore, comme sous Maximilien Ier et tant d'autres monarques ses successeurs, on cherchait la cohésion, on la cherchait de toutes ses forces, parce qu'elle est avec la liberté que tous possèdent aujourd'hui, le premier des besoins de l'empire, la nécessité à laquelle pas une seule de ses races ne peut échapper.

Aussi écoutez-les tous à tour de rôle : que disent-ils, ces Magyars, ces Croates, ces Slaves, ces Czechs, ces Illyriens et ces Allemands? « Je n'ai que faire du passé, s'écrie M. Maager, le boutiquier transylvain,

l'avenir seul m'occupe, et l'avenir de tous les peuples de l'empire est inséparable du libre développement d'une grande Autriche politiquement unitaire. » L'évêque Strossmeyer, *particulariste* distingué qui voudrait établir les droits des Slovènes à leur langue, déclare hautement qu'au fond de tous les cœurs, sans exception, se trouve un vœu ardent pour la puissance et l'*unité de l'État autrichien*. M. Mocsonyi, député serbe, proclame la nécessité de cette unité, en disant : qu'une fois les intérêts spéciaux garantis, il ne se trouve d'autre issue possible à la complication actuelle que la parfaite unité de l'État[1]. Qu'on les interroge tous ; c'est toujours la même pensée ; et que du comte Clamm on se tourne vers le prince Salm, ou que du jurisconsulte Lichtenfels on revienne à l'évêque Korizmits, à M. Krainski ou au comte Nostitz, on n'entendra jamais que prononcer les mêmes idées ou presque répéter les mêmes mots. Tout ce monde si divers du *Reichsrath* préliminaire est surtout et avant tout autrichien. La tendance vers l'unité politique prédomine si bien qu'on la retrouve presqu'au même degré dans les deux comités consultatifs, dans lesquels l'assemblée se résout et dont les propositions forment la base du diplôme du 20 octobre. Le comte Nostitz a même, à l'appui de ce fait, des paroles qui méritent qu'on les cite : « La majorité, dit-il, veut une Autriche une par la force des circonstances et de l'histoire, une par la communauté des intérêts politiques; la minorité la veut une par la force d'institutions gouvernementales. Or l'unité de l'Autriche *est* déjà et repose sur des bases bien autrement solides que sur un régime administratif fabriqué de mains d'homme. L'unité de l'empire ne dépend même pas d'un commun attachement à la famille régnante ; elle dépend surtout d'une commune histoire, pleine, depuis plusieurs siècles, d'une gloire commune et d'un enchevêtrement social amené par les intérêts et les liens de famille et qui a jeté comme une sorte de réseau moral sur tant de races différentes. »

Les Hongrois eux-mêmes ne demeurèrent point en arrière de leurs collègues ; et de la bouche du comte Maïlath, du comte George Apponyi et du comte Szecsen partirent les plus franches assurances d'adhésion au grand principe de l'unité politique de l'empire, dont, ainsi que leurs autres collègues, ils reconnaissaient la nécessité.

On arriva de la sorte au 20 octobre, et la publication du fameux diplôme qui porte cette date termine la session du Conseil-élargi. Mais l'acte du 20 octobre n'émane point de la volonté de l'empereur, il n'est que la sanction donnée par la couronne à des décisions prises par l'assemblée. C'est le produit du fonctionnement libre du principe

[1] Voir les seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième séances du mois de septembre 1860.

représentatif, c'en est la première phase, et comme rien n'est plus mobile en ses effets que ce principe, cette phase sera suivie par d'autres qui paraîtront presque opposées.

Pour ceux qui vivent au milieu des pratiques si contradictoires de la grande vie publique, le mérite spécial de tel acte a moins de valeur que n'en a la pureté de la source d'où il découle. « Expliquez, je vous en conjure, au roi de Prusse qu'il ne saurait être question de logique dans ce pays soumis à l'opinion, » écrivait Pitt en 1786 à l'envoyé anglais à Berlin, à propos de je ne sais quelle énorme *inconsistency* qu'avait imposée la Chambre au cabinet. Et ceux qui savaient mieux que ne le savait la société autrichienne quels sont les flux et reflux du grand courant de la vie publique là où il coule librement, s'inquiétaient peu des imperfections du « *diplôme.* » Ils attendaient le prochain flot qui jaillirait de la même source. Le diplôme du 20 octobre n'est que la première conséquence du nouveau régime. Si l'on s'y tient obstinément, s'il est regardé comme définitif et parfait, on rentre dans le *parti pris*, dans un système, et il n'était pas besoin pour un pareil résultat de faire appel à toutes les forces du pays.

Si, au contraire, le principe représentatif est établi et que l'on trouve le diplôme imparfait, on le modifiera. — Qui ? tout le monde. Voilà le plus difficile accompli loyalement, sincèrement accompli.

Avoir su si bien se tirer des devoirs de la vie publique qui s'ouvrait si soudainement devant eux sera toujours un véritable honneur pour ces hommes pris dans toutes les races et dans tous les rangs et dont se composait le Reichsrath préliminaire ; mais avoir aboli un système qui affirmait la toute-puissance individuelle, au profit d'un ordre de choses qui la supprimait, avoir résolûment fermé la porte derrière soi et offert son autorité souveraine en partage à la nation, de cet acte-là, l'honneur revient tout entier à l'empereur François-Joseph et au comte Rechberg.

Il n'est pas exact de dire que le nom de ce dernier soit le synonyme du diplôme du 20 octobre. Il est le synonyme du réveil de la vie publique en Autriche, réveil qui date de la convocation du Conseil-élargi en avril 1860.

II

Le principe représentatif fonctionna si honnêtement, qu'au lendemain du 20 octobre ce furent les Hongrois qui prédominaient; aussi se hâtèrent-ils d'abuser de leurs avantages, ce qui très-probablement

sauva l'empire. Je ne veux pas aller plus loin sans m'appuyer des paroles du comte Georges Maïlath, paroles prononcées dix mois plus tard (août 1861) et qui résument et jugent la situation :

« L'acte public du 20 octobre était, vis-à-vis de la Hongrie, sans contredit, une proposition de paix sincère; laquelle, à notre avis, aurait dû être suivie d'une trêve observée avec une égale sincérité jusqu'au moment où, sur le terrain de la législation, la lutte se serait renouvelée au sujet des questions de droit public. Au lieu de cela, une lutte fut organisée, dans l'arène que le gouvernement avait ouverte, avec les armes que le gouvernement avait données. Voilà ce qui fit échouer la médiation... Quant à moi, je trouve naturel que le ministère autrichien veuille agir dans la direction d'une centralisation constitutionnelle[1], et je pense que la majorité du ministère est persuadée que ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de fonder sur une base solide la force, la grandeur et l'avenir de l'empire autrichien. »

On comprendra de quel poids devaient tomber sur des compatriotes ces paroles d'un homme dont l'esprit politique est à la hauteur de son patriotisme, et qui se distingue entre tous par son intégrité morale et l'élévation de son caractère.

En effet, ce diplôme du 20 octobre, les Hongrois en étaient les auteurs! Dans ce Reichsrath préliminaire si loyalement représentatif, l'éloquence, les habitudes de discussion et l'aplomb des députés magyars avaient, en somme, tout emporté. Sans vouloir rien statuer à cet égard, ni prétendre que le « *diplôme* » dût satisfaire la Hongrie, il convient cependant de reconnaître que, s'il ne la satisfaisait pas, la faute n'en remontait ni à l'empereur ni au cabinet de Vienne, mais tout simplement et tout directement aux membres hongrois du Conseil-élargi. Ils étaient là quelques-uns des vrais chefs de la nation; il y avait là Georges Apponyi, Georges Maïlath, le comte Szecsen, le comte Barkozcy; et après six mois de discussion approfondie et de débats dont se serait fait honneur la Chambre des communes elle-même, c'est de leur prépondérance dans l'assemblée que devait sortir l'acte auquel aboutit la session. Non-seulement les Hongrois prédominèrent dans cette assemblée, mais, grâce à leur naturel esprit d'exagération et à l'excessive longanimité de ce qu'on appelle les « non-Hongrois, » tout le monde au premier abord se trompa : le Magyar, non content de triompher, voulut donner à son triomphe une signification absolue

[1] N'est-ce pas d'ailleurs vers ce but que tendent les efforts du gouvernement actuel, et pourrait-on sans injustice venir parler de son goût excessif pour la centralisation à un cabinet qui au lendemain de la première session du parlement appelle dix-sept parlements provinciaux à fonctionner dans les différents centres de l'empire?

qu'il n'avait point; il crut triompher aux dépens et à l'exclusion de tout le reste du monde dans l'empire, et, soit magnanimité, soit erreur d'un instant, tout le reste du monde le lui laissa croire. Si, au lendemain du 20 octobre, la Hongrie eût tenu une conduite politique, nous verrions très-probablement aujourd'hui à Vienne un ministère Szecsen-Apponyi, ou Esterhazy-Maïlath, fonctionner à la place du cabinet Rechberg-Schmerling; mais la mauvaise tête du Magyar compromit tout; trop peu doué du bon sens pratique nécessaire à l'exploitation de son propre succès, il en perdit le bénéfice et contraignit en quelque sorte ses rivaux à prendre vigoureusement leur parti.

Que les Hongrois du *Verstärkte Reichsrath* aient franchement voulu ce qu'ils disaient vouloir, qu'ils aient voulu sérieusement et sincèrement la réconciliation intime du royaume avec l'empire, à coup sûr on n'en saurait douter quand on connaît le caractère des hommes qui se chargèrent de diriger ce premier mouvement; mais alors comment les sauver du reproche de légèreté? comment, après avoir conseillé la promulgation du « diplôme, » l'ont-ils ensuite laissé sans défense? Le comte Maïlath a bien raison d'appeler l'acte du 20 octobre une « sincère proposition de paix à la Hongrie, » lui qui a aidé à formuler cet acte, et qui certes ne l'eût point fait si la dignité de son pays avait pu en souffrir un dommage quelconque. Le diplôme donc mettait la Hongrie aux mains de quelques-uns de ses hommes d'État les plus illustres et de ses patriotes les plus éprouvés. Le comte Szecsen devint ministre, le comte Georges Apponyi *judex curiæ*, Maïlath *tavernicus*[1], et pour le poste si responsable de chancelier, on alla chercher le baron Vay, un martyr de 1848, le baron Vay, — un protestant, et qui pouvait invoquer à son profit le souvenir, toujours précieux en pareil cas, d'une longue détention en forteresse, — tous étaient d'accord; aucun ne se plaignait de n'avoir pu obtenir ce qu'il désirait; c'était leur plan qu'on adoptait, leurs idées qui prévalaient, et ce succès était la suite de la mise en vigueur du principe représentatif.

Or que se passa-t-il?

En face de ceux que les institutions rendaient responsables, de ceux que la loi mettait entre la couronne et le pays et chargeait de gouverner et d'administrer, on vit surgir la horde de ces meneurs inexorables, de ces chefs de parti bruyants et malencontreux, qui, depuis 1848, ont réussi à gâter tant de bonnes causes. Tout d'abord on les laissa faire. Ce fut bien, tant que, du côté du ministère, on

[1] *Judex curiæ*, juge suprême ou ministre de la justice; *tavernicus*, ministre de l'intérieur.

était décidé à rester ferme et uni ; mais plus tard, on pactisa ; tort immense! car les deux régimes étaient si absolument inconciliables, qu'une seule concession à l'esprit de 1848 impliquait la négation absolue de tout autre droit. Je le répète, je ne veux rien préjuger : il se peut que ceux qui demandaient pour la Hongrie le retour aux principes de 1848 eussent raison, et que ceux qui voulaient les modifications de la pragmatique sanction contenues dans le diplôme d'octobre eussent tort ; je ne me hasarde pas à trancher la question; mais ce qu'on ne saurait nier, c'est que les deux prétentions étaient incompatibles. 1848 et l'*October-diplom* sont deux choses aussi distinctes que l'eau et le feu; vouloir l'une, c'est vouloir détruire l'autre. Mais rêver, une seule minute, à combiner ces deux éléments, à s'aider de l'un pour amener l'autre, c'est là une de ces illusions comme en ont parfois en politique les honnêtes gens, et qu'il faut se borner à constater, attendu que les chimères ne se discutent pas.

En admettant, comme on l'a remarqué, que le comte Szecsen eût trop vécu à Vienne, et qu'il se trouvât plus à l'aise dans les complications de la grande politique européenne que dans les intérêts particuliers de son pays ; en admettant que le comte Szecsen se fût un peu déshabitué du *magyarisme transcendant*, il est certain qu'on n'en pouvait dire autant de ses autres collègues ! Où trouver des Hongrois plus *Hongrois* que Maïlath et qu'Apponyi? Aussi familiers que quiconque avec la grande politique qui n'a pas de patrie, hommes d'État, hommes de pouvoir par-dessus tout, ils avaient cependant gardé tous les deux l'*accent* pour ainsi dire du pays natal. Si eux se trompaient sur ce que voulaient les Hongrois, qui pouvait se flatter désormais d'avoir raison ? Et pourtant l'erreur commise fut, aux yeux du monde, une erreur commune, et cette politique chimérique, cette politique impossible dont fut suivi le diplôme du 20 octobre, devint une œuvre collective, l'œuvre de tous les Hongrois responsables, bien que depuis chacun d'entre eux ait pris grand soin d'en décliner sa part personnelle de responsabilité. On appelait cela de la politique de conciliation, quand c'était politique de confusion qu'il fallait dire. En effet, on part d'un point de vue historique, traditionnel, on reconstitue, on rend aux Hongrois une large part de ce qu'ils possédaient autrefois, jusque-là tout va bien; mais voici qu'on se rencontre tout à coup avec une opposition qui ne tend, elle, à rien moins qu'à supprimer l'histoire et les traditions, à rayer le passé de sa mémoire. « Transigeons ! » s'écrie-t-on à la fois des deux côtés, et, sous prétexte de conciliation, le parti qui cherche à réédifier tend la main au parti qui ne veut que niveler tout.

Telle fut cependant l'origine vraie de tout ce que nous avons vu se passer en Autriche depuis environ deux ans.

Ou il aurait fallu refuser dès le début de se charger d'une œuvre purement reconstitutive, en disant hardiment que le pays visait à une révolution et non pas à de simples réformes, ou bien, ayant accepté la responsabilité de l'œuvre de reconstitution, il fallait s'y dévouer et rompre en visière avec tout ce qui n'était point cette œuvre, surtout avec ce qui lui était implacablement hostile.

Si l'on croyait au régime du diplôme dont on se vantait comme d'une victoire, il fallait nécessairement couper court aux espérances révolutionnaires et dire hautement : « *Ceci* est ce qu'on vous offre, *cela* est ce qu'on vous refuse. Mais rien au monde ne nous amènera à mêler *ceci* et *cela*, ou à vous bercer de l'idée que jamais vous obtiendrez *ceci* par *cela*. » Vico prétend que toute politique est bonne, même la mauvaise, pourvu qu'on s'y tienne; et c'est justement pour ne s'être pas tenu à ses propres idées que le parti hongrois, victorieux en octobre 1860, n'a inauguré que le règne de la confusion et a provoqué la réaction impérialiste autrichienne que l'opinion publique impose aujourd'hui à la couronne et au cabinet de Vienne.

Sitôt le diplôme promulgué, la joie éclata avec l'exagération propre à la race magyare. L'imagination publique, avec ses goûts de pittoresque et de mise en scène, rêvait déjà les magnificences d'un prochain couronnement; jusque-là le mal n'était point grand. Cette rage d'applaudir, *devant que les chandelles fussent allumées*, pouvait, à la rigueur, passer pour le plus innocent des enfantillages. Par malheur, le besoin de bruit et de mouvement, qui caractérise ce peuple volcanique, l'entraîna dès la première heure, alors que la toile restait encore baissée sur la vraie pièce. Et pour tuer le temps, on fit du tapage.

J'en appelle à ceux qui ont habité la ville de Pesth pendant les quelques mois qui suivirent l'*October-diplom*, et je ne crains guère d'être contredit en affirmant que tout cela ressemblait bien plus aux cabales, vacarmes et clabauderies d'un public de théâtre qu'à l'attitude d'une nation sérieuse qui veut dignement défendre ses libertés et ses droits contre un pouvoir dont elle prétend redouter les empiétements... Ce mot de *sérieux* dit tout et contient la première excuse de ceux que, faute de mieux, nous nommerons les ministres hongrois[1]; il leur fut impossible de prendre au sérieux tout ce tapage et toutes ces gamineries de leurs compatriotes. Des hommes comme Maïlath, comme Szecsen, comme Apponyi ne pouvaient pas traiter gravement toutes ces incartades d'écoliers. Quoi qu'il en fût des fenêtres mises en pièces et des rixes nocturnes, aucun gouvernement

[1] A la lettre, et strictement, il n'y a pas de ministres hongrois, mais, avec une nuance qu'on saisira, des grands dignitaires remplissant les fonctions de ministre, le *tavernicus*, le *judex curiæ*, etc., etc.

ne pouvait condescendre jusqu'à sévir contre ces démonstrations des premiers jours. C'était l'effervescence assez naturelle de la vie publique depuis douze ans si fortement comprimée, et il n'y avait au premier moment qu'à laisser passer et laisser faire ; plus tard, cependant, la négligence s'en mêla; ce fut un mal. Qu'on poussât la tolérance jusqu'à l'excès vis-à-vis du désordre matériel, passe encore ; prouver des deux côtés de la Leitha qu'on était trop fort pour rien craindre de la violence magyare, et qu'on avait rompu, à jamais rompu avec cet odieux système d'autrefois, la tyrannie assise sur la peur ; c'est ce qu'il fallait avant tout. On gagne toujours à montrer qu'on peut beaucoup dédaigner. Puis encore, quand l'autorité se tient, en pareil cas, sur la réserve, la sûreté publique devient affaire au public même, et le mal ne peut guère être grand. Aussi, de ce côté, le gouvernement dut se rassurer promptement : pour bien des raisons, la violence n'entrait nullement dans les moyens qu'on allait employer contre lui. Je le répète donc, sur ce terrain-là, les vainqueurs du 20 octobre se sont on ne peut plus sagement conduits. Sourire et hausser les épaules à tout ce vacarme de carrefour, qui n'épouvantait, en somme, que quelques *perruques* à Vienne[1], était d'une excellente politique. Il convenait de ne s'émouvoir pas devant tout cela, de laisser pavoiser les maisons de Pesth de bannières tricolores, hurler le *Szozat*[2] à tue-tête nuit et jour, et même brûler des pianos à queue en pleine rue, si telle était la fantaisie du quart d'heure. Le vrai public se charge toujours de réprimer les désordres de ce genre, pourvu qu'on ne l'y contraigne point. Mais ce à quoi il eût fallu s'opposer vivement, c'était au premier faux-fuyant légal. Ceux qui menaient cette campagne au nom et dans les intérêts de la couronne, et d'une unité quelconque, soit personnelle, soit réelle, savaient à fond le caractère de leurs compatriotes, et n'en étaient point à apprendre que chez le magyar la violence est peut-être moins redoutable que l'esprit de chicane. Processif comme un Normand ou un Écossais, le magyar auquel on laisse prendre pied sur un prétendu droit se fera hacher plutôt que d'en venir à un compromis, attendu que le sens pratique est justement ce dont il manque le plus. Ce n'était donc ni politique ni juste d'accorder quoi que ce fût à ceux qui prétendaient tirer des *droits* de la période de 1848. Accepter à titre de fait accompli l'héritage le plus lourd, fût-ce même d'une révolution, cela s'est vu, cela se voit partout : mais en pleine paix, quand les questions demeurent ouvertes et qu'on est incontestablement le plus fort, reconnaître comme *droit* ce que jamais la révolution n'a pu vous imposer

[1] En allemand, *zopf*.
[2] Le *Szozat* est le chant patriotique du moment.

comme tel, ceci se range dans la catégorie des fautes élémentaires.

De quelque façon que l'Autriche ait pu abuser de sa victoire (1848-1849), quels qu'aient été ses erreurs, ses torts, ses crimes (et prenons là-dessus la version de ses pires ennemis), ces abus mêmes constatent son succès, et douze ans d'oppression (nous adoptons le langage des plus hostiles) ne fournissent matière à la haine que si l'on suppose douze années de toute-puissance. Donc la date de 1848 marque pour les Hongrois une défaite matérielle. Ce qui s'est passé à cette époque peut provoquer vingt jugements divers et peut mériter l'admiration la plus enthousiaste, mais n'en porte pas moins un caractère révolutionnaire, et d'une révolution avortée il ne sort aucun DROIT.

Cependant, à peine quelques semaines d'effervescence publique eurent-elles suivi la promulgation du diplôme, que ce mot : « droits de 1848, » se fit entendre. Ici s'élevait une question de principes, et, si les auteurs de l'acte du 20 octobre entendaient consciencieusement rendre la Hongrie à elle-même au moyen de cet acte, le plus simple bon sens leur dictait d'empêcher la répétition d'une formule absurde. Autoriser qui que ce fût à parler des « droits de 1848, » c'était non-seulement insensé de la part de ceux qui désiraient établir les institutions représentatives sur la base des traditions historiques, mais c'était injuste envers la grande majorité des honnêtes gens du pays, pour qui 1848 est un épouvantail, et qui ne conçoivent qu'on y revienne que lorsqu'une grande faiblesse vous y condamne.

Le couronnement ! voilà le but suprême vers lequel chacun tendait ; mais il fallait y arriver par la diète ; et cette diète qui donnerait force de loi à tout, qui réglerait les rapports de la couronne et du pays, et qui rendrait la réconciliation irrévocable, cette diète, comment la reconstituer ? quels en seraient les éléments ? par quel mode d'élection procéderait-on au choix des députés. On tint à Gran, le 18 décembre 1860, cette fameuse conférence d'où sortit toute la confusion.

Les ministres hongrois, dont l'existence politique elle-même était en contradiction avec les principes de 1848, consentirent à ce qu'on discutât les *droits* portant cette date, et à ce que l'on procédât aux élections diétales selon le mode mis en usage par la révolution !

A dater de ce moment, l'anarchie morale régna partout, la conscience publique ébranlée ne sut plus à quoi s'en tenir.

Naturellement, on conclut à la faiblesse du gouvernement ; c'était logique, et cependant nombre de ceux qui voyaient de près les événements pensèrent tout le contraire. Le gouvernement n'était rien moins que faible, et c'était du sentiment qu'il avait de lui-même que résultait son inaction ; je dis mieux, sa force d'inaction.

Quel que fût en Hongrie le train des opinions, il demeurait acquis que toute puissance matérielle y faisait défaut. On ne possédait ni armes ni argent, et le ministère Palmerston, vers lequel on s'était un instant tourné, ne perdait aucune occasion de battre froid au parti avancé. La décision qui donnait juridiquement gain de cause à la couronne d'Autriche contre Kossuth dans l'affaire des *bank-notes* fut unanimement approuvée en Angleterre, et la grande protectrice de toute insurrection parut tout à coup peu encourageante aux magyars.

En face de tout ceci, et disposant en dernier ressort de la force brutale, à laquelle la pire de toutes les fautes eût été de recourir, les ministres hongrois voulurent pratiquer à outrance une politique de concessions. Je tiens en effet pour impossible que l'on parvienne à expliquer autrement la conduite de gens tels que les Maïlath, les Apponyi, les Vay, les Szecsen, et tant d'autres, tous dévoués également à la grandeur de leur pays natal, à la personne du *roi* et à l'œuvre de réforme qu'ils venaient d'inaugurer. En passant du domaine des faits à celui des principes, ils firent un pas de trop, et tout fut à recommencer. Une fois les élections diétales faites sur le mode électoral de 1848, les députés qui, à la diète de Pesth, réclamaient toutes les autres conquêtes de cette même période étaient dans la logique de leur rôle, ils subissaient une tentation à laquelle eût à peine su résister tout le sang-froid d'une assemblée britannique. « Vous jouez un jeu perdu, disait le baron Vay, en avril 1861, à l'un des meneurs du parti avancé, vous ne voulez pas comprendre que le gouvernement est infiniment plus fort que vous! » A cela, le côté opposé répondait comme un seul homme : « S'il est le plus fort, pourquoi a-t-il tout concédé ? » Cercle vicieux d'où personne ne pouvait plus sortir, position fausse et insoutenable, où depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août, tout le monde se trouvait, les ministres et les députés, les conservateurs aussi bien que le parti de 1848 ! Avec ce qu'on avait concédé à titre de droit, on avait aliéné le droit de rien refuser, et voilà comment, à vouloir faire de la conciliation outre mesure, on arriva à ne faire que de la confusion. Ce qui ôtait même à un pareil état de choses tout espoir sérieux, c'est que des deux côtés personne n'entendait accepter les extrêmes conséquences du rôle qu'il jouait. Parmi les conservateurs, pas un seul ne cessait d'abhorrer le régime de 1848, dont il n'eût tenu qu'à leurs maladroites concessions d'amener le retour, et parmi les ultras avancés, pas un n'envisagea une seconde la possibilité d'une séparation avec l'empire, que la réussite de leurs efforts rendait inévitable. Quand au milieu de la dispute vous cherchiez à prouver à un magyar du parti Deak que son système aboutirait infailliblement à

la séparation, il jetait les hauts cris et ne manquait presque jamais d'ajouter : « Vienne le couronnement, et vous verrez ! » Et pourtant ils s'unissaient tous pour exiger de la couronne des sacrifices qu'elle refusait inflexiblement de leur faire. La question s'était enfermée dans une impasse : d'issue il n'y en avait point.

Pendant ce temps que se passait-il à Vienne et dans les provinces ? Le lendemain du 20 octobre on se résignait. A force d'entendre dire aux Hongrois qu'ils étaient les supérieurs-nés des Allemands (et à vrai dire un peu aussi de toutes les autres races de la terre), on avait accepté les agréments et les immunités de cette prétendue infériorité politique, et l'on était bien près de composer avec sa conscience et de se laisser mener par les beaux parleurs de la rive orientale de la Leitha. On avait désormais un gouvernement représentatif, une presse libre, on pourrait surveiller l'emploi des deniers publics, dire à tout le monde ses vérités. Tous les systèmes étaient à bas, plus de Metternich, de Schwarzenberg, ni de Seldlnitzky ! A qui devait-on, en partie, ces bienfaits ? Aux Hongrois. Donc, vivent les Hongrois ! qu'ils fussent à la fête comme ils avaient été à la peine, et qu'ils se missent à tout régénérer dans le royaume et dans l'empire, pour le plus grand honneur de Mathias Corvin, de *Kœnig Andréas* et de saint Étienne lui-même !

Si la Hongrie avait su tourner le diplôme d'octobre à son profit, le pouvoir lui venait aux mains, et, comme nous l'avons dit plus haut, au lieu du ministère Schmerling-Rechberg, on eût très-probablement, au mois de décembre 1860, assisté à l'avénement aux affaires de tout ce que les familles magyares contiennent d'hommes d'État. C'était là une éventualité plus que possible ; cela aurait duré un certain temps, le temps que met à se développer une phase historique en somme très-raisonnable, je dirai même que beaucoup s'y attendaient.

Mais l'attitude des Hongrois changea l'aspect de la scène comme par un coup de baguette. Par leur façon d'accueillir le diplôme d'octobre, les Hongrois provoquèrent les Allemands de l'empire à la vie politique, stimulèrent leur énergie et forcèrent tout le monde, princes, ministres et populations, à se réunir pour poser, comme le dit Maïlath, « une solide base à la force, à la grandeur et à l'avenir de l'empire autrichien ! »

Quelque indolent, quelque déshabitué des grandes luttes politiques, quelque *bon enfant* que puisse être un peuple, il y a un degré de dédain qu'il ne supporte point patiemment, qui le réveille et le rend tout entier à soi-même. Si maintenant, au fond de ce *soi-même*, auquel il est rendu, il y a réellement quelque chose, vous avez un peuple politique. Le peuple des provinces impériales, de ce qu'on nomme les *pays de la Couronne*, se releva de toute la hauteur de sa vertu

native. En se voyant ainsi injustement méprisé, et devant le peu de cas que faisaient de lui les Hongrois, il se rappela son passé, se décida à agir, à prendre vigoureusement son propre parti. L'Autrichien véritable, celui qui, toute question de race mise de côté, était Autrichien, il y a trois cents ans comme il l'est aujourd'hui (et aussi Autrichien alors, que son souverain s'appelait l'empereur d'Allemagne, qu'il l'est à présent que les Habsbourg se nomment empereurs d'Autriche), celui-là invoqua tous les souvenirs historiques, s'inspira de toutes ses plus nobles traditions d'indépendance, et, s'animant du souffle de la tradition maximilienne, descendit dans l'arène et prit la place que d'autres laissaient vide.

Le principe représentatif n'admet pas les bouderies. Il faut lutter ou souffrir, mais toujours s'affirmer et point s'abstenir. Or, pendant que les Hongrois se disputaient entre eux, l'initiative de la politique d'action échut à ce qu'on a pris l'habitude depuis lors, d'appeler les *non-Hongrois* (*nicht-Ungarn*). Le travail le plus simple du régime représentatif eut lieu, et le résultat fut la nomination de M. de Schmerling, le 15 décembre 1860. On était, du côté des Magyars, si peu préparé à tout ce qui arrivait et si loin d'une juste appréciation, des forces latentes qu'on venait de réveiller, que, dans la première heure, la modification du cabinet ne produisit pas toute la sensation qu'on eût pu attendre. On réserva son mécontentement pour l'acte du 26 février, lequel n'aurait dû surprendre personne, et qui pourtant fit éclater les étonnements, les rancunes et les haines les plus contradictoires. Je reviendrai tout à l'heure au décret de février, mais non sans avoir tout d'abord reconnu qu'il est impossible de ne pas admettre que M. de Schmerling, porté au pouvoir comme il l'a été contre les tendances exclusives des Magyars, ait dû nécessairement se signaler par l'adoption d'une politique impérialiste autrichienne. Son entrée au cabinet avait surtout pour signification l'établissement d'un empire uni, le *Gesammt-Œsterreich*, devenait son mot d'ordre. Son œuvre à lui était une assemblée parlementaire où siégeraient à titre égal les députés de tous les pays de la couronne. L'opinion publique le désignait, l'appelait, l'imposait à tout le monde pour cela. Qu'il échouât dans cette tâche, et il n'avait plus de raison d'être. Comme chez son illustre prédécesseur Stadion, dont le prince Schwarzenberg a si bien faussé les enseignements, l'idée maximilienne revivait tout entière en M. de Schmerling. Mais précisément cette idée touchait peu les Magyars qui, tous, les féodaux et les *ultras*, sentaient une même répugnance à voir cette âme se loger dans le corps impérial ressuscité.

Je n'oserais à tout prendre, soutenir que le décret de février, en lui-même, n'ait point quelque peu dépassé le but qu'on se proposait.

Le vrai miracle eût été que le contraire fût arrivé, alors que l'abstention méprisante des Hongrois forçait si bien les Autrichiens à s'arroger le premier rôle. Peut-être, en voyant la conduite des affaires leur échoir ainsi sans réserve, les *impérialistes* se laissèrent-ils aller à une trop complète et trop hâtive réalisation de leur idée, mais, s'il y eut faute, on doit en accuser ceux qui, de leur côté, affichaient la prétention de ne vouloir compter pour rien l'empire-uni. Ce qui demeure un fait acquis, c'est qu'à la veille de l'ouverture de la diète de Pesth (avril 1861), la confusion régnait encore partout en Hongrie, et qu'à Vienne on n'avait pas l'air d'être plus près de céder qu'auparavant. L'ouverture était fixée pour le 6 avril et jusqu'aux premiers jours de ce mois on en était à répandre le bruit que le roi viendrait ouvrir la diète en personne. Et maintenant, si le souverain se fût en effet décidé à venir, quels sentiments l'eussent accueilli? C'est ce qu'autour de nous la plupart des étrangers se demandaient en voyant l'attitude de ce peuple bizarre et si mobile, non moins capable d'acclamer que de briser l'idole, et qui s'en va, dans le même refrain, confondre l'idée révolutionnaire à outrance, avec *sa loyauté sans bornes envers ses rois!* Somme toute, à bien considérer cette période de dix-huit mois, on acquiert la conviction que du côté du ministère hongrois un peu plus de fermeté n'eût rien gâté. S'il y a une qualité qui impressionne le Magyar, c'est le courage moral, car ainsi que beaucoup de races valeureuses, il en est singulièrement dépourvu. Voyez les hommes vraiment supérieurs du parti gouvernemental en Hougrie, que leur a-t-il fallu pour maîtriser toujours la situation? De la fermeté et encore de la fermeté! Et depuis la fameuse et menaçante pause de Georges Apponyi[1], s'arrêtant net au milieu de son discours du trône (avril 1861) jusqu'à la noble lettre du comte Forgach, l'autre jour, le succès a toujours récompensé quiconque a osé payer d'audace pour sa propre cause, et a donné à entendre

[1] Le fait m'est encore tout présent, et je le raconte comme il s'est exactement passé sous mes yeux. Le comte, en sa qualité de *judex curiæ*, tenait la place de l'empereur absent et lisait le discours d'ouverture, lorsqu'à certaines allusions au décret de février que pourtant, par prudence, on ne nommait pas, on vit tout à coup comme un vent d'orage souffler sur cette assemblée si pittoresque en sa pompe barbare. Il y eut un long frémissement et des murmures. Apponyi s'arrêta net; puis, après avoir promené sur l'assemblée un de ces regards qui disent ce qu'il faut dire en pareilles circonstances, il reprit sa phrase interrompue qu'il accentua cette fois lentement d'une voix ferme au milieu d'un respectueux silence. Le comte Apponyi avait du reste, à part lui, tout ce qu'il fallait pour dominer son monde. Ses amis le savaient, et c'est un peu pourquoi tant de vrais patriotes magyars se sont depuis demandé ce qu'il faisait et quel motif pouvait l'empêcher de parler nettement une fois pour toutes.

que les responsabilités acceptées après mûr examen seraient soutenues jusqu'au bout.

Après tout ce que nous venons de voir, on comprendra sans peine que le *Landtag* n'offrît pas de grandes chances de viabilité. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il dura cinq mois, cinq mois d'extravagances inutiles, au bout desquels sa dissolution fut prononcée. A cet état de choses véritablement impossible succéda la situation qui règne aujourd'hui : le *provisorium*, pour parler latin comme en Hongrie. Le provisorium, puisque *provisorium* il y a, est une négation, un état qui, sans trop opprimer personne, peut durer indéfiniment, tout en provoquant des réclamations incessantes. « N'oublions pas, dit le comte Forgach dans sa lettre d'octobre 1862 [1], que le *provisorium* est hongrois, d'invention hongroise, et que ce qu'il y a de hongrois ne doit point m'être attribué... Ce qui l'a précédé a rendu le *provisorium* inévitable, mais je n'ai jamais pensé que pour cela personne y trouverait à redire... L'avenir est entre les mains de Dieu; en attendant, nous tous qui partageons les mêmes convictions, efforçons-nous de hâter par notre union le jour où nous rendrons nos comptes à une nation dont le temps et les événements auront éclairé l'esprit. » Laisser agir le temps, ne rien préjuger, ne rien imposer, tout en maintenant les principes constitutifs, il semblerait que le gouvernement n'eut point d'autre pensée. Que Pesth fasse un pas du côté de Vienne, et Vienne en fera deux vers Pesth.

Il y a de ces questions qui ne relèvent que de l'esprit d'une époque; la question austro-hongroise est de ce nombre. Le dix-neuvième siècle est là; et, si fiers et si *féodaux* qu'ils soient, ces grands seigneurs hongrois y succomberont. C'est par le commerce que le temps domptera ces fils d'Arpad; la vapeur et la télégraphie électrique se chargeront de les plier à cette civilisation qu'ils trouvent si piètre. Ceci me rappelle une assez amusante invention qui circulait à Vienne l'hiver dernier et qui pouvait bien contenir, sous la forme du badinage, le mot philosophique de la situation. On voyait le comte Forgach penché sur une pendule détraquée, quoique d'un mécanisme parfait et tout moderne. Impossible de la faire aller; aussi quel mal il se donne l'infortuné chancelier, fourrageant dans l'intérieur de la machine avec une longue pince pour en extraire quoi?... un énorme éperon! éperon d'or massif constellé de pierreries! l'éperon de Mathias Corvin lui-même, si l'on veut, mais hélas! comme tel, ne représentant rien qu'un corps étranger, capable uniquement de paralyser les mouvements réguliers de l'horloge! La caricature a dit vrai, cet éperon magyar, il faudra l'ôter et de partout. Mais c'est bien plus

[1] *Lettre à un magnat hongrois*, par le chancelier comte Forgach.

l'affaire de notre époque que d'un individu quelconque. La civilisation du siècle peut beaucoup pour le Magyar, comme de son côté elle gagnera énormément aux éléments si nouveaux qu'il lui apporte. Du reste, quand on est entré dans cette société hongroise, il devient si difficile de ne pas s'identifier avec elle, de ne pas lui vouer ce tendre intérêt qui rend indulgent même pour les fantaisies et les caprices! Il n'y a peut-être pas de peuple au monde qui, malgré ses nombreux et terribles défauts, captive davantage votre sympathie, dût-il en résulter un certain trouble dans vos raisonnements! peuple plein de *dons* et d'attraits, de grâce et de mobilité, et qui, par les séductions dont il vous charme, vous ferait presque perdre de vue ses intérêts réels! Au fond, ce que le Magyar cherche à sauver à cette heure, c'est encore moins un droit politique que toute une individualité fière et romanesque qui le lie à d'autres âges. C'est pour son passé impossible qu'il combat, c'est pour sa poésie qu'il lutte contre ce qui lui apparaît comme le prosaïsme brutal du siècle : comme s'il appartenait aux formes accidentelles revêtues par une époque d'étouffer l'éternelle inspiration qui jaillit de l'âme humaine! comme si dans le rayon de soleil enterré il y a quatorze siècles et animant aujourd'hui la locomotive de George Stephenson[1], n'éclatait pas la même poésie qui jadis attirait Alexandre vers l'inconnu à travers des mondes à conquérir!

Je le répète avec la plus entière conviction, la solution de la question austro-hongroise est affaire à l'esprit du siècle. Mais on va vite aujourd'hui, et si rien ne peut brusquer cette solution, rien au monde ne saurait l'empêcher. Les intérêts matériels seront la force motrice. Les hommes peuvent être patients, ils seront poussés à la réconciliation comme par la fatalité.

III

Au 1er mai 1861 la position de l'empire avait changé du tout au tout, et les circonstances portaient inévitablement M. de Schmerling au premier rang. Tout s'incarnait à vrai dire dans la double personnalité de l'empereur et de son ministre d'État. Ce qu'on appelle en allemand l'élément cultivé (*culturelement*) voulait l'empire-uni avec une force telle, que les *particularistes* se laissèrent en grande partie

[1] On connaît le mot du grand ingénieur : « Un rayon de soleil enfoui depuis quarante siècles se transforme en charbon. De là, ma locomotive. »

entraîner et qu'à un degré plus ou moins grand, la majorité se montra autrichienne. Avant la diète de Pesth, on parlait très-haut dans le camp magyar des « trois royaumes, » et il n'était question que de voir bientôt Hongrois, Czechs et Polonais faire la loi à cette « bourgeoisie germanisante » de Vienne. Une semaine encore l'illusion se prolongea, et jusqu'au 15 avril on affecta à Pesth des airs de hauteur à l'endroit de M. de Schmerling, lequel *fourvoyait l'empereur*. On eut même des paroles de protection en faveur de ces pauvres chers Allemands, à qui l'on se sentait si supérieur! mais le 15 avril l'erreur se dissipa comme un nuage : la Bohême envoyait des députés à Vienne! la Gallicie reconnaissait un parlement central! Prague et Lemberg infidèles! Les Czechs et les Polonais entrant en discussion avec le *Souabe*, c'était, si l'on veut, à en mourir de dépit, mais ce n'était plus à n'y pas croire. A Prague comme à Lemberg on avait beaucoup déclamé à propos de la « nationalité » et beaucoup crié contre des institutions « usurpatrices; » mais et à Lemberg et à Prague on avait à la dernière minute décidé qu'il ne fallait point céder la place à l'ennemi et, tout au contraire, aller lui tenir tête sur le terrain d'une représentation commune. Les Magyars restaient seuls, et M. de Schmerling avait gain de cause. Réunir trois royaumes, Hongrie, Bohême, Gallicie, c'était en effet empêcher qu'une unité impériale quelconque ne se fît; tandis que deux des alliés faisant défaut à l'heure suprême, la Hongrie se retrouverait, comme dans toutes les crises qu'elle traverse depuis quatre cents ans, seule, — royaume contre empire ! On eut beau dire que les autres nationalités ne se rendaient pas parce qu'elles consentaient à parlementer, et que le fait de la députation n'impliquait pas une soumission complète, ce qu'on ne put pas ne pas admettre, c'est que la députation impliquait une reconnaissance de principes. On répondait à l'appel que faisait la couronne, et au lieu de battre le parlement Schmerling en brèche du *dehors*, on se réservait de défendre ses droits au *dedans* de ce parlement même, et de prendre le gouvernement à partie chez lui. Rien de mieux! et il n'y avait sortes d'attaques que l'on ne fût autorisé à diriger contre tout ce qui tenait au pouvoir. Mais en allant à Vienne on changeait de système : on n'était plus une armée ennemie, une ligue, mais simplement une opposition. On reconnaissait Vienne capitale, et on y allait comme les députés de l'année 1518 allèrent à Insbrück. L'œuvre maximilienne renaissait, M. de Schmerling devenait, selon la locution arabe, « le père de l'heure. »

Pourquoi M. de Schmerling? pourquoi, pour élever et couronner l'édifice nouveau, ne prenait-on point celui qui en avait si bravement jeté les bases? Le semi-féodal comte Goluchowski reconnu impossible au lendemain du 20 octobre, et le comte Rechberg demeurant, après

ce renvoi, seul responsable du nouveau régime à la tête duquel il se plaçait comme premier ministre, pourquoi s'adjoindre une autre influence? Qu'est-ce qui faisait de M. de Schmerling une nécessité? Son passé, qui répondait de lui sous deux points de vue en apparence contradictoires. En septembre 1848, au lendemain de l'assassinat du prince Lichnowski, M. de Schmerling avait muselé la révolution à Francfort, et plus tard, en décembre 1852, le même homme avait déposé le portefeuille de la justice, plutôt que de s'associer à l'œuvre rétrograde du prince Schwarzenberg. M. de Schmerling était un libéral, voulant la liberté pour tous et ne tolérant la tyrannie sous aucune forme, pas plus sous celle de la bureaucratie pédantesque que sous celle de la monarchie armée. De plus, c'était presque exclusivement un *Autrichien*, et voilà sur quoi principalement on voulait appuyer. Le mouvement que sanctionnait le diplôme d'octobre et avec lequel s'identifiait le nom du comte Rechberg, ce grand réveil de toutes les libertés et de toutes les races, n'ayant rencontré que de l'ingratitude chez ceux que l'on supposait devoir le plus s'en féliciter, il fallait répondre par une démonstration impérialiste et autrichienne pure. On exerçait un droit de représailles, et pour cela on choisissait l'homme le plus inflexible qu'on pût trouver. Puis, l'idée du moment satisfaite, on s'aperçut bien vite qu'en dépit des nuances c'était au fond la même idée et les mêmes desseins, et au bout de trois mois de débats au Reichsrath et d'habitudes prises de la vie publique, on dit tout naturellement le ministère « Rechberg-Schmerling; » les deux actes du 20 octobre et du 26 février indiquant désormais sous différents aspects une seule et même tendance vers la liberté, la puissance et la dignité du pays.

Cependant, lorsque, entouré de son ministère, unanimement d'accord sur la rédaction du discours du trône, l'empereur, le 1er mai 1861, pour la première fois, s'adressa aux représentants des pays non-*hongrois*, des traces de rancune subsistaient encore, et le baron Vay, que distinguait au milieu de l'entourage officiel son brillant costume magyar, dut sentir à qui avaient trait les cris enthousiastes qui saluèrent les fameuses paroles par lesquelles François-Joseph promettait solennellement de maintenir l'unité de l'empire à quelque prix que ce fût. Et en effet, à ce moment, cette étrange force magnétique qui, au milieu d'une réunion d'hommes, saisit l'homme isolé, pour n'en plus faire que la partie d'un tout, cette force suprême des assemblées subjugua les uns et les autres, et fut cause d'un grand désarroi dans les alliances de la veille. Les Polonais comme les Czechs semblaient ne plus obéir qu'à cet imprévu. Le terrible M. Rieger[1]

[1] Le grand champion des Czechs.

était sous le charme, et aussi ce brave docteur Hein[1], et les applaudissements n'éclataient pas avec plus de bruit du côté des unitaires de Vienne que sur les bancs des plus récalcitrants autonomistes de Gallicie. Sans vouloir en aucune façon s'exagérer l'importance d'une manifestation pareille et conclure de cet élan d'enthousiasme aux sentiments de tout un pays, hâtons-nous de dire que, depuis ce 1er mai 1861, rien n'est en somme venu rompre le bon accord que l'événement de ce jour-là parut établir entre le souverain et ses peuples. Ils étaient terriblement hétérogènes, les éléments rassemblés dans la grande *Rittersaal* de la *Burg* de Vienne. De races diverses sinon ennemies, de cultes opposés, de mœurs, de rangs, d'opinions qu'on avait cru incompatibles, la plupart de ces hommes étaient étrangers les uns aux autres, étrangers à l'empereur, étrangers aussi aux nouveaux devoirs auxquels on les appelait, et cependant, au souffle de la vie publique, ils s'animèrent, et la liberté fit œuvre de cohésion. Enthousiasme sincère, irrésistible de tous, féodaux et parlementaires! Depuis ce superbe cardinal prince Schwarzenberg dont la pâleur radieuse semblait éclairer la pourpre de sa soutane, jusqu'à ce pauvre radical évincé de Schuselka[2], qui, dans un coin, là-haut sanglotait de joie, admis à la cérémonie sinon à la Chambre, pas un n'échappa à la contagion; pas plus le comte Clamm que M. Kuranda, pas plus le comte Thun que M. Giskra. On disait, ce soir-là, dans les salons de Vienne, où volontiers on a l'esprit enclin à la malice, que seuls de toute l'assistance deux diplomates étrangers avaient eu l'air contristé et *trop surpris* : l'un était le ministre de Prusse; j'oublie le nom de l'autre : le ministre de Russie peut-être? Toujours est-il qu'à dater de cette époque, et qu'on me permette l'expression, de ce premier dialogue entre le trône et la nation représentés par le discours d'ouverture et les adresses des deux Chambres, on commença d'ouvrir les yeux au dehors, comme au dedans, sur ce singulier pays, qui, sans grave secousse, presque naturellement, passait ainsi de l'absolutisme au gouvernement représentatif, et chez qui le parlementarisme, tout en défendant ses moindres droits, parut résolu à n'encourir cependant aucun reproche du côté de ce que M. de Chateaubriand a nommé « la liberté loquace des assemblées délibérantes. » Il y a une justice qu'il faut rendre aux membres des deux Chambres en Autriche. Je veux parler de leur modération dans l'éloquence, de leur sage réserve à l'endroit des « beaux discours. » A cette façon modeste et parfois même gauche de

[1] Membre du parti ultra-unitaire, maintenant ministre de la justice.

[2] Démagogue de 1848, très-célèbre et le « plus chaud cœur d'Autrichien qu'il y ait, » disent ses amis.

dire son avis sur les sujets en discussion, à cette attitude de bonhomie convaincue, on aurait pu se croire à la Chambre des communes. J'ai vu pendant mainte séance du « *Reichsrath* » bien des Anglais manifester leur surprise en ce genre. La ressemblance les frappait.

Toutefois, ce qui manque aux deux Chambres à Vienne, ce qui leur manquera longtemps et qu'aucune assemblée continentale n'a encore su conquérir, c'est ce charmant privilége des Anglais dans leurs discussions politiques : la bonne humeur. Le député continental accomplit une fonction; l'Anglais fait ce qui lui plaît, ce que sa nature et ses goûts le portent à faire. Il va à la Chambre comme il irait à la chasse au renard ou aux champs de récréation d'Éton. Se figure-t-on, par exemple, chez un premier ministre, autre part qu'en Angleterre, cette dextérité d'un Palmerston roulant son homme en le forçant à rire lui-même de la grâce avec laquelle il est battu, ou bien encore un enfant terrible comme Berual-Osborne par exemple spirituel, redouté, cajolé, écouté, injurié, brouillon, disant à chacun de ces vérités que l'on voudrait cacher à tout prix, et, au demeurant, ami de tout le monde? Verra-t-on jamais à Vienne de pareilles existences qui sont comme l'extrême et surfine émanation d'un système où on en arrive à dire : « *L'opposition de Sa Majesté?* » Qui sait? les vieux habitués de l'ancienne société viennoise en ont tant vu, qu'ils sembleraient payés pour croire, que surtout à Vienne, *tout arrive*. Il est certain qu'entre l'époque où régnait l'illustre comtesse Molly-Zichy, à laquelle il ne semblait point que le duc de Cobourg fût d'assez bonne compagnie pour elle; entre cette époque et celle où nous sommes, une révolution n'eût pas mis plus de différence. Peut-être même les choses vont-elles d'autant mieux qu'il n'y a pas eu de révolution. En séparant les classes ou les opinions qui se sont battues l'une contre l'autre, les révolutions poussent chaque division de la société à s'enfermer plus étroitement dans son idée et à porter le culte de cette idée jusqu'à l'extravagance. Rien de semblable en Autriche. De l'étonnement, beaucoup d'étonnement! Depuis deux ans environ, on a marché de surprise en surprise; puis, somme toute, la fin du monde n'étant pas arrivée, on a continué à vivre avec sécurité dans le même luxe qu'autrefois; on mène ses quatre chevaux au Prater, on couvre ses tables de vaisselle d'or, on compte ses gens par cinquante et plus [1], et on n'est nullement en butte à l'envie ou à la haine de ses concitoyens moins riches. De jacobinisme pas l'ombre, mais, je le répète, de l'étonnement toujours, rien que de l'étonnement, qui encore commence à décroître à mesure que l'on se fait

[1] A la mort du prince Windischgrätz, sa seule maison de Vienne comptait quatre-vingt-seize serviteurs des deux sexes.

à son nouveau rôle, et que l'on se range davantage du côté de ceux qui dès le principe n'ont pas une minute désespéré. Les Viennois ont en outre une particularité des plus originales et tout d'abord faite pour déconcerter ceux qui prétendraient se mêler de leur éducation politique : je veux parler de leur incroyable manière de prendre non pas seulement en méfiance, mais en dédain, leurs propres efforts. C'est le seul pays du monde où j'aie vu le découragement érigé en supériorité. Exemple : Après le discours de M. Giskra sur la réduction du budget de la guerre, et le vote si satisfaisant pour les deux partis, où l'on convint que chacun céderait quelque chose de son opinion, M. X., membre de la majorité ministérielle et l'un des vainqueurs, rencontre sur le trottoir du *Kohlmarkt* un ami dévoué, comme lui, au gouvernement. « Eh bien, dit celui-ci avec anxiété, et la séance? — Eh mais, répond le député, c'est qu'on dirait que ça va! — Ah bah! » Et les deux vainqueurs de se contrister ensemble dans leur triomphe. Du reste, pour qui connaît au fond le monde autrichien, le trait s'explique, et vous retrouvez là cette timidité compliquée de défiance qui a créé dans le passé tant de coteries restreintes et tant fait crier contre un orgueil qui, à vrai dire, y était pour bien moins qu'on ne supposait.

On n'a jamais aimé à Vienne la grande foule. La cohue n'y a jamais eu de chance; clique par-ici, clique par-là, la clique dominait tout, et qu'on ne se méprenne point sur le sens de mes paroles, tous ces petits centres renfermaient des trésors de bonté, de grâce, de simplicité et de charme pour qui savait une fois y pénétrer. Mais enfin ce n'était pas là ce qu'on appelle ailleurs la grande vie du monde, et le désaccord n'en devenait que plus flagrant avec les épanouissements de la vie moderne. Vienne faisait au moral comme au physique, elle s'enfermait et mettait des remparts entre elle et le monde du dehors. Aujourd'hui les remparts sont tombés! on ne regarde plus du haut des bastions ces immenses faubourgs incessamment accrus. La digue est à bas et les flots montent; du palais au chemin de fer du Sud-Ouest, Vienne n'est désormais qu'une ville. « Il n'y a, en Europe, que deux grandes ville, disait le comte Alexis de Saint-Priest, Paris et Londres; partout ailleurs je ne vois que des résidences. » Le mot ne serait plus vrai aujourd'hui, du moins pour Vienne, où la vie publique abonde sous toutes ses formes et dont la liberté a su faire une vraie capitale.

Ce n'est certes pas l'intelligence de la vie politique qui manque aux Autrichiens; cette intelligence est vive, remarquable, cependant beaucoup d'entre eux croient encore à la possibilité de scinder l'existence, de la diviser en deux parts; les devoirs d'état et les habitudes sociales. On sort de chez soi à Vienne pour aller faire acte de citoyen,

pour aller parler à l'une ou l'autre des deux Chambres, ou courir aux réceptions des ministres, puis on rentre au logis avec l'idée qu'on pourra y retrouver les coutumes d'autrefois. Illusion qui d'ailleurs passera vite, car de tous les côtés, souffle l'esprit du temps. Visitez à Vienne le monde officiel, allez une fois chez M. de Rechberg ou chez M. de Schmerling, la transformation est complète. Qu'on se représente une mêlée étrange, singulière; agglomération aujourd'hui naturelle des éléments qui hier eussent paru s'exclure à tout jamais, un va-et-vient animé, frémissant, pittoresque au possible, où se confondent le paysan ruthène, l'archiduc, l'archevêque et le sous-lieutenant; où causent en bons amis et se donnent franchement la main, des gens qui d'ordinaire votent les uns contre les autres; où du milieu d'une troupe d'unitaires enragés se détache fièrement la figure du chancelier comte Forgach. Cela tient presque du fameux *camp de Wallenstein*, de Schiller. C'est encore la même variété d'uniformes, de costumes, le même chatoiement de couleurs, en un mot, le même *spectacle* dans l'appareil de la paix, de la civilisation, du progrès! Ce qui maintenant reste à faire, c'est aux femmes qu'il faut le demander. Noble et illustre tâche de régénérer une société en l'amenant à reconnaître, à honorer tout ce qu'elle contient d'honorable et d'élevé.

Je touche à ce point délicat, parce que l'une des conséquences de la vie sociale de Vienne, de cette existence inexorablement claquemurée, a été de rendre trop peu notoire en Europe la supériorité des femmes du grand monde. Mais ceci augmente d'autant leur responsabilité présente. Il est telle femme à Vienne qui peut tout; donc tant que tout ne sera pas fait, il sera permis de se plaindre du reste. Avant qu'il soit peu, combien résisteront encore à ce courant de la liberté vraie, honnête et pure? Laquelle, fût-ce la « grande princesse Lory » elle-même[1], ne se trouvera bien d'un régime dont s'accommodent depuis si longtemps les plus grandes dames d'Angleterre? Cette fin que le génie du siècle leur propose, les charmantes maîtresses de maison viennoises, y arriveront à cause de leurs propres qualités, bien plus qu'à cause de leurs intérêts personnels; elles y arriveront non à titre de *femmes politiques* (à Dieu ne plaise), mais à titre de *femmes*, de nobles, d'intelligentes, de courageuses femmes. Pour le moment on en est aux fusions opérées en dehors du logis, et si l'on veut se rendre compte des progrès accomplis, il faut encore aller chez les ministres.

[1] La princesse Éléonore Schwarzenberg, née Lichtenstein, moins illustre par son nom que par sa beauté, son esprit et son inépuisable bonté. *Princesse Lory* est un de ces termes familiers partout en usage dans la société viennoise: ce qu'on appelle en anglais un *household word*.

Une question qu'on s'adresse souvent à Vienne, où si peu de gens savent leur propre passé, c'est de savoir comment le libéralisme est venu au comte Rechberg. Rien de si simple, pourtant, et volontiers on se demanderait plutôt comment, avec des antécédents tels que les siens, il aurait pu faire pour ne pas être ce qu'il est. Le comte Rechberg a débuté de fort bonne heure dans la carrière diplomatique, et rarement a-t-on vu un ministre des affaires étrangères voué plus activement au service dont plus tard les détails lui seront soumis. Mais ce qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que les devoirs extérieurs du futur ministre l'éloignent de sa patrie pendant les années où son gouvernement se trompe davantage; et que c'est au milieu de pays libéraux qu'il reçoit le contre-coup des fautes de l'Autriche. A peine âgé de vingt-trois ans, il est attaché (en 1830) à l'ambassade de Londres, d'où plus tard il se rend à Bruxelles, puis à Stockholm, Rio-Janeiro, ne quittant ce dernier poste qu'à la fin de 1847, pour venir assister aux conséquences qu'avaient amenées les erreurs pitoyables du vieux système, conséquences qu'il entendait prédire, système qu'il entendait dénoncer depuis dix-sept ans. L'Angleterre, qui peut se vanter d'être la seconde patrie de quiconque reconnaît la force des idées libérales et des institutions représentatives, l'Angleterre a fait du comte de Rechberg (ce qu'il est resté depuis) un Anglo-Autrichien. C'est à cela qu'il dut la recommandation du feu prince Metternich, lequel, plus ou moins converti sur le tard, désigna le comte à l'empereur pour des éventualités constitutionnelles. En outre, M. de Rechberg, de même que M. de Schmerling, possède un titre qui ne manque pas d'une certaine action sur la population allemande, le titre *d'homme de Francfort*. En 1849, il fut envoyé résider auprès de la puissance centrale allemande, qui alors remplaçait la diète, et plus tard (de 1855 à 1859) il retourna à Francfort comme *Bundes président*, dignité qu'il ne dut abdiquer que pour l'échanger contre celle de premier ministre, président du conseil à Vienne.

Si les premières impressions reçues au milieu de la société anglaise, avaient fait du comte Rechberg un Anglo-Autrichien, je ne crains pas d'avancer que son séjour de quatre ans à Francfort ne fit que le confirmer davantage dans ses sympathies de jeunesse. Les circonstances semblaient s'être donné le mot pour empêcher le futur conseiller de l'empereur François-Joseph d'échapper aux influences britanniques. A son entrée dans la vie, il tombe juste au milieu des débats du bill de réforme, au milieu de ce spectacle grandiose, de la plus puissante aristocratie du monde qui, pour sauver le pays et pour se sauver elle-même, consent à diviser le pouvoir avec d'autres; et le hasard veut qu'à Francfort l'intimité de collègue à collègue l'a-

mène à la fréquentation journalière de personnes en qui se reflétait au plus haut degré tout ce que la société politique anglaise a de plus remarquable. Qu'on s'étonne ensuite de l'anglomanie du comte Rechberg; de toute façon, l'Autriche ne saurait que s'en féliciter. Car c'est précisément cette éducation du dehors qui constitue la force du comte Rechberg, et qui fait que dans l'œuvre de la reconstitution du pays, il complète M. de Schmerling, et ne saurait être séparé de lui. Tout en étant ce qu'il y a de plus Autrichien, le comte Rechberg est en même temps autre chose, tandis que M. de Schmerling, lui, n'est qu'Autrichien; par là ils se suffisent l'un à l'autre, l'un par l'autre se modifient, et plus ils travailleront ensemble au même but, plus le public sera contraint d'avouer que la diversité même des moyens par lesquels ils espèrent y atteindre est un avantage : l'un est parti de la circonférence pour arriver au centre, l'autre du centre pour arriver à la circonférence, voilà tout le contraste.

M. de Schmerling est plus célèbre que connu, un peu à cause de ce que j'ai signalé comme son patriotisme exclusif. Il est Autrichien, comme Casimir Périer était Français; et, si on voulait l'expliquer au public en France par voie de comparaison, peut-être faudrait-il chercher dans les traditions de M. Royer-Collard : même roideur dans l'attitude, même pureté sévère. Ame naturellement hautaine, disent ses adversaires, âme naturellement haute, répliquent ses amis. J'ai entendu souvent reprocher à M. de Schmerling de n'être pas conciliant. Il s'agirait là-dessus de s'entendre, si, par conciliation, on veut dire cette espèce de banalité qui plaît même aux gens qui en connaissent le peu de valeur, j'avoue que M. de Schmerling ne possède point cet esprit, et qu'à ce titre il n'est pas du tout conciliant, car ce que l'élévation morale a d'inflexible l'attire trop pour que l'indulgence lui soit une vertu facile. Mais, quant à cet esprit de tolérance absolue qui découle du sentiment de justice moderne, on n'en trouvera nulle part au monde de plus déterminé représentant que le ministre d'État de François-Joseph. Les ennemis du chevalier de Schmerling l'accusent de continuer l'œuvre du prince Schwarzenberg, il n'y a pas, à mon sens, d'erreur plus radicale. Ce dernier changeait l'assiette de la tyrannie, voilà tout. En transférant le despotisme aux mains de la bureaucratie démocratique, et en la concentrant à Vienne, il se croyait libéral, parce que ce qu'il opprimait s'appelait l'esprit aristocratique et provincial. Mais la somme d'oppression restait égale. M. de Schmerling, au contraire, a le culte de la liberté et du droit, c'est-à-dire du droit et de la liberté de chacun. Le prince Schwarzenberg était, malgré cela, un très-grand individu, une des plus grandes figures historiques de ce temps, mais il ignorait ce que peut vouloir dire le mot de citoyen, tandis que M. de

Schmerling est un citoyen, avec tout ce que le mot implique de dévouement à la chose publique d'abnégation personnelle. Le prince Schwarzenberg, je l'accorde, savait plus vite et mieux prédominer que son successeur, parce qu'il était résolu à ce que rien ne résistât à sa volonté (il aurait plutôt fait pendre tout l'empire!), tandis que M. de Schmerling subordonne au droit sa volonté. Aussi courageux que son illustre prédécesseur, et non moins attiré que lui par la lutte, M. de Schmerling ajoute au courage de la générosité, qualité dont le prince Félix eut jusqu'à la fin l'extrême tort de croire qu'on peut se passer dans la noble et difficile tâche de gouverner les hommes.

J'ai toujours pensé (et je ne suis pas seul de mon avis) qu'une bonne partie de la puissance de M. de Schmerling lui venait de son amour, de sa vénération pour les grandes créations de la poésie et de l'art. C'est une si réelle supériorité que cette capacité de vibration au contact du beau! « Personne parmi les savants, disait Gœthe, ne veut comprendre l'union intime de la poésie et de la science; on oublie que la poésie est la source de la science. » Parole magnifique! et applicable à toute chose! mais des pédants il y en a partout, dans la politique comme ailleurs, et à Vienne notamment, vous en rencontriez à chaque pas, sous l'ancien système. Ici encore je constate un rapport entre l'Autrichien et l'Anglais, et ce qu'est le « *redtape* » pour l'un, cette odeur de chancellerie dont Gentz priait Dieu de le délivrer, l'est pour l'autre. Étouffante atmosphère où l'esprit succombe! Or il n'est guère possible de concevoir une nature moins sympathique à la gent routinière que celle du *Staatsminister*. Son austérité même est une sorte d'habitude de cour, prise dans l'approche continuelle, et toujours quelque peu cérémonieuse des majestés intellectuelles. Toute grandeur est une, et celui qui, s'habituant à remonter aux éternelles sources, saisit le niveau d'une politique puissante dans une ligne de Shakspeare ou dans une phrase de Beethoven, a bonne chance de deviner juste à ces heures de crise où la simple élévation d'âme est ce qu'il y a de plus pratique. L'Autriche traverse une de ces heures, et l'individualité de M. de Schmerling lui a été d'un prix inestimable, car ses défauts lui ont rendu autant de services que ses qualités.

Au ministère Rechberg-Schmerling revient l'honneur d'avoir à jamais chassé ce fantôme sur lequel d'ailleurs nul n'a marché d'un pas plus ferme que François-Joseph : LA PEUR, la peur, unique et détestable principe de toutes les tyrannies passées. Car elle craignait tout, la vieille Autriche de M. de Metternich, il est vrai qu'elle n'avait pas d'autre crainte. *Es spukt!* connaissez-vous ce mot si expressif de la langue allemande, et qui veut dire : il y a des revenants! Partout à cette époque, et dans ces immenses corridors de la *Burg* impériale et sur les bastions du bord du Danube, autour de cette fameuse table de

la chancellerie d'État où le traité de Vienne fut signé, et dans ces affreux encriers des conseillers auliques, partout *on respirait le revenant*. Si le moindre vent de liberté venait à se lever quelque part en Europe, comme on tremblait à Vienne, comme au seul flair d'une idée les limiers se mettaient en campagne! Tant d'efforts, de misères pour n'aboutir qu'à une peur plus intense encore. La peur, sans rien empêcher, aurait fini par tuer l'empire, si le jour ne s'était levé où craindre ainsi toujours parut à un petit nombre d'hommes de cœur, François-Joseph en tête, une chose indigne d'une grande nation, et où l'on s'avisa que l'Autriche était précisément un des pays du monde qui avait le moins à redouter de la liberté, le plus à gagner aux institutions représentatives sincèrement pratiquées!

Tous ceux qui pendant ces trois années de transition ont eu l'honneur d'approcher l'empereur, ou le privilége bien plus grand de partager ses constants efforts pour la reconstitution du pays, savent ce qu'ils doivent à l'inaltérable honnêteté de son caractère. Cette fermeté simple, mais très-persistante, les extrêmes de tous les partis l'ont, en mainte occasion, éprouvée à leurs dépens, tandis que les gens sensés, que la sincérité d'une conviction seule divise, se plaisent à reconnaître hautement combien d'échecs leur a épargnés son intelligente modération et la douceur toujours égale de son humeur. Je n'ai encore rencontré personne qui n'avouât que sans l'empereur, et les qualités individuelles qui font de lui un souverain constitutionnel par excellence, l'Autriche n'eût jamais réussi à traverser la crise dont elle commence à sortir. « L'empereur rend tout possible, me disait un jour quelqu'un qui a le droit de parler de ce ton, car ON PEUT TOUT LUI DIRE A CE JEUNE HOMME! » Là se trouve encore le pivot de la question hongroise : de tous côtés elle converge vers le même centre, vers la personne de l'empereur. Cette nuance agressive que j'ai indiquée comme ayant amené M. de Schmerling au pouvoir, il n'en reste aucune trace aujourd'hui. Les partisans de l'empire-uni se regardent à cette heure, à tort ou à raison, comme trop victorieux pour ne pas triompher généreusement, et on peut affirmer sans crainte que, les principes une fois sauvegardés, en dehors desquels le *Gesammtreich* ne saurait être, nul ne mettra un empressement plus cordial que M. de Schmerling à faciliter le retour des Hongrois, à l'obtenir, même au prix de certaines concessions de forme. Il n'y a plus aucune rancune du côté de Vienne ; il y a le plus chaleureux désir de recevoir en frères ceux qui arriveront du côté de Pesth ; mais, encore une fois, l'empereur ici tient le nœud de la situation. Lui seul peut décourager les Hongrois sans les désespérer.

J'ai reproché aux Autrichiens de manquer de confiance en eux-mêmes, il convient cependant d'ajouter que de ce côté-là aussi le

progrès marche. En ce point l'estime du dehors n'aura pas été d'un médiocre secours. En voyant les autres approuver ce qu'elle tentait d'accomplir chez elle, l'Autriche s'est senti venir au cœur un peu de cette *self-reliance* sans laquelle il ne saurait y avoir ni homme ni État. L'Exposition de Londres a fait le reste. Il ne s'en est point fallu de beaucoup que les Autrichiens n'envoyassent rien au palais de Kensington. D'avance ne se disaient-ils pas, toujours doutant d'eux-mêmes, que leurs produits passeraient inaperçus ? Mais si l'éclatante faveur qu'ils y rencontrèrent modifia soudainement à leur égard le sentiment du public britannique, le contre-coup de l'impression se fit sentir avec une force inouïe à Vienne. On était ébahi de son propre succès, et une parole de lord Palmerston acheva de révéler l'Autriche à elle-même. Au premier samedi de *Cambridge-House*, après l'ouverture de l'Exposition, il ne fut bruit que de l'accueil fait à l'ambassadrice d'Autriche par le premier ministre : « Permettez, madame, que je vous félicite, l'Autriche se couvre de gloire » avait-il dit de sa voix la plus sonore à la comtesse Apponyi. Et la foule de s'emparer du mot à l'instant et de le jeter à tous les vents. Quant aux Autrichiens eux-mêmes, je le répète, une pareille réussite les transforma. Ils croient de nouveau à la *felix Austria*, et se plaisent à répéter avec un de leurs historiens qu'en effet « l'histoire de l'empire est pleine de surprises. »

Je ne veux pas terminer cette étude sans aller au-devant d'une question que j'ai bien des fois ouï poser à l'endroit de ce qui se passe en Autriche, comme aussi de ce qui se passe ailleurs. Tout ceci durera-t-il? Du côté de la cour des velléités de revendication ne surgiront-elles pas? et, d'autre part, la démocratie continuera-t-elle à se montrer raisonnable et loyalement progressive? Comme à l'aveuglement humain tout est possible, le plus sage est de s'abstenir de prophétie. Néanmoins, sans rien vouloir prédire, il est permis d'affirmer dès aujourd'hui que l'Autriche a définitivement trouvé sa voie et qu'il n'y a point à penser qu'elle doive s'en détourner. Dans le nombre, la force, la variété des éléments qui la composent réside son salut, et ces éléments constitutifs dûment représentés rendent impossible tout excès partiel, et font de la modération une nécessité. C'est pourquoi je ne crois pas, en Autriche, à un parti démocrate, et ne crois plus à un parti de la cour. Je sais parfaitement ce qu'on entend par là, et ce que, des deux côtés, on craint, disons mieux, *ce qu'on affecte de craindre*. Mais la liberté vraie et saine, la liberté de chacun sans restriction, est un bien puissant frein. J'en appelle au témoignage de ce qui s'est passé, vers les derniers jours de la session, à propos de l'inviolabilité de la correspondance. Quelques retardataires effarés de la Chambre haute s'avisent d'entre-

prendre une campagne contre un des droits les plus sacrés que possèdent les hommes vivant en société. Ils veulent bien consentir à ce qu'on n'ouvre pas les lettres, mais cela seulement en temps de calme, et à condition que cette mesure cesse aussitôt d'être en vigueur dès que la guerre éclate ou la révolution. Ainsi provoquée, la conscience publique a répondu par le dédain. Et, sans cris ni tempêtes, la Chambre basse a rejeté la loi. Une sorte de pitié pour l'état moral de ceux que leur ombre épouvante, et beaucoup de confiance à l'égard de l'empereur, de dévouement à l'œuvre de ses ministres, voilà ce que partout vous constaterez; et je me demande que peut être, en de semblables conjonctures, ce parti de la cour si plaisamment effrayé d'un côté, et en même temps ce qu'on doit craindre d'une démocratie au fond si peu violente en ses rancunes ? Non, il y a eu là une nouvelle preuve de la tolérance que peut se permettre la liberté sûre d'elle-même. Il est certain qu'à la rigueur la démence peut s'emparer de François-Joseph et de son gouvernement. Le rôle de Jacques II peut tenter encore des fous; mais, à n'envisager que l'ordre actuel des choses et la logique des événements qui se développent, aucune espèce de retour vers le passé n'est plus à redouter. Et d'ailleurs qui donc y songerait? Offrez à quelqu'un le choix entre la ruine et la fortune, le choix ne doit ce me semble guère prêter au doute : c'est le cas de l'empire Autrichien. Il ne s'agit pas d'être plus ou moins, mais bien d'être ou de n'être pas. Grâce aux institutions représentatives, aux bienfaits de la liberté dont elle commence à jouir, l'Autriche peut d'ici à quelques années voir grandir son crédit et ses richesses et rivaliser presque avec l'Angleterre. Un mouvement en arrière, un simple regret du passé, et la dissolution totale de l'empire serait l'œuvre de peu de mois. Mais à quoi bon discuter l'impossible ? L'empereur et les hommes d'État qui lui sont venus en aide avaient pris d'avance leur parti, en s'engageant dans les voies de la liberté, et il faut avouer que la liberté leur a trop bien profité pour qu'ils veuillent jamais étonner le monde par cette fameuse ingratitude dont aimait jadis à se vanter le prince Schwarzenberg, mais dont l'Autriche constitutionnelle, l'Autriche régénérée va pouvoir, grâce à Dieu, se passer.

Le Secrétaire de la rédaction,

P. Douhaire.

L'ART ET L'INDUSTRIE

A L'EXPOSITION DE LONDRES

I

Il est étrange que nos écrivains n'aient point constaté le caractère général de cette Exposition universelle de Londres que vient de clore définitivement la distribution des récompenses et le discours de l'Empereur.

Ce caractère, bien tranché, c'est l'introduction réelle et positive de l'art dans l'industrie.

Çà et là des critiques ont reconnu que tel fabricant de bronzes, tels fabricants de faïence et tels ébénistes avaient progressé depuis 1855. Nul n'a dit : A l'Exposition universelle de 1855 l'art dans l'industrie, *rara avis*, y semblait un intrus en visite. En 1862, il s'y installe ; dans dix ans, il y régnera.

Depuis assez longtemps on déplorait l'ignorance ou la cécité qui fermait à nos industriels les régions artistiques. Entre ces deux choses, l'art et l'industrie, il y avait un abîme. On eût dit qu'elles étaient incompatibles.

Pourtant on voyait dans les musées ou dans les collections particulières les merveilles de la Renaissance ; chaque tombeau étrusque nouvellement ouvert révélait à notre étonnement les délicates recherches de l'antiquité à propos des objets usuels.

Chez les anciens, l'art était partout, comme en France et en Italie,

il y a deux siècles : dans la forme pure et proportionnée du vase le plus ordinaire, dans la décoration du vase élégant, dans les lignes ou les reliefs des moindres ustensiles.

Tout à coup cette science ou cet instinct qui guident jusqu'au manœuvre disparaissent. La nuit se fait. L'idée de la forme, après s'être faussée dans les contournements bizarres du dix-huitième siècle, disparaît tout à fait sous les étouffements révolutionnaires. On retourne presque à la barbarie. Il semble que le civisme fasse de la grossièreté un devoir, du bon goût un vice, de l'élégance un crime.

On m'objectera que l'art, dans ses pures manifestations, a changé de manière, mais a traversé la Révolution sans périr. Sans doute, David succédant à Greuze continue la chaîne de notre dynastie artistique. Mais depuis trop longtemps déjà le peu de goût qui présidait à la confection des articles industriels n'était plus que de la routine, pour que le grand écroulement social ne l'ensevelît pas sous ses débris.

Le civisme ouvrait la voie aux doctrines utilitaires, et, avant toutes choses, proscrivait les tentatives d'élégance comme des acheminements à la corruption. Sparte devint l'idéal, et l'on guillotinait les Girondins qui parlaient d'Athènes. Quand Barras arriva, qui mit terme au triomphe du brouet noir, il était trop tard. Nous étions voués, pour soixante ans et plus, aux formes lourdes, ignobles, barbares qui meublent nos intérieurs modernes.

Et cette barbarie, venue d'abord des bas-fonds industriels, gagna peu à peu du terrain. Sous la République se fabriquèrent encore quelques meubles et quelques pendules qui pourraient aujourd'hui, dans le commerce, passer pour du Louis XVI ; sous l'Empire nous avons eus dans la haute industrie, les bronzes de Gouttières ; sous la Restauration... nous n'avons pas eu grand'chose, que je sache, car il ne faut pas compter pour des tendances artistiques cet engouement du faux gothique auquel nous devons les troubadours que l'on sait, et les têtes d'Héloïse et d'Abeilard, en fonte, qui décorent beaucoup de marteaux de portes.

Nous voici arrivés au règne de Louis-Philippe, époque douloureuse s'il en fut jamais pour les industries artistiques.

Est-il nécessaire de protester d'abord que, en signalant la complète oblitération du goût dans les masses, sous le gouvernement de 1830, je n'ai dessein ni d'accuser ce gouvernement, ni de le faire responsable de l'aveuglement de la nation ?

L'art pur eut alors d'assez beaux jours de triomphe, des défenseurs assez éclairés, pour que les dix-huit années de la monarchie de Juillet tiennent dignement leur rang dans ce siècle. Elles priment le temps présent, par exemple, de bien des hauteurs, si l'on met en parallèle les sommités artistiques qui brillèrent de 1830 à 1848 avec celles

qui dominent aujourd'hui la moyenne du talent. Je ne citerai point les noms, ils sont présents à toutes les pensées. J'ajouterai seulement que MM. Victor Hugo et de Montalembert préparaient, par leurs discours et leurs ouvrages, cette renaissance du goût qui pénètre aujourd'hui dans les classes commerciales et industrielles.

Je le répète : si nous parlons pure esthétique et haute littérature, assurément personne ne contestera que la période du siècle qui s'est écoulée entre 1820 et 1840 n'ait fourni un autre contingent que celle qui est comprise entre 1840 et 1860. Mais nous parlons industrie artistique, c'est-à-dire, art vulgarisé, art mis à la portée du public.

Nous récoltons aujourd'hui les fruits semés par nos maîtres d'il y a vingt ans. Qu'importe? Constatons une situation.

Revenons donc à ce que je disais plus haut, que nulle époque ne fut plus stérile en produits industriels marqués au coin de l'art que le règne de Louis-Philippe.

Je n'ai vu de cette époque ni un service de porcelaine aux formes élégantes, c'est-à-dire pures et logiques; ni un cachemire français bien dessiné ou bien nuancé; ni un meuble bien profilé ; ni un modèle de pendule digne d'être conservé. Tout au plus apparaissaient de jolis détails sur une masse informe.

C'est qu'alors rien ne semblait plus opposé à l'art que l'industrie ; rien de plus antipathique qu'un artiste et un fabricant. De fait, entre ceci et cela, entre ces deux antinomies sociales, il y avait un abîme. La chaîne rompue par 93 ne s'était point renouée.

Aujourd'hui seulement elle se renoue. Si, dans les sphères de l'esthétique pure, les grandes personnalités deviennent plus rares à mesure que la moyenne du talent augmente, dans les sphères industrielles s'élèvent des fabricants instruits et hommes de goût qui comprennent qu'une certaine loi de proportion doit régler l'architecture d'un meuble comme celle d'un monument, qu'il faut avoir étudié la théorie des couleurs harmoniques de M. Chevreul, pour décorer un service de porcelaine ou nuancer une étoffe; que l'on ne saurait composer le dessin d'un papier de tenture si l'on ne connaît les *Stanze* de Raphaël.

C'est grâce à ces hommes auxquels nous devons tant de remercîments, que nous pouvons signaler l'heureuse révolution qui s'accomplit dans l'industrie, en France et en Angleterre.

J'ai dit en Angleterre. — Oui ; mais, en reconnaissant les progrès immenses qu'a faits cette nation, j'ai besoin de protester contre l'effroi de quelques patriotes qui voient bientôt la France distancée dans ces industries d'art qui lui étaient jusqu'alors propres et spéciales, et pour lesquelles elle n'avait point à craindre de rivalité.

Je ne veux ni déprécier ni vanter l'Angleterre. Je serai vrai, sans m'émouvoir du bruit que nos critiques d'art ont fait autour de l'école anglaise, ni sans prendre rang dans le troupeau des moutons de Panurge qui bêlent à la suite de ces coryphées.

Nul, plus que moi, n'estime et n'admire l'Angleterre : grand pays, possédé par un grand peuple. Mais s'il est des supériorités qui sont les siennes, il en est d'autres dont elle ne nous dépouille point. J'espère le prouver surabondamment par la suite de cet article.

Par exemple, nous abordions tout à l'heure le domaine de l'industrie artistique. Entrons-y, et voyons cette redoutable rivale.

Certes, je ne marchanderai l'admiration ni à l'orfévrerie d'art exposée par M. Elkington, qui vaut pour le moins la galvanoplastie de M. Christofle, ni aux faïences de M. Minton, dont la fontaine en majolique est bien véritablement la *master-piece* de l'art céramique en 1862, si l'on mesure la valeur d'une œuvre au poids et à l'étendue; — mais en fait d'œuvres céramiques le poids et l'étendue ont aussi leur valeur.

Toutefois, si je m'arrête devant un bouclier d'argent repoussé digne de Benvenuto-Cellini, devant un hanap merveilleusement ciselé, devant un meuble d'orfévrerie dont l'ensemble et le détail, la forme et le décor me ravissent, et que je demande : — De qui ce bouclier? — On me dit le nom de M. Vechte. — De qui sont ce hanap, ce meuble? On me répond : — De M. Morel-Ladeuil. Et ainsi de suite. Toujours, au pied de l'œuvre d'art un nom français.

Pour les faïences, même chose. Les modeleurs de ces majoliques qui reproduisent à peu près les nôtres sont Français. Français encore les décorateurs de ces fines porcelaines. Français toujours les peintres, les ciseleurs, les dessinateurs, les ornemanistes qui ont réuni leurs talents, pour composer toutes ces choses qui nous arrêtent comme des visages de connaissance. Parfois, au milieu de ce concert, on entend un nom italien, et voilà tout.

Ceci étant, et l'on peut facilement s'en assurer, on me permettra, je pense, de ne pas chanter victoire en l'honneur de l'industrie artistique anglaise. On ne discute que ce qui existe. Maintenant, je constaterai, tant qu'on voudra, que l'Angleterre est en train de nous prendre nos meilleurs artistes. Mais ce sont deux questions bien différentes que celles-ci : L'Angleterre a-t-elle une industrie artistique? — Ou bien : — Y a-t-il une colonie française qui fait de l'art en Angleterre ?

On a beaucoup rappelé, à l'égard de ce qui se passe aujourd'hui entre la France et l'Angleterre, ce qui eut lieu sous le règne de François Ier entre l'Italie et la France. Soit : l'Italie a été notre institutrice, comme nous pouvons être à présent celle du reste de l'Europe. Fran-

çois Ier attira Léonard de Vinci, le Primatice, le Rosso, André del Sarte, Benvenuto Cellini, en France, en les payant cher, comme aujourd'hui M. Elkington attire nos habiles modeleurs dans son usine de Birmingham, et MM. Minton, Copeland, nos savants potiers de terre dans leurs immenses manufactures. Mais jamais ni Léonard, ni Benvenuto, ni le Primatice, ni André del Sarte, ni le Rosso, ne furent considérés comme des artistes français. Représentants d'une civilisation plus avancée que la nôtre, ils ont conquis la France comme nous conquérons aujourd'hui l'Angleterre.

Que si l'on regrette à présent de voir des hommes de valeur déserter la patrie parce qu'elle n'offre à leurs travaux qu'un salaire insuffisant, je m'associerai aux regrets tout en les corrigeant par cette pensée que la France est fertile en génies artistiques, et que, par l'émigration de ses enfants sur les terres encore incultes, elle accomplit un apostolat civilisateur.

Comment, d'ailleurs, retenir aujourd'hui chez nous beaucoup de ces hommes de goût et de talent qui mettant à l'étude d'un objet d'usage, d'un objet commercial un aussi grand soin qu'à celle d'un pur objet d'art, sont forcés de réclamer un salaire en proportion avec leur travail? Notre pays, où pullulent les fortunes moyennes, où disparaissent chaque jour les dernières grandes fortunes, n'est pas assez riche pour les payer. Nos orfèvres vont en Angleterre? — C'est tout simple. — En France il ne faut plus d'orfèvrerie.

De la galvanoplastie, à la bonne heure! du Ruolz..., c'est tout ce qui convient aujourd'hui à nos sociétés démocratiques. Quant à nos grands seigneurs, ils aiment mieux monnayer les prix qu'ils gagnent sur le turf que de les transformer en coupes niellées, comme font les lords en Angleterre.

Cet état de choses émeut beaucoup de bons esprits; ils redoutent la ruine artistique de notre pays par cette division des fortunes qui amène promptement la dissolution des familles. Ils constatent que si nous produisons, les Anglais acquièrent. Que les plus grandes richesses artistiques de l'Europe sont englouties par cette île, d'où jamais rien ne sort, — sauf les cotonnades dont le commerce du monde est inondé, — qui reçoit toujours et ne donne rien.

Ils s'inquiètent, ces esprits d'avenir, de l'accumulation des richesses qui s'engloutissent dans les manoirs anglais, tandis que nos châteaux ruinés se vendent par licitation, tandis que se dispersent aux quatre vents du ciel ces trésors inaliénables qu'on se transmettait autrefois dans les familles. Quelques-uns voient dans la destruction du droit d'aînesse et des majorats une cause de ruine artistique pour la nation; ils déplorent cette funeste passion d'égalité qui, par le partage de l'héritage paternel, abaisse toujours la moyenne des fortunes, nous

force à l'exportation de nos artistes et de nos objets d'art, et à l'importation de l'industrialisme.

M. le Play, dit-on, le commissaire du gouvernement français à Londres, pendant l'Exposition universelle, et l'un de nos conseillers d'État les plus distingués, a été particulièrement frappé de cette situation. Placé mieux que qui que ce soit pour juger des effets, il s'est mis à la recherche des causes, et je crois savoir qu'il prépare un important ouvrage où toutes les questions qui touchent aux bases de la fortune privée, en France, seront abordées et traitées dans un sens conservateur et libéral; de manière, enfin, à concilier les intérêts du luxe national avec les exigences de nos sociétés démocratiques.

Trois choses sont donc à constater : d'une part, que l'Angleterre, en fait d'art industriel est encore tributaire de la France; de l'autre, que, proportionnellement et par acquisition, elle s'enrichit plus que nous d'objets d'art anciens et modernes; — le musée de Kensington est là pour le prouver; — enfin, qu'elle prend autant qu'elle peut nos artistes, et qu'elle voudrait, à toute force, se constituer un art national.

Ce dernier point ne saurait lui être imputé à crime; et j'ajouterai que nous serions malavisés de nous en plaindre. Le temps est passé des mesquines rivalités entre les nations. Donnons-lui des maîtres, mais tenons-nous bien.

Quant à la constante absorption des richesses artistiques par l'Angleterre, nous n'avons d'autre barrière à y opposer que notre patriotisme. Barrière puissante, s'il s'agit du patriotisme collectif de la nation; barrière fragile, s'il s'agit du patriotisme individuel aux prises avec les besoins. Aussi voyons-nous quelquefois l'État racheter en bloc, sous forme de collection, ce que les individus vendent en détail. Ici, comme en bien d'autres circonstances, l'État fait tout en France.

Je ne chercherai point les causes de cette situation, à la suite du discours impérial, ni je ne m'engagerai point dans l'étude des bases de la fortune privée dans notre pays; restant sur mon terrain, je préfère prendre la situation où elle en est.

D'abord, tout en s'enrichissant proportionnellement plus que nous, l'Angleterre est loin encore de balancer, même avec son musée de Kensington, — cet admirable établissement d'utilité publique que nous allions voir aux portes de l'Exposition universelle, et qui semble, à côté de la *great exhibition* de 1862, l'exposition universelle du passé, — l'Angleterre, dis-je, est loin de balancer la France, justement fière de ses musées du Louvre, de Cluny, de la Bibliothèque impériale, et plus récemment des collections Sauvageot et Campana.

A Kensington-Museum, tout ce qui brille n'est pas or. C'est-à-dire qu'entre les *master-piece* se glissent bien des pièces apocryphes.

Ensuite, et encore une fois, si les Anglais sont collectionneurs, nous sommes producteurs. Laissons-les acheter, produisons. Laissons-les s'efforcer d'assouplir au sens artistique leur esprit utilitaire, par une orthopédie savante, et occupons-nous de ne point déchoir, et même de grandir. Ne leur prenons-nous point aussi quelque chose : l'industrialisme, la fabrication à bon marché, etc.? — Triste échange! dira-t-on. Et pourquoi? Les expositions universelles ne sont-elles point instituées pour mettre en communion les uns avec les autres les génies des différents peuples? La richesse artistique d'une nation consisterait-elle dans la possession de quelques œuvres d'art, enfermées dans les palais de l'aristocratie ou dans les musées, et dont la beauté même reste inintelligible aux masses, parce que, entre le chef-d'œuvre et les choses qu'elles sont accoutumées à voir tous les jours, il y a tant de distance, que leurs facultés comparatives ne sauraient la franchir?

Non. Ce qui fait une nation puissante dans le domaine de l'art, c'est l'accession à toutes les classes de la faculté du goût, c'est le sentiment du beau universellement répandu et cultivé. Or il appartient à l'industrie et au commerce de vulgariser l'art. Nos grands fabricants l'ont compris. Voilà précisément le résultat du choc des génies français et anglais, trois fois aux prises dans des expositions universelles. Voilà peut-être l'origine et la cause de cette heureuse invasion de l'art dans l'industrie, que je signalais au début de cet article comme le principal caractère de l'Exposition universelle de 1862.

Que font, sciemment ou non, MM. Devers, Jean, Lavalle, etc., nos grands potiers de terre ? Ce que faisaient, au quinzième siècle, les fabriques de Faenza, de Forli, etc., qui n'étaient point des conservatoires travaillant seulement pour les princes, mais des centres d'industrie, produisant pour les besoins populaires autant que pour ceux de l'aristocratie.

Que fait M. Barbedienne appliquant le procédé Collas, si ce n'est mettre à la portée des fortunes moyennes les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la Renaissance ? fournir des types à une fabrication secondaire, en lui proposant sans cesse des points de comparaison?

Que fait M. Christofle, reproduisant par la galvanoplastie des ciselures fines comme celles de Gouttières, si ce n'est rendre accessible au plus grand nombre l'orfévrerie d'art, préparer pour tous les besoins de la vie la fabrication d'objets purs de goût et de formes? Depuis le service de table, jusqu'à la décoration des appartements, boutons de portes, serrures, espagnolettes, candélabres, lampes, pa-

tères etc., que de choses la galvanoplastie peut vulgariser d'après de bons modèles !

Que font tous ces fabricants, légitime orgueil du pays, qui, sachant choisir leurs coloristes, leurs modeleurs, leurs dessinateurs, exécutent des papiers peints magiques comme un décor de Ciceri, des impressions sur étoffes pleines d'harmonie, des cachemires français d'un dessin irréprochable, etc. ?

Ils ouvrent les yeux du public sur les véritables lois du beau; ils réveillent son instinct du goût, en même temps qu'ils lui offrent le moyen, par ces types donnés à la fabrication industrielle, de satisfaire le noble appétit qu'ils ont éveillé.

S'il n'y a plus de grandes fortunes en France, pour payer des pièces uniques, il y a le public, pour payer en détail, au créateur d'un modèle, de magnifiques droits d'auteur. Ce qu'il faut à l'état présent de notre industrie, ce sont des types. Ces types, nos grands industriels peuvent les payer. Reproduits d'abord avec des matières précieuses et par des travailleurs d'élite; reproduits ensuite par une industrie secondaire en matières plus communes et avec moins de soin; reproduits en dernier lieu par les fabricants infimes de nos campagnes, ils rendront au centuple leur dépense première, tout en fournissant la France entière.

Comment se fait-il qu'au temps de la Renaissance, les moindres objets sortis des mains des artisans avaient un cachet d'élégance, une heureuse entente de proportions, une appropriation aux besoins usuels, qui nous frappent toujours? C'est précisément que ces objets, si grossiers qu'ils soient, s'exécutaient sur d'admirables types. A Florence, les Orcagna, les Ghiberti, les Ghirlandajo, les André del Sarte, etc., étaient orfévres, et faisaient partie des corps de métiers. A Paris, Germain Pilon, Jean Cousin, Jean Goujon, assez grands artistes pour ne point dédaigner d'être artisans, formaient des élèves qui fouillaient le chêne et l'ébène, dessinaient les profils d'un meuble, en donnaient les élévations, d'après les prescriptions du maître. Ces types admirables se reproduisaient par le besoin naturel qu'a la fabrication inférieure de copier la fabrication de luxe. D'échelon en échelon, la sculpture devenait plus grossière, les contours s'empâtaient. Mais les belles lignes, les heureuses proportions demeuraient. Voyez le dernier moulage de la Polymnie, pris par le dernier mouleur de carrefour, sur une contrefaçon belge? N'y reconnaîtrez-vous pas encore l'ombre d'une déesse, de l'Olympe où régnaient la Vénus de Milo et l'Apollon du Belvédère?

Il n'est pas plus difficile à un potier de tourner un pot sur de bons profils, à un mouleur de kaolin de verser sa pâte dans un bon moule, à un ébéniste de province d'équilibrer un buffet ou une armoire dans

de justes proportions, qu'il ne leur est difficile de reproduire des types bâtards.

Enfin elle est renouée, cette chaîne qui liait jadis l'art et la manufacture, quand elle ne s'appelait encore que le *métier*. Il suffit d'un jet de lumière, il suffit d'une impulsion, pour achever la révolution salutaire que commencent nos grands industriels. Aujourd'hui, dans ce temps d'égalité... j'allais dire de *médiocratie*, il leur appartient de faire l'éducation des masses. Ils sont nos Mécènes au nom du suffrage universel.

C'était donc bien véritablement la *cour* française qui formait le centre artistique de l'Exposition universelle de Londres. Et l'on peut dire même que presque toutes les industries artistiques florissantes, en Europe, semblent les rameaux d'un arbre dont la racine est en France.

Au fond de cette cour, nos manufactures impériales des Gobelins, de Beauvais et de Sèvres déployaient leurs admirables produits.

En examinant ceux de la manufacture de Sèvres, et en les comparant aux beaux produits de l'industrie particulière qui honoraient l'exposition de 1862, on se demande quelle sera l'utilité de ce conservatoire de l'art céramique dans quelques années. Certes, les produits de Sèvres dans leur ensemble demeurent encore bien supérieurs aux produits de l'industrie privée; mais ils sont égalés souvent dans le détail par cette dernière. Encore quelques efforts, et la libre concurrence nous donnera la monnaie de cette admirable pièce. Malheureusement nous n'avons pas le charbon à bon marché, comme les Anglais; sans quoi nous ne tarderions pas à voir quelque Minton élever en France une usine rivale de l'usine britannique qui a fabriqué la fameuse fontaine de faïence.

Mais je ne vois pas encore qui pourrait remplacer nos manufactures des Gobelins et de Beauvais. Celles-ci paraissent à jamais destinées à travailler seulement pour les empereurs et les rois. L'industrie particulière n'a rien à voir ici, et ne saurait entreprendre de produire des tapisseries qui valent de deux à trois mille francs le mètre carré.

Revenons à notre manufacture de Sèvres, mais surtout ne nous attardons point dans un examen minutieux des pièces, les perfections de détails nous aveugleraient, nous serions séduits. Il faut conserver tout notre libre arbitre, pour reprocher à notre grand établissement national, la lourdeur et l'inélégance de ses formes dans les grands modèles.

Proportion gardée, Sèvres n'a certainement pas fait, depuis la dernière exposition universelle, autant de progrès que l'industrie privée. Notre conservatoire de céramique paraît s'être occupé beau-

coup plus de la décoration des pièces que de leur dessin. C'est ainsi que le morceau principal de son exposition, le grand vase de l'*Agriculture*, trop bas assis sur son pied, manque de style et de tournure. On pourrait adresser à bien d'autres le même reproche. Avis à M. Nicolle, le directeur-adjoint de la manufacture, qui s'occupe surtout, dit-on, du dessin des modèles.

Est-ce à M. Nicolle aussi, ou à M. Regnault, qu'il faut reprocher les imitations de marbre qui déshonorent nos faïences de Sèvres ? La céramique arrivant à imiter le marbre : quel triomphe ! Ne saurait-on trouver quelque vernis qui forcerait le marbre, aussi, à ressembler à de la porcelaine? Involontairement on songe, devant ces maladroits essais, à ce personnage de Paul de Kock qui se vantait d'accommoder le lièvre de telle sorte, qu'on l'eût pris pour du saumon.

Mais il faut louer les décorations en pâte sur pâte, à fonds gris changeants, et citer comme la merveille de ce genre, qui fournit beaucoup de spécimens dans l'exposition de la manufacture de Sèvres, un beau vase à personnages admirablement modelés, que nous devons à M. Hyacinthe Régnier. Il faut surtout rendre hommage aux émaux de M. Gobert, qui vont toujours se perfectionnant, et citer parmi eux le beau plat des *Saisons*, les *Dieux*, d'après Raphaël, sans parler de plusieurs belles buires montées en aluminium. Le *Triomphe d'Amphitrite*, d'après Raphaël, par M. Meyer, est encore un magnifique émail.

Parmi les vases peints, on remarque particulièrement un vase cylindroïde, à fond jaune décoré de figures étrusques, de M. Froment, et le vase du *Duel d'enfants*, du même artiste, un des meilleurs et des plus consciencieux parmi ceux qui consacrent leur talent à notre manufacture nationale.

J'arrive à l'industrie privée, dont les produits, ai-je dit, témoignent bien plus d'inspiration spontanée, de généreuse impulsion, et intéressent davantage les progrès de cet art industriel et commercial dont nous aimons à saluer le retour, que ceux de ces conservatoires qui fabriquent pour l'honneur et non pour l'usage.

La faïence, si longtemps dédaignée, reprend la faveur dont la porcelaine l'avait dépossédée; la porcelaine aux tons froids, à la transparence peu favorable aux grands effets, aux contours mièvres, au modelé sec, qui devrait uniquement fournir de petits objets. Il faudrait n'avoir jamais admiré les Lucca della Robbia, les majoliques d'Italie, les faïences de Nevers, de Rouen, de Hollande, tous ces trésors du passé que nos amateurs se disputent avec une passion jalouse, ces épaves des siècles heureux où le sentiment du goût régnait en Europe, pour ne pas sentir une véritable joie à la vue de l'exposition de MM. Avisseau, Devers, Jean, Lavalle et Barbizet.

M. Avisseau, fils et successeur de l'artiste tourangeau qui, en cherchant, en trouvant le secret de Bernard de Palissy, eut la gloire de donner la première impulsion à l'art perdu des potiers de terre, a exposé un plat, deux flambeaux et une buire ornés d'animaux et de plantes en relief, selon les traditions du maître. Ces objets sont d'une réussite complète et irréprochable. Désormais la famille des Avisseau de Tours a conquis des titres de noblesse dans l'histoire de l'art, comme jadis celle des Pénicault Limousin dans l'art des émailleurs.

Le genre auquel voue ses soins M. Avisseau ne fournit guère que des objets d'étagère; on ne mange point dans les plats où semblent frétiller les anguilles et les grenouilles vivantes. Mais voici venir M. Jean, qui applique les poteries d'art à nos besoins journaliers et à la décoration des appartements. Puis M. Lavalle, qui refait les majoliques italiennes avec un bonheur que nous admirons plus encore après l'ouverture du musée Campana.

C'est ici le lieu de signaler la belle découverte qu'ont mise en lumière MM. Gillet et Brianchon à l'Exposition de Londres. Ces fabricants de porcelaine emploient des émaux métalliques qui rappellent ces vitrifications d'or, de nacre, d'émeraude qui brillent sur les faïences italiennes. Sur la porcelaine ces émaux sont jolis; mais j'apprécie plus la découverte que l'application qui en a été faite jusqu'ici. A la prochaine exposition, nous verrons M. Lavalle, et peut-être M. Jean, nous montrer des plats qui sembleront volés à notre nouveau musée.

Les terres cuites émaillées monumentales de M. Devers avaient déjà paru à l'exposition de 1855. Une récompense honora même les beaux travaux de cet artiste. Sa fabrication continue aujourd'hui sur une plus vaste échelle. C'est à l'étude et à l'imitation des Lucca della Robbia que s'est voué avec succès M. Devers. L'attention de nos édiles est d'ailleurs éveillée sur ses produits, dont on peut voir des spécimens sur la tour récemment bâtie près de Saint-Germain l'Auxerrois.

Chacun sait que l'emploi des faïences, dans la décoration de nos monuments a été essayée. Si ces essais n'ont pas eu le suffrage du public, il faut s'en prendre, soit au défaut d'appropriation du décor au monument, soit à la timidité avec laquelle la faïence était introduite dans l'ensemble, de telle sorte qu'elle faisait tache sur l'édifice au lieu de faire corps avec lui; soit enfin à l'hostilité de l'esprit de routine, qui s'insurge d'abord contre toutes les nouveautés. On n'a point encore vu en France de monument décoré de terres cuites émaillées, cela suffit pour que le premier mouvement de la foule soit contraire à leur emploi. Pourtant, quel admirable parti n'ont pas su tirer des faïences les Italiens du quatorzième siècle!

Les Lucca della Robbia ne sont pas rares en Toscane et dans les Romagnes. Les statues, les bas-reliefs, les frises, les médaillons de faïence, s'incrustent partout sur les façades des églises et les palais de marbre. Pour ne parler que du chef-d'œuvre de Lucca della Robbia, de la frise de l'hôpital de Pistoja, quel diadème splendide au front d'un monument ! C'est une procession de saints de terre émaillée, qui défilent à l'entour de la maison des pauvres ! Depuis quatre siècles, cette œuvre magistrale fait l'étonnement des artistes et des savants ; les uns, s'émerveillant de la grâce des figures, de la beauté de cette sculpture peinte, sur laquelle les ravages du temps n'ont point de prise ; les autres, se perdant en recherches et en conjectures sur la puissance des foyers qui cuisaient ces gigantesques morceaux de terre, sur les substances colorantes qui composaient ces émaux ; tous déplorant le secret perdu de cet art admirable.

Une légende raconte que l'auteur a caché son secret dans la tête d'une de ses figures. Mais dans laquelle ?... Les siècles ont passé, et nulle main sacrilége n'a osé attaquer celle des têtes qu'on désigne comme recélant la science dans son cerveau de brique. M. Devers garantira la frise de Pistoja des iconoclastes de l'avenir ; mais lui n'emportera ni ne cachera son secret. Des usines travaillant au grand jour feront descendre dans le domaine public les révélations de l'art des émailleurs.

Déjà ne les refait-on pas de tous les côtés ces émaux merveilleux que nos antiquaires s'arrachaient aux ventes publiques ? Émaux sur terre cuite mesurant près de deux mètres de circonférence pour la décoration monumentale ; émaux sur métal, tantôt opaques et cloisonnés comme ceux de l'ancienne Gaule, comme ceux de Byzance ou comme ceux de Chine ; tantôt semi-transparents comme ceux qu'employèrent en Italie, Francia, Cellini, Pollajolo et Jean de Pise, pour les mêler à la gravure sur leur orfévrerie ; tantôt fondus et rendus aussi dociles que la couleur liquide, par les Pénicault de Limoges, pour peindre sur cuivre des tableaux indestructibles : par Petitot, pour fixer sur des plaques d'or d'admirables portraits en miniature.

Sèvres a retrouvé les émaux de Limoges, et M. Gobert, après trois siècles, recommence les Pénicault et les Léonard. Sèvres refait encore les émaux cloisonnés, et avec Sèvres plusieurs des héros de l'industrie privée. La galvanoplastie s'efforce de les mettre à la portée du plus grand nombre. M. Barbedienne les incruste dans l'onyx d'Algérie.

J'ai nommé M. Barbedienne, l'un des grands vulgarisateurs de l'art, le fabricant qui tient la première place aujourd'hui dans l'industrie des bronzes, et l'un des triomphateurs de l'Exposition de Londres. M. Barbedienne, qui dirige toute une armée d'artistes et d'artisans, a rendu certainement plus de services à l'art commer-

cialisé, mais maintenu dans toute son excellence et sa pureté, que n'aurait pu faire une manufacture nationale de bronzes d'art. Chaque exposition nous le montre agrandissant le cercle de ses travaux, de ses découvertes, de ses entreprises. Aux réductions, par le procédé Collas, des chefs-d'œuvre antiques et modernes, il ajoute la fabrication des meubles Renaissance, où l'ébène, l'argent oxydé, le bronze, se marient au lapis-lazuli; ces émaux cloisonnés dont je vous parlais tout à l'heure; les bronzes d'ameublement : pendules, candélabres, feux, etc.; le travail des marbres rares, etc. Les artistes ont été particulièrement frappés par des spécimens de bronzes de fonte légère, que M. Barbedienne exposait pour la première fois. On sait que le bronze, coulé dans un moule et refroidi, éprouve un retrait. Naturellement, plus les morceaux sont considérables et plus la matière est épaisse, plus ce retrait est sensible. Il en vient à modifier, dans une certaine mesure, l'œuvre reproduite par la fonte. Ces retraits ont bien été calculés, mais que de difficultés pour arriver à mesurer la densité du métal en fusion! et puis, ces calculs permettent une fidélité relative, mais non point une fidélité absolue. Si, au contraire, on en venait à pouvoir gouverner l'airain bouillant comme le plâtre et couler une *forme* tout en évidant une *masse*, ce retrait deviendrait insignifiant, et l'œuvre d'art serait reproduite avec une complète exactitude. Espérons que M. Barbedienne nous fera voir à la prochaine exposition, de grandes pièces de fonte légère; ce sera un mémorable progrès dans notre industrie nationale des bronzes d'art.

Après les bronzes, l'orfévrerie d'art passe en première ligne. Ici, j'avouerai avec regret, — et bien que M. Christofle nous ait montré de belles pièces, — j'avouerai que la France brille plus en Angleterre que chez elle. On sait, encore une fois, que la modicité des fortunes ne fait pas pour nous, de l'orfévrerie d'or et d'argent, un besoin social.

Mais il faut louer sans réserve les bronzes galvanoplastiques appropriés à l'ameublement, qui forment, à mon sens, la partie la plus intéressante de l'exposition de M. Christofle. Il y a des morceaux qui égalent les merveilles de la ciselure.

Voici les meubles. — Les céramiques, les bronzes, l'orfévrerie, les meubles, les étoffes et les papiers de tentures, n'est-ce pas là le luxe de l'intérieur, qui parle sans cesse aux yeux, et fait, pour ainsi dire, par l'usage habituel, l'éducation du sens artistique?

L'ébénisterie, depuis quelques années, a marché comme la céramique à pas de géant.

En Angleterre même nous voyons de forts beaux meubles, et je me plais à reconnaître que, si la nation anglaise nous doit beaucoup, ici comme ailleurs, nous lui devons aussi quelque chose. Elle nous a

pris un peu de goût, nous lui prenons la solidité, le comfort, je ne sais quelle grande tournure, qui caractérisent les meubles anglais.

MM. Fourdinois père et fils marchent à la tête des ébénistes français. Ils exposaient entre autres belles choses, l'un une cheminée monumentale en chêne, bronze et marbre vert des Pyrénées, que nous avions déjà vue en 1855 ; l'autre un cabinet en ébène incrusté de lapis-lazuli, d'un goût et d'une pureté admirables, dont les tiroirs intérieurs incrustés d'ivoire sont une merveille. Je veux encore signaler les meubles de MM. Marchand, Fournier, Charmois, et surtout ceux de M. Grohé, dont la magistrale structure, la richesse sobre, l'ornementation discrète et soignée font des œuvres à part, des œuvres qui devraient servir de types inspirateurs pour nos meubles d'usage. Je citerai, comme m'ayant particulièrement frappé, les meubles que M. Grohé a fournis pour l'hôtel de notre commission nationale à l'Exposition de Londres ; hôtel que M. le Play s'est attaché à faire décorer de produits français avec un goût exquis, et où on aurait pu trouver comme le microcosme de notre luxe national.

Je ne saurais terminer cette courte invasion dans le domaine industriel sans citer au moins pour mémoire, parmi les spécialités où l'art marque son passage, notre plomberie, notre serrurerie, notre bijouterie. Notre verrerie s'honore des vitraux de M. Maréchal, de Metz. L'onyx d'Algérie, travaillé par M. Pallu, apporte une grande ressource à notre luxe mobilier. Je ne veux point parler des étoffes ni des tissus même dans leurs rapports avec l'art, dans la crainte de me laisser entraîner trop loin, et pourtant, comment passer sous silence les beaux cachemires français de M. Frédéric Hébert ?

Oui, c'est de loin encore que la France précède les nations dans la carrière des industries d'art et de luxe. Des juges autorisés ont constaté, d'autre part, nos progrès dans l'industrie utilitaire. Nos machines atteindront tout à l'heure la perfection des machines anglaises ; nos produits à bon marché, moins apparents que les produits anglais, leur sont supérieurs en qualité.

Somme toute, le résultat du grand tournoi industriel de 1862, glorieux à l'Angleterre, est triomphal pour la France. Voilà ce qu'un examen attentif et approfondi démontrera jusqu'à l'évidence aux esprits impartiaux, qui mettront de côté les rivalités mesquines ou les préventions anglomanes. Ce travail que nous voyons quelques esprits d'élite s'efforcer de produire en Angleterre, il s'est accompli chez nous depuis vingt ans et commence aujourd'hui à porter ses fruits. Si nous n'avons pas, comme au temps de la Renaissance, ce sentiment exquis de l'art qui est propre aux nations encore jeunes, nous avons recouvré par l'étude le discernement du beau et du laid.

Pas un des ouvriers de nos grandes villes, aujourd'hui qui n'ait des

notions élémentaires de dessin ; pas un de nos artisans qui ne distingue les différents styles et leurs époques, qui n'apprécie leurs beautés, qui ne sache leur histoire, et cela, grâce à nos écrivains qui, d'abord, ont éveillé l'attention et stimulé le zèle de nos gouvernements successifs, puis encouragé dans la bonne voie nos industriels intelligents.

La science aussi fournit à nos industries artistiques son puissant apport, et ce serait manquer de gratitude, que d'oublier de rendre hommage à ses belles découvertes. En donnant sa théorie des couleurs, par exemple, M. Chevreul n'a-t-il pas ouvert les yeux aux aveugles? Notre gamme coloriste à présent divise aussi sûrement ses intervalles que notre gamme musicale. Elle a ses tons et ses modes dont les nuances sont établies par des lois indestructibles. Le traité de M. Chevreul doit être traduit en anglais : les Anglais pourront donc l'apprendre aussi bien qu'un traité d'algèbre. Qu'importe? ou plutôt tant mieux! C'est une plume française qui l'a écrit; c'est la France qui fait son métier de porte-flambeau.

Mais je m'arrête. Trop facilement je me laisserais entraîner à la suite de ces conquêtes du génie moderne. J'en ai dit assez, je crois, pour éveiller l'attention sur le travail qui s'opère; heureux si, le signalant le premier d'une façon catégorique, j'ouvre des horizons désirables aux espérances de mes lecteurs.

II

Transportons-nous au palais de Kensington et rétablissons par le souvenir les galeries des beaux-arts.

En commençant ma revue par l'examen des salles anglaises de l'école moderne, j'ai été frappé par le souvenir de cette théorie des couleurs de M. Chevreul, dont nous parlions tout à l'heure.

Les idées s'enchaînent. On sait que M. Chevreul gouverne nos teintureries des Gobelins et distribue les combinaisons savantes des nuances, pour les travailleurs ; — que sa théorie, enfantée ou développée peut-être par cet exercice même, a maintenant donné au coloris des lois pour ainsi dire mathématiques. — Eh bien, quel étrange effet vous arrête devant beaucoup des tableaux de l'école anglaise peints depuis cinq ou six ans?

Vous êtes surpris, n'est-ce pas, de trouver aux scènes d'intérieurs,

aux tableaux de genre, un relief, une puissance, qui contrastent avec les peintures creuses que nous montrait toujours l'école anglaise. Vous qui, en 1855, en voyant les originaux de Landseer, regrettiez les gravures *à la manière noire* qui vous les avaient jadis fait trouver aimables, vous criez à la transformation. Les Anglais, dites-vous, deviennent-ils coloristes? ont-ils décomposé Titien pour lui voler ses secrets? Peut-être... ou plutôt regardez bien encore, est-ce de la peinture que vous voyez là? Comme cette peinture ressemble à une tapisserie des Gobelins? J'ai dit le mot. Maintenant, réfléchissez, cherchez, cette ressemblance est si réelle, que vous ne pourrez plus l'arracher de votre souvenir.

Oui, ces peintures à tons harmonieux et chauds ont été obtenues par le même genre de travail que les tapis de notre manufacture nationale; et leurs auteurs savent leur métier comme de bons artisans. Ces remarques n'ont point pour but de déprécier ni d'amoindrir le génie anglais, mais d'en bien déterminer la nature. N'est-ce pas un titre de gloire que de se faire, à force de travail, un sens qui manquait? Dieu n'a-t-il point donné à l'homme ce but sur la terre, d'augmenter la somme de ses forces naturelles par les forces factices qu'il peut acquérir? Arriver par la patience et le travail si l'on n'arrive par l'inspiration; qu'importe? pourvu qu'on touche le but.

Oui! — Mais le travail et la patience produiront-ils jamais un Titien? — Pas plus que les mécaniciens prodigieux qui construisent les mannequins à voix humaine ne mettront, dans un gosier de caoutchouc, l'âme de Malibran. Il n'empêche que ces mannequins soient une belle conquête du génie de l'homme.

Pourquoi donc l'Angleterre, qui a tant de motifs de s'enorgueillir, — et qui n'y faut pas — veut-elle absolument qu'on voie briller dans ses brouillards l'éclair du soleil d'Athènes, de Rome, de Venise et de Florence? A chaque nation son apport dans la fortune humaine. Malgré les hourras de la presse britannique à propos de quelques artistes indigènes, je ne crois pas que Londres enfante jamais ni un Titien ni un Claude Lorrain. En partant d'une bonne théorie des couleurs, les Anglais pourraient faire d'admirables mosaïstes. Nous savons qu'ils font d'excellents graveurs. Tout ce qui demande du soin, de la patience, tout ce qui peut s'enseigner par un traité et s'apprendre par la mémoire, ils l'ont fait, le font, ou le feront.

Y a-t-il rien de bizarre comme les doctrines de leurs *préraphaélites?* et rien qui prouve mieux, en même temps, leur ignorance de la beauté supérieure, leur inintelligence de l'art épique, et leurs aptitudes prodigieuses pour la recherche du détail et l'étude des infiniment petits, que les œuvres de ces peintres singuliers, qui constituent, après tout, la seule école vivace de l'Angleterre en 1862?

Les préraphaélites s'appuient sur ce principe que, depuis le grand siècle de l'art, tous les peintres du monde ont pris pour types les œuvres de Raphaël, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, c'est-à-dire le convenu et non le vrai, puisqu'ils se proposent pour criterium de beauté une fiction enfantée par l'idéal humain et non point une réalité créée par Dieu.

Maintenant, disent-ils, poursuivant leur déduction, quel type inspirateur avaient pris les grands artistes de la Renaissance? — La nature [1]. Revenons à la nature, après avoir fait table rase du convenu.

Ainsi Descartes, pour penser seul et fonder la philosophie moderne, dépouillait le vieux péripatéticien.

Au reste, doctrine à part, les résultats du préraphaélisme en Angleterre sont approchant les mêmes que ceux de notre *réalisme*. On s'imaginerait, au premier abord, que les préraphaélites sont des chercheurs épris de l'art naïf et adorable de l'Angelico et des Ombriens. Point du tout, ce sont de positifs gentlemen qui s'asseyent devant un arbre planté au milieu d'une touffe d'herbe, et qui copient l'arbre *feuille par feuille* et l'herbe *brin par brin;* qui arrêtent au passage un cabriolet campagnard et peignent la famille qu'il renferme avec ses visages fouettés par la bise et ses couvertures de tartan écossais. Vous diriez les voir au travers d'une glace, ces nez turgides, ces joues marbrées par le froid. Assurément, si vous regardez cela fixemment il vous semblera tout à l'heure que les yeux sont humides et que la respiration qui sort de ces lèvres gercées s'élève en fumée. On n'avait point encore vu de ces trompe-l'œil étranges, de ces reproductions si parfaites de la *superficie* humaine. Ce réalisme nous vient du Nord. Nous en reparlerons dans le courant de cette étude.

La faction des peintres préraphaélites en Angleterre y représente donc à peu près ce qu'on est convenu d'appeler le *réalisme*. Toutefois, il faut faire la distinction qui caractérise le réalisme anglais du réalisme français. Tandis que nos peintres cherchent avant tout le relief et la masse, les Anglais s'occupent du détail et de la superficie. Tandis que chez nous on empâte à grand coups de brosse, en Angleterre on pointille les pores de la peau ; leurs figures les plus vivantes sont plates. Que l'on se rappelle le *Retour de la colombe*, de M. Millais, exposé chez nous en 1855, et une certaine *Ophelia* du même artiste, qui eurent alors un grand succès, — succès d'étonnement d'abord, puis succès d'intérêt quand on se fut accoutumé à la bizarrerie de

[1] Et l'antique? Mais en vulgarisant *grosso-modo* le raisonnement des préraphaélites, je ne me charge pas de le justifier.

l'effet. N'aurait-on pas juré que ces personnages, réduits et aplatis par un habile procédé de dessiccation, avaient été appliqués entre la vitre qui les couvrait et le fond du tableau? Certains brins de foin, par exemple, semblaient détachés d'un herbier.

Que si l'on demande, à présent, quel est l'intérêt de tels tours de force et leur valeur artistique, la réponse sera des plus vagues. Toutefois il ne faut pas méconnaître l'importance relative de tous les essais qui apportent à l'art des ressources nouvelles. A ce titre les *préraphaélites* mettent leur pierre au monument artistique de l'avenir. Ils aideront à l'enfantement de ce renouvellement de l'art dont l'esprit humain est en travail depuis l'avénement de la photographie.

Je n'ai point parlé de la photographie; entre l'industrie et l'art c'était pourtant l'intermédiaire naturel. Tous deux lui doivent beaucoup et lui devront plus encore. Elle fera descendre l'un jusqu'à l'autre. A quelle branche des créations humaines la photographie ne vient-elle point en aide? On applique la photographie à la lithographie, par la gravure héliographique; à la verrerie, à la céramique par procédé chromo-litographique; à l'imprimerie, à la reproduction des manuscrits, des cartes géographiques, des plans stratégiques et des plans astronomiques. On s'en sert en émaillerie, en damasquinage et pour les décorations de théâtre. C'est enfin une ressource universelle.

Aussi, loin de dédaigner la photographie comme un art secondaire et semi-mécanique, les esprits prévoyants et les esprits curieux s'ingénient-ils à lui trouver de nouvelles applications. Les savants comme MM. Niepce de St-Victor, Régnault, Peligot, et Warren de la Rue, astronome à Crawford, trouvent des émules parmi les rois, les grands seigneurs, les hommes du monde. Le roi de Portugal, le feu prince Albert, le duc de Luynes, le comte Schouwaloff, le colonel James et le major Gordon, s'efforcent de faire faire de nouvelles conquêtes à la découverte de Daguerre.

Parmi les hommes spéciaux qui se font ou se conservent une renommée européenne, et ne sont point des fabricants photographes mais des artistes, il faut citer en France M. Disdéri, en Angleterre M. Thompson, en Italie M. J. Balsamo, et les frères Arinari, de Florence, auxquels nous devons de superbes reproductions des fresques du Campo-Santo. Hélas! il est temps qu'on les photographie les fresques du Campo-Santo, elles disparaissent tous les jours sous les ravages du temps.

Revenons à la peinture anglaise. Les peintres vivants de l'Angleterre se divisent en deux groupes principaux bien différemment inspirés; l'un, s'appliquant à refaire le passé, à décomposer, pour ainsi dire, les œuvres nées sous d'autres soleils; l'autre cherchant

au contraire l'individualité, fermant les yeux à toutes les splendeurs étrangères, les oreilles à tous les dogmes artistiques, pour s'inspirer seulement du génie national. Entre les premiers, il faut citer comme les plus forts MM. Burton, Lidderdale, A. Solomon, A. Johnston, G. Smith, J. Philipp et H. Warren, les uns peintres à l'huile, les autres aquarellistes; — tous arrivant à ce curieux effet qui fait ressembler leurs tableaux à des tapisseries des Gobelins. A leur suite, et comme caricature de l'école, il faut placer miss Setchel, qui met à nu le procédé et semble s'inspirer des tapisseries au *petit-point* exécutées par les habiles châtelaines d'autrefois. Deux bons aquarellistes pourraient encore être classés parmi ces peintres-manufacturiers de l'Angleterre : M. Hanz, qui expose une *vue du Caire*, très-puissante d'effet, mais qui semble un papier-peint exécuté d'après Decamps; et M. Corbould, dont l'aquarelle *A dream of fair Vomen* est un vrai papier de tenture qui ne vaut pas nos meilleurs.

Le second groupe, que nous aimons à suivre dans ses recherches, qui nous attache souvent par le singulier effet de ses œuvres, a pour héros MM. Millais, W. Holman Hunt, E. G. Warren, F. M. Brown, J. Brett, Whaite, H. Moore, Hughes, M'Callum, Dyce, Cole, etc.

Nous avons vu, en 1855, à Paris, les tableaux les plus remarquables de MM. Millais et Hunt. Avec le *Retour de la colombe* et l'*Ophelia*, nous nous souvenons du Christ frappant à une porte de M. Hunt. M. Millais, depuis 1855, a changé complétement de manière. Au lieu d'être lui-même, il s'efforce d'imiter M. Courbet et notre M. Millet, l'auteur de *la Tondeuse de moutons*, que chacun a pu voir au dernier Salon. M. Hughes est la doublure de M. Millais, M. Brown est l'auteur de cet ébouriffant équipage qu'il faut considérer comme un des tableaux les plus originaux de la nouvelle école anglaise ; MM. E. G. Warren, Whaite, Moore et Cole, sont paysagistes. Rien d'étrange comme leurs paysages préraphaélites, qui arrivent, après tout, à être d'excellentes études; M. E. G. Warren, aquarelliste, a un grand succès avec *in the forest of dean* (le tableau qui d'ailleurs a fait sa réputation), *Evelyn woods*, *Schade*, et *the Harwest Moon*. Les paysages de M. Cole font penser à la fois à ceux de M. Théodore Rousseau et à ceux de M. Français, c'est en faire un suffisant éloge. MM. Whaite et Moore ont peint des études de prés, de fougères, de coins de bois devant lesquels il ne faudrait rester que dix minutes pour y voir grouiller des fourmillières et voleter des moucherons. Jamais peintres, pas même les Hollandais, ne sont arrivés à ce *rendu* des détails.

En dehors des deux courants où s'empressent les peintres anglais contemporains, il est certes des individualités estimables, mais pas un artiste hors ligne. Qu'on ne croie pas que je veuille ici déprécier l'école anglaise; ce n'est pas ma faute si elle a été trop vantée, et si la

simple justice, à son égard, semble maintenant un parti pris de dénigrement. On ne saurait, sans faire tort à son jugement ou à sa bonne foi, nier le talent de M. Hook, qui est un des bons peintres de marine de l'Europe; de M. Watts, un vrai portraitiste; de MM. Cooper et Mark Antony, paysagistes; de MM. Poole et Martineau; de mesdemoiselles Osborn et Solomon, peintres de genre, et, parmi les aquarellistes, de MM. Smallfied, Gilbert, Collingwood, Robson, qui atteignent, avec les couleurs à l'eau, les plus puissants effets de la peinture à l'huile. On ne peut davantage oublier de citer le *Volontaire* de M. O'Neil, qui a de la couleur, du mouvement, de l'entrain et semble une des plus belles promesses d'avenir de l'école anglaise.

Cela dit, et l'inaptitude de l'école anglaise pour la grande peinture constatée,— les enthousiastes eux-mêmes reconnaissant que l'Angleterre n'a encore produit ni un peintre d'histoire ni un décorateur, — cela dit, donc, faisons un parallèle entre ces princes de l'école anglaise et ceux de la nôtre; j'entends, dans les genres qui nous sont communs. Puisque nous n'accordons à nos voisins d'outre-Manche ni peintres d'histoire ni décorateurs, je ne leur opposerai ni Ingres, ni Delacroix, ni Paul Delaroche, ni Scheffer, ni Horace Vernet, etc., etc. Mais, sans mettre les noms en présence, de peur de blesser de délicates susceptibilités, je demanderai aux juges compétents si l'Angleterre a un peintre de genre historique à opposer à Robert-Fleury; un portraitiste à Hippolyte Flandrin, Cabanel, madame Brown, etc.; un peintre de genre à MM. Meissonnier, Diaz, Jules Breton, Edouard Frère, Louis Roux, Jean Aubert et tant d'autres; un paysagiste ou peintre d'animaux qui puisse résister au voisinage de Daubigny, Troyon, Corot, Rosa Bonheur, et tant d'autres! Non, aucun critique sincère, quelles que soient ses préventions en faveur des peintres britanniques, n'osera soutenir que les premiers parmi les Anglais aillent plus haut que MM. Comte et Baron, Alexis Pérignon, Desgoffes, etc., et puissent balancer, les excellents peintres de France et de Belgique.

Que si nous étendons le cercle et remontons de quelque vingt ans en arrière, trouverons-nous, au delà du détroit, un Decamps, un Coigniet?

Turner fut sans doute un prodigieux artiste, mais, quoi qu'en disent les critiques anglais, qui le proclament le premier peintre du monde, il n'est qu'un clair de lune de notre Claude; clair de lune à effet singulier de brume et de lumière; clair de lune du pays des fées,— avec des chatoiements, des irisations, des papillotages à désespérer M. Gudin — parfois avec des orbes lumineuses, éclatantes et intenses, — mais clair de lune toujours.

Landseer est le Lawrence des bêtes; nous y reviendrons tout à

l'heure. Maclise, Leslie, Wilkie, Mulready ne sauraient avoir de succès ailleurs qu'en Angleterre.

Notre école moderne de paysage doit beaucoup à Calcott, le peintre de marine, à John Crome et à Constable. Je ne parle pas de Bonnington, il appartient à la France presque autant qu'à l'Angleterre. Il est d'ailleurs bien moins novateur que les précédents, qui les premiers après les Flamands ont vu la nature telle qu'elle est, et osé la peindre dans sa simplicité magistrale.

Je ne passerai point sous silence John Martyn, beaucoup trop méconnu aujourd'hui, après avoir été un peu trop encensé peut-être. N'ai-je pas dit que l'Angleterre ne pouvait s'enorgueillir d'un peintre d'histoire? Pardon, l'Angleterre a John Martyn, un peintre épique qui procède du génie de Shakspeare, qui fait tenir sur une toile de cinq pieds carrés les grandeurs de Babylone; un peintre national qui n'a son analogue ni en Italie, ni en France, ni en Flandre.

Remontant le cours du temps, nous voici en face des portraitistes illustres dont l'Angleterre a été chercher les ouvrages dans les musées et les collections particulières, parce qu'elle sentait le besoin, sans doute, d'exposer ses richesses d'un siècle, pour tenir à son grand meeting de l'art, une place imposante. Voici même Hogarth, le fondateur de l'école, un maître original encore celui-là! un maître bien anglais, qui eût été maître dans tous les pays du monde — comme Francesco de Goya. Je n'en dirai pas autant de Reynolds, de Gainsborough, de Lawrence, en l'honneur desquels la presse française brûle depuis six mois son plus pur encens. Ces artistes ont été, il est vrai, d'excellents portraitistes, mais ils procédaient d'Holbein, de Van Dyck, de quelques autres Flamands qui ont passé une partie de leur vie en Angleterre; de Titien, de Velasquez,— le plus qu'ils peuvent, — de Rigaud, de Largillière, de Vanloo, voire même de Watteau, de Latour et de Nattier, leurs contemporains. Or peut-on les mettre au niveau de Van Dyck et même de Rigaud? Oserait-on les poser en regard d'un Velasquez et d'un Titien, comme on pourrait y placer un Philippe de Champaigne? La réponse n'est pas douteuse, et cet argument suffit, pour les classer à leur rang parmi les portraitistes de second ordre.

« Ils ont quelque chose de *sui generis*, » dit-on.— Quoi? Ni le style ni le *faire* assurément. Mais Reynolds et Gainsborough ont peint des types anglais et non point des types italiens, flamands ou espagnols. Lawrence est plus national. Chez lui, à l'inspiration des maîtres étrangers vient se joindre l'idéal britannique. Bientôt même cet idéal domine. Lawrence voit la beauté anglaise avec des yeux séduits. Il entend le goût, il entend la grâce comme l'entendent les nobles ladies. Il est le romancier du portrait, comme Landseer est le romancier des

animaux, selon l'expression d'un critique anglais, M. Palgrave. Au premier examen peut-être trouvera-t-on Lawrence inférieur à Reynolds et Gainsborough; mais un examen approfondi lui rendra la suprématie! Lui seul est vraiment Anglais, et il vaut mieux être le premier à Londres que le second à Paris, en Flandre ou à Rome.

Et la sculpture anglaise?

Elle remplit des salles et des salles, des galeries, des corridors — qu'il y fait froid! — Elle s'épand parmi la peinture — comme on la voit peu! — Il y en a toute une théorie de déesses de marbre inspirées par le maigre génie de Canova. O pauvres! que je vous souhaite un bon vêtement des fabriques de Birmingham ou de Manchester! Comme on voit que vous frissonnez sous la bise et sous la honte! Tout à l'heure, dans l'atelier de l'artiste, peut-être avez-vous sans rougir détaché votre ceinture, encouragées par la vue d'un moulage des bas-reliefs du Parthénon et par la douce chaleur d'un bon calorifère. Mais ici, sous les regards des nations réunies en congrès, vous vous sentez nues, ô mes belles! Une statue anglaise se reconnaîtrait entre mille à sa structure générale, à sa physionomie, à un je ne sais quoi qui nous fait deviner aussi une femme anglaise au milieu des foules. La plupart de ces figures frissonnantes sont des études consciencieuses, — hélas! — Hâtons-nous de dire pourtant que sur cet ensemble pauvre se détachent des œuvres une valeur relative et quelques autres d'une valeur absolue et indiscutable.

Parmi ces dernières, il faut citer, dans le passé, les bas-reliefs de Flaxman et son bouclier; l'admirable statue de Wilberforce, par Joseph, sœur de notre statue de Voltaire, par Houdon; d'excellents bustes de Chantrey. Dans le présent, les jolies statues de Macdowell et de quelques-uns de ses émules.

Au second rang, nous pouvons nommer, dans le passé, les figures inspirées de l'antique de Wyatt, Banck, Nollekens, Campbell; dans le présent, quelques études d'un goût pur, dues à MM. Cardwell, Baily, Earle, Foley, Lough et Weekes.

M. Macdowell est le principal maître d'un groupe de sculpteurs qui introduisent dans la sculpture anglaise deux éléments d'avenir : le *charme* et le *joli*. Peut-être la muse majestueuse et austère de la sculpture s'accommoderait-elle mieux de la simple et puissante beauté. Toutefois il faut tenir compte des tendances contemporaines: notre goût pour le *mignon* a plutôt pour idéal la Vénus de Médicis que la Vénus de Milo. La France aussi sacrifie au joli. Nous en trouverions facilement des exemples dans notre exposition.

Toutes les statues anglaises qui ne sont pas insignifiantes, ou par trop modelées sur le type national, sont *mignonnes*. On dirait de la sculpture féminine. — Elles ont une grâce enfantine et menue, une

délicatesse mièvre qui leur donne surtout le caractère de bijoux précieux et fragiles. Telles sont : *Sabrina* de M. Marshall; *Memory* de Brodie; *Lalage* de M. John Bell; *Psyché abandonnée par l'Amour* de M. Macdowell. Telle est cette jolie *Liseuse* du même maître que nous avons admirée à l'exposition de 1855, que nous revoyons en 1862, toujours la perle de la sculpture anglaise. Il en existe plusieurs reproductions en marbre, ou au moins une, car j'ai revu la *Girl reading* à Bridgewater-House.

C'est ici et à Stafford-House, chez le duc de Sutherland, qu'il faut voir et juger l'admirable entente de l'art et du comfort de l'aristocratie anglaise. La véritable aristocratie a le monde pour patrie; elle est une, comme la grandeur, comme la beauté sont unes. Mais l'aristocratie anglaise, entre toutes, a un caractère national. Plus que nulle part ailleurs éclatent dans ses domaines cette opulence vraie, sans limites et sans clinquant, cette majesté, qui inspirent à la fois l'admiration et le respect; je ne crois pas qu'un bon patriote puisse voir sans l'envier cette grande force sociale qui s'appelle la pairie britannique. Non, je ne le crois pas, et je ne saurais comprendre davantage qu'il ne haïsse pas l'esprit mercantile, égoïste, absorbant, hypocrite du peuple, de la nation anglaise prise en masse.

Faut-il donc ceci pour soutenir cela? Quelles beautés à Londres, et quelles hideurs, quels sommets et quels abîmes! On n'ose plus maudire quand il faut tant admirer. N'ai-je pas dit, n'ai-je pas démontré que l'Angleterre n'est point encore artiste? que la culture de l'art reste rebelle à son terroir? — ce qui d'ailleurs passait pour fait acquis avant que la mode ne fût venue chez nous de prôner l'école anglaise. Eh bien, dans ces palais des grands seigneurs anglais règne une harmonie artistique complète, un luxe de bon aloi qui met chaque chose en rapport avec l'ensemble et, en même temps, témoigne que cet ensemble a été créé par une suite de générations et non par le coup de baguette de la fée million.

Si l'on reconnaît, en entrant aux palais Bridgewater et Sutherland, le faste de Venise, on y sent le *at home* britannique. Ce n'est point ici une sorte de musée national ouvert à tout voyageur qui met, en le traversant, son nom sur un registre et dont le propriétaire semble seulement le conservateur, comme dans les palais d'Italie; c'est un hôtel bien clos, presque une forteresse, où l'on ne pénètre pas sans un haut patronage, mais dont les richesses semblent devenir vôtres lorsque le maître a dit : « Soyez le bienvenu. »

Et quel goût pur en même temps que sévère! Je ne vois dans les palais modernes rien de seigneurial et de grandiose comme le vestibule et l'escalier de Stafford-House, peuplés de statues et tapissés des chefs-d'œuvre de Paul Véronèse; rien de composé avec un plus grand

goût que cette cour intérieure de Bridgewater-House, que j'appelais tout à l'heure un atrium, et qui rappelle en même temps Rome antique par sa structure, et Rome moderne avec son entourage de portiques décorés à la manière des loges de la cour Saint-Damase, au Vatican. J'ai été surtout frappé par la peinture et la décoration de cette salle ; par les pendentifs d'ornements et les plafonds, par les figures qui s'enroulent dans les voussures. Nous n'avons point d'œuvres aussi réussies dans nos monuments publics récemment élevés, où pourtant les ornemanistes font rage. J'ai demandé à quels artistes étaient dus ces travaux excellents. On ne m'a point dit leurs noms, mais on m'a répondu, je crois, qu'ils venaient de Munich. — Décorateurs français à la rescousse!

Retournons à l'Exposition et quittons les galeries anglaises, nous ne devons pas nous y arrêter plus longtemps si nous voulons nous rendre compte du génie artistique des nations qui ont toutes envoyé au palais de Kensington les spécimens les plus caractéristiques de leur peinture et de leur sculpture.

D'abord nous voici en France. Nous nous y attarderons peu, bien que la France tienne à ce concours général une place infiniment plus importante que les autres contrées, — comme valeur, bien entendu, non pas comme espace : nous n'avons que la moitié d'une galerie; — mais toutes ces œuvres-là, nous les connaissons. Inutile donc de définir leur caractère individuel, de les apprécier en détail. L'effet général de notre envoi, l'impression qu'il laissera au monde, voilà ce qu'il nous importe de constater.

On s'est beaucoup plaint de l'exiguïté de l'espace; et, si on le compare en effet à celui que nous avions attribué aux Anglais en 1855, nous pouvons trouver qu'ils ont répondu à bien de la générosité par bien de la parcimonie. Qu'importe? Il n'y a pas qu'aux expositions des beaux-arts, qu'ils ne répondent point à nos procédés par des procédés pareils.

Mais il est trop grand, cet espace, et beaucoup. Le quart! c'eût été assez pour y caser la *Source*, d'Ingres, les quatre ou cinq Paul Delaroche, le *Saint Augustin et la sainte Monique*, d'Ary Scheffer, l'*Evêque de Liége*, de Delacroix, les *Illusions perdues*, de Gleyre, la *Jeune fille à l'œillet*, d'Hippolyte Flandrin, un Decamps, une bataille d'Horace Vernet et une de Pils, un Robert Fleury et un Meissonnier; un paysage de Daubigny, des bêtes de Troyon. Il serait resté de la place encore pour y joindre un portrait et un tableau de genre de madame Brown; l'*Attelage nivernais*, de mademoiselle Rosa Bonheur, la *Bénédiction des blés en Artois*, de Jules Breton, un paysage de Français, un de Corot, un de Cabat, un de Théodore Rousseau, un de Bellel, un de Lanoue, un de Lavieille, une *Vue de Venise*, de Ziem, un Diaz, un

Hamon, un Gérôme, un Jean Aubert, un Louis Roux, un Fromentin, un Baudry, un de Curzon, un Edouard Frère, un portrait de Chaplin, un de Cabanel, le profil de l'Impératrice, par Winterhalter, le *Saint François d'Assise*, de Benouville, un Isabey, un Protais, un de Dreux, un Jadin, un Gudin, quelques Charlet, un dessin de Bida, un cadre de miniatures de madame de Mirbel et un autre de madame Herbelin ; et puis... — Et puis quoi? Notre école n'eût-elle pas été magistralement représentée?

Elle l'eût été mieux assurément qu'avec l'adjonction des toiles estimables, mais secondaires, qui remplissent notre demi-galerie. On eût écrémé ainsi franchement le premier dessus de l'art français actuel, et l'on n'eût pas montré à l'étranger des œuvres moyennes, qu'il croira que nous lui présentons parmi nos chefs-d'œuvre. L'effet de l'exposition française serait grandi par sa sobriété même.

Je ne sais quel jury a fait le choix des œuvres d'art qui figurent à Londres dans notre travée; mais le jury semble s'être préoccupé d'envoyer à l'Exposition universelle les épaves de nos derniers Salons plus que le microcosme de notre école vivante. Tort grave! un seul coup d'œil eût suffi alors, au visiteur qui vient de parcourir des kilomètres de peinture, pour mesurer de quelle hauteur la France prime en ce moment le monde artistique ; tandis que ce visiteur, ébloui, fatigué, a besoin de se recueillir pour comparer ses impressions, les grouper, les coordonner et s'en faire une opinion.

Notre peinture épique devrait-elle être représentée par la *Vision d'Ezéchiel*, de M. Laëmlein, et le *Pilori*, de M. Glaize? Et combien de fois ne s'arrête-t-on pas devant un tableau de l'exposition française en se demandant : « Pourquoi faire traverser le détroit à cela? pourquoi l'exposer au feu de cent millions de regards? Ce serait si bien à sa place dans un salon de la Chaussée-d'Antin ou dans un musée de province?

Une réflexion cependant pour finir : c'est lorsque ces concours universels exhument les œuvres célèbres, les œuvres vantées pour et contre lesquelles ont coulé des flots d'encre, pour et contre lesquelles se sont émues des guerres civiles dans le domaine de l'esthétique, c'est alors qu'on voit combien la perspective du temps est nécessaire pour asseoir des jugements équitables. On n'a que trop pu voir ce que valaient, après vingt ans, certains tableaux qui passèrent lors de leur première apparition pour la huitième merveille du monde. Mais, au contraire, combien brillent certains autres qui sortent vainqueurs de l'épreuve?

La mode, les passions littéraires et politiques influent beaucoup sur le succès immédiat des objets d'art. Puis tout cela passe et s'éteint, et l'objet reste dépouillé de son prestige devant la postérité :

terrible cour de cassation ! — La *Source* d'Ingres n'a rien à craindre de la perspective du temps.

Avec le groupe de *Cornélie et des Gracques* de Cavelier, l'*Agrippine* de Maillet, les trois *Faunes* de MM. Lequesne, Crauck et Gumery, les *Gracques* de Guillaume, l'*Ariadne* d'Aimé Millet, un buste d'Oliva ou d'Iselin, notre école de sculpture eût suffisamment prouvé qu'elle était la première du monde pendant ce siècle. Toutefois, ici, je ne me trouve pas le courage de blâmer notre jury de la largeur de ses admissions. Presque toutes les œuvres envoyées à Londres y font une figure victorieuse. Telles qui semblaient de moyenne valeur à nos derniers Salons, y paraissent des œuvres de maître. Cela vient de la déplorable faiblesse de la sculpture européenne. — Après Thordwalsen en Danemark, Rauch en Prusse et Geefs en Belgique, quels sculpteurs ont marqué en Europe depuis trente ans, sauf les sculpteurs français ?

Pradier, le maître à tous, l'héritier des Grecs, l'artiste complet qui était né sculpteur comme Titien naquit peintre ; — David, l'énergique athlète qui tailla dans le marbre et le bronze des fragments de l'épopée moderne ; — Rude, l'austère et fidèle imitateur de la nature ; — Simart, le disciple de la pure antiquité ; tous morts, hélas ! depuis quelques années ! mais tous nos contemporains. Ils n'ont été, ni les uns ni les autres, représentés à l'Exposition de Londres ; car on ne peut compter qu'un cadre de médaillons donnera l'idée de l'œuvre de David, ni qu'une *tête de Christ* fournira la mesure de Rude. Eh bien, rien qu'avec notre école vivante, presque entièrement composée de jeunes gens, nous avons dominé de bien haut toute la sculpture exposée en 1862 au palais de Kensington.

De France passons en Belgique. Aussi bien y verrons-nous des peintres que nous sommes accoutumés à regarder comme nôtres, tant nous les trouvons fidèles à nos Salons, tant nous leur faisons de fête.

M. Gallait, un maître qui tient de notre Paul Delaroche, et des vieux Espagnols Velasquez et Zurbaran ; qui imprime la pensée sur les visages et modèle puissamment les formes ; l'auteur, enfin, de l'*Abdication de Charles-Quint*, des *Derniers moments du comte d'Egmont*, du *Prisonnier*, des *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn*, et de tant d'autres œuvres historiques qui comptent parmi les richesses de la Belgique.

M. Leys, un artiste d'un goût exquis et d'une naïveté adorable, qui s'est fait une manière à lui, archaïque et singulière, qui semble peindre un tableau par morceaux rapportés comme on peint une verrière ; qui donne aux gens et aux choses le même relief et la même intensité de couleur ; mais qui compose ses figures et ses groupes

avec une *maestria* particulière ; qui a, en lui, pour ainsi dire, l'esprit flamand du seizième siècle; qui possède, enfin, ces deux qualités toutes-puissantes : l'originalité, le charme.

MM. Alfred Stevens et Willems, deux peintres de genre, qui valent les meilleurs du passé, qui les égalent sans les imiter. Tandis que M. Madou, leur compatriote, s'évertue à refaire les Gérard Dow, et y arrive juste assez pour donner le change aux connaisseurs qui ne s'y connaissent pas, MM. Willems et Stevens peignent les scènes d'intérieur du présent avec la même franchise, la même simplicité, la même perfection que Terburg ; avec cela, ils ont une peinture large et solide, une couleur de bon aloi, un relief qui témoigne qu'ils profitent des enseignements modernes de la photographie.

Tandis que l'immense Russie tient si peu de place dans la considération des arts, la petite Belgique y occupe certainement le rang de grande puissance. Pas un tableau qui ne soit bon, parmi les cent qu'elle envoie, et beaucoup qui sont des œuvres de premier ordre!

Les caractères généraux de l'école belge sont une peinture solide et franche; une belle distribution de la lumière; une sage entente de ce réalisme de bonne foi, né de la découverte de Daguerre, et qui prépare, selon moi, une rénovation de l'art. Les Belges, enfin, ont de vrai *tempéraments* de peintres, comme on dit dans un argot d'un goût discutable, mais fort à la mode.

L'Allemagne est la quatrième grande puissance artistique du monde. Nous englobons, bien entendu, dans l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche et toute la confédération germanique.

Ici, les caractères généraux sont précisément contraires à ceux de l'école belge. Nous ne trouvons aucune trace de réalisme, ni du réalisme de surface des préraphaélites anglais, ni du réalisme solide et profond des Belges et de quelques Français; au contraire, la peinture est creuse et semble reproduire les personnages et les objets tels que les rêve l'imagination et non tels que les voient les yeux.

La peinture allemande, même lorsqu'elle représente avec M. Knaus des scènes populaires et de la grosse joie, est une peinture essentiellement idéaliste. Le principal but des peintres allemands paraît être d'éveiller de grandes pensées : j'entends, des peintres de religion et d'histoire, de ceux qui suivent les traces d'Owerbeck, de Cornelius et de Kaulbach! Mais les autres, sans s'élever si haut, s'adressent aussi d'abord à l'esprit, non aux sens. J'entends d'ici les critiques s'écrier que le premier devoir de la peinture est de parler à nos yeux d'abord, et que l'affaire des peintres n'est point, comme celle des écrivains et des poëtes, de prouver une thèse ou de proposer à l'imagination des allégories et des symboles. Peut-être ont-ils raison; je ne saurais d'ailleurs défendre ni la peinture inconsistante des Allemands ni leur cou-

leur positivement désagréable. Cependant, devant les grands cartons qu'ils exposent, on se sent tout à coup élevé vers des sphères supérieures. L'émotion que l'on ressent ne vient point du régal des yeux. Si la peinture épique existe encore quelque part, c'est en Allemagne.

Ces réflexions sont suggérées par le souvenir des impressions reçues en Allemagne et corroborées par l'exposition de 1855, plus que par la vue de l'envoi allemand à Londres, cette année. Nous n'y voyons, en effet, qu'un seul carton de Cornelius. Ni Kaulbach, ni l'école d'Owerbeck ne se montrent. Quelques cartons d'artistes moins connus représentent seulement à Londres la grande peinture allemande: ce sont particulièrement ceux de MM. Vögler et Furich.

Les cartons de MM. Vögler et Furich, les beaux dessins de M. Warsaw, les bons paysages de MM. Otto von Thoren, Raffalt, Von Lichtenfels et Schäffer; les études de chevaux de M. Carl Lotz, la *Scène de deuil* de M. Neüstatter, quelques bons portraits, le magnifique livre d'heures des professeurs de l'Académie de Vienne, sont catalogués à l'envoi de l'Autriche.

L'envoi de la Prusse et du reste de la confédération germanique peut s'enorgueillir d'une marine superbe, — un chef-d'œuvre, — de M. Andreas Achenbach; puis des paysages de M. Oswald Achenbach, d'un autre beau paysage italien de M. Albert Flamm; du *Galilée* de M. Hausmann; d'une *Résurrection de la fille de Jaïre*, de M. Richter; des *Trois Maries au saint sépulcre*, d'Anna Schleh; des compositions du baron van Blomberg pour l'illustration du Dante, qui sont curieuses, même après celles de Gustave Doré.

Je crains de m'attarder en de sèches nomenclatures, sans quoi je citerais encore le *Convoi dans la forêt* de M. Knaus, la *Parade à Berlin* de M. Krüger, les vues de Francfort, de M. Anton Burger, etc. Il vaut mieux, je crois, moins s'appesantir sur le détail des œuvres, que nous ne pouvons apprécier suffisamment dans cet article, et s'attacher davantage au caractère général des écoles.

J'ai dit les grandeurs de l'école allemande, j'ai indiqué ses faiblesses. Reconnaissons-lui encore un grand goût d'ornementation, et reprochons-lui l'insignifiance d'une partie des œuvres qu'elle expose. Après tout, la pièce magistrale de l'exposition germanique est encore la *Marine* de M. Andreas Achenbach. Il faut ranger au second ordre les cartons et les tableaux, les portraits et les paysages que j'ai nommés ensuite; et plus bas encore une foule de tableaux estimables, mais profondément ennuyeux, devant lesquels on passe sans les apercevoir.

La sculpture allemande triomphe à l'Exposition avec la réduction du monument du grand Frédéric par Rauch, un des morceaux les

plus justement célèbres de la statuaire européenne pendant ce siècle.

Voici venir la Hollande, une des anciennes patries de l'art. La Hollande n'a point changé son idéal; il se dirige encore aujourd'hui vers la minutieuse reproduction des petites choses. Passons sans nous arrêter devant cette multitude d'imitations des Metzu et des Miéris : aussi bien les véritables richesses artistiques de la Hollande moderne, ce sont les marines de M. Israëls et Waldorp, les paysages de MM. Burnier et Kugtenbroumer.

Continuons de marcher vers le Nord. Les écoles de Danemark, de Suède et de Norwége ne sont point dénuées. Voici des contrées nouvelles, des contrées glacées où il semblait que l'art ne devait pas naître faute de soleil. Ne se persuadait-on point que l'art était inféodé aux heureuses contrées où croissent les orangers? qu'il ne pouvait, comme la vigne, dépasser un certain degré de latitude? Peut-être, l'art qui s'inspire des beautés de la forme; mais cet art moderne, encore naissant, qui s'attache surtout à poursuivre l'expression de la vie, celui-là, devait trouver des maîtres dans les écoles du Nord. Nous l'avons vu, en Angleterre, inspirant MM. Millais, Hunt, Brown et les préraphaélites; produisant par leurs mains des œuvres singulières et attachantes, malgré la très-réelle inaptitude du génie anglais pour toutes les productions artistiques. Le voici maintenant en Danemark, en Suède et en Norwége produisant des œuvres d'un aspect un peu froid, mais d'une véritable puissance. Les portraits de M. Gertner, de M. Schiott, de M. Monnies ne rappellent-ils pas ce prodigieux portrait de Denner que le Musée du Louvre acheta lors de la vente du maréchal Soult et qui souleva des étonnements infinis? En regardant cette tête de vieille femme signée d'un nom peu connu, on demeurait fasciné. La prunelle de ces yeux semblait rouler dans l'iris. On eût dit que ces rides allaient frémir si l'on heurtait le tableau.

Les portraits de MM. Gertner, Schiott et Monnies ont des duretés, des sécheresses qui les empêchent d'égaler la tête de Denner. Il faut pourtant reconnaître que ce sont d'admirables études, et qu'ils ouvrent à l'art du portraitiste une nouvelle voie.

Ici le relief ne manque pas absolument comme dans les peintures de MM. Millais et Hunt, et si la couleur est nulle, elle n'est pas désagréable. Il faut accorder une sérieuse attention à ces tendances de la peinture du Nord. Quelque chose de nouveau nous arrive de ces climats rigoureux où l'homme, sans cesse en lutte avec la nature, se prend pour ainsi dire corps à corps avec elle jusque dans les manifestations de l'art, et cesse de faire des efforts, seulement lorsqu'il l'a vaincue.

Mais l'envoi du Danemark le plus important parmi ceux des trois contrées scandinaves, a d'autres richesses que les portraits de MM. Gertner

et Monnies (M. Schiott, n'a rien envoyé à Londres). Ces autres richesses même seront plus généralement appréciées. Elles saisissent davantage les yeux et les captivent autant après examen. Je veux parler du magistral paysage que M. Skowgaard intitule : *Soirée d'août* et d'une superbe marine de M. Sorensen. Le paysage est noble et vrai. Il a des lignes qui font penser au Poussin, des profils élégants qui rappellent Corot, un coup de soleil à travers la pluie qu'on croirait peint par Daubigny. C'est une œuvre puissante comme la marine de M. Sorensen.

Un intérieur du palais de Frederiksborg, au temps de Christian IV, par M. H. Hansen, peut compter encore parmi les œuvres intéressantes de l'Exposition ; quelle prodigieuse étude des détails, quels jeux de lumière!

C'est le Danemark aussi, qui se pare des sculptures de Thorwaldsen, un maître qui avait à la fois l'énergie et la grandeur, la noblesse et la sobriété; qui exerça une influence énorme sur le développement de l'art dans son pays, où un musée spécial a été consacré à ses œuvres et à ses collections; que la belle frise de l'*entrée triomphale d'Alexandre à Babylone* a fait grand pour tous ceux qui goûtent Phidias, et que le *lion* de Lucerne a fait populaire.

Il faut louer encore le groupe d'*Hercule et Hébé*, par M. Jerichau; et, tandis que nous parlons de la sculpture scandinave, il faut citer le féroce *Duel au couteau* de M. Molin, sculpteur suédois. Ce groupe, inspiré d'une légende populaire bien connue en Suède, en Norwége et en Danemark, a quelque chose de sauvage et de violent, qui dépasse parfois les conventions sculpturales, mais qui produit une grande impression. On dirait que dans l'âme de M. Molin s'est allumée une étincelle du génie de Michel-Ange.

Nous devons à la Suède deux des plus belles marines de l'Exposition, qui en possède plusieurs, comme on a pu le voir. L'une serait un chef-d'œuvre si le ciel valait la mer, la mer immense, majestueuse, profonde, la mer en même temps transparente et sombre, la perfide mer. La seconde n'a point cette grandeur, mais on n'y voit point de détails à reprendre. Toutes deux sont signées du nom de M. Larsson.

Deux tableaux de genre et un portait de mademoiselle Amalia Lindegren, une belle *Vue de Venise* de M. Palm, des scènes de la vie laponne, de M. Hockert, attirent encore l'attention sur l'envoi de la Suède.

En Norwége, toujours de belles marines. — La mer inspire les gens du Nord qui vivent d'elle et comptent sur ses produits comme nous sur ceux de nos guérets. — Voyez ces *Paysans norwégiens raccommodant leurs filets*, que nous montre le peintre des mœurs natio-

tionales, Tidemand; voyez dans toutes les chaumières qu'il vous ouvre, ces engins de pêche ! L'intérêt principal de l'exposition norwégienne, c'est précisément le reflet de la nature et des mœurs scandinaves qui s'en échappe. Voici bien cette mer glauque dont les vagues alourdies semblent revenir de caresser la banquise, ce soleil franchement rouge, comme à Naples il est blanc, dont les lueurs boréales flamboient dans une atmosphère glacée. Cette lumière intense qui ne produit pas d'ombre et règne perpétuellement sur les zones où la nuit noire est inconnue, où les jours s'éteignent entre deux crépuscules. Nous devons à MM. Baade et Bennetter, Boë et Eckersberg, ces tableaux inspirés de la poésie des fjords.

En Russie, nous retrouvons les soleils aux longs rayons obliques, glissant à perte de vue sur les steppes; mais, hélas! nous n'y retrouvons ni l'originalité, ni la verve, ni la science, ni l'inspiration. — Quelques paysages, quelques portraits, quelques tableaux médiocres témoignent pourtant que la Russie a des peintres : passons.

Du Nord transportons-nous au Midi. La pensée accomplit de ces voyages en moins d'une seconde. Hélas ! il s'en faut que le groupe ibérique nous retienne aussi longtemps que le groupe scandinave. En Espagne, peu de chose ; M. Madrazzo est mort, et nous n'avons plus ses portraits, qui, en 1855, faisaient concurrence à ceux de M. Dubuffe. En Portugal, rien, rien, rien... selon la célèbre expression de M. Desmousseaux de Givré.

L'Italie... Ah! misère!... Comment la patrie de l'art est-elle devenue stérile ? comment les Italiens qui vivent dans la lumière sont-ils devenus aveugles ? S'ils ne comprennent plus le beau, pourquoi peindre? Et s'ils le comprennent encore, comment oser montrer ce qu'ils peignent ? Mais ils le comprennent, chose étrange ! — Entrez dans la salle de la Tribune à Florence. Ils sont là une cinquantaine d'admirateurs devant la *Vénus de Médicis*, l'*Arotino*, le *Faune dansant*, la *Fornarina* de Raphaël, etc. Les uns discourent, les autres peignent : écoutez les uns, ils parlent d'or ! Voyez les autres, ils copient, et, d'un chef-d'œuvre, font une platitude. Pourquoi ? Apparemment que le génie inspirateur de l'art visite les nations tour à tour. C'est quand il est parti que s'éveille le sens critique. Après la création, la dissertation, la glose. Après les poëtes, les grammairiens.

Rome envoie deux beaux portraits dus à M. Capalti : une *Sainte Famille*, bon pastiche des anciens maîtres, par M. Bompiani; de belles mosaïques et de beaux camées. Elle envoie aussi les admirables bijoux de Castellani, où l'or est travaillé avec un goût exquis, un art merveilleux, qui valent les plus beaux bijoux étrusques.

Le royaume d'Italie inscrit à son avoir les gravures de Calamatta et de MM. Jesi, Toschi, Schiavone, Longhi, et puis... et puis ? — Rien.

C'est-à-dire de médiocres tableaux de genre de MM. Induno, lesquels en exposèrent de meilleurs chez nous en 1855; et beaucoup, beaucoup de statues supérieurement taillées dans le plus pur carrare. Les gens du métier savent que les Italiens sont de bons praticiens. Mais, hélas! ils l'ont bien perdue, l'inspiration de Michel-Ange, de Donatello et de Ghiberti! Citons pourtant comme des artistes parmi tant d'ouvriers, MM. Vela et Magni.

Le meilleur apport de l'Italie c'est encore les majoliques de la fabrique de Doccia, près de Florence, dirigée par le marquis Cinori-Lesci.

La Grèce a envoyé à Londres quelques bustes estimables signés du nom de M. Kossos.

Mais n'allais-je point oublier de mener mon lecteur en Suisse! Ceci est affaire de conscience; et, bien que la peinture suisse ait un air calviniste fort peu engageant, il faut affronter sa froideur revêche et y découvrir les paysages de Calame, qui sont d'un grand style, ceux de M. Castan, qui rappellent ceux de M. Français, ceux de M. Berthoud, qui rappellent ceux de M. Corot, avec plus de soleil et moins d'élégance; ceux de M. Diday; les *Vaches à l'abreuvoir*, de M. Humbert; les *Paysans andaloux*, de M. Buchser; une belle *Tempête sur le lac des Quatre-Cantons*, de M. Mennet, et un *Paysanne donnant la main à son enfant*, de M. Stückelberg.

Nous approchons du terme de cette revue. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Suède, le Danemark et la Norwége, la Russie et la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, ont été tour à tour explorés par nous. Quelles contrées pourraient encore apporter à l'art un contingent nouveau? Ne semble-t-il pas qu'après cette longue excursion dans l'Europe artistique, nous n'ayons plus qu'à conclure et à quitter le palais de Kensington?

Pas encore, cependant. Deux États nouveaux venus, deux États auxquels on ne pensait guère, ont envoyé à l'Exposition universelle des tableaux dignes d'attention... pourquoi pas dire franchement dignes d'admiration?

L'Amérique, ou, pour parler plus exactement, les États-Unis, qui déjà, en 1855, nous avaient montré d'assez bons portraits, se présentent aujourd'hui avec deux paysages excellents, réalistes avec bonne foi, comme peuvent l'être les ouvrages de peintres sans idées préconçues, et bien organisés. Ces deux études, que l'on sent prises sur nature, sont de M. Hays, et représentent, l'une, le rendez-vous d'un troupeau de bisons dans les territoires du Missouri; l'autre, un village de furets dans les prairies.

Les tableaux sont petits, les horizons immenses. Les bisons arrivent en tribus innombrables, les furets sortent de terre par fourmi-

lières. — Qui pourrait les compter? — Personne, car bientôt les yeux fatigués du compteur verraient remuer et marcher les longues files de bisons, grouiller les furets dans leurs terriers. Les plans des paysages s'étendraient en distances incommensurables, les ciels déploieraient leurs espaces à perte de vue.

Quelle nature différente de tout ce que nous connaissons! L'Amérique est là tout entière dans ces deux petites toiles; l'Amérique avec ses savanes, ses prairies et ses forêts vierges, ses champs de bataille gigantesques où se ruent les unes sur les autres des fourmilières d'hommes qui ne s'épuisent ni ne se terrassent point. Tout à l'heure nous étions en Suisse, et les paysages de Calame et de ses émules nous montraient les horizons étroits des gorges alpestres. — Là, Guillaume Tell a pu combattre et triompher avec une poignée de montagnards. Ici, on s'étonne que les peuples ennemis puissent se joindre; on ne comprend pas que l'esprit de guerre anime les unes contre les autres des hordes humaines; ou bien alors l'imagination s'épouvante d'un choc des armées comme d'un cataclysme. On prend le vertige.

La peinture de M. Hays est étrange et fascinatrice, mais non plus comme la peinture de certains préraphaélites anglais, dont l'étrangeté est hostile, pour ainsi dire; qui heurte d'abord l'attention comme un grincement, qui semble jeter au spectateur une poignée de sable dans les yeux. Les paysages du peintre américain étonnent l'esprit par les pensées qu'ils y éveillent et non par leur bizarrerie. Ils attachent, ils fascinent, ils captivent, ils font rêver, comme deux vers d'Homère ou vingt notes du plain-chant grégorien.

M. Hays n'est point aux États-Unis le seul paysagiste de valeur; à son nom peuvent se joindre ceux de MM. Inness et Church, dont il est à regretter que nous n'ayons rien vu à l'Exposition universelle. On parle encore des portraits de M. Elliot, qui n'ont point paru davantage à Londres.

C'est la première fois, il me semble, que la Turquie paraît à une exposition des beaux-arts; mais quelle entrée triomphante! Un seul peintre, M. Mussurus-Bey, un jeune homme, un enfant, car le livret de l'Exposition ajoute à son nom cette mention: « Né en 1842, » expose cinq toiles, trois portraits et deux natures mortes qui font penser à Chardin et que ne renierait point Diaz.

Comment ceux qui ont vu, depuis leur naissance, chatoyer les tapis de Smyrme aux tons chauds et intenses, étouffés par une toute-puissante harmonie, ne seraient-ils pas coloristes? M. Mussurus-Bey a une riche couleur, une facture large et solide. Certaines hardiesses qui trahissent plus de dispositions naturelles que de science font voir qu'il est fort jeune; n'importe, il a deux portraits qui seraient bons

parmi les bons, et une petite toile sur laquelle se groupent tout simplement deux fioles, une boîte de couleurs, un verre et deux pinceaux, qui est véritablement remarquable.

Cette fois, nous avons bien tout vu. J'ai promené mon lecteur aux quatre coins de l'horizon ; puissé-je ne l'avoir pas trop fatigué! Maintenant, il faut fermer nos yeux éblouis et rassembler nos souvenirs et nos impressions.

« Que ne suis-je riche » se disait, en faisant sa revue rétrospective, l'humble critique qui va signer ces pages. « Si j'avais des millions et des millions,... si j'étais roi ou bien empereur... »

Le pâtre de la chanson disait bien :

Si j'étais roi, Pierre, il faut que tu saches,
Si j'étais roi, ce que je ferais, moi !
Sur un cheval je garderais mes vaches,
J'aurais toujours des chapeaux à panaches,
Si j'étais roi !

Qu'il soit permis à l'amateur qui vient de voir défiler les richesses des deux mondes, de brasser pour ainsi dire à pleines mains les merveilles et les chefs-d'œuvre, qu'il lui soit permis de faire aussi des châteaux en Espagne.

Si j'étais roi, donc, du sceptre ou de la finance, ou bien si j'avais pour marraine une fée; — si je pouvais, enfin, commander aux forces magiques ou aux forces humaines de m'élever un palais, de le décorer avec magnificence, de l'emplir d'objets d'art, — assurément parmi les richesses exposées au palais de Kensington, j'aurais de quoi satisfaire mes goûts les plus luxueux et les plus délicats. Je pourrais contenter à la fois et séparément mes aspirations au faste et à la pompe, à l'élégance, au confortable, — et, qui mieux est, ces aspirations multiples et indéfinissables, toujours en éveil et jamais blasées, qui composent le goût des arts.

Eh bien, que choisirais-je?... Par qui ferais-je construire mon palais, de quelles belles choses le décorerais-je? de quels tableaux et de quelles statues surtout emplirais-je la galerie que je devrais traverser souvent, la salle où j'établirais la meilleure partie de ma vie, celle du travail et de la rêverie?

D'abord, je ne commanderais point mon palais au pays d'Utopie, à l'architecte de Kensington-Palace,... et, bien que j'apprécie l'importance du travail, je ne placerais pas à l'entrée la fontaine en majolique de M. Minton, — *Chinese fountain*, — ainsi nommée parce qu'elle n'a rien de chinois du tout. Mais passons, sans nous arrêter davantage, à la structure de ce palais idéal. Aussi bien, qui pourrait con-

struire et qui pourrait décrire l'Eldorado rêvé par l'imagination? — Pas même M. Joseph Paxton, l'architecte du palais merveilleux de Sydenham, pas même les décorateurs de l'Alhambra.

Certainement je meublerais les chambres de service, antichambres, lingerie, office, etc., avec les meubles confortables et solides de l'Angleterre; les salons et les chambres à coucher avec les meubles délicieux des ébénistes français qui ont fourni ceux de l'hôtel de la Commission impériale à Londres; je placerais quelque part la cheminée byzantine en faïence émaillée de l'Exposition anglaise, après avoir placé dans mes salles favorites celles de MM. Fourdinois et Marchand; je ferais revêtir un salon de danse d'onyx d'Algérie; dans un salon d'attente je ferais encadrer des médaillons d'émail de MM. Devers ou Jean, par des boiseries de chêne sculptées par Mazaroz-Ribailler; j'aurais des tapisseries des Gobelins et de Beauvais, je ne voudrais manger que dans la porcelaine mousseline de Sèvres, et boire que dans des verres de Bohême.

« Si j'étais roi... » — Sur les panneaux bruns de la grande salle où je me retirerais pour vivre de la vie intellectuelle, pour y recevoir les amis d'élite je mettrais d'abord, à la place d'honneur, et comme la divinité sur l'autel du beau, la *Source* d'Ingres. Puis, près de la grande fenêtre à balcon où j'irais m'asseoir, au jour baissant, la barque de Gleyre qui se nommait jadis, le *Soir de la vie ;* en face de la *Source*, je mettrais la *Marie-Antoinette* de Paul Delaroche, — la beauté de l'âme en regard de celle du corps. — Puis, çà et là, des œuvres exquises comme la *Jeune fille à l'œillet* d'Hippolyte Flandrin, un paysage de Daubigny et un de Corot, — la nature réelle et la nature rêvée, — des œuvres puissantes comme l'*Évêque de Liége* de Delacroix, un Decamps, un Jules Breton et un Troyon, — des œuvres attachantes comme un Robert Fleury et un Édouard Frère.

En Belgique je prendrais un Leys : Le *Jeune Luther chantant des hymnes dans les rues d'Eisenach;* un Gallait : le *Prisonnier;* l'*Effet d'hiver* de Lamorinière; un Stevens ou un Willems. En Allemagne, la superbe *Marine* de M. Andréas Achenbach. En Hollande, les deux paysages de MM. Burnier et Kugtenbroumer. En Danemark, un portrait de M. Gertner ou de M. Monnies, le paysage de M. Skowgaard, et la *Marine* de M. Sorensen. En Suède, l'une des *Marines* de M. Larsson. En Amérique, le *Rendez-vous du troupeau de bisons* de M. Hays. En Turquie, la petite nature morte de M. Mussurus-Bey.

Et en Angleterre ? — En Angleterre ?... — Mais je ne compose pas en ce moment un musée cosmopolite; j'ébauche mon château en Espagne; je rêve le paradis terrestre que je voudrais me faire. La peinture anglaise n'a pas pour elle, hélas ! le charme, cette toute-puissance ! En Angleterre, je prendrais un paysage de John Crome, et

deux statues : celle de Wilberforce, par Joseph, et la *Liseuse* de Macdowell.

Elles figureraient dignement entre l'*Ariadne* de Millet, la *Suzanne* de Cabet et les bustes de MM. Oliva et Iselin, dans la galerie dont l'entrée serait gardée par un groupe de Thorwaldsen, *les Gracques* de Guillaume et l'*Agrippine* de Maillet.

Oui, si une magique puissance me livrait tout à coup toutes les richesses de l'Exposition de Londres pour m'en faire un paradis, j'aimerais vivre parmi ces choses, je trouverais dans ce milieu de délicieuses jouissances intellectuelles. Et ce choix suprême sur des milliers d'œuvres d'art, ce rêve du désir lancé à toutes brides au champ de l'idéal, n'est-ce pas le dernier mot du critique?

Il parle depuis bien longtemps, j'en demande pardon à mes lecteurs.

Claude Vignon.

L'ADMINISTRATION LOCALE

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

I

Tel est le titre d'un grand écrit de M. Dupont-White publié dans la *Revue des Deux Mondes*[1] à la glorification de la centralisation française.

L'auteur s'occupe d'abord de l'Angleterre, où toutes les affaires locales sont faites, où la justice est rendue par des hommes de chaque pays exerçant presque tous leurs fonctions gratuitement et dépendant fort peu ou pas du tout du pouvoir central.

M. Dupont-White s'étonne bien de ces institutions qui datent du moyen âge, de ces propriétaires juges et administrateurs en même temps; mais il n'en reconnaît pas moins avec loyauté que l'Angleterre ne se trouve pas mal de ce régime. « Il ne faut pas appeler cela, dit-il, un pêle-mêle sauvage des pouvoirs, tout est bien qui fonctionne bien, et, sous ce régime, la Grande-Bretagne s'est civilisée comme on sait... Rappelons-nous que la civilisation ne réside pas tout entière dans la perfection des mécanismes administratifs, la civilisation est surtout dans les personnes, dans les âmes... Après tout, la localité britannique est singulièrement vivante; on dirait qu'elle se meut par elle-même avec indépendance et vigueur. »

Ces libertés locales si grandes empêchent-elles l'Angleterre d'avoir un gouvernement fort et énergique? Au souvenir de la lutte gigantes-

[1] Voir les numéros des 15 mars, 15 août et 1er décembre 1862, et 1er février 1863.

que soutenue par l'Angleterre contre la Révolution française et le César des temps modernes, en présence de ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, ce serait ridicule de le prétendre.

L'administration du pays par le pays n'a donc en Angleterre que des avantages : grande économie des deniers publics, activité et vie répandues partout; les riches, les hommes de loisir sans cesse sur la brèche, portant le poids des affaires publiques, se faisant respecter et aimer, fécondant toutes les parties du sol par leur présence, leurs soins et leurs richesses, prévenant ainsi les jalousies, les haines, les révolutions, et contribuant aux progrès et à la grandeur de la patrie.

Le système français, entièrement opposé, est bien simple. Le gouvernement fait tout. Hommes et choses, tout est dans sa main, tout jusqu'à la justice, même ordinaire, par le système de nominations et d'avancement. Les propriétaires, même les plus capables, ne font rien pour la chose publique, s'ils ne cessent d'être eux-mêmes pour devenir fonctionnaires et hommes-liges. Bons provinciaux, on fait vos affaires chez vous, sans vous, malgré vous; les bureaucrates inviolables sont là.

La liberté est vivante en Angleterre; elle est en France comme l'oiseau sous la machine pneumatique.

Voilà le régime que M. Dupont-White admire et glorifie dans de nombreuses pages.

Et d'abord il déclare les Français incapables de s'administrer eux-mêmes, parce qu'ils sont de race latine, tandis que les Anglais sont de race... je n'ai pas bien compris de quelle race.

En effet, les Anglais sont un mélange des anciens Celtes avec les Germains et les Normands ou Scandinaves. Mais est-ce que les Français ne sont pas également un mélange de Celtes, de Germains et de Normands? Parce que les Romains ont laissé dans les Gaules une empreinte un peu plus profonde, peut-on dire que les Anglais, de nos jours, sont une race supérieure capable de se conduire, et nous, des espèces d'Hindous qu'il faut mener à la lisière?

En supposant un instant quelque vérité dans cette assertion si flatteuse pour nous, à qui serait la faute?

Entre le Français et l'Anglais du moyen âge y avait-il une si grande différence d'aptitudes? Les Normands de France ne valaient-ils pas les Normands anglais et les races conquises par eux? Les Bretons de France ne valaient-ils pas ceux d'Angleterre? Croit-on que les Bourguignons, les Provençaux, les Languedociens, les Béarnais, les Flamands, les Artésiens, et tant d'autres qui avaient leurs États et savaient s'administrer étaient inférieurs aux Écossais et aux Irlandais? N'est-ce pas même dans la partie méridionale de la France, qui avait

conservé le plus de la race latine, dans la Provence et le Languedoc, que le régime municipal en grand, l'administration du pays par le pays, avaient jeté le plus d'éclat et se sont maintenus le mieux jusqu'en 1789?

L'organisation sociale au moyen âge était à peu près la même en Angleterre et en France, et les hommes se valaient. Certes, le Français du moyen âge n'était pas *centraliste* comme M. Dupont-White le dit du Français de nos jours; il aurait eu horreur de ce régime d'emmaillotement. Est-ce que nous ne sommes plus de la même race que nos aïeux?

Les lois et les institutions territoriales, municipales, universitaires, judiciaires et politiques, débarrassées successivement de la rouille des siècles, améliorées, appropriées aux besoins nouveaux, le constant exercice des facultés, la pratique des affaires, le *self-government*, auraient donc fait des Anglais, là où apparaissent cependant tant d'éléments de division et de désordre, un peuple stable, réfléchi, capable de se modérer, doué d'une persévérance et d'une force d'expansion extraordinaire.

Si l'on pouvait accuser les Français d'être frondeurs, frivoles, flottant à toutes les idées, passant d'un excès à l'autre, incapables de se conduire, il faudrait donc l'attribuer à la destruction des institutions libres dont la France était dotée comme l'Angleterre et à la centralisation toujours croissante depuis trois siècles, qui n'a plus permis aux hommes de se former à la vraie liberté, et leur a enlevé la responsabilité d'eux-mêmes, en un mot, au défaut d'initiative, d'expérience, d'esprit de conduite, suite inévitable d'une tutelle énervante.

Mais parce que le Français est soumis maintenant à un régime qui s'oppose au développement de ses facultés, ce n'est nullement une preuve qu'il est privé de facultés et incapable de se conduire; cette opinion est aussi fausse qu'injurieuse.

Et d'ailleurs, qui prétendez-vous nous donner pour tuteurs tenant nos lisières? Des hommes d'une race supérieure apparemment, des Olympiens? Mais non pas du tout; ce sont de simples Français, des Français comme nous, ces fonctionnaires de tout rang qui tiennent les lisières de ce peuple enfant; expliquez-moi donc par quelle vertu surnaturelle, par quel miracle ces hommes qui la veille du jour où ils ont reçu leur brevet de fonctionnaires étaient comme nous tous incapables de faire les moindres affaires du pays, deviennent tout à coup aptes à faire partie du corps inviolable et omnipotent de nos tuteurs? Nous sommes, prétendez-vous, d'une race incapable de s'administrer elle-même; mais comme tous nos fonctionnaires sont de la même race, ils doivent être, à plus forte raison, incapables de conduire les autres. Ce serait une nouvelle explication de nos révolu-

tions, et je vous engage à la développer avec votre talent habituel. Mais peut-être vaudrait-il mieux renoncer franchement à votre système qui conduit tout droit à l'absurde.

M. Dupont-White donne ensuite une autre explication de notre centralisation qui paraît plus plausible ; en Angleterre, les affaires locales peuvent être faites par les hommes de chaque pays, grâce à l'aristocratie ; dans la France démocratique, c'est impossible, et les quelques restes de notre aristocratie sont suspectés, enviés et détestés des populations. Cette dernière assertion n'est pas tout à fait exacte ; nos aristocrates sont mal vus, lorsqu'ils ne font rien d'utile et s'isolent dans leur vanité ; mais plus d'un a su se rendre populaire, et voyez ceux qui entrent dans les conseils généraux s'ils ne savent pas pour la plupart se faire apprécier et aimer de leurs collègues de toutes les classes. C'est la centralisation qui isole et tient les hommes divisés, ce sont les libertés et les devoirs qu'elles imposent qui mêlent les hommes et les rapprochent.

Sans doute, l'aristocratie anglaise rend plus facile l'administration du pays par le pays, mais les États où la démocratie domine sont-ils incapables du *self-government?* Est-ce qu'en Suisse, pays assurément fort démocratique, les affaires locales ne sont pas faites entièrement par les hommes de chaque canton ? Est-ce que les colonies anglaises, où la démocratie domine, n'ont pas l'administration d'elles-mêmes ? Est-ce que les États, aujourd'hui désunis de l'Amérique, où l'excès de la décentralisation existait, et qui ont fait, à tout prendre, tant de grandes choses, sont des pays aristocratiques ?

Pour en finir avec cet axiome prétendu que le Français ne peut avoir le *self-government* à cause de la race et de la démocratie, je n'ai plus qu'un exemple à citer, mais il est assez éclatant pour réduire nos adversaires au silence.

La moitié du Canada est aujourd'hui habité par des Français. Lors de la fondation de cette colonie, le gouvernement français, encore gêné en France dans ses idées de pouvoir absolu par les restes des institutions libres du moyen âge, ne voulut pas établir au Canada d'institutions semblables : point de municipalités, point d'États provinciaux, pas même de conseils locaux consultatifs, nommés par le roi ou ses représentants, mais un gouverneur, un intendant, des juges amovibles, et tout se faisant par des fonctionnaires nommés par le roi et ses ministres.

Voici ce que Colbert, le grand ministre du pouvoir absolu, écrivait à M. de Frontenac, gouverneur du Canada : « L'assemblée et la « division que vous avez faite de tous les habitants du pays en trois « ordres ou états pour leur faire prester le serment de fidélité pou- « voit produire un bon effet dans ce moment-là ; mais il est bon que

« vous observiez que, comme vous debvez toujours suivre dans le « gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se prati-« quent icy, et que nos roys ont estimé du bien de leur service depuis « longtemps de ne point assembler les états généraux de leur « royaume, pour peut-être anéantir cette forme ancienne, vous ne « debvez aussi ne donner que très-rarement, et pour ainsi dire ja-« mais, cette forme au corps des habitants dudit pays, et il faudra « même, avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore « plus faite qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui pré-« sente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que « *chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous.* »

Voilà quel fut le régime du Canada jusqu'en 1763, époque de la conquête par les Anglais.

Après avoir été soumis d'abord à un régime militaire, arbitraire et despotique, les Canadiens conquis virent leurs liens se relâcher, leur sort s'améliorer; par nécessité, plus encore que par bonne volonté (car il fallait ménager les Canadiens pour les empêcher de se réunir aux États-Unis), l'Angleterre respecta la religion, la langue, les lois des Canadiens; puis, comme elle désirait attirer des émigrants anglais qui n'auraient pas voulu habiter une terre soumise au régime du bon plaisir, et qu'il était à peu près impossible de ne pas accorder à ses sujets français des droits égaux à ceux des Anglais, elle concéda successivement au Canada le jugement par jury, l'*habeas corpus*, des franchises municipales, un parlement, la responsabilité des ministres, le vote de l'impôt et son emploi, enfin l'administration complète du pays par le pays.

Une partie de ces bienfaits fut d'abord assez mal reçue de nos Canadiens français. Voici ce que j'ai entendu raconter en 1858 à M. Alexis de Tocqueville, de si regrettable mémoire, qui avait eu l'occasion de parler longuement du Canada avec lord Elgin, le plus remarquable des gouverneurs généraux de cette contrée. Lord Elgin avait voulu laisser aux Canadiens le choix de leurs administrateurs; mais nos Français résistèrent d'abord, ils voulaient continuer à être administrés par des fonctionnaires choisis par le gouverneur et n'avoir pas la charge et l'ennui de gérer leurs affaires publiques; ils rejetaient la liberté qu'on voulaient leur donner. Ainsi l'administration des intérêts locaux entre les mains du gouverneur général et de ses agents, qui aurait semblé une énormité aux Anglais, passait aux yeux des Canadiens français pour un avantage. Rien n'avait plus frappé lord Elgin que cette différence dans les idées des deux peuples; mais mû par des motifs d'un ordre supérieur, il obligea nos Français à s'administrer eux-mêmes. Ils s'accoutumèrent bientôt à ce régime, et si un jour on voulait ravir aux fils ce qu'il fallut imposer

aux pères, l'indignation serait grande sans doute dans le Canada français.

Voici maintenant le résultat. Dans un mémoire remarquable sur les colonies anglaises, inséré dans la *Revue britannique* de juin 1861, on lit : « La vallée du Saint-Laurent présente la seule étendue considérable de terre qui soit cultivée sans interruption au Canada ; elle offre le singulier spectacle d'un fleuve coulant, pour ainsi dire, entre deux rues de village d'une longueur de trois cent cinquante milles, adossées à des forêts et à des montagnes. Sur les deux rives de ce fleuve superbe habitent les paysans les mieux nourris, les mieux vêtus, les mieux logés, les plus sages, les plus satisfaits qu'il y ait au monde. Au point de vue politique, le peuple canadien jouit d'une aussi grande somme de liberté politique que le puisse un pays.

« Dans aucun pays le système municipal de *self-government* n'a été mis en pratique aussi complétement qu'au Canada. Il pourvoit à toute la législation locale possible; c'est une imitation d'institutions analogues en vigueur non-seulement en Angleterre, mais aussi aux États-Unis, et un mélange de ce qu'il y a de bon dans les uns et dans les autres ; l'adoption de ce système a mis chaque district en état d'administrer parfaitement ses propres affaires. Au moyen de cet admirable mécanisme administratif, la législature est affranchie de la nécessité de s'occuper des questions locales quelles qu'elles soient. »

En présence de ces faits éclatants, pouvez-vous déclarer que les Français de France sont incapables de faire sous Napoléon III ce que ne voulaient pas d'abord, et ce que font si bien les Français du Canada sous la domination anglaise.

Si l'exemple du Canada réduit à néant tout ce que dit M. Dupont-White sur la race, n'en fait-il pas autant sur l'incapacité de la démocratie?

Le Canada a encore moins d'aristocratie que la France; même avant la conquête, il n'y avait qu'un petit nombre de gentilshommes sans droits comme les autres classes, et la plupart d'entre eux, et les plus distingués, quittèrent le Canada au moment de la conquête pour ne pas cesser d'être Français.

En présence de ce grand exemple du Canada, toutes ces hautes considérations, appuyées de grands mots pour nous déclarer des enfants bons à pourvoir d'un conseil judiciaire à perpétuité, ne sont-elles pas quelque peu ridicules et odieuses? Et remarquez l'étrange anomalie : on ne trouve pas les Français assez sages pour élire leurs maires et des administrateurs d'un département, mais on les trouve parfaitement aptes à élire leur souverain.

D'ailleurs, plus d'un exemple nous prouve chaque jour que ces Français, incapables chez eux, dit-on, de *self-government*, sont aptes

au contraire à faire les plus grandes choses hors de chez eux lorsqu'ils sont débarrassés d'une tutelle énervante. En voici deux exemples mémorables :

M. Laur, ingénieur des mines, qui avait été envoyé par le ministre des travaux publics en Californie pour étudier les fameuses mines de ce pays, vient de publier dans *la Revue des Deux Mondes* du 15 janvier dernier, le curieux résultat de ses observations. Après avoir expliqué que, dans une partie considérable de la *Sierra Nevada*, tout le terrain est imprégné d'or, mais que les moyens ordinaires de la pioche et du lavage à la main sont trop lents et trop dispendieux pour qu'on puisse l'exploiter, M. Laur dit qu'il arrive un jour devant un coteau taillé à pic. « Cette coupure droite se déploie comme une muraille haute de quarante à cinquante mètres, longue de plusieurs milliers de mètres, au pied de laquelle s'échelonnent de distance en distance des chantiers d'abatage de la masse alluvialle. Cet abatage se fait au moyen de véritables batteries hydrauliques. L'eau d'un canal reçu par une large conduite en tôle, descend de toute la hauteur de la tranchée, s'anime ainsi par une chute de quarante à cinquante mètres, et arrivant à un tube final d'étroite ouverture, jaillit en un jet puissant qui, dirigé par le mineur, sape à son gré le mur de gravier en battant la surface droite de ce mur, en détache d'immenses éboulements. Mais comment a-t-on ces eaux de lavage dont il faut d'énormes quantités? Le problème est résolu pour le *placer* qui nous occupe. Une association de mineurs français a osé l'entreprendre; elle a pleinement réussi, et son œuvre admirable, connue sous le nom de *Eureka lake company* répond d'une éloquente façon à cette accusation de ne pas savoir travailler en commun, souvent formulée contre les mineurs français de la Californie.

« La compagnie Eureka peut amasser les eaux des hivers dans trente-huit lacs ou vallées hautes de la *Sierra Nevada*. Douze barrages créant autant de bassins de retenue sont déjà construits; les canaux qui reçoivent les eaux et les distribuent sur tout le plateau ont une longueur totale de 337 kilomètres; ils franchissent les gorges de la montagne sur de nombreux aqueducs dont un, magnifique entre tous, celui de Magenta, mesure 1,900 pieds de long et 45 mètres d'élévation. La Compagnie distribue déjà 40 millions de mètres cubes d'eau par an; mais le jaugeage exact des sources dont elle dispose a montré que le débit total est de 480 millions... »

Voilà ce que des Français livrés à eux-mêmes, en concurrence avec la race anglo-saxonne, ont fait en quelques années. En France, l'État et ses ingénieurs n'ont rien exécuté d'aussi merveilleux dans ce genre de travaux; si des Français avaient voulu en faire autant en Algérie, où l'eau est si précieuse, et créer les mines d'or de l'agricul-

ture par l'irrigation, ils se seraient épuisés, avant de rien exécuter, en luttes stériles contre la bureaucratie, la paperasserie et le monopole des ingénieurs de l'État. Et, à ce propos, rappelons que Brunel, le premier peut-être des ingénieurs de l'Angleterre, était Français; qu'après avoir fait les plus magnifiques travaux, il désira revenir en France et être admis au nombre des ingénieurs de l'État; mais le monopole centralisateur veillait au maintien de ses priviléges : Brunel aurait pu obtenir en France, avec des protections, le grade de conducteur des ponts et chaussées et surveiller le cassage des pierres sur les routes pendant le reste de ses jours. Il se fit alors naturaliser Anglais et continua à enrichir des œuvres de son génie l'Angleterre, qui le combla d'honneurs.

Un autre exemple de ce que peuvent les Français hors de France et livrés à eux-mêmes :

Tout le monde civilisé s'occupe dans ce moment du percement de l'isthme de Suez, qui rapproche d'une manière si extraordinaire et si heureuse l'Europe et l'Asie. Eh bien, celui qui, à force d'activité, de bon sens, de patience, de génie, de ténacité, réalise cette idée grandiose des siècles, M. de Lesseps, est un Français livré à ses propres forces; des ingénieurs français, des contre-maîtres français, sous ses ordres, font exécuter ce merveilleux travail que n'entravent, grâce à Dieu, ni la réglementation, ni la bureaucratie françaises, ni le conseil supérieur des ponts et chaussées.

Et la race et le peuple qui produisent de tels hommes seraient incapables de rien faire en France si on ne les menait à la lisière !

II

Cette objection de la race et de la démocratie étant réduite à néant, M. Dupont-White n'en persistera pas moins dans son admiration pour la centralisation française, qui est à ses yeux un chef-d'œuvre d'art.

Le Français, dit-il, est une race sociale, donc elle doit être beaucoup gouvernée, administrée, réglementée « *par ce besoin de discipline qui caractérise toute relation, toute agglomération humaine ; besoin d'autant plus impérieux, discipline d'autant plus serrée, que la relation est plus multipliée, l'agglomération plus dense et plus nombreuse.*

Telle sociabilité, telle réglementation. Par la sociabilité qui abonde dans son tempérament, c'est une race où le règlement prospère à souhait, où les disciplines sont souffertes et même invoquées. »

Ces belles phrases ne s'accordent guère avec celles-ci, que j'avais lues à quelques pages précédentes : « *Le fait est qu'en France les individus s'y exècrent comme partout, les classes comme nulle part. Le Français, peuple aimable et léger, comme on se plaît à dire, est le plus dévoré qu'il y ait de passions féroces et durables. Aux haines fort abondantes que fournit l'humanité en général, la société en général, il ajoute celles qui dérivent d'un état social tout particulier.* »

Oublions ces dernières paroles malheureuses, qui seraient un acte terrible d'accusation contre la centralisation si elles étaient vraies, et ne nous souvenons que des premières; ainsi, d'après M. Dupont-White, *plus nous sommes gouvernables plus nous sommes gouvernés.*

Après avoir lu ces sentences sur la sociabilité française et leurs beaux développements, je me suis involontairement rappelé, que M. Dupont-White me le pardonne, le mot de Sganarelle : *Et voilà justement pourquoi votre fille est muette !*

Comment ! nous sommes une race sociable, très-gouvernable, et c'est une raison pour que nous ne puissions marcher sans lisières; mais il me semble que le contraire devrait avoir lieu, car ce serait une race insociable, farouche, violente, qui aurait besoin d'un gouvernement omnipotent, d'une réglementation sévère, d'une administration partout puissante, afin de rendre le pays habitable.

Vous dites que plus l'agglomération des hommes est dense et nombreuse, et les relations multipliées, plus il faut une discipline serrée; mais à ce compte la discipline devrait l'être beaucoup plus en Angleterre qu'en France, car l'Angleterre est beaucoup plus peuplée, l'agglomération y est énorme, les relations infinies et le mouvement incroyable.

D'ailleurs, ne dirait-on pas qu'avec la décentralisation il n'y aurait plus ni sécurité ni société réglée; parce que la prétendue justice administrative serait supprimée, et les tribunaux réellement indépendants, parce qu'une partie considérable de ce que font les agents du gouvernement serait fait dans chaque localité par les délégués du pays lui-même, parce que chaque commune, chaque département, chaque homme, devrait faire ses affaires avec ses ressources propres sans mendier sans cesse l'argent du gouvernement, parce qu'on aurait par cela même détruit une partie de cette réglementation sans fin, de cette paperasserie absurde, de cette bureaucratie énervante qui nous rendront Chinois, est-ce qu'il n'y aurait plus ni droit, ni ordre, ni société? Allons donc!

M. Dupont-White nous donne encore, tant son imagination est fer-

tile, une autre explication et une autre justification de notre centralisation absolue. Nous sommes une race philosophique dont la langue s'est répandue partout, qui voit le beau idéal de la règle et l'impose à elle-même et aux autres dans les grandes et dans les petites choses. On ne s'attendait guère à voir la philosophie dans cette affaire. En lisant tant de phrases ingénieuses à l'appui de cette thèse, j'ai admiré l'esprit de l'auteur tout en répétant de plus belle : « Et voilà justement pourquoi votre fille est muette ! » Le peuple français veut la règle, l'ordre, la justice, donc il faut que le gouvernement fasse tout en France par ses agents salariés et inviolables, parce que, s'il laissait faire au peuple, il n'y aurait plus sans doute ni règle, ni ordre, ni justice. — Je ferai à M. Dupont-White une simple question : Est-ce que le peuple romain, le maître de tous en fait de centralisation, était un peuple philosophique? est-ce que les Russes, dont le gouvernement veut tout faire, tout centraliser malgré l'immensité du territoire, est un peuple philosophique?

Et à ce propos M. Dupont-White nous dit que la France, nation philosophique, *a laissé partout la flamme qui brûle et éclaire, un souffle de révolte, une semence de nations parmi des troupeaux fameux par leur obéissance. Voilà ce qui ne sortira jamais des traditions anglaises, incohérentes et bornées... Il ne faut pas s'étonner*, dit-il plus loin, *que ce pays ait des révolutions si contagieuses, ayant des idées si générales.*

Oui, sans doute, nous avons propagé des révolutions, et je n'en suis pas fier pour mon pays; j'admire des réformes sans révolutions, mais non des révolutions sans réformes, des révolutions stériles comme les nôtres; quant à l'exemple de l'Angleterre qui n'aurait rien produit, ce n'est pas exact. La plupart des pays de l'Europe, la Hollande, la Belgique, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Prusse et jusqu'à l'Autriche elle-même, adoptent la constitution anglaise et en appliquent les principes tant bien que mal. Quant à nous, nous avons réprouvé, je le sais, cet affreux régime parlementaire que l'on a la prétention de distinguer du régime représentatif; mais si jamais nous obtenons le *couronnement de l'édifice*, est-ce que nous ne retomberons pas aussitôt dans le plagiat de cette maudite Angleterre? Sans doute, dans ces divers pays, on manque de ces institutions secondaires, de ces mœurs viriles, de ces classes éclairées, de cet esprit de suite qui ont rendu si durable et si fécond le système parlementaire en Angleterre; mais enfin ce grand pays exerce sur le continent de l'Europe, par ses exemples, une influence plus grande encore que nous.

III

M. Dupont-White prétend ensuite qu'il n'y a jamais eu en France de véritable vie municipale; si la centralisation s'est établie chez nous, c'est qu'elle était dans le génie de notre nation.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire de nos provinces savent au contraire quelle vie puissante animait nos villes dans le moyen âge et jusqu'à Henri IV. Mais il n'y avait pas seulement des villes se défendant, s'administrant elles-mêmes, il y avait dans beaucoup de provinces des états qui délibéraient et des élus qui exécutaient leurs décisions, qui administraient. Jusqu'à l'établissement des Intendants, la royauté n'avait pas même d'agents pour s'immiscer dans la gestion des affaires locales.

Si ces institutions ont péri ou ont été faussées, si l'esprit municipal s'est affaibli, si la centralisation est venue tout envahir, est-ce parce que le peuple l'a voulu? Non, certes, et M. Dupont-White nous indique la réponse dans ces mots : « Ces peuples amplement gouvernés n'ont pas constitué d'une manière expresse leur gouvernement dans ces proportions et ces fins salutaires. Il vous semble peut-être qu'ils subissent cette plénitude de gouvernement, qu'ils ne l'ont pas voulue et qu'on ne peut pas leur imputer à mérite une soumission qui n'est pas volontaire. Cela est vrai dans beaucoup de cas. » Oui, sans doute, et pour la France notamment.

Certes au moyen âge les Français n'étaient pas *centralistes;* néanmoins la royauté, s'appuyant, dans son désir de réunir toutes les parties de la France, sur un intérêt public, trouva des partisans et des forces pour la seconder; mais elle ne sut pas s'arrêter à temps dans son triomphe, elle voulut non-seulement réunir les différentes provinces, mais absorber toute leur vie; elle n'arriva point à ce funeste succès sans résistance, il fallut du temps, de la ruse et de la force; dans certaines provinces elle dut même laisser subsister une partie des institutions libres, les états provinciaux mutilés, mais encore debout en 1789. La royauté établit la centralisation non pas avec l'assentiment du peuple, mais contre ses idées. Ce régime excitait partout une haine sourde, les luttes des parlements contre les intendants étaient un des symptômes de cet état de l'opinion; les magistrats qui avaient acheté leurs charges, qui n'étaient nullement les

élus du peuple, furent cependant populaires, parce que leurs remontrances, leurs oppositions répondaient au sentiment public. Lorsque Louis XVI voulut rendre général le système des États en créant des assemblées provinciales avec leurs commissions intermédiaires, il était poussé dans cette voie par l'opinion publique, qui réprouvait une centralisation déjà excessive.

M. Dupont-White, lorsqu'il parle des travaux de la Constituante, semble croire d'abord que cette assemblée ne voulait pas diminuer mais augmenter cette centralisation, et il cite la loi qui ne permettait pas aux municipalités de prendre des décisions graves sans un contrôle supérieur ; mais ce contrôle nécessaire sur les trente-cinq mille paroisses rurales érigées en communes, à qui était-il confié? Non pas aux intendants qu'elle supprimait, mais aux districts et aux directoires de département, composés de membres élus par la population, et qui furent chargés, en outre, d'une partie considérable de l'administration publique, M. Dupont-White le reconnaît lui-même. L'Assemblée constituante fit même nommer par des électeurs les juges de paix et les juges des tribunaux.

Lorsqu'on invoque l'Assemblée constituante en témoignage du génie prétendu des Français qui veut la centralisation absolue, je ne puis que rire d'une pareille bévue ou m'indigner d'une pareille mystification. Ce n'est point à M. Dupont-White que ce reproche s'adresse, mais à tant d'autres qui, à côté de lui, vantent l'Assemblée constituante d'avoir voulu établir ou fortifier le régime qu'elle avait en horreur.

Il ne faut pas davantage, pour triompher de ses adversaires, leur prêter des idées absurdes ; ainsi, lorsque M. Dupont-White combat longuement notre prétendu désir de rendre souveraines les trente-six mille communes de France, il s'escrime contre des moulins à vent Nous ne voulons pas des communes souveraines mais libres sous la loi ; elles ne doivent pas avoir la puissance de vexer les citoyens et de violer les lois ; mais, indépendamment de l'action des tribunaux, le contrôle nécessaire sur leurs actes doit être exercé non pas uniquement par les agents du pouvoir central, mais en grande partie par les délégués du pays lui-même.

M. Dupont-White suppose ensuite que le régime municipal est tout entier dans la commune et ne peut s'étendre au delà. Réduisant ce régime aux infiniment petits, il le déclare incapable de rien de grand, et se moque de l'esprit étroit et mesquin de l'échevinage, qui ne fera jamais, dit-il, des hommes d'État : les antichambres en feront encore moins.— Dans la même livraison où il s'exprimait ainsi, il aurait pu lire le remarquable écrit de M. de Lavergne sur les états provinciaux, les assemblées provinciales, les commissions intermédiaires

chargées de l'exécution de leurs décisions. Nous ne voulons pas, comme le suppose M. Dupont-White, le régime municipal seulement en petit, mais en grand; si ce régime ne fait pas des hommes d'État, il contribuera certainement à faire des hommes, ce qui n'est pas à dédaigner.

Mais voici la grande objection de M. Dupont-White : Quelles qu'aient été autrefois les idées de la nation française, elle ne veut pas aujourd'hui faire ses affaires elle-même, elle ne veut rien changer à la centralisation actuelle, et la preuve c'est que les assemblées politiques de la Restauration, de Louis-Philippe et de la République n'ont pas cherché à y porter la moindre atteinte. A cet égard il paraît d'abord avoir trop raison; ces assemblées n'ont pas assez écouté les avis des hommes à l'esprit large et prévoyant qui les sollicitaient de provoquer une large réforme de ce régime déplorable; la multitude avait été si bien accoutumée avec le temps à ce régime qu'elle n'en comprenait plus les mortels dangers. Cependant il faut bien reconnaître que dès 1833 la composition des conseils généraux et municipaux avait été livrée à l'élection, même pour la ville de Paris; ce qui était déjà un très-grand pas hors de la centralisation impériale. Il faut ajouter que, au sein de l'Assemblée législative de 1849, cette assemblée d'honnêtes gens qui voulaient sincèrement le bien, beaucoup d'esprits étaient ébranlés et sérieusement préoccupés des moyens d'émanciper la vie locale et individuelle dans le pays. Si la durée même de la République n'avait pas été mise chaque jour en jeu, d'un côté par le conflit permanent entre les deux pouvoirs que la Constitution avait créés, de l'autre par les menaces et les dangers du socialisme, il est hors de doute que l'assemblée de 1849 n'eût laissé dans la législation l'empreinte permanente d'un esprit nouveau. Sans parler en ce moment des nombreuses propositions dictées par cet esprit, et qui n'ont pas abouti, ne peut-on pas signaler comme une démonstration incontestable de l'esprit de la majorité un monument législatif que M. Dupont-White passe sous silence, cette fameuse loi sur la liberté d'enseignement proposée par M. de Falloux et votée le 15 mars 1850? On sait que cette loi a été complétement transformée, depuis le 2 décembre, par le décret dictatorial du 17 mars 1852 et par la loi de 1854. Mais telle que l'assemblée l'avait faite, on peut dire qu'elle ôtait le gouvernement de l'instruction primaire et secondaire à l'administration pour le livrer au pays, et cela par la création des quatre-vingt-six académies départementales, dont tous les membres, hormis le recteur et son adjoint, étaient ou électifs ou inamovibles, et qui étaient exclusivement chargés de garantir comme de surveiller la liberté d'enseignement. Rappelons encore qu'un projet de loi, dont le rapport, fait par M. de Melun, est au *Moniteur*, organisait l'assistance publique absolument sur les mêmes bases.

C'était là une tentative de décentralisation la plus importante, la plus féconde, la plus complète qui eût été entreprise depuis 1789. Si le régime de la discussion libre et de l'élection libre avait continué, nul doute qu'on ne fût entré plus avant dans cette voie. Mais deux partis, deux courants d'opinion s'opposèrent alors à une réforme décisive, et, à cette occasion, qu'on me permette de raconter une anecdote significative.

En 1850, j'avais fait à l'Assemblée législative une proposition sur l'organisation communale et départementale qui fut prise en considération. Elle contenait un changement très-considérable dans notre système administratif et judiciaire. Ma proposition ayant été renvoyée à l'examen du conseil d'État, je fus appelé à la soutenir devant ce conseil, composé en grande majorité d'anciens administrateurs qui ne parurent pas trop étonnés de mes paroles; je combattais cependant, et je voulais renverser ce qui avait fait l'objet des études et de l'admiration de la plupart de ceux qui m'écoutaient.

En 1851, les bureaux de l'Assemblée législative se réunirent pour nommer les commissaires chargés d'examiner les projets sur cette question capitale, et d'en présenter le rapport. Dans le bureau où le sort m'avait placé, je soutins résolûment les idées qui avaient inspiré mon projet; j'eus contre moi deux hommes bien différents; le premier était un ancien préfet de Louis-Philippe, instruit, distingué, très-conservateur à ce qu'il croyait; il voyait dans l'action énergique du pouvoir central sur tous les points de la France, dans la centralisation l'unique garantie contre les désordres, les révoltes, la révolution. Le second était M. Michel (de Bourges) qui, par des motifs complétement différents, arrivait aux mêmes conclusions, la conservation et l'accroissement de la centralisation. « Je ne conçois rien, disait M. Michel, à ce que M. Raudot et autres nous disent des libertés locales et de leurs avantages. Tout cela est contre les principes, et ne tend qu'à créer des résistances à la grande volonté nationale; je ne connais qu'un système, celui de la Convention, de cette immortelle assemblée qui a sauvé la France: le peuple tout entier élisant ses représentants qui, réunis dans une assemblée unique, ordonnent au nom de la France; devant cette assemblée tout doit se taire et obéir; les communes, les départements, les individus ne sont rien, la France est tout; le salut de la révolution et la grandeur de la France sont dans l'unité absolue. » Il développait cette thèse avec cette parole pompeuse qui visait au tribun. Son discours finit la séance, et je lui dis en nous séparant: « Monsieur Michel, vous êtes républicain, à ce que vous prétendez, et vous rendez la république impossible; je connais quelque chose de plus un et de plus logique que votre assemblée unique, c'est un homme, et avant peu vous l'aurez. » Quelques mois plus tard le coup d'État était fait, les amis du citoyen Michel (de Bourges) étaient

en prison ou dans l'exil, et peu de temps après lui-même mourait de chagrin.

Quant à l'ancien préfet qui, en 1851, trouvait si beau notre système de centralisation, seule sauvegarde contre la révolution, il a été condamné depuis à la prison pour un délit politique de nouvelle création ; est-il encore du même avis qu'en 1851, et le parti avancé pense-t-il aujourd'hui ce que pensait son célèbre représentant?

Malheureusement M. Dupont-White n'est pas de ceux qui ont été éclairés par les événements; cependant quelques lueurs de vérité ont pénétré dans son esprit, voici un passage qui semble le prouver : « Il nous reste à prendre certaines précautions pour marquer la limite de ce que nous admirons dans ce que nous expliquons. Ceci est capital. Nous ne saurions trop dire combien la race est à reprendre en certains côtés de la tendance que nous avons décrite. Le plus difforme, le plus monstrueux est le préjugé qu'elle entretient en faveur du pouvoir exécutif comme gardien exclusif de l'ordre. Elle ne sait qu'une chose en ses alarmes, qui est de lâcher tous ses droits pour armer le pouvoir exécutif contre le citoyen aux dépens du citoyen; aberration encore plus qu'exagération, car on ne peut trop aimer l'ordre. A cet égard la race qui porte en elle le sentiment du droit est bien inspirée et fidèle à elle-même; la bévue est d'oublier, premièrement que l'arbitraire est un des ennemis de l'ordre, un ennemi qu'il a fallu détruire, contre lequel ont été faites certaines révolutions; ensuite que la représentation de tous les droits et de tous les intérêts est l'ordre même dans sa notion la plus haute et la plus sûre; enfin que pris matériellement et considéré dans la rue, l'ordre est gardé par la loi, par le droit commun, même en pays libre, et peut se passer de dictature, d'arbitraire. »

M. Dupont-White sent bien, quoiqu'il ne le dise pas, que la centralisation amènerait un despotisme monstrueux si elle n'était pas contenue par des institutions contraires. Il nous dit d'abord : « Penser que nous pourrions être les sujets d'une monarchie absolue, il n'en saurait être vraiment question, je ne daigne pas réfuter cette chimère d'antichambre. »

Ne trouvez-vous pas la réflexion plaisante en l'an de grâce 1863?

Il ajoute plus loin : « Encore une fois ce qu'il nous faut, c'est la liberté politique,... la liberté politique est tout,... la liberté politique où tout est debout, tout est sauf, y compris l'honneur. »

Sans liberté politique, nous *voilà*, selon l'expression de M. Dupont-White, *semblables à ces troupeaux asiatiques qui se croient des hommes sous certaines apparences, mais qui ne le sont pas; allons paître en Orient*. Ah! vous glorifiez, vous voulez la centralisation absolue, et vous espérez la liberté politique! mais votre espérance est un rêve.

Voyez une grande armée permanente avec sa hiérarchie puissante, sa discipline nécessaire, peut-elle jamais avoir des libertés politiques?

Non certes, cette armée doit avoir un chef, et ce chef doit commander souverainement. Des révoltes de soldats sont possibles, le che suprême peut être déposé ou assassiné, mais pour faire place à un autre qui seul commandera de nouveau. Eh bien, à côté de la grande armée de soldats il existe en France une autre armée permanente de fonctionnaires civils plus nombreuse encore, l'armée de la centralisation dont M. Dupont-White a si bien décrit la puissance dans ces quelques mots : « Les révolutions n'ont rien d'insolite en France. A certaines heures tout s'abîme, gouvernements, monarques, dynasties, la société craque sensiblement; mais qu'importe à la centralisation tout ce cataclysme? rien ne monte jusqu'à elle de ce qui ébranle toutes choses. »

Cette armée de la centralisation, qui n'est jamais décimée par les combats et grandit sans cesse, a une hiérarchie tout aussi puissante que celle de l'armée militaire, son organisation appelle aussi à sa tête un chef qui doit commander souverainement. Avec elle la liberté politique ne peut être qu'un accident; la liberté ne peut vivre sans hommes libres, et si la nation n'est qu'un troupeau d'administrés et de contribuables, rien ne sera debout, rien ne sera sauf, pas même l'honneur.

Voici comment M. Dupont-White prétend nous rassurer contre ce terrible danger dans les phrases suivantes, qui semblent profondes : le vide et la profondeur sont souvent synonymes.

« Si la centralisation était simplement l'unité du pouvoir exécutif, la prépondérance, l'ingérence du pouvoir ainsi fait dans toutes les choses de la vie locale et individuelle, il est certain qu'un pays en mourrait; mais elle est bien autre chose : elle a des harmonies, des couronnements dont ses adversaires n'ont pas tenu compte : j'en veux venir à ceci qu'elle crée une capitale.

« En effet, du même fond que tous les pouvoirs se réunissent sur un point, il plaît à toutes les existences, à tous les intérêts, à tous les travaux, à toutes les idées d'y converger et de s'y accumuler; de là le règne d'une capitale. Sans doute vous y trouverez les services publics et toutes les affaires publiques dans une seule main, mais aussi bien toute la concentration et toute la discipline des partis, bref, l'unité du gouvernement. »

Voilà ce que M. Dupont-White regarde comme une harmonie, un couronnement de la centralisation, toute la France dans Paris, trente-cinq millions de Français n'ayant ni pensées ni volonté, et attendant de Paris l'impulsion du fil qui doit faire jouer ces pauvres marionnettes.

Mais ce Paris, chargé seul de penser et d'agir, que doit-il faire si la centralisation produit ses fruits naturels, l'abaissement et le despotisme?

C'est ici qu'il faut peser avec soin les paroles de M. Dupont-White : « Lorsqu'une société est au régime du droit commun et de la souveraineté nationale, cette forme du droit se défend d'une façon qui semble au premier coup d'œil des moins rassurantes, voici pourquoi. Cette société libre, mais nullement anarchique, a confié toutes les forces publiques au pouvoir exécutif, et cela justement parce qu'elle est souveraine. Comme il n'appartient qu'à elle de légiférer et de gouverner, elle ne va pas disperser l'exécution de ses volontés générales ou particulières parmi des pouvoirs indépendants qui, rétifs ou inertes, obéiraient mal : elle charge de cette exécution un agent unique et responsable, mais par cela même, elle confiera à cet agent toutes les forces organisées de l'État qui ne sont pas de trop pour une telle œuvre et pour un tel cas de responsabilité ; de là le pouvoir exécutif tel que nous le concevons.

« Maintenant il faut supposer la rébellion de ce mandataire contre la nation, l'attentat du pouvoir exécutif contre son juge et maître, l'hypothèse est forte, mais non chimérique. »

Quel sera l'obstacle à cette rébellion, à cet attentat? M. Dupont-White n'en voit pas d'autre que l'opinion publique concentrée dans la capitale.

« L'opinion, dit-il, c'est l'idée répandue, acclamée, l'idée avec un pouvoir d'insinuation ou d'entraînement qui s'infiltre ou qui s'impose, qui non-seulement fait des martyrs, chose sublime, mais des apostats, des déserteurs, des traîtres, chose précieuse où gît le progrès, la meilleure chance du genre humain...

« La voie officielle du progrès n'est pas la seule, le progrès peut être conquis. Dieu me préserve de nier ou de décourager ce principe immortel, quoi qu'un peu absolu, que *l'insurrection est le plus saint de tous les devoirs.* »

Ainsi voilà qui est clair ; contre le despotisme, suite de la centralisation, nous avons l'insurrection de Paris, qui nous donnera le progrès des apostats, des déserteurs et des traîtres. Dans cette défense originale de la centralisation, M. Dupont-White me rappelle l'ours et son pavé.

Mais votre insurrection, même victorieuse, ne détruira pas la centralisation, cause du despotisme ; vous aurez donc, après comme avant le triomphe des barricades, le despotisme plus assuré que jamais, parce que chaque révolution démoralise encore davantage la nation en enrichissant, en glorifiant les apostats, les déserteurs et les traîtres.

IV

« Mais du moins cette centralisation toute-puissante nous a donné une grande prospérité matérielle, et c'est l'essentiel. » Voilà ce que j'entends dire d'un air triomphant à tant de gens qui ne voient que la surface.

Exposons quelques faits, et nous saurons ce qu'il faut penser de cette grande prospérité matérielle.

De tous les États de l'Europe, sans autre exception que la Turquie, la France est celui où la population a augmenté le moins, non pas seulement pendant les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, mais depuis la paix européenne. En 1817 notre population était de trente millions, elle ne s'est accrue que de six millions et demi dans les quarante-cinq années suivantes, tandis que, pour ne citer que nos voisins les plus proches, la confédération germanique, qui n'avait, comme nous, que trente millions en 1817, a maintenant quarante-cinq millions d'habitants, tandis que l'Angleterre, qui, à la première époque, n'avait que vingt millions, en a neuf millions et demi de plus, sans compter cinq millions d'émigrants qui sont allés fonder dans les autres parties du monde de nouvelles nations anglaises.

La puissance relative de la France a donc grandement diminué.

Nous avons acquis, il est vrai, la Savoie et le comté de Nice et leurs six cent soixante-dix mille habitants au prix du royaume d'Italie; mais si notre population s'était accrue comme celle de nos voisins, nous aurions trouvé, dans les huit millions de Français qui seraient en surcroît de notre population actuelle, douze fois autant de forces nouvelles que peuvent nous en donner la Savoie et le comté de Nice.

Notre infériorité est plus déplorable encore qu'on ne pourrait le croire, parce qu'elle tend non pas à s'amoindrir, mais à s'accroître.

Plus le système de la concentration des pouvoirs, de la centralisation se développe, plus l'accroissement de la population française devient faible; entre les recensements de 1851 et de 1861, elle est restée presque stationnaire.

Voici des chiffres qui paraîtraient incroyables s'ils n'étaient pas constatés officiellement. J'ouvre l'annuaire du bureau des longitudes qui contient le relevé des actes de l'état civil de 1817 à 1859, et j'y

vois que, dans les dix premières années de 1817 à 1826, les naissances se sont élevées à 9,656,335; dans les dix dernières, de 1850 à 1859, les naissances ne sont plus que de 9,546,561. Ainsi, quoique nous ayons un surcroît de population moyenne de six millions, dans la seconde période nous avons 109,774 naissances de moins !

Je vois 7,724,278 décès dans la première période, et dans la seconde 8,678,228; l'excédant des décès est de 953,950! Quel progrès, grand Dieu !

La population revient au point où elle en était sous Louis XVI, car il résulte des relevés des actes de l'état civil pendant quatorze ans, de 1771 à 1784, constatés dans la statistique générale du royaume et le livre de Necker sur l'administration des finances, que le nombre moyen était pour les naissances de 947,789 par an, et pour les décès de 848,851, à peu près exactement comme de nos jours.

Mais il est un fait plus déplorable encore. L'accroissement si faible de la population française n'indique nullement un accroissement proportionnel dans la partie jeune et virile de la nation.

Le gouvernement a donné, dans le compte rendu du recrutement de 1823, la force des huit classes de 1816 à 1823, le nombre total des jeunes gens s'élevait à 2,304,729; le nombre des jeunes gens des huit classes de 1851 à 1858 (derniers comptes rendus) a été de 2,444,840; il n'y a qu'une augmentation d'un seizième, tandis que la population totale s'est accrue de près d'un sixième. Si l'accroissement du nombre des jeunes gens de vingt à vingt et un ans avait marché de pair avec l'accroissement si faible cependant de la population totale, chaque classe de 1851 à 1858 aurait dû donner en moyenne non pas 305,605 jeunes gens comme le portent les tableaux du recrutement, mais 33,788 de plus par an.

De sorte que la France n'a presque pas plus de jeunes hommes capables de la défendre aujourd'hui qu'elle n'en avait il y a soixante-dix ans pour résister à l'Europe, qu'elle n'en avait, il y a quarante-cinq ans, après nos guerres gigantesques.

Voilà de grands faits, parfaitement incontestables, que j'engage les optimistes et notamment M. Dupont-White à méditer et à comprendre dans toute leur gravité sinistre. Ah! s'il y avait en France un peu de ce patriotisme intelligent, actif, ne se payant pas de mots mais voulant aller au fond des choses, qui distingue l'Angleterre, il y a longtemps que toute la presse, que tous les hommes éclairés, que toute la nation se seraient émus d'un état de choses si alarmant, que les citoyens, les Chambres auraient formé des comités pour en connaître et en combattre les causes. Eh bien! je signale ces faits publiquement, et je parierais bien que pas une personne, pour ainsi dire,

ne s'en occupera en France. On formera des commissions pour approfondir les questions de la construction économique des chemins de fer, de la race chevaline, de la pêche du hareng ou de la morue, mais admettre un instant que la France est attaquée et minée dans ses forces vives, oh! cela ne se peut, ce serait séditieux de s'en occuper, n'en parlons que tout bas ou plutôt pas du tout.

Pour moi, en présence de ces faits déplorables, de cet amoindrissement de mon pays, que m'importent les grandes tirades sur nos progrès matériels, sur les pierres de taille figurant des palais, sur la beauté des rues en lignes droites, des boulevards stratégiques, des théâtres et des casernes, que m'importent les faux airs de richesse répandus partout et qui ne sont possibles qu'en appelant fort peu de nouveaux convives au banquet de la vie? Si comme nos voisins les Allemands, nous avions huit millions de plus de Français, avec quoi les nourrirait-on? Ce serait la famine, une misère effroyable. Ah! sous Auguste et ses premiers successeurs, Rome et les principales villes de l'empire se transformèrent aussi et devinrent plus belles qu'elles n'avaient jamais été, le luxe s'épanouissait, la foule courait aux cirques et aux théâtres, les arts embellissaient les palais et les fêtes des courtisans; il semblait que les immenses tributs prélevés par l'empereur sur le monde romain et distribués par sa munificence enrichissaient au lieu d'appauvrir. Mais, au milieu de ces plaisirs, de ce luxe, de ces apparences de santé florissante, on apercevait déjà la maladie et la ruine; la population restait stationnaire, puis diminuait; en vain on rendait des lois contre le célibat, le mariage lui-même n'avait que peu ou point d'enfants; les campagnes, ces mères nourricières des hommes, se dépeuplaient, tout s'affaissait dans le monde romain.

Nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu, mais nous y marchons. La centralisation, qui viole sans cesse les lois économiques et paralyse l'activité privée, est le grand coupable; je ne développerai pas ici ce que j'ai expliqué déjà tant de fois.

Mais un mot encore sur d'autres effets de la centralisation. Une nation n'est pas grande seulement par ses richesses et sa population, elle l'est surtout par l'esprit qui anime ses citoyens, par leur grandeur morale. Hélas! sauf de rares exceptions, nous n'avons plus de dévouements ardents à la chose publique, plus d'énergie civile, plus de dignité dans les caractères.

Je suis déjà vieux et j'ai vu plus d'une génération disparaître, je le déclare avec une conviction profonde, le niveau des âmes baisse continuellement. La jeunesse qui nous remplace est peut-être sous certains rapports meilleure que ses pères, plus religieuse et plus morale, je le veux bien; mais elle a en général moins de volonté,

d'activité, d'énergie, elle a moins de ce qui fait des hommes, elle aime le bien-vivre, le repos, elle végète ; l'État, absorbant de plus en plus les forces de l'individu et de la société, abaisse et éteint les âmes.

Cette centralisation, si on ne la brise pas par un effort de raison et de patriotisme, prendra encore, par la force des choses, des proportions plus formidables.

Les Romains n'avaient pas à leur disposition l'imprimerie, la vapeur, les chemins de fer, le télégraphe électrique, qui multiplient si merveilleusement les communications et suppriment les distances, et cependant ils étaient arrivés à une centralisation excessive qui étreignait presque tout le monde connu. Mais aujourd'hui, il est plus facile d'administrer de Paris la France entière qu'il ne l'était il y a cent ans d'administrer l'Isle-de-France ; la centralisation française, dont l'action peut être partout instantanée, arrivera nécessairement à être bien plus complète, bien plus détaillée, bien plus absorbante encore que la centralisation de l'empire romain ; elle sera quelque chose d'inouï qui rappellera et dépassera l'Orient : les Chinois ont leurs lettrés à diplômes, pépinière de leurs innombrables fonctionnaires, nous aurons de plus en plus nos examens, nos lettrés, nos fonctionnaires spéciaux conduisant en gens dont c'est le métier la multitude dispensée de réfléchir et de se conduire, nous fondrons ensemble, par un savant mélange, ce qu'il y a de mieux dans les centralisations romaine et chinoise, le tout agrandi et embelli par les découvertes de la science moderne ; nous aurons partout des centurions et des mandarins à tout faire et des rhéteurs à tout justifier sur un signe du télégraphe électrique. Pour paître nous n'aurons pas besoin d'aller en Orient.

Vous croyez que je plaisante ; ah ! plût au ciel !

RAUDOT,
Ancien Représentant de l'Yonne.

M. ÉMERY

Vie de M. Émery, neuvième supérieur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice. — 2 vol. in-8°. Paris, Jouby, 1862.

Qu'on me permette, un peu hors de propos, une remarque préliminaire.

De nos jours, rien n'est si fort enseigné et rien n'est si mal su que l'histoire.

A l'époque révolutionnaire, on arrivait à la vie publique, bourré d'histoire grecque et romaine, nullement préparé par l'éducation sur l'histoire moderne ni sur l'histoire de son pays. On ne parlait que de Caton, d'Aristide, de Brutus, de Catilina, et Dieu sait si on en parlait de travers ! Mais, en revanche, dans les rares occasions où l'Assemblée constituante daigna tenir compte des souvenirs de nos aïeux, les orateurs, qui furent amenés à citer ces exemples dédaignés, le firent, sinon avec une parfaite intelligence, du moins avec exactitude. Cela est tout simple. Lorsqu'on parle de choses que chacun est censé savoir, et que soi-même, par conséquent, on est bien persuadé de savoir, on parle au hasard, et l'on tombe, au besoin, dans les plus grossières erreurs, sans que personne les relève : nous savons en général si peu ce que nous avons officiellement appris. Au contraire, lorsqu'on parle de choses moins généralement connues, et qui ne figurent pas pour nous dans ce vague et trompeur souvenir de l'enseignement du collége, on prend la peine, si on les a réellement apprises, de se les rappeler, si on ne les a pas apprises, d'y regarder.

Si on ne parle toujours avec une compréhension parfaite du sujet, au moins évite-t-on les trop lourdes fautes.

De nos jours arrive le contraire de ce qui arrivait à la fin du dernier siècle. Les souvenirs gréco-romains sont balayés de toutes les têtes; on ne citera plus Romulus à la Chambre ni Numa Pompilius au Sénat, et il n'y a certes pas lieu de s'en plaindre. Mais, en revanche, on a appris au collége l'histoire moderne et l'histoire de son pays; on a passé examen là-dessus pour devenir bachelier ou même pour entrer à Saint-Cyr; ce sont choses que tout le monde sait. Il n'en est pas moins vrai que, sur ces sujets, d'assez fortes méprises échappent à tout le monde, et que tout le monde les laisse passer. N'est-ce pas l'année dernière qu'un orateur de la Chambre, et certes pas des moins habiles ni des moins distingués, ne vit aucun inconvénient à confondre le pouvoir des Papes du moyen âge sur les couronnes, avec le pouvoir des Papes d'aujourd'hui sur leur propre couronne, et à compter Bossuet et la déclaration de 1682 parmi les adversaires du pouvoir temporel et parmi les amis de M. Garibaldi? Dans le même discours, ce même orateur exaltait la déclaration de 1682 faite par Louis XIV, ce roi si catholique, disait-il, qui *venait de révoquer* l'Édit de Nantes; et il attribuait la querelle de Napoléon avec Pie VII en 1809, à la mort du général Duphot tué sous Pie VI en 1797. Il savait pourtant que, sur deux cent cinquante collègues, trente journalistes et tout le public qui pouvaient l'entendre, il y avait bien cent vingt-cinq bacheliers ès lettres, ayant été jadis examinés sur l'histoire, plus pas mal de littérateurs, professeurs, ou académiciens de leur état. Il risquait pourtant, sans y prendre autrement garde, ces légères incorrections historiques, persuadé que, si quelqu'un s'en apercevait, personne ne ferait semblant de s'en apercevoir.

Ceci est pour dire que ce qu'on enseigne le plus aux enfants est en général ce que les hommes savent le moins.

Cette ignorance de l'histoire, et en particulier de l'histoire contemporaine, s'est rappelée à moi pendant que je lisais la vie de M. Émery. Peu de noms, en dehors des grandes célébrités politiques, avait plus frappé mon oreille dans mon enfance et dans ma jeunesse que celui de ce saint prêtre qui avait été pendant près de vingt ans la tête non officielle du clergé de France, le Bossuet modeste et froid de notre époque. Dans la génération présente, qui connaît son nom? A qui ce souvenir rappelle-t-il quelque chose? et prend-on la peine de compter quelque peu dans l'histoire un homme qui, sous l'Empire, n'était ni empereur, ni maréchal de France, ni même roi?

Il est donc bon d'indiquer d'une manière sommaire les phases principales de cette vie. Jacques André Émery, né à Gex en 1732, prêtre en 1758, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice

en 1782, était préparé par la Providence pour rendre de grands services à l'Église au moment de la crise alors imminente. L'épiscopat allait être exilé, les relations avec Rome presque impossibles, les congrégations religieuses dispersées, le clergé partagé entre la persécution et l'émigration, séparé des fidèles par le péril ou par la distance. Dieu voulut que, dans Paris, à travers les plus mauvais jours, démeurât constamment un homme, un prêtre, le chef de la Compagnie sous l'ombre de laquelle une grande partie du clergé séculier s'était formé ; qu'il restât imperturbablement fidèle à sa mission, n'émigrant pas, ne se cachant pas, ne délogeant pas, ne quittant ni son séminaire devenu désert, ni sa chambre devenue périlleuse, ne les quittant que pour la prison aux portes de laquelle il n'eut pas le bonheur de trouver l'échafaud; Dieu voulut que, du fond de cette retraite obscure et menacée, mais naturellement désignée aux regards du clergé, il fût, je ne dirai pas le chef, mais le centre, le lien, « le modérateur, » comme dit M. de Bausset, de ce sacerdoce brisé, persécuté, emprisonné, exilé, massacré, « le suppléant des évêques et l'oracle du clergé » (M. Picot), le nœud de cette trame par laquelle une vie commune se conservait dans une église sans évêques, sans paroisses, sans communications avec Rome. Il y eut même cet heureux hasard que la position de ce prêtre, quelque importante qu'elle fût en fait au milieu du clergé, se trouva, faute d'être reconnue par les lois civiles, dispensée du serment; que, par conséquent, la Révolution eut pour proscrire ce prêtre un prétexte de moins, et lui-même, pour servir l'Église, quelques jours de plus de liberté.

Aussi, dès le commencement de la crise, la parole de cet homme qui avait élevé une partie du clergé devint-elle pour tout le clergé une lumière et un guide. Un prêtre apostat écrit en faveur du serment et de la constitution civile; c'est M. Émery qui le réfute, en attendant le jour où il se vengera des injures de l'apostat en le réconciliant à Dieu. Un peu plus tard, l'archevêque de Paris, M. de Juigné, est en exil; tous les séminaires ont été dissous ; celui de Saint-Sulpice a d'abord été envahi par un club auquel M. Émery, sans compromettre ses droits ni sa dignité, a su faire un accueil assez hospitalier pour que les clubistes soient devenus les protecteurs des séminaristes : mais, à la fin, cette protection-là même s'est trouvée impuissante, et, le lendemain du massacre des Carmes, la communauté a été obligée de se disperser; les bâtiments du séminaire ont été confisqués : M. Émery presque seul est resté dans cette maison vide, que l'État a saisie, mais n'occupe pas; il n'a pas voulu abandonner volontairement les cendres de ses pères et « accélérer par sa faute la dévastation d'une chapelle, la seule peut-être du royaume qui n'ait pas été spoliée ou profanée ; » et, dans ce réduit précaire, vicaire général de l'archevêque émigré, il

correspond de tous côtés avec sa Compagnie disséminée en tous pays, avec le clergé persécuté à l'intérieur, avec le clergé et l'épiscopat émigrés au dehors. A chacune de ces épreuves que la Révolution, sous forme de serment, imposait à l'Église, c'est lui qui, malgré sa modestie et sa réserve, est obligé de décider, non pas sans doute pour tous, mais pour un grand nombre. Ce simple prêtre, sans dignité dans l'Église, placé entre le couteau des massacreurs et la guillotine de Robespierre, était à ce moment, et malgré lui, le personnage le plus important du clergé de France.

On a du reste peine à se rendre compte aujourd'hui de quelques-unes des difficultés qui se rencontrèrent sur son chemin. Qu'il eût à lutter contre le clergé apostat et révolutionnaire, cela se comprend; mais qu'il eût à lutter contre une partie du clergé proscrit et exilé, on s'en étonne. Serait-ce que de nos jours les consciences se sont assouplies à l'excès? Serait-ce que nous n'avons pas pour les dogmes politiques une révérence assez grande, et que nous ne les mettons pas assez à la hauteur des dogmes religieux? Toujours est-il que nous nous étonnons des réprobations et des colères que rencontra M. Émery pour avoir approuvé la prestation de certains serments qui ne nous semblent plus si révoltants. Quel prêtre aujourd'hui se croirait hérétique pour avoir, en temps de révolution, prêté serment à l'égalité et à la liberté, ou pour avoir, en temps de république, promis tout simplement soumission aux lois de la république! C'est cependant pour avoir approuvé ce serment et cette promesse que M. Émery, confesseur permanent au pied de la guillotine, a été honni, anathématisé par une partie au moins du clergé de l'émigration; c'est pour cela que le cardinal Maury (qui depuis!...) faisant parler le Pape à son gré, a mis dans la bouche du Souverain Pontife une condamnation que Pie VI n'avait pas prononcée; c'est pour avoir prêté ce serment ou fait cette promesse que bien des théologiens d'alors tenaient un prêtre pour schismatique, interdisaient l'assistance à sa messe, interdisaient l'entrée de son confessionnal; c'est sur cette question qu'une rupture sembla prête à se faire entre les martyrs de l'exil et les martyrs plus héroïques encore de la prison et de l'échafaud.

Il faut en convenir; je ne dirai pas la passion politique, je ne voudrais pas me servir de ce mot, mais la conviction politique la plus sincère et la plus respectable avait ici une trop grande part. On mêlait trop l'humain au divin, les légitimes regrets de la monarchie aux impérissables intérêts de l'Église. Qu'un prêtre, ennemi de la constitution républicaine, lui eût refusé sa promesse d'obéissance; qu'il n'eût même pas voulu accepter les mots de liberté et d'égalité, quoique toujours susceptibles d'un sens honnête, et quoique, à ce moment-là, le pouvoir, en les proposant à l'acceptation du clergé, déclarât les en-

tendre dans le sens le plus large : passe encore. Mais le prêtre qui, avec une conviction politique différente ou une plus grande indifférence chrétienne aux choses de la terre, avait consenti à prêter ce serment, en quoi était-il moins orthodoxe ? La monarchie de Louis XIV avait grandi dans une alliance trop intime avec l'Église, s'appuyant sur elle comme le lierre sur un édifice, non sans en soulever parfois les assises. Il fallait cependant qu'elles se détachassent l'une de l'autre, et que, le lierre coupé à la racine, l'édifice n'en demeurât pas moins debout.

Mais ce n'était pas encore assez de cette mission providentielle donnée à M. Émery au milieu de l'Église proscrite et dispersée, il lui en fallait une autre au milieu de l'Église souffrante, au pied de l'échafaud. Après lui avoir miraculeusement consacré sa liberté, pour qu'il fût, pendant la première année de la Révolution, le guide et le conseiller du clergé, Dieu la lui ôta, afin qu'il fût, aux jours les plus durs de la Révolution, le guide et le soutien des âmes qui allaient de la guillotine au ciel. Il fut emprisonné de juillet 1793 à octobre 1794. Il vécut là dans la perpétuelle attente de l'échafaud. On rapporte même que, pour s'accoutumer aux formes extérieures de l'instrument du supplice, il s'en était fait faire un modèle en petit pour le contempler dans sa prison, comme, lorsqu'il était libre, il ne craignait pas de s'arrêter sur la place Louis XV pour étudier l'aspect du terrible monument qui y était en permanence. Trois fois au moins, il crut l'instant venu; un jour même on vint lui dire que la charrette était dans la cour, et qu'on l'appelait pour y monter. Cette attente, si propre à élever les cœurs chrétiens, se révèle d'une manière admirable dans deux lettres qui nous restent écrites au pied de la guillotine, pleines d'amour et de sollicitude pour les prêtres, ses amis et ses disciples, pour sa Compagnie, pour l'Église (t. I, p. 343, 347 et suiv.). Quinze mois se passèrent cependant, et il ne fut point appelé; le 9 thermidor le trouva vivant, et trois mois après il était libre.

La durée inouïe de cette détention, en un temps où on ne languissait guère dans les cachots, et pour un personnage si compromis, ne s'explique suffisamment ni par les démarches de quelques amis qui parfois achetèrent pour lui à prix d'or un répit de quelques jours, ni même par le calcul politique de Fouquier-Tinville ou de Robespierre, qui n'était pas fâché de laisser au milieu des détenus « ce petit prêtre qui les empêchait de crier. » Il y eut de plus un dessein exprès de la Providence pour ses amis et ses compagnons de captivité. L'apostolat des prisons fut la tâche de ce prisonnier. Continuant à la Conciergerie la vie du séminaire; faisant sa prière et sa méditation aux heures du séminaire; se nourrissant de la chair du Sauveur que ses courageux amis trouvaient moyen de lui apporter; lisant, écrivant, étudiant avec

plus de zèle et plus de suite encore qu'il ne l'avait jamais fait, et cela au milieu du tumulte; à l'heure de l'oraison ou de l'étude, se bouchant les oreilles avec un peu de mie de pain; les débouchant à l'heure de la récréation; et alors se livrant, affable, doux, gai, aimable, bienveillant, instruit, aux conversations parfois si douces de la prison, il conquérait bien vite autour de lui une autorité qu'il n'avait point prétendue. Les prisonniers de sa chambrée se choisissaient un président; c'était lui qu'ils nommaient. La chambrée se renouvelait, et on réclamait une autre élection; c'était encore lui qui était nommé. Selon les amis qui ont laissé des notes sur sa vie, « sa qualité de supérieur se faisait encore reconnaître jusque dans les liens. »

Cet ascendant, si doucement et si légitimement acquis, était tout entier employé, on peut le croire, au bien des âmes. Il ne faut pas oublier que, pour la plupart des hommes qui étaient là, l'éducation première avait été sérieusement chrétienne. Certes, les égarements avaient pu être bien grands, et dans la vie religieuse, et dans la vie morale, et dans la vie politique. Mais alors au moins un homme à qui on parlait de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ savait de quoi on voulait lui parler. Il y eut des résistances, et des résistances obstinées, mais il y en eut peu. On vit des hommes longtemps égarés qui, dans cette prison même, et en attendant qu'on fît d'eux des martyrs, devinrent des ascètes et des apôtres. M. Émery citait un chevalier de Saint-Louis qui « depuis son entrée en prison, faisait deux heures d'oraison chaque jour. » Il cite aussi un jeune militaire « dont la ferveur ne pouvait être comparée qu'à celle des premiers confesseurs de la foi; » c'était lui qui s'était fait, comme il le disait, « le chien courant » de M. Émery dans son apostolat de la prison et « faisait sortir pour lui le gibier de son gîte. »

Il y a plus; les prêtres apostats, et ceux dont l'apostasie avait fait le plus de bruit, une fois qu'ils étaient côte à côte dans la prison avec l'homme qui avait élevé le clergé de France, ne tenaient pas contre son zèle, disons mieux, contre son amitié et contre sa douceur. L'évêque de Paris, Gobel; l'évêque de Bayeux, Fauchet; l'évêque de Lyon, Lamourette; l'évêque de Poitiers, Montault, furent encore au nombre des brebis égarées pour qui la Conciergerie fut le lieu de la réconciliation et le vestibule du ciel. Plus tard, hors de la prison, il devait encore ramener et réconcilier avec l'Église une grande partie de ce clergé schismatique qui avait si tristement failli.

Toutes ces brebis, que M. Émery ramenait à Notre-Seigneur, étaient déjà aux portes de la boucherie. De temps en temps des prisonniers partaient pour le tribunal révolutionnaire et en revenaient comme on en revenait toujours, c'est-à-dire condamnés; on les enfermait alors dans un cachot à part; mais M. Émery, à qui les geôliers eux-mêmes

ne résistaient pas, obtenait de passer la nuit auprès des condamnés. Le lendemain, lorsque ceux-ci partaient sur la redoutable charrette, à ce moment-là même, sa charité ne les abandonnait pas. Des prêtres fidèles et courageux, ses amis et ses élèves, avec qui, malgré tout, il avait pu demeurer en relation, avertis par lui, suivaient la charrette; se faisaient reconnaître des condamnés avertis eux aussi; lisaient la prière dans leurs regards, et leur donnaient de la bouche et de la main une absolution qui allait à leur cœur. Ces morts chrétiennes n'étaient pas l'exception; c'était la règle. Il serait difficile de dire, écrit une main contemporaine, combien de condamnés sont allés au ciel avec joie, éclairés et soutenus par son zèle. « Je dois à la vérité, dit l'abbé de Sambucy, un de ces prêtres courageux, de dire que, pendant huit mois que j'ai accompagné les victimes du tribunal révolutionnaire, je les ai toujours vues partir avec calme et résignation. » Le même ecclésiastique vit conduire au supplice tous les membres du Parlement de Paris : « Il m'était aisé de juger, dit-il, qu'ils avaient vu M. Émery, au recueillement touchant et à la résignation profonde qui se faisaient remarquer dans chacun de ces respectables magistrats, surtout lorsqu'ils étaient placés au pied de l'échafaud. » Il en fut de même peu de temps après du Parlement de Toulouse, dont les membres furent exécutés sur la place du Trône : « Voyez l'admirable Providence, disait plus tard M. Émery lui-même, sans la Révolution, ces magistrats seraient morts comme ils avaient vécu, en incrédules et en jansénistes, et je les ai vus mourir en vrais pénitents, avec les meilleures dispositions de foi et de piété. » Et enfin, la reine elle-même, enfermée seule et sans avoir jamais pu voir M. Émery, reçut le secours de son apostolat. Non-seulement il fit en sorte que des prêtres catholiques parvinssent auprès d'elle, au lieu des schismatiques qu'elle repoussait; mais lui-même obtint, à force de démarches, d'arriver jusqu'au seuil du cachot de la reine, d'entendre sa voix à travers la porte, de lui adresser quelques paroles et de lui donner l'absolution. En tout, quand on pense que c'est à la Conciergerie, cette dernière étape entre le tribunal et l'échafaud, que c'est de juillet 1793 à juillet 1794, c'est-à-dire pendant les jours les plus atroces de la Terreur, que M. Émery a été le compagnon successif de tant de victimes; quand on pense que ceux même qu'il n'a pas vus dans la prison ont été désignés par lui à la sollicitude des prêtres restés libres dans Paris, et dont, sous les verrous, il était encore de fait le supérieur, on ne peut s'empêcher de rendre grâce à Dieu d'avoir donné ce soutien et ce consolateur à nos pères livrés à la mort, et d'avoir fait par lui de toutes ces victimes autant de martyrs.

On ne le dit pas assez; c'est surtout du sang chrétien qui a coulé

sur les échafauds de 1793, et la Révolution, antichrétienne par essence, a tué par haine de la religion plus que par toute autre haine. On abuse de quelques légèretés d'esprit ou de conduite dont les prisons ont pu être le théâtre. On abuse de quelques forfanteries d'incrédules qui se sont malheureusement produites jusqu'en face du fatal couteau. On ne veut pas voir autre chose, et on se débarrasse des hommages qui sont dus à toute une génération de courageux suppliciés, en disant que ce sont quelques étourdis qui ont su mourir avec fatuité. Ces indignes travestissements de l'histoire, qu'on a intitulés histoires de la Révolution ont encore aidé à ce résultat. Il est vrai : dans toute cette société du dix-huitième siècle qu'on avait vue si frivole, il y a eu une facilité à mourir, une contagion de courage; comme on disait alors, une fièvre de l'échafaud, dont la pareille ne se retrouverait guère, je le crains, dans la société du dix-neuvième siècle qui se croit plus sérieusement élevée. Tous, gentilshommes, bourgeois, paysans, grandes dames, femmes du peuple, artisans, domestiques, royalistes ou démocrates, croyants ou incrédules, confondus pêle-mêle dans ces prisons égalitaires, ont marché à l'échafaud d'un pas aussi alerte et avec un visage aussi souriant. Si l'expiation était méritée, il faut convenir qu'elle a été au moins acceptée de bon cœur. Mais on ne réfléchit pas assez que la plus grande part de la haine révolutionnaire, par suite des proscriptions, par suite des supplices et du courage, a été le lot de tout ce qui tenait à l'Église. Pour un serment refusé, un prêtre caché, une croix conservée, un autel défendu, que de sang n'a-t-il pas coulé? On ne réfléchit non plus assez que, même chez ceux que la politique et les égarements de la politique amenaient au supplice, chez ceux qui avaient le plus oublié leur Dieu et leurs devoirs, il y avait les souvenirs d'une éducation chrétienne. Les hommes qui avaient trente ans en 1789 étaient nés en 1759, c'est-à-dire à une époque où l'incrédulité était encore nouvelle en France, où, même dans les familles un peu ébranlées, une influence chrétienne abritait encore les enfants, où leur éducation chrétienne et sérieusement chrétienne était encore au moins un devoir de bienséance; où l'éducation publique était entre les mains des ordres religieux, l'éducation privée dans les classes moyennes aux mains des mères, dans les hautes classes aux mains de précepteurs ecclésiastiques; où la cour et la finance étaient sans doute déjà bien gâtées, mais où la noblesse de province était à peu près intacte, la magistrature encore grave, quoique avec un entêtement janséniste très-aveugle et un très-pauvre esprit politique, la bourgeoisie encore simple et même austère dans ses mœurs, le peuple croyant encore. Sans doute, Rousseau et Voltaire, Rousseau surtout, passèrent par-dessus ces premiers germes d'éducation chrétienne, faus-

sèrent bien des idées, gâtèrent bien des cœurs, altérèrent bien des consciences. Mais 93 était une terrible réfutation de Rousseau, et le roulement de la charrette dans les cours de la Conciergerie un puissant réveil pour la foi oubliée. Il y a donc eu, parmi nos aïeux de cette époque, des morts chrétiennes et beaucoup de morts chrétiennes, des martyrs et beaucoup de martyrs. Le coup du ciel qui frappa la Harpe dans la prison du Luxembourg en frappa bien d'autres, qui eurent le bonheur d'aller droit du confessionnal improvisé dans la prison à la guillotine dressée à la porte. Souhaitons à la génération actuelle, qui se dit moins légère et moins futile, d'avoir au besoin autant de courage et autant de foi.

Cependant les jours de la Terreur sont finis; un peu de paix commence à renaître; l'Église va se relever. M. Emery, qui a joué un si grand rôle au moment de ses périls, ne devait pas être étranger à sa restauration. Cette situation de centre non officiel du clergé qu'il avait en l'absence de l'épiscopat se continua encore et dans le travail de restitution de l'épiscopat, et en face de l'épiscopat reconstitué. Elle fit de lui, tour à tour et presque en même temps, un épouvantail et un appui pour le pouvoir, un fantôme dont on s'effrayait, un conseiller et un auxiliaire que l'on recherchait. — En 1801, on l'arrête par suite de ces incompréhensibles méfiances de subalternes qui servent si ardemment les gouvernements et les servent si mal; on lui fait passer dix-huit jours, enfermé dans une salle de la Préfecture de police avec une soixantaine d'autres détenus, honnêtes gens, filoux ou femmes perdues, qui tous, touchés au fond du cœur de sa charité pour eux, ne le quittent plus qu'avec des larmes. — Et, à la lettre, le lendemain du jour où il a été enfin relâché, c'est à lui que s'adressent et le clergé, et le gouvernement, et le légat du Saint-Siége pour faire accepter par l'épiscopat émigré cette légitime et nécessaire, mais exorbitante mesure de la démission donnée en masse. C'est à lui qu'on s'adresse encore pour déterminer les nouveaux évêques, incertains et hésitants, à l'acceptation de leurs siéges; et le détenu de la Préfecture de police se trouve devenir un des grands auxiliaires du Concordat. Du reste, malgré une conduite si différente, la Préfecture de police d'un côté, les ministres du concordat de l'autre parlent de M. Émery à peu près dans les mêmes termes : « Il paraît, dit le rapport du préfet Dubois, qu'Émery est l'oracle du clergé, et l'homme dans lequel tous les évêques émigrés ou insoumis ont mis leur entière confiance. » Et il conclut à ce qu'Émery soit jugé d'après les lois de vendémiaire et de frimaire, qui portent la peine de mort et par adoucissement la déportation. « M. Émery, dit un peu plus tard le ministre des cultes, M. Émery, directeur actuel du séminaire de Saint-Sulpice, a traversé la Révolution et lui a survécu sans cesser d'être la

boussole du clergé dans les temps malheureux, comme il l'est depuis le rétablissement de la prospérité publique. » Et il conclut à ce que le séminaire de Saint-Sulpice soit maintenu et compris dans l'organisation générale des séminaires diocésains.

Dans les années suivantes, le même contraste continue à se reproduire. M. Émery découvre quelques opuscules de l'abbé Fleury et les publie. Fleury et l'abbé Émery sont accusés d'être ultramontains. La police s'inquiète, interdit aux journaux de rendre compte de cette publication; la Compagnie de Saint-Sulpice est menacée d'être supprimée; le séminaire perd son titre de séminaire diocésain. — Et le lendemain, à titre de dédommagement, de réhabilitation, d'excuse, de précaution, comme vous voudrez, M. Émery est nommé conseiller titulaire de l'Université nouvellement inventée. Là, du moins, il eut la consolation d'aider à fonder quelques écoles de Frères, et de consacrer ses 10,000 francs de traitement au rachat de la maison de M. Olier, à Vaugirard. — Puis, de nouveau, l'ultramontain Fleury, ressuscité par M. Émery, inquiète la police; et cette fois c'est avec le maître lui-même, à Fontainebleau, pendant que le Pape est prisonnier à Savone, que M. Émery est appelé à s'expliquer, non-seulement sur cet opuscule que le maître heureusement a lu, et où il trouve « qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat, » mais encore sur la redoutable situation du pouvoir et de la papauté. Pendant cet entretien, qui dura une heure, trois rois attendaient dans l'antichambre que le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice eût fini de parler à Sa Majesté.

Mais cette faveur à son tour est passagère. La police de Fouché rôde toujours autour de Saint-Sulpice, et, à la veille même de sa disgrâce, ce ministre obtient un décret qui expulse du séminaire la congrégation par laquelle il est gouverné depuis plus de 150 ans, qui en expulse, par conséquent, M. Émery. — Seulement, quelques jours après, lorsque Napoléon, plus embarrassé que jamais par la violence dont il a usé envers le pape, veut chercher dans le clergé des appuis contre le Saint-Siége, lorsqu'il forme une commission ecclésiastique pour le conseiller ou plutôt pour l'autoriser dans les démarches qu'il médite, il ne peut s'empêcher de mettre dans cette commission M. Émery, tout récemment mis à la porte de Saint-Sulpice : singulier hommage et singulière inconséquence ! Dans cette commission, cardinaux, archevêques, évêques, hésitent ou faiblissent devant l'homme de la Providence dont on a presque fait l'homme de Dieu : la soutane noire seule résiste. Dans cette mémorable séance des Tuileries, où l'empereur croit éblouir les prêtres par la solennité de son entourage et par l'énergie de sa parole, c'est un petit abbé, âgé, modeste, qui se lève seul et ose dire cette énormité : « Sire, vous vous trompez ! » Et

il le soutient avec tant de présence d'esprit, tant de justesse, tant de modération, tant de fermeté, que l'empereur l'écoute, le laisse parler, baisse le ton, discute, concède, recule, se montre intelligent, équitable et courtois, comme il l'était toujours envers ceux qui avaient le courage et qui savaient la façon de le contredire. Et l'empereur n'en demeure pas irrité; et lorsqu'à la suite de cette séance, quelques prélats ont la faiblesse de chercher à excuser M. Émery : « Je ne « suis aucunement fâché contre lui, répondit-il; il a parlé en homme « qui sait son affaire. C'est ainsi que j'aime qu'on me parle. Il est vrai « qu'il ne pense pas comme moi ; mais chacun ici doit avoir son « opinion libre. » Un peu auparavant, il avait dit : « C'est un homme qui me ferait faire tout ce qu'il voudrait... C'est le seul homme qui me fasse peur. »

Un peu plus d'un an après, le prêtre qui avait ainsi défendu l'Église en présence des rois recevait sa récompense. « C'est un bon temps pour mourir, » avait-il plusieurs fois répété, à la pensée de la convocation de ce concile de 1811, qui pouvait passer pour l'annonce d'un schisme. Il ne vit, ni le concile, ni rien de ce qui suivit; il mourut le 28 avril 1811.

Je ne prétends pas signaler ici tout ce qu'il y a de remarquable dans cette vie si pleine, qui résume, pour ainsi dire, toute la vie du clergé français depuis 1789 jusqu'à 1811. M. Émery, en effet, a été plus que personne le lien entre l'ancien clergé et le nouveau. On peut dire qu'il a élevé l'un et l'autre. Placé, neuf ans avant le schisme et neuf ans après le Concordat, à la tête d'une congrégation qui dirigeait une partie aussi considérable de l'éducation sacerdotale, on peut étudier en sa personne ce que l'ancien clergé a légué au nouveau, ce que le nouveau a dû modifier dans les traditions de l'ancien.

Certes, M. Émery n'était rien moins qu'un novateur. Profondément attaché, non-seulement à la tradition de l'Église universelle à celle de l'Église de France, à celle même de sa Compagnie, toute sa pensée est de suivre les traces et de vénérer la cendre de ses pères. Ni religieusement, ni politiquement, il n'est du nombre de ceux que la fascination révolutionnaire a pu le moins du monde séduire; il est le disciple de Bossuet en politique, comme il est, dans l'ordre ecclésiastique, le disciple de M. Olier; le régime que 1789 a détruit avait ses affections et a gardé ses regrets. Mais il est sage, sensé, calme, prudent, intelligent au plus degré de ce que le siècle demande comme de ce que la vérité commande; et, quand au commencement du siècle il aide, dans l'œuvre du Concordat, à renouer le lien entre le sacerdoce d'avant la Révolution et le sacerdoce d'après, il n'abdique pas plus la vénération due à l'un qu'il ne méconnaît les besoins de l'autre.

Précisons davantage :

M. Émery a été gallican comme de son temps on l'était. Pendant toute sa vie il a professé et enseigné la doctrine de Bossuet et de l'abbé Fleury, non pas sans doute comme obligatoire, mais comme généralement acceptée dans le clergé de France. Mais comment ne se serait-il pas aperçu que les temps ont changé? N'entrons pas dans les questions doctrinales vis-à-vis desquelles la soumission est toute ma science; mais, à côté des doctrines, il y a les sentiments et les faits, et de 1682 à 1801 les faits sont bien changés et le sentiment qui domine ne saurait plus être le même. Demeure-t-il l'ombre d'un prétexte à ces défiances contre Rome et à ces craintes d'une papauté semblable à celle du moyen âge, après Luther, après Voltaire, après Mirabeau, après le schisme de 1791 et la persécution de 1792, après le martyre de Pie VI et les souffrances de Pie VII; quand ce sont maintenant les papes qui auraient tout à craindre des rois, si les rois à leur tour n'avaient tout à craindre des peuples? Demeure-t-il une excuse à cette rivalité du clergé d'Italie et du clergé de France, compréhensible peut-être le lendemain d'Avignon, incompréhensible en un siècle où, en France, en Italie, partout, l'Église et le Christianisme ont besoin de réunir toutes leurs forces contre l'incrédulité dans les livres et la révolution dans les faits? Y aurait-il ombre de logique à perpétuer les prétentions ecclésiastiques du gouvernement de Louis XIV, gouvernement officiellement catholique d'une nation officiellement et forcément catholique, au profit de gouvernements qui, comme gouvernements, ne sont plus et ne peuvent plus être catholiques, au milieu d'une nation qui n'est catholique qu'autant qu'elle le veut? Aussi le gallicanisme de M. Émery, et tôt ou tard il en devait être de même pour tout le clergé de France, se modifie-t-il singulièrement et arrive-t-il à être moins une opinion qu'un souvenir. La Révolution s'est ouverte et s'est close entre deux faits bien propres à unir, sans réserve et sans défiance, l'Église romaine et l'Église de France. Dès le début, on a vu, aux Carmes et ailleurs, ces prêtres et ces prélats gallicans, ces disciples de Fleury et de Bossuet, verser leur sang, comme Bossuet et Fleury n'eussent pas manqué de le faire, pour la cause de Rome et de l'union avec le Saint-Siége. Et, dix ans après, la clôture de la révolution a été signalée par un acte des plus extraordinaires de l'omnipotence pontificale, par la démission donnée à tout l'épiscopat, acte sollicité, provoqué, exigé par le pouvoir civil, accepté par le clergé, reçu, non-seulement sans murmures, mais bien plutôt avec reconnaissance par l'Église gallicane. La paix s'est donc faite entre Rome et Paris, et elle s'est faite par la main de la révolution. Aussi l'abbé Émery n'a-t-il d'autre pensée que de consolider cette paix. Quand il cite Bossuet, c'est en faveur de la

papauté qu'il le cite, et certes il a beau jeu à le faire en face du gallicanisme de 1792 et des prétentions anti-papales de 1809, qui eussent si étrangement scandalisé Bossuet. (Voy. t. II, p. 272, 306 et suiv. et ailleurs.) Quand il republie des écrits de Fleury, c'est pour montrer que Fleury ne vient pas en aide aux ennemis de la papauté (t. II, p. 178 et suiv.) : aussi trouve-t-il des remercîments à Rome en même temps qu'il rencontre des critiques amères dans le cabinet de Fouché ; il est vrai que, non-seulement le gallican Fleury, mais le protestant Leibnitz, lorsque M. Émery publia certaines de ses œuvres, parurent trop ultramontains à l'ancien oratorien devenu ministre de la police. Parle-t-on maintenant à M. Émery du droit d'excommunication sur les souverains? Il n'hésite pas à reconnaître ce droit, cite Bossuet à l'appui et répand autant qu'il est en lui la bulle de Pie VII. Lui parle-t-on (t. II, p. 240, 241) de l'autorité personnelle du pape? « J'ai fait dire au Saint-Père, écrit M. Émery dans l'élan de son dévouement, que la distinction du pape qui parle *ex cathedrâ* et du pape qui parle comme personne particulière n'était, par rapport à moi, d'aucun usage; que je ne soutiendrais jamais une opinion que je saurais n'être pas la sienne » (t. I, p. 327). Nul gallicanisme, on le voit, n'était plus modéré que le sien ; du reste celui de Bossuet à sa place ne l'eût pas été moins. La Révolution avait fort simplifié la question et rendu de telles querelles trop évidemment illogiques. Doit-on se disputer sur l'arrangement intérieur d'une maison menacée d'incendie et sur la charte municipale d'une ville assiégée [1]?

Ainsi encore, M. Émery a été royaliste. L'ébranlement de 1789 n'a aucunement troublé la solidité de son esprit. Il ne faut pas chercher dans sa vie et dans ses écrits l'ombre d'une sympathie pour les idées, les hommes ni les actes de 1789. Mais M. Émery, avant tout, est catholique et prêtre, et il a la religion à sauvegarder sous tous les régimes, à faire tolérer, s'il se peut, par les plus mauvais, de même qu'il ne faut pas la livrer même aux meilleurs. Il y a chez lui à cet égard de très-belles et de très-bonnes paroles, utiles à méditer, utiles à répéter pour qu'on s'accoutume à ne pas mettre ce qui est humain, terrestre, temporaire, relatif, au rang de ce qui est

[1] Je trouve même dans M. Émery ce fait dont il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur : « Un des évêques intrus de 1791 m'a souvent témoigné qu'il avait été trompé par les libertés de l'Église gallicane, et que ce n'était qu'en les suivant et les poussant jusqu'aux dernières conséquences qu'il avait été mené si loin; qu'il méditait une déclaration de ses sentiments à ce sujet qui étonnerait beaucoup de monde, et que les théologiens que l'on nomme en France *ultramontains* lui paraissent seuls conséquents. » (T. Ier, p. 378.)

divin, céleste, éternel, absolu. Le royaliste, chez M. Émery, sert le catholique et non le catholique le royaliste. Aussi, quand il s'agit de déterminer la mesure dans laquelle le catholique et le prêtre peut accepter les faits et les institutions révolutionnaires, et quand au prix de cette acceptation l'Église peut acquérir la liberté; M. Émery sait passer la limite où les préventions de l'homme de parti voudraient le faire arrêter et ne s'arrête que là où sa conscience de catholique lui prescrit de le faire. — Le mot de *liberté* ne l'effraye point; il est prononcé, il est vrai, par des bouches bien impures et on en fait un cruel abus : mais, en lui-même, il a un sens honnête, légitime, acceptable, chrétien, et il est bien permis à celui qui prête un serment d'entendre les mots dans le sens qui leur est propre; M. Émery n'hésitera donc pas à jurer le maintien de la liberté. — Le mot d'*égalité* ne l'effraye pas davantage : il y a une égalité juste, rationnelle, acceptable, chrétienne, comme il y a une égalité excessive, inique, impossible, mensongère; celle-là est véritablement l'égalité, celle-ci n'en est que l'excès ou la parodie : aussi jurera-t-il le maintien de l'égalité. — Le mot de souveraineté du peuple ne l'effraye pas davantage. Ce n'est certes pas que ce mot ne se soit produit avec une portée bien absurde et des applications bien funestes; et, au début même de la Révolution, M. Émery a rappelé inutilement, hélas! les esprits dévoyés sur ce point aux doctrines, certes bien monarchiques, de Bossuet et de Fénelon. Il n'en est pas moins vrai cependant qu'en 1795, à l'époque où un peu de liberté commence à poindre pour l'Église et où on demande aux prêtres une adhésion quelconque à la souveraineté du peuple, M. Émery ne la refuse pas. Ce n'est pas, remarquez-le bien, une thèse philosophique qu'il appuie surtout; c'est (quelque valeur qu'elle puisse avoir d'ailleurs) un fait existant qu'il reconnaît et une institution nationale à laquelle il se déclare soumis. La souveraineté du peuple fait pour lui partie, non de la philosophie sociale du genre humain dans tous les siècles, mais du droit public de la nation française au dix-huitième siècle. Il faut voir sur tous ces points les définitions de M. Émery; elles sont d'un bon sens, d'une simplicité, d'une évidence à laquelle la prévention politique trouvait alors des réponses, à laquelle la prévention politique affaiblie ne trouverait plus guère aujourd'hui d'autre réponse que de ne pas les écouter. Je n'en n'en dis pas davantage; cette pensée me mènerait trop loin ; mais qu'on relise M. Émery, que l'on approfondisse sa pensée, et l'on comprendra peut-être la solution de bien des doutes et l'inutilité de bien des dissidences.

M. Émery n'est pas précisément ce qu'on appelle un libéral ; il ne révèle aucun goût pour les hommes, pour les événements, pour les théories politiques de 1789. Il souhaiterait voir renaître la monar-

chie; je ne dis pas avec les dîmes et les droits féodaux, mais la monarchie seulement : il ne met pas à ce prix la paix de l'Église et la sécurité des consciences chrétiennes. Il ne mettra pas la France en interdit parce qu'elle est gouvernée par cinq directeurs. Dans ce clergé qui a souffert pour la cause du trône en même temps que pour la cause de l'autel, bien des gens ne lui pardonnent pas cette modération. Dans cette Église, qui voit à peine renaître pour elle une lueur de liberté, il a des adversaires qui soulèvent une tempête contre lui : « Il semble, dit-il, que toutes les têtes soient renversées. On a peine à trouver un homme sage ;... l'imagination frappée voit tout en noir. On croit être plus catholique à proportion qu'on ferme les yeux à la lumière, et qu'on rejette les conseils de la prudence. » (Lettre de M. Émery à un chanoine de Saint-Flour, du 22 juillet 1795; t. I, p. 371.) On le honnit à Saint-Flour, mais à Rome on l'approuve. Pie VI lui fait écrire par deux fois son approbation (*ibid.*, p. 380-383), et un bref de 1796 autorise après lui cette déclaration de soumission aux lois de la République, que le clergé émigré lui reprochait si fort d'avoir autorisée.

En tout, on ne se querelle guère en ce monde que parce qu'on veut se quereller; nos disputes tiennent à nos passions plus qu'à nos idées. Cette distinction si simple de M. Émery entre le droit et le fait, entre ce qui est inacceptable comme théorie philosophique, absolue, et ce qui est parfaitement acceptable comme institution particulière d'un temps et d'un pays ; cette distinction pouvait de son temps trancher toutes les difficultés ; elle pourrait au nôtre les trancher toutes. Mais ce serait trop simple. Le grand point serait de n'avoir pas l'esprit de controverse, et d'écouter les admirables conseils de ce digne prêtre dans la lettre qu'il écrit au pied de l'échafaud : « Soyez des hommes de paix; paraissez tels à l'occasion des controverses que vous traiterez, ou plutôt que vous éviterez autant que vous pourrez avec sagesse, bien persuadés que votre piété, votre régularité,... gagneront plus d'âmes à l'Église que les disputes les plus savantes. » (T. I, p. 344.) C'est bien lui en effet qui était tout à tous; se faisant par sa bonne grâce des amis des membres de la section du Luxembourg ; accueillant même les prêtres schismatiques avec une bonté qui provoquait leurs larmes et les ramenait par centaines à l'Église ; restant ami du savant athée Lalande, et appelé par lui à son lit de mort, dont l'accès lui fut fermé par d'abominables amis; tout à tous pour les gagner tous. Ayons un peu plus de cette humeur ou, pour mieux dire, de cette vertu; et les questions ne seront plus si obscures ni les controverses si interminables. La solution de presque toutes les difficultés de ce monde est dans notre bon sens, pourvu qu'il soit aidé par notre bon cœur.

Mais, puisque nous avons parlé des orages et des périls de l'Église passés et présents, finissons par un dernier mot que M. Émery disait en 1811, à la veille de sa mort, que nous aussi nous avons dit plusieurs fois en notre vie, sans savoir qu'il eût été dit avant nous par une bouche aussi vénérable, par un mot qui, ni en 1793, ni en 1811, ni en 1830, ni en 1845, n'a été démenti : « Nous avons de puissants adversaires, disait-il, au moment où le Pape était à Savone, et où lui-même était expulsé de Saint-Sulpice; nous avons de puissants adversaires, mais ils passeront et nous resterons après eux. »

F. de Champagny.

LA LORRAINE

JADIS ET AUJOURD'HUI

Études historiques sur l'ancienne Lorraine, par M. V. de Saint-Mauris, 2 vol. in-8° Nancy, Vagner, 1860.

A qui va de Paris en Allemagne, la Lorraine, même lorsqu'on s'y arrête quelque peu, n'offre pas grande originalité. Après les plateaux crayeux et les grandes plaines de la Champagne, viennent les plateaux calcaires du Barrois mouvant, c'est-à-dire de cette portion du duché de Bar qui ressortissait jadis au parlement de Paris et pour laquelle les ducs étaient soumis à la condition de l'hommage envers les rois de France. Quelques rivières peu importantes en sillonnent la surface ondulée. C'est d'abord la Saulx, dont les eaux sombres, lentes, profondes, encaissées, servent de force motrice à plusieurs établissements industriels, forges, papeteries et filatures. Puis l'Ornain, dont les ondes limpides courent avec un gai murmure sur des grèves blanches, au pied de coteaux abruptes, alternativement boisés et plantés de vignes. C'est là qu'on récolte ces vins piquants et délicats, dont le principal défaut est de ne savoir résister ni aux fatigues du voyage, ni aux injures du temps. Bien bâti, parce que la pierre de taille y est aussi commune que facile à travailler, Bar, ville manufacturière, peuplée toutefois de vignerons en même temps que de tisserands, n'a de pittoresque que sa partie haute. Vu du fond de la vallée, le vieux Bar, perché qu'il est sur la crête d'une sorte de fa-

laise, semble presque une grande ville. Sur le ciel se découpe la silhouette de ses prisons, de son église, de son vieux beffroi, d'un vaste couvent construit sur le terrain occupé jadis par une portion du château ducal. François Ier y vint tenir sur les fonts un fils né du mariage d'Antoine, duc de Lorraine, avec Renée de Bourbon, sœur du Connétable. Marie Stuart y reçut l'hospitalité. A l'exception des bâtiments de l'ancienne Chambre des comptes, il n'en reste plus guère que des terrasses. Vue de près, cette ville haute, où l'on arrive par un long escalier ou des rampes escarpées, composée presque d'une seule rue, perd beaucoup de son grand aspect, bien que l'architecture des maisons, presque toutes du seizième et du dix-septième siècles, ait un cachet particulier. Égale originalité fait complétement défaut même au vieux Nancy, à plus forte raison au nouveau, à celui de Charles III et de Stanislas.

Mais avant d'atteindre la capitale de la Lorraine, il faut traverser les plateaux froids et pierreux (l'Aire, ruisseau tributaire de l'Oise, y prend sa source) qui séparent le bassin de la Seine de celui de la Meuse. Ici commençait jadis le Saint-Empire. Ce sont ces immenses prairies, unies comme un tapis de billard, qui formaient les confins de la Germanie féodale. A son embouchure, elle se confond avec le Rhin, cette modeste rivière au cours tranquille et sinueux, qui, pour ainsi dire chaque année, comme le Nil, déborde sur ses rives basses et nivelées. A droite et à gauche, elle féconde de son limon une longue bande de prés qui s'étendent au delà de Saint-Mihiel et de Verdun, et, de la région des nuages, doivent sembler un ruban vert jeté entre les deux Barrois. Pendant l'arrière-saison, les regains enlevés, de nombreux troupeaux de vaches y paissent en liberté les dernières herbes qui renaissent sur ce sol humide aux rayons déjà embrumés des soleils d'automne. Sur la rive droite de la Meuse commence la région vignoble du Toulois. Malgré le proverbe[1], on en exporte au loin les produits, sans doute afin de les mêler à des vins plus généreux. Beaucoup sont consommés dans le pays même. Ancienne capitale des Leuques, siége jadis d'un riche et vaste évêché, place forte de quelque importance, lorsque les places avaient de l'importance et que l'artillerie manquait de portée, Toul est bien déchu de son ancien lustre. Avant l'invention du canon rayé, il n'aurait pu, d'après la cote du génie militaire, résister plus de neuf jours. Peut-être, dominé qu'il est par la côte Saint-Michel, n'en pourrait-il pas tenir plus de trois maintenant! Il a perdu son évêché comme son gouverneur particulier. Ses édifices seuls lui sont restés : une belle cathédrale gothique, et l'église de Saint-Gengoult, gothique aussi, mais

[1] « Vin du Toulois, femme du Barrois ne valent pas le charroi. »

d'un style plus ancien et plus pur. Sous les murs de la ville coule la Moselle. Entre Toul et Nancy, située dans le bassin de la Meurthe, s'étend la grande forêt de Haye, l'une des plus vastes de la contrée. C'est dans ses ravins touffus, que, trompés par le brouillard, s'égarèrent les cavaliers envoyés par Louis XIV, sous la conduite du comte de Fourille, pour enlever à l'improviste le duc de Lorraine dans son propre palais. Grâce au temps qu'ils perdirent à chercher leur chemin, Charles IV échappa à ce guet-apens. Averti par de fidèles bûcherons, il monta sur-le-champ à cheval et s'enfuit dans les Vosges. De trois côtés la Moselle contourne le plateau que recouvre la forêt. Nancy est bâti sur le quatrième, entre la Meurthe et le pied des coteaux. Le site en est riant, gai, amène. Nul grand accident de terrain ne lui donne une physionomie bien caractéristique. Rien de plus aimable cependant que la route de Nancy à Metz, mais cela n'est qu'aimable. Une telle nature peut inspirer des églogues; elle parle peu au peintre. N'offrant ni lignes, ni couleurs, elle ne *vient* point en tableaux, mais elle fait naître des impressions et des sentiments. Rien donc de surprenant à l'entendre plus louer par les poëtes que par les artistes. Quant à la ville elle-même, elle est régulièrement bâtie. Ses rues sont généralement droites et larges. Partout de l'air et de la lumière. Quoi de plus élégant que l'ensemble formé par les modernes édifices de Nancy? A côté des hauts ombrages de la Pépinière, la Carrière, avec le palais de Stanislas à l'une de ses extrémités, et à l'autre un riche et coquet arc de triomphe; plus loin la place Royale, entourée sur quatre faces de constructions du même style mais d'inégale hauteur, ce qui unit la variété à l'uniformité, et ornée de magnifiques grilles, véritable chef-d'œuvre d'art et de serrurerie dont l'équivalent n'existe nulle part en Europe. Mais pas un monument religieux; pas une flèche aiguë montant vers le ciel; point d'autres restes du passé qu'une aile de l'ancien palais ducal et une vieille porte de citadelle flanquée de deux tours. Presque rien à quoi s'attache le prestige des siècles, sinon des vestiges sans grandeur et sans originalité. Nancy est une ville charmante, mais dont le charme laisse peu de traces précises dans la mémoire. Elle plaît surtout par son ensemble. Le souvenir qu'en conserve le voyageur est infiniment moins profond que celui qu'il emporte de Metz et surtout de Strasbourg, parce que le goût y a plus de part que la surprise et l'imagination.

De Nancy au sommet des Vosges, qui séparent la Lorraine de l'Alsace, le sol s'élève insensiblement. Tant sous le rapport de la constitution géologique que de l'aspect général, cette partie de la France est l'exact pendant du Wurtemberg. Entre ces deux hautes contrées, inclinées en sens contraire, l'une vers l'orient, l'autre vers l'occident, la vallée du Rhin forme comme un gigantesque ravin dont les

deux chaînes des Vosges et de la Forêt Noire seraient les escarpements. De là vient que sur leur versant alsacien les Vosges semblent plus élevées que sur leur versant lorrain. De ce côté, on les gravit longtemps avant que l'œil ne les découvre.

La route de Nancy à Strasbourg traverse d'abord le bourg de Saint-Nicolas-de-Port, qui de son ancienne importance, comme lieu de foire et comme but de pèlerinage, n'a conservé qu'un témoin, sa grande église gothique, deux fois pillée et incendiée pendant la guerre de Trente Ans; la seule que possédât le duché de Lorraine, puisque Metz, Toul et Verdun n'en faisaient point partie. Vient ensuite Lunéville, le Versailles de Léopold et de Stanislas. Son château est encore presque entier. Jusqu'à Phalsbourg, le pays n'est qu'un plateau ondulé, cultivé, boisé par places, mais sans accidents et sans variété. A gauche, les forêts sont plus nombreuses; le sol, plus humide, est parsemé d'étangs. A droite, les contre-forts des Vosges découpent le terrain en fraîches vallées, arrosées par des rivières ou des ruisseaux. Des prairies en tapissent les pentes basses. D'immenses forêts de sapins couvrent les sommets voisins. C'est la seule partie vraiment pittoresque de la Lorraine. Encore ne faut-il pas prendre ce mot dans son sens étymologique, car le pays n'offre pas beaucoup de ressources à la peinture. Les amateurs de la nature verte, agreste et forestière y trouvent mieux leur compte que ne le feraient des paysagistes. Ni Claude Gelée, né près de Charmes, ni un artiste contemporain, né à Plombières, Français, ne s'en sont inspirés. Point, ou presque plus de ces vieux châteaux, comme il s'en trouve tant en Alsace, Richelieu et Mazarin s'étant appliqués à les détruire. De châteaux plus modernes il ne reste peut-être à citer, comme ayant un caractère architectural, que Fléville, Aulnoy et Haroué. Les autres ne sont guère que des castels transformés en maisons de campagne.

Voilà pour l'originalité des lieux.

Quant à celle des costumes, elle est moins accusée encore. Sauf quelques cornettes en toile écrue dans le Barrois, en paille dans le duché de Lorraine, quelques petits bonnets d'indienne rose garnis d'un ruban de velours noir dans la montagne, il n'y a plus rien de particulier dans l'habit des paysannes. Celui des hommes est, comme partout, composé de la blouse ou saye gauloise. Dans les Vosges, on rencontre encore beaucoup de petits bonnets de coton rayés de bleu et de rouge.

La population est robuste, mais, pour nous servir d'une expression consacrée, le sang n'est pas beau. Point de régularité dans les traits du visage; ni grâce ni harmonie dans les formes. Au surplus, ce n'est point par le côté plastique que brille généralement le Français. Sa vivacité, sa promptitude, son air alerte et gai, son esprit peuvent

le rendre aimable et séduisant, mais ni sa stature ni sa figure n'y prêtent : il est rarement beau. Tant s'en faut que le Lorrain s'écarte, à cet égard, de la règle commune. Sous le rapport des mœurs, des habitudes, des inclinations, du caractère en un mot, il ne semble pas tout d'abord y faire davantage exception. En tout il paraît ressembler aux habitants des provinces voisines.

Rien donc en Lorraine, ni dans l'aspect des choses, ni dans l'aspect des personnes, n'est de nature à éveiller la curiosité, à frapper fortement l'esprit du passant, à exciter vivement son attention.

Que si l'on s'arrête dans le pays ou qu'on l'habite, c'est tout à fait autre chose. On finit par s'apercevoir que sous cette écorce sans originalité apparente se cachent un caractère particulier, un esprit *suî generis*. Mais il faut d'autant plus de temps pour en faire la découverte, que le propre du Lorrain est justement de s'accuser peu au dehors. Le trait dominant chez lui consiste précisément à n'en point avoir, parce que ce qui domine en lui, c'est la mesure, la modération, l'équilibre. Dans ses qualités comme dans ses défauts, il y a quelque chose de limé, d'uni, d'effacé qui se dérobe à l'œil et à la pensée d'un observateur superficiel ou trop prompt. N'offrir point de saillies, voilà par où il est le plus saillant. Sauf la guerre, rien ne le passionne; mais jusque dans sa passion militaire, il apporte du sang-froid, l'habitude de se contenir. Dans son courage il y a autant de calme que d'ardeur. Parmi les nombreux officiers généraux que la Lorraine a produits pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, seuls Oudinot et Excelmans avaient cette bravoure bouillante qui caractérise le Français, et tous deux étaient de Bar, c'est-à-dire des frontières de Champagne. Le vrai Lorrain, c'est Victor, c'est Saint-Cyr, c'est Lobau, c'est par-dessus tout Drouot. Et cependant nulle province ne peut se vanter de ressentir à un plus haut degré que la Lorraine les entraînements de la guerre. Elle a eu plus que du patriotisme; elle a eu l'enthousiasme belliqueux, presque la fièvre. Lorsque la frontière fut menacée, elle ne se contenta pas, elle qui n'était française que depuis trente-cinq ans, de fournir son contingent aux armées de la République : de son sein s'élancèrent vingt-quatre bataillons de volontaires, qui coururent au feu, purs d'excès, terribles à l'ennemi seulement; ne brûlant sur leur chemin ni les châteaux, ni les églises. Peu revinrent, car ils ne s'épargnèrent pas. De leurs rangs ou de ceux des régiments lorrains sortirent huit maréchaux et un nombre proportionné de généraux.

Puisqu'ils sont contenus, même sur le champ de bataille, les Lorrains, il faut s'y attendre, le sont bien plus encore là où ils n'apportent point de passion. Généralement doués de plus d'intelligence que d'imagination, ils ont plus souvent du goût que de l'inspiration dans

les arts et dans les lettres. Les ivresses du beau qui font les grands poëtes, les grands peintres, les grands musiciens, n'affrontent guère notre sèche et froide bise. Deux branches de l'art qui s'accommodent mieux de la sagesse, la gravure et la sculpture, conviennent davantage à notre génie. Nous avons donné le jour à Callot, et ce n'est point par des Lorrains qu'ont été faites les statues qui déshonorent les places publiques de Nancy. Dans leur genre, ses anciennes portes sont des chefs-d'œuvre d'architecture militaire. Mais pas un poëte d'un souffle puissant n'est enfant de la Lorraine, bien qu'elle ait donné le jour à Gilbert et à Saint-Lambert. Sauf M. de Serre, nous ne pouvons revendiquer aucun des grands orateurs qui ont illustré la tribune dans nos assemblées politiques. D'un degré moindre, l'éloquence du barreau est plus à notre portée. Pour la prose, pour l'histoire surtout, qui exige plus de qualités solides que brillantes, nos aptitudes naturelles sont plus grandes. En définitive, nous ne sommes pas des artistes; l'idéal ne nous transporte pas assez pour cela. Nous ne quittons pas terre. Or, pour enfourcher Pégase, il faut un peu courir les nuages.

Mais si les Lorrains sont gens trop rassis pour se lancer dans les hautes régions de l'esthétique, ils ont assez d'esprit et de goût pour juger des ascensions d'autrui. Faut-il aller jusqu'à croire que leur critique est toujours sûre? Nous le croyons, avec cette réserve toutefois, qu'inclinant par tempérament naturel vers les œuvres d'un mérite achevé et soutenu plutôt que vers celles où le sublime est compensé par des taches ou des faiblesses, il s'en faut défier par cet endroit.

Les mœurs des Lorrains se ressentent inévitablement de leur caractère. A Nancy, où il reste des traditions de cour, la bonne compagnie a conservé des habitudes d'élégance, et il n'y a que trop de luxe chez un peu tout le monde. Hors de la capitale, c'est la simplicité et la modestie qui dominent. La sobriété et l'économie sont des vertus communes parmi les habitants de la campagne. On les accuse même de les pousser souvent jusqu'à l'excès et de les changer en vices. Ce reproche leur est souvent adressé par leurs voisins d'Alsace, qui, exploitant un sol plus riche, jouissent d'un plus grand bien-être général, et sont accoutumés surtout à une alimentation plus copieuse ou plus substantielle. Dans les hautes Vosges beaucoup de paysans vivent, pendant à peu près toute l'année, de pommes de terre et de lait caillé. Ce ne sont pourtant pas les moins robustes, ni les moins laborieux. C'est dans les villes, c'est dans les vallées où a pénétré l'industrie, que la population est le moins vigoureusement constituée.

Braves par excellence, les Lorrains ne sont ni querelleurs, ni ba-

tailleurs. Il n'est guère de *kilbe*[1], dans certains cantons de l'Alsace, qui ne finissent par des coups, et quelquefois des coups de couteau. Rien de pareil sur le versant occidental des Vosges. Dans nos fêtes de village, tout se passe pacifiquement. On entend rarement chanter dans les cabarets. Les ivrognes eux-mêmes ne sont ni tapageurs ni criards. Il en est de même dans les villes. Foires, marchés, fêtes publiques se passent tranquillement et sans trouble. On pourrait presque dire que les foules sont silencieuses. Ce n'est pas que le Lorrain soit triste et taciturne. Par l'humeur il ne rappelle ni l'Anglais, ni le Hollandais. Il n'est comme eux ni renfermé, ni flegmatique; seulement il ne s'échauffe pas aussi facilement que le Français de Neustrie, et à plus forte raison que celui d'Aquitaine. Jusque dans ses heures d'allégresse et de plaisir, il demeure calme et maître de sa joie.

Cette possession de lui-même, il l'apporte également dans ses affections et ses rancunes. Les amitiés sont lentes à se former, mais sûres et fidèles. Elles résistent à des épreuves qui en tueraient de bien plus étroites en apparence. Ni la diversité des sentiments religieux ou politiques, ni les hasards de la fortune ou de la carrière, ne les rompent aisément. On pourrait citer plus d'un exemple d'émigrés protégés en 1800 ou en 1815 et relevés par d'anciens amis, qui, ayant embrassé la cause contraire, se trouvaient en faveur sous le Consulat ou pendant les Cent-Jours. Il y a plus d'une province où, divisés en *blancs* et en *bleus*, ces amis d'autrefois seraient devenus d'irréconciliables ennemis. Peu expansives mais solides, les affections lorraines s'expriment en actes plus qu'en paroles. On se découvre, à l'occasion, des amis plus chauds qu'on n'avait sujet de le croire à en juger par les dehors. En revanche, il faut du temps aux étrangers pour rompre la glace des premiers rapports. Poliment, mais d'ordinaire froidement accueillis, ils ne s'aperçoivent qu'à la longue des progrès qu'ils font dans le nouveau milieu où ils ont été transportés. Par ignorance du caractère lorrain, beaucoup se dépitent de n'arriver pas, qui, sans le savoir, ont conquis des sympathies auxquelles le moyen de se traduire en faits a seule manqué jusque-là.

De même qu'il n'y a point de disputes dans la rue, il n'y a pas de discussions dans les salons. Sur les sujets délicats, volontiers on se tait, et, lorsqu'on les aborde, la contradiction s'exprime plus souvent par une objection que par l'affirmation contraire. Un étranger nouvellement débarqué croit bonnement son homme à *quia*, lorsqu'il ne l'a pas même entamé. A tout fonctionnaire politique qui arrive, un

[1] Fête paroissiale. *Kilbe* est une forme à la fois primitive et corrompue de *kirchweih*, dédicace de l'église.

bon conseil à donner serait de multiplier par deux les désapprobations qu'il rencontrera, et, quant aux approbations, de les diviser souvent par le même chiffre. Le Lorrain, en effet, est aussi ennemi de la contradiction ouverte et véhémente que difficile à persuader et à entraîner. Il ressemble un peu à ces femmes d'humeur douce et inaltérable qui ne disent jamais non, mais sur qui leur mari gagne d'autant moins qu'il se montre plus emporté et plus colère. Rien de curieux pour un esprit observateur comme le spectacle de ces hauts fonctionnaires qui croient tout dominer parce qu'ils ne rencontrent aucune résistance active, tandis qu'ils ont déjà usé et perdu leur influence. En apparence, rien n'est encore changé autour d'eux, et cependant, l'opinion publique une fois aliénée, ils sont déjà moralement seuls. Le moment venu de chercher un point d'appui, ils ne rencontrent de toutes parts que le vide; leur surprise égale leur déconvenue. Au fond, cependant, rien de plus facile que d'administrer des Lorrains. Ce qui est malaisé, c'est de faire leur conquête. Mais qui possède une fois leur confiance ne la perdra pas tout à coup et peut compter sur eux. Pour y réussir, la première condition est de prendre son temps, et surtout de le leur laisser. Ce ne sont pas gens pressés, qui, en quelque matière que ce soit, se précipitent tête baissée dans les nouveautés. Avant d'aimer, ils veulent connaître. Avant d'applaudir, ils entendent se recorder. En fait d'enthousiasme, ils se confient surtout à celui du lendemain. Ce sont des personnes sensées et prudentes à qui le charlatanisme n'en impose point, et qui l'ont même tellement en horreur, que tout ce qui sent l'étalage les met tout de suite en défiance. En somme, nullement aggressifs, ils sont doués d'une grande force passive.

Les traits principaux de leur caractère se retrouvent naturellement en toutes choses. Ainsi leur piété est plus ferme que démonstrative. Les cérémonies extérieures les touchent beaucoup moins que les Allemands, et ils ne sont point, comme les Méridionaux, accessibles aux émotions oratoires. Nulle part les malencontreuses missions de 1825 n'ont plus mal réussi qu'en Lorraine, même près des personnes religieuses. On n'y vit qu'une manifestation théâtrale. Or tout ce qui est mise en scène choque les Lorrains sans les toucher, parce que, sentant simplement en même temps que profondément, ils aiment que les sentiments profonds s'expriment avec simplicité. Un mot leur arrachera peut-être une larme furtive; une phrase jamais, et il ne faudrait pas s'étonner si elle provoquait un sourire. Pour ce qui est des actes inspirés par le dévouement et l'esprit de sacrifice, toutes autres sont leurs dispositions. Ils ne se bornent point à admirer; ils payent eux-mêmes de leur personne. De Lorraine sortent un grand nombre de missionnaires et de sœurs de charité. Les œuvres de bienfaisance y

sont nombreuses. Mais pour tout ce qui, sous une forme ou sous une autre, touche au mysticisme, grande est la froideur. A aucune époque la religion n'a servi de prétexte et d'aliment à la passion. Au seizième siècle la loi était intolérante, parce que les Lorrains ne jouissaient pas du privilége de devancer de trois siècles le courant général de la civilisation chrétienne; mais ils eurent du moins cette fortune que les guerres de religion ne souillèrent point leur territoire, bien que celui-ci fût comme enclavé entre de grands pays comme la France et l'Allemagne, déchirées toutes deux par la lutte armée du protestantisme contre le catholicisme. Sans doute l'esprit de Voltaire y pénétra, mais moins âpre, moins vindicatif, moins exclusif qu'ailleurs, et l'on vit le parlement de Nancy, seul en face de toutes les autres cours souveraines, se refuser à proscrire la Compagnie de Jésus. Lorsque la Révolution éclata, les églises et les monastères n'échappèrent point à la confiscation et à la ruine, mais ils ne subirent du moins pas ces stupides et systématiques dévastations dont les traces subsistent encore dans tant de provinces. Contre les prêtres et les moines, les lois furent ce qu'elles étaient partout; mais aux persécutions légales la population n'ajouta point, par des outrages et des violenees privées, des persécutions d'un autre genre. L'exécution du Concordat ne souleva aucune difficulté, malgré le refus de démission de M. de la Fare, évêque de Nancy en 1789. En revanche, le zèle plus ardent que judicieux de M. de Forbin-Janson fit éclater entre ce prélat et ses ouailles une incompatibilité d'humeur dont le temps même n'eut pas raison. Dès les premières tentatives de réconciliation entre l'Église et la liberté, *le Courrier lorrain* répondit sans retard et avec l'assentiment universel au signal donné à Paris par l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert. La condamnation de *l'Avenir* persuada le silence à ses fondateurs, bien qu'ils n'eussent pas suivi M. de Lamennais dans ses intempérances; mais leur esprit demeura, et pendant tout le règne de Louis-Philippe anima les diverses œuvres catholiques fondées à Nancy. Pour entraîner le clergé et les fidèles, ni tout le clergé ni tous les fidèles toutefois, dans une autre direction, il fallut la peur d'une révolution socialiste et les tristes exemples de versatilité et d'inconsistance partis de haut qu'expient aujourd'hui de secrets et d'amers repentirs. Encore ne vit-on point les plus oublieux de leurs sentiments de la veille se lancer à la suite de *l'Univers* dans ces apologies et ces regrets de l'Inquisition qui firent pendant dix ans la joie des ennemis de l'Église. Jusque dans leurs palinodies les plus effrontées, ils apportèrent quelque chose de la modération lorraine.

Cette même modération a naturellement produit des effets semblables dans le domaine de la politique. Avant 1789, point de haines de classes; après 1789, point d'excès, point de violences, point d'incendies,

point de massacres, point d'exécutions capitales; toute l'ardeur révolutionnaire se porta à la frontière. Française depuis 1766 seulement, la Lorraine n'avait pas eu le temps de changer en dévouement une animosité d'un siècle contre la maison de Bourbon. Elle s'y essayait lorsque la Révolution éclata. La tempête passée, le général Bonaparte satisfaisait à la fois son penchant pour l'ordre et son amour pour la guerre : elle accepta à peu près unanimement l'Empire. Plus maltraitée par l'invasion que n'importe quelle autre province, la Champagne exceptée, elle demeura aussi étroitement attachée que pas une à la fortune de Napoléon. A ses yeux il était la patrie et le drapeau, deux religions pour elle. Sa chute consommée, un régime nouveau surgit. Les Bourbons apportaient la paix avec la liberté. Ils furent accueillis par les Lorrains sans enthousiasme, mais sans mauvais vouloir, et il n'aurait tenu qu'à leurs partisans de les rendre populaires. Au principe de l'hérédité monarchique, les Lorrains n'avaient aucune objection à faire. Eux-mêmes s'étaient montrés trop fidèles à leurs princes pour ne pas comprendre la fidélité à une dynastie nationale; mais ils n'entendaient répudier aucune des gloires où ils avaient eu tant de part, et ils n'éprouvaient que de l'antipathie pour ces apologistes attardés de l'ancien régime, qui, incapables de le restituer, enflaient assez la voix néanmoins pour semer des craintes et provoquer des répulsions. Sans souhaiter la chute des Bourbons, la Lorraine conserva donc à leur égard une attitude de réserve et de froideur. Si, rompant plus ouvertement en visière avec ses maladroits amis, la Restauration s'était avec moins d'hésitation appuyée sur les idées nouvelles, l'ère des révolutions aurait peut-être été fermée en France. Que serait-il arrivé, si, au lieu de confier le ministère à M. do Polignac, le vieux roi Charles X avait appelé dans son conseil Royer-Collard et Casimir Périer? Malheureusement une politique aussi hardiment clairvoyante n'est à la portée que d'un petit nombre d'hommes tout à fait supérieurs. Charles X préféra la lutte, et il succomba.

En Lorraine, le gouvernement nouveau rencontra des dispositions généralement favorables. Il promettait l'ordre et reprenait le drapeau tricolore. On conservait la liberté, agrandie et étendue. Que fallait-il de plus aux Lorrains? Tempéré par nature et par nécessité, le juste-milieu aurait été leur idéal, s'il avait pu joindre aux avantages de la paix quelque glorieuse revanche de nos désastres militaires. Aussi nos députés appartinrent-ils presque tous au parti conservateur. Ce même esprit se retrouva en 1848. L'ordre ne fut sérieusement troublé nulle part durant cette année difficile. Dans les élections, ce fut le parti de la modération qui l'emporta deux fois de suite à une année d'intervalle. Dès le jour où le nom de Napoléon fut prononcé, il rallia les sympathies des campagnards. Avant que le nouvel Empire

fût proclamé, il était implicitement écrit dans leurs votes. Ce fut sous cette forme que s'exprimèrent l'instinct gouvernemental des Lorrains et leur répulsion pour les agitations politiques. Les classes moyennes suivirent le mouvement, mais, plus prévoyantes que les masses, non sans intime regret de la liberté. Dans leur sein, ceux-là mêmes qui en regardaient le sacrifice comme nécessaire au salut public, ne s'y prêtaient ni sans peine, ni sans quelque remords. Aujourd'hui, sans devancer le pouvoir dans ses concessions, ils appellent de leurs vœux secrets ou timides le couronnement promis de l'édifice. Avec la prudence ordinaire de leur race, ils souhaitent un changement qui ne soit pas une révolution, et, par crainte d'une révolution nouvelle, attendent ce changement plus qu'ils ne travaillent à le procurer. Il en est toutefois de moins inertes qui voudraient y préparer les esprits, et qui ont dans le cœur de chacun un complice que chacun ignore : l'amour inné des Lorrains pour le juste et le vrai. Pour Bonapartistes que soient en Lorraine les plus chauds partisans du second Empire, ce sont, en définitive, des Bonapartistes de l'armée du Rhin.

En toutes choses, comme on voit, dans leurs mœurs publiques comme dans leurs mœurs privées, leur règle de sentiment et de conduite est le vieil adage : *In medio virtus.* Puisqu'il n'y a pas d'effet sans cause, ce peut être une intéressante question que de rechercher d'où leur vient cette universelle et constante inclination pour la mesure; comment il se fait que la Lorraine soit en tout et toujours moyenne.

Sans accorder au climat l'importance que lui attribue Montesquieu, et cela non-seulement sur l'humeur, mais sur les lois et les institutions d'un peuple, on peut croire que, sur le caractère au moins, son influence n'est pas absolument nulle. Les relations du physique et du moral sont trop étroites pour que la température d'une contrée, la nature de son sol et de ses produits, ne soient pour rien dans les inclinations naturelles de ses habitants. Tant s'en faudrait donc que nous fussions tentés de nous récrier, si l'on voulait assigner une part au climat dans le caractère tempéré des Lorrains. Placé aux confins du nord et du midi de l'Europe, leur pays participe aux avantages de l'un et de l'autre. Il produit en même temps la vigne et le houblon, et passe plusieurs fois dans l'année de l'hiver à l'été, sans connaître les extrémités ni du chaud, ni du froid, sans souffrir jamais longtemps ni de la sécheresse ni du trop d'humidité. Si le climat d'un pays est nécessairement pour quelque chose dans le caractère de ses habitants, on peut affirmer *à priori* que les Lorrains ne doivent avoir ni le flegme des Anglais, ni la verve des Provençaux.

En ceci, néanmoins, l'influence de la race est vraisemblablement plus puissante que celle du milieu. Or, la Lorraine est justement sur

la frontière du monde germanique et du monde romain, tellement que sur son sol on parle les deux langues, bien que le français soit de beaucoup le plus répandu. L'allemand, en effet, n'est parlé que dans le nord-est de la province. Que si franchissant les bornes de la Lorraine actuelle, nous considérions la contrée appelée jadis basse Lorraine, ce serait la proportion inverse que nous rencontrerions. Cela suffirait, indépendamment de tout témoignage historique, pour nous prouver que les deux races ont été plus mêlées en Austrasie que dans n'importe quelle autre partie des Gaules. Sans doute les invasions germaniques se sont étendues bien autrement loin, puisqu'elles ont atteint l'Andalousie et l'Afrique; mais partout ailleurs la proportion du sang germain a été trop faible pour laisser dans le langage d'autres traces que des mots romanisés, et, chose curieuse, presque toujours pris dans un sens désobligeant, comme si, tout en les adoptant, le vaincu avait voulu se venger de sa soumission par l'arme du ridicule [1]. En Lorraine, l'allemand a complétement prévalu dans certains cantons, et, même dans les autres, il a laissé des traces qui ne s'observent point ailleurs. C'est ainsi que dans les patois, qui ne sont autre chose que des débris de la langue vulgaire du moyen âge, on retrouve un assez grand nombre de mots qui n'ont leur semblable qu'en allemand ou en anglais. Autant de témoins à l'appui des données de l'histoire. Or, d'une fusion à doses plus égales, si l'on nous permet cette expression, entre le sang germain et le sang gallo-romain, devait presque inévitablement sortir une race nouvelle, participant des caractères de l'une et de l'autre. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver, et de même que le Français se trouve en toutes choses entre l'Anglais et le Belge d'un côté, l'Aquitain et l'Italien de l'autre, le Lorrain touche à la fois au Français et au Saxon. A la bravoure un peu téméraire du Gaulois il joint la solidité du Teuton. Sans être doué de la vivacité parisienne, il n'a pas la pesanteur du Souabe. Moins opiniâtre et moins tenace que l'Anglo-Saxon, il est moins mobile et plus persévérant que le Français. Il a plus de délié, plus d'entrain, moins de roideur, infiniment plus de bonhomie que celui-là; il est aussi fin, aussi narquois, aussi observateur, mais avec moins de saillies, que celui-ci.

Mêmes rapprochements à faire dans l'ordre politique. L'individualisme est, comme on sait, un des traits saillants du caractère anglo-saxon et des sociétés germaniques; le sacrifice de l'individu à l'État est, au contraire, la tendance de toutes les sociétés romaines. Eh bien, le Lorrain aime et comprend assez la liberté comme le droit

[1] *Land*, terre, en allemand; en français, *lande*, terre inculte et déserte. *Buch*, livre, d'où *bouquin; ross*, cheval, devient en français *rosse*, etc.

de chaque citoyen d'user avec indépendance de ses facultés; mais en même temps il se plie sans effort aux sacrifices qu'exigent l'ordre et l'organisation du gouvernement. Aussi est-il à la fois libéral et conservateur; ennemi naturel de toute résistance violente à l'ordre établi, adversaire passif mais résolu de tout excès d'autorité. Nons doutons qu'il existe une province française où la loi soit mieux respectée, non pas seulement parce qu'elle est soutenue par la force, mais parce qu'elle est la loi. On en demande le changement, si elle paraît mauvaise; mais en général on commence par lui obéir. Minime est le nombre des cas de résistance à un agent de l'autorité. En revanche, l'opinion publique exige impérieusement ce même respect de la loi chez les agents du pouvoir : *Lex omni imperio major*, était la devise sculptée sur la porte de l'hôtel de ville de Vézelise. Elle est écrite dans le cœur de tout vrai Lorrain.

Par toutes les mêmes raisons, l'Austrasien a moins de goût pour la centralisation que le Neustrien. Il s'accommoderait très-bien et très-vite d'un régime dans lequel on l'abandonnerait davantage à ses propres forces. Dans les choses qui sont laissées à la libre spontanéité des citoyens, il éprouve à un moindre degré qu'ailleurs le besoin d'être régi depuis Paris par un ministre ou un garçon de bureau; mais il reste, sous ce rapport, loin en arrière des municipalités de Belgique et des bourgs d'Angleterre. Même en fait d'associations privées, il préfère l'indépendance locale à toute organisation centrale, à toute direction lointaine. En somme, il n'éprouve aucun goût pour les impulsions étrangères. Les mouvements spontanés sont les seuls qui lui plaisent, ce qui ne veut pas dire que son esprit d'initiative soit toujours très-vif; mais, éveillé ou somnolent, il entend ne se mouvoir qu'à son jour et à son heure, après réflexion et avec maturité.

Cet ensemble de qualités, plus souvent estimables que brillantes, qui constitue le caractère des Lorrains, se retrouve à toutes les pages de leur histoire. Il n'a pas exercé une moindre influence sur le sort du pays que sa situation géographique et le voisinage de deux grandes puissances. Sans cette originalité plus profonde que visible, mais au demeurant très-accusée pour qui ne s'arrête pas aux apparences, sans la conscience d'une existence propre bien distincte et fortement constituée, la Lorraine n'aurait pu défendre son individualité jusqu'au siècle dernier, et échapper aux formidables convoitises dont elle ne cessa d'être l'objet. Moins gallo-romaine, elle aurait eu de bonne heure le sort des contrées, qui, placées plus au nord, portèrent le même nom, mais le perdirent avant la fin de la dynastie carlovingienne. Faible, parce qu'elle aurait été divisée en un grand nombre de principautés, elle aurait partagé la fortune de l'Alsace ou de l'électorat de Trèves. Ce fut son *romanisme* qui la sauva du morcellement

féodal poussé jusqu'à faire de chaque seigneur un souverain presque entièrement indépendant dans son château et sur ses terres. En revanche, elle était trop germaine pour incliner vers l'absorption de son existence séparée dans une unité monarchique plus vaste, plus régulièrement ordonnée, plus autocratiquement, ou plutôt, puisqu'il s'agit de souvenirs romains, plus *impérialement* gouvernée. Pendant plusieurs siècles cet esprit de particularisme l'empêcha de tomber dans la condition de simple fraction d'un grand royaume, et lui assigna un rôle que ne jouèrent ni la Champagne, ni même la Bourgogne, plus vaste cependant et beaucoup plus riche que la Lorraine. Enlevez-lui l'une des deux tendances contraires qui l'ont comme tenue en équilibre entre la France et l'Allemagne, de même qu'elle se trouvait physiquement placée entre ces deux sociétés politiques, et elle déchoira du rang de petit État indépendant pour devenir de bonne heure, soit un cercle du Saint-Empire, soit une province du royaume très-chrétien. Au contraire, le mélange du génie allemand et du génie français en a fait un duché souverain dans lequel le prince conserva assez de puissance pour défendre efficacement les droits régaliens contre les usurpations seigneuriales, et où les seigneurs demeurèrent assez forts pour tenir le pouvoir ducal en échec et faire obstacle à l'établissement d'un pouvoir central tout-puissant. Il en résulta non-seulement que la Lorraine fut la dernière acquisition de l'ancienne monarchie, mais qu'elle posséda jusqu'au dix-septième siècle un gouvernement constitutionnel qui n'est pas sans analogie avec celui de l'Angleterre à pareille époque, mais à qui l'absence de juges royaux et l'institution à la fois libérale et aristocratique des Assises donnent un cachet particulier.

Jusqu'ici, cependant, la Lorraine n'avait que peu attiré l'attention des historiens. Les écrivains d'Allemagne en parlent volontiers comme d'une province perdue; ceux de France, comme d'une conquête. Ni les uns ni les autres ne paraissent se douter que, sur la frontière des deux empires, dans l'angle formé par les deux chaînes des Vosges, aux sources de la Moselle et de ses affluents, a vécu un petit peuple dont la nationalité longtemps débattue et incertaine a fini par se dégager de la double étreinte de ses deux voisins, et par se constituer entre eux isolément et à peu près librement.

Plus épris de l'action que de la parole, les Lorrains eux-mêmes ont bien longtemps négligé l'étude de leurs propres annales. A peine les générations nées pendant la Révolution et élevées sous l'Empire se doutaient-elles que l'histoire de leur province différât beaucoup de celles des provinces voisines, comme la Champagne ou la Bourgogne. Parmi les hommes de ce temps, la seule notion historique universellement répandue était le souvenir de Stanislas et de ses bienfaits. A

cela se bornait tout ce qu'il avait plu aux Français de recueillir dans nos traditions locales, tout ce qu'ils avaient rapporté dans les salons de Paris, et tout ce qui de Paris nous était revenu à Nancy même. Parmi les causes de cette étrange ignorance il faut mentionner l'absence d'une bonne histoire de Lorraine. Il y a dix ans à peine que des ouvrages incomplets ou indigestes étaient tout ce que nous possédions sur ce sujet. Parmi les derniers il faut citer dom Calmet, dont les précieux travaux, base de tout ce qui s'est fait depuis et de tout ce qui pourra se faire encore, sont inabordables pour de simples amateurs. Notre indolence ou notre paresse s'accommode mal des in-folio et des documents cousus sans art les uns au bout des autres. Sous cette enveloppe redoutable, les plus riches trésors n'éveillent l'attention d'à peu près personne, et demeurent enfouis dans les bibliothèques sous une épaisse couche et de poussière et de négligente estime.

Depuis lors, deux ouvrages ont été publiés qui ont rendu l'histoire de Lorraine accessible même aux esprits que tout effort effraye ou rebute. L'un est l'*Histoire de Lorraine* de M. Digot, résumé complet des annales de la province depuis la fondation du duché jusqu'à la mort de Stanislas; l'autre, œuvre de M. le comte d'Haussonville, n'embrasse que la dernière période de ces mêmes annales, et contient seulement le récit des événements qui préparèrent et consommèrent la réunion de la Lorraine à la France. Ce dernier, la plus attrayante des histoires, est écrit avec une facilité, une verve et un charme incomparables. Instructif comme un mémoire et séduisant comme un roman, l'ouvrage de M. d'Haussonville a obtenu un grand et légitime succès. Celui de M. Digot n'a pas été moindre, mais d'un tout autre genre. Nomenclature exacte et consciencieuse de tous les faits, véritable chronique de huit siècles, les six volumes dont il s'agit, bien que couronnés par l'Institut et connus du monde savant, n'ont guère franchi les limites de notre province. L'auteur s'est trop sévèrement et trop rigoureusement renfermé dans son sujet pour intéresser toujours les simples amateurs dont le patriotisme ne soutient pas la curiosité. Épuisée avant d'avoir été achevée, l'édition est presque toute entière dans des mains lorraines. Enfin, un troisième ouvrage vient de paraître, qui, comme celui de M. Digot, embrasse toute l'histoire de Lorraine, mais, comme celui de M. d'Haussonville, néglige les faits d'un intérêt exclusivement local, et ne relate que ceux qui se rattachent à l'histoire générale de l'Europe : nous voulons parler des *Études historiques de l'ancienne Lorraine* de M. le comte de Saint-Mauris.

Le titre est beaucoup trop modeste et ne manquera pas de donner une très-fausse idée de l'ouvrage à ceux qui ne l'ont pas au moins feuil-

leté. Il semble qu'il consiste en morceaux détachés, en monographies, comme on dit aujourd'hui, lesquels auraient été finalement réunis en deux volumes, tandis qu'il s'agit d'une histoire suivie et complète, à la fois plus brève et plus animée que celle de M. Digot, moins complète à dessein. L'auteur s'est, en effet, proposé pour but de rendre son œuvre intéressante non-seulement pour les habitants de la province à laquelle il appartient par sa famille maternelle, celle des Raigecourt (les Saint-Mauris sont de Franche-Comté), mais encore à ce public plus étendu dont Paris est le centre. Lui-même en a fait longtemps partie. Mieux que personne il en connaissait les goûts. Il ne pouvait donc manquer de sentir que l'unique moyen de ne pas rebuter des lecteurs étrangers à la Lorraine était d'élaguer les interminables démêlés des ducs de Lorraine avec les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, les ducs de Bar et les damoiseaux de Commercy, sans compter les princes de Lixheim, les comtes de Salm et autres barons de la contrée.

Comme tous les pays où régna le régime féodal, la Lorraine, en effet, démembrement elle-même d'un grand royaume, était fort morcelée. Les seigneurs y furent sans doute *médiatisés* plus tôt qu'en Allemagne, mais plus tard qu'en France. Les trois principaux, les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, ne le furent même jamais, et leur temporel formait au milieu des duchés de Lorraine et de Bar des enclaves nombreuses, car, outre une masse principale, chacun d'eux possédait des annexes, quelques-unes fort exiguës, plantées comme au hasard en plein territoire lorrain. En revanche, les ducs de Lorraine et de Bar avaient des terres au milieu du temporel des évêques. En gros, le duché de Lorraine proprement dit s'étendait du sud au nord, au pied des Vosges, depuis la Franche-Comté jusqu'à l'électorat de Trèves et le duché de Deux-Ponts, c'est-à-dire qu'elle comprenait tout le département des Vosges, la plus grande partie de celui de la Meurthe et la portion orientale de celui de la Moselle; mais il était comme coupé en deux entre Nancy, alors ville frontière, presque contiguë au Barrois, et Sarrebourg, voisin de l'Alsace, par une bande longue et étroite dépendant de l'évêché de Metz. Par Pont-à-Mousson la Lorraine touchait au duché de Bar, dont cette ville faisait partie. De tous les autres côtés elle en était à peu près complétement séparée par le pays Messin et le Toulois. Quant à l'évêché de Verdun, il formait un tout compact au nord-ouest du Barrois. De celui-ci dépendait le Bassigny lorrain, où était située la fameuse forteresse de la Mothe, mais ils étaient séparés par une pointe, faisant partie de la Champagne, qui remontait même jusqu'à Vaucouleurs. C'est dans ce recoin, point de rencontre de quatre souverainetés, celle du duc de Lorraine, celle du roi de France comme comte de Champagne, celle de l'évêque de

oul et celle du duc de Bar, qu'est née Jeanne d'Arc. Aussi disserte-t-on encore sur la question de savoir à quelle nationalité elle appartenait. Domremy était comme le carrefour de quatre États. Sans être aussi embrouillées ailleurs, ces mêmes souverainetés et quelques autres étaient presque partout très-mêlées. De là des luttes sans fin; de là, entre voisins, de nombreux litiges qui se vidaient à coups de lance. La variété des incidents et l'importance des résultats n'ont pas de quoi recommander beaucoup le souvenir de ces querelles à l'attention du public, et M. de Saint-Mauris a été bien inspiré en glissant légèrement sur ces exploits de nos pères. Il s'est borné aux grandes entreprises, et nous lui en savons gré. Pareil choix est d'un esprit judicieux. Dès qu'il s'agit d'un livre fait pour le public, et non plus un public exclusivement lorrain, cette sobriété de détails était une condition de succès. L'ouvrage n'en est du reste que plus substantiel. Par le goût littéraire, c'est l'œuvre d'un homme du monde, mais studieux, nourri de solides lectures, ayant creusé son sujet, ne nous offrant que les fruits savoureux d'un travail souvent ingrat, et dont les jugements trahissent un esprit assez initié aux affaires du présent pour savoir comment se sont faites les affaires d'autrefois. Les choses changent, mais les hommes ne changent pas. Qui connaît bien les hommes d'un siècle connaît ceux de tous les siècles. Au fond, c'est toujours la même pièce qui se joue; il n'y a de changé que les décors et les costumes.

L'histoire de Lorraine peut se diviser en cinq périodes.

La plus obscure, la plus enveloppée de nuages, la plus hérissée de noms inconnus, de généalogies compliquées et de faits oubliés, est celle qu'on pourrait appeler période de création. Elle a fourni à M. de Saint-Mauris la matière de son introduction. Grâce à la connaissance approfondie de ces temps difficiles, l'auteur fait comprendre sans effort comment la Lorraine est sortie du chaos qui succéda à la ruine de l'empire carlovingien; comment le royaume de Lothaire aurait pu se constituer régulièrement et vivre âge d'empire, si, dès son berceau, il n'avait été l'objet des convoitises de ses deux voisins, et comme le prix du combat entre la France et la Germanie, surtout s'il avait eu dès lors une dynastie en qui s'incarnât la nationalité naissante; comment, enfin, après un siècle et plus de traités sans cesse violés, de frontières toujours déplacées, de changements perpétuels de souverains, la Lorraine devint, par le droit de la force et malgré ses inclinations marquées vers la France, terre du Saint-Empire.

La seconde partie de l'ouvrage de M. de Saint-Mauris est consacrée à la période qu'on pourrait appeler de constitution intérieure. C'est, en effet, durant les quatre siècles environ qui séparent l'avénement de Gérard d'Alsace de l'annexion du duché de Bar, que germe et se

fortifie la future nationalité lorraine. On se tromperait fort si l'on pensait que, satellite de la grande monarchie française, sa voisine, elle a passé absolument par les mêmes phases. Sans doute elle suit la marche générale de la civilisation en Europe; mais, au milieu de l'ensemble, elle conserve son mouvement propre. Sous plus d'un rapport, malgré de profondes dissemblances, les voies de la Lorraine présentent quelque analogie avec celles de l'Angleterre. Dans les deux pays, en effet, la noblesse fait contrepoids à la couronne et parvient à se constituer en corps politique indépendant. Dans les deux pays, cette même noblesse prend en main les intérêts du tiers état, s'en constitue le patron et le défenseur, l'administrateur et le juge gratuits. Au lieu de laisser au prince le monopole de la popularité, elle lui en dispute les profits en assumant ses charges, et, par là, tient le pouvoir ducal en échec.

On ne s'expliquerait pas pourquoi les institutions de la Lorraine ne furent pas plutôt semblables à celles de la France, si l'histoire n'en donnait la raison.

Aucun esprit cultivé n'ignore plus que le trait caractéristique de la féodalité n'est pas l'inégalité des classes, mais le fractionnement de la souveraineté, et que ce fractionnement a pour cause et pour origine un affaiblissement du pouvoir central assez prolongé, pour que, par un double mouvement en sens inverse, les attributs de la propriété passassent aux fonctions publiques, et celles de la souveraineté s'unissent aux droits de la propriété.

L'évolution sociale de laquelle sortit la féodalité fut générale; mais, dans les diverses parties de l'empire carlovingien, ses résultats ne furent pas identiques. On sait qu'en Italie notamment, et même dans l'Aquitaine, où les traditions de Rome avaient conservé plus de force, l'absorption de la souveraineté par la propriété ne fut ni aussi universelle, ni aussi complète qu'en Germanie. Voisine de l'Allemagne, l'Austrasie devait partager ses inclinations plus que celles de l'Aquitaine. Aussi, sous les Mérovingiens, les leudes s'y montrèrent-ils plus turbulents et plus insoumis que ceux des royaumes voisins. Aussi est-ce au milieu d'eux que Charlemagne établit le siége de son empire, sans doute afin de les contenir plus aisément. Lors des partages, c'est à l'Austrasie qu'échut l'honneur de former le territoire impérial. Lorsque la souveraineté se fractionna, c'est sur les bords du Rhin que la division en fut poussée le plus loin. Et comme dans cette partie de l'Europe aucune grande royauté ne parvint à se former, comme le pouvoir central était électif comme les vassaux immédiats de l'empire étaient des princes trop faibles pour disputer les prérogatives de la souveraineté aux petits possesseurs de fiefs, ceux-ci y devinrent plus indépendants qu'ailleurs. C'est ainsi qu'en Lorraine, dé-

membrement de l'Austrasie, les seigneurs jouirent d'une grande liberté vis-à-vis des premiers ducs. Ajoutons que la longue lutte entre l'Allemagne et la France, dont le royaume de Lothaire était à la fois le champclos et le prix, n'était pas faite pour fortifier leur autorité. Il n'est donc pas étonnant que toute l'activité de Gérard d'Alsace ait été employée à contenir les nobles de son duché. Ombrageux et jaloux de son pouvoir, ils ne cessèrent, pendant tout son règne, d'entraver son gouvernement.

Ses successeurs ne furent pas plus heureux, et il leur fallut lutter sans relâche contre l'indocilité des nobles, bien que ceux-ci, dans toutes les circonstances difficiles, aient imposé silence à leurs sentiments ordinaires pour soutenir le duc avec un dévouement aussi énergique qu'unanime. De cette double disposition le propre fils de Gérard d'Alsace ressentit tour à tour les effets. Louis, comte de Montbéliard, lui contestant la succession, cette même noblesse, qui s'était montrée si hostile à son père, qui devait plus tard lui susciter tant de difficultés, se prononça résolûment en sa faveur. Telle se montra la chevalerie lorraine à l'avénement de Thierry, telle on la retrouve jusqu'à la fin; fidèle et prompte à tous les sacrifices à l'heure du péril, mais fière, indépendante, rebelle au joug. En plus d'une occasion elle poussa loin la résistance. C'est ainsi qu'elle enleva Ferry III et le détînt mystérieusement dans la tour de Maxéville, en vue de Nancy. Sous Thiébault II elle recourut aux armes et livra bataille près de Lunéville. De leur côté les ducs, à l'instar des rois de France, s'efforçaient d'affaiblir le pouvoir de leurs vassaux et de leur enlever un à un leurs priviléges. Là était la cause de ces conflits incessants. Mais, pour abaisser la noblesse et la dominer, il manqua aux ducs de Lorraine la plupart des avantages qui firent le succès de leurs puissants voisins. D'abord, le prestige du rang était chez eux beaucoup moindre; en second lieu, leur domaine personnel, leur force propre par conséquent, étaient très-inférieurs à celle des premiers Capétiens. Ceux-ci possédaient donc, à l'égard de leurs vassaux immédiats de l'Ile-de-France, des moyens de coërcition qui manquaient aux ducs lorrains. Ajoutons qu'en Lorraine le prince ne pouvait s'appuyer sur un haut clergé imbu des idées romaines et ami de la règle par éducation et par amour de la paix. Les évêques de la contrée étaient eux-mêmes des souverains temporels indépendants, vassaux immédiats de l'Empereur et en guerre fréquente avec les ducs de Lorraine. Bien que les ducs aient aussi cherché dans les communes des alliés contre la noblesse, comme leurs villes étaient petites, que les bourgeois n'étaient ni riches, ni nombreux, ils furent d'un médiocre secours au pouvoir central. La chevalerie prit d'ailleurs soin de ne pas s'aliéner le tiers état. Elle contracta alliance avec

lui, et, dans un temps où la noblesse était seule de force à imposer au souverain, s'en constitua la protectrice. Un de ses priviléges en Lorraine, et elle y attacha toujours une grande importance, consistait dans le droit pour tout chevalier de plaider la cause des pauvres devant le tribunal des Assises tout comme celle de ses pairs. Mais ce qui fit surtout défaut aux ducs de Lorraine, ce fut l'arme de l'appel judiciaire, dont les rois de France firent un si habile et si heureux usage. Par là, dès le règne de Louis VII et de Philippe Auguste, ceux-ci eurent entre les mains un autre moyen de contrainte que la force pour soumettre à leur autorité leurs grands vassaux. Ce moyen de domination manqua aux ducs de Lorraine, parce que, au lieu de déserter le mâal et de dédaigner l'office de juge, la noblesse lorraine, mieux avisée, retint et exerça avec assiduité les fonctions judiciaires. Il en résulta que, loin de pouvoir battre en brèche le pouvoir de leurs vassaux à l'aide de magistrats nommés par eux et animés de l'esprit monarchique, les ducs demeurèrent à l'inverse justiciables des chevaliers. Ils pouvaient, en effet, être cités par un simple gentilhomme, dans la personne de leur procureur général, à comparaître devant les Assises. Or, aux Assises, seuls tribunaux suprêmes de la Lorraine, siégeaient exclusivement et à tour de rôle les membres de la chevalerie. On y jugeait souverainement et en dernier ressort, sans appel, ni révision, ni évocation à aucun conseil d'institution ducale. Pour qui se reporte à ce qu'était l'Europe au moyen âge et à l'organisation des États à cette époque, il est manifeste que c'étaient là des prérogatives immenses, car c'est leur délaissement ou leur perte qui a partout réduit les nobles à dégénérer en courtisans, les a partout empêchés de se constituer en aristocratie politique. En Lorraine, au contraire, la chevalerie échappa à la juridiction ducale. Les Assises lui fournirent de plus un précieux moyen de cohésion, puisque ces réunions périodiques procuraient à ses membres un moyen régulier de s'entendre et de concerter leurs résistances.

Un corps investi de pareils droits ne pouvait manquer de porter ombrage aux ducs. Aussi la lutte, immédiatement engagée, dura-t-elle pendant trois siècles et demi, avec des chances et des alternatives diverses, suivant les occasions et selon que la couronne ducale reposait sur la tête d'un prince plus faible ou plus énergique, plus habile ou moins heureusement doué. Lorsque les ducs avaient péniblement conquis un peu de terrain, il survenait toujours quelque difficulté qui obligeait leur successeur de solliciter le secours de la noblesse, et celle-ci regagnait alors en un jour ce qu'on ne lui avait arraché qu'à grand'peine et par de longs efforts. C'est ainsi que Charles II (1390 à 1431), voulant assurer la succession de ses États à sa fille, fut amené, pour se concilier la faveur des chevaliers, à re-

connaître leurs priviléges anciens et à mettre à néant toutes les nouveautés introduites à leur détriment dans la législation ou les coutumes sous les règnes précédents. Mariée à René d'Anjou, héritier du duché de Bar, Isabelle fut contrainte, avec son époux, d'accorder des lettres patentes qui consacraient tous les droits de la chevalerie. Ces lettres patentes devinrent dès lors une sorte de grande Charte, dont chacun de leurs successeurs dut jurer l'observance.

Cinquante ans après la liberté était définitivement constituée. Aux Assises, dont l'existence remonte à la plus haute antiquité et qui subsistent en se régularisant, mais dont les sessions deviennent plus exclusivement judiciaires, se sont juxtaposées d'autres assemblées portant le nom d'états et dans lesquelles figure la bourgeoisie. Elle n'y est d'abord représentée que par les conseillers ducaux, les officiers de judicature, des domaines et des finances; mais bientôt les députés des villes y viennent prendre part aussi, à mesure que les affranchissements deviennent plus nombreux. Notons que l'importance croissante du tiers état s'accrut subitement dans la seconde moitié du quinzième siècle. Ce fut le résultat des invasions bourguignonnes.

En 1475, Charles le Téméraire n'avait pas rencontré dans la chevalerie lorraine un obstacle bien énergique à ses desseins. Soit que les promesses eussent agi sur ses membres, voire sur les plus notables, soit que la perspective de faire partie d'un grand royaume les eût séduits, soit que le gouvernement lointain d'un prince de la maison d'Anjou eût affaibli dans les cœurs le sentiment patriotique, ils se montrèrent plus dociles qu'on ne le voudrait pour leur honneur au joug étranger et peu empressés de venger leur souverain. Au contraire, en 1477, la bourgeoisie et le peuple firent pour René II de grands sacrifices. De là, indépendamment d'autres causes plus générales, une disposition naturelle de la part des ducs d'agrandir son rôle dans l'État, et de là aussi l'accroissement d'influence morale que procure toujours l'accomplissement d'un grand devoir à celui qui en a supporté vaillamment le fardeau.

En même temps qu'elle développe ses institutions intérieures, la Lorraine conquiert son indépendance extérieure. Au début de la période historique que nous venons de résumer en quelques pages, elle n'était pas autre chose qu'un fief du Saint-Empire. Pendant deux cent cinquante ans sa situation ne se modifia point sensiblement. Les ducs figurent aux diètes germaniques, sont enveloppés dans la querelle des investitures. Dans les compétitions à la couronne impériale, leur appui est de conséquence, et ils prennent part aux guerres qui s'ensuivent. C'est en Allemagne qu'ils contractent leurs alliances. A la fin de cette même période, la Lorraine est affranchie de fait, sinon en droit, de ses liens de vassalité envers l'empire germanique. Depuis

plus d'un siècle, revenant à ses affinités naturelles, elle est entrée avec la France en rapports suivis et intimes. On rencontre déjà Thiébault II dans les rangs de l'armée française : il combattait à Courtray (1302) sous Robert d'Artois, et à Mons-en-Puelle (1304) avec Philippe le Bel. Après lui, les ducs prennent sans cesse part aux guerres des rois de France. Ferry IV trouva la mort sous les murs de Cassel (1328). Après une vie remplie d'aventures, son fils périt glorieusement à Crécy (1346) avec l'élite de la noblesse lorraine. A Rosbeck (1382) on retrouve encore Jean I[er] sous la bannière du roi de France. Sans doute l'inclination naturelle n'est pas la seule cause de ces chevaleresques dévouements à la cause française. Devenus hommes-liges des comtes de Champagne par le funeste traité d'Amance, les ducs de Lorraine se trouvaient vassaux du roi de France pour certaines terres (Frouard et Neufchâteau entre autres), depuis que ceux-ci avaient hérité de la Champagne; mais comme ils demeuraient vassaux du Saint-Empire pour la plus grande partie de leurs domaines, il faut bien croire que ce sont leurs libres préférences qui les entraînent toujours du même côté. Tous ces souvenirs sont, en effet, antérieurs au resserrement des liens féodaux qui résulta de l'adjonction du Barrois à la Lorraine, adjonction qui ne devint définitivequ'en 1480.

C'est à partir de cette époque que la Lorraine, pourvue de fortes institutions et presque indépendante vis-à-vis de l'Allemagne comme de la France, devient une nation dont la grandeur relative dépasse de beaucoup les bornes que semblerait devoir lui assigner l'exiguïté de son territoire.

A vrai dire même, cette ère nouvelle commence sept ans plus tôt, au siége de Nancy. La résistance de cette ville et la bataille livrée sous ses murs sont, en effet, le début de la Lorraine sur la scène des grands événements. Des événements européens serait le mot propre, car en même temps que l'indépendance de son duché, la victoire de René II assurait la grandeur de la France. Si Charles le Téméraire avait réussi à s'emparer définitivement des États de René, les déstinées de l'Occident étaient changées. L'ancien royaume de Lothaire était reconstitué. Du Zuydersée jusqu'au Rhône et au lac de Genève, toute terre eût appartenue au duc de Bourgogne. Au lieu d'avoir sur ses frontières de l'Est et du Nord un grand vassal dont les riches possessions étaient heureusement pour elle coupées en deux par un petit État ami, la France se trouvait cernée par un vaste et puissant empire qui touchait à la Somme d'un côté et de l'autre atteignait la Haute-Seine.

Quoi qu'il en soit du service rendu à la France, toujours est-il que la bataille de Nancy est pour le duché le point de départ d'une phase entièrement nouvelle. De l'affranchissement du joug bourguignon et

de l'élan patriotique qui l'accomplit date véritablement la nationalité lorraine. Jusque-là le duché était resté fief germanique, fief émancipé en fait de tutelle du Saint-Empire et gravitant plutôt dans l'orbite politique de la France, mais enfin terre impériale. A dater du siége de Nancy les Lorrains deviennent une petite nation indépendante et libre, placée dans une position périlleuse entre deux grands voisins, mais qui se maintint debout pendant deux cents ans avec gloire, ne succomba qu'après s'être défendue pied à pied contre des forces disproportionnées, et obtint en capitulant tous les honneurs de la guerre, la conservation de son parlement et de son université, et par-dessus tout, pour ménager la transition, un duc viager, beau-père du roi. Tout cela a pour origine la défaite de Charles le Téméraire.

La période historique dont il nous reste à retracer les principaux traits est de beaucoup la plus intéressante et la plus brillante aussi pour la province dont nous nous occupons.

Le patriotisme est sujet à l'illusion. Peut-être, dans ces derniers temps, les Lorrains, qui, après cent ans d'oubli, ont remis en honneur les annales de leur ancienne patrie, se sont-ils laissés aller à magnifier son rôle? Peut-être la Lorraine n'a-t-elle pas atteint un degré d'indépendance et d'originalité suffisant pour constituer, dans toute la force du terme, entre la France et l'Allemagne une véritable nationalité? Conduite par sa situation géographique à peser, ne fût-ce que par sa neutralité, dans la balance des destinées européennes pendant la lutte aussi longue qu'acharnée de François Ier contre Charles-Quint; amenée à jouer un rôle considérable dans les affaires de la France pendant les guerres de religion et surtout du temps de la Ligue, la Lorraine perdit cette haute situation par le fait de la paix d'abord, et bientôt plus encore par suite de la guerre de Trente Ans. Elle fut la victime d'une lutte de prépondérance dont une neutralité difficile à garder aurait pu seule la préserver, et dont un prince léger et belliqueux ne sut pas lui ménager le bienfait; mais on peut contester qu'elle ait été au seizième siècle, le salut et au dix-septième le martyre des intérêts catholiques, qu'elle l'ait été du moins au point où on l'a dit maintes fois, par un juste mouvement de réaction contre une ingratitude systématique. Même réduite aux proportions qu'aucun homme de bonne foi ne saurait lui contester, la place qu'elle a tenue dans le monde reste assez belle pour satisfaire les plus exigeants en fait de véritable grandeur, de cette grandeur qui ne dépend ni du succès, ni de la puissance matérielle, mais de la valeur morale des actions, de la perfection relative des institutions, et enfin de la comparaison des résultats acquis avec les ressources et la moralité des moyens mis en œuvre.

De la fin du quinzième siècle au commencement du dix-septième, la Lorraine fut pour la France un allié dont les services dépassèrent de beaucoup les forces. D'abord, autant qu'elle le peut, elle rompt avec l'Allemagne et se dégage des liens qui, contre ses instincts et ses inclinations, l'unissent au corps germanique. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés depuis la bataille de Nancy, que, malgré ses démêlés avec la France au sujet de la succession d'Anjou, René refusa, à la diète de Worms (1491), de se soumettre pour l'investiture à la formule du serment dont les autres princes se servaient à l'avénement d'un nouvel Empereur. Il soutint que le duché de Lorraine ne relevait pas de l'Empire, n'en dépendait que pour quelques fiefs particuliers, et l'Empereur dût se contenter de l'hommage comme le duc l'entendait. Un demi-siècle plus tard, son fils Antoine fit, par le traité de Nuremberg (1543), reconnaître la Lorraine comme duché libre et indépendant *sous la protection du Saint-Empire*. Hors ce faible reste de dépendance vis-à-vis l'Allemagne, le pays est dès lors tout français. Les ducs l'étaient par leur éducation (Antoine, Charles III et Charles IV furent élevés à la cour de France), par leurs mariages, par leur étroite parenté avec les Guises. Leurs sujets l'étaient par la similitude des mœurs et du langage, par la conformité des intérêts. Française aussi, archifrançaise était alors la politique des ducs de Lorraine. Ils embrassèrent le parti de la France dans les guerres d'Italie tant que celles-ci ne mirent en présence de nos rois que l'Espagne et les princes italiens. Antoine était à Agnadel avec l'élite de sa noblesse. Si, ayant assisté à la bataille de Marignan, il ne suivit point François Ier au delà des monts dans la seconde expédition, c'est que l'élection de Charles-Quint à l'empire changea soudainement sa situation. Il se trouvait tout à coup pressé entre les deux rivaux. Désormais sa participation aux luttes dont l'Italie était le théâtre aurait attiré sur ses États les armées de l'Empereur. Antoine changea donc d'attitude, sans changer de sympathies, et s'appliqua à garder entre ses deux puissants voisins une stricte neutralité. Or cette neutralité seule était un bienfait pour la France, car elle contribuait à protéger l'une de ses frontières. Ce fut pour elle une heureuse fortune d'un autre genre qu'Antoine ne se trouvât point à la bataille de Pavie, car, pendant la captivité de François Ier, les paysans révoltés de la Thuringe, de la Souabe et de l'Alsace, qui, sous la bannière de la Réforme, dévastaient les bords du Rhin, se présentèrent au pied des Vosges pour passer en France. L'alarme était grande en Champagne. Ce fut une armée lorraine, commandée par Antoine, qui battit deux fois les Rustauds et les dispersa. Dire qu'à Saverne le duc de Lorraine sauva la France est peut-être exagéré, car si les Rustauds pouvaient piller et ravager plusieurs provinces, ils étaient incapables de les

conquérir et de s'y établir régulièrement; mais, sans enfler le service rendu, on peut dire qu'elle empêcha une jacquerie française de naître et de se former au contact de la jacquerie allemande. Plus tard, il est vrai, la balance sembla pencher un instant à la cour de Nancy en faveur de Charles-Quint; mais c'est que pendant la minorité de Charles III le pouvoir ducal était exercé par sa mère, Christine de Danemark, nièce de l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour que Henri II, marchant contre Charles-Quint à la conquête des Trois-Évêchés, occupât militairement la Lorraine, enlevât la régence à Christine, expulsât les sujets impériaux de tous les emplois, envoyât enfin le duc mineur à Paris. Et telles étaient alors les dispositions des Lorrains envers la France d'un côté et envers l'Allemagne de l'autre, que cette atteinte à son indépendance, non-seulement ne provoqua aucune hostilité, mais s'accomplit sans soulever aucun mécontentement. La raison en est qu'en réalité le pays se sentait délivré d'une régence qui froissait ses affections et contrariait ses vœux. Bien qu'opéré par la force, ce changement, — changement dans les personnes plus que dans les choses, comme le remarque très-justement M. de Saint-Mauris, — était favorisé par les plus proches parents du duc mineur, par une partie de la noblesse et par tous ceux que mécontentait la prodigalité des emplois aux favoris de la régente. « D'ailleurs, la présence « des princes lorrains dans le camp français, la faveur dont ils conti- « nuaient à jouir auprès du roi, le maintien du comte de Vaudémont « à la tête de la régence, une pension de quarante mille francs assi- « gnée au jeune Charles, et le dessein hautement annoncé de lui don- « ner pour femme une fille de Henri II, étaient autant de gages des « intentions loyales de la France. » On ne prévoyait pas que la conquête des Trois-Évêchés était le prélude de la conquête de la Lorraine, et François de Guise ne songeait guère, en défendant Metz, qu'il travaillait au dépouillement de sa maison.

Tant s'en fallait, cependant, que la France n'eût point d'arrière-pensées sur la Lorraine. Ni sa politique antérieure, ni les faits postérieurs ne permettent de le croire. On ne sait généralement pas que la frontière du Rhin est chez elle une pensée très-ancienne. Pendant que nos provinces de l'Ouest étaient encore occupées par les Anglais, Charles VII, lançant les compagnies de routiers contre les Trois-Évêchés, disait ouvertement qu'il entreprenait la guerre parce que *la couronne de France avait été depuis beaucoup d'années dépouillée de ses frontières naturelles qui allaient jusqu'au fleuve du Rhin et qu'elle y voulait rétablir sa souveraineté.* Lorsque, plus d'un siècle après, Henri II entreprit la même campagne, son ambition n'était probablement pas moindre que celle de Charles VII, mais il la montrait moins à découvert, parce qu'ayant à combattre toutes les forces de la maison

d'Autriche, il lui était plus sûr de s'appuyer sur la Lorraine et d'en utiliser les ressources que de se la faire ennemie par une prise de possession intempestive.

A l'exécution ultérieure de ces projets, les guerres de religion opposèrent longtemps d'insurmontables obstacles. D'autres soins, d'autres dangers les firent provisoirement ajourner, perdre de vue même. Pendant ces trente années d'agitations intestines et de guerres civiles, la Lorraine influa sur les destinées de la France plus que la France sur celle de la Lorraine. Sans donner tout d'abord la main à ses cousins de Guise, Charles III, en effet, marchait de loin et sourdement dans leur voie. Du reste, sa neutralité seule était un secours pour le parti des catholiques; car, à raison même de cette neutralité, il se trouvait autorisé à fermer de son mieux le passage aux lansquenets qui d'Allemagne accouraient au secours du protestantisme français. Ils le forcèrent à plusieurs reprises, et la Lorraine souffrit plus d'une fois leurs ravages; mais enfin, lors même qu'elle ne réussissait pas à leur barrer le chemin, elle leur faisait beaucoup de mal. Et cependant elle ne perdait point par là les bénéfices de la paix. Plus tard le duc Charles entra ouvertement dans la Ligue. Deux assemblées de ses chefs se tinrent à Nancy. Bien qu'il n'en fût ni l'âme, ni la tête, par le rang et par sa puissance propre, il s'en trouvait, après le roi d'Espagne, le personnage le plus considérable.

Il a été bien longtemps de mode d'incriminer et de flétrir le rôle des princes lorrains pendant les guerres de religion. On n'en est plus là aujourd'hui. On comprend que tous les contemporains n'aient pas sur-le-champ ajouté foi à la sincérité d'un prince qui avait déjà changé deux fois de religion selon ses intérêts, qui trouvait que « Paris valait bien une messe, » et que « de tous les canons, le canon de la messe était le meilleur pour prendre toutes les villes de son royaume. » Jusqu'au moment où l'abjuration d'Henri IV a dû être considérée comme sérieuse, la conduite des Guises et plus encore celle du duc de Lorraine mérite en effet quelque indulgence, car jusque-là leur politique fut, après tout, celle de la majorité du pays. Ce n'est pas que nous en voulions faire des héros sans tache, des âmes angéliques, des chefs de parti sans passions et sans ambition. La politique n'est point une œuvre de saints, écrivait récemment M. Guizot. Si cela est vrai des luttes de la parole, à bien plus forte raison ne faut-il pas s'attendre à rencontrer la sainteté dans des luttes violentes et à main armée. Les Guises étaient sincèrement catholiques, et partageaient les sentiments exclusifs et jaloux des catholiques de leur époque. C'est parce qu'ils les partageaient et les servirent qu'ils se trouvèrent pendant plus d'un quart de siècle à la tête du parti catholique. A la cause qu'ils avaient embrassée ils

apportèrent de grands talents, des vertus, du dévouement; mais ils étaient hommes, et le désintéressement n'inspira pas tous leurs actes. Noble et genéreux, le cœur de ces princes « près de qui tous les autres semblaient peuple, » s'ouvrit cependant à l'ambition, et dans l'ardeur de la lutte ils s'écartèrent plus d'une fois des sentiers de la modération et de la justice. Mais bien s'en faut que leur moralité fût inférieure à celle de leurs adversaires, et s'il était besoin de choisir un grand rôle dans ce terrible drame, quel honnête homme, quelle conscience scrupuleuse préférerait au leur, devant le jugement de Dieu et de l'histoire, celui de Catherine de Médicis, celui de Henri III et même, à certains égards, celui de Henri IV. Quant à Charles III, il fut, de tous les princes lorrains, le moins engagé et le moins compromis dans les affaires de la Ligue, celui qui y entra le dernier et en sortit le premier. Lui-même, cependant, n'est pas à l'abri de tout reproche. Ce n'est pas d'avoir songé pour son fils à la couronne de France qui, au point de vue moral, me semble le plus grand de ses torts. De la part d'un gendre de Henri II, d'un beau-frère, par conséquent de François II, de Charles IX et de Henri III, pareilles visées étaient d'autant moins présomptueuses, que, petit-fils de France par sa mère et propre neveu des trois derniers Valois, le jeune marquis de Pont apportait en dot au royaume les deux duchés de Bar et de Lorraine. Étant données les circonstances, la prétention se peut donc excuser; mais où il y a inconséquence patente et choquante dans la conduite du duc Charles, c'est lorsqu'il recherche pour son fils, lui le chef du parti catholique, la main d'une princesse protestante, de l'héritière de la maison de Lamark, et cela, afin d'acquérir le duché de Bouillon; c'est lorsque, pour faire sa cour à Henri IV, il fait épouser à l'héritier de Lorraine la laide et vieille Catherine de Bourbon, protestante zélée et d'humeur beaucoup moins accommodante que son frère, le sceptique et spirituel Béarnais. Dans ces deux occasions décisives, le politique, dans Charles III, l'emporte évidemment sur le croyant. Voilà de ces faits qui ne permettent pas de faire de la maison de Lorraine, l'épée sans souillure du catholicisme menacé.

De même, dans la guerre de Trente Ans, bien que Charles IV ait pris fait et cause pour l'Espagne et le Saint-Empire, et que la Lorraine ait cruellement ressenti les effets de l'alliance contractée avec la Suède par Louis XIII, on ne peut pas dire que le dévouement au catholicisme ait été l'unique, ni même le principal mobile de la politique de son duc; car, pour contrarier les projets de Richelieu, il ne se fit pas un plus grand scrupule de se liguer avec les Anglais que le Cardinal de traiter avec les protestants d'Allemagne. Ce qu'il est permis de dire, c'est que, dans cette lutte fameuse, la Lorraine a été livrée en holocauste aux adversaires de la maison d'Autriche, et par

conséquent de la ligue catholique, dont cette maison était l'âme et le maître ressort. Malgré l'ingratitude et l'impuissance ou l'abandon de cette alliée, Charles IV inclina toute sa vie de son côté, et par là il attira à plusieurs reprises les plus grands désastres sur la Lorraine; mais, de sa part, ce fut bien plutôt légitime quoique malheureux désir d'échapper à la domination directe ou déguisée de la France, que sacrifice volontaire et prévu de ses intérêts à une cause que sa conscience aurait tenue pour sacrée. Néanmoins M. de Saint-Mauris nous semble bien rigoureux dans le jugement qu'il porte de Charles IV. Assurément ce prince ne mérite l'indulgence de l'histoire, ni pour sa légèreté, ni pour sa duplicité, ni pour son imprévoyance, ni, sans parler de la corruption de ses mœurs, pour les atteintes aux libertés publiques dont il paya l'héroïque fidélité de ses sujets; mais nous craignons qu'en blâmant une politique que nous n'entreprendrions certes pas de justifier, M. de Saint-Mauris se soit plus souvenu de ses fatales conséquences que de la situation de Charles IV au début de son règne. Sans doute ce fut une grande faute que d'attirer sur sa tête la colère de Louis XIII et de Richelieu en donnant asile à Gaston d'Orléans, et en lui faisant épouser sa sœur; mais ce que nous savons si bien aujourd'hui, à savoir que Gaston était un homme sans caractère et sans consistance, qu'un roi valétudinaire, dont la mort était considérée comme prochaine, vivrait bien des années encore, qu'après une longue stérilité Anne d'Autriche lui donnerait deux fils, et que le crédit, encore naissant et déjà fortement attaqué de Richelieu triompherait des plus habiles intrigues, Charles IV ne pouvait le prévoir et s'en rendre aussi aisément compte que nous. Sans approuver sa persévérance dans la fausse voie où il s'était engagé par une erreur qui s'explique à la rigueur, on peut encore croire et soutenir qu'une fois lancé sur cette pente, il lui devint d'autant plus difficile de revenir sur ses pas que le Cardinal se montrait plus exigeant, plus impérieux, et prétendait lui lier davantage les mains, porter des atteintes plus graves à son indépendance de souverain.

Mais n'insistons pas davantage sur cette partie de l'histoire de Lorraine. Déjà les lecteurs du *Correspondant* en connaissent les principales phases, car elles ont été résumées en quelques pages dans ce recueil lorsque parurent les quatre volumes de M. d'Haussonville. Renvoyant nos lecteurs à l'ouvrage même de M. de Saint-Mauris, nous n'entreprendrons point d'analyser de nouveau les cent années qu'on peut appeler période de réunion. Nous nous arrêterons à la mort du duc Henri II (1624), avec qui finissent la prospérité et bientôt l'indépendance de la Lorraine, car elle ne la récupéra depuis 1634 que par courts instants. Charles V ne régna jamais, et, sous Léopold, sa liberté fut plus apparente que réelle.

Un siècle et demi sépare le règne de René II, le vainqueur de Charles le Téméraire, du règne de Charles IV, la victime de Richelieu. Pendant ces cent cinquante années, en paix avec ses redoutables voisins, épargnée par les guerres d'Italie et par les guerres de religion, jouissant d'une tranquillité qu'on peut dire profonde, si on la compare aux agitations de la France et de l'Allemagne, troublée seulement par l'approche des Rustauds et par des passages de lansquenets, la Lorraine joua un rôle tout à fait disproportionné avec sa population et sa richesse; vit l'une et l'autre s'accroître pendant que la guerre civile épuisait de sang et d'argent les grands États auxquels touchait son territoire: affermit, régularisa et perfectionna sur son sol, pendant que l'absolutisme s'étendait et se fortifiait sur tout le continent européen, des institutions constitutionnelles et libérales qui disparurent avec l'indépendance et qu'acheva d'étouffer la domination française, mais qui laissèrent dans les mœurs et dans le caractère des Lorrains des traces indélébiles. Non qu'en Lorraine comme ailleurs, les souverains n'aient plus d'une fois tenté d'échapper au contrôle des États et à l'obligation de les assembler pour lever l'impôt; mais, grâce à la prudence en même temps qu'à la fermeté des Lorrains, ces entreprises échouèrent toujours.

C'est ainsi qu'élevé à la cour de France, Charles III se refusa d'abord, en prenant possession du pouvoir, à prêter le serment accoutumé de maintenir les franchises des trois ordres, et pour y échapper ne fit pas l'entrée solennelle dont la prestation de ce serment constituait la principale cérémonie. Ailleurs, cette dérogation aux lois publiques aurait peut-être suscité des troubles; ces troubles auraient provoqué une répression, et dans la lutte le droit aurait couru grand risque de périr. Cela s'est vu autre part plus d'une fois. Les Lorrains, eux, ne s'émurent pas et attendirent. Sans dissimuler son mécontentement, la chevalerie contint tout le monde et se contint elle-même dans les bornes du respect et de l'obéissance. Vinrent des besoins d'argent. Force fut d'assembler les États. Ils refusèrent de voter aucun subside jusqu'à ce que leurs droits fussent publiquement reconnus. Il fallut s'exécuter. L'entrée solennelle eut lieu, et le duc prêta serment dans toutes les formes requises. D'autres tentatives du même genre furent déjouées avec le même calme et le même sang-froid.

Jusqu'au temps de René, les revenus du domaine, quelques faibles droits sur les contrats et sur le transit des marchandises, fournissaient aux besoins ordinaires. Dans les cas extraordinaires, on votait une taxe de tant de gros par conduit ou par feu. Ce n'était qu'un secours temporaire et dont le renouvellement, quand il se présentait une urgence nouvelle, exigeait un vote nouveau. Tel fut l'usage, usage au maintien duquel les États veillèrent avec une jalouse dé-

fiance, jusqu'au moment où, par suite de circonstances graves et difficiles, ils autorisèrent le prélèvement annuel de deux francs par feu, taxe qui, parce qu'elle devait être acquittée au plus tard le 1er octobre, prit le nom d'*Aide Saint-Remy*. Néanmoins, comme l'établissement de cet impôt permanent ne devait pas suffire à couvrir toutes les dépenses, les États demeurèrent en possession du droit de voter les subsides extraordinaires. Toutefois, avant d'accorder un impôt permanent, afin de bien constater leurs priviléges, ils exigèrent des lettres appelées *lettres de non préjudice*, par lesquelles le duc reconnut que la concession libre et gratuite des États ne pouvait en rien préjudicier, à l'avenir, à eux, ni à leurs successeurs. C'est armés des *lettres de non préjudice*, que les États continrent le pouvoir ducal et lui imposèrent le respect des libertés légales, jusqu'au jour où la guerre permit à Charles IV de fouler aux pieds les représentations de la chevalerie et de lui enlever jusqu'à ses prérogatives judiciaires.

Bien que Léopold, lorsqu'il récupéra la couronne ducale (1697), se soit bien gardé de rendre à ses sujets leurs anciennes institutions; bien que, depuis la cession définitive de leur patrie à la France, le régime de l'omnipotence royale en vigueur dans les pays d'élections leur ait été appliqué dans toute sa rigueur, les Lorrains ont retenu de la longue et régulière pratique d'un gouvernement libéral des mœurs et des tendances politiques qui n'ont point encore complétement disparu. Si le caractère lorrain a exercé une grande influence sur les destinées historiques de la Lorraine, à son tour l'histoire de Lorraine a donné au caractère lorrain un tour qui persiste et qu'il est encore aisé de distinguer. Ce n'est pas en vain qu'un peuple a joui pendant cinq cents ans d'un gouvernement paternel et libre. Il en garde une aversion pour le régime du bon plaisir, et un goût pour le règne de la loi, qui ne s'évanouissent pas du jour au lendemain. Un accès de fièvre chaude est suivi pour l'ordinaire d'une complète prostration, mais à l'exercice modéré des forces ne succède que le besoin d'une activité nouvelle et soutenue. Or, c'est de la sorte qu'a été façonné par nos pères le tempérament lorrain. N'ayant point abusé de la liberté, n'éprouvant nulle tentation d'en abuser davantage à l'avenir, ils en souhaitent le bienfait, sûrs qu'ils sont d'en user aujourd'hui avec la même modération que dans le passé et par conséquent d'en éviter les écueils, d'échapper à ses périls. Tels ils se montrèrent sous Charles III, tels ils sont encore aujourd'hui. Au refus de prêter serment à la grande charte lorraine ils ne répondirent point en élevant des barricades; mais, six mois après, le duc rencontrait dans leur ferme et passive résistance une barrière qu'il ne put pas renverser, qu'il n'osa pas franchir. De nos jours, ils subissent de

même, n'y pouvant rien, les fantaisies d'absolutisme ou d'anarchie que se passe la France, et ils l'attendent tranquillement, en marquant le pas, comme dirait un caporal, à ce point de rencontre des voies contraires, qu'il faut toujours traverser pour aller d'un extrême à l'autre, espérant qu'elle s'y arrêtera définitivement quelque jour, dégoûtée de l'excès de liberté par l'excès de pouvoir, et de l'excès de pouvoir par l'excès de liberté, instruite enfin par l'expérience de la stérilité des élans soudains et des prétentions immodérées. La Lorraine ne le cède à aucune autre province en amour de la liberté, mais elle a trop de bon sens pour méconnaître qu'à en vouloir plus qu'on n'en peut porter, on s'expose à perdre le tout. Pour retenir de ce bien précieux tout ce qu'il est possible d'en garder, elle sait borner ses désirs et mettre un frein à son ambition.

Aussi les grandes questions qui agitent le monde moderne sont-elles dès à présent à peu près résolues pour la Lorraine. Sur la part à faire aux idées nouvelles dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, son parti est pris. Elle est aussi éloignée des idées radicalement subversives que des idées aveuglément rétrogrades. Dire que les Lorrains échappent aux doutes, aux hésitations, aux contradictions, aux disputes, aux combats même de notre époque, serait mentir pour les flatter. Pareille présomption n'est du reste pas la leur. Chez eux aussi l'ancien et le nouveau régime sont encore en présence. Chez eux aussi se livre ce combat entre deux ères qui est le travail de notre siècle. Mais, ce qu'on peut dire sans complaisance, c'est que, grâce au tempérament du pays et à ses traditions historiques, la solution des grands problèmes de notre temps y est plus avancée qu'ailleurs, et cela tout simplement parce que le terrain était, de longue date, mieux préparé pour une moisson précoce. Où le clergé n'a jamais joui d'une grande puissance temporelle[1], mais où il a cependant exercé assez d'empire sur les âmes pour les sauvegarder

[1] Tout-puissant en France, souverain sur les bords du Rhin et dans les Trois-Évêchés, le clergé ne possédait en Lorraine qu'une influence politique très-secondaire. « Le voisinage des évêchés de Metz et de Toul, dont la juridiction s'étendait sur tout « le territoire ducal, fut cause qu'il ne s'y éleva point d'autres grands siéges ecclé- « siastiques, lesquels, d'ailleurs, n'auraient pas été en rapport avec le peu d'impor- « tance des villes lorraines pendant toute la durée du moyen âge. » (*Études sur la Lorraine*, par M. de Saint-Mauris, t. I, p. 119.) Les abbés des monastères étaient dans le duché les plus hauts dignitaires de l'Église; de là vient que les membres du clergé, qui prenaient séance aux États, n'y passaient contrairement à l'usage général qu'après les barons, chevaliers et pairs fieffés. Appartenant au peuple ou à la bourgeoisie par leur naissance, n'ayant pas de priviléges particuliers à sauvegarder (ceux dont ils jouissaient n'étaient pas encore attaqués lorsque les États disparurent), ils votèrent presque toujours dans les assemblées lorraines avec les membres du tiers état. Au lieu de séparer les intérêts des deux ordres, ils les défendirent en commun.

contre l'hérésie; entre le luthéranisme et le calvinisme français, il est plus facile d'adhérer au programme de « l'Église libre dans un État libre, » emprunté avec plus ou moins de sincérité par M. de Cavour à M. de Montalembert. On y comprend naturellement mieux que la religion n'a pas besoin de la force matérielle pour conserver son influence sur les cœurs, et diriger leurs actes publics comme leur conduite privée. Là où la noblesse a partagé, pendant un siècle d'occupation étrangère, tous les malheurs et toutes les charges du peuple, où l'un et l'autre ont versé leur sang pour la même cause nationale, où l'aristocratie était, comme en Angleterre, la gardienne des libertés publiques, la rivalité, la jalousie, l'inimitié des classes est moins vive et moins profonde. Où la liberté régna longtemps sans qu'on puisse citer un seul exemple de troubles civils et de rébellion, on est moins porté à en faire abus, et, par une conséquence naturelle, moins docile au joug le lendemain d'un jour de licence. Où l'autorité du prince fut contenue par les priviléges de la noblesse d'abord, puis par les franchises des États, il n'y a pas de revanches à prendre contre la royauté. Où la dynastie ancienne a disparu par des traités, où les dynasties nouvelles n'ont fait que passer, il n'existe plus de partis dynastiques acharnés les uns contre les autres, et à tout jamais inconciliables. Où vécut toujours une race brave, mais calme et sensée, il manque d'éléments pour les explosions violentes, mais éphémères des passions politiques et sociales. L'avance qu'ont sur d'autres les Lorrains, dans la révolution qui s'opère dans toute l'Europe et dont la France est l'initiatrice, n'est donc point de leur part vertu singulière, mais simple avantage naturel, résultat combiné de leur tempérament national et de leurs antécédents historiques. Toutefois, si ce n'est pas un mérite, c'est une supériorité. L'ignorer est très-permis et fort naturel. Le méconnaître prouverait un esprit inattentif. Le contester serait une injustice.

A. de Metz-Noblat.

OTTO GARTNER

FIN [1]

Revenant d'ailleurs à ce qui formait le premier plan de ces lointaines perspectives, je me contentai de poursuivre l'étude de mon projet.

Avant tout il fallait s'assurer de l'importance du conduit secret qui, à six cents pas de distance, nous faisait ressentir instantanément les variations que subissaient les eaux dans le fond de la mine. Sous prétexte d'un curage à exécuter, je fis venir de la ville une pompe volante. Elle fut installée sur la margelle du puits, et, le soir, à l'heure où cessait l'action des grands manéges à la mine, on commença chez nous le travail d'épuisement. Après trois heures d'efforts, l'eau, loin de diminuer, avait, comme à l'ordinaire, suivi son mouvement ascensionnel, et cela sans aucune différence appréciable avec les jours précédents. Pour rendre l'expérience plus décisive, je ne m'en tins pas là. Le lendemain trois pompes manœuvrèrent à la fois; le résultat fut le même.

— Ah çà! dit à la fin celui qui conduisait le travail, quel puits du diable! c'est comme si je buvais la Loire avec le tuyau de ma pipe.

Il avait raison : et encore me gardais-je de dire que l'eau montait au lieu de baisser. Seul je prenais la mesure et ne communiquais à personne le résultat réel. En pays de mine chacun s'y connaît un peu; la découverte m'appartenait, un mot eût pu m'en faire perdre le fruit.

[1] Voir le *Correspondant* des 25 novembre, 25 décembre 1862 et 25 janvier 1863.

Je payai les gens qui riaient sous cape de ma mésaventure. Elle ne me causait pourtant aucun souci.

La communication souterraine de la mine et du puits bien constatée, il n'y avait pas à se préoccuper de la tranchée à faire pour donner à l'eau un écoulement naturel. La déclivité du terrain s'y prêtait admirablement. Mais restait à voir l'ingénieur de la mine : affaire délicate. Comment s'y prendre pour lui proposer un traité, sans lui laisser à entendre ce que pourtant je voulais cacher à tout prix? Ces messieurs ont l'oreille fine : attention! Je pris huit jours pour réfléchir et étudier quelques livres traitant la matière, afin d'avoir à mon aide au moins les termes du métier. Le plus clair de mes réflexions fut en définitive que, si je ne voulais courir le risque ou d'être mis au pied du mur sur le terrain scientifique, ou de me laisser pénétrer en parlant avec ingénuité, ce que j'avais de mieux à faire était de formuler une proposition en termes catégoriques après avoir par avance refusé tout éclaircissement.

C'est ce que je fis en effet; mais on ne pense jamais à tout : en évitant deux écueils, j'allai tout droit donner contre un troisième. Pour adresser et faire entendre à celui qui dirige une exploitation ces courtes paroles : « Vous employez des moyens dispendieux et imparfaits, j'en ai de meilleurs à votre service; cédez-moi le gouvernail un instant, » il faut avoir beaucoup d'autorité et trouver beaucoup de conscience.

Ici l'autorité manquait de mon côté; la conscience manquait-elle aussi de l'autre? je l'ignore; toujours est-il que je fus éconduit sèchement.

Je revenais l'oreille très-basse; ma mère m'attendait sur le seuil de la maison.

— Eh bien, me dit-elle; tu as échoué?

— A ce point, répondis-je, qu'on n'a même pas voulu m'écouter.

— Tu devais t'y attendre, mon pauvre Otto.

— Comment! supposer qu'on négligerait une économie de quinze à vingt mille francs par an!

— Mon Dieu! sans doute, ta proposition pourrait sourire à celui qui paye la dépense; mais, à celui qui la fait : difficilement.

— L'ingénieur doit cependant rechercher les moyens d'exploitation les moins onéreux.

— Aussi le fait-il peut-être... par lui-même. Quant à les accepter d'un autre et sans examen, c'est bien différent. Enfin, je ne prévoyais que trop ce qui vient d'arriver.

— Alors, ma bonne mère, pourquoi ne me l'avoir pas dit?

— Parce que c'était, après tout, une chance à tenter; je ne voulais pas te décourager sur une simple conjecture. Mais il y a une res-

source : adresse-toi directement au propriétaire de la mine, M. Legallois-Dumoux, je le sais en ce moment chez lui, à la Réauté, il faut y courir : voici de l'argent; prends la poste, n'épargne rien, je souhaite vivement ton succès; cependant prépare-toi à un échec, tu seras, s'il arrive, plus fort pour le supporter : soyons toujours debout en face du malheur.

— C'est vrai, m'écriai-je, M. Legallois !... Mais où est la Réauté ?

— A douze ou treize lieues d'ici, près de Château-Brillant. Va, pars, ne te laisse pas prévenir par l'ingénieur.

X

Une heure après je partais le cœur profondément touché. Depuis huit jours ma mère ne m'avait pas dit un mot qui pût me faire soupçonner sa sollicitude, et néanmoins elle songeait à tout.

Au commencement de la soirée j'arrivai à la Réauté, gros château moderne, dénotant par sa construction plus de richesse que de goût. Mais j'y tombais dans le moment le plus défavorable que pût me choisir mon mauvais génie. Il y avait du monde, plusieurs trains de voiture sur le sable de l'avenue me l'indiquaient.

— Monsieur est un des invités ? me dit un domestique lorsque je me présentai à la porte d'entrée.

— Non, je désire parler à M. Legallois.

— C'est qu'on vient de sortir de table, je ne sais pas si monsieur pourra se déranger.

— Dites-lui que je viens pour affaire urgente, un quart d'heure d'entretien me suffira.

Le domestique revint et m'introduisit dans le cabinet du maître. Je n'attendis qu'une minute. M. Legallois parut : il ressemblait un peu à sa maison : gros, fleuri, l'air assez bon homme.

J'exposai mon affaire en peu de mots ; elle se résumait en ceci : « Quels avantages seraient accordés à celui qni se chargerait d'épuiser les eaux de la mine à sa profondeur actuelle ? »

— Mon Dieu, monsieur, me répondit en souriant M. Legallois, votre proposition n'est pas la première qui m'ait été faite. Nos jeunes gens vont aujourd'hui en Angleterre et en Belgique, puis ils reviennent avec des idées superbes : les machines à vapeur, un outillage parfait, rien ne leur coûte. Je ne discute jamais : notre système d'ex-

ploitation est vicieux, j'en conviens; mais qu'on nous assure d'abord un placement certain de nos houilles, et j'entrerai dans la voie du progrès. En attendant, le pays manque de routes, la consommation locale est limitée; si je dépense deux cent mille francs en machines, qu'est-ce qui me couvrira?

— Mais, répliquai-je, je ne demande aucune avance de fonds.

— Ah!... dit M. Legallois en ouvrant de grands yeux. Et le chômage pendant l'installation des machines?

— Aucun chômage.

— Voilà qui est merveilleux. Vous voudrez bien me dire cependant quel système vous comptez adopter.

— Là-dessus, monsieur, je ne puis pas m'expliquer.

La figure de mon interlocuteur se rembrunit.

— Diable! diable! fit-il, pas d'avance de fonds, pas de chômage, un secret : cela tient du sortilége. Eh bien, monsieur, ajouta-t-il en se levant, j'en parlerai à mon ingénieur.

Au point où en étaient les choses, je crus devoir ne pas cacher que j'avais vu l'ingénieur, le matin même, et qu'il n'avait pas accueilli mes ouvertures.

— Tant pis, reprit M. Legallois, car c'est un homme de mérite. Vous comprenez que nos affaires sont très-sérieuses, pouvons-nous donner carte blanche à ceux qui voudraient expérimenter chez nous des systèmes presque toujours impraticables? Pendant qu'on fait les essais, le service est désorganisé, il n'en résulte qu'une perte de temps et d'argent.

J'aurais voulu répondre, car il y avait méprise évidente sur mes prétentions; mais comment le faire sans livrer mon très-réel secret? j'y tenais encore. D'ailleurs M. Legallois ne m'en laissa pas le temps; ouvrant la porte de son cabinet, il me reconduisit lui-même jusqu'au vestibule d'entrée.

— Pardonnez-moi, me dit-il, je ne suis guère à moi aujourd'hui, j'ai quelques personnes, et il me montrait un salon dont les portes ouvertes à deux battants donnaient sur le vestibule.

Machinalement, du regard je suivis son geste. Quelle ne fut pas ma surprise en voyant Laurence au milieu d'un groupe. Je fus reconnu aussi, car une rougeur subite colora les joues de la jeune fille.

Aurais-je été capable, sans cet incident imprévu, de supporter courageusement ma nouvelle déception? Peut-être. Mais la vue de Laurence au moment où s'évanouissaient mes dernières espérances acheva de me désarçonner. Après avoir quitté M. Legallois, je regagnai à pas lents le petit village où j'avais laissé ma méchante voiture. Certes, je ne comptais pas la reprendre; l'homme à projets peut voyager en poste; le pauvre visionnaire repoussé de partout doit cheminer

pédestrement; mais j'avais un compte à régler avec le postillon; il était absent, force me fut de l'attendre.

J'étais là depuis une demi-heure, debout près du véhicule, enseveli dans mes tristes pensées, le désespoir dans le cœur, un voile sur les yeux, lorsque je fus abordé par le domestique qui m'avait reçu à mon arrivée à la Réauté. Il me remit un billet ainsi conçu :

« *M. Legallois présente ses compliments à M. Otto Gartner et le prie de passer à la Réauté où l'attend le meilleur accueil.* »

Je regardai le domestique d'un air hébété, il me semblait que j'étais sous l'empire de quelque hallucination. Enfin le sens me revint.

— C'est votre maître qui vous a donné ce billet pour moi?

— Oui, monsieur.

— Très-bien, je vais me rendre à son invitation.

« Par quel coup de baguette, me disais-je en reprenant le chemin du gros château, s'est opéré ce changement inimaginable? *Monsieur Otto Gartner!* qui lui a dit mon nom? quelle fée bienfaisante?... Ah! il n'en est qu'une... Seule elle sait mon nom... seule, elle a pu et dû parler... »

Mes pieds ne touchaient pas terre.

— Si monsieur voulait bien marcher un peu moins vite, me dit le domestique qui me suivait en soufflant fortement, je pourrais annoncer monsieur.

Je ralentis le pas, c'était plus humain, et peut-être plus convenable. L'honnête garçon reprit haleine, mais n'en profita pas pour m'annoncer, car nous rencontrâmes M. Legallois près de la maison : ce fut lui-même qui me fit entrer dans son cabinet.

— Je suis vraiment enchanté, monsieur, me dit-il, de vous revoir avant votre départ, j'aurais été désolé que vous emportassiez d'ici l'idée qu'on vous avait mal reçu, et, franchement, c'était à moitié vrai. Tenez, je vais tout vous dire : tantôt, ne vous connaissant nullement, ne sachant pas même votre nom, je vous ai pris, je vous en demande bien pardon... pour un charlatan. Vous n'étiez pas au bout de l'avenue que je contais à ces dames comme quoi on venait de me faire une offre divertissante au possible; j'allais entrer dans les détails, lorsque, à ma grande surprise, un avocat s'est levé pour défendre l'inconnu, avocat très-habile, très-énergique et surtout très-charmant. J'ai donc appris que vous étiez extrêmement honorable de votre personne et fort distingué par l'esprit... je vous demande pardon de ma méprise.

— Monsieur, lui répondis-je, je suis très-reconnaissant de vos bonnes paroles, mais je n'ai pas eu un seul instant l'idée de m'offenser, il y a une heure, parce que vous n'avez pas pris ma proposition au

sérieux, elle a par elle-même un caractère étrange que je ne puis lui ôter; j'en dois subir les conséquences.

— Ah! permettez, quant à votre proposition, je ne la trouve plus du tout étrange maintenant; vous êtes instruit et capable, eh bien, utilisez vos études, je vous approuve beaucoup; mais faites vos essais en petit sur un terrain neuf; toute méthode non éprouvée, et la vôtre est dans ce cas, puisque vous en faites un secret, doit s'appliquer aux exploitations qui commencent et non à celles qui marchent bien. C'est une chose grave que de prêter aux expérimentateurs une mine en voie de prospérité avec son système, quel qu'il soit; pour moi, je ne m'en soucie pas.

Je ne pus m'empêcher de sourire.

— Nous ne pourrons donc pas, repris-je, sortir de ce malentendu; je ne voudrais plus parler de ma proposition, et pourtant il faut qu'elle soit au moins comprise. Je répète ce que je disais tantôt, je ne demande pas d'avance de fonds, je ne causerai aucun chômage, je ne ferai pas une seule expérience, il n'y aura pas une heure de travail de perdue. Je prétends néanmoins substituer au système d'épuisement actuel un système infiniment moins onéreux; si je ne réussis pas, il ne me sera pas dû la plus petite indemnité.

— Voyons, voyons; mais c'est tellement extraordinaire, ça.

— Qu'importe?... Est-ce dangereux?

— Non, pas pour moi toujours.

— Alors.

— Eh bien, que demandez-vous en cas de succès?

— La moitié de l'économie obtenue, soit à présent, soit plus tard, toujours suivant l'importance du volume d'eau à épuiser.

— Ce n'est pas exagéré. Mais, si nous faisons un traité, j'aurai le droit de vous arrêter à l'instant où, contrairement à vos prévisions, vous seriez obligé de troubler le service intérieur ou extérieur de la mine.

— Je l'entends ainsi.

— Dans ce cas, plus d'inconvénients; écrivons.

En cinq minutes un écrit en double fut rédigé sur les bases que j'avais indiquées; il y fut spécifié que, si je réalisais une économie, ma part d'intérêt croîtrait en raison du volume d'eau à extraire; que, si celui-ci doublait plus tard, mon intérêt doublerait.

— Combien de temps supposez-vous nécessaire pour établir votre nouveau système? dit M. Legallois après m'avoir remis un double du traité.

— Huit ou quinze jours à peine.

— Allons, de mieux en mieux; pardonnez-moi de sourire à tout cela; j'ai tort, car s'il ne m'en coûte à moi qu'un morceau de papier,

à vous il en pourra coûter cher. Sérieusement, prenez conseil avant de commencer. Je ne suis pas pressé, allez.

— C'est à vous-même, monsieur, que je vais demander conseil, répondis-je en souriant à mon tour. Plus de secret maintenant. Or donc, j'entends supprimer tous vos manéges, ne pas établir la moindre machine, mais bien donner à la nappe d'eau qui vous noie un écoulement naturel.

— Comment ! un écoulement naturel ? en perçant d'outre en outre un énorme coteau où l'on trouve la pierre dure dans tous les sens ?

— Mais si la percée est déjà faite.

— C'est une plaisanterie.

— Non, monsieur, la percée est faite. Dans le puits de la maison que j'habite, à six cents pas de la mine, j'ai votre nappe d'eau, et, en ouvrant un canal de trente à quarante pieds de profondeur sur deux cents de longueur, je la mène à fleur du sol.

— Corbleu ! monsieur, s'écria M. Legallois en bondissant sur sa chaise, si ce que vous dites est vrai, je viens de gagner des centaines de mille francs.

— Des centaines de mille francs, c'est peut-être trop dire.

— Non ! non ! et nos couches inférieures si riches que nous ne pouvions exploiter !

— Ah ! je ne garantis rien pour l'avenir, cela dépendra de la profondeur à laquelle se trouve la communication entre la mine et le puits. Mais en ce moment je peux vous épuiser à la profondeur où vous êtes.

— Eh bien, c'est déjà vingt mille francs d'économie annuelle, deux cent mille francs au bout de dix ans. Mais assurément, j'attends mieux que cela, si ce que vous me dites est exact.

— Oh ! pour exact, voici sur quoi je me fonde.

Et je lui fis connaître mes premières observations, puis mes expériences successives ; à chaque mot il donnait avec la tête un signe d'assentiment.

— C'est on ne peut plus concluant, s'écria-t-il quand j'eus fini.

— Si vous en jugez ainsi, repris-je, je commencerai la tranchée immédiatement.

— Non, non, n'y touchez pas, ça me regarde ; j'ai les hommes convenables : il y aura là cinquante ouvriers demain matin.

— Mais si le succès ne répond pas à notre attente ?

— Ah bah ! ce n'est pas possible. Peu importe d'ailleurs, les frais resteront à ma charge.

— Voilà déjà notre traité violé !

— Violé de compte à demi, me dit-il en riant, il est essentiel que la chose marche très-vite; laissez-moi faire. Maintenant j'ai à cœur

de vous présenter à ces dames; tout notre monde est parti, sauf la fille de mon excellent ami, M. Duclos; nous allons causer un instant au salon; puis, si voulez bien, je ferai atteler, et nous prendrons la route de Chalonnes, quitte à arriver au milieu de la nuit; une pareille affaire ne souffre pas une heure de retard.

J'allais donc revoir Laurence! fallait-il refuser, chercher un prétexte, fuir une occasion dont tous les charmes ne valaient pas les périls? Ah ! le pensera qui voudra, mais j'étais pris de court, nulle excuse plausible ne me venait à l'esprit, une lueur d'espoir m'encourageait au contraire à me rapprocher de celle qui faisait tout le mouvement de ma vie; je suivis mon hôte sans essayer la moindre résistance.

— Ma chère amie, dit M. Legallois en me présentant à une dame fort parée et de bonne mine, M. Otto Gartner, mon associé, puis-je très-bien dire, et excellent associé qui, en une demi-heure, a doublé peut-être la valeur de notre mine.

Un salut que le copiste de grimoires n'eût pas obtenu probablement une heure plus tôt, fut accordé de bonne grâce à l'heureux associé. Mademoiselle Legallois se montra tout aussi bienveillante, ce me semble, je ne la vis pas bien... Laurence était à côté d'elle!

— J'ai mille et mille grâces à vous rendre, ma chère Laurence, dit M. Legallois, vous m'avez rendu un plus grand service que vous ne croyez, en redressant mes idées sur le compte de M. Otto Gartner.

Laurence balbutia je ne sais quoi ; je voulus répondre, personne n'y comprit rien, assurément; mais on dût supposer qu'un homme qui faisait son entrée dans les affaires par un coup de maître ne pouvait manquer d'en penser fort long, l'expression lui manquât-elle parfois. D'ailleurs M. Legallois me fournit le temps de me remettre de mon trouble, en donnant à sa femme et à sa fille de longues explications sur la découverte du canal souterrain qui permettrait d'épuiser les eaux de la mine sans aucuns frais. Laurence paraissait écouter avec attention, tout à coup elle se tourna de mon côté et me dit à demi-voix :

— Est-ce que vous êtes réellement l'associé de M. Legallois?

— Oui, répondis-je, du moins en ce qui concerne l'épuisement.

— Est-ce important?

— Environ dix mille francs par an pour chacun de nous.

— Ah ! j'en suis bien heureuse !

— Et c'est à vous, mademoiselle, que je dois un tel changement de fortune.

— Oh! non, grand Dieu! Mais pouvais-je laisser M. Legallois s'égayer aux dépens d'un ami de ceux que j'aime.

— En tout cas, ma reconnaissance est infinie, bien qu'elle ne puisse rien ajouter aux sentiments...

La phrase ne s'acheva point : fut-elle pour cela moins bien comprise?...

Suivit un silence embarrassé.

— Vous n'êtes jamais venu à Ancenis depuis trois mois? reprit Laurence.

— N'est-ce pas assez d'en garder un souvenir qui me ravit et me désespère?

— Ah! ce n'est pas bien; vous y avez des amis.

— Mais, vous aussi, mademoiselle, vous n'allez plus à la Saulaie?

— Non.

— Pourquoi?

— Je ne sais pas... il y fait bien froid.

— Bien froid! où? dans une mine? s'écria M. Legallois qui venait de terminer ses explications, c'est une erreur; il y fait très-chaud. Mais il ne s'agit pas de ça. Voyons, partons-nous, monsieur Gartner?

J'allais répondre, madame Legallois vint à moi, me fit mille politesses, m'offrit des rafraîchissements, voulut me conduire à la salle à manger. Bref, il ne me resta, au milieu de ses empressements, qu'à saluer sa fille d'un mot et Laurence d'un regard.

Dix minutes plus tard nous roulions sur la route de Chalonnes dans une voiture qui ne ressemblait guère à celle qui m'avait amené. Mon postillon en parut tout ébahi lorsque je réglai son compte en traversant le village. La fortune a ses hauts et ses bas, je n'étais pas au bout.

Cependant M. Legallois ne tarissait point sur les résultats présumables de la découverte. Désormais on pourrait atteindre les couches inférieures si riches, disait-il; on rendrait à l'extraction de la houille les chevaux et les manéges aujourd'hui employés au service des eaux; on monterait par jour au moins cent tonnes au lieu de cinquante. Là-dessus il s'échauffait, s'exaltait, prenait le ton lyrique : il faut être juste, les industriels ne manquent pas d'enthousiasme autant qu'on veut bien le dire.

A tout cela je ne répondais que par monosyllabes; mon esprit suivait un autre filon. Certes, la journée n'avait pas commencé pour moi sous d'heureux auspices, mais de quelle auréole de bonheur n'était-elle pas couronnée? A la fin faut-il tout prendre pour illusion? Laurence me regardait-elle d'un œil indifférent? Pouvais-je m'y tromper encore? Oh! s'il faisait froid pour elle à la Saulaie depuis le jour où nous ne nous y rencontrions plus, n'en devinais-je point la cause? Sans doute une grande distance nous séparait encore, mais ce que la fortune commence un jour, elle peut l'achever le lendemain.

Un remords toutefois venait troubler les délicieuses rêveries dans

lesquelles se perdait mon imagination ; le nom de Noblot n'avait pas été prononcé par moi, c'était une noire ingratitude. Il m'écrivait de temps en temps, je lui répondais ponctuellement ; mais un mot de moi répété par la bouche de Laurence eût été pour lui sans prix. On est si enclin, dès qu'arrive le moindre souffle de prospérité, à oublier ceux qui vous ont été fidèles dans le malheur ; j'eus peur d'être mauvais, une lettre devait bien vite réparer ce commencement de faute.

Au moment où je venais de prendre cette résolution, le pavé de Chalonnes résonna sous les roues de la voiture : nous arrivions.

— A demain matin ! me dit M. Legallois d'une voix endormie. Oui... seize... vingt... vingt-quatre chevaux de plus... j'arriverai à faire cent vingt tonnes par jour.

Il était une heure après minuit lorsque je rentrai au logis du Pin. Ma mère m'attendait encore, travaillant à la lueur de sa petite lampe. Elle vint m'embrasser le visage épanoui. Je ne parlais pas, ne sachant dans ma joie par où commencer.

— Eh bien, me dit-elle la première, tu as réussi cette fois ?

— A quoi le voyez-vous, ma mère ?

— A ton pas, mon ami; en t'entendant accourir et monter l'escalier quatre à quatre, j'ai compris. On ne porte point les mauvaises nouvelles avec tant d'empressement. Laisse faire, l'âge et la juste mesure des choses viendront ensemble : tu apprendras trop tôt qu'il y a presque toujours un mécompte caché derrière un succès. Mais je ne veux pas t'attrister en ce moment, conte-moi ce qui s'est passé.

Je fis le récit des divers incidents de mon voyage sans embarras jusqu'à l'endroit où devait intervenir ma conversation avec Laurence : là, j'hésitais un peu.

— Va, Otto, dit ma mère, parle sans crainte, tu n'as rien à me cacher, j'en suis sûre.

Oh ! rien ne lui fut caché.

— Ainsi, je le pressentais avec raison, reprit ma mère quand j'eus achevé, voilà le germe du mécompte au cœur même du succès; tu as passé une heure de trop à la Réauté. Cependant quel reproche pourrais-je te faire? la situation était délicate. Du cabinet au salon il n'y a qu'un pas, et tout t'entraînait à le franchir. Certes, j'aimerais mieux te voir pauvre et le cœur libre ; mais le choix n'est plus à faire. Allons, va prendre un peu de repos, et tâche d'accorder le moins possible aux illusions.

Dès le lendemain matin M. Legallois, après avoir vérifié par lui-même le phénomène sur lequel j'avais basé ma découverte, fit commencer les travaux. Ils durèrent plus longtemps que nous n'avions compté; un banc de roche dure formait autour du puits une sorte de

ceinture. Enfin on vint à bout de le couper, et la tranchée une fois ouverte donna passage à un cours d'eau si abondant que la mine fut épuisée en quelques heures : tous les manéges devinrent inutiles, nos espérances étaient réalisées.

XI

Lorsque cet événement fut connu, les gens de Chalonnes, j'entends les notables, me traitèrent avec une considération toute nouvelle ; le canal avait emporté, paraît-il, avec les eaux de la mine, les bruits fâcheux qui couraient sur moi depuis mon retour d'Ancenis. Le notaire ne fut pas un des derniers à me serrer la main, j'étais devenu un client possible.

A l'intérieur, notre vie ne changea pas beaucoup ; une servante, congédiée quelque mois avant, reprit sa place ; ma mère continua à travailler pour les pauvres, seulement elle les trouvait en dehors et non plus dans le logis même. Pour moi, tout mon temps se passait à la mine dont M. Legallois prétendait me donner la direction, lorsque j'aurais acquis le savoir et l'expérience nécessaires. En attendant, je m'étais chargé de la comptabilité.

Chaque lundi la vérification de la paye des ouvriers, effectuée le samedi précédent par les contre-maîtres, me retenait plus longtemps à mon bureau. Je venais de le quitter un soir pour retourner chez moi; il commençait à faire nuit; un homme passa près de moi, alla frapper au bureau, et, le voyant fermé, me rejoignit en courant.

— Ah ! monsieur Gartner, je croyais bien vous reconnaître, me dit-il.

Je me retournai : c'était Cordier. Il se confondit en saluts et en politesses.

— Tiens ! m'écriai-je, vous ici ? et qu'est-ce qui vous amène ?

— Le désir de trouver une place de comptable.

— Est-ce que vous ne travaillez plus à la Recette d'Ancenis ?

— Je vous demande pardon, j'y travaille encore; mais on parle de changement dans le personnel des bureaux, et ayant appris que vous étiez à la tête de la mine de Chalonnes, j'ai pensé que, si vous aviez besoin d'employés, vous voudriez bien penser à moi.

— On vous a induit en erreur, mon cher monsieur Cordier; il s'en faut de beaucoup que je sois à la tête de la mine, et je n'ai à disposer d'aucune place.

— Cependant, vous êtes l'associé de M. Legallois.

— Dans une faible mesure : quant à la comptabilité, je la fais seul et y suffis amplement.

— Je ne puis donc rien espérer?

— Mon Dieu, voyez M. Legallois lui-même. S'il veut vous employer, je dirai de vous ce que j'en sais de favorable.

Je ne m'avançais pas trop en parlant ainsi; pour le moment il n'y avait rien de disponible; mais si plus tard je venais réellement à diriger l'exploitation, Cordier avait la capacité suffisante pour tenir les comptes, ce qui n'est pas beaucoup dire. D'ailleurs je lui croyais assez de probité, ses prétentions seraient sans doute modestes, et aucun souvenir ne me restait de sa complicité dans les taquineries dont j'avais été victime à mon entrée dans les bureaux de la Recette; il fallait lui tenir compte de sa bêtise, ce qui pourtant n'est pas une excuse suffisante.

— Mais, repris-je, à propos de quoi ces changements de personnel?

— Ah dame! il est arrivé un grand malheur : M. Duclos vient d'être encore volé, et de cent dix mille francs cette fois.

— Volé!... de cent dix mille francs!

— Oui, et toujours la nuit.

— Qui était de garde?

— M. Colombet.

— Et il n'a rien vu?

— Rien vu, rien entendu; pas de trace; rien; et c'est lui-même qui a constaté la chose, mais à l'ouverture des bureaux seulement, car il ne se doutait de rien.

— Cent dix mille francs! tout ce qu'il y avait en caisse apparemment?

— Non, ce qu'il y avait en billets, onze liasses; on n'a pas touché à l'argent, exactement comme dans les vols précédents, nous a dit M. Duclos; jamais on ne lui a pris que des billets.

— Comment est-il, M. Duclos, après un tel événement?

— Bien abattu, vous comprenez.

— Et mademoiselle Laurence?

— Elle était au château de Ferrière, et ne sait peut-être rien encore, puisque l'affaire s'est découverte ce matin seulement.

— Ah! elle était absente.

— Oui, et c'est précisément ça, tenez, monsieur Gartner, qui me fait songer à chercher une place. Voilà M. Duclos dans l'impossibilité de garder la Recette, son cautionnement se trouve entamé; pensez, deux cent soixante-dix mille francs de perdus! cent soixante à Redon, cent dix à Ancenis. Qui pourrait résister à de tels assauts? Il lui

faut un successeur, c'est évident. Or, mademoiselle Laurence a été au château de Ferrière pour y rencontrer M. Gustave qui maintenant habite Nantes. D'ici à un mois ils seront mariés; point de temps à perdre; si un inspecteur passait pendant qu'il y a un déficit dans la caisse ! Une fois marié, M. Gustave versera son cautionnement et remplacera le patron; mais gare à nous ! je sais qu'il a déjà promis deux places dans les bureaux.

Au moment où Cordier achevait de parler nous touchions à ma porte, j'en profitai pour le quitter après lui avoir fait, en je ne sais quels termes, une promesse de bons offices auprès de M. Legallois. La tête me tournait, il me semblait que cet homme, en apparence inoffensif, venait de me donner un coup de poignard. Au lieu de monter chez ma mère, j'allai à tâtons m'asseoir à ma place devant la table dans la petite pièce du rez-de-chaussée qui nous servait de salle à manger.

Un quart d'heure s'écoula. Ma mère avait entendu sans doute le bruit de la porte, elle descendit, inquiète de ne pas me voir comme à l'ordinaire. En entrant dans la salle à manger elle m'aperçut ; mais sa vue basse ne lui permettait pas de distinguer mes traits.

— Eh bien, me dit-elle, que fais-tu là, Otto?

— Rien, ma mère, murmurai-je.

— Comment rien ! puis elle s'approcha de moi. — Qu'as-tu, s'écria-t-elle, qu'as-tu, Otto?

— Rien.

— Oh rien !... mon cher fils !... Otto !... qu'as-tu? dis-le-moi, je t'en conjure. Parle ! parle ! qu'as-tu ?

— Vous aviez raison, ma mère, répondis-je d'une voix sourde, il n'y a qu'illusions, et les illusions tuent !

— Mon bon fils, me dit-elle en s'asseyant à mes côtés, si l'heure de la souffrance est arrivée, si elle est à son comble, partage avec moi; je suis là près de toi, nous porterons ensemble le fardeau ! Si je pouvais le prendre pour moi seule !... Va, parle, mon cœur saigne avec le tien, mais il attend une part plus grande encore.

— Ah! ma mère, m'écriai-je, elle est à jamais perdue pour moi !

— Mon pauvre Otto !

— Perdue !

— Otto, mon bon fils !

— Perdue ! perdue !

— Voyons, en es-tu bien sûr? Je ne t'ai pas flatté quand tu espérais; aujourd'hui peut-être pourrais-je te soutenir quand tu n'espères plus.

— Ah ! tout est fini !

— Cependant dis-moi les choses : d'où sais-tu? qui t'a parlé?

Je répétai brièvement ce que m'avait dit Cordier. Ma mère demeura quelques instants pensive.

— Mais, mon ami, reprit-elle ensuite, je ne vois rien là de bien positif. Cet homme t'a donné ses conjectures pour des faits. Il y a lieu de douter.

— Non, je ne puis douter, la situation de M. Duclos exige une prompte solution.

— Une solution... honorable toutefois.

— Hélas! c'est cela; elle voudra sauver l'honneur de son père.

— Tu vas trop loin, Otto, l'honneur n'est pas engagé ici; il y a un déficit dans la caisse, pour le combler, le cautionnement suffit et bien au delà; quand je parle d'une solution honorable, j'entends précisément que M. Duclos sorte d'embarras, sans négocier sa fille comme une lettre de change. Écoute-moi, n'abuse pas de mes paroles qui ne doivent point aller jusqu'à faire de tes rêves une réalité; mais, d'un autre côté, ne te laisse pas non plus abattre jusqu'à terre. Tu sais si j'ai cherché à te prémunir contre les entraînements d'un amour sans avenir probable; à présent je voudrais te rendre, à défaut d'espérance, du moins la force qu'on y puise, en attendant celle qui vient de la raison. Otto, si tu n'es pas seul à aimer, si tes vœux ont été accueillis tacitement, Laurence ne serait pas digne des sentiments que tu lui as voués, le jour où elle te sacrifierait à une question d'argent. Si elle t'aime loyalement, elle résistera.

— Mais son père, repris-je tristement.

— Un père qui comblerait le déficit de sa caisse en violentant sa fille! une fille qui se serait joué des plus purs sentiments d'un jeune homme! cela n'est pas digne de nous. Trahi de la sorte, relève la tête, mon fils, on peut avoir le cœur brisé et l'âme haute. Voyons les choses comme elles sont, continua ma mère après une pause, M. Duclos songe depuis longtemps à son neveu, mais il ignore les liens secrets qui peuvent s'être formés dans le cœur de sa fille. Passera-t-il outre, si Laurence parle avec la fermeté qu'on peut attendre d'elle? l'avenir le dira; mais, en attendant, tes affaires, mon pauvre ami, ne sont ni meilleures ni pires qu'avant.

— Ma mère, m'écriai-je en me levant tout à coup, vous savez que M. Legallois m'a proposé de me racheter ma part d'intérêt dans la mine moyennant une somme de... en argent comptant; je vais offrir cette somme à M. Duclos.

— Mais, mon cher Otto, s'il accepte l'argent et refuse sa fille?

— Oh! croyez-vous que j'ai songé à un marché de ce genre. Non, non, jamais mon sort ne dépendra que de Laurence.

— Très-bien; cependant, quel est ton but?

— De rendre service au père de celle que j'aime.

— Tu n'en as pas d'autre? reprit-elle en secouant la tête.

— Eh! ma mère, ne faut-il pas aussi se rendre possible?

— Ah! voilà une parole sensée, mon bon fils, et j'aime à l'entendre sortir de ta bouche, parce qu'elle me prouve que tu n'as point la vaine pensée de faire un de ces sacrifices héroïques qui naissent dans l'exaltation et s'évanouissent dans la faiblesse. Il ne faut pas s'y tromper, en effet, les dévouements absolus, sans un retour indirect sur notre intérêt propre, sont de leur nature impossibles. Dieu, s'étant réservé de donner en pur don, n'a pas voulu que, nous, nous pussions faire abstraction complète de nous-mêmes. Dans l'acte le plus généreux résolu par un cœur humain, il y a un but personnel : ce but peut être élevé, mais il existe, et nous devons nous en rendre compte, afin de mesurer nos forces. On sacrifie sa fortune, sa vie même pour ceux qu'on aime, quand on estime réellement que l'amour vaut mieux que la fortune et la vie; mais il faut être bien sûr de cette préférence avant de s'engager; car reculer ensuite serait une honte. Ainsi, tu le sens, ton offre faite, quoiqu'il arrive, il faudra la tenir.

— Telle est aussi mon intention.

— Même si ton amour est méprisé?

— S'il est méprisé, ma mère, je ne le mépriserai pas, moi! il vaut mieux que mon argent.

— Eh bien, le sort en est jeté; prends un peu de repos, va ensuite, et que la Providence achève ce que tu as commencé au milieu de tant d'angoisses. Mais, sois courageux, mon cher fils, aie toujours devant les yeux le renversement possible de toutes tes espérances.

XII

Le lendemain matin à huit heures j'arrivais à la Saulaie. M. Noblot me reçut, je ne puis pas dire avec des transports de joie, le digne garçon était accablé du malheur de M. Duclos, mais avec toutes les démonstrations de l'attachement le plus vrai.

— Mon cher Gartner, me dit-il, les premiers compliments faits, tenez, j'étais là à vous écrire; mais comment arrivez-vous tellement à point nommé? Savez-vous donc quelque chose?

— Je sais tout.

— Déjà! comme les mauvaises nouvelles vont vite!... Hein! quel événement!... et cette inconcevable fatalité; toujours la nuit, tou-

jours des billets, jamais la plus petite trace, et quel que soit le gardien! Oh! vous êtes bien justifié, mon pauvre Gartner, même aux yeux des sottes gens qui avaient pu vous soupçonner il y a quelques mois.

— C'est vraiment inexplicable, répondis-je.

Et en parlant ainsi je traduisais faiblement ma pensée. Je me trouvais en face d'un double mystère. Puisque, cette fois, Laurence était absente, son somnambulisme supposé n'expliquait plus rien. Mais la première fois? ne l'avais-je pas vue? était-ce donc un rêve? Grand Dieu! quel empire une imagination frappée peut-elle avoir sur nos sens pour les égarer à ce point? N'importe, j'avais dû me tromper, tout me le prouvait désormais.

— Inexplicable! reprit Noblot, au point que M. Duclos me disait hier matin : « On pourrait croire que je me vole moi-même. Aussi vais-je donner ma démission et payer avec mon cautionnement; il me restera soixante-dix mille francs pour toute fortune, mais au moins serai-je tranquille après. »

— Il est très-abattu, M. Duclos?

— Abattu, non, mais très-préoccupé.

— Cela revient au même.

— Pas précisément, parce qu'il songe bien moins à lui qu'à ses enfants.

— Ses enfants!... M. Duclos?

— Eh mon Dieu! sa fille, si vous voulez, mon cher Gartner, vous me poussez tellement de questions... Bref, il m'a envoyé hier à Ferrière, où se trouve en ce moment mademoiselle Laurence, elle doit tout ignorer jusqu'à nouvel ordre, j'ai fait à cet égard mille recommandations.

— N'avez-vous pas vu aussi M. Gustave? n'était-il pas à Ferrière?

— Pardonnez-moi, je voulais vous taire ces détails : vous avez dû remarquer que je me suis abstenu, dans mes lettres, de dire un seul mot qui pût réveiller en vous de pénibles souvenirs, et votre propre silence m'avait laissé penser que vous approuviez ma réserve.

— Merci, Noblot! merci, je vous sais un gré infini de votre discrétion, j'en devinais bien le motif délicat, soyez-en sûr. Mais aujourd'hui parlez-moi franchement, à moins toutefois que vous ne soyez obligé de garder certains secrets.

— Oh! il n'y a aucun secret en tout ceci, je ne me serais pas chargé de porter des paroles que vous ne pussiez entendre. Jamais je ne me mêlerai à ce qui pourrait arriver de cruel pour vous.

Je serrai en silence la main de ce petit homme qui avait un si grand cœur : je le retrouvais comme je l'avais laissé, bon, simple, droit, parfait dans l'amitié et le désintéressement. S'il avait été longtemps

à comprendre ce que m'était Laurence, à présent il le comprenait à merveille. Pour rien au monde il n'eût trahi un ami dans l'espoir de se créer à lui-même un mérite auprès de ceux dont sa position dépendait cependant.

— Eh bien, reprit-il, vous avez raison, je devais voir M. Gustave, lui apprendre ce qui venait d'arriver et le prier de venir à Ancenis en toute hâte. « Il est léger et fantasque, m'avait dit M. Duclos; qui sait si une partie de chasse ne l'arrêtera pas pendant deux ou trois jours ? répétez-lui bien que c'est une affaire sérieuse au plus haut point ; qu'il vienne donc sans perdre une minute ; le déficit doit-être comblé d'ici à huit jours; puis nous entamerons les démarches nécessaires pour qu'il soit nommé à ma place. Héritier, ayant de l'argent comptant, rien n'est plus facile pour lui que de verser le cautionnement : une fois responsable à son tour j'espère que l'ordre et la règle lui viendront ; un assujettissement ici le tirera de sa vie oisive et dépensière à Nantes. »

« Heureusement pour moi, mon cher Gartner, j'ai été dispensé de tenir un pareil discours qui ne m'inquiétait pas peu, comme vous l'imaginez, sachant qui est Gustave et qui je suis. Il était à Nantes, retenu par une chute de cheval. Je suis revenu sans avoir rien fait. M. Duclos compte le relancer à Nantes : m'enverra-t-il encore ? voilà la question.

— Et les projets d'autrefois, dis-je avec quelque hésitation, le mariage.... savez-vous où cela en est ?

— Au même point, je crois ; M. Duclos le désire toujours, estimant que M. Gustave deviendra sage en devenant fonctionnaire ; mais on n'en dit rien : M. Duclos est trop justement fier pour faire une semblable ouverture en ce moment.

— Pourrai-je voir M. Duclos ce matin ?

— Immédiatement, si vous voulez.

— Eh bien, mon ami, permettez-moi de vous quitter : je vais essayer de lui parler avant l'heure du bureau.

Je trouvai M. Duclos travaillé par un accès de goutte. A ma vue, sa figure exprima un certain étonnement, il se souleva néanmoins et me tendit la main.

— Je vous suis reconnaissant de votre bon intérêt, me dit-il, quand je lui eus exprimé mes sentiments, plus vrais du reste et plus profonds qu'il ne pouvait le supposer. Oui, je suis malheureux effectivement ; fasse Dieu que mon successeur soit moins volé que je ne l'ai été.

— Votre successeur, monsieur ?

— Sans doute.

— Vous allez quitter la recette ?

— Eh ! je ne puis faire autrement : croyez-vous que je sois inépuisable ? il ne me reste pas cent mille francs net, pas mon cautionnement !

— Mais on peut trouver quelque argent chez ses amis.

— Oui, il y a plus d'un financier qui met le traitement dans sa poche et la responsabilité sur le dos des autres : telle n'est point ma méthode. On a tort de présenter un cautionnement comme un placement ordinaire, le Trésor ne l'entend pas ainsi : il y a des risques; voyez par mon exemple.

— Cependant si les risques à courir sont acceptés.

— Par qui pourraient-ils l'être, mon cher monsieur Gartner ; avec de pareils précédents ?

— Mon Dieu, par moi, sans aller plus loin; si mon aide ne vous répugnait pas.

M. Duclos me regarda fixement sans répondre. « Singulier homme ! » se dit-il entre les dents.

— Ainsi, reprit-il à haute voix, vous avez été deux ans dans mes bureaux sans m'accorder un quart d'heure de confiance : et aujourd'hui vous me donneriez tout à coup une pareille preuve de dévouement !

— Les circonstances expliqueraient tout, répliquai-je, si nous avions le temps de nous y arrêter : mais soyez sûr, monsieur, que ma proposition est sérieuse ; le hasard m'a valu une part notable dans la mine de Chalonnes, je suis en mesure de compléter votre cautionnement, et prêt à le faire.

— Mais les risques ?... vous avez sans doute quelque combinaison en tête. Je sais qu'il y a des charges, celles d'agent de change, par exemple, où plusieurs intéressés se groupent à côté du titulaire. Un partage dans les bénéfices explique l'association; mais cela ne se voit guère dans les places de finance.

Je compris immédiatement que l'on me fournissait un moyen de rendre mes offres plausibles, je le saisis au vol.

— Sans avoir médité de combinaison, répondis-je, s'il était nécessaire d'en accepter une pour satisfaire votre délicatesse, je ne la repousserais pas.

— Eh bien, monsieur Gartner, votre intervention très-inattendue me donnerait peut-être à réfléchir; dans tous les cas, je vous suis extrêmement reconnaissant, votre procédé est aussi rare que flatteur et obligeant pour moi. Cependant je ne puis accepter avant d'avoir cherché à réaliser un plan arrêté depuis longtemps dans mon esprit.

« Tenez, confiance pour confiance, vous m'avez touché le cœur, et je vais vous en donner tout de suite une marque en vous initiant à mes vues. Vous connaissez Gustave, c'est le fils de ma sœur; j'ai pris

soin de lui parce que sa mère, sur son lit de mort, me l'avait recommandé. Après le malheur survenu à ma fille aînée, je me suis attaché plus fortement à lui; je pensais qu'il remplacerait en quelque façon l'enfant dont la tendresse m'était si cruellement enlevée. — Pauvre enfant! je la plains et ne me plains point : peut-elle aimer puisqu'elle ne connaît pas? — Toujours est-il qu'à partir de ce moment j'eus l'intention de rapprocher Gustave de moi le plus possible. Je ne me dissimule pas ses défauts; mais j'espère encore; l'âge, l'expérience, une situation qui oblige, peuvent le corriger. Sera-t-il pour moi tout ce que j'attendais?... Je l'ignore; du moins peut-il me succéder. Le croyant à Ferrière, où se trouve Laurence depuis trois ou quatre jours, j'ai envoyé le chercher; malheureusement il n'y est pas. Un léger accident l'a retenu à Nantes. Je lui ai écrit dès hier soir, il a ma lettre en ce moment; cela suffira-t-il?... Dans le doute, car les bagatelles l'arrêtent souvent, je comptais lui expédier M. Noblot, dont le dévouement est à toute épreuve; mais une idée me vient, vous auriez, je crois, plus d'empire sur Gustave; il est mal entouré dans cette grande ville trop favorable à ses goûts; l'arracher à ses amis, très-mauvais conseillers, voilà le but; Noblot l'atteindrait difficilement, sa timidité le paralyse. Avec vous, au contraire, Gustave n'osera pas mettre en avant des puérilités.

« Vous voyez, monsieur Gartner, avec quelle simplicité je m'adresse à vous, c'est un vrai service que je vous demande.

Service, en effet! M. Duclos était bien loin de soupçonner à quel point l'affaire était ardue pour moi. J'avoue que je demeurai indécis un instant. Courir moi-même au-devant de ce qui pouvait anéantir mes espérances, y prêter les mains, solliciter un rival de venir me supplanter! En vérité, on hésiterait à moins. D'un autre côté, comment reculer? — Me déclarer avant d'avoir vu mes offres de service acceptées? — C'était précisément la marche que je repoussais de toute mon âme. — Chercher un vain prétexte? — Quand je venais offrir ma fortune, refuser de faire un voyage de huit lieues! Non, il n'y avait qu'une issue possible et honorable.

— Je suis prêt à partir, répondis-je, lorsque vous m'aurez donné vos instructions.

— Tâchez d'amener Gustave, voilà tout, dites-lui ce qui vous paraîtra convenable à cet effet. En définitive, il faut que nous prenions quelques arrangements d'affaires. Je n'irai pas le chercher à Nantes, la goutte me tient cloué ici; et puis... vraiment... ce serait par trop fort!

Ce dernier mot et la manière dont il fut prononcé me frappèrent. Pour ne pas me faire meilleur que je ne suis, il faut reconnaître que, tout en étant bien déterminé à servir loyalement M. Duclos selon ses

vues, je n'entendais pas me sacrifier à coup sûr. C'était, au contraire, une partie à jouer. Gustave ramené par moi, devenu receveur particulier; peut-être pourrais-je encore compter sur le cœur de Laurence et sur les généreux sentiments de M. Duclos, qui m'apparaissaient sous le meilleur jour. Déjà même je sentais dans son ton quelque irritation contre Gustave. En apportant de mon côté une droiture irréprochable, m'était-il défendu de profiter de ces dispositions si les circonstances s'y prêtaient? Fortifié par ces réflexions, je quittai M. Duclos pour m'assurer les moyens de faire le voyage le plus promptement possible.

XIII

L'heure du bateau était passée, je pris la diligence. Pendant la route, mon esprit faisant retour sur ma conversation avec M. Duclos, je me demandai ce qu'il avait entendu par le malheur survenu à sa fille aînée. Laurence avait donc une sœur? D'où vient qu'on ne m'en avait jamais parlé jusque-là? — Jamais? — En y réfléchissant, il me souvint qu'en deux circonstances Noblot avait fait indirectement allusion à l'existence de cette enfant. C'est à son sujet, apparemment, que des chagrins secrets altéraient le bonheur apparent de M. Duclos et de Laurence, même avant le dernier et fatal événement qui les ruinait. Tout cela restait énigmatique pour moi; au surplus je ne m'y arrêtai pas, d'autres pensées m'absorbaient.

Lorsque j'arrivai à Nantes, le soir, on m'apprit au logement de Gustave qu'il venait de partir pour la campagne. Nommé arbitre par deux de ses amis à l'effet de prononcer sur une cause pendante entre eux, il avait dû se rendre en maison tierce pour entendre les plaidoiries contradictoires. Suivant ses gens, il serait de retour le lendemain matin.

J'étais assez étonné de voir mon homme transformé en juge. Après tout, la robe pouvait lui aller aussi bien qu'à beaucoup d'autres : je m'en inquiétai peu.

Mais survint un souci tout différent; la journée du lendemain se passa sans qu'on revît Gustave, l'impatience me dévorait.

Enfin le jour suivant, vers midi, j'obtins audience. Trois ou quatre fois dans la matinée je m'étais présenté inutilement : « Monsieur dort. — Monsieur dort encore. — Monsieur dort toujours; » me

répondait imperturbablement un petit laquais fort joliment galonné. Lorsque monsieur ne dormit plus, je fus introduit dans une antichambre où je remarquai une rare collection de cannes, rotins et bâtons, il y en avait pour une bonne compagnie de boiteux; de là dans un salon orné de bois de cerfs sur lesquels étaient posés horizontalement des fusils, des fouets et des cravaches, gardes-chasse et palefreniers eussent pu y faire un bon coup; de là dans un boudoir où des pots de Chine contenaient toutes les variétés de thés, de tabacs et de cigares; je m'attendais à trouver le maître de céans livré aux douceurs du kief oriental; mais non, Gustave ne fumait ni ne prenait du thé... il écrivait! Ce que c'est que de juger trop tôt les gens!

— Quel bon vent vous amène ici? me dit-il en me poussant un siége de forme à moi inconnue. On m'a dit que vous aviez fait une superbe opération avec Legallois; venez-vous à Nantes filer quelque peu de bon temps?

— Vraiment non, répliquai-je; la malheureuse affaire de votre oncle est le seul objet de la visite que je vous fais.

— Ah diable!... Oui, j'ai appris cela avec peine.

— Vous n'êtes pas le seul à éprouver ce sentiment; il est partagé par tous ceux qui connaissent M. Duclos.

— Ma foi, il n'a pas de chance, ce pauvre oncle, faut en convenir.

— Ne croyez-vous pas, monsieur Mayaud, qu'il serait bien aise de vous voir dans une pareille circonstance?

— Je lui ai écrit, je lui ai écrit, croyez bien.

— Mais est-ce assez? Votre présence à Ancenis...

— Eh! que voulez-vous que j'y fasse à Ancenis? retrouver l'argent, mettre la main sur le voleur?

— Non; mais M. Duclos serait touché de ce mouvement...

— Mon Dieu, j'y ai pensé : malheureusement on m'a pris pour arbitre dans une singulière affaire que voici : nous avons au théâtre une nouvelle troupe; le premier ténor n'était jamais venu à Nantes. Réussira-t-il? sera-t-il sifflé? se demandait-on d'avance. Un de mes amis a parié pour le succès, un autre contre. Or il est arrivé que le ténor a été fort applaudi, puis sifflé une seule fois. Mes parieurs prétendent chacun de leur côté avoir gagné. Ne pouvant tomber d'accord, ils sont convenus de s'en rapporter à arbitrage : la cause a été plaidée, étudiée à fond, et je suis chargé de rédiger la sentence. Tenez, j'y travaillais tout à l'heure; mais c'est une affaire grave, l'enjeu est considérable, il me serait impossible de m'absenter en ce moment.

— Et vous croyez que cette affaire grave doit passer avant l'autre?

— Dame! mon honneur est engagé ici; un arbitrage n'est pas une plaisanterie.

— Il n'y a rien de plaisant non plus dans le motif qui vous conduirait à Ancenis.

— Parbleu! vous avez raison, ce ne serait pas plaisant! j'irais néanmoins si je pouvais être utile.

— Eh bien, puisqu'il faut en venir là, précisément votre voyage serait utile, et à vous tout d'abord. M. Duclos songe à se démettre en votre faveur; mais il faut que vous vous entendiez ensemble préalablement.

— Permettez, monsieur Gartner; je suis fort reconnaissant des bonnes intentions de mon oncle; mais la Recette n'est pas de première classe, il y a du travail, une résidence à crever d'ennui; et puis... et puis... mon oncle a quelques vues... Tant que c'était possible, je ne dis pas. A présent... sans compter un partage nécessaire, il y a deux enfants, après tout, le secret n'y fait rien... Ma foi, je songe à l'avenir autant qu'un autre. Diable! diable! une affaire boiteuse : tout d'un côté, presque rien de l'autre, ça va toujours mal. — Mon oncle donne sa démission... et moi aussi.

Dire quels sentiments j'éprouvais en entendant ces étranges paroles me serait difficile; la joie et l'indignation se disputaient mon âme. Il donnait sa démission! c'était tout ce que je pouvais souhaiter au monde. Il donnait sa démission! repoussait Laurence comme un fardeau! Le sang me bouillait dans les veines. Une affaire boiteuse! Il avait mille fois raison, mais c'était de son côté qu'elle boitait, et bien bas. Je n'avais ni le droit ni le devoir d'intervenir comme champion de celle que vengeaient mes intimes protestations; je gardai le silence. Il en profita pour donner un coup de sonnette. Parut un valet tout Anglais d'accoutrement, tout Breton de mine.

— William, comment va King's own?

— Un peu mieux, monsieur.

— L'avez-vous fait sortir?

— Oui, monsieur.

— Eh bien?

— Il fléchit encore de la jambe gauche.

— Continuez les lotions d'eau-de-vie camphrée.

— Oui, monsieur.

— Allez! — Figurez-vous, monsieur Gartner, continua Gustave en s'adressant à moi, que j'ai manqué me casser le cou, il y a huit jours.

— Ç'aurait été grand dommage!

— Comme vous le dites : heureusement je m'en suis tiré avec des écorchures; mon cheval n'en a pas été quitte à si bon marché, c'est précisément un des meilleurs de mon écurie : je vais vous conter comment la chose est arrivée.

— Pardon! si nous reprenions d'abord notre entretien de tout à l'heure. Que dois-je dire finalement à M. Duclos?

— Qu'il m'est impossible de quitter Nantes en ce moment.

— Et relativement à la Recette?

— Que j'y renonce. C'est une affaire de délicatesse chez moi, voyez-vous; mon oncle s'imaginerait peut-être que je souscris à ses projets; et vraiment il y a dans le monde certaines nécessités de situation... Équilibre en tout, c'est là mon principe.

Je me levai pour sortir.

— Voulez-vous, reprit Gustave, que je vous lise les considérants de ma sentence?

— Non, merci, je suis pressé.

— Vous y perdez : le cas était embarrassant, je le résous sans pencher ni à droite ni à gauche.

— C'est croyable : vous n'aimez pas les affaires boiteuses.

Gustave me jeta un regard inquisiteur; puis, satisfait ou non de son examen, me dit un bonsoir cavalier; je le saluai sèchement, et ne perdis pas de temps à traverser ses antichambres, où l'air ne circulait pas à mon gré.

XIV

La carte et l'opinion commune disent qu'il n'y a pas tout à fait huit lieues entre Nantes et Ancenis; n'est-ce point une erreur? En faisant ce trajet au retour, il me semblait interminable. Enfin les clochers de cette ville néfaste, que six mois avant j'avais cru voir pour la dernière fois, m'apparurent dans le lointain; je les saluai d'un cri de joie. Mon empressement néanmoins n'était pas exempt de trouble, j'allais tenter l'épreuve suprême : rien ne me garantissait encore l'issue qu'elle pourrait avoir. On ne parvient pas d'un seul coup à vaincre les impressions anciennes : mes premiers rapports avec M. Duclos, l'infériorité de ma situation au point de départ, la froideur réciproque des obstacles imprévus peut-être... que de choses m'inquiétaient! Parfois aussi me revenait à l'esprit un mot de Gustave : « Il y a deux enfants... un secret... » Mais non, me disais-je, ce secret n'est rien; c'est le partage qui l'inquiète, une misère d'argent. La pensée de Laurence ne laissait pas place à un pareil souci.

Et pourtant je tremblais bien fort en arrivant à l'hôtel de la Recette.

J'avais préparé mes discours et arrêté un plan : d'abord le compte rendu de mon entrevue avec Gustave, moins certains détails trop blessants pour M. Duclos; ensuite le renouvellement de mes offres; puis, après leur acceptation supposée, le mot solennel qui devait appeler une réponse contenant le bonheur de ma vie entière. Était-ce bien combiné? je l'ignore : il ne me fut pas donné d'en faire l'expérience.

Lorsque j'entrai dans le salon, j'aperçus... en vérité je n'en croyais pas mes yeux, j'aperçus ma mère, installée près de la table, seule et travaillant à sa petite broderie comme elle eût pu le faire dans sa chambre au Pin.

— Ma mère! m'écriai-je, vous ici!

Elle vint à moi et me tint longtemps embrassé, je sentais ses larmes qui coulaient sur mon cou.

— Qu'y a-t-il? ma mère, je vous en supplie.

— Tu méritais d'être heureux, mon bon Otto, me dit-elle d'une voix tremblante.

Je me sentis défaillir, la voix me manqua. J'avais tout deviné.

— Assieds-toi, mon ami, te voilà bien pâle; remets-toi, qu'il n'y ait pas une minute d'inquiétude dans un pareil moment.

— Mais, balbutiai-je, comment cela s'est-il fait? Mon Dieu, est-ce bien certain?

— Voici en deux mots, reprit ma mère : vivement froissé par une lettre de son neveu, et ne voulant pas cependant accepter ta proposition avant d'avoir obtenu mon assentiment, M. Duclos m'a écrit; je suis arrivée en toute hâte; j'ai parlé pour toi; Laurence est venue ce matin, j'ai trouvé des cœurs parfaits : tout est convenu. A moins que tu n'aies à y redire, ajouta-t-elle en souriant.

— Oh! ma mère, répondis-je, en lui baisant les mains, tout ce que vous avez fait est bien fait, soyez-en bénie!

— Mon cher fils, je n'ai cherché qu'à faire de toi un homme simple et juste, si Dieu veut couronner mes efforts en t'accordant un peu de félicité, c'est lui seul que tu dois bénir.

La porte du salon s'ouvrit, M. Duclos, appuyé sur le bras de Laurence, s'approcha de nous.

— Mon cher ami, me dit M. Duclos, vous avez une mère en qui la sagesse et la vertu n'ont pu demeurer stériles, une part s'en est épanchée sur vous sans doute, et Laurence a décidé dans son cœur que cette part était très-grande : il ne me reste donc qu'à me réjouir de pouvoir vous confier le bonheur de ma chère et bien-aimée enfant. Prenez-la, Otto Gartner : dans sa pauvreté, elle vaut encore tous les soins, la tendresse et la constance d'un honnête homme.

Pour la première fois de ma vie mes lèvres effleurèrent la main

de celle que j'avais aimée, que je devais aimer toujours. Mes larmes purent seules exprimer ma reconnaissance.

Une heure s'écoula. Que fut-il dit? je l'ignore vraiment. Laurence était à côté de moi; nous n'avions guère d'esprit ni l'un ni l'autre, à en juger par les monosyllabes que nous échangions, mais nos regards nous paraissaient bien éloquents.

Un peu avant le dîner, je demandai la permission de porter une invitation à mon ami Noblot : pouvait-il demeurer étranger à ce premier repas de famille?

A table, son étonnement, sa joie, son naïf enthousiasme, nous délièrent enfin la langue à Laurence et à moi; nous fîmes avec lui les plus magnifiques projets pour la Saulaie.

Vers le milieu de la soirée, ma mère suivit M. Duclos dans son cabinet; peu après Noblot nous quitta.

— Quelle excellente créature! dis-je à Laurence en revenant m'asseoir près d'elle.

— Oh oui! et un si bon ami pour vous! Son chagrin, lorsque ces vilaines gens vous firent mettre en prison, égalait presque le mien.

— Vous aviez du chagrin, Laurence?

— Pouvez-vous me le demander! Ah! quelles heures! quelles heures! les oublierai-je jamais? mais j'étais bien un peu fâchée contre vous aussi.

— Et pourquoi cela?

— Parce que c'était votre faute. Dites-moi, Otto, pourquoi ne vouliez-vous pas répondre quand on vous demandait si vous n'aviez rien vu?

— Ah! Laurence; à vous seule peut-être j'aurais pu répondre.

— A moi!

— Oui, à vous, à vous seule. Un juge m'eût tué plutôt que de m'arracher un mot.

— Et pourquoi à moi?

— Parce que j'avais cru voir... j'avais rêvé; oh! l'étrange chose!

— Vous aviez rêvé quoi?

— J'avais cru voir... Tenez, Laurence, je vous le dirai bien, puisque c'était une illusion, un rêve, je ne sais quoi enfin... J'avais cru vous voir.

— Me voir, moi!

— Oui, vous! comme je vous vois en ce moment. Au milieu de la nuit vous m'étiez apparue en peignoir, près de la caisse; puis, à mon premier mouvement, vous vous étiez enfuie.

— Moi!... en peignoir!... Ah! s'écria-t-elle tout à coup, Anna! c'est Anna! nous nous ressemblons tant.

— Votre sœur?

— Oui, sans doute, ma sœur aînée.

Je fis un geste d'étonnement.

— Que cela ne vous surprenne pas, reprit Laurence, elle n'a plus sa raison. Cependant que pouvait-elle faire dans les bureaux?

— Un acte sans raison, en effet; elle avait ouvert la caisse et pris une liasse de billets.

— Et vous ne l'avez pas dit, Otto, quand on vous accusait ensuite?

— Non, Laurence; je croyais que c'était vous.

Laurence fondit en larmes et me serra la main.

— Oh! merci! reprit-elle d'une voix entrecoupée, je vous comprends.

— Eh bien, qu'y a-t- il? s'écria M. Duclos, qui rentrait avec ma mère; qu'y a-t-il?

Laurence courut se jeter dans les bras de son père.

— C'est Anna! dit-elle. Otto, la prenant pour moi, ne voulait rien dire... Ah! si on l'avait condamné! grand Dieu!

— Mais je ne comprends ni tes larmes ni tes paroles, ma chère enfant, reprit M. Duclos; de quoi s'agit-il?

— Du vol des billets... C'est Anna...

— Comment? les billets? Anna? explique-toi.

— Monsieur, dis-je à mon tour, voyant que l'émotion empêchait Laurence de s'exprimer clairement, c'est votre fille aînée, dont j'ignorais l'existence, qui, lors de ma dernière nuit de garde, avait ouvert la caisse et pris les billets. Trompé par une ressemblance singulière, croyant avoir reconnu Laurence, je refusai de répondre quand on m'interrogea plus tard. Un échange de confidences vient de nous mettre sur la voie de cette découverte.

M. Duclos, dans la dernière stupéfaction, laissa tomber les bras, puis il murmura lentement :

— Voilà donc enfin le mot de cette terrible énigme! C'était Anna qui me volait, sans en avoir conscience, l'infortunée! Comment n'ai-je pas deviné cela plus tôt? Je savais bien qu'elle singeait nos opérations, faisait de prétendus comptes et tenait de prétendus livres; un chiffon lui semble une valeur, elle le serre précieusement pour le détruire après, au gré de sa fantaisie changeante. Mais elle connaissait aussi les vrais billets, paraît-il? Et, en effet, je me rappelle à présent qu'un jour on lui a retiré des mains un billet de banque. Je croyais qu'elle l'avait trouvé par terre, il s'en perd quelquefois; non vraiment, c'est dans la caisse qu'elle puisait, en prenant ma clef la nuit. Allons, puisque le mal est fait et sans remède, encore vaut-il mieux savoir d'où il venait; tous les soupçons tombent, et désormais nous prendrons des précautions efficaces. — Mais je vous demande pardon, madame, continua-t-il en s'adressant à ma mère; vous ne saisissez

pas bien, peut-être, l'enchaînement de tout ceci. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, cette malheureuse enfant s'est fendu le crâne en tombant, il y a neuf ans, du premier étage sur le pavé de notre cour à Redon. On l'a trépanée; la santé lui est revenue, mais non la raison. Depuis cette époque, nous la cachons, parce que son égarement devient quelquefois si violent, qu'il nous serait pénible de la laisser voir en cet état, que rien n'annonce par avance. Maintenant voici ce que je ne vous disais pas, parce que c'était à mes yeux sans importance : Au moment de sa chute, elle jouait au caissier et simulait des opérations de banque par imitation de ce qu'elle voyait faire dans les bureaux. Elle en est restée à cette occupation qui fait encore son amusement dès qu'on la laisse seule, car rien ne peut donner idée de sa défiance. Nous étions loin toutefois de soupçonner l'inconvénient d'un jeu en apparence inoffensif.

— Mon père, dit Laurence, qui s'était un peu remise de son émotion, je vais chercher avec Mariette dans les joujoux de ma sœur, peut-être retrouverons-nous quelque chose.

— Prends garde, mon enfant, tu sais dans quels transports elle entre dès qu'on touche à ses affaires.

— Non, non, il n'y a aucun danger en ce moment, elle dort.

— Va donc, si tu veux; mais à quoi bon chercher? Rien ne dure entre ses mains : une carte à jouer lui vaut un million, puis bientôt de son million elle fait un éteignoir pour le plaisir de plonger sa bonne dans l'obscurité. Avide de tout ce qui ressemble à un effet de commerce, à un mandat ou à une lettre de change, elle s'en dégoûte promptement et déchire sans miséricorde.

— Oui, mon père; mais elle a aussi des fantaisies plus durables. J'ai vu dans son cabinet des images qui demeuraient intactes pendant quinze jours ou trois semaines. Dernièrement elle avait encore un des assignats sur papier rose que vous lui avez donnés bien avant mon voyage à Ferrière. Oh! si je pouvais seulement retrouver cette liasse d'il y a six mois! — Otto, ajouta-t-elle en m'adressant un sourire où la joie, la tendresse et le reproche se mêlaient, je ne vous pardonnerai jamais ça !

Quand Laurence fut sortie, M. Duclos nous apprit qu'il avait donné à la pauvre insensée un cabinet disposé de telle sorte, que, sa sécurité garantie, elle pût se livrer en toute liberté à ses jeux solitaires. Ce cabinet était son domaine exclusif, elle y passait la journée, n'y souffrait personne, et n'en sortait que le soir; la nuit, elle dormait dans la chambre de sa bonne.

Au bout d'une demi-heure, Laurence rentra portant à la main deux sébilles de bois pleines de papiers découpés en forme de pièces de monnaie.

— Voilà tout ce que nous avons trouvé, dit-elle; il y a des morceaux, pas un billet entier.

M. Duclos prit ses lunettes, versa sur la table le contenu des sébilles, et rapprocha les uns des autres les fragments de billets qui se trouvaient çà et là parmi les chiffons.

— Pauvre Anna, dit-il en secouant la tête après quelques minutes d'examen, quelle opération nous a-t-elle fait là? Une division à l'infini. Néanmoins il peut se faire que nous arrivions, avec de la patience, à recomposer tant bien que mal un certain nombre de billets; la Banque aura peut-être égard aux circonstances et les reprendra sans trop de difficulté. Allons, j'espère que tu auras tes dix mille francs, ma chère Laurence.— Il me reste, madame, dit-il à ma mère, le regret de voir anéanti pour toujours la plus grande partie de la fortune que j'aurais pu transmettre à Laurence et à votre fils.

— Ne le regrettez pas, monsieur, répondit ma mère, Otto sait travailler; si ses charges s'accroissent, son courage grandira. Vous avez comblé son cœur en lui donnant une femme qu'il aimait d'un amour vrai. C'est à lui maintenant de se montrer reconnaissant envers vous en soutenant vaillamment la lutte et le travail, les deux meilleures épreuves de la vie.

Marin de Livonnière.

MÉLANGES

DE L'ACCORD DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE [1]

Auteur de travaux que le monde savant apprécie, après avoir ainsi prouvé l'accord de la religion et de la science, Mgr l'évêque de Marseille vient de consacrer un nouvel écrit à l'accord de la religion et de la liberté. Je ne m'étonne pas que cette question soit la première qui se présente à l'esprit d'un nouvel évêque, au moment où, docile à la grande parole : *Ite et docete,* il commence à agir et à enseigner. Au premier pas, il sent sa marche arrêtée par mille entraves légales, et il peut dire tout bas : « Seigneur, vous avez dit que tout pouvoir vous avait été donné au ciel et sur la terre, mais il n'en est pas ainsi de nous; sur la terre, à peu près tout pouvoir nous a été enlevé. » La liberté est le premier besoin du ministère actif d'un évêque. Puis, à la première parole, il sent qu'entre son auditoire et lui s'élève comme une muraille de préjugés et de malentendus; s'il s'adresse surtout à des hommes, et dans les villes, soit à des riches, soit à des ouvriers, il entend murmurer autour de lui : *La religion est l'ennemie de la liberté et du progrès.* Les préjugés sur la liberté sont un des premiers obstacles au ministère doctrinal d'un évêque.

Or ces préjugés, qui résistent à sa parole aussi bien que ces entraves qui s'opposent à son action, préjugés et entraves qui se prêtent un mutuel appui et s'embrassent, se tiennent serrés dans un cercle vicieux difficile à briser, ils sont à la fois très-forts et très-absurdes.

Pour tout homme de bonne foi, non-seulement la religion n'est pas l'ennemie de la liberté, mais elle en est la mère; car on ne peut être libre qu'à

[1] Paris, Ruffet et Douniol; Marseille, Olive.

la condition d'être sage, et la loi extérieure ne saurait devenir moins réprimante qu'à mesure que la loi intérieure l'est davantage; cela est banal, parce que cela est évident.

Aussi nos adversaires ont coutume d'éviter ce terrain, sur lequel l'accord est facile, et qui est le fond des choses. Ils se rejettent sur l'histoire, ils dénoncent la conduite de l'Église, et non sa doctrine. C'est à cette attaque insidieuse que Mgr l'évêque de Marseille répond.

Son écrit se divise en deux parties, très-pleines et très-brèves, éloquentes, claires, abondantes en preuves, émues sans colère, persuasives par le double accent de la vérité et de la charité, résumé lumineux en cinquante pages de toute l'histoire de l'Église.

Dans la première partie, Mgr Cruice se demande *s'il est juste d'accuser l'Église d'immobilité et d'intolérance.*

Il y a une immobilité et une intolérance de principes qui est le signe même de la vérité. L'astronome et le géomètre, le jurisconsulte et le criminaliste s'appuient sur des vérités immobiles, et il va de soi que le *oui* exclut le *non*, que le jour exclut la nuit, que la vérité exclut l'erreur, et que ce qui change n'est pas vrai. Pauvres mortels! que serions-nous si le petit nombre de vérités auxquelles nous pouvons atteindre variait à tout moment comme nos opinions et nos caprices? C'est bien assez que les feuilles tombent; que serait-ce si les arbres tombaient, et si les montagnes s'affaissaient?

Puisqu'elle est la vérité, l'Église doit être l'immobilité. S'ensuit-il que son heureuse intolérance envers l'erreur ait pour conséquence nécessaire la persécution de ceux qui la professent? Mgr l'évêque de Marseille venge l'Église de tous les reproches qui lui sont communément adressés à cet égard, et, sans méconnaître les torts et les excès de quelques hommes, il nie que la persécution des hérétiques ait jamais été approuvée ou demandée par l'Église, il rappelle les grandes paroles de tant de saints, qui se résument dans ce beau mot de saint Martin contre un évêque qui s'était fait accusateur : *Nondum de episcopo aliquo auditum in Ecclesia Dei erat de sontibus pœnam sanguinis exegisse*, ou dans la noble protestation de Sixte IV contre l'inquisition d'Espagne, qui se termine ainsi : « *La clémence seule peut nous rendre semblables à Dieu autant que cela est possible à la nature humaine.* »

Est-il plus juste d'accuser l'Église et le Saint-Siége de s'opposer à la liberté et au progrès des peuples? Voici la réponse de Mgr de Marseille :

« Je distingue trois époques dans les annales de la papauté : dans la pre-
« mière, elle ne possède qu'une puissance spirituelle, et déjà elle prépare
« la civilisation moderne. Dans la seconde, elle reçoit un domaine temporel,
« tribut de reconnaissance que lui payent les nations et les rois, et elle con-
« sacre ses forces nouvelles à compléter la grande œuvre de la civilisation,
« en modérant l'autorité des princes et en protégeant les droits et la liberté des
« peuples. La troisième commence avec la Réforme. Alors l'Église et la pa-
« pauté ont à défendre non plus les peuples contre les souverains,
« mais les souverains et les peuples eux-mêmes contre les excès d'une

« liberté sans règle et sans frein, qui menace de les entraîner tous à leur « ruine[1]. »

Ainsi, d'un côté, la doctrine, de l'autre, la conduite. Par sa doctrine, l'Église prépare la civilisation du monde; par sa conduite, par ses conseils, par ses exemples, elle garde cette civilisation contre ses propres excès, et la contient du côté où elle penche, tantôt vers l'autorité, tantôt vers la liberté. On se souvient d'une ingénieuse et profonde distinction de M. de Broglie entre ce qui est *adorable* et ce qui est *admirable* dans l'histoire de l'Église. L'adorable, c'est la doctrine. L'Église continue l'œuvre de son divin fondateur ; elle est le semeur au milieu du monde. On passe devant un chêne et l'on se demande comment cet arbre a grandi. Un gland tomba quelque jour sur la terre, un oiseau du ciel le laissa choir en prenant son vol, et de ce gland, recouvert d'un peu de poussière, le chêne est sorti. Les bienfaits permanents du christianisme sont ainsi deux ou trois vérités semées d'en haut; on les a très-bien nommées des vérités grandissantes; de ces vérités sont sorties des sociétés. En tous lieux, en tous temps, dans toutes les langues, sous toutes les latitudes, chacun des prêtres, savants ou ignorants, grossiers ou vertueux, qui a monté les degrés d'une chaire chrétienne, a laissé tomber cette semence; elle est dans la terre, elle est dans l'air, elle est dans les lois, elle est dans les mœurs ; nous en savourons les fruits en naissant, nous les savourons encore lorsque, devenus ingrats, nous en méprisons le germe. « Malheureux, s'écrie Bossuet, avec sa brusque éloquence, il vous est bon de vivre dans une société chrétienne, et vous rejetez la vérité chrétienne, vous acceptez les entrailles et vous rejetez les mamelles! »

Il faut relire dans l'écrit de Mgr Cruice, après l'avoir déjà si souvent lu, le tableau de la transformation du monde ancien par cette doctrine étonnante, qui, un siècle à peine après la mort de saint Jean, faisait d'un esclave un pape, saint Calliste.

L'histoire de la papauté depuis Charlemagne jusqu'à Luther nous offre un double aspect : toujours même diffusion des mêmes principes qui sauvent les âmes et refont les lois ; mais le Saint-Siége, devenu lui-même une puissance, par le libre choix des populations d'Italie, transforme la souveraineté qui devient, comme l'a si bien démontré Ozanam, contenue, consentie, conditionnelle. Écoutons le quatrième concile de Paris en 829 : *Rex a recte agendo vocatur. Si enim pie et juste et misericorditer agit, merito rex appellatur. Si his caruerit, non rex, sed tyrannus est.* En même temps que la papauté change le pouvoir des rois, elle change aussi la condition des sujets; les ouvriers lui doivent les corporations, les esclaves lui doivent la liberté, les sciences lui doivent les écoles et les universités, les lois lui doivent le progrès de la justice.

Depuis la Réforme, sans qu'il soit juste de dire en tous lieux par la Réforme, commence pour les nations une période d'agitations qui n'est pas encore terminée. Le Saint-Siége, comme le montre Mgr Cruice, se porte surtout au secours de l'autorité, depuis cette époque. On pourrait contester,

[1] Pages 23 et 24.

dans cette seconde partie, quelques appréciations. A ne parler que de la France, ce n'est pas précisément l'autorité qui est en péril sous Louis XIV, ni sous Napoléon, ni au moment actuel; ce n'est pas l'Église qui est directement chargée de combattre la révolution; ce n'est pas d'une liberté précaire, non inscrite dans la loi, qu'on doit faire un éloge sans réserve. Mais un point est du moins parfaitement incontestable : le Saint-Siége a par-dessus tout à se défendre lui-même contre les attaques les plus violentes et les plus passionnées. C'est de ce moment et plus spécialement à notre siècle que la liberté devient un mot à double entente : il y a la liberté dont on se sert pour faire la guerre, elle est très-connue en Piémont; puis il y a la liberté qui est un instrument de paix. A la faveur de celle-ci, qui est devenue le régime légal de la plupart des nations civilisées, l'Église a-t-elle perdu? Nullement. Les évêques réunis à Rome en 1862 ont pu se faire à cet égard leurs confidences. Aux États-Unis il y avait, en 1808, deux évêques et quatre-vingts églises, on y compte aujourd'hui quarante-cinq diocèses et trois mille églises. En Angleterre, depuis l'émancipation, les progrès sont énormes. A Berlin, à Breslau, en Saxe, le nombre des catholiques a doublé depuis vingt ans. Voilà, pour ne parler que des pays protestants, les gains de la liberté; est-ce que le protestantisme a fait dans les pays catholiques des progrès analogues? Non, la liberté n'a profité qu'à la vérité. En France, depuis 1850, les colléges, les écoles, les communautés, les œuvres, les conciles, sont le fruit d'une liberté naissante, à peine garantie par la loi.

Est-ce bien au nom de cette liberté heureuse et sincère qu'on ébranle depuis trois ans le Saint-Siége? Le nom de liberté sert de masque aux plus violentes attaques contre la religion elle-même, ses ministres, son chef, son culte, ses dogmes. Qu'on ne vienne donc pas prétendre qu'en repoussant l'apparence coupable de la liberté, l'Église en rejette la réalité bienfaisante! Partout où elle n'a pas à s'en défier, elle s'en sert, elle s'en loue; le jour viendra où, dans l'Italie comme dans le reste du monde, cette liberté sérieuse et vraie sera acceptée, bénie, pratiquée, et d'avance, avec autant de loyauté que de prudence, on entend les plus vénérés pasteurs faire appel à cette liberté, en rappeler l'origine, en répéter la définition, en réclamer l'exercice.

Remercions le savant évêque de Marseille, qui vient de placer ainsi son nom à côté de ceux des évêques d'Orléans, de Nîmes, de Grenoble, d'Autun, de Mayence, et d'autres défenseurs vénérables de la religion et de la liberté. Il a reçu les remercîments du Saint-Père, les adhésions de nombreux confrères, il mérite la reconnaissance de tous les catholiques et de tous les libéraux.

AUGUSTIN COCHIN.

LES PRINCIPES DE 1789 ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE

PAR M. L'ABBÉ L. GODARD, PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES [1]

Le but que s'est proposé Mgr l'évêque de Marseille dans l'écrit sur l'*accord de la religion et de la liberté*, que nous venons d'analyser, est précisément celui qu'a cherché à atteindre M. l'abbé Godard, dans le travail sur *les Principes de* 1789 *et la Doctrine catholique*, dont la deuxième édition vient de paraître.

Seulement, le savant prélat étudie la question dans l'histoire; l'honorable professeur s'est plus spécialement placé au point de vue de la philosophie et de la théologie.

On sait quel fut le sort de la première édition de cet écrit, dont *le Correspondant* a eu l'occasion de parler déjà à deux reprises. Il fut censuré par la Congrégation de l'Index, et l'auteur s'étant soumis aussitôt, le Saint-Père, en considération de la loyauté de ses intentions, a bien voulu l'autoriser à publier une seconde édition, que M. Godard a préparée à Rome même, sous les yeux et avec les conseils de théologiens expérimentés. Nous avons donc entre les mains non-seulement le résultat du travail, des réflexions, des amendements, d'un homme de talent, de savoir et de conscience, mais l'opinion même des autorités théologiques les plus respectées de Rome sur les problèmes les plus épineux de la politique contemporaine. L'auteur, les censeurs et l'éditeur ont rendu un véritable service en procurant à tous ceux qui ont la plume à la main sur ces matières un secours si opportun et si considérable.

Il n'est pas un lecteur de la première édition qui n'ait reproché à M. Godard d'avoir pris pour texte exclusif de ses commentaires la fameuse *Déclaration des droits de l'homme* votée en 1789 et placée en tête de la Constitution de 1791. Cette Déclaration est célèbre, mais elle est ignorée à peu près de tous ceux qui en parlent. Curieuse coïncidence ! C'est dans la matinée du 4 août 1789 que l'Assemblée, obéissant en partie aux philosophes qu'elle renfermait, en partie aux instances de la Fayette, qui avait la mémoire remplie des manifestes placés par les Américains en tête de leurs constitutions, décida qu'il serait fait une Déclaration, et c'est dans la nuit du 4 août qu'un admirable élan de patriotisme conduisit de grands citoyens au sacrifice volontaire de tous les priviléges. Les actes de la nuit du 4 août, voilà l'esprit, les principes, les conquêtes pacifiques de 1789, sur lesquelles pas un homme en France ne voudrait revenir. Des paroles et des votes de la matinée du 4 août, au contraire, qu'est-il résulté? une déclaration purement spéculative, que l'on tire de temps en temps de l'oubli et de la poussière, pour contempler ses dix-sept articles, en regarder douze ou quatorze comme des vérités

[1] 2e *édition, corrigée et augmentée*, Paris, Lecoffre.

banales, et livrer les deux ou trois autres à des discussions qui ne sont pas près de finir.

En trois mots, on peut reprocher à cette *Déclaration des droits de l'homme* d'être une *déclaration*, de ne s'occuper que des *droits* et de ne parler que de l'*homme*. La déclaration est une inutilité pompeuse, les droits laissent dans l'ombre les devoirs, et l'homme fait oublier Dieu.

Quoi qu'il en soit, si cette Déclaration fut sans utilité, elle fut aussi sans danger ; si elle eut le tort de refléter les opinions absurdes d'alors sur l'état de nature, elle eut l'avantage de résumer aussi les vœux très-justes, très-élevés, très-raisonnables, contenus dans les cahiers qui furent si bien analysés dans un rapport de M. de Clermont-Tonnerre. Elle est ainsi assez bien l'image, la résultante de ces deux courants, de ces deux esprits, l'un mauvais, l'autre très-bon, qui se réunirent et s'amalgamèrent en 1789, et c'est pourquoi M. Godard, cherchant un texte, un programme, un cadre, pour donner à son étude un terrain bien circonscrit, a choisi cette pièce célèbre.

Mais, précisément parce qu'il y avait à dégager le vrai du faux, le bon du mauvais, dans des articles qui ne sont pas tout à fait des lettres mortes gravées sur un mausolée, mais bien plutôt des lettres de feu qui servent de temps en temps à allumer les esprits et même les fusils, la tâche était délicate, et comme l'auteur avait annoncé, sur la couverture même de son livre, qu'il entendait confronter ces articles avec la doctrine catholique, il était tout naturel que les gardiens attitrés de cette doctrine eussent les yeux ouverts, et fussent prêts à signaler ce qui pouvait involontairement se glisser de dangereux dans cette tentative. M. Godard s'était d'avance soumis au jugement de l'Église, ne cherchant, avec la plus respectable bonne foi, que la lumière dans une question ténébreuse, et la lumière s'est faite à ses dépens, mais à son honneur; c'est la première fois que la théologie romaine s'exprime avec autant de détail sur les principes de 1789.

Nous renvoyons au travail lui-même les nombreux lecteurs qui voudront connaître les solutions et les explications qu'il renferme; elles demandent à être méditées avec attention et reçues avec respect, et non pas jetées dans le courant d'une polémique superficielle. Je ne prétends pas affirmer que, sur tous les points, les esprits les plus divers, trouveront satisfaction, mais, s'ils sont de bonne foi, ils seront frappés de la largeur, de la sagesse, de l'esprit vraiment libéral en même temps que prudent, qui a inspiré l'auteur et ses savants correcteurs. Assurément, Rome a bien à se plaindre en ce moment de la liberté; nous, qui en sommes les amis convaincus, nous rougissons des crimes commis en son nom. Si dans les décisions intervenues sur les matières de liberté, un certain penchant à la réaction et à la défiance se laissait entrevoir, qui pourrait s'en montrer surpris? Mais à Rome, on ne regarde pas au dehors quelle heure il est et quel temps il fait, on recherche simplement la vérité en elle-même. Que d'autres méprisent la politique d'un Thomas, d'un Suarez, ou d'un Bellarmin, ou de leurs successeurs actuels. Pour moi, je suis étonné de ce que ces moines, ces érudits, ces mystiques, ont osé, ont pensé, ont écrit, pensent encore et écrivent encore en face du gouvernement absolu, ou en présence de révolutions déchaînées. Pour ne

parler que des points les plus épineux, je lis dans saint Thomas, à propos de la résistance à l'oppression, de quoi légitimer amplement l'insurrection de Pologne; et, en matière de liberté des cultes, les concessions empruntées par M. Godard à la *Civiltà cattolica* garantissent tout ce dont nous jouissons.

Que m'importe, si des théologiens ne regardent pas la liberté comme un bien idéal, pourvu qu'ils la déclarent un fait inévitable, et la respectent comme un engagement sacré? Laissons au fond des âmes les applaudissements ou les soupirs; pourvu que, dans la pratique, on soit d'accord pour agir de même, c'est assez pour se comprendre et se réconcilier. Ne l'oublions pas d'ailleurs, l'Église n'a qu'un idéal, et c'est le ciel. Sur la terre, elle n'est, elle ne peut être jamais contente; toujours elle nous pardonne, mais toujours elle nous gronde. Les saints n'ont jamais manqué de dire du mal du temps où ils vivent; est-ce par un retour chagrin vers les siècles passés? Nullement; à chacun de ces siècles, mêmes gémissements sur la misère humaine. Nous demandons à l'Église d'admirer, de louer la société moderne; elle ne l'admire, elle ne la loue pas plus que la société ancienne, mais elle ne l'accepte pas moins. Mais, encore une fois, ne croyons pas qu'elle préfère le passé au présent, ne lui demandons pas de se marier avec telle institution, avec tel siècle; elle n'a qu'un époux, et il est au ciel.

J'attends, j'attendrai peut-être longtemps ce que vont dire les journaux qui ont triomphé de la mise à l'index de l'écrit du savant professeur de Langres.

On n'a pas manqué de dire que la cour de Rome avait condamné solennellement les principes de 1789.

Or l'Index ne condamne jamais ni un auteur, ni une doctrine, ni un livre; la sainte congrégation censure seulement telle ou telle proposition contenue dans tel livre. Le lendemain, le même auteur, ou tout autre peut écrire librement sur le même sujet; c'est ce qui a eu lieu, par exemple, à l'occasion du Traditionnalisme. Encore le sage tribunal ne poursuit-il pas d'office tout ce qui se publie de mauvais, tant s'en faut! il n'agit pas comme un collége de grammairiens cherchant à la loupe les fautes contre la syntaxe. Il attend qu'un écrit lui ait été signalé, et avec autorité, comme pouvant faire du mal aux âmes. Alors la congrégation examine avec le plus grand soin, et, s'il y a lieu, elle dit simplement : *Prenez garde!* Nous autres Français, prompts à tout exagérer, nous regardons une sentence de l'Index comme une condamnation afflictive et infamante; tout est frappé, l'auteur, le livre, le sujet; on ne s'en relève pas. On rit à Rome de ces exagérations. Tandis qu'on répète que la main de l'Église écrase et brûle, ceux qui en sentent, comme M. Godard, la douce et maternelle étreinte, la bénissent et la baisent avec respect.

Jamais l'Église n'a condamné les principes de 1789, elle a censuré quelques erreurs d'une thèse tout individuelle sur ces principes, et consenti sans peine à ce que cette thèse fût améliorée; voilà tout. La vérité possède ici-bas une forteresse, et cette forteresse a des sentinelles qui ne dorment point. Bien loin de nous sentir enchaînés par ces institutions tutélaires, elles

ajoutent à notre liberté ; puisque notre mère est vigilante, et puisque notre conscience est docile, nous pouvons à l'aise être hardis.

AUGUSTIN COCHIN.

P. S. Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons appris la mort de M. l'abbé Godard. Obligé de demeurer à Rome pendant la saison d'été, au milieu de travaux et de préoccupations pénibles, il était revenu très-fatigué, mais rien ne pouvait faire pressentir sa fin prématurée. Il meurt jeune, ayant déjà beaucoup travaillé, beaucoup voyagé, beaucoup enseigné, beaucoup écrit. Sachant à merveille l'espagnol et l'anglais, il laisse un livre sur le Maroc, un autre sur l'Espagne, et plusieurs traductions presque achevées. En dernier lieu, aussi sincère patriote que bon prêtre, il avait tâché d'éclairer par les lumières de la foi les opinions les plus chères à son pays ; c'est de cette dernière œuvre que nous venons de parler. Il a eu la joie de publier avant de mourir la seconde édition qui lui avait coûté tant de peine en faisant si noblement éclater ses vertus. Son nom mérite de durer parmi nous, entouré de respects. Nous le regrettons, mais faut-il le plaindre? Il paraît devant le Seigneur, après avoir été vaillant ouvrier et docile enfant; il nous donne un exemple utile et méritoire, ayant su montrer comment on s'expose et comment on se soumet; ayant su servir la religion, servir la liberté, et les unir dans un amour sincère, efficace et généreux. A. C.

NÉCROLOGIE

LE DUC DE LÉVIS

Le duc de Lévis qui vient de mourir à Venise n'a jamais été mêlé parmi nous aux affaires publiques. Il a pourtant rendu à son pays un rare et vrai service : il a consacré à l'héritier découronné de Saint-Louis, de Henri IV et de Louis XVI un dévouement digne de tant de grandeurs et de tant de malheurs. De telles fidélités importent à l'honneur de notre patrie, et si le descendant des rois dont nos pères ont aimé et respecté la puissance, était vu sur les chemins de l'exil, seul, sans compagnons volontaires de son infortune, notre caractère national encourrait, en face de l'étranger, une déchéance à laquelle, à travers nos vicissitudes, nous ne sommes pas encore habitués.

Tout Français honnête, à quelque parti qu'il appartienne, doit donc savoir gré au duc de Lévis de son abnégation et de sa constance, et *le Correspondant* ne sort pas de la réserve absolue qu'il s'est imposée sur les questions dynas-

tiques en rendant hommage à sa mémoire. Partout et par-dessus tout il nous convient d'honorer l'honneur.

Ceux qui forment l'entourage des princes exilés ont été quelquefois appelés les courtisans du malheur, les flatteurs de l'infortune. Nous ne saurions accepter ces expressions comme un éloge. Les courtisans ne conviennent guère au malheur et les flatteries adressées à l'infortune, moins basses que celles dont s'étourdit la prospérité, ne sont pas quelquefois moins funestes. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on a eu l'honneur de voir M. de Lévis auprès de M. le comte de Chambord, ce n'est pas ainsi qu'on peut représenter son attitude. Droit, ferme et froid, sans empressement et sans déguisement, il n'avait rien d'un homme de cour. Jamais l'enthousiasme ne parut l'entraîner, le devoir le soutint constamment et son premier devoir à ses propres yeux, comme son premier titre à la confiance de son prince, c'était une discrète, mais rigide sincérité.

Ce ne fut pas au reste au milieu d'une cour que le duc de Lévis commença à s'approcher des princes. Ce fut durant une courte et menaçante captivité. Avec le vicomte Des Cars dont il était l'aide de camp, il avait pris part, à l'avant-garde, à la seule résistance militaire que quelques troupes françaises sous la conduite du duc d'Angoulême aient opposée au triomphe éphémère de Napoléon revenant de l'île d'Elbe. Restés seuls et sans appui, réduits à capituler après quelques combats qui ne furent pas sans gloire et retenus prisonniers au Pont-Saint-Esprit malgré la capitulation, le prince et ses plus fidèles serviteurs ignoraient quel serait leur sort. Les agents de l'Empereur, qui attendaient ses ordres, ne pouvaient s'empêcher de frémir en se rappelant le duc d'Enghien. M. de Lévis avait alors vingt ans. Il charmait le prince par sa bonne humeur, et le duc d'Angoulême pouvait certainement compter sur tous ses compagnons, jeunes ou vieux, comme sur lui-même, lorsqu'il écrivait à Louis XVIII : « Je demande et j'exige même que « le Roi ne cède rien pour me délivrer ; je ne crains ni la mort ni la pri- « son, et tout ce que Dieu m'enverra sera bien reçu. »

Cependant, après six jours de captivité, les prisonniers du Pont-Saint-Esprit purent être conduits à Cette et s'embarquer pour l'Espagne. Quelques mois plus tard, le Roi étant rétabli, M. de Lévis se retrouvait encore avec son général auprès du duc d'Augoulême, à Bordeaux, lorsque ce prince apprit tout à coup que les Espagnols avaient franchi la frontière, et, sans doute pour s'assurer à nos dépens un gage dans les négociations européennes, allaient occuper le Languedoc et le Roussillon. Impatient de repousser cette étrange insulte et de rallier autour des Bourbons contre l'étranger tous les soldats français, le duc d'Angoulême voulut se mettre à la tête de l'armée de la Loire, et il envoya MM. Des Cars et de Lévis porter aux régiments l'ordre de se tenir prêts à marcher. Cet ordre fut reçu avec acclamation ; mais le général espagnol n'en attendit pas l'accomplissement : sur l'injonction des envoyés du prince et sans perdre un jour, il repassa la frontière.

M. de Lévis suivit la carrière des armes jusqu'à la révolution de 1830. Il prit part à deux des expéditions qui perpétuèrent, sous la Restauration, l'honneur militaire de la France : la guerre d'Espagne, qui rétablit un roi ; la

guerre de Grèce, qui affranchit un peuple. Colonel du 54e de ligne, il reçut la croix de Saint-Louis à la prise du château de Morée.

De 1830 à 1838, sa vie s'écoula dans la retraite; de 1838 jusqu'à sa mort, en 1863, dans l'exil. M. le comte de Chambord venait de terminer son éducation et commençait sa jeunesse lorsque son oncle, M. le duc d'Angoulême, appela près de lui M. de Lévis, et depuis lors vingt-cinq ans ont passé, les révolutions et les gouvernements se sont succédé en France : M. de Lévis est resté à côté de son prince dans les lointains voyages, dans les longues et tristes solitudes aussi bien que dans les rares et courtes fêtes de l'exil ; à Frohsdorf comme à Venise, à Lucerne comme à Belgrave-Square, partout on le retrouvait plus exact et plus assidu que ses pères ne purent jamais l'être à Versailles ou aux Tuileries et fidèle à son poste comme un soldat placé près du drapeau. Durant la guerre d'Italie, lorsque M. le comte de Chambord ne voulut pas garder asile chez les ennemis de la France, M. de Lévis l'accompagna en Hollande, et dernièrement les champs de l'Égypte et de la Palestine ont vu le fils des croisés auprès du fils de Saint-Louis.

Imposé par le dévouement et récompensé par l'affection, cet éloignement de la patrie cessa-t-il jamais d'être un sacrifice? Ce serait mal connaître un cœur français que de le croire. On a entendu dire à l'un des compagnons du duc de Lévis : « Il y a vingt ans que j'ai quitté la France et je ne suis pas encore habitué. » M. de Lévis avait en France une demeure qu'il aimait; elle était belle et peuplée, pour lui, des plus chers souvenirs. Chaque année il venait l'entrevoir; il travaillait à la rendre plus séduisante encore; puis il repartait sans en jouir. « Sous les grands marronniers de Noisiel, » M. de Chateaubriand se souvenait d'avoir passé « les moments les moins troublés de son « existence. » Il n'a pas été donné au dernier duc de Lévis de se reposer à leur ombre avant de mourir.

Il ne lui a pas été donné non plus d'achever sa course dans la compagnie de celle dont il est dit à la même page des Mémoires d'Outre-Tombe : « La « nouvelle et charmante duchesse de Lévis réunit au grand nom de d'Au- « busson les plus brillantes qualités du cœur et de l'esprit. » Si jamais le courage de M. de Lévis pût être ébranlé, ce fut sans doute le jour où, sans fléchir, mais le cœur brisé, il dut porter seul le poids de la vie que cette femme douce et forte savait si bien partager avec lui. Elle ne lui laissait pas d'enfants.

Ainsi s'est terminée, loin de toutes les joies de la terre et sans que le reflet d'un triomphe soit venu briller sur elle, une carrière dont la confiante amitié d'un prince irréprochable et dépouillé forme l'unique mais pure et noble gloire. A Dieu seul il appartient maintenant de récompenser un chrétien qui ne fut pas moins fidèle à la religion qu'à l'honneur. Mais il sied aux honnêtes gens — et le grand concours de personnes notables de tous les partis qui remplissaient jeudi dernier les vastes nefs de Sainte-Clotilde l'a bien prouvé — de ne point méconnaître ce que valent l'abnégation, le sacrifice, la générosité de l'âme, l'élévation du caractère. Il leur sied de s'incliner devant une mémoire que consacrent de telles vertus.

C. de Meaux.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire de la Réforme et des Réformateurs de Genève*, par M. Charpenne. 1 vol. — II. *Calvin, sa vie, ses œuvres et ses écrits*, par M. Bungener. 1 vol. — III. *Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève*, par MM. Martin et Fleury. 2 vol. — IV. *Pensées des divers âges de la vie*, par M. Grün. 1 vol. — V. *Méditations de la raison et de la foi*, par M. Alexis de Jussieu. 1 vol. — VI. *Essais historiques sur la ville de Saint-Jean-de-Lône*, par M. Dhétel. 1 vol. — VII. *Étude historique sur le Forez*, par M. de Meaux. 1 vol.— VIII. *Glaive-des-Couronnes*, roman arabe, traduit par M. Perron. 1 vol.

I

La révolution qui bouleversa l'état politique de l'Europe au seizième siècle, et dont celle qui agite aujourd'hui le monde n'est que la suite, se compose d'un ensemble d'épisodes distincts qui n'ont de commun que d'être nés de la fatigue générale des abus du moyen âge, mais qui furent déterminés, sur chaque point, par des causes très-différentes.

Le plus curieux peut-être de ces épisodes est l'établissement de la réforme à Genève. Malgré tout ce qu'on a écrit là-dessus, cet événement n'est pas encore bien connu et, jusqu'à ces derniers temps, n'a pas été présenté sous son véritable jour. L'erreur la plus commune est d'y voir un pur effet des entraînements religieux du temps, et de l'assimiler au mouvement qui détacha alors de Rome une moitié de l'Allemagne et des cantons suisses. Non certes que nous prétendions qu'à Dresde, à Berne et à Zurich la révolution protestante ait eu des causes toutes spirituelles; nous savons quelle part y eurent les motifs terrestres, mais cette part fut moindre ou tout autre qu'à Genève. Ici la révolution protestante n'eut, en réalité, rien de religieux. La population génevoise, population adventice, à demi italienne et à demi française, n'avait pas ce goût inné pour la nudité protestante,

qu'on a pu remarquer dans d'autres ; elle aimait les fêtes et les pratiques du culte catholique, et s'accommodait très-bien de l'autorité de son prince-évêque, souverain quasi honoraire, qui gênait peu sa liberté.

Sa liberté ! voilà ce à quoi tenait la cité génevoise, ce à quoi elle eût tout sacrifié, ce à quoi elle sacrifia tout en effet, ses mœurs faciles, sa joyeuse humeur, ses vieilles habitudes de gaieté dominicale, sa religion héréditaire, toute la poésie de sa vie. Elle ne le fit, du reste, que lentement, à contre-cœur, et poussée par un fatal ensemble de circonstances malheureuses; et ce fut presque sans s'être aperçue qu'elle le devenait qu'un beau jour elle se trouva protestante.

C'est ce qui ressort du savant et consciencieux ouvrage publié sur ce point d'histoire, par M. Charpenne, conseiller de préfecture à Avignon [1].

Cet ouvrage est le récit complet et circonstancié de cette étrange transformation de Genève, le curieux tableau des événements qui, au régime de de l'ancienne liberté, substitua, dans ce pays de vie aisée, l'étroite et dure théocratie calviniste. C'est une lecture un peu laborieuse peut-être, à cause précisément du soin que l'auteur a mis à être exact, mais, d'ailleurs, pleine d'intérêt et d'où se dégagent, à l'adresse de notre temps, de bonnes et nombreuses leçons.

Comme aujourd'hui, les catholiques, au seizième siècle, avaient peur de la liberté, s'effrayaient des institutions démocratiques et inclinaient vers le gouvernement des princes; cela se vit particulièrement à Genève. Cette ville, qui devait à l'accord de sa bourgeoisie et de ses évêques, d'avoir résisté aux entreprises de ses voisins et gardé son indépendance, était alors menacée de la perdre. Les ducs de Savoie, successeurs à divers titres des comtes du Génevois, ne cachaient pas le projet de s'annexer cette riche et séduisante enclave, — l'annexion a été pratiquée de bonne heure dans la maison de Savoie ! — et loin d'être pour la cité comme ils l'avaient été jusque-là, les évêques étaient pour les ducs. Il est vrai que les prélats qui, au temps dont nous parlons, suivirent cette coupable et maladroite ligne de conduite, n'étaient plus les élus du peuple, mais des étrangers nommés directement par Rome, au mépris de la constitution génevoise, et qui, mal vus de leurs sujets, ne pouvaient leur porter qu'un médiocre intérêt. Tel fut ce Jean de Savoie, fils naturel d'un prince de la maison régnante, que Jules II, trompé par le duc Charles III, imposa à Genève, et qui en avait d'avance conspiré l'incorporation à la Savoie. Le règne de cet homme, prélat aussi indigne que prince misérable, fut une époque d'héroïsme pour la bourgeoisie de Genève, qui, dans la lutte qu'elle soutint contre les entreprises de son évêque, déploya autant de courage que de modération et offrit des caractères à la hauteur de l'antiquité, un Pécolat, qui se coupe

[1] *Histoire de la Réforme et des Réformateurs de Genève*, par P. Charpenne, 1 vol. in-8, Paris, Amyot, éditeur, rue de la Paix.

la langue avec les dents de crainte de révéler ses complices au milieu des souffrances de la torture; un Berthelier, qui se laisse condamner à mort et trancher la tête plutôt que de reconnaître la juridiction d'une cour martiale qui l'a soustrait à ses juges naturels.

Après ce que Genève avait eu à souffrir sous cet évêque et de cet évêque, on admire qu'en un moment où le protestantisme frappait à ses portes, elle n'ait pas eu la pensée de suivre l'exemple que lui donnaient ses voisins et de chasser ces prêtres-rois qu'elle ne connaissait plus et qui la trahissaient si manifestement. Il n'en fut rien, et, l'indigne Jean de Savoie mort, la ville accueillit avec empressement un de ses parents, Pierre de la Baume, sur l'engagement solennel qu'il prit d'observer fidèlement les promesses de son élection. On le vit, en effet, tenir d'abord avec sincérité sa parole, tout prince de la maison de Savoie qu'il était, se déclarer pour les patriotes, confirmer et augmenter les franchises de la cité et renoncer, en faveur des citoyens, au jugement des causes civiles. Mais c'était là plutôt abdiquer son autorité que l'exercer en faveur de ses sujets. Pierre de la Baume ne vivait pas au milieu d'eux, comme il l'aurait dû à tant de titres; retiré en Bourgogne, par crainte du duc de Savoie, qui lui semblait n'en vouloir rien moins qu'à sa vie, il se faisait représenter à Genève par ses grands vicaires et ses officiers séculiers. La ville se déshabituait ainsi de ses souverains et s'accoutumait à se gouverner en tout par elle-même.

Pour résister aux entreprises des ducs de Savoie, elle s'était d'abord liguée avec Fribourg, dont l'alliance l'avait sauvée, une première fois; mais, les périls augmentant, et le duc Charles III persistant dans ses desseins d'incorporer Genève à ses États, la ville dut recourir à de nouvelles alliances. Alors s'était formé dans son sein le parti des *Eidgnots*, promoteurs de la confédération avec Berne et Fribourg, qui trouvèrent en face d'eux les partisants de la maison de Savoie, flétris des noms de *Mamelus* (Mameloucks, Turcs, païens). Entre les uns et les autres, l'évêque manœuvre laborieusement; mais, voyant le protestantisme, à qui son absence laisse le champ libre, s'introduire rapidement à Genève, et craignant de perdre à la fois et cette ville et les riches bénéfices qu'il possède en Savoie, Pierre de la Baume passe ouvertement du côté du duc, revient sur les concessions faites à ses sujets et les quitte sans retour.

Cependant Fribourg, qui est restée catholique et qui s'inquiète des progrès de la Réforme à Genève, fait de la conservation de l'ancien culte une condition de la continuation de son alliance. Mais, de son côté, Berne, qui vient d'abjurer le catholicisme, menace ses alliés, non-seulement de les abandonner, mais de les ruiner en exigeant le remboursement des avances qu'elle a faites pour eux, s'ils ne laissent prêcher librement les doctrines nouvelles. Dans cette alternative, Genève, qui redoute plus que jamais, et non sans motifs, les attaques du duc de Savoie, cherche à contenter Berne sans rompre avec Fribourg, et ferme les yeux sur les prédi-

cations protestantes. Mais, telle est bientôt l'audace de celles-ci, tels sont les désordres qu'elles provoquent, que les faibles magistrats qui les ont autorisées se trouvent compromis; Fribourg irritée rompt l'alliance, et voilà Genève livrée pieds et poings liés aux Bernois, qui la sauvent, il est vrai, de l'invasion savoyarde, mais pour l'opprimer grâce aux prédicants qu'elle jette chez elle et la mettre dans sa dépendance. Au lieu du joug qu'on redoutait, c'en fut un autre; il n'y en eut pas moins invasion, invasion réelle; à la suite de Froment, de Farel et de Viret, une foule d'étrangers comme eux, se rua sur cette proie nouvelle et la domina par la violence. Le Dauphinois Farel, aidé de ces hommes que l'on trouve toujours prêts partout à aider les révolutions pour se donner une importance qu'autrement ils n'obtiendraient pas, organisa une véritable terreur. Il faut lire dans l'*Histoire* même *de la Réforme et des Réformateurs*, le récit des témérités inouïes et vraiment délirantes de ce fanatique, dont le portrait est aussi vigoureusement tracé, que l'est finement celui de son acolyte Viret, l'Érasme de cet autre Luther, comme dit fort bien M. Charpenne. A la stupéfaction que cause d'abord ce débordement de fanatisme succédèrent bientôt des réactions partielles; des meurtres furent commis dans les rues; on en vint aux mains dans les églises et sur les places publiques. L'empressement des *mamelus* et des *confrères de la cuiller* partisans de la Savoie, à exploiter au profit du duc le mécontentement des catholiques, fut ce qui le rendit impuissant. Ce mot de Savoie était un épouvantail à l'aide duquel on faisait tout passer à Genève. C'est ainsi que, bien que la majorité de la population y fût attachée d'habitude et de cœur, le catholicisme fut aboli à Genève le 27 août 1535. Il faut reconnaître avec regret que ses défenseurs naturels n'avaient pas fait tout ce qu'ils auraient pu pour le défendre; là aussi, au lieu de lutter avec courage, on avait émigré; les grands vicaires et les chanoines s'étaient enfuis de bonne heure, qui à Gex, qui ailleurs. Les seules religieuses Claristes donnèrent l'exemple du courage et ne cédèrent qu'à la violence. Le récit touchant de leur expulsion, fait, par l'une d'elles, témoigne du respect que leur valut leur énergie, même de la part de leurs persécuteurs.

La Réforme resta donc maîtresse de Genève, mais elle ne sut pas y faire cesser la discorde qu'elle y avait introduite. Farel, qui en avait été le promoteur principal, n'était qu'un brandon. Pour dominer l'anarchie des croyances qui entraînait celle des actes, il fallait un autre homme. Farel le comprit. C'est alors qu'il appela Calvin, que son livre de l'*Institution chrétienne* venait de signaler comme un esprit éminent. Jusqu'à lui, en effet, le protestantisme n'avait guère fait que détruire; le premier, Calvin essaya de refaire une religion.

II

La vie de cet homme, d'une trempe intellectuelle à part, même dans son siècle où les esprits puissants ne manquèrent pas, comme on sait, est aujourd'hui très-connue, et son œuvre théocratique est appréciée comme il convient. M. Charpenne résume l'une et expose l'autre en traits rapides, mais d'une remarquable précision.

Très-disposé à l'équité envers un homme dont l'édifice croulant n'est pas de nature à nous porter ombrage, nous avons voulu contrôler le jugement que porte de lui l'écrivain catholique par celui d'un des plus remarquables représentants de ses doctrines. A côté de l'*Histoire de la Réforme et des Réformateurs de Genève*, de M. Charpenne, nous avons voulu lire *Calvin, sa vie, ses œuvres et ses écrits*, par M. Bungener[1], pasteur de l'Église réformée de Genève, qui n'est pas sans quelque renommée oratoire et qu'on nous avait donné comme écrivain. Son livre a un mérite, c'est d'offrir un tableau très-complet et une analyse très-intéressante des écrits de Calvin. L'histoire des ouvrages du réformateur s'y mêle d'une façon ingénieuse à celle de sa vie, dont elle relève et caractérise les incidents. On aurait pu attendre du zèle du nouvel historien pour la gloire de son héros, qu'il ferait mieux ressortir le mérite littéraire de ses travaux. Calvin est, en effet, un des grands écrivains français du seizième siècle, qui ne fut pas seulement éloquent dans la polémique, ainsi qu'on l'a dit, mais qui, dans l'exhortation et la correspondance, connut l'émotion et trouva, sous sa plume, une dignité de termes dont notre langue alors n'avait guère le secret. Soit que ce mérite ne compte pas à Genève, soit que M. Bungener l'ait trouvé mince, il l'a signalé à peine. Son grand souci est de justifier Calvin contre ce qu'il appelle les imputations des catholiques, qui ne sont pourtant que les dépositions de l'histoire. Il y a aujourd'hui deux courants dans l'Église de Genève, l'un spéculatif, l'autre affectif; on y vit, religieusement parlant, ou par l'esprit, ou par le cœur. Il y a, parmi les fidèles, les gens tièdes et les hommes du *Réveil*, pour parler le langage méthodiste. C'est à ceux-ci qu'appartient M. Bungener, et, naturellement, il a voulu ranger Calvin de son côté. Son livre n'est ni plus ni moins qu'un essai de transfiguration du chef des calvinistes. Calvin déguisé en méthodiste! imaginez quelle figure cela doit faire. Le logicien rigide, l'inflexible théoricien changé en dévot inspiré, quelle nouveauté! Le rayon d'en haut,

[1] 1 vol. in-12. 1862.

la flamme du cénacle sur ce front de bronze; le feu de la charité dans ces yeux de marbre; les hésitations du scrupule dans cette âme si décidée, voilà certes à quoi l'on ne se serait pas attendu. Et pourtant, c'est ce que M. Bungener a entrepris de montrer. Aussi, malgré tout ce qu'il accuse d'études et de recherches historiques, son livre n'appartient-il pas à l'histoire; il rentre dans la catégorie des commentaires interprétatifs dont les littératures théologiques de tous les cultes abondent. La question est du domaine de l'hagiographie protestante et ne nous regarde pas; nous ne savons à quelle note on reconnaît les élus dans cette Église. Donc, nous ne discuterons pas le saint, dans Calvin; nous discuterions volontiers l'homme, si l'espace nous le permettait; nous examinerions, sans crainte de manquer à aucune convenance, la valeur des justifications que M. Bungener oppose aux accusations portées contre le caractère de son héros, aux reproches d'ambition, d'égoïsme, de jalousie, de duplicité et d'implacable vengeance qui pèsent depuis trois siècles sur sa mémoire. Le détail serait long, car les faits portés à sa charge sont nombreux; nous ne nous arrêterons que sur un seul, le plus grave, et qui fait le mieux ressortir le caractère de Calvin; nous voulons parler de la condamnation de Servet. L'argumentation de M. Bungener, à cet endroit, donnera une idée de ce qu'elle est ailleurs.

On sait que Servet était un Espagnol d'un esprit hardi qui, venu en France pour terminer ses études, s'y était jeté dans toutes les nouveautés de doctrines et les avait en peu de temps pénétrées de part en part, sans en trouver une seule à laquelle il daignât s'arrêter. Dans la médecine, qu'il professait concurremment avec l'astrologie, la géographie et les mathématiques, il avait découvert la circulation du sang. Dans le protestantisme, qu'il avait embrassé de bonne heure, à Toulouse, il était allé, de négation en négation, tout droit et sans reculer jusqu'au panthéisme. Calvin et lui s'étaient connus à Paris et avaient eu des relations personnelles et épistolaires. Servet, lorsque parut le livre de l'*Institution chrétienne*, de Calvin, qui fit une grande sensation, en parla avec un dédain qui fit scandale dans le monde de la Réforme et qui dut blesser l'auteur, dont il déclarait l'œuvre « mal « composée, sans originalité et indigne du bruit qu'elle faisait. »

M. Bungener ne dit mot de cette attaque, qui dut être d'autant plus pénible pour Calvin qu'elle était vraiment injuste. Il faut avoir la candeur officielle d'un ministre méthodiste, ou n'avoir jamais frayé avec un écrivain et une doctrine, pour se figurer que Calvin, le plus bilieux des hommes, ait jamais pu oublier cette critique. Eût-il été capable de cette magnanimité, que Servet aurait infailliblement ravivé sa blessure par l'acharnement qu'il mit à le provoquer, en essayant de lui montrer, ce qui était vrai, qu'il s'arrêtait en chemin et n'avait pas le courage d'aller jusqu'au bout de ses principes. Dans l'appréciation des dispositions que Calvin apporta au jugement de Servet, il fallait tenir grand compte de cette vieille cause de haine si imprudemment entretenue par le prédicant espagnol. Pourquoi M. Bun-

gener n'en dit-il rien? Ne voit-il pas tout ce que cela jette de doute sur « l'absence totale d'animosité personnelle » qu'il cherche à nous montrer chez son héros ?

A la vérité, M. Bungener n'essaye pas de nier, comme l'ont fait plusieurs écrivains calvinistes, l'authenticité de la fameuse lettre de 1546, où Calvin dit, en parlant de Servet et de son projet de venir à Genève : « S'il venait, je ne souffrirais pas, pour peu que mon autorité eût du poids, qu'il sortît vivant de Genève. » Cette lettre, où la préméditation de la condamnation de Servet s'accuse si nettement, est une pièce parfaitement authentique ; M. Bungener l'avoue, et même, à l'en croire, il ne tiendrait pas le moins du monde à la supprimer, s'il le pouvait. « Pourquoi, dit-il, tiendrait-on à pouvoir effacer ces lignes? Que Calvin ait parlé d'avance de demander, le cas échéant, la mort de l'hérétique, n'est-ce pas mieux, au fond, que s'il l'avait plus ou moins ménagé, lui cachant ce qui l'attendait à Genève? »

C'est mieux, en effet, et, dans le compte de Calvin devant l'histoire, il y a la perfidie de moins.

Mais si Calvin n'a pas traîtreusement attiré Servet à Genève, ne l'avait-il pas, quelques années auparavant, dénoncé à Vienne ? Non, répond M. Bungener, ce ne fut pas Calvin qui fournit contre Servet les pièces qui le firent condamner dans cette ville, c'est-à-dire les lettres mêmes jadis écrites au réformateur par l'Espagnol; non, ce ne fut pas Calvin, ce fut son secrétaire, un réfugié lyonnais appelé de Trye :

Si ce n'est toi, c'est donc...

Mais qui avait autorisé le nommé de Trye à fouiller dans le portefeuille de Calvin ? M. Bungener pratiquerait-il les subtilités casuistiques dont ses coreligionnaires ont tant accusé certains catholiques ?

Ce fut encore par un de ses secrétaires que Calvin fit dénoncer aux magistrats de Genève la présence de Servet dans cette ville, et requit son arrestation. Quand le procès fut engagé, il en prit la conduite en personne, se porta lui-même accusateur et mena si vivement l'affaire qu'au bout de trois jours il put écrire à Farel : « J'espère qu'il y aura peine de mort. » Il y eut peine de mort, en effet, mais plus tard que ne l'eût désiré Calvin, « qui ne vit pas sans déplaisir, » avoue son nouvel historien, « les magistrats surseoir à la sentence pour consulter à Berne et à Bâle, comme on l'avait fait pour Bolsec. »

Pourtant, donnons acte à M. Bungener d'une décharge en faveur de son client : Calvin voulait la mort de Servet, il la voulait passionnément, car il y allait de tout l'établissement génevois, s'il n'effrayait par ce coup vigoureux la faction des *Libertins;* mais il la voulait par le glaive et non par le feu. Cela paraît prouvé, en effet. Le supplice du feu est le fait des syndics. « La vieille cité impériale et épiscopale avait bien pu secouer le joug de l'Empereur et du

pape, mais les magistrats entendaient avoir hérité de tous les droits de l'Empire et de l'Église » et tenaient à en exécuter à leur profit les lois dans toute la rigueur de leurs prescriptions.

Ainsi Genève, séparée de l'Église, en gardait la législation pénale, pour s'en servir contre ceux qui se séparaient d'elle-même ! Voilà tout le progrès que la révolution protestante avait fait faire à la liberté. Nous avons vu cela bien souvent depuis dans nos révolutions politiques.

En brûlant Servet, dit M. Bungener, Calvin ne faisait, après tout, qu'imiter Rome; les catholiques sont donc mal venus à s'en scandaliser si fort. Nous en demandons pardon au pieux pasteur, la parité qu'il veut établir n'existe pas. Le protestantisme ne saurait invoquer le principe en vertu duquel l'Église romaine s'attribue le droit de définir et de réprimer l'hérésie. Son principe, à lui, c'est la liberté d'examen, la légitimité de l'interprétation individuelle des Écritures. Il ne saurait donc, à aucun titre, prétendre à fixer le sens des textes et à l'imposer. Le terme même d'hérésie ne peut logiquement exister dans son vocabulaire. Il y eut donc, de la part de Calvin, une contradiction impudente à maintenir le crime d'hérésie dans sa constitution, et l'application faite à Servet, par les magistrats de Genève, de la pénalité édictée dans les États catholiques contre ce crime fut une des plus sanguinaires dérisions que l'histoire des tyrannies ait à enregistrer.

Les protestants génevois se plaignent qu'on leur jette toujours à la tête l'histoire de Servet: ils sont bien heureux que l'on s'en tienne là; il y aurait bien d'autres faits odieux, bien d'autres actes sanguinaires à mettre à leur charge, sans compter les proscriptions, les spoliations, les brigandages officiels et autres, si l'on faisait une histoire complète de l'établissement de la Réforme à Genève, prise aux sources locales et dans ces procès-verbaux du Consistoire que l'on ne connaît encore que par les curieux extraits qu'en a donné une main protestante[1] et que le corps des Vénérables Pasteurs tient renfermés sous plus de sceaux que le livre de l'Apocalypse. Non-seulement, comme l'a montré M. Charpenne, la population génevoise ne désira jamais la Réforme, mais elle la combattit de toutes ses forces quand elle comprit que son patriotisme était trahi, quand elle aperçut que, en fuyant un piége, elle était tombée dans un autre, quand elle vit la Seigneurie bernoise s'installer dans ses murs et la traiter en pays conquis, sous prétexte de la défendre contre les ducs de Savoie. Sa résistance, par malheur, fut tardive; — les honnêtes gens sont longs à s'éclairer dans les œuvres de ce genre, parce qu'ils ne supposent pas la friponnerie ; — mais elle fut obstinée. L'histoire en est à faire. M. Charpenne n'y a pas suffisamment touché. Du reste, et c'est peut-être là son excuse, il s'arrête au moment où elle prend un caractère prononcé, c'est-à-dire à la mort de Calvin. Sous ce rapport, son ouvrage ne répond pas complétement au titre qu'il lui a donné d'*Histoire de la Réforme et des Ré-*

[1] M. Cramer, dans une brochure lithographiée et presque introuvable.

formateurs de Genève. Calvin, en effet, eut des coopérateurs dont M. Charpenne parle peu et des continuateurs dont il ne parle pas du tout; ceux-ci ne sont guère connus : il y aurait avantage à les étudier. Calvin avait constitué la Réforme, mais il ne l'avait pas réellement fondée. Le parti qui s'était groupé autour de lui le jalousait et ne le secondait que tout juste pour l'empêcher de succomber. Lui mort, le parti agit avec plus de vigueur. C'est lui, c'est ce comité de salut public qui est le vrai fondateur de la réforme génevoise. Il y a une ressemblance frappante entre ses procédés et ceux du comité révolutionnaire de Paris. Faut-il s'en étonner? Les doctrines du premier n'étaient-elles pas, au fond, sauf le verbiage religieux de l'époque, les mêmes que celles du dernier? L'œuvre génevoise, qu'on ne se le dissimule pas, fut la première réalisation de l'idéal que poursuit le parti révolutionnaire, le règne du despotisme sous le nom hypocrite de la liberté. Qui les examinera de près, trouvera dans les institutions de Calvin le germe de celles qu'on a voulu nous imposer à différentes fois depuis la fin du dix-huitième siècle et vers lesquelles nous pousse aujourd'hui le républicanisme autoritaire qui parle dans une partie de nos journaux. C'est ce que nous regrettons que n'ait pas fait remarquer M. Charpenne dans son analyse d'ailleurs fort bien faite des institutions de Calvin.

III

Si quelque chose est fait pour nous rassurer contre les dangers dont l'esprit toujours vivant de ces institutions menace aujourd'hui le monde, c'est leur peu de durée. En 1535, le catholicisme et ses doctrines libérales étaient abolis à Genève et remplacés par la despotique constitution calviniste: en 1835, cette constitution, déjà ébranlée, était à la veille de recevoir un coup mortel, et le catholicisme se relevait en face d'elle, plein de jeunesse et de séve. Vingt ans plus tard, les catholiques génevois érigeaient vis-à-vis de leur vieille cathédrale mutilée et polluée par les protestants, une basilique nouvelle aussi brillante, et dès lors préparaient la publication d'un livre qui devait s'appeler, sans fanfaronnade, l'*Histoire du rétablissement du catholicisme à Genève.*

Ce livre vient de paraître. Il a pour premier titre: *Histoire de M. Vuarin, curé de Genève*[1], et c'est justice, car c'est au zèle, à la sagesse et à la persévérance de ce prêtre éminent qu'est due la restauration du culte catholique à Genève. Ce livre d'un si curieux intérêt et qui est écrit avec un remarquable talent, sera ici l'objet d'une étude proportionnée à l'importance de

[1] *Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève*, par MM. les abbés Martin et Fleury, 2 vol. in-8. Paris, Tolra et Haton, rue Bonaparte, 68.

l'événement et au mérite de l'homme auquel il est consacré; mais nous voulons dès aujourd'hui le signaler aux catholiques que troublent les attaques dirigées contre l'Église et les revers qu'elle peut éprouver. Quelle défaite plus grande et plus complète que celle que subit le catholicisme à Genève, il y a trois cents ans ! L'hérésie la plus fortement organisée s'y était établie à sa place et avait pris, ce semble, les meilleurs moyens pour l'extirper du sol. Et cependant les registres mêmes de la police chargée d'en poursuivre l'extermination attestent qu'il conserva dans la population indigène des sympathies profondes et compta toujours des adhérents fidèles. Il paraît même qu'aux plus mauvais jours, des prêtres pénétrèrent dans la Rome calviniste et que le sacrifice de la messe, qui y était en horreur, y fut souvent célébré en secret. On lira sur cette persistance du catholicisme à Genève, après l'établissement de la Réforme, sur sa renaissance aux dix-septième et dix-huitième siècles et la précoce décadence du calvinisme, les détails les plus touchants et les plus authentiques dans l'*Histoire de M. Vuarin.* (Tome I, chap. v, vi, vii.)

La Révolution, si proche parente cependant du calvinisme et qui paraissait devoir l'aider dans l'œuvre de l'anéantissement de la religion catholique, fut, au contraire, par les conséquences politiques qu'elle eut, une des causes de son rétablissement à Genève. Conquise par les Français, la ville calviniste vit s'établir dans ses murs une administration et une armée françaises dont le personnel, catholique au moins de nom, donna au catholicisme local une attitude plus hardie, et amena forcément, après la conclusion du Concordat, sa reconnaissance officielle.

On se tromperait pourtant si l'on croyait que le catholicisme n'eut plus, à dater de ce moment, qu'à se laisser vivre et à reprendre, sous la protection de la loi française, son petit train de culte protégé. D'abord on sait ce que, en France même, valait à l'Église la protection de l'État. A Genève, les conditions de vie du catholicisme étaient bien autrement difficiles ; il avait en face un ennemi d'autant plus haineux qu'il était plus humilié et plus intimement convaincu de l'impuissance de ses efforts. On n'imagine pas tout ce que la *vénérable Compagnie des Pasteurs* et la *Société économique* apportèrent de résistance aux légitimes et pourtant modestes réclamations des catholiques. La vieille aristocratie, plus obstinée, plus injuste que la Compagnie des Pasteurs où l'on trouva plusieurs fois de l'équité, ne reculait devant aucun moyen et ne rougissait pas des inconséquences flagrantes qu'on lui reprochait C'était à désespérer les meilleurs prêtres, et nous en avons connu qui se lassèrent, en effet, avant M. Vuarin. Lui ne se découragea point; il mit à demander, la loi à la main, autant d'obstination, mais toujours plus de formes, que ses adversaires n'en mettaient à refuser. Il obtint ainsi successivement un cimetière à part, une église convenable, des Sœurs de charité ; et, quand l'Empire succomba et que l'Europe fut reconstituée, il mit à faire valoir les droits que les nouveaux traités conféraient aux catho-

liques de Genève tout le zèle d'un apôtre et toute l'habileté d'un diplomate. Sa conduite et ses travaux seront appréciés, dans ce Recueil, comme ils méritent de l'être. Remarquons toutefois, dès maintenant, que, s'il réussit dans l'œuvre difficile à laquelle il s'était voué et que les offres d'honneurs les plus séduisantes ne purent lui faire quitter, il le dut, après Dieu, à la loyauté avec laquelle il embrassa les principes de liberté qu'avait proclamés la constitution génevoise, dont il fut par là en droit de réclamer les bénéfices.

IV

Il existe, nous ne savons plus dans quelle langue, un livre qui a pour titre : *Mémoires d'une âme.*

Ce titre pourrait convenir au volume que M. Grün vient de publier sous celui-ci : *Pensées des divers âges de la vie*[1]. Ce volume est en effet une autobiographie morale. Au lieu de nous dire ce qu'il a fait, l'auteur nous met dans la confidence de ce qu'il a pensé durant une carrière qui paraît embrasser plus d'années que n'en compte ce siècle déjà long.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Grün, nous ne savons quel rôle il a joué dans le monde ; mais il a vécu de longs jours en pratiquant le γνῶθι σεαυτόν de la philosophie grecque, ou plutôt le *considera temetipsum* de la philosophie chrétienne, c'est-à-dire en s'observant vivre, et son livre est le fruit de ses observations. Il ne nous en a pas fallu davantage pour nous inspirer le désir de le lire. Nous l'avons fait avec un plaisir autre, il est vrai, que celui que nous en attendions, mais avec un plaisir réel. L'ouvrage, en effet, n'est pas aussi philosophique que nous avions cru le comprendre, ou plutôt il l'est autrement. Nous avions pensé trouver l'auteur en face des grands événements qu'il a vus s'accomplir, et notant les impressions qu'ils ont dû faire sur lui. Nous étions curieux de voir ce qu'un esprit vif, pénétrant, sympathique (car c'est ainsi que dès les premières pages se montre M. Grün), a dû ressentir à la vue des étranges perturbations d'idées et des catastrophes politiques plus étranges encore, dont notre siècle a été témoin. Il nous semblait que c'était là surtout ce dont M. Grün avait dû tenir note. Nous nous trompions ; ce n'est pas dans ses dispositions vis-à-vis des événements publics ou dans l'effet qu'ils ont produit sur lui que notre auteur s'est observé. Ces troubles dans les croyances religieuses, ces ardeurs passionnées dans les opinions politiques, ces ivresses de nouveautés littéraires que nous avons tous connues n'ont que faiblement marqué leur trace

[1] In-12, chez Didier.

dans le livre de M. Grün. C'est à un ordre d'émotions plus intimes que se rapportent les études que nous avons ici.

Ces études se divisent en trois parties et correspondent aux trois périodes de la vie dont elles accusent les préoccupations particulières. La première qui a pour titre spécial : *Une heure de solitude*, comprend des méditations qui datent des premières années de ce siècle et où s'accuse en effet la manière de Jean-Jacques Rousseau. La seconde se compose d'une suite de lettres qui pourraient avoir un grand intérêt, car elles vont de 1810 à 1830, mais où les événements du temps n'ont malheureusement laissé qu'une faible empreinte. Quelques paysages, quelques tableaux de genre et des chapitres de morale très-fins, mais sans lien et souvent sans application à notre temps, terminent le volume.

Au langage près, ce volume est un de ces poëmes subjectifs comme nous en avons tant vu, sorte de confessions publiques dont le repentir n'était pas toujours la raison. Ici du moins il n'en est pas ainsi; sauf un passage ou deux qui contiennent des aveux qu'on eût dû réserver pour un autre tribunal que celui du public (ch. XXIV, p. 108), l'auteur ne parle de ses égarements que pour les condamner et des erreurs où il a pu tomber que pour confesser la vérité à laquelle il est revenu. Cette vérité est, pour les choses de l'ordre éternel, le catholicisme ; pour celles de l'ordre politique, la liberté.

M. Grün est donc un libéral catholique; il croit à la liberté et à l'Église, et, quand d'autres les déclarent ennemies, il proclame la possibilité de leur union et sa nécessité pour le salut du monde.

V

C'est le catholicisme aussi, le catholicisme retrouvé et embrassé avec amour, qui a inspiré un petit livre de méditations publié une première fois sans nom d'auteur et que vient de signer, dans une élégante réimpression, M. Alexis de Jussieu[1].

L'auteur, que le P. Gratry se fait gloire de reconnaître pour un de ses disciples, a, avec moins de mouvement dans la pensée et moins d'éclat dans le langage, une profondeur de contemplation qui rappelle l'illustre oratorien. Sa tendresse de cœur est peut-être plus grande ; il élève et émeut tout à la fois. Sa piété se mêle à la philosophie dans son livre; les élans du cœur s'y associent à ceux de l'idée.

[1] In-18. Paris, Jacques Lecoffre.

« La vérité pure, n'est-ce pas vous-même, ô mon Dieu? Je vous comprends donc éternel, immuable comme elle, sans plus d'hésitation ni d'efforts.

« Vous êtes le rivage immuable devant lequel nous passons emportés par un flot rapide, jusqu'au jour où nous aborderons en vous et prendrons pied dans votre éternité...

« Mon Dieu, vous m'avez créé immortel ; je le sais par le sentiment, par la raison, par la foi. Mais, avant de m'introduire dans le séjour de l'immortalité, vous m'avez arrêté sur le seuil et m'avez imposé un noviciat dans une incarnation passagère sur le théâtre du bien et du mal. Et vous m'avez dit : Voilà mes lois. Heureux qui les suit, malheureux qui les brave ! Tu es libre, moi, je serai juste. »

Voilà comment, dans les *Méditations* de M. Alexis de Jussieu, la contemplation s'anime et s'épanche en vives effusions. Quoique sans ordre bien apparent, ces méditations se suivent et forment un vrai cours de théodicée. Aussi ne nous étonnons-nous point de l'impression qu'elles firent sur le P. Lacordaire quand il les lut pour la première fois.

L'austère religieux ne prodiguait pas ses éloges, on le sait, et n'était rien moins qu'indulgent pour la faiblesse aujourd'hui trop commune chez les gens religieux d'écrire des livres de piété. Si donc il a dit de celui-ci qu'il était « court, substantiel, pieux et éloquent et propre à s'ouvrir bien des âmes, » il faut l'en croire. Quiconque le lira dans le recueillement de la pensée, comme le P. Lacordaire, ratifiera, nous n'en doutons point, son jugement.

VI

L'histoire que nous savons le moins, en France, celle du moins que nous apprenons le plus tard, c'est la nôtre. Comme la chèvre que la paysanne attache à un arbre et qui va tout au bout de sa corde chercher d'abord les plus lointains brins d'herbe, c'est l'histoire des temps et des lieux les plus éloignés de nous que nous commençons par apprendre. L'histoire de notre pays ne vient que plus tard. Quant à celle du lieu où nous sommes nés, nous ne l'étudions jamais. Aussi ne savons-nous rien, généralement, de ce qui s'est passé avant nous sur le coin de terre qui nous a reçus à notre arrivée dans ce monde, et auquel, pour la plupart, en le quittant nous laissons notre dépouille. Cette ignorance est humiliante et funeste; car, dit excellemment l'auteur d'une *Étude sur le Forez*, dont nous allons parler tout à l'heure, « pour aimer son pays, il n'est pas inutile d'en connaître l'histoire. » Ajoutons que cette ignorance aide singulièrement à l'envahissement de la centralisation dont les périls se révèlent aujourd'hui à tous les yeux. Nous vou-

drions donc voir renaître parmi nous cette piété pour la terre natale, ce culte des souvenirs du pays qui distinguaient nos pères. Aussi ne cachons-nous point notre prédilection pour les travaux d'histoire locale qui se publient en grand nombre aujourd'hui. Plus petit est le point qui en fait l'objet et plus grand est l'intérêt qu'ils nous inspirent.

Ce sera notre excuse auprès de ceux qui ne partageraient pas nos sentiments à cet égard, pour les lignes que nous voulons consacrer ici aux *Essais historiques sur la ville de Saint-Jean-de-Lône*[1], par M. Dhétel. C'est assurément l'une des moins grandes villes de France, que ce modeste chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, comptant à peine deux mille âmes de population, et, à l'exception d'une jolie église mutilée, n'ayant pas un monument, pas une maison de quelque valeur artistique. Mais Saint-Jean-de-Lône a dans son passé un grand jour. A une époque relativement récente, sa population s'est montrée héroïque, et, seule, au risque de périr toute entière sous le glaive des pandours du général Galas, elle lui barra résolûment le chemin de la Bourgogne, sur laquelle il se ruait avec ses bandes sauvages. Cet acte de courage, que les historiens de la France n'ont pas dédaigné d'enregistrer, a jeté sur la pauvre bourgade un reflet qui brille encore après deux cent cinquante ans: longue durée pour les souvenirs, chez nous!

Est-ce par là seulement que Saint-Jean-de-Lône compte dans le passé? non! on cite d'elle encore un siége glorieusement soutenu déjà au treizième siècle. Ses prétentions à remonter à l'époque gallo-romaine et plus haut sont d'ailleurs fondées. Le nom de *Lône* serait, au dire des savants, le diminutif de celui de Latone, qui lui serait venu d'un temple élevé par les Romains en ce lieu à la mère d'Apollon, probablement sur l'emplacement d'un sanctuaire gaulois de Belen, l'Apollon de nos aïeux les Celtes, auquel les Romains avaient fait l'honneur de le confondre avec celui de leur mythologie. « On sait, dit spirituellement M. Dhétel, que les Romains, gens très-habiles, ne s'amusèrent pas à rompre brusquement en visière avec les idées hiératiques des Celtes; nous allons les voir à l'œuvre, déplacer pied à pied le druidisme et se l'assimiler quand cela sera possible. Généralement, là où fut un établissement, un monument romain du caractère religieux, là fut aussi et antérieurement un monument semblable d'origine celtique: la seconde superstition n'a fait que déplacer la première. A son tour, le christianisme n'eut pas seulement à balayer tous ces odieux vestiges; il lui fallut souvent, pour déraciner de l'esprit des populations les souvenirs païens, prendre la place des temples et des idoles et consacrer par une fondation pieuse en l'honneur de la vérité chrétienne, les lieux souillés par le culte héréditaire de l'erreur. »

C'est là une vue ingénieuse que justifient, pour ce cas particulier, les in-

[1] In-8. Dijon, chez Rabutot.

ductions de toute sorte. Ce lieu, qui en a si peu aujourd'hui, eut donc, dès le temps des Gaulois, une certaine importance. Après eux, il eut l'honneur, ou le malheur plutôt, d'être traversé par une voie romaine, dont les vestiges sont encore maintenant très-visibles et dont l'établissement et l'entretien, dans une contrée où la pierre est inconnue, dut être une affreuse charge. Un blockhaus, comme nous dirions aujourd'hui, un *castellum*, comme on disait à Rome, y fut construit de bonne heure apparemment, ainsi que le ferait présumer une enceinte encore circonscrite de fossés il y a peu de temps, et qui porte le nom de *château*, bien que jamais il n'y ait eu là de forteresse féodale. Des débris de constructions romaines en assez grand nombre dans le voisinage et dans les parties les plus agréables du site attestent l'existence de *villas*, et, par conséquent, d'un centre notable de population.

Là, pour le moment, s'arrête le travail de M. Dhétel, travail excellent où il y a de l'érudition, de la critique, des vues justes, quoiqu'un peu confuses, et des aspirations auxquelles nous ne saurions trop applaudir; nous en souhaitons vivement la continuation.

VII

Ces monographies ont toutes un tort à nos yeux, c'est d'être écrites pour les savants, c'est-à-dire pour la minorité de ceux qui auraient intérêt à les lire. Nous en voudrions, nous, qui le fussent pour la foule. N'est-ce pas, en effet, aux masses sédentaires qu'il conviendrait surtout d'enseigner ce qui s'est passé dans le lieu où la Providence a placé leur berceau, et qui pour elles doit être le monde? Elles l'aimeraient d'autant plus qu'elles le connaîtraient mieux. Donc, au lieu de ces arides abrégés d'histoire de France qu'on met, dans nos écoles primaires, entre les mains des enfants, lorsqu'ils savent lire, nous voudrions qu'on leur donnât d'abord, sinon l'histoire de leur ville ou de leur village, du moins celle de la province dont ce village ou cette ville faisait autrefois partie. Ce serait, pour leur donner le goût de l'histoire de leur pays, un moyen plus sûr que celui qu'on emploie. Leur esprit procéderait là par la voie qui a le plus d'attrait, celle du simple au composé, et aurait où rattacher les faits généraux, qu'autrement il éprouve tant de peine à classer. A la vérité, il faudrait, pour cela, que ces histoires de villes, de villages et de provinces à l'usage des enfants et du peuple existassent, et nous savons trop qu'il n'en est rien. Mais serait-il donc si difficile d'en faire? Si les écrivains habiles qui plaident aujourd'hui pour la décentralisation administrative voulaient consacrer leur plume à cette humble tâche, nous

aurions bientôt des chefs-d'œuvre dont l'effet serait plus grand, nous n'en doutons pas, que celui des plus éloquentes discussions.

Nous avons sous les yeux un essai très-heureux de ce qui pourrait être fait en ce genre. C'est un Précis de l'histoire du Forez [1], dont nous avons parlé plus haut, et qu'à ce titre nous tenons à signaler. Bien qu'il soit l'œuvre de l'un de nos collaborateurs, nous sommes à l'aise pour parler de ce travail, car il a obtenu, avant les nôtres, des suffrages décisifs : le congrès scientifique de France, devant lequel il a été lu, à Saint-Étienne, le 12 septembre dernier, en a demandé unanimement l'impression.

Cette étude, ainsi que l'appelle modestement l'auteur, n'est pas, à proprement parler, un précis de l'histoire du Forez, comme nous venons de le dire, mais plutôt un tableau qui en offre l'ensemble et en met les traits principaux en relief. Le ton en est simple, la couleur sobre; rien n'y vise à l'effet. Le sentiment qui a inspiré ces pages n'a pas produit sur l'auteur l'illusion que causent trop souvent les petits objets considérés isolément. M. de Meaux, quoiqu'il l'ait étudiée avec amour, ne s'est pas exagéré l'importance de sa province natale, et n'a pas cherché à grandir son rôle dans l'histoire de notre pays. Subordonné dans sa première et sa dernière période d'existence personnelle, le Forez n'a fait un peu figure que sous ses comtes, dont la première race s'éteignit au onzième siècle et la seconde au quatorzième; il passa alors, par les femmes, dans la maison royale des ducs de Bourbon, qui s'occupèrent peu de ses affaires, mais dont les affaires l'occupèrent beaucoup, dit M. de Meaux. En effet, l'histoire particulière du Forez, à partir de cette époque, se mêla chaque jour davantage à l'histoire générale de la France, et n'eut presque plus rien d'individuel. Cependant cette pâle et courte existence ne laisse pas d'intéresser : c'est qu'elle n'offre rien que de loyal et d'honnête. Réuni de bonne heure à la couronne, le Forez lui est toujours resté fidèle.

On a sollicité M. de Meaux, dans sa province, de donner de son travail, publié avec luxe chez M. Perrin, une édition populaire et de le mettre à la disposition des écoles élémentaires. S'il cède à cette prière, et nous l'y engageons fort, nous prendrons la liberté de lui conseiller, dans l'intérêt de ses futurs lecteurs, quelques légers développements à la première partie, c'est-à-dire à la constitution du comté de Forez. Un mot sur l'organisation féodale de notre pays serait là nécessaire, à notre avis; il importe, pour l'intelligence des faits postérieurs, de montrer aux enfants ce que furent, dans l'origine, ces comtes qu'ils vont voir défiler devant eux, et comment, de simples administrateurs qu'ils étaient sous le grand et puissant empereur Charlemagne, ils se rendirent héréditaires sous ses timides et faibles successeurs. La dualité du pouvoir des comtes et de l'autorité des archevêques

[1] *Étude historique sur le Forez*, par M. le vicomte de Meaux. In-8. Lyon, imprimerie de Louis Perrin.

serait aussi à expliquer un peu, afin de prévenir le scandale de leurs longs et sanglants débats. Ces préliminaires bien établis, les faits s'entendraient d'eux-mêmes. Sans augmenter beaucoup le volume, qui n'est pas gros, on pourrait peut-être aussi développer un peu plus l'épisode final de la confiscation du comté sur le Connétable, opérée en vertu précisément des lois de cette constitution féodale sur laquelle nous réclamons quelques détails. En ajoutant à son travail ces légers et faciles perfectionnements, M. de Meaux lui donnera un attrait de plus pour les lecteurs qui l'attendent, et atteindra plus sûrement, croyons-nous, le but qu'il se propose, et que se proposait aussi son compatriote d'Urfé en publiant l'*Astrée;* à savoir : « de rendre le lieu de sa naissance et de sa demeure le plus honoré et renommé que possible. »

VIII

Nous connaissons peu la littérature arabe du moyen âge. A part les *Mille et une Nuits*, quelques livres de médecine, quelques commentaires d'Aristote et quelques chroniques, c'est tout ce que nous en savons. Or, il paraît que cette littérature était très-riche, notamment en fictions guerrières. C'est du moins ce qu'affirme un savant très-compétent, M. le docteur Perron, directeur du collége arabe d'Alger, qui nous en donne aujourd'hui un échantillon très-curieux. *Glaive-des-couronnes* [1] (tel est le titre de l'ouvrage dont M. Perron publie la traduction) est un roman de guerre qui ressemble de très-près à nos romans de la Table-Ronde; c'est une suite d'aventures s'enchaînant l'une l'autre, du commencement à la fin, comme les anneaux d'un immense collier, ou plutôt comme les mailles d'un vaste réseau qu'a formées et que retient le même fil. Ainsi que dans Lancelot du Lac, dans Perceforest, le héros s'en va à la recherche d'une princesse renommée pour sa beauté et sa vertu, et tombe, au premier pas, dans une rencontre dont son intrépidité ne le tire que pour l'engager dans une seconde qui le conduit à une troisième, et ainsi jusqu'au dénoûment qui est ici, non-seulement la conquête de la princesse recherchée, mais un mariage heureux et un grand nombre d'enfants. La magie, les enchantements, les prodiges abondent. Mêmes sentiments, même esprit que dans nos romans de chevalerie : protection du faible, respect de la parole donnée, mépris pour la félonie, et, par-dessus tout, zèle pour la foi et dévouement pour la religion; voilà les qualités du chevalier arabe, tel que nous le représente « Glaive-des-Couronnes. » Ce

[1] *Glaives-des-couronnes*, roman traduit de l'arabe, par M. le docteur Perron, directeur du collége arabe-français d'Alger. 1 vol. Benjamin Duprat, éditeur.

guerrier était le fils unique du roi Charahbîl. L'histoire de son enfance est presque exactement celle de Charlemagne dans notre roman de *Berte au grand pied*. Son père avait voulu le faire périr, parce que les astrologues, interprétant une de ses visions, lui avaient annoncé que cet enfant ferait un jour le malheur du monde, qu'il introduirait l'idolâtrie, c'est-à-dire le christianisme dans ses États, et qu'il ne tomberait que quand le Prophète susciterait un vengeur. En conséquence, Charahbîl avait ordonné qu'on le conduisît à une distance de trois jours dans le désert, et que là on lui tranchât la tête. Mais les esclaves chargés de cet ordre, touchés par les grâces de l'enfant et les pleurs de sa nourrice, les déposèrent l'un et l'autre dans une caverne avec un peu de nourriture et s'en retournèrent auprès de Charahbîl, à qui ils contèrent qu'à cause de la chaleur qui l'avait putréfiée dans la route, ils n'avaient pu lui apporter la tête de son fils. Le roi les crut et se rassura sur l'avenir de ses États. Cependant l'enfant vécut, grâce aux soins de la Providence, représentée par une biche qui, à la place de celui de sa nourrice que la douleur avait tari, le nourrit de son lait, comme dans la légende de Geneviève de Brabant. Un émir, vassal de Charahbîl, le découvrit un jour dans une chasse, l'emmena dans son palais et l'adopta. A quelque temps de là, Charahbîl étant menacé par un prince idolâtre, convoque le ban et l'arrière-ban de ses vassaux. L'émir, qui avait recueilli Glaive-des-Couronnes, se rend à l'appel de son suzerain, et conduit avec lui son fils adoptif, qui avait alors dix-sept ans et était d'une bravoure déjà célèbre. Le combat s'engage, Charahbîl, sur le point d'être vaincu, songe à son fils qu'il a fait mourir, et qui, s'il vivait, serait en âge de le défendre. A ce moment Glaive-des-Batailles, opère une charge désespérée qui change le sort du combat. Les ennemis de Charahbîl sont défaits et contraints d'embrasser l'islamisme. Charahbîl vainqueur reconnaît son fils dans le jeune héros qui lui a donné la victoire, et, rassuré dès lors sur son orthodoxie, n'hésite pas à le proclamer son successeur.

Ce n'est ici que le prélude des aventures de Glaive-des-Batailles; je m'y suis arrêté pour signaler leur singulière ressemblance avec celles de plusieurs de nos romans de chevalerie. Cela n'est pas aussi sensible dans les événements qui suivent, mais les rapports sont encore très-nombreux. Au premier aspect, on est tenté de voir dans ce roman, dont la date inconnue d'ailleurs, ne doit pas être de beaucoup postérieure aux croisades, une imitation de nos romans occidentaux. Ce qui confirmerait dans cette conjecture, c'est cette ressemblance des sentiments que j'ai déjà signalée. Mais ces sentiments ne venaient-ils pas du fond de la nature arabe, et ne s'est-on pas trompé en faisant de Saladin un copiste jaloux des chevaliers chrétiens? Quant à ces histoires d'enfant exposé et sauvé miraculeusement, où nous serions tentés de reconnaître un emprunt fait à nos poëmes féodaux, ne sont-elles pas elles-mêmes d'origine orientale, et ne les retrouvons-nous pas dans les plus vieilles légendes, celle de Cyrus entre autres? Les Latins et les Ara-

bes n'ont-ils pas eu les uns sur les autres, au moyen âge, une influence égale? n'ont-ils pas donné, chacun de leur côté, autant qu'ils ont reçu? Le traducteur aurait pu, mieux qu'un autre, nous aider dans la solution de ces divers problèmes. Mais il ne se les est pas même posés; à peine dans sa courte préface nous dit-il un mot sur l'âge du roman, se bornant à le déclarer, vu son style, de date relativement moderne, c'est-à-dire, si nous comprenons bien, postérieur aux croisades. Seulement M. Perron nous apprend que, outre les contes dans le genre des *Mille et une Nuits* que tout le monde connaît, et les romans de cape et d'épée comme il appelle *Glaive-des-Couronnes*, la littérature arabe, très-conteuse comme chacun sait, possède des récits d'un genre tout différent; ce sont des voyages merveilleux où le fantastique dépasse toutes les limites du surnaturel. Il nous promet la traduction prochaine d'une de ces fantasmagories, intitulée : *Le voyage aux îles de Wâk-Wâk.* Nous enregistrons volontiers cette promesse, mais nous prions le savant directeur du collége arabe-français d'Alger, d'être une autre fois moins avare de renseignements historiques sur les ouvrages qu'il veut bien nous donner et qu'il traduit d'ailleurs si bien.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

24 Février 1863.

I

Au moment où nous tracions les dernières lignes de notre dernière chronique, la discussion de l'Adresse s'ouvrait au Sénat. Avant que *le Correspondant* n'eût eu le temps d'arriver à tous ses abonnés des départements, cette discussion était close. Deux séances pour traiter de toute la situation intérieure et extérieure du pays, c'est moins de temps qu'on n'en aurait mis pour donner une simple lecture des documents officiels sur lesquels le débat devait s'engager. Est-ce là une de ces imitations des usages de l'Angleterre qui sont en si haute faveur depuis quelque temps? On sait en effet que nos voisins n'ont jamais attaché la même importance que nous à la réponse du parlement au discours de la couronne. Mais, on sait aussi que les chambres anglaises pendant toute leur session et la presse anglaise pendant toute l'année exercent le droit d'interpellation sur des ministres responsables. Qu'on nous donne ou plutôt qu'on nous rende ces deux précieuses facultés, et en faisant le sacrifice des débats académiques de l'adresse nous ne croirons pas, tant s'en faut, avoir lâché la proie pour l'ombre.

Disons en attendant que cette façon par trop cavalière d'en prendre à son aise avec les décrets qui ont élargi naguère le cercle encore si restreint des prérogatives parlementaires, ne pouvait être vue avec faveur par personne. Sans répondre à toutes les exigences de l'opinion que nous représentons, les deux sessions précédentes nous avaient donné le droit de compter au moins sur un échange de discours. Le Sénat trouve-t-il que nous ayons trop de libertés, ou a-t-il compté sur les pétitions pour être amené sur le terrain de la grande politique? Si la publicité des comptes rendus ne suffit plus à combattre cette tendance à l'approbation sans phrases que l'on dit naturelle

aux assemblées qui ne sortent pas du vif courant de l'élection, qu'on y ajoute la publicité des séances, comme un sénateur n'a pas craint de le demander. Mais surtout que les ministres sans portefeuille ne viennent pas s'écrier, comme l'a fait M. Billault après quelques phrases d'explication: « Ne perdons pas notre temps en vaines discussions et votons tous ensemble le paragraphe de l'Adresse ! » On ne peut pas prendre plus carrément le contre-pied de la fameuse lettre impériale qui reprochait au Sénat son manque d'initiative ni mettre à une plus difficile épreuve le bon sens de ceux dont on provoque l'adhésion. Quoi ! vaines discussions que de savoir si la politique de M. Drouyn de Lhuys vis-à-vis de Rome doit différer seulement par les termes de celle de M. Thouvenel? Temps perdu que de demander ce que nous comptons faire au Mexique et si la liberté électorale la plus entière va présider au prochain renouvellement du Corps législatif? Mais, pourquoi sont faire les assemblées politiques, s'il vous plaît, sinon pour débattre de tels intérêts? Et voyez quelle réponse ironique, les hasards innocents de l'ordre du jour ménageaient au ministre trop pressé sans doute de passer à des sujets plus graves. Le lendemain de l'Adresse ainsi votée, le tour de rôle des pétitions forçait la noble Chambre de s'inquiéter du sort des grives, palombes, ortolans et autres volatiles qu'un propriétaire qui n'était pas cependant le fameux M. Vautour, réclamait le droit d'exterminer en toute saison et par tous les engins !

De cette tentative avortée de discussion, un seul souvenir restera, c'est le discours de M. Thouvenel, Ce discours ne risquait pas de nous plaire, puisqu'il avait pour but de justifier une politique que nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre; mais nous reconnaissons que, pour sa dignité personnelle et pour la dignité de l'assemblée où il siége, l'ancien ministre des affaires étrangères ne pouvait faire moins. On en a beau supprimer dans la constitution la responsabilité parlementaire des ministres; on n'arrivera jamais à supprimer dans le ministre ni l'homme ni le membre d'un grand corps politique. Or, on ne tombe pas brusquement du pouvoir sans éprouver le besoin de s'en expliquer devant ses collègues et devant ceux qui vous ont remplacé. M. Thouvenel s'est acquitté de ce soin avec un curieux mélange de discrétion et de franchise. Il a parfaitement démontré qu'après la publication au *Moniteur* de sa dépêche explicative de la lettre impériale du 20 mai et de la réponse de M. de Lavalette, le seul pas qui restait à faire, c'était le rappel de nos troupes et l'abandon de la souveraineté pontificale. « Mais j'affirme, a-t-il dit aussitôt, que jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, je n'ai pas prononcé un mot, je n'ai pas écrit une ligne qui n'ait été le reflet exact et fidèle des instructions de Sa Majesté. » Et le journal officiel ajoute entre parenthèse : M. Billault, ministre sans portefeuille, fait un signe d'assentiment[1].

[1] *Moniteur* du 30 janvier.

Au Corps Législatif, les choses ont marché tout autrement quant à la forme mais de même quant au résultat. On est allé moins vite à la même conclusion : le vote du projet d'Adresse sans la plus légère altération du texte mis en délibération. Mais au moins n'a-t-on pas craint cette fois de perdre son temps à parler des affaires du pays. Toute l'histoire parlementaire de cette quinzaine est contenue dans les amendements des cinq députés de la gauche qu'on appelle populairement les *Cinq*. Ils n'ont été que cinq en effet, sinon à combattre du moins à rester jusqu'au dernier moment sur le champ de bataille. Cinq à signer les amendements, cinq à les défendre, cinq à les voter, cinq à rejeter dans chacun de ses paragraphes et dans son ensemble le projet d'Adresse. Cinq noms invariables au fond de chaque scrutin, comme les cinq sous de la légende au fond de la poche du juif-errant, c'est toute la fortune de l'opposition au Corps législatif. Sans eux, la Chambre serait unanime; sans eux, le suffrage universel serait irréprochable. Supposez quatre circonscriptions de moins à Paris, et une circonscription de moins à Lyon, et le pays tout entier appartiendrait au sentiment d'approbation sans réserve qui a dominé les rédacteurs de l'Adresse. Jamais gouvernement a-t-il joui même en rêve d'une si effrayante prépondérance? Je dis effrayante pour lui, car il est naturel qu'un pays qui donne ainsi à son gouvernement plus qu'il ne lui doit, soit porté à lui demander en retour plus que ce gouvernement ne peut lui rendre. Raison de plus, s'est écrié M. Baroche, raison décisive de persévérer dans un système qui a pu produire un tel résultat ! Oui sans doute, si ce système est par lui-même le meilleur qu'on puisse appliquer à un peuple, c'est-à-dire le plus moral et le plus libre ; non mille fois, s'il était par hasard la restriction, le refus, ou l'ajournement de la liberté. Est-il vrai comme vient de l'affirmer M. Granier de Cassagnac, que nous ayons aujourd'hui plus de liberté que nous n'en avons jamais eu, et peut-on attribuer à cet excédant de libertés ce rare phénomène d'un parlement à peu près unanime dont le spectacle nous est offert depuis dix années? Si cela est vrai, M. Baroche a raison de triompher, et rien, absolument rien de ce qui existe ne doit être changé. Le suffrage universel complétement maître de lui-même, c'est l'idéal réalisé. Mais si ce degré de perfection est encore loin de nous, si l'Empereur lui-même, qui doit bien savoir ce qu'il a mis dans la constitution, s'est plu à nous montrer la liberté tantôt comme le couronnement de l'édifice à fonder, tantôt comme la récompense de notre longue sagesse, alors il y a de l'aveu même du gouvernement, un grand progrès à réaliser, de grands abus à détruire, de grandes réformes à provoquer. Tenir la presse par le lacet de l'avertissement, les élections par le lien préalable des candidatures officielles, et venir dire à l'opposition : Voyez comme le pays est de mon avis et quelle est votre impuissance ! cela ne peut même pas s'appeler de l'habileté. Puis, ne nous sera-t-il pas permis de faire observer à M. Baroche dans une chronique qui porte la date du 24 février, qu'il aurait mieux fait de sacrifier ce qu'il a cru devoir dire sur

la presse dont le degré de liberté le stupéfait et sur le droit de réunion qu'il ne veut pas, dit-il, importer d'Angleterre ?

La question de la liberté du scrutin était la première à traiter dans une session qui est destinée à préparer le prochain renouvellement de la Chambre. Aussi l'avons-nous entendu poser dès l'ouverture des débats de l'Adresse dans les excellents et courageux discours de MM. Plichon et Anatole Lemercier. En même temps, un amendement des Cinq la formulait en ces termes : « Les populations comprendront enfin qu'il leur importe d'être représentées par des mandataires choisis en dehors de la volonté du gouvernement qu'ils doivent contenir et contrôler. » C'est ce premier axiome de toute constitution représentative, que nous nous attendions à voir opposer sans ménagement au système des candidatures officielles. Malheureusement, ce n'est pas chose aisée même pour les orateurs les plus rompus aux artifices de l'éloquence que de dire tout ce qu'on peut penser d'un tel système devant une Chambre qui va lui demander dans quelques semaines la troisième confirmation de son mandat de 1852. Les questions utiles mais secondaires du remaniement des listes et des circonscriptions ont donc pris la première place et presque toute la place dans cette importante dissussion.

Que les listes électorales soient incomplètes, livrées trop complaisamment à l'arbitraire des employés de mairies et d'une révision personnelle absolument impossible pour le plus grand nombre des ayants-droit; c'est ce qu'ont vu tous ceux qui ne croient pas que le suffrage universel est de droit divin, et fonctionne uniquement par miracle. Aussi, quand on vient nous dire que la loyauté de l'inscription ou de la radiation a pour garantie la surveillance de neuf millions de citoyens, nous ne nous sentons nullement rassurés, et nous préférerions la garantie moins oratoire de la responsabilité personnelle des magistrats chargés d'établir, de réviser et de garder les listes. Ce qui vient de se passer à Paris, où le nombre des électeurs a diminué de plus de cent mille, pendant que le nombre des habitants a augmenté de près de six cent mille est une démonstration bien saisissante de l'inefficacité des procédés employés jusqu'à ce jour. Et si ce phénomène d'indifférence de la part de la population et tout au moins d'incapacité de la part de l'administration, a pu se produire dans la capitale, que ne pourrait-il donc se passer dans les campagnes où l'esprit public est moins éveillé et les agents de l'autorité plus médiocres ? Pourquoi les registres de l'état politique des citoyens ne seraient-ils pas aussi sévèrement protégés que les registres de leur état civil ? Tout électeur une fois inscrit devrait être inscrit pour la vie et pouvoir demander compte à l'autorité des motifs de la disparition de son nom. Tout individu dont l'administration sait bien trouver le nom et la demeure quand il s'agit de lui réclamer le montant d'une contribution quelconque, devrait avoir action contre elle si elle a eu l'air de l'ignorer quand il s'est agi de lui conférer l'exercice du droit de vote. Que ceux qu'on oublie sur les rôles des percepteurs consentent à être oubliés sur les listes électorales, c'est leur

affaire. Mais tous les autres devraient avoir un recours de droit contre l'inadvertance des maires et de leur agents. On n'est pas électeur parce qu'on est allé à l'Hôtel de Ville vérifier si l'on est porté sur les listes; on est électeur par ce qu'on est Français, âgé de vingt et un ans accomplis, domicilié depuis six mois dans la commune et compris dans aucune catégorie d'incapables. En cette affaire d'ailleurs, l'administration est malheureusement loin de pouvoir se donner pour désintéressée, puisque d'après les déclarations réitérées de M. le Président du Conseil d'État, elle va voir se confirmer par une nouvelle épreuve son influence sur le suffrage universel.

S'il nous paraît facile d'assurer la parfaite intégrité des listes, en accordant la garantie de l'action personnelle à tout citoyen abusivement omis ou rayé, il n'en saurait être de même pour le remaniement des circonscriptions. Les circonscriptions, elles, ne peuvent ni se plaindre, ni appeler en justice M. le ministre de l'intérieur. Elles ne sont pas des personnes morales, du moins dans le sens complet de la loi, et quand elles trouvent par hasard un avocat, ils ne faut rien moins qu'un des talents les plus souples et les plus diserts du barreau contemporain pour faire écouter leur défense par le Corps législatif. Sont-elles donc tout à fait des choses de l'administration, taillables et corvéables tous les cinq ans à la merci des préfets et de leurs candidats? Non, sans doute; en autorisant le remaniement quinquennal des circonscriptions, la loi n'a eu en vue que de faire concorder cette époque avec celle du recensement général de la population qui s'opère aussi tous les cinq ans. Or, comme le nombre des députés d'un département dépend uniquement du nombre de ses habitants et que ce nombre est sujet à varier, on conçoit que des changements peuvent devenir nécessaires dans la répartition des électeurs en colléges. Tel département comme celui de la Seine perd un candidat; tel autre comme celui de l'Eure se trouve en gagner un. Aussi M. Baroche a-t-il soigneusement relevé que sur les vingt-neuf départements où de nouvelles délimitations électorales ont été tracées, quinze se trouvaient dans le cas légal d'avoir vu s'accroître ou diminuer le nombre de leurs députés. Resteraient quatorze départements où, sans y être forcé par le mouvement en avant ou en arrière du chiffre des électeurs, M. le ministre de l'intérieur aurait touché aux divisions consacrées déjà par deux élections. M. le Président du Conseil d'État a trouvé que quatorze sur quatre-vingt-neuf, c'était bien peu, et que ce faible chiffre suffisait presque à justifier l'administration : nous trouvons, nous, que c'est beaucoup, et que l'administration ne devrait avoir le droit, ni quatorze fois ni une, de prendre des arrangements territoriaux dans la seule vue de servir une candidature dont elle a envie, ou de détruire une candidature dont elle a peur. Puis voyez dans quel cercle vicieux tourne et s'essouffle le raisonnement des avocats de M. le ministre de l'intérieur. Le suffrage universel doit, de toute nécessité, être dirigé par le gouvernement, nous dit-on. Pourquoi cela? parce que les électeurs sont si nombreux, si éloignés les uns des autres, qu'ils ne peuvent ni se

connaître entre eux, ni connaître les candidats qui se disputent leurs suffrages, de telle sorte que l'administration leur rend un vrai service en leur offrant l'occasion facile de s'entendre sans désordre et d'agir avec ensemble. Eh bien! voilà des électeurs qui avaient, depuis douze ans, l'habitude de voter à côté les uns des autres, et vous rompez sans y être contraints, sans en pouvoir donner aucune raison sérieuse, cette association naissante, cette petite unité politique que vous aviez pris la peine de créer et d'éduquer. Voilà une ville, un chef-lieu de département, quelle circonscription plus naturelle que l'enceinte de sa muraille d'octroi? Cette circonscription, on va se hâter sans doute de la respecter, on s'estimera trop heureux de la trouver toute faite. Détrompez-vous ! Si, par exemple, cette ville s'appelle Nîmes et que l'on pense avoir à craindre son esprit indépendant et catholique, elle sera tirée à trois circonscriptions, et ses électeurs, comme autrefois les habitants des cités conquises, seront répartis dans une foule de localités éloignées, où ils ne seront et ne trouveront que des étrangers. Ailleurs, ce sont deux faubourgs opposés, que l'on réunit par-dessus tous les clochers de la ville, et des quartiers du centre qu'on fait voter avec des cantons ruraux, infusant ainsi en de savantes proportions dans l'élément urbain que l'on redoute, l'élément agricole que l'on croit docile. Le beau miracle vraiment que des électeurs ainsi aggrégés et désaggrégés n'aient entre eux aucun point de contact et sentent le besoin de recevoir de vous l'impulsion! Seulement, il ne faut pas dire que l'on est contraint de la leur donner; car on aurait juré de les retenir éternellement sous la tutelle administrative qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Qui ne croirait au moins que dans ce champ clos, préparé avec une habileté si peu scrupuleuse va s'engager la lutte la plus ardente et la plus libre entre l'opposition et le gouvernement? Détrompez-vous encore! L'opposition y descendra sans doute, mais désarmée des libertés qui faisaient jadis sa force; le gouvernement au contraire y manœuvrera contre elle avec toute son bataillon de fonctionnaires, et revendiquera hautement le droit de désigner aux électeurs les candidats pour lesquels ils sont priés de se prononcer. Cela s'appelle, c'est M. Baroche qui a dit le mot, diriger le suffrage universel. M. le Président du Conseil d'État, nous trouverait-il bien coupables si, sans incriminer en rien les intentions du gouvernement et en admettant que, dans la plupart des cas c'est le système qui fait le mal et non pas lui, nous nous hasardions à dire maîtriser au lieu de diriger. La question on le devine, n'est pas de savoir si tel candidat peut être fier d'être choisi par le gouvernement au lieu de l'être par le pays, et si le gouvernement à son tour est fier de recevoir comme députés tous ceux qu'il a recommandés comme condidats. Chacun ici-bas, nous le savons, pose sa fierté plus ou moins haut, suivant qu'il lui convient de se grandir ou de se baisser pour la prendre. Mais, que reste-il, nous le demandons, pour la fierté des électeurs? Quand ils auront accordé leurs votes à l'autorité qui les

leur réclame publiquement, auront-ils fait acte de courage ou de complaisance, preuve de souveraineté ou de subordination? Voyons, M. Baroche connaît-il un seul habitant de la campagne qui, lisant sur les murs de son village: *M. un tel candidat du gouvernement*, et au-dessous une chaude allocution de M. le préfet, ne se sente troublé à la seule pensée de voter contre un personnage si hautement recommandé? Et si le lendemain ce paysan voit entrer chez lui le garde-champêtre qui lui remet de la part de M. le maire son bulletin de vote en même temps que sa carte d'électeur, est-ce qu'il ne confondra pas cette invitation purement officieuse avec un ordre officiel? Et quand il verra toute la colonie des fonctionnaires dont il a besoin chaque jour, depuis le juge-de-paix qui décide de ses procès jusqu'à l'instituteur qui tient ses enfants à l'école, se démener en faveur du candidat de M. le préfet, comme un employé sait se démener quand il s'agit d'une révocation à craindre ou d'un avancement à mériter, que restera-t-il de courage au pauvre électeur? Pensez-vous qu'il ira au scrutin aussi libre, aussi dépouillé de toute crainte que si le préfet n'eût point fait de proclamations ni le garde-champêtre de tournées? Soyons de bonne foi; le paysan qui pour la stérile satisfaction de jeter dans l'urne un nom plutôt qu'un autre, osera s'exposer au mécontentement de tous les agents de l'autorité et braver les dangers dont son ignorance aggrave encore le tableau, ce paysan sera tout simplement un héros. Or, le suffrage universel n'est pas fait seulement pour les héros, il est fait pour tout le monde. Nous ne lui demandons, quant à nous, que de se produire dans les conditions normales de tout acte moral de l'homme qui a été créé intelligent et libre.

Mais, nous dira-t-on, vous ne voulez donc pas que le gouvernement se défende? Vous voulez le livrer sans protection aux entreprises des partis? Dieu nous garde d'être à ce point privés de sens et de justice! Seulement que le gouvernement se défende par ses amis et non par l'administration.

Entre les deux systèmes, la différence est radicale. Ses amis sont à lui; mais l'administration est à nous; elle est la chose de tous, la chose publique; elle est instituée pour protéger l'ordre, procurer la prompte exécution des lois, ordonnances et règlements, et nullement pour assurer l'élection de tel ou tel député qu'elle veut bien désigner par avance à notre choix. Le préfet de la Seine est tout autant le préfet de M. Picard que le préfet de M. Véron. C'est le budget qui défraye l'existence de l'administration et c'est nous qui payons le budget. Mettre en ligne de bataille contre cette chose fantastique que vous appelez, par un reste de vieille habitude, l'opposition, cette force présente partout qu'on nomme l'administration, c'est rendre toute tentative de lutte impossible dans la plupart des colléges et dérisoire dans beaucoup d'autres. Quand M. Baroche parle de la redoutable organisation de nos comités, il nous flatte, nous le craignons bien, mais il constate en même temps le droit que nous aurions d'en établir. Or, qui pourrait empêcher les amis des députés sortants de prendre cette heureuse initiative, et de se déclarer

une bonne fois indépendants de la protection administrative? Ce n'est pas le nombre qui leur manquera car c'est bien à eux et non aux préfets, qu'ont été données ces 5,462,000 voix contre 559,000 seulement laissées aux candidats non administratifs dont M. Baroche a fait le compte. Ce n'est pas l'audace non plus. Ne lisions-nous pas hier sous le nom de l'un des orateurs les plus importants de cette majorité qu'il a appelée, en se faisant tort à lui-même, « la majorité sans fantaisie » la déclaration suivante : « La preuve la plus évidente que la France est mûre pour la liberté, c'est qu'elle en jouit, *depuis* 12 *ans surtout*, dans des proportions qu'elles n'atteignit à aucune autre époque de son histoire [1]. »

Quant à l'administration elle-même, ce qu'elle gagne à cette abusive extension de son influence, c'est d'abord de se débarrasser de toute apparance de responsabilité devant l'opinion publique. Placés entre les journaux qu'ils peuvent supprimer et les députés qu'ils font nommer, les préfets n'ont en effet que rarement à craindre qu'aucun de leurs actes soit denoncé ni au gouvernement ni au pays. Admettons que la surveillance de l'autorité supérieure suffise à nous garantir contre toute fantaisie par trop personnelle de ces empereurs au petit pied, qui nous garantira contre la direction générale donnée par M. le ministre de l'intérieur? Supposez par exemple qu'on fasse promener par autorité de police sur toutes les scènes de province une pièce de théâtre qui est un outrage pour une partie de la population; supposez qu'à Nîmes, dans une ville où l'on ne peut jouer ni *Tartuffe* ni *les Huguenots*, un préfet couvre la ville d'infanterie et de cavalerie pour se donner la joie d'aller applaudir *Giboyer ;* supposez qu'à Toulouse, on fasse colleter, emprisonner et condamner ceux qui ont osé répondre par des coups de sifflet, aux insultes de la comédie protégée [2]. Est-ce qu'autrefois il ne se serait pas trouvé un député du Midi pour demander compte au gouvernement du trouble jeté pour une cause si misérable dans des populations si paisibles mais si inflammables? Est-ce qu'on a pu y songer aujourd'hui?

En définitive, tant que le gouvernement voudra être présent dans l'élection, je ne dis pas par ses amis, ce qui serait légitime, mais par sa hiérarchie administrative, il y sera maître. Les plus belles déclarations officielles en faveur de l'indépendance du vote ne pourraient rien contre la nature des choses et la force de l'habitude. Plus il sera sincère dans son désir d'asurer au pays la pleine liberté électorale, plus il prouvera qu'elle est incompatible avec l'intervention directe des préfets et des maires. S'il fallait croire comme vient de le déclarer M. Ferdinand Barrot au Sénat [3], qu'on ne pourrait livrer

[1] *Nation* du 19 février.

[2] Voir le *Compte rendu des débats judiciaires à l'occasion de la représentation du* Fils de Giboyer *à Toulouse.* (Se vend au profit des ouvriers de la Seine-Inférieure, à Paris, chez Dentu; à Toulouse, chez Delboy.)

[3] Voir au *Moniteur* du 22 février le rapport sur la pétition Thévenot.

le suffrage universel à ses influences naturelles sans danger pour l'ordre et pour la dynastie, il faudrait reconnaître ou que le gouvernement se calomnie lui-même, ou que le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué, est bien peu capable de garder ses conquêtes. Dans un livre d'hier qui nous a paru à première vue tumultueux comme une arène où l'erreur et la vérité combattent tour à tour sous le même drapeau, M. Proud'hon assure que la France se démoralise faute d'une idée [1]. Nous croyons, nous, que ce qui lui fait faute, c'est le moyen de se gouverner par elle-même. Au lieu du mot excessif de fédération, prenez le mot politique de décentralisation, et tout devient aussitôt facile, naturel et légitime. Une très-remarquable brochure qui nous arrive de Metz et qui a été justement honorée des plus hautes approbations du monde politique, vient nous révéler fort à propos les vrais rapports qui pourraient exister entre la liberté électorale et la liberté administrative : « Nous ne voyons, dit l'auteur anonyme de cette curieuse étude, que dans la décentralisation, le moyen sincère d'organiser le suffrage universel, de l'éclairer et de le guider en lui laissant *avec son initiative* sa force et sa liberté [2]. » Nous recommandons cet excellent nouveau livre lorrain à tous ceux que n'effrayent pas les lectures qui donnent à réfléchir.

II

En fait de politique étrangère, trois questions principales, l'Italie, le Mexique et la Pologne devaient prendre place dans les débats de l'Adresse. Que dire sur la première d'entre elles que nous n'ayons cent fois redit depuis quatre années? Qu'ajouter sur la barbarie piémontaise, après ce récit publié par la *Gazette de France* où l'on voit un noble volontaire de Gaëte, un ancien officier de l'armée française, un héros de Sébastopol condamné au bagne et ferré au pied par M. de Lamarmora, qui naguère faisait campagne à côté de nous en Lombardie? Cette pièce navrante aura eu du moins le résultat de susciter dans la *Presse* la généreuse protestation de M. de Girardin en faveur du malheureux comte de Christen. Avec un courage dont nous le louons et une hauteur de langage qui lui est ordinaire, M. Keller est revenu sur les faits acquis désormais à l'histoire qui assimileront si justement les Piémontais du royaume de Naples aux Russes du royaume de Pologne.

[1] *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution*, par Proud'hon. 1 vol , chez Dentu.

[2] *Décentralisation et régime représentatif.* Metz, chez Rousseau-Palley; Paris chez Didier.

Au même moment, un rapport lu au parlement de Turin par M. Minghetti, ministre des finances, venait compléter cet éloquent tableau du désarroi de la situation italienne. Le ministre a jugé utile de faire observer en commençant qu'on est loin de ces temps qui ont précédé la dernière guerre, où les sept États de la péninsule suffisaient sans emprunts à leurs dépenses avec 700 millions par an. Le déficit réalisé depuis lors s'élève déjà à la somme effrayante (*spaventosa*) de deux milliards. Pour le seul exercice de 1863, il sera, en y comprenant les intérêts du nouvel emprunt, de 400 millions. Quel moyen de parer à une ruine imminente? En Italie, comme ailleurs, il n'en existe que trois : restreindre les dépenses, augmenter les impôts, emprunter. On a vu des États faire appel successivement à chacun de ces moyens. M. Minghetti juge la position assez désespérée pour demander toutes leurs ressources à tous les trois à la fois. Mais c'est sur l'emprunt seulement qu'on a l'air de compter. Comment, en effet, prendre au sérieux des plans d'économies qui se formulent en termes aussi vagues que ceux-ci? 40 ou 50 millions d'*abus à supprimer;* 30 millions à gagner sur un projet de décentralisation des travaux publics dont pas un article n'est encore rédigé; 20 ou 30 millions à rogner sur le nombre et les appointements des employés de l'État. Franchement, nous craignons que M. Minghetti ne flatte encore son pays d'adoption et qu'il n'y ait en Piémont pour plus de 50 millions d'abus à supprimer; mais encore, serait-il convenable de les énumérer et de prouver, par exemple, que ce chiffre déjà respectable ne fait pas double emploi avec les 20 ou 30 millions arrachés à la bureaucratie. Les augmentations de recettes seront demandées à la péréquation de l'impôt foncier, aux droits de douanes, de timbre, d'enregistrement et de consommation. Quant à l'emprunt, il sera de 700 millions effectifs, soit plus de 50 millions de rentes, un de ces emprunts comme la France seule se permet d'en faire lorsqu'elle embarque une armée pour la Crimée. Cette somme pourra sembler un peu forte, dit le ministre, mais au moins nous n'aurons plus besoin d'y revenir. C'est exactement ce que promet le joueur de Regnard chaque fois qu'il a recours à son usurier. D'ailleurs, ne fait-on pas briller aux yeux des prêteurs la séduisante perspective de 218 millions à toucher sur les biens domaniaux, 222 millions sur la caisse ecclésiastique, 150 millions de la vente aux compagnies des chemins de fer construits par l'État, sans parler, comme dernière ressource, de la conversion en rentes des biens des communes et des œuvres pies? Nous ne savons si beaucoup de capitalistes se laisseront gagner à l'étalage de tant de richesses plus ou moins légitimes, mais non encore réalisées. L'industrie, nous le craignons, se fie encore un peu moins que la politique à la constitution définitive du grand royaume italien. Ne lisions-nous pas l'autre jour dans tous les journaux piémontais de Turin et de Paris, l'annonce d'une grande société d'irrigation qui, pour décider les actionnaires à souscrire, ne trouvait rien de mieux que de dire dans son programme : « Les terrains acquis pour le creusement

des canaux sont tous situés *dans le territoire de l'ancien Piémont* » Qu'est-ce à dire, sinon que les acquisitions faites sur la rive droite du Tessin sont jugées plus solides que les autres? Et pour que la leçon fut complète autant qu'involontaire, cette société patronée par les grands noms financiers et politiques de l'Italie s'appelle *Société Cavour!*

Le jour où l'unité italienne à laquelle personne n'a jamais cru sera remplacée par l'indépendance italienne que tout le monde veut, ce jour-là on verra Rome où s'accomplit sans bruit en ce moment l'œuvre salutaire des réformes, rentrer dans les conditions normales de son existence et le gouvernement pontifical se relever comme l'arbre courbé par l'orage. Il appartiendra alors à nos démocrates de nous expliquer pourquoi ils ont poursuivi avec tant d'acharnement un but impossible et reconnu funeste aux intérêts de notre pays. En entendant M. Jules Favre réclamer l'unité de l'Italie comme nous réclamerions l'unité de la France si les Allemands nous avaient repris l'Alsace, nous supposions, par pure chimère, que cette unité vînt à être reconnue compatible avec la souveraineté pontificale et nous nous demandions si on insisterait si passionément pour l'obtenir. Dans une réponse vivement applaudie de la Chambre, M. Billault a réprimé les impatiences du Piémont qui veut devenir grand sans passer par l'âge adulte. « Le temps, a dit le ministre sans portefeuille, ne respecte que ce qu'il a fondé. » Espérons que l'on saura forcer le Piémont à faire comme le temps, c'est-à-dire à respecter, toujours et quoi qu'il arrive, une souveraineté consacrée par plus de onze siècles de durée.

Avant le paragraphe sur la guerre du Mexique qui se rattache par des liens de voisinage à la guerre des États-Unis, M. le vicomte Anatole Lemercier avait rappelé à la Chambre dans un remarquable exposé des antécédents et des conditions présentes de la question américaine, que les vrais intérêts de la France seraient dans le maintien de l'union et son honneur dans la ruine de l'esclavage. « Nous admirons, a dit ensuite un amendement signé par les cinq noms de la gauche mais qui aurait du trouver plus de cinq votants, l'héroïsme de nos soldats combattant au Mexique sous un climat meurtrier et nous leur envoyons nos vœux les plus sympathiques ; mais le soin de l'honneur national ne dispense pas une assemblée politique de juger une entreprise dont elle peut aujourd'hui connaître les causes et prévoir les suites. Les forces de la France ne doivent pas être témérairement engagées dans des expéditions mal définies, aventureuses, et ni nos principes, ni nos intérêts ne nous conseillaient « d'aller voir quel gouvernement désire le peuple mexicain. » Sur ce thème, la Chambre a entendu coup sur coup un discours tout politique de M. Ernest Picard et un habile réquisitoire de M. Jules Favre. De quel droit nous mêlons-nous d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple? On a cru de bonne foi aller à la délivrance de ce pays si peu connu ; mais, qui ne le voit aujourd'hui? nous avons été trompés, c'est de sa conquête qu'il s'agit. Or, cette conquête, pourquoi la tenter?

Par quels moyens? Dans quel urgent intérêt du présent ou de l'avenir? Comment songer à entretenir longtemps en pays hostile une armée de trente mille hommes à deux mille lieues des côtes de la patrie? Si l'accord conclu à Londres entre la France, l'Espagne et l'Angleterre s'est rompu aussitôt que nos troupes ont pris pied à la Vera-Cruz, ne serait-ce pas la faute de notre représentant diplomatique qui a tenu, contrairement à tous les usages, à introduire le remboursement d'une dette privée dans un ultimatum de gouvernement à gouvernement? On devine que M. Jules Favre voulait parler de la créance Jecker. M. Billault, après s'être indigné avec éloquence des calomnies de la presse étrangère, a refait son troisième grand discours depuis un an sur la question mexicaine. Sans avoir eu moins de succès que les deux précédents, nous regrettons d'avoir à dire qu'il ne nous a pas laissé plus de lumières sur le véritable but de cette lointaine et coûteuse expédition.

III

En dépit des élections et du Mexique, la Pologne est la grande émotion du moment. Nos lecteurs verront qu'elle a retrouvé dans *le Correspondant* de ce mois le champion illustre qui, depuis trente ans, a fait retentir si souvent le clairon de son éloquence aux oreilles des oppresseurs et des endormis. Celui qui nous révélait, il y a un an, la nation en deuil, devait nous montrer la nation en armes. C'en est fait ! l'opinion est réveillée, les légions du désespoir tiennent la campagne et les légions du massacre les suivent de près. A chaque courrier ce sont de nouveaux et navrants détails d'héroïsme et de boucherie. Les rares voyageurs qui reviennent de cette contrée sinistre ne parlent que de blessés achevés sur le champ de bataille, de populations décimées, de villages brûlés, de prêtres attachés à la queue des chevaux et traînés au loin par les Cosaques. Les horreurs commises par les Piémontais dans le royaume de Naples sont égalées et dépassées. On ne sait plus si l'on est en Europe ou dans quelque île perdue de la Polynésie. Mais en lisant les faits et gestes de ceux dont M. Billault a blâmé « les passions insurrectionnelles » et que *le Constitutionnel*, toujours trop officieux, a traités de socialistes, on reconnaît tout de suite qu'on est en Pologne, au cœur même de l'Europe chrétienne et chevaleresque. Les gouvernements stupéfaits ne savent exprimer ni leur admiration ni leur horreur. Mais de Paris à Berlin, de Berlin à Vienne, de Vienne à Londres, les peuples sont debout et contemplent dans un effrayant silence cette arène où toute une nation, vierge et martyr, est livrée aux bêtes féroces. Chacun se sent provoqué par cet abominable abus de la force, sanctifié par ces âmes de héros qui

vont chaque jour porter au ciel le rachat de leur malheureuse patrie. Au lendemain de la séance où le Corps législatif avait entendu sans protester des paroles que la tribune du Sénat rétractera, nous en sommes sûrs, au premier jour, un prêtre qui a révélé le vrai mot de son génie et de son action sur les âmes en intitulant un de ses livres : *les Sources*, parlait pour nous tous dans une chapelle de Saint-Étienne-du-Mont. Tous ceux qui suivent les savantes conférences du P. Gratry, tous ceux qui sont dignes de sentir l'ascendant de cette éloquence faite seulement avec des idées, tous ceux qui admirent ce rare et puissant accord d'un esprit si fermement arrêté aux solutions de la science et d'une imagination si sensible aux séductions de la poésie, tous ceux-là, qu'ils viennent de l'École polytechnique ou l'École normale, du cloître ou des salons, garderont un long souvenir de ce sublime élan de sympathie, d'indignation et d'espoir en Dieu. Quelle grande politique on peut faire cependant sans s'en douter et précisément parce qu'on n'en veut pas faire !

Les amis de la Pologne ont été heureusement moins déçus à la Chambre des lords qu'au Palais-Bourbon. Grâce à la merveilleuse élasticité de ses institutions, le gouvernement anglais qui s'était d'abord pleinement rallié à la déclaration de M. Billault, a pu revenir avec éclat à des sentiments plus en harmonie avec le sentiment public. « Je souhaite un cœur tranquille, avait écrit le prince Czartorisky dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, à ceux qui se croient tenus de nous plaindre pour se sentir plus libres de nous ôter toute espérance... Nous ne demandons qu'une chose et nous avons le droit de la demander : c'est qu'on respecte la dignité et la réserve de notre malheur, c'est qu'on ne renverse pas les rôles à ce point que ceux qui sont frappés, ceux qui meurent soient les criminels, les perturbateurs, et que ceux qui frappent soient les généreux et les magnanimes ; c'est qu'on ne nous renvoie pas sans cesse à la grandeur d'âme et au libéralisme de la Russie. »

Lord Russel ne pouvait rester longtemps sous le poids de cette faute. Interpellé par le comte Malmesbury, il a saisi cette occasion refusée par la constitution à nos ministres de faire connaître à la Chambre des lords les vraies origines du mouvement polonais : tout en prétextant qu'il ne voulait porter aucun jugement sur ce qui se passe en Pologne, il a déclaré que le mode de conscription pratiqué dernièrement à Varsovie était « la mesure la plus imprudente et la plus injuste que le gouvernement russe ait jamais prise et que nul ministre anglais n'oserait s'aventurer à la défendre. » Les applaudissements de la haute Chambre et l'excellent effet produit sur l'opinion publique déjà très-émue à Londres, prouveront de ce côté du détroit que le droit d'interpellation a quelquefois du bon : « Quant à la Prusse, a ajouté le chef du *Foreign office*, je n'ai pu m'empêcher de dire à son ambassadeur qu'à mon avis le gouvernement prussien en prenant part à la répression de cette insurrection, se rendait en quelque sorte responsable, après le fait,

des mesures de conscription prises par la Russie. » Voilà donc le blâme du gouvernement anglais publiquement attaché à l'acte de la Russie qui a provoqué le soulèvement des Polonais et à la convention intervenue entre la Russie et la Prusse. Ce dernier incident n'apparaît-il pas comme une issue providentielle ouverte par les oppresseurs de la Pologne à l'intervention diplomatique des Puissances? On ne pourra pas les accuser de violer le principe de non-intervention, puisque c'est pour se plaindre qu'il n'ait pas été respecté qu'elles prendront la parole. La Prusse elle-même d'ailleurs est loin de suivre le ministère Bismark dans la voie où il s'engage. Là aussi, les institutions constitutionnelles vont profiter à la cause du droit. Supposez un gouvernement absolu sur les bords de la Sprée, et le roi Guillaume serait libre en ce moment de mettre le feu à l'Europe et d'engager la guerre qu'il rêve depuis longtemps contre l'Autriche. Il s'en faut en effet que cette troisième puissance copartageante entrée depuis peu dans le droit chemin de la liberté fasse cette fois cause commune avec ses complices de 1772. Le cabinet de Vienne a déclaré qu'il ne prendrait aucune part à l'insurrection non plus qu'à la répression. Aucun corps d'armée ne sera envoyé en Galicie, comme la Russie le désirerait; aucune garnison ne sera renforcée comme la prudence semblerait le conseiller. L'empereur d'Autriche aurait noblement répondu, suivant lord Russel, qu'il voulait se fier entièrement à son peuple.

Quant au gouvernement français, s'il n'est pas téméraire de juger de ses impressions actuelles par le changement de ton de sa presse domestique, on peut affirmer qu'avant très-peu de jours sa protestation sera venue se joindre à celle de l'Angleterre et favoriser les bonnes dispositions de l'Autriche.

IV

Pendant que des armées françaises se promènent dans des régions séparées de nous par tout un hémisphère, nous ne nous doutons guère qu'à nos portes, la conquête le plus légitime, la plus récente et la plus laborieuse de nos armes est livrée à une profonde émotion. Quelques expressions d'une lettre impériale insérée au *Moniteur* du 7 de ce mois et à peine remarquée par la presse parisienne, ont jeté la consternation en Algérie. L'annonce d'un sénatus-consulte qui doit accorder aux tribus arabes, à titre incommutable et en toute propriété, les immenses territoires qu'elles n'ont jusqu'ici détenues qu'à titre précaire, et que désole leur détestable mode de culture; la crainte de voir, par suite de cette mesure, le sol manquer à la colonisation européenne, et par-dessus tout la qualification malheureuse de *royaume arabe* attribuée à une terre baignée du sang français et qui se plaisait déjà

à se considérer comme une prolongation de la France, c'est là, nous écrit-on, ce qui a produit parmi nos compatriotes d'outre-mer une douloureuse et inexprimable surprise. Tout l'avenir de la colonie semble menacé et des faillites nombreuses sont venues compliquer une situation commerciale déjà très-pénible. Dans cette crise, les Algériens donnent un exemple dont la mère patrie pourrait profiter. Au lieu de désespérer d'eux-mêmes, ou de s'abandonner passivement au sort que l'administration peut leur réserver, ils s'organisent en comités, préparent des députations, cherchent à agir par tous les moyens en leur pouvoir sur l'opinion de la France. A en juger par les journaux qui nous parviennent, l'administration locale, de son côté, laisse à ce mouvement une liberté qui pourrait aussi servir ailleurs de modèle. Une discussion très-franche et même une critique assez amère de l'acte impérial n'ont jusqu'ici entraîné aucun avertissement. A peine un simple communiqué dans les termes les plus conciliants. Enfin ce qui nous frappe le plus dans le spectacle de cette agitation légale, c'est de voir le chef spirituel du diocèse, peu flatté, nous le concevons, de se trouver le métropolitain d'un *royaume arabe*, quand il avait conçu le légitime espoir d'être le restaurateur de l'Église de saint Cyprien et de saint Augustin, intervenir avec autant de modération que de hardiesse dans ce débat, et recommander aux prières de ses diocésains, par un mandement spécial, le salut menacé de la colonie. C'est par cette association intelligente aux intérêts et aux sentiments des populations que l'Église a autrefois pris la tête du mouvement social. En Afrique, plus qu'ailleurs, l'Église, dans les malheurs de l'Empire, avait su hériter de toute l'influence politique en se chargeant de tous les devoirs d'une administration défaillante. En faisant la part de la diversité des circonstances, nous ne sommes pas surpris que de tels souvenirs aient heureusement inspiré le prélat éclairé et éloquent qui préside aux destinées nouvelles de l'Afrique chrétienne.

Si l'Adresse du Corps législatif ne contient absolument rien sur cette question vitale pour notre colonie dont il avait été du moins fait mention dans l'Adresse du Sénat présentée quelques jours avant la publication de la lettre impériale[1], nous y avons entendu avec plaisir invoquer les sentiments de « la France catholique et libérale. » Cette France, on le sait, est tout à fait la nôtre, et nous ne pouvons que nous applaudir de voir notre vieille devise officiellement adoptée par un des grands corps de l'État. Peut-être ne pensions-nous pas avoir tant d'amis. On ne connaît jamais, a dit le Sage, ni toute

[1] « La richesse publique, disait le Sénat, ferait également un pas notable si la colonisation de l'Algérie parvenait à surmonter les difficultés particulières à cette contrée, où l'intérêt européen et l'intérêt arabe se touchent sans cesse et ne s'assimilent que trop lentement. Le gouvernement de Votre Majesté a annoncé qu'un projet de sénatus-consulte nous serait présenté sur l'importante matière de la propriété arabe. Nous examinerons avec le désir de seconder les vues de Votre Majesté cette mesure qui rentre dans les termes de la Constitution. »

l'étendue de sa force ni toute l'étendue de sa faiblesse. Mais notre joie n'en est que plus sincère, surtout quand nous pensons que, pour le gouvernement comme pour nous, cette appellation ne saurait être purement platonique et rester longtemps sans résultats pratiques.

En attendant, c'est demain jour de fête pour les amis de la France catholique et libérale, et en particulier, il doit nous être permis de le dire, pour *le Correspondant*. Le prince Albert de Broglie vient occuper à l'Académie française le fauteuil que M. de Tocqueville n'avait laissé que pour un jour, hélas ! au P. Lacordaire. C'est M. Saint-Marc Girardin qui doit répondre au récipiendaire. Il ne nous appartient pas de dire d'avance tout le bien que nous pensons de discours que nous ne connaissons pas et d'une séance qui n'a pas eu lieu encore. Voilà deux ans à peine tout Paris s'entassaient sous la coupole de l'Académie pour entendre la voix du grand Dominicain dont la chaire était veuve depuis dix ans, et qu'on ne se doutait pas aller entendre pour la dernière fois. Demain tout Paris reviendra au palais Mazarin pour applaudir l'éloge de ce moine illustre confié par une dernière et délicate attention de ses collègues à l'écrivain qui dans les générations nouvelles a su se montrer le plus digne de louer ces deux noms si glorieusement unis dans la défense de la liberté et de la foi : Tocqueville et le P. Lacordaire !

Léopold de Gaillard.

L'INSURRECTION POLONAISE[1]

I

La *nation en deuil* est aujourd'hui une nation en flammes et en sang. Ce sang qui coule, c'est le nôtre, car c'est celui de nos frères, celui d'un peuple qui nous est uni par des liens intimes et sacrés. En coulant par torrents, il cimente de nouveau, devant Dieu et devant l'histoire, l'indissoluble union de ce que la France estime le plus, de ce que la Pologne personnifie le mieux, la foi, la liberté, le patriotisme.

La Pologne est donc soulevée. Les *légions du désespoir*, comme elles s'appellent, ont apparu et ne disparaîtront, si elles doivent être vaincues, qu'après des funérailles qui laisseront sur la conscience de l'Europe le poids d'un insupportable remords.

Que s'y passe-t-il aujourd'hui? Que s'y passera-t-il demain? On ne saurait encore le définir, l'affirmer avec certitude. Mais ce qu'on entrevoit, ce qu'on entend de loin suffit et au delà.

Les faits parlent et avec une éloquence qu'aucune parole humaine ne saurait égaler. Les renseignements ont beau être confus et incom-

[1] Fidèle aux convictions de sa vie entière, M. de Montalembert ne pouvait ne pas élever la voix en faveur de la Pologne opprimée. Il publie chez l'éditeur Dentu un écrit dont il nous permet de donner par avance des fragments.

Pendant que, par la faute des Russes, l'insurrection éclate dans les champs trop souvent ensanglantés de la Pologne, la sympathie, l'horreur, la pitié, s'insurgent aussi dans toutes les âmes honnêtes en Europe. On peut ne pas suivre notre généreux ami jusqu'à ses conclusions, mais ceux même qui le combattront, voudront le remercier avec nous d'avoir donné, comme il en a l'habitude, un langage éloquent à l'émotion publique. (*Note de la rédaction.*)

plets, les stipendiés de la Russie, si nombreux dans la presse continentale, ont beau amplifier ou embellir les bulletins russes, il demeure avéré que l'insurrection, qui a éclaté dans la nuit du 22 janvier, devient chaque jour plus sérieuse, plus étendue, plus redoutable qu'on ne l'avait d'abord supposé. Les insurgés se comptent par milliers. Il n'y a pas un homme, pas une femme, dans toute la vaste étendue de l'ancienne Pologne, dont le cœur ne batte pour eux. Ils prennent et ils gardent des villes, des camps, des points fortifiés; répandus sur toute la surface du royaume, abrités par les bois, les marais, les landes, les lacs, ils abordent jusqu'aux provinces lithuaniennes; vaincus partout où on les rencontre, selon les bulletins officiels, ils reparaissent partout et ne se découragent nulle part. Ces *désespérés* agissent non-seulement en braves, mais en honnêtes gens et en gens comme il faut. Ils renvoient avec des excuses à la grande duchesse Constantin ses lettres interceptées, tandis que les généraux russes, dignes émules des Pinelli et des Fumelli, leur répondent par le massacre, l'incendie et l'extermination.

Sans doute, nous eussions mille fois préféré voir la Pologne persévérer dans la voie douloureuse, mais lente et sûre, où elle était entrée depuis deux ans; où tous ses émigrés, tous ses principaux citoyens désiraient la maintenir; où l'avait guidée cet illustre comte André Zamoyski, qui a su élever jusqu'à l'héroïsme la pratique de la modération et de la légalité; où l'Europe, distraite et démoralisée, ne pouvait s'empêcher de la contempler avec une attention, une sympathie croissante. Mais comment oserions-nous juger à cette distance les causes qui ont produit et justifié le mouvement? Qui donc a, comme toujours, été l'agresseur? Qui donc a exilé du sol de la Pologne le comte André, ce médiateur écouté et respecté de tous, pour le récompenser de sa puissante et généreuse intervention au profit de la paix et de l'ordre? Il est trop facile de vanter la patience ou la prudence quand on est soi-même à l'abri du mal; trop facile de prêcher la confiance à ceux dont on ne partage ni les angoisses, ni les humiliations, ni les colères; à ceux qui se sentent le cœur, chaque jour, traversé par le glaive empoisonné, dont nous ne connaissons ni le tranchant, ni le venin.

Une sage et décente réserve commandait, ce semble, à M. Billault d'hésiter quelque peu avant de déclarer, comme il l'a fait au Corps législatif, que « l'autonomie de la Pologne aura plus à attendre des « sentiments généreux et libéraux de l'empereur de Russie que d'une « tentative insurrectionnelle, dont les efforts ne peuvent appeler que « de nouveaux désastres sur ce malheureux pays. »

Dieu nous garde de prononcer, même dans le milieu restreint de notre chétive publicité, une parole qui puisse encourir la responsabilité d'une seule goutte de sang inutilement versé. Mais Dieu nous garde

aussi de blâmer ou de décourager ceux qui donnent leur sang comme une offrande à la patrie et à l'éternelle justice.

S'il fallait en croire les rapports officiels, tous les insurgés, jugés par les conseils de guerre, auraient déclaré que le clergé a été le principal instigateur du mouvement. Cela est peu probable, mais voici ce qui est certain :

Comme toujours, la foi nationale, qui est l'âme de la Pologne, le sentiment catholique, que rien n'a pu arracher jusqu'ici de ces poitrines généreuses, a fait tout d'abord explosion dans cette lutte nouvelle. Les églises, nous dit-on, sont partout pleines de ces jeunes et vaillants insurgés, victimes volontaires, qui se préparent à marcher à une mort certaine. Ils viennent s'y confesser et y remplir les derniers devoirs du chrétien qui va paraître devant Dieu. Debout et pleins de vie, ils viennent demander le sacrement des mourants; puis, munis de l'extrême-onction[1], ils partent et s'enfoncent dans les forêts pour y mourir en combattant. Avant de succomber, comme les premiers Vendéens, ils bravent les baïonnettes avec leurs faux; ils s'élancent, armés de simples bâtons, sur le canon russe. Ils se font à eux-mêmes de l'artillerie avec des cloches. Comme les catholiques de la guerre de Trente Ans, ils ont, pour mot d'ordre, les noms de Jésus et de Marie. Je n'insiste plus sur cette glorieuse solidarité du catholicisme et du patriotisme polonais, aujourd'hui universellement reconnue et qui ne s'est jamais démentie. A la différence de ce qui s'était vu en 1831, la sympathie unanime des catholiques du monde en a été le prix. Je tiens d'ailleurs à établir que cette sympathie devrait être acquise à la Pologne, quand même la religion y eût été moins évidemment compromise. Je n'admets pas que l'Église ait besoin d'être directement en cause, pour que ses fidèles soient tenus de s'enflammer au nom des grands intérêts de moralité et d'humanité. La justice doit suffire, la pitié, la probité et aussi l'honneur. Quand, il y a quarante ans, les Grecs s'insurgèrent, Chateaubriand ne s'inquiéta pas de leur orthodoxie, pour jeter dans la balance l'épée de sa parole avec le prestige de son génie : et par cela même il rendit à la religion, qu'il aimait et qu'il a si courageusement honorée, un service signalé. S'il en était autrement, si les catholiques ne savaient s'émouvoir que pour leur propres intérêts et, comme tous les égoïstes d'ici-bas, ne s'indigner que de leurs injures personnelles, il faudrait rougir de la petitesse de leur cœur, et gémir sur cette nouvelle dépravation du sens moral, déjà si profondément altéré parmi nous.

Je viens de nommer la Grèce ; j'entends la Grèce de notre jeunesse, non celle d'aujourd'hui qui, malgré sa récente révolution, reste ce-

[1] *Journal de Posen* cité dans *le Temps* du 8 février 1863.

pendant encore digne de sollicitude et dépositaire d'immenses intérêts en Orient. Mais constatons-le, à l'honneur exceptionnel de la Pologne, son insurrection n'est ni une émeute étourdie, comme celle qui s'est accomplie à Athènes, il y a six mois, ou à Paris, il y a quinze ans, et où les vainqueurs éperdus se trouvent plus embarrassés que fiers de leur trop facile victoire. Ce n'est pas non plus un complot tramé dans l'ombre et spéculant sur les profits du jeu sanglant des batailles, comme celui qui a produit la guerre de Lombardie et la révolution italienne. C'est une explosion subite et spontanée, légitime et provoquée, oui, provoquée par un des attentats les plus exorbitants dont notre siècle, fertile en spectacles de ce genre, ait été témoin. C'est la conscription[1] qui l'a fait éclater, une conscription imposée non pas avec les formes équitables et régulières dont ce mot éveille l'idée chez nous, mais avec la sauvage perfidie qui caractérise l'enlèvement des nègres sur la côte de Guinée; une conscription, qui, d'après les instructions secrètes du ministre de l'intérieur et l'aveu public du *Journal de Saint-Pétersbourg*, a eu pour objet de débarrasser le gouvernement des sujets dangereux, et de frapper d'une pénalité monstrueuse les instruments innocents d'une résistance morale dont on ne pouvait atteindre les chefs; une conscription qui transforme ses recrues en galériens; dont le but, est, non d'armer un peuple, mais de le décimer; dont les circonstances offrent toutes celles qui constituent le guet-apens nocturne; dont le résultat est la déportation à vie de vingt-cinq mille jeunes polonais choisis d'avance par la police russe! Et cependant ce monstrueux décret, nous assure-t-on, eût été exécuté sans résistance, supporté avec l'indignation concentrée, avec la résignation frémissante dont les Polonais ont appris le secret, si les bourreaux avaient su se priver d'un raffinement d'effronterie et de dérision que rien n'explique. Le lendemain même de la nuit lugubre ou les victimes, réveillées dans leur lit, avaient été saisies, enchaînées et traînées dans les casernes au milieu de l'horreur universelle, des cris, des larmes, des malédictions de leurs proches, le journal impérial osa déclarer que « le recrutement n'avait rencontré aucune résistance, et que les conscrits n'avaient témoigné que de l'empressement et de la bonne volonté, de la gaieté et de la satisfaction d'aller se former à l'école d'ordre que lui ouvrait le service militaire. »

Cette goutte de poison fit déborder le calice. Ce que n'avait encore pu exciter aucun des attentats commis depuis deux ans à Varsovie et ailleurs, a été l'œuvre du scribe obscur qui a écrit ce mensonge dans sa feuille officielle. Sa main vénale a mis le feu aux poudres. Cet ou-

[1] Cette mesure, qui met le sceau au système du marquis Wielopolski, est très-bien expliquée et appréciée par M. de Mazade, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février.

trage cynique à la douleur et à la pudeur publique prendra rang dans l'histoire à côté de ces outrages à la pudeur des femmes, qui donnèrent le signal, à Rome, de l'expulsion des Tarquins et des Décemvirs, à Palerme, des Vêpres siciliennes. Honneur immortel au peuple que l'injure morale révolte plus que tous les supplices matériels; qui peut tout subir, tout endurer, hormis l'hypocrisie officielle, hormis le mensonge promulgué en son nom et pour son compte. Esclave, soit; mais esclave reconnaissant et satisfait, non; esclave qui se laisse féliciter d'être libre et heureux, non, mille fois non. Garrotté, bâillonné, flagellé, déporté, soit encore; mais sous l'entrave, sous le bâillon. et sous le knout, le Polonais veut au moins que le monde le tienne pour victime et jamais pour complice de la servitude. La mort et la ruine, tous les désastres et toutes les tortures plutôt que l'adhésion silencieuse au mensonge couronné et impuni.

Si ce sont là *des passions insurrectionnelles*, selon le *vocable* de M. Billault, je les souhaite ardemment à toutes les nations chrétiennes, à toutes celles qui n'ont pas résolu ou mérité de tomber en proie aux serres de l'autocratie.

Voilà donc l'incendie rallumé! Et dès à présent, il éclaire divers recoins obscurs du cachot sanglant où gisait la Pologne. Mais cette sinistre lueur ne révèle que des aspects touchants, honorables et favorables à la victime. En vain les calomniateurs officieux de toutes les disgrâces et de toutes les défaites ont-ils feint de découvrir des communistes et des partageux dans le camp des insurgés. On n'y a encore vu que des soldats et des martyrs. La guerre sociale n'existe pas. Il ne surnage aucun indice de cette lutte entre les classes supérieures et inférieures, entre les paysans et la noblesse, entre les prolétaires et les propriétaires, qui est la suprême ressource de tous les despotismes. Deux cent cinquante jeunes gentilshommes, avec un dévouement égal à celui des trois cents Spartiates des Thermopyles, se sont fait tuer à Wengrow pour sauver les faucheurs qui s'étaient armés à leur appel. Toutes les trames ourdies depuis si longtemps pour amener dans la Pologne russe une répétition des massacres de Galicie, ont échoué. Les paysans vont au feu contre les oppresseurs du pays, tout comme les ouvriers des villes, tout comme la jeunesse des châteaux. La *petite noblesse* et la *petite bourgeoisie* chez qui le *Journal de Saint-Pétersbourg* reconnaît « une physionomie à part, » se montrent aussi acharnés que le *petit peuple*, lequel, à son tour, ne se distingue en rien de ces grandes maisons des Zamoyski et des Czartoryski et de tant d'autres dont aucune aristocratie au monde n'égale l'illustration patriotique.

Il y a plus; on peut espérer que, désormais, dans cette lutte séculaire entre la Pologne et la Russie, enfantée par la perversité de

Catherine II, le despotisme sanguinaire et usurpateur ne saura pas plus exploiter la guerre des races que la guerre des classes. Cette arme redoutable se brisera, s'il plaît à Dieu, entre les mains des conquérants. La Russie de 1863 n'est plus, Dieu merci, la Russie de 1831. On y voit chaque jour pénétrer l'élément libéral, encore mêlé de mille scories, mais mille fois préférable à la barbarie brutale et féroce, dont Ivan le Terrible et Pierre I[er] ont fait l'instrument docile de leur infâme toute-puissance.

Un jeune empereur, dont on devait mieux espérer, a eu beau dire à la Pologne : « Point de rêves; tout ce que mon père a fait est bien fait. » Il a démenti lui-même ces paroles en défaisant dans sa Russie l'œuvre de son père et en lui promettant des réformes que ce père eût proscrites comme le plus coupable des rêves.

Il ne lui sera pas possible, pas plus à lui qu'à sa nation, d'avoir toujours deux poids et deux mesures. L'armée russe elle-même s'ouvre au souffle de l'Occident. Elle ne se prêtera pas toujours à être l'instrument d'inexpiables barbaries. Alexandre II triomphera peut-être comme Nicolas a triomphé, d'une première, d'une seconde insurrection. Mais il lui faudra recommencer jusqu'à extinction. Tant que la Russie n'aura point renoncé à sa conquête, ou tant que, par une transformation à jamais bénie, elle n'aura pas conquis pour elle et chez elle une liberté qui lui permettra d'offrir à la Pologne le sort et le rôle de l'Écosse dans l'empire Britannique; il n'y aura pas de paix, pas de sécurité, ni pour elle, ni pour l'Europe.

Il y a trente-deux ans, parlant de la Pologne devant la Cour des Pairs [1], je lui citais l'admirable devise inscrite sur les drapeaux que Nicolas avait voulu déployer contre nous et que l'insurrection d'alors avait retournés contre les Russes : *Liberté pour vous et pour nous.* J'en faisais le programme de la bonne cause dans l'Europe moderne. Je reconnais avec orgueil et bonheur que les Polonais y sont restés fidèles, qu'ils l'arborent aujourd'hui comme en 1830. Plus que jamais leur triomphe serait le triomphe de la liberté partout, en Russie d'abord, puis en Prusse comme en Autriche, et par-dessus tout en France.

Sans doute, et malgré les apparences contraires, malgré des efforts surhumains, la lutte actuelle pourra se terminer comme toutes les luttes précédentes. L'insurrection pourra, encore une fois, être noyée dans le sang. Mais quel est l'être assez inhumain et assez insensé pour voir, dans cette hécatombe, ajoutée à tant d'autres, un gage de repos ou de confiance pour l'avenir?

Aveugle, trois fois aveugle, celui qui se ferait illusion sur les consé-

[1] *Moniteur* du 22 septembre 1831.

quences de ce qui se passe en Pologne. Victorieuse ou vaincue, l'insurrection est le symptôme foudroyant d'une situation absolument identique à celle qui, de 1822 à 1828, a amené l'émancipation de la Grèce, et bien autrement grave que celle de l'Italie de 1852 à 1858. Il y a là un problème formidable, qui exige une solution prompte, souveraine et radicale, et qui l'aura.

II

Cette solution, qui la donnera?

La Russie, si elle veut, et, à son défaut, la France.

Oui, la Russie, malgré tous les crimes de son passé, malgré l'abîme que ces crimes ont creusé entre la Pologne et elle. Cet abîme, elle peut le franchir. Qu'elle entre résolûment et rapidement dans les voies de la liberté, qu'elle se résigne à abandonner une tâche aussi inextricable qu'immorale. Qu'elle rende à la Pologne son autonomie, l'existence historique et indépendante que la Hongrie a obtenue et obtiendra encore de l'Autriche, à la condition de l'union des deux couronnes sur la même tête; et aussitôt elle devient la seconde grande puissance du continent, la bienfaitrice et l'émancipatrice de toute la race slave, et l'objet de l'admiration et de la reconnaissance du monde.

Déjà, s'il faut en croire mille symptômes consolants, la jeunesse russe comprend et appelle cette vie nouvelle. Il est impossible, que, dans cette grande et belliqueuse nation, qui recèle en son sein tant d'éléments divers et précieux pour l'avenir du monde, il n'y ait pas une foule d'honnêtes gens capables de comprendre et de remplir cette grande mission historique. Oui, il y a autre chose en Russie que ces écrivains salariés qui inondent certains journaux de leurs correspondances, que ces belles dames qui s'en viennent, déguisées en déesses de la fable, danser dans nos salons officiels pendant qu'on égorge nos frères Polonais . Qui de nous n'a rencontré, parmi les Russes, des âmes délicates et généreuses, faites pour toutes les aspirations et toutes les jouissances de la liberté, des cœurs trempés dans l'héroïque enthousiasme des sacrifices inconnus? Qui de nous n'a salué avec bonheur ce jeune empereur annonçant l'intention d'appeler à la liberté les innombrables serfs de son empire? Eh quoi! cette société polie, élégante, lettrée, préoccupée de tous les grands problèmes sociaux et religieux, voudrait prendre à jamais la charge,

l'odieuse charge d'une race toute entière à exterminer, et maintenir ainsi à jamais l'impure et sanglante barrière qui sépare sa patrie de la civilisation chrétienne.

Ah! ne le croyons pas; ne calomnions pas nos semblables; mais maudissons une fois de plus le pouvoir absolu qui rend les nations solidaires des crimes et des folies de leurs maîtres.

Si toutefois, comme il y a lieu de le craindre, la Russie ne comprend pas, ou comprend trop tard ses seules chances de salut, alors c'est sur la France que retombera un grand devoir, une obligation stricte.

Voyons comment elle se prépare à le remplir.

« Le gouvernement de l'Empereur est trop sensé pour donner, par « de vaines paroles, un aliment trompeur à des passions insurrection- « nelles, et il est trop jaloux de sa dignité, de celle de la France, « pour laisser répéter pendant quinze ans, dans une Adresse, des « paroles inutiles et des protestations vaines. (Très-bien! très-bien!) »

Ces paroles sont de S. Exc. M. Billault. Elles ont été prononcées dans la séance du 6 février. Elles resteront dans l'histoire, soit pour être confirmées au très-grand dommage du pouvoir que représente le ministre orateur; soit, comme j'en ai l'espoir et la conviction, pour être démenties par l'événement.

. . . . On peut se demander si M. de Schmerling, interpellé au parlement viennois par les députés galiciens, n'aurait pas répondu d'une façon plus politique, plus généreuse et surtout plus humaine.

Les trop fameuses paroles du général Sébastiani en 1831 : *L'ordre règne à Varsovie!* sont revenues à toutes les mémoires et ont été sur-le-champ rappelées au ministre par son éloquent adversaire. J'affirme, pour avoir vécu et défendu la Pologne dans ce temps-là, qu'elles furent moins douloureuses et moins inexcusables.

En 1831, la royauté parlementaire était en butte aux attaques les plus violentes et aux dangers les plus sérieux qui aient jamais menacé un pouvoir nouveau. Dans les rues, l'émeute quotidienne; au delà des frontières, l'hostilité universelle de l'Europe à peine reposée de ses victoires de 1813 et 1815. A la tribune, une opposition nombreuse, acharnée, formulant ses programmes de guerre au dehors et de désordre au dedans, par la bouche de ces tribuns emphatiques et hargneux, dont M. Guizot a buriné le portrait pour l'histoire[1], et dont les fantaisies stratégiques, mêlées de fanfares

[1] Voir les portraits de MM. Mauguin et Lamarque dans le tome II des *Mémoires* de M. Guizot.

burlesques, ont fait sourire jusqu'au récent biographe d'Armand Carrel, du plus généreux et du plus indigné des avocats de la Pologne[1]. Tristement abandonné par l'Angleterre dans tout projet d'action commune contre la Russie; ayant sur les bras la création d'une nation libre et d'une royauté alliée en Belgique ; concentrant tous ses efforts sur la tâche épineuse de faire digérer par l'Europe absolutiste ce rude corollaire de la révolution de Juillet, le pouvoir dont M. Casimir Périer était le ministre intègre, intrépide et respecté, recula devant les périls de l'inconnu, devant les entraînements de la lutte avec la Sainte-Alliance debout, compacte, victorieuse et passionnément ennemie de la France libérale. Cependant le roi Louis-Philippe aura la gloire d'avoir inscrit dans l'histoire une grande parole, destinée à resplendir comme une grande vérité. Le mot de *nationalité*, aujourd'hui si banal, et quelquefois si profané, semble avoir été inventé pour la Pologne ; c'est pour elle qu'il fut inscrit, pour la première fois, dans le droit public de l'Europe, au congrès de Vienne. Et pour la première fois, il s'est trouvé sur les lèvres d'un roi, lorsque l'élu de 1830 prononça du haut de son trône ces six mots : *La nationalité polonaise ne périra pas.*

Sa parole d'alors s'est trouvée être une loi de l'histoire. Son tort, son très-grand tort fut de ne rien faire pour la soutenir et la justifier. J'ai une conviction qui est peut-être une illusion ; c'est que, si le roi Louis-Philippe eût été moins prudent et plus résolu dans la question polonaise, sa postérité serait encore sur le trône. Lui ayant reproché ce tort pendant toute la durée de son règne, j'éprouve aujourd'hui moins d'embarras à le rappeler, tout en constatant les circonstances atténuantes. Je nie ce droit à ceux qui ne l'ont ni averti pendant sa prospérité, ni fait mieux que lui depuis sa chute, et qui aujourd'hui, libres de ses entraves comme de ses scrupules, empruntent à sa politique la moins honorable de ses traditions.

Les pouvoirs qui ont précédé et suivi la royauté de Juillet n'ont aucun reproche à se faire. La Restauration, on l'a maintes fois constaté et démontré, à peine investie du droit de parler au nom de la France, vaincue et humiliée par d'autres fautes que les siennes, éleva seule la voix pour la Pologne devant l'aréopage des vainqueurs à Vienne. On ne saurait assez répéter que le 3 janvier 1815 la coalition européenne se trouvait détruite par le traité signé ce jour-là, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, qui pouvait et devait aboutir au rétablissement de la Pologne[2]. Mais Napoléon revint de l'île d'Elbe, et

[1] *Armand Carrel*, par P. Lanfrey, *Revue nationale*, 10 décembre 1862, p. 534 et 547.

[2] Voir *le Congrès de Vienne, l'empereur Alexandre et M. de Talleyrand*, par M. d'Haussonville. *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1862.

tout fut perdu. Le faisceau de la coalition se renoua aussitôt et contre la France et contre la Pologne. Après 1815 et tant que dura la Restauration, aucune circonstance nouvelle ne vint provoquer de sa part une intervention, même morale.

La République n'eut ni le temps ni même l'occasion de donner cours à ses sympathies. Cependant dix jours à peine après la réunion de l'Assemblée nationale, elle était déjà saisie de la question polonaise. Le 15 mai 1848, un représentant, dont le nom suffit pour indiquer les opinions, M. Wolowski, était à la tribune, où d'autres amis de la Pologne comptaient le suivre, quand tout à coup un flot d'insensés, poussés par des traîtres, vint noyer la discussion, la parole et la politique dans le premier de ces grands attentats contre la liberté légale où se complaît la démagogie et qui devaient successivement désarmer, dévoyer et enterrer la République.

Il ne faut pas qu'on se fasse illusion. Le pouvoir actuel n'aura ni les mêmes excuses, ni les mêmes raisons pour imiter l'attitude des pouvoirs précédents dans la question polonaise. L'empire est tenu de faire pour la Pologne ce que n'ont pas pu ou n'ont pas voulu faire les gouvernements qu'il a remplacés, et je vais dire pourquoi.

Et d'abord quelle différence prodigieuse dans sa situation, dans ses ressources, dans ses alliances. Comme dit Bossuet quelque part : *Quel état! et quel état!* Alors tout, dans l'assiette du pouvoir, était fragile, incertain, compromis, laborieux, hérissé de difficultés, et cependant il aurait fallu être résolu, aller de l'avant. Aujourd'hui tout est facile; tout va de soi-même. Le mot de M. de Calonne est devenu une vérité : *Ce qui est possible, est fait : ce qui est impossible se fera.*

Immensité des ressources, immense liberté d'en user, et, par conséquent, immense responsabilité, si on n'en use pas. Voilà l'évidence.

L'empire, en 1863, n'est pas un pouvoir nouveau, contesté, ballotté par les orages. Ce n'est pas non plus un pouvoir exclusivement pacifique et libéral, ayant fait, de la paix au dehors, la condition et le prix de la liberté au dedans.

A l'intérieur, il a réduit tous ses adversaires à l'impuissance et au silence, à un silence qu'interrompent à peine quelques rares et sourdes protestations, sans écho dans la foule. L'empereur est libre et maître de faire tout ce qu'il veut. Il est même seul libre, en France, de faire et de dire ce que bon lui semble. De là, encore une fois, une force sans limites, mais aussi des obligations morales aussi illimitées et aussi redoutables que sa puissance.

A l'extérieur, cette puissance est aussi souveraine, aussi incontes-

tée qu'en France. On a beau promener partout ses regards, on n'aperçoit aucune ombre de péril ; je dis plus, aucune ombre de résistance ou d'hostilité avouée. Qu'il y ait des rêves ou des ressentiments cachés, nul ne le sait, et d'ailleurs, il n'importe : par cela seul qu'ils sont cachés, en ce temps d'indispensable et invincible publicité, ils sont nuls. L'Europe contemporaine, j'entends l'Europe officielle et diplomatique, consumée par un marasme sénile et une dégénérescence croissante, se tient à peine debout, comme un grand corps désossé, sans séve et sans moelle, toujours à la veille de s'affaisser. Elle ne montre ni un prince, ni un capitaine, ni un homme d'État capables ou désireux de se mesurer avec la France.

Je n'examine pas ici par quelle rançon de liberté générale et individuelle, de vie intellectuelle et morale, de progrès vital et réel, nous avons payé cette omnipotence du gouvernement français. Je raconte sans juger, je constate sans admirer. Je ne prétends pas non plus, à Dieu ne plaise, que si ce gouvernement voulait abuser de sa force, comme le premier Empire, pour fouler aux pieds l'orgueil, l'indépendance, les intérêts et les droits des peuples étrangers, ceux-ci ne sauraient pas puiser dans leur abaissement et dans leur désespoir une vie nouvelle et de patriotiques inspirations, comme celles qui, en 1812 et en 1813, émancipèrent l'Europe du joug de Napoléon Ier. Je m'en tiens à ce qui est et à ce qui doit être.

Je dis donc aux dépositaires de la puissance impériale : En présence de ce qui se passe ou de ce qui se prépare en Pologne, vous ne pouvez pas vous abriter, comme vos prédécesseurs, dans la réserve, dans l'inaction et dans une contemplation plus ou moins sympathique. Vous serez obligés, tôt ou tard, d'agir, et j'ajoute : vous y êtes condamnés, moins encore par ce que vous êtes que par ce que vous avez été, par ce que vous avez déjà fait.

Un gouvernement qui, en dix ans, a tranché par la guerre trois grandes questions : la question d'Orient, la question italienne, la question mexicaine ne saurait être admis à se réfugier dans l'indifférence et l'impuissance en présence de la question polonaise.

Ces trois questions, malgré leur extrême gravité, étaient toutes les trois moins graves et tenaient bien moins aux entrailles de la France que la question polonaise. Elles ont amené néanmoins trois guerres : La guerre de Crimée, légitime, glorieuse, mais stérile; la guerre d'Italie, insuffisamment justifiée, à mon sens, dans son origine, légitime toutefois si elle n'eût point dépassé son but, heureuse et glorieuse dans son exécution, féconde en résultats d'une importance incontestable mais d'une moralité douteuse; enfin, la guerre du Mexique, que je ne qualifie point, parce que je n'en démêle encore ni la véritable origine ni le véritable but.

J'ai dit que la guerre de Crimée avait été stérile; cela est vrai pour l'Orient, dont elle a aggravé toutes les plaies, et où elle a laissé toutes les difficultés en un état pire que devant, y compris la question des Lieux Saints, qui en avait été l'occasion ou le prétexte. Cela n'est pas vrai pour l'Europe. Ici elle a produit un résultat immense et bien heureux; elle a détruit le prestige de la Russie en Occident; elle a dissipé ce cauchemar, qui pesait sur tant de capacités officielles, et même sur tant d'imaginations populaires. Le colosse qui, en 1830, excitait tant d'appréhensions, qui, en 1848, projetait de loin son ombre menaçante sur nos luttes et nos périls, ce colosse, tout le monde l'a vu et proclamé, avait des pieds d'argile. En Crimée, les Russes ont montré leur bravoure traditionnelle; mais tactique, élan, organisation, ressources, tout leur a manqué à la fois, sans que le péril et l'humiliation de la défaite aient enfanté l'ombre d'un mouvement national. Depuis lors la Russie, qui s'est *recueillie*, a-t-elle su puiser, dans ce recueillement, des forces nouvelles, un prestige rajeuni? Non, car elle est entrée dans la fournaise de sa réorganisation sociale, de l'abolition du servage. Elle en sortira, je le crois, je l'espère, purifiée, moralisée et moralement agrandie; mais elle y est encore et pour longtemps.

III

Tout a donc changé depuis 1831, tout, excepté la Pologne, excepté son droit et son malheur; son droit, confirmé par trente ans de plus d'héroïque persévérance, son malheur aggravé par trente ans de plus d'incessantes tortures.

Je l'ai dit tout à l'heure, la France peut aujourd'hui tout ce qu'elle veut. J'ajoute : Elle doit faire pour la Pologne tout ce qu'elle peut.

Ce qu'elle a pu et ce qu'elle a voulu en Italie lui apprend ce qu'elle doit et ce qu'elle peut faire pour la Pologne.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(Ici, l'auteur développe les motifs qui pourraient légitimer toute intervention armée, puis il continue :)

Mais d'ailleurs, s'agit-il bien de tirer l'épée? Est-il besoin, pour sauver la Pologne, de flottes et d'armées, d'expéditions lointaines et

aventureuses? Je me permets d'en douter. On rira peut-être de ma crédulité, et j'y consens volontiers pourvu qu'on me laisse dire ce que je pense. Je suis convaincu que, dans le désarroi actuel de la vieille Europe du congrès de Vienne, et après les preuves d'irrésistible énergie et d'incontestable supériorité militaire que la France a données en Crimée et en Lombardie, l'intervention purement morale de son gouvernement produirait un effet suffisant et prodigieux.

Oui, si, l'autre jour, le ministre de l'Empereur, au lieu d'affecter la sécheresse et le dédain glacial d'un plénipotentiaire d'ancien régime, eût prononcé une de ces paroles qui avertissent avant de frapper, qui relèvent et proclament le droit avant de le venger, une grande victoire morale eût été remportée. L'Europe eût frémi d'une émotion salutaire. La Russie se serait arrêtée dans la carrière qui la conduit à sa ruine, la Prusse eût reculé devant la complicité nouvelle où elle semble s'engager; l'Autriche eût été encouragée dans son attitude nouvelle et salutaire; la Pologne eût retrouvé la patience qui prépare et mérite la victoire, et l'ascendant de la France eût grandi de toute la hauteur d'un peuple sauvé et d'une éclatante réprobation infligée au plus inexcusable attentat de l'histoire moderne.

Après quoi, si l'aveuglement eût persisté, si la Russie acharnée à sa perte, eût fermé l'oreille à tous les conseils de la prudence et de l'humanité, si mis en demeure par l'immense réprobation morale que toute l'Europe, encouragée et dirigée par la France, eût fait éclater contre lui, le czar avait continué le supplice de sa victime, eh bien! alors, mais alors seulement la guerre! la guerre vraiment désintéressée, vraiment légitime, destinée à atteindre le coupable sans toucher aux innocents, aux indifférents, aux intermédiaires, surtout sans inquiéter l'Allemagne, et en lui garantissant, au contraire, l'intégrité de son territoire fédéral.

Et quelle guerre! Jamais on n'en verrait de plus acceptée, de plus acclamée. Et d'abord par l'unanimité des élus du suffrage universel; je dis bien l'unanimité, car quel est donc le membre de la majorité qui, ayant voté pour la guerre du Mexique, aurait l'audace de voter contre l'intervention en Pologne? Pour la première fois, mais à coup sûr, on verrait cette majorité d'accord avec les cinq énergiques combattants qui viennent de faire une si vaillante et si brillante campagne.

Mais cet assentiment, aussi respectable qu'immanquable, des grands corps de l'État, qu'est-ce encore auprès de l'enthousiasme irrésistible de la nation toute entière. Non, jamais il ne serait donné à aucun souverain de provoquer, de contempler un mouvement plus populaire, une sympathie plus unanime, un entraînement plus universel. La France dirait tout d'une voix à son maître : Marchez, sire,

marchez hardiment. Le sentiment national vous portera sur des ailes de flamme jusqu'aux extrémités du monde : vos plus opiniâtres adversaires béniront vos armes et pleureront de joie sur vos triomphes.

IV

Je me résume et je conclus.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Ainsi donc, quelle que soit l'issue immédiate de la crise sanglante qui vient d'éclater, la Pologne peut se rassurer et doit compter sur l'avenir. Elle a pour elle deux impossibilités, dont l'une au moins sera son salut. Impossibilité pour l'empereur Alexandre de maintenir en Pologne la servitude qu'il a le glorieux projet de détruire en Russie. Impossibilité pour l'empereur Napoléon de rester sourd à jamais au *cri de douleur* de la plus noble et de la plus innocente des victimes.

Ce n'est donc plus le cas de s'écrier avec M. Armand Carrel, en 1831 [1] : « Il y a là-bas des retranchements comblés par des cadavres polonais, de sublimes tombeaux dans lesquels un magnifique peuple vient de descendre, emportant avec lui le bien, le mal, son nom, ses dieux, ses grands souvenirs et jusqu'à l'espérance. »

Non, il n'en est rien : pas plus en 1863 qu'en 1831, ce *magnifique peuple* ne descendra dans la tombe : il a confiance, non pas dans *les dieux*, mais en Dieu; il garde, il honore, il rappelle, il impose à l'Europe ingrate et distraite son nom, ses souvenirs, son invincible espérance; il ne veut pas mourir, et il ne mourra pas.

Si cependant notre confiance allait être trahie, si notre attente était vaine; . . . .
. . . .
. . . . . si la civilisation moderne qui a supprimé la torture, la hideuse torture des individus, accusés ou coupables, se montrait hors d'état de dérober toute une nation innocente, vingt millions d'hommes et de femmes, à la torture permanente ou périodique; si le siècle qui a décrété l'abolition de l'esclavage des noirs, et qui en voit les débris obstinés s'ensevelir dans les champs ensanglantés de l'Amérique, laissait en pleine Europe durer et s'enraciner l'esclavage d'un grand

[1] Cité par M. Lanfrey, p. 549.

peuple chrétien; si tout finissait par là... ah! je ne puis ni ne veux dire quel serait l'arrêt de l'histoire, et ce qu'en déciderait dans l'avenir la conscience du genre humain. Ce n'est pas en ce moment la liberté qui me manque. Ma pensée plane bien au-dessus et bien au delà de toutes les questions de parti, de pouvoir, de dynastie! C'est la douleur qui m'arrête. Elle s'en prendrait bien moins au pouvoir qu'à la froideur, à l'indifférence publique, à l'insouciance frivole et pusillanime d'un pays énervé, affaissé, incapable soit d'opposer une résistance sérieuse, soit d'imprimer une impulsion énergique à ceux qui ont le redoutable honneur d'être chargés de ses destins.

Je songe que nous ferions à ceux qui déterreront dans les décombres de l'histoire les faits et gestes de notre temps, l'effet de ce Romain avili dont on déblayait l'an dernier, à Pompéï, la maison ensevelie sous la cendre du Vésuve. Il avait inscrit sur son seuil ces mots d'une honteuse éloquence : SALVE LUCRO; ce qui n'a pas empêché le volcan de l'engloutir, pour ne révéler qu'après dix-huit siècles son ignoble devise à la pitié méprisante de la postérité.

Ch. de Montalembert.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

FRÉDÉRIC II

L'ALLEMAGNE ET LA POLOGNE

Der König Friedrich II von Preußen und die deutsche Nation [1]
(Schaffhouse, Fréd. Hürter, 1860).

Un livre célèbre, publié à la veille de la révolution de 1848, contient, sur le caractère et la politique de Frédéric II, une page admirable.

« Les forces morales, dit l'historien des Girondins, n'étaient rien pour ce prince matérialiste. Les baïonnettes étaient à ses yeux tout le droit des peuples ; les victoires ou les défaites tout le droit public. Sa fortune, toujours heureuse, avait été complice de son immoralité. Il avait reçu la récompense de chacun de ses vices, parce que ses vices étaient grands. En mourant, il avait légué son génie pervers à Berlin. C'était la ville corruptrice de l'Allemagne. Des militaires nourris à l'école de Frédéric, des académies modelées sur le génie de Voltaire, des colonies de juifs enrichis par la guerre et de Français réfugiés peuplaient Berlin et en formaient l'esprit public. Cet esprit public, léger, sceptique, insolent et railleur intimidait le reste de l'Allemagne. L'affaiblissement de l'esprit allemand date de Frédéric II. Il fut le corrupteur de l'empire. Il conquit l'Allemagne à l'esprit

[1] Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la prochaine apparition d'une traduction française de ce livre ; M. de Borchgrave, à qui M. Onno Klopp a confié le soin de faire passer son ouvrage dans notre langue, met la dernière main à son travail. (*Note de la rédaction*).

français ; il fut un héros de décadence. Berlin le continuait après sa mort...[1] »

A l'époque où M. de Lamartine traçait ce portrait d'une si effrayante ressemblance, c'était une nouveauté que d'oser contester, même avec les précautions du plus entraînant lyrisme, une réputation si soigneusement faite par les encyclopédistes, chantée par Mirabeau en sept gros volumes de déclamations et appuyée sur quelque chose de plus puissant encore en France que l'esprit de Voltaire, la gloire des armes. Cette nouveauté était d'autant plus hardie que la renommée du vainqueur de Rossbach a une origine plus française qu'allemande. En effet, les « amis de l'humanité, » qui remplissaient la France et l'Europe d'apologies du « Salomon du Nord[2], » du « *Saigneur* (*sic*) des nations, Frédéric III, Frédéric le Grand[3], » « du « grand et très-grand Frédéric[4], » « de Marc-Aurèle, Trajan, Julien, Frédéric de Prusse[5], » de « l'homme le plus étonnant qui ait jamais porté un sceptre[6], » n'appartenaient pas à l'Allemagne et ne comptaient dans leurs rangs ni le bon Wolf, ni l'austère Kant, ni l'apostolique Furstenberg, ni le fier Lessing, ni le religieux Klopstock, ni l'éloquent Stolberg ; c'était ce groupe hypocrite d'écrivains cosmopolites qui se posaient en défenseurs des peuples contre les rois tout en restant les serviles flatteurs de ces derniers. Ni Schiller ni Gœthe ne souillèrent le berceau de leur gloire en imitant ces basses flagorneries envers un prince allemand qui se vantait d'ignorer leur langue, la langue de son peuple, et traitait les œuvres de Shakspeare et *Gœtz de Berlichingen* de « dégoûtantes platitudes. » En 1764, le marquis d'Argens, un des familiers de Potsdam, ne trouva pas à se loger à Francfort-sur-Mein, parce qu'il avait la réputation d'être un *Prussien*. « Votre résident, écrit-il au roi, me dit que je manquerais au respect que je devais à Votre Majesté, parce que les magistrats obligeaient les bourgeois qui logeaient des Prussiens d'en demander la permission, ce qu'ils ne faisaient à aucune autre nation[7]. » Cette manière d'apprécier Frédéric II n'était pas particulière aux gens de Francfort ; jusqu'à la Révolution française, la plupart des Allemands, les Rhénans, les Hessois, les Hanovriens, les Bavarois, les Saxons, les Autrichiens et même

[1] *Hist. des Girondins*, I, p. 314 (éd. Furne 1857).

[2] Depuis 1737, Voltaire appelait ainsi Frédéric. Voy. *Œuvres complètes de Frédéric II*, XXI, p. 123; XXIV, p. 255.

[3] Lettre de Voltaire, juillet 1742. Voy. *Œuvres*, à cette date.

[4] Voy. préface du livre de Mirabeau : *de la Monarchie prussienne*, éd. de Londres. 1788.

[5] Lettres de Grimm.

[6] Mirabeau, *l. c.*

[7] Voy. *Œuvres*, Correspond., an. 1764.

la masse du peuple, artisans et paysans, dans la marche de Brandebourg, ne parlaient de ses talents militaires, les seuls incontestés, que pour les déplorer et les maudire. L'auteur de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* écrit de Dresde, le 24 septembre 1786 : « Les deux tiers de Berlin s'évertuent aujourd'hui à prouver que Frédéric II fut un homme ordinaire et presque au-dessous des autres[1]. »

C'est plus tard que s'affaiblirent les répulsions des peuples germaniques pour Frédéric : la première tentative faite pour réhabiliter sa mémoire en Allemagne date de la Révolution française. A la suite de défaites comme celles de Valmy, d'Iéna et d'Auerstädt, et en présence de la faiblesse et des continuelles indécisions du cabinet de Berlin avant Marengo et après Austerlitz, les patriotes allemands, oubliant les maux du passé pour ne songer qu'à la détresse du moment, invoquèrent les talents militaires du général qui avait « battu les Français » et la force de volonté de l'homme d'État qui, en 1740, avait déclaré la guerre trois jours après l'avoir commencée.

La direction prise dans sa retraite par la grande armée amena naturellement à la tête du soulèvement de l'Allemagne des sujets prussiens par leur origine ou par les fonctions, lesquels invoquèrent avec enthousiasme le souvenir des batailles livrées par Frédéric II. C'est ainsi que l'admirable élan national de 1812-1815 et les succès décisifs dus en partie à l'armée prussienne, commandée par un ancien officier de Frédéric II, firent à ce prince une popularité posthume dans son pays. De même que le gouvernement de Frédéric-Guillaume III acquit alors très-illégitimement la réputation d'avoir donné l'impulsion au mouvement libérateur, de même Frédéric II fut gratifié d'une renommée que de son vivant il aurait répudiée avec dédain, celle d'avoir été le premier auteur de la renaissance nationale qui amena la chute de Napoléon. Jean de Müller, souvent mieux inspiré, osa appeler Frédéric « le protecteur des *muses* et de la liberté allemandes. » Fredéric II, qui se vantait de ne pas savoir l'allemand, l'ennemi haineux des antiques institutions de l'Empire, l'insulteur des croyances les plus saintes et des traditions les plus vénérables de sa patrie, l'allié de tous les adversaires de l'Allemagne, transformé en représentant du principe national allemand ! Frédéric II, le despote le plus complet du dix-huitième siècle, le trafiquant de provinces allemandes, changé en héros de la liberté et de l'unité germaniques ! Ses œuvres, produits de la ruse et de la violence, vantées comme le germe fécond d'un avenir glorieux pour la terre des Hohenstauffen et des Habsbourg !

Jusqu'à Macaulay, aucun écrivain de quelque valeur n'avait pro-

[1] 2 vol. in-8, 1789. Cet ouvrage est attribué à Mirabeau. Voy. I, 217.

testé contre cette réputation usurpée ; quelques timides réclamations s'étaient fait entendre en France contre la fausse grandeur de l'ami de Voltaire, mais uniquement dans les rangs des catholiques. La critique historique n'avait pas abordé cette question si digne d'étude. En Allemagne, on refaisait sans cesse, avec plus de science, il est vrai, et par conséquent avec moins de passion, les histoires partiales de Mirabeau, de Mauvillon et de Dohm. Un travail sérieux, raisonné, appuyé sur les sources originales, se laissait désirer. Ce travail vient d'être fait. Il est dû à un jeune professeur hanovrien, protestant de religion et fort avantageusement connu du public allemand par ses travaux sur la guerre de Trente Ans. M. Onno Klopp est un de ces modestes et savants explorateurs d'outre-Rhin qui, mettant la science au-dessus des petits calculs du monde, travaillent avec persévérance et bonne foi à la restauration de la vérité historique, si étrangement mutilée depuis trois siècles. Le titre de son livre : *Le roi Frédéric II de Prusse et la nation allemande*, en indique exactement le point de départ et le but. M. Klopp y déploie une profonde connaissance de l'histoire de l'Allemagne depuis le seizième siècle. La modération de son langage, l'impartialité de ses appréciations, la vigueur et la netteté de ses déductions et le silence de bon goût qu'il garde sur certaines analogies historiques, faciles à deviner aujourd'hui, font de son ouvrage une des meilleures productions historiques de ces derniers temps.

La publication de ce livre a été presque un événement en Allemagne. Comme il touchait indirectement aux questions les plus brûlantes de la politique contemporaine, il a été fort loué par les uns et très-ardemment combattu par les autres. Nous n'entretiendrons pas nos lecteurs d'une polémique toute locale ; nous préférons leur faire connaître en lui-même l'ouvrage qui a tant ému le public allemand, en en résumant les principales conclusions et en examinant rapidement la politique allemande de Frédéric II et de la monarchie prussienne au dix-huitième siècle.

I

Rechercher les causes de l'antipathie, souvent passionnée, depuis longtemps flagrante entre le nord et le midi de l'Allemagne, tel a été l'objet principal de l'ouvrage de M. Klopp. Frédéric II est représenté

par son nouvel historien comme le véritable créateur du dualisme politique sous lequel se débat aujourd'hui une race de plus de soixante-dix millions d'hommes. Suivant lui, la réformation n'avait fondé qu'un dualisme exclusivement religieux comme en France. Sans dissimuler combien l'établissement constitutionnel du protestantisme en Allemagne avait affaibli les antiques liens politiques du saint-empire romain, l'auteur se plaît à constater que ce fait ne constituait pas une cause permanente d'opposition au gouvernement de l'Empereur; qu'ainsi, par exemple, les plans antigermaniques de l'électeur palatin et du landgrave de Hesse, alliés des Bourbons, furent combattus plus énergiquement par les luthériens que par les catholiques. La guerre de Trente Ans, dont l'auteur résume avec douleur les résultats désastreux pour son pays, ne fut pourtant, d'après lui, qu'une guerre de mercenaires conduite par Gustave-Adolphe et la France catholique, et destinée, sous prétexte de religion, à anéantir l'Empire, à diviser l'Allemagne et à la partager. Malgré tous ces efforts contraires, la masse du peuple, tant dans le Nord que dans le Midi, restait invariablement fidèle à l'Empereur et profondément indifférente à ces disputes sanglantes de princes ambitieux et sans foi ; les protestants poméraniens et mecklenbourgeois recevaient si froidement les Suédois, que leur roi écrivait en 1631 : « Mes troupes sont obligées de vivre de rapines et de pillages. » L'électeur luthérien de Brandebourg avait pour premier et influent ministre un catholique zélé, le comte de Schwarzenberg, tandis que cinq princes catholiques, dont quatre ecclésiastiques, n'avaient pas honte d'accourir à main armée au secours du roi de Suède, pour maintenir ce souverain protestant en possession des évêchés sécularisés de Brême et de Verden ! A la mort de Ferdinand III, les électeurs catholiques étaient gagnés à la politique de la maison de Bourbon : si Léopold Ier fut élu et si la couronne impériale resta dans la maison de Habsbourg, ce fut grâce aux électeurs protestants de Saxe et de Brandebourg. Quand les Turcs assiégeaient Vienne, quand les armées de Louis XIV dévastaient les provinces rhénanes avec autant de violence que le faisaient les Osmanlis sur les bords du Danube, les contingents du Brandebourg, de la Basse-Saxe et de la Souabe coururent se ranger sous la bannière impériale avec autant et plus d'empressement que les princes catholiques. Tous les dimanches, les églises protestantes, depuis les rivages de la Baltique jusqu'au pied des Alpes, retentissaient des prières adressées au ciel, conformément aux paroles apostoliques, pour l'Empereur, chef de la nation teutonique et la plus haute autorité temporelle de la terre. Jusqu'au règne du même Frédéric II, continue M. Klopp, la politique constante de la famille de Hohenzollern a été de se signaler par son dévouement et sa fidélité à l'Empire et à la maison de Habsbourg.

Depuis l'électeur Joachim II (+1571), appelé l'*Hector allemand* par Charles-Quint, dont il était l'ami, jusqu'au roi Frédéric Guillaume I[er] (+1740), tous les Hohenzollern se montrèrent, malgré quelques défaillances très-explicables d'ailleurs, invariablement attachés à cette politique nationale. Le *grand électeur* Frédéric-Guillaume (+1688) se prononça, sur le simple avis de l'Empereur, contre Charles-Gustave de Suède, malgré les offres séduisantes de ce souverain. Ses ministres s'adressant aux princes catholiques de l'Allemagne, s'écriaient : « Ces Suédois sont des brigands et les ennemis de l'humanité. Ce sont des trompeurs et les destructeurs sans foi du droit, contre lesquels la terre tout entière devrait se soulever ! »

Le père de Frédéric II, plus explicite encore, avait dit à l'empereur Charles VI : « Je n'ai jamais varié sur les idées patriotiques de mes ancêtres. Nous voulons l'Empire et nous le maintiendrons. Les princes allemands ont toujours été heureux sous le sceptre de la maison d'Autriche. Je ne veux à aucun prix qu'un Français ou un Anglais mette les pieds sur le territoire de l'Empire. » En 1733, le même électeur écrit à son ministre à Vienne : « Pour la maison impériale, je sacrifierais avec joie mes terres, mon bien, mon sang, moi-même. Mes ennemis prendront le parti qu'ils voudront. Quant à moi, pour que je m'éloigne de l'Empereur, il faudra qu'il me repousse du pied. » Et, à son lit de mort, quelles sont les suprêmes recommandations que cet homme vulgaire mais moral, adresse à son successeur, Frédéric II : « Mon fils, ne laissez pas diminuer l'héritage que je vous transmets ; mais soyez fidèle à l'Empire. Nous avons besoin d'un empereur : il vaut donc mieux rester attaché à la maison d'Autriche. » Quelques mois après, le nouvel électeur quittait Berlin, pour envahir injustement la Silésie. C'était le 13 décembre 1740. «Jour de malédiction,» s'écrie M. Klopp, qui ne trouve à lui comparer que celui de la défénestration de Prague, par où commence la guerre de Trente Ans. Frédéric II, et Frédéric II seul, « a rendu impossible l'unité de l'empire germanique et de la nation allemande. »

Cette conclusion, qui surprendra peut-être quelques théoriciens de la politique unitaire de notre époque, serait plus exacte, si elle était présentée sous une forme moins absolue. On peut admettre, en effet, que le traité de Westphalie n'a pas eu toute l'importance morale que les écrivains français lui attribuent généralement. Il ne serait pas difficile non plus de prouver que, sans l'intervention hostile de la France catholique, guidée par un cardinal, la guerre de Trente Ans aurait très-probablement eu pour conséquence inespérée d'affermir les bases humaines de l'Église dans l'Allemagne gouvernée par un empereur catholique. Mais il n'est pas exact de dire que le dualisme religieux, créé au seizième siècle, a exercé

sur l'avenir politique de l'Allemagne une influence aussi restreinte que le soutient M. Klopp. Certes Frédéric II a été un « héros de décadence : » il a incontestablement fondé sa fausse grandeur sur le succès des guerres civiles fomentées par sa perfidie ; il a divisé l'Allemagne à son profit, sinon définitivement, du moins pour longtemps, en deux camps plus hostiles qu'autrefois. Cependant la raison indique et les faits démontrent, qu'il n'a fait que creuser davantage l'abîme qui séparait déjà le Nord du Midi, et qui avait pour cause originelle le dualisme religieux. Son entreprise réussit d'autant mieux que, tout en exploitant à son bénéfice et avec un astucieux sang-froid, les rivalités religieuses, il leur était au fond complétement étranger.

Pendant toute la guerre de Silésie, Frédéric correspondait avec M. Jordan, son ami intime « quoique pasteur protestant, » homme assez spirituel du reste, connaissant aussi bien la doctrine cyrénaïque que celle de Luther. M. Jordan lui écrivait le 20 décembre 1740 : « On implore dans toutes les églises le secours du ciel pour la prospérité des armes de Votre Majesté, et on allègue pour *raison unique* de cette guerre l'intérêt de la religion protestante. A l'ouï de ces mots, le zèle du peuple se réveille ; on bénit Dieu, qui a suscité un défenseur aussi puissant. On se récrie de ce qu'on a osé le soupçonner d'indifférence pour le protestantisme. On assure, *sans l'avoir examiné*, que les droits de Votre Majesté sont incontestables. Oh ! le beau coup d'État [1] ! » Le 21 février 1741, le joyeux pasteur revient sur le même sujet : « On assure, dit-il, que Votre Majesté a donné aux prédicateurs de Silésie ce texte, sur lequel ils doivent prêcher : (Mach., xv, 33-34) *Nous n'avons pas pris le pays d'autrui*... Ce qu'il y a de facheux dans tout cela pour nos protestants zélés, c'est que le livre d'où le texte est extrait n'est pas reçu parmi nous, comme Votre Majesté le sait parfaitement : il ne l'est que par les catholiques [2]. » Au fond, Frédéric se moquait un peu moins des protestants que des catholiques, quoiqu'il ait dit un jour au cardinal de Sinzendorf, après avoir assisté à un office religieux à Breslau : « Les calvinistes traitent Dieu en serviteur, les luthériens en égal, et les catholiques en Dieu. » Comme « un prince protestant est bien plus maître chez lui qu'un prince catholique [3], » et qu'il fallait rester chrétien, Frédéric conservait le masque protestant et pratiquait la religion de M. d'Argens, « un de ces esprits abjects, superstitieux sans être religieux, qui haïssait, dit lord Macaulay, le christianisme jusqu'à en perdre

[1] *Œuvres de Frédéric*, VI, 2, p. 77.
[2] *Ibid.*, p. 88.
[3] *Ibid.*, III, 2, p. 38.

la raison. » Il écrivait à ce dernier, pendant la guerre de Sept Ans : « Allons, allons, une bonne brochure contre l'*infâme;* cela sera bon *et vous combattrez ainsi sous nos étendards.* » Le marquis conseillait au clergé protestant de publier une sorte de pastorale, dans laquelle « il ferait voir *la ruine entière du protestantisme, si les ennemis du roi venaient malheureusement à bout de leurs desseins.* » Le sceptique Frédéric répondit à cette offre en émettant quelques doutes sur l'efficacité de l'emploi de « l'ancienne machine de la religion. » Il ajoutait : « Écrivez toujours, et essayez ce que vous pourrez faire. Mais, mon cher, l'intérêt personnel, chez nos bons protestants, l'emporte sur l'attachement qu'ils ont pour la communion *sub utroque,* et je prévois que dans peu cette religion finira, soit qu'on la détruise *en me perdant,* soit qu'on la laisse mourir de sa belle mort par extinction de zèle. » M. d'Argens se mit donc à l'œuvre. Il créa une feuille mensuelle, intitulée *le Mercure de Harburg,* « pour tourner en ridicule, sans aigreur et sans invectives, toutes les impertinences que publient les ennemis[1]. » Frédéric, qui était précisément occupé à féliciter Voltaire, « ce patriarche des écraseurs[2],» de « caresser l'infâme d'une main et de l'égratigner de l'autre[3], » approuvait « fort la méthode de donner des nasardes à l'infâme en le comblant de politesses[4]. » En attendant les « recettes pour détruire l'infâme et confisquer les couvents[5], » que lui promettra Voltaire, il devenait le premier collaborateur du journal de M. d'Argens. « Vous recevrez ici deux pièces pour votre *Mercure de Harburg,* lui écrivait-il : l'une est un *bref du pape au maréchal Daun,* capable de faire frémir ceux qui ont encore quelque penchant pour Martin Luther; l'autre est une *lettre du prince de Soubise* à ce maréchal sur cette épée, qui m'a paru le rendre assez ridicule... Je me moquerai de cette infâme canaille tant que je respirerai, et, si je ne puis les battre, du moins les déchirerai-je du bec et les ferai enrager, en tant qu'il sera en mon pouvoir. Ces gens sont tous pétris de ridicules et de sottises; il ne s'agit que de les relever, et cela se peut faire en les accablant de louanges et en ne leur disant rien de moquant. Le bien-aimé, la carogne apostolique et la p.... grecque me font tant de mal, qu'il n'y a aucun ménagement à garder avec eux... Adieu, mon cher marquis, travaillez bien contre ces suppôts de l'infâme[6]. »

Cette ignoble lettre lève tous les voiles derrière lesquels se cachaient

[1] Voy. dans les *Œuvres de Frédéric, Corresp. avec d'Argens.*
[2] *Ibid.*, corresp. avec Voltaire. Frédéric à Voltaire, 25 nov. 1765.
[3] Frédéric à Voltaire, 18 mai 1759.
[4] Frédéric à Voltaire, 16 mars 1771.
[5] Frédéric à Voltaire, 24 mars 1767.
[6] *Correspond. avec d'Argens,* 13 mai 1759.

les conceptions de ces « libérateurs du genre humain. » M. d'Argens la reçut avec enthousiasme. Le *bref du pape* « m'a paru si plaisant, répondit-il, que je le traduirai en latin, et je ferai imprimer en deux colonnes... ce qui lui donnera encore un plus grand air de vraisemblance [1]. » Ce dernier trait peint tout le système.

Du reste les esprits des deux amis s'étaient rencontrés ; car vingt-quatre heures après avoir accusé réception à Frédéric de ses deux pièces fausses, M. d'Argens lui écrivait [2] : « Voici deux *lettres* sous le nom d'un ministre du saint Évangile. Dans la première *je me suis proposé de prouver* que l'objet de la maison d'Autriche et celui de la France avait été, dans tous les temps, d'anéantir la réformation ; dans la seconde *lettre*, j'ai montré que l'Autriche et la France croyaient que le moment de l'exécution de leur dessein était venu... »

Frédéric accueillit le *factum* du marquis avec la plus vive reconnaissance : « *Vos deux lettres*, répondit-il, *valent mieux qu'une bataille gagnée;* cela est admirable. » M. d'Argens avait supplié le roi de ne pas le nommer. « Tout le public, disait-il, est persuadé que cet ouvrage est véritablement écrit par un ministre du saint Évangile, et *nous perdrions tout le fruit qu'on peut en retirer*, si l'on savait que c'est la production d'un auteur dont les livres ont été brûlés dans plusieurs pays pour cause d'irréligion. » Dans une autre lettre, d'Argens ajoute : « Ce qui me fait plaisir, c'est que ces lettres se débitent *en allemand;* cela pourra les rendre utiles ; sans cela elles l'auraient été fort peu. » Toute la politique de l'auteur de l'*anti-Machiavel* est résumée dans la fin de sa réponse au directeur du *Mercure de Harburg :* « Je ne trahirai pas votre secret ; vous savez que le premier vœu qu'on exige des politiques est adressé au dieu du mystère. Pour moi, malheureux, qui suis obligé par devoir de faire ce que veulent les autres, et jamais ce qui me plaît, j'ai appris à cette école l'art de contenir ma langue dans la barrière de mon râtelier, et par conséquent Votre Sainteté n'a point à craindre que je divulgue jamais les *lettres* qu'ont produites les pieux effets de son zèle pour le protestantisme [3]. » Quant au *zèle* de Frédéric II, il fut récompensé par le succès et par les éloges du grand Pitt, qui, en 1758, le proclama, en plein parlement, le *héros du protestantisme*. Quelques années après l'échange des lettres méprisables que nous venons d'analyser, quand le moment vint de consommer le partage de la Pologne, ce despote sans croyance prit sous sa protection spéciale, au nom du luthéranisme et de la liberté de conscience, les dissidents et les juifs de ce

[1] *Corresp. avec d'Argens*, lettre du 17 mai 1759.
[2] 18 mai 1759.
[3] Voy. lettres de juin et de juillet 1759.

malheureux pays. Ces faits, et bien d'autres qu'on pourrait citer, ne prouvent-ils pas à l'évidence que le dualisme religieux de l'Allemagne fut la cause la plus efficace de son dualisme politique? Et, malgré le progrès de l'indifférence en matière de religion, chez beaucoup de protestants, croit-on que ce dualisme soit étranger à l'antagonisme actuel de la Prusse et du midi de l'Allemagne?

Assurément cette opposition religieuse a été affaiblie par la formation, en dehors de toute croyance, de ce qu'on appelle le parti des intérêts positifs. Néanmoins, quelle est aujourd'hui, en Allemagne, et même en Europe, la plus puissante raison d'être de la Prusse? Sa réputation de protestantisme négatif. Quand, sous la forme du *piétisme*, le gouvernement de Frédéric-Guillaume IV a paru se rapprocher des bases positives du christianisme, l'école révolutionnaire lui a tourné le dos. Le jour où cette dernière aura acquis la preuve que la Prusse du roi Guillaume I[er] n'est pas disposée à tirer toutes les conséquences du protestantisme, ce jour-là elle cherchera, soyez-en certains, une autre idole. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les attaques passionnées de M. le professeur Hæusser contre le livre de M. Klopp ; M. Hæusser, tout en renouvelant la mauvaise plaisanterie de M. d'Argens sur le zèle religieux de Frédéric II, loue hautement ce dernier comme ayant été une des colonnes de l'établissement luthérien en Allemagne. Que la maison de Hohenzollern rentre dans le sein de l'Église universelle ou que celle-ci fasse quelques progrès de plus dans le nord de l'Allemagne, vous assisterez encore à des rivalités dynastiques, mais très-certainement la forme actuelle de l'antagonisme du Nord et du Midi disparaîtra. Dans les provinces catholiques du Rhin et en Westphalie, les adversaires systématiques des États du midi ne se rencontrent que dans les rangs des fonctionnaires protestants ou dans ceux des libéraux anticatholiques. Le dualisme religieux a donc été et est encore la source immanente du dualisme politique de Allemagne.

Je n'ai pas la prétention de vouloir prédire quand cette situation changera : il me suffit d'avoir indiqué ici son existence et la possibilité de sa modification. Les libéraux anticatholiques ou antichrétiens, qui se vantent de ne professer aucun culte positif, peuvent provoquer des révolutions, mais leur règne ne sera jamais durable, parce que la masse des hommes a absolument besoin d'un culte positif.

Je ferai un autre reproche au savant écrivain ; il exagère, selon moi, l'influence délétère que Frédéric II a exercée sur l'avenir politique de l'Allemagne et attribue trop de désintéressement aux prédécesseurs de cet électeur. Les causes historiques sont toujours complexes, en vertu de la loi de succession à laquelle est soumis tout ce qui est créé. *Non datur saltus*. Un homme, quelque grand, quelque in-

fluent, quelque puissant qu'il puisse être, ne l'est jamais assez pour produire, à lui seul, des changements radicaux dans la situation *morale* d'une société quelconque. De persévérants efforts, secondés par l'amour du bien ou par l'ambition, feront tomber les hommes « du côté où ils penchent ; » mais, en définitive, les peuples ont toujours, à la longue, les gouvernements qu'ils méritent, soit par leurs vices, soit par leur imprudence. On ne parvient pas du jour au lendemain à violenter la liberté de tous les membres d'un État. Les causes premières de la décadence de l'empire germanique et du dualisme politique de l'Allemagne sont antérieures au règne de Frédéric II. Ce n'est pas ici le lieu de les énumérer : je pourrais cependant en citer beaucoup, abstraction faite de la rébellion religieuse du seizième siècle, dont il a été question plus haut et de la politique de la maison d'Autriche, dont nous parlerons plus loin.

Le néo-césarisme, dont les Empereurs allemands s'étaient fait les imprudents et systématiques représentants, avait corrompu l'Empire dans son principe : la liberté germanique. Les vices de la constitution élective avaient altéré son autorité. Le système électif est excellent quand la nation dans son ensemble conserve ses libertés politiques et la faculté de s'intéresser d'une manière efficace au choix de ses chefs. En était-il ainsi en Allemagne? Quelques princes héréditaires et presque absolus étaient chargés d'élire l'Empereur! L'autorité suprême émanait ainsi d'une oligarchie de petits despotes. La nation n'étant plus consultée, l'Empereur perdait sa plus grande force, le libre choix du peuple qu'il était chargé de gouverner : heureux quand il jouissait du libre choix de tous les membres du collége électoral. L'Empereur nommé à vie, sans appui permanent auprès de la nation restée étrangère à son élection, devenait l'adversaire-né de ses électeurs. Réciproquement, les électeurs étaient les antagonistes naturels de l'Empereur, qui représentait, en droit, toute la nation allemande.

Les électeurs de Brandebourg étaient devenus les défenseurs les plus heureux de cet antagonisme séculaire. D'autres princes allemands, même catholiques, tels que le comte palatin du Rhin, avaient essayé avant eux de jouer le même rôle; mais la fortune des armes leur avait été contraire. En ce sens, M. Klopp a raison peut-être de soutenir que les électeurs de Brandebourg ont pendant longtemps servi l'Empire aussi fidèlement que la plupart de leurs collègues du collége électoral. Si l'Empire a pu résister pendant plusieurs siècles à une fidélité aussi précaire, c'est grâce à l'énergie personnelle des Habsbourg, à la grandeur de leurs ressources héréditaires et au bon sens du peuple allemand.

En 1740, l'Allemagne était, politiquement, dans la situation où elle

s'était trouvée religieusement en 1529. Frédéric II fut le Luther de l'empire. C'est lui, et lui seul, cette fois, qui donna au dualisme politique de l'Allemagne la forme positive et concrète qu'il a reçue depuis un siècle. Jusqu'à son avénement, le péril signalé depuis longtemps aurait pu être conjuré. A partir de son règne, l'Allemagne fut livrée par lui, sciemment et pour bien des années, à une division et à une impuissance préméditées puis organisées. « Frédéric introduisit, par ambition et par cupidité, dans les cabinets européens le principe de la convenance, principe contraire à toute propriété publique et particulière, que les diverses cours de l'Europe paraissaient avoir répudié depuis un siècle [1]. » Son règne ouvre, dans les temps modernes, l'ère des révolutions légitimée par l'absurde et sanglante doctrine des frontières naturelles. Pour comprendre la portée de cette accusation, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de la formation de la monarchie prussienne, dont le règne de Frédéric II a été pour ainsi dire la synthèse.

II

La maison de Hohenzollern, qui est originaire de la Franconie, ne paraît dans l'histoire qu'à la fin du douzième siècle. En 1164, Conrad (+ 1204), fils d'un petit comte de Hohenzollern et mari d'une sœur d'Adélaïde de Vohburg, la concubine de l'empereur Frédéric Ier de Hohenstaufen, fut investi par ce dernier du burgraviat (vicomté) de Nuremberg (Anspach-Bayreuth), que son arrière-petit-fils (+ 1297) reçut de l'empereur Rodolphe Ier de Habsbourg, son oncle, à titre de fief héréditaire, avec le rang de prince de l'Empire. Telle est l'origine de la possession des margraviats (marquisats) d'Anspach et de Bayreuth, que la maison de Hohenzollern conserva sans interruption jusqu'aux traités de Schœnbrünn et de Tilsitt, au commencement de ce siècle.

Un frère de ce Conrad, burgrave de Nuremberg, devint la tige des comtes de Hohenzollern-Hechingen et des comtes de Hohenzollern-Sigmaringen, élevés en 1613, par l'empereur Ferdinand II de Habsbourg, au rang de princes de l'Empire. Ils restèrent toujours fidèles à l'Église catholique. Le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, qui vient de quitter la présidence du conseil des ministres, à Berlin, descend, en ligne directe, de cette branche.

[1] *Histoire de la diplomatie française*, par M. de Flassan (éd. 1811), VII, 447.

C'est au quinzième siècle seulement, sous le règne de Frédéric VI de Hohenzollern, que les burgraves de Nuremberg parvinrent à la dignité électorale. Ce Frédéric « avait, dit Mirabeau, le bon esprit, qui s'est perpétué dans sa maison, de tenir de l'argent en réserve[1]. » L'empereur Sigismond de Luxembourg en manquait toujours. Endetté par ses guerres de Pologne et de Hongrie, il avait emprunté à l'économe Souabe une somme de cent mille florins d'or, en lui donnant en gage son margraviat de Brandebourg. Bientôt après la conclusion de ce contrat, passé à Bude, en 1411, le riche châtelain de Nuremberg avança encore à l'Empereur une nouvelle somme de trois cent mille florins d'or. C'était, continue Mirabeau, « un habile homme : on n'amasse pas tant d'argent, on ne le dépense pas et on ne le prête pas si bien, sans une prudence peu commune... » Sigismond éteignit sa dette, en 1415, au concile de Constance, en cédant à son créancier gagiste (+ 1440), à titre de propriété héréditaire, la marche électorale de Brandebourg. Le roi de Prusse actuel descend en ligne directe de ce prince : son père, le roi Frédéric-Guillaume III, a été le seizième et dernier électeur de Brandebourg de la maison de Hohenzollern et a régné en cette seule qualité, en Allemagne, jusqu'en 1806.

Dans ses *Mémoires de Brandebourg*, Frédéric II a passé ces divers marchés sous silence. En corrigeant le manuscrit, Voltaire avait écrit en marge: « Vous ne voulez donc pas parler des quatre cent mille florins ? Soit. » Frédéric II aurait pu faire cette mention sans compromettre la gloire de sa maison. La réserve du royal écrivain eût été mieux placée dans ses appréciations sur l'acquisition du duché de Prusse, dont il nous reste à parler.

Qu'est-ce que la Prusse ? Une ancienne province polonaise.

Vers le milieu du sixième siècle, les pays situés sur la Baltique entre les bouches de la Vistule et celles du Niémen étaient habités par des tribus slaves, mêlées de quelques bandes germaniques. Le nom de ces populations, *Porusses* (de *po*, à côté ; *russi*, Russes), *Borusses*, *Prusses* ou Prussiens, apparaît pour la première fois dans l'histoire vers la fin du dixième siècle, à l'occasion du martyre de saint Adalbert, dont le testament, composé en forme de cantique en l'honneur de la vierge Marie, devint l'hymne de bataille des Polonais : *Boga Rodzicza*. Depuis la mort du grand apôtre de la Pologne, ce chant de guerre retentit bien souvent sur cette terre ingrate et inhospitalière, où l'on rendait un culte idolâtre à Pikullos, le dieu de la destruction. Le sang d'Adalbert ne porta des fruits abondants et durables qu'au treizième siècle, après que Christian, moine cistercien d'Oliva, protégé par Innocent III,

[1] *Mirabeau, l. c.* I, p. 6.

eut conseillé aux chefs chrétiens de la Masovie d'appeler au secours de l'Eglise naissante de Prusse l'épée de l'Ordre teutonique, que venait de fonder (1191), à Saint-Jean-d'Acre, un des frères de l'empereur Frédéric Ier de Hohenstaufen. Une compagnie de chevaliers fut envoyée de Venise : le pape et l'Empereur leur promirent la propriété des pays qu'ils conquerraient. Leur héroïsme rendit facile et prompte l'exécution de cette promesse. Malheureusement des conflits fréquents entre les conquérants, les peuplades soumises et les rois de Pologne troublèrent la Prusse jusqu'à la paix de Thorn, conclue en 1466 entre le roi Casimir et le grand maître Louis de Erlichshausen : la Pomérellie, la Cujavie et la Masovie (ce qu'on appelle aujourd'hui la Prusse occidentale) furent reconnues comme parties intégrantes de la république polonaise ; quant à la Prusse proprement dite (la province actuelle de Prusse orientale), les chevaliers teutoniques qui avaient transporté là le siége de leur ordre, en reçurent l'investiture, à titre de fief de la couronne de Pologne.

En 1511, le grand maître élu Albert de Hohenzollern était, comme chevalier, vassal de la couronne de Pologne. Comme homme, il ne possédait rien, puisque les biens qu'il administrait, et qu'il avait juré de défendre, appartenaient à l'ordre dans lequel il avait été admis, et qui l'avait élu son chef.

Je n'ai pas besoin de retracer ici des événements connus de tout le monde. Traître à son suzerain, chevalier sans honneur, religieux sans foi, Albert ne se servit de l'épée des grands maîtres de l'Ordre teutonique que pour violer ses serments. Après avoir, grâce à l'intervention de l'empereur Charles V de Habsbourg (1521), échappé à la vengeance des Polonais exaspérés de sa félonie, il parvint à consommer rapidement son œuvre de spoliation : l'infidélité de sa conduite ne fut égalée que par l'insolence de ses succès. En 1525, il réussit à conclure avec son oncle, le roi Sigismond, un traité qui, tout en maintenant la suzeraineté des rois de Pologne, lui assurait, au mépris des droits de ses pairs, les chevaliers teutoniques, la propriété de la presque totalité du fief de l'ordre, à titre de duché héréditaire. L'année suivante, il donna un nouveau scandale, qui n'était que la conséquence du précédent : il se maria. Quatre ans plus tard, il jeta complétement le masque, en adoptant publiquement la confession d'Augsbourg. L'application violente de l'intolérante et despotique maxime : *Cujus regio illius religio* acheva l'œuvre du parjure. L'Empereur protesta ; mais ses menaces, affaiblies par les immenses embarras de l'Empire, échouèrent complétement devant la conduite équivoque de Sigismond. Telle est l'histoire abrégée de ce qu'on peut appeler *le premier démembrement de la Pologne*.

En succédant à son père comme duc de Prusse, Albert-Frédéric

(1568-1618) n'hérita pas de son indifférence en matière d'apostasie; car les remords, dit-on, lui ôtèrent la raison. Pendant quarante-cinq ans il vécut sous la tutelle de son cousin germain, le margrave Georges-Frédéric d'Anspach-Bayreuth, puis successivement sous celle de ses cousins les électeurs de Brandebourg, Joachim II (+ 1571), Jean-Georges (+ 1598), Joachim-Frédéric (+ 1608), Joachim-Sigismond (+ 1619), pendant quatre générations. Il avait épousé l'héritière des duchés de Juliers, Clèves et Berg, sur le Rhin. Il mourut sans postérité mâle, transmettant son héritage [1] et celui de sa femme à Joachim-Sigismond, neuvième électeur de Brandebourg de la maison de Hohenzollern, à la fois son cousin, son tuteur, son gendre et fils d'un de ses gendres. C'est le même qui passa à l'Église réformée pour être agréable aux Hollandais.

L'apostasie du grand maître Albert de Hohenzollern valut donc à la maison de Brandebourg, outre les riches duchés de Clèves, Juliers et Berg, les vastes domaines de l'Ordre teutonique transformés en duché de Prusse. On sait comment Frédéric lui donna la Silésie. Avant d'apprécier cet événement, il importe de mentionner un fait non moins considérable, l'élévation des ducs de Prusse à la dignité royale par Léopold Ier de Habsbourg, dans la personne de Frédéric III, douzième électeur de Brandebourg et sixième duc de Prusse, de la maison de Hohenzollern (1688-1713).

La concession impériale, qui servait admirablement les anciens projets de la politique française en Allemagne, fut accordée contre les sages avis et malgré l'énergique opposition du prince Eugène de Savoie. Frédéric III (Ier comme roi), plus vaniteux qu'intelligent, ne se rendait pas compte lui-même de l'importance du titre, en apparence honorifique, qu'il sollicitait, sous les prétextes les plus futiles. Rien n'autorise même à suspecter la sincérité des serments de fidélité du prince brandebourgeois, plus occupé d'étiquette que de politique, et de la forme de ses habits que de l'équilibre politique de l'Europe. Il n'en est pas moins évident que Léopold Ier, en signant le traité du 16 novembre 1700, commit une faute grave; l'avenir a démontré combien le prince Eugène avait eu raison lorsqu'il dit : « L'Empereur devrait faire pendre les ministres qui lui ont donné un conseil aussi perfide [2] ! »

Ce qui frappe autant que l'aveuglement de la cour impériale dans cette longue intrigue, c'est la part importante et désintéressée qu'y

[1] Depuis 1569, les électeurs de Brandebourg avaient été reconnus comme cobénéficiaires du duché de Prusse par un acte du roi Sigismond Ier de Pologne, délivré à son gendre l'électeur Joachim II (+ 1571). — Une courte analyse de ces faits ne me paraît pas inutile, pour l'appréciation de la politique de Frédéric II.

[2] *Mémoires de Brandebourg*, p. 107. Voy. *Œuvres complètes de Frédéric.*

prirent deux jésuites. Faut-il chercher dans ce fait, curieux à plus d'un titre, une des causes de la singulière protection qu'accorda à la Compagnie de Jésus supprimée le petit-fils du nouveau roi? Il est certain que le roi Auguste de Pologne était le compère de Frédéric III : c'est son confesseur, le P. Vota, Vénitien d'origine, homme d'une adresse consommée et d'un grand talent, qui rédigea le premier mémoire à l'appui de la demande de l'électeur. Le P. Vota, après avoir justifié cette demande à sa manière, proposait de faire décerner la nouvelle couronne par le pape et d'appeler le duc de Prusse *roi des Vandales* ou *des Vendes*, par allusion au nom des anciens habitants du duché. Ces propositions ne furent ni acceptées ni rejetées. Les négociations traînèrent en longueur jusqu'en 1700. Alors le P. Wolf, né baron de Lüdingshausen, et fort bien en cour à Vienne, se chargea de les renouer. Le bon jésuite, qui entretenait une correspondance directe et très-suivie avec l'électeur, avait beaucoup de peine à calmer les puériles impatiences de son protégé. Dans ses dernières lettres, alors que les négociations étaient sur le point d'aboutir, il s'adressait à lui en ces termes : « *Sérénissime électeur, gracieux seigneur et* PRESQUE *roi !* » Enfin, le 16 novembre 1700, le P. Wolf put annoncer que l'Empereur avait enfin signé l'acte qui permettrait à la cour de Berlin de déployer le cérémonial fastueux préparé de longue main, et que l'électeur, désormais roi en Prusse, pourrait se faire couronner dans les lieux où, cent quatre-vingt-neuf ans auparavant, les chevaliers teutoniques avaient élu et fait consacrer grand maître de leur ordre Albert de Hohenzollern. Le pape Clément XI protesta publiquement contre le traité, en proclamant que la force n'avait pas dépouillé l'Ordre teutonique de ses droits : ses successeurs renouvelèrent souvent cette noble protestation, et les chevaliers ne cessèrent d'adresser leurs énergiques mais vaines réclamations à toutes les cours de l'Europe. La diète polonaise protesta aussi. Mais que pouvait-elle quand le roi Auguste lui-même soutenait le nouveau roi? Frédéric II résume ainsi, avec sa malice ordinaire, l'effet produit par cette inutile opposition. « Rome cria, et Varsovie se tut ; l'Ordre teutonique protesta contre cet acte, et osa revendiquer la Prusse. »

L'auteur des *Mémoires de Brandebourg* feint d'ignorer que « cet acte » émanait de la cour de Vienne. L'honnête Léopold I[er] et ses inhabiles conseillers, beaucoup plus préoccupés de la succession d'Espagne que de la défense des intérêts réels de l'Allemagne, se flattaient d'avoir obtenu un grand résultat politique, parce que l'électeur-roi avait solennellement promis d'être dévoué à la maison de Habsbourg et à l'Empire, c'est-à-dire d'accomplir son devoir de prince électoral ! Il est vrai que cette illusion était d'autant plus naturelle, que l'électeur de Bavière et l'archevêque électeur de Pologne venaient

de trahir la cause impériale en s'alliant à Louis XIV. « En réalité, disait-on à Vienne, le titre de roi n'augmentera pas la force intrinsèque de la maison de Hohenzollern, puisque, sur le territoire de l'Empire, *dont le nouveau royaume ne faisait pas partie*, Frédéric III (I[er]) restera simple électeur, comme l'archevêque de Trèves ou l'électeur palatin. Son titre de roi, purement nominal, ne lui rapportera que certaines prérogatives honorifiques appréciables seulement dans le style des chancelleries et lui imposera de nouvelles dépenses. » Au nombre de ces dernières, il convient de ranger *la maîtresse.* Frédéric I[er], qui vivait avec sa femme en bon Brandebourgeois, crut qu'il était de bon ton de prendre, *comme Louis XIV*, des habitudes royalement immorales. On lui procura donc une maîtresse *pro forma.* La comtesse de Wartenberg, chargée de remplir ce rôle puérilement honteux, devait, pour accomplir les devoirs de sa charge, se promener tous les jours avec le roi pendant une demi-heure dans les jardins royaux, en présence de la cour! Pendant que ce vaudeville se représentait, la reine Sophie-Charlotte, l'amie de Leibnitz, s'entretenait avec l'immortel auteur du calcul infinitésimal.

On riait de ces scènes grotesques dans toutes les cours de l'Europe. Mais, à Vienne, au Belvédère, chez le vainqueur de Zentha, à Paris, au ministère des affaires étrangères, et dans les cercles politiques de Berlin, ces rires trouvaient de sérieux commentaires, parfaitement résumés dans ces lignes du petit-fils du roi nouveau :

« Ce qui fut dans son origine l'ouvrage de la vanité se trouva dans la suite un chef-d'œuvre de politique... C'était une *amorce* que Frédéric I[er] jetait à toute sa postérité et par laquelle il semblait lui dire : j'ai jeté les fondements de votre grandeur, c'est à vous d'achever l'ouvrage (*Mémoires de Brandeb.*, p. 102)..... Frédéric, en érigeant (*sic*) la Prusse en royaume avait par cette vaine grandeur mis un germe d'ambition dans sa postérité qui devait fructifier tôt ou tard. » (*Hist. de mon temps*, I, 2, p. 53, des *Œuvres.*)

Cet « ouvrage de la vanité » dépassa, par ses effets, tous les résultats de la guerre de Trente Ans. L'Empire, la Pologne, la maison de Habsbourg furent atteints du même coup à la base de leur existence. Un des plus récents historiens prussiens en convient avec une brutalité qui a son mérite : « Le titre de roi, dit Stenzel, plaça Frédéric, vis-à-vis de la république de Pologne, dans une bien meilleure situation que ne l'avait permis sa ci-devant couronne ducale. Celle-ci rappelait toujours son ancien vasselage. En s'élevant au-dessus de ses anciens pairs de l'Empire, le nouveau roi entrait aussi dans d'autres rapports avec l'Empereur et avec l'Empire ; car désormais il devenait difficile de distinguer ce qu'il avait fait en qualité d'électeur de ce qu'il avait réalisé comme roi. Ce dernier titre, lui permettant de

réunir sous le nom de *Prusse* toutes les acquisitions de sa maison et l'ensemble de ses sujets, rendait impossible pour ses successeurs tout mouvement de recul et leur indiquait une marche constante en avant[1]. »

Frédéric, quoique troisième du nom comme électeur de Brandebourg, s'intitulera désormais, même en Allemagne, Frédéric Ier; et son fils, Frédéric-Guillaume, premier du nom, quoique son grand-père eût régné sous le même nom en qualité d'électeur. Tous deux cependant ne portèrent que le titre de roi EN Prusse (*König* IN *Preussen*).

Nous dirons maintenant comment Frédéric IV (comme quatorzième électeur de Brandebourg) ou II (comme troisième roi en Prusse) parvint à se faire nommer, à la fin de son règne, roi DE Prusse, purement et simplement, en créant la *nation prussienne*, au prix de la destruction de l'Empire et de l'unité de l'Allemagne.

III

Depuis la mort de Sigismond, le dernier Empereur de la maison de Luxembourg, la coutume, plus rationnelle et plus sage que la législation, avait rendu la couronne impériale héréditaire en *fait*. De 1437 à 1740, pendant trois cents ans, le titre d'empereur, bien que décerné par élection, ne sortit pas une seule fois de la maison de Habsbourg. Au siècle dernier, les peuples allemands ne comprenaient plus qu'il en pût être autrement. « Nous avons besoin d'un empereur, avait dit le père de Frédéric II en mourant : restons donc attaché à la maison d'Autriche. » François Ier de Lorraine (1745-1764) fut élu par la seule raison qu'il était l'époux de la dernière descendante de Rodolphe Ier : le nom même de sa famille se confondit avec celui des Habsbourg.

La maison d'Autriche, dont la politique allemande ne fut pas toujours à l'abri de la critique, méritait cette grande popularité. Un des plus illustres historiens de l'Allemagne, Leibnitz, a dit : « Il est juste de proclamer que si l'Allemagne existe encore, si le nom de l'Empire dure encore, c'est à la maison d'Autriche qu'on le doit[2]. » L'Alle-

[1] *Hist. des États prussiens*, III, p. 87.

[2] Voy. *Œuvres de Leibnitz*, publ. par *Pertz*. Première suite. IV, p. 234.

magne et toute l'Europe lui rendaient cette justice. Au milieu du siècle dernier, cette reconnaissance universelle, légitimée par les traditions et la voix populaire, donnait à la famille de Habsbourg-Lorraine une force qui eût été irrésistible, si elle avait su l'employer toujours à poursuivre un but exclusivement allemand. Jamais le « marquis de Brandebourg » n'eût triomphé de l'empereur d'Allemagne, si celui-ci n'avait été accablé, en dehors des limites de l'Empire, par le poids d'une ambition héréditaire et démesurée. Pendant que les électeurs de Brandebourg formaient des bataillons de grenadiers de six pieds et des réserves financières, pour dérober à la maison impériale quelques-unes de ses provinces héréditaires, la cour de Vienne poursuivait avec une inaltérable persévérance d'illustres chimères. « J'ai toujours cru, écrivait le prince Eugène au commencement du règne de l'empereur Joseph Ier, j'ai toujours cru que l'idée d'une monarchie universelle était la folie de la France ; mais je vois aujourd'hui que ces Allemands y pensent aussi. Dieu leur pardonne, car, depuis la paix de Westphalie, ils ne savent ce qu'ils font, ni ce qu'ils veulent, encore moins ce qu'ils sont. » Ces *Allemands*, ce sont les Habsbourg.

Au lieu de consacrer leurs immenses ressources, et le grand prestige de leur nom au maintien de la *république chrétienne*, cette grande conception du moyen âge, que dans son bon sens Henri IV acceptait pleinement, ils s'épuisaient périodiquement dans de stériles applications de la politique césarienne que leur avait léguée la Renaissance. Cette « folie » n'eût été réalisable peut-être qu'avec le protestantisme et par lui, et cependant, par une heureuse inconséquence, les Empereurs s'étaient déclarés les adversaires convaincus de cette nouveauté religieuse. Depuis que les divers royaumes de la péninsule ibérique s'étaient concentrés en une vaste monarchie, que l'unité française s'était formée, que la Grande-Bretagne et la Suède étaient devenues des puissances du premier ordre, que la Hollande et la Russie étaient nées, l'empire romain, que Charlemagne n'avait restauré que dans la forme extérieure, était matériellement détruit : il n'y avait plus de place en Europe que pour un empire germanique proprement dit, et les projets de monarchie universelle, qu'ils vinssent de Madrid, de Paris, de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, de Constantinople ou de Vienne, n'étaient plus que des utopies. Les empereurs d'Allemagne, et, par le fait, les chefs de la maison de Habsbourg, étaient en possession du premier pouvoir de la chrétienté. Ils auraient pu le conserver longtemps encore, en le retrempant continuellement à sa double source, le sentiment national et le principe chrétien. Ils préférèrent en compromettre l'avenir, en s'obstinant à perpétuer les traditions de l'époque de Charles-Quint,

sans le génie de ce prince illustre. C'est à cette politique inconséquente dans sa source, faible dans ses moyens et irréalisable dans son but, qu'il faut attribuer la plupart des fautes commises par la cour de Vienne, depuis la délivrance de Vienne par Jean Sobieski jusqu'à la mort de Joseph II : sans parler des inconséquences de sa politique italienne ou religieuse, elle créa la royauté prussienne pour se ménager un appui contre la France, à laquelle elle céda ensuite la Lorraine pour se fortifier contre les princes allemands et la maison de Hohenzollern. A ces préoccupations incessantes d'une grandeur illusoire et à son attachement pour ainsi dire filial à des traditions qu'elle n'osait même plus avouer, il faut attribuer aussi l'étrange imprévoyance de la cour de Vienne au dix-huitième siècle. Sous Marie-Thérèse, ses ressources étaient plus disproportionnées que jamais avec l'étendue de ses prétentions en Europe. Elle avait à défendre à la fois ses possessions héréditaires, l'empire d'Allemagne, la position éminente à laquelle elle avait droit dans la politique européenne, les intérêts religieux qu'elle s'était donné la mission de représenter et les projets qu'elle caressait depuis Charles-Quint. Tâche immense à laquelle elle était loin de pouvoir suffire, mais dans laquelle elle s'obstinait aveuglément.

Frédéric connaissait parfaitement ces causes de faiblesse : déjà avant son avénement au trône il avait calculé les profits qu'il pouvait en retirer. Les traces de ces préoccupations constantes se retrouvent dans tous ses écrits. Sa haine contre l'Empire et la famille impériale, son mépris des droits des peuples allemands, son insatiable ambition éclatent dans ses œuvres littéraires comme dans sa politique.

On sait qu'en mourant l'empereur Mathias avait laissé l'Empire à peu près dans la situation où le plaça la mort de Charles VI. Son cousin, Ferdinand II (1619-1637), eut à combattre à la fois les protestants, les adversaires de l'Empire et les ennemis de sa propre maison : les Bourbons et Gustave-Adolphe. L'Empire était sur le point de succomber et la maison de Habsbourg d'être entièrement dépouillée. Ferdinand II n'en était pas moins pour Frédéric un *tyran*, parce qu'il avait mis au ban de l'Empire, sans le concours de la diète, le comte palatin, Frédéric V, qui avait essayé de jouer le rôle du futur conquérant de la Silésie : « L'Empereur, dit-il, qui n'était occupé que de sa *vengeance personnelle*, se trouvant en force, ne fit aucun cas des libertés du corps germanique, ni des *lois de l'équité*[1]. » La *Bulle d'or*, selon lui, exigeait le consentement de la diète pour un acte aussi important. Voltaire, chargé de corriger l'écrit, objecta que la Bulle ne faisait pas mention de ce droit « et que cela était fort important. »

[1] *Mémoires de Brandeb.*, 31.

Frédéric, qui avait intérêt à faire passer le comte palatin pour une victime du « despotisme *autrichien*, » n'en maintint pas moins son texte.

Cette partialité fort significative provenait autant de son ignorance de l'histoire générale de son pays que des projets injustes et antinationaux qu'il ne cessa de méditer. Frédéric II aspirait au rôle de Gustave-Adolphe. Voilà pourquoi il admirait tant la politique allemande de Richelieu. Il écrivait au prince Henri, son frère : « Richelieu était vindicatif et altier, je le veux, et je lui refuse le titre de grand dans toutes ses méchancetés ; je ne lui accorde que le titre de ministre éclairé lorsqu'il s'unit aux Suédois pour rabaisser dans l'Allemagne le despotisme autrichien. » Après le traité du mois de juin 1754, il disait à M. du Mesnil, brigadier des armées du roi, qui lui avait été adressé par le maréchal de Noailles : « Je suis bien aise de remplacer les Suédois, qui étaient autrefois les alliés favoris de la France. A présent c'est un corps sans âme : pour moi, j'en ai une et l'on en sera content[1]. » Pendant tout son long règne, il resta fidèle à cette politique de désunion. L'idée d'une Allemagne grande, unie, régie par des institutions nationales lui était insupportable.

En 1750, par un ordre de cabinet adressé au ministre Dankelman, défense fut faite de dire le dimanche dans les églises la prière traditionnelle pour l'Empereur. Cet ordre, sans être officiellement public, n'en fut pas moins sournoisement et insensiblement exécuté. On habitua ainsi peu à peu cette partie de la nation allemande à l'idée qu'elle n'avait plus d'Empereur, et que l'électeur était le seul et unique souverain du pays.

Cependant les Hohenzollern avaient les plus grandes obligations à l'Empire et à la maison de Habsbourg, et quant à Frédéric en particulier, il ne devait pas moins que la vie à l'empereur Charles VI.

On se rappelle en effet qu'après une escapade fameuse, son père l'avait condamné à la mort. La sentence allait être exécutée, quand l'Empereur, son parrain, demanda et obtint sa grâce. « J'espère, disait Charles VI dans sa lettre à Frédéric-Guillaume Ier (10 octobre 1730), que le prince électoral reconnaîtra dans mon intervention, provoquée par les sentiments les plus sincèrement affectueux, combien je lui veux de bien. Je pense que le bonheur de nos deux familles dépend d'une union solide, intime, confiante, étroite, de ma maison archiducale avec la maison électorale-royale de Brandebourg. J'ai pleine confiance en votre amitié et en votre cœur patriotique, et demeure avec les sentiments les plus sincères et les plus allemands et avec une amitié vraie, » etc. Le coupable remercia l'Empereur en

[1] Lettre au prince Henri, du 13 déc. 1781. — *Flassan*, V, 228.

termes pleins d'effusion, lui jurant à lui et aux siens éternelle fidélité. « Ce prince, disait-il dans une lettre adressée à M. de Grumbkow, ce prince qui fait l'admiration de l'Europe ne s'est fait connaître à moi que pour ainsi dire par de généreuses actions [1]. »

Huit ans plus tard il écrivait :

« Mon cher Voltaire, l'événement le moins prévu du monde m'empêche pour cette fois d'ouvrir mon âme à la vôtre comme d'ordinaire, et de bavarder comme je voudrais. L'Empereur est mort.

« Ce prince né particulier
Fut roi, puis empereur ; Eugène fut sa gloire;
Mais par malheur pour son histoire,
Il est mort en banqueroutier.

« Cette mort dérange toutes mes idées pacifiques, et je crois qu'il s'agira plus au mois de juin, de poudre à canon, de soldats, de tranchées, que d'actrices, de ballets et de théâtre ; de façon que je me vois obligé de suspendre le marché que nous aurions fait. Mon affaire de Liége est toute terminée : mais celles d'à présent sont de bien plus grande conséquence pour l'Europe ; c'est le moment du changement total de l'ancien système de politique : c'est ce rocher détaché qui roule sur la figure des quatre métaux que vit Nabuchodonosor et qui les détruisit tous. Je vous vois mille fois obligé de l'impression de Machiavel achevée...[2] »

Il n'est pas besoin d'avoir la perspicacité de Daniel pour pénétrer le sens peu équivoque de ces lignes audacieuses écrites trois jours après la mort de l'Empereur. Avec son obséquiosité habituelle, Voltaire ne manifesta aucun étonnement, quoiqu'il en eût le droit. N'est-ce pas lui, en effet, qui avait répondu, en 1738, au filleul de Charles VI : « Tous les princes devraient avoir gravés sur la table de leur conseil et sur la lame de leurs épées ces mots par lesquels Votre Altesse Royale finit : « C'est un opprobre de perdre ses États, c'est une rapacité punis-« sable d'envahir ceux sur lesquels on n'a point de droit. » Ce sont là les paroles d'un grand homme et le gage de la félicité de tout un peuple [3]. » Au reste, personne, au dix-huitième siècle, n'a déclamé autant que le conquérant de la Silésie et de la Pologne contre les conquérants; aucun écrivain de son temps n'a mieux réfuté les doctrines de Machiavel que ce prince machiavélique. L'*Anti-Machiavel* et la *Réfutation du* Prince *de Machiavel* venaient d'être publiés quand

[1] *Œuvres de Frédéric, Corresp.*, lettre du 14 déc. 1732.
[2] *Ibid.*, lettre du 26 oct. 1740.
[3] *Œuvres de Frédéric*, VII, 3, p. 220.

mourut l'Empereur (23 octobre 1740). Dans le chapitre III de ce dernier écrit on lit : « Ce désir de s'agrandir des dépouilles d'un autre ne se présentera pas si facilement dans l'idée d'un honnête homme, ni à ceux qui veulent être estimés dans le monde. » Or, avant la fin du mois de janvier 1741, Frédéric II rentrait à Berlin pour recevoir les félicitations de ses courtisans sur ses hauts faits en Silésie !

L'empire d'Allemagne était virtuellement détruit.

IV

Si cette œuvre antinationale n'avait été accomplie qu'à l'aide d'épées exclusivement germaniques, si la lutte si perfidement commencée avait conservé un caractère et des acteurs purement allemands, le mal infligé par Frédéric II à son pays eût été grand sans doute, mais il n'eût pas été irréparable. En triomphant, même dans ces conditions, Frédéric n'eût entaché que sa propre mémoire : il n'eût pas trahi du moins les intérêts de l'Allemagne entière et troublé la paix du monde. « La satisfaction de voir mon nom dans les gazettes et ensuite dans l'histoire m'a séduit,» écrit-il avec une naïveté douteuse à son ami Jordan ; et, pour réussir dans cette entreprise, digne d'Erostrate, il fait appel à l'intervention française et plonge l'Allemagne et l'Europe dans une mare de sang. En laissant de côté la question de savoir si le « changement total de l'ancien système de politique » était chose bonne en soi ou s'il pouvait légitimement être introduit au prix d'aussi épouvantables sacrifices, on doit admettre que Frédéric n'avait ni le droit ni le devoir de détruire la puissance de l'Allemagne en renversant l'Empire. Quant à l'intervention française, si fatale à l'Allemagne, elle ne profita réellement qu'à l'électeur de Brandebourg. Je démontrerai qu'elle nuisit considérablement à la France elle-même, sans diminuer sensiblement la puissance *réelle* de la maison d'Autriche.

Peu de jours après la mort de Charles VI, Frédéric dit au ministre de France, M. de Beauveau : « *Je vais, je crois, jouer votre jeu. Si les as me viennent, nous partagerons* [1].» Il joua effectivement le jeu de la cour de Versailles; mais il garda tout le gain pour lui. Il tricha. La cour de

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

Vienne, avec cet honnête pédantisme dont les lettres du comte de Cavour nous ont offert encore un récent exemple, ne soupçonnait aucun des véritables projets, qui, à Berlin, n'étaient plus un mystère pour personne. Frédéric comptait sur cette imprévoyance héréditaire : « On dit, écrivait-il à Voltaire en 1739, que, si la cour impériale devait un soufflet à quelqu'un, il faudrait solliciter trois ans avant que d'en obtenir le payement. » Vainement l'envoyé de Marie-Thérèse adressait à sa cour rapport sur rapport. On lui répondait, Frédéric le rapporte lui-même : « Nous ne voulons, nous ne pouvons y croire. » Le 13 décembre, Frédéric quittait Berlin pour l'armée. « Le comte de Gotter, écrit-il quelque part, était autorisé à déclarer la guerre à la reine de Hongrie. L'armée fut plus diligente que cette ambassade : elle entra en Silésie deux jours avant l'arrivée du comte à Vienne. » Il ajoute avec beaucoup de sang-froid : « Ainsi fut donné le signal de la guerre européenne. »

Cependant la diplomatie de l'électeur de Brandebourg s'était montrée plus diligente ailleurs. Il savait que « la France tenait la Lorraine de la désunion de l'Empire et de la faiblesse de l'Empereur[1]. » Loin de se plaindre de cet état de choses, il avait résolu de l'exploiter au profit de son ambition, à quelque prix que ce fût : il réussit à compromettre l'honneur du gouvernement de Louis XV, en contribuant de toute la force de ses intrigues à la conclusion du traité signé le 18 mai 1741 entre ce dernier et l'électeur de Bavière, dans le but avoué de dépouiller Marie-Thérèse et sa maison, au mépris des garanties solennelles données naguère par la France à la *pragmatique sanction*, garanties dont la cession de la Lorraine avait été le prix. « La cour de Versailles, dit M. de Flassan, n'avait à alléguer que des subtilités. Cette conduite nuisit beaucoup à sa considération, et elle perdit en ce moment la qualité d'arbitre de l'Europe, parce qu'on n'eut plus confiance en sa justice[2]. » Hâtons-nous d'ajouter que le vénérable cardinal de Fleury, le ministre intègre d'une cour corrompue, combattit longtemps, mais vainement, cette politique plus téméraire encore que déloyale. Ce fut M. de Belle-Isle, l'instigateur passionné de la guerre, qui, après avoir préparé, grâce au concours de l'électeur de Bradebourg, l'élection du nouvel Empereur, Charles VII de Bavière, alla, après la bataille de Mollwitz, au quartier général de l'armée d'invasion proposer à Frédéric le traité d'alliance signé à Breslau le 5 mai 1741.

Les jeunes gens qui avaient entraîné le gouvernement de Louis XV à commettre cette nouvelle faute croyaient avoir fait un coup de

² Lettre de Frédéric à Voltaire, du 11 sept. 1738.

³ *Hist. de la Diplomatie française*, par M. de Flassan, éd. de 1811; V, p. 129 et sq.

maître et réalisé en quelques mois les projets caressés par la maison de Bourbon depuis Henri IV. Ils n'avaient réussi qu'à donner le premier exemple de l'élection d'un empereur d'Allemagne par le parti français. C'était beaucoup pour Frédéric, mais pour Frédéric seulement. « Je ne suis point en peine, écrivait le cardinal de Fleury à M. de Belle-Isle, le 4 octobre 1741, de la fidélité du roi de Prusse tant que nos succès dureront ; mais je n'en répondrais pas, s'ils tournaient mal, et les cajoleries de ce monarque, dont je ne fais que le cas qu'elles méritent, finiront bientôt. » En effet, quand MM. de Ségur et de Broglie eurent été battus par l'armée autrichienne, Frédéric envoya l'ordre à M. de Podevils de traiter à tout prix avec Marie-Thérèse, qui accepta ses propositions : les préliminaires de paix, signés à Breslau le 11 juin 1742, garantissaient à l'électeur de Brandebourg la cession de la Silésie. Le 13, après en avoir reçu la nouvelle, Frédéric dit au ministre de France, M. de Valori : « Je ne veux pas tromper le roi, votre maître... je vous déclare qu'il faut faire la paix ; » et à M. de Belle-Isle, un des instigateurs de cette guerre : « Monsieur le maréchal, pensez à vous, j'ai gagné ma partie et je fais la paix [1]. » Quant à lui, il rentra paisiblement à Berlin, où quelques courtisans lui décernèrent le titre de *Grand*.

La France avait été jouée par Frédéric.

De cette campagne injuste, dans laquelle « elle combattit contre les traités, l'honneur et le bon sens [2], » elle n'avait récolté que des échecs et des désastres. Au lieu de s'en prendre à l'auteur véritable de tous ces maux, l'opinion publique à Paris accabla de reproches le sage Fleury, qui seul avait prévu tout ce qui arrivait. « Votre esprit, avait écrit Voltaire à Frédéric,

« Votre esprit, votre ardeur guerrière,
Des Français se feront chérir;
Vous aurez le double plaisir
Et de nous vaincre et de nous plaire [3]. »

Cet étrange engouement, si servilement exprimé, était partagé par les classes lettrées, et surtout par MM. de Belle-Isle et le marquis d'Argenson, ministre des relations extérieures, le premier parce qu'il brûlait du désir de venger l'échec de la campagne qu'il avait conseillée, le second parce qu'il comptait plus que jamais sur Frédéric pour la réalisation de ses plans contre la maison de Habsbourg-Lorraine.

[1] Flassan. V, 141, 154, 157.
[2] *Ibid.* 154, 166, 168.
[3] Lettre de Voltaire à Frédéric, juin 1758.

Tous les ministres et ambassadeurs de Louis XV dans les cours du Nord furent mis à la disposition de Frédéric. « Ils ne faisaient rien, n'entamaient rien, sans avoir pris l'avis des ministres de la cour de Berlin, et toujours en vue de favoriser ses intérêts [1]. » Toujours dans le même but, la France accéda à l'union dite de Francfort, conclue entre le malheureux Charles VII, l'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin et le roi de Suède (landgrave de Hesse-Cassel). En même temps, la cour de Versailles rêvait une descente en Angleterre pour reconquérir, au profit du prétendant, le trône des Stuarts ! Révolutionnaire, déchirant froidement les traités les plus solennels en Allemagne, elle se faisait en Angleterre le champion de la légitimité et le chevalier de la fidélité monarchique ! La France combattait l'Angleterre pour des motifs diamétralement opposés aux causes avouées de la guerre de la succession d'Autriche. Frédéric, qui n'avait en vue qu'un seul intérêt, s'embarrassait fort peu de la logique de cette politique doublement injuste et doublement funeste aux véritables intérêts de la monarchie et de la France. Son envoyé à Paris, un brillant et habile officier, parent de M. de Noailles, le comte de Rottenbourg, était chargé de « cajoler » tout particulièrement la duchesse de Châteauroux. Le maréchal de Coigny était prisonnier des troupes impériales en Alsace, et les avant-postes allemands occupaient Lunéville. C'est ce moment que Frédéric II choisit pour *demander* à la cour de Versailles un nouveau traité d'alliance, qui fut conclu le 5 juin 1744.

En retour, Frédéric offrit au cabinet de Versailles de dégager l'Alsace et la Lorraine, en entrant en Bohême avec cent mille hommes et en forçant ainsi les troupes impériales de se replier en toute hâte sur Vienne. Cette proposition fut naturellement acceptée avec empressement. Pendant que le prince Charles de Lorraine investissait Strasbourg, Frédéric demandait le passage à travers l'électorat de Saxe, et, sans attendre la réponse de l'électeur, ses troupes entraient dans ce pays. Les Saxons ayant vivement protesté, Frédéric se plaignit amèrement de leur mauvaise volonté à l'égard d'une entreprise destinée, disait-il, à maintenir l'indépendance de l'Empire, et les condamna à payer les frais du passage de son armée sur leur territoire. Puis il publia qu'il faisait la guerre pour la défense de la liberté allemande et par fidélité envers le chef de l'Empire. On sait que cette campagne de Bohême, entreprise uniquement « pour sauver l'Alsace, » ne fut pas heureuse pour ses armes. Après avoir contraint Marie-Thérèse de rappeler les troupes du prince Charles, il se vit forcé à son tour de demander au gouvernement français de le tirer

[1] Flassan. V, 250.

de la mauvaise position dans laquelle il se trouvait. Les Français voulaient continuer à opérer en Belgique. Le prince allemand insista vivement pour qu'ils vinssent au plus vite en Allemagne, afin de pouvoir peser en même temps sur l'élection du successeur de Charles VII (+ 20 janvier 1745), à laquelle le cabinet de Versailles accordait une grande attention : provisoirement, il se tenait sur la défensive en Silésie et épiait l'occasion de traiter avec Marie-Thérèse. Cette occasion se présenta bientôt. Par le traité de Dresde (25 décembre 1745), Frédéric se fit confirmer la possession de la Silésie et reconnut comme Empereur François I[er], l'époux de Marie-Thérèse.

Quant à la France, elle gagnait l'inutile bataille de Fontenoy, perdait ses colonies et restait sans alliés en face de la maison d'Autriche.

Frédéric II l'avait jouée pour la seconde fois!

A ceux qui se sentaient humiliés par cet égoïsme effronté, on répondait, comme M. de Vergennes le fit un jour à Louis XVI : « Le roi de Prusse, *considéré par rapport à la morale*, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager; mais, vu dans l'ordre politique, il importe à la France, peut-être plus qu'à toute autre puissance, de le conserver *tel qu'il est*[1].» Cette politique, traditionnelle dans la maison de Bourbon depuis la guerre de Trente Ans, était peut-être très-dynastique, mais était-elle vraiment nationale? Cela est au moins douteux. La nation française n'avait aucun intérêt sérieux à contribuer aux triomphes des mercenaires de Gustave-Adolphe sur les reîtres et les lansquenets de Wallenstein. Sa gloire, le rayonnement de sa civilisation, ne lui faisaient pas une loi d'imiter la conduite du comte de Bonneval, de restaurer l'empire turc ou d'aplanir la voie aux fourberies d'un électeur allemand. On comprend jusqu'à un certain point que le roi très-chrétien pouvait trouver son profit personnel dans une alliance avec les adversaires des catholiques allemands; mais le peuple catholique de France, quel avantage réel, sérieux, durable, moral, avait-il à voir amoindrir et détruire sur le sol allemand tout ce qu'il vénérait chez soi? « Pendant que le lion et le tigre se déchiraient, dit lord Macaulay, le chacal emportait la proie dans les jungles. Le vrai triomphateur dans la guerre de Trente Ans ne fut ni la France, ni l'Autriche, mais la Suède. Le véritable vainqueur dans la guerre de la pragmatique sanction a été, non pas la France, non pas l'Autriche, mais le parvenu de Brandebourg. La France avait fait de grands efforts, ajouté de nouveaux lauriers à sa gloire militaire et à ses charges publiques de nouvelles dettes. Et pour quel but? Unique-

[1] Flassan, VII, 442

ment pour permettre à Frédéric l'annexion de la Silésie. Pour cette fin, et pour cette fin seule, une armée française avait péri, détruite en Bohême par le fer et la faim, et une autre avait remporté, à travers les flots du plus noble sang, la stérile gloire de Fontenoy. Et ce prince, pour lequel la France avait tant souffert, fut-il reconnaissant, fut-il même un allié fidèle? n'a-t-il pas été aussi faux pour la cour de Versailles que pour la cour de Vienne? n'a-t-il pas joué, sur une plus large échelle, le rôle de ce vil agent de chicane, qui, sous le prétexte de régler les affaires de voisins en querelle, les entraîne dans de coûteux et interminables procès et les trahit tous deux tour à tour, certain de s'enrichir, quel que soit celui d'entre eux qui se ruine? Évidemment la vraie sagesse commandait aux grandes puissances, non pas de s'entre-détruire, mais d'attaquer le chicaneur, qui, en excitant leurs passions, sous le prétexte de servir leurs intérêts, et en désertant successivement leurs causes contraires, s'était élevé à une position supérieure à celle dans laquelle il était né! » En d'autres termes, l'intérêt même de la France lui conseillait de vivre en paix avec la maison d'Autriche.

La cour de Versailles n'en continua pas moins à suivre les errements de la politique de MM. de Belle-Isle et d'Argenson, et à flatter, pendant onze ans encore, le souverain qui l'avait abandonnée à deux reprises, en 1742 et en 1745. C'est en 1756 seulement, après que Frédéric, préférant l'alliance anglaise, eut repoussé les avances que le duc de Nivernais avait été chargé de lui faire, que Louis XV écouta, malgré les cabales montées par M. d'Argenson, les propositions de M. de Kaunitz. Le 1er mai, le ministre Rouillé, l'abbé de Bernis, au nom du roi, et M. de Stahrenberg, au nom de Marie-Thérèse, signèrent un traité défensif, qui fut changé en traité offensif sous l'administration de M. de Choiseul (30 décembre 1758). L'alliance austro-française, qui dura jusqu'en 1794, était déjà à cette époque la meilleure garantie et la plus naturelle qu'on pût offrir à la paix du monde et à l'équilibre des puissances. Les Bourbons et les Habsbourg s'étaient disputé jusqu'alors la prééminence monarchique en Europe et leur rivalité avait donné naissance à des luttes séculaires. En s'alliant, ces deux maisons illustres entre toutes faisaient disparaître les causes principales de toutes les guerres qui avaient ensanglanté la Flandre, l'Italie et l'Allemagne depuis le règne de Henri IV. Malheureusement cette alliance fut revêtue du caractère exclusivement monarchique de tous les traités de cette époque; en oubliant trop les nations, elle laissa à l'arrière-plan les grandes tendances morales qu'impliquait logiquement un acte de cette importance.

Le traité de 1756 fut un expédient diplomatique bien plus que la preuve de l'union de deux peuples. Louis XV en retira plus d'avan-

tages que Marie-Thérèse; car la cour de Versailles n'avait nullement l'intention de diminuer la puissance des électeurs de Brandebourg et de fortifier l'empire d'Allemagne. M. de Vergennes l'a expliqué clairement à Louis XVI dans un mémoire dont j'ai cité un extrait plus haut et qu'il adressa à ce prince à l'occasion du voyage de l'empereur Joseph II à Paris, en 1777. Cependant la France, assez grande pour sa puissance et sa gloire, n'avait rien à redouter de l'accroissement de l'élément catholique en Allemagne et de l'affermissement du sentiment national allemand. Si l'alliance austro-française avait été nationale, les fertiles campagnes de la Belgique et de l'Italie, respectées par deux grands peuples unis, n'auraient pas été le théâtre de tant de luttes nouvelles; la Pologne aurait été conservée; les questions d'Orient n'auraient présenté aucun péril; la France aurait mieux conservé ses colonies. L'électeur de Brandebourg, il est vrai, aurait annexé moins de provinces; mais ces annexions n'importaient nullement au bonheur et à la liberté des peuples de l'Europe.

Il semble qu'en 1756 la nation française partageât cette opinion. « Aussitôt que ce traité fut connu, dit Duclos dans ses *Mémoires*, l'applaudissement fut général. Ce fut une espèce d'ivresse, qui augmenta encore par le chagrin que les Anglais en montrèrent. Chacun s'imagina que l'union des deux premières puissances tiendrait toute l'Europe en respect... Peu s'en fallut que l'Académie ne donnât, pour sujet du prix de vers, le traité entre les deux cours... Depuis les ministres jusqu'aux derniers employés, tous voulaient avoir concouru au traité. Les idées ont bien changé depuis. » Il faut attribuer ce changement rapide de l'opinion publique au peu de sincérité de l'alliance conclue sous l'impure protection de madame de Pompadour, aux très-minces résultats qu'elle produisit, par la faute des parties contractantes, et enfin à l'insuccès de la seule tentative qui fut faite pour renfermer dans ses limites historiques la souveraineté du « parvenu de Brandebourg. » Sous le règne de Louis XVI, le traité de 1756 était considéré comme une sorte de pacte de famille, sans grande importance. M. de Vergennes l'avoua un jour au prince Henri de Prusse en lui disant : « Qu'il n'aurait pas fait le traité de 1756, mais que, puisqu'il existait, il était d'avis de le maintenir. » En constatant l'échec subi par la politique de MM. de Kaunitz et de Choiseul, l'histoire leur tiendra compte de la grandeur du but qu'ils avaient en vue.

L'alliance austro-française n'arrêta pas Frédéric dans l'accomplissement de ses projets, ce qui prouve surabondamment que le traité de 1756 n'apporta aucun avantage matériel à la cour de Vienne. « Le roi de Prusse, écrivait Voltaire à d'Alembert, a obtenu ce qu'il a toujours

désiré, de battre les Français, de leur plaire et de se moquer d'eux[1]. » L'auteur de la *Choiseullade* aimait toutefois encore mieux « battre » les Allemands ; après sa défaite à Kollin, il fit des efforts inouïs pour renouer ses anciennes relations avec la cour de Versailles ; après la bataille de Rossbach, il laissa échapper les débris de l'armée de M. de Soubise pour se donner la joie d'écraser les « Impériaux. » Il chercha à « plaire » aux Français, parce qu'il voulait leur faire jouer un rôle actif dans les affaires intérieures de l'Allemagne, pour son plus grand avantage, et qu'il avait fait de la division de l'empire germanique la base de sa politique. Une fois ce but atteint, il se « moqua » de la France, comme il se moquait de tout et de tous, même de ce « grand faquin » de Voltaire.

Après avoir aidé le gouvernement de Louis XV à réaliser les projets devant lesquels avait échoué le génie de Richelieu, il chercha à substituer à la nation allemande une nation nouvelle, la nation prussienne, qu'on ne connaissait pas dans l'histoire, et qui fut artificiellement créée dans le sang de la guerre de Sept Ans. Ce résultat, qui achevait de constituer le dualisme religieux et politique de l'Allemagne, fut constaté avec joie par Frédéric lui-même, après la paix de Hubertsbourg, qui termina cette guerre sanglante : « Une paix comme celle-ci, dit-il, constate l'état de *deux peuples*[2]. » Ces deux peuples sont les *Allemands* et les *Prussiens*. Ce dernier substantif, nouveau dans les chancelleries, date en effet de cette époque.

V

Frédéric II avait « ce que les Italiens appellent la *rabbia d'ambizione*[3]. » Pour l'assouvir il ne reculait devant aucun obstacle, ni matériel, ni moral. Il n'employait la force que lorsqu'il était certain de réussir. Quand cette certitude lui manquait, il dissimulait profondément sa pensée en temporisant et en faisant agir tous les res-

[1] Lettre du 6 déc. 1757.
[2] *Œuvres de Frédéric*, XXVI, 265.
[3] Lettre de Frédéric à d'Alembert, 26 octobre 1776.

sorts de la diplomatie ou plutôt de la duplicité, dans laquelle il excellait. Mais avant de réaliser un projet combiné par lui seul, sans consulter qui que ce fut, il ne manquait jamais de se donner l'apparence trompeuse de la modération. C'est ainsi que toutes les guerres injustes qu'il fit à Marie-Thérèse ont été provoquées par « la mauvaise foi » de « la reine de Hongrie » et le « despotisme autrichien. » dans un siècle où les nations étaient peu consultées, nul mieux que ce Machiavel couronné ne connaissait l'art de conduire une intrigue diplomatique avec l'appareil de la franchise militaire. Toute l'histoire de sa politique étrangère en est la preuve.

Longtemps les Bourbons avaient cherché à entourer les possessions de la maison de Habsbourg d'une ceinture d'ennemis : Frédéric II, grand admirateur de Richelieu, réussit un moment à réaliser leurs projets. Il avait fondé de grandes espérances sur les appétits traditionnels de la maison de Savoie, les vieux ressentiments des Turcs et l'égoïsme de la Hollande.

Ses idées sur l'Italie étaient à la fois très-anciennes et très-modernes ; du pape il parlait comme beaucoup de nos contemporains et pensait comme Arnold de Brescia et Voltaire. On en trouvera la preuve dans une lettre à ce dernier, écrite de Sans-Souci, le 7 juillet 1777 :

« Je vous remercie du beau projet de politique dont vous me faites l'ouverture; ce serait une chose à exécuter, si j'avais vingt ans. Le pape et les moines finiront sans doute ; *leur chute ne sera pas l'ouvrage de la raison*, mais ils périront à mesure que les finances des grands potentats se dérangeront. En France, quand on aura épuisé tous les expédients pour avoir des espèces, on sera forcé de séculariser des abbayes et des couvents. Cet exemple sera imité, et le nombre des *cuculatis* réduits à peu de chose. En Autriche, le même besoin d'argent donnera l'idée d'avoir recours à la conquête *facile* des États du saint-siége pour avoir de quoi fournir aux dépenses extraordinaires ; et l'on fera une *grosse pension* au saint-père. Mais qu'arrivera-t-il? La France, l'Espagne, la Pologne, en un mot, toutes les puissances catholiques, ne voudront pas reconnaître un vicaire de Jésus-Christ *subordonné à la main impériale*. Chacun alors créera un *patriarche chez soi*. On assemblera des *conciles nationaux*. Petit à petit chacun s'écartera de l'unité de l'Eglise, et l'on finira par avoir dans *son* royaume *sa* religion, comme *sa* langue, *à part*. Comme je ne fixe aucune époque à cette prophétie, personne ne pourra me reprendre. Cependant il est très-probable que, avec le temps, les choses prendront le tour que je viens d'indiquer[1]. »

[1] *Œuvres de Frédéric, Corresp.*, à la date citée.

Cette prophétie, souvent faite avant et depuis 1777, n'était que l'expression des désirs de Frédéric et de ses amis.

Il y a plus de véritable pénétration dans ces lignes adressées au fade et ennuyeux Algarotti : « On dit ici que vous aurez bientôt de nouveaux troubles en Italie ; ce sont des discours de l'arbre de Cracovie. Je ne m'étonnerais cependant pas qu'on se disputât la possession de ce beau pays. Si j'avais été Charlemagne, au lieu de m'amuser à conquérir des pays en deçà de l'île d'Elbe, j'aurais établi mon empire à Rome. » Au milieu de la guerre de Sept Ans, il écrivait au même : « Vous vivez à présent dans une terre qui a été longtemps le théâtre de pareils désastres et qui le redeviendra avec le temps[1]. » Déjà dans son *Anti-Machiavel*, en traçant le portrait peu flatteur de Victor-Amédée, « ce prosélyte de la France, » il avait laissé entrevoir tout le parti que les électeurs de Brandebourg pouvaient tirer de la maison de Savoie, pour laquelle il professait du reste une médiocre estime. Son jugement se trouve énergiquement exprimé dans l'*Histoire de mon temps* : « Le marquis d'Ormea (ministre de Charles-Emmanuel) avait la réputation de n'avoir pas mal profité dans l'école de Machiavel... Victor-Amédée avait dit souvent : « Mon fils, le Milanais est comme un artichaud; il faut le manger feuille par feuille... La maison de Savoie ne s'est pas oubliée... les politiques la regardent comme un cancer qui ronge la Lombardie. » Quand M. d'Argenson, reprenant les idées qui avaient donné naissance au traité conclu en 1738 entre la France, l'Espagne et la Sardaigne, proposa de détruire la puissance de la maison d'Autriche par l'action combinée de l'électeur de Brandebourg et du roi de Sardaigne, tous deux secourus, subsidés et dirigés par la France, le ministre français trouva Frédéric II prêt à concourir en Italie à l'établissement d'institutions que la cour de Berlin cherchait à renverser en Allemagne. On sait que M. d'Argenson eut le premier l'idée d'une république ou *confédération italique*. Les préliminaires d'un traité, conçu en ce sens, furent mystérieusement signés à Turin, le 26 décembre 1745, par le gouvernement sarde et M. de Champeaux, déguisé en *abbé Roussel* et logé au palais. L'Italie devait être transformée en confédération, avec une *diète italique;* le Milanais, qu'on devait arracher à Marie-Thérèse, était promis aux Piémontais jusqu'à la Scrivia, rive gauche. Louis XV, auquel le traité de 1733 avait destiné la Savoie en échange de la Lombardie promise au roi de Sardaigne, ne se réservait, cette fois, absolument rien[2] ! Frédéric II en signant la paix de Dresde, et Marie-Thérèse, par une énergique décision, firent échouer un projet qui ne devait réussir à demi qu'un siècle plus tard. Dès que

[1] *Œuvres de Frédéric*, ibid..
[2] Flassan, V, 322, 327.

la paix fut conclue avec l'électeur de Brandebourg, Marie-Thérèse fit avancer, à marches forcées, sur la Lombardie, trente mille hommes de l'armée de Bavière. Les troupes autrichiennes, faisant dix lieues par jour, arrivèrent à temps pour dicter la paix aux Sardes, avant l'accession de la cour de Madrid au traité définitif. Charles-Emmanuel, devenu l'allié de Marie-Thérèse, « mangea deux feuilles de l'artichaut, » Vigevano et le haut Novarais, et ne pensa plus à la diète italique.

En 1778, Frédéric reprit pour son compte les projets de M. d'Argenson, à l'occasion de la succession de Bavière. « La France, écrit-il à son frère Henri, se déclare ouvertement pour nous et agira énergiquement. Les Autrichiens ne savent rien de notre accord avec la France. En outre la Sardaigne s'offre de faire une diversion sur Milan. Vous voyez, mon frère, que les Autrichiens seront enserrés de tous côtés, et vous comprenez que, lorsque nous serons d'accord avec la France et la Sardaigne, toutes les offres de la cour de Vienne viendront trop tard. Telle est la situation actuelle, et elle n'est pas mauvaise pour nous. » L'honnêteté de Louis XVI, la sagesse de Marie-Thérèse et la timidité calculée du roi de Sardaigne, épargnèrent à l'Europe les horreurs d'une nouvelle guerre, que déjà Frédéric avait déclarée « inévitable. »

Cependant les plans du cabinet de Sans-Souci étaient combinés avec l'adresse accoutumée. Les Turcs eux-mêmes y occupaient une place [1]. Ce n'était pas assez pour Frédéric de compromettre les intérêts de l'Allemagne sur le Rhin et les Alpes, il s'apprêtait à les trahir sur le Danube. La maison d'Autriche venait à peine de terminer à Carlovitz et à Passarovitz l'admirable et glorieuse résistance qui délivra pour toujours l'Europe des envahissements corrosifs de l'islamisme. Le prince Eugène avait, à la tête des armées impériales, écrasé la puissance des Ottomans à Zenta et à Peterwardein. Clément XI avait envoyé dans toute l'Europe des légats pour exciter les puissances à compléter ce triomphe. « J'achèterai s'il le faut, disait-il, le succès de cette entreprise par la vente des calices et des ciboires de toute l'Italie. » Voltaire lui-même avait écrit au prince Eugène :

Achevez cette carrière
Au sérail des Ottomans.

Frédéric II avait une autre politique, celle du temps de Soliman et de la guerre de Trente Ans. Il comptait sur une irruption nouvelle des Turcs. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, Frédéric se consola

[1] Les négociations de Frédéric avec la Porte sont des plus curieuses. L'espace me manque pour en parler comme il conviendrait.

de son échec en ne pensant plus qu'au partage de la Pologne. Il aidait les Turcs à boucher le Danube comme il soutint les Hollandais dans leur inique prétention de fermer l'Escaut, au grand préjudice des habitants des Pays-Bas autrichiens et du commerce des électorats de Cologne, de Trèves, de Mayence et de Bavière. « Tous les moyens lui sont bons, disait Joseph II à M. de Breteuil, et l'on sait qu'il ne se refuse jamais à ceux qui lui présentent la plus légère utilité [1]. »

Sa politique vis-à-vis de la Russie, dont il nous reste à parler, prouve combien ce jugement était vrai.

VI

Dans son *Anti-Machiavel*, Frédéric II prétend que son bisaïeul, le *grand électeur*, aurait répondu à ses ministres, qui lui conseillaient d'appeler les Russes à son secours contre les Suédois : « Ces Moscovites sont comme des ours, qu'il ne faut pas déchaîner, de crainte de ne pouvoir leur remettre leurs chaînes. » C'est une erreur; l'électeur demanda positivement le secours du tsar Alexis, qui refusa d'intervenir. Pierre I[er], au contraire, s'empressa, sur les conseils du cabinet de Versailles, d'accueillir les avances de la cour de Berlin. Ce prince, aussi grand par ses crimes que par l'énergie de sa volonté, trouva, en 1714, un allié dans Frédéric-Guillaume I[er] pour le partage des possessions continentales de la Suède : l'électeur de Brandenbourg devait recevoir pour sa part Stettin. Trois ans plus tard, le traité conclu entre le tsar, le roi de France et le même électeur amena, pour la première fois, des troupes russes dans l'Europe occidentale. Pierre I[er] refusant impunément d'évacuer le Mecklenbourg sur l'ordre de l'Empereur, apprit, grâce à son alliance avec l'électeur de Brandebourg, à connaître la faiblesse de l'Empire. La Russie, sous le règne d'Élisabeth, « n'était guère plus puissante que la Hollande en troupes de mer et de terre, et lui était beaucoup inférieure en richesses et en ressources. » Frédéric la considérait comme une petite puissance asiatique, qu'il affectait d'appeler *Sarmatie* ou *Scythie*. La

[1] *Flassan*, VII, 447 et seq. M. de Flassan donne un résumé de cette curieuse conversation.

tsarine lui rendait mépris pour mépris et le haïssait. Pierre II, passant d'un extrême à l'autre, lui rendit une sorte de culte. Frédéric, exploitant cette amitié avec son adresse ordinaire, ne cessa de pourvoir la cour de Saint-Pétersbourg de tsarines et de grandes-duchesses, choisies par lui dans les petites maisons protestantes de l'Allemagne. Pour se faire une idée des moyens peu honorables qu'à cette occasion il osait employer au profit de ses haines et de son ambition, il faut lire les lettres adressées à son frère Henri sur les mariages qu'il arrangea pour le malheureux grand-duc Paul avec une princesse de Hesse, puis avec la fiancée du prince de Hesse-Darmstadt.

Cependant, tout en préparant son terrain, « suivant les circonstances et l'allure de ceux auxquels il avait affaire, » il semble avoir longtemps hésité sur l'opportunité d'une plus intime alliance avec « l'impératrice des Barbares. » En 1771 il écrivait encore à son frère Henri : « Je croirais faire une faute impardonnable en politique, si je travaillais à l'agrandissement d'une puissance qui pourra devenir un voisin redoutable et terrible pour toute l'Europe. » Ces paroles lui avaient peut-être été inspirées par les représentations du prince de Kaunitz à l'entrevue de Neustadt (3 sept. 1770). Le célèbre ministre lui avait même proposé une alliance austro-brandebourgeoise pour mettre un terme aux empiétements de la cour de Saint-Pétersbourg.

L'esprit de conquête et d'injustice et la haine de la maison impériale devaient l'emporter encore une fois sur les intérêts de la nation allemande et sur l'équité. « Vis-à-vis de la Russie, disait-il, il y avait deux partis à prendre, celui de l'arrêter dans ses immenses conquêtes, ou, *ce qui était plus sage*, d'essayer *par adresse* d'en tirer parti. » C'est ce qu'il fit. Pourquoi ? Pour arriver au partage de la Pologne [1] et, comme le dit lui-même au comte de Solms, son ministre à Saint-Pétersbourg, pour conserver la balance entre sa puissance et celle de la maison d'Autriche, balance « dont le maintien est si important pour moi et *si intéressant pour la cour de Russie elle-même !* » Cette partie de la politique antiallemande de Frédéric charge lourdement sa mémoire. Je l'exposerai rapidement.

Le pays des Borusses, dans lequel seul Frédéric II portait le titre de roi et qui ne faisait pas partie de l'Empire, appartenait depuis des siècles, en fait et en droit, au royaume des Jagellons. Il avait été cultivé, civilisé, christianisé par les Polonais. L'apôtre de la Pologne, saint Adalbert, y était mort martyrisé. Albert de Hohenzollern, qui l'avait acquis au prix du parjure, était un des dix-neuf enfants que Sophie, la féconde fille du roi Casimir IV de Pologne, avait donnés au margrave Frédéric de Bayreuth et Anspach. La terre des Polonais

[1] Voyez *Mémoires*, dans les *Œuvres*, II, 3, p. 29.

porta le berceau d'où devaient sortir un jour leurs plus implacables ennemis. Le royaume de Prusse fut taillé, pour ainsi dire, dans la chair de la Pologne.

Le marquis de Pomponne, envoyé de Louis XIV en Suède, prétend, dans sa Correspondance, que, déjà en 1670, le partage de la Pologne avait préoccupé la Russie, l'électeur de Brandebourg et le gouvernement de l'empereur Léopold. Le pieux Jean-Casimir venait d'abdiquer, en prédisant que ses compatriotes deviendraient un jour la proie de l'étranger; mais Jean Sobieski vivait. Quinze ans avant la bataille de Choczim l'empereur Ferdinand III avait arraché la Pologne aux étreintes des armées coalisées de Suède, de Brandebourg et de Russie.

Il n'est donc pas probable que l'empereur Léopold, qui, réfugié à cette époque à Lintz, avait beaucoup de peine à conserver ses possessions héréditaires, ait sérieusement songé à un projet aussi extravagant. Le diplomate français aura écouté trop favorablement les rapports partiaux des Suédois, adversaires acharnés des électeurs de Brandebourg et des tsars moscovites. Cependant je ne voudrais pas contester son opinion d'une manière absolue, et cela pour deux motifs : d'abord, le *grand électeur* et le tsar furent plus d'une fois d'accord pour agrandir leurs possessions aux dépens de leurs voisins ; il est certain, en second lieu, que l'idée d'un démembrement éventuel de la Pologne était fort goûtée à la cour de Berlin, déjà à la fin du dix-septième siècle. Frédéric Ier songea très-sérieusement à la réaliser. La Pologne devait être partagée en trois « morceaux, » entre le tsar, l'électeur de Brandebourg et le roi Auguste II, le compère de Frédéric dans la longue intrigue de 1700. La couronne d'Auguste serait devenue héréditaire dans ce projet, qui date de 1710. « Il semble plutôt émaner de Pierre Ier, » dit M. Stenzel, qui en donne les détails [1].

L'idée, pour la première fois formulée sous le règne de Frédéric Ier, était une des « amorces » qu'il « jetait à toute sa postérité. » Frédéric y mordait avidement du vivant même de son père, puisque, au mois de février 1731, il appuyait, dans une lettre écrite à M. de Natzmer, sur la nécessité de « recoudre les pièces détachées » des États de sa maison et de prendre, par exemple, « la Prusse polonaise, *qui a appartenu de tout temps au royaume!* » Les successeurs d'Auguste II, plus clairvoyants mais plus faibles que lui appréciaient parfaitement cet appétit devenu traditionnel à la cour de Berlin. Auguste III ne nommait jamais Frédéric II que « son mauvais voisin. » Stanislas écrivait à M. Harris (lord Malmesbury) : « Vous avez cru quitter un pays déjà malheureux en sortant de Pologne. Eh bien ,

[1] *Hist. des États prussiens,* III, p. 163 (en allemand).

c'était un séjour de félicité en comparaison de ce que la Pologne est aujourd'hui, *et surtout dans cette partie qui avoisine les États du roi de Prusse*[1]. » L'antipathie instinctive que ces deux chefs de la république polonaise nourrissaient contre Frédéric II était malheureusement justifiée en tous points. Elle était loin cependant d'être proportionnée aux maux qu'il se proposait froidement d'infliger à leur royaume. Frédéric II est en effet le véritable auteur du partage de la Pologne.

La diplomatie française au siècle dernier n'en doutait pas ; et si les continuateurs de l'école de Voltaire et de d'Alembert n'avaient pas eu intérêt à cacher sous un voile épais les faits qui ont précédé et suivi le honteux traité du 14/25 juillet 1772, Frédéric II, apprécié à sa juste valeur, n'aurait pas joui un seul instant de son étrange réputation de défenseur du principe des nationalités, et nous n'aurions pas assisté à la curieuse controverse soulevée de nos jours entre les historiens prussiens et les écrivains russes sur cette question.

M. K. de Schlœzer, ancien secrétaire de la légation de Prusse à Saint-Pétersbourg, a publié un livre fort bien écrit pour prouver que le partage de la Pologne a été proposé par Catherine II. A ce livre un écrivain officieux russe, M. F. de Smitt, a répondu par un mémoire très-intéressant à cause des nombreux documents qu'il renferme : l'auteur démontre la culpabilité de Frédéric II et la complicité de Catherine II. M. Klopp a eu, selon nous, le tort de ne pas élucider plus complétement cette importante question. Peut-être a-t-il pensé qu'il serait inutile de se livrer à une démonstration nouvelle et de refaire ainsi les articles publiés par un des plus savants collaborateurs de M. Pertz, M. le professeur G. Waitz, dans les *Göttinger gelehrte auzeige* (an. 1850) et la *Revue historique* de M. de Sybel (an. 1860). D'ailleurs, ne lisons-nous pas dans les *Mémoires* de Frédéric II : « Je saisis donc par les cheveux l'occasion qui se présenta, et, à force de négocier et d'intriguer, je parvins à indemniser notre monarchie de ses *pertes passées*, en incorporant la Prusse polonaise... Je n'ai jamais trompé personne durant ma vie. » *Habemus confitentem reum.*

Cependant Frédéric, dont les plans pervers dataient de loin, n'a pas toujours parlé aussi brutalement de ce sujet, comme on peut le voir dans un document resté longtemps secret, cité par M. de Smitt, et reproduit récemment en entier dans le recueil du comte d'Angeberg[2]. Nous voulons parler du traité secret d'alliance défensive conclu le 8 juin 1762 entre Pierre III et *le roi son maître*, Frédéric II. Le but de cette convention, renouvelée en partie, en 1764, sous Catherine II, se trouve dans l'*article secret*, véritable monument de ruse et

[1] *Diaries and Correspondence of James first earl of Malmesbury*, I, 69.
[2] Comte d'Angeberg, *Pologne*. Paris, 1862, 1 vol. in-8.

d'hypocrisie : les hautes parties contractantes s'engagent à maintenir, au besoin par les armes, l'anarchie qui tuait la république ! Dans le second *article séparé* du traité, elles prennent sous leur protection les *dissidents*. M. de Smitt affirme que ces deux articles furent proposés par Frédéric II. Le traité porte d'ailleurs dans tout son texte des traces visibles du génie de ce prince, qui obtenait du malheureux Pierre III absolument tout ce qui lui plaisait.

Et cependant, c'est dans l'année même où ce traité fut renouvelé avec Catherine II, en 1764, que la diète polonaise reconnut solennellement à l'électeur de Brandebourg le droit de porter le titre de roi en Prusse ! Frédéric répondit à cette nouvelle étourderie des Polonais en donnant publiquement et par écrit plus de garanties que jamais « pour le maintien des droits et des libertés de la république. »

La même année, les troupes russes entrent en Pologne « pour maintenir les libertés polonaises. » Quatre ans plus tard, Catherine II, toujours d'accord avec l'électeur de Brandebourg, fait écrire par le prince Repnine aux patriotes polonais qui ne voulaient plus des *libertés* maintenues par leurs mauvais voisins : « C'est avec un regret véritable que Sa Majesté Impériale a été informée des assemblées séditieuses formées à Bar et Trembowla sous l'étendard du fanatisme et de la rébellion. » Cette sommation fut suivie, le 9/20 juin, d'un manifeste de Catherine II autorisant en Ukraine les massacres de la noblesse, des prêtres catholiques et des juifs polonais *dans l'intérêt de l'humanité*, comme disait Repnine dans sa déclaration.

Frédéric, qui n'avait pas la nature sanguinaire de l'épouse de Pierre III, se compromettait moins et agissait plus efficacement. Usant d'un moyen souvent et utilement employé depuis cette époque dans des circonstances analogues, il écrivit, sous le pseudonyme de *comte de Lynar* et sous forme de brochure, un projet complet de partage (*la Prusse polonaise avec la Warmie et le droit de protection sur Dantzig*), qu'il envoya, en 1769, à Saint-Pétersbourg. Il en convient lui-même dans ses *Mémoires*.

En 1771, il avait tant « négocié et intrigué, » qu'il considérait l'exécution de son plan comme certaine. Déjà il « s'amusait » à le « barbouiller » en vers. « Vous saurez, écrit-il le 18 novembre 1771 à Voltaire, qu'à peine eus-je recouvré l'articulation de la main droite, que je m'avisai de barbouiller du papier, non pour éclairer, non pour instruire le public et l'Europe, *qui a les yeux très-ouverts*, mais pour m'amuser... Il y a six chants. Tout est fini ; car une maladie de cinq semaines m'a donné le temps de rimer et de corriger tout à mon aise. » Dans le paganisme antique on couronnait de fleurs les victimes : les païens dégénérés du dix-huitième siècle raillaient bravement les leurs, comme ces sénateurs goutteux dont parle Juvénal

qui outrageaient les derniers survivants des anciens peuples libres. A la fin du chant VI de la *Guerre des confédérés* (c'est ainsi qu'est intitulé cet ignoble pamphlet), Catherine appelle « du haut des cieux la paix, » qui

« ... Commence en remettant d'abord
Et Catherine et Mustapha d'accord ;
Et puis, venant à monsieur le Sarmate,
Toujours rossé, mais qui toujours se flatte,
Elle harangue ainsi les palatins :
« Ouvrez les yeux, le diable vous attrape,
« *Car vous avez à vos puissants voisins,*
« *Sans y penser, longtemps servi la nappe.*
« Vous voudrez donc bien trouver bel et beau
« Que ces *voisins partagent le gâteau.*
« Tels sont les fruits de votre extravagance,
« De vos complots, enfants de la démence.
« De cette paix donnée à des vaincus,
« Consolez-vous dans les bras de Bacchus... »

Denina rapporte que le roi communiqua son soi-disant poëme à la cour de Russie. Il est « dédié à Ganganelli, » le doux et libéral pape Clément XIV, le seul souverain de l'Europe qui, à cette époque, s'intéressât sérieusement au sort de la Pologne, abandonnée même par son alliée naturelle, la maison de Habsbourg.

Les guerres de la succession d'Espagne et de la pragmatique sanction, et les traités de Breslau, de Dresde, d'Aix-la-Chapelle et de Hubertsbourg, n'avaient pas complétement effacé les anciennes traditions de cette maison sur ses prétendus droits à la monarchie universelle. Nous l'avons démontré plus haut, cette cause permanente de faiblesse l'empêchait de donner à sa politique la netteté et la décision désirables. Comme au temps du prince Eugène, on pouvait dire encore sous le règne de Joseph II : « Elle ne sait ce qu'elle fait ni ce qu'elle veut, encore moins ce qu'elle est. » Sous Ferdinand III. elle avait empêché que les Prussiens n'affaiblissent la Pologne ; et un siècle plus tard, en vertu de la même politique, elle aidait les Prussiens à aggraver les maux de ce royaume ! En 1734, elle combattait à côté des Russes pour repousser le roi Stanislas Leczinski, parce qu'il était le beau-père de Louis XV, et en 1771, sans avoir changé réellement de système, elle invoquait le secours de ce même Louis XV contre les projets formés par ces mêmes Russes pour démembrer la Pologne ! Après avoir rendu à la civilisation deux immenses services en restant fidèle à la foi catholique et en nous délivrant de l'islamisme qui menaçait de remonter le Danube jusqu'au centre de l'Europe, sa seule mission était désormais de défendre l'Allemagne, source de

sa puissance et théâtre de sa gloire. Victorieuse des Turcs, maîtresse de l'Allemagne, alliée de la France, «avouée» de l'Église, tête de la catholicité, la maison d'Autriche aurait dû, *à tout prix*, maintenir le royaume de Pologne, son seul boulevard contre la Russie schismatique et l'électorat protestant de Brandebourg.

On connaît par les lettres du baron de Breteuil, les invincibles répugnances et les longues hésitations de Marie-Thérèse à prendre sa part des fruits amers de toutes ces « manigances, » selon une expression de Frédéric II. Cette honnête femme, qui avait montré tant d'énergie pendant les campagnes de Silésie et la guerre de Sept Ans, était devenue craintive à l'excès et sacrifiait volontiers les plus grands intérêts pour éviter la guerre, dont elle avait une véritable horreur. Elle écrivit à M. de Kaunitz cette lettre que la postérité inscrirait à son livre d'or, si les faits avaient été mieux d'accord avec les paroles : « Quand tous mes pays étaient attaqués et que je ne savais pas où je pourrais aller faire mes couches, je m'appuyais sur mon bon droit et l'aide de Dieu. Mais dans cette affaire, où nous avons contre nous non-seulement le droit public qui crie vengeance au ciel, mais encore toute équité et la saine raison, l'avouerai-je, je suis anxieuse comme je ne l'ai jamais été, tellement que j'ai honte de me laisser voir. Que le prince (de Kaunitz) réfléchisse à l'exemple que nous donnerons à tout l'univers en exposant notre honneur et notre réputation pour un misérable morceau de la Pologne ou de la Moldavie et de la Valachie. Je vois bien que je suis isolée et sans force. C'est pourquoi je laisse les choses suivre leur cours, non toutefois sans le plus grand chagrin [1]. »

En effet, la politique de médiation pratiquée par Ferdinand III n'était plus possible. Il fallait « prendre part au gâteau » ou soutenir une guerre contre la Russie et la Prusse. Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'impératrice-reine à Paris, chargé de sonder le cabinet de Versailles sur ses intentions, n'avait pas caché à son gouvernement que, s'il recourait aux armes, il ne serait pas secondé par la France. Frédéric II, qui était parfaitement au courant de ces circonstances, ne trouvait dans sa conscience aucune raison pour ménager « la carogne apostolique, » comme il osait parfois appeler Marie-Thérèse, et témoignait au comte de Solms, son ministre à Saint-Pétersbourg, sa joie des intentions de Catherine II pour hâter le démembrement projeté. Sa lettre est du 14 juin 1771 :

« ... Elle (l'Autriche) ne peut compter en rien sur la France, qui se trouve dans un état d'épuisement... affreux... Si la cour de Vienne a même envie de faire la guerre, voudra-t-elle la déclarer, sans espoir

[1] Hormayr, *Taschenbuch*, ann. 1831, 66.

d'aucun allié, à la Russie et à la Prusse en même temps? Cela ne me paraît ni vraisemblable ni probable. Aussi nous n'avons rien à craindre avec le projet d'acquisition sur la Pologne. Je garantis aux Russes tout ce qui se trouve de leur convenance, ils en feront autant envers moi, et, supposé que les Autrichiens trouvassent cette portion trop faible, en comparaison de la nôtre, et qu'on voulût les satisfaire, *il n'y aurait qu'à leur offrir cette lisière des États de Venise qui les coupe de Trieste*[1], pour les mettre en repos, et quand même ils feraient les méchants, je vous réponds sur ma tête que notre union bien constatée avec la Russie les fera passer par tout ce que nous voudrons... Cette affaire ne demande que de la contenance et de la fermeté, et je réponds d'autant plus de la réussite, que ceux qui pourraient s'y opposer, savoir les Autrichiens, ont affaire à deux puissances et n'ont personne pour les épauler[2]. »

Les arguments de cette lettre, remarquable à tant de titres, ne convainquirent pas entièrement, paraît-il, la maîtresse du roi de Pologne. Catherine hésitait encore sur les moyens à employer. Frédéric II, qui avait envoyé le plus intelligent de ses frères à Saint-Pétersbourg pour accélérer les négociations, et qui en dirigeait les diverses phases avec un acharnement sans exemple, adressa à la tsarine, le 25 décembre de la même année, des *réflexions* sur le moment le plus favorable de démembrer le territoire convoité, *sans se concerter même avec l'Autriche*[3] : « Je crois, disait-il avec la froide audace qui le caractérisait, qu'il faut rejeter toute idée de se concerter avec la cour de Vienne sur les acquisitions à faire en Pologne, à cause que cette cour se trouve mal disposée envers celle de Russie, et que le prince de Kaunitz, le plus fier des hommes, se croyant alors, non sans quelque raison, l'arbitre du Nord et de l'Orient, se complairait à humilier ceux qui lui fairaient de telles propositions, et à décider de leur sort. »

Ainsi parlait Frédéric II, sous le sceau du secret, dans des négociations conduites avec une rare adresse, dans le plus profond mystère. Publiquement, il tenait un autre langage : il disait que Marie-Thérèse provoquait ses voisins, parce que depuis 1770 l'impératrice-reine avait pris possession de quelques districts du comitat de Zips, autrefois hypothéqué par le roi de Hongrie, Sigismond. En réalité cette prise de possession, qu'on considérait à Vienne comme une mesure purement conservatoire sans rapport avec la grosse question du partage éventuel de la Pologne, constituait une nouvelle faute. Puisque Marie-Thérèse et Kaunitz ne voulaient pas prendre part au démembrement, pourquoi accablaient-ils par leurs réclamations in-

[1] Idée réalisée par Napoléon Ier. — [2] Angeberg, 89. — [3] *Ibid.*

tempestives un État ami menacé jusque dans son existence? Après avoir attendu si longtemps, ne pouvaient-ils attendre encore jusqu'à l'explosion de la crise universellement prévue? La Pologne reconnaissante se serait empressée de payer avec usure les services rendus, et la politique du cabinet de Vienne aurait été exempte de cette nouvelle contradiction. Je le sais, on croyait dans les conseils de l'impératrice qu'en occupant les districts depuis longtemps revendiqués on pourrait surveiller dans une position meilleure les mouvements du corps d'armée russe et des troupes brandebourgeoises échelonnées dans tout le royaume de Pologne sous les prétextes les plus futiles. Mais alors il fallait avoir une audace plus noble. Il fallait renouveler les prodiges du règne de Ferdinand II ou ceux de 1741, s'appuyer sur le droit et le sentiment irrésistible des nations, et s'écrier comme à Presbourg : « Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance. » Les *confédérés* de la Pologne, appuyés par les vieux régiments autrichiens et le prestige de l'empereur d'Allemagne, auraient entraîné dans un patriotique élan toutes les forces vives du royaume des Jagellons. Les Russes auraient été refoulés dans leurs véritables limites; les électeurs de Brandebourg auraient repris le seul rang qui leur revenait de droit; la Silésie aurait pu être reconquise; le sentiment national des Allemands se serait réchauffé à l'ardeur de la victoire obtenue; l'Allemagne aurait conservé un solide boulevard, et la maison de Habsbourg-Lorraine, pure jusqu'alors de toute conquête injuste, serait restée maîtresse de l'Allemagne fortifiée et régénérée.

Malheureusement le dix-huitième siècle avait abaissé les caractères et corrompu la pureté de l'ancien honneur et de l'antique foi. Le 9 avril 1772, Frédéric II écrivait à son frère Henri : « Je crois que l'Autriche, pour ne pas révolter entièrement ses alliés, se résoudra enfin à prendre sa part dans le partage. » Le dilemme était posé au cabinet de Vienne : ou vous vous associerez aux actes de l'électeur-roi et de la tsarine, ou vous aurez la guerre. Marie-Thérèse écrivit sur la minute au projet du partage : « *Placet*, puisque tant de si grands et de si savants hommes le veulent. Mais quand je serai morte depuis longtemps, on verra les fruits de cette violation de tout ce qui a été jusqu'ici sacré et juste! » Parole prophétique, que nous avons méditée bien souvent, en lisant le récit des désastres de l'Autriche au commencement de ce siècle et en assistant à ceux qu'elle a essuyés de nos jours!

En droit, la France de Louis XV, qui aurait pu empêcher la catastrophe, n'est moins coupable que l'Autriche de Marie-Thérèse, que

parce qu'elle n'eut pas sa part du « gâteau. » Quand M. de Mercy annonça à M. d'Aiguillon l'accession de son gouvernement au traité de partage, il reprocha amèrement au ministre français ses liaisons mystérieuses avec les émissaires prussiens, et surtout la déclaration faite à M. de Sandoz, que *la cour de Versailles verrait avec indifférence tout ce qui se passerait en Pologne*[1]. Plus tard, les organes du gouvernement de Louis XV, effrayés eux-mêmes de leur lâche complaisance, trouvèrent bon de s'excuser en disant faussement qu'ils avaient été instruits trop tard de l'événement! Quant à Frédéric, il récompensa la France de son « indifférence » par de sanglantes railleries. « Je ne sais si Votre Majesté a vu, lui écrivait Voltaire, un petit livre qu'on débite publiquement à Paris, intitulé *le Partage de la Pologne en sept dialogues*... » Plus loin, dans la même lettre, le châtelain de Ferney ajoutait : « Si vous savez vaincre et vous arrondir, vous savez aussi vous moquer des gens mieux que personne. » La réponse de Frédéric à son ami le prouve surabondamment : « Je me suis enfin procuré les *sept dialogues* (traduits en français par M. Gérard de Rayneval, ancien consul de France à Danzig)... Je n'irai pas ferrailler à coups de plume avec ce sycophante. Il faut s'en tenir à ce que disait le cardinal Mazarin : Laissons chanter les Français, pourvu qu'ils nous laissent faire. » Voltaire écrivait encore au roi : « Je suis fort maltraité dans les *sept dialogues*. » Beaucoup de voltairiens de notre temps apprendront avec étonnement qu'il le méritait; car tous les « philosophes, » et surtout lui et d'Alembert, se distinguèrent par leur acharnement contre les Polonais et leur servilisme envers Catherine et Frédéric. Voltaire, heureux « d'avoir vécu assez longtemps pour voir le grand événement » chantait absolument comme l'auteur de la *Guerre des confédérés* « ces rois qui partagent le gâteau. » Il empruntait encore le style et les idées du « philosophe de Sans-Souci » pour écrire à Catherine II : « Nos don Quichottes welches (les Français) ne peuvent se reprocher ni bassesse ni fanatisme; ils ont été très-mal instruits, très-imprudents et très-injustes... Mon héroïne prenait, dès ce temps-là, un parti plus noble et plus utile, celui de détruire l'anarchie en Pologne, en rendant à chacun ce que chacun croit lui appartenir, et en commençant par elle-même[2]. » Et à Frédéric : « On prétend que c'est vous, sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne. Je le crois, parce qu'il y a là du génie et que le traité s'est fait à Potsdam. »

Tous ces faits sont pleins d'enseignements pour nous et notre temps. Il importe de dire cependant que la masse des contemporains

[1] Flassan, VI, 87.
[2] Lettres publiées par lord Brougham.

de Voltaire y assistèrent avec une indifférence que nous comprenons aujourd'hui avec étonnement. L'histoire du partage de la Pologne est devenue pour notre génération un navrant scandale, tandis qu'à l'époque de Frédéric elle était devenue un sujet de plaisanterie pour les « amis de l'humanité. » Quel est le misérable qui oserait écrire aujourd'hui le poëme de la *Guerre des confédérés?* Cette réprobation tardive fait l'honneur de notre temps, parce qu'elle est la preuve d'une grande renaissance morale. Il y a je ne sais quelle affinité entre les chants admirables du *Poëte anonyme* et le *Génie du Christianisme.* Quelle influence Chateaubriand aurait-il exercée sur la société où régnaient Frédéric II, Voltaire et Joseph II? Frédéric l'aurait appelé « fanatique imbécile[1], » aux applaudissements de tous les lettrés de l'Europe. Félicitons-nous de vivre à une époque qui a vu renaître avec les vieux sentiments de foi des idées plus justes et plus généreuses sur la liberté des peuples. Sous ce rapport, nous avons fait depuis cent ans des pas de géant, malgré de passagères défaillances. En 1773, on prévoyait depuis plus d'un siècle une catastrophe, solennellement prédite par le roi Jean-Casimir. Les *Mémoires* de M. Harris, l'avant-dernier ministre d'Angleterre à Varsovie, prouvent que les chefs du peuple polonais ne négligeaient rien, dans leur aveuglement, pour donner raison à ces sinistres prophéties. « Quoique nous soyons bons catholiques, nous n'avons pas le sacrement de l'ordre, » disait le nonce Zalowski. Quelques patriotes peu écoutés et l'envoyé de « Ganganelli » jetaient seuls des cris d'alarme, couverts aussitôt par le bruit des fêtes et la musique des bals donnés par les ambassadeurs de Catherine. La Pologne mourait en dansant, pendant que les successeurs de Sobieski se dégradaient dans le lit des tsars. L'anéantissement de cette sentinelle avancée des nations chrétiennes était salué comme un « progrès » par tous les lettrés et les ennemis de « l'infâme, » qui seuls avaient la parole en Europe. Les peuples, habitués depuis longtemps au silence et corrompus par leurs gouvernements, appelaient toutes ces intrigues des « jeux de princes, » et descendaient en ricanant la pente de leur siècle. Ainsi s'expliquent, sans se justifier, « l'indifférence » de la cour de Versailles, la vaine résistance de Marie-Thérèse, l'acharnement de Catherine, l'astuce de Frédéric et le flegme du cabinet de Londres. Le comte de Suffolk, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, en Angleterre, répondait très-sommairement à M. Harris, qui lui avait annoncé la signature du traité du 14/25 juillet : Sa Seigneurie y voyait tout simplement « *a curious transaction.* » Le pape, Charles III d'Espagne et le sultan

[1] Comme il appela l'évêque de Soissons, qui avait refusé les sacrements au roi Louis XV mourant, aussi longtemps qu'il n'avait pas renvoyé la duchesse de Chateauroux.

Mustapha protestèrent, chacun par des motifs particuliers, contre l'acte de violence des trois puissances copartageantes. Le pape seul, entièrement désintéressé, protesta au nom des principes de la justice éternelle, de cette justice qui fait expier aux peuples leurs fautes, comme elle réprouve et punit leurs oppresseurs.

Frédéric II, qui avait « recousu les pièces détachées » de ses États, se préoccupait médiocrement de la question de savoir si son action était juste ou injuste. Il y trouvait non-seulement son profit, mais une matière nouvelle à de spirituels blasphèmes. « Le partage, écrivait-il à son frère Henri, unira les trois religions : la grecque, la catholique et la calviniste ; car nous communierons du même corps eucharistique, qui est la Pologne. Si cela ne sert pas au salut de nos âmes, cela sera très-certainement une source importante de prospérité pour nos États. »

En revenant d'une visite dans cette province « qui a appartenu de tout temps au royaume, » il écrit à d'Alembert : « On ne connaît point le droit de propriété dans ce malheureux pays ; pour toute loi, le plus fort opprime impunément le plus faible. On parviendra à civiliser ces Iroquois. » Les patriotes qui voulurent revendiquer trop haut leur « droit de propriété » furent canonnés par Souvaroff et appelés officiellement *brigands* et *meurtriers !*

C'est à partir de cette époque que Frédéric II, qui avait ajouté déjà à la liste de ses titres celui de « *possesseur de Voltaire*, » changea en *roi de Prusse* le titre de *roi en Prusse*, qu'il avait porté jusqu'alors, conformément à la concession impériale faite à son grand-père en 1700. Cette révolution de chancellerie, petite en apparence et notifiée à la cour impériale et à la diète, après sa mort seulement, en 1797, ne fut pas la seule conséquence importante du traité, conclu sur les instances de l'électeur de Brandebourg. La Russie, devenue une puissance européenne de premier ordre, vint troubler davantage encore l'ancien équilibre politique. L'empire germanique, affaibli par l'hostilité permanente de la cour de Berlin et les récents triomphes de la vieille politique française, perdit dans la Pologne sa meilleure frontière de l'est. Son plus ferme soutien, l'Autriche, était affaibli par l'existence d'un nouvel antagoniste.

Pour la première fois dans l'histoire moderne apparaît le spectre du panslavisme, le type de toutes les unités de race qu'on a essayé de réaliser depuis cette époque. Loin de s'en effrayer, Frédéric savait déjà exploiter ce moderne instrument de haine et de bouleversement. En 1778, la Russie devait, d'après des plans formulés par lui, appeler à la révolte les sujets slaves de la maison d'Autriche. Les troupes russes auraient envahi la Hongrie du côté de la Gallicie, armé les Grecs non-unis dans le Banat, la Sclavonie, la Croatie et la Transyl-

vanie, en un mot, appelé toutes les possessions de la maison d'Autriche à l'insurrection et livré des armes aux insurgés. Tout le monde connaît aujourd'hui ce plan, emprunté à Frédéric II : les Russes étaient, moins encore qu'aujourd'hui, capables de l'exécuter.

Frédéric dut se borner à les appeler en Allemagne, à la paix de Teschen, conclue (le 13 mai 1779) entre l'électeur de Brandebourg et l'impératrice-reine, grâce à la médiation de la France et de la Russie. Ce traité, dicté, au nom de Catherine II, par le prince Repnine, sous la présidence honorifique de M. de Breteuil, ouvrait définitivement l'Allemagne à l'influence russe, car il confirmait la paix de Westphalie. En garantissant l'exécution de la paix de Teschen, Catherine acceptait, au nom des tsars, la mission de garantir avec la France la paix de Westphalie. Le but que s'était proposé Pierre Ier, était donc atteint : désormais la Russie avait l'occasion d'intervenir dans les luttes politiques de l'Allemagne. Frédéric avait encore une fois trahi les intérêts des peuples germaniques. « Cette accusation, dit M. Klopp, l'histoire de la nation allemande la fait reposer avec tout le poids de sa gravité sur la mémoire du roi Frédéric II de Prusse qu'on appelle le Grand. Le même homme, qui connaissait parfaitement, qui avait même dépeint les dangers qu'apprêtait à l'Europe occidentale l'élévation de la Russie, a, par appétit de conquérant et par haine fanatique contre une puissance allemande qui ne l'avait jamais offensé, que lui seul avait insultée aussi souvent qu'il l'avait pu, ce même homme a attiré les Russes en Allemagne ; et, quand il dut renoncer à en faire ses aides, il les érigea en arbitres des destinées de la patrie allemande. Tout cela, il le fit sciemment. Deux ans plus tard, au milieu de bien d'autres serviles éloges adressés à Catherine, il plaçait celui d'avoir dicté la paix de Teschen ! »

Pour déjouer les continuelles intrigues de Frédéric II à Paris, Marie-Thérèse avait été heureusement forcée de se rapprocher de la France : l'on vit alors le vainqueur de Rossbach mendier inutilement l'alliance de la cour de Louis XV, qui le méprisait. Après la paix de Teschen, Joseph II fut amené par la force des événements à s'allier à Catherine, qui détestait Frédéric comme un complice ; et l'on vit le *maître* de Pierre III s'abaisser inutilement devant cette femme, la plus impure peut-être de son empire. En 1782, la tsarine envoie son fils faire un voyage avec sa femme, cette même princesse que Frédéric, pour être agréable à Catherine, avait arrachée à son fiancé. Paul avait ordre de s'arrêter à Vienne et de ne pas visiter la cour de Frédéric. « Sans alliances, sans amis, écrit ce dernier dans son angoisse, nous sommes ballottés dans l'air. Et cependant la Prusse doit avoir des alliés, moins pour trouver en eux des aides que pour les empêcher de nous nuire. » Après plus de quarante années d'efforts, Frédéric se

trouvait isolé. « Juste expiation, dit M. Klopp, de ses propres actions. Avec l'Autriche, avec l'Empereur, comme Kaunitz, comme Joseph II le lui avaient offert expressément, il eût été fort contre la Russie. Il préférait être fort avec la Russie contre ses alliés naturels, contre la nation allemande, l'Empereur et l'Empire. Dans cet espoir, il s'humilia comme homme et comme prince. Mais cet espoir était décevant. On lui appliqua la mesure dont il s'était servi. »

Cet isolement ne ramena pas Frédéric à des sentiments plus justes : il s'était fait un temple de son égoïsme. Haï à Londres, dédaigné à Paris, avili à Vienne où Marie-Thérèse l'appelait « un méchant homme, » privé de l'alliance russe, il aida les Hollandais à fermer injustement l'Escaut, que Joseph II voulait rendre à la libre navigation des Belges. Puis, ne trouvant plus à l'étranger des ennemis nouveaux à susciter à l'Empereur, il en chercha en Allemagne. La haine de Frédéric, servie par l'ambition de Joseph II, donna naissance à la puissance politique de ce qu'on appelle aujourd'hui en Allemagne les *États moyens*.

Le dualisme politique de l'Allemagne était si évident, l'antagonisme que Frédéric avait établi entre l'électorat de Brandebourg et l'Empire était devenu tellement profond, qu'aucun des petits États de l'Allemagne n'osait plus compter sur la paix. Les princes germaniques redoutaient chaque jour l'explosion d'une lutte suprême, d'une guerre qui ne devait finir qu'avec la ruine complète de l'un des deux belligérants. Un ministre hessois, M. de Schlieffen, entreprenant à peu près la tâche que MM. von der Pfordten et de Beust ont acceptée de nos jours, leur proposa de proclamer entre eux, en cas de guerre nouvelle, une neutralité armée. Après de longues et savantes négociations et beaucoup de petites intrigues, ce projet, accueilli favorablement par la plupart des princes, échoua. Frédéric, dont il ne secondait qu'imparfaitement les vues, avait formé un plan plus antinational, celui de soulever tous les princes de l'Empire contre son chef. Il réussit à faire écarter la politique plus ou moins conservatrice de M. de Schlieffen pour faire adopter vers la fin de son règne le traité, en apparence antiautrichien, mais au fond antigermanique, connu sous le nom de *ligue des princes* (*Fürstenbund*). Si quelques années après la formation de cette coalition, dans laquelle figurait au premier rang l'archevêque-électeur de Mayence, les républicains français n'étaient pas venus donner le coup de grâce au saint-empire romain, la *ligue des princes*, qui formait un empire dans l'Empire, aurait conduit l'Allemagne, d'anarchie en anarchie, à des changements constitutionnels, semblables à ceux qu'introduisit en 1806 l'épée victorieuse de Napoléon.

Cette ligue dangereuse fut la dernière œuvre antinationale de ce malheureux homme, isolé au milieu d'une fortune inouïe. Quelques

fidèles animaux étaient les seuls courtisans de sa vieillesse. Quand il rendit son âme à Dieu, il n'y avait à côté de lui que son chien favori, son médecin et deux domestiques qui lui fermèrent les yeux.

VII

Notre seul but a été d'exposer la politique allemande d'un gouvernement qui pendant longtemps a passé en France pour le représentant par excellence du principe national allemand. Pour compléter notre étude et en élargir la conclusion, nous parlerons encore de deux préjugés, très-répandus en France, sur la tolérance religieuse de Frédéric II, et sur son amour pour les libertés politiques.

D'Alembert, qui a écrit fort éloquemment sur ce que nous appelons aujourd'hui la liberté de la presse, ne se gêna pas pour demander un jour à son royal ami, Frédéric, la punition d'un pauvre journaliste qui avait pris la liberté de critiquer ses œuvres. Le philosophe de Sans-Souci conseilla fort spirituellement au « philosophe Diagoras » de prendre patience. Cette réponse a été justement louée par quelques écrivains français de notre temps, peu suspects d'hostilité contre les doctrines de D'Alembert. Seulement ils ont eu le tort de trop généraliser cette louange. Peu de temps après son avénement au trône, Frédéric avait, il est vrai, vaguement proclamé, contre l'avis de ses ministres, une sorte de liberté de la presse. Cette concession coûtait peu au souverain qui venait de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe pour la « satisfaction de voir son nom dans les gazettes. » Cependant il regretta bientôt de l'avoir faite : son ami Jordan avait constaté avec surprise que les journaux, même dans le Nord, n'étaient jamais favorables à la détestable cause de l'électeur. Dans le midi de l'Allemagne, ils lui étaient directement hostiles. Une feuille d'Erlangen, dans les États du margrave de Bayreuth, avait surtout le privilége d'exciter la colère du maître de Berlin. Frédéric, qui haïssait « la roture, » s'en plaignit amèrement et souvent à sa sœur, la margrave. « Je ne sais pas, disait-il, comment j'ai mérité la disgrâce de ce folliculaire; mais je sais bien que dans mes États je ne laisserais pas parler ainsi de mes parents. Le folliculaire ose impudemment insulter des têtes couronnées ! » Dans plusieurs lettres, le roi revient sur le même sujet. Enfin la margrave parvint à faire enfermer le pauvre publiciste. Ceci se passait en 1744. En 1758, un détachement de troupes électorales passant par Erlangen s'empara de l'écrivain, auquel des coups de bâton

furent administrés dans les règles. Le patient dut même en donner un récépissé au commandant prussien. Voilà comment on entendait la liberté de la presse à Berlin au siècle dernier. Comme elle n'était entourée d'aucune garantie légale et qu'elle ne reposait que sur une déclaration purement *philosophique* du roi, les journaux des États de Prusse étaient, dit un des apologistes de Frédéric II, « innocents comme tous les journaux de cour. » C'était l'hypocrisie de la liberté.

A Vienne, où il existait une censure officielle, dont les attributions étaient nettement déterminées, la liberté d'écrire était bien autrement grande qu'à Berlin: Un historiographe prussien de la fin du siècle dernier, Dohm, en fait lui-même le naïf aveu. Dans les États de Frédéric II, il n'était en définitive permis d'écrire que dans le sens des idées personnelles du roi, d'attaquer les religions positives et surtout *l'infâme*. Nous connaissons cette liberté-là! Lessing la décrivait ainsi dans une lettre adressée le 25 août 1769 au voltairien allemand Nicolaï: « Quoi qu'il en soit de Vienne, je promets à la littérature allemande d'y trouver plus de bonheur que dans votre Berlin francisé. Si le *Phædon* a été confisqué à Vienne, c'est que probablement il aura été imprimé à Berlin et qu'on n'aura pu croire qu'on était capable d'écrire à Berlin en faveur de l'immortalité de l'âme. Ne me parlez donc plus de votre liberté berlinoise. Elle se réduit à la faculté d'amener sur le marché autant de sottises qu'on veut contre la religion. De cette liberté-là l'honnête homme ne peut se servir qu'avec dégoût. Que quelqu'un essaye donc d'écrire librement à Berlin sur d'autres sujets, comme Sonnenfels, par exemple, l'a fait à Vienne! Qu'on ait, comme celui-ci, le cœur de dire la vérité à la plèbe des courtisans! Que quelqu'un s'avise à Berlin de parler pour les droits des sujets ou d'élever la voix contre les exactions et le despotisme, seulement comme en Danemark et en France, et vous apprendrez bientôt quel a été jusqu'aujourd'hui le pays le plus esclave de l'Europe. »

Le marquis d'Argens partageait complétement cette opinion du grand écrivain allemand, comme il résulte d'une lettre adressée par lui, en 1776, d'Éguilles, où il cherchait à rétablir sa santé: « Votre Majesté sera étonnée de voir, disait-il, que je suis devenu si antiparlementaire : c'est que j'ai appris *pendant vingt-cinq ans* à Berlin le bien qui résulte de n'avoir qu'un maître qui sait se faire obéir, et que je n'ai jamais mieux connu ce bien que depuis que j'ai vu tout ce qui se passe en France. » C'est à de tels hommes que pensait Juvénal quand il écrivait :

Acer et indomitus, libertatisque magister,
Cretice, pelluces! Dedit hanc contagio labem,
Et dabit in plures...

On lit avec surprise dans le traité d'économie politique du bon J. B. Say : « Les nations supportent le despotisme lui-même quand il n'est pas trop pesant et qu'il s'occupe du bien public. Voyez Frédéric II, roi de Prusse, et Léopold, en Toscane, qui firent de leurs peuples ce qu'ils voulurent et récoltèrent de la gloire par-dessus le marché. » Si monopoliser au profit de l'État, incarné dans un despote, toutes les branches de l'activité sociale, fabriquer de la fausse monnaie, de la faïence, des calendriers, vendre du café, du tabac, des jeux de cartes, etc., et, avec le concours de quelques médiocrités appelées de France, pousser la fiscalité jusqu'à ses dernières limites, remplir en un mot les caisses de l'intendance militaire par tous les moyens possibles, si tout cela s'appelle s'occuper du bien public, Frédéric II mérite d'être placé au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Si les habitants de ses États n'ont pas péri sous le poids de tant de bienfaits, il ne faut pas l'attribuer à la régularité mécanique et à la sordide économie de son despotisme à la fois civil et militaire, mais aux qualités éminentes de la race allemande, la plus patiente et la plus laborieuse de toute l'Europe, et à l'éducation toute militaire que les Brandebourgeois recevaient depuis plusieurs générations. Les soldats heureux ont toujours été populaires ; et, depuis un siècle, quand ils sont en même temps voltairiens comme Frédéric, les acclamations des intéressés sont dangereusement ratifiées par les bourgeois esprits forts et bruyamment répétées par les lettrés incroyants, qui, en d'autres temps, parlent avec dédain de la gloire militaire et font des vœux en faveur de la fraternité universelle. Une preuve consolante de nos progrès réels, sinon en fait, au moins dans le domaine des idées, c'est que l'école dont J. B. Say a été un des fondateurs en France ne répéterait plus aujourd'hui l'espèce d'éloge cité plus haut.

Pitt avait proclamé en plein parlement, en 1758, que Frédéric II était le *héros du protestantisme*. Les encyclopédistes, qui faisaient et défaisaient les réputations, l'avaient surnommé *Grand*. En Allemagne, la parole était donnée exclusivement aux sectaires de toutes couleurs et aux grenadiers, qui chantaient à l'unisson les qualités et les vertus du roi qui avait « effacé le nom de César, de Polybe, de Tacite et d'Horace. » Les catholiques étaient heureux d'être moins bien traités dans les États de l'électeur que les protestants en Autriche, et beaucoup mieux que leurs coreligionnaires anglais. De ce concert discordant de louanges était résulté pour Frédéric II une réputation de tolérance religieuse.

Il protégea les jésuites quand leur Compagnie fut supprimée par le saint-siége, et il ne persécuta pas les catholiques, comme Dioclétien : cela est vrai. La tolérance de son gouvernement envers les

diverses confessions religieuses s'inspira aux doctrines du dix-huitième siècle et ne fut ni plus grande ni plus pure que celle de la plupart des gouvernements de son temps. Il ne se distingua des princes, ses contemporains, que par le mépris ignoble qu'il professait dans l'intimité pour la religion dans laquelle il était né, dont il était l'évêque (*oberbischof*) dans ses États, et dont il se servait pour assouvir sa « *rabbia d'ambizione.* » Et s'il fut loué par Voltaire, d'Alembert, Diderot, etc., ce n'est pas parce qu'il avait daigné permettre la construction d'une église catholique à Berlin, encore moins à cause de ses étranges sympathies pour les jésuites qu'ils le suppliaient de poursuivre à outrance, mais parce qu'il n'était pas même protestant.

Dans tous les pays catholiques de l'Allemagne, l'état civil et politique des protestants était réglé par des lois respectées : les protestants occupaient des fonctions publiques en Autriche, en Bavière et même dans les cours électorales ecclésiastiques. Dans l'électorat de Brandebourg, les catholiques étaient simplement *tolérés*. Il va sans dire qu'aucun catholique n'occupait une fonction importante dans l'État. la première nomination d'un assesseur catholique du *Kammergericht* à Berlin date de 1825 ! Immédiatement après la conquête de la Silésie et avant la conclusion du traité de Breslau, un ordre de cabinet du 11 octobre 1741 prescrivit de ne nommer que des protestants aux fonctions de premier bourgmestre, de syndic et de camériers dans les villes de cette province catholique. Le traité de Wehlau de 1657 assurait aux catholiques de la Prusse orientale l'accès aux fonctions publiques ou honorifiques : le traité de Varsovie de 1773 supprima cette garantie, comme incompatible avec les circonstances nouvelles. Et cependant Frédéric avait eu la prétention de protéger les dissidents et les juifs de la Pologne avant le partage ! Quant aux juifs des États de Brandebourg, on sait qu'ils étaient traités un peu moins humainement que les esclaves de l'Amérique. La tolérance religieuse, dont on a voulu faire tant d'honneur à Frédéric, n'avait ainsi aucune garantie légale et ne provenait pas même d'un système décent de politique rationaliste.

Elle prenait encore moins sa source dans les régions sereines qu'ouvre à l'intelligence et au cœur de l'homme honnête la connaissance et la pratique de la loi chrétienne. Le christianisme a fait de la tolérance une vertu.

Quand Frédéric II était tolérant, c'est que son égoïsme lui en faisait une loi.

D'Alembert le louait un jour de vouloir faire écrire sur la porte de l'église catholique de Berlin : « Frédéric qui ne hait pas ceux qui servent Dieu autrement que lui. » Cette vertu ne lui coûtait aucun effort,

car il ne professait que le culte du moi; et malheur à celui qui le troublait dans son adoration! Dans son âge mûr, il avait résumé sa religion dans cette phrase : « L'amour-propre est le principe de nos vertus, et par conséquent du bonheur du monde. » A d'Alembert, qui, sans s'effrayer d'une telle morale, lui opposait cependant quelques timides objections, Frédéric répondait très-logiquement : « Les principes réprimants du vice que j'ai proposés sont : l'*amour de la conservation* qui doit faire craindre aux hommes d'entreprendre des actions que les lois punissent en leur ôtant la vie; l'*amour de la réputation*, qui doit empêcher de se déshonorer en se livrant en aveugle à sa passion; et l'*amour de la belle gloire*, ce puissant aiguillon qui fait abhorrer à ceux qui en sont excités tout ce qui pourrait flétrir leur nom, et les pousse à pratiquer tout ce que la vertu a de plus sublime. » Et qu'on ne croie pas que cette doctrine soit une pure fantaisie d'un philosophe d'occasion; elle est conforme à la vie de son auteur et a été développée dans tous ses écrits et réalisée dans son gouvernement et dans sa politique. En 1781, à l'âge de près de soixante-dix ans, il la donnait, dans une lettre adressée à son frère, Henri, comme le résultat de plus d'un demi-siècle de réflexion et d'expérience. Il faut citer ces tristes paroles :

« Pour les religions, je pense à peu près comme Fontenelle, qui disait que, s'il tenait la main toute pleine de vérités, il ne l'ouvrirait pas pour les lâcher au peuple, parce que le peuple ne méritait pas d'être éclairé. Je vous avouerai d'ailleurs que, si j'avais le choix de toutes les sectes chrétiennes, je me déclarerais pour la protestante, parce qu'elle est la moins malfaisante. Je suis d'ailleurs très-persuadé qu'il faut laisser à chacun la liberté de croire ce qui lui paraît croyable; qu'on admette l'immortalité, je ne m'y oppose point, pourvu qu'on ne se persécute pas. Quant aux mœurs, il n'y a qu'à examiner les annales de tous les âges et de toutes les nations, et, si l'on veut, de toutes les religions; on y trouve une égale corruption de mœurs, parce que les opinions ne sauraient changer les hommes, et que les passions sont les mêmes en tout pays, comme en toute secte. Imaginez tout ce que vous voudrez, vous ne trouverez de frein pour les méchantes actions que dans les peines afflictives et dans la honte, » etc., etc. Une telle morale peut conduire celui qui la professe à toutes les infamies. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si Frédéric a été accusé de vices que lord Macaulay désigne par ces mots du lord chancelier Coventry : « The depraved nature of man, which of itself carrieth man to all other sin, abhorreth them. » Nous ne cherchons pas à lever tous les voiles qui couvrent les turpitudes du dix-huitième siècle. Toutes les vilaines choses que nous pourrions encore apprendre n'augmenteraient guère, aux yeux des honnêtes gens, les charges du pro-

cès que la postérité a intenté à Frédéric II en répétant ce qu'il disait de Victor-Amédée : « Ma plume fait aussi peu de quartier à la fourberie des rois qu'à la déloyauté des particuliers. »

Mauvais fils, frère égoïste, pupille sans foi, mari cruel, il n'aimait ses amis que pour ses plaisirs. Comme Machiavel, qu'il a réfuté, il était tacticien du premier ordre, général habile, diplomate sans scrupule. Son ambition était proportionnée à ses qualités et à ses vices. Il ne semble avoir eu de l'intelligence que pour favoriser toutes les passions les plus viles de la politique matérialiste du dix-huitième siècle. Vassal infidèle, allié incertain, régent tyrannique, ses antipathies étaient aussi profondes que ses amitiés l'étaient peu. Cynique dans sa philosophie, abject dans son christianisme, son caractère privé mérite d'être placé bien au-dessous de celui de Louis XV, parce que sa supériorité intellectuelle lui donnait pleinement conscience de son cynisme et de son abjection. Les débauches d'esprit de l'ami du marquis d'Argens valent tout autant pour le moraliste et le philosophe digne de ce nom que les impuretés de l'amant de madame Dubarry. Il avait de l'esprit, qui était comme la dorure de ses vices. Aussi la postérité peut-elle répéter après sa mort ce que lui disait déjà, avant son avénement au trône, M. de Grumbkow, un vieil ami de son père : « Monseigneur, vous pouvez avoir tout l'esprit du monde, mais vous ne raisonnez pas en homme de bien et en chrétien, et hors de cela, point de salut. » Toute sa gloire lui vient de ses conquêtes injustes, des maux qu'il infligea à son propre pays et de l'école de Voltaire, avec laquelle elle disparaîtra. Personne ne peut lui contester le titre et les qualités du plus brillant élève de Voltaire, auquel il était inférieur par le style et supérieur par la pensée et l'énergie de caractère. Quant à ses conquêtes, elles sont dues, sans doute, à son génie militaire, mais aussi et surtout à son audace immorale et à des moyens que tout honnête homme doit réprouver, même quand il s'agit de faire la guerre à l'Autriche. Lui-même a écrit sa condamnation dans sa *Réfutation du* Prince *de Machiavel* (p. 172) : « La valeur d'un conquérant, sa capacité, son expérience et l'art de conduire les esprits, sont des qualités qu'on admirera séparément en lui; mais il ne sera jamais qu'un ambitieux et un très-méchant homme, s'il s'en sert injustement. Il ne peut acquérir de la gloire que lorsqu'il emploie ses talents pour soutenir l'équité, et lorsqu'il devient conquérant par nécessité et non par tempérament. Il en est des héros comme des chirurgiens, qu'on estime lorsque, par leurs opérations barbares, ils sauvent les hommes d'un pressant danger, mais qu'on déteste si, par un exécrable abus de leur métier, ils font des opérations sans nécessité et simplement pour faire admirer leur adresse. »

Frédéric II a été proclamé grand, à Paris, au milieu du silence des

peuples de l'Allemagne et de l'indifférence de la vraie France, par les mêmes voix qui ont acclamé grande la criminelle Catherine II. Si ce titre glorieux lui a été donné parce qu'il a dépouillé la Pologne, trahi ses bienfaiteurs, outragé la bonne foi internationale, combattu ses compatriotes, triomphé de l'Allemagne, il l'a bien mérité. Il l'a dit lui-même : « Ce nom de grand n'est dû qu'à des caractères héroïques et vertueux : Cromwell, dans sa profonde politique, fut souillé des crimes de son ambition. » Si le surnom de grand doit avoir dans l'histoire une valeur positive, s'il ne faut le décerner qu'aux hommes grands par leurs vertus privées, la sagesse de leur conduite politique, la noblesse et la pureté de leurs sentiments, l'austérité et l'élévation de leurs pensées, les actions justes et morales de leur vie, si, en un mot, on n'est grand qu'en servant la vérité et le bien, Frédéric II ne mérite une place éminente que dans les ouvrages de tactique militaire et dans l'*Encyclopédie*.

P. de Haulleville.

EN UN QUART D'HEURE

PROVERBE

EN UN ACTE ET EN VERS.

PERSONNAGES

LE DUC.
LA PRINCESSE EMMA, sa fille.
OLAUS.
ELFRIDE, sœur de lait et suivante de la princesse.

La scène se passe dans une petite cour de l'Allemagne, vers l'année 1750.

Un salon de l'appartement de la princesse Emma. Grande porte au fond. Portes latérales. Portraits de famille.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE DUC, ELFRIDE.

LE DUC.

Elfride, eh bien, ma fille est-elle enfin visible?
Puis-je l'entretenir un moment?

ELFRIDE.

Impossible;
Ma maîtresse a passé cette nuit assez mal...

LE DUC.

Il suffit. Je m'en vais... Mais à propos : ce bal,
Y viendra-t-elle au moins?

ELFRIDE.

Vous raillez, je suppose.
De quel bal parlez-vous ?

LE DUC.

De ce bal tout en rose
Que je donne ce soir au ministre persan,
L'ambassadeur du Schah; un bal éblouissant,
Où de la tête aux pieds, grands, petits, ducs et pages,
Habits, meubles, valets, tentures et visages,
Filles, femmes, enfants, vieillards, et cætera,
Tout sera rose tendre, en rose on m'y verra,
A moins que, cependant... Grande chère et liesse,
Voilà, c'est ma devise. Oui, je veux faire pièce
A ce grand Frédéric qui fait de petits vers,
Tranche du philosophe, et... prend tout de travers.
Nous inaugurerons la grande politique,
La politique rose, humaine et sympathique,
Ma fille...

ELFRIDE.

Monseigneur!...

LE DUC.

Non, je n'écoute rien.

ELFRIDE.

Mais...

LE DUC.

Point de mais. J'ai là son costume et le tien.

ELFRIDE.

Le mien?

LE DUC.

Sans doute. Ils sont d'une gaieté, d'un tendre!
Tu vas voir. (Fausse sortie.)

ELFRIDE, retenant le duc.

Monseigneur, daignez au moins m'entendre :
Il s'agit d'un secret important.

LE DUC.

Important ?
Diable! Fais vite alors, le costumier m'attend.
Je devine d'ailleurs : ma fille, à la sourdine,
Trame quelque roman dont elle est l'héroïne,
Et, comme il faut toujours un père au dénoûment,

On a besoin de moi. Parle donc franchement.
Cet important secret, fais-m'en la confidence.

ELFRIDE, soupirant.

Oh!

LE DUC.

Cet amour...

ELFRIDE.

Hélas!

LE DUC.

Tu sais mon indulgence,
Et combien peu, chez moi, l'orgueil ou l'intérêt
Combattrait le penchant qu'elle me confierait.
Moi-même, déjà mûr, en épousant sa mère,
J'eus à faire céder la fierté de mon père,
Et si son préféré — gentilhomme à coup sûr —
Porte un nom...

ELFRIDE.

Plût à Dieu que son nom fût obscur!
Il n'eût pas, ayant moins de gloire et de noblesse,
Sacrifié le cœur de ma chère maîtresse;
A défaut de l'amour l'orgueil l'eût dominé;
Une autre ne l'eût pas à jamais enchaîné.

LE DUC.

Quoi! il s'est marié?

ELFRIDE.

Voilà huit jours, le traître!

LE DUC.

Et ma fille l'aimait?

ELFRIDE.

Hélas! sans le connaître.

LE DUC.

Où le vit-elle, enfin, pour la première fois?

ELFRIDE.

Dans un livre tout plein de ses rares exploits.

LE DUC.

Dans un livre?

ELFRIDE.

Gravé.

LE DUC.

Quoi!

ELFRIDE.

Sur le frontispice,
Couronné de lauriers.

LE DUC.

De lauriers! c'est Maurice.

ELFRIDE.

Oui, le comte de Saxe, un héros.

LE DUC.

Un pendard!

ELFRIDE.

Un maréchal de France!

LE DUC.

Heureux comme un bâtard;
Qui traîne sur ses pas la France amourachée;
Au son des violons fait ouvrir la tranchée,
Mène tout à la fois, les siéges et l'amour;
Passe des camps au bal, des halles à la cour,
Et bat, sans les égards qu'on se doit même en guerre,
Des gens dont le moins vieux pourrait être son père.
Et ma fille, ma fille aime cette homme-là!
Mais d'où vient? Mais pourquoi?

ELFRIDE.

Mon Dieu! Pour tout cela.

LE DUC.

Quoi! pour plaire aujourd'hui faut-il de pareils charmes?
Tout se perd, tout s'en va, l'amour comme les armes!
Mais poursuis ton récit, dis-moi tout, mon enfant.
A ce que je suppose, on s'écrivait?

ELFRIDE.

Souvent.
Et des lettres!...

LE DUC.

Grand Dieu! des lettres? — Quel délire!

ELFRIDE.

Telles, que nous passions des nuits à les relire.

LE DUC.

Impossible! Il ne sait pas un mot de français;
Un jour, il m'écrivit, au fort de ses succès,
Pour m'annoncer la mort de mon ami d'enfance,
Lowendal, qui, sous lui, servait alors en France.
De cœur, de style, point. D'orthographe assez peu,
Avec un pâté d'encre énorme au beau milieu.
L'ennemi, dira-t-on, venait pour le surprendre.
Eh! que m'importe à moi? Ne pouvait-il attendre?
Ce pauvre Lowendal... Mais laissons le passé.

ELFRIDE.

Sans doute qu'avec nous il était moins pressé,
Car il nous écrivait les plus charmantes choses.
L'amour ne fait-il pas de ces métamorphoses?

LE DUC.

Maurice a dû changer bien des fois en ce cas.
A quarante ans sonnés!

ELFRIDE.

Il ne s'en défend pas,

LE DUC.

Vraiment?

ELFRIDE.

Mais il ajoute, en citant la Bruyère,
Qu'on n'aime qu'une fois tout au plus : la dernière.

LE DUC.

Soit. Mais qui donc avait commencé le roman?
Le héros à coup sûr?

ELFRIDE.

Lui, Maurice? et comment?

LE DUC.

Ma fille, alors?

ELFRIDE.

Sans doute. Oh! mais avec mystère.

LE DUC, à part.

Je respire. (Haut.) J'entends : sous quelque nom de terre.

ELFRIDE.

Oui, d'abord; mais, plus tard, il devient si pressant,
Si tendre, si soumis...

LE DUC.

Lui, soumis? L'innocent!

ELFRIDE.

D'ailleurs il n'attendait, pour se mettre en voyage,
Pour vous la demander lui-même en mariage,
Que ce nom, quel qu'il fût, disait-il, préférant
Un amour si parfait au prestige du rang.
On lui cède, on se nomme, et, pour toute réponse,
Une lettre, en deux mots, brusquement nous annonce
Que, cédant au devoir, et contre tous ses vœux,
Il a dû se résoudre à former d'autres nœuds.

LE DUC.

Et ma fille à ce trait?...

ELFRIDE.

Bien loin d'être guérie,

Sa passion alors s'est changée en furie.
La honte, le regret, l'orgueil blessé, l'amour,
A mille excès fâcheux la poussaient tour à tour.
Elle voulait mourir sous les yeux de l'infâme,
Ou le tuer lui-même aux côtés de sa femme ;
Ne parlait que de fer, de flamme et de poison;
Et tout ce que j'ai pu gagner de sa raison,
C'est que, du moins, sa mort, puisqu'elle la veut sûre,
Laissât son nom sans tache et sa mémoire pure,
Et que, sans l'avouer, refusant tout secours,
La langueur et la faim termineraient ses jours.

LE DUC.

La faim! dis-tu, la faim? Allons donc! Je respire.
Chez moi mourir de faim? Autant mourir de rire.
Mais quoi! dans ma maison, si calme encore hier,
Ma fille, mon enfant le plus doux, le plus cher,
Mon Emma veut mourir! Voilà ce que vous faites,
Bourreaux de nos enfants, romanciers trouble-fêtes!
Heureusement, j'arrive à temps pour la sauver;
Mais tout cela, c'est trop qu'elle ait pu le rêver.
Parle, toi! Ce mystère et cette maladie
N'étaient donc qu'une horrible et froide comédie?
Réponds!

ELFRIDE.

Qu'attendre, hélas! d'un cerveau dérangé?
Depuis hier au soir nous n'avions rien mangé.

LE DUC.

Rien mangé!

ELFRIDE.

Peu s'en faut.

LE DUC.

Çà tu veux donc la suivre?

ELFRIDE.

Je meurs bien à regret, mais comment lui survivre?

LE DUC.

Non, le diable est pour sûr au fond de tout ceci :
Je ne sais qui me tient que j'extravague aussi.
L'ennui, l'ennui nous tue. O rêveuse Allemagne!
J'irai vivre à Paris, à Venise, en Espagne,
Dans quelque heureux climat où la vie ait pour fin
Quelque chose de mieux que la corde ou la faim.
Çà, voyons, mon enfant, tout cela c'est un rêve,
N'est-ce pas?

ELFRIDE.

Plût au ciel !

LE DUC.

Eh bien, alors, achève !
Dis-moi tout. Son refus de voir un médecin
Vient-il uniquement de ce même dessein?

ELFRIDE.

Oui; mais, au nom du ciel, quoi que vous puissiez faire,
Cet aveu, monseigneur, songez à le lui taire.
Si vous semblez instruit, je la connais assez
Pour jurer que ses jours n'en seraient qu'avancés;
Son air doux et soumis cache une âme intrépide,
Et quelque autre moyen plus sûr et plus rapide...

LE DUC.

Ah ! tais-toi ! Malgré moi tu me fais frissonner.
Mais que faire? A quel diable, à quel saint me donner?
A de certains moments, tout est péril, obstacle.

ELFRIDE.

Pour nous tirer de là, je ne vois qu'un miracle.

LE DUC.

Un miracle?... Attends donc; au fait, oui, pourquoi pas?
Je connais un faiseur de miracles...

ELFRIDE.

Hélas !
Vous raillez, quand bientôt...

LE DUC.

Vous voudriez peut-être
Me voir prier, gémir, garder chaque fenêtre,
Matelasser les murs, bref, prendre au sérieux
Un jeu d'enfants gâtés, qui mériteraient mieux
Qu'on leur donnât...

ELFRIDE, reculant effrayée.

Fi donc!

LE DUC, poursuivant.

Les prières, les larmes
Ne feraient rien ici. J'ai de meilleures armes,
Et je connais un point où, mal prêts à l'assaut,
Vos courages pourront se trouver en défaut.

ELFRIDE, scandalisée.

Un point !...

LE DUC.

Le plus sensible.

ELFRIDE.

Ah! monseigneur!

LE DUC.

La Brie...

ELFRIDE.

Comment! vous voudriez?... Ah! souffrez que j'en rie.
Ah! ah! ah! monseigneur! ah! ah! c'est mal, vraiment;
Plaisanter... ah! ah! ah! dans un pareil moment!
Un cuisinier!

LE DUC.

Français, de génie et de race.

ELFRIDE.

Mais que voulez-vous donc, monseigneur, qu'il nous fasse?

LE DUC.

Ce qu'il fit l'an dernier au comte de Stafford,
Ce célèbre gourmand que l'on tenait pour mort:
Un plat de son métier, dont l'odeur sans pareille
Ranima ce seigneur qui se porte à merveille,
Un ragoût indien...

ELFRIDE.

Indien ou français,
Il n'aurait près de nous qu'un bien mince succès.
Lord Stafford pour la table avait une faiblesse,
Un sens particulier qui manque à ma maîtresse.
Non, la Brie, aujourd'hui, n'est pas ce qu'il nous faut,
Le miracle attendu doit venir de plus haut.

Entre un valet qui remet une lettre au duc.

LE DUC, lisant.

« Le docteur Olaüs pour affaire pressante. »
Un docteur! allons, soit, pourvu qu'elle consente
A le voir. (Au valet.) Fais entrer.

SCÈNE II

OLAUS, LE DUC, ELFRIDE.

LE DUC, à part.

Quoi! si jeune, un docteur!

ELFRIDE, à part.

Il a vraiment bon air.

OLAUS.

Pardonnez, monseigneur,
Ce message indiscret, cet habit de voyage.
J'arrive de Paris en poste et tout en nage,
Comme vous le voyez. En changeant de relais,
A l'hôtel de Potsdam, devant votre palais,
Le bruit public, et, mieux, la commune tristesse,
M'ont appris le danger couru par la princesse,
Son mépris de la vie et des secours de l'art,
Et j'ai voulu moi-même en courir le hasard.

LE DUC.

Le hasard, oui, monsieur, c'est tout ce qui nous reste
Contre un égarement, un projet si funeste.

OLAUS.

J'ai, pour en triompher, certain orviétan
Dont j'espère un effet...

LE DUC, à part.

C'est quelque charlatan.

OLAUS, poursuivant.

Nul autre n'est plus sûr et n'opère aussi vite.

LE DUC.

Je crois à sa vertu, comme à votre mérite;
Mais encore faut-il qu'il soit administré,
Et nous n'y parviendrons de force ni de gré.

OLAUS, avec fatuité.

Oh!

LE DUC, ironiquement.

Oh!

OLAUS.

Tout doux!

LE DUC, impatienté.

Tout doux?

OLAUS.

Laissez-moi l'espérance.

ELFRIDE.

Vous en avez de reste, ainsi que d'assurance.

OLAUS.

J'en conviens. C'est un fonds qui ne manque jamais
En voyage; on m'en peut railler, je le permets.

LE DUC.

Vous êtes optimiste.

OLAUS.

Oui, je vois tout en rose;

Et, quand je me suis mis en tête quelque chose,
Cela se fait. Comment? Je n'en sais, ma foi, rien;
Mais, qu'on s'y prête ou non, l'affaire tourne à bien.
Chacun a son étoile.

ELFRIDE.

Et la vôtre...

OLAUS.

Est petite,
Mais elle fait pour moi plus que je ne mérite;
Et souvent ses rayons, moins brillants que tes yeux,
M'ont permis d'épeler quelques mots dans les cieux.
J'en ai là six...

Il tire une carte de sa poche.

ELFRIDE.

Voyons!

LE DUC, à part.

Il va, rien ne l'étonne,
Il affirme, il tutoie, il folâtre, il sermonne.

ELFRIDE, poursuivant.

Six mots lus dans le ciel!

OLAUS.

Entre Mars et Vénus.

ELFRIDE.

Ils sont écrits sans doute en signes inconnus?

OLAUS.

Non, je les ai traduits.

ELFRIDE.

Quelle délicatesse!

OLAUS.

Écoute, tu les vas porter à ta maîtresse,
Qui, déjà sous le charme, en lisant le dernier,
T'enverra me querir. (Au duc.) Il faut tout essayer.

ELFRIDE, lisant, à part, avec émotion.

« Le docteur Olaüs, médecin de Maurice. »
De Maurice! Je vole. (A Olaüs.) Ah! que Dieu vous bénisse!

Elle sort en faisant à Olaüs une profonde révérence.

SCÈNE III

OLAUS, LE DUC.

LE DUC.

A merveille, monsieur! la voilà tout à vous.
J'admire...

OLAUS.

J'ai beaucoup travaillé sur les fous.

LE DUC.

Les fous! eh bien, ici vous trouverez pratique.
Ma fille...

OLAUS.

Oui, je sais.

LE DUC.

Bah!

OLAUS.

La science hermétique
Vient de me révéler, comme par un éclair,
Le mal qui la travaille.

LE DUC.

Et ce mal?...

OLAUS.

Est dans l'air.
C'est un courant qui, joint à la lune nouvelle,
De Paris à Moscou trouble mainte cervelle;
Vous étiez sur la route, et...

LE DUC.

Bon!

OLAUS.

Je le poursuis,
Passant à l'observer les jours comme les nuits.

LE DUC.

Quoi! par amour de l'art?

OLAUS.

Oui; car, je vous l'avoue,
Quand on m'a bien payé, j'aime assez qu'on me loue.

LE DUC.

Ah! docteur, rendez-moi ma fille, et vous aurez...

OLAUS, interrompant.

Oh! fi! fi donc!... J'aurai!...

LE DUC.

Tout ce que vous voudrez.

OLAUS.

Tout? je suis très-gourmand, monseigneur, prenez garde.

LE DUC.

Non, je l'ai dit, j'y tiens.

OLAUS.

Allons, je me hasarde.
Hier j'ai bien guéri le prince de Deux-Ponts.

LE DUC.

Mais, vous recevra-t-elle?

OLAUS.

Oh! cela, j'en réponds.

LE DUC.

Et moi j'en doute fort.

OLAUS

Soit! on va nous l'apprendre.

SCÈNE IV

ELFRIDE, OLAUS, LE DUC.

ELFRIDE, entrant.

La princesse, docteur, vous permet de l'attendre.

OLAUS, au duc.

Eh bien?

LE DUC.

Quel changement rapide et surprenant!

OLAUS.

Douterez-vous encore?

LE DUC.

Oh! de rien maintenant.
Vous avez un pouvoir, des secrets, des lumières,
Qui feront mieux ici que toutes mes prières.
Je m'en rapporte à vous d'un salut précieux,
Résolu de tout voir en simple curieux.

OLAUS.

De tout voir, monseigneur? Pardonnez; ma science
S'intimiderait trop devant Votre Excellence.

LE DUC, à part.

Bien ! j'entends.

ELFRIDE, à part, au duc.

Monseigneur, ce mets que vous vantiez,
Ce ragoût indien, si vous le commandiez?

LE DUC.

A quoi bon, à présent ! petite impertinente.

ELFRIDE.

Si le docteur échoue.

LE DUC.

Oh! l'idée excellente!
Oui ; mais s'il réussit ?

ELFRIDE.

Raison de plus alors,
Nous l'en fêterons mieux.

LE DUC.

Je comprends et je sors.
Et pourtant, ce docteur... mais j'aurai ma revanche.

ELFRIDE.

Monseigneur, croyez-moi, laissez-lui carte blanche.
Docteur ou non, toujours n'est-il pas un voleur.

LE DUC.

Non; mais s'il prétendait.

ELFRIDE.

Eh bien! le grand malheur!

LE DUC.

Au fait!

Il sort par la porte de droite. Elfride traverse la scène, fait une révérence à Olaüs, et sort par le côté opposé.

SCÈNE V

OLAUS seul.

Qui me l'eût dit, qu'un rêve, un badinage,
Pût me mener si vite et si loin? Qu'à mon âge,
A vingt-cinq ans sonnés, follement amoureux,

J'irais, un beau matin, comme nos anciens preux,
Disputer en champ clos, à l'amour qui la tue,
Une fille de roi que je n'ai jamais vue?
Attendre d'un regard ou la vie ou la mort,
C'est trop compter sur soi, c'est trop tenter le sort.
Ah! Maurice! Maurice! En ces moments de crise,
Comme il attend le choc d'une âme plus rassise!
Et moi, son écolier, qui par un heureux tour
Peux, lui volant son bien, l'effacer en un jour;
Moi qui, pour exprimer ces transports qu'il simule,
N'ai qu'à laisser parler mon cœur droit et crédule;
Je suis là, froid, stupide, éteint, découragé.
S'il me voyait ainsi, comme il serait vengé!
Jamais poltron de fuir n'eut une telle envie.
Pourtant j'ai vu le feu bien des fois dans ma vie;
J'ai vu, sur un tapis, mi-parti rouge et noir,
La fortune me dire ou bonjour ou bonsoir.
Deux fois, sur la Baltique, à l'heure du naufrage,
Une main sur le cœur, j'ai tâté mon courage.
J'étais un homme alors, railleur et triomphant;
Mais aujourd'hui j'ai peur, j'ai peur comme un enfant.
Ma lâcheté m'effraye et s'accroît d'elle-même.
Si j'allais échouer! Ah! je l'aime, je l'aime!
Et pourtant il faut vaincre et n'y ménager rien,
Car du succès dépend son salut... et le mien.
— Je l'entends! — Soutiens-moi dans cet assaut terrible,
Passion des grands cœurs, amour de l'impossible.

SCÈNE VI

LA PRINCESSE EMMA, ELFRIDE, OLAUS.

Olaüs s'incline respectueusement. La princesse, appuyée sur le bras d'Elfride, fait un léger salut et s'assied auprès de la table. Olaüs reste un peu en arrière du côté opposé de la scène.

ELFRIDE, à la princesse.

Je vous laisse, madame, et veille près d'ici.
Votre père...

LA PRINCESSE.

C'est bien.

ELFRIDE, à part.

J'entendrai mieux ainsi.

(Revenant.) N'aurez-vous pas besoin?...

LA PRINCESSE.

Tu viendras si je sonne.

Va.

ELFRIDE, malignement.

Mais si le pasteur...

LA PRINCESSE, impatientée.

Je n'y suis pour personne.

Mais que de questions !

ELFRIDE.

Pardonnez ! Je m'en vais.

Elle sort.

SCÈNE VII

LA PRINCESSE, OLAUS.

OLAUS, à part.

Plus belle encor cent fois que je ne la rêvais !

LA PRINCESSE, à part.

Parlera-t-il enfin ?

OLAUS, de même.

Romanesque et mutine;

Espérons.

LA PRINCESSE, à part.

Il attend. (Haut.) Faudra-t-il qu'on devine
Ce que vous nous voulez, docteur ? Attendez-vous,
Pour desserrer les dents, quelque avance de nous ?
La science aurait tort comptant sur nos prières,
Car mon mal est de ceux qui bravent ses lumières.

OLAUS.

Peut-être.

LA PRINCESSE.

Ah ! vraiment ?

OLAUS.

Oui, peut-être touchez-vous
Au moment d'en porter un jugement plus doux.

Ce mal dont vous souffrez, rebelle à la science,
Je le connais, madame, et par expérience;
Je sais qu'il est tenace et qu'il en faut mourir,
Quand on s'y plaît, qu'on l'aime, et n'en veut pas guérir.

LA PRINCESSE, ironiquement.

L'air dont vous le portez explique bien qu'on l'aime.

OLAUS.

C'est ce que j'observais, à l'instant, sur vous-même.

LA PRINCESSE, du même ton.

Il fait paraître en vous une fleur de santé...

OLAUS.

Ce mal respectueux laisse à votre beauté
Tant d'éclat, de fraîcheur, au coin de votre lèvre
Un sourire...

LA PRINCESSE, se levant brusquement et étendant le bras vers Olaüs.

Voyez!

OLAUS, après avoir longuement tâté le pouls à la princesse.

Vous n'avez pas la fièvre.
Le pouls est un peu lent, mais calme et bien réglé.

LA PRINCESSE, à part.

Comme il tremble! (Avec inquiétude.) Mais vous, docteur?...

OLAUS, légèrement.

Oh! moi, je l'ai.
Je l'ai depuis un an, depuis certaine lettre...
Mais qu'importe?

LA PRINCESSE.

A mon tour, je vous dirai peut-être:
On se connaît si mal soi-même. En pareil cas,
Un tiers voit des lueurs qu'on ne soupçonnait pas,
Des moyens de guérir que trop de défiance
Cache à la passion et même à la science.
Et puis il est des maux que l'exemple d'autrui
Peut calmer. (A part.) Tout de suite on s'intéresse à lui.

OLAUS.

Votre exemple, madame, est de ceux qu'on imite.
Guéri par vous, peut-être en mourrais-je plus vite.

LA PRINCESSE.

Pour en arriver là, le temps vous manquerait.

OLAUS.

Oui, je sais.

LA PRINCESSE.

Vous savez?... Quoi donc?

OLAUS.

Votre secret.
Médecin, confident de Maurice mon maître,
J'ai lu, pardonnez-moi, votre dernière lettre,
Celle où, pour lui laisser un éternel remord,
Perçaient votre courroux et vos projets de mort.
Maurice n'y crut pas. Insouciant, volage,
La crainte d'un éclat hâta son mariage.
Mais, moi qui vous connais, et depuis plus d'un jour,
Moi votre ami secret, moi qui crois à l'amour,
Moi qui, désabusé d'une même chimère,
Cède au même transport, avec moins de colère,
J'ai couru jour et nuit, et je viens...

LA PRINCESSE.

Me guérir?
N'y comptez pas.

OLAUS.

Fi donc! vous aider à mourir.

LA PRINCESSE, lui tendant la main avec effusion.

Merci!

OLAUS.

Vous apporter des forces, du courage,
Pour suivre ce parti que j'embrasse avec rage,
Et des moyens plus doux et plus sûrs, à la fois,
Que le genre de mort dont vous avez fait choix.
La faim, sans vous conter ses tortures affreuses,
Vos yeux roulant hagards dans vos orbites creuses,
Le délire effrayant, les spasmes et les cris,
Et vos traits, dans la mort, décomposés, flétris;
La faim, dis-je, la faim, pour tout votre entourage
Aurait de grands dangers.

LA PRINCESSE.

Des dangers?

OLAUS.

Oui : la rage.

LA PRINCESSE, avec hauteur.

La rage? moi? Fi donc! Jamais.

OLAUS.

Grands et petits,
A la commune loi tous sont assujettis.
La nature insolente a des forces brutales
Que subissent parfois altesses et vassales;

Or la rage en est une, et, bien ou mal nommé,
Chacun...

LA PRINCESSE.

Moi, je mordrais?

OLAUS.

Vous avez bien aimé.

LA PRINCESSE, à part.

Hélas! il a raison.

OLAUS.

Je suis pour la franchise.

LA PRINCESSE.

Vous m'effrayez, docteur.

OLAUS.

C'est bien à quoi je vise.
Voyez-vous vos parents, vos amis éperdus,
En vous donnant leurs soins, égratignés, mordus?
Ce palais, qu'un cordon sanitaire enveloppe,
Et l'histoire faisant tout le tour de l'Europe?
Non, j'ai là, pour nous deux, si vous y consentez,
Un élixir.

LA PRINCESSE.

Voyons.

OLAUS, donnant le flacon à la princesse.

C'est un baume, sentez,
Le quart vous suffira. La belle couleur d'ambre,
N'est-ce pas? Qui dirait?... Il parfume la chambre.

LA PRINCESSE, retenant le flacon.

Laissez.

OLAUS, le lui reprenant.

Vous allez voir; ce sera bientôt fait,
Et vous pourrez par moi juger de son effet.

Il s'apprête à verser quelques gouttes du flacon dans le creux de sa main.

LA PRINCESSE, l'arrêtant et posant le flacon sur la table.

Attendez! nous avons tout le temps de le prendre.
Maurice vous aimait, et j'aime à vous entendre.
Parlez-moi...

OLAUS.

De Maurice?

LA PRINCESSE.

Oui; mais aussi, d'abord,
Du motif qui vous pousse à désirer la mort.

OLAUS.

Ne le cherchez qu'en vous; notre mal est le même :

Je meurs de n'être pas aimé de ce que j'aime.

LA PRINCESSE.

En êtes-vous certain ?

OLAUS.

Plus que jamais, hélas !

LA PRINCESSE.

Mais le sait-on du moins?

OLAUS.

On ne l'ignore pas.

LA PRINCESSE.

A-t-on encouragé d'abord vos espérances?

OLAUS.

J'ai reçu, j'en conviens, les premières avances.

LA PRINCESSE.

Et l'on vous sacrifie ?...

OLAUS.

A la fortune, au rang.

LA PRINCESSE.

Plus de faiblesse, alors : vengeons-nous en mourant!

OLAUS.

Oui, laissons un remords à ce couple perfide!

LA PRINCESSE.

Il se croit inconstant, qu'il devienne homicide!

OLAUS.

Ah! messieurs les ingrats, hommes durs et félons,
Idoles de la cour, exemples des salons,
Qui jouez au volant avec le cœur des femmes,
On verra les effets de vos perfides trames.

LA PRINCESSE.

Et vous, femmes sans foi, qui, par désœuvrement,
Comme vous l'avez pris, délaissez un amant,
Vous apprendrez demain, coquettes qu'on renomme,
Où vos distractions mènent un galant homme.

OLAUS.

On saura désormais ce que peut un grand cœur,
Réduit à mépriser son indigne vainqueur;
On verra que l'amour n'est pas ce que l'on pense...

LA PRINCESSE.

Qu'il met entre les gens certaine différence,
Qu'où l'un voyait un jeu, l'autre y cherche un duel;
Et, pour crier : assez ! attend le coup mortel.

OLAUS.

Oui, mortel! oh! je veux que notre sacrifice
Consterne tout Paris.

LA PRINCESSE.

Que l'Europe en frémisse.
Mais un tel coup d'éclat, pour le mener à bout,
Il faut de la prudence et du calme surtout.

OLAUS.

C'est juste. Il faut au moins qu'on en sache la cause,
Afin que notre mort soit bonne à quelque chose.
Quand on commet un crime à bonne intention,
Au moins faut-il s'y prendre avec précaution.

LA PRINCESSE, rêvant.

Un crime.

OLAUS.

Asseyons-nous, et causons. — Votre père...

LA PRINCESSE.

Docteur, vous n'allez pas me sermonner, j'espère.

OLAUS.

Moi, madame, grand Dieu! j'y perdrais mon latin.
L'ascendant de Maurice est, d'ailleurs, trop certain.
Quiconque l'a subi, bourgeoise ou vivandière,
L'effet en est connu: la corde, ou la rivière.
A moins que le charbon... C'est un moyen aussi.
Pas une à se tuer n'a manqué jusqu'ici.

LA PRINCESSE.

Vrai?

OLAUS.

L'an dernier encore, une nommée Arsène,
Blanchisseuse de fin, se jeta dans la Seine.
On trouva sur son bras ce nom écrit en bleu :
Maurice, avec deux cœurs brûlés d'un même feu.
Le Mercure en donnait un récit pitoyable.
Elle avait quarante ans. Ce Maurice est un diable.
Pas une femme encor n'a su lui résister.

LA PRINCESSE.

Il est, si je vous crois, facile à contenter.

OLAUS.

Oui. Les femmes du monde en ont une rancune!...
Mais, il est populaire, et, comme la fortune,
Comme l'amour aussi, sujet à se tromper,
Quand il bat la muraille en rentrant de souper.

LA PRINCESSE.

Se peut-il?

OLAUS.

Mais charmant.

LA PRINCESSE.

Charmant! dites infâme.

OLAUS.

Grand seigneur jusqu'au bout des ongles, oui, madame,
Gardant, comme personne, au déclin de l'été,
L'ardeur de la jeunesse et sa légèreté;
D'un air noble et galant, quoiqu'un peu court de taille;
Violent par accès, mais un vrai feu de paille;
Brave comme César, téméraire, absolu,
Mais surtout, oh! surtout, heureux... il vous a plu.

LA PRINCESSE.

Je le croyais tout autre, à le juger au style.

OLAUS.

Il a, je l'avouerai, la plume assez facile;
Mais, pour être plus bref, il n'écrit qu'en latin.

LA PRINCESSE.

En latin, croyez-vous, docteur?

OLAUS.

J'en suis certain.

LA PRINCESSE.

Vraiment?

OLAUS.

J'ai là-dessus les meilleures données,
Sachant d'A jusqu'à Z l'emploi de ses journées.

LA PRINCESSE.

Mais la nuit?

OLAUS.

Oh! la nuit, quand il ne dormait pas,
Nous causions tout le temps, — je couchais à deux pas, —
Il me confiait tout, ses amours, ses affaires.

LA PRINCESSE.

Ses amours?

OLAUS.

Il avait quatorze secrétaires.

LA PRINCESSE.

Quatorze?

OLAUS.

Ou quinze au plus, jour et nuit employés.

LA PRINCESSE.

A quoi donc? juste ciel!

OLAUS.

A ce dont vous parliez:
A trier, à classer, tâche la plus ingrate,
Par ordre alphabétique, et chacune à sa date,
Les boucles de cheveux, les épîtres d'amour,
Que la poste à Maurice apportait chaque jour.
D'autres lui désignaient, par une majuscule,
Les lettres dont le charme ou dont le ridicule
Méritaient un regard; enfin, à celles-ci,
Les derniers répondaient, quand il avait choisi.

LA PRINCESSE.

Vous le calomniez, je ne veux pas vous croire.
Un obscur mercenaire, au fond d'une écritoire,
Des lettres que j'ai là n'a pas trouvé l'accent;
Chaque ligne y trahit la noblesse du sang.
Ces propos enjoués où tremblait une larme,
Ces reproches amers pleins d'un étrange charme,
Tout ce poison, enfin, dont je meurs aujourd'hui,
Je l'aurais écarté s'il ne venait de lui.
Quelque mot échappé, dénonçant l'artifice,
Eût sonné faux avec le grand nom de Maurice.
L'orgueil eût averti mon cœur mésallié.

OLAUS.

L'orgueil? Il faut alors qu'il vous ait oublié,
Car je ne sais vraiment, parmi nos secrétaires,
Que des noms malsonnants, ou tout ou moins vulgaires,
Et je n'en vois pas un, plus je cherche...

LA PRINCESSE, avec amertume.

Docteur,
Pour sûr, vous devez être un grand opérateur,
Et j'admire combien, à travers chaque fibre,
Vous poussez l'instrument d'une main ferme et libre.
Mais on peut, je suppose, être humain et savant;
Cette fois, songez-y, le sujet est vivant.

OLAUS.

Excusez ma franchise en un devoir si triste,
Madame, la douleur est parfois égoïste.
Vous-même, en vous montrant offensée à tel point,
Qu'un homme obscur ait pu vous aimer de si loin,
En malmenant cet homme, en traitant de blasphème
La supposition qu'il sache dire : — j'aime. —

Et l'écrire au besoin, vous oubliez un peu
Que vous ne parlez pas devant un demi-dieu.
A défaut de scalpel, votre main blanche et leste...

LA PRINCESSE.

N'achevez pas, docteur! combien je me déteste!
Oui, j'aurais dû penser... et pourtant, à quoi bon?
A de certaines gens va-t-on chercher un nom?
Leurs manières, leur voix, tout enfin, sans les peindre,
Fait que rien de blessant ne saurait les atteindre.

OLAUS.

Faites encore un pas, Altesse, et supposez
Qu'un homme à qui ces dons seraient tous refusés,
Qu'un commis sans maintien et sans figure aucune,
Qu'un de ces parias comme en fait la fortune,
Peut fort bien vous aimer, surtout si, chaque jour,
On l'oblige à répondre à vos lettres d'amour;
Et que, tout laid qu'il soit, et bossu d'une épaule,
Il peut si bien entrer dans l'esprit de son rôle,
Qu'un jour ce malheureux...

LA PRINCESSE.

Impossible! non, non.
Celui qui m'écrivait peut n'avoir pas un nom;
Le monde a ses hasards, le ciel a ses mystères;
Dieu l'a soumis peut-être à d'étranges misères;
Mais il n'a pas gardé son épée au fourreau,
Il n'a pas végété dans les ais d'un bureau,
Il a souffert, aimé... plus d'une fois peut-être;
Mais, de son âme fière il est resté le maître,
Et, plutôt que de vivre en un triste métier,
Il se fût fait soldat, poëte, aventurier.

OLAUS.

Madame...

LA PRINCESSE.

Si j'ai tort, prouvez-le-moi sur l'heure,
Montrez-moi bien ma honte en face, et que j'en meure.
Répondez!

OLAUS.

Je ne sais.

LA PRINCESSE.

Docteur, ne mentez pas:
Vous connaissez l'auteur de ces lettres...

OLAUS.

Hélas!

LA PRINCESSE.

Oh! parlez! que j'épuise, au sortir de la vie,
Le double châtiment dont ma faute est suivie!
Montrez-moi mes secrets livrés à toutes mains,
Le nom de mes aïeux traînant sur les chemins.
Oh! ne m'épargnez rien de cette coupe amère;
Dieu me pardonnera, lui qui m'a pris ma mère.

Elle s'assied accablée.

OLAUS, effrayé.

Madame, calmez-vous.

LA PRINCESSE.

Suis-je punie assez?

OLAUS.

Madame, au nom du ciel! Comme vous pâlissez!

Il sonne vivement.

LA PRINCESSE.

Non, je suis déjà mieux. Parlez, je vous en prie.

SCÈNE VIII

ELFRIDE, OLAUS, LA PRINCESSE.

ELFRIDE, accourant.

Madame!

OLAUS, bas à Elfride.

Ce n'est rien. — Du vin de Canarie,
Et des biscuits.

ELFRIDE.

Vraiment?

OLAUS.

Je réponds de ses jours.

ELFRIDE.

Elle refusera.

OLAUS.

N'importe, va toujours.

Elfride sort en courant.

SCÈNE IX

OLAUS, LA PRINCESSE.

LA PRINCESSE, *avec effort.*

Mais quel homme êtes-vous, docteur, et quel mystère?

OLAUS.

Si vous le permettiez, j'oserais dire un frère.

LA PRINCESSE, *rêvant et s'affaiblissant peu à peu.*

Un frère!... non : mon frère est moins grave et moins fou.
— Je vous ai vu, pourtant, mais je ne sais plus où.
Votre voix, dans mon cœur, répond à des idées
Dont mes nuits, tout enfant, s'agitaient obsédées,
A des rêves confus... que j'écartais en vain,
A d'autres plus récents... O mon Dieu! que j'ai faim!

Elle s'affaisse presque évanouie.

SCÈNE X

ELFRIDE, LA PRINCESSE, OLAUS.

Elfride entre précipitamment, tenant un plateau chargé d'un flacon et de friandises.

OLAUS, *à Elfride.*

Vite! (*Il s'agenouille devant la princesse qui se ranime après avoir bu quelques gouttes de vin.*)

ELFRIDE, *à part.*

Il nous sauvera; l'amour est un grand maître.

LA PRINCESSE, *à Elfride.*

On fait tout ce qu'il veut. — Ah! je me sens renaître.

OLAUS, *à Elfride.*

Laissez-nous, mon enfant.

LA PRINCESSE, *à Elfride.*

Non, ne t'éloigne pas.

ELFRIDE.

Eh! madame, à quoi bon? J'entends tout de là-bas.

LA PRINCESSE.

Docteur, que disions-nous?

OLAUS.

Rien. Parlons d'autre chose.
Ne vous fatiguez pas.

LA PRINCESSE.

Non, cela me repose.
J'ai besoin de parler. Je sens je ne sais quoi
De jeune, qui babille, et se réveille en moi.

ELFRIDE.

C'est l'espoir qui renaît, c'est le bonheur, madame,
Le bonheur qui revient, l'amour qui vous réclame.
Ouvrez-lui donc les yeux, docteur!

LA PRINCESSE.

L'amour? hélas!

ELFRIDE.

Oui, l'amour. Comment donc! Vous ne devinez pas?

LA PRINCESSE troublée.

Elfride! — Non, tais-toi! — Ménage ma faiblesse!
Pas si vite!

ELFRIDE, à Olaüs.

Allons donc! faut-il que je vous laisse?

LA PRINCESSE, se levant.

Non, reste!

Voyant l'émotion d'Olaüs qui la regarde avec tendresse.

Au fait! mon Dieu! qu'est-ce donc que j'avais?

à Elfride.

Oui, c'est lui, n'est-ce pas? C'est lui, tu le savais?

OLAUS.

Oui, c'est moi qu'un hasard, servant votre caprice,
Substitua d'abord à ce fou de Maurice,
Et qui, par mille soins, payés à vos genoux,
Ai pu, sous ce grand nom, me rapprocher de vous;
Moi, qui de vos aveux, dus à sa renommée,
M'enivrais sur ses pas, à la cour, à l'armée,
Certain de vous sauver en osant le trahir,
Coupable, mais heureux jusqu'à n'en pas rougir.
Vos lettres, les voici. Pendant ces deux années,
Nul œil, après le mien, ne les a profanées.
Reprenez-les.

LA PRINCESSE.

Jamais. Non, qui que vous soyez,
Gardez-les.

OLAUS, posant le portefeuille sur un meuble à portée de la princesse

Je ne puis.

LA PRINCESSE.

Pourquoi? vous m'effrayez.
Ménagez-moi; je suis d'une faiblesse extrême.

OLAUS.

Eh bien, plus qu'un aveu. Tout à l'heure, ici même,
Je vous trompais. Maurice....

LA PRINCESSE.

Encor ce vilain nom

OLAUS.

Il n'est pas marié.

LA PRINCESSE.

Quoi! Vraiment?

OLAUS.

Hélas, non!

LA PRINCESSE, avec joie.

Dieu soit loué! Je peux...

OLAUS.

Oui, vous pouvez, madame,
Comme par le passé...

LA PRINCESSE.

Lisez mieux dans mon âme,
Quand je bénis le ciel qui daigne m'envoyer
L'ombre de quelque chose à vous sacrifier.
Maurice libre encore, on pourrait le connaître,
Et, comme on vous a plu, s'en faire aimer peut-être;
Mais l'épreuve n'a rien pour tenter aujourd'hui
Celle qui, grâce au ciel, aime en vous mieux que lui.

OLAUS.

Moi! ciel! vous...

ELFRIDE.

Eh! qui donc?

LA PRINCESSE.

Montrez plus de franchise.
Vous le savez trop bien.

ELFRIDE.

Il faut qu'on le lui dise.

LA PRINCESSE.

Ces lettres, n'est-ce rien, où, mille et mille fois,
Ma plume le révèle, à défaut de ma voix;
Où, par vous inspirée, et devenant toute autre,
Accusant un renom qui n'était pas le vôtre,

Je maudissais naguère et le titre et l'emploi,
Dont les honneurs jaloux vous disputaient à moi ;
Heureuse — c'est écrit — heureuse si la gloire
Ne m'eût rendue, hélas ! rivale de l'histoire,
Et si, d'un rang moins haut, les devoirs plus légers
Nous faisaient des loisirs secrets et partagés !
Ces lettres où mon cœur, dénouant son poëme,
Ne rend plus à la fin qu'un écho de vous-même,
Ces lettres à propos viennent à mon secours :
Tenez, relisez-les, et gardez-les toujours !

Elle lui rend les lettres qu'il reçoit à genoux.

SCÈNE XI

LE DUC, LA PRINCESSE, ELFRIDE, OLAUS.

LA PRINCESSE.

Mon père !

ELFRIDE, courant au-devant du duc.

Ah ! monseigneur ! guérie ! elle est guérie.

LE DUC, froidement.

Quoi ! si vite ?

ELFRIDE.

Elle a bu du vin de Canarie.

LE DUC, sévèrement.

Silence !

OLAUS.

Monseigneur...

ELFRIDE, interrompant.

Maintenant, vous pouvez
Faire au plus tôt servir ce mets que vous savez ;
Nous y ferons honneur, allez ! Je vous le jure.

LE DUC.

Et quel sera le prix d'une si belle cure ?

ELFRIDE, montrant Olaüs et la princesse

Oh ! cela se devine : il l'épouse demain.

LE DUC.

Il épouse !...

LA PRINCESSE.

Mon père, accordez-lui ma main.

ELFRIDE, au duc.

La gauche.

LE DUC, à Elfride.

Oses-tu bien?

LA PRINCESSE.

Non; si je vous suis chère,
La droite, monseigneur.

Prenant le duc à part.

Comme vous à ma mère.

LE DUC.

Votre mère était fille et nièce d'un soldat.
Ses aïeux, de tout temps, ont bien servi l'État;
Mais un aventurier, sans renom, sans famille,
Un obscur médecin...

ELFRIDE.

Il vous rend votre fille,
Et vous aviez promis...

LE DUC.

J'ai promis... c'est égal.
Impossible! (A Olaüs). Docteur...

OLAUS, interrompant, avec un salut respectueux.

Comte de Lowendal.

LE DUC.

Quoi! Vous portez le nom de mon ami d'enfance?

OLAUS, poursuivant.

Lieutenant général au service de France.
Le fils et l'héritier d'un de vos vieux amis.

LE DUC.

J'aurais pu vous choisir... on ne l'a pas permis.

A la princesse qui se jette à ses genoux.

Relevez-vous, Emma, j'aimerai qui vous aime.

à Elfride.

Toi!... Mais, oublions tout!

ELFRIDE.

C'est le meilleur système.

LE DUC.

Touchez là, général, mon gendre, et, dites-moi,
Dans ces lettres que vous... qu'on vous... enfin, pourquoi
Prendre ce maudit nom de Maurice de Saxe,
Quand le vôtre?...

OLAUS, avec embarras.

Ah! pourquoi!

ELFRIDE.

Pour épargner la taxe.

LE DUC.

Mes enfants, je vous offre un ragoût indien...

ELFRIDE.

Indien ou chinois, il arrive fort bien.

LE DUC.

A propos! Et mon bal? Et nos costumes roses?

ELFRIDE.

Nous irons. Un quart d'heure arrange bien des choses.

Mis DE BELLOY.

LES

ORIGINES DU RÉALISME

I

L'art de décrire, le talent de parler aux yeux avec des mots, atteignent, aujourd'hui, leur perfection et tombent déjà dans les derniers excès. Tel écrivain d'un style éclatant, qui, de plus, a fait preuve d'une grande puissance d'observation et d'analyse, rejette absolument les peintures morales et jusqu'aux mots abstraits qui servent à traduire les sentiments. On veut nous faire voir et toucher, pour ainsi dire, ces sentiments eux-mêmes dans leurs effets matériels sur le corps humain. Pour les romanciers et les poëtes du réalisme, une affection de l'âme et l'état correspondant des organes ne sont pas choses distinctes : la joie et la crainte, la haine et l'admiration, l'amour et la jalousie se réduisent, dans leur système, à certains phénomènes physiologiques. L'état de l'esprit ne saurait autrement s'exprimer que par l'attitude du corps, la couleur et la température de l'épiderme et les contractions de la face. Quand on veut approfondir l'analyse du cœur, on appelle à son secours l'anatomie et jusqu'à la chimie animale. On a donné le dernier mot d'une situation de l'âme en décrivant la combinaison des fluides vitaux et les mouvements nerveux qu'elle produit.

Tel est le comble de l'art dans certaine école : écarter les termes abstraits pour les mots qui font image, et l'analyse des idées pour celle des sensations. La théorie du style a fait, comme on le voit, beaucoup de chemin depuis le discours de Buffon. L'emploi des termes généraux, si fort recommandé par lui, représente l'excès contraire au moderne réalisme.

Après le dix-huitième siècle et l'Empire, il était urgent de ramener l'imagination dans la poésie et la couleur dans le style. Comme le disait le chef de l'armée romantique : *Il fallait faire infuser du Ronsard dans cet idiome affadi par Dorat.* Nos grands poëtes modernes, Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo lui-même, avant *les Contemplations*, ont donné la vraie mesure de cette réforme et marqué le point extrême où l'invasion de la couleur devait s'arrêter. Cette limite est depuis longtemps franchie, et le jour semble proche où l'image aura si bien détrôné le mot abstrait dans la poésie, où la peinture des sensations et la description de l'homme physique supprimeront si complétement l'analyse morale et l'histoire des idées, que la plume n'aura plus autre chose à faire que d'abdiquer devant le crayon et le pinceau. Tel roman, tel volume de vers pourraient être remplacés par des estampes coloriées, avec profit pour l'imagination et sans aucune perte pour la logique et pour le sentiment. D'après ce système, que tout en littérature doit se peindre au lieu de se dire, on arriverait à supprimer la poésie en la confondant avec les arts plastiques ; comme le dix-huitième siècle la supprimait en la confondant avec la géométrie et la morale.

Cette confusion entre les domaines si divers de chacun des arts et ce déplacement de leurs limites sont les caractères de notre temps ; ils affectent également la poésie, la musique et les arts de la forme. En littérature comme en politique, nous perdons à la fois le sentiment de la veritable unité avec celui de la liberté et de la hiérarchie. Les arts sont condamnés à empiéter ainsi les uns sur les autres depuis le jour où ils ont voulu vivre dans une indépendance absolue de tout art régulateur.

Mais ce déplacement arbitraire des limites de chaque art et cette révolte de tous contre la suprématie de l'idée morale les fait retomber sous un autre joug. Le point de départ légitime de tous les arts, c'est l'idée et non pas la sensation. A toutes les grandes époques, l'art eut pour but l'expression de l'homme en tant qu'être intelligent et moral. La peinture du monde extérieur n'est qu'un accessoire et un moyen. Dans le réalisme, cet accessoire devient le principal ; ce moyen devient le but. L'âme humaine est détrônée de sa souveraineté dans l'art au profit de la nature matérielle. Une autorité se rétablit qui pèse sur tous les arts ; elle ne réside plus dans l'idée philosophi-

que ou dans le sentiment religieux, mais dans l'impérieux besoin des émotions nerveuses. La liberté que l'art avait conquise sur la religion, il va la perdre aux pieds de la science physique; l'âme humaine, seul objet de l'art aux grandes époques classiques, va céder sa primauté à la nature.

On peut ramener à cette formule extrême les doctrines réalistes; c'est en plaçant la question dans ces termes généraux qu'on peut l'étudier avec le plus de fruit. Le réalisme devient alors un incident considérable de l'histoire des arts et dont l'évolution peut être longuement suivie à travers les âges.

La première origine du réalisme et de cette autre erreur contemporaine qui déplace les limites des arts date de l'époque même où chaque art a brigué sa complète indépendance d'un art régulateur et central, et où le principe de l'art n'a plus été placé dans l'expression de l'invisible, mais dans l'imitation de la nature. Entre l'ascétisme excessif et le naturalisme sans limite, entre la soumission absolue des arts à l'idée religieuse et le déchaînement des caprices individuels, à égale distance de l'époque hiératique et de l'époque scientifique, se place l'heure de la perfection. Ce court moment pour l'Europe moderne et pour la peinture, c'est la première aube de la Renaissance. La nature trop dédaignée reprend alors ses droits; mais l'équilibre est difficile à garder entre l'esprit et la chair; du jour où la sensation n'est plus esclave, elle aspire à commander. C'est l'analyse de cette révolte triomphante de la nature contre l'esprit qui serait le fond d'une histoire philosophique des arts depuis le moyen âge.

II

On a longtemps considéré la révolution opérée dans les arts au seizième siècle comme une simple résurrection du génie antique; de là ce nom de Renaissance, de là tant de critiques et tant d'éloges adressés à l'élément païen, qui semblait être l'essence même de cette révolution. La vérité sur le seizième siècle, comme époque climatérique dans l'histoire de l'art, c'est qu'il clôt définitivement la période antique continuée à travers le christianisme du moyen âge, et qu'il inaugure cette ère moderne où le monde matériel usurpe dans l'art la place qu'y tenait jusqu'alors la peinture de l'homme et celle de Dieu.

Le sentiment prépondérant de la nature extérieure et toutes les modifications qu'il entraîne dans les arts, voilà le fait essentiel de la Renaissance; c'est la négation même de l'esprit tout héroïque, tout humain, tout moral, qui caractérise la période hellénique. Un art nouveau, retenu chez les Grecs à l'état crépusculaire, va se lever sur les temps modernes et transformer ou plutôt dissoudre les autres arts sous son influence. Comme l'a écrit en tête d'une de ses pièces un grand poëte, sans savoir peut-être jusqu'à quel point il avait raison : *la musique date du seizième siècle.*

A juger les choses sur le nom et sur l'écorce, tous les arts sont contemporains. Dans le premier temple élevé par la plus ancienne des sociétés humaines, l'architecture a servi de berceau à la statuaire, à la peinture, à la musique, à la danse elle-même, qui fut un art religieux avant d'être un plaisir sensuel. Mais le véritable avénement de chacun des arts, son premier progrès, et en même temps son péché originel, date du jour où, séparé de l'architecture, affranchi des formules hiératiques, il prend conscience de lui-même et de ses lois propres; il s'empare pour ainsi dire de la notion du bien et du mal, et devient capable de réflexion. C'est alors seulement qu'il a fait acte de liberté et de vie, qu'il est lui-même, qu'il commence à croître, et, comme toute chose, à travers la série de ses perfectionnements, se met en marche vers son déclin.

La musique date du seizième siècle, parce qu'au bout de sa période religieuse elle devient, à cette époque, un art profane, c'est-à-dire un art libre. Vers 1580, quelques jeunes patriciens de Florence ont la première idée de l'opéra. Mais la race florentine était encore trop fortement trempée par la liberté pour être alors très-apte à la musique. C'est plus au midi de l'Italie, près de ces harmonieux rivages où la Fable antique avait déjà placé le sanctuaire des énervantes voluptés, c'est sous le ciel de Naples que devait grandir la sirène musicale.

Après s'être dégagé de son enveloppe primitive, s'être émancipé de l'autorité religieuse et de l'art dominateur, chaque art, en grandissant, vise à devenir lui-même le centre et le type de tous les autres; chaque art à son tour donne son nom à une époque. Au moment où la musique est libre et va se développer dans la voie qui lui est propre, à la fin du seizième siècle, la peinture atteint par le paysage une phase qui la subordonne en quelque sorte à la musique. Condamné à ne plus traduire que le monde extérieur à l'homme, à ne plus exprimer que certaines harmonies de la couleur et de la lumière, le peintre paysagiste renonce à parler à l'intelligence et au sens moral; il nous berce, lui aussi, d'une mélodie vague et toute sensuelle, et, sur ce terrain des jouissances physiques, il est facilement vaincu

par le musicien. Le paysage caractérise donc ce qu'on peut appeler l'*ère musicale* de la peinture. Le naturalisme a dès lors pris possession de tous les arts, et le monde extérieur, comme type de l'œuvre et comme principe d'inspiration pour les artistes, a détrôné l'homme, comme l'homme avait détrôné Dieu.

Plaçons ici, pour nous faire mieux comprendre, un tableau sommaire de l'évolution et de la décomposition des arts.

III

Le premier des arts dans l'ordre historique et dans l'ordre rationnel, celui qui régit d'abord tous les autres, le plus ancien, le plus noble, le plus complet, c'est l'architecture. Elle est la première œuvre de toute civilisation, comme l'idée de Dieu en est le principe. Elle s'élève sous l'influence du génie religieux et des classes sacerdotales; elle correspond dans la poésie à cette poésie lyrique primitive qui renfermait à la fois la prière, la loi morale, la tradition nationale et religieuse et jusqu'à l'enseignement scientifique. La poésie alors renfermait tout le savoir humain dans la même substance; c'était comme le lait maternel des peuples enfants. L'architecture s'associe dans l'Inde aux Védas; chez les Hébreux, aux livres de Moïse; chez les Grecs, aux hymnes de Linus et d'Orphée, et dans le christianisme, aux premiers chants liturgiques de l'Église. Partout le temple, œuvre essentielle de l'architecture, est le symbole et comme la forme de l'idée de Dieu; panthéiste dans l'Inde, humain et rationnel en Grèce, spiritualiste et mystique dans l'Europe chrétienne. Dans l'enceinte du temple, les germes de tous les arts sont renfermés et couvés longuement, et ils s'en détachent comme les oiseaux du nid, le jour où ils sont devenus assez forts pour voler de leurs propres ailes, en même temps que la société elle-même s'émancipe peu à peu de la tutelle du sacerdoce. Mais si cet affranchissement est un progrès, c'est aussi un pas vers la vieillesse et la mort. En se séparant de leur centre et de leur support naturel, l'architecture, les arts divers perdent en signification, en solidité et en portée morale ce qu'ils acquièrent du côté de l'exécution matérielle. Chaque art devient plus parfait en lui-même et cesse pourtant de parler à l'âme le vrai langage pour lequel il a été créé; ses œuvres plus variées perdent en profondeur ce qu'elles acquièrent en étendue; elles se répandent plus facilement dans l'espace, mais elles ne peuvent

plus compter sur la même durée. La valeur de la peinture et de la statuaire révoltées contre l'architecture, celle d'un bas-relief, d'une statue ou d'un tableau séparés du monument auquel ils étaient destinés, diminue et s'efface comme celle d'une quantité algébrique séparée de son coefficient. Les arts sont faits pour s'éclairer et pour se supporter les uns les autres, comme dans l'univers, l'architecture du globe supporte la sculpture des montagnes et la peinture des plantes, et s'emplit de l'harmonie des forêts, comme les nefs d'une cathédrale peuplée d'âmes humaines.

La statuaire est la première à s'affranchir ; la figure des dieux commence à se dresser, isolée de la masse du temple, au moment où les sociétés païennes passent des religions de la nature à celles qui prennent l'homme pour type de l'Être divin. C'est en Grèce que l'homme se divinise, et qu'au sortir de l'Égypte l'œuvre du sculpteur cesse d'être un appendice de celle de l'architecte pour vivre de sa vie propre. La statuaire devient l'art central, au moment où l'homme, sous la forme du héros et du demi-dieu, se pose lui-même comme centre de la création. Le poëme héroïque succède alors au poëme religieux, l'épopée vient tailler dans une matière plus indélébile que le marbre et le bronze l'image des ancêtres et des fondateurs de villes. La tragédie n'est encore chez les Grecs qu'une forme plus animée du genre épique, comme chez eux la peinture commençante n'est guère autre chose qu'une copie de la sculpture.

Tous les arts consacrés à représenter l'homme sous sa plus haute apparence et dans les conditions qui rapprochent le plus sa personnalité du type de ses dieux, la statuaire, l'épopée, correspondent, dans la société antique, à des religions, à des institutions politiques qui attestent et inaugurent fortement la conscience, l'individualité, la liberté conquise par le génie grec vainqueur du panthéisme oriental.

Une révolution semblable devait s'opérer dans l'art chrétien en faveur d'un genre plus humble que la sculpture, mais plus approprié aux conditions nouvelles où l'homme se trouvait placé par la religion, plus favorable à l'expression d'un ordre de sentiments moins définis et plus complexes que ceux qui faisaient le fond des âmes païennes.

En face d'un temple chrétien nous sentons bien vite que nous allons entrer dans une sphère plus mystérieuse que le monde exprimé par l'architecture hellénique. Nous passons de l'intelligence au sentiment, de la géométrie aux rhythmes indéterminés, du rude héroïsme de l'*Iliade* à l'humanité attendrie de l'Évangile. Ce n'est plus l'homme tout seul dans l'exaltation de la jeunesse et de la force qui impose sa raison et sa forme comme type suprême et comme limite à tout ce que l'art peut essayer. Tout cependant converge encore vers l'homme

moral ; car tout part du culte de l'homme-Dieu. Mais le sentiment de ce qui est au-dessus de l'homme, le sentiment de l'infini et, à sa suite, le symbolisme et les rhythmes vagues commencent à reparaître et tendent à reprendre, sous des conditions nouvelles, l'importance qu'ils avaient perdue quand l'art grec se substitua à l'art oriental.

La statuaire, admise à compléter l'architecture chrétienne, n'y conservera pas longtemps sa prépondérance sur les autres arts plastiques. Essentiellement symbolique, comme tous les autres détails de l'édifice, elle ne saurait pourtant servir à l'expression des dogmes nouveaux. Un ordre de faits et de vérités trop complexes pour elle inspirent désormais les artistes. La sculpture reste adhérente à l'architecture, comme système d'ornementation, mais ce n'est pas elle qui attire et saisit le plus vivement les esprits et les regards avides d'émotions et d'enseignements. C'est la peinture surtout qui dans les édifices sera chargée de parler aux âmes et de compléter la parole du prêtre dans l'imagination naïve et le cœur attendri du fidèle. C'est le peintre qui recevra mission du clergé catholique pour écrire sur les murs du temple la tradition religieuse comme la statuaire en fut investie par le sacerdoce de l'Égypte et de la Grèce.

De même que l'architecture se rapporte à Dieu, destinée à le représenter selon les rapports qu'on lui suppose avec son œuvre, la nature, ainsi l'art plastique, statuaire et peinture, se rapporte à l'homme et le réfléchit sous ses deux faces. Si l'on peut dire que la statuaire représente l'homme extérieur et matériel laissant à la peinture l'homme moral, il n'en est pas moins vrai que dans la solidité, l'ampleur et l'éternité de son œuvre, le sculpteur reproduit surtout l'homme héroïque, le demi-dieu, les caractères généreux, persistants, absolus de l'humanité. La sculpture a besoin de rejeter les détails, les costumes, tout ce qui est particulier et local ; son triomphe est dans la forme humaine toute nue ; elle exprime l'idéal de la force, de la beauté, les passions simples, primitives, durables, l'ordre héroïque en un mot. Elle est impuissante à rendre les phénomènes furtifs de la sensibilité ; elle ne s'exerce que sur ce qui est éternel dans l'humanité ; elle n'emploie que les matières et les sentiments les moins fragiles.

Plus expressive du monde invisible et de la vie morale, plus apte à pénétrer dans la sensibilité pour l'émouvoir et pour en traduire toutes les nuances, la peinture est une langue plus riche qui peut parler avec une égale éloquence des splendeurs de l'âme et de celles du corps, de l'homme idéal et du personnage individuel. Elle admet toutes les nuances du temps et du lieu, tous les détails du costume, toutes les passions les plus mobiles. Elle sait fixer sans invraisemblance ce qu'il y a de plus fugitif, l'éclair du regard et du sourire.

La peinture est si bien douée pour exprimer de simples rapports, des formes éphémères et des harmonies sans valeur absolue, qu'elle peut descendre de la figure humaine à l'univers matériel. Avec le paysage, elle comporte la représentation de la simple lumière ; elle peint l'heure du jour, le nuage qui passe, l'eau qui réfléchit la couleur mobile du firmament. Mais ce langage de la peinture perd en solidité ce qu'il gagne en étendue : il a l'espace, mais il n'a pas la durée ; il ne saurait communiquer au sentiment qu'il développe ce caractère de grandeur qui naît de la solidité ; il est plus complexe que la statuaire, mais moins complet ; il peut nous montrer à la fois plusieurs incidents d'une même action, plusieurs intentions d'un même personnage, mais il ne nous laisse pas embrasser le personnage aussi pleinement, et l'image qu'il grave en nous n'est pas si puissante et n'a pas la même grandeur. Nous sommes portés à voir dans la figure peinte un homme comme nous, dans la statue un être qui nous domine ; nous regardons l'un avec plus de sympathie, l'autre avec plus de respect. La statue est indépendante des objets et du milieu qui l'environnent. Dans la sculpture, la forme humaine a toute sa valeur, sans rien emprunter autour d'elle ; la figure peinte est subordonnée dans sa couleur, et même dans ses traits, à certaines conditions de lumière et de perspective. La statuaire représente dans sa liberté souveraine le héros et le demi-dieu ; la peinture exprime l'homme réel dans sa subordination au monde qui l'enveloppe.

L'art qui consacrait l'usurpation de la divinité par le héros antique, l'art qui reproduit avant tout la beauté et la force matérielles, ne pouvait convenir pour manifester l'homme intérieur, l'homme plus développé du côté de l'invisible, mais ramené à l'humble idée de sa dépendance par le christianisme. Le type du saint a succédé à celui du héros ; la peinture remplacera la sculpture, même dans la représentation de Dieu ; car c'est à l'image de son Dieu que tout artiste conçoit et veut peindre la figure humaine.

Mais ces premières peintures religieuses garderont tout ce qu'il est possible de conserver de la sculpture dans un art si différent, la simplicité, l'immobilité, la sévérité des lignes, l'unité du sentiment, la majestueuse indépendance de chaque figure. A peine l'artiste se permettra-t-il de grouper ses personnages comme le bas-relief lui-même se le permet. C'est l'ère des mosaïstes byzantins et des peintures sur fond d'or, celle des grands Christs et des Vierges austères, assis sur des trônes comme dans le ciel. Aucun accessoire ne rappelle autour d'eux qu'ils ont aussi posé leurs pieds sur la terre ; jamais la nature extérieure ne vient distraire l'homme des adorations qu'il leur adresse, le paysage n'apparaît pas encore dans cette peinture, même à l'état rudimentaire.

Lorsque les anciens types hiératiques commencent à s'humaniser un peu, qu'à côté de la représentation du dogme immobile, personnifié dans les figures du Christ, de la Vierge et des apôtres, l'art se permet les premiers commentaires dont les légendes et les histoires des saints sont les formes pittoresques, on voit apparaître le paysage, formant le fond déjà très-important des scènes sacrées, qui n'ont plus seulement pour théâtre les régions célestes. Les fresques du Campo Santo, à Pise, restent l'exemple le plus intéressant de cette période où la peinture commence à nous montrer l'homme, sans exclure le milieu terrestre. Depuis Giotto jusqu'à Raphaël, le fond sur lequel nous apparaît la figure humaine se développe; la légende religieuse reste à peu près dans les mêmes conditions de simplicité sévère et pour ainsi dire de généralité. Nous pouvons, dans l'histoire du paysage, nommer cet âge l'époque sculpturale ou de bas-relief; elle est, pour le genre qui vient de naître, ce qu'est pour la peinture elle-même l'âge des grandes mosaïques.

C'est du Nord et des contrées germaniques que la peinture de paysage vint d'abord s'imposer au génie italien, comme en était venue l'architecture ogivale, et sans réussir mieux qu'elle à conquérir pleinement les artistes latins. Le vrai sentiment de la nature, celui qui s'inspire d'elle directement et pour elle-même, prêt à laisser s'évanouir dans un vague panthéisme la conscience de la personnalité, est représenté en Europe par la poésie, la philosophie et l'art allemand. Dès la première moitié du quinzième siècle, la Flandre, ce pays de la couleur et du matérialisme pittoresques, avait vu naître le paysage, encore asservi, il est vrai, à la grande peinture historique et religieuse ; mais traité déjà avec une certaine fidélité et un soin marqué des détails et de la vérité locale. Les frères Van-Eyck, les mêmes auxquels on attribue l'invention de la peinture à l'huile, et particulièrement le plus jeune, Jean de Bruges, précédèrent les Vénitiens dans le paysage. Antonello de Messine, disciple de Jean, introduisit à la fois à Venise le nouveau procédé et le nouveau genre pittoresque ; il fut l'initiateur des Italiens à ce naturalisme qui, pour porter ses derniers fruits, avait besoin d'être ramené sous le ciel natal et de s'enraciner dans le sol flamand.

Jean de Bruges n'a pas donné une place beaucoup plus grande à la représentation des sites que d'autres peintres religieux, mais c'est par les soins apportés aux détails, par une reproduction minutieuse quoique naïve de certains accidents dépourvus de style, qu'il est le créateur du paysage et des genres inférieurs.

Pour la première fois le monde extérieur est rendu avec un large sentiment de la réalité sous le pinceau des Vénitiens. Toute apparence des traditions hiératiques et des sévères enseignements que l'art

sculptural laisse aux premiers âges de la peinture s'efface dans les œuvres de cette école. Les Vénitiens sont essentiellement pittoresques ; en prenant ce mot comme exclusif de ce qui constate dans la peinture l'influence d'un art antérieur. Ils reproduisent avec le même succès tout ce que leurs yeux se plaisent à regarder : étoffe, arbre, figure humaine ; ils donnent à la chair les mêmes soins qu'à l'esprit, à la couleur la même importance qu'à la ligne. Mais cette impartialité est exclusive de la vraie notion du beau, de la vraie sensibilité poétique, qui s'adresse avant tout à l'âme et qui subordonne tout dans les arts à la représentation du monde intérieur.

Les maîtres florentins, qui ont établi les vrais rapports de l'homme avec le milieu terrestre dans la grande peinture, n'ont jamais essayé de réaliser le paysage en lui-même. Les austères génies de la vraie lignée florentine, Cimabuë, Orcagna, Signorelli, Michel-Ange, n'ont pas même sacrifié au paysage dans l'étroite mesure où l'ont pratiqué Giotto, Gozzoli, André del Sarto et Raphaël. Ceux-ci ont autorisé les écoles qui, dans leur impartialité vulgaire, ont voulu équilibrer l'âme et la chair, l'homme et la nature ; préparant ainsi, au profit de l'élément inférieur, la rupture de cet équilibre. Le naturalisme vénitien fit bien vite irruption ; Bologne, Naples, l'Espagne, la Flandre et la France suivirent ses exemples sous les Carrache, Ribeira, Velasquez, Rubens, Rembrandt et notre Poussin.

Tous ces maîtres, déjà trop soumis au monde extérieur, trop portés à reproduire ce qui est étranger à l'homme lui-même, formèrent des disciples de plus en plus coloristes et paysagistes, de plus en plus écartés du véritable idéal par le sentiment de la nature. De proche en proche, la sirène vénitienne entraîne l'art jusqu'à cet abîme séduisant du naturalisme où l'homme disparaît. Depuis longtemps, malgré quelques talents ingénieux et chez qui la volonté combat l'entraînement général, l'homme n'est plus reproduit dans les arts que d'une manière *insignifiante*, c'est-à-dire purement pittoresque. C'est ce que nous avons nommé l'ère naturaliste, ou l'ère musicale. Sur cette échelle descendante qui va de Dieu au saint ou héros, du héros à l'homme, de l'homme à la nature, où est le point juste de l'arrêt ? Il est pour chaque art au moment où, déjà libre de l'art qui le précède, cet art ne fait encore aucune concession à celui qui aspire à le remplacer. Dans la statuaire, par exemple, c'est l'âge où, dégagée de certaines conditions de gêne et de roideur où l'architecture la retenait, la figure de l'homme sort de la pierre dans toute sa majesté, sans affecter encore un mouvement et une expression que le peintre seul pourra lui donner ; cet âge de la sculpture s'est appelé Phidias. Entre l'austère immobilité des grandes mosaïques, aussi majestueuses, aussi calmes que des statues, où nul accessoire

emprunté à la nature, où nul effet de couleur ne vient partager l'attention avec le type du héros ou du dieu, et l'époque où la vraie beauté de l'homme disparaît sous la luxuriance de sa propre chair et sous celle des étoffes somptueuses qui le couvrent, de la lumière et de la végétation qui l'environnent, il y a pour la peinture une heure de perfection qu'il serait trop difficile de définir, mais qu'il suffit de nommer par son nom propre : Raphaël.

Depuis ce jour où la beauté de la forme humaine fait l'objet exclusif du peintre, tout ce qui s'est appelé un progrès, splendeur du coloris, exacte et séduisante vérité dans la représentation des objets et des sites, tous ces perfectionnements conduisent peu à peu la peinture vers ces genres inférieurs où, la figure de l'homme ayant disparu, la nature extérieure devient à son tour le personnage dominant, l'héroïne, le seul type de l'art. Alors, pour répondre à un monde nouveau, un art nouveau est devenu nécessaire. Et, tombée à cette extrême limite dans le paysage, la peinture évanouie doit céder la place à la musique.

L'échelle des arts est ainsi parcourue de l'architecture à la musique, de l'idée de Dieu au sentiment de la nature : Dieu est architectural, le demi-dieu héros ou saint est sculptural, l'homme est pictural, la nature extérieure est musicale. L'objet du paysage est le même que celui de la musique : reproduire les harmonies, exprimer de simples rapports, noter les accords de tons et de couleurs qu'établissent entre eux les objets étrangers à l'homme. Dans l'un et dans l'autre cas ce n'est plus l'homme lui-même qui est l'objet de la représentation, c'est un monde avec qui l'homme communique par le plaisir ou la douleur ; un monde qui peut le charmer, le séduire, l'arracher à la conscience, à la possession de lui-même, mais qui ne lui apprend rien de ce qu'il a le plus d'intérêt à connaître, de sa forme, de son âme, de sa nature à lui, et qui, par conséquent, ne saurait qu'énerver sa volonté et la distraire de sa légitime direction.

IV

Nous voudrions rendre aussi frappante, aussi démontrée qu'elle est vraie, cette identité morale du paysage et de la symphonie.

Le genre historique n'est que la première phase du paysage. Servons-nous des désignations que nous venons d'expliquer; et disons que

c'est son âge sculptural. Supprimant bien vite la présence de l'homme et des fabriques, la peinture aboutit, en traversant le paysage de genre proprement dit, à celui dont les effets se confondent avec les effets de la musique, au paysage pur, dont la valeur est tout entière dans le coloris, dans l'harmonie. De toute œuvre peinte où le souci de la couleur exclut tous les autres, on peut dire qu'elle appartient à l'ordre musical.

En écartant la figure humaine et les détails d'architecture, le paysage supprime tout vestige de la ligne ; c'est plutôt une juxtaposition de tons qui ne valent que par le contraste et l'harmonie, qu'une succession de formes ayant leurs limites, leurs contours et, par conséquent, leur valeur propre. Ce sont des notes prises dans la gamme des couleurs et combinées suivant les lois de l'harmonie, mais en dehors de toute signification morale. Aussi le paysagiste, comme le musicien, poursuit-il des effets, sans être astreint à exprimer des idées. Tous les deux s'adressent en nous à la sensibilité nerveuse plutôt qu'à la véritable émotion. Car l'émotion sérieuse a besoin d'une cause, d'un objet déterminé ; il faut qu'elle puisse s'expliquer à elle-même, attacher un nom et une forme à ce qui la suscite, entrevoir un but et une issue dans le monde de la pensée ou dans celui de l'action. A toute émotion qui dépasse les nerfs, pour pénétrer dans l'esprit, une idée précise, un fait, une expression de la langue parlée correspondent nécessairement. Or, quelle est la signification précise, dans le langage de l'intelligence et de la sensibilité morale, d'un accord tiré du clavier des sons et des couleurs ? Il plaît ou il ne plaît pas ; il éveille ou laisse dormir nos sens ; il suscite le désir ou le refroidit ; voilà tout ce qu'on peut dire d'un effet de couleur et d'un effet d'harmonie, tout comme on le dirait d'une saveur.

Quand l'art, en supprimant de proche en proche le type divin et le type héroïque, le dogmatisme religieux et l'histoire, abolit jusqu'à la représentation de la forme humaine et des passions qui portent un nom et des caractères précis, lorsqu'il se condamne ainsi à n'exprimer que des rapports indéterminés, des harmonies vagues par elles-mêmes et qui ne prennent de corps et d'objets positifs que dans les sensations qu'elles nous procurent, dans un ébranlement du système nerveux, l'art a renoncé à sa grande mission parmi les hommes ; au lieu de les instruire, de les fortifier et de les réunir, il trouble leur intelligence, énerve leur cœur et brise entre eux les liens moraux. L'art véritable est un principe d'ordre ; l'art ainsi matérialisé n'est plus qu'un dissolvant.

Entre mille raisons profondes, un seul raisonnement vulgaire l'aura bien vite prouvé. Un proverbe le dit : les goûts et les couleurs n'ont d'autres juges que les sensations de chacun. La même affirma-

tion peut s'étendre aux sons et aux accords, dont le sens et la portée sont éminemment variables, selon les tempéraments auxquels ils s'adressent. Réduite au mérite de la couleur et de l'harmonie, une œuvre d'art est donc une œuvre purement individuelle ; son effet est aussi incertain, aussi variable que sont variables les tempéraments et les humeurs.

Les œuvres de l'architecture, de la sculpture, de la grande peinture ont une signification déterminée ; il n'y a pas de contestation possible sur l'objet qu'elles représentent, sur la destination qu'elles affectent, sur les idées et les sentiments généraux à qui elles correspondent. Le sens de ces œuvres est doué d'une évidence qui s'impose à tous les esprits ; elles forcent les spectateurs à s'unir, ne fût-ce qu'un instant, dans une croyance, dans une pensée, dans une intention, dans une impression communes. L'art, ainsi pratiqué dans ses grandes et primitives conditions, est le lien moral par excellence. Mais, pour accomplir cette noble fonction d'édifier et d'unir, l'art ne doit pas perdre de vue que son essence est d'avoir l'homme à la fois pour sujet et pour objet. Il est en voie de s'égarer dès qu'il cesse de prendre pour point de départ la forme et les proportions humaines, et pour but l'âme et le cœur humain. L'art est placé entre deux excès qui se combinent parfois, le mysticisme et le naturalisme.

En suivant, à travers les progrès de la peinture, cette invasion du naturalisme, nous sommes arrivés à un genre dans lequel la peinture proprement dite cesse d'exister et fait place à un art nouveau, le plus mystique en même temps et le plus matérialiste de tous les arts. L'avénement du paysage impliquait celui de la musique ; le seizième siècle a vu naître l'un et l'autre, c'est de lui que date l'extrême développement du naturalisme.

Michel-Ange mourait, Titien venait de créer le paysage et d'inaugurer le règne de la couleur, quand Palestrina s'emparait de la chapelle Sixtine. L'ère nouvelle était dès lors commencée. Depuis ce jour, la musique n'a cessé d'être envahissante ; elle est devenue, enfin, dans notre siècle, l'art central et régulateur, et tous les autres arts s'imprègnent de plus en plus de son esprit.

C'est encore l'Italie de la Renaissance qui fondait la musique, comme elle avait fondé le paysage, mais c'est aussi dans un milieu plus naturaliste, moins imprégné de traditions héroïques et sculpturales que l'art musical atteindra ses dernières limites. Marquons ainsi au seizième siècle la naissance de la musique ; c'est à la fin du dix-huitième siècle que, sous le règne pleinement établi de cet art, nous en étudierons la valeur morale, en indiquant sommairement ses phases diverses, comme nous venons de le faire pour les arts plastiques. Il nous suffit de savoir dès à présent que la prépondérance de

la musique signale la fin de la période héroïque et constate un amoindrissement de l'homme en face de la nature extérieure. La volonté et la raison se taisent pour laisser parler les sens ; d'obscures et vagues lueurs ont remplacé les clartés précises de la parole.

V

Sachons donc juger ce qu'on a nommé l'affranchissement de l'esprit humain par la Renaissance, et gardons-nous d'éloges trop absolus pour cette révolution qui contient les germes d'un danger bien autrement grave que le mysticisme du moyen âge. Une servitude se prépare pour l'intelligence au milieu de ses triomphes apparents. L'homme a cru tout gagner sur l'autorité religieuse, il a cru se délivrer d'un joug trop austère et réduire à son profit le domaine de Dieu ; or c'est l'homme lui-même, c'est son âme qui se trouvera dépouillée de sa part de divinité. L'humanité consent à partager avec les choses matérielles le royaume de l'art, où elle régnait toute seule ; elle humilie sa forme souveraine jusqu'à n'en plus faire qu'un simple accident du paysage ; révoltée contre la tyrannie du pur esprit, elle s'accoutume en silence à devenir vassale de la pure matière.

Par quelle erreur a-t-on cru défendre la dignité humaine en prenant contre l'Église au seizième siècle le parti du naturalisme naissant? De grands, de sincères et de poétiques esprits, je dois ajouter, — car je les connais, — des âmes vaillantes, des cœurs héroïques ont fait un reproche à la peinture chrétienne de son dédain pour le paysage, de son affection trop exclusive pour la dignité de l'homme.

« Durant tout le moyen âge, dit M. Quinet (*Les révolutions d'Italie*, chap. VIII), la figure humaine avait seule paru digne d'occuper l'art humain. Qu'était-ce que le paysage dans les fresques du treizième et du quatorzième siècle? Il n'existait pas, les peintres semblaient ne pas avoir regardé la face de la terre maudite. Michel-Ange lui-même méprisait tout ce qui n'est pas de l'homme. C'est contre ce point de vue de l'Église que s'élève Léonard de Vinci, dans son Traité de la peinture ; relevant de sa déchéance l'univers visible, il replace l'homme au sein de toutes les formes de la création. »

Entre ces splendeurs de la création et les austères beautés du monde moral, est-il facile à l'âme humaine de garder un juste équilibre? Accessible à quelques grands esprits, à quelques artistes hé-

roïques, cette équité sereine qui mesure à chacun sa part selon le droit hiérarchique, est-elle praticable par la foule? L'univers visible et la chair qui le représente dans cet abrégé du monde qui constitue l'homme, ne sont-ils pas de leur essence envahissants et tyranniques?

L'esprit qui traite avec la matière d'égal à égal ne sera-t-il pas bientôt traité par elle de serf à maître? Si dans les sociétés, si dans les consciences une autorité visible, en donnant son appui aux doctrines, aux arts héroïques, apporte à l'âme un secours permanent contre les usurpations de la vie extérieure, cette autorité sera-t-elle autre chose que le représentant véritable de la liberté humaine? Là où l'esprit règne sur lui-même, sans subir la tyrannie des choses matérielles, il ne saurait y avoir de servitude. L'esclavage commence au point où l'homme cesse de se dominer et subit une force étrangère à sa force morale, à sa conscience, c'est-à-dire à lui-même. La nature, sous les divers noms qu'elle emprunte, est cette force étrangère qui presse l'homme de toute part; elle a ses droits sans doute, puisqu'elle est, en quelques points, inhérente à nous-même; elle a son autorité, puisqu'elle est, dans son ensemble, un témoignage de l'Être divin.

La nature a donc dans les arts sa représentation nécessaire, comme elle a son rôle dans notre vie; elle donne à toute idée son enveloppe, comme elle nous donne à nous-même notre propre chair. Jamais un poëte ne méconnaîtra cette action légitime du monde extérieur sur la pensée et l'apport splendide de la nature dans les fêtes de l'imagination. Mais parce qu'elle est riche, séduisante et facile, parce qu'elle s'offre à nous de si près et nous tient si étroitement enlacés, parce qu'outre ses chaînes d'or elle a tant de fils invisibles pour nous enchaîner et nous conduire, quitterons-nous pour la suivre notre vrai domaine à nous, notre richesse personnelle, notre lumière inaltérable, notre inviolable retraite : la conscience, la volonté libre, l'indomptable résolution, tout ce qui se traduit dans les arts par la figure de l'homme, par le type du saint et du demi-dieu? Cet art sans paysage dont vous faites un crime au moyen âge chrétien, c'est aussi l'art de la Grèce héroïque et platonicienne. Nous compterons plus tard ce que l'esprit humain, ce que la dignité humaine auront gagné à relever l'univers visible de cette déchéance d'où Platon et Phidias, pas plus que les Pères de l'Église et Raphaël n'ont jugé prudent de le faire sortir.

On pouvait saluer comme un progrès véritable cet élan de la Renaissance vers le monde visible avant d'avoir assisté comme nous, grâce aux excès de réalisme, aux suprêmes conséquences de cette réhabilitation de la nature. Il est bon pour un artiste, pour un poëte, pour

tous ceux qui font métier de la beauté des formes, de regarder souvent la nature et de tendre souvent vers elle; mais à la condition d'être bien sûr qu'il restera libre de s'arrêter. Or on ne s'arrête pas dans cette voie si une main étrangère ne vous saisit. A défaut de cette notion souveraine du beau que possédaient les Grecs et qui les retint, l'art moderne eut pour modérateur le sentiment chrétien, représenté par l'autorité de l'Église. Le premier pas fait vers la dissolution des arts, à travers la réhabilitation de la chair, est contemporain du premier coup porté à la domination du christianisme.

Avec leur instinct profond des grandes lois morales et ce don merveilleux de les personnifier sous les formes les plus élégantes, les Grecs nous ont admirablement représenté les séductions et les dangers d'un sentiment trop libre de la nature extérieure. Si profond était le sens divinatoire des mythologues primitifs, qu'ils semblent même avoir entrevu qu'entre les arts la musique est celui qui correspond au monde extérieur et nous attire dans les piéges de la nature, en nous enivrant de ses accords. L'histoire du naturalisme se dévoile tout entière dans cette vieille fable des Sirènes, si souvent redite et si peu comprise. Une voix mélodieuse se fait entendre, le sein d'une déesse apparaît sur les flots dans son éblouissante nudité. Comment résister à cet appel magique de toutes les harmonies? Le poëte a coupé le câble qui retient son navire, il s'élance, il poursuit la nymphe harmonieuse, et, de proche en proche, il est entraîné dans le gouffre et dévoré. Faut-il donc fuir l'enivrante apparition, se priver tout à fait de ces révélations d'une beauté inconnue, d'un art si attrayant et si nouveau? Il n'est qu'un moyen d'en jouir sans péril, de lui dérober ses secrets enseignements sans être victime d'une curiosité imprudente. Faites-vous, comme le héros grec, attacher fortement au rivage; supportez les liens de fer qui vous enchaînent à l'inébranlable tradition; acceptez d'être contraint par une autorité divine à l'héroïsme dont vous seriez prompt à vous départir : vous ne conserverez la liberté de votre âme qu'au prix de ces entraves mises à votre corps.

Entre la Sirène du monde extérieur et la Muse austère de l'ordre moral, la poésie doit faire son choix. Combien trouvera-t-on d'artistes assez parfaits, d'âmes assez vastes et assez fortes pour être à la fois l'écho des vagues harmonies de l'univers visible et les interprètes des rudes prescriptions de l'héroïsme? Il en est sans doute chez qui nous admirons ce merveilleux équilibre de l'esprit et de la nature, de la réalité et de l'idéal. Mais la critique littéraire pas plus que la loi religieuse ne compte sur la sainteté et sur le génie. Elles ne sont pas faites pour les hommes d'exception. Elles sont chargées de

recommander, d'enseigner à la foule ce qui est difficile ; elles doivent leur secours à ce qui est menacé. Placés entre la nature qui nous sourit et l'invisible idéal qui parle gravement dans notre conscience, hésitant entre l'esprit et la matière, entre les apparences de la vie et la vie véritable, ne rêvons pas un partage impossible, et ne prenons pas pour une atteinte à notre liberté le coup d'une main sage qui rompt ce dangereux équilibre et nous fait pencher du côté de Dieu.

Victor de Laprade,

de l'Académie française.

L'ART ET LES ARTISTES

EN HOLLANDE

REMBRANDT, B. VAN DER HELST ET JAN STEEN

Histoire des Peintres de toutes les écoles ; École hollandaise, par Ch. Blanc, 2 vol. grand in-4°, avec de nombreuses gravures (Vve Renouard, 1861). — *Les Musées de la Hollande,* par W. Burger, 2 vol. in-12. (*Ibid.*)

I

De toutes les contrées de l'Europe, la Hollande est peut-être celle qui semble le moins prédestinée à l'art. Elle n'a rien du ciel de la Grèce ou des vastes horizons romains, rien même de la sauvage grandeur du Nord. Pays terne et triste, plat et marécageux, brumeux et voilé, conquis sur l'eau à force de génie, c'est-à-dire à force de patience, — car le mot de Buffon semble fait tout exprès pour la Hollande, — sans variété dans le paysage, sans élan dans le caractère national, voué par la nature et la configuration du sol, par les nécessités locales et les goûts indigènes, aux industries utiles et au sens pratique des choses, on croirait que l'art n'a jamais dû lui sourire comme à ces peuples heureux pour qui la terre est à la fois une révélation et une inspiration du beau. Et en effet, la Hollande n'a réussi, dans la statuaire

qu'à produire des œuvres mesquines et sans originalité, dont l'aspect chétif et grimaçant jure avec la blanche sérénité du marbre ou l'énergique majesté du bronze. On n'y rencontre point de monuments, sauf quelques débris de belles églises gothiques, qui prouvent plus encore la foi de la vieille *Batavia sacra*, que son génie architectural. Sur ce terrain mouvant, qui se dérobe et fond en eau sous la pioche, on ne peut bâtir un hôtel de ville ou une Bourse sans l'asseoir sur une forêt souterraine de trente-quatre mille pilotis. Les seuls monuments de la Hollande, à proprement parler, ce sont ses digues et ses écluses; sa seule architecture est une architecture hydraulique.

Mais quand, sans se borner à cet examen sommaire qui paye le premier coup d'œil d'apparences et souvent d'illusions, on pénètre dans les musées, dans les palais, ou même simplement dans le cabinet des banquiers ou derrière le comptoir des marchands, on s'aperçoit bien vite que ce petit pays de physionomie prosaïque doit être rangé parmi les trois ou quatre contrées de l'Europe qui ont marqué leur place aux sommets de l'art. Au-dessous de la seule Italie, la Hollande marche de front, dans l'histoire de la peinture, avec l'Allemagne et la France, quoique dans une voie bien diverse. Ce phénomène, si on l'étudie de près, n'est point une contradiction, mais plutôt une confirmation du génie national : le caractère de la peinture hollandaise est d'accord avec celui du pays, elle en offre l'expression la plus fidèle, elle l'explique, le montre à l'œuvre, et aide à comprendre ce qui nous en pourrait échapper.

La peinture hollandaise se distingue de toutes les autres par une forte saveur de terroir qui rend la confusion impossible. Elle n'a ni les aspirations héroïques ni les proportions monumentales. Étant l'art unique de la Hollande, elle a recueilli, condensé en elle-même et exprimé au plus haut degré de force toute la puissance latente du génie indigène, tout ce qu'il pouvait renfermer de sentiment pittoresque et idéal. Aussi éloignée de l'élévation des grandes écoles de France et d'Italie que de l'âpre énergie de celles d'Espagne, du mysticisme allemand que de l'exubérance flamande; minutieuse, patiente et fine, amie du détail familier, se complaisant aux réalités de la vie quotidienne et positive, aux tableaux d'intérieur, aux scènes de la rue et des champs, étroite d'horizon, d'un dessin lourd et peu varié, mais d'un riche et plantureux coloris, elle est avant tout née du sol même et de la race. En outre, son éducation a été faite et sa direction plus nettement déterminée encore par les événements. Essentiellement conforme au génie de la nation, accidentellement elle l'est aussi à son histoire, c'est-à-dire qu'elle a subi, en mal comme en bien, l'influence de la double révolution, politique et religieuse, accomplie à la fin du seizième siècle. Tant que les Pays-Bas restent sous la domination

étrangère, ils n'ont que des artistes subalternes, imitateurs, des pseudo-italiens sans originalité, et pas une école. Dès qu'ils sont affranchis, une admirable floraison artistique se produit, et en moins d'un siècle, l'école hollandaise naît, grandit, arrive à son apogée, décline et finit.

Quelques critiques ont fait honneur de cet épanouissement subit au protestantisme, que ses plus déterminés partisans n'avaient pourtant jamais regardé comme une grande source d'inspiration pour les beaux-arts. Il est plus simple et plus sûr d'en faire honneur à la liberté. Les deux faits coïncident et se rencontrent à l'aurore du grand siècle hollandais, mais il faut se garder de les confondre. Le génie indigène, comprimé jusque-là et retenu dans l'ombre sous la dure domination de l'Espagne, si contraire à toutes ses tendances, si opposée au tempérament même du pays, éclate tout à coup, aussitôt que la main qui l'étouffait s'est retirée de lui. Il fait explosion, comme dans le transport d'enthousiasme de la nationalité reconquise, avec la fougue impétueuse de la virilité, longtemps réduite en tutelle et entrée subitement en possession d'elle-même. Il jette tumultueusement sa séve, ses fleurs et ses fruits retardés, puis meurt, épuisé par cette éruption prodigieuse. Sans doute, le protestantisme, qui se mêla alors de près au mouvement national de la Hollande, a influé sur le caractère de l'art, mais non sur son épanouissement; il l'a modifié, ce n'est pas lui qui l'a créé. Il serait plus vrai de soutenir, et nous le verrons, que c'est lui qui l'a restreint.

La peinture hollandaise, nous l'avons dit, naît du sol tout d'abord, et elle est l'image même, le vivant miroir du pays. Elle en reproduit avec une exactitude passionnée le caractère matériel et moral. Dans ce premier enivrement de l'indépendance, émancipée enfin, sortie de l'ombre impitoyable de la servitude, éblouie et charmée d'elle-même, la Hollande se contemple, elle s'admire, elle reproduit par milliers ses champs, ses marais, sa mer, ses matelots, ses paysans robustes et ses vigoureux bourgmestres; elle n'a pas d'yeux pour regarder ailleurs ni plus haut, elle rentre avec une sorte d'emportement dans sa vie propre et personnelle, dont elle avait été privée si longtemps. Rien ne lui paraît plus digne du pinceau de ses peintres que le spectacle de cette nature, de ces villes et de ces polders, qu'elle possède enfin sans partage, et, dans l'extase de cette contemplation, elle oublie les épisodes de la lutte pour ne songer qu'aux pacifiques jouissances de la liberté. Elle trouve un charme incomparable à se reproduire amoureusement sous toutes ses faces et dans les moindres actes de sa vie, comme pour mieux constater qu'elle s'appartient maintenant.

Voyez ces milliers de tableaux dont l'école du dix-septième siècle

a rempli le pays : n'est-ce pas la Hollande elle-même qui respire, qui travaille à ses chantiers, qui siége à ses comptoirs, qui boit à ses cabarets, qui s'ébat en ses bruyantes kermesses, ou qui savoure ses nouveaux loisirs, dans la solitude des maisons bien closes et bien meublées, sanctuaire de la famille ? Chaque détail a son peintre particulier; chaque artiste s'est taillé son petit domaine, circonscrit nettement : les Van Ostade nous montrent la vie agreste; Paul Potter, Hobbema, Ph. Koninck, Ruysdaël, les animaux et les paysages; Van Huysum, Mignon et Rachel, Ruysch, les fruits et les fleurs; Hondecoeter et Weenix, les natures mortes; Van de Velde, Backhuyzen, Lingelbach et Van der Neer, la vie des flots, la mer, les bateaux et les pêcheurs; Brauwer, la lie crapuleuse des cabarets; B. Van der Helst et G. Flinck, les sociétés de bourgmestres et de syndics, les gardes civiques, les conseils, les ghildes et les banquets; Wouwermans et Van Huchtenburg la vie militaire; P. de Hoogh, Terburg, les intérieurs élégants ; Jan Steen, les intérieurs bourgeois et familiers où l'on fait bombance. Rien n'est oublié : le dernier buveur du *musico*, le dernier charlatan de la place publique, le dernier rustre qui passe dans la rue trouveront des peintres aussi empressés que les riches cavaliers de Cuyp ou les petits maîtres de Miéris. Et chacun de ces domaines se subdivise encore à l'infini : parmi les peintres d'intérieur, les uns, comme Gérard Dow, se bornent habituellement à ouvrir une fenêtre pour laisser plonger le regard dans la maison fermée, ou à encadrer la tête blonde de la jeune ménagère entre les fleurs qui tapissent le seuil et font de la porte une niche; les autres guettent les habitants de la maison dans l'escalier; ceux-ci se consacrent surtout au large vestibule, orné de colonnes et de statues; ceux-là affectionnent le salon ou la chambre à coucher; d'autres encore, comme Guill. Kalf, se renferment à la cuisine et n'en sortent pas. Oh ! la maison hollandaise, jamais palais de roi n'a été peint avec plus d'amour ! L'amour, voilà justement ce qui élève et réchauffe cet art bourgeois, voilà ce qui le sauve du réalisme vulgaire. Tous ces peintres mettent un sentiment profond dans ce qu'ils représentent, ils y mettent même de la poésie, parce qu'ils y mettent leur cœur et leur âme. Je ne sais quel rayon se dégage souvent de leurs scènes les plus triviales, et imprime le mystérieux cachet de l'idéal à cette prose familière de la peinture. Cet amour est un talisman qui change en or toute la menue ferraille dont ils sont si prodigues dans leurs tableaux.

Tout se tient en Hollande, patrie de la logique et de l'unité. Le caractère uniforme qu'on observe dans sa configuration physique, dans sa politique, sa religion et ses mœurs, se retrouve au même degré dans son art. C'est un pays fermé, sans expansion et sans rayonnement au dehors, où tout se fait bien, mais sans bruit et sans éclat, où

le gouvernement s'occupe silencieusement des affaires de la nation et ne songe à rien de plus, où chaque citoyen reste à son rang et vaque à ses travaux avec un flegme laborieux, où le génie national a plus de solidité et de sens que d'étendue, d'imagination et de chaleur. De là encore cet art d'intérieur, calme, patient, positif, voué à l'étude persévérante de la réalité, à la reproduction naïve et passionnée des choses de chaque jour et du moment présent; ces petits tableaux expurgés de métaphysique, vierges d'allégorie, où l'habileté et la fidélité de l'exécution jouent le principal rôle. Un musée hollandais est le tableau même de la Hollande; à défaut d'autres documents, il pourrait aider à en reconstituer l'histoire intime, et l'on y retrouverait, sans une lacune, non-seulement tous ses usages, ses assemblées, ses fêtes civiques, religieuses et populaires, ses sites, ses fleuves, ses marais et ses mers, son commerce et ses industries, mais toutes ses villes et tous ses villages, toutes les couches de son sol, sa flore entière, ses types et ses costumes jusqu'au dernier.

Un art ainsi conçu ne pouvait se grouper en écoles et se discipliner suivant les us classiques. Chacun travaille pour son propre compte et se choisit sa voie. Le protestantisme républicain du pays favorisa et accrut ces tendances individualistes. La république, en supprimant les palais et les cours, força la peinture à déserter les grandes compositions historiques et à se faire populaire, c'est-à-dire à se concentrer dans les petits sujets et les petites toiles; la réforme, en détruisant les couvents et les églises, tua la peinture religieuse et enleva à à l'art toute cette radieuse légion de saints et de madones où se complurent les maîtres de la Flandre, voisins des Hollandais. La vie de famille, la petitesse des habitations, les habitudes austères, positives et commerciales, tout enfin, jusqu'à l'amour des peintres hollandais pour le lucre, vice, — ou vertu, — complétement indigène, tout a contribué à ce triomphe des petits tableaux de genre sur les vastes toiles aux proportions héroïques, contraires de tout temps aux goûts nationaux, dépaysées alors plus que jamais au milieu des conditions nouvelles du pays.

Mais il ne faut pas s'y méprendre : là est la faiblesse de l'art hollandais, non sa force. C'est un étrange contre-sens que d'exalter justement cette école, comme on l'a fait plus d'une fois, par ses points vulnérables, ceux qui la mettent bien au-dessous, par exemple, de la grande école italienne, qu'elle égale pourtant dans l'exécution. Il est heureux sans doute, à en juger par ses rares essais, qu'elle n'ait pas eu plus souvent la tentation du style; mais cette impuissance ne peut lui constituer un titre de gloire. On aura beau s'évertuer en théories spécieuses, on ne parviendra pas à faire une vertu d'une infirmité. L'art a des ailes pour voler aux hauteurs et aller regarder

l'idéal face à face; son vrai domaine, c'est plutôt le portique de l'école d'Athènes ou la cime du Parnasse de Raphaël que le cabaret de Brauwer ou le corps de garde de Jean le Ducq. Si à toutes leurs qualités matérielles, à cette touche spirituelle et fine, à cette verve, à cette naïveté exquise, à ce charme enfin qu'ils portent dans les plus petits et quelquefois dans les plus ignobles sujets, les Hollandais avaient su joindre plus de largeur et de variété dans l'invention, plus de grandeur et d'élévation dans l'idée; si, au lieu de se borner exclusivement à peindre des paysans de la Frise, des pêcheurs de Scheveningue, des bourgmestres d'Amsterdam, ils eussent peint l'homme même dans ses passions générales, la nature universelle sous ses aspects les plus pittoresques et les plus significatifs, leurs tableaux pourraient être sans doute moins curieux pour nous et moins précieux comme documents historiques, mais ils seraient plus beaux; ils auraient moins de cette saveur particulière et de cette originalité locale qui nous séduisent, mais leur art serait plus grand et plus élevé.

On dit que le protestantisme a *affranchi* l'art des Pays-Bas : oui, il l'a affranchi de l'idéal en rabaissant et rétrécissant son horizon. Il s'est trouvé des critiques pour envisager les maîtres hollandais comme de grands philosophes, qui, lorsque la peinture mystique et mythologique du moyen âge s'obstinait, partout ailleurs, à glorifier le passé en ressuscitant les vieux symboles et en perpétuant les vieilles *superstitions*, seuls avaient eu la haute et courageuse pensée de créer l'*art pour l'homme*, de peindre la *vie vivante* et l'humanité telle qu'elle est. Cette esthétique à rebours, qui aboutit en droite ligne à l'exclusion de tout ce qui n'est pas le réalisme pur et simple, est une prodigieuse plaisanterie. Craësbeck, Van der Meer de Delft, Van Ostade et leurs compagnons n'étaient point des philosophes de cet acabit et ne rêvaient nullement la rénovation de l'art par l'infusion du principe humanitaire : c'étaient tout bonnement de braves gens, fort habiles à manier le pinceau, praticiens experts plus que profonds penseurs, épris des scènes familières et des pittoresques aspects de la patrie, et qui trouvaient plus commode de reproduire ce qu'ils voyaient que de se fatiguer à de vastes conceptions au-dessus de leur intelligence comme de leurs forces. Il est bien entendu qu'aux yeux de ces critiques subtils, qui sont en même temps de libres penseurs, les sujets tirés de la *mythologie chrétienne* sont relégués pêle-mêle, avec ceux de la mythologie antique, parmi cet attirail de traditions usées, parmi ces formes surannées d'une civilisation gothique, sans intérêt pour un siècle de lumière et sans action sur la marche progressive de l'avenir. Dieu me garde de discuter sérieusement ces principes de matérialisme métaphysique et transcendant, grâce auxquels on est logiquement conduit à préférer la *Kermesse* de Rubens au *Jugement der-*

nier de Michel-Ange, et le *Bœuf éventré* de Rembrandt à la *Dispute du Saint-Sacrement !* Je me borne à croire que le beau est l'éternel domaine de l'art, et que les raisonnements de tous ces champions de la peinture *humaine et sociale* ne changeront rien à son but immuable, qui est de toucher l'âme et d'élever l'esprit en charmant les yeux. Si Raphaël, même avec des allégories abstraites comme la *Jurisprudence*, et des scènes antiques comme l'histoire de Psyché, nous émeut et nous grandit par l'alliance de la beauté morale avec la beauté physique, il est plus immortellement vivant, plus *vrai* même et plus *actuel* que tous les Brauwer du monde, avec leurs horribles cabarets, si affranchis qu'ils soient de l'esclavage des traditions, et leurs libres buveurs de bière, si peu mythologiques, mais si laids, et qui seraient à coup sûr plus intéressants s'ils étaient moins réels.

II

Dès qu'on aborde l'étude de la peinture néerlandaise, un nom se présente tout d'abord, dominant les autres et les absorbant dans son éclat : celui de Rembrandt. Rembrandt toutefois est le chef plutôt que le type de l'art de son pays ; on peut même le regarder, à bien des points de vue, comme l'un des moins Hollandais parmi les peintres de la Hollande. S'il se rapproche de ses compatriotes par le réalisme de ses figures, par la concentration de ses effets, qui est tout l'opposé de l'exubérance de Rubens et des Flamands, enfin par le choix des personnages, du cadre et des accessoires de ses tableaux, il s'en sépare nettement par beaucoup d'autres caractères essentiels. Il est plus universel; il aborde les sujets historiques et religieux; seul il a eu à sa manière l'éclair de l'idéal, l'intelligence et la volonté du grand style. Presque seul enfin il a fait école et il a groupé autour de lui des disciples et des imitateurs.

Rembrandt est un génie entièrement personnel. Il n'a rien pris à la convention et à la tradition. Ce n'était pas qu'il l'ignorât : le catalogue de sa collection d'objets d'art, que ses créanciers firent vendre à l'encan, existe encore dans la Cour des Insolvables, à Amsterdam, et prouve l'étendue comme la variété de ses goûts. A côté des maîtres hollandais et flamands, on y trouve des tableaux italiens, même de l'école romaine, des gravures de Marc-Antoine et une série de sculptures antiques. Mais son instinct et son tempérament le poussaient

dans la voie solitaire qu'il suivit jusqu'au bout. Rembrandt a créé sa peinture de toutes pièces. Il appartient à la race de ces grands génies incorrects et incomplets, qui ne connaissent point la tranquillité lumineuse de la perfection, et s'élèvent à la conquête du beau par des voies troublées et orageuses, en inquiètant l'admiration même. Il est de ceux dont les défauts autant que les qualités constituent la puissance originale et saisissante, et qu'on ne pourrait corriger, régler, émonder, sans leur enlever du même coup leur caractère et leur force, pas plus qu'on ne pouvait toucher à la chevelure abrupte de Samson.

Rembrandt est un alchimiste qui mêle dans son creuset tous les métaux ensemble, les tord, les fond, les jette pêle-mêle sur sa palette et en tire l'or pur, à l'aide de cet agent chimique, la lumière. La lumière est le principal personnage de tous ses tableaux, suivant l'heureux mot de M. Charles Blanc. Son grand moyen d'expression et d'effet, c'est le clair-obscur; son instrument d'idéal et de poésie, c'est le soleil. Pour le manier et l'assouplir à son gré, de telle sorte qu'il le trouve sous son pinceau chaque fois qu'il en aura besoin, il commence par imiter ce magicien du moyen âge qui avait emprisonné un rayon dans une fiole; et dès qu'il le tient captif, après l'avoir introduit par un soupirail dans sa chambre obscure, il ne le lâche plus qu'il ne l'ait dompté et dressé à mille évolutions diverses, qu'il ne lui ait fait exécuter les plus prodigieux tours de souplesse et de passe-passe. Ici il lui commande de grimper le long d'une colonne ou de s'enrouler en volutes autour d'une draperie; là d'esquisser vivement dans l'ombre une figure qui restera dans la mémoire comme une vision fantastique; ailleurs de tomber comme une pluie d'or sur un meuble, de ressusciter dans une auréole flamboyante un vieux corps cassé et jauni, de faire briller en flèche aiguë un œil qui perce la nuit, de danser comme un feu follet à travers la vaste salle aux profondeurs mystérieuses et infinies. La lumière, c'est tout pour Rembrandt : elle supplée au dessin, elle remplace la beauté des formes, elle crée la pensée et l'expression, ou elle empêche le spectateur d'y songer. Mais que dis-je, la lumière? C'est de la quintessence et de l'élixir de lumière. Il tamise le rayon, et trouve moyen de transfigurer le soleil. Ainsi, du monde le plus prosaïque et le plus trivial il fait jaillir un monde merveilleux et splendide, comme on en voit dans les contes de fées; d'un effet purement physique il s'élève à un effet moral. « Il n'a le plus souvent, écrit Joubert dans ses *Pensées*, représenté qu'une nature triviale, et cependant on ne regarde pas ses tableaux sans gravité et sans respect. Il se fait, à leur aspect, une sorte de clarté dans l'âme qui la réjouit, la satisfait et la charme. Ils causent à l'imagination une sensation analogue à celle que produi-

raient les plus purs rayons du jour, admis, pour la première fois, dans les yeux ravis d'un homme enfermé jusque-là dans les ténèbres. »

Cet amour de Rembrandt et de tant d'autres peintres hollandais pour la lumière marque la principale part d'idéal qui se mêle à leur naturalisme; c'est par là que le rêve s'insinue dans cet art positif et un peu étroit. Voulant peindre sous sa physionomie la plus riante cet horizon du sol natal, que nul autre n'égale à leurs yeux, ils s'attachent à en fixer sur la toile les rayons de soleil et les effets de lumière. Plus leur ciel est habituellement brumeux, plus ils aiment à saisir au vol ces rares éclaircies où il apparaît éclatant. Il y a là encore une question de patriotisme et d'amour-propre national.

On sait quelle admirable ressource Rembrandt tire de la lumière dans ses portraits, et avec quel art infini il en use pour ennoblir une figure, accentuer le relief et la saveur d'un modelé, faire resplendir un mendiant comme un roi dans la pourpre et dans l'or. Lui-même il s'est peint sous les aspects les plus divers et dans les costumes les plus pittoresques, jeune, vieux, en turban, en toque de velours, tête nue, une chaîne étincelante au cou, une perle à l'oreille, un sabre à la main, que sais-je encore? Le musée de Rotterdam n'a de lui qu'un buste de femme, vrai débris qui semble sur le point de tomber en poussière, mais qui dans sa ruine a gardé presque toute la magie de ce pinceau trempé dans un rayon de soleil. Cette femme, le visage en pleine lumière, vous regarde vaguement du fond de la clarté mystérieuse et lointaine où elle a dejà à demi disparu, comme une apparition de l'autre monde qui se fond dans les profondeurs du souvenir : le cou et la poitrine ne sont plus qu'un rêve; le travail de la guipure et le nœud de rubans qui la fixait au sein vont s'envoler au moindre souffle, comme la traînée de poudre argentée que laisse à la main l'aile d'un papillon. Mais reculez de quelques pas, et voici que cette poussière s'anime, que cette ruine se recompose, s'éclaire et se transfigure, que cette physionomie resplendit et respire sous la longue chevelure d'une légèreté magique qui lui fait comme une auréole.

Dans l'œuvre de Rembrandt, les deux *Philosophes en méditation* du Louvre représentent, pour ainsi dire, le point de départ logique, le thème élémentaire du clair-obscur, dans toute sa simplicité primitive d'invention, mais déjà avec toute son énorme puissance d'effet. Ses imitateurs ont singulièrement abusé de ce vieillard à longue robe fourrée, assis près d'une table qui supporte une sphère et je ne sais quels parchemins sentant le grimoire, dans une vaste pièce voûtée, à quelques pas d'une espèce de soupirail qui lui envoie sur la face un rayon de soleil. Le style de Rembrandt a ce malheur

qu'il trahit l'artifice, et se prête par là même aux imitations de ce troupeau servile pour qui l'art n'est qu'un procédé.

Mais avant les *Philosophes en méditation*, il était déjà entré dans cette voie qui s'offrit à lui tout d'abord, sans qu'il eût besoin de la découvrir laborieusement à travers les longues hésitations du début. Le *Siméon* du musée de La Haye, qui ouvre la série de ses tableaux connus (1631), est un éblouissement. Rembrandt ne se préoccupe pas encore ici du clair-obscur, qui lui viendra bientôt, par réflexion, comme un moyen de doubler l'éclat en le ménageant. Il n'a pas encore appris cette sobriété systématique et cette parcimonie du rayon, dont l'effet est plus grand que celui de la prodigalité. Il est tout entier à l'extase, au vertige, à l'enivrement de la lumière, qu'il verse à flots, comme une mer d'or liquide, sur tous les points de sa toile. Les chairs étincellent, les vêtements flamboient, les ornements du grand prêtre jettent des feux comme une rivière de diamants. Il faudrait regarder cette petite toile avec des lunettes bleues pour n'en être pas aveuglé. Rembrandt a donné à Siméon une belle tête vénérable et une attitude vraiment sacerdotale, mais il a mis à côté de lui deux rabbins fantastiques, — de ces types qu'on ne voit qu'en rêve ou dans les *ghetto* des grandes villes d'Europe. Ces deux rabbins, dont l'un est coiffé de l'horrible chapeau *tromblon* que Rembrandt a souvent donné à ses juifs, servent de repoussoirs au reste de la scène, et ils ont été assurément copiés sur nature alors que le peintre habitait à l'entrée du Ioden-brede-straat, à Amsterdam. Je le vois d'ici à la fenêtre de sa maison, qu'une inscription désigne encore au passant, l'œil plongé sur la vaste rue toute grouillante de physionomies et de haillons pittoresques, et le crayon en main, croquant les vives silhouettes de cette populace juive, qu'il fera grimacer dans un fourmillement bizarre au milieu de ses tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le même musée contient cinq Rembrandt, tous cinq de sa première manière, et datant de l'époque où il venait de quitter le moulin paternel pour aller s'établir à Amsterdam. La *Suzanne au bain*, qui est de 1632, offre la même intensité prodigieuse de la couleur et la même recherche de l'effet, avec un progrès plus décidé vers l'emploi du clair-obscur. Cette Suzanne n'est pas une ignoble servante, comme on l'a dit quelquefois; mais il faut avouer que, sans le rayon projeté sur elle par la lumière et les accessoires savamment calculés pour la mettre en relief, aucun spectateur n'aurait pour elle les yeux des vieillards de la Bible. C'est une forte femme et une femme mûre plutôt qu'une jeune fille : elle est d'une santé toute hollandaise et peinte avec plus de vigueur que de délicatesse et de grâce. Mais on a rarement poussé plus loin cette chaude vigueur du coloris et cette ha-

bile combinaison des détails. Les sandales brunes, la féronnière d'or au front, le collier de perles, les longs cheveux roux flottants, la draperie blanche que ramasse vivement la main gauche de la baigneuse, la robe rouge étendue par derrière, l'aiguière étincelante posée sur l'escalier qui descend à la source, enfin le sombre rideau de feuillage qui s'écarte pour encadrer la tête de l'un des vieillards, cette seule énumération n'affriande-t-elle pas déjà le regard? Qu'on me pardonne cette description rapide : ce qui s'en dégage, ce n'est pas seulement la connaissance du tableau, c'est celle même du génie de Rembrandt, génie fait d'éléments qui semblent contradictoires, de réalisme et de poésie, de matérialisme et d'idéal, de sensualité et de mystère.

La *Résurrection de Lazare* est plus caractéristique encore. Rembrandt traduit le miracle de la résurrection, dit M. Ch. Blanc, par un miracle de clair-obscur. « La scène se peint à son imagination comme s'étant passée dans un caveau sombre, tout à coup illuminé. Pour lui, la vie, c'est la lumière; la mort, c'est la nuit. » Cette caverne, soudainement envahie par un torrent de soleil, est le symbole du génie de Rembrandt, ou, si on l'aime mieux, du procédé qu'il a élevé jusqu'au génie. Voulez-vous mieux voir encore l'admirable parti qu'il en tire pour élever, épurer, transfigurer ses compositions, en négligeant, pour ainsi dire, toutes les autres ressources comme inutiles, regardez la *Descente de croix*[1]. Un grand nombre d'excellents artistes ont triomphé dans ce sujet, depuis des peintres de premier ordre comme Rubens, jusqu'à des peintres secondaires, comme Daniel de Volterre et même Jouvenet. Rembrandt s'y est pris tout autrement qu'eux. Son tableau a des parties triviales et d'énormes fautes de goût; il est grotesque et il est sublime, — grotesque à le juger d'après les règles de l'école, sublime par l'effet et par l'expression. Otez-en le rôle qu'y joue la lumière, ce n'est plus qu'une scène vulgaire, quelque chose comme un corps chétif et contrefait, dépouillé de la pourpre qui le drapait en roi. Les disciples ressemblent à des matelots hollandais ou à des brocanteurs de la Grande-Rue des Juifs; les saintes femmes ont des têtes de servantes frisonnes; le Christ est quelque malfaiteur qu'on détache de la potence, sous la surveillance d'un épais bourgmestre en turban et en manteau brodé, — car, pour le dire en passant, comme Véronèse et plus que lui encore, Rembrandt n'a jamais reculé devant un anachronisme pittoresque. Le pittoresque lui tient lieu de couleur locale; il prend ses architectures fantastiques dans son imagination visitée par les rêves des *Mille et une Nuits*, et ses costumes historiques dans le grand placard, pareil au magasin d'accessoires d'un théâtre voué à la représentation des pièces roman-

[1] Admirablement gravée dans *l'Histoire des Peintres*.

tiques, où gît pêle-mêle tout un arsenal de défroques, d'armures et de curiosités bizarres. — Mais voici que le ciel s'ouvre et qu'un jet lumineux, traversant la nuit, vient tomber sur le divin supplicié et le fait resplendir dans une auréole surnaturelle. Ce n'est plus un cadavre repoussant de laideur, mais la chair même du Christ, éclairée par le regard de Dieu et déjà ressuscitée dans la gloire[1]. C'est là. d'ailleurs, je tiens à le dire, une explication et non une justification, Rembrandt reste coupable aux yeux de l'art et du goût de la dédaigneuse incorrection de son dessin et de la vulgarité de ses types. Que, dans la *Samaritaine*, il fasse de celle-ci une maritorne comme on en voit dans les quartiers populaires d'Amsterdam; peut-être l'en absoudrait-on encore; mais qu'il peigne le Christ lui-même sous les traits d'une sorte de mendiant épais et trivial, voilà ce que l'amour du clair-obscur ne pourra jamais nous décider à lui pardonner.

Parmi les tableaux de Rembrandt, le plus célèbre par cette incomparable magie du clair-obscur, le chef-d'œuvre et le dernier effort du genre, c'est la *Ronde de nuit* du musée d'Amsterdam, pour conserver à cette composition étrange son titre habituel, quoiqu'elle ne représente point une ronde, et que la scène ne se passe pas la nuit. Il faut probablement y voir une marche d'arquebusiers, sortant en tumulte du local de leur corporation pour se rendre à l'exercice à feu. Rembrandt a inscrit sur un écusson les noms des principaux personnages de son tableau, et on peut en conclure que presque toutes les figures sont des portraits. Nul ne s'en douterait à la façon naturelle, vivante et tumultueuse dont ces physionomies se meuvent, dont ces attitudes s'harmonisent en se contrastant, dont ces groupes se mêlent, se dénouent et marchent. Ce serait un long travail de décrire ce tableau; on l'a fait souvent : M. W. Burger, en particulier, en a donné une description minutieuse et enthousiaste, que je ne veux pas recommencer après lui. Il suffira de dire que cette vaste toile, qui occupe tout le côté droit d'une salle du musée, de la porte à la fenêtre et du parquet au plafond, offre au regard environ vingt-cinq personnages débouchant en désordre du fond d'une arcade obscure, armés de lances, d'épées, d'arquebuses, de haches, de drapeaux, coiffés de casques et de chapeaux à plumes, couverts d'accoutrements d'une richesse et d'une variété singulière. La sortie de cette

[1] Rembrandt a représenté, en les idéalisant de la même façon, toutes les scènes principales de la vie du Christ. On voit agglomérées à la Pinacothèque de Munich, outre la *Descente de croix*, « une *Mise en croix* par un temps sombre et orageux, une *Mise au tombeau* dans l'obscurité d'une voûte profonde; une *Résurrection* illuminée par un rayon fantastique en pleine nuit; une *Nativité* aux reflets d'une lampe, une *Ascension* où le Christ éclaire toute la scène de sa propre lumière. » (*Histoire des Peintres*, école hollandaise, *Rembrandt*, par Ch. Blanc.)

petite troupe a été saisie au vol, et l'on sent encore toute la palpitation de la scène sur la toile. Un tambour bat sa caisse dans un coin; un gamin, qui s'est affublé d'un morion, court en avant; une jeune fille, qui ressemble à une péri se joue au milieu des soldats çà et là, l'œil devine plutôt qu'il ne perçoit dans l'ombre des visages vagues, sans âge et sans sexe, qui ressemblent à des reflets de fantômes. Tout cela est traversé par une lumière prodigieuse et presque surnaturelle, qui vient on ne sait trop d'où, et qui ressemble plutôt à un jet électrique faisant sa trouée dans une nuit épaisse qu'à un rayon de soleil brillant dans la pénombre d'une salle mal éclairée. Cet éclair éblouissant fixé sur la toile met brusquement en saillie ici une armure, là une collerette, ou la pointe d'une lance, ou la plume d'un chapeau, ou la moitié d'un bras, refoulant tout le reste dans une obscurité profonde. Deux personnages seulement sont en pleine lumière : le lieutenant qui marche en avant, donnant le bras au capitaine, et la petite fille mêlée à la troupe. Tous deux, richement vêtus d'une éclatante étoffe jaune, brodée d'or, l'enfant avec des pierreries sur la tête et au corsage, étincellent comme deux soleils au centre du tableau. Impossible de rien rêver de plus rutilant, de plus incandescent, de plus intense que les tons dorés du pourpoint et du chapeau du lieutenant, de la robe et des perles de la jeune fille, ou même de sa figure, qui, dans cette orgie de lumière, paraît d'or bouillonnant comme sa robe. On dirait que Rembrandt les a peints avec un métal en fusion qui ne s'est pas refroidi. La plus grande partie des têtes, plus ou moins éclaboussées du rayon qui perce la salle, sont d'une vérité, d'une vie, d'une expression pour ainsi dire flamboyantes. Il y a dans les attitudes quelque chose de fier, de svelte et de cambré, dans les gestes et l'allure un mouvement, une aisance libre et souveraine, comme il sied à une compagnie de riches bourgeois faisant fonction de gardes civiques.

Il n'est peut-être pas de tableau au monde qui soit d'un effet plus surprenant. Quoique pris en plein dans la réalité, il produit littéralement une impression magique. Au bout de quelques minutes de contemplation, il se dégage de ces ténèbres fourmillantes et de cette lumière fantastique je ne sais quel vertige communicatif; le cadre disparaît, le mur recule et se creuse en arcade, la toile s'anime, les personnages crient en tumulte et marchent sur vous, vigoureusement poussés par les masses d'ombre dans les rayons de soleil qui semblent les darder en avant. Mais il faut bien se garder de mettre la *Ronde de nuit* à la hauteur de ces grands et purs chefs-d'œuvre où la recherche de la beauté idéale domine celle de l'effet pittoresque, et qui ne se préoccupent que de la perfection, de l'harmonie de l'ensemble, de l'équilibre des parties, de la convenance suprême de chaque

détail. Non-seulement la lumière est distribuée ici d'une façon qui semble un peu arbitraire et capricieuse, mais cette fois Rembrandt a vraiment dépassé la limite de la nature et de la vérité. Il s'est enivré de lumière, comme les Bacchantes s'enivraient de raisin. Ce n'est pas au soleil de la Hollande qu'il a emprunté ses rayons, c'est à celui des tropiques; ou plutôt il a créé lui-même un soleil plus riche que celui du bon Dieu, un soleil élevé à sa dixième puissance, qui a la propriété particulière de faire éclater comme une flamme dans la nuit les objets qu'il effleure en redoublant l'ombre sur les endroits voisins. En outre, on y voit trop la main de l'artiste et on y sent l'effort. Rembrandt, le peintre de la lumière, n'en a pas la sérénité tranquille et bienheureuse; il la conquiert de vive force et la surmène, comme fait un écuyer de son cheval, pour en tirer tout ce qu'elle peut rendre. Le but est atteint, dépassé même, mais en trahissant les moyens qui l'ont produit. La simplicité lui manque, et cet art suprême qui consiste à cacher l'art : on dirait au contraire qu'il fait étalage de son artifice. La monotonie du procédé saute aux yeux, malgré la variété des effets. La jouissance du spectateur est mêlée d'une certaine fatigue, et la sensation qu'il éprouve a quelque chose d'aiguë qui ressemble à une souffrance. Il faut tendre et bander tous les ressorts de son attention pour suivre dans ses détails toute cette savante partie d'échecs jouée avec le soleil. La *Ronde de nuit* ne vise, en somme, qu'à stupéfier le regard : dans ces limites, c'est un incomparable chef-d'œuvre, mais on peut aspirer plus haut, Dieu merci.

Toutefois Rembrandt, comme la plupart des grands peintres et plus que beaucoup d'entre eux, a suivi plusieurs manières, non pas successives, mais employées par lui suivant les sujets, suivant le caprice ou l'inspiration du moment. La *Ronde de nuit* est le type le plus complet de la manière où domine l'emploi du clair-obscur; la *Leçon d'anatomie du docteur Tulp* (1632), qui fait partie du musée de La Haye, est le chef-d'œuvre de son autre manière, plus simple dans ses effets et plus finie dans ses détails. Les idolâtres de Rembrandt, spécialement M. W. Burger, trouvent ce tableau froid à côté du précédent : il est certain qu'il ne produit pas cet étourdissement fantasmagorique et prestigieux, cette éblouissante fascination qui, d'ailleurs, comme le fait remarquer M. Ch. Blanc, eussent juré avec l'austérité scientifique du sujet. Mais si l'on n'en est pas saisi et renversé comme par la *Ronde de nuit*, peut-être en emporte-t-on une impression plus durable et plus profonde. Ce n'est pas seulement le regard qui est pris ici, c'est l'intelligence. La *Ronde* est le triomphe de l'art pour l'art, mais il y a une pensée dans la *Leçon d'anatomie*. La science et l'habileté sont aussi parfaites sans être aussi tourmentées : les sens même sont aussi satisfaits sans être aussi surpris. Le raccourci du cadavre

et sa carnation, l'admirable naturel et la variété des attitudes, des gestes, des expressions, le calme souverain et saisissant du professeur, la vérité calme et forte de chaque détail, le contraste supérieurement rendu entre ce mort qu'on dissèque et la vie qui anime es regards avides des spectateurs, enfin les prodiges du dessin et l'unité puissante de la composition, tout fait de la *Leçon d'anatomie* l'œuvre la plus parfaite et la plus irréprochable dont se puisse glorifier le réalisme, entendu dans le sens le plus élevé du mot.

Cette toile est de la première époque de Rembrandt; ses *Syndics*, du musée d'Amsterdam, qui datent des dernières années de l'artiste (1661), rentrent à peu près dans la même manière, et semblent indiquer de sa part un retour vers une pratique à la fois plus simple et plus ample que celle de la *Ronde de nuit*, quoiqu'il ait gardé de son commerce avec la lumière ces beaux tons dorés qu'il donne à la carnation de ses personnages. Toutes les têtes sont à peu près éclairées de la même façon et avec une force égale, sauf une seule, rejetée en partie dans la demi-teinte. Cette fois c'est le contraste des vêtements sombres et l'ombre portée des chapeaux qui font éclater les figures dans un relief vigoureux, car Rembrandt, même lorsqu'il est simple, ne néglige jamais les petits secrets du métier. Ces physionomies sont modelées avec un soin, une science et une vie incroyables; la facture est sobre, sévère même, mais plus chaude et plus magistrale encore que celle de la *Leçon d'anatomie*.

Il est remarquable que les plus beaux types de Rembrandt se trouvent dans ses portraits, ou dans ceux de ses tableaux qui ne sont autre chose que des collections de portraits groupés et mis en scène, comme les trois que nous venons d'examiner successivement. C'est par là que ces derniers peuvent passer pour ses chefs-d'œuvre. Presque partout ailleurs, ses types sont vulgaires, bizarres ou même grossiers. Par quelle anomalie le même homme qui dessinait si noblement les figures du porte-drapeau de la *Ronde*, du professeur Tulp et des *Syndics*, a-t-il donné, dans ses grandes compositions bibliques, des têtes et des corps pareils à l'enfant prodigue, à la Samaritaine, à Joseph d'Arimathie, à la Vierge, au Christ, sans parler de ses Bethsabées, de ses Suzannes et de ses Danaés? Il lui eût été facile de trouver pour eux des modèles aussi beaux que ceux de ses portraits, et il semble qu'ayant cette liberté de choix et n'étant pas astreint à reproduire servilement les figures qui posaient devant lui, il eût dû en profiter pour mieux faire. Mais non : l'amour du réalisme lui est si naturel et si intime que, dès qu'il n'est plus retenu, il s'échappe irrésistiblement vers la laideur, pourvu qu'elle soit pittoresque et accentuée. Le premier juif à nez crochu et à longue barbe qui passe sous sa fenêtre lui est bon pour représenter le Christ. Ce qu'il recherche et ce

qui lui tient lieu du beau dans ses physionomies, c'est le caractère, c'est l'expression. Il a pour la noblesse ou la pureté du dessin l'insouciance hautaine de Shakspeare pour les règles d'Aristote : on dirait qu'il fait parade de les mépriser, et qu'il tient à mieux témoigner sa force en montrant qu'il est au-dessus des lois élémentaires de l'art et qu'il n'a pas besoin de les suivre pour arriver au but. Il l'a presque prouvé, en effet, et ce n'est pas là son moindre miracle.

Rembrandt a traité tous les sujets et travaillé dans tous les genres : le portrait, l'histoire, les tableaux religieux, le paysage, la mythologie, les scènes anecdotiques et familières. Mais dans cette diversité infinie, il reste toujours le même et reconnaissable au premier coup d'œil. Peinture de genre ou peinture d'histoire, ce n'est pour lui qu'un changement d'étiquette. Tous les sujets se dessinent, se groupent et s'éclairent dans sa tête d'une façon analogue. Les classifications usuelles des catalogues seraient fort déplacées pour lui, et il n'y a pas lieu de l'étudier séparément sous ses diverses faces. Peintre ou graveur, il est le même aussi. Dans cette rapide étude, qui n'embrasse que le Rembrandt des musées hollandais, je n'ai point à m'occuper spécialement de ces prodigieuses eaux-fortes, appréciées à l'égal de ses tableaux, et où il a déployé la même puissance dans la recherche des mêmes effets[1].

Comme on l'a vu, Rembrandt a au plus haut point l'intelligence de cette qualité secondaire de l'art, nommée le pittoresque, qui saisit si vite le spectateur. La lumière est un clavier enchanté qui rend tous les sons et exprime tous les sentiments sous sa main. Il excite l'âme à la rêverie, en ne lui montrant nettement qu'une partie du sujet, et en rejetant dans l'ombre toutes les autres, qu'on n'entrevoit que par degrés, qu'on devine même autant qu'on les voit : par là, l'esprit entraîné au delà du réel, suppose, conjecture, crée lui-même ce que le peintre lui cache. Le clair-obscur est une sorte de rideau mystérieux que Rembrandt tire sur ses œuvres pour leur donner le lointain fantastique et les perspectives enchantées du songe. Mais est-ce une raison pour le regarder, avec ses partisans fanatiques, comme un grand penseur et un profond philosophe? Je crois, pour ma part, qu'on prête à Rembrandt beaucoup d'intentions qu'il n'a jamais eues, et que ses clairs-obscurs n'ont pas toutes les profondeurs de pensée qu'on y cherche. Ce n'est pour lui, la plupart du temps, qu'une question d'effet matériel, un moyen de donner plus de relief et d'éclat à certaines parties de sa composition. Rembrandt

[1] Voir la reproduction des *Trois arbres* et du portrait du bourgmestre Six dans *l'Histoire des Peintres*.

songe à l'œil plus qu'à l'âme, et c'est par un procédé purement mécanique, pour ainsi dire, et comme par un tour de prestidigitation. qu'il arrive jusqu'à celle-ci. Son art est une combinaison de rouages ingénieux qui peuvent se décomposer et s'expliquer presque mathématiquement. Il n'a fait que porter à son plus haut point le caractère commun à toute l'école hollandaise en élevant le métier jusqu'à l'idéal, en tirant de la combinaison des couleurs et de la lumière tout ce qu'elles peuvent contenir de poésie.

En somme, il faut avoir le courage de le dire, Rembrandt, qui est peut-être le *peintre* le plus merveilleux du monde, n'occupe qu'un rang secondaire dans l'*art*, à prendre ce mot en son sens le plus large et le plus complet. C'est un enchanteur qui vous fascine et vous ensorcelle plus qu'il ne vous élève. Il commence par séduire son juge : un charme si étrange et si pénétrant se dégage de ses toiles que les facultés critiques de celui qui le regarde en sont souvent comme engourdies, et qu'un verdict sévère aurait toute l'apparence d'une ingratitude. Pourtant qu'on se roidisse contre cette impression et qu'on l'envisage bien en face, osera-t-on le mettre sur la même ligne que ces purs et grands génies qui ont vu le beau dans son essence même, et l'ont réalisé sous ses divers aspects? Rembrandt est sans rival sur les points où il a porté tout son effort, mais que de chutes et de lacunes dans tout le reste! Il a le secret d'une lumière magique, l'éblouissement d'un coloris prodigieux, le don de l'expression, la science de l'arrangement, une composition parfaite, une touche d'une franchise et d'un esprit singuliers, la largeur et la puissance de l'exécution, une originalité saisissante; mais la trivialité opiniâtre de ses types, le rôle que joue chez lui le procédé factice et systématique, enfin la monotonie des artifices qu'il met en œuvre, le font redescendre à son vrai rang, quand la réflexion a dissipé ces fumées de l'ivresse dont il vous remplit d'abord les yeux, et au milieu desquelles, comme le Génie des contes de fées, il apparaît lui-même dans des proportions fantastiques.

III

Rembrandt fit un grand nombre d'élèves, dont chacun se découpa sa petite province dans le vaste royaume du maître. Ce sont, par exemple, Gérard Dow, qui lui prit le fini de sa première manière en le

poussant jusqu'à sa limite extrême, et dont les tableaux semblent parfois l'œuvre d'un farfadet peignant avec le duvet le plus impalpable de l'aile d'un colibri; le grossier Jean Victor, ou Fictoor, réaliste à l'épaisse écorce, beaucoup trop exalté par M. W. Burger; Ferdinand Bol, qui a laissé d'admirables portraits d'un modelé tranquille et ferme, d'une facture aisée et claire, sinon d'un style très-élevé; Van Hoogstraten et d'autres, qui ont porté l'imitation jusqu'au plagiat et au pastiche, en particulier Van Eeckout, qu'au premier abord on pourrait souvent confondre avec Rembrandt, dont il ne se distingue que par une touche moins hardie et moins spirituelle. Il y a encore ce Fabritius, d'ailleurs presque inconnu, mais auteur d'un étrange et saisissant portrait du musée de Rotterdam, qui, pendant dix ans, a été exalté à l'envi par les critiques comme un Rembrandt de la plus grande manière, avant qu'une découverte décisive eût montré sous la fausse signature du maître, ajoutée après coup, celle de son obscur disciple. C'est une tête à la fois triviale et fière de paysan du Danube, une espèce de Neveu de Rameau, d'un dessin bizarre et d'une expression singulièrement résolue, intelligent et grossier, inculte et débraillé, presque cynique, aux longs cheveux mal peignés, à la figure malpropre, à la poitrine velue, un *faubourien* par l'apparence physique, mais un aristocrate par le port de tête et l'expression du regard. Il y a vraiment une flamme intérieure sous ces joues creuses et flétries, sous ce front plat et couvert. La pensée ne viendra à personne de rire de ce Chodruc-Duclos, s'il le rencontre dans la rue, tant il rend toute raillerie impossible en vous regardant de son air froidement dédaigneux. Le tout large et franc, et simplement éclairé avec des ombres vigoureuses et de fortes demi-teintes. Ce Fabritius était un rude pinceau!

Parmi ces élèves de Rembrandt, quelques-uns, comme Gérard Dow, Govaërt Flinck, F. Bol, Van der Meer de Delft, et Nic. Maas, sont beaucoup plus Hollandais que leur maître, et représentent bien mieux l'art national dans son essence même. Les Hollandais pur sang, ce sont encore les peintres de *Doelenstuks* et de *Regentstuks*, — comme on dit en Hollande, — de paysages, d'animaux et de marines, de scènes de la vie familière et d'intérieurs bourgeois ou rustiques, enfin cette nuée de petits maîtres dont les principaux sont merveilleusement représentés au Louvre, et souvent même par leurs chefs-d'œuvre.

Dans ces diverses catégories, je veux choisir deux artistes, de nature très-opposée, qui peuvent passer, chacun en son genre, pour deux types de l'art hollandais, pour les deux expressions antithétiques du génie et du tempérament nationaux, sous leurs faces principales : Barthélemy Van der Helst (1612-70), et Jan Steen (1636-89).

Van der Helst est le Thucydide de la peinture hollandaise; Steen, son Molière en miniature. L'un représente les scènes historiques et les personnages distingués : il nous montre les bourgmestres et chefs de corporations dans leurs ghildes et leurs banquets solennels; l'autre s'attache aux intérieurs joyeux, aux repas de noces, aux scènes de corps de garde, à toutes les fêtes populaires, où l'on rit à pleine bouche, où l'on boit à plein verre.

Rien ne repose l'âme et ne la porte au calme comme la vue d'un tableau de Van der Helst. Cela est tranquille, posé, d'une puissance placide, gras et majestueux, flegmatique et respectable au possible. Les bonnes figures bataves que l'on doit à sa brosse patiente et magistrale ! Nul ne sait mieux faire reluire l'auguste dignité du bourgmestre sur la face épanouie d'un commerçant du Kalverstraat, arrondir l'écharpe officielle aux flancs vigoureux ou, la fraise empesée au col apoplectique d'un capitaine d'arquebusiers, planter dans les festins civiques la vieille corne traditionnelle, enrichie de sculptures, aux mains potelées d'un magistrat ventru. Et ne craignez pas que la moindre intention satirique se mêle au portrait, et que l'épigramme ricane en quelque coin de la toile. Non pas : les arbalétriers bourgeois de Van der Helst sont convaincus comme des Romains de David.

Van der Helst a, au Louvre, un précieux échantillon de sa manière dans le *Jugement du prix de l'arc;* mais, pour le bien juger, il faut voir, au musée d'Amsterdam, le *Banquet des gardes civiques*, qu'on a placé vis-à-vis la *Ronde* de Rembrandt, comme le digne pendant de ce rare chef-d'œuvre. Van der Helst est l'antipode de Rembrandt, qu'il balance, qu'il surpasse peut-être dans l'admiration de ses compatriotes. Beaucoup d'entre eux regardent son *Banquet* comme la merveille de l'école hollandaise. Il faut un singulier éclectisme pour admirer également deux peintres et deux tableaux aussi différents que le jour et la nuit. De Rembrandt à Van der Helst, il y a la distance du tempérament nerveux d'un visionnaire qui poursuit des esprits dans l'ombre, au calme lymphatique d'un honnête et savant peintre de portraits, qui fait laborieusement bien son sillon. Rembrandt est un poëte passionné, qui tire le fantastique de la nature, comme l'Américain Edgar Poë, et transfigure la réalité en l'inondant de lumière, Van der Helst est un annaliste consciencieux et correct, qui rend son sujet tel que tout le monde l'a vu, sans faire un pli à son pourpoint ni une tache à ses manchettes, avec une exactitude judicieuse et une bonhomie parfaite, n'y mettant pas du sien, mais n'en retranchant rien non plus. Ce n'est qu'un portraitiste élevé à sa plus grande puissance, mais il n'a pas de supérieur dans l'art de grouper ses modèles et d'en faire un tableau d'histoire.

Le *Banquet des Arquebusiers* ou de la *Garde civique* est justement une collection de portraits en pied, arrangés avec un art infini dans toutes les postures, autour d'une table plantureusement servie. Le peintre a trouvé moyen de ne sacrifier aucune de ces physionomies : une lumière égale et tranquille les éclaire toutes de la même façon, et pas une ne se présente de profil ; tout au plus y en a-t-il quatre ou cinq qu'on n'aperçoit que de trois quarts. Mais cette impartialité et ce sang-froid vont précisément contre leur but : l'attention se divise et s'éparpille, l'œil se fatigue à errer de l'une à l'autre de ces figures sans qu'aucune le retienne plus que sa voisine; il voudrait rencontrer un angle, une ombre, un point de repère, quelque chose pour s'accrocher, et il roule sur une surface également arrondie, éclairée et capitonnée partout. Il y a, du reste, des détails superbes dans cette immense toile et peints avec une largeur, une vérité, une expression surprenantes. C'est la perfection du réalisme académique. L'art et la nature s'y combinent avec une habileté extraordinaire. Néanmoins, on finit par y sentir l'effort : tous ces personnages savent trop qu'on les regarde; on voit qu'ils ont posé devant le peintre et qu'ils posent devant le spectateur, dans une attitude très-naturelle sans doute, mais arrangée en vue de la composition.

Van der Helst a encore, au musée d'Amsterdam, un autre tableau du même genre, d'une facture plus ferme, ou du moins d'un effet plus concentré qui est une variante de celui du Louvre. Je ne parle pas de ses portraits, qui sont souvent des chefs-d'œuvre. Sous l'apparente froideur de ce peintre, il y a de la force et de la vie. Son pinceau est souple et ferme, habile et naïf à la fois. Il fait de la peinture propre et minutieuse, qui transporte les bourgeois, amis de l'art tiré au cordeau ; et pourtant c'est aussi de la peinture savante, qu'admirent les plus difficiles et les plus dédaigneux. Ses modèles sont étudiés avec soin, même lorsqu'ils sont d'une facture lisse et léchée ; ses physionomies ont une expression parfaite de vérité vivante, et portent toutes les nuances de leur caractère sous le masque immobile dont elles semblent d'abord uniformément affublées

Ces assemblées de bourgmestres et ces banquets de gardes civiques constituent tout le genre historique de l'école hollandaise, qui est restée fidèle à la peinture intime et réaliste, aux scènes d'intérieur et de bourgeoisie, jusque dans les tableaux d'histoire. Elle n'en a pas d'autres, et ses hôtels de ville comme ses musées en sont pleins. Frans Hals, J. Van Ravestren, de Keyser, Jacob Backer, Govaërt Flinck et Karel Dujardin ont laissé, après Van der Helst, les plus précieux échantillons du genre. L'aspect de toutes ces toiles n'est pas très-va-

rié, et à plus forte raison la description en serait-elle un peu monotone. J'y renonce, et je me hâte de passer à Jan Steen, qui me sollicite depuis longtemps.

Les Hollandais sont fiers de Rembrandt, de Van der Helst, de Paul Potter, de toute leur précieuse école de petits maîtres, qui n'a pas de rivale au monde; mais ne vous y trompez pas, leur vrai favori, c'est Jan Steen. Ils s'enorgueillissent des autres, ils aiment et savourent celui-là. Jan Steen est l'enfant gâté, le joyeux et spirituel espiègle de la maison, à qui les graves parents passent tout, en grondant quelquefois un peu, charmés qu'ils sont de ses gentillesses. Au milieu de tant d'artistes, plus grands et plus illustres, il est l'ami de cœur, le peintre populaire par excellence. Les Hollandais ne prononcent pas son nom sans sourire d'aise; ils contemplent, le cœur épanoui, ses joyeuses compositions, comme on écoute autour de la table les vieilles et bonnes plaisanteries traditionnelles du conteur en titre de la maison.

Il s'est formé, sur le compte de ce peintre brasseur et cabaretier, toute une série de légendes qui le représentent comme la meilleure pratique de son cabaret, et buvant gaiement son fond avec son revenu, en compagnie de ses confrères du pinceau, de sa femme Marguerite et de sa légion de marmots. Il y a du vrai dans toute légende, et, d'ailleurs, il suffit de regarder les tableaux de Steen pour deviner comme il menait rondement la vie à grandes guides, narguant la misère d'un front toujours serein. Nous le retrouvons sans cesse dans ses toiles, fumant d'immenses pipes, à califourchon sur une chaise, et, aux moments les plus graves, jouant du violon pour faire danser son chien. Au milieu d'une telle vie, on se demande comment il avait le temps de manier le pinceau, et surtout comment il put tant produire. Il fallait qu'il eût la peinture innée, pour ainsi dire, et créât ses petits chefs-d'œuvre en se jouant, comme il faisait toutes choses.

La prédilection des Hollandais pour Steen est méritée. Mieux que les deux Ostade, que Brauwer, Bega, Dusart, Brekelenkamp, etc., Jan Steen représente sincèrement et naïvement le côté badin des mœurs indigènes, les fêtes et les amusements du pays. C'est la Hollande déridée; c'est le sérieux et laborieux peuple batave, saisi dans le secret de sa gaieté intime, et pris en flagrant délit d'expansion, à table, la pipe à la bouche, le pot de petite bière nationale en main, fredonnant des refrains bachiques, savourant le poisson aux pommes de terre, — ou au coin du foyer, lorsque l'enfant dépose son sabot dans la cheminée pour la visite du grand saint Nicolas, et que la ménagère accorte, dépendant un jambon fumé, cligne de l'œil au mari rubicond assis près du berceau. C'est pour cela que je le choisis entre

beaucoup d'autres, et aussi, — dernière raison non moins concluante, — parce qu'il est beaucoup moins connu en France que la plupart de ses rivaux.

Nous avons bien au Louvre, il est vrai, un de ses tableaux, parfaitement authentique, où l'on peut prendre une idée de sa manière, mais rien qu'un, et ce n'est pas assez. Sans compter que ce tableau-là n'est pas de ses meilleurs, au moins pour la naturelle et facile allure de l'ensemble et pour la saveur du coloris. Mais on trouve Steen à chaque pas en Hollande[1]. Toutes les collections publiques et particulières l'étalent à la place d'honneur. Cela commence à Dordrecht par la splendide galerie de M. de Kat, et se poursuit sans interruption jusqu'au fond de la Frise. Au musée de Rotterdam, Steen se montre déjà pour ainsi dire au complet, non pas dans sa plus belle manière, mais sous ses diverses faces : comme peintre d'intérieurs familiers et plaisants, avec la *Saint-Nicolas*, de scènes de places publiques et de petites comédies médicales, avec l'*Extraction du caillou*, voire comme peintre religieux et portraitiste. La *Saint-Nicolas* a bien de la gaieté, de l'esprit, de la vérité et de la finesse, mais la couleur en est un peu terne et grise, comme il arrive parfois aux tableaux de Steen. Il a souvent traité ce sujet, et l'une de ses meilleures toiles en ce genre, par le naturel des attitudes, la vérite de l'expression et la verve tempérée, c'est celle du musée d'Amsterdam, où l'on reconnaît en partie la famille du peintre, qui lui servait presque toujours de modèle, et que nous retrouverons fréquemment encore. Jan Steen a surtout prodigué dans ses toiles sa ronde et vive *ménagère*, s'il est permis d'employer ce terme hasardé en parlant de la gaillarde fille de Van Goyen, si bien faite pour un mari comme le sien. Les mêmes personnages reparaissent périodiquement chez lui, comme dans les pièces de Molière ou la *Comédie humaine* de Balzac; mais il les a sous la main, dans sa maison, et généralement il ne va pas les chercher ailleurs.

L'*Extraction du caillou* représente un maniaque qui se figure avoir une pierre dans la tête, et un médecin qui, pour flatter sa folie, feint de lui faire l'opération. Cette petite scène est charmante : le malade exécute une grimace d'une vérité parfaite, et rien de plus varié que toutes les expressions des assistants, depuis celle de la vieille, qui se maintient à l'état calme, en se contentant de lui allonger si drôlement la figure, jusqu'aux contorsions désordonnées du petit polisson qui assiste à la scène, et à l'expansion de l'énorme fumeur dont la lèvre rutile en se crispant autour de sa pipe.

[1] Moins encore toutefois qu'en Angleterre. On comprend cette prédilection de la patrie d'Hogarth pour Jan Steen.

Jan Steen est souvent revenu à ce genre de scènes. Il a encore cela de commun avec Molière que la médecine et la chirurgie jouent un grand rôle dans ses ouvrages. Il a créé toute une Faculté qui est à mourir de rire. Au premier rang de ses petites comédies médicales figurent naturellement les clystères et leur indispensable appendice, ce vase vulgaire dont Scarron a abusé dans son *Roman comique*, et qui se fait sentir trop souvent chez Molière et Regnard. Les malades de Jan Steen ressemblent à la Lucinde du *Médecin malgré lui* et de *l'Amour médecin :* elles ne sont malades que parce qu'elles le veulent bien, et on devine la vérité à quelque significatif accessoire dissimulé aux yeux du médecin, de telle façon pourtant que le spectateur l'aperçoive tout de suite. C'est presque toujours madame Steen en personne qui a posé pour ces malades en parfaite santé, avec sa belle robe jaune, son caraco pimpant, et sa physionomie indolemment mutine. Quant à ses médecins, vêtus de noir, pénétrés de leur importance, l'air capable, ils ont d'honnêtes et sérieuses figures, l'attitude gourmée, le crâne pointu, et ils poussent la conscience et le scrupule de leurs fonctions jusqu'à disputer solennellement à la servante le droit d'administrer eux-mêmes le remède cher à M. Purgon [1].

La troisième toile de Steen à Rotterdam a quelque chose de plus inattendu : c'est une scène de l'Ancien Testament, vraiment oui! le jeune Tobie guérissant son père avec le fiel du poisson. Cela est traité avec la gravité séante; mais, voyez le malheur, c'est presque aussi plaisant que les précédents tableaux. Steen est si bien né pour le badinage que, même quand il veut être sérieux, on croit qu'il rit, et qu'on rit de confiance dès qu'il prend le pinceau. Il ressemble à ce marquis de Bièvre, qui ne pouvait persuader à personne qu'il ne faisait pas de calembour, même en disant : *Bonjour*. La gravité lui va mal, l'histoire pas du tout, la Bible encore moins. Un mot fera juger de la physionomie et de la couleur locale de ce *tableau religieux :* c'est que je l'ai pris d'abord pour l'*Extraction du caillou*. Le jeune Tobie, en justaucorps et en culotte courte, pourrait assez bien représenter le docteur; le père figure le malade qu'on opère, et pour la vieille mère, qui tient d'une main celle de son mari, de l'autre une chandelle, Steen en a trouvé le type et le costume dans quelque ruelle d'Amsterdam. On voit que ma méprise était assez naturelle, et qu'elle peut s'avouer sans honte.

Cette fantaisie bizarre de peindre des tableaux religieux est venue plusieurs fois à Jan Steen : il faut dire, pour expliquer la chose,

[1] Voir la *Visite du médecin* de la galerie Steengracht, à la Haye, la *Malade d'amour*, du musée Van der Hope, le *Charlatan*, du musée d'Amsterdam, les deux scènes de médecins et le *Dentiste*, du musée de la Haye.

qu'il était catholique, et qu'il lui prenait parfois sans doute des remords de ses gaudrioles; mais l'effet n'en était pas heureux et pouvait faire suspecter la sincérité de son repentir. C'est ainsi encore que, dans son *Adoration des Bergers*[1], ses types sont d'une vulgarité si incroyable, si grotesque même, qu'on pourrait croire à une intention caricaturale. Il a fait aussi un *Jésus prêchant dans le désert*, sans parler d'un sujet grec et d'un sujet romain, l'ambitieux! Généralement, il sait mieux se rendre compte de ses aptitudes, et ses scènes bibliques elles-mêmes sont plus appropriées à ses goûts et à son tempérament. Par exemple, une de celles auxquelles il revient sans cesse en dilettante, en gourmet expert, ce sont les *Noces de Cana*. Voilà du moins un sujet qu'il comprend à merveille, et où il n'est pas déplacé. Justement en cette même galerie d'Arenberg, où l'*Adoration des Bergers* fait si piteuse mine, vous le retrouverez avec des *Noces de Cana*, qui sont une merveille. Je ne vous dirai pas qu'il faille y chercher le sens mystique, le côté grandiose et solennel, ni même simplement la couleur locale. Hélas! non : pour Jan Steen, les *Noces de Cana* ne sont rien autre chose qu'une kermesse-monstre, une colossale ripaille. C'est une scène de francs buveurs enchantés de la bonne occasion qui se présente. Une multitude d'épisodes pleins d'esprit et de verve égayent encore la composition. Sur le premier plan, un gaillard de robuste encolure, superbe d'expression gouailleuse et jubilante, contemple amoureusement son verre plein, qu'il soulève à la hauteur de ses yeux, sans s'occuper d'une vieille qui le tire par le pan de son habit. Ici un enfant boit à même au broc qu'un autre soutient à ses lèvres; là un convive cherche à ramener un vieux, digne et rogue, qui semble s'être éloigné d'indignation au moment où le vin a manqué. L'un chante, un autre danse dans un costume de fou, un gamin roule un tonneau, un domestique se hâte de profiter du miracle en remplissant une cruche à la fontaine. Partout un fouillis de têtes importantes, narquoises, étonnées, joyeuses, rayonnantes d'admiration et d'extase. Steen a eu grand soin de prendre son sujet à l'instant précis où le vin vient de reparaître. C'est la scène biblique entrevue à travers la lorgnette d'un Hollandais et d'un peintre de cabarets. Il a du moins fait effort pour s'élever à un plus haut idéal dans la figure du Christ; mais l'idéal de Jan Steen ne dépasse pas la conception sublime d'un jeune homme maigre, et qui tâche, sans y réussir, d'avoir l'air distingué. La Vierge est d'une expression moins heureuse encore, et surtout je me déclare impuissant à dépeindre la stupidité triviale et burlesque du cercle de buveurs qui se penchent vers elle, pour la contempler avec admiration et lui témoigner

[1] Galerie d'Arenberg, à Bruxelles.

leur reconnaissance. Si la Bible était pleine de noces de Cana, et si l'on pouvait consentir à confondre les noces de Cana avec les noces de Gamache, Jan Steen serait le premier peintre religieux du monde.

Avec les noces et festins nous rentrons en plein dans le vrai Steen. Les deux bons tiers du catalogue de ses œuvres ne se composent pas d'autre chose, et ses intérieurs ou ses portraits ne sont le plus souvent qu'un prétexte honnête d'y revenir sans en avoir l'air. Il y a, par exemple, une solennité de famille où il retombe sans cesse par une pente naturelle, comme le Flamand Jordaëns, auquel il ressemble assez souvent avec moins d'exubérance et de fougue dans l'exécution : c'est la *Fête des Rois*. La collection de Kat en possède une très-jolie, où on le voit lui-même dans le coin droit du tableau, la pipe à la bouche, tournant vers le spectateur sa bonne face riante et fine, côte à côte avec sa maîtresse-femme, qui n'engendre pas non plus la mélancolie, et au milieu d'une nuée de marmots mettant la main dans les sauces et le pied dans les plats. Il y en a une autre, au musée Van der Hoop, d'une largeur, d'une aisance et d'une vivacité charmantes, sauf quelques détails un peu secs et roides. Toute la famille y figure invariablement, y compris la belle-sœur, le vieux père, patriarche en barbe blanche, mais encore vert buveur, et la grand'maman qui fait sauter sur ses genoux le petit dernier en bourrelet, ou donne la becquée à quelque grosse figure chiffonnée, pleurant d'un œil et riant de l'autre ; — y compris aussi le chien, le chat et la perruche.

Parmi les intérieurs de famille du musée de La Haye, il en est un qui s'intitule solennellement *Tableau de la vie humaine*. Une servante qui prépare des huîtres, Jan Steen jouant du luth à table, des enfants qui portent un broc et un panier de fruits et qui jouent avec un chat, un autre qui, de concert avec un vieillard, agace un perroquet, des personnages divers qui jouent, boivent et fument, voilà ce *tableau de la vie humaine !* Mais Jan Steen n'est pas responsable de ce titre ambitieux, et il est à croire qu'il n'avait pas de si hautes prétentions pour son œuvre. Disons pourtant qu'il semble bien avoir voulu y mettre en scène les divers âges et les divers courants de la vie, et qu'on y saisit çà et là des intentions emblématiques et allégoriques, — par exemple dans la potence représentée derrière les joueurs et les buveurs, dans le jeune homme couché à côté d'une tête de mort et soufflant des bulles de savon, surtout dans le rideau qui remplit tout le haut du tableau et qui semble sur le point de mettre fin à la scène en tombant. Le tabac, le jeu, le vin et la musique jouent un rôle considérable dans le tableau de la vie humaine, telle que Jan Steen la comprend. Une pipe, une bouteille, des cartes et un violon, voilà les éléments essentiels de toutes ses compositions. C'étaient là les grandes voluptés de

son existence, et il était naturel qu'il les choisît pour en faire l'image des plaisirs fugitifs de la vie.

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, nous ne pouvons oublier l'*Orgie* du musée Van der Hoop, à Amsterdam. Le sujet est scabreux, et résolûment abordé de front. A n'envisager que la facture, ce tableau est un de ses plus étonnants : il a une certitude de dessin et surtout une chaleur et une force moelleuse de coloris qu'on ne trouve pas toujours dans ses autres œuvres, exécutées parfois d'un pinceau un peu sec, et dans une gamme terne et monochrome qui jure avec la gaieté des sujets. Rien de plus vaillamment peint et de mieux enlevé que la grande fille à moitié endormie, qui s'est couchée tout de son long sur un banc, la pipe à la main. Ce morceau seul décèle un maître peintre. A côté d'elle se tient un effroyable vieillard, dont la laideur naturelle se complique doublement par une ignoble expression d'ivresse et de luxure. Mais Steen a tiré à sa manière la moralité du tableau, car il est moral, le cher homme, et après avoir conté sa fable, il ne néglige pas d'en faire sortir la leçon : pendant cette scène, une servante décroche un manteau, tirant la langue et clignant de l'œil dans l'excès de sa joie, et les musiciens, avec leurs narquoises physionomies de pendards, détalent sur la pointe du pied, après avoir sans doute aussi commis quelque mauvais coup. Si c'est là une circonstance atténuante, ce que je n'oserais trop affirmer, Steen l'a méritée fréquemment. J'en citerai encore pour exemple son tableau des *Effets de l'intempérance*, qui est en Angleterre, et que je n'ai point vu, mais que M. Ch. Blanc va décrire pour moi avec le charme et la verve ordinaires de son style : « L'artiste s'y est peint lui-même, en compagnie de sa femme, dans l'état d'assoupissement qui suit les trop fréquentes libations. Pendant que les époux sommeillent, c'est à qui profitera de leur ivresse. Les enfants fouillent dans la poche de leur mère, et déjà un petit garçon en a retiré une pièce de monnaie qu'il montre la main haute d'un air triomphant; un autre a médité de casser vaillamment un verre, et il va le faire voler en éclats. Le domestique de la maison se hâte de mettre à profit un moment aussi favorable pour déclarer son ardeur à une jeune servante, en lui glissant dans la main de l'argent, que sans doute il a volé aussi. Le chien se précipite sur un pâté; le chat brise un vase en porcelaine de Chine, en voulant sauter sur une cage qui renferme un oiseau; le singe se divertit avec des parchemins et des livres; par terre sont jetés pêle-mêle des plats d'argent, des verres en pièces, un violon, une bible, une assiette de porcelaine, et comme si les éléments eux-mêmes devaient s'en mêler, le feu consume une oie qui est à la broche. » Cette moralité à fleur de peau, beaucoup plus amusante que profonde, et facilement produite par une accumulation d'incidents grotesques,

n'est souvent guère plus morale que le tableau même du vice dont elle a la prétention de nous montrer le châtiment. Mais a-t-elle bien cette prétention? Et ne peut-on croire, sans jugement téméraire, que Steen s'y propose beaucoup plus de se divertir aux dépens de ses personnages que de nous instruire par le spectacle de leur punition. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'austérité d'un quaker ou d'un janséniste pour trouver insuffisante cette légère dose de morale après coup, qui ressemble fort à celle de la plupart de nos poëtes comiques.

Jan Steen a encore un autre moyen de tirer la leçon de sa fable, qui est de l'expliquer en une belle sentence collée au mur, comme il l'a fait aussi pour son *Orgie*. C'est un grand amateur d'apophthegmes philosophiques. Quelques-uns de ses *proverbes* en peinture rappellent ces pièces muettes du vieux théâtre de la Foire, où, tandis que les personnages demeuraient groupés en tableaux vivants, une banderolle descendant des frises expliquait aux spectateurs la signification de la scène. C'est ainsi qu'il a exécuté plusieurs variations sur le dicton hollandais : « Les jeunes sifflent quand les vieux chantent. » Nous en avons vu deux, l'une au musée Van der Hoop, l'antre dans la collection Steengracht. Le *brio* de ces deux compositions est quelque chose d'étourdissant. Ici, la grand'maman, besicles sur le nez, et le vieux père, tenant un verre en main, bien entendu, braillent à plein gosier, donnant ainsi tous deux l'exemple à la famille entière, sans en excepter l'énorme baby au maillot, dont un gros rire allonge la bouche et gonfle encore les joues; là maître Steen lui-même se charge d'initier son fils aux sérieuses occupations de la vie, et maintient en riant une longue pipe en terre blanche entre les lèvres du jeune drôle, qui aspire gravement la fumée. On voit qu'il continuera dignement les traditions *patriarcales* de la famille, et qu'il *siffle* déjà à merveille, en attendant qu'il *chante* aussi bien que le père et l'aïeul.

Les tableaux de Jan Steen sont remplis d'accessoires significatifs dont chacun concourt à l'effet qu'il veut produire. A lire la description de toutes ces petites malices, il semblerait que ce fût un peintre à rébus, pavé d'intentions fines et d'allusions tirées par les cheveux, hérissé d'énigmes badines et d'allégories familières, ayant besoin enfin d'un commentateur, comme le docte Lycophron. Mais quand on les voit, la souveraine aisance et le naturel du peintre les sauvent de l'affectation comme de l'obscurité; tous les détails ont l'air d'avoir été pris sur le vif, et pas un ne paraît cherché. Steen a une clarté et une netteté merveilleuses; il est alerte, il est franc; il est bonhomme et sans façon. Tout est simple et de premier jet chez lui, — conception, composition et exécution. Il néglige les artifices et

les jeux de lumière : il a bien quelquefois un effet de soleil large et plein, à la Pierre de Hoogh, mais non de clair-obscur à la Rembrandt[1].

Toujours familier et naïf, trivial plus d'une fois, Jan Steen n'est jamais vulgaire, jamais non plus violent ni grossier. Ce n'est point sans doute l'homme des délicatesses et du décorum; dans un accès d'humeur bouffonne, il pourra bien sauter par-dessus la barrière des convenances sans la voir; mais, sauf deux ou trois exceptions, dont l'une a été discrètement indiquée plus haut, il s'arrête du moins aux dernières limites de la gaieté, et ne va pas jusqu'à la licence. Ses scènes de cabarets restent loin des effroyables orgies de Brauwer, et ses héros sont de joyeux garnements en goguettes qui font sourire l'honnête homme indulgent, mais ne l'épouvantent ni ne le dégoûtent. Il côtoie souvent la limite et s'y joue avec prestesse; s'il lui arrive de la dépasser un moment, là encore son inaltérable bonne humeur le protége et le sauve. Heureux peintre, heureux homme que le souci n'entama jamais, et qui rit toujours à belles dents au nez de la mauvaise fortune! C'est quelque chose de vraiment prodigieux que cet *humour* spirituel et léger, ce don d'observation comique, cet épanouissement, cet entrain, cette verve éternellement en éveil! Il dériderait l'homme le plus morose, et je défie lord Spleen en personne de tenir bon contre une galerie de tableaux de Steen, gradués avec art, depuis le sourire qui point sur les faces bien nourries de ses personnages jusqu'à l'hilarité formidable qui les fait éclater comme des bombardes.

Jan Steen a une vérité d'expression, d'attitude et de mimique extraordinaire, et telle que chaque condition sociale, chaque sexe, chaque âge se distinguent les uns des autres, dans ses compositions, par des nuances d'une justesse inouïe. Ce n'est pas un bouffon qui grimace à tort ou à travers, c'est vraiment un artiste en gaieté, qui semble avoir réduit son tempérament en système, noté avec les intonations les plus exactes la gamme de son hilarité perpétuelle, et qui, riant toujours, ne rit jamais faux. De là l'irrésistible contagion de sa belle humeur. A vrai dire, maître Steen ne s'est point enfoncé dans toutes ces études et ces théories : il rit comme l'oiseau chante et comme le ruisseau coule; il a suivi, dans sa peinture aussi bien que dans sa vie, la pente de son tempérament; mais, chose rare, l'art reste toujours visible à travers l'instinct.

Quelquefois dessinateur un peu lâché ou un peu roide dans des ébauches expédiées en courant, plus souvent coloriste insuffisant,

[1] Pourtant, dans le *Jeune Tobie*, il s'est amusé à combiner trois effets de chandelles, comme Schalcken et Gérard Dow.

à qui manquent la variété et la richesse, et se contentant de spirituels à peu près, quand il le veut il ne craint personne dans les questions d'habileté matérielle. Au besoin, ce joyeux compagnon est un peintre d'une exécution aussi large, aussi ferme, aussi souple et vivante que les plus grands maîtres. Reynolds, c'est tout dire, a sur quelques points comparé sa facture à celle de Raphaël, et ce rapprochement inattendu a été repris et *aggravé* encore par M. W. Burger, critique très-expert et très-sagace en fait de peintures, et qui admire Jan Steen presque autant que Rembrandt. M. W. Burger lui a consacré avec amour un grand nombre de pages, où il a parfaitement dégagé la physionomie de l'artiste et mis en relief ses qualités caractéristiques : « J'oserai dire, écrit-il, qu'on voit de Jan Steen quelques figures de médecins qui font penser à Titien et à Vélasquez dans sa manière ferme... Dans ses œuvres distinguées, il est aussi correct de dessin que Terburg, et même plus solide; aussi fin de couleur que Metzu, mais plus ample de touche; aussi vigoureux que Pieter de Hoogh, mais plus mouvementé. Quelques-uns de ses tableaux pourraient être pris pour les meilleurs Adrien Van Ostade. » Quelques autres, ajouterons-nous, pour les plus fins et les plus précieux Miéris[1]. « Il a, dans ses manières, très-diverses, presque toutes les qualités des maîtres de son école. Mais il est le plus expressif de tous. »

Le mérite de Steen est de ceux que tout le monde apprécie. Pour le goûter, il n'est pas nécessaire de faire partie du petit cercle des initiés, nourris dans le sérail de l'atelier; il suffit d'être sensible aux charmes de l'expression, de la verve, de la gaieté, du naturel, de l'esprit. Jan Steen compte parmi ces talents heureusement doués qui deviennent populaires tout en restant distingués, et que la foule admire autant que l'élite, mais aussi l'élite autant que la foule. Il a cela de commun avec notre Molière. Non pas d'ailleurs qu'il lui puisse être aucunement comparé. Son comique peu profond et sa gaieté sans arrière-pensée font plutôt songer à Regnard, avec lequel il offre plus d'une analogie dans son caractère et dans son genre de vie aussi bien que dans son talent. Steen fut une espèce de Regnard dans un état de fortune beaucoup plus humble que lui : comme Regnard, c'était un épicurien pratique, se laissant aller au facile courant de la *bonne loi naturelle*, aimant le jeu et la table, la vie large et le travail aisé, s'épanchant en productions rapides, sans appuyer et sans approfondir, fuyant la peine de l'esprit comme celle du corps, et se contentant d'esquisses agréables, lestes, petillantes d'esprit, et d'une souveraine bonne humeur, sans chercher laborieusement à les couler

[1] Voir *Perruche*, du musée d'Amsterdam, gravée dans *l'Histoire des Peintres*, et *la Fille à l'huître* de la collection Six.

dans le moule austère des chefs-d'œuvre. L'un et l'autre ont la gaieté pour moyen et la gaieté pour but. La France, qui a eu Molière et Regnard à côté de Corneille et de Racine, n'a pas eu de Jan Steen pour faire pendant au Poussin. Nous avons Callot qui le rappelle quelquefois, avec des différences notables, mais ce n'est qu'un graveur. En peinture, nous ne sommes point sortis de l'art noble jusqu'à ces derniers temps, où les allégories et les académies consacrées ont été remplacées par le romantisme, qui ne riait guère, et par le réalisme, qui n'est pas plaisant du tout.

Ainsi Rembrandt est le poëte de l'art hollandais, B. Van der Helst en est l'historien, Jan Steen le peintre familier et comique. A eux trois ils en représentent les trois faces principales et distinctes, toutefois avec le caractère commun, qui est la marque essentielle et ineffaçable de la peinture nationale. Le long de cette ligne parfaitement homogène et sans interruption, qui part de l'*Orgie* de Jan Steen pour aboutir à la *Ronde de nuit* de Rembrandt, c'est-à-dire de la prose à la poésie, sans sortir un moment de la réalité, — dans les intervalles et les entre-deux de ces grandes étapes qui marquent les points d'arrêt les plus importants, — se groupe une innombrable légion d'autres artistes, souvent non moins dignes d'une étude attentive, et dont beaucoup, comme Gérard Dow, Miéris, Terburg et Metzu d'une part; Paul Potter, Ruysdaël, Hobbema, Van de Velde et Van der Neer de l'autre, représentent aussi pour leur part des courants principaux de l'art indigène. Ne pouvant même en aborder l'examen, je renvoie le lecteur aux deux volumes de M. Charles Blanc sur l'école hollandaise, première série aujourd'hui entièrement terminée de la colossale *Histoire des peintres de toutes les écoles;* et, s'il suit mon conseil, il y gagnera.

Pas un artiste de quelque importance qui n'ait sa biographie critique, suivie de recherches et d'indications sur ses œuvres, et illustrée par la reproduction de ses plus beaux tableaux, dans ce monument splendide que M. Ch. Blanc et la maison Renouard viennent d'élever de concert à l'école hollandaise. Il y a là quatre-vingt-dix biographies, de Lucas de Leyde à Jean de Wit et Cornélis Trost, sans compter toutes celles qui ont été rejetées dans l'Appendice, et une Introduction générale qui relie en un faisceau lumineux les éléments épars çà et là dans ces deux volumes. Quel travail, quel fardeau pour un seul homme! M. Ch. Blanc l'a porté jusqu'au bout sans faiblir. La fatigue n'est pas plus sensible à la dernière page de son œuvre qu'à la première. Le critique, l'érudit et l'écrivain y marchent d'un bout à l'autre sur la même ligne. Non pas que j'en veuille adopter, à beaucoup près, toutes les idées et tous les jugements; mais j'aime à rendre un hommage largement mérité à l'esprit d'impartialité et à la largeur de

compréhension dont l'auteur a fait preuve dans cette immense revue, à la variété, à l'étendue, à la sûreté générale de son sens critique, enfin aux agréments d'un style exempt de tout pédantisme d'atelier, qui ajoute un intérêt et un charme de plus à tous ceux du sujet. Quant aux gravures, elles forment une véritable galerie de l'art hollandais, où j'ai retrouvé presque tous les petits chefs-d'œuvre des musées de La Haye et d'Amsterdam, et, avec eux, toutes les impressions charmantes qu'ils m'avaient fait ressentir.

VICTOR FOURNEL.

BECCARIA

Beccaria e il Diritto penale, saggio di Cesare Cantu. Firenze, 1862.

I

Cantù a déjà été apprécié dans cette Revue avec un sens littéraire et politique qui a accusé l'habileté du critique français en même temps que le mérite supérieur du publiciste italien[1]. Inutile de rappeler ici que Cantù est de ces catholiques qui ne désespèrent pas de la liberté en général, ni même de celle de l'Italie, tout en ne voulant rien retrancher ni à la splendeur, ni à la puissance de l'Église.

Nous ne parlerons pas de son principal ouvrage, l'*Histoire universelle*, qui a été si bien jugée à cette place même : contentons-nous de dire que nous l'avons vu avec admiration achever sa volumineuse et intéressante *Histoire des Italiens*, sans se laisser distraire ni préoccuper par le bruit des révolutions. Il y a montré cette sérénité calme et philosophique qui le caractérise, et qui, au milieu de tant d'agitations et d'orages, n'est plus seulement une qualité, mais une vertu de l'éminent écrivain.

Son nouvel ouvrage est un essai sur les grandes réformes pénales que le dix-huitième siècle a préparées et partiellement accomplies en matière de législation criminelle et pénale. Le nom et l'influence de Beccaria remplissent ce livre, mais sa biographie proprement dite y occupe fort peu de place. Il est vrai que la vie de ce publiciste ne fut

[1] Voir l'article de M. Léopold de Gaillard sur l'historien Cantù. *Correspondant* du commencement de l'année 1856.

pas aussi accidentée que celle de bien des hommes moins illustres que lui. Après avoir fait chez les jésuites de Parme des études peu brillantes, il parut d'abord s'adonner aux mathématiques ; mais il négligea bientôt les sciences exactes pour se jeter dans la lecture la plus en vogue de son temps, « celle des philosophes français qui prétendaient résoudre les plus graves questions avec des épigrammes « spirituelles, hostiles qu'ils étaient à toute religion et à toute croyance « profonde. » On le vit donc s'appliquer à ce qu'on appelait alors la philosophie avec cette ardeur que ne tempère pas un sage esprit de critique. « Il absorba et s'assimila les idées des autres, mais sans les « épurer et sans les digérer[1]. »

Au mariage de César Beccaria se rattachent des incidents qui sont tout à fait caractéristiques de cet ancien régime dont il semble que déjà plusieurs siècles nous séparent. Le jeune Beccaria avait conçu une passion violente pour la fille de M. de Blasco, lieutenant-colonel du génie dans la brigade italienne. Les Blasco étaient d'une vieille famille siculo-espagnole, mais leur fortune n'était pas en rapport avec leur blason, et elle se trouvait fort au-dessous des exigences du marquis Saverio, père de César, qui s'opposa résolûment aux désirs de son fils. Saverio Beccaria, après avoir employé en vain dans ce but tous les moyens de persuasion, eut recours à la contrainte ; et s'armant du droit que lui donnait la loi de son temps, il demanda au grand-duc, administrateur de la Lombardie, de mettre son fils en prison, « afin qu'il eût *la pleine liberté* d'y réfléchir mûrement sur sa situation. » Tels étaient les termes cruellement ironiques de la pétition. Le grand-duc y fit droit en assignant au jeune homme la maison paternelle pour prison.

On regardait alors comme une conséquence du régime patriarcal l'intervention de l'État dans les conflits de famille, et souvent l'absolutisme trouvait son contre-poids en lui-même par le combat des influences gouvernementales. C'est ce qui arriva dans cette circonstance. Le colonel de Blasco, père de la jeune fille, eut recours à l'impératrice, en faisant valoir l'ancienneté de sa noblesse, la dot qu'il assignait à sa fille, et la violence que l'on faisait à César Beccaria. M. de Kaunitz, ministre à Vienne, écrivit sur cette affaire au comte de Soria, consulteur du gouvernement, à Milan. Et comme, pendant trois mois de détention, le jeune Beccaria avait résisté à toutes les suggestions de son père et persisté dans sa résolution primitive, il fut mis en liberté le 20 février 1761[2], et autorisé à épouser la femme de son choix. Trois ans après, en 1764, Beccaria publiait son *Traité*

[1] Cantù, page 92.
[2] César Beccaria était né en 1738.

des délits et des peines, qui eut un grand retentissement dans le monde civilisé, et qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe. Alors les amis du jeune publiciste l'engagèrent à faire un voyage à Paris. Très-épris de sa jeune femme, qui était d'une beauté remarquable, César Beccaria eut beaucoup de peine à la quitter et à briser, même momentanément, des habitudes qui lui étaient devenues si chères. Néanmoins il partit pour la France dans l'automne de 1766; mais, à Lyon, le cœur lui manqua, et il serait revenu sur ses pas, s'il n'avait pas été retenu par son ami et compagnon de voyage, Alexandre Verri. Toute sa correspondance avec sa femme pendant ce voyage est reproduite par Cantù, et l'on est touché du ton simple et affectueux qui domine dans ces lettres. Beccaria, précédé par la renommée de son ouvrage, dans lequel il flattait les idées des encyclopédistes, était sûr d'être bien reçu par eux, par leurs amis et leurs protecteurs. Le lendemain de son arrivée à Paris il écrit à sa femme : « J'ai vu d'Alem- « bert, Morellet, Diderot, le baron d'Holbach, chez qui j'ai dîné ce « matin même. Tu ne saurais croire le bon accueil, les politesses, « les éloges, les démonstrations d'amitié et d'estime que l'on m'a « prodiguées ainsi qu'à mon compagnon de voyage. Diderot, le baron « d'Holbach et d'Alembert surtout nous ont enchantés. D'Alembert « est un homme supérieur et très-simple en même temps. Diderot « montre à la fois dans toutes ses manières de l'enthousiasme et de la « politesse... Helvétius et Buffon sont encore à la campagne[1]. Mo- « rellet nous a comblé de politesses, » etc.

L'abbé Morellet avait fait la première traduction française des *Délits et des peines*. Beccaria s'exprime ainsi dans une autre lettre : « Je « suis au milieu des adorations, des éloges les plus enivrants, traité « de pair à compagnon par les plus grands hommes de l'Europe, re- « gardé avec admiration et curiosité, invité sans cesse à dîner, à « souper, à des réunions de tout genre; de plus, je me trouve dans le « voisinage de trois théâtres, dont l'un, celui de la Comédie-Fran- « çaise, est le spectacle le plus intéressant du monde... »

Malgré tous les plaisirs dont il jouit, tous les hommages dont on l'entoure, Beccaria n'aspire qu'à retourner à Milan, et, au lieu de passer six mois à Paris, comme il se l'était proposé, il n'y reste que soixante et onze jours. Cette vie brillante, mais agitée, le fatiguait; il avait besoin de retrouver à Milan les habitudes de tranquillité studieuse qu'il y avait contractées au sein du foyer domestique.

Cantù, en parlant du séjour de Beccaria en France, s'étend avec beaucoup de détails sur la société de philosophes et de littérateurs au milieu de laquelle se trouvait jeté son célèbre compatriote. Il repro-

[1] Déjà, à cette époque, Voltaire était retiré à Ferney.

duit avec beaucoup de vérité et de vie la physionomie des salons d Paris sur la fin du règne de Louis XV, et nous introduit dans les coulisses de ce théâtre agité dont il a tracé le tableau d'une manière plus générale dans sa *Storia di cento anni*. Mais ici il a plus d'indulgence, ou, si l'on veut, plus de réserves dans ses jugements sur les hommes qui marchaient à la destruction de toute religion, et, par suite, de tout ordre social. « Celui, dit-il, qui ne se laissera pas entraîner « dans l'exagération par l'horreur des temps où une anarchie effré- « née fut substituée à une autorité corrompue, ne pourra pas se lais- « ser aller jusqu'au mépris pour les personnes sceptiques, et pour- « tant avides de savoir; matérialistes, et en même temps passionnées « pour les choses intellectuelles; épicuriens, et ne sachant s'enivrer « que d'idées; auteurs dont les pages étaient imprégnées d'un senti- « ment désintéressé, de l'amour de l'humanité et de la justice, et « d'une grande confiance dans la force de la vérité et dans la dignité « de l'homme. Que si leurs idées sur les relations intimes de l'homme « et de la société n'étaient ni élevées ni profondes eu égard à l'es- « sence des choses, elles devenaient victorieuses et puissantes comme « critique et comme lutte contre les vices et les erreurs des régimes « et des pouvoirs politiques[1]. »

Dieu juge les intentions, mais il nous appartient de juger les doctrines par les fruits qu'elles portent et les conséquences qu'elles entraînent. Les philosophes tels qu'Helvétius, d'Holbach, d'Alembert, Diderot, et leur patriarche Voltaire, tendaient non pas seulement à élaguer quelques branches pourries de l'arbre social, mais à le détruire et à le renverser en le sapant par ses racines.

Néanmoins entendons-nous bien sur ce point.

Nous ne voulons pas confondre dans un même anathème les réformateurs avec les démolisseurs, Montesquieu, Malesherbes et Turgot, par exemple, avec Voltaire et la Mettrie. La mort de l'auteur de *l'Esprit des Lois* laissa le mouvement philosophique et politique sans modérateur dans la république des lettres, de même que, plus tard, l'éloignement de Turgot des affaires, en ôtant tout espoir de réformes progressives par la voie légale, accrut la force des partisans d'une révolution violente, devenue nécessaire, disait-on, pour obtenir la suppression radicale des abus.

Mais cette nécessité prétendue était créée par ceux-là mêmes qui foulaient aux pieds toutes les traditions, toutes les idées reçues, qui s'élançaient vers un avenir idéal sans tenir compte du passé, ni du présent, qui ne craignaient pas de jeter la boue à pleines mains sur

[1] Cantù, page 99.

l'Église et sur la vieille France, c'est-à-dire sur le sein même qui les avait nourris.

Au surplus, ainsi que Cantù le remarque avec beaucoup de justesse, les philosophes démolisseurs ne surent pas distinguer ce qui est périssable et contingent de ce qui est immortel et invariable. Il y a dans l'ordre social des vérités aussi vieilles que l'humanité et qui dureront autant qu'elle. On n'y porte pas atteinte impunément. Beccaria lui-même, dans son fameux *Traité des délits et des peines*, n'échappe pas à ce reproche. S'il n'était pas sorti de son sujet, s'il s'était borné à demander la réforme de la procédure criminelle et de la pénalité de son temps, on devrait peut-être contester quelques-unes de ses thèses; mais il n'aurait pu être rangé parmi les démolisseurs. Or il se place malheureusement dans cette catégorie par ses idées socialistes. Ainsi il s'écrie, en parlant du droit de propriété : *Terrible droit et qui peut-être ne serait pas nécessaire.* (*Terribile e forse non necessario diritto !*)

Il est vrai que, dans un manuscrit de Beccaria, on lit, au contraire : *Terribile, ma forse necessario diritto*, et que, suivant Cantù, ce serait une faute d'impression qui aurait prévalu dans les nombreuses éditions du *Traité des délits et des peines*. Cette version ne me semble pas absolument opposée à la première. On y trouve toujours une expression de doute au sujet d'un droit qui devrait être mis hors de toute contestation. Ce n'est certes pas assez de dire que le droit de propriété est un droit bien dur, mais que pourtant il est *peut-être* nécessaire. En présence des attaques et des affirmations tranchantes du socialisme, ce langage hésitant et vacillant livrerait la place au lieu de la défendre.

Les doctrines de Beccaria sur la famille sont bien loin aussi d'être satisfaisantes. Il prétendait avec J. J. Rousseau « que *les médiocres vertus de la famille* étaient opposées à l'exercice des vertus publiques, que la sujétion domestique habituait à la sujétion civile, que là où les sentiments nationaux s'affaiblissaient, on voyait s'affermir dans la même proportion ceux de la famille, qui commandaient un continuel sacrifice de soi à la *vaine idole* qu'on appelle le bien domestique, » etc.

Ce sont là les principes des anciens États républicains de Rome et de Sparte, qui exigeaient le sacrifice perpétuel de la famille à la patrie. La civilisation chrétienne a fait disparaître cet antagonisme. Portalis, qui introduisit dans notre Code Napoléon beaucoup plus de doctrines traditionnelles qu'on ne le croit généralement, soutient nettement la thèse opposée à celle qu'aventure Beccaria à la suite des sophistes du dix-huitième siècle. On lit, en effet, dans le discours préliminaire du Code civil : « Nous appelons *esprit révolutionnaire* le désir exalté de

« sacrifier violemment tous les droits à un but politique et de ne plus « admettre d'autre considération que celle d'un mystérieux et va- « riable intérêt d'État. » Et plus loin : « Notre objet a été de lier les « mœurs aux lois et de propager l'esprit de famille, qui est si favora- « ble, quoi qu'on en dise, à l'esprit de cité. Les sentiments s'affaiblis- « sent en se généralisant; il faut une prise naturelle pour pouvoir « former des liens de convention. Les vertus privées peuvent seules « garantir les vertus publiques, et c'est par la petite patrie, qui est la « famille, qu'on s'attache à la grande ; ce sont les bons maris, les « bons pères, les bons fils, qui font les bons citoyens [1]... »

Voilà la vérité sur cette question, prise à rebours comme tant d'autres questions sociales, par les sophistes du dix-huitième siècle.

On ne doit pas s'étonner de voir Beccaria entrer dans cette croisade funeste contre la famille, quand on le suit dans sa vie privée. Cet homme, qui avait témoigné tant d'affection à sa première femme, Thérèse de Blasco, la perd en 1768 ; à peine lui a-t-il rendu les derniers devoirs qu'il songe à contracter une autre union, et, peu de semaines après, il épouse Anne Barbo, fille du comte Barnaba Barbo.

La biographie de Beccaria nous présente encore un phénomène qui semble aujourd'hui fort étrange : personne n'était en meilleurs termes avec le pouvoir que ce publiciste audacieux qui ne craignait pas d'ébranler les principes fondamentaux de la société. Cantù explique d'une manière ingénieuse cette double tendance, qui était celle de presque tous les réformateurs de cette époque.

« Les libéraux d'alors, dit-il, n'attaquaient les gouvernants que « dans leurs erreurs et leurs fautes, non dans leur autorité même, à « laquelle ils avaient foi. D'ailleurs, la mode portait alors à flatter les « princes comme on le fait aujourd'hui des peuples : on allait jusqu'à « soumettre toutes les idées et toutes les traditions au caprice et à « l'arbitraire de ce qu'on appelait le despotisme éclairé. Filangieri « fut chambellan du roi de Naples, Pietro Verri fut chambellan et « conseiller intime de l'archiduc gouverneur de Milan, auquel il dé- « diait son histoire, et il encensait en public le comte de Firman, dont « il disait toute sorte de mal dans ses conversations privées et ses « correspondances intimes [2]. »

C'était là une singulière méthode de conduite : il en résulte que Pietro Verri et les philosophes de son temps faisaient bon marché du sentiment de dignité qui convient à l'homme de lettres. Mais si la

[1] Portalis, Discours préliminaire du Code civil. (*Conférences du Code civil*, p. 16 et 76.)

[2] Cantù, page 156.

mode du temps allait jusqu'à la dégradation des caractères, faudrait-il suivre une mode pareille?

Je sais bien, comme le dit Cantù, que l'on peut conserver une âme libre dans une position dépendante, et qu'on peut garder de la réserve et une certaine noblesse dans la manière de servir un gouvernement dont on n'approuve complétement ni le principe ni les actes. Mais est-il noble et digne d'avoir deux visages divers et deux langages opposés?

En 1765, Beccaria envoya à l'archiduc gouverneur son petit livre sur *les Délits et les peines* et celui sur *les Monnaies*[1], et il finit ainsi la lettre qui accompagnait cet envoi : « Je suis contraint d'a-
« vouer que je n'ai jamais pu me plier aux études juridiques, mais
« j'ai toujours fait mon occupation et mes délices des sciences qui
« appartiennent à la législation et à l'économie politique d'un État.
« Que Votre Altesse me pardonne si j'ose lui écrire que je m'estime-
« rais très-heureux d'employer mes fatigues et toute ma personne au
« service de Sa Majesté. »

« Il adressa, poursuit Cautù, des remercîments au comte de Kau-
« nitz (qui était alors le ministre principal de l'impératrice Marie-
« Thérèse) toutes les fois qu'il obtint des emplois et des honneurs, et
« le ministre lui répondait toujours dans les termes les plus bienveil-
« lants et les plus affectueux[2]. »

« Dans son ouvrage même, Beccaria s'applaudit de voir sur tous
« les trônes de l'Europe des monarques bienfaisants, amateurs des
« vertus de la paix, des sciences et des beaux-arts, pères de leurs
« peuples, citoyens couronnés dont l'autorité, par ses accroissements
« même, fait le bonheur de leurs sujets, parce qu'il en résulte la
« suppression de ce despotisme intermédiaire qui arrête les vœux si
« sincères de la nation, et les empêche de monter jusqu'au trône, où
« ils seraient toujours sincèrement accueillis[3]. »

« Il y a, dit Cantù, certains libéraux qui, mesurant les autres à
« leur aune, croient qu'on ne peut s'approcher des puissants que
« pour les aduler, les corrompre et en profiter. Mais, de même que
« des phrases de tribun peuvent servir de masque à une servilité
« réelle, de même des phrases qui semblent serviles peuvent se con-
« cilier avec la franchise la plus élevée; et lorsque dans le parlement
« anglais, *les pauvres Communes* se mettent à genoux devant le trône,
« et se présentent comme suppliantes au nom de Dieu et de la li-

[1] Ouvrage d'économie politique.

[2] Beccaria fut nommé conseiller de chambre avec trois mille livres de traitement.

[3] Cantù, pages 160-161.

« berté, elles imposent un frein plus solide aux excès de pouvoir de « la royauté que ne le font les clameurs et les barricades populaires, « d'où le despotisme sort plus souvent encore que la liberté. »

Ces dernières lignes sont très-justes et très-sensées. Mais il faut distinguer, dans le langage tenu aux puissants de la terre, ce qui est d'étiquette et de pure forme de ce qui est l'abaissement de l'individu, ce qui est respectueux de ce qui est obséquieux et vil.

Au surplus, les princes étaient encore plus, à cette époque, les flatteurs des philosophes que les philosophes n'étaient les flatteurs des princes. Ainsi le duc de Wurtemberg écrivait à Beccaria à propos de son *Traité sur les délits et les peines* : « Cette lecture a excité en mon « cœur ce doux frémissement par lequel les âmes sensibles répon- « dent à la voix des défenseurs de l'humanité, et c'est assez vous dire, « ce me semble, qu'il m'a rempli d'amour et d'admiration pour son « vertueux auteur. »

La lettre, il est vrai, ne continue pas sur ce ton fade et déclamatoire; elle se termine ainsi :

« J'ignore si la Providence me destine à conduire mes sembla- « bles; je ne le désire pas... Mais ce que je puis assurer, c'est que « je ferai tous mes efforts pour abolir ces peines barbares qui font « frémir la nature, et que vous combattez d'une manière si victo- « rieuse. »

C'est en cela, en effet, que consiste le véritable mérite du livre de Beccaria. Au souvenir du *Traité sur les délits et les peines*, se trouve liée l'idée de l'abolition de la torture. Beccaria l'attaque de front, comme contraire à la raison autant qu'à l'humanité. Ses arguments ne sont pas nouveaux : Grevius parmi les jurisconsultes, le jésuite Frédéric Spee dans son livre contre la procédure usitée à l'égard des sorcières, avaient donné les mêmes raisons pour la suppression de ce dangereux moyen de conviction. Ce dernier surtout, trop peu connu et trop peu apprécié; s'était mis dès le commencement du dix-huitième siècle, à la tête du mouvement de réforme, en matière de procédure criminelle et de pénalité[1].

Un écrivain moderne, en jetant comme une injure sanglante à la face de l'Église ses procès de sorcellerie, et l'abus qu'on y faisait de la torture, aurait dû, pour être juste, rappeler les efforts du jésuite allemand en faveur de la raison et de la vérité[2].

[1] Toutes les personnes qui s'occupent, au point de vue historique, de cette branche de la législation, devraient lire son beau traité intitulé, *Cautio criminalis seu de processibus contrà sagas*, 1631.

[2] Voir *la Sorcière* de M. Michelet, ce malheureux livre où sont outragées à la fois le bon goût, la pudeur et la vérité. Il a été jugé dans ce Recueil même avec beaucoup de sagacité.

Sachons reconnaître, avec plus d'impartialité, que Beccaria, sans aucun ménagement pour la pratique, ou plutôt pour la routine du plus grand nombre des nations civilisées, condense avec une vigueur inconnue jusqu'à lui les objections contre la torture. On sent qu'il n'est nullement gêné par le respect pour la tradition, qui faisait encore hésiter à cette époque des conservateurs timides, disposés à n'admettre que des palliatifs à cette procédure indigne des nations chrétiennes.

Cantù rappelle que le pape Nicolas Ier, consulté par les Bulgares sur la meilleure législation à adopter, leur conseilla de la modeler sur le droit romain, mais les dissuada d'adopter la torture. Il cite de grandes autorités dans l'Église contre ce mode d'instruction judiciaire, depuis saint Ambroise et saint Augustin jusqu'à nos jours. Mais ces arguments historiques étaient absolument dédaignés par Beccaria et par les philosophes de son temps. Ils affectaient de mépriser les générations qui les avaient précédés, et de n'avoir foi que dans les lumières de leur siècle.

C'est aussi au seul point de vue du raisonnement que Beccaria attaque les supplices et même la peine de mort comme illégitimes et inutiles à la société. Le publiciste milanais gagna son procès par rapport à la torture et aux supplices qui aggravaient la peine de mort; il vécut assez pour voir la torture abolie en Autriche, mais non à Milan même, où le sénat de cette ville vota pour qu'elle fût maintenue, en la mitigeant et en l'entourant de précautions nouvelles. La roue, le bûcher et les autres supplices, excepté la potence, furent également abolis dans les États autrichiens, mais la peine de mort continua de subsister dans presque tous les États civilisés. Supprimée pour quelque temps en Toscane, elle y fut rétablie bientôt après; en Russie, on la maintint pour les crimes politiques, et si on l'abolit pour les autres crimes, ce ne fut que nominalement, car le knout fut conservé, et ce châtiment corporel, qui peut donner la mort en quelques coups, est bien plus cruel qu'un supplice instantané, tel que la potence ou la guillotine. En France, la question de l'abolition de la peine de mort a été indirectement remise à la décision des jurés, puisqu'ils peuvent toujours éluder cette peine par l'application arbitraire des circonstances atténuantes. Or, les jurés français ont conservé dans la pratique, pour les crimes atroces, cette peine terrible, dont les sociétés humaines ne pourront jamais se passer. On ne verra pas plus abolie la peine de mort d'une manière générale, qu'on ne verra régner la paix perpétuelle parmi les nations. « Je suis bien d'avis, disait un « homme d'esprit, qu'on cesse d'attenter à la vie humaine, mais que « les assassins commencent. »

Cantù penche évidemment pour le maintien de la peine de mort :

il met du moins son abolition au prix d'un perfectionnement social qu'il est impossible d'espérer jamais ici-bas. Et en parlant des révolutions qui déchirent le monde en ce moment, il s'écrie avec une sorte de désespoir éloquent : « Quand se dissipera la poussière de « tant de ruines faites par la justice de Dieu, nous verrons encore de- « bout le sanglant instrument de la justice des hommes, fait avec « l'arbre de la science du bien et du mal. »

Mais pourquoi termine-t-il son livre par cette phrase qui contredit ou du moins qui affaiblit si étrangement les belles pages qui précèdent : « Comment l'homme, placé sur la terre pour expier et pour « pour mériter, sera-t-il soumis à une peine irréparable dont l'appli- « cation non-seulement est sujette à l'erreur, mais dont la légitimité « même a été mise en question? » Hélas ! c'est que le scepticisme social envahit les esprits les plus élevés et les âmes les plus fermes. Si on met tout en question, c'est précisément une raison pour venir au secours des intelligences flottantes et dévoyées par l'expression nette et courageuse des fortes convictions.

Prenez des précautions contre le danger des erreurs humaines; entourez de toutes les garanties possibles la défense des accusés. Alors vous aurez toutes les chances de certitude et tous les appuis de l'opinion en faveur de ces condamnations capitales qui, sans doute, deviendront de plus en plus rares, mais qui doivent toujours rester suspendues comme une menace sur la tête des plus audacieux et des plus redoutables scélérats.

II

Cantù doit être désormais placé comme criminaliste à un rang voisin de celui où il s'était élevé comme historien. S'il ne résout pas toujours nettement les questions, il les pose avec clarté et en suit les vicissitudes avec une rare intelligence. Au surplus, dans ses grands ouvrages il n'avait pas seulement voulu retracer le tableau des faits, mais rendre compte des progrès de l'esprit humain, et par conséquent il avait dû donner une place considérable à l'histoire du droit, qui est l'une des manifestations les plus significatives de la vie morale des peuples. Il y a, par exemple, dans l'*Histoire des Italiens* un cours presque complet de droit romain à extraire des premiers volumes de

cet ouvrage. On comprend donc que le côté des réformes juridiques au dix-huitième siècle ait séduit cet esprit réfléchi et investigateur, et qu'il ait voulu l'approfondir à propos d'une monographie particulière. On conçoit également qu'il ait été encouragé dans cette entreprise par un jurisconsulte de premier ordre, le comte Federico Sclopis, juge si compétent en pareille matière[1].

Mais il ne faudrait pas croire que, même dans son essai sur Beccaria, il ait négligé l'histoire générale ; la figure du célèbre criminaliste y est placée dans un cadre qui la déborde, celui des opinions, des sentiments, des événements contemporains. Cantù a très-bien saisi l'esprit du dix-huitième siècle; il déplore la faiblesse que montra une bonne partie du clergé français de cette époque à l'égard des philosophes et des encyclopédistes : « Les ecclésiastiques, dit-il, cherchant la paix « aux dépens de la foi, réduisaient la religion à n'être à peu près « qu'une pure sentimentalité dispensée de toute pratique et tenant peu « au dogme : il semblait suffisant à ceux qui se piquaient de plus de « modération que l'on sauvât de la démolition philosophique quel- « ques principes supérieurs de morale et de foi... »

J. J. Rousseau lui-même blâma de si lâches condescendances dans quelques-unes de ces boutades éloquentes qui lui étaient familières et où un éclair d'en haut semblait illuminer son esprit. Un jour un prêtre était venu lire une tragédie de sa composition dans une réunion d'encyclopédistes auxquels on avait joint le philosophe de Genève; celui-ci, indigné des rires goguenards et mal dissimulés de ce cénacle moqueur, ne put s'empêcher de dire au pauvre ecclésiastique, devenu leur jouet : « Insensé, qu'as-tu à faire dans ce *Pandæ-* « *monium?* Idiot, que viens-tu demander au cerveau de Diderot ou à la « la cervelle de mademoiselle de l'Espinasse? Hors d'ici, malheureux! « éloigne-toi de tous ces docteurs, de ces mécréants, de ces apostats « et de ces femmes corrompues! »

Comme un nouveau Balaam, le prophète de l'erreur servait cette fois d'organe éclatant à la vérité : il donnait une rude leçon de convenance et de tact à ce prêtre égaré par ses prétentions littéraires dans un monde si infernalement hostile à sa robe sacerdotale.

A ce même point de vue, Cantù juge avec une sévérité peut-être outrée l'abbé Morellet, qui, quoi qu'il en dise, avait prodigieusement de grâce et de finesse dans l'esprit. Néanmoins cet abbé, dans son zèle mal entendu pour ce qu'on appelait alors les progrès de l'esprit humain, faisait quelquefois de singulières bévues. Ainsi, fort ignorant en matière de droit criminel, il s'imagina obtenir un succès

[1] Voir l'épître dédicatoire. Le comte Federico Sclopis est auteur d'une *Histoire du droit italien*.

de scandale en traduisant le *Directorium inquisitorum* d'Eymeric et en faisant connaître la manière dont procédait le saint-office dans ses jugements. Un autre philosophe, le plus honnête de tous il est vrai, M. de Malesherbes, dit à Morellet, qui lui avait soumis sa traduction : « Vous croyez avoir recueilli des faits extraordinaires, des « procédures inouïes; eh bien, sachez que la jurisprudence d'Eymeric « et de la sainte inquisition est notre jurisprudence criminelle ac- « tuelle, ni plus ni moins[1]. » Morellet raconte naïvement lui-même qu'il resta confondu d'une telle assertion : « Mais je reconnus ensuite, « dit-il, que Malesherbes était dans le vrai. »

Ce fut alors que ce même Malesherbes donna à Morellet l'idée de traduire en français l'opuscule de Beccaria : à ses yeux ce n'était qu'un pamphlet, mais un pamphlet habile et venu à son heure, destiné enfin à une plus grande fortune que beaucoup de bons et gros livres. Malesherbes eut raison.

C'est ainsi que Cantù mêle sans cesse à sa monographie l'histoire générale et qu'il éclaire l'une par l'autre. Il met toujours habilement en relief, sans aucun air de système ou de parti pris, tout ce qui peut servir les intérêts de la religion et d'une sage liberté. C'est un grand écrivain et apologiste habile, qui ne cherche pas à imposer ses idées avec des formes impérieuses et tranchantes, mais qui insinue la vérité dans les esprits par l'autorité même des faits qu'il expose, à l'aide

[1] Beccaria dit qu'on ne peut croire nécessaire la mort d'un citoyen que pour deux motifs : « Le premier lorsque le criminel même, privé de liberté, a encore une « telle puissance et de telles relations, qu'il compromette la sécurité de l'État, et « que sa seule existence suffise pour amener une révolution dangereuse dans la « forme du gouvernement établi... Mais, durant le règne tranquille des lois... je ne « vois aucune nécessité de détruire un citoyen, à moins que sa mort ne soit l'unique « et véritable frein qui puisse empêcher les autres de commettre de semblables dé- « lits, second motif pour lequel on peut croire la peine de mort juste et néces- « saire. »

Si ce second motif suffit, pourquoi ne serait-il pas applicable à l'assassinat et à beaucoup d'autres crimes. Quant au premier motif, ce n'est pas autre chose que la raison d'État, par laquelle on justifierait les actes les plus tyranniques, comme la mise à mort des frères du sultan de Constantinople quand il monte sur le trône.

Certes, le langage du célèbre publiciste n'est pas aussi net et aussi tranchant sur ce point qu'il l'a été sur la torture. Peut-être fait-il en commençant une concession par rapport aux crimes de lèse-majesté, pour se mettre en règle avec le pouvoir. Car il semble se réfuter lui-même dans les pages qui suivent, et se prononcer d'une manière absolue contre la peine de mort, par des principes qui n'admettent pas d'exception. Il va jusqu'à soutenir que la vue d'un châtiment subi par un homme vivant, est plus intimidant, plus exemplaire que l'idée même de la mort, toujours vague et lointaine. Mais cela ne détruit-il pas la valeur du second motif allégué plus haut?

En somme, toute cette théorie sur la peine de mort est d'une extrême faiblesse, et on ne s'explique le bruit qu'elle a fait que par la nouveauté et l'audace des principes sur lesquels elle s'appuyait.

d'une science toujours sûre d'elle-même. Dans l'ouvrage que nous avons eu à analyser aujourd'hui, il faut tenir compte à Cantù des difficultés du sujet qu'il était appelé à traiter. Le nom de Beccaria est très-populaire dans nos générations nouvelles; il l'est surtout à Milan, sa patrie. On devait attendre en sa faveur, d'un Milanais qui écrivait sa vie, l'aveugle partialité d'un panégyriste. On a dû éprouver un grand mécompte, dans un certain camp, en rencontrant chez un compatriote de Beccaria les appréciations équitables et quelquefois sévères d'un critique consciencieux et éclairé. Cantù a donc noblement maintenu le droit de la vérité pour l'historien : grâces lui en soient rendues !

A. du Boys,
Ancien magistrat.

MÉLANGES

UNE QUESTION DÉLICATE

Débats sur la question du mariage des prêtres. Périgueux, 1862. — *Le mariage des prêtres*, réponse à M. Jules Favre, suivie du *Concordat*, des *Articles organiques* et de la *Lettre du cardinal Caprara*, par M. l'abbé Loyson. — Paris, chez Douniol.

Le 3 février 1862, le sieur Brou de Laurière, ex-curé de Cendrieux, se présentait devant le tribunal civil de Périgueux, à l'effet d'obtenir qu'il fût enjoint à MM. les maires de Périgueux et de Cendrieux de procéder à la publication des bans et à la célébration du mariage que ledit sieur Brou se proposait de contracter avec la demoiselle Elisabeth Fressange. Me Jules Favre apportait à l'ex-curé l'appui de son éloquente parole, et M. Bourgade, procureur impérial, donnait au contraire des conclusions énergiques en faveur de la jurisprudence constamment suivie par tous les tribunaux supérieurs sous tous les régimes que la France a traversés depuis soixante ans. Le tribunal de Périgueux, après une double audience et quinze jours de réflexion, se trouva partagé et dut faire plaider à nouveau devant un cinquième juge adjoint aux précédents : cette fois la balance pencha du côté du sieur Brou de Laurière. C'était le huitième jugement de première instance qui prononçait la légalité du mariage des prêtres qui renoncent aux fonctions sacerdotales, et le second rendu dans le même sens par le tribunal de Périgueux.

On devait s'attendre à ce que le ministère public appelât de celui-ci comme de tous les autres. Aussi nous assure-t-on, que la cause est pendante devant la cour impériale de Bordeaux. Nous espérons bien que le second jugement du tribunal de Périgueux sera mis à néant comme le premier, et que le sieur Brou de Laurière n'obtiendra autre chose que d'ajouter son nom, lui dixième, à ceux des neuf prêtres français qui depuis le commencement du siècle

ont eu le courage de provoquer un aussi triste, pourquoi ne pas dire un aussi repoussant débat.

Mais, en attendant qu'elle soit résolue par les tribunaux, la question est portée devant le public, et là plus encore que devant les juges, de particulière qu'elle était elle devient générale. Sans parler des journaux qui n'ont pas manqué de s'en emparer et de la traiter à leur façon, les débats de Périgueux sont publiés, attaque et défense, l'attaque, il faut le dire, plus complétement que la défense ; le procès soulève une question de droit ; la question de droit n'est pas sans rapport avec une question théologique ; un grand problème de morale sociale vient à la suite, et plus d'un principe de la civilisation moderne paraît bientôt en cause avec l'ex-curé de Cendrieux.

Lorsqu'un pareil scandale se produit, il semble que le prêtre et même le simple fidèle n'ont qu'à se voiler la face et à prier Dieu dans une humilité profonde d'éclairer la justice, d'affermir le bon sens public, de vouloir bien surtout faire briller à tous les yeux un rayon de lumière qui empêche de confondre une institution sainte avec les infortunés qui la compromettent.

Mais il ne suffit pas toujours de s'humilier et de prier ; il ne suffit même pas de se purifier davantage à mesure qu'on voit les taches apparaître plus près de ses pieds ou de son manteau ; il faut agir aussi. Or, le seul moyen d'action permis en cette matière, nous le constatons sans nous en plaindre, c'est la parole. Profitons-en du moins. C'est la seule arme que possède aujourd'hui l'Église ; ne la dédaignons pas, puisque avec cette arme l'Église a conquis le monde ; discutons, puisqu'on nous provoque à discuter, et ne craignons pas trop d'aborder même les sujets les plus délicats, si la nécessité, non une vaine hardiesse nous y pousse. Rarement une discussion honnête, réservée et grave demeure sans résultat ; plus rarement encore elle peut devenir un danger. Le monde n'est pas très-charitable sans doute ; mais il est encore plus aveugle ou plus irréfléchi que malintentionné. Montrez-lui le vrai avec candeur et modestie en même temps qu'avec dignité et force, le trait de lumière percera plus ou moins le nuage du préjugé ou de la passion, et, s'il ne le dissipe pas tout entier, il préparera le chemin au rayon vainqueur qui, dans un moment plus heureux, triomphera des ténèbres.

C'est pourquoi l'on doit savoir bon gré à M. l'abbé Loyson d'avoir maintenu sous les yeux du public, au lieu de la laisser tomber doucement dans l'oubli, la question débattue devant le tribunal de Périgueux. Le temps néanmoins, il faut en convenir, est médiocrement propice pour aborder une controverse de cette nature. Tant de préjugés revivent, tant de passions s'agitent, tant d'esprits même vibrent, à cette heure, sous l'action de sentiments honnêtes, mais égarés, ou paraissent tout frémissants de haine et d'injustice ! Le polémiste qui aurait soulevé cette discussion mériterait peut-être l'accusation d'imprudence ; mais l'accepter est faire acte de courage, de ferme raison et de louable confiance. Qu'on abandonne à leur méprisable destinée ces pages où le désordre de l'esprit répond à celui de la passion, et auxquelles le chrétien éclairé peut difficilement s'abaisser à répondre ! Laissons passer, à la bonne heure, ces prétendues histoires du crime ou de la folie, que les amis de l'écrivain appellent par un euphémisme complaisant des

visions[1], et qu'il faut simplement appeler les hallucinations d'un délire impie ! Laissons passer même sous les regards de ceux qui aiment la parodie du bien, sous les yeux des gens frivoles, des curieux, et si l'on y tient, des délicats, ces représentations prétendues *sociales*, qui ne représentent pas grand'chose, sinon l'attitude d'un esprit tourné en bas qui voit dans son miroir l'image renversée du monde[2] ! Toute main ne doit pas s'attaquer à d'aussi honteuses, à d'aussi impuissantes machines de guerre. Mais quand une voix plus écoutée et plus digne de l'être semble vouloir s'unir à un aussi triste concert, il est bon que d'un autre côté une voix sage se fasse entendre et que la parole honorable, mais erronnée, ne demeure pas sans réponse. A temps ou à contre-temps, la vérité doit avoir son organe; il est à désirer seulement que cet organe soit à la fois modéré et ferme.

Ces deux qualités se trouvent au même degré dans l'adversaire qu'a rencontré M. Jules Favre. Le célèbre avocat doit reconnaître surtout que M. l'abbé Loyson porte dans le combat des armes courtoises, et que si la conscience du catholique et du prêtre s'est exprimée chez lui librement, cette expression est demeurée fidèle aux lois de la plus gracieuse urbanité. Il est difficile de porter plus loin le respect dans la forme sans rien relâcher de sa conviction, de conserver un plus grand calme sans que la fibre sacerdotale paraisse le moins du monde paralysée. Nous avouons qu'en lisant le plaidoyer de l'orateur démocrate, nous n'avons pas toujours partagé cette sérénité parfaite, que nous approuvons néanmoins dans le critique. Nous aurions eu de la peine à discuter certains endroits sans sourire, et d'autres sans faire un appel assez vif à l'intelligence ou à la loyauté de notre adversaire. M. l'abbé Loyson se possède à merveille; il expose, cite, raisonne, conclut ; il se contente d'avoir la bonne cause et de le montrer; il cède avec empressement le pas et les honneurs; il s'oublie et ne pense qu'à la vérité; il tâche d'être impartial comme elle, et, autant que peut y réussir un homme, il y réussit.

Nous ne le suivrons pas dans la réfutation qu'il fait des trois propositions de M. Jules Favre: 1° *La règle du célibat des prêtres est une institution contingente, humaine* (lisez, pour bien entrer dans l'esprit de l'orateur: *Contre nature, indifférente au christianisme, étrangère à l'Église des premiers siècles, violemment introduite dans la discipline actuelle, funeste à la religion et à la société)* ; 2° *La règle du célibat des prêtres n'a jamais fait partie de notre droit public; 3° La règle du célibat des prêtres a été définitivement proscrite après* 1789[3]. Voilà de grosses questions posées à l'historien, au canoniste, au jurisconsulte, ou plutôt hardiment tranchée à l'encontre de l'histoire, du droit canon et de la jurisprudence. Nous abandonnons à M. l'abbé Loyson le soin de le faire voir; on nous permettra de placer ici, au lieu d'analyser son travail, quelques-unes des réflexions que sa lecture et plus encore celle des discours prononcés à Périgueux nous ont suggérées.

C'est une chose étrange que la légèreté et l'assurance avec laquelle les

[1] Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1862 et du 1er février 1863, deux jugements, peut-être est-il vrai, du même écrivain, sur la *Sorcière*.

[2] Au moment où nous recevons l'*épreuve* de cet article, le *factum* dont nous parlons ici vient pourtant de recevoir son châtiment.

[3] *Débats sur la question du mariage des prêtres*. p. 14

hommes les plus autorisés d'ailleurs parlent souvent des dogmes, de la discipline et des intérêts vitaux du catholicisme. On ne prétend pas assurément, messieurs les réformateurs plus ou moins chrétiens de l'Église, vous fermer les sources de la théologie : au contraire, nous regrettons fort que vous les fréquentiez si peu et que vous trébuchiez à chaque pas toutes les fois que vous vous aventurez dans son domaine. Mais, puisque vous ne le connaissez pas mieux, pourquoi en discourir si facilement au hasard? Pour Dieu, prenez garde avant de dire : *Ceci est, ou n'est pas, une institution vraiment catholique* ; *cela est bon à l'Église ; voilà qui lui est funeste!* Ne croyez pas trop aisément connaître mieux les lois de l'Église que l'Église même, ni mieux servir ses intérêts, spirituels du moins, qu'elle ne saurait le faire! Si vous tenez, surtout, à demeurer catholiques, ne vous mettez pas étourdiment en travers d'un canon comme celui-ci du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que les clercs engagés dans les ordres sacrés peuvent contracter mariage, et que ce mariage est valide, nonobstant la loi ecclésiastique et le vœu, qu'il soit anathème[1]. » C'est un canon dogmatique, qui constate et détermine l'état, présent du moins, de la discipline catholique à l'égard du célibat des clercs ; et ces canons-là, sachez-le bien, enregistrés ou non par les parlements, acceptés ou méconnus dans l'ordre civil, ces canons sont reçus partout, en France comme ailleurs, des gallicans aussi bien que des ultramontains, dans le for ecclésiastique et dans l'ordre de la conscience. Permis à vous d'examiner si le *Code Napoléon* et les *Articles organiques* en tiennent compte, si le pouvoir civil a l'obligation ou le droit de prêter ici main-forte à l'Église sans aller contre aucun principe de la constitution française ; en un mot permis à vous d'examiner la question en jurisconsultes. Mais si vous voulez tenir un langage sérieux à des catholiques, de grâce laissez-là vos citations de saint Paul, de saint Cyprien et de saint Jérôme, et le fameux concile *in Trullo*, et le *fougueux Hildebrand*, et même Descartes et Newton, qui se sont occupés de tout autre chose! On pourrait vous conseiller encore d'abandonner certains lieux communs, bons pour quelques jurys de cour d'assise, peu dignes d'un auditoire de magistrats : *l'ordre admirable de l'univers, où tout se féconde, tout naît, tout se perpétue par cette merveilleuse loi de l'attraction et de l'amour; — cette loi du célibat qui détermine des passions qui dessèchent le cœur, et qui force des générations entières à offrir l'holocauste de leur propre nature à Dieu qui n'en veut pas ;* — et le reste[2]. Faut-il vous faire entendre, à notre tour, l'auteur de *la Sorcière*, alors qu'il n'était que bizarre et qu'il manquait plus de jugement et de goût que de sens moral et de génie ?

« Certes, disait-il, ce n'est pas moi qui parlerai contre le mariage ; cette vie a aussi sa sainteté. Toutefois ce virginal hymen du prêtre et de l'Église n'est-il pas quelque peu troublé par un hymen moins pur? Se souviendra-t-il du peuple qu'il a adopté selon son esprit, celui à qui la nature donne des enfants selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre saurait se priver pour donner aux pauvres ; mais il ne

[1] Session XXIV, canon 9e.
[2] *Débats*, etc., p. 15 et suiv.

pourra priver ses enfants! et quand il résisterait, quand le prêtre vaincrait le père, quand il accomplirait toutes les œuvres du sacerdoce, je craindrais encore qu'il n'en conservât pas l'esprit. Non, il y a dans le plus saint mariage, il y a dans la femme et dans la famille quelque chose d'énervant qui brise le fer et fléchit l'acier. Le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. Le prêtre était plus qu'un homme, marié ce n'est plus qu'un homme. — Et cette poésie de la solitude, ces mâles voluptés de l'abstinence, cette plénitude de charité et de vie, où l'âme chrétienne embrasse Dieu et le monde, ne croyez pas qu'elle puisse subsister entière au lit conjugal! Que deviennent ces méditations solitaires où l'âme se retrempe devant un crucifix, les rêves mystérieux et les sublimes orages où combattent en nous Dieu et l'homme? — C'était fait du christianisme, si l'Église amollie et prosaïsée dans le mariage, se matérialisait dans les soins de la famille. Dès lors, plus de force intérieure ni d'élan vers le ciel. Jamais une Église à prêtres mariés n'aurait enfanté les prodiges de l'art religieux, ni l'âme de saint Bernard, de Vincent de Paul ou d'un François de Sales, ni le génie de saint Thomas, ni tous ces ordres religieux, ni les savants et profonds bénédictins. A de tels hommes il faut le recueillement solitaire ou le monde entier pour famille. — Car voilà le chef-d'œuvre du christianisme : l'individu et les petites affections disparaissent devant les besoins spirituels et corporels de tous les hommes. Jésus-Christ a presque abandonné sa mère, pour embrasser le genre humain ; en mourant, il la remit à saint Jean, pour ne penser qu'à une chose, le salut du monde entier ; il a vécu vierge, il est mort vierge ; de là la grande consécration du célibat des prêtres! »

Voilà qui est d'un autre ton que de banales déclamations d'audience contre l'une des institutions les plus incontestées et les plus chères du catholicisme. M. Jules Favre n'avait que faire d'examiner la question du célibat ecclésiastique d'après l'Écriture sainte, les Pères et les anciens canons. On ne pouvait, à la vérité, trouver mauvais qu'il l'examinât en philosophe ; mais, à notre avis, il a été mal inspiré en se faisant l'écho de préjugés et de passions, qui, indignes d'avoir son talent pour organe, le trahissent et le rebaissent. Que ne demeurait-il sur le terrain juridique, le seul qui soit du domaine des tribunaux, le seul où la contradiction ne heurte pas trop aveuglément l'évidence, le seul où il soit possible de voir encore un problème à résoudre? C'est là qu'il jouit de tous ses avantages et qu'il nous est plus difficile, quoique moins désagréable, de le suivre. Nous ne doutons pas que M. Jules Favre ne regrette un jour son aventureuse excursion à travers l'histoire ecclésiastique et la théologie morale. Il verra qu'à Périgueux, comme ailleurs, l'unique question à porter devant la justice séculière est celle de savoir si la perpétuité du célibat ecclésiastique est, ou n'est pas, garantie par la loi civile. Le reste, chez un avocat, est affaire de rhétorique oiseuse, pour ne pas dire malsaine et sophistiquée.

M. l'abbé Loyson suit avec autant de respect que de vigueur son redoutable adversaire dans l'interprétation des textes de la loi et dans l'examen des autorités qui militent pour ou contre la jurisprudence de toutes les cours françaises. Nous nous contentons d'indiquer cette partie de son travail, la plus remarquable peut-être, et relativement la plus étendue. Nous nous

permettrons néanmoins de poser ici une simple question de bon sens, ou, si l'on veut, de philosophie sociale, que nous soumettons à l'avis d'hommes plus compétents.

Le mariage civil des prêtres, après leur exclusion du saint ministère, n'ayant aucun antécédent ni dans la jurisprudence antérieure à 1789, ni dans la jurisprudence postérieure à 1802, quoique les occasions d'en faire usage n'aient pas manqué ; tous les tribunaux supérieurs de l'ancien et du nouveau régime ayant, malgré le silence des textes purement civils, toujours considéré ce mariage comme contraire à nos institutions ; ne doit-on pas reconnaître, indépendamment de toute recherche érudite et de toute déduction savante, une adoption au moins tacite de la loi ecclésiastique sur le célibat par notre droit national ? consacré ou non par un texte positif, ce qui a toujours été regardé comme la loi, n'est-il pas en effet la loi ? Au contraire, un texte inerte et mort, dont une opinion, fausse tant que l'on voudra, aurait usurpé *longtemps et partout* la place, pourrait-il, se réveillant un beau jour de sa léthargie séculaire et sortant des mains d'un érudit ou d'un dialecticien, venir brusquement chasser l'opinion paisible, et reprendre la place occupée de temps immémorial par une idée vivante ? Supposons que depuis l'origine d'une loi, cette loi soit mal interprétée par toute la magistrature, que cette interprétation soit acceptée sans réclamation par le pays, que le pouvoir législatif, toujours debout et ne se faisant pas faute pendant soixante ans de remanier son œuvre, laisse subsister le contre-sens, qu'il réponde même par une leçon sévère à ceux qui lui demandent une rédaction capable de dissiper l'erreur, et considère leur proposition comme un *triste et malheureux projet*, *contraire à la jurisprudence établie*, *à la morale publique et à l'intérêt de la société*[1] : de bonne foi, le contre-sens ne sera-t-il pas devenu la véritable loi ? Ne devra-t-on pas le considérer comme substitué à la pensée première du législateur, et n'aura-t-il pas usurpé comme Jacob, malheureusement, si l'on veut, mais définitivement le droit d'Esaü ? Si le législateur, armé de son pouvoir et témoin de l'usurpation pendant soixante ans, se tait ; si, prié d'y mettre fin, il se tait ; à plus forte raison s'il rebute ceux qui prennent les intérêts de la loi dépossédée, on doit, ce nous semble, considérer celle-ci comme un enfant mort avant sa naissance, et la fille adoptive qui en a recueilli tous les droits dès l'origine doit conserver cet héritage.

Il nous semble donc que la jurisprudence unanime et constante des cours d'appel et de cassation, l'attitude du pouvoir législatif sous toutes les constitutions, l'opinion et les sentiments du pays, qui ne sauraient être douteux, le passé et le présent réunis, opposent, pour le moment, à l'application d'une loi contraire à la pratique actuelle, une fin de non-recevoir inflexible. Si le mariage des prêtres qui renoncent à l'exercice de leur ministère devient jamais légal en France, nous croyons qu'il ne peut le devenir que par une loi nouvelle. Les textes actuels fussent-ils en sa faveur, eût-il été réellement introduit dans la loi écrite par le législateur qui est

[1] Conclusions de rapports adoptés par les assemblées françaises en 1848 et 1851.

mort, il en serait sorti par l'usage et par le consentement manifeste du législateur vivant.

Mais a-t-il jamais été permis par la loi? Nous ne le pensons pas : on en jugera par le travail de M. l'abbé Loyson.

Supposé,— ce qui nous paraît le seul moyen sensé d'opérer un changement en matière aussi grave, — supposé que le pouvoir législatif s'empare enfin de la difficulté et se dispose à la résoudre, en quel sens devra-t-il la trancher, pour satisfaire les intérêts les plus légitimes? Sérieux problème, sur lequel nous n'hésitons pas, mais que nous n'avons pas ici la prétention d'approfondir. D'un côté, il faut respecter les principes de la liberté de conscience ; de l'autre, il y a des intérêts religieux, des intérêts moraux, un intérêt social à défendre. La liberté de conscience ! nous la regardons comme inviolable, et l'Église, quoi qu'on en ait dit, en tient plus de compte que personne. Mais pour combien de *ces hommes* est-elle vraiment en cause? Ne le fût-elle pour aucun, il y a des gens qui aiment à tirer les conséquences logiques des principes et qui voudraient qu'un prêtre, apostat de bonne foi, pût de bonne foi se marier. Eh bien, supposons ce prêtre de bonne foi, et laissons-le contracter mariage, si l'abjuration, supposée consciencieuse, de son caractère suffit pour lui en donner le droit. Mais elle ne suffit pas ; car c'est un droit auquel il a renoncé pour jamais, le jour de son ordination. L'Église lui demanda, ce jour-là, en échange du caractère ineffaçable qu'elle allait lui conférer, une promesse absolue, irrévocable, de garder le célibat ; et il promit. En vain il a depuis rompu avec l'Église : son engagement n'était pas subordonné à son union avec elle ; c'était un engagement absolu et immuable : s'il y avait mis la moindre réserve, l'Église lui aurait refusé son sacrement, — Alors on dira : c'est une affaire de conscience, un débat spirituel à vider entre l'individu et l'autorité spirituelle. L'autorité civile ne voit dans ce prêtre d'hier, revêtu aujourd'hui d'habits séculiers, qu'un citoyen ordinaire et ne lui refuse l'exercice d'aucun droit civil. — Cela serait vrai si l'autorité civile ne reconnaissait ni l'Église, ni l'ordination. Mais elle reconnaît l'une et l'autre. L'Église est une personne morale, admise à jouir dans l'État de certains droits, et parmi ces droits se trouve, expressément mentionné, celui de conférer l'ordination suivant les règles canoniques. Non-seulement ce droit est mentionné, mais il est protégé par la loi contre les ministres mêmes de l'Église, auxquels les *Articles organiques*, enjoignent de gouverner *suivant les canons reçus en France*[1] et interdisent d'ordonner des clercs qui ne réuniraient pas *les qualités requises par ces canons*[2]. Sans contredit l'un de ces canons, reçu partout, est celui qui exige des clercs promus aux ordres sacrés le vœu du célibat perpétuel ; l'évêque est donc obligé, d'après les *Articles organiques*, de demander ce vœu à l'ecclésiastique qui se présente pour recevoir le caractère sacerdotal. Voilà, par conséquent, une promesse solennelle et absolue faite à l'Église, qui est une personne morale reconnue par l'État ; une promesse à laquelle, pour d'excellentes raisons bien étrangères au misérable

[1] Art. 6.
[2] Art. 26.

mobile supposé par M. Jules Favre [1], l'Église attache le plus grand prix ; une promesse qui n'est pas indifférente aux intérêts moraux, à la paix, à la sécurité des âmes religieuses et de la société civile elle-même ; une promesse enfin dont l'objet est reconnu par l'État, qui se fait librement sous les auspices de l'État, que l'État exige ou peut exiger lui-même en vertu d'une loi incontestable : et l'on voudrait que l'État n'eût ni la pensée, ni la mission, ni le droit d'en garantir l'exécution ! Si l'évêque ordonnait un prêtre sans lui demander la promesse du célibat, l'État aurait le droit et le devoir d'intervenir, parce que le sujet ordonné manquerait évidemment d'une *qualité requise par les canons reçus dans toute l'Église;* l'État aurait encore le même droit, si l'évêque se contentait d'une promesse conditionnelle dont le prêtre pût s'affranchir en renonçant à son ministère, car ce ne serait plus la promesse *requise par les canons :* et si le prêtre veut se soustraire à cet engagement absolu, connu de l'État, autorisé, exigé par l'État, celui-ci devra demeurer indifférent et prêter les mains à cette infraction ; l'État devra considérer comme l'usage d'un droit la violation d'un serment dont il n'aura pas voulu dispenser ! Ce serait une véritable contradiction morale.

L'État, dit-on, suppose toujours la sincérité dans le changement des croyances religieuses. — Nous la supposerons avec lui, si vous le voulez ; mais il n'y a pas de croyances religieuses qui interdisent le célibat ; et quant à ces transfuges de l'autel, quel que soit le culte ou le genre de vie qu'ils embrassent, le respect de leur célibat n'est-il pas le meilleur moyen de montrer que leur séparation n'eut son principe dans aucune dégradation morale, mais dans une conviction sincère et dans une courageuse loyauté? Le sacrifice, voilà la pierre de touche de la véritable indépendance et de la dignité personnelle ! Êtes-vous encore capables de boire à cette coupe amère et généreuse ? Il me paraît que si vous l'étiez, nous ne vous trouverions pas devant ces juges. Vous pourriez monter dans une chaire protestante, et je comprendrais l'État qui, vous ayant accepté hier comme prêtre catholique, vous accepterait aujourd'hui comme ministre. On ne peut forcer l'homme qui vient dire : *je ne crois plus!* à célébrer la messe, à prêcher et à confesser. S'il prétend que le zèle de ses nouvelles croyances le pousse dans un autre temple, c'est peut-être une conséquence inévitable de certains principes de lui en ouvrir les portes et la chaire. Mais quand cet homme vient dire : *je suis las de vivre seul!* l'État peut lui répondre : « Tant d'autres, sans l'avoir juré, sont obligés de s'y résigner ! Regarde mes soldats, pendant sept années au moins de leur plus belle jeunesse ! Regarde mes marins, tant que j'ai besoin d'eux sur mes vaisseaux et pour mes expéditions lointaines ! Considère le mari veuf de cette femme vivante, ou la femme de cet homme que la justice a pour toujours séparé d'elle ! Ils n'ont et n'auront peut-être jamais ni compagnon, ni famille; ils n'ont rien fait pour être ainsi condamnés à l'isolement du cœur et de la vie; ils n'ont rien promis, rien voué, rien reçu de moi ni de la société en conséquence d'aucun engagement : et cependant ils se taisent, et si par hasard ils élevaient des réclamations, je serais sourd à leurs demandes ! » Encore une fois le

[1] *Débats*, etc., p. 23.

mariage n'est une obligation pour personne, et le célibat fidèlement gardé devrait se présenter de lui-même à ceux que l'on en veut délivrer, comme le dernier refuge de leur dignité.

Toute considération de personne mise à part, la cause portée devant le tribunal de Périgueux, nous paraît donc, d'un intérêt aussi minime pour l'équité et le droit qu'elle est d'un intérêt sérieux pour le corps sacerdotal, pour l'Église, pour la moralité et la sécurité publique. Ce n'est pas, certes, que le clergé n'eût à souhaiter lui-même la séparation de ces membres, à la vérité bien rares, qui demandent à se séparer de lui; mais, outre qu'il est mauvais de permettre sans nécessité à un malheureux de creuser un fossé de plus entre lui et son devoir, des motifs qu'on peut trouver exposés dans l'ouvrage de M. l'abbé Loyson et ailleurs feraient considérer comme déplorables, non-seulement par les catholiques, mais par tous les hommes sages, un changement de jurisprudence ou de législation sur le point délicat qui nous occupe. Sans être allé au fond de la question, sans y avoir porté ni recherches historiques, ni discussion de textes, ni toutes les considérations religieuses et sociales que nous aurions pu présenter ; en nous arrêtant aux simples réflexions qui nous ont paru les plus capables de frapper l'esprit d'un chrétien et d'un homme de sens, nous croyons avoir suffisamment établi que l'État ne porte pas la moindre atteinte à la liberté de conscience en refusant d'accorder le mariage civil aux prêtres contre la démission de leurs fonctions sacerdotales ; que la loi, parût-elle, — ce qui n'est pas, — autoriser ce mariage, tous les antécédents de la question devraient faire maintenir la jurisprudence actuelle jusqu'à l'arrivée d'une loi qui dissipât toute obscurité ; enfin, que le célibat ecclésiastique, cessât-il d'être garanti par le pouvoir civil, il n'en demeurerait pas moins une des règles les plus incontestables et les plus incontestées de la discipline catholique.

Telle est l'esquisse bien incomplète, et pourtant, à notre avis, assez concluante, où nous a conduit insensiblement le projet d'un modeste article bibliographique. Si nous avons parlé trop peu de M. l'abbé Loyson, nous ne l'avons jamais perdu de vue. Notre infidélité envers lui, du reste, aura pour les lecteurs cet avantage, qu'en abordant son livre, ils le trouveront plus nouveau : nous l'aurons signalé à leur attention sans le suppléer.

Nous ne terminerons pas sans indiquer aussi, ou plutôt sans rappeler à ceux qui prendraient intérêt au sujet les lettres éloquentes publiées en 1851 par Mgr Pavy, évêque d'Alger *sur le célibat ecclésiastique.* On y trouvera l'œuvre d'un historien, d'un écrivain et d'un évêque. — Nous y renvoyons en particulier M. Jules Favre, qui sûrement ne les connaissait pas lorsqu'il a prononcé son discours de Périgueux.

L'abbé Thibaudier.

NOTES SUR L'ORGANISATION DES TRIBUNAUX DE POLICE A LONDRES, par Georges Picot, avocat à la Cour impériale. — Paris, Cotillon.

On n'étonne que les optimistes en affirmant que notre législation criminelle laisse à désirer sous bien des rapports. Un discours très-remarqué, prononcé par M. Renault à la conférence des avocats, en signalait naguère les imperfections, et le gouvernement voudrait, dit-on, y apporter de sérieuses réformes; intention louable assurément, pourvu qu'elle n'aboutisse pas en fait à des projets de loi comme celui qu'on avait élaboré l'hiver dernier sur le Code pénal. Ce qui préoccupe actuellement, et la question est digne de tout intérêt, c'est de simplifier, d'accélérer la procédure correctionnelle; on assure qu'un projet de loi dans ce sens sera présenté dans cette session. La teneur n'en est pas connue, mais il serait à souhaiter que le législateur français s'inspirât, en partie du moins, de la procédure anglaise, qui, en matière correctionnelle, ne laisse rien à désirer pour la rapidité et la sûreté de la répression. Seulement, la législation anglaise, dont nous parlons souvent, nous est en réalité peu et mal connue. A moins de passer le détroit, on ne saurait, par exemple, comment étudier cette juridiction des tribunaux de police qui fonctionne à Londres depuis trente ans et y rend de si merveilleux services. Cette lacune donne un grand intérêt aux notes courtes, mais substantielles, qu'un jeune avocat, M. Georges Picot, a recueillies à Londres sur cette institution, et que l'actualité de la question l'a décidé à publier. Ce n'est pas un livre, mais le résumé d'une sorte d'enquête faite rapidement, l'auteur en avertit, mais faite, on le sent bien, avec conscience et sagacité. Ces pages sobres et claires peuvent être consultées avec plus de fruit qu'un gros volume qui émanerait d'un esprit moins net et moins judicieux.

On y voit cette juridiction naissant de la force des choses, créée d'abord pour les menues infractions commises par les enfants dans les rues de Londres, puis appliquée, sur la prière des délinquants, avant de l'être en vertu des lois, à toutes les contraventions de police et ensuite à certains délits avoués. L'organisation très-simple de cette juridiction une fois expliquée, et sa compétence définie, on la voit fonctionner. Le prévenu arrêté, c'est le premier acte de la procédure, on le suit au bureau de police, puis au tribunal, où il comparaît après une détention qui a duré d'une heure à vingt heures au plus, qui souvent même est complétement supprimée; on assiste à ce débat modeste, sommaire, mais qui présente la garantie d'une publicité telle, que le mode d'interroger du magistrat « montre à découvert sa pensée elle-même dans son travail intérieur. » Une garantie non moins précieuse, c'est la lenteur de l'examen, succédant à la rapidité de la procédure, cinq heures sont consacrées par chaque juge à juger en moyenne huit prévenus. Enfin, on entend prononcer la décision, qui peut aller jusqu'à une amende de 50 livres ou un emprisonnement de 6 mois, et on se rend compte de l'exécution de la sentence dans les prisons de Clerkenwell et de Newgate.

Le magistrat de police a d'autres attributions, car c'est à lui qu'aboutit d'abord toute infraction aux lois. Seulement, pour les crimes et délits qui excèdent sa compétence de jugement, il a une mission toute différente, dont l'objet principal est de régler le sort du prévenu jusqu'au jour du jugement définitif. Le juge fixe les conditions de l'élargissement provisoire, ou ordonne que l'accusé sera retenu en prison. Le premier cas est le plus fréquent, car la mise en liberté sous caution, si rarement accordée en France constitue en Angleterre, le droit commun. Elle *peut* être refusée par le juge, pour les crimes ou pour les délits spécialement déterminés; dans toutes les autres affaires, elle *doit* être accordée sur la demande du prévenu. Si, au contraire, le renvoi en prison est ordonné, le prévenu est traité, dans cette prison, « comme un homme qui n'a perdu qu'un seul de ses droits; la liberté de fuir. » On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, tout ce qu'il y a là d'enseignements pratiques et de rapprochements profitables avec notre législation. M. Picot a rendu un véritable service, en fournissant les éléments d'une très-utile comparaison aux jurisconsultes, aux publicistes et même aux hommes d'État, qui ne se préoccupent pas exclusivement de l'unité de l'Italie ou de la révolution de Grèce. Les soucis de la politique extérieure ont leur grandeur qu'il ne faut pas méconnaître, mais les questions de régime intérieur sont faites pour toucher, non davantage, mais de plus près; ne dédaignons pas les pacifiques conquêtes qui ne coûtent que très-peu d'or et pas du tout de sang, et, tandis que nous allons régénérer la justice mexicaine, n'oublions pas que tout récemment, dans une prison française, une femme a pu être *géhennée* au point de s'avouer coupable d'un parricide qu'elle n'avait point commis.

G. DE BOURGE.

TRAITÉ D'ANTHROPOLOGIE PHYSIOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE, par le Dr FRÉDAULT, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris.

Les manifestations en faveur du spiritualisme dans l'étude de la nature de l'homme se multiplient. Heureux signes du temps. Inattendus pour la plupart, ils trouvent cependant leur raison d'être dans les évolutions légitimes de la pensée philosophique. Depuis quelques années déjà, la science française s'honore des travaux de MM. Flourens et de Quatrefages. On n'a pas rendu une justice assez complète aux patientes études du Dr Godron de Nancy sur *l'espèce et les races*, non plus qu'au traité de l'*hérédité naturelle* par le Dr Lucas. Ici même, il y a peu de mois, on accordait un tribut de louange bien mérité au mémoire de M. Bouillier, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, sur le *principe vital* et l'*âme pensante*, ainsi qu'aux deux substantiels et concluants volumes de M. Tissot, de Dijon, sur *la Vie dans l'homme*. Ces travaux, à des titres divers, dignes de remarque, ont à peine ouvert le sillon, que voici

venir un livre écrit par un médecin, le Dr Frédault, qui aspire, dans le même ordre d'idées, à réaliser des mérites plus positifs et plus pratiques. M. Frédault s'est appliqué à présenter dans un ensemble complet et méthodique cette science de la nature de l'homme, dont depuis longtemps médecins, physiologistes et philosophes ont oublié ou méconnu le principe fondamental, qui est l'homme, étudié comme un composé naturel, formé d'une âme raisonnable, unie substantiellement à un corps. Pour l'auteur du *Traité*, la physiologie n'est pas simplement la description des fonctions organiques, élaborée dans un amphithéâtre de vivisection ou à la lueur du microscope. Il étudie l'homme dans ses causes, dans son unité, dans sa nature, dans l'ensemble et la coordination de ses actes, dans son individualité, dans les relations variées qui enchaînent et modifient tout ce qui se passe en lui. Aussi l'auteur, en toute vérité, a-t-il le droit de donner à son livre le titre de *Traité d'anthropologie*. C'est bien là en effet cette science de l'homme tout entier, œuvre lente de la tradition complète, dont chaque siècle, chaque période scientifique poursuit à sa manière la coordination et la synthèse.

Les philosophes de tous les temps furent tentés d'instituer l'anthropologie. Après tout, à quoi tendaient leurs systèmes, leurs conceptions métaphysiques, si ce n'est à expliquer les rapports réciproques établis entre Dieu, l'homme et le monde matériel. Par leurs côtés sérieux, la science d'aujourd'hui demeure solidaire des tentatives antérieures. La véritable science se défend d'être sectaire; sa synthèse doit être assez large pour pouvoir comprendre dans une unité féconde la part de vérité de tous les systèmes.

Ainsi a procédé la science de l'homme. Plus qu'aucune autre elle se rattache à cette science traditionnelle qui, par ses côtés utiles et définitivement acceptés, résume la pensée des hommes de génie à toutes les époques. Le moyen âge fonda l'école traditionnelle dans les sciences. Nous voyons la philosophie scolastique préparer de magnifiques matériaux à l'anthropologie. Albert le Grand en donne un sommaire complet dans son traité *de Creaturis*. On sait avec quelle puissance de dialectique saint Thomas d'Aquin épuise le sujet des facultés intellectuelles du composé humain. Nul autre docteur cependant n'a revendiqué avec autant de force les droits réciproques du corps et de l'âme. Il faut l'entendre définir cette âme végétative, tirée de la puissance de la matière, pour comprendre toute la valeur de cette part inférieure de l'homme, si fort déprimée et avec peu d'intelligence par les spiritualistes purs des temps postérieurs. Comment s'est-il fait que la scolastique, après avoir posé de pareilles prémisses, ait eu si peu d'influence sur les progrès des sciences naturelles? C'est là un sujet obscur, où les conjectures les plus opposées se sont évertuées sans résultat.

Le seizième siècle fut marqué par une rupture avec l'école traditionnelle, qui avait si sagement uni les éclairs du génie de l'antiquité aux lumières de la foi chrétienne. La renaissance galénique qui se manifesta dans la physiologie et l'anatomie fut une décadence doctrinale. Cette révolution n'était pas achevée que parurent Descartes et Bacon. Ces deux philosophes décidèrent de la scission désormais accomplie entre la théologie, la métaphysique et l'ontologie d'une part, et les sciences naturelles de l'autre. Descartes admet l'âme comme principe premier d'impulsion. Il la met à part;

puis il proclame que toute action du corps dépend des dispositions organiques. Il est sorti de cette déclaration une étrange physiologie : le système des tourbillons. Sous le coup de l'enthousiasme, les savants n'ont pas voulu s'en souvenir. Les doctrines d'opposition ont souvent de ces succès-là.

Moins élevée, moins spiritualiste que l'influence de Descartes, l'action de Bacon fut peut-être plus grande, tout au moins fut-elle plus générale. Ces deux influences se complétaient merveilleusement. L'illustre comte de Maistre a livré à la risée des savants la physiologie et la physique expérimentale de Bacon. C'était vraiment peine perdue. De cela la foule des intelligences vulgaires n'avait nul souci ; elle n'avait voulu voir dans le *Novum organum* que le dédain des causes métaphysiques, la doctrine de l'observation soi-disant pure, et la réduction de la science aux moyennes de la statistique.

Nous venons de dire que l'influence de Descartes et celle de Bacon se complétèrent. Quelques-uns s'étonneront de ce rapprochement. La grande école cartésienne du dix-septième siècle était finie; Leibniz, dès longtemps, en avait indiqué les côtés vulnérables, alors qu'en 1750, dans la préface de l'*Encyclopédie*, d'Alembert fit en France la renommée de Bacon. Le chancelier d'Angleterre fut constitué l'un des soutiens de l'école matérialiste du dix-huitième siècle. Il n'était point indigne de cette distinction. C'est ainsi que, jusqu'à nos jours, Bacon est demeuré une autorité considérable parmi les médecins et les naturalistes. Aujourd'hui encore, il semble à un trop grand nombre d'entre eux que sa méthode doive tenir lieu du génie des découvertes.

Sur ce même terrain des sciences naturelles et médicales, ce serait porter atteinte à la vérité des faits que de méconnaître une influence cartésienne. Il est évident qu'il ne s'agit point ici du cartésianisme tel que le concevaient Fénelon, Malebranche et Arnauld; mais d'un esprit particulier dont Descartes est assurément coupable, de même qu'en vertu des principes qu'il a posés on l'a rendu responsable des extrémités du spinosisme.

Cet esprit particulier est un esprit d'opposition à la tradition. Descartes, en rompant avec elle, avait presque séparé l'âme du corps : il sépara Dieu du domaine de la connaissance, c'est-à-dire de l'homme. Forçant les conséquences, ses successeurs plus ou moins légitimes ont récusé toute solidarité entre la science et les doctrines religieuses ; sur le terrain philosophique pur, on sait où a conduit cette science séparée. On a trop dédaigné d'apprécier la portée de ce divorce eu égard à l'étude de la nature. A bon droit, cette science séparée s'autorise du nom de Descartes et prend pour appui le *Discours sur la méthode*. Cette science vit parmi nous, et les préjugés du Baconisme eurent toujours ses plus ardentes sympathies.

C'en est fait, pour longtemps, de la physiologie et de l'anthropologie spiritualistes. La science séparée règne. Non-seulement on met l'âme à part, mais on va jusqu'à contester les propriétés vitales aux corps organisés. Il y eut des résistances et l'organicisme cartésien n'en triompha pas toujours. Il n'en demeure pas moins que l'esprit particulier, répandu par la philosophie nouvelle, l'a emporté. Ne pas conclure de nos répulsions que nous entendons réprouver les progrès acquis par la voie inquisitive de l'expé-

rimentation. Cette méthode a eu son temps, elle était nécessaire ; mais, avec elle aussi, arriva l'embarras des richesses. Le génie ne seconde pas toujours ces travaux de détails; il arrive un moment, et certains esprits le ressentent plus impérieusement que d'autres, où le luxe des matériaux accumulés fait ressortir davantage la nécessité de recourir aux formules doctrinales pour grouper les faits épars suivant les analogies et les similitudes, afin de les étreindre ensuite dans l'unité d'une conception qui résume la science et la réalise pour l'esprit.

Le matérialisme lui-même a eu ses essais de synthèse. Disons à la louange de l'esprit humain, que, s'il lui a été donné d'établir dans les sciences naturelles un sentiment d'hostilité continue, une défiance innée à l'égard de l'ontologie, le matérialisme néanmoins n'a pas de docteurs autorisés. Il est aujourd'hui ce qu'il sera toujours, une doctrine d'opposition, et voilà tout.

Mais c'est dans la position prise par le spiritualisme pour établir la résistance que nous constatons la plus grande victoire des doctrines issues du Baconisme.

Le spiritualisme devint timide, il crut se rendre fort en faisant des concessions : il se trompa singulièrement. La scolastique avait formulé la doctrine de l'âme, cause formelle du corps. Pour elle, l'homme est un composé naturel constitué par une âme raisonnable unie substantiellement à un corps. L'opposition cartésienne, et c'est là que se trouve le nœud de la question, n'accepta pas cette définition large qui admet le principe spirituel et la matière comme deux éléments relatifs, attribuant l'*activité* au principe spirituel et la *possibilité* au principe matériel. La scolastique ne nie rien ; elle tient compte de tout. Le spiritualisme admet un principe spirituel auquel il soumet la matière, il lui concède toute l'activité. La matière réduite à la *passivité* complète ne compte plus pour rien.

M. Frédault, recueillant l'enseignement du docteur Tessier dont il s'honore d'être l'élève, donne le nom d'*Ecole traditionnelle* à cette philosophie qui maintient la matière et le principe spirituel comme deux éléments relatifs. Il s'efforce ainsi de renouer la chaîne du véritable spiritualisme chrétien rompue par Descartes et il transporte derechef sur le terrain des sciences naturelles la définition scholastique du composé humain.

A son sens, et nous partageons complétement le sentiment qui l'anime, le spiritualisme pur est une doctrine incomplète. Si en des jours de lutte elle fut une protestation honorable, il n'est plus possible aujourd'hui d'en dissimuler l'insuffisance. Dans les sciences naturelles, au spiritualisme pur correspond le *vitalisme :* autre notion incomplète. Après deux cents ans d'expérience la stérilité du spiritualisme et du vitalisme éclate. De toute part on en a conscience. Comment expliquer autrement le mouvement de retour qui se prononce dans des camps si divers, partout ailleurs même que chez des catholiques, en faveur de la doctrine thomiste sur le composé humain?

On a beaucoup reproché à la scolastique de vouloir subordonner la philosophie à la théologie, et par la philosophie de vouloir soumettre toutes les sciences particulières à des dogmes religieux. Ce reproche est peu philosophique. N'est-il pas évident que toutes les vérités se tiennent, qu'une vérité ne peut être en contradiction avec une autre, et que la science ne saurait se

prétendre indépendante de la vérité? La science de l'homme qui se dit indépendante ne l'est pas le moins du monde. En effet, le vague spiritualisme de Barthez n'est au fond qu'une doctrine religieuse bien connue, le *déisme*. La philosophie matérialiste, qui nie plus ou moins explicitement toute existence spirituelle, implique et présuppose la négation formelle de l'existence de Dieu, l'*athéisme*. De sorte que c'est au nom du *déisme* ou de l'*athéisme*, c'est-à-dire au nom de l'affirmation et de la négation d'un dogme qu'on prétend faire de la science indépendante et libre? Mensonge.

L'école traditionnelle, qui revendique du moins le mérite de la franchise et de la netteté, ne se contente pas du vitalisme. Elle l'estime une conception insuffisante correspondant au spiritualisme vague dérivé du déisme. On va dire que nombre de médecins et de naturalistes chrétiens l'ont acceptée, et la professent encore. En matière de doctrines scientifiques, l'homme est par bonheur merveilleux d'inconséquence. Nous ne croyon rien apprendre à personne en disant que tels médecins ou naturalistes, chrétiens d'opinions et, ce qui vaut mieux encore, de conduite, trouvent le moyen de vivre en paix avec les doctrines les plus incohérentes, parfois même avec le matérialisme le moins mitigé.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de voir tant de gens faire montre de *vitalisme*. Vitaliste, on peut l'être de tant de façons! Qu'est-ce après tout que de se proclamer vitaliste? C'est tout simplement faire une réserve et dire que, dans l'homme, les animaux et les plantes, il y a un certain nombre de manifestations de la vie irréductibles aux propriétés chimiques et physiques de la matière. La déclaration est assurément vague. Elle engage même si peu, que nous avons vu M. Bérard, ce matérialiste de toutes pièces, qui professait naguère la physiologie à l'École de médecine de Paris, concéder des propriétés vitales. Le célèbre Barthez, de Montpellier, était duodynamiste. Il admit un principe vital différent de l'âme qui aurait ses lois indépendantes. Qui voudrait faire état du spiritualisme de Barthez? On sent tout ce qu'au gré de chacun ces conceptions ont d'arbitraire. Cette doctrine des propriétés vitales conduit au polydynamisme, c'est-à-dire à reconnaître dans l'homme autant d'êtres différents que l'on veut admettre de principes premiers; mais l'homme, comme tout être vivant, est un dans sa nature. Il n'est pas multiple, mais varié, dans ses manifestations.

Le vitalisme est une solution qui n'est pas scientifique, parce qu'elle conclut à laisser croire que dans l'homme il y a des actions purement physiques, d'autres purement chimiques, ce qui est contraire au principe de l'unité.

« Dans cette œuvre merveilleuse de l'union substantielle de l'âme et du « corps, dit M. Frédault, les deux natures du composé subsistent tout en« tières dans l'union, mais en acquérant toutes deux quelque chose: l'âme, « de pouvoir exercer des puissances qui resteraient sans acte en dehors « du corps; les éléments matériels, de se sublimer dans un composé tout « nouveau et de réaliser des propriétés qu'ils n'auraient jamais eues en de« hors de cette union.

« Les deux natures, subsistant entières dans cette union, n'en sont pas « moins unies de telle manière, qu'elles participent toutes deux à tout acte

« qui émane du composé; car dans les actes les plus spirituels où les puis-
« sances de l'âme agissent dans l'immatérialité, l'œuvre ne peut se produire
« sans la participation du corps, et dans les actes les plus inférieurs, où, tout
« semble-t-il, se passe, par des propriétés matérielles, celles-ci ont une
« puissance et une modalité où l'âme se fait sentir. En résumé, un acte
« quelconque étant produit, il a lieu dans l'unité et au profit comme au
« désavantage de tout l'être. De sorte que les actions de l'être humain sont
« l'œuvre du composé tout entier. L'âme est la forme active du corps et lui
« est substantiellement unie : *Actiones sunt compositi.* »

En médecine, l'importance de cette question est immense. Il faut tout d'abord éloigner de la physiologie les explications purement mécaniques chimiques ou physiques. — *Actiones sunt compositi*, c'est-à-dire ce sont *les lois particulières de la vie* qu'il faut examiner, non des lois du monde matériel pur, ou des lois du monde purement spirituel. Le phénomène physiologique est tout particulier. Il requiert des lois spéciales; ce n'est pas un élément matériel quelconque qui fait le corps, ce sont les éléments nécessaires à sa composition et aux actes qu'il peut accomplir; de sorte que l'acte tient, en quelque chose, de l'élément matériel qui y figure. L'âme, étant unie au corps comme sa forme active, le corps est uni à l'âme comme l'élément *possible* de son activité; et ainsi l'acte n'est pas de l'un ou de l'autre séparément, mais bien du composé naturel qu'ils constituent.

Tel est le point de départ du livre du docteur Frédault. Nous voudrions avoir fait pressentir l'ampleur de cette doctrine de l'unité de l'homme. Certes il faut qu'il y ait en elle un principe de vie, un cachet de vérité et d'autorité singulièrement forts, pour renaître ainsi dans la science après tant et de si étranges vicissitudes.

S'il y avait au monde un événement inattendu, c'était assurément cette restauration des définitions scolastiques. Enseignée avec éclat dans les écoles du moyen âge, la doctrine du composé humain fut délaissée, mutilée, dénaturée par des théories incomplètes. Il semblait qu'elle fût mise en oubli; l'Église catholique seule en gardait précieusement la mémoire. La tradition s'en conserva dans les écoles de théologie; mais depuis longtemps, pour elle, tout prestige scientifique était disparu. Elle ne sortait pas du sanctuaire. En France surtout, même les membres du clergé qui philosophaient faisaient de la philosophie séparée.

Les désillusions, les vaines expériences, l'inutilité des compromis, la stérilité des doctrines incomplètes ont déterminé les savants à revenir à saint Thomas, et d'autant plus volontiers que, pour eux, revenir à la scolastique, ce n'est pas se reprendre à la tradition d'un seul maître ou aux errements d'une secte : c'est adhérer à la science universelle, qui a relié la chaîne des grands esprits dans le domaine de la connaissance. Aussi bien Leibniz avait-il déjà pressenti ce retour vers les maîtres du moyen âge; dans une lettre à Arnauld il s'est exprimé avec regret touchant le délaissement dont les savants se sont rendus coupables à l'égard de la scolastique et sur l'utilité qu'il y aurait à y revenir. Maine de Biran, au commencement de notre siècle, avait médité la réalisation d'un vaste traité d'anthropologie. Ses fortes méditations l'avaient conduit à distinguer trois

vies dans l'homme. Maine de Biran était devenu duodynamiste; mais cette conception devait demeurer incomplète chez lui comme chez les autres. Hors de France, en Espagne, en Italie, la doctrine de saint Thomas fut toujours prépondérante, même dans la philosophie extérieure au sanctuaire, témoins les œuvres de Rosmini et de Balmès.

Les aspirations vers la reconstitution de l'anthropologie ne cessèrent pas, mais il faut arriver jusqu'à ces dernières années pour les voir s'exprimer en témoignages de plus en plus vifs. Dès 1840, le docteur Tessier, qui a si énergiquement travaillé pour introduire le spiritualisme chrétien dans toutes les branches de la médecine, enseignait à ses élèves la définition thomiste du composé naturel de l'âme et du corps. La venue du P. Ventura en France a contribué à la diffusion de cette doctrine. Les travaux de MM. Bouiller, Tissot et de quelques autres sont de date plus récente. Ce sont là des œuvres de critique et de polémique ; elles ont déblayé le terrain, elles ont préparé les esprits; mais il n'avait encore paru aucune œuvre dogmatique mettant aux prises la doctrine avec les aspects et les exigences de la science moderne. Au docteur Frédault était réservé le mérite de cette tentative. Un esprit familier avec les matières philosophiques, dès l'abord, en mesurera l'importance; il verra la science d'Albert le Grand et de saint Thomas en présence des investigations modernes, tous les progrès acceptés en psychologie et en métaphysique, aussi bien qu'en anatomie et en physiologie expérimentale. C'est merveille de voir le relief, la puissance, la chaleur communicative introduits dans ces sujets difficiles sous le souffle de cette doctrine des actions du composé. Cette science vit. Elle s'abstient de polémique inutile, mais elle s'applique d'autant plus en circulant à travers ce terrain toujours exploré, mais toujours neuf, de l'activité vitale, à en apprécier tous les modes.

Nous croirions être par trop incomplets si nous ne retracions pas en quelques traits rapides le plan assurément nouveau qui dirige cette belle conception du docteur Frédault.

Le sujet du livre est l'homme. Il est d'abord posé dans l'unité de son espèce. Il n'y a pas plusieurs natures d'hommes : par conséquent, il n'y a qu'une seule physiologie. La connaissance de la nature de l'être par ses *causes* principales est la question traitée immédiatement après celle de l'espèce. *L'activité formelle* pour l'âme et la *possibilité* pour les activités matérielles sont posées comme les deux causes primordiales. Viennent ensuite les *causes efficientes* et les *causes finales*. C'est dans le sens et la valeur de ces quatre genres de causes qu'est établie la nature de l'être. La cause matérielle indique ce qu'est et ce que peut être le *substratum* humain passible de l'activité. Par la cause formelle nous voyons comment l'activité peut se développer dans l'union de la forme avec la matière. — La cause efficiente montre comment l'acte s'accomplit. Enfin la cause finale dévoile le commencement de l'acte, son évolution et son terme, en faisant voir comment et pourquoi il naît.

Voilà une sèche nomenclature; elle n'indique que des lignes, mais on ne saurait trop dire quelle séve circule dans cette exposition. Il faut recommander surtout le chapitre sur l'âme, cause formelle. Le sujet est épuisé, mais

sans prolixité. La chaleur de conviction de l'auteur l'anime d'une rare clarté. Plus dur, plus sec, le chapitre des causes finales trouvera peut-être moins d'adhésion immédiate. Il y a là pourtant une abondante science, la révélation d'une infinité de points de vue nouveaux ; mais combien nous sommes encore peu habitués à cette fusion des éléments métaphysiques avec les actes du composé organique !

M. Frédault réinstalle dans la physiologie la division des actes de l'homme vivant telle que l'avait instituée la scolastique. Trois activités principales président aux actes de la vie. Il y a les actes de la *vie végétative*, les actes de la *vie animale* et ceux de la *vie intellectuelle*. Nous recommandons, dans le chapitre des *actes végétatifs*, les pages qui traitent de la formation du sang et de *sa circulation*. L'auteur fait preuve d'une grande finesse d'analyse et de vues ingénieuses. Les actes de l'*ordre animal* sont les phénomènes de sensibilité, d'impulsion, de mouvements. L'étude des *actes intellectuels* complète celle des actes animaux en leur donnant toute leur valeur.

Ces différents actes une fois décrits, il faut, dans une vue d'ensemble, en saisir la coordination, l'unité, en d'autres termes, les relations. Ceci est évidemment la partie la plus neuve du travail de M. Frédault. C'est aussi la plus attrayante. On est charmé par les efforts d'intelligence, de raisonnement et de fine observation auxquels il se livre pour apprécier le jeu, l'agencement, les réactions, les nuances si multipliées des actes de l'homme vivant.

Les esprits philosophiques ne seront pas moins satisfaits par le chapitre sur les *modalités*. Ici l'homme est étudié dans l'ensemble de son existence, selon les manières d'être où il se peut trouver. Dans l'espèce humaine, trois genres de modalités se présentent : les *races*, les *personnes de la famille* (l'homme, la femme et l'enfant), l'*individualité*. Pris isolément, l'individu offre d'autres genres de modalité : les habitudes, les caractères, les tempéraments, la santé, la veille et le sommeil.

Une étude de la vie et de la mort ou de l'évolution vitale, complète ce beau traité dont nous voudrions avoir fait comprendre l'ordonnance. Dans le dernier chapitre, à propos de la décomposition putride du cadavre, l'auteur propose une théorie très-remarquable pour expliquer la génération de ces êtres inférieurs qui naissent des particules matérielles au moment de leur dissolution. Après avoir examiné toutes les théories proposées pour expliquer ces générations dites spontanées des infusoires, et en avoir prouvé le néant, M. Frédault démontre que l'expérimentation pure est impuissante à terminer le débat. La puissance génératrice spéciale révélée dans ces milieux putrides ne serait, d'après sa théorie, que la continuation d'un mouvement formateur, communiqué par l'activité vitale à des molécules organiques qui s'en détachent à l'instant de la dissolution. Ces générations secondaires sont d'ordre inférieur. Dernier retentissement de l'activité vitale dans des molécules que la vie supérieure et normale vient d'abandonner, elles témoignent quelques instants encore de la puissance végétative de la matière. Remarquez que ces êtres n'ont qu'une vie éphémère de quelques heures. Ils ne peuvent sans péril de mort être transportés hors de leur milieu générateur. M. Frédault, après avoir déterminé toutes les limites de

son sujet, conclut que des *dispositions séminales* préexistantes dans les corps putréfiés, sont seules capables de rendre compte des générations spontanées.

Abordant une matière aussi complexe, et la traitant à un point de vue aussi nouveau, M. Frédault devait s'attendre à voir s'élever devant son œuvre des doutes, des difficultés, tout au moins des objections.

Dominé vraisemblablement par des exigences dont il n'a pu triompher, l'auteur a dû se restreindre à un seul volume : de là une condensation trop forte des matières, d'où, parfois, de la sécheresse et un défaut de développement regrettable pour certains sujets. Le chapitre des facultés intellectuelles, celui des relations, d'autres encore ont souffert de ces exigences. L'auteur aurait pu humaniser davantage les chapitres qui traitent des causes *efficientes* et *finales;* les *affections animales* auraient pu être plus travaillées et se pénétrer davantage, il semble, du souffle moderne. Nous sommes d'autant plus autorisé à demander à M. Frédault d'être complet, que le principal mérite de son livre et ses côtés distingués résident justement dans la chaleur intime et continue avec laquelle il a su animer d'une idée féconde une œuvre aussi considérable.

M. Frédault s'exprime en termes sobres et concis. Il ne procède pas par tirades éloquentes contre ses adversaires matérialistes ou autres. Il se défend encore davantage de banales effusions de sentiment en faveur du spiritualisme. Il n'aime pas la déclamation, cette ressource quotidienne d'écrivains dignes d'ailleurs d'attention ; tout son art consiste à étreindre vigoureusement son sujet, à en épuiser toutes les aspects. — C'est véritablement une idée nouvelle mise au service de la science spiritualiste avec l'énergie d'une conviction profonde et une persévérance peu commune.

Ce livre s'adresse aux savants de toutes les classes, aux naturalistes et aux médecins. Avant tout, ce sont ceux-ci que l'auteur voudrait convaincre; car, la science de l'homme étant une fois conçue sur ces bases solides des définitions scolastiques, il doit en résulter une révolution qui en régénérerait toutes les éléments. Les conséquences en seraient immenses, car pour une intelligence droite et convaincue toutes les questions sont solidaires.

Nous osons appeler sur le livre de M. Frédault l'attention sérieuse des professeurs de philosophie et des membres si nombreux du clergé qui se préoccupent de cette question toujours nouvelle de l'union de l'âme et du corps. Ils trouveront ici les lumières les plus autorisées, les plus doctes, sur les relations fonctionnelles, plus connues sous le nom de sympathies, sur l'étude si complexe des passions des tempéraments et des affections sensibles. En conscience, touchant ces sujets délicats, nos prêtres se contentent trop souvent de pitoyables manuels, non-seulement pauvres de science et de vraie doctrine, mais, ce qui est pis encore, inconvénants par le luxe de certains détails. Le clergé et tous les catholiques doivent avoir à cœur le succès d'un ouvrage qui atteste à si haut point l'intime pénétration de la doctrine catholique dans des rangs de la société oú naguère, comme doctrine scientifique tout au moins, elle demeurait sans action.

Le monde religieux, les membres du clergé vivent de l'opinion banale que

le corps médical est le refuge assuré du matérialisme. Il y aurait ici plus d'une grave réponse à faire à la société, solidaire plus qu'elle ne le pense des mœurs et des habitudes doctrinales d'une classe d'hommes avec lesquels elle vit en rapports intimes et quotidiens. Qu'il nous soit seulement accordé de dire que le *Traité d'anthropologie* du docteur Frédault, si fort de science, si franc dans son exposition doctrinale, doit désormais mettre les médecins à l'abri de l'universalité d'un reproche trop souvent formulé avec une légèreté inconsciente, plus voisine de l'injustice que de la sévère expression d'un jugement motivé.

Dr EDOUARD DUFRESNE.

LES PSAUMES D'APRES L'HEBREU

TRADUCTION EN VERS, PAR M. FRANÇOIS DE LA JUGIE.

« Il faut, disait saint Jérôme, réciter les psaumes absolument comme on le fait dans l'église, et cependant il faut savoir ce que contient la *vérité hébraïque*. Autre chose est ce qu'il faut chanter dans l'église à cause de l'antiquité, autre chose ce qu'il faut savoir pour la connaissance de l'Écriture. » « Ceux qui recherchent le sens littéral, disait à son tour Bossuet, doivent recourir aux sources hébraïques. C'est ce que les Pères, c'est ce que Théodoret et Chrysostome font partout. Pour saint Jérôme, il fut tellement favorable à la *vérité hébraïque*, que, malgré la traduction des Septante, consacrée non-seulement par l'usage de l'Église catholique, mais par les Évangélistes et les Apôtres, il ne craignit pas, au quatrième siècle de l'Église, d'entreprendre, d'après les sources hébraïques, une traduction nouvelle... Les Pères reconnaissent qu'il y a dans le texte hébreu quelque chose de plus vrai et de plus sûr. »

Voilà les raisons pour lesquelles on a entrepris dans toutes les langues, depuis le seizième siècle, un si grand nombre de traductions de la Bible d'après l'hébreu. Ces raisons ont été contestées au temps de saint Jérôme et depuis, mais personne assurément ne voudrait plus aujourd'hui en nier la légitimité, ni condamner d'une manière générale les traductions du texte primitif, surtout quand leurs auteurs formulent expressément les réserves nécessaires en faveur de notre Vulgate, seul texte officiellement approuvé dans l'Église catholique en tant qu'expression de l'intégrité de la doctrine révélée.

Traduire le grec des Septante, c'est faire une version d'une version notoirement imparfaite.

Traduire les psaumes d'après la Vulgate, c'est s'éloigner d'un degré de plus de la source première.

Mais puisque tant de traductions des psaumes d'après l'hébreu ont déjà vu le jour, quelle est l'utilité d'une traduction nouvelle? En second lieu,

si l'auteur a eu réellement en vue de reproduire le sens littéral du texte sacré, et si c'est dans ce but qu'il a traduit l'hébreu plutôt que le latin de la Vulgate, comment s'est-il imposé la gêne extrême de la versification française? Ce sont là deux questions que provoque, à la seule lecture de son titre, le livre que nous annonçons.

Pourquoi une traduction nouvelle?

Parce que, d'une part, il est dans la nature des choses que la traduction de la Bible demeure toujours imparfaite, et que, de l'autre, il est au pouvoir de l'homme et dans ses désirs de l'améliorer sans cesse.

Il existe entre deux langues, surtout quand l'une est antique et l'autre moderne, quand l'une est l'expression du génie de l'Orient et l'autre du génie de l'Occident, de telles différences, que les idées, les sentiments, les nuances, l'harmonie de l'une, ne peuvent entièrement passer dans l'autre. Une poésie hébraïque, par exemple, ne sera jamais adéquatement reproduite dans le langage moderne. Comment, par exemple, la langue française, si régulière dans sa marche, si rebelle à l'inversion, si réfractaire aux fortes ellipses, surtout quand celles-ci embarrassent la logique et nuisent à la clarté, pourrait-elle rendre l'idiome le plus concis du monde, le plus elliptique, le plus hardi, le plus original et le plus indépendant? L'écrivain moderne doit accepter les tyrannies de l'usage et des grammairiens. Il ne suffit plus aujourd'hui de se comprendre et d'être compris, il faut parler et écrire selon des lois très-justes, comme lois générales, et vexatoires dans une foule de cas particuliers.

Même deux langues sorties depuis longtemps de l'état de primitive spontanéité régies par l'implacable grammaire, enchaînées par l'usage, soumises à une inexorable logique, ne peuvent marcher dans deux voies exactement parallèles, se suivre dans leurs inversions, leurs détours et leurs inévitables caprices. Voyez Homère et Virgile. Tels que les poëmes du premier nous sont parvenus, polis et limés par les Aristarques grecs, purgés sans doute de maintes hardiesses du génie que les grammairiens offusqués auront impitoyablement rayées comme des barbarismes et des solécismes vulgaires, ces poëmes nous offrent l'image de cette parfaite correction dont la langue de Virgile est le modèle accompli: cependant où est la traduction adéquate de l'*Iliade* et de l'*Enéide*?

Ce sera la gloire de ces génies immortels de ne passer jamais tout entiers dans n'importe quelle prose, dans n'importe quelle versification, et de n'avoir d'égal à leur œuvre que cette œuvre elle-même.

Une traduction adéquate et parfaite est l'idéal qui ne peut jamais être atteint, mais, nous nous hâtons de l'ajouter, l'idéal dont on peut se rapprocher sans cesse. L'œuvre des devanciers doit donc stimuler ceux qui les suivent; le succès des premiers préparer ceux des seconds. C'est un champ où l'on peut toujours moissonner. Ici rien n'est fait définitivement, puisqu'il reste toujours quelque chose à faire. D'ailleurs, telle est la dure condition des traductions en langues vivantes, quelle que soit leur première faveur: elles vieillissent très-vite, tandis que l'original demeure toujours jeune dans son immortelle beauté; et l'on peut appliquer à la Bible et à ses traducteurs ces paroles du psaume: *Ipsi peribunt, tu autem permanes: et omnes sicut*

vestimentum veterascent; et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur, paroles traduites ainsi par M. de la Jugie :

> Ils périront ; toi seul demeures, Dieu vivant !
> Ils s'useront ainsi que s'use un vêtement,
> Comme un manteau qu'on renouvelle !
> Mais toi, tu ne connais ni fin ni changement !

L'Église catholique, qui aime à retracer sur la terre la fixité des choses divines, s'est réfugiée, contre la mobilité et les changements, dans le texte latin de la Vulgate, devenu pour elle, par la consécration du temps et l'intégrité doctrinale, comme un second original ; mais elle ne blâme point, quand les intentions sont droites, les généreux combats que se livrent, sur le terrain des lettres et de la philologie, les traducteurs de toutes les nations, prétendants ravis et charmés, aspirant sans se rebuter à la conquête définitive d'une beauté qui ne se laisse point conquérir et ne se donne jamais tout entière. C'est assez, pour prix de leurs efforts et pour leur gloire d'emporter son image dans leur cœur, de la reproduire dans leurs livres : trop heureux si cette image retrace un trait de plus et quelque charme jusqu'alors inconnu.

Nous ne sommes pas riches en France sous le rapport des traductions de la Bible d'après l'hébreu ; il ne nous sied point de nous montrer dédaigneux. Une traduction nouvelle des psaumes calquée sur l'original serait accueillie avec empressement, si une mortelle indifférence à l'endroit des choses les plus belles ne glaçait aujourd'hui beaucoup d'âmes. Possédons-nous une seule traduction des psaumes d'après l'hébreu qui se soit jusqu'ici élevée, je ne dis pas à la célébrité, mais à la simple notoriété?

Toutefois le moyen de reproduire plus fidèlement dans notre langue les beautés inédites, les fines nuances du texte original, est-il la versification? N'est-il pas permis d'en douter, lorsqu'on sait les entraves extraordinaires, la gêne exceptionnelle qu'imposent les règles de la poésie française, la rime, la mesure du vers et les susceptibilités de l'oreille? La prose n'eût-elle point offert un moyen plus facile et plus sûr? On dit, je le sais, que la poésie ne peut être traduite que par la poésie et l'harmonie par l'harmonie. Mais Fénelon, mais Chateaubriand, mais Bossuet et tous nos grands prosateurs, n'ont-ils pas prouvé que la prose pouvait être harmonieuse et poétique? Cette question, autrefois partageait les esprits, mais n'est-elle pas désormais jugée, et nos grands poëtes n'ont-ils pas quitté aujourd'hui les vers pour la prose? « Le rhythme hébraïque, comme l'avoue M. de la Jugie lui-même, consiste moins dans le nombre et la mesure des syllabes que dans la coupe symétrique des membres de la phrase se renvoyant l'un à l'autre la clarté en même temps que l'harmonie. » Dès lors pourquoi imposer à une traduction un rhythme, un nombre que le texte lui-même ne connaît pas? Sans doute on peut paraphraser en vers français d'une manière admirable les chants du prophète d'Israël ; mais peut-on les traduire? Aujourd'hui une philologie exacte, et le sentiment plus éclairé et plus respectueux de l'antique, ne permet plus de confondre la paraphrase avec la traduction. On s'est empressé depuis trente ans de remplacer les traductions trop libres du dix-septième

siècle et du dix-huitième par de nouvelles traductions beaucoup plus littérales: cet empressement n'est-il point la condamnation de toute traduction versifiée, quel que soit d'ailleurs le talent avec lequel elle est faite?

Voilà les réflexions que faisait en lui-même l'auteur de ces lignes avant d'avoir lu le livre de M. de la Jugie. Mais il doit avouer aujourd'hui que la lecture de la nouvelle traduction a un peu modifié son jugement. Je ne suis plus tout à fait aussi convaincu de l'impossibilité de rendre exactement en vers français un texte ancien. L'auteur a presque gagné son procès; mais j'ajouterai que, même après l'épreuve dont il est sorti victorieux à plusieurs égards, je ne conseillerais à personne de la tenter après lui. Il me reste des doutes sur l'excellence du procédé ; je ne partage pas l'assurance de l'écrivain.

« On s'est demandé quelquefois, dit M. de la Jugie dans sa préface, si les poëtes et même les poëtes lyriques ne devaient pas être de préférence traduits en prose. Je ne discuterai pas cette question *qui n'a pu naître que de l'impuissance de faire des vers et de l'amour du paradoxe.* Ne s'est-il pas rencontré un jour un académicien spirituel, lauréat de dix concours, pour soutenir que les odes en prose étaient les meilleures? Il est vrai que ses odes en vers n'étaient pas bonnes. Je me contenterai de dire, à propos de clarté, que, même sous ce rapport, la traduction en vers des psaumes me paraît avoir d'incontestables avantages. »

Dussé-je être accusé par l'auteur d'impuissance à faire des vers, accusation qui serait assurément très-fondée, je ne suis point convaincu que, *même sous le rapport de la clarté*, la traduction en vers des psaumes ait d'incontestables avantages. M. de la Jugie parle de la facilité que procure la poésie de grouper dans une strophe un certain nombre de versets, ce qui, sans briser le psaume, le divise de manière à reposer le regard et l'attention. J'avoue que l'auteur a usé de ce moyen avec un grand bonheur, et qu'il a ainsi répandu de la clarté dans sa traduction, en distinguant les idées et en établissant des coupures et des repos habilement ménagés. C'est un avantage réel de sa traduction. Mais ces divisions, ces repos, serait-il impossible de les établir dans une traduction en prose ? M. Renan, qui a si étrangement abusé du procédé, a du moins prouvé dans sa traduction du Cantique des Cantiques qu'il était applicable.

« Ce n'est point par le besoin d'être clair, dit encore M. de la Jugie, que je me suis quelquefois laissé aller à la paraphrase. *J'y ai été conduit par le devoir d'obéir au génie de notre langue poétique*, et peut-être par la secrète puissance de ce préjugé, accrédité parmi nous que la paraphrase seule était possible. On s'était accoutumé à ne voir dans le psaume qu'un texte à développer ; on le voyait en quelque sorte dans ces développements, et il y était parfois tellement fondu, qu'on aurait eu bien de la peine à en retrouver quelques parcelles. Lorsque, après avoir commencé par la paraphrase, j'ai eu le courage de la sacrifier, je me suis toujours convaincu que, pour arriver à une traduction sobre et fidèle, il suffisait d'une volonté persévérante. Ainsi, ce qui paraît simple et naturel est souvent ce qui a coûté le plus d'efforts à l'écrivain. »

Nous aurions aimé à voir l'écrivain renoncer plus complétement à des

préjugés accrédités ; mais alors tout obstacle n'aurait pas disparu, le traducteur se serait encore trouvé aux prises avec *le génie de notre langue poétique* et condamné à des efforts qui, il faut bien le reconnaître, sont dans la nouvelle traduction plus d'une fois restés impuissants.

Pour être sincère, je dois déclarer que l'exactitude de la traduction que l'auteur a poursuivi avec un courage si louable et au prix de tant de veilles, a nui en plus d'un endroit à la perfection de la strophe. On y trouve des mots abrupts, çà et là de l'obscurité, des chutes malheureuses, quelques vers faibles et prosaïques. Telle expression noble et sonore dans l'hébreu n'a en français qu'un correspondant peu harmonieux, trop vulgaire pour la poésie. Le vers final d'une strophe doit toujours être le meilleur, le plus nerveux ou le plus imagé : cependant, plus d'une fois dans l'agencement des strophes de M. de la Jugie, cet effet, que le lecteur attend, ne se produit point et la gradation nécessaire est complétement manquée. Puis il a fallu ici retrancher un mot, là ajouter une épithète, image étrangère au texte. La nécessité de la rime, le besoin de la mesure, nous le savons, en faisaient une obligation ; mais n'est-ce point là un inconvénient de la traduction versifiée, inconvénient plus grave quand il s'agit de la Bible, texte sacré que le lecteur voudrait voir conserver dans toute son intégrité ? La prose ne condamne point le traducteur à ces inconvénients manifestes ni à ces infidélités inévitables.

Quoi qu'il en soit de la question de savoir s'il faut traduire la poésie de la Bible en prose ou en vers, tout appréciateur impartial reconnaîtra les qualités éminentes de l'œuvre de M. de la Jugie. Il nous a donné ce que nous n'avions pas et ce que j'aurais cru impossible, une traduction en vers des psaumes d'après l'hébreu; oui, une traduction, et non point une paraphrase. La versification est presque toujours facile et élégante; le rhythme est habilement varié. On y sent partout l'homme de goût, le poëte exercé et fleuri, le littérateur délicat, souvent l'inspiration, toujours le talent. Mais d'autres plus compétents loueront avec plus d'autorité ces divers mérites. Il en est un autre qu'il m'appartient de signaler : c'est que la sincérité et la vivacité du sentiment religieux domine, du commencement à la fin du livre, la préoccupation du littérateur. Il sera évident pour tout le monde que cette traduction est l'œuvre d'un chrétien sérieux et convaincu. Le traducteur prie dans ses beaux vers et entraîne le lecteur à prier avec lui. On pourrait, et ce n'est point là à mes yeux un médiocre éloge, emporter ce livre avec soi au pied des autels, afin de s'y entretenir avec Dieu. Pourrait-on en dire autant des odes plus brillantes, mais aussi plus profanes de J. B. Rousseau?

Il est vrai que le lecteur est préparé à cette émotion religieuse par une introduction dans laquelle l'auteur révèle son âme et sa foi, ainsi que les circonstances touchantes au milieu desquelles il a entrepris, poursuivi et achevé une œuvre qui lui a coûté plus de temps et de labeurs qu'on ne pourrait dire. Ce long labeur est vite devenu pour lui une source vive de consolations. Il cherchait d'abord dans les psaumes la beauté littéraire, et tels passages qui se laissaient plus facilement saisir par le vers et enlever par la strophe; mais, à mesure qu'il s'avançait dans ce travail, un attrait supé-

rieur et invincible le retenait. « J'éprouvais, dit-il, quelque chose de semblable au ravissement du prophète, lorsque, après avoir admiré la splendide parure de la royale fiancée, il s'écrie : *Omnis gloria filiæ regis ab intus.* Cette gloire intérieure, cette beauté souveraine, c'était la Vérité religieuse; Vérité qui par intervalle brille d'un tel éclat dans les psaumes, qu'on se demande si à l'homme d'un esprit droit et d'un cœur sincère il ne devrait pas suffire, pour être chrétien, de l'y contempler. C'est sous le charme austère de cette beauté que je continuai et que j'achevai l'œuvre commencée. »

Je voudrais, avant de finir, citer ici quelques strophes des psaumes traduits par M. de la Jugie ; et, au milieu de tant de beaux vers, ne sachant comment fixer mon choix, j'en emprunte quelques-uns au psaume *Miserere*, cette voix du cœur contrit qui retentit partout dans ce temps de pénitence quadragésimale.

Dieu, prends pitié de moi dans ta miséricorde ;
Pardonne-moi, selon tes immenses bontés !
Où l'offense abonda, que ton amour déborde;
Lave, lave ma honte et mes iniquités.

Oui, je suis devant toi comme un lépreux immonde :
Toi-même avec l'hysope arrose le pécheur ;
Il sera pur. Mon Dieu, que ta grâce m'inonde ;
Et la neige des monts aura moins de blancheur !

Ne me rejette pas, souillé, loin de ta face ;
L'esprit de sainteté, ne me le ravis pas.
Oh ! rends-moi le bonheur qu'on goûte avec ta grâce ;
Que ton esprit de force affermisse mes pas.

Le sacrifice à Dieu vraiment digne de plaire,
C'est un esprit en deuil, par le remords brisé :
Un cœur brisé, contrit, victime volontaire,
Jamais de toi, grand Dieu, ne sera méprisé.

Terminons. La nouvelle traduction des psaumes est un œuvre sérieuse et qui laisse bien loin derrière elle toutes les *traductions* des psaumes en vers français publiées jusqu'à ce jour. Nous ne parlons point ici des inimitables paraphrases dans lesquelles Racine et quelquefois J. B. Rousseau se sont élevés à toute la hauteur de l'inspiration poétique de la Bible : ce ne sont point là de simples traductions. Un seul coup d'œil jeté sur les essais tentés chez nous depuis Clément Marot jusqu'à Lefranc de Pompignan convaincra tout le monde de l'évidente supériorité de la traduction nouvelle. Nous la signalons donc à l'attention de tous ceux qui, dans ce siècle d'indifférence générale, ont conservé quelque goût pour les lettres et pour nos livres sacrés. Tous les catholiques loueront le beau travail de M. de la Jugie. Ils y verront l'œuvre méritoire et bien réussie d'un littérateur distingué, d'un poëte exercé, d'un hébraïsant consciencieux et, ce qui vaut encore mieux, d'un excellent chrétien.

L'abbé MEIGNAN.

MADAME SWETCHINE, MÉDITATIONS ET PRIÈRES,

publiées par le comte DE FALLOUX, de l'Académie française.

Un nouveau volume s'ajoute aux volumes si rapidement épuisés, dans lesquels M. de Falloux a réuni les *Œuvres de Madame Swetchine*[1]. Le journal de sa conversion, des méditations, des prières, composent ce volume, qui vient comme une troisième partie, après *la Vie* et *les Pensées*, après les *Lettres*. Nous voudrions en publier des extraits, mais comment choisir? La préface de M. de Falloux exprime mieux ce que tous nos lecteurs ont à chercher dans ce volume, qui paraît si à propos au moment des plus grandes fêtes de la religion. Madame Swetchine a écrit ces pages pour elle-même, avec sincérité, avec austérité ; il faut les lire dans l'esprit où elles ont été écrites, méditer les méditations, prier les prières ; c'est un livre de piété. On a vu cette âme supérieure à la cour et dans le monde ; la voici au pied de l'autel. La critique ne se met pas souvent à genoux ; elle est libre, dans cette posture, de s'ennuyer ou de se moquer. Mais ceux qui doutent croiront, ceux qui souffrent pleureront, et c'est le seul espoir qui puisse enhardir l'éditeur respectueux de madame Swetchine à livrer au public les confidences de cette sainte âme à son Dieu. Il n'a pas cru que ces volumes feraient du bruit, mais il a pensé qu'ils feraient du bien. La mesure de ce qu'il attendait a été et sera encore largement dépassée.

« La renommée et l'autorité de Madame Swetchine me semblent désormais également incontestables; je ne veux donc plus accompagner son nom des expressions de ma timidité. Ce nom a subi et surmonté l'épreuve de critiques qui, ne dissimulant pas l'origine de leur hostilité, ont avoué que ce qui les importune surtout, c'est le retentissement imprévu et le succès d'idées toutes chrétiennes. L'injure même, dit-on, a risqué son trait, et si les amis de Madame Swetchine en ont été froissés dans leur tendre vénération, ils ont dû sentir aussi que c'était un hommage pour elle, que d'être traitée comme un signe du temps et attaquée comme une puissance.

« Publiant un nouveau volume, extrait de ses papiers, je n'en suis que plus obligé à rendre compte de mon propre travail, et plus responsable des procédés que j'ai cru devoir suivre. En conséquence, je viens déclarer, une fois de plus, que ce volume, comme les précédents, se compose de morceaux presque tous improvisés au courant de la plume, sans lien, sans méthode, et dont quelques-uns même avaient échappé, jusqu'au dernier moment, à de soigneuses investigations. L'un des plus importants, le plus important de tous peut-être, le *Journal de la conversion*, était enfoui sous une enveloppe qui en révélait si peu l'existence, qu'il avait été relégué dans les cartons qui ne devaient subir qu'un dernier examen.

« Aucun de ces morceaux, sauf quelques prières, ne portait de titre. C'est

[1] Paris, Vaton, rue du Bac.

moi qui ai voulu en donner un à chacun d'eux. Je ne me suis point dissimulé l'inconvénient de cette addition, inconvénient qui est d'annoncer un sujet mûrement étudié et régulièrement développé, lorsqu'il ne s'agit souvent que d'un premier aperçu et de quelques lignes d'un jet lumineux mais rapide. Toutefois, j'ai passé outre ; et comme chacune de ces pensées, même la plus courte, est singulièrement féconde, j'ai voulu que, la lecture générale une fois achevée, le lecteur pût retrouver sans effort le sujet de sa prédilection et reprendre commodément le cours de ses réflexions intimes. C'est donc un secours offert au souvenir et rien de plus.

« J'ai essayé aussi d'établir un classement emprunté à la nature des sujets eux-mêmes. Deux divisions principales se présentaient d'abord et naturellement : tout ce qui, tenant à la controverse religieuse, exprime le doute ou y répond ; ensuite, tout ce qui appartient à la possession pleine et paisible de la vérité. La première partie a reçu pour titre général : *de la Vérité du Christianisme ;* la seconde : *de la Piété dans le Christianisme.* J'ai donné à ces deux parties leur complément ou plutôt leur couronnement véritable, c'est-à-dire, les prières couronnées elles-mêmes par le *Chapelet de la bonne mort.* Chercher Dieu, le trouver et l'aimer, ce fut toute la vie de Madame Swetchine, c'est aussi la distribution et le résumé de tout ce volume.

« Il eût été plus naturel, peut-être, de réserver le *Journal de la conversion* pour une nouvelle édition de la Vie de Madame Swetchine; j'ai préféré en faire les premières pages de ce volume, parce que j'ai hâte de le présenter à la Russie. Au moment où ce grand empire s'ébranle, où l'intolérance religieuse se place nécessairement au premier rang des impossibilités morales qui enveloppe le règne de l'empereur Alexandre, la découverte inopinée de ce document acquiert une opportunité flagrante. Je ne me suis donc pas cru le droit de retarder volontairement la mise en lumière des recherches si persévérantes et si laborieuses d'une Russe, qui poursuivit la vérité en faisant, ainsi qu'elle le dit elle-même, de prodigieux efforts pour se rattacher de bonne foi à la religion où elle était née.

« L'oraison funèbre consacrée par le Père Lacordaire à Madame Swetchine, se termine ainsi : « Oui, tôt ou tard, l'Orient s'inclinera devant l'Occident comme un frère vers son frère. Sainte-Sophie entendra retentir dans les deux langues le Symbole qui n'a pas cessé de nous unir... En ce temps-là, chère et noble amie que nous avons perdue et que nous demeurons ici à pleurer, en ce temps-là, vous soulèverez un peu votre froide pierre de Montmartre, vous respirerez un instant l'air où vous avez vécu, et y reconnaissant à la fois les baumes de votre première et de votre seconde patrie, vous bénirez Dieu qui vous avait appelée avant les autres, et auquel vous aviez répondu par cette foi sans tâche qui nous éclaira nous-même.... » Si quelque chose peut servir et hâter les espérances unies du Père Lacordaire et de sa maternelle amie, ce sera certainement le tableu fidèle de la conversion de Madame Swetchine. Ses compatriotes auront peut-être l'injustice d'être surpris, mais ils auront à coup sûr le bonheur d'être touchés de ce patriotisme sincère auquel la suprême séparation de communion a tant coûté, de ce patriotisme qui, si fidèlement, survécut en elle.

« Ces pages que, faute de trouver un titre plus conforme au sujet, j'ai

nommées le *Journal de la conversion*, auraient peut-être été mieux définies par ces mots : Une âme devant Dieu, car l'impression qu'elles peuvent faire se produira aussi, je le crois, en deçà des frontières de la Russie. Toute âme ayant un combat à soutenir, un parti courageux à prendre, une résolution pénible à protéger, trouvera dans cet exemple, de salutaires inspirations; et si elle s'attache jusqu'au bout à un tel guide, elle reconnaîtra bientôt, que le meilleur dénoûment de tous les drames humains est encore le cri suprême poussé par Madame Swetchine, au terme de ses longues hésitations : « Mon Dieu, je me jette à vos pieds à corps et âme perdus! »

« Après le *Journal de la conversion*, viennent se placer d'eux-mêmes tous les morceaux qui adressent une réfutation et surtout un affectueux appel à l'incrédulité persistante.

« Madame Swetchine, quand sa foi eut jeté l'ancre sur le roc inébranlable, n'imita pas l'ingratitude de ceux qui, à peine sortis du péril, oublient les difficultés de la navigation, la violence des flots, l'impétuosité des courants contraires, et ne gardent plus que dédain, amertume ou indifférence pour les compagnons attardés de leurs anciennes erreurs. La discussion de Madame Swetchine, empreinte de toutes les préoccupations contemporaines, rejette, d'instinct, les allures de la polémique. Elle a le secret d'être toujours opportune sans être jamais personnelle. Plus vigilante et plus déférente que qui que ce soit au point de vue de l'orthodoxie, elle s'occupe, au même degré, de tout ce qui peut aplanir un obstacle, secourir une faiblesse ou favoriser un rapprochement. Sans s'être jamais donné une devise à elle-même, son esprit et son cœur ne perdent pas de vue sa propre maxime : « Il faut combattre pour l'éternité avec les armes du temps. »

« A partir du morceau intitulé : *le Précepte et le Conseil*, traité de la plus haute spiritualité, et, selon moi, chef-d'œuvre de la plus rare connaissance du cœur humain, l'ascétisme va croissant, mais en conservant toujours le langage de l'expérience qui le rend plus accessible, et, pour ainsi dire, plus pratique.

« Madame Swetchine alors n'argumente plus, elle conduit sur les sommets où habite la piété par des pentes si faciles et si douces, qu'on arrive sur leurs cimes sans s'être aperçu que l'on montait. C'est, du reste, ainsi qu'elle procédait habituellement dans le commerce de la pensée; elle contestait moins souvent l'erreur qu'elle ne faisait aimer la vérité.

« Les prières seules, à l'exception de deux ou trois méditations, ont été écrites avec soin, parce que ce soin n'était pas littéraire, mais pieux. A côté de l'élan spontané, on sent l'influence du respect profond. L'humble créature, s'adressant à son créateur, s'inquiète du choix des images et des termes. Sa conscience écoute tous les scrupules, autant que son esprit avait dédaigné toutes les recherches ; elle consulte ses amis les plus vénérables ; elle interroge le curé de sa paroisse, et l'on trouvera de touchantes confidences de ce genre dans les correspondances du Père Lacordaire et de Dom Guéranger qui seront prochainement publiées.

« Aussi, quelle que soit l'ardeur des aspirations de plusieurs pages de ce volume, je crois que leur accent ne dépasse jamais les limites d'une juste prudence et d'une véritable sagacité. Madame Swetchine, assurément, vise

à l'idéal le plus élevé, mais sans aborder, fût-ce de loin, les régions du chimérique ; elle s'applique, au contraire, à mettre en garde contre tout écart de l'imagination dans la dévotion. Les traditions les plus saines, les autorités les plus sûres ne la quittent jamais. « L'ascétisme chrétien, dit-elle, a toujours un corps, c'est la vertu ; toujours une pierre de touche, c'est l'action. »

« Voilà le vrai caractère de la piété de Madame Swetchine et la constante direction de ses conseils. »

Cte DE FALLOUX,
De l'Académie française.

ÉCONOMIE RURALE DE LA FRANCE DEPUIS 1789,

par M. L. DE LAVERGNE, membre de l'Institut.

Je ne connais pas de lecture plus instructive et plus agréable, même pour un ignorant comme moi, quand on aime un peu les champs et beaucoup la France, que le livre de M. de Lavergne sur notre *Économie rurale depuis 1789*. Le spirituel et savant Arthur Young, le Sterne de l'agriculture, voyageait seul, sur sa petite jument, observant, devinant, notant, comparant, et ses récits sont peut-être le tableau le plus ingénieux et le plus vrai qui nous soit resté de la France agricole au dix-huitième siècle. M. de Lavergne est un autre Young, plus instruit, bon Français ; il voit mieux, et il écrit mieux ; les deux tableaux, celui d'Young et le sien, se font valoir par le rapprochement ; c'est comme le portrait d'une même personne à cinquante ans de distance, mais d'une personne qui embellirait en vieillissant.

La France a ce privilége ; ses maladies sont aiguës, mais ses convalescences sont admirables, et pour peu qu'on la laisse se remettre en paix et en liberté, elle devient vite mieux portante et plus belle qu'elle n'était. Il en est ainsi ; notre pays, de 1815 à 1845, a connu des jours de prospérité que le dix-huitième siècle n'avait pas vus ; dans ce dix-huitième siècle, même un bon roi, un grand roi (je dirais volontiers de lui ce que Tacite dit d'Agricola : *Bonum virum facile arbitrarer, magnum libenter*), Louis XVI, avait en peu d'années, avec Turgot, Malesherbes, Buffon, Lavoisier, Jussieu, Grétry, presque effacé les fautes de Louis XV et du Régent, au moment où les peines de ces fautes allaient fondre sur lui comme sur une victime pure, selon cette loi mystérieuse qui permet, ou plutôt qui exige l'acquittement par les bons des dettes contractées par les méchants envers la justice éternelle. Cinq siècles avant, la France, de l'aveu maintenant unanime des historiens modernes, avait traversé une autre période admirable, grâce à saint Louis, et il en avait été de même au commencement du seizième siècle ; M. Léopold Delisle nous a montré ce qu'était l'agriculture en Normandie au treizième siècle, et d'autres recherches ont établi, pièces en main, par les

baux conservés de vingt-deux hospices, que le revenu de la terre était au seizième siècle, même dans des pays médiocres, comme les environs de Sens, aussi élevé qu'aujourd'hui.

On ne s'étonne pas de cette merveilleuse faculté de rajeunissement de notre patrie, lorsqu'on se complaît, avec M. de Lavergne, à énumérer les richesses qu'elle a reçues de la bonté de Dieu. La statistique elle-même a sa poésie. Qui donc ne s'est représenté avec enthousiasme, en lisant la Bible, la vie des grands patriarches, au milieu de vastes domaines, de troupeaux florissants, entourés de leurs vaillants fils, de leurs filles gracieuses, de leurs nombreux serviteurs, coulant dans la paix, l'union, la justice, des jours laborieux, et levant au ciel des mains reconnaissantes en contemplant l'abondance des biens divers qui les environnaient! L'écho des poésies sacrées, les inspirations de quelques-uns des chefs-d'œuvre de la musique, et le souvenir de tableaux célèbres, ont composé dans notre âme une image incomparable de cette vie lointaine. Vue dans son ensemble, décrite avec amour, dans un cadre bien mesuré, par M. de Lavergne, la France paraît aussi comme un seul domaine que peuplerait une même famille. Sous un ciel pur et doux, trente-six millions d'hommes avec trois millions de chevaux, trente millions de moutons, quinze millions de bœufs, occupent une terre bien arrosée et féconde ; ils y ont établi des villes considérables, des ports pour le commerce, des places pour la défense, des chemins pour les relations. Ils ont mis en culture vingt-cinq millions d'hectares, et ils en tirent chaque année une valeur de cinq milliards. Cette terre est bonne à tout, elle porte au nord le houblon ou la betterave, au sud le mûrier, l'olivier ou la vigne, partout le bois, le pain, la viande ; ses entrailles sont riches à l'égal de sa surface. La Garonne, le Rhône ou la Loire recueillent les produits de leurs rivages, portent du charbon, du fer, du blé, du fourrage, du vin, et l'on pourrait de chaque province faire une surface close où les habitants se suffiraient presque complétement, n'ayant, au nord ou à l'est, au sud ou à l'ouest, qu'à frapper le sol de leur outil pour trouver de quoi se loger, se nourrir, et se vêtir. Mais ces clôtures, que des lois inintelligentes avaient en effet élevées artificiellement autrefois, l'expérience les a fait disparaître. Le sol est libre, l'homme est libre, la loi est juste, l'impôt est égal. Tous peuvent devenir propriétaires, et, propriétaire d'un rocher, l'homme en fait un jardin. Tous contribuent aux dépenses publiques, et, en aucun pays, cette contribution n'est aussi aisément perçue, aussi rapidement accrue. Tous donnent un écu au trésor, un enfant à l'armée. La grande famille des hommes ne renferme pas de race plus vaillante, habitant une terre plus belle, sous des lois plus justes, dans les liens d'une plus étroite unité nationale, et possédant une histoire plus étonnante, un plus noble langage et une manière plus haute de rendre hommage à Dieu. Voilà la France !

Mais, après le bien, disons le mal, le mal du passé, le mal du présent. M. de Lavergne méprise les préjugés du faux patriotisme. Il distingue nettement les fautes de 1789 de l'esprit de 1789. La révolution, alors, n'était plus nécessaire, et elle a tout compromis. L'essentiel était fait, spontanément fait. Les articles mémorables du 11 août, rédigés après la séance du 4 août, avaient détruit le régime féodal, la vénalité des offices, les priviléges locaux

ou personnels, les impôts vexatoires, les justices seigneuriales. Que faire de plus?

On vendit les biens du clergé; la mainmorte n'a fait que passer dans les mains de l'État, des hospices, des communes, qui l'administrent moins bien.

On vendit les biens des émigrés. La petite propriété, déjà très-multipliée, au dire d'Arthur Young, n'y gagna rien; il n'y avait pas alors trente mille familles nobles; il y a plus de quarante mille propriétaires payant plus de 1000 francs d'impôts. Sans aucun résultat matériel, on a souillé nos lois par la confiscation, creusé entre les classes des divisions et excité des haines encore mal éteintes, amené le pillage, la disette, les mesures arbitraires, l'échafaud; après l'anarchie sanglante, le pesant despotisme, et, avant comme après, la guerre avec l'Europe. Nous avons eu le *maximum* en 1793, et le *maximum* en 1812, la guerre en 1793, la guerre de 1804 à 1814; la première guerre a tué un million d'hommes, la seconde guerre deux autres millions d'hommes; la première a coûté des milliards à la France, et la seconde encore des milliards. M. Lavoisier estimait, en 1789, à deux milliards six cents millions le produit de l'agriculture; ce chiffre n'avait pas augmenté de cinq cents millions en vingt-cinq ans, d'après l'estimation de M. Chaptal en 1815. Mais, en 1845, après trente ans de paix et de liberté, l'industrie avait quadruplé, l'agriculture doublé, et le commerce quadruplé. De nouvelles perturbations, de nouvelles guerres, sans parler du choléra, des mauvaises récoltes, ont arrêté cet essor, qui s'est renouvelé pourtant et continue encore, si puissant, grâce aux développements nouveaux des chemins de fer et du crédit, que les influences contraires n'ont pu l'entraver, en ralentissant pourtant la marche que le progrès aurait pu suivre. Les prairies ont gagné en étendue, les landes ont diminué, la même surface semée produit plus de froment, le produit brut de la terre, par hectare, a passé, en moyenne, de 50 francs en 1789 à 60 francs en 1815, à 100 francs en 1860, et de toutes les parties prenantes qui se subdivisent ce produit, c'est le salaire qui s'est le plus élevé, pendant que le pain, la viande et le vin ne haussaient pas notablement de prix, et que les vêtements devenaient moins chers.

Les guerres, les révolutions, les mesures arbitraires, voilà donc les fléaux de l'agriculture dans notre passé le plus récent, dans l'histoire de notre siècle.

Quant aux maux présents, ils sont nombreux encore. Les salaires sont encore bas, ils oscillent de 1 franc 25 à 2 francs (sauf le temps des récoltes), tandis que les salaires industriels sont le double et, dans les villes, plus que le double. Comment une telle disproportion n'amènerait-elle pas un dépeuplement des campagnes vers les villes? Le nombre des pauvres et des mendiants, des fiévreux, des scrofuleux, des infirmes, est très-grand. Nos écoles rurales ne sont ni assez nombreuses, ni assez fréquentées. Le clergé des campagnes est insuffisamment payé, difficilement recruté. Les routes impériales sont à peu près également réparties, les chemins de fer moins bien, les routes départementales moins bien encore, les chemins vicinaux n'existent presque sur aucun point en bon état. L'impôt est énorme. Les dépenses publiques, mal réparties, ne rendent pas aux départements, surtout aux plus pauvres, les sommes qu'elles en reçoivent. Une armée énorme enlève les

jeunes gens et épuise les finances. Les autorités représentatives sont sans influence, les autorités locales choisies en dehors du pays. De nombreux domaines sont hypothéqués et ne sont pas habités.

Je ne parle pas des maux spéciaux à tel ou tel pays. L'Alsace ou la Saintonge sont trop morcelées, le Nivernais ou le Berry le sont trop peu. Je ne parle pas non plus du défaut, ici ou là, des progrès, des capitaux, des machines. Je parle seulement des maux universels, que M. de Lavergne constate à peu près partout, — dans la riche région du Nord-Ouest, qui n'a plus de landes, paye presque autant d'impôts que toute le reste de la France, et renferme sur un sixième du territoire le quart de la population totale, — dans la région du Nord-Est, — dans l'Ouest, heureux avant la Révolution qu'il a combattue, heureux encore, quoi qu'on dise de la pauvreté de la Bretagne, la province ou le gros bétail est le plus nombreux, la terre la moins hypothéquée, l'habitant le plus sobre, — dans le Sud-Est, pays des contrastes où l'hectare vaut de 100 francs à 10,000 francs, — dans le Sud-Ouest, arrêté si souvent dans ses progrès par la conquête, — dans le Centre enfin, qui contient des départements en voie d'amélioration, comme la Nièvre et le Puy-de-Dôme, avec la Sologne, où l'on prétendait autrefois que « l'arpent de terre valait trois livres, pourvu qu'il y eût un lièvre caché dedans, » et la Haute-Loire, où il n'y a que *deux* cotes supérieures à mille francs.

Oui, partout, dans ces régions si dissemblables, M. de Lavergne signale ces trois maux dominants : 1° mauvaise répartition des dépenses publiques, excès de centralisation ; 2° condition encore douloureuse du peuple, défaut de moralisation ; 3° absence, incurie ou pauvreté des propriétaires, défaut de bonne administration. Le premier mal tient à l'ensemble de notre situation politique. Le second vient des obstacles apportés à la libre et vaste diffusion de la religion et de l'instruction. Le troisième est notre affaire, à nous tous qui possédons, grands, moyens ou petits propriétaires, qui détenons à peu près par tiers la surface du pays, savoir, en chiffres ronds :

50,000	grands propriétaires,	possédant	en moyenne	300 hect.	15 millions hect.
500,000	moyens	—	—	30	15 —
5,000,000	petits	—	—	3	15 —

Nous pouvons quelque chose sur les dépenses publiques. Autrefois, les contributions étaient mal levées ; elles sont aujourd'hui mal dépensées. Pendant que les recettes doublaient, les dépenses se sont brusquement élevées, en 1853, de 1,500 millions à 2 milliards. Électeurs et élus, avons-nous suffisamment contrôlé ?...

Nous pouvons beaucoup sur la morale, l'instruction et le bien-être... Mais nous pouvons tout, en matière de meilleure administration de la terre, nous pouvons l'habiter, l'étudier, l'améliorer. Après tout, c'est une question de recette et de dépense. Or, on ne peut augmenter la recette sans le concours de ceux qui savent, on ne peut augmenter la dépense sans le concours de ceux qui ont. Sommes-nous assez instruits ? Sommes-nous assez généreux ?

Tel est, en résumé, l'analyse de ce livre excellent.

M. de Lavergne n'a pas perdu son temps, dans cette longue promenade, en-

tremêlée de conversations ingénieuses et variées sur l'engrais ou les machines, la petite et la grande propriété, le fourrage et les bois, les finances et la liberté, s'il a pu enfoncer un peu avant dans le cœur de ceux qui le lisent la haine de la révolution, l'amour du *self-government*, le mépris des préjugés contre les prêtres et les nobles, une vraie connaissance de notre histoire contemporaine, le goût éclairé de la culture et des champs, et, en dernière analyse, cette question secrète : remplissons-nous les devoirs de la propriété? La leçon et le sermon, il laisse le lecteur se les adresser à lui-même ; pour lui, c'est en riant et en se jouant ou causant, en parlant de Turgot ou de Grétry, de l'hospitalité des la Rochefoucauld, de la ferme de M. Decrombecque ou de M. de Talhouet, qu'il vous laisse instruit, charmé, amusé, mais aussi pensif, ému, meilleur.

Quelle saine lecture et quel agréable compagnon de voyage !

Augustin Cochin.

NOUVELLES VIES DES SAINTS.

La Mère de Dieu, par le P. Alphonse Capecelatro, de l'Oratoire de Naples. *Paris, Douniol.* — Vies des Saints de l'atelier : Saint Éloi, forgeron ; saint Joseph, charpentier ; saint Théodote, cabaretier. *Paris, Douniol et Blériot.*

La Vie des Saints, galerie des portraits de famille des chrétiens, vient de s'enrichir de courts et heureux récits qu'on ne saurait lire sans les propager. Un oratorien de Naples, aimé et respecté dans sa patrie, trop peu connu dans la nôtre, le P. Capecelatro, a écrit sur la *Mère de Dieu* un livre savant et poétique à la fois, solide et touchant, que madame Craven a traduit, et que le P. Gratry s'est chargé de présenter, dans une introduction, au public français. Trois noms, de nations diverses, s'unissent ainsi pour louer la sainte Vierge, et voici comment l'éloquent oratorien de Paris en parle : « Il « est une créature, notre sœur, en qui tout ce que la liberté humaine a pro- « duit de plus parfait se rencontre avec tout ce que les complaisances de « Dieu ont engendré de plus pur. Elle eût été notre idéal, si elle n'était notre « semblable ; le paganisme l'eût adorée, si le vrai Dieu ne l'eût choisie pour « faire éclater toute sa gloire... Nos enfants, nos navires, nos cathédrales « portent son nom ; son image abrite notre couche ; nous frappons, comme « pour les victorieux, des médailles en son honneur ; elle est notre sœur, « notre mère et notre dame ; elle est de nos fêtes, elle est de nos chagrins, « elle inspire l'art des architectes, le pinceau, la lyre, la poésie, et l'élo- « quence ; depuis qu'elle a passé en ce monde, ce monde a connu un degré « de pureté, de dignité, de pudeur, de tendresse et de piété qu'il n'avait pas « atteint. Nous aimons mieux notre Dieu qui nous a donné cette bienfaitrice, « et nous aimons mieux aussi notre race, qui l'a produite. » Il semble que

la sainte Vierge ne veuille pas être louée, tant les innombrables livres qui parlent d'elle sont uniformément et comme fatalement condamnés à la médiocrité. C'est une grande joie d'en rencontrer un nouveau, court, pieux, simple, traduit du meilleur italien dans le meilleur français, exempt de sécheresse et d'affectation; si l'auteur et le traducteur étaient des peintres, je dirais que leur Vierge est d'un élève de Raphaël ou de Fiesole, et que la copie rend avec un charme de plus la nature suave et forte de l'original.

C'est par la vie de Marie que doit commencer toute vie des saints, et nous placerions volontiers le livre du P. Capecelatro en tête de la collection que quelques jeunes gens, reprenant une pensée de Frédéric Ozanam, ont conçu le dessein de composer, afin de raconter aux ouvriers l'histoire des ouvriers que l'Église a placés sur les autels, en leur décernant le nom de saints. La vie de saint Éloi, écrite par Ozanam, ouvre cette série. M. Michel Cornudet a raconté la vie de saint Joseph, et M. Roger de Beaufort celle de saint Théodote. De nouveaux récits vont suivre, et, avant quelques mois, les ouvriers de tous les corps d'état, les apprentis de tous les ateliers pourront lire la vie de leurs patrons du ciel, écrites pour eux par des jeunes gens qui sont à la fois des chrétiens, des amis du peuple, et des écrivains distingués. Cette tentative mérite les plus vifs encouragements.

On a écrit pour les ouvriers la vie des auteurs des grandes découvertes, et on a eu raison; mais combien n'est-il pas plus utile encore de leur faire connaître les hommes qui ont fait cette découverte plus grande que toutes les autres, qui ont trouvé le secret de vivre pauvres, honnêtes, religieux utiles et heureux? Tels furent les saints : tous traversèrent la vie avec courage et la mort avec joie, sur le trône ou dans la solitude, à la guerre ou au travail, prisonniers ou voyageurs, faibles ou vigoureux, aimés ou méconnus. Le défaut même des récits de la vie des Saints, quand elle est mal racontée, c'est qu'ils se ressemblent tous, ils furent en effet tous formés sur le même modèle, Jésus-Christ, mais les conditions du temps, des mœurs, de l'existence, furent diverses autour d'eux, et c'est la leçon à tirer de leur histoire, à savoir la possibilité d'être irréprochable, quelle que soit la destinée.

Que ne devons-nous pas à l'Église pour nous avoir conservé la Vie des Saints, à n'en envisager même que le côté purement terrestre! Supposez qu'ils soient tous oubliés, que nous entendions parler seulement par l'histoire des hommes et des événements du passé. Les Plutarques de chaque siècle nous racontent la vie des hommes illustres; nous connaissons tous les démolisseurs fameux de villes assiégées, toutes les reines prodigues et tous les conquérants farouches; quel enseignement, quelle consolation ces annales de notre espèce belliqueuse et agitée apportent-elles dans les fortunes diverses de la vie? Mais écoutez! Connaissez-vous en Asie le cabaretier Théodote, en France le forgeron Éloi? Connaissez-vous, au Pérou, la jeune fille Rose, au Japon le prêtre Pierre Baptiste, en Suisse le soldat Maurice, en Italie la vierge Catherine ou la servante Zite, en France le moine Bernard ou le prêtre Vincent, à Antioche l'esclave Onésime, en Irlande l'esclave Patrick, en Espagne la religieuse Thérèse, en Afrique l'étudiant Augustin, en Judée le batelier Pierre ou le charpentier Joseph, en France le roi Louis, le mendiant Benoît, le cordonnier Crépin, le savant Thomas, la bergère Geneviève

et la reine Clotilde? Voilà, voilà les premiers membres de la famille des hommes, les plus purs, les plus utiles, les plus grands, l'honneur de notre race, l'exemple de nos vies, l'espoir de nos prières. Admirons le génie, admirons le talent, inclinons-nous avec respect devant les grands hommes, mais tombons à genoux devant les saints, et étudions leur vie, afin de l'imiter de loin. Seulement que ce soit bien leur vie, et non pas leur légende, leur vie réelle, si étonnamment unie à Dieu, si merveilleuse, mais en même temps si simple, si patiente, si pratique, composée de tant de miracles, toujours attirés par tant de vertus. Ne faites pas poser devant les ouvriers des saints de bois, dorés et enluminés, mais des saints vivants et travaillant, nos semblables en même temps que nos modèles; ne copiez pas vos nouveaux récits sur d'autres récits déjà oubliés et qui méritent de l'être; donnez-vous la peine de remonter aux sources, aux actes de canonisation, aux monuments de la science sacrée et de la critique historique; vous qui écrivez pour les ouvriers, montrez-vous aussi de bons ouvriers, faites-nous un ouvrage solide, de belle apparence et de bonne qualité; craignez la fabrication de pacotille.

Telle est la ferme volonté des jeunes auteurs de ces nouvelles Vies des Saints. Ils signent leur œuvre et indiquent leurs autorités. Le style est soigné, le récit complet, l'histoire générale toujours mêlée sobrement à l'histoire particulière, les fables soigneusement rejetées, et, s'ils continuent comme ils ont commencé, ils auront des droits assurés à la reconnaissance des ouvriers, au concours actif de tous ceux qui se préoccupent de répandre d'utiles lectures dans les ateliers envahis par la boutique à quatre sous de la librairie contemporaine.

AUGUSTIN COCHIN.

LE TOMBEAU DE SAINT MARTIN

Les tombeaux sont une grande école où l'homme apprend que tout passe, qui l'instruit de la vanité de la vie et du malheur de ceux qui y font des injustices. Les mondains ne peuvent les envisager de sang-froid, ne leur concèdent qu'une motte de terre écartée et voudraient n'en ouïr oncques discuter. Les chrétiens, au contraire, aiment à les fréquenter, à les orner de fleurs, et un des caractères des siècles de foi est le culte des tombeaux. On sait de quelle vénération était entouré celui de saint Martin. C'était, affirme Fleury, le plus honoré des tombeaux après celui du Christ et celui de saint Pierre. Son histoire se confond avec celle de la monarchie française : c'est là que les rois venaient jurer autrefois les traités qu'ils contractaient avec les princes étrangers. Belleforest raconte, dans ses *Annales d'Aquitaine*, qu'entre autres dons de Clovis à saint Martin de Tours, il y offrit son cheval de bataille, et qu'ensuite il voulut le racheter pour le prix

de cent sols d'or qu'il envoya devant la châsse de saint Martin. On lui rendit en effet son cheval pour ce prix ; mais le roi l'ayant monté, le cheval resta immobile et, quelque violence qu'on lui fît, on ne put jamais le faire marcher. Surpris de cette aventure, le roi s'avisa d'ajouter aux cent sols d'or cinq fois autant ; aussitôt le cheval revint à son naturel et marcha comme auparavant. Cela donna occasion à ce mot de Clovis : « Saint Martin est bon pour le secours, mais il est cher pour le prix. *Bonus in adjutorio Martinus, sed carus pretio.* »

On a scindé cette exclamation du premier roi franc chrétien, et ce ne sont, bien entendu, que ceux qui ne veulent pas imiter sa générosité qui s'en approprient les dernières syllabes.

Jadis, des lampes de grand prix étaient suspendues autour du tombeau du thaumaturge, protégé par une grille d'argent massif, don de Louis XI. Dans une pressante nécessité, François I[er] fit fondre ces richesses et tomba prisonnier en Italie sur un terrain appartenant à la collégiale Tourangelle. Elle fut ravagée par les hugenots, il y a juste trois siècles; la Révolution l'affecta à d'indignes usages, elle respecta toutefois ses murs; ce n'est que lorsque le concordat était déjà signé, le 2 août 1802, que, par un acte de véritable vandalisme, la basilique de saint Martin, une des plus anciennes et des plus vastes de la chrétienté, fut divisée en seize lots et adjugée au vil prix de 14,615 francs. La Restauration vit naître l'idée de la relever, mais ce projet fut abandonné parce qu'on supposait que l'ancien sanctuaire était précisément livré à la voie publique, et il ne fut repris qu'en 1854 dans des circonstances dont je vais emprunter le détail à la notice publiée par la commission à qui revient l'initiative et l'honneur de cette patriotique pensée.

Une pieuse association se forma à Tours à cette époque avec l'appobation de Mgr le cardinal Morlot dans le but de distribuer des vêtements aux pauvres. Elle fut créée en mémoire de la charité de saint Martin partageant son manteau avec un pauvre aux portes d'Amiens, trait sublime qui fut comme le premier pas du saint dans cette carrière de prodiges que Dieu le destinait à parcourir pendant plus d'un demi-siècle : elle fut également le premier pas fait dans la nouvelle carrière qui semble s'ouvrir aujourd'hui au culte de saint Martin. Sa fête fut célébrée à partir de cette année avec plus d'éclat : Marmoutiers, où il avait vécu durant son épiscopat, Candes, où il rendit son âme à Dieu, Ligugé, où il fonda le premier monastère des Gaules, Olivet, où l'on venait de découvrir son manteau, étendard de la libéralité française, devinrent l'objet de nombreux pèlerinages. En même temps des recherches étaient activement entreprises, — car l'érudition ne gâte rien, — pour retrouver en France et en Angleterre les documents qui pouvaient se rattacher au tombeau inconnu et à la basilique démolie. A l'aide d'un ancien plan, on put déterminer l'emplacement du tombeau et constater de la manière la plus certaine, contrairement à l'opinion générale, qu'il n'était pas sous la voie publique. Un membre de la commission acquit pour environ 150,000 francs les maisons qui contenaient ce précieux emplacement, et on commença à les fouiller le 2 octobre 1860. On ne tarda pas à découvrir une partie des fondations du chœur de la basilique, et le

14 décembre suivant, fête de la réversion de saint Martin, Dieu permit que l'emplacement précis du tombeau de son grand serviteur, caché et perdu sous de vulgaires constructions depuis soixante-dix ans, fût retrouvé, mis à découvert et rendu à la piété des fidèles. Depuis lors, l'idée à peine conçue s'est propagée avec la force et la rapidité du mouvement électrique, elle est devenue en un instant populaire, universelle; elle s'est imposée à moi, déclare modestement le digne successeur de saint Martin, plutôt que je ne l'ai inspirée, et Dieu, ajoute le vénérable pontife, me donnera le courage persévérant pour la soutenir et la diriger jusqu'à son entière réalisation.

Cette réalisation, — Mgr l'évêque d'Orléans l'a éloquemment établi, — dépend de nous. Si chacun donne un fil, le pauvre aura une chemise, dit un proverbe russe; si chaque province invitée par son évêque, si chaque famille chrétienne, et il y en a encore, apporte une pierre à saint Martin, son tombeau sera bientôt relevé et prouvera en ces temps, plus agités que féconds, que, si le goût et le péché révolutionnaire par excellence est, comme l'a observé M. Guizot, le goût et le péché de la destruction, le charme et le secret du catholicisme est de relier les traditions du passé à toutes les aspirations généreuses du présent, de relever sans cesse, sans jamais abattre : *Nos credimus propter quod et ædificamus.*

AUGUSTIN GALITZIN.

NÉCROLOGIE

LE DUC DE RAUZAN

La mort éclaircit chaque jour les rangs d'une génération qui eut sur celle qui lui succède un précieux avantage, car elle commença son œuvre avec foi, et son sort se trouva, par la force même des choses, associé à celui d'une idée généreuse. Les hommes appelés à représenter la France devant l'Europe, au moment où elle entrait en possession du régime représentatif dont l'avait doté la charte de 1814, ne pouvaient, quelles que fussent d'ailleurs leurs dispositions personnelles, avoir un autre rôle que celui de relever la patrie écrasée par une coalition trop légitime, en opposant le culte de l'intelligence, de la liberté et du droit à l'adoration brutale de la force et du hasard.

Parmi les jeunes gens chez lesquels un dévouement héréditaire à la monarchie se conciliait le plus heureusement alors avec les aspirations de la société moderne, figurait un homme devant lequel l'éclat de son nom et

bientôt après la distinction de ses services ouvrirent une carrière qui lui assurait un grand avenir, lorsqu'une révolution vint la briser tout à coup, sans rien ôter à ses jugements de leur calme rectitude, à son âme de sa constante sérénité. Les lecteurs du *Correspondant*, dont beaucoup ont connu et aimé M. le duc de Rauzan, me permettront d'acquitter une dette de reconnaissance et de justice en disant quelques mots de sa vie publique, peu connue, sacrifiée sans hésitation, mais non sans regret, à la pensée d'un devoir.

Louis de Chastellux, duc de Rauzan, attaché dès 1815 à l'ambassade de France à Rome, y suivit de près la négociation du projet de concordat, qui vint échouer, en 1817, devant nos Chambres contre d'insolubles difficultés. Appelé bientôt après à Berlin comme secrétaire de légation, il s'y trouvait au milieu des rancunes et des passions les plus hostiles à la France, lorsque l'explosion des deux péninsules méridionales vint provoquer l'intervention autrichienne à Naples et l'intervention française en Espagne. Le jeune diplomate apprécia avec la sagacité réservée qui formait le trait distinctif de son esprit l'embarras de la France, placée entre la coalition contre les idées révolutionnaires à laquelle on la sommait de se rallier en vertu du principe représenté par sa dynastie, et la pratique de ses institutions représentatives, qui lui commandait une médiation constante entre les principes monarchiques et les idées libérales. M. de Rauzan vit de plus près encore, au congrès de Vérone, se révéler cette double tendance qui provoqua bientôt après cette expédition de 1823, à la fois heureuse et regrettable, puisqu'elle ne donna une armée à la maison de Bourbon qu'en lui infligeant au delà des Pyrénées, la solidarité d'une réaction qui livrait à l'ineptie le sort d'un grand pays voisin, en dépit de nos conseils comme de nos exemples. Durant ce congrès, auquel avait assisté M. de Chateaubriand, celui-ci avait pu apprécier le mérite plus solide encore que modeste de M. le duc de Rauzan, et le parfait accord de leurs dispositions généreuses, à travers tant de dissemblance dans le caractère et les habitudes. L'illustre écrivain sentit de quel prix serait pour lui une collaboration laborieuse et désintéresée de toute préoccupation personnelle; aussi un de ses premiers actes à son avènement au ministère des affaires étrangères fut-il d'y attacher M. le duc de Rauzan comme directeur des travaux politiques.

En 1826, M. de Rauzan se trouva appelé par ses services, plus encore que par la faveur que lui assuraient ses alliances et son nom, à représenter la France en Portugal. Le rôle de notre ambassadeur à Lisbonne était alors aussi important que difficile, car la France semblait en mesure de reprendre sur les bords du Tage la tâche dans laquelle elle avait échoué sur ceux du Manzanarès. Entraîné dans la violence du mouvement absolutiste dont la cour de Ferdinand VII était alors le centre, le Portugal venait d'y échapper tout à coup par la plus imprévue des révolutions. Un événement étrange avait inauguré à Lisbonne la politique que son intérêt véritable conseillait à

la France, et qu'elle recommandait timidement à Madrid avec plus de persévérance que de succès.

On sait qu'à la mort de Jean VI la couronne des rois très-fidèles passa sur la tête de l'infant don Pedro, l'aîné de ses fils, tout récemment proclamé empereur du Brésil. Ce prince crut satisfaire pleinement à la loi fondamentale du Portugal, qui excluait du trône tout étranger, en transférant un droit dont il ne pouvait plus user lui-même à l'infante dona Maria, sa fille, conformément au principe de la succession féminine consacrée dans le royaume. Cette interprétation d'un point de droit assez obscur avait été admise par tous les cabinets européens, en y comprenant les cours le plus étroitement engagées dans la sainte-alliance. Elle n'aurait guère rencontré plus d'objections en Portugal qu'elle n'en avait soulevé au dehors, si, à son acte d'abdication en faveur de sa fille et à la cédule qui conférait à l'infant don Miguel, frère de de don Pedro, la main de la reine sa nièce et la régence du royaume, le chef de la maison de Bragance n'avait ajouté l'octroi d'une charte constitutionnelle calquée de point en point sur la nôtre. L'absolutisme qui triomphait depuis trois ans à Madrid au mépris de nos conseils, quoique sous la protection de nos armes, comprit l'immense péril dont il allait se voir menacé. Il n'hésita pas malgré la reconnaissance des droits de dona Maria II, opérée par toute l'Europe, à revendiquer les droits d'un prince qui expiait alors dans un exil à Vienne une audacieuse tentative de révolte contre le gouvernement de son vieux père.

En arrivant à Lisbonne, M. le duc de Rauzan se trouva donc appelé à protéger le droit d'une enfant attaqué par la portion la plus ardente de l'opinion monarchique à laquelle il appartenait lui-même, et cette cause constitutionnelle dont le patronage pouvait seul justifier aux yeux de la France une coûteuse et stérile intervention dans les affaires de la péninsule. Il se dévoua loyalement à cette cause nationale, ne s'en laissant détourner ni par les passions aveugles qui s'efforçaient de le circonvenir, ni par les hésitations de son propre gouvernement. Il défendit donc et la jeune reine et la jeune charte, quoiqu'il fallût protéger simultanément cette double faiblesse contre l'appui compromettant que lui prêtaient les passions révolutionnaires, et contre les haines que portait la démocratie rurale au nouveau régime auquel n'adhérait alors avec sincérité que la portion la plus éclairée de la noblesse et de la bourgeoisie. Rentré en Portugal en 1828, après avoir prêté serment à la charte comme régent du royaume et à la jeune reine comme son futur époux, l'infant don Miguel, ameutant bientôt après la populace de la capitale, et soutenu par l'adhésion non équivoque des campagnes, inaugura dans l'Europe moderne cette alliance de la démocratie et du pouvoir absolu qui n'avait pas encore rencontré sa formule sacramentelle. M. le duc de Rauzan eut le bonheur de ne pas assister au dernier acte de ce drame préparé par la dissimulation, terminé par la violence, et que suivit l'emprisonnement ou l'exil des meilleurs citoyens. Au moment

où il prenait un congé pour rentrer en France, il n'y avait plus d'ailleurs d'illusion possible sur l'issue réservée à la tentative honorable au succès de laquelle il avait consacré les deux années les mieux remplies de sa vie.

Ce fut à cette époque que j'eus l'honneur de le rencontrer pour la première fois. Attaché à l'ambassade dont il était le chef, je le trouvai au milieu des soucis d'une situation très-délicate, d'une humeur enjouée et toujours égale, d'une bienveillance qui, pour la nombreuse jeunesse de sa mission destinée presque tout entière à la précéder dans la mort, tenait le milieu entre l'autorité d'un père, et l'influence librement acceptée d'un frère supérieur en expérience et en lumières. Sous ce beau ciel de Lisbonne, devant ces flots transparents, où venait se refléter l'ombre de nos jardins, notre vie n'était pas moins douce qu'animée, car l'aristocratie portugaise avait accepté avec ivresse le rôle politique tout nouveau auquel elle se trouvait appelée au sortir d'une oisiveté séculaire. C'était dans les salons de l'ambassade de France qu'elle venait apprendre à bégayer la langue parlementaire et à épeler ses lois nouvelles. Une seule chose manquait alors à l'éclat de cette maison, c'était la présence de la noble femme demeurée à Paris pour consoler les derniers jours de madame la duchesse de Duras, sa mère, et qui allait recueillir, à travers les bouleversements apportés par une grande révolution, les débris d'un salon qu'une aménité charmante l'appelait à perpétuer.

Nommé, au commencement de 1830, à l'ambassade de Turin, M. le duc de Rauzan, se disposait à se rendre à son poste lorsque les événements lui imposèrent une retraite prématurée dans la plénitude de sa force : sacrifice généreux que tous désormais estiment à son prix depuis que les causes les plus diverses l'ont imposé à tant de nobles cœurs ! M. de Rauzan ne contracta d'ailleurs dans la retraite ni l'aigreur qui en est la suite trop ordinaire, ni l'intolérance qu'elle semble légitimer. Admettant les points de vue les plus différents, il ne s'étonnait pas que ses amis comprissent leurs devoirs autrement qu'il n'avait entendu les siens. Sa douceur inaltérable le suivit dans l'éloignement des affaires, et bientôt après au sein d'épreuves domestiques aggravées par les plus cuisantes douleurs. La pensée qui avait sanctifié si longtemps les joies de sa vie vint en adoucir les amertumes. Dieu le frappa sans le briser, et le trouva prêt pour la récompense comme il l'avait été pour le combat.

L. DE CARNÉ.

REVUE CRITIQUE

I. *Théâtre de Tirso de Molina*, traduit par M. Alph. Royer. 1 vol. — II. *L'Espagne religieuse et littéraire*, par M. A. de Latour. 1 vol. — III. *Don Carlos et Philippe II*, par M. de Mouy. 1 vol. — IV. *Du Panthéisme*, par M. l'abbé Goschler. 1 vol. — V. *Œuvres de Molière*, nouvelle édition, par M. Moland. 1er vol. — VI. *Fables et Contes*, en vers, par M. A. de Ségur. 1 vol. — VII. *Œuvres inédites* de l'abbé Marty, 1 vol. — VIII. *Études sur la Pologne*. par M. C. Wolowski. 1 vol.

I

Il y a douze ou quinze ans, M. Damas-Hinard, que de hautes confidences ont depuis enlevé aux lettres, avait entrepris de nous faire connaître ce grand et original théâtre de l'Espagne dont le reflet tomba plus d'une fois sur le nôtre au dix-septième siècle et que nous connaissons si peu aujourd'hui. Cette entreprise, abandonnée après la publication d'une dizaine de pièces de Calderon et d'autant de Lope de Vega, vient de trouver un continuateur habile dans M. Alphonse Royer. Au *Théâtre de Michel Cervantes*, qu'il nous a donné il y a un an et que nous avons analysé ici (voir *le Correspondant*, avril 1862), M. Alphonse Royer vient d'ajouter celui de Tirso de Molina[1]. Ce poëte n'était connu jusqu'ici chez nous que de nom, car aucune de ses pièces n'avait encore été traduite en français, pas même son *Don Juan*, d'où l'on savait traditionnellement que Molière avait tiré le sien, et dont, à l'époque même de son succès en France, nous n'eûmes jamais que d'assez pauvres imitations. N'eût-il jamais fait que cette pièce, à laquelle nous som-

[1] *Tirso de Molina. Théâtre, traduit pour la première fois*, par M. Alph. Royer. 1 volume in-12, Michel Lévy. édit.

mes redevables d'un chef-d'œuvre, Tirso de Molina aurait bien mérité de passer dans notre langue ; mais là ne se bornent pas ses titres, et, à dire vrai, son *Don Juan* n'est pas celui qui lui donne le plus de droit à l'admiration du monde.

Tirso de Molina est en effet un des plus grands poëtes dramatiques de l'Espagne ; il prend rang après, si ce n'est même entre Lope de Vega et Calderon de la Barca ; il a leur génie et presque leur fécondité. Il a écrit dans beaucoup de genres, en vers et en prose : des drames, des pastorales, des nouvelles, des livres de morale, et jusqu'à une histoire de l'Ordre de la Merci, auquel il appartenait ; car ce poëte, qui prit toujours pour sujet l'amour et qui a parfois de si étranges libertés de langage, était un saint religieux. Ajoutons pourtant tout de suite, pour rassurer les consciences pieuses de ce pays-ci — celles d'au delà de l'Èbre ne s'en fussent point scandalisées, — que ce n'est pas sous l'habit religieux ni sous son véritable nom, que Tirso de Molina travailla pour le théâtre. Gabriel Tellez, — c'est ainsi qu'il s'appelait — avait plus de quarante ans quand il prit l'habit ecclésiastique et entra dans l'ordre héroïque fondé par le Français Pierre de Nolasque pour la rédemption des captifs. Quels événements le poussèrent à quitter le monde au milieu de sa carrière et au plus fort de ses succès dramatiques ? On l'ignore, car les détails manquent sur sa biographie ; on peut soupçonner seulement, à certaines réflexions amères jetées çà et là dans ses pièces, que le vide de la gloire littéraire ne fut pas étranger à sa résolution ; c'était une âme de forte constitution, et où, comme chez tous ses compatriotes, la foi chrétienne avait poussé des racines profondes.

Aussi son don Juan ne ressemble-t-il pas au nôtre ; c'est un débauché, mais non pas un impie ; il y a de la corruption chez lui, mais pas d'incrédulité, et, quand son valet le sermonne, il répond invariablement qu'il verra à se convertir quand il sera vieux :

« Catalinon. — Tromper les femmes de cette façon ; vous le payerez à l'heure de la mort.

« Don Juan. — Tu me donnes là une longue échéance. »

Même réponse à son père :

« don diego. — Sache-le, quoiqu'il semble que Dieu ferme les yeux sur tes fautes, le châtiment arrive toujours. Et quelle peine doit-il réserver à ceux qui profanent son nom ? Dieu est un juge sévère après la mort.

« Don Juan. — Après la mort ? nous avons le temps. »

Il n'y a de velléité d'esprit-fort chez le don Juan de Tirso qu'à l'endroit des crédulités populaires sur les jours fastes et néfastes, et encore l'affectation qu'il met à se déclarer exempt de superstition à cet égard nous rend-elle sa force d'âme un peu suspecte :

« Catalinon. — Vous feriez mieux d'attendre à demain ; aujourd'hui est un mauvais jour.

« Don Juan. — Quel jour avons-nous?

« Catalinon. — Mardi.

« Don Juan. — Les fourbes et les imbéciles donnent seuls dans ces niaiseries. Je ne regarde comme jour mauvais que ceux où je n'ai pas d'argent ; les autres sont excellents. »

Il y a donc loin du vulgaire coureur de femmes de la comédie espagnole au libertin impie de notre comédie française. Le *Don Juan* de Molière est une pièce de caractère d'une rare profondeur; le *Séducteur de Séville* de Tirso de Molina n'est qu'un drame pieux assez irrégulier, même pour le temps et le pays, et où l'on ne trouve ni situations ni caractères développés. C'est son rapport avec nos Mystères, dont le souvenir n'était pas perdu encore au dix-septième siècle, qui fit sans doute la popularité de cette pièce à Paris, quand une troupe espagnole vint l'y jouer à l'occasion des fêtes du mariage de Louis XIV (1659). On sait qu'il en fut fait alors trois ou quatre imitations françaises; et, s'il en fallait croire la tradition, ce serait pour satisfaire aux réclamations de sa troupe, qui voulait avoir aussi son *Don Juan* et sa scène finale de fantasmagorie, que Molière aurait traité, lui aussi, le sujet de Tirso de Molina. Là-dessus on s'extasie à l'envi sur la puissance du génie de l'auteur de *Tartuffe*, qui d'un canevas ingrat sut tirer une des plus formidables créations qu'ait jamais connues la scène. Rien de plus juste; cependant il est juste aussi de reconnaître qu'avant Molière un de ses contemporains, un de ses rivaux dramatiques, aujourd'hui oublié, le comédien Rosimond, du théâtre du Marais, avait vu ce qu'il y avait au fond de ce personnage de don Juan et en avait déjà fait un type très-accentué de libertinage et d'impiété. C'est ce qu'a établi le premier M. Victor Fournel dans son érudit et piquant ouvrage sur la littérature excentrique du dix-septième siècle[1]. Sans doute Molière a pu prendre là son bien, nous n'entendons pas lui en contester le droit: nous remarquons seulement qu'il l'a pris. Laissons-lui la gloire d'avoir mis là le souffle vital, mais n'enlevons pas au pauvre Rosimond, qui n'a que celui-là devant la postérité, l'honneur d'avoir découvert ce que contenait en germe le scenario de Tirso de Molina.

Dans ce genre de pièces édifiantes, le volume de Tirso que nous avons sous les yeux contient quelque chose de bien supérieur au *Séducteur de Séville*, c'est *le Damné pour manque de foi*. Cette pièce est un véritable *auto sacramentale*, c'est-à-dire, la démonstration dramatique d'une vérité chrétienne, une sorte de parabole en action, destinée à rendre un dogme intelligible à la foule. Le dogme dont il s'agit ici est celui de la Grâce. Un pieux

[1] *La littérature indépendante et les écrivains oubliés au dix-septième siècle.* In-12. Didier.

solitaire qui a passé dix ans dans la prière et les macérations se prend à douter de son salut, devient, d'anachorète, chef de brigands et meurt dans l'impénitence, tandis qu'un assassin de grande route, un bandit souillé de tous les crimes, se sauve par le repentir et obtient, par sa foi vive, de mourir dans de saintes dispositions. Qui croirait qu'un tel sujet pût contenir les éléments d'un drame plein de mouvement, d'éclat et d'émotion? Il en est ainsi pourtant; *le Damné pour manque de foi* est une pièce très-animée, très-brillante, et parfois, très-pathétique. La gaieté s'y mêle au sérieux, les scènes gracieuses y alternent avec les scènes sombres; un souffle poétique anime tout l'ouvrage. Et d'abord, comme dans *el Rufian dichoso*, de Cervantes, l'ermite pour de bon est doublé d'un ermite pour rire; près de Paulo, l'anachorète volontaire, se trouve Pedrisco, le pénitent par force, — ou plutôt par faiblesse, — grand drôle à qui sa mère a persuadé qu'il devait devenir un saint et qui ne marche qu'avec une répugnance grotesque dans la voie de son maître. « — O mon heureuse retraite! s'écrie le premier. dans un couplet tout parfumé de senteur bocagère, solitude paisible et délicieuse qui, par le chaud et le froid, me donnez un logis dans cette forêt ombreuse, dont l'hôte est l'herbe verte et le pâle genêt! » — « Comme si j'étais une bourrique, murmure l'autre, j'arrive chargé de ces herbes dont la montagne est pleine; si je mange cela, malheureux, je me prédis une triste fin... Être un saint est certes un grand bonheur; mais ne pas manger est un grand mal. Pardonnez-moi cette folie, mon Dieu! Ne vous fâchez pas ici si je vous demande de me délivrer de la faim, quitte à n'être pas un saint de toute ma vie. »

Même froideur, du reste, de la part de l'honnête Pedrisco, à faire le brigand à la suite de Paulo, quand celui-ci se précipite de la piété dans le crime. Ce contraste, qui se poursuit à travers toute la pièce, y jette une gaieté douce qui tempère l'austérité essentielle du sujet.

Une chose encore y répand un vrai charme, ce sont les effusions lyriques qui, de temps en temps, interrompent et suspendent le dialogue à la manière des grands airs classiques dans l'opéra italien. Au point de vue de l'action, ces repos, ces points d'orgue, pourrait-on dire, sont d'une valeur contestable. Pourquoi cependant les rencontrons-nous dans tous les grands poëtes dramatiques, dans Shakspeare, dans Corneille, dans Schiller, aussi bien que dans Calderon et Tirso de Molina? Qui voudrait retrancher ici le chant plein de fraîcheur du solitaire par lequel s'ouvre la pièce et dont nous avons déjà cité une strophe :

« Paulo. — O mon heureuse retraite! solitude paisible et délicieuse qui me donnez un logis dans cette forêt ombreuse dont l'hôte est l'herbe verte ou le pâle genêt. A ce moment où l'aube, humectant les émeraudes de ses feuilles, salue le soleil qui se lève dans les halliers, écartant de ses mains pleines de pure lumière les ombres de la nuit, je sors de cette caverne que

surmontent des pyramides de rochers dont le sommet touche les nuées errantes. Je sors pour contempler le ciel, tapis d'azur que foulent des pieds divins. Qui donc, ô céleste voile, pourrait entr'ouvrir ces taffetas lumineux pour voir... Ah! pitié pour moi, je deviens fou. »

Et ce monologue du pauvre insensé devenu chef de brigands et que poursuit l'idée fixe de sa damnation éternelle :

« Paulo. — Fatigué de courir, je viens dans cette forêt inextricable. J'ai laissé derrière moi mes gens que j'entretiens avec le bien d'autrui. Au pied de ce saule vert, je viens me reposer un peu pour voir si par hasard le chagrin peut sortir de ma mémoire. Toi, source qui cours sur les cailloux et réjouis les oiseaux et les plantes du bruit de ton onde fugitive, donne-moi à cette heure quelque contentement! Infuse la gaieté dans mon âme avec ce froid courant et cette voix sonore. Aimables petits oiseaux qui chantez sans art et gazouillez paresseusement parmi les joncs et le thym avec vos becs mélodieux et vos suaves accents, changez en joie mes soucis et ma vie digne de pitié. Sur ce vert tapis gironné de cristal, je veux oublier la triste fin qui m'est promise. »

Même à travers une traduction en prose cela est beau. Que serait-ce si nous le reproduisions dans la splendeur et l'harmonie du vers espagnol!

Les personnages de la pièce ont de l'intérêt d'ailleurs. On plaint Paulo, ce solitaire au cerveau ardent et étroit qui se débat sous l'obsession d'une pensée de désespoir ; et, malgré ses crimes, on éprouve quelque sympathie pour le brigand Enrico, quand on voit son tendre attachement pour son vieux père infirme et le soin qu'il prend, dans la crainte de l'affliger, de lui cacher sa conduite. Nous voudrions pouvoir reproduire les scènes touchantes de la *seconde journée*, où ce bandit quitte une embuscade pour aller passer un instant auprès de son père et s'assurer qu'il n'a besoin de rien. Citons du moins celle-ci : elle est courte.

Enrico est dans la chambre de son père endormi. Un de ses *bravi* qui l'accompagne voit venir dans la rue un personnage qu'ils se sont engagés à tuer.

« Galvan, le bravo. — Regarde, voici Albano qui passe dans la rue.
« Enrico. — Qui?
« Galvan. — Albano, que tu dois tuer.
« Enrico. — Il me faut donc encore commettre cette cruauté?
« Galvan. — Comment?
« Enrico. — Le tuer pour un vil intérêt.
« Galvan. — As-tu peur?
« Enrico. — Galvan, ces deux yeux fermés (montrant son père endormi) me donnent cette crainte, car je tremble de les voir s'ouvrir. Je n'ose, malgré la réputation que je me suis acquise dans la mémoire des hommes, commettre

un crime là où ce vieillard repose... Si je l'avais toujours eu là près de moi, je n'aurais pas commis les crimes dont je rougis ; sa présence eût été un frein qui m'aurait arrêté ! Mais ferme ce rideau. Si je ne le vois plus, il arrivera peut-être (car sa présence fait chanceler ma résolution) que je reprenne mon énergie affaiblie par la pitié.

« Galvan, fermant les rideaux. — Les voilà fermés. Regarde, Albano s'avance et le frère de Laura veut que tu lui donnes la mort.

« Enrico. — Puisqu'il vient la chercher, c'est un homme perdu.

« Galvan. — Cela va de soi. »

Où Tirso paraît exceller aussi bien que dans les *Autos*, c'est dans les chroniques dramatiques ; il y égale Shakspeare, sinon pour la largeur et la puissance de l'action, du moins pour la vérité et l'énergie des caractères. La pièce intitulée : *La sagesse d'une femme*, est un drame historique qui embrasse les quatorze années de la minorité du roi de Castille, don Fernando IV (1298-1312). Sa mère, la régente dona Maria, veuve de don Sanche le Brave, défend la couronne de son fils contre les entreprises de ses oncles, et contre don Diego Lopez de Haro, seigneur de Biscaye, moins ambitieux du trône qu'amoureux de la reine. Ce drame renferme des beautés de premier ordre, des scènes d'un puissant effet et des caractères bien tracés, bien soutenus et habilement opposés. Celui de la régente frappe par son calme et sa puissante modération près de ceux des seigneurs dont la turbulente ambition et les orgueilleuses rivalités remplissent la pièce de leur éclat. Il est impossible de pousser plus loin l'insolence féodale que les oncles du roi, don Enrique et don Juan; mais impossible aussi de répondre avec une plus magnifique hauteur que don Diego Lopez de Haro, ce pauvre mais loyal amoureux de la reine, dont les maigres domaines excitent les railleries des princes du sang :

« Don Lopez. — Infants, l'âpreté de mon état a gardé la gloire première qu'il tient de la nature et non du roi, et nul vainqueur ne l'a jamais soumis ; un petit-fils de Noé lui transmit sa noblesse, qui n'a pas besoin de lettres patentes : nous n'avons mêlé ni dans notre sang, ni dans notre langage, ni dans nos vêtements les éléments étrangers que nous tenons pour infâmes. J'ai parmi mes vassaux quatre barbares que les Romains ne purent jamais conquérir, et qui, sans armes, sans murailles, sans chevaux, libres, ont gardé leur valeur toute nue. Ces barbares habitent des montagnes de fer ; vaillants en œuvres et sobres en paroles, ils vous forceront à les estimer... »

Le personnage de dona Maria est plein de grandeur comme reine, et plein de tendresse comme mère ; les scènes où elle paraît, nouvelle Pénélope, entre son fils et les nouveaux prétendants, abondent en traits mâles et pathétiques. Telle est celle où, au milieu d'une émeute suscitée par les grands, la reine leur fait ouvrir les portes de la salle du trône, et, leur montrant l'en-

fant royal assis la couronne en tête, s'écrie : « Courage, vassaux ! une femme seule et un roi enfant qui peut à peine parler témoignent aujourd'hui de la loyauté qui éprouve l'or de votre valeur. La trahison arbore ses bannières : si le respect de la justice est encore dans vos cœurs, revenez au secours de l'agneau que les loups dévorent. Si la mémoire de Fernando le Saint vous impose le devoir de protéger son arrière-petit-fils, si le nom d'Alphonse le Sage a encore quelque crédit sur vous, si vous vous souvenez du roi don Sanche, si mes larmes, si un ange que vous deviez aimer peuvent encore vous émouvoir, en sujets fidèles, conservez-lui son trône.

« *Cris au dehors :* Vive Enrique !

« *Autres cris :* Vive don Juan, roi de Castille !

« La reine. — Pour don Enrique et don Juan, la déloyauté met aux enchères le royaume soulevé.

« Le jeune roi. — Mère, cette couronne est bien lourde ; ôte-moi de ce trône, car je suis fatigué. »

Quelle dramatique situation, quelles naïves et touchantes paroles chez l'enfant-roi ! M. Alphonse Royer a raison de dire que Corneille qui sut tirer tant de belles choses de Guillem de Castro, n'eût pas dédaigné Tirso de Molina, s'il l'eût connu. Comment ne le connut-il point en effet ? C'était son contemporain, et ses pièces avaient un grand succès à la cour de Madrid et dans toutes les capitales de l'Espagne. Les quarante théâtres qu'elle comptait alors se disputaient ses ouvrages, et le roi Philippe IV, qui s'entendait aux choses de théâtre et était même auteur dramatique à ses heures, le goûtait particulièrement. Mais il faut se rappeler que c'est par son drame fantastique de *Don Juan* que Tirso de Molina nous fut révélé en France, et cette pièce, la plus faible, bien que la plus célèbre de l'auteur espagnol, n'était pas de nature à le recommander beaucoup auprès de Corneille. L'entreprise de M. Alphonse Royer sera plus heureuse, nous le souhaitons du moins vivement. Tout ce qui peut contribuer à relever la gloire de la catholique Espagne a droit à nos sympathies.

II

Nous ne saurions donc, quoique ce soit l'œuvre d'un de nos collaborateurs, nous défendre d'applaudir aux études intéressantes que publie sur l'Espagne M. Antoine de Latour, dont un nouveau volume vient de paraître. C'est le quatrième de la série ; il a pour titre : *l'Espagne religieuse et littéraire* [1]. Ici l'auteur s'écarte, à notre grand regret, de la forme gracieuse

[1] Un vol. in-12. Michel Lévy, édit.

qu'il avait adoptée pour ses précédents volumes; ce n'est plus, comme dans *la Baie de Cadix*, dans *Séville et l'Andalousie*, dans *Tolède et les bords du Tage*, une suite d'excursions ondoyantes où la poésie se mêle à la statistique, et la fantaisie à l'histoire. Le présent volume se compose d'un certain nombre d'essais historiques et littéraires fort curieux pour la plupart, mais sans lien entre eux, et qu'on peut à grand'peine classer sous deux chapitres, comme l'a fait l'auteur : la littérature et la religion.

Le premier de ces morceaux est une biographie qui rappelle celle de Don Miguel de Mañara, que M. A. de Latour nous a donnée il y a déjà quelques années[1] : c'est celle de frère Toribio, l'humble fondateur d'une œuvre de charité laïque établie à Séville au commencemeut du dix-huitième siècle en faveur des enfants vagabonds, et qui, après avoir prospéré durant tout le temps qu'elle resta à l'état d'institution privée, a succombé du jour où elle a reçu une existence officielle et a pris rang parmi les établissements patronnés et régis par l'autorité. Cela s'est vu ailleurs encore qu'en Espagne.

Deux autres vies également touchantes accompagnent celle de ce Vincent de Paul ignoré, vies d'apôtres de la vérité et de la charité chrétiennes, que caractérise un héroïsme à part et où brille le génie propre de la piété espagnole. M. de Latour a mis à les encadrer un art ingénieux, mais que nous serions presque tenté de trouver abusif : un peu de nudité siérait bien au récit de ces austères vertus.

Près des saints se placent les écrivains, peu connus aussi pour la plupart en deçà des Pyrénées. Nous ne parlerons pas des vivants dont M. A. de Latour a esquissé la physionomie dans un chapitre agréable que nos lecteurs ont lu ici sous ce titre : *Une Tertulia littéraire à Séville*, et qu'ils n'ont pas oublié sans doute, non plus que la dissertation sur Corneille et le poëte Diamante, réfutation péremptoire des insinuations malveillantes de Voltaire contre l'auteur du *Cid*, que nous avons également publiée. Nous signalerons parmi les morts deux poëtes dramatiques, — c'est de ceux-là surtout qu'abonde l'Espagne, — Francisco de Rojas y Zorilla et Diego de Jimenez Enciso.

Le premier fut, à son insu, un émule de Shakspeare. Cinquante ans juste après le poëte anglais, et sans connaître assurément son drame, il s'empara à son tour de la légende des Capulets et des Montaigus, qu'il rencontra on ne sait trop où, car la fière Espagne, assez riche de son fond, ne s'inquiétait guère, on le sait, des sujets étrangers. Aussi celui-ci fut-il arrangé un peu à l'espagnole ; Juliette s'appela *Julia*, Roméo s'appela *don Romero*, et l'action fut partagée en *journées*. Il y eut de plus une duègne, un valet bouffon, des soubrettes intelligentes, des amours rivales, des quiproquos plaisants, et finalement un double mariage au lieu d'un double enterrement. Cette espèce de parodie naïve où s'épanouit le *gongorisme* le plus fleuri, —

[1] Un vol. in-12. Paris, Douniol.

et n'oublions pas de signaler à ce propos, dans le livre de M. de Latour, un très-piquant chapitre sur cette infirmité particulière de la littérature espagnole, — cette transformation singulière en comédie de cape et d'épée de la touchante élégie de *Roméo et Juliette*, n'est pas l'un des moins curieux exemples des métamorphoses que subissent les œuvres poétiques en passant d'un pays dans un autre.

L'Espagne, qui a peu emprunté de sujets aux autres littératures, leur en a fourni un qu'elle ne paraît pas avoir soupçonné elle-même : c'est celui de *Don Carlos*. Un de ses poëtes, don Diego de Jimenez Enciso, l'a traité, mais historiquement et sans rien y mêler de la légende répandue chez nous par l'abbé de Saint-Réal, et que Schiller et Alfieri ont consacrée à jamais. Enciso, qui avait vécu avec les contemporains de don Carlos et qui connaissait par conséquent, non-seulement tous les détails authentiques de son étrange histoire, mais tous les bruits qui en avaient couru, ne fait pas même allusion aux circonstances romanesques qu'exploitent depuis deux cents ans bientôt de ce côté des monts le roman et le théâtre. Sa pièce n'est guère que la vie dramatisée du fils de Philippe II, telle qu'on la connaissait alors et telle que la critique historique nous l'a rendue dégagée des fables dont un ridicule goût de fictions l'avait entourée. Cette pièce est curieuse à ce titre ; c'est comme un reflet du sentiment des contemporains sur les personnages qui y figurent, car ces personnages sont loin de ressembler à ceux qui paraissent sous les mêmes noms dans nos romans et nos drames. Philippe II, chez le poëte Enciso, n'est pas le spectre noir et taciturne dont les rares monosyllabes s'échappent comme des traits qui vont porter la mort ; on ne trouve pas non plus dans son duc d'Albe un séide aveugle et farouche, ni dans son don Carlos un Hippolyte épris d'une coupable passion pour la femme de son père. Quant à la reine, objet de tous les malheurs du héros dans les tragédies étrangères, elle ne figure point dans le drame espagnol, son nom n'y est pas même prononcé. « Le soin que prend le poëte de l'écarter serait-il un indice de quelque mauvais bruit qui aurait couru ? se demande M. de Latour... Non, répond-il lui-même, rien n'en témoigne dans l'histoire. »

Et, en effet, il reste établi aujourd'hui que, non-seulement l'amour réciproque d'Élisabeth et de don Carlos, mais que tous les beaux sentiments qu'étale ce dernier sur nos scènes, sont de pures inventions. Quant au Philippe II qu'on nous y montre, c'est aussi, à beaucoup d'égards, un personnage de convention, une sorte de masque théâtral propre à personnifier l'objet des haines populaires. S'il subsistait quelque doute là-dessus, ils seraient levés, croyons-nous, par la solide et curieuse enquête à laquelle vient de se livrer à cet égard M. Ch. de Mouy.

III

Rencontre singulière ! au moment où, dans l'esquisse rapide qui précède l'analyse du drame d'Enciso, M. de Latour restituait la figure de don Carlos, M. Ch. de Mouy s'occupait aussi de lui rendre ses traits véritables et se livrait, dans ce but, à de longues et piquantes recherches. Son ouvrage a paru en même temps que celui de M. de Latour[1], et, sauf dans quelques détails, formule les mêmes conclusions.

Pour M. de Mouy comme pour M. de Latour, don Carlos n'est pas, — nous allons tout de suite au point le plus sensible de la légende, — l'intéressante victime d'un amour partagé. Nous l'avons déjà dit, l'histoire ni la tradition locale n'offrent de trace des sentiments réciproques que l'on prête au fils aîné et à la seconde femme de Philippe II. Tout prouve, au contraire, que ces sentiments n'existèrent et ne purent exister ni d'un côté ni de l'autre.

Don Carlos, à la vérité, avait été promis à Élisabeth de France, mais alors qu'il était enfant, et il l'était encore et rien moins que précoce quand la jeune fille qui lui avait été destinée vint à Madrid pour y épouser son père. C'était en 1559 : don Carlos n'avait guère plus de treize ans ; il était d'ailleurs mal fait, laid de figure et de mine chétive. Déjà, au surplus, s'était allumée dans son sang cette fièvre qui ne le quitta plus guère, et qui, sans doute, était pour quelque chose dans la bizarrerie et la violence d'humeur qu'il manifestait dès lors et qu'on avait à moitié cachées à son père. L'infortuné prince avait perdu sa mère en naissant, et, excepté ceux de sa tante, la princesse Jeanne, qui encore le quitta à l'âge de sept ans, jamais regards affectueux de femme n'étaient tombés sur lui et n'avaient calmé les violences naissantes de son tempérament. Élevé loin de son père, et à la façon monastique de l'Espagne, par des hommes, gens de cœur et d'honneur, il est vrai, mais dont la responsabilité paralysait les droites intentions, il avait jusque-là vécu replié sur lui-même et n'avait laissé deviner ses penchants que par de soudaines et rapides explosions. Il fit donc d'abord un assez froid accueil à sa belle-mère, et dans la célébration du mariage, où, suivant la coutume espagnole, dit M. de Latour, il servit de parrain aux époux, nul ne fut tenté de lui trouver la physionomie d'un héros. Le lendemain il donna en pleine cour et devant son père un exemple de ses hautaines dispositions. Don Carlos venait d'être salué prince des Asturies ; tous les princes et les grands étaient venus en ordre lui baiser la main. « Le duc d'Albe, qui avait conduit la cérémonie, vint le dernier lui présenter ses hommages, et, soit orgueil, soit oubli, dit

[1] *Don Carlos et Philippe II*, par M. Ch. de Mouy. Un vol. in-12. Michel Lévy.

M. de Mouy, le vieux général ne baisa pas, à son tour, la main du prince. Cette infraction aux règles de l'étiquette blessa vivement don Carlos, qui lui jeta un regard indigné. Le duc comprit sa faute et fit immédiatement ses excuses; mais l'infant les reçut avec hauteur, et, dépassant le but, répondit avec une telle insolence, que le roi dut intervenir. »

La jeune reine, qui avait témoigné au maladif et sombre enfant un intérêt dont il avait été touché, paraît-il, aurait peut-être pu exercer une action salutaire sur ce naturel inégal et déjà si formidablement accusé, car aux mauvais instincts s'en mêlaient d'excellents chez le prince; mais les soins de son instruction fort négligée, autant que ceux de sa santé qui s'altérait de plus en plus, décidèrent Philippe II à l'envoyer à l'université d'Alcala de Henares. Une lettre, qu'écrivit à cette occasion le roi, et que rapporte M. de Mouy, témoigne chez lui de plus de sollicitude paternelle qu'on ne serait tenté de lui en supposer. Mais — est-il besoin d'en prévenir le lecteur éclairé?— le Philippe II de l'histoire n'est pas celui de la tradition antiligueuse qui a prévalu chez nous.

Deux ans après son établissement à Alcala, Don Carlos fit, en tombant d'un escalier, une chute qui parut peu grave d'abord, mais qui amena bientôt des symptômes si inquiétants, que le roi, qui était accouru accompagné d'André Vesale, crut devoir consentir à l'opération du trépan réclamée par le célèbre chirurgien. Cette opération commencée ne fut point poursuivie; le prince guérit, mais sa raison se ressentit toujours de ce terrible accident. — N'était-il pas, d'ailleurs, arrière-petit-fils de Jeanne la Folle? — Il y eut dès ce moment un manque frappant d'équilibre dans ses facultés; à des traits d'une bonté et d'une grâce parfaites, succédaient, sans transition, des accès de violence inouïe; il frappait de sa main ses gouverneurs, des hommes importants par leur rang et leur caractère; un jour même, il courut armé d'un poignard sur le grand inquisiteur d'Espagne, qui s'était permis d'exiler un comédien qui avait ses bonnes grâces. Ses goûts en amour, car il en eut de bonne heure, étaient peu distingués, et ce n'était pas de la reine, mais des moins haut placées parmi les sujettes de son père qu'il se préoccupait, quand la fièvre ne le dévorait pas.

Que, dans l'état où était son esprit, Philippe II l'ait fait surveiller de près et l'ait tenu en dehors des affaires publiques, rien de plus naturel, et il n'est pas nécessaire, pour expliquer cette conduite, de recourir, comme on l'a fait, aux principes du despotisme oriental qui veut que l'héritier du trône soit considéré et traité comme le premier ennemi de celui qui l'occupe. Pas plus qu'un autre monarque absolu, Philippe II n'aimait qu'on se mêlât de son gouvernement; mais qui donc, à sa place, eût laissé un jeune homme dont la tête était si peu saine y mettre une main téméraire? Or, que don Carlos eût donné des signes manifestes de folie, c'est ce que M. de Mouy a mis hors de contestation et qu'attestent en effet les dépêches jusqu'ici iné-

dites des ambassadeurs étrangers que le jeune historien cite en grand nombre[1]. Philippe, qui, soit amour-propre, soit illusion paternelle, ne voulait voir que de l'indocilité là où il y avait de la démence, redoublait de sévérité envers son fils, et, au lieu de le corriger, l'irritait davantage. Aussi Don Carlos en vint à haïr profondément son père et tous ceux qui avaient part à sa confiance.

Cette aversion, dont des historiens inconsidérés ont voulu faire honneur à l'esprit libéral du prince qui, s'il avait des idées en politique, n'en avait pas d'autres que celles de son pays, de son père, et de son temps, fut naturellement exploitée; au dedans comme au dehors, les mécontents songèrent de bonne heure à faire de ce téméraire l'instrument de leurs desseins; les Flamands surtout comprirent vite le parti qu'ils pourraient tirer de l'héritier de la monarchie espagnole s'ils parvenaient à l'avoir dans leurs rangs. Le désir qu'avait don Carlos, moins encore de jouer un rôle que de sortir de tutelle, les secondait merveilleusement. Il se prêta donc avec empressement à toutes les intrigues qui se tramèrent autour de lui. On en lira avec intérêt les détails très-neufs pour la plupart dans le livre de M. de Mouy. Philippe, qui les avait suivies de près, les fit échouer toutes, et celle des Flamands n'eut d'autre effet que d'empêcher toute transaction dans les Pays-Bas, et d'y conduire le duc d'Albe.

Furieux de se voir enlever par le vieux guerrier un poste qu'il ambitionnait, don Carlos, qui ne l'aimait pas d'ailleurs, voulut le poignarder. Il en fut empêché, mais dès lors, ne pouvant l'attendre d'un commandement, il voulut chercher sa liberté dans la fuite. Il s'ouvrit de son dessein à don Juan d'Autriche, qu'il croyait son ami. Don Juan l'était en effet, mais moins que de l'État, que la fuite du prince devait jeter dans d'incalculables désordres. Ne pouvant dissuader don Carlos, il alla tout révéler à Philippe. Celui-ci avait prévu cette extrémité fatale; aussi, contre son habitude, se montra-t-il décidé : don Carlos fut séquestré dans son appartement, dont les portes et les fenêtres furent cloués, et d'héritier présomptif du trône, devint tout à coup prisonnier d'État. On ne lira pas sans frissonner les détails de cette scène terrible que M. de Mouy raconte avec un soin minutieusement pittoresque; l'âme de fer du roi y tint elle-même à peine. On aime à retrouver ici le père sous le monarque.

En général, dans ce lugubre épisode de son histoire, Philippe II se montre sous des aspects très-nouveaux; nous ne trouvons en lui ni l'affreux tyran de mélodrame sous les traits duquel on se le représente vulgairement, ni l'homme au parler bref, aux volontés promptes, aux commandements décisifs, que nous aimerions à nous figurer. Ici, Philippe II est indécis, irrésolu et surtout prolixe. Il n'a pas non plus ce mépris superbe de l'opinion publique qu'on lui suppose gratuitement, et l'insensibilité de cœur que le

[1] De Mouy, chap. VII.

vulgaire lui attribue. Les décisions énergiques furent chez lui, paraît-il, affaire de raison et non de tempérament; ce fut uniquement l'intérêt d'État qui le détermina à prendre contre le premier-né de ses enfants les mesures de rigueur que nous venons de raconter; et, sans nous constituer en aucune façon les apologistes de ce prince et les défenseurs de ses tristes théories politiques, nous sommes heureux de pouvoir dire, à l'honneur de l'humanité, que son cœur en souffrit profondément. Cela ressort de tout le travail de M. de Mouy, travail exact, consciencieux, fait hors de toute idée préconçue et sur les documents les plus neufs, les plus explicites et les moins susceptibles de controverse. Est-il besoin, après cela, de réfuter la calomnie odieuse qui voudrait attribuer à Philippe la mort de son fils et chercherait à faire planer sur sa mémoire le soupçon de l'avoir fait empoisonner par la main des médecins ? Quiconque lira avec attention les détails authentiques du régime de vie que menait dans sa prison le pauvre insensé, dont la santé était déjà si compromise avant son arrestation, restera convaincu qu'il n'en fallait pas plus pour amener sa mort prématurée. L'histoire a tant d'autres crimes à mettre au compte de la politique odieuse du persécuteur couronné, qu'on éprouve quelque soulagement à le décharger de celui-ci.

Mais comment l'opinion contraire s'est-elle établie ? Comment une fiction d'origine étrangère a-t-elle pu s'introduire au cœur de l'Espagne elle-même et y prévaloir jusqu'à ce jour contre l'histoire ? Il ne serait pas difficile, selon nous, d'en trouver la raison : la mauvaise et trop légitime réputation de Philippe II et le goût général pour le roman au commencement du dix-septième siècle suffiraient à l'expliquer. M. de Mouy n'en dit rien et ne paraît même pas avoir pensé à le rechercher. Nous le regrettons ; c'est un côté curieux de son sujet. Nous le signalons à ses futures études sur l'Espagne.

IV

« Une fausse science disait naguère : Rien n'est Dieu ; une autre dit aujourd'hui : Tout est Dieu ! C'est celle qui prévaut aujourd'hui dans les écoles antichrétiennes. »

Ainsi s'exprimait l'autre jour un célèbre prédicateur, et il disait vrai ; le panthéisme est la maladie intellectuelle la plus générale de ce temps-ci. Sous quelque nom qu'elle se produise, on la trouve presque partout où la foi chrétienne n'est pas. C'est un triste signe, car partout où cette doctrine qui n'est pas d'hier a paru dans le monde, elle a précédé une décadence sociale.

Le P. Félix (car c'est lui que nous avons cité plus haut) a fait du panthéisme une réfutation rapide et péremptoire, et il n'y a rien à ajouter aux raisons par lesquelles il l'a combattu. Mais sur le fond même de ce triste système, sur ses principes constitutifs, ses variétés, ses transformations, son histoire enfin dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, il reste beaucoup à dire. On ne se fait pas généralement une idée bien exacte du panthéisme, on ne soupçonne pas assez ce qu'il a de spécieux et même de séduisant pour certains esprits, enfin on ignore trop ce qu'il a fait de ravages. Or, on trouvera sur tout cela d'excellentes choses dans un écrit qui vient de paraître et qui nous semble plein d'à-propos. Il est court d'ailleurs, ce qui n'est un mal en rien, et très-clair, ce qui, dans la matière, est un mérite rare. Son auteur, M. l'abbé Isidore Goschler, est connu par d'habiles traductions d'ouvrages allemands sur l'histoire et la doctrine de l'Église. La brochure dont nousparlons ici n'est même, croyons-nous, qu'un extrait du grand dictionnaire de théologie catholique dont il poursuit depuis trois ans la publication[1]. Comme tous les articles de cette vaste encyclopédie, celui-ci offre un résumé concis de tout ce qui a été écrit de plus remarquable, dans ces derniers temps, sur le sujet, principalement en Allemagne, où l'on s'en est plus occupé qu'ailleurs, et pour cause.

Donc, le panthéisme est un système métaphysique d'après lequel *Dieu est tout* ou *le tout*. L'idée de l'unité dans l'universalité, de la totalité dans l'unité fait le fond du panthéisme. Mais il y a deux manières de le concevoir. En effet, le rapport de Dieu à l'univers peut être ou un rapport d'*immanence* ou un rapport d'*émanation*, et se traduire par cette formule : *Un est tout*, ou cette autre : *Tout est un*.

Dans la théorie de l'immanence, il n'y a que l'éternel, l'absolu, l'infini, le *un*, sans création, sans temps, sans histoire, sans existence individuelle : c'est le panthéisme strict et rigoureux, le *monisme*.

Dans la théorie de l'émanation, l'Éternel se développe dans le temps, l'Absolu se manifeste en des existences multiples et contingentes, l'Infini pose des êtres finis, l'Univers se fait et se parfait tous les jours, par le développement progressif de l'Absolu, dont la vie se réalise jusque dans les dernières molécules de la matière, pour se relever de cette réalisation grossière par une spiritualisation perpétuelle et se résoudre de nouveau en son principe. C'est le panthéisme *dualiste*. Ici il y a un Dieu hors du monde et un monde hors de Dieu.

L'un et l'autre système aboutissent toutefois à ceci : qu'il n'y a point de monde sans Dieu et point de Dieu sans monde, et qu'il n'existe qu'un tout indivis. Identité absolue de toutes choses, voilà donc le panthéisme.

On voit d'ici les conséquences métaphysiques et morales qui en découlent.

[1] *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, traduit de l'allemand des docteurs Wetzer et Welte. Paris, chez Gaume.

Parmi ces conséquences, il en est une particulièrement évidente, c'est la fatalité. Aussi se retrouve-t-elle, plus ou moins avouée, au fond de tous les systèmes panthéistes.

Ces systèmes sont plus nombreux qu'on ne le supposerait, mais, dit M. Goschler, on peut les réduire à cinq, parce qu'il n'y a que cinq voies principales de connaissance. C'est :

1° Le *panthéisme physique* ou matérialiste, comme l'hylozoïsme des Ioniens, des Épicuriens, des Shivaïstes;

2° Le *panthéisme imaginatif*, symbolique, poétique, comme celui des doctrines les plus superficielles de l'Orient et des mythologies de l'antiquité;

3° Le *panthéisme rationnel*, logique, tel que celui des Éléates, des Péripatéticiens, des Stoïciens en Grèce, le Sankhya de l'Inde, le Spinosisme;

4° Le *panthéisme intellectuel*, idéaliste, tel que celui des Brahmanes, de la Kabale, du Platonisme, du Gnosticisme, de l'Idéalisme moderne;

5° Enfin le *panthéisme mystique*, tel que celui de Bouddha, des Soffis de Perse, des faux mystiques du moyen âge, des théosophes, des illuminés allemands.

C'est à l'exposition et à l'histoire de ces divers systèmes et de leurs dérivés qu'est consacré l'ouvrage de M. Goschler, ouvrage disons-nous, car, sous sa forme ingrate, cette brochure compacte a la valeur d'un volume. Il y a là beaucoup de science et d'intelligence philosophiques. Ce n'était pas chose facile que de démêler la filiation des doctrines panthéistes et d'en suivre le développement à travers l'histoire, surtout au moyen âge, où leur généalogie se complique d'éléments théologiques et s'obscurcit d'autant. Or M. Goschler s'en est habilement tiré. Pourquoi, arrivé à notre époque et à la réapparition de ces doctrines parmi nous, s'est-il borné à les signaler? Le panthéisme, chez nous, n'est pas seulement dans les faits et les mœurs, comme le montre M. Goschler; il existe à l'état d'école. A ce titre, il y avait ici mieux qu'une mention à lui accorder.

V

Une nouvelle édition de Molière paraît, qui s'annonce comme un monument[1]. C'est aujourd'hui la prétention de plusieurs de nos maisons de li-

[1] *Œuvres complètes de Molière*, nouvelle édition, très-soigneusement revue sur les textes originaux, avec un travail de critique et d'érudition, par M. Louis Moland. Paris, Garnier frères, rue des Saints-Pères. — L'ouvrage aura 8 vol. in-8°.

brairie, de traiter enfin nos classiques avec le respect qui leur est dû. Applaudissons à cette émulation louable: nous verrons plus tard à apprécier les droits de chacun à la reconnaissance des lettres.

Nous n'avons qu'un volume encore de cette nouvelle édition de Molière: papier, caractères, impression, tout, au point de vue matériel, en est beau, très-beau même, sauf les gravures; mais cela ne constitue pas littérairement une œuvre monumentale. Ce ne sont pas choses à dédaigner, sans doute, que la beauté du papier, celle des caractères et le soin du tirage; mais l'authenticité, la pureté, la correction des textes sont des qualités d'un ordre supérieur.

Les textes, voilà par où pèchent nos classiques. Le respect pour les écrivains a été pendant longtemps chez nous le moindre souci des éditeurs; ils prenaient à l'endroit de leurs œuvres des libertés extrêmes, ajoutant, changeant, retranchant selon leurs petits systèmes, leurs petites vues ou leurs petits scrupules, sans le moindre égard pour les manuscrits ou les éditions reconnues par les auteurs. Les façons de faire de M. le chevalier Perrin avec les lettres de madame de Sévigné sont connues: c'étaient plus ou moins celles de quiconque, en ce temps-là, publiait les ouvrages d'un écrivain défunt.

Molière ne fut pas mieux traité que ses contemporains; moins de dix ans après sa mort, ses pièces étaient déjà interpolées, tronquées, changées, soit du fait des comédiens, soit du fait des éditeurs. Pour les comédiens, tantôt ils allongeaint leurs rôles de quelques additions de leur cru, tantôt ils les modifiaient ou les abrégeaient pour satisfaire aux exigences du personnel de leur troupe. Ainsi, par exemple, dans le cinquième acte du *Tartuffe*, l'acteur chargé du personnage de Damis devant faire aussi, par motif d'économie, celui de l'*Exempt*, sortait à la quatrième scène, et, pour motiver sa disparition, au lieu de dire:

> ... Cette audace est étrange,
> J'ai peine à me tenir et la main me démange,

Il disait:

> Cette audace est trop forte,
> J'ai peine à me tenir, et il faut que je sorte.

Les éditeurs de 1682, celui de 1730 et plusieurs autres ont travaillé à rétablir la pureté du texte; mais ce n'était pas chose aisée. On ne peut pas, pour Molière, en effet, avoir recours aux manuscrits: il n'en existe pas de lui; la seule ressource qui reste est celle des éditions publiées sous ses yeux; mais elle n'est applicable qu'à une partie de ses pièces, les treize dernières n'ayant été imprimées qu'après sa mort.

C'est donc, on le voit, une grosse affaire qu'une édition de Molière à donner. Le choix qu'ont fait MM. Garnier de M. Louis Moland pour diriger celle

qu'ils entreprennent offre des garanties de plusieurs sortes. M. Moland est un jeune écrivain qui a fait ses preuves dans des genres très-variés ; on a de lui des *Nouvelles* gracieuses[1], des études d'histoire littéraire qui se distinguent par le goût autant que par l'érudition[2], et la *Bibliothèque elzévirienne* lui doit plusieurs de ses meilleurs volumes. Il y a là plus de titres que n'en avaient les précédents éditeurs de Molière, mais on n'en saurait trop avoir pour toucher à un tel sujet.

Le travail de M. Moland sur Molière a eu deux objets, sa personne et ses œuvres. La notice sur le poëte, notice fort étendue et qui comprend plus de la moitié du premier volume, est une œuvre de critique sérieuse. M. Moland recueille, examine et discute, avec une indépendance d'esprit fort rare chez un éditeur, les nombreux renseignements recueillis dans ces derniers temps sur l'auteur du *Misanthrope*, son enfance, ses études, sa vie de comédien errant, son retour à Paris, ses rapports avec le roi et avec le public, ses relations avec sa troupe, sa vie domestique et sa mort. Il court sur tout cela mille histoires très-suspectes, sinon pour le fond, au moins pour le détail; la légende s'est jouée autour de cette vie comme autour de toutes les vies illustres, et l'on a peine aujourd'hui à y démêler le vrai du faux. C'est à quoi pourtant s'est attaché M. Moland, et il l'a fait souvent avec bonheur. Nous ne pouvons aujourd'hui, faute d'espace, analyser cette vie de Molière, qui est tout un ouvrage, et qui d'ailleurs n'est pas complète encore. En effet, M. Moland ne veut pas se borner à nous donner l'histoire de Molière vivant; il a entrepris de nous donner son histoire posthume. Cette seconde étude promet d'être aussi curieuse au moins que la première. « Elle se divise en deux parties, dit l'auteur : la première comprend les événements auxquels l'inhumation de Molière donna lieu, les impressions que sa mort laissa parmi ses contemporains ; elle dit ce que devinrent la veuve et la fille qui lui survécurent; elle indique les vicissitudes immédiates de la troupe qu'il avait fondée ; elle rapporte enfin les honneurs rendus à la mémoire de l'illustre poëte. La seconde fait connaître la destinée des œuvres de Molière jusqu'à nos jours ; elle examine comment, aux diverses époques qui se sont succédé, le goût public s'est comporté à leur égard ; quelles ont été les appréciations les plus remarquables de la critique littéraire, les travaux les plus importants de l'érudition, les principales rectifications et les plus curieuses découvertes. C'est dans cette partie que nous rendons à nos devanciers, les biographes et les éditeurs, la justice qui leur est due. Nous donnons à la fin la bibliographie de Molière. »

Nous reviendrons, non-seulement sur cette partie toute neuve de l'histoire de Molière, mais sur l'étude entière de M. Moland. Un mot seulement encore aujourd'hui sur le système qu'il a suivi dans la publication du texte. Ce

[1] *Le Roman d'une fille laide*, in-12.
[2] *Les Origines de la littérature française*, in-8°.

système diffère un peu de celui qui a été adopté par ses devanciers. La plupart, en conférant les éditions originales, ont choisi entre les diverses leçons celles qui leur paraissaient les meilleures et ont indiqué des variantes qu'ils prenaient également partout. M. Moland procède avec plus d'ordre; il adopte, parmi les textes imprimés du temps de Molière, celui qui lui semble le meilleur et le suit fidèlement d'un bout à l'autre, sans se permettre aucune combinaison arbitraire. Il donne ensuite les variantes de deux autres textes, dont l'un est toujours celui de l'édition *princeps*, l'autre celui de la dernière édition que Molière a pu voir exécuter, ou celui de l'édition de La Grange et Vinot, qu'il est permis de considérer comme la dernière des éditions originales. Nous préférons, quant à nous, ce système à l'autre, parce qu'il permet de mieux pénétrer l'esprit qui a dirigé l'auteur dans les leçons qu'il a successivement introduites.

Des notes originales ou empruntées aux précédents éditeurs forment, au bas des pages, un commentaire *variorum* devenu plus que jamais indispensable, et où toutefois M. Moland a su garder une remarquable sobriété.

Donc, si on la dégage de ses malencontreuses gravures qui n'ont aucun caractère archéologique, cette nouvelle édition de Molière paraît, dès ce moment, avoir des droits sérieux au titre qu'elle ambitionne d'édition monumentale.

VI

Nous nous faisons chez nous de l'apologue une idée un peu trop étroite. La Fontaine est notre idéal en ce genre, et qui ne lui ressemble pas est condamné d'avance. Si telle était la règle, il faudrait retrancher du nombre des fabulistes, non-seulement Florian, Bailly, Groselier, mais Lessing, mais Kriloff, mais Phèdre, mais Ésope lui-même, car chacun de ces écrivains entend l'apologue autrement que l'auteur de *Maître Corbeau* et de *Perrette et le pot au lait*. Cela serait absurde. Laissons donc la Fontaine pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour le plus Français des poëtes, et ne faisons pas un type de ce qui est une personnalité distincte, un modèle de ce qui est une glorieuse individualité. L'apologue est de toutes les compositions poétiques la plus libre et la moins exigeante. Une idée saine, un vers facile, un tour d'expression fin, vif ou gracieux : il n'en faut pas plus pour y réussir. Le drame et l'éloquence s'y ajouteraient qu'ils n'y nuiraient point, mais les simples qualités que nous venons d'indiquer y suffisent. C'est avec cela que M. Anatole de Ségur a fait une centaine de fables spirituelles que l'enfant ne com-

prendra peut-être pas toutes, mais que retiendra assurément le père[1]. Il y a là en effet, pour celui-ci, d'excellents traits de satire contemporaine. Écoutez par exemple *le Secret de la Pie :*

Une pie encore jeune, une pie encore fille,
Possédait un secret, un secret de famille;
Mais elle avait promis, repromis et juré,
Par tout ce qu'un oiseau peut avoir de sacré,
Par le bec de sa mère et son honneur de pie,
Que nul être vivant n'en saurait un seul mot,
Et qu'elle y laisserait plutôt
Ses plumes, sa langue et sa vie.
Inutiles serments! Quiconque a bu boira,
Quiconque a jasé jasera.
Promesses de bavards et promesse d'ivrogne,
Sont comme les serments des czars pour la Pologne.

Il y a de l'à-propos aussi dans *les Propos des Castors :*

Au bord d'un fleuve d'Amérique
Connu des animaux, ignoré des humains,
Habitaient des castors, nation pacifique.
L'une de leurs tribus vivait en république,
Et l'autre avait des souverains.
Républicains ou monarchiques
Les deux peuples rivaux à l'envi bâtissaient, etc.

Ne parlons pas des *Scrupules du Renard;* ce renard étant italien, pourrait nous attirer de mauvaises affaires; mais signalons les *Noces du Dindon* (on peut parler de ce volatile) comme une bonne leçon aux femmes qui débutent dans le monde. C'en est une excellente encore que celle de *l'Ours, le Renard et le Cerf.* Quant à *l'Arbre à baume,* empruntée à Chateaubriand, la morale en est un peu haute pour être placée dans la bouche d'un père instruisant son enfant. En général, la part des enfants est petite dans le recueil de M. Anatole de Ségur; nous n'en voyons guère qu'une, *l'Enfant et l'Oiseau*, qui soit directement à leur adresse.

Mais un livre du même auteur qui est tout à fait pour eux, c'est celui dont une nouvelle édition paraît en ce moment, et qui a pour titre : *Les païens et les chrétiens, récits des premiers temps de l'Église* (chez Lecoffre). C'est un tableau simple mais animé et souvent touchant de la vie des premiers fidèles au milieu des persécutions. Ce livre a gardé beaucoup du charme pieux des *Actes des Martyrs* dont ses meilleures pages se sont inspirées.

[1] *Nouvelles Fables et Contes*, par M. le comte Anatole de Ségur, in-12 Jacques Lecoffre, éditeur.

VII

« On se lasse de tout, excepté de savoir et d'apprendre. » Ce mot de Virgile à Mécène était la devise d'un homme peu connu en dehors du pays où il vécut et où il est mort, mais qui mériterait de l'être davantage. C'était un prêtre, un débris de ce vieux clergé français d'avant la Révolution, dont le type vénérable ne saurait trop être remis sous les yeux. Il s'appelait l'abbé Marty. Ses œuvres inédites qu'on vient de publier avec une notice sur sa vie[1] nous montrent un homme taillé sur le même patron que ses contemporains, l'abbé Émery, l'abbé Busson[2], alliant, comme eux, à une piété grave, l'amour des lettres anciennes et celui de la philosophie; esprits, pratique d'ailleurs, ayant le goût des créations utiles et s'entendant à les faire vivre. De tels hommes sont bons à montrer en tout temps, mais surtout en ce temps-ci.

L'abbé Marty était né, en 1757, à Villefranche, dans cette province du Rouergue qui a donné tant d'excellents prêtres à la France. Après avoir terminé ses études par de brillants succès en Sorbonne, il fut chargé de professer la philosophie au collége du Plessis, d'où la Révolution vint l'enlever. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il fut jeté en prison, mais, sauvé, en 1792, d'une condamnation à mort par un de ses anciens élèves, membre du comité devant lequel il comparut. Il échappa également aux massacres de septembre, et demanda à l'exil le calme que ses études réclamaient et qu'il ne trouvait plus dans sa patrie. Pendant les dix années qu'il passa à Hildesheim, en Saxe, il prit une part active aux travaux d'une colonie de prêtres français qui, réunis dans cette ville par leurs malheurs, y cultivaient en commun la science et la religion. Il revint en France en 1802, et jusqu'à sa mort, qui arriva en 1835, il ne voulut pas quitter le Rouergue, malgré des offres brillantes qui l'appelèrent à Paris. Fidèle à son amour pour l'enseignement et la philosophie, il fonda une école ecclésiastique à Villefranche, puis dirigea le collége de cette ville, cherchant tous les moyens de rappeler la génération qui s'élevait aux anciennes traditions de l'esprit français, aux vrais principes de la pensée et du style que les événements politiques avaient fait oublier. Nommé vicaire général de Rodez, il établit dans ce diocèse des œuvres utiles à la foi, et fonda, en particulier avec la sœur Émilie, l'Institut de la Sainte-Famille, qui lui a survécu comme un monument de son zèle et de

[1] 1 vol. in-8°, Paris, Douniol.
[2] Voir *le Correspondant* de juin et de septembre 1862.

sa prudence, et lui mérite encore aujourd'hui la reconnaissance de ses compatriotes.

Le reflet de cette vie honorable est visible dans les *Œuvres inédites* de l'abbé Marty que des soins pieux ont recueillies et publiées. Parmi les nombreux écrits qu'il avait laissés, on a su choisir les morceaux qui pouvaient intéresser les personnes qui ont le goût des choses de l'esprit, et mettre en lumière la pensée unique de sa vie, l'amour constant et sincère de la vérité qui inspira tous ses travaux. L'éditeur de ses œuvres les a divisées en trois livres, suivant les trois formes différentes que cette pensée avait revêtues, la littérature, la philosophie et la religion. Mais, en réalité, M. Marty ne faisait pas à la littérature une place particulière. D'accord avec Cicéron, qui se croyait plus redevable de son talent oratoire aux leçons des philosophes qu'à celle des rhéteurs, il regardait la philosophie et l'éloquence « comme les parties d'un même tout. » Quoiqu'il se plût, surtout dans ses discours académiques, à emprunter aux auteurs anciens les grâces dont il ornait l'expression de sa pensée naturellement abstraite; quoiqu'il parlât même la langue latine avec une élégance qui a obtenu les éloges d'un des maîtres de notre époque, M. Victor Le Clerc, il ne voulait pas que l'on cherchât l'art pour l'art, et, dans ses préceptes de rhétorique, nous voyons qu'il appuie le talent de la parole sur la science, la conviction et la pratique de la vertu.

Il était d'un temps où les esprits troublés par les doctrines sensualistes avaient besoin d'être ramenés à des notions plus pures et plus nobles. M. Marty contribua au retour du spiritualisme : c'est là son rôle, et c'est vraiment par ce côté qu'il a droit à notre attention. Il avait combattu Locke et Condillac avant 1789; la cause qu'il avait servie alors au collége du Plessis le retrouva tout prêt à la défendre sous l'Empire et la Restauration. il eut la singulière fortune de se rencontrer dans cette lutte avec deux autres Aveyronnais qui suivaient chacun une marche différente, Laromiguière et de Bonald. M. Marty appartient à l'école du dix-septième siècle : il distingue formellement les vérités métaphysiques et les vérités contingentes, et, disciple de Malebranche, il n'admet qu'une seule idée, celle de l'être en général, idée-mère qui renferme implicitement toutes les autres. Esprit logique et rigoureux, M. Marty inscrivait ainsi l'unité en tête de sa philosophie.

Cette unité qu'il regardait comme un caractère essentiel de la vérité, il la souhaitait, il la rêvait partout. Dans l'exposition de la doctrine de saint Paul sur la soumission aux puissances qu'il écrivit en 1795 contre le principe de la souveraineté du peuple, on voit qu'il portait en politique ses habitudes de métaphysicien. Il réclamait pour le monde social « l'unité et l'harmonie dans la subordination des pouvoirs inférieurs aux pouvoirs supérieurs, et de ceux-ci au souverain, qui ne relève que de Dieu, » et voulait ainsi « l'assimiler au monde métaphysique dans lequel, à un genre suprême,

sont subordonnés tous les genres, aux genres les espèces, aux espèces les individus. » Ne reconnaît-on pas le disciple de Malebranche dans ce publiciste qui veut que « le peuple révère le souverain dans les magistrats, Dieu dans le souverain, et conséquemment Dieu partout?

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il n'y eût qu'un philosophe sévère et inflexible dans l'abbé Marty : la pratique de la religion et la méditation des vérités de la foi, jointes aux leçons d'une vie éprouvée par les malheurs et par l'exil, lui avaient donné le discernement délicat que réclame la conduite des âmes. On peut s'en convaincre en lisant les écrits qui forment la troisième partie du volume; la grâce s'y mêle à la sagesse. Ainsi, pour vivre chrétiennement, il recommande deux habitudes, l'austérité et la gaieté. Il remarque finement de la raison séparée de la foi, que plus elle avance plus elle s'embrouille : « Voltaire à quatre-vingts ans en sait, dit-il, moins sur les choses les plus simples qu'il n'en savait à quarante, et c'est ainsi que Leibnitz dit quelque part de Bayle que son penchant à douter s'était accru avec l'âge. » Il compare un esprit dissipé « au maître qui abandonne sa maison et qui, en rentrant chez lui, trouve tout en confusion et en désordre. » Ses pensées et ses maximes sur toutes choses ont souvent le même caractère d'agrément et de justesse. Nous en avons pris quelques-unes au hasard; il y en a beaucoup de semblables dans ce volume, qu'on lira avec intérêt et qu'on saura gré aux éditeurs d'avoir publié.

VIII

Jamais la Pologne n'a excité un intérêt plus général et plus vif qu'aujourd'hui. Tout ce qui peut la faire connaître dans ses mœurs, son histoire et surtout ses malheurs, est l'objet d'un sympathique empressement. Il nous suffira donc, sans avoir besoin de le recommander autrement, de signaler le volume d'*Études*[1] que vient de publier, sur son pays, l'un des vétérans les plus distingués de l'émigration polonaise, M. Casimir Wolowski. Ce volume comprend deux parties : l'une qui se compose de notices littéraires et historiques; l'autre de considérations sur l'état actuel de la Pologne, sa situation sous le gouvernement du grand-duc Constantin, et l'esprit de l'insurrection qui vient de succomber.

Nous ne discuterons pas avec l'auteur sur la supériorité qu'il accorde à la langue polonaise entre les dialectes slaves : un peu de partialité est bien permise à l'exilé en faveur de son pays; ce qu'il aurait pu en vanter avec plus de titres, c'est la belle et riche littérature, dont, au lieu d'une histoire un peu développée, il se borne à nous donner une esquisse qui est beaucoup trop rapide pour être intéressante.

[1] *Études sur la Pologne*, par M. Casimir Wolowski. In-8°. Paris, Douniol.

Ce qui, en revanche, a de l'intérêt, ce sont les notices consacrées à deux chefs d'insurrection, le cordonnier Kilinski et le colonel Rozyçki. Le premier était un artisan, qui, en 1794, organisa contre les Russes le soulèvement de Varsovie, et qui, tombé avec Kosciusko entre les mains de l'ennemi, fut enfermé dans les cachots de Cronstad, d'où il ne sortit qu'à l'avénement de Paul I[er], sous le règne duquel on le vit, quittant l'épée, reprendre avec simplicité les outils de son humble métier. Quant au second, c'était un gentilhomme wolhynnien qui, en 1831, apprenant la nouvelle des événements de Varsovie et la marche triomphale de Dwerniçki, le *preneur de canons*, insurgea les forestiers de son pays, traversa, à leur tête, l'armée moscovite, et alla rejoindre les patriotes. Vaincu, il se réfugia en France, où il écrivit en polonais ses mémoires, dont est extraite l'héroïque biographie que nous donne M. Wolowski.

A côté de ces grands citoyens polonais, on est quelque peu surpris de trouver O'Connel; mais O'Connel aima toujours la Pologne, par similitude de position. L'Irlande, n'est-ce pas, en effet, la Pologne des Iles-Britanniques? Aussi de quel amer dégoût n'est-on pas saisi pour l'odieux gouvernement qui l'opprime, quand on le voit jouer une feinte sollicitude pour la nation qu'étouffe le colosse moscovite. Il ne manquerait plus, pour l'édification du monde, que de voir la Russie pleurer sur le sort de l'Irlande et la provoquer à la révolte!

Si deux peuples ont jamais eu des conditions semblables, c'est donc la Pologne et l'Irlande. M. Wolowski l'a compris; c'est pourquoi il raconte, avec sympathie, les luttes d'O'Connel et les propose en exemple aux Polonais. On comprend dès lors qu'il se garde de confondre leur cause avec celle des révolutionnaires européens. Il nous semble pourtant qu'il ne distingue pas assez entre la cause de la Pologne et celle de l'Italie. S'il se trompe à cet égard, du moins, les conseils qu'il donne, en terminant, à ses compatriotes sont-ils pleins de sagesse, et nous souhaitons vivement les en voir tous pénétrés.

P. Douhaire.

Notre collaborateur, M. V. Fournel, dont on connaît la curieuse érudition littéraire, publie, chez Didot, un recueil dramatique intéressant; ce recueil intitulé : *Les Contemporains de Molière*, contiendra un choix de comédies, généralement rares et peu connues, jouées, de 1650 à 1680, sur les divers théâtres de Paris, de province et de l'étranger, prises surtout parmi celles qui ont rapport, directement ou indirectement, à Molière, et qui peuvent servir de documents pour l'histoire des mœurs, des modes, des usages, des idées, de la littérature. Ce recueil sera précédé d'une étude générale sur la comédie au temps de Molière, et contiendra l'histoire de chaque théâtre, avec des notices biographiques, bibliographiques et critiques sur chaque auteur; il formera 4 vol. in-8°.

P. D.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

LES ÉLECTIONS ET LA POLOGNE

24 Mars 1863.

La première force de l'ordre, dans une société comme la nôtre, ce n'est pas, malgré son importance, la forme ou le nom du gouvernement, ce ne sont ni les intérêts habilement échafaudés ni les deux milliards d'un budget avec ou sans virement, ce n'est pas l'armée, ce n'est pas l'administration, ce n'est pas la police, ce n'est pas la presse avertie, cette administration occulte de la pensée, ce n'est pas même la presse complaisante, cette police *in partibus infidelium.* La première force de l'ordre, c'est l'esprit public. Qu'est-ce donc que l'esprit public? Pas autre chose que le sentiment manifesté du pays sur cet ensemble de faits et d'idées, d'institutions et de doctrines, d'événements et de personnes qu'on appelle le gouvernement. Que pense de moi le peuple que je gouverne? Voilà le *to bee or not to bee* des pouvoirs de notre époque. Quel moyen de se tenir en communication constante et rapide avec l'esprit public, de lui rapporter tous ses plans, de lui faire approuver tous ses actes? Voilà le problème des constitutions modernes. Le premier mot peut appartenir encore à la force, le dernier revient de droit à l'opinion. Nul souverain ne saurait régner longtemps sur une nation malgré elle, ce souverain s'appelât-il le Czar et cette nation la Pologne. Nulle faction ne parviendrait à maintenir sur un pays un joug pour lequel ce pays ne serait pas fait. Tout peuple qui saura vouloir être libre, doit l'être ou le devenir. Ce sont là des axiomes de droit européen qu'on peut essayer de fausser, mais qu'on ne se risquerait pas à contredire. Qu'on s'en félicite ou qu'on s'y résigne, il faut vivre et même gouverner par eux. Toute occasion d'ailleurs est bonne à l'esprit public pour se manifester. Qu'un prince anglais se marie, que Londres, que l'île tout entière se précipite à la rencontre des jeunes époux en poussant des cris d'allégresse, que ce fier peuple parle-

mentaire se fasse pour un jour courtisan, qu'on ne voie autour de ces noces royales d'autre escorte que quelques cavaliers, d'autre cortége officiel que des municipalités jalouses de leur indépendance, d'autre luxe que l'enthousiasme de la foule, nous appelons cela de l'esprit public. Mais comme il ne se marie pas des princes tous les jours et que d'ailleurs les institutions valent encore mieux que les spectacles, on est convenu de fixer certaines époques où chaque gouvernement est obligé de par la loi à comparaître devant son peuple. En accusé? direz-vous; non, nous ne sommes pas si révoluti onnaires que cela, mais tout au moins en intendant qui rend ses comptes. Cette époque est celle des élections générales.

On voit tout de suite que la première, l'indispensable condition pour que le verdict soit libre et l'épreuve concluante, c'est que le gouvernement, après avoir fourni ses réponses, veuille bien se retirer ou du moins ne pas se montrer pendant qu'on délibère sur son compte. C'est laisser le champ libre aux partis extrêmes, nous crie-t-on de toutes parts, c'est la révolution maîtresse des comices! Nous pourrions nous borner à rappeler que dans l'élection telle qu'elle se pratique depuis 1852, il n'y a plus de place pour les partis extrêmes, car les votes ne peuvent se porter que sur des candidats qui ont consenti à prêter d'avance le serment constitutionnel. Mais que demandons-nous après tout? Que l'action des lois soit suspendue, l'autorité des fonctionnaires mise en fourière? Dieu nous en préserve! La loi elle-même n'a-t-elle pas voulu qu'aucune force armée ne pût pénétrer, sans l'appel du président, dans la salle du scrutin? Nous demandons que le gouvernement ou pour mieux dire l'administration soit poliment invitée à imiter cette réserve de la force armée. Ce n'est pas par leur sabre, on le sait bien, que le gendarme ou le garde-champêtre risquent d'effrayer certains électeurs, c'est par le pouvoir qu'ils représentent et dont ils portent les insignes. Si le gendarme, si le garde-champêtre ont fait, avec ou sans sabre, la distribution des bulletins dans les campagnes, peu importe qu'au jour de l'élection vous leur fermiez l'entrée du collége, l'effet est déjà produit, l'intimidation est certaine, la loi est violée. Puis, quelle est cette peur honteuse et risible de croire que tout serait perdu si le gouvernement en venait jamais à s'abstenir de tout faire, même les élections? Ne dirait-on pas que la société va s'effondrer parce que dans l'acte même de sa souveraineté elle se déciderait à agir en souveraine, parce qu'elle serait abandonnée pour un jour à ses influences naturelles! Il nous semblait cependant que notre société française avait d'autres cadres que les cadres administratifs, d'autres notabilités que des fonctionnaires, d'autres intérêts que de savoir si tel département peut risquer de déplaire à son préfet ou tel canton de porter le deuil de son juge de paix. Quoi, propriété, industrie, commerce, services rendus, vertus éprouvées, capacités reconnues, situations héréditaires, influences acceptées, tout cet ensemble de forces morales dont une civilisation est faite, tout cela devrait s'effacer, s'anéantir, disparaître pour laisser passer non pas même

la justice mais trop souvent la fantaisie de l'administration ! Quoi ! dans un pays de bon sens et d'honneur, on trouverait tout naturel que le gouvernement s'arrogeât la dérisoire mission de se surveiller, se contrôler et se réformer lui-même !

Ici nous rencontrons l'école vaporeuse et modérée du journal *la France* qui croit tout concilier en nous disant : « Le gouvernement a raison de tenir à diriger le suffrage universel, mais vous n'avez pas tort de vous plaindre que son choix ne soit pas toujours d'accord avec celui qu'aurait fait la circonscription. Que l'alliance se conclue entre les influences légitimes et l'initiative de l'administration. Que le pouvoir n'ait pas un seul candidat qui ne soit ouvertement le candidat de l'opinion. » — Poser une question n'est pas la résoudre; aller d'une opinion à l'autre et s'attribuer naïvement le profit de chacune d'elle, ne s'appelle pas avoir une opinion. S'il en était autrement, la politique ne serait qu'un élégant jeu de balançoire, comme semble le croire M. de la Guéronnière. Elle vit au contraire de principes arrêtés, de solutions pratiques, de directions fermes et précises. Vous demandez pour les honorer de la recommandation administrative les noms que le pays aurait lui-même choisis, quel moyen plus simple que de les laisser choisir librement par le pays lui-même? Voyez comment se produisent les candidatures d'opposition dans les rares départements où elles osent encore se hasarder et ne craignez pas de prendre exemple sur vos adversaires. Quelques amis jettent en avant un nom plus ou moins heureusement choisi, plus ou moins signalé par lui-même à la confiance des électeurs ; ces amis s'en aggrégent d'autres appartenant aux localités principales de la circonscription, puis, les plus osés entreprennent une tournée préliminaire, une espèce de revue des forces avant la bataille. L'opposition a-t-elle quelque chance d'être entendue? les populations ont-elles quelque grief, quelques droits méconnus à faire valoir? Le nom prononcé trouve-t-il de l'écho dans le pays? Cette rapide inspection terminée, on dit au candidat : « Venez voir et faites vous-mêmes ! — Il vient, il publie une profession de foi, il use de son droit de la faire distribuer et placarder en tout lieu, il va, il parle, il écrit, il combat, il se fait injurier par le journal de la préfecture, et si l'administration est décidément effrayée, par le préfet lui-même ; les fanatiques se méfient de la modération obligée de son langage ; les prudents ont peine à lui pardonner de les forcer à se montrer ; la masse des électeurs a l'air de dire : En voilà un pour qui nous préférerions bien donner nos voix, mais l'autre a l'oreille de l'administration et nous avons trop de choses à confier à cette oreille pour qu'il soit prudent de nous en éloigner. » Le résultat est ce qu'il peut être; l'important serait qu'il fût toujours l'expression vraie de l'opinion du pays. Pourquoi, nous le demandons, les électeurs dévoués à l'administration ne feraient-ils pas, sans aucun péril pour leur candidat ce que ne craignent pas de faire, à leurs périls et risques, les électeurs de l'opposition? Ne doit-on pas croire qu'il n'a pour lui que les fonction-

naires, ce futur représentant que les fonctionnaires seuls patronnent et mettent en avant? Parti contre parti luttant dans l'arène infranchissable de la constitution, voilà la justice et voilà la liberté. Mais si l'initiative du choix des candidats est laissée au préfet, comment empêcher qu'il n'aille les prendre dans le cercle de ses créatures ou qu'il les reçoive de la main du ministre auquel il ne peut pas vouloir déplaire, sauf à les imposer lui-même à ses nombreux subordonnés qui ont besoin de ses bonnes grâces? Listes de l'administration, circonscriptions de l'administration, candidatures de l'administration, s'il sort de là un député qui ne soit pas aussi de l'administration, il faut que les électeurs aient le caractère bien mal fait. Qui est sacrifié en définitive? qui est-ce qui souffre, nous le demandons, de ces abus de la force administrative? Lorsqu'un préfet sera parvenu à jeter vingt ou trente mille voix sur un nom qui livré à lui-même n'en aurait pas notoirement réuni cinq cents, croyez-vous que l'opposition soit bien battue et le suffrage universel bien honoré?

Peu de temps après la dernière élection, contre laquelle il a été protesté devant le Corps législatif, deux préfets ayant à remplacer chez eux l'un un député, l'autre un conseiller général, s'avisèrent de se faire désigner leur candidat par la réunion des maires de toutes les communes intéressées. Nous ne savons si cet exemple des préfets de l'Aube et de la Gironde est destiné à passer dans l'usage; mais chacun voit tout de suite que s'il suffit pour constater l'abus de la recommandation officielle telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à ce jour, il serait loin de donner à la liberté les garanties dont elle a impérieusement besoin. Sous le régime de la loi municipale de 1855, les maires en effet se distinguent des préfets tout juste autant que les préfets se distinguent des ministres. Qu'on essaye d'un nouveau décret de décentralisation, non plus, comme en 1852, pour attribuer aux bureaux de préfecture l'omnipotence enlevée aux bureaux ministériels, mais pour rendre aux communes ce qui est aux communes, pour faire de chaque maire un magistrat indépendant et populaire, et l'on pourra voir ensuite s'il y a lieu de discuter cette organisation d'un suffrage universel à deux degrés.

Prenez garde, nous répète-t-on dans les circulaires et dans les harangues officielles, nous ne faisons rien qui n'ait été fait de tout temps : le gouvernement parlementaire avait aussi ses candidats; seulement il les cachait, tandis que nous montrons les nôtres! A cela nous répondrons d'abord pour la satisfaction de notre conscience, que le mal ne devient pas le bien, tout au contraire, par cela seul qu'on ose se le permettre publiquement. Puis, on conçoit qu'il dut y avoir des députés ministériels à l'époque où les députés faisaient et défaisaient les ministères; mais aujourd'hui qu'il n'y a plus constitutionnellement d'autre cabinet que le cabinet de l'Empereur, de quel nom va-t-on gratifier les candidats de messieurs les préfets? Les appellera-t-on, comme cela s'est pratiqué si longtemps, candidats de l'Empereur? mais M. le Président du Conseil d'État ne s'est-il pas vu

forcé un jour de blâmer cet emploi inconsidéré du nom du souverain[1]. Les appellera-t-on candidats du gouvernement? mais le gouvernement n'est pas plus en question dans le scrutin que le ministère, et se trouve d'ailleurs couvert par la garantie du serment. Se bornera-t-on à parler de candidats de l'administration? C'est le terme qui paraît adopté par le *Moniteur* et contre lequel nous nous élevons, parce qu'il met en lutte contre un citoyen qui ne fait après tout qu'user d'un droit constitutionnel, la force la plus redoutée que le monde ait vu à l'œuvre depuis la chute de l'empire romain. Autrefois, candidat ministériel cela voulait dire candidat d'un ministère qui allait peut-être tomber sous le premier vote de la Chambre. Candidat de l'administration est bien autrement effrayant; car les ministres tombent, les couronnes tombent, et l'administration ne tombe pas. On la retrouve, cela s'est vu, au lendemain ou au surlendemain des plus effrayants cataclysmes avec les mêmes procédés, les mêmes préventions, et aussi les mêmes visages. Et enfin, que de moyens de tenir en respect le zèle outrecuidant des fonctionnaires que nous avions alors et que nous n'avons plus!

Donc, si l'on veut que l'esprit public réponde avec une énergie digne de la France à l'appel qui va lui être fait, il faut que députés sortants et candidats nouveaux s'adressent hardiment à lui, au lieu d'assiéger les secrétaires de M. le Ministre de l'intérieur et qu'ils recherchent l'appui des électeurs au lieu d'implorer celui du gouvernement. C'est dans les départements et non pas dans les bureaux de la place Beauveau que va se livrer la bataille des élections. Le gouvernement se trouve dans cette heureuse et dangereuse situation d'être assez fort pour n'avoir besoin d'être gardé que contre ses amis. Il se doit à lui-même, il nous doit à tous, il doit à l'Europe qui ne saurait assister avec indifférence à cette épreuve nouvelle des institutions impériales, d'en finir avec la détestable innovation des candidatures officielles. Elle n'est ni dans la constitution, ni dans aucun décret organique, ni dans aucun acte du pouvoir législatif, et c'est pour cela que nous nous croyons permis d'en dire si franchement notre avis : elle n'a pour titre qu'une circulaire ministérielle de M. de Morny, du 20 janvier 1852, confirmée par une circulaire de son remplaçant M. de Persigny le 13 février suivant. Nous ne savons pas, nous ne voulons pas savoir quelles pouvaient être à cette époque les nécessités d'un pouvoir qui n'avait que quelques jours d'existence. Nous nous souvenons seulement d'un décret qui tout en appelant le peuple entier à se prononcer sur l'acte du 2 décembre, substituait au bulletin jeté dans l'urne le vote signé sur des registres déposés pendant huit jours dans les

[1] La protestation distribuée aux membres du Corps législatif rapportait une circulaire du préfet de Vaucluse où il était dit : *Sa Majesté l'Empereur* a daigné faire choix de M....., etc. M. Baroche répondit : « Mon Dieu! messieurs, je ne ferai pas difficulté de dire que j'aime mieux que le nom de l'Empereur n'intervienne pas dans ces débats électoraux et que le titre de candidat du gouvernement doit seul être adopté. » (*Moniteur* du 7 février 1862.)

mairies. Ce décret rapporté dès le surlendemain prouve assez combien on était exposé alors à se tromper sur les vraies conditions de l'indépendance du vote. Nous croirions offenser le gouvernement que de comparer en rien sa situation intérieure ou extérieure de 1863 avec celle de 1852.

II

Si les avis sont unanimes quant à ce que devrait faire le gouvernement, ils ne le sont pas également quant à ce que feront les électeurs qui veulent rester indépendants. Voteront-ils quand même, ou s'abtiendront-ils systématiquement? Attendront-ils pour prendre part aux jeux de l'arène que l'administration veuille bien remonter dans sa loge consulaire ? Ou viendront-ils y déployer, sans regarder au succès ni au nombre, le drapeau de la liberté électorale ? Chacune de ces opinions a des adhérents dans les camps les plus divers, et nous sommes d'autant plus assurés de n'en blesser aucune en les discutant que nous les croyons toutes également sincères, également dévouées aux intérêts de la liberté. Notre avis, quant à nous, est connu depuis longtemps et notre conduite toute tracée. Nous croyons que la grande question des élections prochaines doit être la sincère application du suffrage universel, et que partout où il y a quelques chances soit d'un succès, soit d'un avertissement pour le pouvoir, soit d'une lutte profitable à l'esprit public de la circonscription, les candidatures qui n'auraient d'autres titres que d'être officielles devront être énergiquement combattues.

Parmi les raisons qu'on oppose à notre manière de voir, il en est que nous ne saurions ni ne voudrions discuter. A ceux qui nous disent : prêter serment pour être député serait déjà une grave affaire, mais le prêter pour être candidat et candidat probablement malheureux, ce n'est pas supportable ! à ceux-là nous n'avons rien à objecter. Contre les répugnances de la conscience aucun raisonnement ne vaut. Seulement il faut qu'on se prive soi-même de vouloir raisonner cette répugnance en prétendant, par exemple, que le serment demandé depuis le 2 décembre serait de sa nature plus personnellement obligatoire que le serment demandé par la monarchie de Juillet. Obéissance à la Constitution, fidélité à l'Empereur, telle est la formule actuelle, formule à laquelle, suivant l'heureuse remarque de M. Weiss répondant au *Constitutionnel*, il est interdit par la loi de rien ajouter. Obéissance à la charte constitutionnelle, fidélité au roi des Français, telle a été la formule acceptée pendant dix-huit ans par toutes les oppositions. Entre les deux la différence, nous l'avouons, ne nous paraît pas sensible. Peut-être serait-il possible d'en relever de plus décisives entre les deux constitutions, puisque, elle a jugé utile de déclarer le nouveau souverain responsable et

la nouvelle charte réformable ; mais nous répétons que nous n'avons aucun goût pour ces sortes de discussions. Ce que nous avons lu de plus moral et de plus sensé sur le serment politique, nous ne faisons aucune difficulté de l'avouer, c'est le décret du gouvernement provisoire qui le déclarait aboli[1].

D'autres mettent surtout en avant des raisons de dignité personnelle et de tactique. Qu'aller faire dans cette Chambre qui a su vivre si longtemps privée des plus essentielles prérogatives et qui ne paraît pas désirer outre mesure de voir élargir le cercle des concessions du 24 novembre 1860 ? Rien ne s'y passe comme dans les assemblées dont le pays avait l'habitude, et ce sera pour ceux qui ont eu l'honneur de siéger dans ces dernières, toute une éducation à recommencer. On se lève pour parler, on court à la tribune, il n'y a plus de tribune : on veut demander compte au gouvernement de quelque fait qui passione l'opinion publique, il n'y a plus de droit d'interpellation ; on cherche à mettre en cause un ministère, il n'y a plus devant la Constitution que des ministres sans responsabilité parlementaire et devant la Chambre que leurs avocats ; on compte au moins être soutenu le lendemain par les journaux de son parti, il n'y a plus de journaux qui aient le droit d'apprécier librement les séances. A ces récriminations trop fondées, nous savons bien comment nous répondrions si nous étions le gouvernement. Cette réponse qui n'aurait que trois syllabes, *liberté*, devons-nous la lui demander ou attendre qu'il la fasse sans que la question lui soit nettement posée ? En admettant que les plus brillantes discussions fussent condamnées à s'engloutir comme une pierre tombée de la lune dans l'eau dormante de la majorité, est-il permis de croire qu'elles resteraient longtemps sans effet sur le gouvernement, sans écho dans le pays ? Si cet espoir peut légitimement s'avouer, si la liberté peut rentrer dans la Constitution par l'issue ouverte le 24 novembre, est-il permis de sacrifier cette chance à des considérations plus personnelles après tout que politiques? On nous assure que l'Empereur est plus libéral que ses ministres : dans ce cas, c'est lui rendre service, M. de la Guéronnière en conviendra, que de lui envoyer une Chambre libérale aussi et capable de lui prêter au besoin aide et secours contre les *défaillances intéressées* de son gouvernement[2].

Sans doute rien ne sera ménagé pour dégoûter par avance ces athlètes des anciennes luttes décidés à descendre dans l'étroit champ-clos de la

[1] Voici le texte de ce décret qui est du 1er mars 1848 : « Le gouvernement provisoire considérant que depuis un demi-siècle chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique ; Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui sous le gouvernement de la République accepte des fonctions ou continue de les exercer, contracte plus spécialement encore l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle, décrète : Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêtent pas de serment. »

[2] Expressions du discours de la Couronne au moment de la guerre d'Italie.

constitution de 1852. Si nous avions hésité, quant à nous, à nous prononcer pour l'action électorale, nous nous y serions décidés rien qu'à voir avec quelle ardeur des journaux tels que *le Constitutionnel*, *la Nation*, *le Pays*, travaillent à nous maintenir dans l'abstention. Il y là une indication qu'il n'est pas permis de dédaigner, pour peu que l'on se pique, comme on le dit, de faire un peu de tactique. Beaucoup reculeront devant *la grande porte* dont *le Constitutionnel* tient le cordon. D'autres rencontreront dès leur premiers pas quelque électeur bien intentionné qui ayant eu l'honneur d'être sous-préfet par intérim et ne pouvant, pas, dit-il, se mettre en contradiction avec lui-même, trouve tout naturel de vouloir y mettre un ancien président du conseil des ministres. « Vous voulez être notre député, soit! nous en sommes très-flattés, mais vous allez jurer de ne mettre en péril ni la Constitution ni l'Empereur ni la dynastie. » N'est-ce pas la recommandation de la mère prudente à l'enfant qui lui demande quelque joujou dangereux : tu me promets de ne rien casser? Et le serment donc, le serment réglé par le sénatus-consulte de février 1858, est-ce un joujou aussi et le tenez-vous pour non avenu? Chose singulière, c'est seulement depuis qu'on a imaginé d'imposer cette condition à toutes les candidatures, cette entrave aux candidatures inconstitutionnelles, que l'idée est venue à des écrivains épris d'un beau zèle contre leurs convictions de la veille, de demander des gages dynastiques et de « parler des garanties que l'opinion publique a droit d'exiger[1]. » Mauvaise action que cette défiance et qui serait d'un fâcheux exemple, s'il était possible qu'elle compromît d'autres gens qu'une poignée de serviteurs « plus dévoués sans doute qu'éclairés. » En lisant les articles des feuilles officielles à propos des réunions électorales tenues à l'hôtel de Broglie, on se rappelle involontairement le Directoire multipliant contre la monarchie à mesure qu'il s'en voyait plus menacé les formules de serment les plus farouches: *Haine à la royauté! la république ou la mort!* Digues de sable contre le flot montant des événements. La monarchie impériale emporta le faible Directoire, et d'autres serments furent imposés que 1814 ne trouva pas plus que les autres à l'épreuve de l'adversité. Nous sommes heureux, quant à nous, de ces attaques maladroites, puisqu'elles nous permettent de signaler aux opinions indépendantes l'existence de cette conférence composée de membres ayant appartenu aux trois grandes fractions de nos anciennes assemblées, et de les remercier publiquement du patriotique exemple qu'ils donnent aux pays.

A prêcher l'abstention comme moyen unique d'opposition, il serait logique de la prêcher partout. S'il est vrai que le propre des institutions actuelles soit de condamner la discussion à rester éternellement inefficace, pourquoi la continuer dans les journaux? Ont-ils plus de prérogatives que les députés? tout au contraire; les journalistes ne prêtent pas serment, cela est

[1] *Constitutionnel* du 9 mars.

vrai; mais les députés ne peuvent être ni mandés chez M. Treilhard, ni censurés, ni avertis, ni supprimés par mesure administrative. Les polémiques de la presse ont-elles plus de retentissement que les discours de la Chambre? tout au contraire encore, car tandis que chaque journal ne s'adresse qu'à son public, public nécessairement restreint et convaincu par avance, les paroles prononcées au Corps législatif doivent être répétées sans altération dans tous les journaux. Quel article, serait-il d'un écrivain en grand renom, pourrait se vanter d'arriver jamais à la publicité que le règlement du Corps législatif assure au discours du plus obscur de ses membres? Et remarquez que nous ne parlons ici que des conditions publiques faites à la presse et nullement des liens secrets qui rattachent plus de journaux qu'on ne croit à l'administration. Telle feuille devra se priver de laisser reparaître dans ses colonnes le nom de tel écrivain mis à l'index, telle autre de traiter telle question ou même de raconter tel fait, tel directeur politique n'obtiendra l'autorisation officielle dont il doit être nanti, qu'après avoir déposé sa démission en blanc dans les mains du ministre. Et cependant la presse indépendante fait son œuvre, son œuvre excellente et dévouée, et personne ne songe soit au nom des intérêts d'un parti, soit au nom de la dignité de ses écrivains, de lui demander de cesser de paraître.

Or, si l'opposition est bonne dans les journaux, elle doit être excellente dans la Chambre élective; si l'abstention semblerait fâcheuse dans la presse, elle doit être funeste dans les élections; cela tombe sous le sens. Nous parlons, bien entendu, de l'abstention comme système général et non dans tel ou tel cas particulier qu'il ne nous est pas donné de prévoir où elle peut s'imposer comme la dernière ressource des électeurs indépendants. On ne choisit pas, en effet, une telle situation, on s'y résigne, voilà tout. Mais il serait chimérique de ne pas croire à l'efficacité d'un vote qui dit *non* et de croire à l'efficacité d'une abstention qui ne dit ni *oui* ni *non*. Si la France, si le suffrage universel se divisait en partis parfaitement distincts et disciplinés, et qu'un de ces partis tout entier s'entendît pour manquer au rendez-vous du scrutin, oui, la démonstration aurait quelque portée. Nous ne répondrions pas, par exemple, qu'en Angleterre, toute l'aristocratie qui est un grand corps politique, se retirant à la fois de toutes les fonctions électives ou autres qui lui sont dévolues, ne mît en sérieuse considération le ministère contre lequel elle jouerait cette partie toujours dangereuse. Mais en France, mais dans l'Océan sans bords et sans fond du suffrage universel, rien de pareil ne pourrait être sérieusement tenté. Aucun parti n'est assez fort ni pour faire nombre en se présentant, ni pour faire le vide en se retirant. Le mieux est d'accepter tout de suite les conditions de cette lutte nouvelle. Nous les avons connues, nous les avons pratiquées et non sans succès, pendant les quatre années de la république. Arborer une idée générale, simple, nette, loyale comme l'*ordre*, il y a quatorze ans, comme la *liberté* aujourd'hui, et marcher en avant, sans trop s'inquiéter si l'on est

suivi du grand nombre, voilà le conseil que nous voudrions donner à nos amis et que nous sommes heureux de trouver dans une feuille démocratique et libérale comme *le Temps.* Remplacer le suffrage universel en tutelle par le suffrage universel émancipé; substituer à la direction absorbante de l'administration le libre jeu des influences naturelles, montrer au-dessous de la société officielle qui change et passe la vieille société française qui se transforme et ne passe pas, voilà le but vers lequel il s'agit de faire un pas. Pour cela, il faut un acte ou plutôt une série d'actes, d'autant plus méritoires et courageux que peu de succès doivent probablement répondre à beaucoup d'efforts. En tout cas, ne rien faire n'est pas un acte, et, que ce soit indifférence ou protestation, s'abstenir n'est pas une manière de vivre, c'est une manière de mourir.

III

Qu'écrire sur la Pologne en ce moment où son sort se décide, s'il n'est déjà décidé, dans une lutte si cruellement inégale? Hélas! il y a une date de plus dans le martyrologe de ce peuple martyre depuis quatre-vingt-dix ans; il y a une tache de plus sur l'honneur de l'Europe, qui a laissé deux mois entiers une poignée de jeunes gens tenir seuls la campagne contre les oppresseurs de leur pays. La raison du plus fort, cette raison de bourreau, devait l'emporter. Les politiques le prédisaient, les généraux le démontraient, les simples, comme nous, refusaient de le croire. Il nous semblait qu'une étincelle de l'enthousiasme qui animait la petite armée de Langiewitz circulait dans l'air, remuait les cœurs, et finirait par rallumer quelque part le foyer des imprudences généreuses. En quelques semaines, Paris avait vu partir presque toute sa jeune colonie polonaise, les uns, employés dans diverses administrations, les autres, élèves de nos écoles savantes. Ils avaient embrassé leurs camarades qui se désolaient de ne pouvoir les suivre; ils avaient dit adieu à leurs professeurs qui pleuraient, et ils s'étaient mis en route. A Cracovie, ces nouveaux croisés étaient venus s'agenouiller devant un prêtre de leur nation qui les avait munis du sacrement des mourants, puis ils avaient franchi de nuit les frontières de leur chère Pologne, et rejoint à travers mille dangers la petite armée de l'indépendance. Reviendront-ils? Le fer des Russes en aura-t-il épargné quelques-uns? Oh! c'est bien maintenant que le cardinal Pacca pourrait s'écrier, comme il s'écriait déjà il y a quarante ans : « *Status plorandus non describendus!* état qui ne peut se décrire, mais qui doit se pleurer! »

Deux actes seulement ont marqué l'intervention publique du gouvenement français dans ce triste épisode : la communication de ses dépêches et la discussion des pétitions au Sénat. Si, comme il faut le croire, son but principal a été de n'envoyer d'encouragement d'aucune espèce à une insurrection

qu'il était résolu à ne pas soutenir, son but a été pleinement atteint. Les documents publiés se rapportent les uns aux négociations essayées en 1855 et 1856, les autres à l'état présent des affaires. En insérant les premiers, le gouvernement a-t-il voulu se montrer sensible au reproche qui lui a été si éloquemment adressé ici même, par M. de Montalembert [1], d'avoir oublié la Pologne pour l'Italie au congrès de Paris, et ménagé la Russie qu'il venait de battre, pour préparer de loin sa rupture avec l'Autriche qu'il venait d'isoler? Dans tous les cas, nous le remercions d'avoir mis ainsi le pays à même une fois de plus de porter un jugement sur la politique qu'on lui fait suivre. Si le nom de la Pologne n'est pas même mentionné dans les volumineux protocoles de la paix de Paris, il avait été prononcé, nous le reconnaissons, dans les préliminaires diplomatiques. Il ne nous a pas été moins agréable de constater que les protestations persistantes de nos anciennes assemblées ont été invoquées alors comme point de départ de nos protestations nouvelles, et que M. Billault peut se pardonner d'avoir voté quinze ans de suite la fameuse formule qu'il traite de vaine aujourd'hui : *La nationalité polonaise ne périra pas.* A la requête de M. Walewski, le comte Clarendon avait demandé dans une conversation confidentielle avec le plénipotentiaire russe si les Polonais pouvaient espérer qu'aux termes de l'art. 1er du traité de Vienne, une constitution nationale allait leur être rendue, si leur religion serait respectée, s'il leur serait permis de parler la langue de leurs aïeux, et si leurs enfants pourraient désormais être élevés dans des écoles polonaises, au lieu de l'être dans des écoles russes [2]. A ces interrogations précises, que répondit le comte Orloff? « Que l'empereur avait résolu de rendre aux Polonais tout ce dont l'ambassadeur anglais venait de parler ; mais qu'on ferait bien, dans l'intérêt même de la Pologne, d'éviter de porter l'affaire devant le congrès, car l'empereur jugerait peut-être alors de sa dignité de retarder ce qu'il comptait faire. » On crut à cette promesse, on se prêta trop généreusement à ménager la susceptibilité de ces vaincus, rien ne fut dit de la Pologne dans cette réunion de l'Europe, où M. de Cavour plaida seul la cause des peuples opprimés ou mal gouvernés. Qu'a fait la Russie pour la Pologne depuis sept ans? A-t-elle tenu sa parole secrète du 15 avril 1856 mieux que sa parole publique du 9 juin 1815? Nous nous attendions naturellemeut à voir poser ces questions au cabinet de Pétersbourg dans les dépêches de la seconde série. A notre grand étonnement, c'est la Prusse qui s'est trouvée porter seule tout le poids de la discussion. La convention passée entre ces deux puissances, convention niée d'abord puis révélée par l'exécution, paraît avoir été le seul objet des préoccupations de notre diplomatie. De la Russie, de son nouveau manque de foi, de

[1] *L'Insurrection polonaise,* quatrième édition, chez Dentu.
[2] Dépêche du comte Clarendon au vicomte Palmerston, du 15 avril 1856.

ses atroces massacres depuis deux ans dans les églises, rien ou peu de chose. Cette conscription par enlèvement nocturne que lord Palmerston empruntant le mot d'un orateur catholique M. Kolb-Bernard, a eu du moins l'honneur d'appeler une proscription, cette conscription digne des sauvages n'est plus sous la plume de M. Drouyn de Lhuys *qu'une mesure d'administration intérieure prise dans des conditions anormales*[1]. Enfin c'est à la Prusse seule qu'était destiné le projet de note comminatoire auquel l'Angleterre a refusé de s'associer.

De tels débuts ne nous permettaient guère de rien espérer de la discussion devant le Sénat. Du moment où, tout en exprimant quelques vagues sympathies pour un peuple malheureux, on se privait d'articuler ni griefs généraux d'humanité, ni griefs pratiques de diplomatie contre ses oppresseurs, il était clair que les premières et dures paroles de M. Billault devant le Corps législatif n'étaient point, comme nous l'avions espéré, un *lapsus* d'improvisation, mais qu'elles exprimaient toute une politique[2]. L'avertissement infligé hier à la *Gazette de France* vient nous rappeler que cette même politique ne laisse pas à la presse la liberté suffisante de l'interpréter et de la juger. La lettre de l'Empereur qui remercie solennellement le ministre-orateur « d'avoir su concilier l'expression de nos sympathies pour une cause chère à la France *avec les égards dus à des souverains et à des gouvernements étrangers*, » ne peut, on en conviendra, que nous confirmer dans cette prudente appréciation. « Vos paroles, dit cette lettre, ont été sur tous les points conformes à ma pensée, et *je repousse toute autre interprétation de mes sentiments.* » Pour que l'on ait cru nécessaire de désavouer en termes pareils, et pour la première fois, un discours du prince Napoléon qui n'avait pu certainement blesser plus profondément les Russes que ses discours précédents n'avaient blessé les catholiques, il faut que nos relations étrangères soient dominées en ce moment par un bien pressant intérêt de bonne entente et d'alliance avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. L'empire qui a réussi à rompre en deux grandes guerres le faisceau des puissances, toujours prêt à se tourner contre la France, ne se serait-il encore assuré aucun appui solide sur le continent ? Resterions-nous isolés dans notre puissance ? L'alliance anglaise a ses variations et ses bourrasques comme le bras de mer qui nous unit tout en nous séparant. Lord Palmerston, qui pardonne tout à Victor-Emmanuel, ne peut nous pardonner d'avoir annexé Nice et la Savoie, après avoir déclaré au début de la guerre que la France ne nourrissait aucune idée de conquêtes. En Italie, en Syrie, au Mexique, en Grèce, en Amérique,

[1] Dépêche du 1er mars 1863.

[2] « Cette pensée, a dit M. le Ministre après avoir cité une note du *Moniteur* de 1861, qui prévenait le public que le gouvernement refuserait d'encourager des espérances qu'il ne pourrait satisfaire, cette pensée est précisément celle que j'ai exprimée dans une autre enceinte lorsque l'insurrection actuelle commençait à poindre, et je n'ai en aucune façon à la rétracter aujourd'hui. » (*Moniteur* du 20 mars 1863.)

l'Angleterre est aigrement accusée de nous avoir excité à agir, puis abandonné. Quant à l'Allemagne, elle nous voit chaque matin sur le Rhin et ne cesse de raviver les souvenirs de sa guerre patriotique de 1813. Le vent souffle donc aujourd'hui du côté de la Newa; pourquoi faut-il que ce même vent nous apporte le cri de désespoir de la malheureuse Pologne?

Aux yeux de la majorité du Sénat, les pétitionnaires ont eu le tort de provoquer une discussion qui a pu faire poser des questions dont le public ne se doutait pas. Tel n'était pas, à coup sûr, le but qu'ils se proposaient. Était-ce une raison pour parler d'eux avec aigreur et reproches, ainsi que l'ont fait à qui mieux mieux le rapporteur et M. Billault? Que M. Larabit, le sénateur, cherche à tuer en lui le vieux député de la gauche qui demandait la guerre sous le dernier règne, cela peut être du courage, mais qu'il cherche à incriminer les intentions de signataires que tout le monde sait honorables et dont il connaît la droiture, c'est pousser trop loin le zèle du nouveau converti. Il y a toujours quelque chose de risible à se faire néophyte à l'âge où l'on aurait droit de passer patriarche. Que signifie cette accusation de manquer de confiance dans l'Empereur, qu'on élève à plusieurs reprises contre les pétitionnaires? Il nous semble au contraire qu'adresser une pétition au Sénat, c'est bien plus que d'avoir confiance en l'Empereur, c'est avoir confiance dans un des corps de l'État. Où en serions-nous si l'exercice du droit le plus innocent pouvait ainsi être transformé en crime de lèse-majesté. Dans quelques semaines, par exemple, les préfets vont présenter, aux deux cent soixante-et-onze circonscriptions de l'empire, des candidats du gouvernement : voter contre eux, voilà qui sera un manque de confiance bien caractérisé; mais ne pas oser voter contre eux, voilà qui serait un manque de liberté bien démontré! M. Billault, nous en sommes sûrs, qui a moins perdu que M. Larabit l'habitude des choses parlementaires, doit avoir trouvé un peu excessive la théorie de l'honorable sénateur. A notre avis, les pétitionnaires n'auraient dû rencontrer que des éloges, soit pour avoir exprimé avec tant de modération les vrais sentiments du pays, soit pour avoir fourni au gouvernement l'occasion de s'expliquer sur une question qui passionne à ce point l'opinion publique. Le droit de pétition au Sénat, c'est le droit d'interpellation enlevé au député pour être donné à chaque citoyen. Le pire de tout serait le silence; le pire eût été qu'on pût dire de la France qu'elle a des institutions qui condamnent ses deux assemblées à rester muettes pendant que toutes les consciences crient justice et que tous les cœurs crient pitié ! Rome du moins a parlé, Pie IX a protesté contre les iniquités dont la religion catholique est victime en Pologne. Le cardinal Donnet absent du Sénat pendant le carême pour le service de l'Église a demandé publiquement des secours pour les héroïques insurgés [1], et Mgr Dupanloup dans son

[1] « On a accusé l'Église, dit Mgr de Bordeaux, de se montrer indifférente au sort des peuples; c'est une calomnie. Que le despotisme se nomme révolution ou autocratie, elle

admirable réponse à la piteuse provocation de M. Edgard Quinet a dit avec cette éloquence d'action qui est la sienne : « La politique a beau passer à l'ordre du jour sur cette douloureuse et magnanime question. La justice l'y retient. Dieu et l'honneur l'y remettront jusqu'à la fin. »

IV

Les livres sont aussi des événements politiques, surtout quand ils racontent notre histoire d'hier et qu'il suffit de citer les noms qui les ont signés pour révéler toute leur importance. Les *Écrits et discours* de M. le duc de Broglie, dont il sera rendu compte à une autre place de ce recueil, nous offrent, en trois volumes, l'ensemble des travaux de toute une vie illustre et respectée d'homme d'État et d'écrivain[1]. « En nous autorisant, dit l'avertissement de l'éditeur, à rechercher dans les colonnes du *Moniteur* ou de plusieurs revues périodiques, l'expression de sa pensée rendue publique à diverses époques, M. de Broglie ne nous a permis de la reproduire que quand il était possible de la rattacher à quelque question générale de philosophie, de littérature, de droit public ou international, en un mot à quelque intérêt permanent. » Ajoutons qu'en retrouvant dans le premier volume les belles pages publiées, il y a trente-cinq ans, dans la *Revue française*, sur l'existence de l'âme contre le système de Broussais, alors régnant, sur le droit de punir et la peine de mort, sur la juridiction administrative, sur la querelle des romantiques et des classiques à propos de l'*Othello* de Shakespeare, traduit en vers par M. de Vigny, nos lecteurs comprendront comment s'est fondé en France le succès de ce genre plus sérieux que le journal et plus populaire que le volume qui s'appelle l'article de revue, et pourquoi les maîtres d'alors sont restés les maîtres d'aujourd'hui.

C'est une publication du même genre que nous offre au même moment l'éditeur de M. Guizot[2]. Cette publication qui doit comprendre toutes les œuvres parlementaires du grand orateur et seulement celles-là, forme le complément indispensable et comme les pièces justificatives de ses Mémoires. Les deux volumes parus embrassent une période de quinze années, du jour où M. Guizot paraissant pour la première fois à la tribune présenta, comme

n'hésite pas à le condamner. Les peuples esclaves l'ont saluée comme leur consolatrice, et quand ils se sont levés sous l'inspiration d'un patriotisme dégagé de tout alliage impur, elle a toujours fait des vœux pour le triomphe de leur cause. »

[1] *Le duc de Broglie. Écrits et discours.* 3 vol. in-8°. Paris, chez Didier.

[2] *Histoire parlementaire de la France*, recueil complet des discours prononcés dans les Chambres, de 1819 à 1848, par M. Guizot. 2 volumes publiés. Paris, Michel Lévy.

commissaire du roi, la loi sur la presse de 1819, jusqu'aux fameuses lois de septembre qu'il défendit comme ministre en 1835. Une magnifique introduction en tête de laquelle s'inscrivent trois dates dont les deux premières furent toujours unies dans notre pensée : 1789-1814-1848, ouvre ce recueil de nos fastes parlementaires. Le grand historien de la civilisation vient ici en aide au grand orateur. Ce n'est plus la polémique de tribune, le conflit armé des partis, des situations et des circonstances, c'est toute la philosophie de l'histoire de notre temps qui nous est présentée avec une incomparable force de vérité et de jeunesse. Chacune des trois générations qui ont tour à tour possédé la France pendant ces trois quarts de siècles, s'y trouve marquée du trait qui lui est propre et qui lui restera. Illusions et fautes, erreurs et crimes, abus de révolution et abus d'autorité, raisons de craindre et surtout raisons d'agir et d'espérer, tout y est rappelé sans amertume, commenté sans complaisance, démontré sans parti pris. Le puissant souffle moral qui anime ces pages, pénètre de toutes parts celui qui les lit. « J'ai confiance, conclut l'illustre homme d'État, dans l'avenir de mon pays et de la liberté politique dans mon pays, car, à coup sûr, 1789 n'a pas ouvert pour la France l'ère de la décadence, et c'est dans le gouvernement libre que résident les garanties efficaces des intérêts généraux de la société, des droits personnels de tout homme, et du droit commun de l'humanité. » C'est ainsi qu'au-dessus de nos dissentiments du passé inévitablement rappelés dans des livres tels que ceux de M. de Broglie et de M. Guizot, plane le noble et commun pressentiment de l'avenir. Sachons honorer leur franchise, alors surtout que nous ne saurions partager toutes les opinions qu'ils ont défendues.

Est-ce seulement par la date toute récente aussi de son apparition que l'*Histoire de la Restauration*, de M. Alfred Nettement, mérite d'être placée à côté des grandes œuvres politiques dont nous venons de parler[1]? Non, car c'est la même inspiration de justice et d'honneur; c'est le même culte d'un passé plein d'enseignements et d'espérances qui a mis la plume à la main de l'écrivain royaliste. On sait qu'après nous avoir donné une histoire couronnée par l'Académie de la littérature française sous la Restauration, M. Nettement a entrepris de nous raconter l'histoire complète de ce gouvernement de quinze années qui est à lui seul tout un siècle. L'accueil fai aux deux volumes déjà publiés, nous permet de répondre de l'accueil assuré à celui qui vient de paraître. Rien de plus émouvant et de plus instructif que ce troisième volnme qui va du 29 juin 1815, jour où Napoléon s'embarquait pour son dernier exil, jusqu'à la veille de l'ordonnance du 5 septembre 1816, c'est-à-dire de la dissolution de la Chambre introuvable. A ne juger d'un gouvernement que par le nom qu'il a reçu dans l'histoire, quel plu

[1] *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. T. III, règne de Louis XVIII Chambre de 1815. Paris, chez Lecoffre.

bel éloge de celui qui a régi nos destinées de 1814 à 1830 que de l'appeler la Restauration! Quel contraste avec le régime de la révolution par excellence, qui s'était appelé la Terreur! C'était l'ordre même après le chaos, non pas l'ordre d'un jour et d'un homme, l'ordre bureaucratique et militaire qui n'a d'autre appui que la force et d'autre but que l'obéissance; c'était l'ordre moral remis sur ses bases; c'étaient les deux plus grands biens de ce monde, comme l'a dit M. Guizot, la sécurité et l'espérance rentrées dans les âmes; c'était le respect de la liberté politique et le respect du droit des gens au lieu du despotisme et de la guerre sans frein; c'était la révolution châtiée par la hache et par l'épée revenant d'elle-même à ses premières et légitimes conquêtes de 89! On le voit, et peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué, dans ce seul nom de Restauration donné, on ne sait par qui, au gouvernement de 1814, la logique populaire avait caché la plus juste critique des gouvernements qui l'avaient précédé. M. Nettement, on peut le dire, semblait désigné pour en faire revivre la vraie physionomie. Rompu à la politique par une brillante et déjà longue carrière de journaliste, entouré de l'estime des partis qu'il a combattus, en possession des papiers les plus importants et les plus ignorés jusqu'à ce jour des principaux hommes d'État de la monarchie, il a tout ce qu'il faut pour élever aux deux règnes de Louis XVIII et de Charles X un monument digne des sympathies qu'il leur a vouées et du souvenir respectueux que la France leur garde. Il ne sera ni le premier ni le seul, il le sait, à parcourir d'un bout à l'autre avec honneur ces courtes années où tout l'avenir était en germe, mais il aura remis en lumière bien des points obscurs ou obscurcis, et donné à notre pays l'exemple dont il a plus besoin que jamais, d'un ferme et beau talent resté inexorablemement fidèle aux convictions les plus droites et les plus désintéressées.

En comparant par la pensée les livres que nous venons d'annoncer avec tant d'autres qui font tant de bruit parce qu'ils doivent peu durer, nous nous prenions à dire qu'il n'y a plus que les hommes des générations mûres ou déjà presque disparues pour avoir gardé cette puissance de travail et cet infatigable entrain vers les bonnes causes. A les lire, à les entendre, on les croirait en pleine jeunesse: mais, hélas! à les trouver les uns et les autres si obstinément épris de la liberté, on les reconnaît bien vite pour ce qu'ils sont, des anciens!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA VACANCE

DU TRONE DE GRÈCE

ET L'ÉLECTION DU ROI GEORGES Ier.

I

En prenant la plume sur la question grecque, j'ai voulu relire ce que j'en écrivais au moment même où la révolution du 23 octobre venait de s'accomplir. On m'accusera peut-être d'apporter dans ce sujet l'entêtement d'un auteur qui ne veut pas se déjuger, mais, toute question d'amour-propre mise à part, les complications survenues depuis la révolution d'octobre n'ont pas ébranlé mon opinion sur ses causes et son caractère.

Je ne viens pas, du reste, faire ici une apologie de la Grèce, mais simplement l'histoire des phases traversées par la nation hellénique en six mois de révolution. Exposer le jeu des partis, les intrigues et les négociations diplomatiques, les crises du parlement et de la rue, les fluctuations de l'opinion, en indiquer les causes et les effets, telle est la tâche que j'entreprends dans cet article.

Je ne dissimulerai point les fautes des Grecs. Ils en ont fait de très-grandes dans les premiers temps qui ont suivi la révolution du 23 octobre. Mais je crois que même pour ces fautes on eût dû

se montrer plus indulgent qu'on ne l'a été. Certes il eût mieux valu pour les Grecs ne pas courir la chance de l'inconnu révolutionnaire, toujours si périlleux, et qui l'est encore plus pour un peuple faible, dans les affaires duquel les Puissances européennes ont pris l'habitude d'intervenir en y transportant le champ de bataille de leurs luttes d'influence. Le gouvernement du roi Othon donnait les plus légitimes griefs, et le peuple hellénique avait épuisé sans succès tous les moyens de prière, d'avertissement et de coercition pour le faire rentrer dans la voie constitutionnelle. La sagesse suprême eût cependant consisté à faire comme les Anglais à l'époque des Georges, à patienter encore en se maintenant dans une attitude défiante à l'égard du souverain, et à supporter un mauvais gouvernement en espérant et en préparant dans l'avenir un changement de système avec un changement régulier de règne. Mais si cette attitude de patience et d'expectative était possible à une nation qui avait comme l'Angleterre une dynastie assise, elle ne l'était guère en face d'une royauté sans racines et sans avenir, que l'épreuve du temps n'avait pas sanctionnée et dont la succession avait été obstinément maintenue par le souverain dans l'incertitude la plus absolue.

D'ailleurs il n'y a eu jusqu'à présent dans le monde qu'un seul peuple qui ait eu la sagesse de savoir tenir tête aux princes qui gouvernent mal, sans sortir des voies légales, sans renverser le trône, en se confiant dans l'avenir pour faire triompher les droits de la nation; et cette sagesse, l'Angleterre ne l'a gagnée qu'après avoir traversé bien des révolutions et acquis au prix des plus sanglantes crises la salutaire expérience de la liberté politique. Quant à nous autres Français, qui avons plus d'une fois renversé avec tant de légèreté de bons gouvernements, avons-nous le droit de nous montrer bien sévères pour les Grecs parce qu'ils en ont renversé un mauvais, sans avoir suffisamment calculé toutes les difficultés qu'une révolution traînerait après elle? La poutre de notre œil est bien grosse pour que nous puissions être admis à regarder de trop près les pailles de notre voisin.

La grande faute des Grecs n'a pas été de renverser une royauté sans avoir à l'avance arrêté ce qu'ils mettraient à la place. Nous y voyons même la preuve que leur révolution n'a pas été le résultat d'un complot tramé dans l'ombre par quelques intrigants politiques, mais le produit d'un mouvement spontané du pays. Les révolutions qui sortent d'un complot réussi ont leur programme fait à l'avance et le mettent immédiatement en pratique, comme nous l'avons vu le 24 février 1848, où la journée n'était pas finie que la république était déjà proclamée. Celles qui naissent par le cours irré-

sistible des choses, plus fort que les calculs des prudents, de la coalition de tous les partis et du sentiment général d'une nation, n'ont pas de programme prémédité, car elles ne savent pas elles-mêmes à l'avance s'il leur sera donné de s'arrêter dans les limites de l'ordre légal existant ou si elles deviendront des révolutions complètes. Aussi, dans le cas d'un mouvement de ce genre, comme il est plus facile de renverser que de reconstruire, l'instant qui suit le succès est-il presque toujours obscur, périlleux et troublé.

L'erreur grave du peuple hellénique dans les derniers événements a été l'enthousiasme et la crédulité avec laquelle il a accueilli les excitations trompeuses d'un gouvernement qui ne lui avait jusqu'à présent fait et voulu que du mal. Nous essayerons d'expliquer d'où naquit l'engouement momentané pour la candidature du prince Alfred d'Angleterre et de faire voir que cet engouement ne fut pas aussi unanime qu'on l'a cru dans l'Occident. Plusieurs nations, et la France en particulier, ont été en droit d'y voir la marque d'une coupable ingratitude à l'égard de ceux qui avaient le plus fait pour assurer le triomphe de l'indépendance grecque. Nous croyons cependant qu'il avait des excuses, et dans l'attitude des gouvernements de ces nations au début de l'affaire hellénique, et dans l'inexpérience politique des Grecs.

Il faut que malgré tout ce qu'on dit et ce qu'on écrit sur ce peuple, on ait de lui dans l'Occident une bien haute idée, puisqu'on s'étonne toujours qu'un peu plus d'un quart de siècle après être sorti du plus dur et du plus abrutissant esclavage auquel nation puisse être soumise, il n'ait pas encore la sagesse et l'expérience des peuples qui depuis une longue suite de générations vivent de la vie indépendante et civilisée. En leur demandant pareille chose, on demande tout simplement aux Grecs d'être le premier peuple du monde. Nous ne saurions, pour notre part, être aussi exigeant. Une nation esclave peut trouver dans son désespoir, dans sa foi et dans son patriotisme les vertus héroïques qui servent au jour des combats, briser ses fers et chasser l'étranger. De 1821 à 1830 la Grèce en a fourni au monde un admirable exemple que l'on a trop vite oublié. Mais il faut aux esclaves pour régler leur liberté, pour apprendre à en user avec la sagesse des hommes libres de naissance, un temps plus long que pour s'affranchir.

Jadis la loi romaine n'assimilait définitivement aux hommes libres de race un ancien esclave qu'à la seconde génération née depuis l'affranchissement. C'était une loi profondément philosophique et qui doit s'appliquer aux peuples comme aux individus. En Grèce, l'indépendance ne date encore que de bien peu; la génération qui a vécu jusqu'à l'âge d'homme sous l'esclavage ottoman est loin d'être

tout entière descendue dans la tombe; la jeune génération, qui commence à poindre à la lumière et à jouer un rôle dans les affaires du pays, est née au lendemain même de l'affranchissement, et son éducation, loin de se faire à la forte école de la liberté constitutionnelle, s'est faite sous un gouvernement qui redoutait avant tout les aspirations libérales, qui semblait prendre à tâche d'éloigner la jeunesse de la pratique des choses de l'État. Aussi les Grecs ne sont-ils encore, à proprement parler, que des affranchis. Ils ont la ferme volonté de s'inscrire d'une manière définitive au rang des peuples libres, et ils font pour y arriver de louables efforts; mais ils ont encore les défauts des affranchis, leur inexpérience, leur crédulité naïve, interrompue de temps à autre par des mouvements irréfléchis de défiance et de ruse; ils en ont les erreurs; ils en commettent les fautes. Le temps seul et l'expérience, acquise souvent à leurs propres dépens, effacera chez eux ces restes de la condition servile sous laquelle ils ont gémi pendant quatre siècles. L'Europe avait une noble mission à remplir envers eux, celle de tutrice désintéressée, de guide de leurs premiers pas, d'éducatrice pour leur inexpérience. Mais cette mission n'a pas été remplie. Au lieu de faire l'éducation morale des Grecs, de former leurs caractères, de leur apprendre les devoirs des peuples libres, de leur enseigner l'union et la concorde, les Puissances occidentales n'ont pensé qu'à leurs intérêts particuliers, et depuis trente ans n'ont pas un seul instant cessé de diviser la Grèce par leurs intrigues et leurs rivalités.

On ne saurait sans injustice ne pas tenir compte de ces conditions de leur histoire depuis quarante ans lorsqu'on veut porter un arrêt sur la conduite des Grecs, sur leurs fautes et leurs efforts. Depuis six mois nous n'avons eu pour eux que des reproches amers et souvent injustes, des plaisanteries et des pasquinades. Il eût été plus généreux et plus habile de leur faire voir leurs erreurs avec cette bienveillance qui seule parvient à se faire écouter, de leur donner de bons conseils, de leur tendre une main secourable pour les aider à traverser une des phases les plus orageuses de leur liberté naissante.

Aussi, quand nous disons que les Grecs ne sont pas encore complétement des hommes libres mais des affranchis, sommes-nous bien loin de prétendre, avec certains théoriciens admirateurs de la force, qu'ils ne sont pas mûrs pour la liberté et qu'un absolutisme paternel est le seul gouvernement qui leur convienne. Ce reproche de n'être pas mûrs pour la liberté est un de ceux que les peuples sont le plus disposés à s'adresser l'un à l'autre, et cela d'autant plus qu'il ne se démontre pas. Les Anglais le disent des Français, les Français des Mexicains; et qui sait si ceux-ci ne le disent pas à leur tour des Mos-

quitos ou des Haïtiens? Pour notre compte, nous le tenons dans tous les cas pour souverainement faux et injuste. Jamais le despotisme n'a mûri les peuples pour la pratique de la liberté. C'est l'exercice de ce bien inappréciable qui seul peut apprendre à en jouir d'une manière sage et régulière. L'apprentissage n'en est pas facile, l'expérience ne s'en acquiert qu'au prix de bien des fautes. L'histoire de l'Angleterre, du pays qui a donné dans cette voie l'exemple à tous les autres, est là pour le prouver. Et nous-mêmes nous devons savoir combien est lente et difficile la conquête définitive de la liberté, puisqu'après tant d'efforts et tant d'orages nous sommes encore loin d'être parvenus à la réaliser.

Du reste il ne faudrait pas croire que les difficultés et les périls que vient de traverser la Grèce ne se soient présentés que pour ce royaume. Neuf mois entiers de provisoire et d'embarras de toute sorte s'écoulèrent entre la révolution de Belgique, le 25 août 1830, et l'élection du roi Léopold, le 4 juin 1831.

Les Belges ne passent pas en Europe pour un peuple sans prudence et sans réflexion. Leur situation était autrement favorable que celle des Grecs au lendemain de la révolution du 23 octobre. La France et l'Angleterre leur prêtaient un concours actif et sympathique. Ils étaient aussi anciennement civilisés, aussi avancés dans la culture morale et intellectuelle qu'aucun peuple de l'Europe. La pratique séculaire de la liberté municipale les avait complétement formés à l'exercice de la grande liberté politique. Depuis 1815 ils avaient été appelés à prendre dans le royaume des Pays-Bas leur part d'un gouvernement constitutionnel plus sérieux que celui qu'en Grèce avait permis le roi Othon. Leur pays était riche et florissant. Ils possédaient tous les éléments qui pouvaient garantir l'ordre légal et l'établissement rapide d'un gouvernement régulier, une aristocratie glorieuse, influente, qui marchait à la tête du mouvement patriotique, une bourgeoisie éclairée, puissante par le commerce et l'industrie, habituée au *self-government*, un peuple intelligent et dressé à la discipline; tandis que dans la Grèce le cimeterre ottoman pendant quatre siècles a tout nivelé systématiquement, et n'a laissé après lui qu'une société ultra-démocratique où une hiérarchie permanente est désormais impossible à établir. Cependant l'état de la Belgique à la suite de la révolution d'août 1830 a été pareil à celui dans lequel nous voyons la Grèce.

Le parallélisme de la situation des deux pays est même d'une exactitude singulière. Les Belges rompirent avec la maison d'Orange pour des griefs d'un ordre purement moral, dont l'explosion fut précipitée par l'exemple et le contre-coup de la révolution française de juillet 1830, comme l'explosion des griefs des Grecs contre la maison

bavaroise a été précipitée par l'exemple et le contre-coup de la révolution italienne. Comme les Grecs, les Belges furent plus lents à reconstruire qu'à renverser, et après le succès ils se trouvèrent aux prises avec les plus grands embarras, car eux non plus n'avaient pas de combinaison toute prête pour remplacer ce qu'ils détruisaient. Comme les Grecs, ils se virent en butte aux intrigues contradictoires de la diplomatie, qui détruisirent bien vite l'unanimité des premiers jours. En Belgique comme en Grèce, quelques-unes des Puissances, pour empêcher le succès d'un candidat qui paraissait d'abord avoir le plus de chances en sa faveur, du duc de Leuchtenberg, poussèrent la nation à élire un autre candidat dont le refus avait été arrêté à l'avance dans le sein des Conférences de Londres, le duc de Nemours. Aussi bien en Belgique qu'en Grèce, cette élection sans issue rendit pour plusieurs mois impossible toute autre solution et fit refuser la couronne par les princes à qui l'Europe la proposa.

Malgré tous les éléments d'ordre et de gouvernement que renfermait ce pays, l'incertitude du provisoire, l'absence d'un pouvoir fort et définitivement constitué, produisit en Belgique, durant les neuf mois de vacance du trône, tout ce que nous venons de voir en Grèce. Aucun ministère ne parvenait à durer, ni à se faire obéir; les agitations des clubs, les émeutes de la rue, les conspirations militaires étaient à l'ordre du jour. L'indiscipline régnait dans l'armée, qui, tombée en pleine dissolution, prit la fuite aux premiers coups de fusil dans cette campagne du mois d'août 1831, où le prince d'Orange parvint en cinq jours jusqu'aux portes de Bruxelles. Les impôts ne rentraient plus; le trésor public était vide et le gouvernement se voyait obligé de recourir à la désastreuse mesure de l'emprunt forcé, que la Grèce a pu jusqu'à présent éviter. Toutes les affaires étaient arrêtées; il n'y avait plus ni commerce, ni production industrielle. Les partis, un moment unis, se faisaient une guerre acharnée. Celui de la dynastie déchue organisait des complots et des tentatives d'insurrection, tentatives impuissantes à réussir, mais suffisantes pour troubler l'ordre et faire couler le sang.

Aussi tout ce qui se dit aujourd'hui sur les Grecs se disait sur les Belges au commencement de 1831 : ils étaient ingouvernables; ils ne parviendraient à rien fonder; nul prince n'accepterait leur couronne; ils tomberaient inévitablement dans le chaos d'une irrémédiable anarchie. Lisez les journaux de cette époque, et vous y trouverez à chaque page ces jugements si complétement démentis par les faits. Il n'est pas une prédiction sinistre que les *sages* n'aient fait alors sur l'avenir de la Belgique. On riait par toute l'Europe quand le ministre, M. Lebeau, écrivait aux députés envoyés au prince Léopold de Saxe-Cobourg pour lui offrir la royauté : « Ce peuple qu'on

« calomnie si indignement est à conduire avec un fil de soie du « moment où on le traite avec franchise et loyauté. » Ces paroles trouvaient alors aussi peu de créance qu'en trouveraient aujourd'hui les nôtres, si nous disions qu'il n'y a pas dans l'Europe un peuple plus ami de l'ordre et plus facile à conduire que les Grecs, pourvu qu'on leur donne un prince intelligent et loyal, et un bon gouvernement.

Mais après l'avoir soumise à une rude épreuve, la Providence a eu pitié de la Belgique. Elle l'a dotée d'un roi sage, habile et loyal, au moment même où l'on croyait impossible d'en trouver un. Elle a permis que le prince que l'Europe avait presque imposé aux Belges, dont l'élection s'était faite sans enthousiasme et avec une opposition du quart des membres du Congrès National, devînt le modèle des souverains constitutionnels de notre temps. Il n'a fallu, dès lors, que bien peu d'années pour que de l'état troublé et presque anarchique de 1831 sortît le pays que nous admirons à nos portes, et dont l'ordre, la prospérité, la sagesse politique, la « liberté lumineuse » auraient dû toujours nous servir de modèles.

II

Ce n'était pas pour proclamer la république que les Grecs avaient renversé le roi Othon. Pénétrés du besoin de la monarchie pour les relations avec les Puissances étrangères, ils avaient la ferme résolution de maintenir cette forme de gouvernement. Aucun prétendant indigène n'était possible, et, par conséquent, la nation voulait chercher un roi dans les familles souveraines de l'Europe. On a fait un grand reproche aux Grecs de cette impossibilité d'établir sur leur trône une dynastie indigène, et ç'a été là sans aucun doute la principale cause de tous leurs embarras. Pouvoir tirer de son propre sein la famille de ses princes est pour un peuple la plus sûre condition d'un avenir stable et indépendant. Mais la Grèce n'est pas le seul pays qui, tout en comptant des citoyens d'un grand mérite, se soit trouvé dans la situation désavantageuse de n'avoir, au moment où il devait disposer de sa couronne, aucun homme ni aucune famille qui primât assez les autres pour être en état de fonder une royauté solide. En 1831, la Belgique n'eut pas l'idée qu'il fût possible de placer la couronne sur quelqu'une

des têtes de sa puissante aristocratie, pas même sur celle du comte de Mérode, dont le rôle avait été si glorieux pendant la lutte nationale. Les Grecs, qui n'ont pas d'aristocratie et dont la guerre d'indépendance a présenté cette particularité de ne s'être incarnée dans aucun nom plus illustre que les autres, pouvaient encore moins y penser que les Belges.

C'est d'ailleurs une condition commune à plusieurs peuples méridionaux, chez lesquels les passions politiques arrivent à une violence difficile à comprendre pour nous autres gens du Nord, que la nécessité ou du moins l'avantage de prendre le premier magistrat de l'État en dehors des citoyens, pour qu'il soit étranger aux querelles des factions. C'est ainsi que se réalise, chez ces peuples, la salutaire fiction des gouvernements constitutionnels, où le souverain, déclaré irresponsable, est élevé dans une sphère sereine au-dessus des agitations du forum et du jeu contradictoire des partis politiques, par lequel se conserve la liberté. La lecture du précieux traité sur l'*Office du podestà* par Brunetto Latini, le maître de Dante, fera voir que la règle fondamentale de la constitution des cités italiennes au temps où elles donnaient à toute l'Europe l'exemple des institutions républicaines, était que le magistrat suprême devait se prendre hors de la ville qu'il était appelé à gouverner. Du jour où les républiques de l'Italie cessèrent d'observer cette règle de conduite, elles tombèrent dans les excès des factions triomphantes, et l'anarchie les conduisit bientôt à la perte de la liberté.

Amenés par les raisons que nous venons d'indiquer à chercher un prince dans les familles souveraines de l'Europe, les Grecs voulaient annuler, par leur élection, le protocole numéro 1 des conférences de 1830, excluant du trône hellénique les princes des trois familles régnantes de France, d'Angleterre et de Russie, et, somme toute, ils en avaient autant le droit que d'annuler la principale disposition du traité du 7 mai 1832, établissant l'hérédité de la couronne dans la maison de Bavière, disposition que l'Europe venait de leur laisser détruire sans élever seulement une réserve sur le respect de la garantie diplomatique. Divisées sur toutes les questions relatives à la Grèce, les Puissances protectrices n'avaient été constamment d'accord depuis 1830 que pour maintenir le *statu quo* territorial de ce pays par rapport à la Turquie, et cet accord ôtait aux Grecs toute espérance du légitime accroissement de frontières qui leur est nécessaire pour ne pas étouffer dans de trop étroites limites. Ils espéraient le rompre en se mettant sous la protection spéciale d'une des trois Puissances, et en l'intéressant à leur agrandissement par l'élection d'un prince de sa maison royale.

Deux candidatures seules offraient des chances sérieuses de succès

après la révolution du 23 octobre : celle du prince Alfred d'Angleterre et celle du jeune duc de Leuchtenberg. Toutes deux avaient des partisans prêts à les soutenir vigoureusement, et la masse flottante de ceux qui ne demandaient que l'ordre et la sécurité se serait portée, suivant les circonstances, avec une égale propension de l'un ou de l'autre côté. Ce que représentait la première de ces candidatures, il n'est pas besoin de l'expliquer. Mais le vrai caractère de la seconde a été fort mal compris en France, et dans le gouvernement, et dans le public. Les uns pour y applaudir, les autres pour la désapprouver, tous se sont trouvés d'accord pour y voir une candidature russe. Il n'en était rien cependant, comme nous nous sommes efforcés de le montrer il y a cinq mois dans les pages de ce recueil. La Russie, annulée en Grèce depuis 1854, ne pouvait plus y avoir de rôle qu'au second plan et derrière la France, et ses tendances panslavistes effrayaient les Grecs, désireux, du reste, de donner un démenti solennel à l'opinion qui les considérait comme des instruments dévoués de la politique moscovite. Bien loin de servir le duc de Leuchtenberg, sa parenté avec la famille des Czars était pour lui le plus sérieux obstacle. Ceux des Grecs qui produisaient son nom aux suffrages ne le faisaient que parce qu'ils savaient que le gouvernement impérial n'avait point à proposer la candidature d'un prince entièrement français, et parce qu'ils voyaient dans le duc de Leuchtenberg un prince d'origine française, bien qu'implanté dans un autre pays. Ils soutenaient en lui le petit-fils d'Eugène Beauharnais, et non le petit-fils de l'empereur Nicolas. En outre, la candidature du duc de Leuchtenberg leur paraissait devoir être la plus conforme aux intérêts nationaux, car seule elle permettait de placer sur le trône un prince de religion grecque condition, essentielle pour le progrès de l'influence hellénique sur les populations encore soumises à la Porte Ottomane. A ce titre, elle pouvait même devenir la plus sérieuse barrière aux progrès de la Russie en élevant autel contre autel parmi les sectateurs de Photius, en sapant à la base le crédit religieux du *Czar orthodoxe* parmi les chrétiens du Levant, et en détournant les yeux de ceux-ci du trône de Saint-Pétersbourg vers le nouveau trône *orthodoxe* d'Athènes. Aussi, la Russie se souciait-elle fort peu du succès du duc de Leuchtenberg. Elle eût de beaucoup préféré que le nom de ce prince ne fût pas mis en avant, et sa première proposition fut le rétablissement du roi Othon, rétablissement dans lequel elle voyait une humiliation pour la Grèce et une source d'embarras sans solution, comme elle a toujours aimé à en voir régner dans ce pays.

Cependant la Russie aimait encore mieux la candidature du duc de Leuchtenberg que celle du prince Alfred; également dangereuse pour l'avenir de son influence, elle était du moins satisfaisante pour son

amour-propre. Aussi finit-elle au bout de quelques jours par s'y rallier, quoique sans chaleur. Quant au gouvernement français, il désirait vivement l'élection du rejeton de Joséphine. A peine la révolution de Grèce était-elle connue en France, on entendit circuler de vagues murmures parlant de l'alliance étroite des deux grands empires, et prophétisant un prochain échec à la politique anglaise en Orient. Mais au lieu d'agir activement, les deux gouvernements semblèrent s'endormir dans une inexplicable inertie. Comme s'ils n'osaient pas avouer leur véritable pensée, les ministres de France et de Russie à Athènes se bornèrent à de vagues conversations où ils mettaient en avant, sans avoir l'air d'y tenir, des noms que la nation hellénique ne prenait pas au sérieux, comme celui du prince Ypsilanti. Quant aux cabinets, ils protestèrent de leur volonté de maintenir le protocole numéro 1 des conférences de Londres, en y ajoutant, il est vrai, la restriction mentale qu'ils ne considéraient pas le duc de Leuchtenberg comme exclu par ce protocole. D'où venait une telle inaction? Était-ce défaut d'entente réelle? était-ce crainte de se voir attribuer par l'Europe le renversement de la royauté bavaroise si l'on se hâtait trop d'en profiter? confiance exagérée dans les dispositions des Grecs que l'on croyait n'avoir pas besoin de pousser dans la voie franco-russe? ou bien comptait-on sur la fidélité de l'Angleterre à observer l'engagement qu'elle avait pris de baser sa politique sur le protocole de 1830? Nous hésitons entre ces hypothèses, car nous ne saurions en admettre une cinquième, qui consisterait à penser que la France et la Russie ont été prises au dépourvu par la révolution du 23 octobre. Ce serait attribuer aux gouvernements de ces deux pays une trop faible dose de prévoyance et de perspicacité. Du moment où l'on n'avait pas adopté, depuis l'insurrection de Nauplie, le parti le plus simple et le plus sage, celui qui aurait le plus sûrement sauvegardé la tranquillité et l'équilibre de l'Europe, le parti d'empêcher, comme la France l'avait fait en 1844, la révolution de s'accomplir en Grèce, en forçant le roi à gouverner constitutionnellement, la chute d'Othon Ier était certaine dans un court intervalle de temps, et les diverses Puissances qui de cette manière la rendaient inévitable devaient l'attendre en s'y préparant.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre était prête et résolue à agir activement pour implanter sa suprématie dans cette portion de l'Orient où elle n'avait fait jusqu'ici que peu de progrès. Depuis trois ans déjà elle avait jeté dans les esprits les premiers jalons de la candidature du prince Alfred. Aussitôt après la mission de M. Gladstone dans les Iles Ioniennes, des bruits avaient commencé à se répandre parmi les populations grecques et albanaises, annonçant que la création d'un second État hellénique sous le sceptre du second fils de la reine

Victoria entrait dans les plans les mieux arrêtés du cabinet britannique. Ce nouvel État devait contenir, outre les Iles Ioniennes, l'Épire, la Thessalie et l'île de Candie, que la Porte céderait moyennant une indemnité pécuniaire. De telles rumeurs ne trouvèrent d'abord aucun crédit; on les regardait comme de pures rêveries. Plus tard, après le voyage du prince Alfred à Corfou et à Athènes, elles commencèrent à prendre d'autant plus de consistance que les confidents du Lord Haut Commissaire étaient ceux-là mêmes qui en parlaient le plus souvent et de manière à dissiper tous les doutes. Bientôt on vit paraître à Corfou, sous le patronage des autorités anglaises, un journal dont la mission était de soutenir et de propager cette idée, et l'on sut avec certitude que les consuls anglais, dans l'Épire, l'Albanie et la Thessalie, avaient reçu des instructions formelles pour agir dans le même sens. Aussi, dès le commencement de l'année dernière, le nom du prince Alfred avait-il gagné une grande popularité dans les provinces grecques de la Turquie et dans la Grèce même, où l'on se plaisait à considérer la création du nouveau royaume comme l'acheminement vers l'unité hellénique, les deux États devant se confondre en un seul quand le roi Othon serait éloigné. Les Iles Ioniennes se montraient plus rebelles à l'entraînement. L'expérience qu'elles ont fait depuis 1815 de la domination de l'Angleterre n'était pas de nature à leur donner confiance dans ses belles promesses.

Il est difficile de dire si, dans les premiers moments où il répandit parmi les Grecs le bruit de la fondation prochaine d'un trône en Orient pour le second fils de la reine, le ministère anglais voulait seulement effrayer la Turquie, un moment plus portée vers la France à la fin du règne d'Abd-ul-Medjid, et qui, profitant de la leçon, s'empressa de redevenir l'humble vassale de la Grande-Bretagne après l'avénement d'Abd-ul-Aziz sur le trône des khalifes, ou bien si elle pensait dès lors à la catastrophe de la royauté bavaroise de Grèce. Mais quand la manière dont s'était terminée l'affaire de Nauplie eut révélé l'imminence de la chute d'Othon I[er], lord Palmerston et ses collègues résolurent de reprendre avec plus d'activité que jamais, en vue de cette éventualité, les intrigues alfrédistes. M. Elliott, dont on avait pu apprécier déjà le savoir-faire à Naples, prépara le terrain pendant quelques mois à Athènes, dans le milieu de l'année 1862, puis fut remplacé dans ce poste diplomatique par un ministre habile et sans scrupules, M. Scarlett, homme assez peu marquant pour pouvoir se compromettre sans inconvénient, éminemment propre, par conséquent, à exécuter, dans les premiers moments de trouble, ce que son prédécesseur avait organisé à l'avance.

Le roi Othon n'avait pas encore quitté la rade de Salamine, que les agents de la Grande-Bretagne, soit directement, soit par l'organe de

leurs amis, prêchaient aux Grecs de choisir pour souverain le prince Alfred. Ce n'est pas que lord Palmerston et ses collègues voulussent sérieusement faire un roi de Grèce de ce jeune prince. Fidèles aux vieilles traditions du parti whig, ils répugnaient, au contraire, d'une façon absolue à donner à l'Angleterre les embarras qu'entraîne toujours la création d'un trône de famille lié avec la maison régnante par la plus étroite parenté. Mais ils voulaient, en obtenant l'élection du prince Alfred, rendre l'Angleterre maîtresse dans les affaires de Grèce, et lui permettre, dans le règlement définitif de ces affaires, de se donner, par le refus de la couronne, aux yeux de l'Europe, une apparence de modération et de générosité, en même temps que d'exercer la véritable influence décisive et prépondérante sur le choix du successeur d'Othon I[er], pour lequel elle ferait désigner un prince qui rendrait le royaume hellénique vassal des intérêts anglais, sans attacher la monarchie de la Grande-Bretagne aux destinées de l'État grec avec une complète solidarité. Le plan était habile, très-bien calculé, et le succès l'a couronné. Mais il était tellement habile, que, si la France et la Russie en avaient eu l'énergique résolution, elles eussent pu sans difficultés en percer la trame en bien des endroits et en déjouer les calculs.

Pour la réalisation du projet que son gouvernement avait conçu, l'Angleterre a trouvé un appui précieux dans les colonies de négociants grecs établis à l'étranger, dont nous expliquions ici même, il y a cinq mois, l'importance politique et l'action sur le royaume de Grèce. La plus riche de ces colonies est en Angleterre et tient une place considérable dans la cité de Londres. Pénétrés de l'omnipotence anglaise par le spectacle de richesse et de grandeur qu'ils ont à chaque instant sous les yeux, liés étroitement aux affaires du commerce et de la banque britannique, attachant, comme la majorité des gens de nos jours, à la prospérité matérielle une importance supérieure à celle de toutes les autres considérations, persuadés que cette prospérité ne peut s'acquérir que par le concours des capitaux anglais et par une union intime de relations commerciales et financières avec ces capitaux, les négociants grecs de l'Angleterre, tout en essayant de convertir au philhellénisme le peuple au milieu duquel ils vivent, sont devenus, par une pente naturelle des choses, les agents les plus actifs de l'influence anglaise dans le monde hellénique. Primant par la supériorité de leurs capitaux et l'influence de leurs affaires le commerce grec des autres parties de l'Europe et de la Grèce elle-même, ils l'ont rallié presque tout entier à leur manière de voir, et plus le commerce hellénique en se développant a pris d'importance, plus son esprit est devenu anglais. On comprend facilement ce résultat. C'est une manière d'entendre le patriotisme qui n'est sans doute

pas très-élevée, mais qui est éminemment pratique et financière. Le Grec destiné au négoce sait dès son enfance de quelle valeur est un bon crédit sur Londres; son rêve est d'obtenir pour son pays une lettre de change sur la politique de l'Angleterre.

Quant à l'intérieur de la Grèce, l'existence d'un parti anglais n'y est pas un fait nouveau. Elle date du début même de la guerre de l'indépendance, et dès 1825 ce parti tentait pour la première fois l'intronisation d'un prince de la famille royale d'Angleterre. Peu nombreuse, mais recrutée dans les classes élevées de la société, active, amie de l'intrigue, comptant dans son sein de véritables talents comme MM. Mavrocordatos et Tricoupis, la faction anglaise a toujours exercé dans le pays un rôle considérable. Cependant, à la suite de l'affaire Pacifico, ce parti avait été pendant plusieurs années presque complétement annulé. En 1859 et 1860, à l'époque où j'ai habité la Grèce, on aurait vainement cherché à en retrouver un noyau quelque peu compacte; les anciens partis français et napiste, tendant de plus en plus à se fusionner et ne différant plus qu'en ce que l'un était philosophique et l'autre religieux, demeuraient seuls debout en face du parti de la cour qui diminuait tous les jours, et les idées françaises étaient en réalité maîtresses de la population hellénique. Mais les événements de Syrie, de Monténégro, de Servie, ainsi que les premières intrigues alfrédistes avaient subitement ressuscité le parti anglais dans le cours des années 1861 et 1862. Nos échecs diplomatiques dans les affaires de Turquie avaient fait naître chez les Levantins deux opinions différentes, mais également nuisibles à notre crédit. Les uns croyaient que la France, embarrassée par les deux grandes questions de Rome et et du Mexique, n'était plus pour quelque temps en état de résister en Orient à la suprématie toujours croissante de l'Angleterre; les autres, qu'elle renonçait volontairement à toute prétention de prépondérance dans ces contrées, réservant sa puissance et son attention pour les affaires lointaines du Mexique, du Japon, de la Chine et de Cochinchine. Or, tandis que nous semblions ainsi nous désintéresser de questions qui nous touchent cependant de bien près, quand les Grecs se demandaient quelle est la politique qui a une volonté décidée et qui sait faire prévaloir ses résolutions dans les affaires d'Orient, que rencontraient-ils? l'Angleterre. Quand ils se demandaient où est cet inflexible persévérance qui est le plus efficace soutien de la domination turque à Constantinople, que trouvaient-ils? l'Angleterre. Enfin, dans l'avortement et l'apaisement des dernières agitations chrétiennes, qui voyaient-ils? l'Angleterre, l'Angleterre seule, vainement surveillée, contrôlée, contrecarrée par les influences sur lesquelles ils avaient inutilement compté. L'idée devait naturellement se présenter à de

nombreux esprits d'aller droit à l'obstacle qui s'opposait à leurs aspirations. Ne pouvant le renverser, s'efforcer de l'amollir, se présenter en clients caressants et flatteurs à ceux qui avaient été jusqu'alors les inflexibles et invincibles patrons de leurs ennemis ; placer dans les mains des Anglais, maîtres déjà de la reconnaissance et de la confiance des Turcs, la confiance et la docilité des chrétiens orientaux, c'est-à-dire l'arbitrage complet et pratique de la question d'Orient, paraissait une démarche habile à beaucoup de têtes politiques d'Athènes. La liberté est trop jeune en Grèce, elle n'y a pas encore assez effacé le byzantin et le phanariote, pour que le sentiment public y répugne d'une manière suffisante à ce qu'ont de peu généreux ces habiletés tortueuses. Ajoutez que la nation grecque ne s'était décidée à la périlleuse épreuve d'une révolution que pour conquérir les réalités du gouvernement constitutionnel. Or ce n'est malheureusement pas encore en France que les nations qui aspirent à vivre et à grandir vont chercher le modèle envié de la spontanéité politique et de la sécurité prospère au sein de la liberté.

Toutes les considérations que nous venons d'indiquer étaient mises en œuvre auprès des masses par les agents et les amis de l'Angleterre. On allait même, afin d'affaiblir la sympathie naturelle du peuple grec pour la France, jusqu'à semer des doutes sur la bienveillance actuelle de notre pays et de notre gouvernement. D'anciens rapports du chargé d'affaires de Grèce à Paris, M. Roque, où l'on pouvait lire les expressions ironiques et dédaigneuses employées par M. le comte Walewski toutes les fois qu'il avait occasion de parler du royaume hellénique, étaient déterrés des archives, publiés dans les journaux et perfidement exploités par les adversaires de la politique française.

Pendant ce temps, la France et la Russie continuaient à ne mettre formellement en avant le nom d'aucun candidat assez considérable pour contre-balancer le prince Alfred. Ceux qui n'appartenaient à aucun parti politique déterminé, qui voulaient seulement le maintien de l'ordre et la cessation rapide du provisoire, se tournaient vers le seul nom positivement articulé et acceptaient la canditature du prince anglais comme l'unique solution qui se montrât en vue. Aussi l'entraînement pour cette candidature prit-il bientôt des proportions considérables, surtout dans les villes commerçantes comme Athènes, le Pirée et Syra, où l'on sentait plus vivement qu'ailleurs la nécessité d'abréger l'interrègne. Des manifestations imposantes acclamèrent dans ces villes le « fils de la veuve, » comme disait le peuple, ne trouvant pas le nom d'Alfred assez euphonique pour des oreilles grecques.

Le gouvernement provisoire favorisait activement les manifestations

alfrédistes. Quoique trois personnes eussent été nommées, un peu au hasard, dans la nuit du 23 octobre pour former le gouvernement, le président, M. Boulgaris, exerçait une véritable dictature, puisqu'il suffisait de sa signature au bas des actes officiels pour les rendre valables. Il y a cinq mois, j'ai parlé favorablement de cet homme d'État en le jugeant sur ses antécédents. Jusqu'en 1862 il avait tenu une place honorable dans le parti français. Mais il paraît que ses convictions politiques étaient nulles et que son unique mobile était une soif immodérée de pouvoir. En demeurant fidèle aux idées françaises, il ne pouvait pas se maintenir longtemps au premier rang, et la force des choses le condamnait à être bientôt primé par la haute personnalité de M. Christidis, le plus éloquent orateur de l'opposition dans le Sénat, le véritable successeur de Colettis comme chef du parti sympathique à notre pays. Au contraire, l'inaction à laquelle une cécité absolue forçait M. Mavrocordatos laissait vacante la première place dans la faction anglaise, car, malgré tout son talent, M. Tricoupis n'était pas de force à la tenir. Aussi est-ce de ce côté que se tourna M. Boulgaris, entraîné par ses vues ambitieuses et poussé par son collègue M. Rouffos, dont les opinions en faveur de la Grande-Bretagne étaient depuis longtemps connues du public. Quant à l'amiral Canaris, son nom ne figurait que pour la forme sur la liste du gouvernement provisoire ; malade et mécontent de la marche des choses, il se tenait enfermé dans sa demeure et ne prenait aucune part aux actes de l'administration.

Acceptant d'être esclave pour dominer les autres, M. Boulgaris se réduisit volontairement, dans les questions politiques, au rôle d'une simple marionnette entre les mains du ministre d'Angleterre. En réalité ce fut M. Scarlett qui gouverna la Grèce, et il y poursuivit par tous les moyens le triomphe des intrigues du cabinet britannique. Afin d'assurer la durée de son autorité en se faisant des créatures, M. Boulgaris désorganisa l'armée par la promotion scandaleuse de trois cents sous-officiers et la mise en non-activité de presque tous les officiers de quelque valeur, dans un moment où le premier devoir du gouvernement eût été de fortifier les liens de la discipline déjà relâchés par la révolution ; il porta le trouble dans les services publics en destituant les employés à tort et à travers pour les remplacer par des hommes sans expérience ; enfin, quand le budget, déjà grevé d'un déficit de plusieurs millions par suite de la révolte de Nauplie, eût réclamé la plus stricte économie dans les dépenses, il dilapida les sommes contenues dans les caisses de l'État par des distributions d'argent et par la création d'emplois superflus dont il dota ses amis. En même temps le parti anglais, jusqu'alors exclusif et dédaigneux comme le sont toutes les coteries peu nombreuses, faisait sans hésiter alliance avec les éléments les plus démagogiques. Des clubs étaient

organisés pour dominer l'opinion publique. De jeunes exaltés, parmi lesquels Aristide Dosios, dont M. Scarlett, tout parfait *gentleman* qu'il était, ne rougissait pas de serrer la main régicide, conduisaient les braillards de la rue et péroraient dans les cafés en faveur de l'Angleterre. Le gouvernement poussait les démagogues ; les démagogues à leur tour entraînaient le gouvernement, et l'on s'enfonçait ainsi chaque jour davantage dans la voie où lord Palmerston avait résolu de précipiter la Grèce.

III

Tant d'obstacles à vaincre ne découragaient pas les hommes plus clairvoyants qui discernaient les dangers de la candidature anglaise. Déconcertés un instant par l'ardeur avec laquelle avait pris l'entraînement alfrédiste et par l'attitude négative des légations de France et de Russie, ils se ralliaient, luttaient intrépidement dans la presse et dans les clubs, et leurs chefs étaient loin de désespérer de la bataille électorale qui allait s'ouvrir. En effet, si la grande majorité des habitants des villes se rangeait sous les drapeaux du prince Alfred, les habitants des campagnes et le clergé montraient de la répugnance pour le représentant de la politique protestante et réclamaient hautement l'élection d'un *souverain orthodoxe*. Déjà, malgré le cercle de fer dont les bâtiments anglais, accourus à la première nouvelle de la chute du roi Othon, quand la France n'avait encore dans les eaux helléniques qu'une force navale insuffisante, enveloppaient les côtes de la Grèce ; malgré l'appui moral, équivalent presque à une occupation, que donnaient aux démonstrations menaçantes des démagogues ralliés à l'Angleterre, les vaisseaux de ligne et les frégates mouillés au Pirée, à Syra, à Calamata, à Zante, à Patras et à Missolonghi, et tenant ces villes sous leur canon ; des manifestations hostiles à la candidature britannique s'étaient produites sur plusieurs points du territoire, à Mégare, à Livadie, à Chalcis et à Sparte, et avaient répondu aux manifestations d'Athènes et de Syra. A Patras, à la suite d'une rixe entre les deux partis, le portrait du prince Alfred avait été traîné dans les ruisseaux avec des huées et des chansons. Dans Athènes même, une contre-manifestation se préparait en faveur du duc de Leuchtenberg, et les paysans des villages de l'Attique devaient venir en grossir le nombre.

Le gouvernement provisoire, sur l'incitation directe et presque impérative de la légation d'Angleterre, résolut de couper court à ce mouvement de résistance. M. Christidis, toujours redouté par M. Boulgaris, et que le mécontentement commençant à poindre contre la mauvaise administration de cet homme d'État, pouvait appeler au pouvoir à sa place, fut exilé de la manière la plus brutale, avec M. Philémon, rédacteur en chef du *Siècle* (d'Athènes) et l'un des publicistes les plus brillants de la jeune génération, qui dans son journal avait déployé pour combattre l'intrigue alfrédiste un courage de polémique déjà payé sous la royauté bavaroise par la prison et l'exil. Quelques jours après, M. Lévidis, redacteur en chef de l'*Espérance*, pour avoir dit que la question du nouveau souverain devait être traitée autrement que par des démonstrations de clubs et de cafés, et qu'un prince anglais n'était pas ce qu'il fallait à la Grèce, recevait une injonction de départ en forme un peu plus courtoise, mais était également forcé de quitter le pays. Enfin le général Gennéos Colocotronis, qui s'était éloigné pour quelques semaines à la suite de la révolution, fut accueilli à son retour sur le quai du Pirée par une troupe d'agitateurs que conduisait Aristide Dosios, et obligé de se rembarquer immédiatement pour chercher un refuge dans les Iles Ioniennes.

Pendant que ces exils avaient lieu, les gouvernements de France et de Russie, qui semblaient ignorer que la lutte d'influences était encore possible en Grèce, et que l'enthousiasme alfrédiste, quelque puissant qu'il fût, n'était pas unanime, s'adressaient à l'Angleterre pour lui demander de ne pas accepter la couronne, et lui proposaient de décliner de leur côté toute idée d'une candidature dont la perspective lui servait de prétextes pour justifier ses intrigues. Le ministère anglais, qui n'avait point au fond la moindre envie de faire ceindre réellement le diadème hellénique au fils de sa souveraine, affecta le désintéressement et la modération. Il consentit à renouveler avec les deux autres Puissances le protocole de 1830, mais en se donnant le plaisir de faire passer la Russie sous les fourches caudines, en lui imposant l'humiliante condition de déclarer nommément elle-même exclu de toute prétention possible au trône [de Grèce un prince dont elle n'avait jamais activement embrassé la candidature, mais qui lui tenait de près, et qui, parent seulement par alliance de la famille des Czars, ne pouvait être en bon droit tenu pour compris dans les termes d'exclusion du protocole.

C'était un grand succès pour la politique de lord Palmerston. Le cabinet britannique ne s'en contenta pas. Tant que l'élection du prince Alfred n'était pas consommée, il ne se sentait pas suffisamment maître de la situation et ne trouvait pas les Grecs assez compromis envers le reste de l'Europe. Au mépris des engagements

qu'il venait de prendre, il redoubla ses efforts pour atteindre ce but.

Le parti qui résistait à l'influence anglaise avait été désorganisé et réduit au silence par l'éloignement de ses principaux chefs. Les alfrédistes avaient seuls la parole et dominaient la situation dans les provinces comme à Athènes. Mais si l'on demeurait fidèle au programme du 23 octobre, si l'on remettait l'élection royale après la réunion de l'Assemblée constituante, le renouvellement du protocole de 1830 avait le temps de produire son effet dans le pays. En acquérant la conviction que la couronne ne serait pas acceptée pour le prince Alfred, les Grecs devaient comprendre le piége où l'Angleterre cherchait à les entraîner, et une réaction, d'autant plus forte que l'entraînement avait été violent, devait nécessairement se produire contre la politique de cette puissance. Le cabinet de Saint-James résolut de profiter des circonstances pour escamoter un vote populaire, et donner à sa position dans les affaires de Grèce la sanction du rite sacro-saint du suffrage universel, devant lequel les principes fondamentaux de notre gouvernement nous obligent à tirer respectueusement notre chapeau, toutes les fois que nous le rencontrons quelque part.

M. Boulgaris, qui n'était en réalité que le prête-nom de M. Scarlett, rendit le 3 décembre un décret ordonnant que le 5 du même mois, c'est-à-dire au bout de deux jours seulement, on commencerait à procéder à la votation pour nommer un roi par le suffrage universel. En même temps, pour contre-balancer l'effet qu'eût pu produire le refus du cabinet anglais commençant à transpirer, il fit publier une dépêche télégraphique du ministre de Grèce à Londres dans laquelle on lisait : « Lord John Russell m'a dit que le gouver-« nement anglais n'acceptera pas la couronne pour le prince Alfred, « soit que son élection soit faite par l'Assemblée nationale, soit « qu'elle soit faite par le peuple... JE NE DÉSESPÈRE PAS ENCORE. Je verrai. » C'était indiquer d'une manière assez claire que l'adhésion de la Grande-Bretagne au protocole n'était pas sérieuse et n'existait que pour la forme ; que cette Puissance ne demandait que d'avoir la main forcée pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis de l'Europe, et qu'en insistant on obtiendrait le prince Alfred. En même temps, la France et la Russie désavouaient officiellement la candidature Leuchtenberg, et par conséquent ceux qui ne voulaient pas voter pour le fils de la reine d'Angleterre n'avaient d'autre ressource que de s'abstenir.

Le décret sur le suffrage universel offrait aux deux Puissances continentales l'occasion de neutraliser le succès diplomatique obtenu par l'Angleterre. Ce décret outrepassait les pouvoirs conférés le 23 octobre au gouvernement provisoire et limités formellement à la convocation de l'Assemblée. L'élection à laquelle il conviait n'était qu'un tour de passe-passe digne des votes piémontais de

l'Italie. Dans un pays où il n'existait pas de listes de suffrage universel, puisque le droit électoral y avait été jusqu'alors attaché à la propriété et à certaines professions libérales, on déclarait le mercredi que ce suffrage s'ouvrirait le vendredi, sans qu'on sût seulement qui aurait le droit de s'y présenter. Pour intimider les récalcitrants, on ordonnait que le vote se ferait à découvert, sur des registres où les citoyens viendraient écrire à côté de leur nom le nom du prince qu'ils choisissaient. Enfin une dernière disposition portait que le bureau inscrirait lui-même les votes des individus qui se déclareraient illettrés. Rien n'était plus facile et plus naturel que de profiter du droit que donnaient à la France et à la Russie le titre de protectrices pour déclarer par un acte solennel que le scrutin fait dans ces conditions était tenu pour illégal et nul, exigeant en même temps que le vote fût laissé à l'Assemblée, ou, si la Grèce tenait au suffrage universel, recommencé avec des formes sérieuses et dans des conditions qui garantissent l'indépendance des électeurs. On le pouvait d'autant mieux que deux provinces entières, l'Acarnanie et l'Étolie, refusaient de reconnaître le décret du 5 décembre et de procéder à une votation qu'elles regardaient comme dérisoire. Nul doute qu'une telle démonstration de puissance eût produit le plus grand effet dans la Grèce, et qu'accompagnée de la présentation d'un nouveau candidat sympathique aux deux gouvernements, elle en eût amené le triomphe. L'Angleterre n'eût vu qu'avec irritation ce renversement de ses plans orientaux ; mais on pouvait oser, car elle n'eût pas été jusqu'à une rupture à propos des affaires de Grèce. La situation de l'Europe est telle depuis quelques années qu'un gouvernement qui dispose d'une force matérielle respectable, pourvu qu'il montre de la persévérance et de l'audace, est sûr de faire céder les autres, car il suffirait de la plus petite question pour amener un ébranlement dont les proportions et les conséquences ne peuvent être calculées.

La démonstration ne fut pas faite. Les cabinets de France et de Russie se bornèrent à obtenir de l'Angleterre qu'elle ne profiterait pas du scrutin des Grecs pour éluder ses engagements. On ne lui demanda pas compte de sa duplicité. On rendit hommage, au contraire, à son désintéressement, et la mauvaise humeur des deux Puissances parut se tourner sur les Grecs, victimes de l'intrigue britannique, au lieu de s'adresser au gouvernement qui l'avait ourdie. Bien plus, on laissa la Grande-Bretagne assurer encore la prépondérance de son action dans le royaume hellénique par l'envoi de M. Elliott en mission extraordinaire à Athènes, sans essayer de contre-balancer l'influence de ce personnage par l'envoi de diplomates du même rang, investis des mêmes pouvoirs. Enfin le ministère anglais ayant annoncé aux Puissances qu'il était prêt à laisser les Iles Ioniennes

accomplir leur vœu tant de fois exprimé de se réunir au royaume hellénique, on applaudit à cet acte de générosité, sans même s'informer si l'Angleterre ne mettait pas certaines conditions à l'abandon d'un poste militaire aussi important que Corfou.

L'affaire grecque entra alors dans une nouvelle phase, exclusivement diplomatique, où l'Angleterre dirigea toutes les négociations et où les deux autres Puissances, passées désormais au second plan, se bornèrent à donner successivement leur approbation à toutes les combinaisons qu'elle proposa.

Ayant exclu les deux candidats sur lesquels s'étaient portées les vues des Hellènes, la diplomatie entreprit de leur donner un roi de sa main. On eût pu croire que la question regardait plutôt le peuple grec que l'Angleterre. Erreur! Lord Palmerston en faisait son affaire; c'était lui qui se chargeait de choisir un prince, et la Grèce devait se sentir trop heureuse de voir sa couronne offerte de porte en porte par le noble lord, qu'elle n'avait aucunement chargé de cette quête humiliante.

On appelait autrefois la Germanie *officina gentium;* il y a aussi une famille allemande qu'on pourrait à bon droit appeler *officina regum.* Cette heureuse famille a des candidats pour tous les trônes et pour tous les goûts, et, par une dispensation particulière de la Providence, elle en a de toutes les religions. Le gouvernement anglais s'adressa donc à cette célèbre et féconde maison, et proposa le trône de Grèce au roi Ferdinand de Portugal, prince de Saxe-Cobourg-Kohary, veuf de la reine Dona Maria et père du roi de Portugal actuel. C'était un coup de parti pour l'Angleterre que d'installer à Athènes un prince aussi façonné au vasselage britannique et dont on connaissait par expérience l'entière docilité. La France et la Russie approuvèrent; le télégraphe porta en Grèce la nouvelle que le roi Ferdinand était le candidat *recommandé* par la diplomatie. Mais ce prince, qui vivait fort paisiblement à Lisbonne, où il fait de l'ornithologie, répondit aux propositions de Londres qu'il aimait mieux ses oiseaux et qu'il ne voulait plus être roi. On se remit en quête, et il fut successivement question de l'archiduc Maximilien d'Autriche, du prince Nicolas de Nassau, et du duc de Dalécarlie, de la maison royale de Suède. Ces nouvelles combinaisons ayant avorté, on en revint naturellement à la grande souche des rois de façon anglaise, et on offrit la couronne au duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Ici se présenta une difficulté. Le duc Ernest est un prince sage et philosophe, très-édifié sur la fragilité des trônes de nos jours. Il vivait tranquillement dans sa petite principauté, sans soucis et sans dettes, donnant asile au *National-Verein* et composant des opéras. Pensant avec le proverbe « qu'un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, » il

n'avait pas envie de quitter sa place pour aller courir les aventures. C'est pourquoi il imagina un expédient qui était d'accepter la couronne de Grèce sans renoncer à celle de Gotha, et de se réserver la faculté, si ses nouveaux sujets ne lui convenaient pas, de revenir faire le bonheur des anciens. Mais la Constitution de Cobourg-Gotha stipule pour ses princes l'obligation de la résidence. Tout bien considéré, le duc Ernest préféra le ciel de l'Allemagne à celui de la Grèce.

Ne pouvant avoir un Cobourg tout entier, on se résigna à n'en avoir qu'un demi, et l'on s'adressa au prince de Leiningen, fils d'un premier mariage de la duchesse de Kent, par conséquent frère utérin de la reine d'Angleterre et neveu du roi des Belges. Ici encore on rencontra un philosophe ; le prince, qui est capitaine dans la marine royale anglaise, répondit qu'il aimait mieux son navire. On retourna donc au duc Ernest de Saxe-Cobourg, et le conseiller général de la famille manda à Bruxelles ce neveu récalcitrant. Le roi des Belges avait précédemment envoyé à Lisbonne un homme de confiance pour chapitrer, mais sans succès, le roi Ferdinand au milieu de ses oiseaux ; son intervention directe et personnelle eut plus d'influence sur le duc Ernest, puisque ce prince consentit à se laisser faire roi. Entendons-nous, le futur roi de Grèce ne renonçait pas pour cela à son duché ; il devait y nommer un régent. Quant à l'obligation de la résidence, ce n'était pas un embarras ; l'Angleterre se chargeait de faire octroyer au prince, par les Chambres de Cobourg, un congé illimité.

Il y avait bien encore quelques petites questions à régler, par exemple celle de la transmission de la couronne. Comme le roi Othon, le duc Ernest est sans enfants. Mais la famille providentielle était toujours là ; le duc Ernest adoptait pour son successeur un sien neveu, un jeune prince de Cobourg-Kohary. Il y avait bien aussi la question de religion. Il y a des Cobourgs protestants, il y a des Cobourgs catholiques ; il n'y a pas de Cobourgs grecs : on ne peut pas tout prévoir. Mais cela n'embarrassait pas ; le jeune prince, héritier présomptif, embrasserait la religion grecque.

La France et la Russie adhéraient. L'Angleterre saluait avec l'ivresse du triomphe une si belle combinaison. Mais on avait compté sans le futur héritier du trône et sans les Chambres de Gotha. Le jeune prince de Cobourg-Kohary refusa noblement d'apostasier pour gagner un trône. Les Chambres déclarèrent ne pas consentir à ce que leur duc quittât leur pays. Il fallut donc renoncer à tout espoir de Cobourg, et le *Morning-Post* annonça que la Grèce n'avait plus qu'à attendre patiemment les volontés de l'Europe, qui ne trouvait pas un roi à lui offrir.

IV

Des Grecs, de leurs intérêts et de leurs aspirations, il n'avait pas été plus question dans tous ces pourparlers que s'il s'y fût agi des Esquimaux. Que faisaient-ils tandis que lord Palmerston cherchait si bénévolement une tête sur laquelle placer leur couronne ?

M. Elliott était arrivé à Athènes pour y déployer les façons d'un de ces proconsuls que Rome envoyait dans les royaumes alliés, pendant que durait encore le scrutin pour le suffrage universel. Son langage fut ambigu et calculé de manière à faire croire que le refus de la royauté par le prince anglais n'était que temporaire et que la persistance des Grecs pourrait le faire cesser. Le lendemain de son arrivée il répondait à une députation d'un des principaux clubs : « Je vous « remercie beaucoup des sentiments que vous m'exprimez, tant pour « mon pays que pour le prince Alfred et pour moi-même. Mais je re- « grette fort qu'il soit impossible POUR LE MOMENT que vos vœux et ceux « de votre pays soient accomplis. » En même temps les agents de la légation anglaise redoublaient d'efforts pour appuyer la candidature du prince Alfred, pour lui donner le caractère d'un acte unanime de la nation hellénique. La cession des Iles Ioniennes, que l'on avait annoncé aux Puissances comme un acte de pure générosité destiné à compenser pour les Grecs l'amertume du refus de la couronne, était promise à Athènes, dans une proclamation de l'envoyé Anglais, « à la condition que la Grèce élirait un candidat AGRÉABLE A « S. M. BRITANNIQUE. » On répandait en même temps le bruit que l'Angleterre allait faire des démarches sérieuses à Constantinople pour décider la Porte à la rectification des frontières de la Grèce et à une cession de l'île de Candie, ce qui entrait même, disait-on, dans les intérêts de la Turquie, en privant à l'avenir les races slaves de l'appui de la race hellénique.

La présence de M. Elliott et les bruits dont elle était accompagnée rendirent une force nouvelle à l'entraînement alfrédiste qui commençait visiblement à se ralentir. Les registres du scrutin n'avaient encore reçu que peu de votes ; on s'y précipita en foule, grâce à ces trompeuses promesses, et 230,016 suffrages se réunirent autour du nom du prince anglais.

Mais aussitôt le vote acquis, M. Elliott changea de langage. Sans

plus laisser de place au doute, il déclara que l'Angleterre était fort touchée de la démarche des Grecs, mais qu'elle n'avait l'intention, ni de se donner les embarras d'un trône de famille à soutenir, ni de manquer aux engagements pris avec les autres Puissances. En conséquence, il les engageait à ne plus nourrir un inutile espoir et à reporter leurs vœux sur le roi Ferdinand de Portugal, que patronnait l'Angleterre. On crut d'abord qu'il cachait son jeu pour se faire prier, et sur tous les tons, on se mit à lui répéter : « Nous ne voulons pas « Ferdinand, mais Alfred que vous nous avez promis. » Les adversaires de la politique anglaise furent même les plus ardents à tenir ce langage, afin de mettre le cabinet britannique au pied du mur et de démasquer l'hypocrisie de sa conduite.

Bientôt M. Elliott, au nom de son gouvernement, annonça aux Grecs que ce n'était plus le roi Ferdinand, mais le duc Ernest que l'on recommandait à leurs suffrages. Les Grecs se virent joués et le trouvèrent mauvais. Ils n'eurent aucune reconnaissance à lord Palmerston des soins qu'il prenait pour leur trouver un souverain selon le cœur de l'Angleterre. Une réaction puissante se déclara dans toutes les classes de la nation contre l'influence britannique.

Cependant l'Assemblée nationale s'était réunie et travaillait à se constituer, tandis que les négociations européennes suivaient leur cours sans résultat. Il lui fallut un mois entier pour la vérification des pouvoirs de ses membres, tâche difficile, qui donna lieu à plus d'une discussion orageuse, car beaucoup d'élections étaient entachées de violence, et il fallut en casser quelques-unes. Ces délais préliminaires permirent aux partis de se grouper et de compter leurs forces, un peu confuses dans le premier moment.

La composition de l'Assemblée, élue en même temps qu'on votait sur la question du souverain, mais élue par un suffrage secret et de nature à mieux représenter la pensée du pays, montrait tout ce qu'il y avait de factice dans le mouvement alfrédiste et dans l'unanimité qu'il avait semblé obtenir. Malgré les efforts, souvent illégaux, du gouvernement provisoire et du parti anglais, un des membres du gouvernement, M. Rouffos, et deux des ministres avaient échoué dans la lutte électorale. Trois partis se partageaient l'Assemblée, et leurs forces étaient ainsi réparties : quatre-vingt-dix voix aux montagnards, ὀρεινοί, soixante-dix aux partisans exclusifs de l'Angleterre, μπαρλαῖοι, quatre-vingts environ, aux gens de la plaine, πεδινοί. C'est avec intention que nous employons l'expression de *Montagnards* au lieu de celle de *Montagne* dont on s'est servi dans presque tous les journaux. On a fait dans l'Occident des commentaires à perte de vue sur l'existence d'une *Montagne* à Athènes. Un journaliste spirituel s'est récrié sur cette « singerie » de la Convention française et n'a

vu qu'avec pitié « cet oripeau fané dont l'ingénuité enfantine des « Grecs croit faire pour leur pays un vêtement aux couleurs écla- « tantes. » Par malheur, ou plutôt heureusement, il n'y avait rien de vrai dans d'aussi belles phrases. Le parti des ὀρεινοί, devait son nom à cette circonstance que les *montagnards* de l'Acarnanie et de l'Étolie en formaient le principal noyau, et cette appellation ne préjugeait pas plus les opinions des hommes qu'elle désignait que n'aurait fait en Écosse celle de *parti des highlanders*.

Les *Montagnards* athéniens de cette année n'avaient aucun rapport d'opinions avec les *Montagnards* parisiens de 1793 ou de 1848. Ils étaient avant tout monarchistes, mais ils avaient inscrit sur leur bannière : « Des principes et non des hommes, » et ils voulaient que la révolution du 23 octobre, au lieu de se borner à un simple changement de la personne royale, se traduisît par une réforme complète dans la marche du gouvernement, de manière à fonder réellement le régime constitutionnel. Débris des anciens partis français et napiste, ils étaient contraires à l'influence exclusive de l'Angleterre ; ils considéraient l'élection du prince Alfred comme une très-grande faute ; leurs sympathies principales étaient pour la France, et leur politique consistait à assurer l'indépendance d'action de la Grèce en accordant la même part d'influence à chacune des trois Puissances protectrices. Sans son exil, M. Christidis eût été le chef des Montagnards, dirigés en l'absence de cet homme d'État par M. Ath. Petmezas et M. Démétrius Grivas, neveu du général Théodore Grivas, ancien officier depuis longtemps démissionnaire, l'un des chefs de l'insurrection de Nauplie, qui avait hérité de l'influence entièrement souveraine de son oncle en Acarnanie. L'amiral Canaris, avec les vingt voix dont il disposait, se rattachait aux Montagnards, mais formait un petit groupe à part au milieu d'eux.

Les *Anglais* ou *Barleys*, dirigés par M. Tricoupis, étaient aussi des puritains dans leur genre et n'admettaient pas de compromis. Leur programme consistait à marcher dans la voie ouverte par l'élection du prince Alfred, à se tourner uniquement vers l'Angleterre et à confier à son protectorat exclusif les destinées de la Grèce, parce que, seule, disaient-ils, elle pouvait faire quelque chose. M. Boulgaris et ses amis formaient une subdivision spéciale dans ce parti, dont la majorité ne le trouvait pas encore assez radical dans le sens britannique.

Quant à la *Plaine*, où s'étaient rangés presque tous les ministres et qui avait pris pour devise: « Modération et compromis, » elle se composait d'un certain nombre de fractions un peu flottantes, groupées surtout autour de MM. Zaïmis, Coumoundouros et Déligeorgis. La prétention de ses membres était de tenir le juste milieu entre les

opinions également radicales des *Montagnards* et des *Barleys*. Ils s'étaient ralliés par raison politique à la candidature alfrédiste, afin d'obtenir de l'Angleterre l'abandon de son ancienne malveillance contre la Grèce, mais ils étaient d'avis qu'on ne devait pas s'inféoder exclusivement à la politique du cabinet de Londres. N'ayant ni des principes assez déterminés, ni un nombre de voix assez fort pour devenir la fraction dominante, la Plaine devait dans les différents débats de l'Assemblée, en se portant vers l'un ou l'autre des deux partis extrêmes lui donner l'appoint de majorité nécessaire à son succès.

La première lutte entre les trois groupes dont nous venons d'esquisser les tendances eut lieu sur l'élection du président de l'Assemblée. Le parti anglais, n'ayant pas de candidat capable de réunir la majorité des suffrages, proposa de nommer quatre présidents qui occuperaient le fauteuil à tour de rôle. Il fut battu, et les Montagnards firent nommer un des leurs, M. Valvis, député de Missolonghi, avocat distingué, depuis longtemps dans les assemblées délibérantes, et ministre des finances dans le cabinet qui, en 1850, résista si énergiquement aux prétentions de l'Angleterre appuyées par la flotte de l'amiral Parker. Le premier vice-président fut également un Montagnard, M. Moraïtinis, président de l'Aréopage ou cour de cassation, dont le fils avait été tué à Thermia en 1862, dans le mouvement insurrectionnel des Cyclades qui avait accompagné la révolte de Nauplie. Mais la Plaine, qui ne voulait pas que le bureau fût exclusivement composé d'hommes d'une seule couleur, fit un arrangement avec le parti anglais, et les autres vice-présidents, ainsi que les secrétaires, furent pris dans ces deux fractions parlementaires.

Une fois son bureau organisé, l'Assemblée commença ses travaux définitifs. Le 2 février, le gouvernement provisoire vint déposer son autorité et faire le rapport sur son administration. Ce rapport entendu, l'Assemblée, confirmant ce qui avait été fait le 23 octobre, rendit à l'unanimité un décret portant déchéance du roi Othon et de la maison de Bavière. Ceci fait, elle se trouvait en présence du vote populaire en faveur du prince Alfred. En l'absence d'une autorité compétente pour le recevoir, le refus de ce prince n'avait pas encore pu être communiqué d'une manière officielle à la Grèce ; avant tout autre chose, cette affaire devait être terminée. Le parti anglais espérait, comme M. Tricoupis le dit à l'Assemblée dans un discours fort habile, qu'une dernière démarche pourrait modifier les décisions de la Grande-Bretagne. Les Montagnards savaient qu'elle ne produirait aucun effet, mais y voyaient le moyen d'en finir avec l'alfrédisme ; ils comptaient d'ailleurs sur l'effet que produirait dans le peuple un refus définitif, dont quelques personnes voulaient encore douter. Ainsi les deux

partis, avec des intentions diamétralement opposées, se trouvèrent d'accord sur la marche à suivre. L'Assemblée, après un rapport du ministre de l'intérieur, proclama le résultat du suffrage universel et chargea son président de le transmettre à M. Elliott. Les Montagnards auraient voulu ce jour même engager une bataille décisive sur l'organisation du pouvoir exécutif jusqu'à l'établissement d'un nouveau roi. Mais la Plaine s'y refusa et se joignit aux amis de l'Angleterre pour adopter une décision qui ajournait le débat au lieu de le résoudre. On maintint provisoirement le triumvirat présidé par M. Boulgaris, jusqu'au jour où l'Assemblée, se trouvant mieux informée, reprendrait la question et formerait un gouvernement pris dans son sein.

Le lendemain, M. Elliot communiqua à l'Assemblée nationale en forme officielle la non-acceptation du gouvernement anglais, et lui recommanda d'une manière également officielle l'élection du duc de Saxe-Cobourg. Cette candidature, qu'on savait déjà posée depuis quelque temps, fut reçue par les députés avec la plus grande froideur, et, sans vouloir faire aucune démonstration favorable, l'Assemblée passa purement et simplement à l'ordre du jour. Elle eut à se réjouir d'une semblable réserve, quand elle apprit bientôt après que la diplomatie anglaise était obligée de renoncer au dernier Cobourg qu'elle eût espéré installer sur le trône de Grèce.

Une crise devint alors inévitable. On voulait se débarrasser de la suprématie exclusive et de l'ingérence continuelle de l'Angleterre, et cette Puissance avait enveloppé le pays d'un réseau d'intrigues si serré qu'il ne pouvait être rompu que violemment. En même temps le gouvernement provisoire était devenu profondément impopulaire. Le népotisme et la mauvaise administration de M. Boulgaris avaient produit les plus fâcheux résultats. L'état des finances était déplorable. L'indiscipline augmentait dans l'armée. L'ordre avait été jusqu'alors conservé et les tentatives de brigandage dans les provinces étouffées grâce à l'admirable attitude de la garde nationale et des municipalités, mais le maintien de la tranquillité publique devenait chaque jour plus précaire. Le peuple, surtout dans les provinces, réclamait avec insistance une solution définitive et l'élection d'un souverain. M. Boulgaris, uniquement préoccupé d'éterniser son pouvoir, ne tenait aucun compte de ces demandes, et imitant l'exemple de Fouché dans les Cent-Jours, poursuivait une double intrigue, avec M. Elliott pour l'établissement sous le protectorat de l'Angleterre d'une république dont il eût été président, avec la maison de Bavière pour le rétablissement du fils aîné du prince Luitpold pendant la minorité duquel il eût été régent, deux solutions également réprouvées par le sentiment national. Profitant de cette situation troublée, la Bavière et l'Autriche distribuaient de l'argent, répandaient des proclamations, s'efforçaient de créer

un parti pour le neveu du roi Othon, et parvenaient à exciter dans la Locride et dans la Laconie des agitations impuissantes à réussir, mais suffisantes pour ajouter des embarras de plus à la difficulté d'éviter l'anarchie.

V

Le ministère tomba en dissolution. Refusant de prêter plus longtemps son concours à une administration dont il désapprouvait les actes et la tendance, l'amiral Canaris donna sa démission de membre du gouvernement. Ce fut le signal de la crise.

M. Boudouris proposa à l'Assemblée de former un nouveau gouvernement, si dans les vingt-quatre heures M. Boulgaris n'avait pas constitué un ministère. Acculé, celui-ci se jeta complétement et ouvertement dans les bras de l'Angleterre. Il forma un cabinet tout entier composé des *Barleys* les plus exaltés et donna de cette manière un corps aux soupçons qui couraient sur ses intrigues avec la légation britannique. Ceux qui ne voulaient pas la continuation d'une soumission docile à tous les ordres de Londres ne pouvaient plus hésiter. L'instant était venu de la lutte définitive entre les deux partis opposés. M. Boudouris, au nom des Montagnards, revint à la tribune de l'Assemblée demander la destitution du pouvoir exécutif et son remplacement par des hommes plus sympathiques à l'opinion. La Plaine, surprise par un conflit qu'elle espérait encore éviter, vota avec le parti anglais et les amis de M. Boulgaris. L'Assemblée d'ailleurs n'était pas au complet, et après une discussion des plus violentes, pendant laquelle il fallut faire évacuer les tribunes publiques, la proposition de M. Boudouris fut rejetée par 101 voix contre 77. Les Montagnards résolurent de tenter la ressource suprême d'un appel aux armes contre une administration qui compromettait l'indépendance nationale.

Le 21 février, une partie de l'armée et de nombreux citoyens se soulevèrent sous la conduite de Grivas et d'un des fils de l'amiral Canaris. Une autre partie de l'armée, conduite par les sous-officiers qu'avait promus M. Boulgaris, se déclara en sa faveur. Le corps de l'artillerie demeura neutre, et se groupa autour du palais de l'Assemblée pour couvrir cette seule autorité légale qui demeurât debout au milieu du conflit. La garde nationale, déployant pour la conservation

de la paix publique un courage et un dévouement comparables à ceux de notre garde nationale parisienne en juin 1848, se jeta entre les deux partis et les empêcha d'en venir aux mains.

L'Assemblée se réunit en toute hâte, et, après avoir pris quelques mesures pour sa propre sûreté, délibéra sur les décisions à prendre dans une conjoncture aussi grave. M. Rouffos déposa sa démission sur le bureau, ne voulant pas encourir la responsabilité de la guerre civile en s'obstinant à rester au gouvernement. Mais M. Boulgaris se cramponnait au pouvoir. D'heure en heure une collision sanglante devenait plus inévitable. L'Assemblée la prévint par l'énergie de son attitude. Usant de sa souveraineté, elle rendit un décret par lequel elle reprenait le pouvoir exécutif et déclarait qu'elle l'exercerait désormais directement, sans délégation. Elle envoya ensuite aux insurgés une députation de cinq de ses membres pour leur faire connaître son décret et leur intimer l'ordre de déposer les armes. Pleins de respect pour la loi, ceux-ci obéirent et rentrèrent immédiatement, les soldats dans leurs casernes, les particuliers dans leurs maisons, aux cris de « Vive l'Assemblée! » Les partisans de M. Boulgaris se montrèrent moins dociles. Il fallut parlementer trois jours pour leur faire abandonner les positions où ils s'étaient retranchés.

Le lendemain, sur la proposition de M. Valtinos, l'Assemblée décréta que le gouvernement serait administré sous sa direction par un président du conseil, ministre sans portefeuille, et sept ministres nommés au scrutin public. Le lundi 23 février, on procéda à la nomination des ministres. Les chefs du mouvement de l'avant-veille pouvaient profiter de leur succès pour s'installer au pouvoir. Avec un désintéressement qui leur fait le plus grand honneur, ils effacèrent entièrement leurs personnalités pour appeler au ministère des hommes plus modérés qu'eux, dont les noms devaient inspirer une égale confiance à tous les partis et calmer l'agitation qui continuait à régner dans les esprits. M. Valvis, dont l'Assemblée avait apprécié le talent et l'énergie dans les difficiles fonctions de sa présidence, fut nommé par la presque unanimité des voix chef du ministère. Les autres ministres, choisis en partie parmi les Montagnards et en partie parmi les gens de la plaine, furent nommés dès le premier tour de scrutin.

Il n'était que temps de rompre avec l'administration de M. Boulgaris, car on était au bord d'un abîme financier. Le nouveau ministère ne trouva que 100 francs 60 centimes dans le trésor de l'État, et l'exercice de 1862 se soldait avec un déficit de 8 millions, bien que 18 millions d'impôts fussent rentrés sur 23 qu'on devait toucher, résultat très-remarquable pour une année de troubles continuels, ouverte par l'insurrection de Nauplie et terminée par la révolution

du 23 octobre, qui montre à quel point le peuple grec a naturellement l'instinct de l'ordre et de la légalité. Les ministres entrèrent avec une remarquable vigueur dans la voie des économies, dont ils donnèrent le premier exemple en réduisant leurs propres traitements à 100 drachmes (90 fr.) par mois, tandis que les membres du gouvernement provisoire s'étaient adjugé une rétribution mensuelle de 2,000 drachmes. Ils supprimèrent tous les emplois nouveaux créés par M. Boulgaris pour en doter ses créatures et les quatre légations de Paris, Londres, Saint-Pétersbourg et Turin, inutiles tant que l'élection du souverain n'aurait pas amené la reconnaissance officielle du nouvel état de choses de la Grèce par les Puissances européennes. Réduisant les dépenses au strict nécessaire, ils les amenèrent à n'être plus que de 15 millions au lieu de 23, ce qui permettait, en supposant même que les impôts ne rentrassent pas encore intégralement en 1863, de combler au moins une partie du déficit de 1862 [1].

En même temps le cabinet nommé par l'Assemblée se mit à travailler activement à rétablir l'ordre dans les services publics, désorganisés par le gouvernement provisoire, et à prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique, tâche ardue et pleine de difficultés dont les plus grandes provenaient de l'indiscipline arrivée à son comble dans l'armée, surtout dans la partie qui regrette les mois de pouvoir de M. Boulgaris et qui, depuis le 21 février, a déjà plusieurs fois manifesté la velléité de se mettre en état de révolte.

L'influence anglaise avait été vaincue par le renversement de M. Boulgaris. Mais elle ne pouvait pas abandonner aussi facilement la partie. Quelques jours seulement après le 21 février, elle tenta par une manœuvre habile de reconquérir la position qu'elle avait perdue. Assumant un rôle d'agent de police honteux pour un diplomate, M. Elliott vint dénoncer un complot pour le rétablissement de la maison de Wittelsbach qu'aurait organisé M. Bernau, consul de Bavière et agent du Lloyd autrichien à Athènes. M. Bernau fut immédiatement arrêté avec plusieurs autres personnes, parmi lesquelles le général Hadji-Pétros. Il n'y avait pas réellement de complot, comme l'ont prouvé les magistrats en acquittant M. Bernau. Mais le ministre anglais voulait effrayer l'Assemblée et le public par l'idée d'un retour possible de la royauté bavaroise, et montrer l'Angleterre veillant pour protéger la Grèce contre ce danger, que seule elle pouvait écarter.

[1] Malheureusement l'Assemblée n'a pas toujours imité cet exemple d'économie. Le vote d'une proposition du parti anglais, attribuant aux représentants une indemnité de 300 drachmes par mois tandis qu'on réduisait tous les traitements des employés, a amené le 1er avril une émeute grave, à la suite de laquelle le décret a dû être retiré.

L'Assemblée se montra incrédule. Le parti anglais vint y proposer un décret instituant une juridiction de conseils de guerre pour les faits de conspiration en faveur de la Bavière, portant la peine de mort pour ce chef d'accusation et ordonnant qu'en cas de condamnation la sentence serait exécutée dans les vingt-quatre heures. Les Montagnards le combattirent avec énergie, et après une courte discussion l'Assemblée rejeta avec dégoût cette proposition digne du Comité de salut public.

C'est sans plus de succès que le gouvernement britannique essaya d'un autre moyen pour relever sa position dans l'opinion de la Grèce. Après avoir promis la cession des Iles Ioniennes comme une récompense des manifestations grecques en faveur du prince Alfred, les ministres anglais, embarrassés par le peu de sympathies que l'opinion britannique témoignait pour cette mesure, incertains en même temps de l'issue définitive des affaires de Grèce, et craignant de se trouver engagés à remettre Corfou à quelque prince dont le choix ne leur offrirait pas assez de garanties, s'étudiaient à découvrir des difficultés à la réunion de la République Septinsulaire à la Grèce et épiloguaient misérablement sur le mode de cette réunion, de manière à se réserver toujours un échappatoire pour se dégager de leur promesse avec une apparence d'excuse. Quand la journée du 21 février eut fait perdre le pouvoir aux séïdes de l'Angleterre, lord Palmerston et lord John Russell montrèrent à la Grèce la perte de tout espoir d'acquérir les Iles Ioniennes comme résultat de sa nouvelle attitude politique. Avec une audace inconcevable de mensonge, le *Morning-Post* déclara au nom du cabinet que la réunion paraissait devenir impossible, parce que les Ioniens s'y refusaient absolument et qu'on ne pouvait pas les forcer à renoncer aux bienfaits du protectorat britannique. Tous les membres du Parlement ionien, dans les différentes îles, protestèrent par des actes publics contre l'impudence de cette assertion et déclarèrent au nom de leurs commettants que l'unique volonté des Ioniens était toujours de se réunir au royaume hellénique et de partager les destinées de cet État « quel que fut le sort, heureux « ou malheureux, que la Providence lui réservât. » Comme de raison la presse britannique garda un silence absolu sur ces protestations, et pour empêcher qu'elles ne se renouvelassent le Lord Haut Commissaire interdit toute manifestation publique en faveur de l'union. Un meeting qui devait avoir lieu dans ce sens à Corfou fut empêché, et le véto donné à cette réunion amena une protestation solennelle à l'adresse du cabinet anglais de la part de l'archevêque et des plus notables citoyens de la ville.

Ces faits n'eurent qu'une très-médiocre action sur les esprits en Grèce. Les arguties, soulevées sur la cession des Iles Ioniennes,

avaient répandu un doute général sur la sincérité des intentions britanniques, à laquelle n'avaient jamais cru, pour leur part, les Ioniens, habitués depuis longtemps à se défier de l'Angleterre. On trouva donc que la Grèce ne devait pas subordonner toute sa conduite à une éventualité si problématique.

Aussi le parti des *Barleys* subit-il bientôt un nouvel échec lorsqu'il s'agit de remplacer M. Valvis à la présidence de l'Assemblée. Une grande majorité appela au fauteuil M. Moraïtinis. Quelques jours après, une lutte parlementaire beaucoup plus importante assurait définitivement le triomphe des Montagnards unis avec la plus grande partie de la Plaine. Elle s'éleva sur le rappel des exilés de novembre. Le succès de cette proposition entraînait un blâme formel de toute la ligne politique suivie par le gouvernement provisoire, et jetait une tache d'irrégularité sur l'élection royale dont le succès avait été assuré par l'exil des principaux adversaires de la candidature anglaise. La discussion eut tout l'acharnement d'une dernière bataille où doit se décider le succès de la campagne. Enfin, 105 voix contre 71 prononcèrent le rappel de MM. Christidis, Philémon et Lévidis.

L'occasion était belle pour la France, après la victoire du parti qui lui était le plus sympathique. Le succès d'un candidat présenté par elle eût été certain, même avec l'hostilité et l'opposition active de l'Angleterre, et elle pouvait ainsi répondre à la réussite momentanée de la candidature du prince Alfred. Mais par une fatalité bien regrettable, le gouvernement français n'avait aucun candidat à produire aux suffrages des Grecs. Après avoir eu quelques velléités passagères d'appuyer le rétablissement d'un prince bavarois, velléités auxquelles des renseignements plus exacts sur l'état des esprits en Grèce avaient bientôt fait renoncer, le cabinet des Tuileries s'était arrêté à la candidature du prince Guillaume de Bade, qu'il patronnait de concert avec le cabinet de Saint-Pétersbourg et à laquelle l'Angleterre, voulant gagner du temps, laissait espérer qu'elle consentirait à se rallier. Mais les affaires de Pologne étaient survenues, et devant le mouvement unanime de l'opinion française en faveur des héroïques insurgés polonais, il était impossible au gouvernement de continuer à soutenir un candidat aussi exclusivement russe par ses alliances que le mari de la princesse Eugénie de Leuchtenberg et le beau-frère par sa sœur du grand-duc Michel.

L'Assemblée nationale grecque, voyant s'aggraver les embarras du provisoire à mesure que la durée s'en prolongeait, résolut de mettre fin à une situation qui semblait sans issue, de provoquer une entente rapide des Puissances sur le choix du souverain appelé à remplacer Othon Ier ou d'agir par elle-même dans le cas où l'Europe

ne parviendrait pas à se mettre d'accord. Elle nomma un comité de trois membres pour s'occuper de l'élection royale, et la presse se mit à discuter activement les mérites réciproques des différents noms auxquels la Grèce pouvait penser.

En l'absence d'une désignation de l'Europe, une candidature prit spontanément naissance dans les esprits et y fit rapidement des progrès très-considérables. C'était celle du duc d'Aumale. Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de cette candidature, que les circonstances n'ont pas laissé se produire sous une forme officielle de la part de la Grèce. Mais son existence, sur laquelle les journaux de France et d'Angleterre ont gardé le plus complet silence, est nécessaire à constater pour se rendre un compte exact des mouvements de l'opinion athénienne.

Quelle aurait été l'attitude des gouvernements occidentaux en face d'une élection du duc d'Aumale par la nation grecque? On ne saurait le dire. Mais, par une coïncidence curieuse, à peine le nom de ce prince était-il prononcé de manière à faire pressentir ses chances de succès, les trois Puissances protectrices de la Grèce se sont trouvées d'accord pour présenter aux suffrages le second fils du prince Christian de Danemark. C'est encore l'Angleterre qui a eu l'initiative de cette candidature. Pendant les fêtes du mariage du prince de Galles, lord John Russell profitant de la présence à Londres du père de la future reine d'Angleterre, lui a proposé de laisser faire un de ses fils roi de Grèce. Le prince Christian a demandé à en référer au roi de Danemark, dont la réponse a été affirmative, sous la seule condition que le jeune prince et sa descendance réserveraient leurs droits à la succession de la couronne danoise, en cas d'extinction des lignées de ses deux frères. La France et la Russie ont adhéré avec chaleur à cette combinaison, et le télégraphe en a immédiatement porté la nouvelle à Athènes.

La première annonce a été donnée en Grèce par une dépêche anglaise, et il importe de remarquer la froideur avec laquelle elle a été accueillie par la presse et par l'opinion, tant qu'on n'a connu que le patronage du cabinet de Saint-James. « Nous ne pouvons plus adopter une candidature exclusivement anglaise; il faut attendre ce « qu'en dira la France, » tel a été l'avis général.

Mais une fois que les trois Puissances insistaient d'un commun accord, la Grèce n'avait qu'à accepter leur proposition. C'eût été folie à elle de se mettre en lutte avec les trois gouvernements envers lesquels elle est redevable d'une dette de 60 millions, qu'elle ne peut pas payer, et qui leur donne le droit d'intervenir constamment dans ses affaires. La situation que la diplomatie lui a faite ne justifie que trop le mot amer que nous lisions, il y a quelques jours, sous

la plume de M. Lévidis[1] : « L'indépendance des petits États est plutôt « une chimère qu'une réalité. » L'Assemblée n'avait donc que le choix entre deux partis : combiner une petite comédie pour se donner l'apparence de l'initiative ou accepter immédiatement le choix des Puissances en leur en laissant la responsabilité. Elle a choisi le dernier; le 30 mars, le prince danois a été élu à l'unanimité, mais sans enthousiasme, sous le nom de Georges Ier, aux deux conditions de prêter serment à la Constitution et d'élever son futur successeur dans l'Église orientale.

Mais l'Assemblée a tenu à marquer la nature des tendances que la nation veut imprimer au règne qui va s'ouvrir, en donnant au prince qu'elle vient d'élire le titre de *roi des Grecs* au lieu de celui de *roi de Grèce*, en usage jusqu'à présent. Ce changement de mots, peu considérable en apparence, a une très-grande portée. Le titre de *roi de Grèce* était exclusivement territorial et se restreignait aux contrées actuellement libres, qui constituent la totalité de l'Hellade antique; celui de *roi des Grecs* implique des prétentions sur l'universalité des populations grecques, sous quelque sceptre qu'elles se trouvent en ce moment. Il proclame les aspirations panhelléniques, auxquelles l'Angleterre exigeait que la Grèce renonçât pour prix de sa tutelle constante à l'avenir, et il élève comme un perpétuel défi en face de la puissance ottomane. Et ce titre acquiert encore une plus grande importance si l'on tient compte de ce que, par l'admission des députés des corporations de grecs originaires des provinces encore esclaves dans l'Assemblée nationale, des représentants des Thessaliens, des Epirotes, des Macédoniens et des Crétois ont pris part à l'élection du *roi des Grecs*. C'est une assemblée panhellénique qui a proclamé ce titre panhellénique.

VI

Quelle fortune rapide et inattendue que celle de la famille de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, car c'est ainsi qu'elle s'appelle ! Il y a quatorze ans, le chef de cette famille vivait en bon bourgeois à Kiel, sans s'attendre aux grandeurs qui allaient bientôt venir le chercher. Le voici, aujourd'hui, prêt à monter dans quelques

[1] *Quelques mots sur la Grèce et l'ex-roi Othon.* Bruxelles, brochure in-8.

années sur le trône de Danemark et père d'une nombreuse lignée de rois, de reines et d'impératrices, au moins en expectative. Une de ses filles a épousé l'héritier de la couronne d'Angleterre, une autre est fiancée au Czarévitch, héritier de la couronne de Russie. L'aîné de ses fils lui succédera en Danemark, le second devient roi de Grèce. Il en reste un troisième pour le Mexique, si l'on continue à vouloir y installer un roi. C'est le cas de répéter avec une légère modification le vers célèbre :

Bella gerant alii, tu Felix, Dania, nube.

L'Angleterre a obtenu là un bien grand succès diplomatique. C'est elle qui a fait le nouveau souverain de la Grèce, et nous ne voyons qu'avec tristesse notre pays passé au second rang dans des affaires où il eût dû être le premier. Mais nous devons cependant reconnaître que le choix du prince de Holstein est moins fâcheux que tous ceux dont il avait été question. Le roi Ferdinand de Portugal et le duc de Saxe-Cobourg, s'ils étaient arrivés au trône, eussent été de simples préfets anglais ; le prince Guillaume de Bade un souverain entièrement russe, sans aucun des avantages du duc de Leuchtenberg. Il n'en saurait être absolument de même d'un prince danois, que sa naissance met dans une situation assez intermédiaire entre les trois puissances. La maison de Danemark, renommée depuis longtemps en Europe pour sa loyauté et sa fidélité politique, est une des vieilles alliées de la France. Elle a été payée de son inébranlable attachement à cette alliance : en 1801, par le bombardement de sa capitale, et en 1815, par la perte de la Norvége, attribuée à Bernadotte pour prix de sa coopération à la guerre contre Napoléon. Depuis lors ces traditions ont été renouvelées, et ni la nation ni la couronne danoise n'ont oublié que, si le gouvernement républicain fut alors impuissant à rien faire pour elles, plus d'un officier français, comme ce vaillant Aynard de la Tour du Pin, tué depuis à l'assaut de Sébastopol, vinrent leur apporter le secours de leur épée dans la guerre qu'en 1848, 1849 et 1850, elles soutinrent contre la Prusse et les insurgés holsteinois. Quant à la Grande-Bretagne et à la Russie, le lien de la famille va être bientôt égal entre elles et le Danemark.

Il est vrai que le gouvernement anglais se croit assez sûr de trouver toujours dans le nouveau roi de Grèce un ami dévoué à son influence pour se décider à lui céder les Iles Ioniennes. Mais l'avenir peut ne pas justifier entièrement cette confiance.

La maison de Glücksbourg est loin d'être assurée de monter paisiblement et sans difficultés sur le trône de Danemark. Elle aura pour

y arriver à surmonter de grands embarras, contre lesquels elle devra solliciter un appui extérieur, et cet appui, ce sera la Russie qui sera la plus empressée à le lui fournir. Le traité du 8 mai 1852, d'où cette maison tire ses droits et qui est profondément impopulaire en Danemark, comme ayant détruit l'antique loi de succession du pays, a été fait à l'époque où l'empereur Nicolas exerçait encore l'influence prépondérante en Europe et a constitué l'un des plus sérieux triomphes de son gouvernement. Il a exclu du trône, non-seulement le duc d'Augustenbourg, principal auteur de la révolte du Holstein, mais dix autres princes du sang héritiers légitimes pour arriver au dernier de tous, le prince Christian. En même temps, il a déclaré indissolublement unies les successions de Holstein et de Danemark. Or l'empereur de Russie, comme chef de la maison de Holstein-Gottorp, a sur le Holstein un droit d'hérédité qu'il a formellement réservé dans le traité du 8 mai 1852, et qui vient immédiatement après celui du prince de Glücksbourg. Par conséquent, entre la couronne danoise et la tête du Czar ou d'un de ses frères, il n'y a plus que le prince Christian et ses trois fils. On comprend de quel intérêt majeur est pour la Russie le maintien d'un traité qui lui a fait une pareille situation.

En dehors même de ce droit de succession éventuelle qui peut ne pas se réaliser, c'est une question vitale pour la Russie que la conservation des arrangements de 1852 et l'accession au trône du prince Christian de Glücksbourg. La lignée royale de Danemark s'éteint avec le roi Frédéric VII. Il existe dans le pays un très-puissant parti, qui, craignant d'ouvrir la porte à la Russie par l'avénement du successeur désigné en 1852, voudrait à la mort du souverain actuel, joindre la couronne de Danemark à celles de Suède et de Norvége, sur la tête du petit-fils de Bernadotte et rétablir ainsi la fameuse Union de Calmar détruite par l'invasion du protestantisme. Si l'unité scandinave se réalisait jamais, ce serait un coup de mort pour la Russie. Les deux rives du Sund appartenant à un même État, elle serait enfermée dans la Baltique, comme elle l'est déjà dans la mer Noire. Aussi, se maintiendra-t-elle toujours étroitement liée avec la maison de Glücksbourg pour conserver l'existence distincte du Danemark, et dans toutes les difficultés que cette maison pourra rencontrer, la Russie sera la première Puissance vers laquelle elle se tournera, car elle saura que ce sera la première et la plus intéressée à lui prêter secours.

Voilà les raisons qui nous font croire que la Russie, si elle ne s'affaisse pas entièrement dans la crise que les affaires de Pologne paraissent devoir faire fondre sur elle, trouvera un grand crédit auprès du prince de Glücksbourg installé sur le trône de Grèce. Mais

l'Angleterre, et par son alliance de famille, et parce qu'elle a été la première à patronner ce prince, n'aura pas auprès de lui un moindre crédit. Les deux influences se combattront donc à forces égales à la cour d'Athènes. Entre deux, avec un bon ministre en Grèce, avec une politique persévérante, énergique et franchement libérale dans les affaires d'Orient, la France pourra facilement reconquérir le rôle qui lui appartient. Nous nous sommes réduit à ne plus pouvoir, pour le moment, remplir dans les contrées orientales que l'office du troisième larron entre les compétitions de l'Angleterre et de la Russie. Ce rôle sera possible à jouer avec le prince danois, et si elle est bien conduite, notre action a chance de devenir prépondérante entre les deux influences qui se balanceront exactement.

D'ailleurs, en se considérant comme maîtresse assurée de la Grèce par l'avénement du roi Georges I[er], la Grande-Bretagne ne tient pas compte des obstacles qu'elle peut rencontrer dans la nation grecque appelée à prendre part à un gouvernement constitutionnel sérieux.

Il ne faudrait pas que l'élection du prince Alfred trompât sur les véritables dispositions des Grecs à l'égard de l'Angleterre. Quand une Assemblée, élue sous la pression du plus grand élan de l'enthousiasme alfrédiste, a contenu, sur un peu plus de 200 membres, 90 voix résolument opposées à cette Puissance, on peut prédire avec certitude qu'aucun Parlement ne contiendra une moins forte proportion de l'élément anti-anglais, surtout lorsque l'annexion des Iles Ioniennes viendra y joindre dans les Chambres grecques tout un groupe d'hommes hostiles et défiants envers l'action britannique, contre laquelle ils ont si courageusement lutté dans le Parlement de la République Septinsulaire.

Quand bien même l'influence prépondérante exercée par l'Angleterre dans le choix du souverain amènerait pour quelque temps un triomphe du parti anglais, ce que démentent les ovations faites depuis l'élection royale aux exilés de novembre et la composition du nouveau ministère nommé le 7 mars, on peut être assuré que la Grèce ne s'inféodera pas désormais à la politique de la Grande-Bretagne. Comme l'a dit M. Saint-Marc Girardin, « les passions des Grecs sont moins simples « et moins spontanées que celles des autres peuples ; elles admettent « le calcul, Ulysse est toujours vivant en Grèce. Or, ce qui caractérise « Ulysse et sa prudence, c'est de ne jamais changer de but et de changer souvent de moyens. Le but des Grecs est de grandir ; et pour « grandir ils prennent volontiers tous les moyens. Voilà pourquoi ils « avaient chez eux et ils ont encore des partis français, anglais et « russe : au fond, tous les partis n'étaient que grecs, les uns croyant « qu'il fallait se servir de la France, les autres de l'Angleterre, ceux-

« là enfin de la Russie, pour travailler à la grandeur de la Grèce. La « vanité des instruments croyait qu'on les aimait pour leur mérite; « c'était seulement pour la besogne qu'ils pouvaient faire au service « de la Grèce. »

Pour notre part nous voyons même dans la cession que le gouvernement anglais va faire des Iles Ioniennes la plus sûre garantie d'un divorce futur entre la Grèce et sa politique. S'ils sont prudents et calculés, les Grecs ont en même temps la tête ardente et l'ambition développée. L'Angleterre leur donne les Sept-Iles, dans deux ans ils lui demanderont Constantinople. Et comme elle ne voudra pas le leur donner, ils se tourneront contre elle, avec d'autant plus d'impétuosité qu'ils auront plus compté sur son concours.

L'Angleterre, du reste, s'est quelquefois trompée sur le compte des princes qu'elle faisait parvenir au trône avec l'espoir d'en faire ses vassaux. En 1832, après le refus du prince Léopold de Cobourg, c'était elle qui soutenait le plus activement la candidature du prince Othon de Bavière ; c'est à elle qu'en appartint l'initiative. Son influence fut dominante pendant toute l'administration du comte d'Armansberg ; mais les choses changèrent quand le roi eut pris lui-même les rênes du pouvoir. Dans le jugement, en bien des points sévère, que l'histoire portera sur le règne d'Othon Ier, elle lui rendra du moins cet hommage que jamais il n'a fléchi devant les menaces et la coercition de l'Angleterre.

Mais pour la Grèce, le choix du prince de Glücksbourg peut renfermer une source de difficultés et d'embarras d'une nature très-grave. Le nouveau roi n'a que dix-sept ans. Il faudrait donc débuter par une minorité et une régence, quand il y aurait besoin d'une main ferme au sortir de la crise révolutionnaire. L'exemple de la minorité du roi Othon est là pour montrer tous les dangers d'une semblable situation. Il est vrai que l'Angleterre y voit un avantage de plus. Elle compte faire donner la régence au duc de Saxe-Cobourg, qui mettrait l'administration dans la voie qu'elle désire. Mais le prince Christian, qui paraît un homme de bon sens, ne voudrait laisser son fils aller en Grèce que lorsqu'il sera majeur, à moins que l'Assemblée nationale n'avance de six mois sa majorité.

Ce désaccord sur la question de la régence avec l'Angleterre, que l'Europe laisse toujours prépondérante dans le règlement de l'affaire grecque, la question d'un emprunt à contracter avec la garantie des Puissances, celle de la religion pour les successeurs du roi Georges, enfin le peu de popularité de l'intronisation de ce prince en Grèce parmi le public danois, qui y voit une chance de plus pour la succession russe, constituent des difficultés assez graves pour que quelques personnes, dans les cercles politiques de l'Europe et dans la presse,

craignent de voir le Danemark revenir sur sa première réponse, laquelle avait été affirmative.

On saura bientôt à quoi s'en tenir à ce sujet, puisque la députation de l'Assemblée grecque sera déjà depuis quelques jours à Copenhague au moment où paraîtront ces pages.

Nous avons lieu de croire, pour notre part, à l'acceptation définitive du prince Georges, et nous l'espérons pour la Grèce qui sortirait ainsi de ces incertitudes. Elle y gagnerait, d'ailleurs, les Iles Ioniennes, et ce n'est pas peu de chose, quand on n'a encore que 1,096,000 habitants et 23 millions de revenu, que de gagner d'un seul coup une population de 246,000 âmes et un revenu annuel de 8 millions.

Mais si, par impossible, la maison de Danemark ne parvenait à s'entendre sur les conditions de son acceptation, ni avec les députés grecs, ni avec les Puissances protectrices, il ne faudrait pas que la Grèce désespérât d'elle-même ou qu'on la crût en Europe plongée dans un embarras sans ressource.

Elle ne rappellerait pas pour cela la maison de Bavière, qu'aucune force humaine ne peut plus désormais *rétablir à Athènes*. Il faudrait qu'elle renonçât à toute idée de monarchie et qu'elle adoptât résolûment le parti de la République. Je sais bien que l'Europe verrait avec déplaisir une république se fonder aussi près de l'Italie. Mais elle n'aurait plus le droit de s'y opposer, après n'avoir réussi à rien pour la Grèce.

Les Hellènes ont comblé la mesure de la déférence à l'égard des volontés des gouvernements européens. Si la royauté que leur ont proposé les Puissances ne se trouvait pas possible, il leur faudrait ne plus compter que sur leurs propres efforts. Ils peuvent le faire avec confiance, car leur conduite dans les six derniers mois, et surtout depuis la réunion de l'Assemblée constituante, a prouvé qu'au prix de quelques difficultés ils étaient en état de vivre par eux-mêmes.

Il faut le reconnaître, en effet, si les Grecs ont commis des fautes graves au point de vue politique, si les événements ont mis à nu chez leurs hommes d'État des plaies qu'on avait depuis longtemps signalées, si la nation s'est montrée encore pleine d'inexpérience, au point de vue social le spectacle qu'ils ont donné est tout à fait différent. Leurs amis ne se demandaient qu'en tremblant, au lendemain du 23 octobre, si cette jeune société, encore imparfaitement constituée, serait capable de résister à l'épreuve d'une crise révolutionnaire, et craignaient de voir sortir des événements le démenti de bien des espérances ou de bien des illusions. C'était une épreuve solennelle qui n'intéressait pas seulement l'avenir de la

Grèce, mais devait porter un arrêt sur la possibilité de reconstituer les populations chrétiennes du Levant en les rendant à elles-mêmes. Elle a été victorieusement surmontée. La société grecque a fait preuve d'une force d'ordre et de vitalité qu'on n'eût pas osé espérer. L'anarchie politique et administrative a été complète pendant la vacance du trône, l'anarchie sociale n'a pas existé un seul instant. Ce pays, qu'on représentait comme un repaire de brigands et de pirates, a mieux supporté l'absence d'un pouvoir solidement établi que notre France n'avait su la supporter en 1848. Pendant six mois la Grèce n'a eu en réalité ni gouvernement, ni finances; ce qui est pire encore que de n'avoir plus d'armée, elle a eu une armée tombée en dissolution qui était l'élément principal de désordre; et cependant on ne s'est ni pillé ni entr'égorgé. On a même beaucoup dansé à Athènes cet hiver dans les intervalles des émotions de la rue, et le théâtre italien a marché plus brillamment qu'il ne l'avait fait depuis dix ans. En l'absence d'une autorité centrale assez forte pour se faire obéir, les municipalités ont gouverné chacune sur son territoire, et ont maintenu la tranquillité. Les éléments conservateurs se sont en un instant groupés dans une garde nationale qui a fait preuve de la plus grande activité et du plus grand dévouement à la cause de l'ordre, et qui a plus d'une fois empêché, par son attitude la guerre civile d'éclater. La piraterie n'a pas reparu dans l'Archipel. Le brigandage, qui avait un moment relevé la tête dans quelques provinces, a été partout étouffé par l'énergie des populations à le poursuivre. On n'a même pu en citer que trois faits graves; or, il y a quinze ans encore, dans les temps paisibles, il ne se passait pas six mois sans qu'on eût à en enregistrer un plus grand nombre. Athènes n'a vu aucune de ces journées sanglantes dont 1848 a montré les exemples dans toutes les capitales de l'Europe. Si l'on compare ce qui s'est passé depuis six mois en Grèce avec la hideuse et meurtrière anarchie, qui dans des circonstances absolument analogues se produisit après la mort de Capo d'Istria, le juge le plus prévenu ne pourra méconnaître les immenses progrès moraux qu'à fait le peuple grec en trente ans de vie indépendante.

Quant à notre France, quoi qu'il arrive définitivement de la question grecque, au lieu de se renfermer dans une rancune qui tournerait avant tout contre ses intérêts, elle a une sérieuse leçon à tirer des derniers événements de la Grèce. L'élection du prince Alfred est là pour lui montrer ce qu'une politique persévérante, tenace, et toujours puissamment soutenue, a fait gagner de terrain à l'Angleterre dans les affaires orientales. Notre échec, au contraire, a tenu aux tergiversations, aux velléités d'action sans persistance, et au défaut d'une ligne de conduite nettement définie de la part de la der-

nière administration de nos affaires étrangères. Si l'avertissement est compris, il nous aura, somme toute, rendu un grand service. La question d'Orient est pour la France une des premières, car elle décidera de la domination sur cette Méditerranée qui doit devenir un lac français, et dans la question d'Orient la politique émancipatrice est la seule qui convienne à notre pays. Apportons à cette politique la même constance et la même activité que l'Angleterre à sa politique turcophile, et nous déracinerons bientôt l'influence britannique dans la Grèce et dans le reste de l'Orient, toute bien assise qu'elle puisse se croire aujourd'hui.

François Lenormant.

ÉTUDE

SUR LES CHANSONS DE GESTE

ET SUR

GARIN LE LOHERAIN

I

J'ai publié, il y a trente ans, le texte de *Garin le loherain* : j'aurais peut-être mieux fait de commencer par le traduire. Cependant, nous avions besoin d'exhumer les manuscrits des fondateurs de notre littérature, pour justifier l'intérêt qu'ils nous avaient inspiré. Nous avons entassé éditions sur éditions, glossaires sur glossaires, et nous n'avons pas entièrement perdu notre temps. Ces éditions ont fait leur chemin en pays étranger : l'Angleterre et l'Allemagne ont vu centupler le nombre des amateurs passionnés de la vieille poésie française. Mais, il faut bien convenir que ces études nouvelles ont été plus froidement accueillies en France, et que les hommes de lettres eux-mêmes laissent encore le soin de lire et d'étudier nos anciens auteurs à ceux qu'ils appellent avec un dédaigneux respect *les érudits*.

Ainsi nous avons eu tort, tous tant que nous étions, de tenter la réhabilitation littéraire du moyen âge en débutant par les textes originaux. Mieux eût valu commencer par des imitations, des traductions libres qu'on aurait rendues plus exactes, en proportion des progrès obtenus dans l'attention des lecteurs. C'est ainsi que, dans le siècle

dernier, avaient procédé les Caylus, les Tressan, les Sainte-Palaye. Nous sourions aujourd'hui de leurs premiers essais, sans tenir compte du bon accueil qu'ils reçurent et de l'émulation qu'ils nous inspirèrent. Si donc, au lieu de publier brutalement les vieilles chansons de *Garin*, d'*Ogier le Danois*, de *Guillaume d'Orange*, d'*Antioche* et de *Roncevaux*, nous avions d'abord fait pressentir l'intérêt de ces objets de l'ancienne faveur populaire, par des extraits et des traductions plus fidèles dans leur ensemble que dans tous les détails, ces productions seraient aujourd'hui familières aux amis des lettres, comme les poésies de Marot, la Satyre de Rabelais ou les Essais de Montaigne. On aurait admis en raison du double intérêt littéraire et grammatical, le *Garin*, le *Roncevaux*, le *Guillaume d'Orange*, dans les programmes de l'enseignement universitaire, et les éditions originales, désirées avant d'être répandues, seraient aujourd'hui l'attrayante lecture de tous ceux qui auraient achevé leurs études.

II

Qu'est-ce que la Geste des *Loherains*, cette longue chanson dont le *Garin* forme la première partie ?

Je ferais peut-être bien de répondre comme l'auteur de la rédaction en prose du Saint-Graal : « C'est une histoire tirée de toutes les histoires. »

Mais toutes ces histoires où les trouver? Ici, même difficulté pour le Saint-Graal et pour les Loherains. Les auteurs ont tellement négligé d'indiquer les sources, après avoir détourné les courants ou filets d'eau à leur profit, que pour les reconnaître aujourd'hui il semble qu'on aurait besoin d'une baguette divinatoire.

Parcourez les anciennes chroniques, depuis les origines jusqu'au treizième siècle ; relisez tous les volumes de la grande collection de dom Bouquet, ou de celle de Pertz, vous n'y saisirez aucune lueur pour vous conduire à la légende loheraine, ou, si quelques lignes s'y rapportent, vous vous apercevrez qu'elles ont été tracées sous l'influence de la poésie, et qu'elles ne seraient pas là, si la Geste n'eût existé avant la Chronique.

Nous ne trouvons pas dans les Annales rédigées en latin avant le treizième siècle, un Hervis, un Garin de Metz, un Begon de Belin, un roi Tierry de Maurienne, une Blanchefleur reine de France, un Anséis

roi de Cologne, un comte Hardré, un Fromont de Lens ou de la Tour d'Ordre, un Bernart de Naisil, un Isoré de Boulogne, un Milon de Blayes, un Auberi le Bourgoin, une Ludie, un Hernaut de Poitiers. Au moins n'ai-je pu reconnaître aucune de ces grandes figures dans les domaines de l'histoire authentique. Je souhaite à d'autres antiquaires plus de bonheur, mais j'ai torturé si longtemps mon esprit à de vaines recherches sur ce point, que j'ai bien le droit de jeter, comme on dit, ma langue à de plus jeunes barbes.

Si le nom des principaux acteurs du drame des Loherains échappe aux concordances historiques, il n'en est pas de même de chacun des éléments séparés de la narration générale. La vie circule largement dans toutes les parties de l'œuvre : l'action s'engage et se développe dans une parfaite régularité. Tous les personnages prennent leur part du mouvement commun et conservent jusqu'à la fin leur caractère. Les changements de scène ne contrarient pas l'unité d'intérêt. Si tout est nouveau dans le nom des personnages, tout est précis, exact dans celui des lieux, dans la situation des villes, des châteaux, des eaux et des forêts. Le poëte fait-il allusion à d'autres temps, cette allusion est plus juste qu'on ne pouvait l'attendre d'un homme étranger comme tous ses contemporains aux premiers éléments de l'histoire écrite. Je veux dire ici toute ma pensée : la Chanson de geste de *Garin*, composée au douzième siècle, tout en nous transportant à des époques fort antérieures, porte un caractère de vérité, aussi grand que l'histoire fondée sur les bases les plus inébranlables. C'est assurément dans cette œuvre singulière un premier sujet d'étonnement.

Car cet accord entre toutes les parties de la composition, ce respect minutieux de la vraisemblance, il ne faut pas l'attendre des autres chansons de geste. Dans les meilleures, ce sera tout au plus le mérite d'une branche isolée, de courte haleine et péniblement ajustée à celles qui suivent ou précèdent. On sent là que le souffle de l'imagination est toujours sur le point d'emporter le conteur dans les espaces perdus, pour ne lui laisser aucun souci de la concordance des temps, des lieux et des personnes. Tous ces poëmes, d'abord si hautement conçus, et chantés d'une voix si ferme se poursuivent sans ordre et sans mesure, jusqu'au moment ou l'exagération étouffe l'intérêt et que l'ennui, le dégoût ne permettent plus de les entendre.

Dans le *Garin*, au contraire, on voit les générations se succéder de part et d'autre dans un ordre naturel ; le trouvère semble un rapporteur impartial des événements. Rien, dans le récit des assemblées générales, dans les scènes de conseil, dans les siéges et dans les combats ne s'écarte des conditions de l'histoire véritable. La troisième génération des Loherains voit devant elle les petits-fils du chef de la race ennemie. Les enfants vengent la querelle des pères, quand ils

n'augmentent pas le nombre des victimes que leur postérité devra venger. Les amis de Garin ne sont pas toujours les plus forts, les plus généreux, les plus habiles, et l'on n'amoindrit pas leurs antagonistes pour les grandir. Enfin, les plus malheureux nous donnent souvent le droit de les plaindre. N'est-ce pas ainsi que l'histoire se fait et qu'elle est ce qu'elle peut, comme on le répète souvent? Il faut donc reconnaître que la chanson des Loherains pour être controuvée dans son ensemble a pourtant ses grandes et nombreuses racines dans la tradition historique. Mais cela touche à l'origine des chansons de geste et mérite d'être développé.

III

Il y a beaucoup à choisir, à distinguer dans les grands poëmes appelés Chansons de geste; et c'est pour ne l'avoir pas fait, qu'on en parle ordinairement avec peu d'exactitude. Je crois qu'il est nécessaire d'en former trois classes.

La première classe se compose des ouvrages qui recueillent et suivent une tradition établie. Tout en présentant un ensemble de récits qui, dans l'origine, n'avaient pas de lien commun, ils laissent à chacun d'eux les marques essentielles de leur premier caractère. Telles sont les Gestes de Girard de Roussillon, de Raoul de Cambrai, des Loherains et de Guillaume d'Orange.

La seconde classe comprend les récits faits pour continuer ou compléter ceux de la première. Les auteurs s'y donnent plus libre carrière; ils dépassent la tradition primitive, et souvent même profitent de la popularité de ces traditions pour broder sur la trame acceptée des desseins de fantaisie. C'est dans cette série que je suis obligé de placer les belles chansons d'Aspremont, de Roncevaux, de Fier-à-Bras, d'Ogier le Danois, de Witikind de Saxe, d'Auberi le Bourgoin, des quatre fils Aymon, d'Aiol, de Hue Chapet, de Jean de Lançon, etc.

La troisième classe embrasse les récits de pure invention, et qui n'ont plus rien demandé à la tradition historique. Tels sont, Lyon de Bourges, Othelin de Bourgogne, Brun de la Montagne, Bauduin de Sebourg, etc., etc.

Les Gestes de la première classe sont et doivent être les plus anciennes, mais il ne faudrait pas s'étonner de les trouver, dans les manuscrits, fort souvent confondues avec celles des deux autres séries.

Cette réunion atteste seulement que l'on n'a pas conservé la plus ancienne transcription de la Geste primitive, et qu'il en existait d'autres faites à son imitation quand fut exécuté le volume que le temps aura épargné. La conformité des sujets aura conduit le copiste à les réunir, à leur supposer une communauté d'origine et à les regarder comme autant de branches sorties de la même tige. Ainsi l'histoire d'*Hervis de Metz* devint le préambule de *Garin le loherain*; le *Chevalier au Cygne* préluda à la chanson d'*Antioche* que devaient grossir ou continuer les *Chétifs* et *Bauduin de Sebourg*. Les mêmes réserves s'appliquent au grand cycle de Guillaume d'Orange.

Maintenant il faut ajouter que les Chansons de geste, même de la première catégorie, ne sont pas encore la plus ancienne expression de la poésie française, et que les grandes, pieuses ou singulières actions qu'elles célèbrent avaient précédemment inspiré des chants populaires de moindre étendue et d'une forme apparemment différente. Ces premiers chants, je les distinguerai de tous les autres par le nom de *cantilènes*, qui d'ailleurs leur est donné par les anciens auteurs qui les ont alléguées. Fauriel avait le premier, au moins en France, admis cette priorité de la cantilène sur le poëme épique, mais seulement dans la littérature sanscrite, grecque ou provençale. M. Barrois et surtout M. Ferdinand Wolf ont développé le sentiment de Fauriel, que M. Charles d'Héricault vient encore de reproduire avec des réserves plus ou moins heureuses. Pour moi, si j'ose me nommer à la suite de tant de critiques éminents ou considérables, j'avouerai que je n'ai vu longtemps que le côté paradoxal de l'opinion de Fauriel : je l'ai combattue et, j'eus alors, pour me soutenir, l'appui inaccoutumé de M. Génin, celui du savant hollandais Yonkhbloet, de l'ingénieux traducteur du Cid, M. Damas-Hinard, et enfin du marquis de Pidal, auteur d'un mémoire très-remarquable sur l'origine de la Poésie castillane. Mais une étude plus approfondie m'a ramené au sentiment que j'avais combattu à plusieurs reprises. Il ne me reste donc plus qu'à serrer la question de plus près, en présentant de nouvelles preuves à l'appui de la thèse que le savant historien de la littérature provençale avait été l'un des premiers à soutenir.

IV

Quand l'historien connu sous le nom d'Astronome limousin écrit, au temps de Louis-le-Débonnaire, que le nom des preux tués dans les

gorges de Roncevaux est assez vulgairement répandu pour n'avoir pas besoin d'être rappelé[1], il nous avertit de la célébrité déjà conquise par ces noms, et cette célébrité ne pouvait être due qu'à des chants populaires. Mais on ne conclura pas de son témoignage que la geste de Roncevaux, aujourd'hui conservée, soit celle que l'on répétait dès le temps de Louis-le-Débonnaire. Les contemporains de Charlemagne auraient-ils supporté qu'on leur parlât des sept années passées en Espagne par le grand empereur, des exploits de l'archevêque Turpin à Roncevaux, et de la victoire définitive des Français sur tous les Persans, Indiens, Africains et Slaves de la terre, réunis dans les montagnes de l'Arragon? Non, sans doute.

Et, plus tard, quand Guillaume de Malmesbury, chroniqueur du onzième siècle, nous dit que les compagnons de Guillaume-le-Bâtard, avant de combattre dans la plaine d'Hastings, entonnèrent la cantilène de Roland[2], il faut en conclure qu'il a prétendu désigner non pas notre chanson de Roncevaux, mais quelque cantilène consacrée au récit des exploits du héros populaire. Ainsi, les hauts faits de Roland ont été chantés dès le neuvième siècle; mais ces chants ne sont pas arrivés jusqu'à nous et ne doivent pas être confondus avec les Gestes qui en découlèrent.

Un siècle avant Charlemagne, le roi mérovingien Clotaire II avait remporté sur le Rhin une grande victoire. Les Saxons, révoltés contre le joug des Francs, avaient envoyé des messagers qui, suivant un usage alors ordinaire, avaient défié Clotaire, en le menaçant de terribles représailles s'il osait réclamer l'ancien tribut imposé par son aïeul Clotaire Ier. Le Roi répondit en chargeant son fils Dagobert de conduire une armée sur la terre des Saxons; puis apprenant que le jeune prince avait besoin de renforts, il accourut lui-même sur le Rhin et décida le succès de la campagne. Cette guerre dut naturellement exercer la verve des trouveurs du temps; de là sans doute une tradition recueillie par les Chroniques de Saint-Denis, d'après laquelle Clotaire II n'aurait laissé en Saxe « nul hoir masle vivant qui fust plus long de son espée. » Dans tous les cas, Helgaire, savant évêque de Meaux vers le milieu du neuvième siècle, nous apprend, dans la vie de saint Faron, qu'une chanson très-populaire et que les femmes elles-mêmes accompagnaient en chœur, disait comment les messagers Saxons avaient dû la vie à la charité de saint Faron. Helgaire essaye même de donner une idée des premiers et des derniers vers de la chanson. « *De qua victoria carmen publicum juxta rusticita-*

[1] *Quorum nomina* quia vulgata sunt *dicere supersedi.*

[2] *Tunc inchoata* cantilena *Rolandi, ut Martium viri exemplum pugnatores accenderet...*

« *tem per omnium pene volitabat ora ita canentium, feminæque choros*
« *inde plaudendo componebant :*

De Chlotario est canere
Rege Francorum qui ivit pugnare
In gente Saxonum,
Quam graviter provenisset
Missis Saxonum, si non fuisset
Inclitus Faro de gente Burgundionum.

« *Et in fine :*

Quando veniunt missi Saxonum
Instinctu Dei in terra Meldonum
Ne interficiantur a rege Francorum. »

Un point sur lequel on tombera facilement d'accord, c'est que ce texte latin d'Helgaire est la traduction d'une chanson originale composée *juxta rusticitatem.* Quelques mauvaises en effet que soient ces lignes latines, elles sont du style de tout le reste de la légende et ne pouvaient aspirer à devenir populaires au point d'être répétées par les femmes, dans un pays où personne ne parlait plus latin, et où les trois idiomes qui se disputaient le terrain étaient le roman du Nord, le roman du Midi et le tiois ou allemand. C'est donc en roman ou bien en tiois que fut chantée la cantilène de Clotaire II, et, si Helgaire ne l'a pas reproduite en original, c'est apparemment pour ne pas risquer de déshonorer son latin par le contact de vers rustiques, ou par la difficulté de composer une orthographe qui les rendît exactement.

L'original traduit par Helgaire était plutôt roman que tiois; les mots *secundum rusticitatem* l'indiquent assez; il ne serait même pas difficile, en reprenant mot à mot la version latine, de la restituer d'une manière plausible dans le langage du onzième siècle :

Oëz de la geste francor;
De Clohier, le roi poigneor,
Del més à la gent paenor.
Ne fust li vesques de valor
Ma fussent li Saine el retor...

Vont s'en à Miaus li messagier,
Devers Faron le droiturier,
Del roi ne fussent destranchié.

Mais en tous cas, la cantilène inspirée par cet événement dut prendre la double forme tudesque et romane; et il dut en être de même de la plupart des autres jusqu'au dixième siècle; car l'intérêt qu'on attachait au fond des récits les devait faire aussitôt passer dans les

principaux idiomes de la contrée. Un trouvère allemand répondait alors au besoin des Francs austrasiens, un trouvère roman travaillait pour ceux qui vivaient en deçà de la Meuse et de la Marne. Quand donc le temps a bien voulu épargner une de ces formes de la Cantilène, nous sommes toujours en droit de penser que l'autre forme avait également existé. Pour le moment, il me suffit de constater qu'une cantilène, *carmen publicum*, dont nous pouvons juger par quelques lignes latines, fut répandue, en 681, sur la victoire de Clotaire II; que les femmes l'accompagnaient en chœur, et qu'elle a pu se fondre plus tard dans les chansons de geste de Guiteclin de Saxe ou d'Ogier le Danois.

Nous sommes plus heureux avec une autre cantilène moins ancienne de deux cents ans; elle se rapporte à la victoire de Saucourt en Wimeu, gagnée sur les Normands par le jeune roi Louis III, fils de Louis le Bègue. La forme tudesque en a été retrouvée vers la fin du dix-septième siècle dans l'abbaye de Saint-Amand. Les religieux de la communauté l'envoyèrent alors à dom Mabillon qui laissa le soin de la publier au savant Schilter. En 1837, M. Hoffmann de Fallersleben en a donné une édition plus correcte, en l'accompagnant d'une traduction sur laquelle il suffira de nous régler. La voici :

Je connais un roi nommé le seigneur Louis,
Qui sert Dieu volontiers et que Dieu récompense.
Enfant, il perdit son père, il en fut consolé,
Car Dieu le prit en grâce et devint son tuteur.
Il lui donna de bonnes qualités, des serviteurs fidèles,
Et un trône en France. Puisse-t-il en jouir longtemps!
Il entra en partage de l'héritage avec Carloman
Son frère; ce fut pour tous deux un bonheur.
Mais cela fait, Dieu voulut l'éprouver,
Et voir si, dans sa jeunesse, il soutiendrait l'adversité.
Il permit aux Normands de passer la mer,
Afin que les Francs reconnussent leurs péchés,
Pour détruire les uns et pardonner aux autres.
L'homme de mauvaise vie se soumit à l'expiation,
Le voleur repentant de ses méfaits
S'imposa des jeûnes et devint honnête;
Le meurtrier, le ravisseur,
Le fourbe, tous firent pénitence.
Mais le roi craignait et l'empire était troublé :
La colère de Jésus-Christ passait sur le pays,
Dieu enfin eut pitié. Voyant ces calamités,
Il ordonna au roi Louis de chevaucher :
« Louis, ô roi, secourez votre peuple,
« Si durement mené par les hommes du Nord! »
Louis chevaucha contre les hommes du Nord,
Et Dieu fut loué par ceux qui se confiaient en lui,

Tous dirent (au roi) : « Seigneur, nous vous attendions. »
Et le bon roi Louis leur répondit :
« Consolez-vous, mes compagnons, mes défenseurs,
« Je viens, envoyé par Dieu qui m'a donné ses ordres.
« Je réclame vos conseils pour le combat,
« Et je ne m'épargnerai pas jusqu'à votre délivrance.
« Je veux que les serviteurs de Dieu me suivent,
« La vie nous est laissée tant qu'il plaît à Jésus-Christ.
« S'il veut nous faire mourir, il en est le maître,
« Quiconque suivra la volonté de Dieu
« Sera récompensé, s'il survit, dans sa personne ;
« S'il meurt, dans sa famille. »
Alors il prit une targe et une lance, il poussa son cheval,
Impatient de se venger des ennemis.
En peu de temps il joignit les hommes du Nord,
Et rendit grâce à Dieu de les avoir joints.
Il s'avança vaillamment, entonna un saint cantique,
Toute l'armée chanta avec lui : *Kyrie eleison.*
Et quand finit le chant, le combat commença.
On vit le sang monter au visage des Francs,
Chacun fit son devoir, nul n'égala le roi Louis
En force, en hardiesse; il avait de qui tenir.
Il abattit les uns, perça les autres,
Et versa à ses ennemis
Une boisson très-amère. A la maleheure furent-ils nés !
Dieu soit loué ! Louis est victorieux !
Gloire à tous les saints ! La victoire est au roi,
Seigneur, conservez-le dans sa grandeur.

Cette pièce fut assurément composée peu de temps après la bataille; car le trouvère finit par des vœux pour la santé du roi vainqueur, et Louis III mourut sept mois plus tard, le 4 août 882, des suites de la fatigue éprouvée ou des blessures reçues pendant le combat. C'est donc un exemple excellent de ce que les Français demandaient à leurs trouvères, à la fin du neuvième siècle, comme ils le faisaient déjà dans les temps les plus reculés, au rapport de César, de Tacite, d'Ammien Marcellin et du celte Possidonius cité par Athénée.

Mais quand nous n'aurions pas le témoignage de l'astronome limousin, ni le *carmen publicum* de la vie de saint Faron, ni le texte tudesque de Saucourt, nous trouverions encore les preuves de la persistance de la *Cantilène* dans une foule de passages empruntés aux Chansons de geste qui devaient hériter de leur popularité. Le trouvère auteur du *Raoul de Cambrai*, invoque à l'appui de ce qu'il raconte le chant du preux Bertolais, témoin occulaire :

Mout par fu preus et sages Bertolais,
De la bataille vit tos les greigneurs fois,

Chançon en fist, n'orrés millor jamés;
Puis a esté oïe en maint palais.

De même, l'auteur de Roncevaux, s'en réfère au brave saint Giles ou Gilies qui avait partagé les fatigues de la guerre d'Espagne :

Ce dist la geste, et cil qui el camp fu,
Li ber S. Gilies par cui Dieu fit vertus,
Et sist la chartre el muster de Loon.
Qu'il contredist ne l'ad preu entendu.

C'est-à-dire : « Celui qui ne croit pas aux derniers exploits des « Français n'a pas vu ce que dit l'ancienne Geste et le récit qu'en a fait « le brave S. Giles qui était alors à l'armée. Ce récit est aujourd'hui « conservé dans l'église de Laon. » Il est vrai que les derniers vers de ce passage semblent indiquer une relation latine ; mais la *geste*, c'est la chanson française[1], et, dans tous les cas, on voit que Théroulde avait pour guide une relation plus ancienne.

Roland, dans la même geste de Roncevaux, recommande à ses compagnons de ne pas prêter matière à des chansons déshonorantes.

Male chançon de mus chanté ne seit.
Male canchon n'en deit estre chantée
Que nus prodom malvaisement n'en chant...

On composait donc de bonnes et de mauvaises chansons. L'historien Benoit de Sainte-More, ayant raconté comment le comte de Poitiers Eblon, poursuivi par Rollon, s'était caché chez un Foulon, ajoute :

Moult par en fu puis, tout le meis,
Estrange eschar[2] entre Françeis;
Vers en firent, et estrabos[3],
Ci out assés de vilains mos.

(*Chron. de Normandie*, v. 5904.)

Et dans *Garin le Loherain*, l'auteur s'interrompt à tout moment pour alléguer une chanson précédente à l'appui de ses récits. « Si com dist la chanson ; — Cou dist la geste, » etc. En effet, pourquoi les Francs

[1] Une fois venue l'ère des Chansons de geste, les trouvères ne désignaient plus par un autre nom que celui de *gestes*, les cantilènes primitives qui leur servaient de guide.

[2] Raillerie.

[3] Chants à refrains.

conquérants de la Gaule et vainqueurs des Huns, des Bourguignons et des Wisigoths sous Mérovée, sous Clovis et Clotaire Ier; des Saxons, sous Sigebert et sous Clotaire II; des Sarrasins, des Lombards, des Slaves et des Danois sous Dagobert; Pépin et Charlemagne auraient-ils répudié l'ancien usage de chanter leurs victoires? Chaque année, dans les temps mérovingiens et sous les premiers Carlovingiens, voyait les Francs préparer dans leur Champ de mars ou de mai la prochaine campagne, puis s'abattre un mois plus tard sur une nouvelle proie. Chaque année voyait aussi les cantilénistes célébrer le départ, le retour, l'heureux ou le mauvais succès de la grande chevauchée. Être signalé honorablement dans un de ces récits populaires, c'était alors ce qu'aujourd'hui nous appelons être mis à l'ordre du jour de l'armée. La chanson était le bulletin des combats, bulletin vivement attendu, avidement écouté par ceux dont le nom pouvait s'y trouver prononcé et par la nation entière dont il flattait l'orgueil et le patriotisme.

A côté de ces pièces, pour ainsi dire officielles, il y avait des chansons qui répondaient à des sentiments non moins enracinés, et portaient sur de pieuses traditions ravivées par la conquête, ou sur la translation de certaines reliques, ou sur le bruit de certains miracles. Chaque localité voyait dans le saint patron de son église un héros dont l'exemple montrait le chemin qui menait à la conquête de la patrie définitive; et le cantique, racontant les épreuves que le saint avait surmontées, jouissait dans un espace restreint d'une popularité plus durable que les cantilènes consacrées aux aventures de guerre. Seulement le cantique était la propriété de certains lieux, le retentissement de la cantilène était général. Les pieux récits chantés par les jongleurs ont souvent précédé les légendes écrites; et c'est dans cet ordre de compositions qu'il faut ranger les cantiques de sainte Eulalie, de saint Alexis et de saint Étienne, publiés de notre temps; le cantique de Placidas ou saint Eustache, qui attend encore un éditeur et bien d'autres, plus ou moins mutilés, qui sont encore dans la mémoire du peuple. Nous avons tous entendu, dans notre enfance, chanter de sainte Marguerite, de la Madelaine ou de sainte Catherine :

Sainte Catherine étoit fille d'un roi,
Son père étoit païen, sa mère ne l'estoit;
Un jour en sa prière son père la trouva,
Que fais-tu Caterine en cete pose-là.

Puis le refrain :

Ave, Maria,
Sancta Catarina!

Mais, dira-t-on, ces pieuses cantilènes n'ont rien de commun avec les chansons de geste; elles n'ont jamais passé de la première forme dans la seconde. J'en conviens; au moins ne pourrait-on citer que de rares exemples de la transformation. Mais la raison en est facile à trouver : le saint, objet d'un culte particulier, avait un nom inséparable des faits qui lui étaient attribués. Ce nom, constamment rappelé dans les églises qu'on lui avait dédiées, n'était pas en danger de s'oublier au profit d'une autre légende. Il en était tout autrement de ces noms de *Garin*, *Gérard*, *Guillaume*, *Charles*, *Fromont*, *Renaud*, *Huon*, *Bouchart*, qui représentaient autant de familles et qui avaient été l'occasion d'une infinité de chants de guerre. Ces noms devaient arriver à se confondre entre eux assez complétement pour permettre aux jongleurs de les prendre pour les éléments de la chanson de geste.

V

Si la Cantilène se retrouve au berceau de toutes les nations guerrières; la Chanson de geste est la propriété du génie français. Les Espagnols se sont toujours contentés de la forme de leurs anciennes romances; aussi n'ont-ils qu'un petit nombre de gestes artificielles, comme l'*Alexandre*, imitation servile d'une geste française, elle-même artificielle, et le *Cid*, composé vers la fin du douzième siècle avec les romances antérieures, il est vrai, mais sur le modèle des gestes françaises. Les Allemands ont été moins heureux que les Espagnols: en dépit du grand recueil formé par Charlemagne[1], ils ont perdu la plupart de leurs anciennes cantilènes; et ils ne peuvent alléguer qu'une seule épopée digne de ce nom, les *Niebelungen*, que les critiques les mieux autorisés ne font pas remonter au delà du treizième siècle. Les *Niebelungen* sont assurément comme nos gestes, formés des débris de précédentes cantilènes, entre autres de l'ancien texte allemand de Walther dont il nous reste une traduction latine. Mais il est aisé de voir que les *Niebelungen* n'ont jamais répondu aux conditions de la poésie populaire, aussi bien que notre *Roncevaux*, notre *Garin*, notre *Ogier*, notre *Guillaume d'Orange*. Sur ce point, je ne crains pas d'être démenti, même en Allemagne. Qu'on ne soutienne

[1] *Barbara et antiquissima carmina quibus veterum acta et bella canebantur, scripsit, memoriæque mandavit.* (Éginhart, § 29).

donc plus, sur la foi du chant de Saucourt ou du recueil formé par Charlemagne, que toutes les cantilènes durent être essentiellement germaniques : car on retrouve, au midi aussi bien qu'au nord, cette première forme de la poésie nationale; et si les Français ont mis de la négligence à conserver leurs cantilènes romanes, c'est qu'étant éminemment doués du génie épique, ils les ont employés dans leurs épopée, c'est-à-dire dans leurs chansons de geste.

Pour comprendre cette transformation, il faut d'abord considérer la confusion inévitable qui dût s'introduire au milieu de tous ces chants transmis d'une génération aux générations suivantes. Afin de conjurer le danger de tout perdre, les grandes familles ont dû rassembler d'abord en groupe les récits qui intéressaient leur gloire, en écartant celles qui tendaient à consacrer des souvenirs contraires. Les leudes ou barons d'Aquitaine, eurent leurs légendes qu'ils opposèrent à celles des Austrasiens et des Bourguignons. Ces cantilènes de race furent les premières qu'on appela chansons de geste; car ce dernier mot usurpe ordinairement, chez nos premiers poëtes, le sens de *race* ou *famille.* Il y eut alors la geste des Loherains, la geste des pairs de Vermandois, des enfants d'Aimery, etc. Mais pendant qu'une partie des trouvères travaillaient dans l'intérêt des familles, les autres s'adressaient à la foule, naturellement assez indifférente à ce premier intérêt. Et la réunion pure et simple de plusieurs cantilènes ne suffisant pas, on en vint à faire bon marché de la véritable attribution des récits. On supprima les noms et les faits les moins retentissants pour concentrer sur les autres un intérêt plus vif et plus continu, sans respect pour la différence des temps et des lieux. Bientôt les plus fidèles souvenirs du passé devinrent le fondement des légendes les plus infidèles; les héros authentiques servirent de marchepied aux héros les plus imaginaires. Supposez aujourd'hui six relations : la première sur la démence de Charles VI, la seconde sur la bataille de Pavie, les autres sur l'entrée de Henri IV à Paris, la Ligue, la journée de Waterloo et l'exil de Sainte-Hélène: on aura perdu la date respective de tous ces grands événements : un poëte veut cependant en conserver la légende; il compose donc l'histoire d'un roi qu'il nommera Charles, François, Henry ou Napoléon, d'abord victime des traîtres, puis rentré dans ses États, devenu fou, chassé une seconde fois et réfugié, après une grande défaite, dans une île lointaine soumise au pouvoir d'une fée nommée Hélène. Cette supposition, toute gratuite qu'elle vous paraisse, nous permet de concevoir comment des cantilènes primitives sont venues la plupart des Chansons de geste.

Car on ne peut se faire une idée juste de la profonde indifférence de nos ancêtres pour la chronologie. Sous les deux premières races,

le passé ne leur fut connu que par les cantilènes; il ne le fut ensuite que par les chansons de geste, et cette ignorance se prolongea jusqu'au moment où les moines de Saint-Denis firent naître le crépuscule de la véritable histoire, en réunissant et traduisant en français toutes les chroniques latines enfermées dans les maisons religieuses. Les cantilènes, si précieuses pour les contemporains, transmettaient bien à la postérité la mémoire de certaines grandes choses; mais sans avertir de la place que ces choses devaient occuper dans l'histoire générale. Le passé était une toile immense couverte des plus brillantes couleurs, mais entièrement privé de perspective. Voyez le préambule de la chronique de Turpin, composée dans les premières années du douzième siècle : « Pour ce qu'on ne sait de « Charlemagne que ce qu'en débitent les jongleurs, je vais, moi qui « ai suivi Charlemagne en Espagne, vous parler avec plus de vérité « de ce voyage. » C'était une belle vérité que la chronique de Turpin! et pourtant, elle balança longtemps la faveur dont jouissaient les chansons de geste.

Ainsi, tous les souvenirs de l'histoire venaient se heurter sur le même plan, ou plutôt l'histoire était découpée en mille pièces semblables à ces innombrables tessons, débris des vases d'Étrurie, qui encombrent en ce moment plusieurs salles du musée Campana. Ces tessons, on essaye de les rapprocher et l'on parvient même, à force de soins, à retrouver les anciennes formes de l'art grec; mais nos trouvères étaient moins scrupuleux en rajustant les fragments historiques fournis par les cantilènes. Satisfaits des restitutions les plus incomplètes, ils rapprochaient des matériaux étrangers les uns aux autres, et personne ne s'avisait de contrôler leurs arrangements. Un siècle encore après le livre de Turpin, le trouvère Jean Bodel résumait ainsi l'histoire de France. C'est au début de la chanson de *Guiteclin de Saxe :*

« Qui voudra bien entendre mon récit, doit savoir que le premier « roi de France fut Cloevis; Floevant son successeur eut le tort de « marier sa fille, la belle Aelis, au saxon Brunamont. De là vinrent « de grands maux. Les enfants de Brunamont réclamèrent comme « leur héritage la couronne de France, et les fils de Floevant étant « morts sans postérité, les Francs élurent pour les gouverner Joffroi « de Paris, puis Garin le Poyer. Garin ne laissa pas d'enfants légitimes, « mais il eut de sa maîtresse, fille d'un vacher, un fils nommé Anséis « qui vainquit sur les bords de la Meuse le saxon Bruhier. Anséis fut « couronné à Saint-Denis, et son fils Pepin lui succéda. Pepin vain- « quit Justamont, père de Guiteclin dont je vais parler. »

On sera tenté de croire que Jean Bodel puisait dans son imagination les contes qu'on vient d'entendre : il ne faisait que rappeler d'anciennes

cantilènes, et pour être exact, il ne lui manquait réellement que d'avoir su remettre en place, les temps, les hommes et les choses. Clovis fut en effet le premier roi de France ; Clotilde sa fille épousa, sous le règne de Clotaire Ier, le roi wisigoth Amalaric, et quelque temps après, elle invoqua le secours de ses frères Clotaire et Childebert pour la venger de son époux. Clotilde est l'*Aelis*, et Clotaire le *Floevant* de Jean Bodel. L'existence des cantilènes dont *Floevant* fut le héros est prouvée par la geste d'Auberi le bourgoin. « Je sais, dit Lambert d'Oridon à Auberi,

> Je sai de geste les chansons comencier
> De Floevant et dou vassal Richier.
> Dont comença Lambert à flaboier,
> A chascun vers li fait le vin bailler[1]. »

Mais pour revenir au résumé historique de Bodel, les Français sous Charles le Simple et après sa mort élurent Eudes, comte de Paris, puis Raoul de Bourgogne, tous deux ascendants de Hugues Capet. Ces princes sont les *Joffroi*, les *Garin* et les *Anséis* dont parle la geste de *Guiteclin*. Le saxon *Bruhier* était le héros d'une autre cantilène exploitée dans la geste d'Ogier le Danois. Enfin cette reine, fille d'un vacher, se retrouvait assurément dans une autre chanson populaire, plus tard accueillie par la haine de Dante, laquelle faisait du fondateur de notre glorieuse troisième race de rois le fils d'un boucher. Bodel nous met donc sur les anciennes traces de cette tradition, en rappelant l'humble condition de la mère de son Anséis ; car enfin toute la différence ici c'est que l'aïeul d'Anséis aurait gardé les vaches, tandis que le père de Hugues Capet les aurait tuées.

Une fois reconnue la profonde ignorance de toute chronologie dans les huit premiers siècles de notre histoire, on entrevoit comment des cantilènes dut sortir la chanson de geste. Ces deux formes de notre poésie primitive durent longtemps marcher côte à côte : la cantilène s'emparait des grands événements contemporains, la *geste* reprenait les événements passés; mais comme elle coupait à sa fantaisie dans cette grande trame, elle dut finir par hériter de tout le prestige de son aînée. Plus était grand l'effet de la fusion de tant de récits éparpillés, plus la simple cantilène devait paraître languissante et décolorée. Cependant, on ne se rendait pas compte de ce qui lui manquait; et comme on n'élevait aucun doute sur les prouesses de Roland, d'Ogier et de Renouart au tynel, on se croyait en droit d'accuser de sécheresse les cantilènes les plus récentes et les plus sincères. Ou bien, au lieu

[1] Nous en possédons un texte renouvelé, aujourd'hui publié parmi les *Anciens poëtes de la France*.

de reconnaître l'exagération des Gestes, on s'en prenait de la pâleur des cantilènes à l'affaiblissement de tous les courages, de tous les caractères. Qu'étaient en effet les héros de l'histoire, les Montmorency, les Chatillon, les Harcourt, les des Barres et les Sargines à côté de preux tels que Renaud de Montauban, Ogier ou Roland? Les rois disaient tristement : « Il n'y a plus de Gerard de Viane, de Garin, de Guillaume ! » On répondait : « Il n'y a plus d'Alexandre, de Charlemagne ! » et la ballade ajoutait :

Roi Charlemaine se tu fusses en France
Encor seroit Rolans, ce m'est avis.

Comme pour essayer de prendre le change on perfectionna la théorie des tournois ; on donna aux jongleurs une occasion de parler de grands abatteurs de bois, image imparfaite des merveilleux coups attribués à Durendal, à Courtain, à Joyeuse, à Flamberge. Mais quoique l'on essayât, l'usage se maintint de célébrer les morts au dépens des vivants, et la gloire de nos véritables grands hommes eut toujours beaucoup à souffrir du rapprochement de tant de héros imaginaires consacrés par les Chansons de geste.

VI

Les Temps épiques ont eu la première croisade pour limite extrême : la chanson d'*Antioche* est la dernière production qu'on ait droit de rattacher à cette époque, et c'est la seule qui ait été composée sous l'inspiration de la guerre sainte. Elle tient même à vrai dire, de la cantilène autant que de la chanson de geste. Sa première rédaction appartient à Richart le pèlerin, témoin oculaire, la seconde à Graindor qui fondit le récit de Richart dans plusieurs autres récits de la même origine. Mais le silence absolu des autres auteurs de gestes sur les expéditions d'outre-mer est la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'époque reculée de ces gestes. En effet, si Jean de Flagy, qui composa le *Garin* vers le milieu du douzième siècle, avait suivi le courant des idées contemporaines, il eut fait de Garin, de Begon, de Fromont, les émules de Godefroi de Bouillon, de Bohemont et de Tancrède. Les auteurs des autres grandes gestes de *Horn*, d'*Ogier*, de *Roland*, de *Guillaume d'Orange* n'auraient pas échappé d'avantage aux préoccupations de leur temps : comment donc se fait-il que le douzième siècle soit

comme non avenu pour les Gesteurs du douzième siècle? Ce que les littérateurs les plus consommés de notre temps auraient grand peine à faire pour la Ligue ou pour la Fronde, voudrait-on que Raimbert de Paris, Jean de Flagy et Jean Bodel aient pu l'exécuter au commencement, au milieu et à la fin du douzième siècle? voudrait-on qu'ils eussent inventé des récits de dix ou vingt mille vers, sans rien y mêler des passions, des sentiments et des habitudes de leurs temps? Non, ils ont eu besoin de guides pour parcourir des pays inconnus et ces guides ne peuvent avoir été que les cantilénistes.

Au reste, nous avons un exemple de la transformation de la Cantilène en geste. Le chant de Saucourt, était on l'a vu, un de ces récits purement historiques, faits pour les contemporains. Mais, deux siècles écoulés; les cantilènes prennent un autre caractère : elles ne se contentent plus de louer le roi Louis, vainqueur des mécréants; elles lui font tuer le roi païen de sa propre main. Maintenant, quels étaient ces mécréants? qui les avait engagés à venir en France? quels barons avaient secondé le roi Louis dans l'effort de la bataille? La Geste se chargea de répondre. Groupant autour des chants primitifs un certain nombre d'autre chants, elle transforma les Normands vaincus à Saucourt en Sarrasins conduits par un roi Gormont, doué d'une valeur singulière, et le meilleur roi de la terre, s'il n'avait pas adoré Mahon. Gormont arrivait conduit par le comte Isambart, puissant baron longtemps avant dépossédé par le roi Louis. Dans tout cela, rien d'inventé, tout est emprunté à des chants plus anciens et, comme on eût dit au seizième siècle, ralliés de divers parts. Il est vrai qu'auprès de Louis, d'Isambart et de Gormont se montrent des ducs et comtes de Normandie, du Maine, de Chartres et de Blois, qui, par malheur, florissaient un siècle après la victoire de Saucourt; mais ces figures, comme dans Roncevaux la plupart des compagnons d'Olivier et de Roland, de Marsile et de Baligan, ne paraissent que sur les derniers plans et pour ainsi dire, en qualité de comparses; tandis que les principaux personnages, Gormont et Isambart sont des héros déjà consacrés par les cantilènes. Isambart est cité par le moine de Saint-Gall comme un des comtes de Charlemagne, chargé sous Louis le Débonnaire de commander une expédition en Espagne. Gormont qu'une ancienne généalogie des comtes de Boulogne nomme Wermundus devait avoir une communauté d'origine avec le Ganelon de Roncevaux, et surtout avec le Fromont de la geste Loheraine. Tous trois en effet, cédant au désir de se venger, vont trouver les mécréants, renient leur baptême, reviennent en France avec une armée ennemie, et payent de leur mort cette trahison. Ces confusions de temps, de noms et d'événements sont les conditions essentielles de la chanson de geste.

Un long fragment de la chanson de Gormont et Isambart a été retrouvé de nos jours. Le baron de Reiffenberg l'a publiée assez inexactement dans l'introduction du second volume de la Chronique de Philippe Mouské. Le texte qu'il en avait lui paraissait appartenir à la fin du douzième siècle, mais le style de la chanson indique une composition plus ancienne. On y sent le tâtonnement d'une forme poétique encore mal arrêtée : les vers en sont de huit syllabes, et c'est le seul exemple conservé d'une geste dans cette mesure qui convenait mieux à la concision de la cantilène, qu'aux développements de l'épopée; aussi fut-elle remplacée promptement dans les Gestes par le vers de dix ou de douze syllabes. Une autre particularité du *Gormont*, c'est que tous les couplets dans lesquels on voit ce roi païen tuer ou terrasser un adversaire sont terminés par le refrain :

Quant il ot mort le bon vassal
Arrière enchauça le cheval;
Puis mist avant sun estendart :
Nemla li baille un tuenart [1].

Ce fragment, qui est de plus de six cents vers et dont l'obscurité du style m'empêche de rien citer de plus, présente une longue suite de ces combats singuliers terminés à l'avantage de Gormont, jusqu'à ce que le terrible mécréant soit lui-même vaincu par le roi Louis. Là, comme dans la chanson de Roncevaux, un guerrier s'avance, attaque, abat son adversaire et jette au vaincu quelques mots railleurs. Ainsi procédaient les héros d'Homère, que nos trouvères imitaient sans le savoir. Voilà donc un exemple frappant des révolutions de notre poésie primitive. Louis III, en 881, repousse une invasion de Normands, et les cantilénistes contemporains célèbrent sa victoire, en tiois et en roman. Deux siècles plus tard, un trouvère s'inspire de ces chants primitifs et les réunit à d'autres traditions poétiques; de nombreux récits particuliers il fait une chanson de geste, destinée à la même célébrité que la cantilène originale. La vogue de cette geste de Gormont nous est attestée non-seulement par les allusions nombreuses qu'y font les autres gesteurs, mais par Hariulphe, abbé de Saint-Riquier, dont la chronique latine fut achevée en 1088. Hariulphe, en effet, ne se contente plus des souvenirs transmis par le plus ancien chanteur : « Après la mort de Louis (le Bègue), dit-il, ses deux « fils Louis et Carloman partagèrent le royaume. Sous leur règne il « arriva, par la volonté de Dieu, qu'une multitude innombrable de

[1] Quand il eut tué le bon guerrier, il fit reculer son cheval, plaça devant lui son étendard, et Nemla, son écuyer, lui tendit un nouvel écu.

« barbares franchirent les frontières de France, conduits par leur roi « Guaramond, et encouragés par le noble français Isimbart, que « le roi Louis avait contraint à quitter le pays. Or ce qui advint alors « étant non-seulement recueilli dans les histoires, mais chaque jour « chanté et conservé dans le souvenir des hommes de notre pays, « nous en dirons peu de choses, et nous renverrons ceux qui vou- « draient de plus grands détails à la grave autorité des anciens, plutôt « qu'à notre relation[1]. » On voit donc par ce passage que la chanson du geste de *Gormont* remontait pour le moins au onzième siècle.

VII

C'est un premier indice qui déjà nous aide à mettre un commencement d'ordre dans la chronologie de l'épopée française. Voici maintenant un autre trouvère, Graindor, de Douai, qui, renouvelant la chanson d'Antioche, vers 1190, a laissé quelques couplets de Richart, l'auteur original, tels qu'il les avait trouvés. Comme Richart avait assisté au siége d'Antioche en 1097, on peut être assuré que ces couplets, si heureusement épargnés par le reviseur remontent aux deux dernières années du onzième siècle. La langue en est rude, la versification grossière. Mais si nous la rapprochons du style de la chanson de Ronceveaux et de plusieurs branches de Guillaume d'Orange, nous trouvons dans ces différents poëmes plusieurs points de conformité qui nous conduisent à les rapporter à la même date approximative. Voilà le premier point. La seconde chose à considérer, c'est que déjà la versification assonante était abandonnée vers 1190, quand Graindor et Jean Bodel renouvelèrent les chansons d'*Antioche* et de *Guiteclin de Saxe*. Toutes les gestes assonantes sont donc plus anciennes que le treizième siècle. La célébrité, l'élégance et la pureté des poésies de Chrestien de Troies avaient contribué sans doute à perfectionner la versification et à faire renoncer aux chutes assonantes des grands vers de dix ou douze syllabes. Si donc nous rencontrons aujourd'hui des gestes qui, moins rudement écrites et plus faciles à entendre qu'*Antioche*, *Gormont*, ou *Roncevaux*, sont pourtant encore soumises

[1] Sed quia, quomodo sit factum non solum historiis sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur, nos pauca memorantes cætera omittimus, ut qui cuncta nosci anhelat, non nostro scripto sed priscorum auctoritate doceatur. » (*Spicileg. Dacherii,* t. IV, p. 518).

à la règle primitive de l'assonance, nous devons en conclure qu'elles sont moins anciennes que l'*Antioche* de Richart et plus anciennes que l'*Antioche* de Graindor : c'est-à-dire qu'on doit les classer parmi les compositions du douzième siècle. Nous appliquerons cette règle à la chanson de geste de *Garin le Loherain*. Elle a échappé aux remaniements, on lui a pardonné ses rimes insuffisantes, parce qu'elle était dépouillée de la première rudesse, et tout aussi facile à entendre que les chansons renouvelées. Ce qu'elle conservait de formes vieillies ne l'empêcha pas de rester très-populaire un siècle durant; puisque le nombre des copies du douzième et du treizième siècle que nous en possédons encore aujourd'hui, dépasse celui de toutes les autres gestes réunies. Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de son ancienne vogue?

VIII

Parlons maintenant du style du *Garin*. Comme un voyageur pressé d'arriver et qui voit une longue route se dérouler devant lui, l'auteur semble toujours craindre de se laisser arrêter; il marche d'un pas constamment ferme et rapide. Son vers dit toujours quelque chose : il admet, il est vrai, des mots, des hémistiches nécessités par les difficultés d'une assonance presque continuelle sur la voyelle *i;* mais si l'on veut bien passer condamnation sur ce point, on ne trouvera plus dans le *Garin* un seul vers de remplissage; tout y porte coup, tout a sa raison d'être, tout semble tenir au besoin de rendre la narration plus exacte. Pour la sobriété des développements, la précision et la justesse des expressions, le *Garin* est aussi remarquable que le *Roncevaux* qu'elle est d'ailleurs fort loin d'égaler pour le grand air, et la majesté du style. Mais, grâce aux heureux changements amenés dans le langage, elle est pour la clarté de l'expression très-préférable, non-seulement au *Roncevaux*, mais aux meilleures branches de l'*Ogier* et du *Guillaume d'Orange*.

On a souvent accusé de sécheresse la sobriété de Jean de Flagy, dans les développements d'une action essentiellement pathétique. Je ne prétends pas le relever entièrement de ce reproche, mais je dirai que nul de nos anciens trouvères ne donne plus à penser et sait mieux distribuer l'intérêt dans toutes les parties de l'action. Tout en nous passionnant, il ne semble pas ému; un vers, un hémistiche lui suffisent pour nous émouvoir jusqu'aux larmes : mais ne lui demandez

pas de s'arrêter, il semble toujours comme un autre Juif-errant contraint de poursuivre son voyage. Ce n'est pas assurément sans travail et sans effort qu'on peut dessiner ainsi le trait avec tant d'expression, et donner à l'auditeur les moyens d'y ajouter la couleur nécessaire. Voyez par exemple cet épisode de la femme d'Eudon, châtelain de Grantcey, en Bourgogne. Eudon avait faussé la foi due à son seigneur lige Auberi le bourgoin. Begon et Auberi viennent l'assiéger dans son château; et, sur son refus de le rendre, Begon jure de ne lui faire aucun quartier. C'est alors que la femme du châtelain est mise en scène.

La femme Eudon eut le cors eschevi;
Elle estoit nièce au bourgoin Auberi:
Entre ses bras tenoit un de ses fils.
Aux piés Eudon maintenant s'estendi:
« Hé! Eudes sire, c'est Begues de Belin
« Qui t'adouba et chevalier te fit.
« Vous me donna, sire, je vous le dis,
« Ber, ne pourcha ce que tu soie honnis.
« Otroie-moi d'aler parler à lui;
« Rens le chastel, merci aura de ti,
« N'i perderas la monte d'un espi. »
Tuit cil le piient qui estoient enqui,
Il l'otroia, com home à cuer marri.

La dame monte sur un mul arabi,
Quinze barons mena-elle avec li.
Tant esploita la dame au cors gentil
Outre s'en vint où li Loherans sist,
Dejouste li fu ses niés Auberis:
Li chevalier se dressent contre li.
Begon salue et le duc Auberi,
A ler piés chiet et ler crie merci:
« Auberis sire, entens un pou à mi:
« Ta nièce sui, tes pères me norri,
« Le mariage fist d'Eudon et de mi.
« S'il a mespris, certes ce poise mi:
« La ville prens, trestout à ton plaisir
« Mais que tu aies de mon seigneur merci! »
Dist li dus Begues: « En est-il donc ensi?
— Oil voir, sire, n'i a de mot menti.
— Par Dieu! dit Begues, et j'en proie Auberi. »
Li bourgoins dist: « Sire, à votre plaisir! »

Ele retorne et va à son mari,
Et li quens Eudes sur un cheval sailli,
Vint à Begon, le chastel lui rendi,
Et Auberis s'est accordés à li [1].

[1] La femme d'Eudon de Grantcey était nièce du bourgoin Auberi. Elle était grande, belle de corps et de visage. L'aîné de ses fils dans ses bras, elle vint s'étendre aux

Voilà un bel exemple de la sécheresse du *Garin*, et c'est à la critique à décider si le défaut n'est pas plus apparent que réel. Où trouver en effet des vers qui dans leur simplicité concise soient plus pittoresques?

Entre ses bras tenoit un de ses fils.
Aux piés Eudon maintenant s'estendit.

s'étendit ne vaut-il pas autant que *se jeta*, ou tout autre mot? Et cet autre vers :

Cil chevalier se dressent contre li.

« Les chevaliers qui entourent Begon se lèvent en la voyant arriver.» On se croirait dans l'*Iliade*. Voilà pour un peintre un beau sujet; le dessin est on ne peut mieux indiqué, la couleur est déjà dans le sentiment du lecteur.

Voyez, dans un autre courant d'idées, ce récit de la première visite de Pépin à Blanchefleur :

A Blancheflor fu la nouvele dit
Que ci venoit l'empereres Pepins :
Et la pucelle en une chambre vint,
Et vest un drap, nus plus riche ne vit.
Fors de la chambre contre le roi issi;
Li empereres entre ses bras la prist;

pieds de son seigneur. « Ah! sire Eudes, dit-elle, tu fus adoubé et fait chevalier par « Begon de Belin : par lui nous avons été assemblés en mariage : noble baron, ne « pourchasse pas ton déshonneur. Si tu le consens, j'iray parler au Loherain; tu « rendras le château, tu seras reçu en grace et tu n'y perdras pas la valeur d'un « épi. »

Tous ceux qui étaient là prièrent Eudon; il donna son consentement, mais bien à contre-cœur.

La dame alors monte sur une mule arabe, accompagnée de quinze barons, elle se fait conduire au pavillon où se tenait assis le Loherain, le duc Auberi près de lui. Quand elle met les pieds à terre, au milieu du pré, tous les chevaliers de Begon se lèvent et vont à sa rencontre. Elle arrive, salue Begon et le duc Auberi, puis tombant à leurs pieds : « Auberi, dit-elle, je suis votre nièce; c'est votre oncle le Lohe« rain qui m'a nourrie et qui a fait le mariage d'Eudon et de moi. Eudon a grande« ment mépris envers vous; j'en ai grand deuil. Maintenant, prenez le château, dis« posez-en à votre gré, mais ne gardez pas de courroux contre Eudon, mon seigneur. « — En est-il ainsi, dit Begon? — Oui, sire, sans y rien changer. — Je vais donc « prier avec vous, Auberi. — Et moi, dit Auberi, je ne dois rien vous refuser. »

La dame retourne vers son mari. Eudon monte à cheval, vient au pavillon de Begon et lui rend le château. L'accord fait de lui et d'Auberi, il demeura seigneur de Grantcey.

« Ma damoiselle, bien puissiés-vous venir !
— Sire, dist-ele, la vostre grant merci ! »

Ambedui sont sur une coute assis :
Il li regarde et le cors et le vis,
Et nés et bras, le menton et le pis.
N'avoit si bele en soissante pais,
Les mammelettes il vit amont saillir,
Qui li soulievent le peliçon hermin.
Embrasés est de s'amour et souspris,
Lors au palaïs arrières s'en revint,
Icelle nuit ne pot onques dormir.

ce n'est assurément pas ainsi que Virgile et Fénelon décrivent les premières entrevues de Didon et d'Enée, de Télémaque et de Calypso; mais si le vieux Homère avait eu quelque scène analogue à représenter, je ne puis m'empêcher de croire qu'il se serait assez rapproché de la manière et même du style de Jean de Flagy.

Je demande grâce pour une dernière citation empruntée à la seconde partie de la Geste : Hernaut, fils de Begon, poursuit douloureusement sur sa femme Ludie qu'il aime toujours, et sur ses deux fils, l'assassinat du roi Girbert, fils de Garin. Il accomplit ce cruel devoir : Louis et Manessier, ses deux enfants, sont faits prisonniers devant le château de Gironville que défend la belle et vindicative Ludie. La mère prévoit que le malheureux père sera inflexible, et que les fourches, supplice des traîtres, attendent ses deux fils. Hernaut venant alors à passer devant les créneaux de Gironville :

Hernaus comence vers la tour à garder :
Et vit Ludie as fenestre ester.
Tant estoit bele et tant ot le vis cler
Qu'on se péust en sa face mirer.
Aval regarde, son seigneur vit passer.
« Ha ! Hernaus sire, lessiez m'à vous parler.
Ber, car me faites Manessier ramener,
Ou Loeys, lequel que vous voulés.
Je vous ferai Doon desprisonner,
Et bien dui cent qu'on me fist amener.
— Voir ! dist Hernaus, nés lairoie eschaper. »
La chiere baisse, si comence à plorer.

Ce dernier vers touche au sublime, par son opposition avec celui qui précède. On ne peut assez admirer l'art véritablement profond qui retient ici l'émotion du poëte, comme s'il voulait se hâter aussi de cacher ses larmes et étouffer le combat intérieur que soutenait

l'âme du père et de l'époux, obligé de venger sur sa femme et sur ses enfants la mort du chef de la famille.

De pareilles citations pourraient être multipliées, et quant à la forme elle est partout la même, aussi nettement, aussi fortement accusée. Que l'on blâme ou loue cette façon de raconter et de composer, on ne devra pas moins reconnaître dans notre Geste un travail de style, un effort constant pour rendre la pensée aussi bien que la langue romane permettait de le faire. Jean de Flagy ne peut donc être compté parmi ceux qui n'ont jamais attaché d'importance à la justesse où à la sobriété de l'expression. J'ai des raisons pour appuyer sur ce point. Je n'ai pas découvert, dans les bons manuscrits de *Garin*, une seule licence arbitraire, un seul mot détourné de sa juste acception, une seule brèche à ces règles de l'hémistiche et de l'assonnance. Enfin, le censeur le plus sévère aurait assez de peine à rendre un seul couplet de cette longue chanson plus rigoureusement correct. S'il n'y a pas un peu d'art dans un pareil ouvrage, je demande ce que nous devons entendre par *l'art*.

IX

Mais la critique française, toujours armée de pied en cap contre les anciens ouvrages dont on se hasarde à lui révéler l'existence, a condamné toutes les Chansons de geste, comme tous nos anciens mystères dramatiques, sans distinction de temps, de sujet ni d'auteurs. Les juges ont feuilleté çà et là quelques mauvaises imitations de ces anciennes compositions; leurs cheveux se sont dressés au seul nom de poëme épique prononcé quelquefois à leur occasion, et ils ont rendu le terrible arrêt dont voici le texte, inséré dans le recueil périodique assurément le plus justement autorisé de tous ceux qui paraissent en France, le *Journal des Savants*. Écoutons :

« Les chansons de geste n'ont rien qui rappelle la savante unité, « le grand but, les admirables caractères, le merveilleux magnifique, « la divine poésie, la philosophie profonde qui font l'éternelle beauté, « le charme sans pareil des épopées où l'on chantait le siége de « Troie, la fondation de Rome, la délivrance du tombeau de Jésus-« Christ, les tortures des damnés et les ravissements du Paradis...

« L'épopée des trouvères n'est guère moins inférieure à la véritable « épopée par le style que par la composition. Pour ces poëtes, la science

« du style n'existe pas. Leurs poëmes semblent d'un bout à l'autre « une improvisation abandonnée aux bonnes fortunes du hasard. Nous « sommes des premiers à applaudir si quelque jet de vérité s'élance, « si quelque éclair de poésie s'allume au milieu de cette flasque et terne « versification : mais nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que « le style de ces ouvrages est surtout redondant, lâche et monotone... « Ce sont de languissantes images, de pâles tableaux qui naissent et « passent devant vos yeux sans vous laisser le souvenir du mouve- « ment et de la vie. Qui s'aviserait jamais de parler du style de « Thérould, de Jean de Flagy, d'Adenès? La raison en est bien simple : « ces poëtes n'ont pas de style. »

Je n'oserais affirmer que l'estimable écrivain qui prononçait aussi rudement la condamnation des Chansons de geste, en 1844 et 1845, ait modifié quelque peu son opinion en parcourant les analyses de ces ouvrages et les nombreuses citations qui justifiaient ces analyses dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France;* car on a toujours grande peine à répudier des jugements bien exprimés; je vais en tous cas examiner la valeur de ces reproches et de quelques autres dont, pour être moins long, je ne reproduirai pas le texte.

Entendons-nous bien d'abord sur les mots : La critique, en condamnant les Chansons de geste, a fondé la sévérité de son jugement non-seulement sur ces chansons, mais sur un grand nombre de compositions qui n'avaient pas le moindre lien de parenté avec elles. Les romans d'Hippomedon, de Brut, de Troye, de Cléomadès et de la Violette, le lai de l'Espine, la légende de Saint-Patrice, les autres poésies de Marie de France n'ont rien à démêler avec les Chansons de geste, et condamner ces derniers poëmes avec des exemples tirés de ceux-là, comme a fait le critique du *Journal des Savants*, c'est alléguer pour ou contre le mérite des tragédies de Corneille ce qu'on aura trouvé dans *le Lutrin* ou dans *le Malade imaginaire.*

La critique a commis une autre confusion plus excusable parce qu'elle a été plus souvent commise. Elle admet l'existence de l'épopée moderne et s'indigne à la seule pensée d'une comparaison ou du moindre rapprochement entre nos gestes et ces modernes épopées. Nous n'avons jamais été coupables de cette comparaison, car nous n'admettons pas l'existence des épopées modernes. Laissons de côté la *Henriade*, que personne aujourd'hui n'oserait plus alléguer, mais on tombe à peu près d'accord, depuis quelque temps au moins, que la *Jérusalem délivrée* et le *Roland furieux*, admirables imitations des formes de l'épopée, ne sont pourtant pas des créations épiques.

Il est reconnu maintenant que l'épopée est la narration poétique qui précède les temps ou l'on écrit l'histoire. « L'*Énéide*, » disait il y a

quelques jours un éminent critique[1], « est une habile copie de l'*Iliade*, « mais où est le souffle créateur? Virgile a beau célébrer Évandre et « l'antique simplicité, tout cela n'est que de la curiosité, un art dé- « licat et stérile. Rome a un grand poëte; elle n'a pas d'épopée. Le « tort de Virgile, c'est d'avoir voulu faire une épopée dans un temps « et dans des conditions qui n'avaient rien d'épique... »

Voilà donc le terrain déjà bien déblayé. Laissons de côté Virgile, Arioste, le Tasse et Milton; nous n'avons plus rien à démêler avec eux.

Est-il bien vrai maintenant que les chansons de geste ne rappellent en rien la savante unité de l'épopée antique? *Savante*, je le veux bien; mais l'*Iliade*, cet unique exemple des règles imposées par la critique moderne à l'épopée, n'est assurément pas plus remarquable par l'unité d'intérêt, que le *Roncevaux*, l'*Aspremont* ou le *Garin*. Il va sans dire que nous jugeons ces chansons sans égard pour les branches parasites que les copistes y ont ajoutées. Jamais un original ne sera rendu responsable des continuations qu'on peut en faire. L'unité n'est une loi que pour chacune de ces œuvres. Si l'on avait conservé toutes les rapsodies inspirées chez les anciens par le siége de Troie, demanderait-on à la réunion de toutes ces pièces, la savante unité qu'on croit avoir le droit d'admirer dans l'*Iliade*? Ne venez donc pas reprocher à Thérould, à Raimbert, à Jean de Flagy, à Richart le Pèlerin les sottises de leurs imitateurs.

Il y a certainement de l'unité dans le *Roncevaux*. C'est le récit de la mort de Roland; du premier au dernier vers tout marche vers ce but et s'y rapporte.

Il y a de l'unité dans *Aspremont*. C'est la délivrance de l'Italie que les Sarrasins ont envahie. Les mécréants chassent leur chef mis à mort, les Français repassent les monts : la chanson est terminée.

Il y a de l'unité dans *Garin*; le sujet est la longue querelle des Aquitains et des Flamands contre les Bourguignons et les Austrasiens ou Loherains. Le poëme commence avec les premières armes des deux fils du Loherain Hervis, il s'arrête à leur mort. L'unité d'intérêt n'y fait donc pas défaut.

Si pourtant on veut trouver dans l'*Iliade* cette *unité savante* qu'on s'obstine à refuser à nos chansons de geste, nous avons beau jeu de répondre que l'*Iliade* pourrait bien n'être pas l'œuvre d'un seul rapsode, mais un ensemble artificiel dont les pièces ont été choisies, rapportées, rajustées : que même dans l'état où Pisistrate et Solon la laissèrent, l'unité d'intérêt est peut-être encore le moindre de ses

[1] M. Édouard Laboulaye.

mérites. Mais ne touchons pas à l'*Iliade*, cela n'a porté bonheur à personne.

On reproche ensuite à nos chansons de geste d'avoir oublié le *grand but* que toute épopée doit se proposer. Quel est le grand but? Dans l'*Iliade*, c'est ou la réconciliation d'Achille avec Agamemnon, ou la mort d'Hector. Ce but est-il en effet plus *grand* que la mort de Roland et la vengeance de cette mort? que la délivrance de l'Italie; que la prise d'Antioche, que la guerre féodale de tous les barons du Nord contre tous ceux du Midi?

Mais ajoute-t-on, les Gestes n'offrent pas les *admirables* caractères que réclame l'épopée. Pour mon compte, cependant, je ne vois pas bien comment on n'aurait aucun droit de rapprocher Agamemnon de Charlemagne, Roland d'Achille, Ulysse et Nestor de Naime et de Turpin; la belle Aude, Orable, Béatris, Ludie, et Blanchefleur, d'Hélène, Hécube, Andromaque, Briséis et Cassandre.

Maintenant, qu'est-ce que le *merveilleux* magnifique que vous avez inutilement cherché dans les Chansons de geste? A proprement parler, il n'y a pas la moindre intention de merveilleux dans l'*Iliade :* Fauriel l'avait dit avant nous. L'intervention des dieux est là présentée comme une chose aussi simple, aussi ordinaire que celle des hommes. Jupiter, Apollon, Mars, Junon, Vénus et Minerve, agissent dans Homère, comme Dieu et les anges dans nos Livres saints. Ces fausses divinités descendent sur la terre comme le vrai Dieu dans le paradis terrestre, dans la maison d'Abraham, dans le buisson ardent. Cela posé, tout ce qui, du temps de Moïse et d'Homère, était l'expression du sentiment commun et de la croyance publique, n'agissait plus de même sur l'imagination des auditeurs de nos gestes. L'arrivée et le séjour des dieux sur la terre avait cessé d'être dans le domaine des choses vraisemblables, et l'on n'aurait plus supporté, dans un récit regardé comme sincère, le Tout-Puissant envoyant des songes trompeurs aux hommes, ou contant fleurette dans le paradis à la Vierge Marie; Saint Georges ou sainte Barbe venant se mêler aux combats, puis se plaignant à Dieu le père d'avoir été blessés par de simples mortels. Je ne vois pas même bien, sauf la magnificence du langage, ce qu'un tel merveilleux peut avoir ajouté à la gloire des poésies homériques.

Mais, dit-on, l'épopée exige l'emploi du merveilleux : mieux vaudrait dire que précédant toujours les temps historiques, et s'adressant à des sociétés crédules et superstitieuses, elle doit porter l'empreinte de la crédulité commune. Mais les barbares du onzième siècle n'auraient pas supporté ce que les auditeurs de l'*Iliade* pouvaient admettre. Osons le dire, ils avaient de la divinité un sentiment déjà plus élevé, plus juste. Cependant nos poëmes abondent en récits qui, pour les premiers auditeurs, ne sortaient pas des bornes du possible

et rentrent, pour nous, dans le domaine du merveilleux. Ainsi, les oraisons ont le pouvoir de changer la fortune des combats; certaines paroles donnent aux messagers le secret de se rendre invisibles et de traverser d'immenses espaces en quelques minutes; Dieu envoie des songes prophétiques, etc., etc. Ces détails suffisent pour nous transporter au milieu des croyances et des superstitions du onzième siècle.

Et quant au reproche de n'avoir pas été de grands philosophes, nos chantres de gestes le méritent; mais peut-être ont-ils été, quelques-uns du moins, de véritables poëtes. La question est déjà jugée à l'avantage de Thérould; elle pourra l'être également à l'avantage de Jean de Flagy. Je voudrais que l'envie prît aux littérateurs sérieux de voir si la chanson de *Garin* n'offre qu'une improvisation abandonnée aux *bonnes fortunes du hasard*, une versification flasque et terne, redondante, lâche et monotone; enfin une suite de pâles tableaux qui manquent de mouvement et de vie. Et quelle surprise, si l'on reconnaissait alors dans cette œuvre si longtemps oubliée les qualités précisément opposées aux défauts, aux reproches qu'on lui a faits, et que nous venons de rappeler!

X

Un dernier mot sur quelques anciennes traditions exploitées par Jean de Flagy. Entre Louvres et Luzarches se trouve un village qui doit, dit-on, son nom de Fosses aux tombeaux de soldats tués dans une grande bataille. L'histoire ne parle pas de cette origine, mais elle dit qu'en 716, sur les limites de la forêt de Cuise, il y eut une bataille sanglante entre les Austrasiens et les partisans du roi Dagobert II. La forêt de Cuise, aujourd'hui bois d'Hervaut et de Chantilly, s'arrête précisément au-dessus de Fosses. Lisez le *Garin*, vous comprendrez que l'auteur avait eu connaissance d'une cantilène sur cette grande bataille qu'il rapporte à l'invasion des Wandres :

Mais li glouton eut trois siéges assis,
Rains ont destruit, et Soisson ont jà pris.
Et devant Troies en eut plus de cent mil,
Fosses fonderent, *si com la chanson dist.*

— Avant la grande Révolution, il y avait à Soissons et à Troies deux

crucifix très-vénérés. On n'en connaissait pas l'origine, mais les antiquaires s'accordaient à les faire remonter à une date très-reculée. Or Jean de Flagy savait apparemment par quelque cantilène qu'un double miracle les avait fait découvrir, et ce fut au duc Hervis qu'il accorda l'honneur de les avoir déposés, l'un à Soissons, dans l'église de Saint-Drausin, l'autre à Troies, dans celle de Saint-Pierre. Il n'y a de fabuleux que l'intervention d'Hervis dans l'ancienne légende, car il est certain que Soissons possédait une ancienne croix noire déposée sur le tombeau de saint Drausin et qu'elle était devenue le but de nombreux pèlerinages pour les champions de tous ceux qui avaient à soutenir une querelle. Le crucifix de Troies n'était pas moins célèbre sous le nom de *Sauveur*. La figure entière était de pur argent et passait pour remonter au septième ou huitième siècle. M. le président Corehart de Beban, qui a tant fait pour éclairer l'histoire de Troies, m'apprend que cette figure du Christ était de grandeur naturelle, que la tête était ceinte d'une couronne royale, les pieds cloués séparément, le corps revêtu d'une tunique à manches qui descendait jusqu'aux pieds, posés sur un coffre de métal rempli des reliques qu'on avait rapportées de la Terre-Sainte. Le Sauveur, que le duc Hervis est censé reprendre dans le camp des Wandres était donc, au temps de Jean de Flagy, déjà vénéré dans la cathédrale de Troies. Voici quelle fut sa destinée : échappé, en 1188, à l'incendie qui avait dévoré une partie de l'édifice; en 1227, à l'éboulement de la chapelle qui le recélait; on l'avait, en 1420, couvert d'un noir badigeon pour prévenir la cupidité des hommes d'armes; durant plus de trois siècles il était demeuré dans cet état, quand, en 1779, un ouvrier chargé de réparations dans la chapelle de Sainte-Croix heurta la statue, et, surpris du son qu'elle rendit, en gratta la draperie et reconnut qu'elle était d'argent. Le chapitre de la cathédrale songeait alors à certains embellissements de la nature de ceux qui ont déshonoré tant de monuments religieux ; les bons chanoines regardèrent cette découverte comme un secours envoyé du ciel pour satisfaire aux dépenses projetées, et la précieuse, la vénérable image fut fondue. Telle fut la destinée du crucifix jadis déposé, suivant notre geste, dans l'église de Sainte-Croix par le duc Hervis :

Sous l'estendart, si come moi est avis,
Fu li Sauvieres conquestés et acquis
Qui est à Troies, si com la chanson dist.
A Sainte Crois fu aportés et mis.

Pour la croix noire de Soissons, elle fut brisée en 1792, et le tombeau de saint Drausin, travail antique dans lequel on avait plus tard

déposé les restes du saint évêque, gît aujourd'hui dans les combles du Louvre, en dépit des réclamations de la ville de Soissons qui n'aurait dû jamais se laisser enlever un monument qui lui appartenait à tant de titres[1].

Maintenant, il ne me reste qu'à résumer ce que j'ai voulu prouver :

1° La Chanson de geste est la seconde forme ou du moins la seconde expression de la poésie française. La *cantilène*, qui répond à la forme conservée des romances espagnoles, est la première expression de cette poésie.

2° La Chanson de geste est formée d'un certain nombre de cantilènes, appartenant, le plus souvent, à différentes époques et se rapportant à des événements et à des personnages étrangers les uns aux autres;

3° La Chanson de geste est pour la poésie française ce que l'épopée est pour la poésie grecque. En raison de son ancienneté, de son caractère, de son influence sur la littérature de toutes les nations modernes, elle mérite une place très-grande et très-belle dans l'histoire littéraire de la France.

Paulin Paris,
de l'Institut.

[1] Je suis redevable de ces derniers renseignements à la gracieuse obligeance d'un académicien de Soissons, M. Suin, auquel nous devrons bientôt une savante histoire de cette cité mémorable.

L'ÉVÊQUE COLENSO

ET L'ÉGLISE ANGLICANE

The Pentateuch and book of Joshua critically examined by the R. R. John William Colenso, D. D. Bishop of Natal. — 1er vol., 1862. — 2e vol. 1863.

I

Les lecteurs du *Correspondant* n'ont point oublié le scandale retentissant produit au delà de la Manche et en Europe par le manifeste du parti rationaliste anglican, par le livre *Essays and reviews*[1]. L'apparition de cet écrit rédigé par des professeurs en exercice d'Oxford et de Cambridge et par des ecclésiastiques occupant de hautes positions, marquera désormais une date importante dans l'histoire de la décadence de l'Église anglicane. Il faudra comparer cette date à celle de la publication des *Fragments de Wolfenbuttel* qui, à la fin du dix-huitième siècle ont inauguré, en Allemagne, l'ère du rationalisme ; et la comparaison de ces deux actes d'apostasie émanés de théologiens qui livrent la foi qu'ils avaient juré de défendre, ne favoriserait point l'opinion de ceux qui prétendent que le mal est moindre aujourd'hui au sein de l'Église établie qu'il n'était alors chez les disciples de Luther. Les *Fragments de Wolfenbuttel* n'ont osé se produire

[1] V. *Correspondant*, nos de juin, juillet et août 1861.

que sous le voile de l'anonyme ou plutôt à l'aide d'un impudent mensonge, afin d'échapper à la responsabilité des attaques de ce libelle, dirigées contre l'histoire et les dogmes essentiels du christianisme. Les *Essays and reviews*, au contraire, sont un livre signé de chacun de ceux qui y ont collaboré; et bien que tous occupassent des positions qui les rendaient très-vulnérables aux coups de l'autorité, ils n'ont point craint de revendiquer hautement leur part de responsabilité. Je voudrais voir ici un acte de courage; mais, à côté de la générosité des caractères, dont je ne veux point douter, je découvre encore, dans les écrivains dont je parle, la confiance, d'ailleurs justifiée aujourd'hui par les événements, que leur hardi manifeste serait soutenu en Angleterre par de nombreux adhérents. Je n'estime peut-être pas assez l'énergique conviction des auteurs des *Essais et revues*, mais de même que Reimar crut bien faire de ne point affronter l'opinion encore trop peu préparée, en publiant de son vivant un livre qui l'aurait alors blessée et irritée, je pense que M. William lui-même eût gardé un prudent silence s'il avait même prévu la molle et indulgente répression qui est venu l'atteindre[1]. Reimar, dit Strauss[2], se voua courageusement au *martyre du silence*. Ce martyre qui n'était point celui des premiers chrétiens a malheureusement été assez commun dans les rangs du clergé anglican, sous Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth, pour qu'on soit autorisé à penser que la tradition n'en est pas perdue, et qu'on se tairait au dix-neuvième siècle, s'il y avait un grand danger à parler, comme on s'est tu au seizième. Nous croyons que les auteurs des *Essais et revues* ont dans toutes les classes, en Angleterre, de nombreuses sympathies et si l'on pouvait en douter un instant, il suffirait de produire ici la longue nomenclature des revues et des journaux anglais qui ont vivement défendu le manifeste rationaliste. Après avoir maintes fois risqué du haut de la chaire de l'université ou du temple leurs doctrines hétérodoxes, après s'être assuré des émules dans la presse et des partisans dans le clergé, les professeurs et les prédicateurs des *Essais*, derrière l'abri qu'ils s'étaient habilement ménagé, et comptant sur l'opinion, se sont décidés à jeter un masque incommode et à paraître au grand jour. Malgré quelques scandales affectés, ils ne surprenaient personne, pas plus l'archevêque de Canterbury que l'évêque d'Oxford. Les propositions et les enseignements incriminés devant la *Cour des Arches* avaient longtemps joui du droit de franchise, assez longtemps du

[1] M. William et M. Wilson ont été condamnés par la cour des Arches, non pas à se rétracter (le juge a déclaré craindre que les délinquants se rétractassent des lèvres et *non du cœur!*) mais à la seule suspense pendant un an.

[2] Voy. *Hermann Samuel Reimarus und seine Schutzschrift*, von D. Strauss, 1862.

moins pour avoir pu jeter au sein de l'Église anglicane d'indestructibles racines.

Mais l'Angleterre est par excellence le pays des formes et des fictions sociales, principalement sous le rapport religieux. Jamais un membre de l'Église anglicane ne sera inquiété pour cause d'hérésie privée et discrètement manifestée, jamais on ne cherchera à soulever le voile qui recouvre la plaie du scepticisme qui s'élargit de plus en plus dans les consciences de l'aristocratie ecclésiastique et politique : cependant comme il existe des statuts, des lois d'État qu'il n'est pas encore temps de modifier, comme le *bigotisme* des classes inférieures est puissant, comme les dignitaires anglicans, si scandaleusement dotés, n'ont point intérêt à renverser ce qui existe et que d'ailleurs on serait fort embarrassé pour y substituer quelque chose, on s'accorde dans un respect hypocrite à l'égard de l'arche disjointe et vermoulue des 39 articles. Qui ne sait d'ailleurs le respect de l'Anglais pour tout ce qui porte le nom de loi nationale ? Celle-ci sera injuste, violente, impossible, n'importe, c'est la loi, *dura lex*, *sed lex*. On fermera les yeux sur les infractions non dénoncées, mais un juge, sommé d'appliquer un texte aussi suranné qu'on voudra en pèsera tous les termes et jugera impassiblement d'après la loi.

Cependant il n'a pas fallu moins que les onze éditions des *Essais et revues*, et le tapage continu de la presse pour émouvoir le banc des évêques et le décider à poursuivre légalement la violation flagrante des 39 articles. On savait qu'on n'obtiendrait qu'un semblant de répression, mais cela suffisait à un semblant d'indignation. On voulait étouffer l'affaire sous les formes légales. Après un an ou deux, MM. William et Wilson remonteraient dans leurs chaires, sans avoir rien rétracté, mais la foule distraite aurait oublié l'affaire. Le mal continuerait plus discrètement : on n'en voulait pas davantage.

Ce calcul politique a été dérangé l'année dernière par un enfant terrible, par l'évêque Colenso.

II

Il n'y a qu'un petit nombre d'années, un clerc anglican professait l'arithmétique dans une obscure école ; mais ces humbles fonctions ne le satisfaisant point, il se trouva un jour candidat à l'épiscopat des missions. Ses patrons durent s'apercevoir que ses titres étaient

légers. La science théologique ne l'avait point passionné; et son zèle évangélique n'avait point été remarqué. Mais que faire? La vocation du missionnaire destiné à évangéliser les barbares du Cap n'éclôt guère, en Angleterre, chez les prédestinés aux postes lucratifs du continent. On est probablement injuste et l'on ne tient pas assez compte des circonstances, lorsque, avec certains journaux anglais, on accuse ceux qui avaient choisi pour l'épiscopat de Natal, le docteur Colenso. Il faut bien en pareil cas prendre un peu ce que l'on trouve : des géographes, des botanistes, des clercs qui s'ennuient et aiment les voyages.

Arrivé à Natal, le nouvel évêque s'occupa de philologie barbaresque. Le loisir et la solitude aidant, il devint assez fort dans l'idiome Zoulou pour faire un dictionnaire à l'usage des missionnaires et des trafiquants anglais. Tout allait pour le mieux. Le malheur voulut que ce prélat se livrât à la philologie biblique et entreprît de traduire la Bible en Zoulou : cette entreprise le perdit. Pour traduire le Pentateuque, il faut le comprendre, il faut le sentiment et la connaissance de l'antique, il faut être versé dans les sciences archéologiques, s'identifier avec des nations dont les habitudes, les besoins, la manière d'être ne ressemblent point aux mœurs d'aujourd'hui, connaître à fond la législation juive, n'être pas ignorant de la vieille Égypte, se rendre compte des conditions de la composition d'un livre à cette époque reculée, être à l'abri de naïfs étonnements, avoir des données exactes sur l'Arabie, la Palestine, et par-dessus tout ne pas apporter à ce travail les étroites conceptions du dix-huitième siècle.

Malheureusement l'évêque Colenso ne pouvait satisfaire à ces nombreuses exigences. Il assure lui-même que dès le début il s'embarrassa dans les difficultés de son travail. Les livres lui manquaient; il en demanda en Angleterre. Mais ceux-ci, paraît-il, arrivèrent trop tard. M. Colenso *avait fait son siége*. L'arithméticien s'était attaché au contrôle des chiffres fournis par la Bible; et tout compte fait, il n'avait pu réussir à les concilier. Peut-être se serait-il résolu à étudier encore et à ne point prendre sitôt parti contre le Pentateuque; mais un chef Zoulou qu'il instruisait l'avait accablé d'objections. L'évêque n'était point parvenu à les résoudre; loin de là, il s'y était laissé prendre. Les rôles du missionnaire et du sauvage étaient intervertis: l'autorité, l'ascendant, la raison, étaient du côté du Zoulou; le convertisseur devenait le converti. Enfin la nostalgie crée parfois d'impérieux besoins. C'est dans ces circonstances que le bruit fait en Angleterre par les *Essais et revues* arrive jusqu'aux oreilles de Colenso. L'évêque ne peut plus vivre à Natal, et il fait 3,000 lieues, traverse les continents et les mers pour revoir Londres

et livrer au public les impossibilités et les contradictions que le chef Zoulou lui a fait remarquer dans la Bible. L'année dernière il éditait un premier volume, *le Pentateuque et le livre de Josué examinés par la critique*, et au commencement de 1863, il publiait le second.

Voilà l'histoire à la fois triste et un peu bouffonne qui à l'heure qu'il est divertit les uns et inquiète les autres en Angleterre. Elle trouble le long sommeil du banc des évêques et vient d'une manière fort inopportune continuer la crise religieuse inaugurée par les *Essais et revues*. Car si les hommes instruits se contentent de railler et de réfuter l'évêque, les ignorants s'alarment, les rationalistes applaudissent. Au moment où les évêques espéraient sortir d'un premier embarras, ils tombent dans un autre plus grave. Que faire? Diminuer le prestige déjà compromis de l'épiscopat par une poursuite judiciaire? C'est chose grave dans la situation présente; d'ailleurs les antécédents font défaut, et le cas n'a pas été, dit-on, prévu par la loi. L'épiscopat, dans une lettre collective, a doucereusement demandé à M. Colenso sa démission. Honorant partout les convictions sincères, les évêques anglicans veulent bien respecter celles de leur ancien collègue, mais ils sont si persuadés qu'il est le premier à comprendre ce qu'il y a d'étrange et d'impossible dans la situation d'un évêque anglican attaquant publiquement les principes essentiels de l'Église anglicane, qu'ils n'ont point à insister sur l'impérieuse nécessité du choix qui s'offre à lui entre la rétractation et la démission. Ils se bornent seulement à déclarer qu'il serait fort à désirer pour le salut de son âme qu'il revînt sur ses pas.

On assure, et le fait a une signification dont la gravité n'échappera à personne, que quelques-uns des prélats anglais ont refusé leur signature à cette lettre collective.

M. Colenso a rendu publique sa réponse. Il refuse de donner sa démission. Il ne pourrait se retirer que s'il avait conscience de s'être rendu coupable de quelque faute, mais il pense n'avoir commis contre les lois de son Église ou celles de l'Évangile aucune sorte d'infraction qui puisse lui imposer l'alternative que lui font envisager ses obligeants collègues. Bien au contraire, sa conscience lui interdit de renoncer aux fonctions qu'il remplit dans l'Église, et il profite de l'occasion pour inviter les évêques de l'Église anglicane à s'unir à lui pour combattre des préjugés funestes à la cause évangélique.

Voilà le point précis de l'affaire Colenso au moment où nous écrivons ces lignes. Pendant que l'épiscopat anglican avise et se concerte sur ce qu'il doit entreprendre, examinons rapidement le livre de M. Colenso au point de vue de la critique biblique et de l'influence qu'il exercera sur le mouvement rationaliste en Angleterre.

III

Nous ne dissimulerons pas l'étonnement que nous a causé la lecture des deux premiers volumes du livre, *le Pentateuque et Josué devant la critique.* D'abord l'ouvrage débute par une mise en scène de la personne de l'évêque et de l'aveu des embarras de sa conscience, qui, vrais ou supposés, font sur le lecteur une singulière impression. La lettre à *un ami* dans laquelle se trouve cette confession intime, lettre insérée dans la préface, a-t-elle été vraiment écrite dans les conditions que mentionne l'évêque? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le destinataire n'est point nommé, et que l'épître n'a point été envoyée. Fiction ou réalité, cette lettre dispose mal le lecteur. La scène où le chef Zoulou déconcerte l'évêque par ses objections, est à la fois comique et puérile. Elle humilie étrangement la dignité et la science de l'épiscopat anglican. Le lecteur souffre de cette absence de tenue chez un missionnaire, même dans le pays des Cafres. La pensée que le lecteur a sous les yeux une pièce fabriquée pour les besoins de la cause est encore plus pénible. On ne pourrait lire sans un profond dégoût un si long mensonge de la part d'un évêque.

Cette lettre a souvent été citée dans la presse anglaise; on y fait encore tous les jours allusion, nous allons la traduire. Elle fera mieux comprendre l'homme et le livre dont nous avons à parler. « Il y a quelque temps, dit Colenso, j'écrivis à un professeur de théologie d'une de nos universités d'Angleterre. La lettre n'eût pas de suite; mais je l'insère ici :

« Le souvenir des relations amicales que j'ai eues autrefois avec vous suffirait pour m'assurer que vous voudrez bien m'excuser de venir aujourd'hui vous causer du dérangement, si d'ailleurs je n'étais certain que pour des motifs plus élevés vous serez heureux de prêter toute votre aide à un frère dans la détresse et dans le besoin de conseils et d'assistance tels que peu sont plus capables que vous de les donner. Vous comprendrez aisément que dans cette colonie lointaine, il m'est absolument impossible de converser avec ceux qui pourraient apprécier mes difficultés et me soutenir en m'offrant la sympathie et les conseils de l'amitié. J'ai beaucoup d'amis en Angleterre, mais il y en a peu qui attirent mes regards mieux que vous. Le secours dont j'ai besoin, vous êtes plus capable de me le procurer que tout autre, à raison de votre position publique et de votre caractère privé. D'ailleurs les ouvrages que vous avez publiés, ont mis en évidence l'étendue de vos

connaissances et la sûreté de votre jugement, qualités auxquelles j'ai spécialement recours dans les circonstances où je me trouve.

« Vous pensez bien, et cela va sans dire, qu'étant chargé de ce diocèse, je me suis occupé avec un grand soin, de l'étude de la langue zouloue et de la traduction des Écritures dans cet idiome. Avec la bénédiction de Dieu, j'ai traduit d'un bout à l'autre le Nouveau Testament et plusieurs parties de l'Ancien, entre autres les livres de la Genèse et de l'Exode. Des indigènes intelligents m'ont prêté leur concours. J'ai publié aussi une grammaire et un dictionnaire zoulous, et acquis par ce moyen une connaissance de la langue suffisante pour comprendre et bien saisir l'esprit du pays. Mis en rapport avec les indigènes, j'ai pu profiter librement de leurs critiques, apprécier leurs objections et leurs difficultés. Il est arrivé de là que je me suis retrouvé en face de questions qui me causèrent autrefois un certain embarras ; mais j'avais été à même à cette époque de satisfaire mon esprit relativement à ma ligne de conduite, et j'espérais en être débarrassé pour toujours. Chargé d'une paroisse et d'un autre travail, je fis ce que font probablement beaucoup d'ecclésiastiques en pareil cas : je gardais le silence, je lisais les explications spécieuses que donnent tous les commentateurs des objections ordinaires que l'on fait contre le caractère historique des premières parties de l'Ancien Testament, objections que l'on résout par un acquiescement volontaire à la vérité générale du récit, quelles que soient les difficultés spéciales qui peuvent s'élever touchant telle ou telle partie du saint livre. Bref, les parties doctrinales et édifiantes de la Bible étaient celles qui m'étaient les plus nécessaires dans le ministère paroissial. Si un passage du vieux Testament devait être pour moi l'objet d'un sermon, il m'était aisé d'en tirer des leçons pratiques, pour régler la vie de chaque jour, sans examiner de près la vérité historique du récit. Il est vrai, une ou deux histoires présentaient des difficultés sérieuses et trop importantes pour n'être pas signalées ; elles revenaient de temps en temps dans les leçons que je faisais à l'église : par exemple, le récit de la création et du déluge. En somme, je trouvais tant de lumières divines et de vie dans ces récits et dans les autres parties du livre sacré ; j'y puisais tant de nourriture pour mon âme et pour celle des autres, que j'étais content de prendre le tout pour accordé, reconnu vrai, quoique étrange dans les points principaux, et susceptible, tout au plus dans un cas extrême, d'une explication telle qu'elle.

« Cependant, comme je l'ai dit, au milieu du travail dont je m'occupe dans ce pays, je me suis retrouvé en face de ces questions que j'avais mises de côté. Lorsque je traduisais l'histoire du déluge, j'avais avec moi un indigène, homme simple, mais intelligent, qui montrait la docilité de l'enfant, mais les facultés de raisonnement de l'âge mûr. Il me regardait en demandant : « Tout cela est-il vrai ? Croyez-vous réellement que tout cela soit arrivé comme vous dites ? Quoi ! toutes les bêtes, les oiseaux et les animaux qui rampent sur la terre, les grands et les petits, ceux qui vivent dans les pays chauds et ceux qui vivent dans les pays froids, vinrent ainsi par paires et entrèrent dans l'arche avec Noé ? Et Noé, avait-il recueilli de la nourriture pour eux *tous*, pour les bêtes et les oiseaux de proie aussi bien que pour le reste ? » Mon cœur répondait avec les paroles du prophète : « L'homme

dira-t-il des monsonges au nom du Seigneur? » (Zach., XIII, 3.) Je n'osai le faire. Ma connaissance de certaines branches de la science, particulièrement de la géologie s'est bien accrue depuis mon départ de l'Angleterre. Aujourd'hui, m'appuyant sur des raisonnements géologiques, je tiens pour certain un fait sur lequel je n'avais autrefois que des données fausses, à savoir : qu'un déluge *universel*, comme celui dont la Bible parle évidemment, serait impossible et ne saurait avoir lieu de la manière décrite au livre de la Genèse, sans parler des autres difficultés que contient cette histoire. J'en appelle spécialement à cette circonstance bien connue de tous les géologues (V. Lyell's *Élémentary geology*, p. 197, 198), qu'il existe en Auvergne et en Languedoc, des montagnes volcaniques d'une étendue immense, qui doivent avoir été formées des siècles avant le déluge de Noé, et qui sont couvertes de substances légères et mobiles, comme la pierre ponce, etc., substances qui auraient dû être balayées par les flots, et qui ne portent pas la plus petite trace d'un dérangement partiel. Je sais bien qu'on a essayé de montrer que le déluge de Noé n'était qu'un déluge *partiel*. Mais de semblables essais m'ont toujours paru contraires aux données de l'Écriture, dont le langage est aussi simple et aussi explicite que possible. D'ailleurs on ne gagne rien à supposer le déluge partiel : les eaux se mettent toujours de niveau à la surface de la terre. Sans un miracle spécial dont la Bible ne dit pas un mot, un déluge qui commencerait par couvrir le sommet de l'Ararat (si cela était possible) ou une moins haute montagne, devrait nécessairement balayer les sommets de l'Auvergne. Connaissant cela, je sentais que je n'osais pas, moi, serviteur du Dieu de vérité, forcer un de mes frères à croire ce que je ne croyais pas moi-même, et que je ne savais pas vrai comme fait historique. Je lui donnai, cependant, une réponse propre à le satisfaire pour un temps, sans jeter de discrédit sur la véracité générale de l'histoire biblique[1].

« Ainsi j'ai été amené, d'abord malgré moi, je puis le dire avec vérité, à approfondir davantage ces questions. Je l'ai fait de mon mieux avec les moyens dont je disposais dans cette colonie. Et maintenant je tremble en voyant le résultat de mes recherches; je tremblerais encore davantage, si je ne croyais fermement au Dieu de justice, de vérité et d'amour, « qui est et qui récompense ceux qui le cherchent avec soin. » Tous les autres dussent-ils m'abandonner, je sens que son bras éternel me soutient. Je suis sûr que le terrain solide est-là, où mon pied repose, dans la connaissance de celui en qui « j'ai la vie, le mouvement et l'être, qui est mon créateur fidèle, mon Père tout-puissant et très-miséricordieux. » Cette vérité je la vois avec les yeux de mon esprit, enfin ouverts à sa lumière, je la vois aussi clairement que je vois le soleil au firmament. Je sais que cette vérité plus ou moins distinctement perçue, a été dans tous les temps, sous tous les climats, par

[1] Les auteurs catholiques ont répondu très-pertinemment à toutes ces difficultés. Je les ai résolues, je l'espère, dans mon ouvrage : *les Prophéties messianiques*. Au reste, ces objections ne sont nouvelles pour aucun homme instruit. La question spéciale du déluge de Noé est en ce moment l'objet de l'étude d'un géologue distingué. Connu déjà par d'estimables ouvrages, M. l'abbé Lambert, par la publication de cette étude, résoudra beaucoup de difficultés qui peut-être n'avaient point encore été complétement éclaircies. Nos études personnelles nous en donnent la confiance, la *Bible*, en ce point comme dans tous les autres, ne contredit point la science vraie et impartiale.

toutes les régions, la nourriture des vivants, la force des âmes généreuses qui sont avides de lumière, qui tressaillent à la pensée du droit et de la vérité, soutien des cœurs qui luttent et qui sont en proie à la tristesse. »

La lettre établissait ensuite quelques-unes des principales difficultés qui regardent l'Exode, elles sont exposées dans ce volume, et en remplissent l'étendue. Elle concluait comme il suit :

« Auriez-vous l'obligeance de me dire si vous connaissez des livres qui, à votre avis, traitent ces questions d'une manière satisfaisante, ou plutôt, voudriez-vous bien, Monsieur, m'envoyer directement les meilleurs livres que vous pouvez recommander, indépendamment de ceux dont j'ai fait la demande. Parmi ces derniers se trouve l'ouvrage de Hengstenberg sur le Pentateuque, que je vois recommandé dans un remarquable article du *Quaterly* sur les *Essais et revues*. Cet article, néanmoins me paraît éviter de toucher au vif de la question, et au lieu de venir à la rencontre des auteurs avec des arguments, il n'a pour eux que de la pitié et des censures. Assurément il y a nombre de points sur lesquels je diffère beaucoup de ces écrivains. Mais je ne puis approuver le procédé qui consiste à montrer comme *conséquence* de leur enseignement l'incrédulité manifeste et l'athéisme. Il peut en être ainsi pour quelques-uns; faut-il conclure qu'il doit en être ainsi pour tous ? La même chose a été probablement dite avec autant de justice et de vérité, par les Juifs de saint Paul et d'autres encore; et c'est ce que dans ces derniers temps, les membres de l'Église romaine disaient de nos réformateurs. Notre devoir est certainement de suivre la vérité et d'aller partout où elle nous conduit. Bien plus, dans cet article où l'écrivain du *Quaterly* essaye de résoudre une difficulté, il met de côté un miracle au moyen d'un « néologisme ; » c'est du moins mon avis. Racontant la station du soleil à la parole de Josué, il l'attribue à l'une des *mille manières* dont le Tout-Puissant peut accomplir ce miracle, plutôt qu'à la suspension réelle du mouvement des corps célestes dans leur immuable carrière; c'est cependant ce que la Bible dit clairement au commun des intelligences, bien que l'écrivain ne semble pas y croire [1].

« Après la lecture de cet article, je sentis plus que jamais avec désespoir combien était miné le terrain sur lequel nous nous sommes tenus si longtemps au sujet de l'inspiration de l'Écriture. Je vois qu'on demande généralement aux auteurs ecclésiastiques des *Essais et revues*, de quitter

[1] L'archid. Pratt mathématicien célèbre en Angleterre, cité ici par M. Colenso se justifie victorieusement lui-même. Il a écrit ces mots en tête de l'article en question: *L'Écritureet la science ne sont point en désaccord.* « Quelques-uns, dit-il, supposent que le miracle de Josué a été accompli par l'arrestation de la terre dans sa rotation. En quelles autres paroles en effet, ce miracle aurait-il pu être exprimé ? Est-ce en celles-ci : la terre cessa de se mouvoir et laissa le soleil apparaître immobile au milieu du firmament ? Ce n'est point le langage dont nous nous servirions, même en nos jours de lumière scientifique. Entendrait-on ce que voudrait dire un astronome qui, levant les yeux vers le ciel, s'écrierait : Terre, arrête-toi immobile ! Ne lui rirait-on pas au nez, ne s'en moquerait-on pas comme d'un pédant ? Ainsi le langage des apparences, l'imitation du style des Saintes Écritures serait encore aujourd'hui très-naturel et très-intelligible. »

l'Église d'Angleterre, ou au moins de résigner leurs emplois. Pour ma part, quelle que soit la distance qui me sépare d'eux en plusieurs points de leurs doctrines, je suis loin de les condamner de ce qu'ils restent, comme ils le font, dans leur sphère en qualité de ministres. Je sais trop, par mes propres sentiments, quelle terrible violence on subirait de se voir déchiré par tous ceux que l'on a aimés et vénérés, et cela pour être sorti de l'Église. Peut-être sentent-ils que c'est leur devoir envers l'Église et envers ce qu'ils regardent comme la vérité, de rester à leurs postes à moins qu'ils n'en soient formellement et légalement dépossédés, afin de revendiquer pour tous ses membres, ecclésiastiques aussi bien que laïques, cette liberté de la pensée et de la parole qui est l'essence de notre religion protestante, et sans laquelle, dans ce siècle de progrès scientifiques, l'Église d'Angleterre deviendrait bientôt une noire prison, où l'esprit du maître et l'esprit de l'élève seraient enchaînés avec les fers de l'ancienne ignorance, au lieu d'être, comme nous le pensions sincèrement, la patrie de la liberté religieuse, le centre d'où la vie et la lumière doivent rayonner dans le monde entier. Mais quel que puisse être le sort de ce livre et de ses auteurs, il est assurément impossible aujourd'hui d'éteindre l'esprit d'une honnête et sincère investigation dans ces matières. Essayer de le faire, ce serait imiter les vains efforts de celui qui voudrait chasser la marée frappant à sa porte. Le temps n'est plus à une semblable puérilité. Au lieu de le tenter, ou de jeter en l'air des bancs de sables, qui ne serviraient au moment qu'à cacher à nos yeux les vagues gonflées, il est de notre devoir devant Dieu et devant les hommes de voir si les fondements de notre foi sont solides et profondément appuyés sur la vérité même.

« Pour mon compte si je ne puis trouver les moyens de me défaire des difficultés présentes, je ne vois pas comment je puis conserver mon emploi d'évêque. Pour m'en décharger, il faut que je requière des autres une solennelle déclaration qu'ils croient sans feinte toutes les Écritures canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, auxquelles, cela est à présent de toute évidence pour moi, il est impossible de croire.

« Il est inutile de dire que, quelles que soient la force et la consolation que je puise dans la conscience que j'ai de faire ce qui est juste, ce ne serait point une chose indifférente pour moi, à mon âge, d'être jeté à la dérive dans le monde, d'avoir à recommencer ma vie sous un poids accablant, dans des circonstances tout à fait défavorables, d'être séparé de beaucoup d'anciens amis, de voir mon nom rejeté comme un méchant nom par plusieurs d'entre eux, de le voir foulé aux pieds comme une chose impure par d'autres qui ne me connaissent pas, sans parler de la peine que me causerait l'abandon d'une œuvre comme celle-ci, qui m'a été confiée dans ce pays, et pour laquelle, à ce qu'il semblait, Dieu m'avait préparé jusqu'à un certain point, plus qu'il n'en avait préparé d'autres, une œuvre à laquelle, s'il plaisait à Dieu, je voudrais encore avec bonheur me dévouer et être dévoué.

« Mais que la volonté de Dieu soit faite. Il faut obéir à la loi de la vérité. J'attendrai votre réponse avant de prendre une détermination qui m'engagerait en matière aussi sérieuse. Je sens que je ferai bien de prendre mon temps pour délibérer et réfléchir. Si mes difficultés ne s'aplanissent

point, j'irai avec la volonté de Dieu, en Angleterre, et là je consulterai quelques-uns de mes amis. Mais alors s'il faut prendre une détermination, je la prendrai au nom de Dieu, et lui-même, s'il a encore quelque mission à me confier, me fera savoir ce que je dois faire sur cette terre. »

Nous n'osons sonder les consciences, ni juger les intentions; mais nous pouvons dire que, si M. Colenso a voulu jouer un rôle d'ingénu, on y peut trouver des fautes. Un homme, encore irrésolu et incertain, ne devrait pas se déclarer si nettement contre les miracles et ceux qui les défendent. Si nous sommes en présence d'une fiction, que penser d'un livre qui débute par une mise en scène de ce genre, disons le mot, par des mensonges peu dignes d'un honnête homme? Le langage pieux d'un évêque incrédule est pour nous l'objet d'une nouvelle et douloureuse surprise. M. Colenso a eu en vue, dans sa préface, de mentionner des objections qu'il n'avait pas occasion d'exposer dans son livre. Il devait le faire franchement sans jouer un pitoyable rôle.

IV

Si maintenant nous abordons l'examen du livre lui-même, le jugement que nous porterons sur son contenu ne sera pas plus favorable que celui que nous avons émis sur son étrange introduction.

Nous nous attendions de la part d'un évêque, même nouvellement enrôlé dans les recrues rationalistes faites en ce temps-ci, au delà de la Manche, à quelque chose de plus sérieux, de moins étroit, de moins impuissant et surtout de moins suranné. Les auteurs des *Essais et revues* avaient eu plus de soin de leur renommée : ils n'inventaient rien, sans doute, mais du moins ils faisaient d'habiles emprunts. Bunsen leur avait fourni tout un arsenal d'arguments modernes ; et bien qu'on s'aperçût que tant de nuageux sophismes n'étaient point nés du mâle et vigoureux bon sens du peuple anglais, cependant il était manifeste que tout en intervenant un peu au hasard, dans les questions bibliques, ils les acceptaient telles qu'elles sont posées aujourd'hui ; qu'ils avaient l'intention de les traiter au point de vue du dix-neuvième siècle, en prenant en considération les immenses travaux accomplis. M. Colenso nous transporte, dans son premier volume, en plein dix-huitième siècle. C'est Voltaire, moins

la raillerie grossière, mais aussi moins le génie ; c'est Voltaire doublé de l'étroit arithméticien ; c'est Voltaire jugeant l'antiquité qu'il n'a point étudiée, et d'après les idées bourgeoises de son temps. M. Colenso trouve impossible que la multitude des Hébreux ait pu vivre au désert, attendu qu'elle n'y aurait rien trouvé du confortable nécessaire aux citoyens de Londres et de Manchester. Il exige qu'il y ait dans chacun des chiffres du Pentateuque, alors même qu'il s'agit d'estimations approximatives conformes aux habitudes des écrivains anciens, une rigueur d'exactitude qui n'est pas encore réalisée par la statistique moderne. Qui ne sait que les chiffres du Pentateuque ont été particulièrement exposés aux erreurs du copiste? Si la liste des émigrants en Égypte, par le fait d'une substitution quelconque, ou par quelque autre raison, renferme le nom d'un ou de deux individus nés plus tard sur les rives du Nil, le prélat se croit immédiatement en droit de refuser tout caractère historique au Pentateuque.

Les Hébreux devaient mourir de faim au désert, et M. Colenso croit le prouver par les descriptions du pays faites par des voyageurs modernes : où les Israélites, dit-il, auraient-ils trouvé des aliments, de l'eau, du bois, etc.? Le premier volume se traîne au milieu de ces arguties auxquelles les commentateurs juifs et chrétiens ont vingt fois victorieusement répondu. On en a fait de toutes parts l'observation en Angleterre, et M. Colenso de répondre : Ces difficultés ne sont pas nouvelles, en général, je le reconnais, mais « *elles étaient nouvelles pour moi*; elles l'étaient aussi à l'égard de plus d'un de mes lecteurs, laïque ou clerc anglican. » (Many of them were new to me... they were new to very many of my readers, lay and clerical!)

Le second volume est peut-être moins suranné que le premier, bien que l'hypothèse qui en est le fond remonte au dix-septième siècle. M. Colenso prétend établir dans le Pentateuque deux rédactions d'origine différente et faciles à reconnaître par l'emploi des divers noms de Dieu, la rédaction élohiste et la rédaction jéhoviste. Samuel serait l'écrivain élohiste ; l'un de ses disciples, peut-être Nathan ou Gad, peut-être tous les deux, sont les auteurs de la rédaction jéhoviste. Moïse n'a presque rien écrit du Pentateuque. Tout cela est monté sur un vain échafaudage de preuves, propres à faire illusion tout au plus aux rédacteurs de la presse à un *penny* et à leurs lecteurs. M. Colenso du reste l'avoue, c'est à ce public de lecteurs qu'il veut principalement se rendre intelligible.

Ce ne serait point sans répugnance que nous consentirions à entrer ici dans les détails de l'exposition et de la réfutation des erreurs de M. Colenso. Nous n'aurions, le plus souvent, qu'à citer ce que nous

avons écrit ailleurs sur ces matières[1] ou à renvoyer le lecteur à n'importe quel ouvrage traitant ces sujets[2]. Ce que le travail propre à M. Colenso nous conduirait à ajouter, serait presque insignifiant. Nous lui dirions, par exemple, que son arithmétique est en défaut lorsqu'il suppose que Juda n'avait que quarante-deux ans lorsqu'il descendit en Egypte avec Jacob. On ne peut préciser l'âge de ce patriarche à ce moment de son histoire. Seulement, ce que l'on peut savoir, c'est qu'il y avait plus de quatre ans de différence entre Joseph et Juda. Le texte sacré n'autorise-t-il pas cette proposition? Jacob donna la vie à six enfants, nés depuis Juda et avant Joseph. Esdron et Hamul peuvent d'ailleurs avoir été substitués à Er et Onam dans la liste des chefs des tribus mentionnés au chapitre XLVI de la Genèse, et, dans cette hypothèse, les deux petits-fils de Juda seraient nés en Egypte comme les deux fils de Joseph, mentionnés dans la même liste et au même titre. Enfin, si l'on considère que dans les climats chauds l'âge de puberté commence à douze ans, il est absolument possible qu'Esdron et Hamul soient venus de Canaan en Égypte.

Les inexactitudes apparentes de la Bible et le défaut de précision en plusieurs endroits, ne peuvent surprendre que des écoliers ou des gens peu familiarisés avec le langage antique. Les livres n'étaient autrefois écrits que pour les lettrés connaissant la tradition; et tel passage qui nous semble parfois inexplicable, parce qu'il est inexpliqué, était fort clair pour eux. La concision de la Bible, ses réticences, les transpositions, les libertés infinies dont elle use dans son langage, ne sont ignorés d'aucun philologue. Les livres sacrés doivent être expliqués par des hommes éminents et non point livrés aux sottes interprétations des pédants qui tirent de leurs impressions personnelles des arguments ridicules contre un texte qu'ils ne comprennent pas et qui, dans son entier, ne sera jamais à leur portée. Il ne se passera pas longtemps avant que les protestants anglais eux-mêmes, ces prodigues semeurs de bibles, ne soient obligés de justifier les réserves nécessaires et la pratique pleine de sagesse de l'Église catholique à l'endroit de l'Écriture sainte.

Nous voudrions encore dire un mot à M. Colenso relativement aux troupeaux des Hébreux dans le désert, et à la difficulté de les nourrir. Il est certain que les Israélites avaient emmené avec eux des troupeaux au désert. L'Exode et les Nombres en fournissent des preuves certaines dans plusieurs passages. (*Exode* XII, 38; *Nomb.*, XXXII, 26.) Mais il est vrai aussi que les indications de ces passages se rappor-

[1] *Prophéties messianiques*: Authenticité du Pentateuque.
[2] V. M. Glaire, *Introd. à l'Écrit. sainte.*

tent aux premières et aux dernières années de la période des quarante ans passés dans les solitudes de l'Arabie; et entre ces deux moments, la Bible ne fait que peu d'allusions aux troupeaux. Il est permis d'en conclure que si les Israélites eurent un grand nombre d'animaux domestiques à nourrir dans les solitudes, immédiatement après la sortie de l'Égypte et à la veille d'entrer à Canaan, cependant ils n'en conservèrent qu'un nombre beaucoup moindre pendant le reste du temps. Nous ferons observer, par exemple, qu'après la célébration de la seconde pâque, il n'est guère question de troupeaux jusqu'à ce que les Israélites se soient emparés de ceux des Madianites. Pendant cet intervalle, le peuple choisi fut miraculeusement nourri, et il n'entretenait probablement que les animaux nécessaires aux sacrifices quotidiens ou solennels. Il n'est pas invraisemblable que les Israélites n'aient célébré dans le désert que les fêtes de Pâques formellement mentionnées, et dans le cas où la pâque aurait été célébrée, elle a pu ne point l'être universellement. (*Ex.* XIII, 5, 10.)

L'histoire des Madianites dans la péninsule de Sinaï montre que l'on pouvait alors y nourrir de nombreux troupeaux, et il serait étrange que les Israélites n'y eussent rien trouvé pour faire vivre les leurs. Le mot *désert* ne doit point nous induire en erreur, pas plus que l'état présent de la péninsule. Les Israélites ne furent pas toujours au milieu des sables arides; ils allaient d'une oasis à une autre oasis. Il faut distinguer entre le désert et la solitude. L'un est inhospitalier, et l'autre peut offrir des ressources. Les Israélites vécurent ordinairement dans les solitudes et non dans les déserts. Qui dira au juste l'état de la péninsule de Sinaï au temps de l'Exode? — Mais M. Colenso ne veut point entrer dans ces considérations. Premièrement il exclut toute intervention surnaturelle de Dieu; secondement il suppose que durant les quarante ans passés au désert, les Israélites, selon la Bible, eurent avec eux des troupeaux fort nombreux; troisièmement, que ces animaux ne trouvaient rien à manger et point à boire; et de tout cela il conclut que le Pentateuque est un mensonge perpétuel! Ce sont là, il faut l'avouer, d'étranges raisonnements.

Le second volume de M. Colenso, nous l'avons déjà dit, repose tout entier sur un fait supposé et non prouvé: la présence dans le Pentateuque de divers fragments postérieurs à Moïse, attribués à Samuel et à ses disciples, sortis de l'école des prophètes instituée par le dernier des Juges.

Nous ne pouvons ici non plus entrer dans la discussion de ces hypothèses que j'ai discutées ailleurs. Il me suffira de citer ce que j'ai écrit sur ce sujet, il y a quelques années :

« Tout le monde sait que Dieu est appelé, dans le Pentateuque,

tantôt Élohim, et tantôt Jéhovah. Astruc, ainsi que nous l'avons fait remarquer, est le premier qui ait attaché de l'importance à ce fait. Il s'en est servi pour appuyer ses conjectures touchant la Genèse. Il suppose que Moïse a composé la Genèse à l'aide de deux mémoires principaux, et de dix mémoires secondaires. L'un des mémoires principaux, dit Astruc, appelait Dieu du nom de Jéhovah, et l'autre du nom d'Élohim.

« Cette conjecture aurait quelque vraisemblance si, jusque vers le milieu de la Genèse, par exemple, Dieu était appelé d'un nom, et si à partir de là, il était appelé d'un autre nom. Mais il n'en est rien : l'alternative des noms d'Élohim et de Jéhovah est continuelle dans tout le Pentateuque.

« Les rationalistes allemands ont cherché à trouver du moins des récits entiers où Dieu ne fut appelé que d'un seul nom ; mais ils n'y ont point réussi.

« Du chapitre I de la Genèse jusqu'au chapitre VI de l'Exode, ils ont imaginé de partager le texte sacré en un nombre considérable de petits fragments ; ils ont ensuite rangé ces fragments en quatre grandes catégories. La première est composée de fragments dans lesquels *domine* l'emploi du nom d'Élohim ; la seconde catégorie est composée de fragments où *domine* le nom de Jéhovah ; la troisième catégorie est composée de fragments où le nom de Jéhovah est répété à peu près autant de fois que le nom d'Élohim ; enfin, la quatrième catégorie est composée de fragments où Dieu n'est appelé ni Jéhovah, ni Élohim.

« A partir du chapitre VI de l'Exode, le rationalisme convient qu'il est à peu près impossible de poursuivre l'application du système de fragments et de catégories.

« Nous n'avons qu'une remarque à faire sur ces recherches, c'est qu'elles ne prouvent rien, sinon l'impuissance où sont les rationalistes de montrer, par la diversité des noms de Dieu, que le Pentateuque est composé de fragments écrits par divers auteurs. En effet, partout le nom de Jéhovah se trouve rapproché du nom d'Élohim. Qu'importe que dans tel passage ou dans tel autre *domine* le nom d'Élohim ou celui de Jéhovah? Le grand fait, c'est que l'alternative de ces deux noms se remarque partout. Il est dès lors déraisonnable d'affirmer que tel épisode de la Genèse a été rédigé par un auteur *élohiste*, et tel autre par un écrivain *jéhoviste*. Les faits démentent la théorie. Les deux noms de Dieu se trouvent, l'un et l'autre, non-seulement dans presque tous les chapitres de la Genèse, mais quelquefois dans le même verset [1].

[1] Voy. le vers. 16 du chap. VII de la *Genèse*.

« Si maintenant nous nous demandons pourquoi Dieu est appelé dans la Bible par deux noms différents, nous ne pouvons rien répondre de certain. Cependant nous estimons probable, d'accord en cela avec Hengstenberg, Hœvernick, Delitsch, que chacun de ces noms exprime un attribut différent de Dieu, et que les écrivains sacrés se laissent guider dans leur emploi par les rapports de ces noms avec leur pensée. Selon Delitsch, le mot *Élohim* viendrait du mot hébreu אָלַה, en arabe *Aliha*, *craindre*. Élohim signifierait *le terrible*. Jéhovah dériverait du verbe הוה, φῦναι, *fieri*, *esse*, et ce nom exprimerait la divinité par l'attribut qui lui convient essentiellement, celui de l'*être*.

« Ce qui confirme l'opinion que Jéhovah et Élohim n'ont pas la même signification, c'est que dans les Psaumes, ces deux appellations ne semblent pas employées au hasard. Les Allemands ont établi pour les Psaumes des catégories analogues à celles de la Genèse. Ils appellent tel psaume *éloliste*, et tel autre *jéhoviste*. Delitsch, à l'aide de ces catégories, a cru saisir l'intention de David, et pourquoi celui-ci appelle Dieu tantôt Élohim, et tantôt Jéhovah.

« Nous pensons qu'il existe en effet une différence dans la signification de ces deux appellations de Dieu, mais nous croyons qu'elle n'a pas encore été découverte.

« Nous n'avons donc point à discuter les objections faites contre l'application du système de Delitsch et d'Hengstenberg ; mais nous croyons à la différence de la signification des deux noms Élohim et Jéhovah. Nous réservons le principe, sans nous occuper de son application. Cela suffit à notre but présent [1]. »

Une des grandes difficultés exposées par M. Colenso est encore que le nom de Jéhovah, révélé à Moïse pour la première fois, selon l'évêque de Natal, immédiatement avant la sortie d'Egypte (Exode, vi, 3), est employé par les patriarches Abraham, Isaac et Jacob comme un nom déja connu de leur temps. N'est-il pas évident, dit-il, que l'on ne peut expliquer ce fait que par la rédaction indépendante de deux écrivains qui se contredisent ? L'un suppose que le nom de Jéhovah a été révélé en Égypte, l'autre, qu'il a été toujours connu.

Il y a longtemps que les Rabbins et les pères de l'Église ont résolu cette difficulté. Dieu a toujours été connu des Israélites sous le nom de Jéhovah. Seulement, c'est au désert que Dieu appela l'attention de Moïse sur la signification qu'il faudrait désormais y attacher. Jusqu'ici, dit le Seigneur, je me suis fait connaître à Abraham, Isaac et Jacob comme le Dieu *Schadaï*, c'est-à-dire, comme le Dieu de la providence *universelle* ; et je ne *fus pas connu* d'eux (Nodaheti) comme le Dieu Jéhovah, c'est-à-dire, comme le Dieu qui s'affirme et se manifeste

[1] *Prophéties messianiques*, p. 185.

particulièrement par une providence *spéciale*, comme le Dieu propre au peuple choisi : désormais ma protection aura un caractère de privilége. Chez les Hébreux, on indiquait par les noms les situations spéciales. On voit, par exemple, que le nom *Abram* devient *Abraham*. Au moment où Dieu va multiplier les miracles pour arracher son peuple à la servitude et le constituer en nation, il veut que son nom de Jéhovah soit le signe de sa providence spéciale qui s'affirmera dans le présent et l'avenir, et constituera un passé plein de merveilles qui sera sans cesse remis sous les yeux d'Israël. Jarchi fait remarquer à cette occasion, que Dieu n'a point dit à Moïse : « Je ne me suis point fait connaître à Abraham sous le nom de Jéhovah (lo hodaheti) ; car Abraham savait que Dieu s'appelait Jéhovah ; mais *je n'ai point été connu*, c'est-à-dire apprécié par Abraham (lo Nodaheti) comme Jéhovah. »

Il est étrange que l'évêque de Natal prétende aujourd'hui convaincre le Pentateuque d'erreur par des difficultés de détail qui, depuis trois mille ans, ont été remarquées de tout le monde, et n'ont empêché la foi de personne dans la vérité et l'inspiration de ce livre divin.

V

Le point important que je voudrais mettre en lumière dans cet article n'est pas la pauvreté d'argumentation des deux volumes de M. Colenso : c'est la situation faite à l'Église anglicane par le mouvement rationaliste qui s'opère dans ses rangs hiérarchiques les plus élevés, c'est l'impuissance des poursuites judiciaires dirigées entre les violateurs des 39 articles ; c'est la complicité laïque, c'est l'impossibilité pour les évêques d'expulser de l'Église anglicane les coupables convaincus ; c'est enfin un commencement de décomposition organique du corps de l'Église établie.

Le scandale des écrits de M. Colenso n'est, comme les *Essays and Reviews*, qu'un des signes de l'avénement authentique du rationalisme qui, après s'être lentement insinué dans le clergé anglican, aspire à conquérir le droit de s'affirmer publiquement. Quand le protestantisme français se vit puissamment soutenu, quand il compta de nombreux seigneurs dans ses rangs, quand il trouva que les sympathies ardentes des uns, les complicités voilées des autres constituaient pour lui un appui solide, il leva la tête, arbora son drapeau et demanda dans notre pays en face d'une religion d'État et des traditions des rois

proscrivant toute hérésie la reconnaissance de ce qu'il appelait son droit. Il en est de même du rationalisme en Angleterre, bien que moins audacieux, moins bruyant, moins entreprenant que le protestantisme de la fin du seizième siècle. Seulement le protestantisme ne prétendait alors qu'à une place dans l'État, et non à une part dans l'Église. Le rationalisme, et c'est là le trait caractéristique, le signe du temps, le fait qui domine la question présente, revendique sa place dans l'Église anglicane. Tout le monde, en Angleterre, les évêques anglicans non exceptés, accorde aux rationalistes le droit d'écrire, d'enseigner librement, de se constituer en corps organisé comme ils l'entendront ; mais cette liberté ne les satisfait point. Le rationalisme qui est la négation des 39 articles, veut faire partie de l'Église qui a pour loi constitutive, pour symbole et pour foi, précisément ces 39 articles ! Voilà le point en litige, voilà le droit nouveau que les dissidents sont en voie de conquérir. Il est inutile de faire remarquer que le triomphe des rationalistes entraînerait logiquement, nécessairement la mort de l'anglicanisme.

Le rationalisme réussira-t-il dans son entreprise?

Voilà la grande question cachéee sous les débats en apparence modestes, soulevés par les *Essais et revues* et par l'évêque de Natal. Sans doute l'affaire n'est qu'à son début ; et elle commence seulement à acquérir une première notoriété dans le public. Les hommes d'État distraits et occupés ailleurs n'y prennent pas garde ; ils ne voient là qu'une querelle de prêtres et de théologiens. Qu'un professeur soit révoqué ou maintenu, qu'un *vicaire* soit interdit ou suspens, ils ne s'en inquiètent point. Cependant ici les questions ont plus d'importance qu'on ne suppose. Ce ne sont point les hommes, ils sont médiocres ; les livres, ils sont faibles ; les faits particuliers, ils sont sans éclat, qui constituent l'importance du spectacle auquel nous assistons. C'est du côté de l'attaque, l'avénement d'une force qui grandit à vue d'œil, et du côté de la défense, une faiblesse sensiblement progressive.

Ce n'a été au début qu'une entreprise de librairie, une fantaisie de professeurs à qui de nombreux précédents donnaient l'assurance de n'être point inquiétés. Mais, contre leur attente, le livre a bientôt pris les proportions d'un véritable événement. Les auteurs inquiets du bruit de leurs succès n'ont point cherché à triompher. Ils ont cessé d'écrire, ou bien ils n'ont écrit que pour se défendre ; encore un seul, le vicaire William, est dans ce cas. Ils ont poussé la prudence jusqu'à ne pas ajouter un mot à leur ouvrage. Une seconde préface n'est point venue s'adjoindre à la première pour constater le succès inouï du livre. On s'est contenté de ne point reculer et de tenir à honneur de ne rien rétracter. Il n'était pas possible à la première attaque d'être

plus modeste et de s'effacer davantage; mais elle a grandi malgré elle.

L'épiscopat anglican, au contraire, a tenu, quand il s'est vu forcé d'agir, à se montrer puissant et redoutable. Il a entrepris d'arrêter court le succès des *Essays and reviews*. Il a compté sur l'énergie et le nombre des réfutations qu'il a provoquées. Chaque journal de l'Église établie a eu la sienne; et les librairies ont été inondées des petits et des gros volumes qui répondaient vivement et souvent très-pertinemment aux attaques. On a surtout remarqué deux ouvrages : *Aids to faith* dans lequel deux évêques, celui de Cork, et celui de Gloucester ont cru devoir se mêler à la lutte; et le livre : *Replies to Essays and reviews* avec une préface de l'évêque d'Oxford.

Un catholique n'aurait que du bien à dire de ces réfutations, dont plusieurs sont remarquables, si leurs auteurs ne se croyaient trop souvent obligés de chercher l'élément d'une popularité qui leur manque dans de grossières injures contre l'Église romaine. Ce serait en tout cas exagérer la portée de ces réfutations que de leur supposer une action considérable sur le public. Quand un livre, arrivant à son heure, dit le mot d'une situation d'esprit quelconque, tout le monde veut le lire ; mais cet effort général semble épuiser la curiosité. On ne lit guère les réfutations que par devoir, ou bien pour suppléer à la lecture de l'objection elle-même. Quiconque l'a lue veut s'en tenir à ses impressions personnelles ; il trouve que ce qu'il a jugé lui-même dans son for intérieur est bien jugé. Les réfutations, à moins d'exceller par la forme, ou d'emprunter de l'intérêt à quelque circonstance particulière, ne font guère que constater le succès d'une attaque, ou, si cette attaque n'a pas réussi, elles répètent au public instruit le verdict qu'il a déjà porté. Enfin les réfutations ne sont guères lues que de ceux dont elles favorisent les sentiments.

Voilà précisément ce qui est arrivé aux livres orthodoxes de l'*Église établie*. L'épiscopat anglican n'a point détruit par les réfutations qu'il a provoquées, la faveur du public pour les *Essays*. Les professeurs ont obtenu par là un peu plus de popularité et les prédicateurs un peu plus de vogue. Les prélats n'ont donc point eu raison du livre. Après ce premier échec, ils ont songé aux condamnations judiciaires.

C'est ici que l'infirmité de l'Église anglicane devait se révéler tout entière. Avant le protestantisme une immense autorité s'attachait en Angleterre au jugement des conciles, surtout lorsqu'ils étaient œcuméniques. L'Angleterre, comme tout le monde catholique, estimait que l'Église était une sorte de continuation de l'incarnation de Jésus-Christ et que les évêques assemblés prononçaient une sentence dictée par le Saint-Esprit; quiconque ne se soumettait pas à la sentence était réputé hérétique. C'est ainsi que depuis Nicée le prin-

cipe de l'unité ecclésiastique a été sauvé. Les évêques du monde entier unis au Christ par leur communion avec le pape, successeur de saint Pierre, chef du corps apostolique, prononçaient souverainement en matière de doctrine. « Celui qui vous écoute, avait dit Jésus-Christ au corps apostolique, m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. »

Mais depuis la séparation des évêques anglicans du pape ; depuis l'abdication de leurs pouvoirs spirituels de juges des controverses entre les mains d'Henry VIII, Édouard VI et Élisabeth, la décision et le jugement de ces évêques n'a plus d'autorité. Ils ont le droit d'émettre un avis, mais non de prononcer une sentence sinon par l'organe des tribunaux où les juges laïques ont usurpé la place des juges ecclésiastiques.

Voyons la marche de l'affaire des *Essays et reviews*, sous le régime inauguré par Henri VIII.

D'abord il s'est trouvé que les charges contre MM. Temple et Pattison notoirement hérétiques, n'étaient pas assez fortes pour qu'on pût avec succès provoquer des condamnations contre eux, en s'adressant aux tribunaux compétents. M. Godwin a donné sa démission de la place lucrative de *Fellow*. Le professeur Powel mourait sur les entrefaites ; et les règlements royaux ne pouvaient plus être invoqués ni contre sa personne, ni contre sa doctrine. La qualité de M. Jowet, professeur de lycée à Oxford, l'exemptait de la juridiction directe de son évêque. Il ne restait plus d'action à intenter que contre les vicaires William et Wilson. Leurs évêques respectifs les ont poursuivi devant la Cour des arches (Court of arches). C'est le tribunal d'appel de la province de Canterbury. Le juge de cette Cour est le docteur Lushington, un laïque fort intelligent. La première humiliation des évêques a été que le juge n'a point accepté les premiers chefs d'accusation formulés par les prélats. Ils ont dû les modifier dans le sens indiqué par le juge, afin de les faire prendre en considération. La question régulièrement introduite a été ensuite discutée contradictoirement. Rien de plus curieux que le procès-verbal de la procédure.

« Le volume des *Essays et reviews*, dit le juge, ayant produit dans le public une grande émotion, le banc des évêques a exprimé qu'il désapprouvait l'ouvrage, et l'évêque de Salisbury a résolu de procéder contre un de ses auteurs son diocésain, le docteur William, vicaire de *Broad chalke*. Conformément à l'*acte de discipline ecclésiastique*, l'évêque, par lettres de requête a saisi la Cour de cette affaire. Le cas a été discuté avec beaucoup de soin, et une grande science *devant moi*. La nature de la question a dû exciter le juge à en prendre scrupuleusement connaissance et à s'aider de tous les moyens d'arriver à des conclusions équitables.

« ... Qu'est-ce que la Cour doit examiner ? S'agit-il de décider si le

docteur William professe ou non des erreurs théologiques, des doctrines inconciliables avec la foi? Certainement non... La Cour n'a ni juridiction ni autorité en matière de foi; son devoir se borne à la considération de ce qui est établi par la loi comme formant la doctrine de l'Église établie et à l'interprétation des articles et des formulaires.

« ..... Il nous a été déclaré que le volume a été censuré par le banc des évêques. *Cela peut être; mais je ne puis admettre que la Cour puisse être influencée dans son jugement par cette circonstance.* Individuellement, je reçois avec un grand respect l'opinion des révérends prélats; mais, comme juge, je ne peux être mu que par des charges légales. Ce n'est point ici une Cour de théologie, mais une Cour de loi ecclésiastique...

« Par rapport aux opinions des théologiens en cette matière, je surprendrai peut-être quelques personnes en disant que, comme juge de la Cour des arches, je ne puis me guider par l'autorité même des plus habiles et des plus orthodoxes théologiens de l'Église... Je serais très-fâché de me trouver en contradiction avec eux; mais je m'attache uniquement à la loi.

« Les 39 articles, les formulaires et les canons, dans leur teneur légale, voilà ce qui constitue l'obligation du clergé. On dit que cette obligation est inconciliable avec les droits de l'examen privé et que la réforme est fondée sur ces droits. Je ne m'occupe point de cette situation créée par la loi. Les statuts d'Élisabeth reposent sur le principe que la vérité des 39 articles est si bien prouvée qu'elle ne peut être ébranlée. Mais, en tout cas, ce que la loi considère, ce n'est point l'opinion privée de chaque membre du clergé, mais son enseignement public. Je regarde comme un principe de la loi anglaise que, si l'on excepte les cas où l'examen des doctrines est spécialement commandé par la législation, *une personne dans les ordres peut avoir les opinions qu'elle veut*, pourvu qu'elle ne les manifeste pas. Les doctrines privées sont abandonnées à la conscience de chacun. Il n'y a point, sous ce rapport, de pouvoir inquisitorial.

« On dit que la loi pourrait devenir une obstacle aux découvertes de la science et de la critique. Il ne faut point oublier que l'acte des législateurs suppose que l'Église est en possession de toute vérité et que rien, sous le rapport doctrinal, ne reste à découvrir. C'est pour cela qu'il est interdit au clergé de combattre les dogmes reçus sous des peines sévères. Mais existerait-il une découverte en contradiction avec le dogme, la Cour ne s'en occuperait pas. Son devoir est de fermer les yeux à toutes les prétendues découvertes; elle est liée par la loi, et la loi doit être obéie *même dans les circonstances qu'on pourrait appeler les plus extravagantes : Even in what man be termed most extravagant circumstances.* En ce cas, il faudrait que l'accusé s'adressât à

une législature plus haute, celle qui a établi les *articles* et le livre des prières publiques.

« Nous ne nous inquiétons point non plus de savoir *si telle ou telle doctrine est ou non conforme aux saintes Écritures.* Une semblable investigation serait assurément très-mal accueillie par le clergé et par le peuple du royaume. Quelle confusion ne créerait-elle pas dans l'opinion des juges! A quelles méprises ne donnerait-elle pas lieu? Dans quel état d'incertitude seraient alors plongés le clergé et l'Église !

« Pressé par ces raisons et voulant préserver la paix de l'Église, *je ne suis point tenté de prendre l'Écriture comme le criterium de l'orthodoxie d'une doctrine et d'y rapporter les canons à examiner.* Je dois ajouter, avec le profond sentiment d'être dans la vérité, que si une pareille tâche m'était imposée, le manque de connaissances théologiques, me rendrait incapable de m'en bien acquitter. Je ne peux donc ici formuler mon jugement qu'en me référant aux *articles* et aux livres de *prières publiques.* »

Ces considérations prouvent le grand sens du juge Lushington, et la juste appréciation des difficultés au milieu desquelles il se trouvait placé; mais, il faut l'avouer, elles ne sont point de nature à relever l'autorité de sa sentence. Tout le monde sait que les *Essays et reviews* et le livre de M. Colenso sont contraires à la doctrine des 39 articles; et en déclarant le fait, le juge de la Cour des arches n'a rien appris à personne. La question est de savoir si la doctrine des 39 articles est ou non conforme à la vérité. Voilà ce qui importe à l'Angleterre; voilà ce qui partage l'opinion; voilà le point en litige et sur lequel la Cour des arches s'est prudemment abstenue.

M. Lushington a autorisé les *vicaires* William et Wilson, condamnés par lui, à appeler de sa sentence devant le conseil privé de la reine. Ce conseil confirmera-t-il le jugement qui a condamné les délinquants à un an de *suspense* de leurs fonctions, sans toutefois leur imposer de rétractation, de peur, disent les juges, que la rétractation prononcée par les lèvres ne soit pas ratifiée par le cœur ?

Il faut le reconnaître, cette sentence est impuissante et dérisoire : elle ne décide qu'un point, à savoir, l'incompatibilité des écrits avec la doctrine des 39 articles. C'est un aveu complet d'impuissance à juger la doctrine en elle-même. De plus la Cour rend vaine sa sentence en rétablissant, après un an, dans les fonctions du ministère des hérétiques convaincus et non repentants. En sorte qu'il faut se demander si les rationalistes n'ont pas commencé à gagner leur cause devant les tribunaux de l'Angleterre. La seule chose qui leur est momentanément prescrite, c'est la réserve dans leurs discours publics. Pourvu qu'ils s'enveloppent dans leurs sermons et dans

leurs livres d'un voile discret, bien que transparent, ils jouiront désormais d'une position inattaquable.

L'issue du procès intenté au professeur Jowet traduit par trois de ses collègues devant le tribunal du vice-chancelier de l'université d'Oxford vient confirmer ces conclusions. L'accusation portée contre lui était à peu près la même que celle qui avait donné lieu au procès dont nous venons de parler. Jowet avait collaboré avec William et Wilson dans les *Essays et reviews*. Le juge, tout en se déclarant compétent, a refusé d'admettre l'accusation et de citer le docteur Jowet à comparaître. Celui-ci se trouve donc en fait absous sans jugement, et si ses adversaires ne font point appel à la juridiction supérieure, l'affaire en restera là, et le professeur hétérodoxe continuera en paix son enseignement au milieu de la jeunesse d'Oxford. Si l'affaire est poursuivie, le professeur Jowet n'a point à redouter une sentence plus sévère que MM. William et Wilson.

Je ne vois ici de défaite que pour les évêques anglicans : ils voulaient faire révoquer des ministres et des professeurs : ils n'y ont point réussi. La révocation n'a point été prononcée : en dépit de leurs censures, les rationalistes restent membres actifs de l'Église anglicane et l'autorité des prélats demeure impuissante.

VI

Il est inutile de faire remarquer la force que M. Colenso puise dans les faits qui précèdent. Les poursuites dirigées contre les auteurs des *Essays et reviews* refroidiront-elles le zèle du banc des évêques au point de décourager celles que l'on désirait entreprendre contre l'évêque de Natal? On dit que l'évêque du Cap, métropolitain de M. Colenso, aurait l'intention de se mettre à la tête des évêques de la province coloniale pour poursuivre le suffragant infidèle. Il est certain que celui-ci ne peut guère continuer sa mission : quelle autorité chrétienne peut-il avoir conservé même auprès des Zoulous? En attendant, il multiplie les attaques contre la foi de l'Église établie et en particulier contre les 39 articles. La préface du second volume qu'il a publié est un violent réquisitoire contre le joug des formulaires. Il appelle le clergé à la révolte contre l'épiscopat et contre la loi ; il s'attend à être soutenu par les laïques.

Nous traduirons ici quelques passages :

« Que doivent faire ceux qui ont les yeux ouverts, ceux qui ne peuvent se résigner à affirmer vrai ce qu'ils savent faux?... Je ne vois aucun remède, sinon de désobéir à la loi de l'Église (dans les points contraires à la conscience) et d'accepter les conséquences de ces actes de courage, alors même que quelque frère du clergé, ou quelque laïque fanatique nous traduirait devant les tribunaux et nous ferait condamner sous les yeux de la nation indignée. Il est certain que le soldat est, en règle générale, obligé d'obéir à son chef et un serviteur à son maître; mais il est des temps où un fidèle serviteur est obligé, s'il aime son maître et chérit ses plus chers intérêts, de désobéir aux ordres reçus; dût le supérieur accuser son subordonné d'aveuglement et d'obstination, et ne pas apprécier ses motifs d'action... Un jour viendra ou le supérieur ouvrira les yeux à son tour et reconnaîtra la légitimité et la rectitude de la conduite qu'il aura condamnée.

« Telle est précisément la situation de beaucoup d'entre nous aujourd'hui dans leurs rapports avec l'Église nationale.

« Lorsque nous avons été admis dans le ministère, nous croyions sincèrement tout ce que nous professions croire, et nous adhérions à la liturgie tout entière. Mais pouvions-nous nous obliger à croire de la même manière jusqu'à la fin de notre vie? Dieu garde l'Église anglicane de l'énorme péché de prétendre lier pour toujours la conscience du clergé! Nous nous sommes engagés à son service sous certaines conditions; mais si une loi plus haute, la loi du vrai, nous commande de désobéir, nous ne pouvons hésiter, et nous devons être prêts à subir les conséquences de notre désobéissance; plus tard, nous seront justifiés pour les mêmes actes qui nous auront fait condamner.

« Mais serons-nous condamnés par le grand corps des laïques intelligents? serons-nous condamnés par le clergé tout entier? Combien de ministres qui ne lisent plus jamais aujourd'hui le symbole de saint Athanase?

« Aujourd'hui, les circonstances sont telles qu'un acte d'énergie peut sauver l'Église anglicane et faire adopter des mesures libérales qui la préserveraient encore d'une ruine imminente. Les résultats de la critique moderne arriveront à la connaissance du clergé anglais de notre génération ou de la suivante. Il est temps de réunir ses forces et d'aviser avant que les maux de l'Église soient devenus incurables et sa chute inévitable; il est temps de jeter bas les barrières qui, en ce moment, éloignent de l'Église nationale tant d'hommes de savoir, de génie, de piété, qui pourraient être comptés parmi ses amis les plus puissants. Il est temps de briser les chaînes du dogme qui font juste-

ment horreur à la jeunesse pleine d'avenir de nos universités laquelle, refuse d'entrer dans les rangs du clergé, afin de n'être point liée par de tyranniques obligations...

« J'en appelle aux laïques avec confiance. Je leur dirai : N'avez-vous pas remarqué que vos ministres capables, sérieux, excellents, comme vous les connaissez, n'osaient dire ouvertement au peuple ce qu'ils avaient reconnu pour vrai?... N'est-ce pas parce que, liés par le serment de leur ordination, ils n'osent penser tout haut et exprimer leurs véritables sentiments en chaire, craignant d'être cités comme hérétiques devant une cour ecclésiastique par tel confrère qui, peut-être, est incapable de tout mouvement d'esprit, ou bien qui a renoncé à ses droits et à ses devoirs d'homme pensant en faveur des symboles ecclésiastiques et veut que les autres en fassent autant afin de ne troubler ni son propre repos, ni celui de l'Église?...

« Je ne crois pas que les laïques aient connaissance des actes de cruauté exercés, au nom de l'Église anglicane, contre des membres du clergé qui ont voulu penser et parler selon leur conscience. Ces actes auraient déjà été dénoncés au parlement.

« Nous avons vu M. Heath, un clerc d'une vie sans tache, d'une piété remarquable, studieux, et qui, comme tant d'autres, n'a point perdu son temps à l'université, n'a point recherché la confortable place de recteur ou de vicaire, n'a point vécu dans la dissipation ou la paresse, mais a pris ses grades, est arrivé à la position de Fellow au collége de la Trinité, et a ensuite désiré joindre le ministère à l'étude. Nous l'avons vu, parce qu'il n'était point satisfait des formules des âges passés, parce qu'il pensait par lui-même et qu'il disait ce qu'il savait être la vérité, nous l'avons vu accusé de contrevenir aux lois ecclésiastiques de l'Angleterre. Maintenant, à quoi a-t-il été condamné pour le fait du libre exercice de sa pensée? J'ai honte de le dire, j'en rougis pour l'Angleterre, il a été condamné, lui, un bon ecclésiastique, lui qui n'était ni ivrogne, ni adultère, etc., lui qui était aimé, estimé de ses paroissiens, il a été condamné à perdre sa place, achetée au prix des labeurs de toute sa vie, et à payer des frais qui s'élèvent à 1,500 livres sterling! Il a été dépouillé de ses revenus pouvant s'élever à 9,000 livres. Si l'appel de MM. Wilson et William a pour résultat la confirmation du jugement porté contre eux, il perdent annuellement 5,000 livres sterling! C'est là la liberté accordée à ses membres par l'Église anglicane, protestante, au dix-neuvième siècle! C'est là l'avenir qu'elle réserve aux hommes de cœur et d'étude! »

Il faut le reconnaître, toutes ces plaintes de M. Colenso sont manifestement déclamatoires; et si l'Église anglicane reposait sur des bases normales, elles seraient aussi stériles que ses raisonnements exégétiques sont impuissants. Il est de droit commun qu'une société ait le

droit de rejeter de son sein ceux de ses membres qui contreviennent aux conditions essentielles de son existence. Si les 39 articles sont l'acte constitutif de l'Église anglicane, de quoi pourraient se plaindre ceux qui, après avoir attaqué délibérément cette charte, seraient expulsés de l'Église nationale?

Cependant, dans le cas présent, les choses ne sont pas aussi simples; et la situation se complique des principes anarchiques d'où est né le protestantisme.

Le protestantisme repose sur les droits de l'examen privé et de la critique individuelle. Pourquoi les anglicans ne pourraient-ils pas aujourd'hui, contre les statuts de Henri VIII et d'Élisabeth, ce qu'ils ont pu entreprendre légitimement contre les définitions et les lois de 'Église catholique au seizième siècle? L'Église anglicane a prétendu rester catholique en se séparant du chef de l'Église catholique et en s'écartant de la foi séculaire. L'évêque Colenso et son parti veulent à leur tour rester anglicans, en rejetant les principes de l'Église anglicane. Au fond, quelle valeur dogmatique ont les statuts d'Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth? Ces noms représentent-ils une autorité théologique avouable? S'ils n'ont d'autre valeur que celle de lois de l'État, si ce sont des actes politiques, pourquoi, dans un pays où l'on peut toujours en appeler à l'opinion et aux parlements pour modifier les lois de l'État, pourquoi M. Colenso et ses amis n'auraient-ils pas le droit d'écrire et de parler contre les 39 articles, *le livre de prière commune* et des règlements qui peuvent être supprimés par la même autorité qui les a établis? L'épiscopat anglican est dépouillé de toute juridiction doctrinale. Il enseigne que les décisions et les définitions de tous les évêques catholiques n'ont aucune valeur obligatoire ; comment revendiquerait-il pour lui l'infaillibilité, ou même une autorité dogmatique? Les 39 articles ont été établis sans lui. C'est l'autorité civile qui les interprète et qui les sanctionne. Elle n'a laissé aux évêques anglicans d'autre rôle que celui de dénonciateurs, et de procureurs du pouvoir civil. Ils peuvent dresser des réquisitoires et provoquer les rigueurs du bras séculier ; mais leurs censures doctrinales sont essentiellement impuissantes. Elles ne sont écoutées ni du clergé ni des laïques.

Voilà ce qui rend si grave la question religieuse qui émeut aujourd'hui l'Angleterre. L'Église anglicane ne peut opposer aux novateurs que des articles de foi sans autorité, et les rigueurs tout extérieures de la loi.

Je sais que les prélats anglicans, tout en requérant des peines civiles contre les rationalistes, en appellent aussi à la raison théologique, à la tradition chrétienne, à la saine critique. C'est-là sans doute leur arme la meilleure, et je n'hésite pas à leur donner raison

contre leurs adversaires. Mais la discussion théologique ne suffit point pour retenir et gouverner les esprits. La discussion engendre souvent le doute. Il faut que l'autorité vienne clore les débats et fixer les esprits. Le peuple anglais comprendra que ces luttes de doctrines sont placées au-dessus de ses moyens de connaître. Les plus sages suspendront leur jugement, avoueront leur incompétence. Encore faudra-t-il pour cela qu'ils aient entendu les deux parties. Tout ceux qui ne liront que les écrits rationalistes ne pourront faire autrement que de leur donner raison. On dit qu'Henri IV entendant plaider pour la première fois une affaire au parlement, donna gain de cause au premier avocat qui parla. Après avoir ensuite écouté la partie adverse, il lui donna aussi raison. Le peuple ne juge point autrement, et la partie qu'il entend en dernier lieu a toujours raison.

Il arrivera en Angleterre ce qui est arrivé en Allemagne, en Hollande et dans tous les pays ou la libre discussion n'a point trouvé dans l'autorité légitime un correctif et un modérateur suffisant. Les masses seront favorables aux nouveautés ; l'attaque triomphera de la défense. Les *Essais et revues*, les volumes de M. Colenso, les journaux qui dirigent le mouvement rationaliste, auront plus de lecteurs que les livres et les revues officielles de l'Église anglicane. Les statistiques constatent déjà le fait. Le journal spécial de la librairie anglaise, *the Bookseller*, vient de faire paraître un curieux résultat pour l'année 1862. Il a été vendu 20,000 exemplaires des *Essais et revues*. La réponse à cette première levée de boucliers hétérodoxes, le livre publié par l'archevêque d'York, *Aids to faith*, n'a atteint que le chiffre de 7,000 acheteurs. Mais c'est surtout dans les revues que se déploie en Angleterre la liberté de penser et d'écrire. Le journal *National Review*, rédigé en grande partie jusqu'ici par des unitaires, passerait, s'il faut en croire un journaliste orthodoxe sous la direction du parti rationaliste de l'Église large. Dernièrement un journal orthodoxe, le *Bury and Norwich Post*, se plaignait amèrement de ce que « peu à peu toutes les meilleures feuilles hebdomadaires de la métropole tombent entre les mains du parti de l'Église large. «Le Spectator, dit-il, est entièrement acquis à l'Église large; le *London Review* l'est en grande partie, ainsi que le *Saturday Review*, l'*Examiner*, le *Parthenon*, le *Frazer's Magazine*, le *Macmillan's Magazine* et quand au fond (*substantially*) l'*Athæneum.* » Il résulte de ces faits, dit le *Lien*, que l'Angleterre, longtemps considérée comme la forteresse inexpugnable de l'orthodoxie, l'Angleterre, qui dédaignait si hautement la variété et l'instabilité des doctrines de l'Allemagne, de la Suisse, de la France protestante, est largement entamée aujourd'hui. Elle est battue en brèche de tous côtés par l'esprit d'investigation et par l'aspiration chaque jour plus générale vers un *christianisme plus individuel*, *plus vivant*

que le traditionalisme, sacerdotal chez les uns, dogmatique chez les autres. Dans l'Église anglicane, les Maurice et les Kingsley, les auteurs des Essais et l'évêque Colenso, en dehors de l'Église, les disciples de Channing, sont les pionniers de l'avenir [1]. »

On assure que, déjà, plus d'un membre du banc des évêques est ébranlé dans ses convictions orthodoxes. On parle beaucoup et on se scandalise du dernier mandement (en anglais *charge*) de l'évêque de Londres qui, dit-on, refuse de s'associer aux poursuites judiciaires intentées par ses collègues contre M. Colenso.

Laissons parler le *Lien :*

« L'Église anglicane est entrée depuis quelque temps dans une voie de poursuites judiciaires contre les membres hétérodoxes, que plus d'une fois nous avons eu à regretter. Aujourd'hui nous avons à signaler, au contraire, un fait important et dont la signification est bien différente : c'est le discours lu par l'évêque de Londres, le docteur Tait, lors de la réunion solennelle du clergé de son diocèse dans la cathédrale de Saint-Paul au mois de décembre dernier. Cette pièce empreinte, d'un caractère profondément évangélique en même temps que libéral, a produit une grande impression et depuis a fourni le sujet de toutes les conversations. Elle a été vivement attaquée d'une part, hautement louée de l'autre. Les feuilles orthodoxes n'ont pas ménagé leur critique à un prélat universellement vénéré : le *Record le trouve suspect au point de vue de la doctrine;* d'autres prétendent que l'évêque incline vers la dissidence; d'autres, comme le *Clérical journal*, feuille cependant assez libérale, tout en louant beaucoup le prélat, regrette qu'il n'ait pas montré plus de sévérité pour l'incrédulité moderne, c'est-à-dire pour les *Essais* et l'évêque Colenso, etc., et pas assez de confiance dans la puissance du dogme; d'autres enfin, comme l'*Examiner*, se réjouissent de voir des principes aussi libéraux franchement proclamés, et prévoient le moment où l'*intolérance anglicane* pourrait bien tenter de traduire le prélat devant une cour de justice...

« S'agit-il des jeunes membres de son clergé, auxquels les fidèles demandent chaque jour quel est leur avis sur les points les plus délicats et les plus obscurs du dogme? L'évêque ne désire point qu'ils répondent par un *credo* tout fait, une confession de foi bien arrêtée; il admet qu'ils peuvent bien n'être pas au clair sur toutes les questions et remercie Dieu *de ce que la vie religieuse est indépendante de ces difficiles problèmes.*

« Après tout, dit le docteur Tait, nous sommes protestants et nous avons été accoutumés à attacher un grand prix *au droit et au devoir*

[1] Voy. le *Lien*, 17 janvier 1863.

du jugement individuel. C'est en exerçant ce droit, en accomplissant ce devoir que nos ancêtres ont délivré leurs âmes et les nôtres des erreurs longtemps respectées de l'Église romaine. Devons-nous aujourd'hui abjurer ces grands principes qui, au seizième siècle, ont rouvert la porte si longtemps fermée de la vérité?...

« Je n'attends aucun bon résultat des poursuites légales devant les tribunaux ecclésiastiques pour le maintien de l'orthodoxie parmi les membres de notre clergé... Aussi longtemps qu'un homme désire rester membre de notre clergé, nous pouvons être assuré qu'il a pour notre organisation ecclésiastique plus de sympathie qu'on ne pourrait le supposer dans l'ardeur de la controverse. C'est une responsabilité grave alors de chasser de notre sein ceux qui sentent qu'ils sont réellement avec nous, et les conséquences de la dureté déployée dans leur violente expulsion peuvent être tout aussi regrettables que le mal qui pourrait résulter de leur enseignement. »

Ainsi, au défaut d'autorité doctrinale dans l'Église anglicane, à la diffusion prépondérante des livres rationalistes, vient s'ajouter la division des évêques anglicans relativement à la ligne de conduite à suivre pour la répression du mal. Les juges laïques poursuivent mollement; plusieurs évêques hésitent; et le rationalisme étend chaque jour ses ravages en Angleterre.

Terminons cet article par une réflexion consolante pour les catholiques. L'Église romaine, elle aussi, est en butte aux attaques du rationalisme qui, en ce moment, combat partout et sous toutes les formes l'intervention surnaturelle et sensible de Dieu dans l'histoire; mais qui ne voit que sa position de combat est incomparablement meilleure que celle de l'anglicanisme? D'abord les attaques qu'elle doit repousser viennent toutes du dehors. Ce ne sont point les professeurs de nos séminaires, les curés, les vicaires, les évêques qui soufflent le feu d'une guerre intestine au nom d'un naturalisme dont ils comprennent toutes les désolantes conséquences. L'Église romaine sait qu'elle peut compter sur une vaillante et fidèle milice dès longtemps aguerrie dans les combats du Seigneur. En second lieu, l'Église romaine a conservé intacte l'autorité doctrinale dont Jésus-Christ lui-même l'a investie lorsqu'il dit à ses Apôtres: *Allez, enseignez; voici que je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Quand une erreur contre la foi se lève dans le monde, les théologiens catholiques lui opposent d'abord les armes du raisonnement. La lutte est quelquefois bien vive; la question est examinée, plaidée sous toutes ses faces; mais quand la cause est suffisamment instruite, quand les controverses dégénéreraient en vaines disputes qui deviendraient un scandale pour les faibles, l'Église romaine clôt les débats, elle prononce la sentence définitive. Alors les combattants se

retirent ; les controverses tombent; la cause est finie : *Roma locuta est : causa finita est.* Ceux qui refusent d'accepter la décision suprême sont séparés de l'Église ; elle les retranche de sa communion. Les rebelles, s'ils persévèrent, perdent leur prestige ; ils paraissent aux yeux des peuples ce qu'ils sont, ce que leur opiniâtreté les fait, des révoltés, des hérétiques. Les bons s'éloignent d'eux ; et bientôt leur isolement, leur stérilité, leur vie, leurs actes, les développements de leur doctrine justifient manifestement la condamnation de l'Église qui les a frappés.

En est-il de même dans l'Église anglicane? Évidemment non ; et le moment présent nous montre tout ce qu'il y a d'imparfait et de vicieux dans la constitution qu'elle a reçu des monarques qui en la fondant se sont montrés plus jaloux de leur propre pouvoir que de la dignité ecclésiastique. Jamais l'œuvre de mutilation accomplie par l'hérésie sur le corps du Christ n'a mieux révélé sa faiblesse. Les évêques anglicans n'ont point le pouvoir de juger définitivement les doctrines : ils ne peuvent prononcer la sentence de séparation. Ils ont le rôle d'avocats, mais point celui de juges. Ils comprennent cependant que l'on ne peut indéfiniment disputer ; ils sentent le besoin d'une sentence. Alors ils sont réduits à l'implorer du pouvoir séculier ! Celui-ci se fait longtemps prier ; et quand enfin il prononce son arrêt, c'est en déclarant qu'il ne base sa décision ni sur l'autorité de l'Écriture, ni sur celle des évêques, ni sur celle de Jésus-Christ, mais sur un texte de loi suranné, rédigé au milieu des violences, des scandales, des passions et des meurtres qui déshonorèrent les règnes d'Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth ! — Je le demande à l'anglican le plus dévot, quelle autorité peut avoir une telle sentence? Dépourvue de toute sanction morale, elle se résume dans des amendes, des destitutions, des violences, dans les expédients et quelquefois dans les abus de la force. — La force matérielle violentant les consciences, voilà donc le dernier mot d'une Église née, dit-on, du libre examen et de la haine des tyrannies romaines !

Nous le répétons en finissant : l'humiliation de l'anglicanisme, la manifestation de son impuissance, une décadence qui se précipite, voilà les conséquences de plus en plus évidentes de la crise religieuse qui, depuis trois ans, s'est déclarée dans le sein de l'Église nationale de l'Angleterre.

L'Abbé Meignan.

ISIS ET OSIRIS

SOUVENIR D'ÉTUDIANT

I

Il y a une huitaine d'années, je me préparais laborieusement à subir les épreuves au succès desquelles est attaché le grade universitaire de licencié ès lettres. Je me levais de grand matin pour aller à la Sorbonne, au Collége de France, aux cours de la bibliothèque impériale, écouter les leçons de littérature latine de M. Patin, les explications philologiques de M. Hase, et les dissertations de M. Egger, qui commentait deux fois par semaine à sept heures du matin l'*Alceste* d'Euripide. J'étais mêlé à cet essaim travailleur de jeunes hommes, curieux d'apprendre, qui se réunissait autour des chaires universitaires ; les uns, dans l'espoir lointain d'y monter plus tard à leur tour ; les autres, excités par l'amour désintéressé des lettres, ou seulement même par la contagion si puissante de l'exemple.

Ceux qui suivaient les mêmes cours se connaissaient bientôt, et il se formait tout naturellement, entre l'étude de Virgile et la traduction des *Olynthiennes* de Démosthène, un commerce de relations charmantes et quelquefois même d'amitiés fort vives. Les préoccupations de ce petit monde, si éloigné de l'autre, étaient sérieuses au plus haut point. On discutait avec passion la question de l'existence d'Homère; on rompait des lances pour la supériorité de Lucain sur Ovide ; on remuait toute la bibliothèque de la Sorbonne pour trouver

une citation d'Aulu-Gelle ou de Velleius Paterculus. Il y avait peu de pédantisme dans toutes ces agitations d'esprit, mais beaucoup de bonne humeur, de volonté sérieuse d'apprendre et d'amour des lettres.

La communauté d'études était la cause d'une certaine communauté de vie : on se retrouvait, après les cours, dans le même cabinet de lecture, on fréquentait les mêmes restaurants, on prenait place aux mêmes tables d'hôte; au Luxembourg, on se promenait en suivant les mêmes allées, et les vieux marronniers pouvaient écouter des conversations dignes des péripatéticiens; on se réunissait souvent le soir autour de la même lampe. Quelques jeunes écrivains qui, les années précédentes, avaient mené la même vie, venaient de faire, avec plus ou moins d'éclat, leur entrée dans la littérature publique; M. About venait de publier *La Grèce contemporaine;* M. Taine présentait à la Sorbonne sa thèse sur la Fontaine, et M. Buloz avait accepté *Tolla* dans la *Revue des Deux Mondes.* Cette entrée en guerre de notre avant-garde nous agitait fort : les uns enviaient la célébrité qui accueillait les camarades de la veille ; d'autres déclaraient gravement que la publicité des revues et des journaux était contraire à la dignité des lettres sérieuses. Il s'élevait sur ces chapitres d'interminables discussions, qui occupaient, en général, le temps des repas : vie charmante, que regrettent, j'en suis sûr, tous ceux qui l'ont connue.

En 185., M. E... donna une vingtaine de leçons sur Homère et le cycle homérique : elles étaient recueillies par un auditoire très-nombreux, qui se pressait dans le petit amphithéâtre, et prenait des notes avec une assiduité merveilleuse. C'était à qui arriverait de meilleure heure : vingt minutes avant l'entrée du professeur, la salle était pleine. Quand on arrivait des derniers, et que l'on montait par le petit escalier qui domine l'amphithéâtre, on voyait rangées symétriquement deux ou trois cents jeunes têtes, déjà courbées sur les cahiers de notes. C'est à peine si, à de longs intervalles, on pouvait distinguer reluisant, au milieu de ces rangs de têtes chevelues, quelques crânes dénudés par les années.

Un jour, j'arrivai en retard : au moment où j'entrais dans la salle, j'entendis le frémissement sympathique et respectueux qui accueillait l'apparition du professeur dans sa chaire : toutes les places étaient prises, et nul ne paraissait disposé à céder ou à partager la sienne. Déjà M. E..., ayant tourné dans le verre d'eau sucrée traditionnel la cuiller d'étain universitaire, commençait la première phrase de sa leçon; je ne trouvais pas où m'asseoir, j'allais être réduit à rester debout pendant une heure et demie, et à prendre des notes dans une position aussi gênante que celle de l'Apollon du Belvédère.

Je me sentis légèrement tiré par le pan de mon paletot : un auditeur complaisant me faisait à côté de lui, sur l'extrémité d'un banc, une petite place qui me parut immense.

— Merci bien !

— Il n'y a pas de quoi.

Nous n'en dîmes pas plus long : mon voisin prenait des notes avec ardeur ; je voulais moi-même retrouver les premières phrases, qui s'étaient perdues pour moi, pendant que je m'installais le moins incommodément possible.

Ce jour-là la leçon fut très-longue. M. E... lut plusieurs passages, et tous ceux qui ont suivi des cours, savent qu'on ne «*prend* » pas les citations : on les trouvera le lendemain à la bibliothèque ; le moment des lectures est le temps du repos, pour la main fatiguée d'écrire. On écoute, mais on a relevé la tête et on regarde autour de soi. C'était ainsi, du moins, que les choses se passaient il y a huit ans, et rien ne me fait croire qu'elles aient changé. Je profitai d'un de ces arrêts pour regarder mon voisin. C'était un jeune étudiant d'une vingtaine d'années : il avait la figure douce, les yeux vifs et pleins d'intelligence ; des cheveux blonds fort abondants couvraient, sans le cacher tout à fait, un front ennobli par l'habitude de la pensée, et dont les lignes étaient parfaitement correctes. Les joues étaient roses, fraîches de jeunesse et de santé : le regard limpide et modeste. Mon jeune voisin était vêtu simplement, mais avec une certaine élégance. Un col de chemise, d'une blancheur sans reproche, était entouré d'une petite cravate de satin noir fort gentiment nouée. Les mains étaient blanches, un peu longues et comme effilées par l'habitude de beaucoup écrire. Celui qui était pour moi l'objet de ces minutieuses observations semblait dominé par l'intérêt qu'il prenait à la leçon de M. E... Il écoutait avec une intensité d'attention remarquable ; il semblait vivre des paroles qu'il entendait. Il ne prenait point garde à l'examen auquel je me livrais de sa personne.

Quand la leçon fut finie, on applaudit chaudement la professeur, et comme ce n'était pas dans les usages de la Sorbonne, où rien ne se fait guère hors des coutumes traditionnelles, cette circonstance mit un peu de désordre dans la sortie. Les uns restaient à leurs places pour prolonger l'ovation ; les autres descendaient l'étroit escalier en s'arrêtant à chaque marche, pour regarder ce qui se passait dans l'amphithéâtre. M. E..., qui avait étalé ses notes sur la petite table placée devant lui, les recueillait en grande hâte, et se pressait pour se dérober à des applaudissements effrayants pour sa timidité. Les hommes de travail et les savants sont quelquefois très-embarrassés devant le public, quand il se produit quelque manifestation inattendue pour eux : enfin M. E.... quitta sa chaire.

Je me retournai pour remercier le jeune inconnu auquel je devais d'avoir eu une place. Il avait disparu. Je le cherchai des yeux, dans la salle d'abord, puis dans la grande cour; je ne le trouvai point. J'allai à la bibliothèque de la Sorbonne, dans l'espérance de le rencontrer. Il n'y était pas. Je pris le dictionnaire de Bopp, et je me mis à chercher l'étymologie d'un mot grec. Cette recherche changea le cours de mes idées, et je ne songeai plus à l'aimable inconnu.

M. E... faisait ses leçons les lundis et les vendredis.

« Vendredi prochain, je le remercierai, » me dis-je ; et je me mis à feuilleter les pages d'un lexique philologique. C'était un gros livre plein d'érudition allemande, mais je l'aimais beaucoup, et j'en lisais quelquefois pendant trois heures de suite : ce que certainement je ne serais plus capable d'essayer aujourd'hui.

II

M. E..., dont je suivais avec beaucoup de soin les leçons à la Sorbonne, faisait chez lui une conférence pour quelques jeunes étudiants, remarqués de lui pour leur assiduité à ses cours publics.

Le lendemain du jour où j'avais fait, au cours de M. E..., la rencontre du jeune homme aux cheveux blonds, je fus admis à la conférence privilégiée, et je m'y rendis avec l'émotion que cause toujours, aux jeunes gens qui vont peu dans le monde, l'entrée dans une situation qu'ils ne connaissent pas.

La conférence était commencée : M. E... se faisait lire les dissertations composées pendant la semaine sur les sujets indiqués par lui. Je pris place au coin d'une table chargée de livres et entourée d'une dixaine de jeunes hommes étudiants comme moi. Dès que je fus remis de la petite honte naturelle à tous ceux qui arrivent en retard dans une réunion où ils ne sont pas connus, je regardai le jeune homme qui lisait en ce moment-là son travail.

C'était le jeune inconnu dont j'avais fait la rencontre au cours de M. E...

Il avait une de ces voix heureuses dont les intonations variées amusent l'oreille et vont jusqu'au cœur. Il lisait bien, un peu vite peut-être et un peu bas, comme font ceux qui ont peur. On aurait dit qu'il craignait de s'entendre lui-même. Je remarquai que tous les auditeurs étaient attentifs. M. E... souriait de ce sourire intelligent

qui vient à l'homme de goût flatté par quelque page bien écrite. Je prêtai l'oreille à la lecture.

« C'est un morceau sur l'*Alceste* d'Euripide, » me dit M. E... avec bienveillance, afin de me mettre au courant.

Le lecteur leva les yeux, jeta sur moi un regard rapide, rougit très-légèrement, et reprit la lecture de son manuscrit en abaissant encore davantage la voix.

« Plus haut! » fit M. E...

Le jeune homme éleva un peu la voix.

C'était une page charmante que celle dont il donnait la lecture. Les idées étaient neuves, très-ingénieusement présentées; le style était vif, parfaitement correct, rapide, spirituel. Çà et là un peu d'érudition venait relever la critique et donner aux observations une valeur particulière.

L'*Alceste* d'Euripide est un petit drame d'un goût exquis : les dieux ont condamné Admète à perdre la vie; il va mourir à moins qu'il ne se trouve quelqu'un pour mourir à sa place. La jeune épouse d'Admète, Alceste, se dévoue. Ce dévouement fait le fond de la pièce, œuvre élégiaque, lyrique, mais, sous cette forme, admirablement dramatique. La jeune femme descendra dans le sombre royaume des morts; ses enfants, ses serviteurs, son palais, ce beau ciel bleu de la Grèce si cher aux poëtes anciens, son époux qu'elle aime plus que la vie, elle quitte tout sans courroux contre le destin, sans plainte contre les dieux, non sans regrets. Ceux qu'elle exprime sont merveilleusement pathétiques; elle meurt, tout semble fini, et l'on assiste au deuil d'Admète. On le voit rentrer sous le toit domestique qui a si longtemps abrité son bonheur et qui n'abritera plus que son désespoir, prenant place au foyer éteint de ses affections, allant, venant dans la maison; et ces scènes profondément tristes sont aussi profondément belles. Le chœur cependant ne s'associe pas au désespoir, tantôt silencieux et morne, tantôt irrité et violent d'Admète; il le console par l'espoir d'une résurrection inespérée : délicat mélange qui, par une habileté particulière à l'art grec, tempère chez le spectateur l'amertume d'une sensation douloureuse. L'espoir conservé par le chœur n'est pas vain. Il se trouve qu'Hercule, ami d'Admète, en récompense de l'hospitalité reçue, arrache au génie de la mort la jeune femme et la rend tout à la fois à la vie et à la tendresse éprouvée de son époux.

La tristesse résignée d'Admète, les adieux d'Alceste à ses enfants, les promesses d'éternelle fidélité, les plaintes des serviteurs, les regrets publics mêlés d'espérances vagues, la haute et tendre poésie de plusieurs scènes, la mélancolie des premières, la gaieté douce des dernières, l'élévation constante des idées, toutes ces beautés littéraires et morales étaient observées avec un goût exquis. Je me souviens

surtout d'une demi-page; à propos du dévouement d'Alceste, le jeune critique à cheveux blonds parlait du rôle de la femme dans la famille chrétienne; on ne pouvait rien entendre de plus délicat, de plus original et de plus religieusement chaste. Quand le lecteur fut à la dernière page, il laissa tomber sa voix, et, dès que la lecture fut achevée, il referma le manuscrit sans lever la tête. Il semblait qu'il redoutât un compliment, ou, du moins, qu'il ne voulût pas le demander.

— C'est bien, très-bien, Vernet! dit avec une insistance affectueuse M. E..., c'est très-bien!

Je savais le nom de mon jeune inconnu.

Vernet ne répondit rien.

— C'est très-bien, continua M. E... Et le maître ajouta quelques observations qui fortifiaient celles de l'élève.

Quant il eut achevé, les deux voisins de Vernet lui prirent les feuillets de son manuscrit et se mirent à relire à voix basse les passages qui les avaient frappés.

— Et vous, Faugerot, qu'est-ce que vous allez nous lire?

— J'ai un morceau sur les *Isthmiques* de Pindare et une dissertation latine, *de Sale comico apud Aristophanem*, répondit un de mes voisins, grand garçon à l'air éveillé et vif.

— Lisez-nous votre dissertation latine, dit M. E...

Et il prit l'attitude d'un homme qui, pendant une heure, va entendre discuter lourdement une de ces légères questions auxquelles il faut les vives allures du français.

J'écoutais assez mal la dissertation. La réunion de tous ces visages était nouvelle pour moi. Je connaissais les uns pour les avoir rencontrés aux cours; les autres m'étaient complétement étrangers. Il y avait là de ces pauvres professeurs de province qui viennent, à trente ans, subir à Paris les terribles épreuves de l'agrégation; d'autres étaient des répétiteurs : ils achetaient, en apprenant la grammaire à des écoliers, le droit de vivre à Paris près des bibliothèques du haut enseignement universitaire et à portée des concours académiques. Mon regard, parcourant tous ces visages, remarquait sur ceux-là la trace des rudes nécessités de la vie et des prévisions douloureuses; sur ceux-ci, l'insouciance de la jeunesse; sur tous une expression commune de l'élévation morale que donnent les lettres à ceux qui les cultivent; mais je revenais toujours à mon jeune inconnu.

M. E... me posa brusquement une question grammaticale soulevée par la dissertation qu'on était en train de lire; je répondis fort mal; je fus convaincu d'ignorance ou de distraction. Lequel des deux était préférable? Je n'en sais rien; mais je me rappelle que je fus humilié et que je prêtai jusqu'à la fin de la conférence une religieuse attention à tout le latin dont on nous donna lecture.

M. E... demeurait à l'extrémité du Luxembourg. Il fallait, pour rentrer dans le quartier latin que j'habitais, traverser tout le jardin. Je descendis avec mes nouveaux camarades de conférence, plusieurs prirent par le Luxembourg: c'était mon chemin de les suivre. Vernet se joignit à nous. Au bout de cinq minutes nos causions tous à la fois de M. E..., d'Aristophane, de la comédie grecque, de l'*Alceste* d'Euripide, de la prochaine leçon de M. Saint-Marc Girardin, des théories littéraires et morales de M. Nisard, des articles de M. Rigault, qui avait été le professeur et qui était resté l'ami de plusieurs d'entre nous.

Un mois après mon admission à la conférence de M. E... la glace que notre timidité réciproque avait élevée entre Vernet et moi était rompue. Nous suivions les mêmes cours; le premier arrivé gardait la place de l'autre; nous échangions nos notes: les siennes étaient plus claires, les miennes plus complètes. Il me prêtait ses livres; j'avais mis les miens à sa disposition. Il me demandait quelquefois des indications pour trouver les matériaux d'une de ses spirituelles dissertations, et il était toujours très-reconnaissant de mes renseignements. Nous ne savions l'un de l'autre rien de ce qui nous intéressait intimement. J'avais cependant démêlé que Vernet était sans famille à Paris; il vivait auprès de Saint-Germain-des-Prés, au haut d'une maison de la rue de l'Abbaye. Il se préparait à la licence ès lettres; il comptait ensuite se faire recevoir agrégé et nommer professeur. Il paraissait très-timide; ses manières étaient douces; il avait un goût très-vif pour les choses de l'esprit; il en parlait avec feu. Ce qui me donna le désir de me lier avec lui d'amitié fut la connaissance que j'eus qu'il était catholique et très-fervent. Je le rencontrai un matin à la messe de sept heures à Saint-Germain-des-Prés, et je sus qu'il était un des membres les plus actifs de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Médard. Je me sentais pris pour lui d'une sympathie toute particulière, et je résolus de faire tout, afin que Claude Vernet fût pour moi mieux qu'un camarade.

III

Vers Pâques, il y eut à la Sorbonne une session d'examen pour la licence. Tous les futurs candidats s'y rendaient ces jours-là, et assistaient aux épreuves orales. Les épreuves écrites durent trois jours; le quatrième a lieu l'épreuve orale; la seule, naturellement, à laquelle

le public soit admis. Plusieurs de nos camarades de conférence devaient «*passer*,» comme on dit dans la langue des écoles. Nous étions depuis le matin dans la petite salle étroite où sont subis tous les examens universitaires depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat.

A midi, les épreuves commencèrent. Cinq juges, choisis parmi les professeurs de la Sorbonne, devaient examiner les candidats. Celui qui, le premier, s'assit sur la chaise de cuir vert en face de l'aréopage universitaire était précisément ce Faugerot que nous avions pour camarade à la conférence de M. E...

On lui fit expliquer d'abord, commenter ensuite un passage des *Euménides* d'Eschyle ; ses explications furent très-nettes ; son commentaire hardi, ingénieux ; de toute part courait, parmi nous, un frémissement d'orgueil, — c'était un des nôtres ; — d'envie, — il allait certainement être reçu ; — d'admiration, — il se tirait à merveille des plus ardues difficultés.

Après Eschyle, le candidat, le récipiendaire, dut commenter une page de César, *de Bello civili*. La traduction fut claire, élégante, tout allait bien : le morceau était un des plus connus : c'était le passage où César raconte la marche de ses armées vers Rome.

— Monsieur, demanda l'un des examinateurs d'un ton extrêmement poli, pouvez-vous nous dire où est situé le Rubicon ?

Faugerot regarda le professeur qui lui adressait cette question.

— Monsieur, lui répondit-il avec une voix qui trahissait un peu d'émotion, le Rubicon se jette dans l'Adriatique près de la ville de Rimini, l'ancienne Ariminum.

— Vous êtes sûr ?

— Mais oui, monsieur !

— Est-ce au nord ou au sud de cette ville ?

Le candidat hésita un moment, parut recueillir ses souvenirs.

— Au nord, dit-il d'une voix peu assurée.

— Non, monsieur, répondit assez sèchement l'interrogateur, c'est au sud ! et il se mit à démontrer la vérité de cette assertion géographique par une citation de Strabon.

Faugerot, qui croyait avoir de bonnes raisons pour faire couler le Rubicon au nord de la ville, soutint son opinion avec esprit, une grande politesse et une érudition très-ferme. Le débat s'engageait entre l'interrogé et l'interrogateur, à la grande satisfaction de l'auditoire, qui, bien entendu, ne prenait pas parti pour le professeur. Il résultait du conflit que tout le monde avait raison, et qu'il y avait deux Rubicons, l'un coulant au sud et l'autre au nord. Enfin le doyen d'âge, qui présidait le concours, se pencha vers l'examinateur, et lui dit à demi-voix, avec un ton de bonhomie charmante : « Laissez le candidat sur ce point : j'en ai tant lu des dissertations allemandes

sur le vrai Rubicon, *de vero Rubicone*, que je ne sais plus où il est! » Cette saillie, qui fut entendue de l'auditoire, fut très-bien accueillie. « C'est égal, dit l'examinateur un peu froissé, vous auriez dû lire Strabon, c'est un des auteurs du programme, et vous ne l'avez pas lu. »

Faugerot fut reçu le second. Je sortis avec mon camarade aux cheveux blonds.

— Il paraît, me dit-il quand nous fûmes sur la place de la Sorbonne, il paraît qu'il faut lire Strabon.

— Oui, répondis-je d'un air résigné, ou du moins l'avoir lu!

— C'est que c'est très-ennuyeux!

— Vous avez essayé?

— Un peu; et vous?

— Moi! pas du tout.

— Je m'y remettrai ce soir.

— Voulez-vous que nous le lisions ensemble!

— Volontiers.

Le soir même, j'allai lire chez Vernet le onzième livre de Strabon, où il est question du Rubicon. Vernet habitait rue de l'Abbaye, numéro 13, cette vieille maison silencieuse dans la cour de laquelle il y a un arbre. Au cinquième étage, près des toits, à l'ombre de la tour Saint-Germain-des-Prés, dans une petite chambre, simple comme la vie du jeune étudiant, et pure comme ses mœurs, il passait, à revoir ses notes, le temps qu'il n'était pas aux cours. Il préparait là, à une petite table de noyer, près d'une fenêtre au levant, ces ingénieuses dissertations qui nous émerveillaient dans les conférences de M. E... Un lit de fer, deux ou trois chaises, une bibliothèque de sapin chargée de livres, une table, c'était, je crois, tout le mobilier. Un bronze admirable, la Cérès de Berlin, était sur la cheminée. La belle gravure de l'hémicycle de Delaroche, quelques photographies superbes, ornaient la muraille. Au-dessus du lit, sur une planchette, la charmante Vierge dite de saint Louis, semblait bénir ce petit logement, dont ces objets d'art, très-estimés, relevaient la simplicité.

— Je demeure bien haut, fit Vernet en m'ouvrant d'un air rieur.

— Un peu, répondis-je tout essoufflé; j'étais monté en courant.

— J'aime l'air et la vue; ici j'ai les deux. Il me montrait la tour de l'église.

— Vous devez entendre les cloches de bien près et de bien bonne heure?

— Oui; l'Angelus me réveille le matin, et les cloches m'accompagnent quand je déclame les chœurs des *Euménides*.

Il me présenta une chaise; quoique nous ne fussions plus en hiver un feu vif et clair brillait dans la cheminée.

— Je n'ai pas de fauteuil à vous offrir, ajouta-t-il en riant.

— Les chaises valent mieux...

— Oui, pour lire Strabon; mais on dort tout de même!

— Si l'on est seul!

— Mais nous sommes deux.

Nous lûmes pendant deux heures le géographe grec : je cherchais de temps en temps les mots dans le dictionnaire; Vernet me montrait sur une grande carte de l'Italie ancienne la situation des pays décrits par Strabon.

Ainsi commença, il y a huit ans, mon amitié pour Vernet.

IV

Nous lûmes ainsi, ensemble, près du même feu, à la clarté de la même lampe, Virgile, Homère, Pindare, Théocrite, Térence, tous ces anciens à la connaissance desquels était attaché le titre de licencié, dans le commerce desquels nous oubliions toutes les préoccupations vulgaires de la vie. Les heures passaient pour nous rapides et heureuses, dans la familiarité assidue de ces beaux génies. Mon ami comprenait admirablement l'antiquité, et, quelque religieux qu'il fût, il lui arrivait parfois de pleurer en pensant à la Grèce antique. Il en parlait avec un charme ineffable. Je traduisais, il expliquait, il commentait; il me faisait goûter ses émotions. Une seule chose le blessait dans la lecture des poëtes anciens, c'était l'impureté des mœurs qu'ils racontent.

Un jour, nous lisions Théocrite : c'était un des seuls poëtes grecs dont Vernet n'eût encore jamais rien lu; il tenait le livre, et traduisait une des plus charmantes idylles. Je suivais sur un texte moins correct que le sien, et, comme je marquais les variantes, j'étais un peu en retard sur mon compagnon de travail. Il était d'un côté de la cheminée, moi de l'autre. Je le vois encore à travers des souvenirs que huit années n'ont pas effacés. D'une de ses mains il tenait devant ses yeux le volume grec; il avait l'autre bras accoudé sur l'angle de la cheminée, et ses longs doigts, perdus dans ses cheveux blonds, les agitaient autour de son front, illuminé par les vers du poëte sicilien. Il lisait tout haut; jamais il ne m'avait paru si heureux : il respirait ce parfum enchanteur de la poésie grecque, fraîche comme les vallons de Tempé, lumineuse comme le ciel de l'Attique. Les vers s'échappaient de ses lèvres comme une musique d'un bel instrument so-

nore. Il prononçait le grec comme les grecs modernes le prononcent, avec cet accent mélodieux qui fait de leur langue une mélopée. J'écoutais ravi, ébloui, fasciné.

Tout à coup je vis comme un nuage passer sur le front de mon ami; il lut encore quelques vers, puis il s'arrêta. Il avait rencontré un de ces passages impurs si communs chez les poëtes grecs.

« Passons, dit-il, cela est mauvais. »

Il sacrifiait son amour ardent d'une poésie qui l'enivrait au respect exquis qu'il avait pour la pureté de notre âme. Ce sacrifice avait dû lui coûter. Son cœur était plein de ces délicatesses virginales. Les mauvaises choses l'éloignaient d'elles par une sorte de dégoût qu'elles lui inspiraient. Il soignait son âme comme sa personne, comme ses vêtements, comme la chambre où il vivait, par un sentiment mystérieux qui lui faisait, en tout, aimer la pureté, la netteté. Il était chaste, non par nature, mais par goût. Il était défendu de la tentation par un amour du beau, de l'honnête, espèce d'esthétique morale qui se confondait chez lui avec le sentiment du devoir. Il avait horreur du mal, parce qu'il est laid; il aimait et faisait le bien, parce que le bien est souverainement beau. Il ne faudrait cependant pas croire que la foi lui manquât: il en avait une très-vive, très-profonde, très-convaincue. Il m'en donna, un jour, une preuve dont je n'avais pas besoin.

M. E... le professeur chez lequel nous allions en conférence, nous avait parlé d'un traité de Plutarque sur Isis et Osiris. C'est une vieille légende égyptienne, fort originale, curieuse comme un hiéroglyphe. Un soir, nous prîmes le volume, et nous voilà travaillant de notre mieux à comprendre le récit moitié fabuleux, moitié historique du conteur grec. Le texte était plein de fautes, chargé de gloses : beaucoup de mots étaient nouveaux pour moi, il fallait les chercher dans le dictionnaire; la traduction allait lentement. Les heures passaient et nous n'avancions pas. Isis était une divinité malfaisante qui poursuivait Osiris, Dieu du jour et de la lumière. Osiris, persécuté, était exposé sur le Nil dans une feuille de lotus; il était déposé par les eaux dans les branches d'un buisson; le buisson prenait feu, et Osiris se sauvait; il quittait l'Égypte, Isis le poursuivait, mais le fugitif coupait la mer en deux et s'échappait. Tous ces épisodes étaient entourés de descriptions interminables, de réflexions philosophiques fort inopportunes, de redites et de longueurs. Je dois avouer que, sans Vernet, j'eusse plus d'une fois jeté le livre, fermé le dictionnaire. Il était plus de minuit; malgré tous nos efforts, le feu s'éteignait. On entendait souffler le vent dans les combles de Saint-Germain-des-Prés.

— C'est assez!

— Encore un peu!

— Je n'y tiens plus, il est minuit.

— Un quart d'heure encore!

— Je vais me coucher.

— Reste, je t'en prie!

Deux fois ce dialogue recommença. L'insistante opiniâtreté de mon ami triomphait de mes résolutions d'abandon. Enfin, à une heure du matin, épuisé par une lecture de six heures, je me levais pour m'en aller : tout à coup Vernet retourna la tête, me regarda, et, poussant un cri :

— J'y suis, dit-il.

Je crus qu'il devenait fou.

— Qu'y a-t-il?

— C'est Moïse!

— Comment?

— Oui, Moïse, Pharaon, le Nil, le buisson ardent, la mer Rouge!

Il s'était levé : il gesticulait, il me montrait le traité que nous venions de lire... Je me demandais ce qu'il convenait de faire avec un homme qui paraissait avoir perdu la raison.

— Assieds-toi, ajouta-t-il, et écoute.

J'écoutai.

Alors lui, avec une lucidité merveilleuse, me montra, dans la légende osiriaque, les témoignages les plus conformes au récit mosaïque de la Bible. Le personnage dont la légende égyptienne recueillie par Plutarque avait fait Osiris était le Moïse hébreu : il n'y avait pas à s'y tromper. Les faits racontés par la légende hellénique confirmaient le récit de l'Ancien Testament. Vernet, l'œil étincelant, les cheveux en désordre, le front agrandi par l'explosion de la pensée, rapprochait les textes, accumulait les comparaisons, expliquait les différences. Ses idées étaient parfaitement claires; il les exposait avec chaleur, éloquence. « Regarde, me disait-il, la Bible se trouve, dans cette partie importante de son récit, confirmée par la légende : le vieux récit, transmis de génération en génération par les Égyptiens, raconté par eux à Plutarque, et par Plutarque à la postérité, se trouve venir aujourd'hui, après trois mille ans, témoigner de l'authenticité des Livres saints. Oh! la foi, la foi! la science l'éclaire, mais, sans elle, la science n'est rien! »

L'enthousiasme m'avait gagné; la découverte que venait de faire ce jeune et ardent esprit me semblait importante; il me paraissait qu'elle devait avoir, dans le monde des savants, un certain éclat, elle pouvait faire du bien à beaucoup d'âmes, éclairer quelques-unes de ces intelligences obscurcies par l'érudition. Nous relûmes les passages les plus caractéristiques; l'heure, la fatigue étaient oubliées. Nous

cherchions à expliquer les mots douteux. Les feuillets du dictionnaire s'agitaient sous nos doigts. L'ardeur qui m'avait gagné n'avait pas quitté mon ami. Une cloche résonna : nous nous regardâmes.

— Il est déjà six heures? demandai-je tout surpris.

— Oui, c'est la première messe. Allons-y remercier l'Esprit-Saint, reprit Vernet.

— Volontiers; et nous descendîmes.

— J'ai trouvé le sujet de ma thèse de doctorat, me dit Vernet en descendant.

— Comment?

— Je prends pour sujet de thèse : De l'authenticité des récits bibliques, prouvée par Plutarque.

— C'est très-bien : mais...

— Mais quoi? fit avec impatience mon ardent ami.

— Mais avant d'être docteur et de faire ta thèse, il faut être licencié.

— Tu as raison.

Et nous entrâmes à Saint-Germain-des-Prés.

V

Mon ami Claude Vernet avait à Paris une cousine qui était la femme d'un général. Lucile de B..... avait vingt ans, son mari quarante-deux, dont dix au moins passés en Afrique. Ils habitaient dans la Chaussée d'Antin ; Claude allait les voir quelquefois, mais il ne paraissait pas s'y amuser beaucoup. Il ne me parlait jamais qu'avec ennui de ses visites à madame de B... ; il les appelait ses corvées. L'extrême candeur de mon ami, son amour excessif de l'étude, m'expliquaient facilement sa répugnance à se trouver dans un monde étranger à ses habitudes de cœur et d'esprit. La grande timidité de Claude devait d'ailleurs le rendre gauche.

Le matin qui suivit notre nuit passée à lire Plutarque, quand, après la messe de six heures, Claude Vernet rentra chez lui, il trouva une lettre à son adresse.

C'était une lettre cachetée de cire bleue; le cachet portait des armes, la lettre exhalait un parfum d'élégance, et l'écriture fine de l'adresse ne pouvait appartenir qu'à une femme.

— C'est de ma cousine, fit Claude ; encore une invitation à dîner, ou un billet de concert!

Il mit la lettre dans sa poche et monta dans sa chambre. Il trouva la lampe que nous avions oublié d'éteindre, le feu qui s'était rallumé tout seul, et le Plutarque ouvert sur la table. Il éteignit la lampe, et il se mit à relire le fameux traité d'Isis et d'Osiris. Il ne pensa plus à la lettre de sa cousine. Quand il eut lu et relu le texte du conteur grec, il prit une Bible fort belle, l'une des richesses de sa bibliothèque. C'était un in-4° relié en parchemin, avec des fermoirs en cuivre doré; la belle édition de Lambert Tubos, imprimée à Francfort chez François Halma en 1709.

Vers une heure, Claude eut faim; il prit la lettre de sa cousine, et, sans penser qu'il ne l'avait pas lue, il la mit dans le Plutarque pour servir de marque; puis il alla déjeuner : je le rencontrai dans l'après-midi au cours de M. Patin; il vint ensuite chez moi, prit un livre sur l'Égypte, dont il avait besoin; en me quittant, il me serra la main plus affectueusement que de coutume :

— Je suis bien heureux de ce que nous avons trouvé cette nuit.

— *Nous avons* est de trop : l'idée est excellente, mais elle t'appartient en propre.

Claude rentra chez lui, il alla tout d'abord à son Plutarque pour vérifier le sens d'une phrase : il trouva la lettre, et, se rappelant qu'il ne l'avait point lue, il en brisa le cachet; il lut ce qui suit :

« Mon cher cousin,

« Nous avons ce soir quelques personnes à dîner : je vous dirais que nous sommes seuls, s'il fallait cela pour que vous veniez. Soyez exact à six heures : j'ai à vous parler avant dîner d'une petite affaire où toute votre science ne sera pas de trop.

« A tantôt

« LUCILE DE B... »

« Ma cousine ne met pas les imparfaits, se dit tout haut Claude en relisant cette lettre. — « S'il fallait cela pour que vous *veniez;* » pour que *vous vinssiez* est nécessaire. » Mais Claude qui connaissait madame de Sévigné et Saint-Simon, excusa, par ces excellents exemples, l'étourderie grammaticale de Lucile de B... Libre de ces réflexions philologiques, il prit courageusement le parti de mettre une cravate blanche et un habit noir et se rendit rue de la Chaussée-d'Antin. S'il eût décaché la lettre le matin, il aurait eu le temps de répondre pour s'excuser. Mais il n'osa pas écrire à cinq heures qu'il n'était point libre à six. D'ailleurs, la dernière phrase de la lettre flattait tout bas sa vanité et piquait sa curiosité. Un de ces deux travers suf-

fit pour mener un savant, fût-il même plus mûr que Claude, à un grand dîner.

Vernet, qui arriva à six heures chez madame de B..., trouva le salon vide.

Il s'approcha d'une table couverte de brochures : il y avait là le dernier drame de M. Alexandre Dumas, les proverbes de M. Octave Feuillet, la *Gazette rose* de madame de Renneville, et un volume de Beaumarchais entre deux livrets d'opéra. Claude chercha des yeux s'il ne trouvait pas quelque brochure où il fut question d'Osiris. Il n'en trouva pas, et il se mit à lire le *Barbier de Séville.*

Au bout de quelques instants madame de B... entra ; la jeune femme était fort élégante : son mari, beaucoup plus âgé qu'elle, était riche, et les généraux aiment que leurs femmes portent beaucoup de toilette. Ils trouvent qu'une femme simplement mise est « en petite tenue. » Madame de B... ne condamnait nullement ce goût chez son mari et, par vertu sans doute, s'efforçait de le satisfaire.

Ce soir-là elle portait une robe de taffetas vert clair, glacé de blanc, au bas de laquelle frisonnaient plusieurs étages de volants ; un fichu de dentelle à la Marie-Antoinette laissait voir de jolies épaules. Les cheveux, aux bandeaux bouffants et ondulés, étaient retenus par un peigne et de longues épingles de corail : tout autre qu'un jeune savant eût remarqué que madame de B... avait un pied d'une petitesse toute patricienne. Lucile de B... était, il y a huit ans, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une femme charmante, ni grande ni petite : de la taille des femmes qui ont de la grâce ; elle avait la peau très-blanche, surtout aux lumières. Ses cheveux n'étaient ni roux, ni châtains, ni bruns, ni noirs, ni blonds : de la sorte, ceux qui n'aimaient pas les brunes trouvaient que Lucile était blonde, et ceux qui n'aimaient pas les blondes affirmaient qu'elle était brune. Elle n'avait pas de grands yeux, cela était vrai ; mais son regard était vif, animé, et plus souvent rieur que triste ; elle avait le nez, la bouche, le front admirablement dessinés, ce qui n'est point un petit mérite chez une Parisienne.

— Vous êtes bien aimable d'avoir quitté tous vos livres pour nous, dit Lucile, en tendant au jeune étudiant une petite main blanche fort délicatement faite, — c'est que j'ai bien besoin de vous !

— Vraiment ! fit Claude avec un étonnement très-réel, mais qui n'avait rien de désagréable.

— Asseyez-vous, et écoutez-moi bien.

La jeune femme s'assit, au coin de la cheminée, sur une causeuse, et fit signe à Claude d'avancer près d'elle un de ces siéges difformes que les tapissiers contemporains appellent des poufs.

— J'écoute.

Il faut avouer, à la honte de Plutarque, que Claude ne pensait pas, dans ce moment, à Isis, ni à Osiris.

L'affaire qui préoccupait madame de B... était bien grave : elle voulait faire jouer chez elle la comédie; elle avait choisi une charmante petite pièce de Marivaux, *le Legs*, elle devait remplir le rôle de la marquise, un jeune diplomate devait mettre une perruque et faire le marquis. La première répétition avait lieu le lendemain. Le général s'occupait des décors, et c'est tout au plus si les invitations n'étaient pas adressées. Quand Lucile eut expliqué tout cela, elle ajouta : — Seulement il y a une chose qui nous embarrasse.

— Laquelle? ma cousine.

— Nous avons un rôle de trop, nous ne trouvons personne pour le remplir.

L'idée vint à Claude que sa cousine allait le lui offrir. Il cherchait déjà une raison valable pour refuser.

— Mais M. de B... ne joue pas, il faut lui donner le rôle vacant.

Lucile se mit à rire de la meilleure gaieté du monde.

— C'est un rôle de femme : celui de la soubrette!

Claude fut enchanté.

— Sans cela, reprit Lucile, de son air le plus aimable, je vous aurais offert ce rôle, mon cher cousin, et vous l'eussiez parfaitement rempli.

Était-ce bien vrai, ce que disait-là madame de B..... à son cousin? je n'en voudrais pas répondre; mais elle avait besoin de lui, et, en ce cas, il est bien permis de faire à un homme un compliment sur la sincérité duquel il peut y avoir des doutes.

— Alors, reprit lentement Claude, je ne vois pas bien en quoi je puis vous servir.

— Comment donc! reprit vivement la jeune femme, il faut supprimer le rôle, le général dit que c'est très-aisé; il faut ôter çà et là quelques phrases, changer une scène, en allonger une autre, abréger le dénoûment. Nous comptons sur vous. J'ai tout de suite pensé que votre science allait me servir.

— Mais....

— Comment, vous me refusez?

— Non certes! mais c'est très-difficile tout cela!

— Vous hésitez?

— Un peu, je vous avoue. Toucher à la prose de Marivaux!

— Le général dit que c'est la chose du monde la plus facile.

— Mais alors pourquoi n'essaye-t-il pas? reprit Claude de la meilleure foi du monde.

Lucile se remit à rire. J'ai oublié de dire qu'elle avait des dents

charmantes, fort petites, rondes comme des perles, et de la plus belle eau.

— Vous n'y pensez pas, mon cousin.

Il est, je crois, tout à fait inutile de dire qu'au bout de vingt minutes Claude avait promis qu'il arrangerait la comédie, ferait les suppressions et les additions demandées. Quand il y fut engagé, Lucile fut prise d'un regret très-vif, et elle vit une foule de raisons excellentes qui auraient dû l'empêcher de demander à son cousin un service si ennuyeux.

— Vous êtes si occupé!

— Moi ! je n'ai rien à faire.

— Oh!

— Rien de mieux, ai-je voulu dire!

— Qu'est-ce que vous faites dans ce moment-ci? à quoi travaillez-vous? Je suis sûre que cela doit être très-intéressant le grec ! Et Lucile regarda dans la glace si ses cheveux étaient bien arrangés : Qu'est-ce que vous lisez ?

— Je lis Plutarque.

— La Vie des grands hommes?

— Oh! non. Et Claude rentra dans le cours habituel de ses idées et de ses préoccupations. Il oublia Lucile, la comédie de Marivaux, le rôle de la soubrette et du ton le plus sérieux il ajouta : « Je lis le traité d'Isis et d'Osiris. »

Lucile se détourna avec un fou rire inextinguible, elle craignit de blesser Claude : « Le feu ne va pas, » dit-elle en tâchant de retrouver son sérieux.

A ce moment le général entra avec un des invités.

VI

Le lendemain était un vendredi ; je comptais voir Vernet au cours de M. E... Il n'y vint pas. Pendant la première partie de la leçon, je lui gardai une place, et je regardai à chaque instant du côté de la porte et du petit escalier, croyant toujours à l'arrivée du retardataire. Mes notes ne furent jamais aussi mal prises que ce jour-là. Claude ne vint pas.

« Il faut qu'il soit malade, » me dis-je en sortant du cours ; et je courus rue de l'Abbaye.

Je trouvai Claude devant sa table, il avait passé la nuit. Le traité d'Isis et d'Osiris, la Bible de Lambert Tubos, le dictionnaire d'Alexandre, le grand ouvrage de Champollion sur l'hiéroglyphie égyptienne, étaient ouverts, mais chargés de papiers. Je regardai Claude, cherchant dans ses yeux la satisfaction de la découverte; alors seulement je remarquai qu'il était en habit noir et en cravate blanche.

— Est-ce pour faire honneur à Plutarque, que tu es vêtu comme un notaire? demandai-je à mon ami.

Il me raconta sa journée de la veille, son dîner rue de la Chaussée-d'Antin, ce qu'il avait promis à sa cousine.

— J'y travaille depuis minuit, me dit-il; et il me montra ses papiers. Les pièces de Sedaine, le *Barbier de Séville*, chargeaient les feuillets entr'ouverts de Plutarque, des fragments de dialogue séchaient leur encre près des marges immaculées de la Bible de Lambert Tubos. Claude me fit asseoir. Il avait repris sa place auprès de la cheminée comme la nuit précédente; il me lut ce qu'il avait fait. Il avait changé complétement la comédie de Marivaux, il avait supprimé le rôle de la soubrette; et ces changements, sans altérer le caractère général de la pièce, la relevaient merveilleusement. Les mots heureux voltigeaient autour des idées. Le dialogue se balançait légèrement; l'esprit le plus fin et le plus vrai était semé à pleine main; les tirades étaient soutenues, l'intérêt des situations était aiguisé; Claude jouissait du plaisir de m'éblouir. Rien ne prépare l'esprit à l'art d'écrire les choses frivoles comme les études sérieuses; au commerce des anciens, Claude avait gagné une légèreté d'esprit singulière; une délicatesse toute antique répandait sur son style un charme plein de saveur; les traits qui relevaient le dialogue sorti de sa plume, n'étaient pas seulement la rencontre de deux mots, c'était toujours quelque opposition piquante entre deux idées vraies. J'étais enchanté.

— Comment trouves-tu cela?

— Excellent!

— N'est-ce pas! fit-il avec une expression de joie qui illumina sa figure d'une clarté radieuse.

— Seulement, repris-je, et Claude devint tout à coup sérieux comme s'il craignait un blâme de ma part, tu n'es pas venu au cours de M. E... ce matin?

— C'est vrai. Et il parut attristé par une sorte de remords.

— J'ai pris les notes.

— Bien, merci : laisse-les-moi, je les copierai et te les rendrai.

— Tu ne sors pas?

— Non! il faut que je recopie tous ces feuillets et que je porte le out rue de la Chaussée-d'Antin. Et il se remit à l'ouvrage.

Je le laissai.

En descendant l'escalier et en rentrant chez moi, je me sentais triste sans bien pénétrer la cause de mon ennui : il me semblait que je venais de perdre un ami, qu'il allait ne plus m'appartenir, que je serais désormais seul au cours. Je me rappelais ce que Claude m'avait lu, et ce souvenir avait pour moi je ne sais quoi de pénible. Puis je pensais à notre travail de la nuit précédente, à ces longues heures passées entre Plutarque et la Bible ; je me souvenais des plus petites circonstances de la visite que je venais de faire à Claude. Il n'avait pas jeté les yeux sur les notes du cours de M. E... Il ne m'avait pas demandé le sujet de la leçon ; je ne sais quels pressentiments maussades me couraient par l'esprit. Je les écartais par une suite de réflexions toutes plus raisonnables les unes que les autres, j'en arrivais à me convaincre qu'une grande partie de ma mauvaise humeur venait d'un mauvais sentiment. J'étais envieux de Claude : j'aurais voulu, moi aussi, avoir une cousine qui me demandât de lui arranger une comédie.

Je rentrai chez moi, et je me mis à lire l'*Anabase* de Xénophon ; mais, au lieu de suivre les dix mille soldats de Cléarque dans leur retraite, ma pensée s'en allait de Beaumarchais à Sedaine, de Sedaine à Marivaux. J'imaginais des situations comiques ; j'arrangeais des scènes sentimentales, je trouvais des mots heureux. J'avais le cerveau plein de fumées mélodramatiques ; je pris pour les abattre un moyen infaillible ; j'allai écouter une leçon de M. Hase sur le rôle du pronom dans les langues germaniques ; j'en revins calme comme une grammaire.

Le lendemain je ne vis point Claude ; le jour suivant, il vint en retard à un des cours que nous suivions ensemble, et il partit avant la fin. Il ne me donna point signe de vie; cette conduite ne me blessa point, elle m'affligea.

« Que fait-il? me demandais-je en parcourant seul les longues allées du Luxembourg, dont les grands arbres avaient si souvent abrité nos causeries sous leur ombre séculaire. S'il travaillait à son Osiris, je l'aurais vu hier au cours de M. E..., ce matin à la bibliothèque : il n'y est point venu ; il m'aurait emprunté tel livre dont il a besoin, et puis il m'aurait consulté : il n'écrit rien sans m'en parler. Est-il possible qu'il soit encore occupé de cette maudite comédie? Elle était finie l'autre jour ; il la recopiait et devait la porter le soir même rue de la Chaussée-d'Antin. Il sera retourné chez madame de B... Qui sait? on l'aura peut-être invité aux répétitions ; mais comment lui, si occupé en ce moment, a-t-il pu accepter ces pertes de temps, ces embarras frivoles ? Dans un mois, nous sommes à Pâques, à l'époque des examens. Le concours doit être très-difficile cette année, les

élèves de l'école normale s'y présentent. J'étais ainsi, pensant à mon ami, et tour à tour le blâmant et l'excusant de son abandon, lorsque je l'aperçus qui venait à moi.

Il était radieux : il me prit affectueusement les mains, me questionna sur ce que j'avais dû penser de lui, sur les cours qu'il avait manqués, sur nos camarades communs. Il avait mis son bras sous le mien, et nous marchions d'un pas rapide, causant de tout assez haut pour que les promeneurs nous entendissent, trop confusément pour qu'ils nous comprissent. Je refis à Claude toutes les leçons que j'avais entendues sans lui : je lui parlai des lectures que j'avais achevées dans les deux jours passés sans le voir. Il écoutait, mais il ne paraissait pas prendre intérêt à ce que je lui disais; ce changement me surprit. D'ordinaire, quand Claude manquait la leçon d'un professeur, ce qui lui arrivait très-rarement et seulement pour des motifs graves, il me questionnait ensuite toute une journée sur ce qui s'était dit; mes notes ne lui suffisaient jamais, il lui fallait les détails les plus minutieux. Il était comme ces enfants auxquels on raconte qu'on a vu la lanterne magique pendant qu'ils n'étaient point là. Ce jour-là, Vernet ne demandait rien, il me laissait dire : il était évident qu'il ne me prêtait son attention que pour avoir, quelques instants après, droit à la mienne. Je me hâtai d'achever ce que j'avais à lui dire :

— Et toi, qu'as-tu fait ? lui demandai-je.

— Bien des choses, me répondit-il avec l'explosion d'une joie qui ne demandait qu'à se répandre autour d'elle. Il me raconta comment on avait, rue de la Chaussée-d'Antin, trouvé très-jolie sa comédie : il l'avait lue, d'abord à sa cousine, puis devant tous les acteurs de la petite troupe. On lui avait trouvé autant d'esprit qu'à Marivaux : on avait compris toutes ses intentions de style. Aucun de ses mots n'étaient tombés. Sa cousine était une femme d'un goût littéraire très-fin.

— Elle ne met pas les imparfaits, lui dis-je en l'interrompant pour lui rappeler la lettre qu'il avait reçue de madame de B... et qu'il m'avait montrée.

— C'est vrai ! reprit-il vivement, mais les femmes ne les mettent jamais, c'est pédant !

Et il recommença l'éloge de Lucile. « Elle ne connaissait pas les anciens, mais elle avait lu madame de Sévigné et les auteurs contemporains. Le général avait l'esprit militaire, mais il avait de l'esprit. » Bref, Claude était enivré par l'air qu'il avait respiré rue de la Chaussée-d'Antin. Il m'associait naïvement à toutes ses joies et prétendait me les faire partager.

— A propos, fit-il tout à coup, je compte sur toi ce soir.

— Pourquoi faire ? lui demandai-je.

— J'ai des billets pour la première représentation du *Fils naturel*, la pièce d'Alexandre Dumas. Ma cousine en avait, elle m'en a donné deux. Elle ne peut pas y aller ce soir, elle est forcée d'aller aux Italiens. Tu viendras, n'est-ce pas ?

La question n'était pas faite par mon ami sans une certaine gêne. Nous allions quelquefois, Claude et moi, au spectacle. Corneille, Racine, Molière, si mal joués qu'ils soient aujourd'hui au Théâtre-Français, nous enchantaient toujours. Dans un seul hiver, nous avions vu cinq fois le *Cid ;* une fois, récemment, nous avions été à la Porte-Saint-Martin écouter l'*Orestie* d'Eschyle, traduite pour une scène française par M. Alexandre Dumas ; mais nous ne faisions que prêter au théâtre une faible partie de l'ardeur que nous mettions à nos autres goûts littéraires. J'avais, en particulier, exprimé souvent devant Claude mon mépris pour la littérature des petits théâtres. Dans notre monde universitaire et travailleur, les comédies de M. Alexandre Dumas fils étaient des scandales en cinq actes pleins d'immoralité et de fautes de français. Nous eussions volontiers protesté contre l'arrivée de M. Émile Augier à l'Académie française. Ce n'était donc pas sans un certain embarras que Claude me proposait de l'accompagner à la comédie nouvelle de M. Dumas fils.

Je fus quelques instants sans lui répondre : mon silence le gênait :

— Mon ami, est-ce que tu as quelque chose à faire ?

— Mais... oui. Et toi, est-ce que tu n'as pas ton Osiris ?

Je ne sais s'il y eut dans mon accent le sentiment d'un reproche involontaire, ou si Claude fut réellement rappelé à des souvenirs qui s'étaient éloignés de lui.

— Mon Osiris ! oui, c'est vrai ! répondit-il, je l'oubliais : une si belle idée !

Je voulus conjurer les influences mondaines qui s'étaient emparées de mon ami.

— J'ai trouvé, lui dis-je, un passage de Plotin fort curieux et qui confirme ton interprétation.

Le charme fit son effet.

— Vraiment ! s'écria Claude, est-ce que tu as-là Plotin ?

— Oui, lui dis-je en lui montrant un livre que j'avais sous le bras.

— Donne-le-moi : je te le rendrai dans cinq ou six jours.

— Non !

— Pourquoi ?

— Parce que je l'ai emprunté à M. E... et que je lui ai promis de le lui rapporter demain avant neuf heures.

— Mais alors !

— Alors je vais traduire ou copier le passage ce soir, et je te le donnerai.

— Mais moi !

— Toi, tu vas aller au *Fils naturel.*

Claude me regarda, parut écouter une tentation involontaire :

— Non, tu as raison, me dit-il, voilà trois jours que je perds mon temps. Tu viendras ce soir chez moi, et nous travaillerons.

Je pris la main de Claude, il serra fortement la mienne : nous nous étions compris.

VII

Trois heures après, nous étions encore une fois réunis dans la petite chambre de la rue de l'Abbaye. La lampe, compagne de nos veillées, brillait sous son abat-jour vert; le feu petillait dans le foyer, devant lequel une bouilloire chantait gaiement : nous ne passions pas de soirée à travailler sans faire du thé. Claude en avait d'excellent, qui lui venait de Chine directement.

Nous ouvrîmes Plotin, le plus obscur des philosophes néoplatoniciens qui ait subtilisé sur les idées platoniciennes dans l'école d'Alexandrie. Nous travaillâmes deux heures, sans perdre un moment, pour lire une page et en comprendre la moitié, mais cette moitié de page éclairait d'un jour tout nouveau la découverte que Claude avait faite. La conjecture, un peu téméraire, du premier jour se trouvait justifiée par un incontestable argument. Je laisse à penser si mon ami fut heureux et combien Osiris regagna promptement le terrain qu'il avait perdu. Après le grec, nous fîmes le thé. En dérangeant des papiers, pour faire à ma tasse une petite place sur la cheminée, je découvris un roman, œuvre malsaine, mais fort célèbre, d'un des maîtres de l'école réaliste.

— Tu as acheté cela ? demandai-je avec étonnement à Claude.

— Non, répondit-il en versant l'eau chaude sur le thé ; on me l'a prêté.

— Qui ?

— Rue de la Chaussée-d'Antin, mon cousin le général.

C'était la première fois que ce très-mauvais livre tombait sous mes yeux. J'en avais entendu dire beaucoup de mal et beaucoup de bien. Le livre tout entier est écrit pour établir la théorie célèbre de l'art pour l'art. Cette théorie, très-répandue vers 1830, de notre temps perdait

tout son crédit, mais le roman où elle était exposée gardait la valeur d'un manifeste. La révolution que ce roman annonçait avait manqué, mais elle pouvait recommencer. J'étais donc très-curieux de connaître au moins quelques pages de ce livre. Je n'en avais jamais rencontré l'occasion

— Veux-tu que nous en lisions un chapitre en prenant le thé? me demanda Claude.

— Volontiers, répondis-je, involontairement satisfait qu'il eût eu l'initiative de la proposition.

Je passai le livre à Claude, qui lisait beaucoup mieux que moi.

Il ouvrit au hasard le volume, et commença la lecture.

Le style de l'auteur est ce qu'on peut imaginer de plus pittoresque, chaque mot a sa valeur, chaque phrase est merveilleusement travaillée, chaque page est un tour de force littéraire dont ceux qui commencent à écrire sont nécessairement émerveillés; mais cette forme magique couvre les plus honteuses peintures, les descriptions les plus sensuelles, les fantaisies les plus voluptueuses. Ce livre était une de ces œuvres mauvaises, dont la lecture doit soulever de dégoût une imagination honnête ou la ternir. Claude lisait depuis une heure environ; le chapitre, admirablement écrit, après un début convenable, finissait honteusement.

Tout à coup Claude s'arrêta; il but la tasse de thé placée près de lui, et qu'il avait laissée refroidir; il regarda tout autour de la chambre; je crus qu'il sentait du vent froid à travers les vitres de la fenêtre.

— Veux-tu ma place? lui demandai-je.

— Non... répondit-il.

Ses yeux étaient fixés sur la Vierge de saint Louis, placée au-dessus de son lit. Il reprit le livre, qu'il avait posé sur la cheminée; je pensais qu'il allait continuer la lecture: il saisit le volume avec impatience, et, le déchirant en deux parties, il le jeta au feu.

— Tiens, me dit-il en riant, chauffons-nous! j'ai senti du froid.

J'étais profondément ému. Je ne dis rien à Claude; mais quand, après une demi-heure passée à causer des cours du lendemain, je quittais mon ami, je lui sautai au cou et je l'embrassai; il parut surpris, et il m'éclaira; son escalier était roide et, le soir, fort sombre.

Ce fut la dernière soirée que je passai avec Claude Vernet. Je m'en souviens comme si c'était hier, et cependant il y a de cela plusieurs années.

VIII

Le soir même je trouvai, en rentrant chez moi, une lettre qui m'appelait loin de Paris, au fond de la Lorraine. Je partis le lendemain matin : je devais être absent huit jours, je n'eus que le temps d'écrire à Claude un mot pour lui annoncer mon départ. Je lui demandais de prendre à tous les cours ses notes encore mieux qu'à l'ordinaire, de reporter à M. E... le Plotin qu'il m'avait prêté; je terminais ma lettre en recommandant mon ami à Isis, à Osiris et à toutes les divinités égyptiennes, depuis Thot qui a une face de chouette, jusqu'à Pascht qui a un corps de chat. Cela fait, je partis.

Mon absence dura quinze jours au lieu de huit. A mon retour, je trouvai chez mon concierge une lettre de M. E... datée du lendemain de mon départ ; il me priait de lui reporter le Plotin et me reprochait aimablement d'avoir dépassé le délai fixé par la convention d'emprunt. Je pensai que Claude avait tardé un jour à faire la commission dont je l'avais chargé, mais je ne doutai pas qu'après vingt-quatre heures il n'eût porté le livre à M. E... Je n'allai point rue de l'Abbaye, c'était le jour de la conférence, je devais infailliblement y rencontrer Claude; je ferais en même temps mes reproches à celui-ci et mes excuses à M. E...

J'arrivai le premier à la conférence. M. E... était seul. Du plus loin qu'il me vit, il leva les bras au ciel, et en souriant :

— Mon Plotin ! me dit-il.

— Comment ! vous ne l'avez pas !

— Non, je ne l'ai pas, et depuis quinze jours j'en ai besoin; c'est l'édition de Bâle, et on ne peut la trouver dans aucune bibliothèque.

J'étais confondu. Claude n'avait-il donc pas reçu ma lettre ; avait-il pu oublier pendant quinze jours ma commission ? Je sentais indistinctement qu'il était arrivé quelque chose d'extraordinaire.

— Est-ce que vous n'avez pas vu Vernet ? je lui avais remis le volume pour vous le rapporter ! repris-je avec une inquiétude indéfinissable !

— Non, me répondit M. E..., qui ne soupçonnait pas mon trouble. Nous n'avons vu Vernet ni jeudi dernier, ni le précédent. Je voulais vous parler de lui !

— C'est qu'il est malade!

— Non; j'ai passé deux fois rue de l'Abbaye pour avoir de ses nouvelles, il était sorti.

J'expliquai à M. E... que je n'avais pas de nouvelles de Claude, ayant été moi-même absent de Paris depuis quinze jours.

— Nous allons peut-être le voir, me dit-il.

On sonna.

Ce n'était pas Vernet, mais un autre de nos camarades.

Ils arrivèrent les uns après les autres, chargés de livres, contents d'être réunis pour un travail commun auquel M. E... savait donner un charme infini; tous de bonne humeur.

Chacun me demandait des nouvelles de Vernet: chacun l'aimait, mais il était plus particulièrement mon ami. Je répondais que j'avais quitté Paris, que j'étais de retour depuis le matin seulement, et que je ne savais rien de Claude.

— Moi, je l'ai vu, dit un de nos camarades qui avait parmi nous la mauvaise réputation d'avoir écrit dans je ne sais quel journal des articles de critique dramatique : il s'appelait Genais.

— Au cour de Saint-Marc Girardin? demandai-je, Claude n'avait jamais manqué une leçon de ce professeur, qu'il aimait beaucoup, je le savais, et cependant je craignais cette fois-là une réponse négative. Ma crainte fut justifiée.

— Non, répondit notre camarade, j'ai rencontré Vernet au Gymnase. Il était dans une loge d'avant-scène, et avec une femme charmante.

— Je compris une allusion dans le ton dont ces paroles furent dites, et une allusion offensante pour la parfaite pureté de mon ami.

— Oui, répondis-je, il a une cousine, la femme d'un général, qui aime beaucoup le spectacle et qui l'y conduit.

— C'est cela, reprit Genais qui parut accepter très-bien mon explication : il y avait avec eux un vieux monsieur qui ne ressemblait pas mal à un militaire.

La conférence commença, Vernet n'était pas arrivé.

J'étais involontairement triste et distrait. Je regardais la porte, pensant que Vernet allait paraître : j'écoutai, espérant entendre la sonnette. Une demi-heure se passa ainsi. On lut deux travaux, sur lesquels M. E... fit diverses observations, puis ce fut mon tour. Je commençai un travail fort long sur la comédie latine des Atellanes : c'était le fruit d'une recherche très-laborieuse, et j'attachais à cette dissertation une grande importance; mais la pensée de Vernet m'occupait l'esprit, et je ne m'intéressais point à ma lecture. Vers le milieu, on sonna, quelques minutes se passèrent, puis la porte du cabinet où M. E... nous recevait s'ouvrit, et Claude entra. Je m'arrêtai.

— Continez, continuez, me dit M. E... Il n'était pas dans nos habi-

tudes d'interrompre nos lectures pour l'arrivée d'un retardataire.

J'obéis, mais, mes yeux, entre chaque phrase, quittaient le papier et cherchaient ceux de Claude : mes lèvres parlaient des Atellanes, de Lucilius, d'Ennius..., mais ma pensée était à cent lieues de ce que je lisais.

Claude était en face de moi ; il paraissait distrait, et au fond de sa distraction on ne voyait briller aucune gaieté. Ses beaux yeux étaient toujours doux et ardents, mais ils semblaient voilés par une préoccupation pénible. Ses lèvres exprimaient une sorte d'ennui ; il écoutait, mais il semblait ne pas entendre le sens des idées que développait ma dissertation. Sa pensée était loin. On eût dit que sa belle intelligence n'était pas au milieu de nous.

Après mon tour, ce fut celui de Claude.

— Nous ne vous avons pas vu jeudi dernier, ni le jeudi précédent. Nous apportez-vous beaucoup de travail? demanda M. E... avec un ton d'aimable bienveillance qui lui est familier.

Je tremblais comme un écolier que l'on interroge sur une leçon qu'il ne sait pas. J'attendis la réponse de Claude.

— Mon absence n'a pas dépendu de moi, répondit-il; et il ajouta : j'apporte un travail sur la philosophie de Cicéron.

— Rien que cela, dit M. E..., à la bonne heure ; vous n'avez pas perdu votre temps ! Lisez ! nous écoutons.

Personne ne se doutait, dans la conférence, de la joie que j'éprouvais. Jamais moi-même je n'aurais cru pouvoir être aussi content de la certitude que j'allais entendre, pendant une heure, un travail sur la philosophie académique de l'auteur des *Tusculanes*.

« Claude a donc travaillé ! me disais-je, ces quinze jours que je l'accusais d'avoir perdus, il les a passés au milieu des graves études d'une lecture philosophique; ce n'est pas une petite besogne que l'appréciation de la philosophie cicéronienne. Le pauvre Claude, comme il a dû lire, écrire, traduire, commenter ! que de recherches il a dû faire ! Quand je l'ai quitté, il ne songeait seulement pas à ce sujet : il faut qu'il connaisse les *Tusculanes*, le *de Officiis*, le *de Finibus*, etc., etc. » Et je regardais dans la bibliothèque de M. E... ces dix volumes qui renferment l'œuvre philosophique de Cicéron. Cependant quelques inquiétudes revenaient me troubler. Pourquoi avait-il été vu au Gymnase? Pourquoi avait-il négligé Osiris pour s'occuper de Cicéron ? Je répondais à tout de mon mieux : il n'était allé au spectacle que pour se reposer d'un travail excessif; ce travail l'avait absorbé au point qu'il n'avait eu le temps ni d'aller aux cours, ni de faire ma commission. Quant à Osiris, il y avait sans doute, entre le mythe osiriaque et Cicéron un rapport que mon ignorance n'apercevait pas.

Mes illusions s'évanouirent bientôt. Le travail de Claude était une

réunion de lieux communs sans valeur; il ne portait la marque d'aucune recherche sérieuse, d'aucune idée neuve; le style était lâche, lourd : çà et là des incorrections choquantes témoignaient la précipitation avec laquelle Claude avait composé. La philosophie de Cicéron était appréciée avec une légèreté superficielle et banale. C'était l'amplification verbeuse d'un médiocre élève de rhétorique. Claude semblait avoir la conscience que son œuvre était mauvaise. Il la lisait mal, il se hâtait; il était pressé d'en finir avec un travail qui ennuyait tout le monde et ne lui faisait pas honneur. Quand il eut achevé, M. E... ne dit rien, ce qui était le signe qu'il trouvait le travail mauvais. M. E..., très-bienveillant, gardait rarement ce silence désapprobateur. Quoique Claude le méritât, j'en souffris pour lui. Toutes mes craintes s'étaient justifiées ; non-seulement Claude avait perdu son temps, mais il avait eu le courage de nous apporter un travail indigne de lui et de le lire comme s'il eût été bon. Je me rappelais involontairement que c'était dans ce même cabinet de M. E..., à cette même conférence, que j'avais, trois ans auparavant, entendu pour la première fois le nom et connu l'esprit charmant de Claude Vernet.

Après la conférence, je restai un des derniers; je voulais m'en aller avec Claude, et Claude ne partait pas. M. E.... se tourna vers lui en souriant :

— Vernet, lui dit-il, je crois que vous avez étudié la philosophie de Cicéron dans mon Plotin.

Claude rougit jusqu'aux oreilles.

— Je vous demande pardon, monsieur, murmura-t-il; je vais chez moi chercher ce livre, vous l'aurez dans une heure.

Nous sortîmes ensemble, et je suivis Claude jusque chez lui. Il me parlait de différents sujets qui ne nous intéressaient ni l'un ni l'autre. Il voulait éviter une explication avec moi.

Nous montâmes le petit escalier de la rue de l'Abbaye, et nous entrâmes dans la chambre si souvent témoin de nos études. Le premier regard n'y trouvait rien de changé, tout était rangé, ou plutôt dérangé, comme autrefois : les livres étaient ouverts sur les tables, les dictionnaires écartelés encombraient les chaises; la cheminée était chargée de papiers; il y avait des lexiques allemands dans le panier au bois. Le dirai-je cependant? La pensée du travail, hôte assidu de cette petite chambre, me paraissait absente; il y avait dans tous ces instruments de travail, confondus et bouleversés, je ne sais quoi qui me paraissait suspect. Le désordre de la bibliothèque était-il le résultat d'un de ces labeurs passionnés, aveugles, irréfléchis, qui s'emparent d'un jeune esprit comme d'une fièvre? ou n'était-ce pas plutôt, au milieu d'une vie sérieuse, l'invasion des idées

frivoles, des tumultes mondains? Je regardai plus attentivement pendant que Claude mettait un peu d'ordre dans ses livres. Sur le lit étaient étalées les pièces d'un costume espagnol, la veste de velours noir, soutachée d'or, aux basques courtes et aux ailerons bouffants, le gilet de satin blanc brodé, la ceinture de foulard, la culotte de soie, la résille tramée de rouge et d'or, les bas historiés et les petits souliers à boucles : rien ne manquait.

— Qu'est-ce que tout cela ? m'écriai-je surpris.

Claude se retourna lentement, jeta un regard d'ennui sur le costume dont les pièces étaient étendues sur le lit, et, couvrant mal une certaine confusion sous un ton décidé :

— C'est un costume de Figaro? répondit-il; est-ce que tu n'en as jamais vu ?

— Qu'en veux-tu faire?

Claude se remit à chercher dans ses papiers le volume pour M. E.... Il évitait mon regard et voulait répondre à ma question sans subir de face la petite honte qu'elle lui infligeait.

Il reprit très-vite :

— On joue demain le *Barbier de Séville*, rue de la Chaussée-d'Antin, ils m'ont donné le rôle de Figaro ; cela m'ennuie fort, mais ils ne voulaient jouer que du Scribe ou du Feuillet : je les ai décidés à prendre du Beaumarchais; au moins c'est notre belle langue française; ils n'ont suivi mes conseils qu'à la condition formelle que j'accepterais un rôle : j'ai choisi Figaro à cause du monologue. J'aurais souffert de l'entendre écorcher.

— De façon que tu joues la comédie par amour de la littérature.

— Précisément, reprit Claude, sans distinguer, sans vouloir distinguer peut-être l'ironie qui se cachait sous ma réflexion.

La glace était brisée. Au premier aveu qui lui avait coûté, Claude fit succéder les confidences qui ne lui coûtaient rien. Il était enchanté de la vie qu'il menait depuis quelques semaines. Mon absence l'avait laissé seul ; la solitude lui avait pesé, il en avait abrégé les heures en faisant quelques visites rue de la Chaussée-d'Antin. Sa cousine était une femme charmante, pleine d'esprit. Le monde la disait tout bas un peu légère, le monde avait tort. Madame de B... n'avait pas même le tort d'être ce qu'on appelle une femme frivole, elle aimait les lettres, les arts; elle avait lu peu, sans doute, mais bien et avec profit. Son mari était un lourdaud, incapable de lui développer l'esprit, et c'était vraiment grand dommage. La nature de la jeune femme était supérieure; avec un rien de plus, elle serait parfaite. Elle jouait Rosine d'une façon charmante, sans embarras, sans coquetterie, sans candeur ridicule, sans trop de hardiesse.

Claude avait retrouvé toute son ardeur des anciens jours. Ses yeux

illuminés brillaient d'un éclat radieux. Sur son front large, noblement dessiné, se peignait un enthousiasme nouveau. L'accent de sa voix avait légèrement changé ; il était plus mélodieux et plus vif à la fois.

J'écoutais ce que me disait mon ami avec une grande tristesse, et je ne le regardais qu'à la dérobée.

— Tu ne crains donc plus le monde? lui dis-je en donnant à ma voix l'expression du plus affectueux reproche.

— Le monde! reprit Claude ; mais je ne le craignais tant que pour ne le connaître pas! Il n'y a, pour en médire, que ceux qui n'y vont pas. J'ai appris de lui plus de choses, depuis un mois que je vais chez lui, que je n'en ai recueillies depuis trois ans que je le chassais de chez moi. La science est belle, et la littérature est une des plus aimables choses de cette vie ; mais avec la science on reste un écolier quand on est jeune, et on devient un pédant quand on est vieux. La science a des joies pour l'esprit, mais le monde en a pour le cœur, pour l'imagination, pour le goût. Je n'aurais jamais été qu'un cuistre à vivre entre Plutarque et Plotin. Aujourd'hui je me sens dans l'âme une vie nouvelle : je suis un homme! je suis heureux!

Ce dernier mot sonnait faux dans la bouche de Claude.

— Vraiment, lui dis-je, tu es heureux?

— Le plus heureux des hommes! répliqua Claude avec une vivacité trop prompte pour être parfaitement sincère ; et pour prévenir, ou pour réfuter les objections qu'il prévoyait de ma part, il m'énuméra avec transport toutes les fêtes de la vie nouvelle qu'il menait. L'avant-veille, il avait dîné avec M. About ; le lendemain, il devait aller aux Français, à la répétition d'une pièce nouvelle dont on parlait beaucoup. On l'avait présenté au rédacteur d'un grand journal ; il connaissait les chroniqueurs de deux revues à la mode, et un jeune musicien d'un grand avenir lui avait demandé d'écrire le libretto d'une opérette reçue d'avance au théâtre du passage Choiseul.

Je quittai Claude, emportant le Plotin qu'il me chargea de remettre à M. E... Je sortis, le cœur serré, de la petite chambre de la rue de l'Abbaye.

IX

Deux mois après, je reçus le matin, sous-enveloppe, un billet pour la première représentation d'une opérette aux Bouffes-Parisiens. C'était un billet d'auteur.

Je sortis de chez moi avec un doute ; je rencontrai un de mes anciens camarades de Sorbonne.

— Savez-vous ce qu'est devenu Claude Vernet? me demanda-t-il ; n'étiez-vous pas très-liés tous les deux?

— Oui, répondis-je tristement ; mais nous nous sommes perdus de vue.

— Il est arrivé vite ; le voilà qui écrit dans le journal de M. G...; il a une comédie reçue aux Français; il a composé le libretto d'une opérette très-comique dont la première représentation a lieu ce soir aux Bouffes.

— Quel est le sujet ?

— Oh ! un sujet incroyable ! Le directeur voulait un titre qui remplaçât *Orphée aux enfers*, il a demandé à Vernet de lui tailler un libretto dans la mythologie égyptienne, quelque chose comme le roman de *la Momie*. — Avez-vous lu le roman de *la Momie?*

— Non.

— C'est un tort. Mais au moins vous irez à la première représentation de Claude.

— Oui, certainement.

Nous n'en dîmes point davantage. Celui que j'avais rencontré était pressé, et moi j'étais triste.

J'allai le soir à la première représentation de l'opérette. Sur l'affiche bariolée, on lisait, en grosses lettres : *Isis et Osiris*, opérette-comique, paroles de M. Claude Vernet, musique de M. ...

J'eus le courage d'entrer. Claude m'avait envoyé un billet qui donnait droit à un des fauteuils d'orchestre les mieux placés. J'écoutai l'opérette depuis le commencement jusqu'à la fin. La musique était charmante, mais les paroles ne valaient rien.

On m'a dit que Claude Vernet, après avoir, pendant quelques années, été très en vogue dans le monde où il s'était jeté, avait peu à peu perdu faveur. Il a publié plusieurs nouvelles dont la première seule a eu un grand succès. Il a rédigé des feuilletons très-spirituels,

mais il vit sur un fond d'esprit qui ne se renouvelle pas, et tous les jours va en s'épuisant. Si je voulais revoir mon ancien camarade, je saurais où le rencontrer. Il se promène assez volontiers, vers quatre heures, devant le passage des Panoramas, un cigare entre les lèvres; et le soir, quand il n'est pas au théâtre, on le trouve dans un café au coin du boulevard des Italiens et de je ne sais quelle rue. C'est là, m'a-t-on dit, qu'il écrit ses feuilletons.

François Beslay.

ROMAINS, JUIFS ET CHRÉTIENS

Rome et la Judée, par M. le comte Franz de Champagny. 1 vol. in-8, chez Lecoffre.
Paris, Rome et Jérusalem, par M. Salvador, 2 vol. in-8. Michel Lévy.

I

Nous venons trop tard pour parler du livre de M. de Champagny, dont le titre est inscrit en tête de cet article. Mais *le Correspondant* serait plus inexcusable encore s'il n'en parlait pas; et, puisqu'un nouvel ouvrage du même auteur paraît, il faut bien que nous acquittions notre dette envers *Rome et la Judée* avant d'en contracter une nouvelle envers *les Antonins*. D'ailleurs un livre sur les anciens Juifs et les anciens Romains, s'il est bon, ne perd pas beaucoup de son à-propos en vieillissant de quelques années. De tels sujets, toujours très-vieux, ne sont, à vrai dire, jamais surannés. Sans cesse et comme malgré nous nos regards y reviennent.

Les Juifs et les Romains sont les premiers peuples auxquels on ait intéressé notre enfance, et plus tard, de quelque côté que nous abordions l'histoire, que nous devenions philologues ou légistes, archéologues ou littérateurs, qu'épris des œuvres antiques nous lisions les classiques et la Bible, ou bien que, curieux des découvertes moder-

nes, nous voyagions avec M. Ampère et M. de Saulcy et nous discutions avec M. Renan, toujours se rencontrent devant nous les Romains et les Juifs. Ils surnagent sur toute l'antiquité. Aux uns a été donnée la force de tout dominer et de tout changer; aux autres la force de ne changer jamais. Et à leur caractère que tous reconnaissent répond leur vocation, que les chrétiens seuls peuvent discerner. Les Juifs, dans leur immutabilité prophétique, conservent intacts le sang et le culte d'où sortira le Messie qu'ils méconnaîtront; les Romains par leurs belliqueux et politiques accroissements, préparent l'empire spirituel réservé à ce Messie qu'ils n'attendent pas. Les uns gardent la source, les autres creusent le lit du fleuve qui doit purifier et féconder le monde.

C'est donc par les Juifs et par les Romains que les temps anciens touchent directement aux temps modernes, et c'est par eux aussi que les affaires humaines se rattachent manifestement aux desseins providentiels. Aussi, pour dominer tous les historiens, il a suffi à Bossuet de monter au sommet du Calvaire, et de là de fixer sur ces deux peuples son vaste et lumineux regard. La critique moderne peut signaler bien des lacunes dans le *Discours sur l'histoire universelle*, elle compte sans peine sur la face du globe les races et les territoires que Bossuet n'a pas connus. Mais parce qu'il a considéré les Romains et les Juifs, et parce qu'il les a considérés dans les monuments de l'antiquité sacrée et dans ceux de l'antiquité profane, la destinée de l'humanité lui est apparue, la souveraineté de Dieu s'est manifestée avec la liberté et la responsabilité de l'homme à travers les révolutions des empires, et l'accord de la prophétie avec l'histoire porte et soutient, du commencement à la fin, l'œuvre la plus éloquente du plus éloquent des hommes.

Ce que Bossuet a fait pour vingt siècles, M. de Champagny l'a fait pour six années, mais six années décisives : celles où Jérusalem périt sous les coups de l'empire romain, où l'empire romain pour la première fois chancelle prêt à se déchirer, où l'Église romaine naît du sang de saint Pierre répandu par Néron. Jamais tant de vie ne germa sous tant de ruines; jamais non plus l'histoire profane et l'histoire sacrée ne se sont touchées de plus près, et cependant conservées plus distinctes et plus séparées l'une de l'autre. Les auteurs païens signalent en quelques mots inattentifs et courts l'apparition du Christ et de ses premiers disciples, et cela suffit pour attester l'authenticité des récits évangéliques que ces auteurs ont ignorés ou méprisés. Mais ils passent devant un tel événement sans y prendre garde. Le témoin indigné de la décadence romaine, le juge intègre de l'infamie des Césars, pressent derrière les forêts de la Germanie la force qui doit tout châtier et tout renverser. Il ne soup-

çonne pas sous ses pieds, dans les catacombes, la vertu qui doit tout sauver. Tacite s'informe donc au loin, avec une inquiète et sagace curiosité, des barbares, et il en parle avec respect; à côté de lui les premiers chrétiens marchent au supplice, et, sans daigner les regarder, il les nomme avec mépris. Les chrétiens, de leur côté, gardent à peine dans leurs monuments primitifs la trace des révolutions humaines dont ils subissent le contre-coup sans y participer. Encore étrangers dans un monde où tout est païen, indifférents aux choses présentes et destinés à préparer l'avenir en travaillant seulement pour l'éternité, ils se soucient peu de l'histoire des empires, ils commencent à écrire l'histoire des âmes. Ils racontent Paul terrassé par Dieu sur le chemin de Damas, ils ne nous informent pas de Néron qui tombe ou de Vespasien qui s'élève. Ils ont conservé les prédictions de leur maître sur Jérusalem et sur Rome, mais ils ont laissé à d'autres qu'eux le soin de nous apprendre comment ces prédictions se sont accomplies.

Le premier mérite de M. de Champagny est d'avoir su lire à la fois et s'approprier ensemble, d'un côté les prophètes et l'Évangile, de l'autre Josèphe et Tacite. De ce rapprochement entre l'histoire profane et l'histoire sacrée jaillit une grande lumière; car, à l'époque choisie par l'historien, non-seulement, comme Bossuet l'affirme, « les empires entrent dans l'ordre des desseins de Dieu sur le peuple qu'il a choisi; » mais de plus « la fortune des empires se trouve annoncée par les mêmes oracles du Saint-Esprit, qui prédisent la succession du peuple fidèle. » La Providence a pris soin de nous révéler elle-même alors les secrets de son gouvernement temporel, afin sans doute que nous croyions encore à ce gouvernement suprême aux jours où nous n'en apercevons pas la trace. Ainsi les témoignages profanes confirment les paroles inspirées, et les paroles inspirées expliquent les événements profanes; le premier chapitre de M. de Champagny, intitulé *les Prophéties*, paraît le sommaire de son livre tout entier, et ce livre est en même temps un acte de foi béni par l'Église, une œuvre littéraire et savante couronnée par l'Académie.

Ne croyez pas, en effet, que l'inspiration religieuse qui dirige M. de Champagny gêne la liberté ou la sincérité de son récit. Je viens de relire après lui Josèphe et Tacite, et j'ai reconnu que c'est pour les mettre en contradiction, et nullement pour les trouver d'accord avec nos Livres saints, qu'il faut un pénible et partial effort. Effort infructueux, même quand il est très-passionné. Animé de la même foi que M. de Champagny, je ne me suis pas contenté de mon propre examen, j'ai voulu voir si d'autres yeux que les nôtres savaient lire autrement que nous les écrivains païens, et j'ai mis la main sur un livre écrit dans des préjugés tout opposés. L'auteur, M. Salvador est un juif qui

tient le christianisme pour suranné, et propose, au nom du progrès, un retour à la pure loi de Moïse, offre Jérusalem pour capitale religieuse aux peuples tentés de trouver Rome trop vieille, et contre l'unité catholique mêle en son âme, aux menaces et aux colères du temps présent, des rancunes vieilles de dix-huit siècles[1]. Croyant à la prochaine résurrection de l'ancienne cité sainte, M. Salvador, assurément, ne juge point sa chute comme la juge M. de Champagny, mais il ne la raconte pas autrement. M. Salvador est un adversaire du christianisme, sérieux et convaincu, l'on n'en saurait douter, mais peu dangereux ce me semble. Dans les théories religieuses et sociales qui lui sont propres, j'ai vainement cherché quelque idée qu'il importât de saisir et de débattre ; en vérité je n'ai rien trouvé. Dans ses récits sur les derniers jours du peuple Juif, récits qu'il a consciencieusement puisés aux vraies sources[2], j'ai rencontré, le plus souvent, une confirmation aussi involontaire qu'irréfragable pour l'historien chrétien, à ce titre je ne les ai pas consultés sans profit. La conformité de la prophétie avec l'histoire, telle que l'établit M. de Champagny, doit frapper tout homme sincère, et l'exactitude de sa critique ne peut être ébranlée par ceux même qui combattent sa foi. Ce n'est pas assez toutefois pour l'historien de raconter les événements, il faut encore qu'il les explique. Nous ne saurions ici entrer dans les détails du récit ; les bornes de cet article ne le permettraient pas. Mais nous croyons pouvoir affirmer que M. de Champagny ne dit pas seulement pourquoi la Providence a permis les catastrophes qu'il retrace, il montre comment les hommes les ont amenées, et nous apprenons avec lui que, pour exercer sa justice sur les peuples, ordinairement il suffit à Dieu de donner carrière aux passions qui la provoquent, il lui suffit de laisser se déployer jusqu'à la fin les vices qu'il a résolu de punir. Tout à l'heure l'auteur de *Rome et la Judée* nous paraissait un disciple de Bossuet ; maintenant, quand il s'agit, non plus d'interpréter les conseils divins, mais de suivre le cours des révolutions humaines ; quand il s'agit, d'un côté, de montrer à Jérusalem les excès de l'anarchie favorisant les progrès de la conquête ; de l'autre, à Rome, de pénétrer les secrets d'une puissance sans gloire et d'une bassesse sans bornes, l'écrivain du dix-neuvième siècle est plus instruit, j'ose le dire, et plus clairvoyant que n'a pu l'être le précepteur du fils de Louis XIV. Le spectacle de nos propres vicissitudes l'a préparé à contempler des défaillances et des agitations qui les dépassent, et, grâce à lui, non-seulement nous ne doutons

[1] *Paris, Rome et Jérusalem.* 2 vol., Michel Lévy.

[2] *Histoire de la domination romaine en Judée et de la ruine de Jérusalem.* 2 volumes.

plus de l'accomplissement des prophéties, mais nous croyons y assister. Il s'est servi, comme il le dit lui-même, « non des siècles passés pour « faire allusion au siècle présent, mais du siècle présent pour éclairer « les siècles passés, » et il l'a fait avec une ingénieuse et libre sagacité. Là réside surtout l'intérêt et la nouveauté de son livre. Peut-être même a-t-il quelquefois, dans ses formes de langage, poussé trop loin les analogies. Il lui arrive, par exemple, de désigner tel parti dans la Judée sous le nom de girondin et tel autre sous le nom de montagnard, d'appeler tel chef de bande Robespierre et tel autre Danton. Je ne crois pas que ni la vérité, ni l'art historique, aient à gagner à des rapprochements aussi brusques. Si l'historien doit regarder son époque, c'est pour se former l'œil en quelque sorte et à la condition d'oublier ensuite ce qu'il vient de voir pour songer uniquement à ce qu'il doit peindre. Autrement le lecteur, violemment ramené vers les luttes qui le touchent de près, ne se sent plus vivre dans les âges lointains où vous avez prétendu le transporter. Et d'ailleurs la ressemblance est-elle jamais assez complète pour que des façons de parler toutes modernes soient exactes au milieu d'un âge et d'une civilisation dont nous séparent des abîmes? Mais ces taches légères, faciles à effacer et beaucoup plus rares dans *Rome et la Judée* que dans *les Césars*, du même auteur, n'empêchent pas son œuvre d'être excellente et rare; c'est l'œuvre d'un écrivain moins occupé de bien dire que de bien voir, et de dire toujours uniquement et précisément ce qu'il a vu. Sur ces pages vraiment lumineuses plane une constante et mâle tristesse, dominée seulement par l'espérance chrétienne: sentiment habituel ce semble à M. de Champagny, lorsque ses regards s'arrêtent sur le cours des choses humaines. Il est plus enclin à plaindre les hommes qu'à les admirer, et les mouvements qu'ils se donnent, leurs ambitions, leurs luttes, leurs rêves ici-bas, n'obtiendraient guère que son dédain, s'ils n'excitaient avant tout sa religieuse compassion. S'il est une époque où de telles dispositions soient à leur place, c'est bien celle assurément qui a pu regretter Tibère et même Néron. Jamais la face de la terre ne fut aussi sombre, jamais le grand malade, le monde, aussi désespéré qu'à l'heure où s'offrit à lui le divin médecin. Il règne donc entre les dispositions de l'historien et le sujet qu'il a choisi une intime harmonie, cette harmonie à laquelle les meilleurs écrivains doivent leurs meilleurs ouvrages. Aussi, n'avons-nous point à prédire, mais seulement à constater ici le succès d'un livre écrit pour durer. M. de Champagny est un des hommes qui honoreront dans l'avenir une époque dont les travaux historiques forment la meilleure gloire. Mais surtout il honore *le Correspondant* qui le compte parmi ses plus anciens et plus dévoués collaborateurs. Il est bien tard, assurément, pour parler de *Rome et la Judée*. Mais bientôt un

nouvel ouvrage du même écrivain va s'emparer de l'attention publique. *Les Antonins* vont paraître. C'est se préparer à suivre encore M. de Champagny, que de jeter un rapide coup d'œil sur la route qu'il a déjà parcourue. Sur cette route, nous l'avons déjà dit, se rencontrent face à face et en lutte l'empire romain, le peuple juif et l'Église chrétienne, d'où sont venus leurs conflits, leur faiblesse et leur force?

II

Depuis César jusqu'à Néron, depuis Néron jusqu'à Marc Aurèle, l'empire romain est l'objet constant des études historiques de M. de Champagny. Cet empire a rencontré sous nos yeux des apologistes intéressés et des détracteurs passionnés, les uns aimant en lui tous les biens que dans le présent il leur plaît de rechercher, et les autres flétrissant sous son nom tous les maux qu'ils s'honorent de détester. Avec M. de Champagny, nous échappons à ces polémiques contemporaines dont l'histoire est le prétexte. Il les repousse loin de lui. Indépendant par caractère, mais étranger par goût et par choix aux luttes de parti, il ne se range point parmi les vaincus de Pharsale, il n'est pas à coup sûr l'ennemi héréditaire de César ; son témoignage ne saurait être suspect. Interrogeons-le donc, et demandons-lui ce qu'a valu et ce qu'a coûté au monde la domination de Rome et de ses maîtres.

Ce qui distingue au sein de l'antiquité la politique du peuple romain, ce n'est pas la volonté de tout subjuguer, c'est le dessein de transformer à son image tout ce qu'il subjuguait. Depuis qu'avec l'unité de culte et de langage l'union de la famille humaine s'était rompue dans les champs désolés de Babel, les nations qui avaient grandi, ne reconnaissant plus entre elles rien de commun, ne s'étaient rencontré que pour se combattre. Toutes les sociétés antiques étaient fondées sur le droit du plus fort, toutes étaient naturellement conquérantes. Mais tandis qu'auparavant chaque race conquérante faisait consister son honneur à s'isoler de la race conquise, son profit à la dépouiller, sa sûreté à l'écraser, Rome au contraire a rendu Romain tout ce qu'elle a soumis. Et de quelle manière? En laissant aux vaincus leurs coutumes et leurs lois propres, jusqu'au jour où ils en venaient à désirer les siennes. M. de Champagny a merveilleusement

expliqué par quels progrès lents et continus le peuple-roi marquait de son empreinte les peuples subjugués; d'abord leur imposant seulement sa suzeraineté lointaine; plus tard dispersant sur leurs territoires des colonies tirées de son sein, citadelles avancées de sa puissance, images vivantes de sa civilisation ; leur communiquant ensuite à des titres et des degrés divers ses institutions et ses droits et les faisant participer enfin à l'incomparable majesté de son droit de cité. Le beau vers où le chantre de la grandeur romaine en définit le caractère :

Parcere subjectis et debellare superbos

n'est donc pas entièrement une vaine parole. Si Rome a conquis la terre par son féroce courage et par son implacable astuce, c'est par la douceur relative de son régime de domination qu'elle a mérité de la posséder.

Quand ce double et long travail fut achevé, du Rhin à l'Atlas, de l'Euphrate à l'Atlantique, des villes formées sur le même modèle, unies au même centre, mais indépendantes entre elles et gardant une vie distincte au sein d'institutions pareilles, des cités couvrirent la terre. Ces cités s'administraient elles-mêmes librement. Tandis qu'un savant réseau de fonctionnaires délégués par le prince ou par le sénat maintenait partout l'unité de l'empire, le régime municipal entretenait sur chaque point du territoire la richesse et la vie. Plus tard la liberté municipale s'épuisa et avec elle la fortune de l'empire. Mais, tant qu'elle subsista, Rome parut moins la maîtresse que la capitale du monde.

Rome avait reformé l'unité du genre humain en remplaçant, après vingt siècles de séparation et de combats, l'unité d'origine et de croyance par l'unité politique : unité arbitraire néanmoins, et qui ne devait pas suffire au développement de l'humanité. L'homme, en effet, est né pour appartenir à la fois à trois sociétés : la famille, la nation, le genre humain. Avant la conquête romaine, il n'y avait pas de genre humain, après la conquête romaine, il n'y eut plus de nation. Dans l'un et dans l'autre état, l'homme social restait mutilé. Et avec la patrie, les anciens perdaient tout objet propre à susciter en leurs âmes le dévouement ; ils perdaient jusqu'à la religion. Il n'y avait pas alors, en effet, un seul culte qui, par ses traditions et par ses enseignements comme par ses rites et par ses symboles, ne fût ou ne parût national : les liens qui unissaient le citoyen à son pays semblaient seuls capables de le rattacher à Dieu. Quand donc l'esprit national fut éteint, il ne resta plus rien pour soulever les hommes au-dessus d'eux-mêmes, au-dessus de leurs convoitises et de leurs

intérêts d'un jour. Rome n'évita pas cette dégradation. Après qu'elle eut tout conquis, il lui fallut un maître pour tout régir. L'unité gouvernementale s'opéra dans son sein, comme elle-même l'avait opérée dans le monde : sur les ruines de toute tradition ancienne et de toute vertu publique. Dès lors l'organisation matérielle de la société put se perfectionner, la grandeur morale avait disparu ; le droit privé put s'améliorer, le droit public était dépravé ; l'égalité put se développer, la liberté avait péri. C'est là toute l'histoire de l'empire et le secret des jugements contradictoires qu'on en a portés. Le jour vint pourtant où l'anéantissement de l'âme réagit visiblement sur la santé du corps, et ce corps merveilleusement construit, mais sans soufle et sans flamme, s'affaissa enfin et tomba en poussière.

Toutefois, pour déterminer sa chute, il fallut un choc venu du dehors. M. de Champagny montre fort bien que les races soumises à Rome ne savaient plus, ne pouvaient plus être autre chose que Romaines, et que, même en se soulevant pour faire ou défaire des empereurs, comme elles l'essayèrent pour la première fois à la mort de Néron, elles n'aspiraient pas à renverser l'empire.

L'empire dura donc jusqu'à l'invasion des barbares. Il dura assez pour livrer le monde aux plus rares prodiges de fureur et de folie. Faut-il s'en étonner? Ces hommes étaient préparés par une éducation sans vertu à une puissance sans limites. Soit en eux, soit hors d'eux, ils ne trouvaient aucun frein ; ne devait-il donc pas parmi eux se rencontrer des monstres? Quelques-uns cependant passèrent pour de bons empereurs ; sous eux, ni les caractères, ni les mœurs, ni les institutions ne se relevaient, mais les intérêts se rassuraient. Pour cette tâche, il n'était pas besoin d'une âme très-haute : Auguste fut le modèle des bons empereurs, et il faut voir dans le portrait que M. de Champagny trace de Vespasien à quels personnages ce titre pouvait être donné. Ce vieux général, fils de maltôtier qui avait passé sa vie à faire argent au sénat de son crédit subalterne, qu'on avait vu courtiser Caligula jusqu'à raffiner sur une sentence de mort en refusant au corps d'un proscrit la sépulture, et plus tard mendier auprès de l'affranchi Narcisse la faveur changeante de Claude et de Néron, ce parvenu vulgaire fut salué par les païens comme l'élu des dieux, miraculeusement revêtu de leur majesté et de leur puissance, et par un Juif devenu Romain comme le Messie. Est-ce donc que l'on attendait de lui de grands desseins, de salutaires réformes? Non ; mais, tempérant et circonspect, il apportait au monde un peu de tranquillité ; c'était assez. La société antique se sentant vouée à la décadence, il suffisait, pour devenir son bienfaiteur de ralentir n'importe comment le cours de ce fatal et constant déclin. Les sociétés chrétiennes, appelées au progrès, ont droit à d'autres services. Les sauver, ce

n'est pas leur procurer le repos dans l'abaissement; c'est les relever en les portant plus haut. A ce prix seulement la reconnaissante admiration de la postérité demeure fidèle à ceux qui dirigèrent leurs destinées, et c'est pourquoi je m'étonne que M. de Champagny compare la renommée d'Auguste à la gloire de notre Henri IV.

Dans la longue série des empereurs romains, combien peu paraissent dignes de quelque respect! Il appartiendra à l'historien des Antonins de déterminer d'où venaient à quelques-uns d'entre eux les inspirations plus hautes qu'ils portèrent au pouvoir, ce qu'elles valaient et ce qui les rendit vaines. Ce que déjà nous savons, c'est que leur éphémère passage n'empêche pas toute cette période de l'histoire, depuis Auguste jusqu'à Constantin, d'être celle où le monde s'est senti le plus triste, où il a le moins valu la peine de vivre, et, malgré tous les paradoxes et tous les travestissements, l'empire romain demeurera un type de tyrannie et d'abaissement si achevé, qu'il ne peut plus s'inventer aucun despotisme, aucune servitude qui ne s'en rapproche par quelque trait ni qui soit capable de l'égaler.

III

Il y avait pourtant encore dans l'empire un peuple qui n'était pas devenu Romain : c'était les Juifs. Seuls adorateurs d'un Dieu unique, ils gardaient, au sein d'un culte qui leur était propre, la promesse d'un avenir meilleur pour le genre humain. Leurs institutions comme leurs croyances s'étaient trouvées assez fortes pour survivre à la conquête romaine, et Rome, contente de les dominer, les avait laissés tels qu'ils étaient, c'est-à-dire autres que le reste des hommes. On ne connaît pas leur situation singulière et considérable tant qu'on n'a pas lu le chapitre où M. de Champagny nous les montre alors comme aujourd'hui partout répandus et partout distincts, ne possédant point de terres hors de la Judée, mais enrichis par le trafic et puissants par la richesse; détestés et redoutés du peuple, ménagés par le pouvoir.

Tels étaient ces ménagements, que, pour épargner aux Juifs le chagrin de suivre des enseignes chargées de l'image des idoles, ils étaient dispensés du service militaire; ces enseignes des légions se voilaient à l'entrée de Jérusalem, et le gouvernement impérial se faisait contre les siens le gardien du temple : une inscription en langue latine et

en langue grecque, placée au seuil de l'enceinte réservée par la loi de Moïse aux seuls Israélites, en défendait l'entrée sous peine de mort aux païens. Auguste avait voulu que chaque jour un taureau et deux agneaux fussent en son nom offerts au Dieu invisible de Jérusalem, et « ce sacrifice quotidien, continué par ses successeurs, célébré « avec un zèle pieux par les Juifs fut longtemps le gage de la tolérance « romaine et de la soumission judaïque. »

Israël, en effet, pourvu que son sanctuaire demeurât respecté, savait se soumettre. Il avait trouvé dans les traditions de son histoire et dans l'exemple de ses prophètes cette leçon, « qu'il est des jours où « l'orgueil national doit fléchir, bien qu'avec douleur, et adorer dans « le sceptre du vainqueur la verge de Dieu. » Étant moins un peuple politique qu'un peuple religieux, il avait été habitué à garder sous une domination étrangère ce qui constituait sa substance et sa vie propre. Cette résignation fière dura aussi longtemps qu'il lui fut permis d'attendre en paix le Messie. Mais les temps marqués pour son avénement étant passés, l'attente, âme du peuple juif, se changea en une fiévreuse impatience, en un amer et inguérissable désespoir, et il courut lui-même se précipiter sur l'épée de Rome, qui l'égorgea.

Le Messie, cependant, avait paru, mais pour être renié, mis à mort, et après sa mort et sa résurrection encore renié par les siens. C'est pourquoi le peuple juif pouvait et devait alors périr. Par l'avénement du Messie, sa destinée était consommée; par le supplice du Messie son châtiment était mérité.

Ainsi, d'après l'historien chrétien, « c'est du crime du Calvaire, « c'est de cette redoutable cause qu'humainement et divinement selon « la politique et selon la loi de la Providence, dérive le malheur de la « nation juive. » L'historien juif, M. Salvador, repoussant cette explication, ne voit dans le funeste soulèvement de ses pères que l'explosion de leurs longues et légitimes rancunes contre Rome. Il est certain, en effet, que, si, par principe, la politique romaine était tolérante, trop souvent aussi les empereurs envoyaient en Judée des représentants dignes d'eux, c'est-à-dire sans principes, depuis Félix, cet affranchi qui exerçait, dit Tacite, « l'autorité d'un maître avec « l'âme d'un valet » jusqu'à Florus le déprédateur qui suscitait, dans les villes syriennes, la haine des païens contre les Juifs, et, payé par les Juifs pour les défendre, ne tenait pas le marché. M. de Champagny n'ignore pas que ce fut Néron qui, par la cruelle insolence de ses agents, amena, là comme ailleurs, la révolte. Mais il montre aussi que, soumis à divers maîtres et provoqués souvent par leurs caprices ou par ceux de la foule, les Juifs avaient su toujours demeurer calmes et debout, qu'en dernier lieu leur résistance purement passive avait sauvé le temple des profanations ordonnées par Caligula, et que cette

fois, s'ils se précipitèrent aveuglément, s'ils persistèrent opiniâtrément dans une guerre qui perdit tout, c'est parce qu'à la place du vrai Messie, méconnu par eux, ils en rêvaient un qui gagnerait des batailles et subjuguerait le monde à leur tête. Cette espérance chimérique et fatale d'un Messie politique et conquérant est avouée par M. Salvador. Il ajoute même que la répudier c'était, aux yeux des patriotes juifs, manquer de patriotisme, et que tel fut leur premier grief contre leurs frères devenus chrétiens. D'ailleurs, pour justifier les Juifs, il ne suffit point d'accuser les Romains; l'histoire est pleine de coupables punis par d'autres coupables. A partir du jour où ce peuple tout entier, demandant la mort du Juste, a crié : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants, » n'est-il pas manifeste qu'il a perdu son assiette, que, selon le langage de ses Livres sacrés, il chancelle comme un homme ivre, et, se laissant emporter à toutes les extrémités, se punit lui-même d'un excès par l'excès contraire? Pour obtenir de Pilate la condamnation du Sauveur, les Juifs avaient dénoncé sa royauté spirituelle, déclaré factieuse l'obéissance purement religieuse due au Messie, et répété au mépris de toutes leurs traditions : « Nous n'avons « d'autre roi que César. » Trente ans plus tard, c'est encore au mépris des mêmes traditions que, par un étrange retour, ils proclament la soumission politique sacrilége et se soulèvent avec cette devise : « Nous ne reconnaissons d'autre maître que Dieu. »

Enfin, si les causes de la catastrophe peuvent être contestées, la catastrophe elle-même parle assez haut. A travers la série de siècles et la succession de ruines qui nous en séparent, elle nous apparaît encore telle que Jésus-Christ l'avait annoncée : la grande tribulation, la tribulation sans égale dans l'histoire des peuples. Rien ne saurait la peindre; mais deux mots suffisent à la définir : le peuple juif a subi à la fois et en même temps dans toute leur rigueur, la révolution et la conquête; c'est l'assemblage et le comble de tous les maux capables de désoler et de perdre un peuple. Dans sa mort comme dans sa vie, Israël est destiné à servir de leçon à toutes les nations de la terre.

Avant que l'armée romaine fût arrivée, avant que Jérusalem épuisée et déchirée fût enfermée dans une enceinte de mort, quelques hommes obscurs et pauvres en étaient sortis : c'étaient les premiers chrétiens. A la Judée, leur patrie, ils avaient consacré les prémices de leur prédication ; ils en avaient reçu en retour les prémices du martyre. Maintenant ils partaient reconnaissant les signes du temps annoncé par leur maître ; ils partaient emportant avec eux la semence du salut ; ils allaient la répandre avec leur sang sur des terres moins rebelles et plus fécondes.

IV

Je ne sais si l'on a suffisamment remarqué l'accord mystérieux qui règne entre les dispositions natives des races humaines, telle qu'une science récente, l'ethnographie, les découvre, et leur vocation providentielle, telle que nos livres saints l'ont révélée. Avant le Messie, tant que la vérité religieuse doit être gardée comme un dépôt et préservée seulement de toute altération, elle est confiée à la race sémitique, race d'un esprit plus ferme que vaste, et capable, nous le voyons encore à travers tous les changements des âges, des climats, des civilisations, de conserver fixes sa physionomie et son caractère. Et dans cette race la famille choisie se forme et se perpétue sous la législation la plus propre à la séparer des étrangers. Après le Messie, la vérité religieuse doit être répandue comme une semence et devenir indéfiniment féconde. Alors elle est transportée au milieu de la race que l'Écriture sainte et les poëtes antiques appellent celle de Japhet, et que la science moderne nomme indo-germanique ou aryenne ; la race audacieuse qui, selon les poëtes, franchit les mers et ne s'effraye pas des tempêtes, qui, selon l'Écriture, peuple les îles lointaines et que des recherches récentes nous montrent dès son origine, d'une part, au fond de l'Inde atteignant les dernières limites des spéculations intellectuelles, d'autre part, dans ses migrations, parvenant jusqu'aux extrémités du globe. En tombant sur son front, la lumière divine demeura immuable; elle ne fut plus immobile. Et où parut d'abord, dans le sein de cette race, où brilla, pour tous les temps et pour tous les lieux, cette lumière de la religion chrétienne? Au siége de l'empire qui avait le mieux su rapprocher et mêler entre eux tous les peuples.

Ainsi Rome succéda à Jérusalem ; ainsi Rome païenne prépara et présagea Rome chrétienne. En abattant les barrières qui séparaient les hommes, elle avait aplani le chemin devant la vérité qui devait les unir. Ensuite, après que l'Église eut grandi, l'empire romain tomba. Il se brisa comme se brise le moule quand est formée la statue. Sa destinée était accomplie, pouvons-nous dire de lui comme nous l'avons dit de la nation juive, et, pouvons-nous ajouter également,

son châtiment était mérité. Cette Église à laquelle il ouvrait la voie sans le savoir, il n'avait cessé durant trois siècles de la persécuter, mettant ainsi le comble à ses crimes et rejetant trop longtemps le remède à ses maux.

Ce n'est pas une médiocre question que celle de savoir comment le gouvernement romain devint persécuteur. Il était habitué à traiter la religion des peuples vaincus comme il traitait ces peuples, tantôt mêlant leurs dieux à ses dieux, tantôt leur laissant leur culte comme il leur laissait leurs lois. Si quelques rites étrangers déplaisaient au sénat, il se contentait de leur interdire l'entrée de Rome, tout au plus de l'Italie, et même, lorsque les horribles mystères des bacchanales lui furent découverts, en proscrivant cette superstition née de la débauche et poussant à l'assassinat, il garda encore des ménagements, il prit soin de ne pas empêcher l'accomplissement des vœux offerts à une divinité, quelle que fût cette divinité, tant la politique romaine redoutait de porter atteinte à tout ce qui pouvait être adoré des hommes !

Les Juifs, nous l'avons vu, profitèrent longtemps de cette tolérance, et les chrétiens, qui d'abord par leur origine se confondaient avec les Juifs en profitèrent également ; M. de Champagny l'a démontré. Claude, le premier, paraît s'être fatigué des débats tumultueux soulevés au sujet du Christ parmi les Juifs de Rome, et, sans rien prononcer contre la foi nouvelle, selon les uns, il expulsa de Rome tous les Juifs, baptisés ou non ; selon les autres, il interdit seulement leurs assemblées. Mais cet ordre de Claude ne semble pas avoir eu de grandes et longues conséquences, et, durant les trente premières années de son existence le christianisme, protégé même et défendu contre les rancunes et les colères qu'il soulevait par le pouvoir gardien de la paix publique, le christianisme put se répandre ouvertement et publiquement.

Les premières violences commises contre les chrétiens vinrent du peuple, juif ou païen. C'est au mépris de la loi romaine que saint Étienne est lapidé ; c'est au milieu d'une sédition judaïque que périt saint Jacques ; c'est une émeute de la populace romaine qui maltraite saint Paul à Philippes ; c'est une émeute de la populace grecque qui le menace à Éphèse. Néron, le premier, engagea le pouvoir impérial dans la voie de la persécution, et cela, non par calcul, mais par caprice et par peur. Ayant brûlé pour son plaisir un quartier de Rome, il imagina de détourner sur les chrétiens la colère publique, en les condamnant pour ce crime d'incendie ; en même temps il profita de leur exécution pour continuer la fête qu'il lui avait plu de se donner : il les fit brûler vifs, et ces hommes, transformés en torches ardentes, éclairèrent une nuit de jeux et d'or-

gie dans les jardins du Vatican. Ainsi s'ouvrit à Rome l'ère des martyrs.

A travers les infâmes et sanglantes tragédies de l'empire, le supplice des chrétiens parut cependant extraordinaire. M. de Champagny a fort bien remarqué qu'auparavant on n'avait guère vu dans Rome d'exécutions en masse, plus rarement encore des tortures ajoutées à la mort. « La justice impériale aimait à procéder sans « bruit; elle préférait le suicide à l'exécution, le meurtre dans un « cabinet au supplice sur la place publique. On avait bien vu, sous « Tibère, vingt exécutions le même jour; on avait bien vu, peu « d'années auparavant, quatre cents esclaves, suspects d'avoir tué « ou laissé tuer leur maître, conduits ensemble au supplice, et la « pensée d'un tel massacre avait ému de pitié et poussé presque à la « révolte le peuple romain. »

Mais, même après ces exemples, la persécution des chrétiens parut un spectacle nouveau; c'est contre eux que Néron inventa, qu'il étala le luxe de la cruauté. A cette vue, un éphémère et stérile mouvement de compassion se mêla d'abord à la haine populaire dont ils ne cessaient pas d'être l'objet. Néanmoins, l'imagination des bourreaux put continuer sans relâche et sans frein à se donner carrière, et, durant trois siècles, elle n'y manqua pas. En effet, soit que Néron ait par un édit formel défendu aux chrétiens d'exister, comme semblent le dire les apologistes et les historiens ecclésiastiques, soit qu'il ait seulement donné un signal et un exemple dans ses jardins du Vatican, une fois entrée dans le droit public de l'empire, la persécution n'en sortit plus. Quelquefois suspendue, elle ne fut jamais abolie. La sagesse de Trajan ne mit pas un terme aux condamnations qu'une fantaisie de Néron avait inaugurées.

Il est dans la nature du despotisme de devenir l'instrument des plus grossières passions de la foule. C'est en prêtant sa force aux colères et aux préjugés populaires qu'il s'exerce sans obstacle et sans frein. Le christianisme avait pour ennemies toutes les parties basses du cœur de l'homme. Les cupidités et les convoitises intéressées au maintien de l'idolâtrie avaient soulevé contre lui la multitude aveugle et vile, et quiconque lui demeurait étranger, eût-il l'âme et le génie d'un Tacite, sentait et pensait à son égard comme la multitude. La haine du genre humain, pour parler comme ce grand historien, livra donc les chrétiens à César, et César les condamnait, soit parce qu'ils refusaient de le reconnaître pour dieu, soit, lorsqu'il était plus modeste, parce qu'ils refusaient de sacrifier aux dieux seuls dignes et capables de consacrer sa personne et de protéger sa puissance. Dans un monde où la politique ne se séparait pas de la religion, il était naturel que du moment qu'il n'y avait plus de nation tous les cultes na-

tionaux s'éteignissent même sans être poursuivis ou se confondissent ensemble dans une sorte de vague et inerte panthéisme; il était naturel que, le jour où César était tout dans l'État, le culte de César seul demeurât vivant et respecté. Telle fut la dernière forme de l'idolâtrie: c'est pour nous affranchir de cette idolâtrie servile où le même homme était à la fois empereur, pontife et Dieu, qu'a coulé le plus abondamment le sang des martyrs.

Avant le christianisme, rien n'avait été capable d'en délivrer les hommes. Jusqu'à lui, en effet, toutes les doctrines qui avaient eu prises sur les âmes étaient ou locales ou individuelles. En dehors des religions d'État, l'antiquité n'avait connu que les écoles philosophiques.

Les écoles philosophiques n'avaient à réclamer d'autre liberté que celle de penser, et même, pour revendiquer au profit de quelques esprits d'élite cette liberté abstraite et théorique de la pensée, elles n'apportaient à l'homme d'autre force que sa raison. C'était beaucoup sans doute, ce n'était pas assez. En face du tout-puissant État parlant au nom de Dieu et portant le glaive, l'individu dépourvu de tout appui extérieur ou supérieur à lui-même fléchissait; son isolement l'effrayait jusqu'au fond même de sa conscience, et l'on doute si Socrate n'est pas mort en invoquant les dieux d'Athènes.

L'homme en matière religieuse a besoin, on pourrait dire, avec M. de Bonald, a droit d'être gouverné. La religion chrétienne seule a fondé dans le monde une autorité distincte de l'autorité politique. Elle s'est présentée non-seulement comme une doctrine, mais comme une institution. Elle a établi une société spirituelle sans autre arme et sans autre force visible que la parole, mais qui, dès le premier jour, s'est affirmée par ses rites, par ses chefs et par ses lois autant que par ses dogmes et ses croyances. Cette société est unie par des liens aussi étroits que l'ancien peuple juif; elle ne tient pas plus à une race, à un territoire, à un empire que les purs systèmes de philosophie, et elle embrasse le monde au delà même des limites de la puissance romaine. Enfin, et dès son berceau, elle est gouvernée, il faut voir dans le livre de M. de Champagny avec quelle discrète mesure et quelle fermeté sobre; et c'est grâce à ce gouvernement qu'échappant aux piéges des hérésies, elle s'affranchit des étroites observances de la synagogue, en même temps qu'elle se préserve des divagations païennes.

Telle fut la grande nouveauté du christianisme. Telle fut contre lui la grande cause de proscription. César s'étonna qu'un autre nom que le sien pût commander l'obéissance, et il jura à la toute-puissance du monarque invisible des âmes une haine immortelle. Si le christianisme eût été une pure doctrine, probablement on

n'aurait guère sévi; s'il eût même été une association renfermée en d'étroites limites ou bornée à quelques initiés, la politique romaine aurait pu le supporter; le maître du monde n'aurait pas cru sa majesté atteinte par une puissance qu'il eût jugée inférieure à la sienne. Mais le christianisme prétendait être une société et une société universelle. Voilà ce qui ne s'était jamais vu ; voilà ce qui déconcertait et devait dépasser la tolérance romaine.

Mais voilà aussi ce qui donnait à la religion persécutée sa plus grande force pour résister et prévaloir. Le martyr en face du proconsul n'était pas seul; il sentait Dieu sur sa tête, des pères et des frères à ses côtés, devant lui une postérité prête à naître de son sang, et mourant pour Jésus-Christ et pour le genre humain, il mourait triomphant. Le jour où une autorité purement spirituelle était fondée et commandait sans la force par la foi, le jour où les droits de Dieu et les droits de César pouvaient se distinguer enfin et où l'homme, en résistant à l'autorité civile, avait à se prévaloir de sa soumission à une autre autorité souveraine et désarmée, ce jour-là la conscience humaine avait repris possession de son droit suprême: le droit de se soumettre spontanément à la vérité. La liberté de conscience commençait.

Ce n'est pas tout. En même temps que l'affranchissement des âmes, il se préparait pour le genre humain une meilleure unité que celle qui, fondée par l'épée des consuls et par les conseils du sénat, avait abouti à la domination des Césars. Nous l'avons dit: l'empire romain et l'Église chrétienne prétendaient également être universels. Mais l'empire, société politique, avait aboli la diversité des peuples; il avait supprimé, sans le remplacer, l'esprit national. L'Église, société religieuse, unissait les hommes entre eux par des liens supérieurs à ceux de toute société politique, et grâce à cette supériorité même les nations pouvaient grandir librement en son sein sans la déchirer. C'est pourquoi on la vit tour à tour, au terme de la décadence romaine, offrir chez elle comme une patrie aux hommes qui ne s'en connaissaient plus, et plus tard, quand les peuples modernes vinrent à naître et déployèrent leur indépendance, demeurer au milieu de toutes les patries comme la grande et visible société du genre humain.

En face d'un si beau spectacle, quelle étrange illusion! M. Salvador peut-il représenter la loi de Moïse comme plus libérale et plus naturellement cosmopolite que celle de Jésus-Christ? Après tout, il lui arrive ce qui arrive plus ou moins manifestement à tout adversaire de notre foi. Il est facile, au nom des idées modernes, de combattre le christianisme et l'Église, impossible de les remplacer. Or donc, que M. Salvador attaque Rome, il répète ce que tout le monde a déjà

tionaux s'éteignissent même sans être poursuivis ou se confondissent ensemble dans une sorte de vague et inerte panthéisme; il était naturel que, le jour où César était tout dans l'État, le culte de César seul demeurât vivant et respecté. Telle fut la dernière forme de l'idolâtrie: c'est pour nous affranchir de cette idolâtrie servile où le même homme était à la fois empereur, pontife et Dieu, qu'a coulé le plus abondamment le sang des martyrs.

Avant le christianisme, rien n'avait été capable d'en délivrer les hommes. Jusqu'à lui, en effet, toutes les doctrines qui avaient eu prises sur les âmes étaient ou locales ou individuelles. En dehors des religions d'État, l'antiquité n'avait connu que les écoles philosophiques.

Les écoles philosophiques n'avaient à réclamer d'autre liberté que celle de penser, et même, pour revendiquer au profit de quelques esprits d'élite cette liberté abstraite et théorique de la pensée, elles n'apportaient à l'homme d'autre force que sa raison. C'était beaucoup sans doute, ce n'était pas assez. En face du tout-puissant État parlant au nom de Dieu et portant le glaive, l'individu dépourvu de tout appui extérieur ou supérieur à lui-même fléchissait; son isolement l'effrayait jusqu'au fond même de sa conscience, et l'on doute si Socrate n'est pas mort en invoquant les dieux d'Athènes.

L'homme en matière religieuse a besoin, on pourrait dire, avec M. de Bonald, a droit d'être gouverné. La religion chrétienne seule a fondé dans le monde une autorité distincte de l'autorité politique. Elle s'est présentée non-seulement comme une doctrine, mais comme une institution. Elle a établi une société spirituelle sans autre arme et sans autre force visible que la parole, mais qui, dès le premier jour, s'est affirmée par ses rites, par ses chefs et par ses lois autant que par ses dogmes et ses croyances. Cette société est unie par des liens aussi étroits que l'ancien peuple juif; elle ne tient pas plus à une race, à un territoire, à un empire que les purs systèmes de philosophie, et elle embrasse le monde au delà même des limites de la puissance romaine. Enfin, et dès son berceau, elle est gouvernée, il faut voir dans le livre de M. de Champagny avec quelle discrète mesure et quelle fermeté sobre; et c'est grâce à ce gouvernement qu'échappant aux piéges des hérésies, elle s'affranchit des étroites observances de la synagogue, en même temps qu'elle se préserve des divagations païennes.

Telle fut la grande nouveauté du christianisme. Telle fut contre lui la grande cause de proscription. César s'étonna qu'un autre nom que le sien pût commander l'obéissance, et il jura à la toute-puissance du monarque invisible des âmes une haine immortelle. Si le christianisme eût été une pure doctrine, probablement on

n'aurait guère sévi; s'il eût même été une association renfermée en d'étroites limites ou bornée à quelques initiés, la politique romaine aurait pu le supporter; le maître du monde n'aurait pas cru sa majesté atteinte par une puissance qu'il eût jugée inférieure à la sienne. Mais le christianisme prétendait être une société et une société universelle. Voilà ce qui ne s'était jamais vu; voilà ce qui déconcertait et devait dépasser la tolérance romaine.

Mais voilà aussi ce qui donnait à la religion persécutée sa plus grande force pour résister et prévaloir. Le martyr en face du proconsul n'était pas seul; il sentait Dieu sur sa tête, des pères et des frères à ses côtés, devant lui une postérité prête à naître de son sang, et mourant pour Jésus-Christ et pour le genre humain, il mourait triomphant. Le jour où une autorité purement spirituelle était fondée et commandait sans la force par la foi, le jour où les droits de Dieu et les droits de César pouvaient se distinguer enfin et où l'homme, en résistant à l'autorité civile, avait à se prévaloir de sa soumission à une autre autorité souveraine et désarmée, ce jour-là la conscience humaine avait repris possession de son droit suprême: le droit de se soumettre spontanément à la vérité. La liberté de conscience commençait.

Ce n'est pas tout. En même temps que l'affranchissement des âmes, il se préparait pour le genre humain une meilleure unité que celle qui, fondée par l'épée des consuls et par les conseils du sénat, avait abouti à la domination des Césars. Nous l'avons dit: l'empire romain et l'Église chrétienne prétendaient également être universels. Mais l'empire, société politique, avait aboli la diversité des peuples; il avait supprimé, sans le remplacer, l'esprit national. L'Église, société religieuse, unissait les hommes entre eux par des liens supérieurs à ceux de toute société politique, et grâce à cette supériorité même les nations pouvaient grandir librement en son sein sans la déchirer. C'est pourquoi on la vit tour à tour, au terme de la décadence romaine, offrir chez elle comme une patrie aux hommes qui ne s'en connaissaient plus, et plus tard, quand les peuples modernes vinrent à naître et déployèrent leur indépendance, demeurer au milieu de toutes les patries comme la grande et visible société du genre humain.

En face d'un si beau spectacle, quelle étrange illusion! M. Salvador peut-il représenter la loi de Moïse comme plus libérale et plus naturellement cosmopolite que celle de Jésus-Christ? Après tout, il lui arrive ce qui arrive plus ou moins manifestement à tout adversaire de notre foi. Il est facile, au nom des idées modernes, de combattre le christianisme et l'Église, impossible de les remplacer. Or donc, que M. Salvador attaque Rome, il répète ce que tout le monde a déjà

entendu; lorsqu'il prétend ressusciter le judaïsme, il ne peut plus être compris par personne. L'historien chrétien, au contraire, sans prétendre annoncer l'avenir, et par le seul tableau du passé, nous montre de quel côté le monde doit toujours chercher la vertu qui le rajeunit et le sauve. En étudiant M. de Champagny, nous avons plus d'une fois et presque involontairement mêlé nos propres réflexions à celles que nous a fournies son livre. Il nous le pardonnera. Le plus beau privilége des écrivains qui pensent est de faire penser ceux qui les lisent. M. de Champagny fait penser.

Aussi attendons-nous avec une curiosité confiante qu'il nous explique beaucoup mieux que nous n'avons pu l'entrevoir ici pourquoi le christianisme, après avoir été d'abord persécuté par des monstres, le fut ensuite par des princes très-honnêtes; pourquoi les Antonins, éclairés sans doute par un reflet de la lumière révélée, ne se sont pourtant pas convertis au christianisme, n'ont pas laissé du moins la liberté aux chrétiens; pourquoi Marc Aurèle n'est pas devenu Constantin, mais un Constantin plus pur et moins tardif que le fondateur de Byzance. L'action latente de la foi nouvelle sur l'âme même de ceux qui la proscrivent, son progrès capable de régénérer le monde et en même temps l'impuissance des meilleurs empereurs à régénérer l'empire : tel est le double tableau que retrace l'histoire des Antonins. Si, pour mieux saisir un tel tableau, il n'est pas inutile d'embrasser d'abord d'un rapide coup d'œil les temps qui ont précédé, cet article ne paraîtra peut-être pas trop inopportun à quelques-uns des lecteurs de M. de Champagny.

C. de Meaux.

DES OUVRIERS

ET DES

MOYENS D'AMÉLIORER LEUR CONDITION DANS LES VILLES

Pour élever la voix au nom et en faveur des ouvriers, il faut les connaître et les aimer. Voici plus de vingt ans que je vis près d'eux. D'abord, enclin à leur être utile par l'impulsion que tout chrétien reçoit de la pratique des devoirs de sa religion, je leur ai prodigué des sympathies qui ont bientôt créé entre nous de véritables affinités. Je les ai vus dans leur vie intime et je les y ai sincèrement admirés. J'ai connu leurs besoins et leurs souffrances, leur résignation et leurs vertus, les difficultés pour eux de la vie de famille, dont ils ne sentent la douceur qu'au milieu de grandes privations supportées en commun et de témoignages incessants d'un laborieux dévouement. Une seule chambre abrite trop souvent le père, la mère et les enfants, et le mystère qui entoure cette vie de sacrifices ne la laisse découvrir que par ceux que dirigent les inspirations de la charité. Cette chambre est un réduit inhabitable pendant le jour, car tout le monde n'y pourrait trouver sa place; et c'est pour la nuit un lieu de repos aussi dangereux pour la santé que pour les mœurs. L'invasion de la maladie qui frappe l'un de ses membres apporte le trouble dans l'existence de tous, et la présence de la mort y projette parfois un aspect déchirant.

Cependant, à force de travail, d'ordre, d'économie, de bonnes mœurs, et grâce à un peu de bonne chance, certains ouvriers s'élèvent au-dessus de cet état de malaise et de souffrance. Ils conquièrent quelque bien-être, deviennent ouvriers-maîtres, puis patrons. D'autres fois, ce sont les enfants de ces ouvriers qui, fortement trempés dès leur premier âge par le malheur courageusement supporté, et élevés au-dessus de leurs parents par l'éducation qu'ils reçoivent dans les établissements que la société et la religion multiplient, franchissent le premier degré d'aisance et entraînent avec eux leurs vieux parents, dont ils adoucissent les derniers jours.

C'est au sein de cette population laborieuse, honorable et pleine d'énergie que se recrutent et se renouvellent sans cesse, par degrés successifs, les classes plus élevées. Le travail y conduit ses élus aux jouissances de la propriété, et l'ouvrier, en sentant ces joies particulières que donne le fait de posséder quelque chose en ce monde, reçoit à son insu au fond de l'âme les instincts conservateurs qui le créent citoyen avec un plus haut sentiment de sa dignité, de sa valeur personnelle et de ses devoirs, tant dans la vie commune de la cité que dans celle de la patrie.

Dans ce mouvement progressif de bien-être et d'élévation pour un grand nombre au milieu des masses, des hommes plus méritants encore atteignent jusqu'aux plus grandes hauteurs de la société, et montrant à tous comment on peut parvenir avec honneur par des voies légitimes aux situations les plus inespérées, attirent dans une ascension régulière, au grand profit de la tranquillité de l'État, des esprits agités et puissants, qui trouvent ainsi une noble carrière à leur ambition.

Dans les sociétés anciennes, le travail manuel était un objet de mépris, et le travail intellectuel lui-même, quelque honoré qu'il fût pour les plaisirs des grands ou pour les fêtes des peuples, était délaissé par l'aristocratie.

De nos jours, au contraire, le travail intellectuel est recherché par tous les hommes, sans distinction de naissance et de situation, parce que tous y trouvent une source de bonheur intime, de considération publique, de fortune et d'honneur.

Et grâce à la propagation dans le monde de la morale divine répandue par Jésus-Christ, non-seulement le travail manuel est affranchi de tout stigmate flétrissant; mais tous les hommes sont obligés, par devoir de religion, à se traiter en frères et à soulager ceux d'entre eux qui souffrent.

I

On ne peut venir en aide aux ouvriers d'une manière efficace et constante dans les besoins de la vie qu'après avoir comparé leurs ressources avec leurs dépenses, et après avoir décomposé les unes et les autres.

Toutes les ressources de l'ouvrier se résument dans le produit de ses forces, car le salaire, qui est la seule expression de ses recettes, n'est que le mode de payement d'une force produite par l'ouvrier et de l'intelligence mise dans l'emploi de cette force durant un temps donné. L'ouvrier ne doit point dissiper sans fruit ce capital, qui est sa seule fortune; et toute personne qui veut lui faciliter la conservation ou l'accumulation de ce capital doit lui éviter toute perte de force et toute perte de temps. Pour atteindre ce but, il ne faut pas forcer l'ouvrier à aller chercher son logement loin de son chantier; car chaque matin pour se rendre au travail, et chaque soir pour se rendre au logis, il fait une dépense de temps et de force qui diminue son avoir; sans compter les dangers qu'on fait courir à sa santé en l'exposant à la pluie et au refroidissement, causes trop fréquentes de maladies dont les effets l'appauvrissent toujours et le conduisent souvent à la plus complète misère. Nous reviendrons sur ce point important en indiquant ce que la charité privée s'est efforcée de faire à Paris, et ce qui pourrait être réalisé dans toute autre ville de France.

Peut-on augmenter les salaires? Le salaire de l'ouvrier, la rémunération de l'inventeur ou patron, le prix de la matière première, les intérêts et l'amortissement partiel des capitaux engagés sont les éléments dont la réunion forme le prix de revient de tout produit industriel à vendre ou à échanger commercialement sur les marchés du monde, et le taux des salaires n'est point en fait à l'égal des autres éléments de ce prix, discutable entre les parties intéressées, ni soumis à des variations que constate et protége un cours public.

Si la valeur ainsi créée pouvait être imposée à l'acheteur pour son prix de revient, le producteur serait toujours libre de fixer le salaire des ouvriers dans la mesure nécessaire à leur existence, et c'était ce que nos législateurs anciens s'étaient efforcés d'obtenir dans une certaine mesure par nos lois de douane dites de protection; mais, de nos jours, tout objet porté sur un marché quelconque, en France ou à

l'étranger, se trouve en présence d'un objet similaire produit dans des conditions de meilleur marché pour l'un ou pour l'autre des éléments constitutifs du prix, et l'offre de ce dernier objet pour un prix inférieur amène forcément une baisse dans le prix du premier. Encore faut-il supposer que ces deux objets semblables rencontrent deux acheteurs qui les désirent; car, s'il n'y a sur le marché qu'un acheteur pour deux objets, l'un des vendeurs doit être nécessairement délaissé, et alors il s'élève entre eux une lutte qui n'a d'a d'autre limite que la volonté de l'acheteur et qui ne produit que pertes pour les deux vendeurs.

Élargir le champ de cette lutte et y admettre en concurrence, sur tous les objets, tous les producteurs du monde, c'est à coup sûr amener une diminution dans les prix, mais c'est aussi amener forcément une diminution dans les salaires qui composent ce prix, et c'est changer toutes les habitudes qui, dans un rayon donné, avaient, jusqu'à ce jour, déterminé le prix des choses produites. Je n'ai pas à dire ici qui, à mon sens, s'est présenté dans cette lutte avec le plus de chance de succès, c'est-à-dire avec le plus de capitaux disponibles à engager à un faible intérêt, avec les moyens les plus prompts et les moins chers d'amener les matières premières près du lieu de fabrication, et avec l'intelligence la plus haute et la plus large des affaires commerciales. Je suppose qu'en France les négociants savent ou sauront plus vite que tous autres, par leur sagacité prévoyante, par l'étendue et la multiplicité de leurs relations, quelles sont dans le monde entier, à tout moment, les conditions les meilleures d'achat de matières premières ou de vente d'objets fabriqués; mais tout homme clairvoyant peut se demander si, pour soutenir en tous lieux la concurrence avec des producteurs étrangers, qui obtiennent déjà et qui tendront à obtenir de plus en plus la main-d'œuvre à de bas prix inabordables en France, le producteur français ne sera pas obligé de diminuer aussi les salaires; ou si, par l'effet de cette transformation des habitudes commerciales du monde, il ne sera pas forcé de laisser un instant sans emploi une partie des forces de l'ouvrier.

Ce sont là des questions qu'il ne m'appartient pas de résoudre, je ne les ai indiquées que pour constater l'impossibilité d'espérer une amélioration du sort des ouvriers par une augmentation effective de leurs salaires indépendante de l'augmentation nominale et relative qui résulte de l'avilissement commun aux valeurs monétaires, comme à toutes les autres valeurs ou éléments d'échange.

II

Il faut donc songer uniquement à diminuer les dépenses de l'ouvrier.

Les charges de l'ouvrier sont de diverses natures. D'abord, s'il a le bonheur d'avoir conservé ses père et mère, et que ceux-ci ne soient plus en état de satisfaire à leurs besoins, en tout ou en partie, c'est à l'ouvrier d'y suppléer, et il manque rarement à ce devoir. Cette obligation l'amène à donner une part de son logement déjà trop étroit, et une part de ses aliments déjà insuffisants, sans parler de la nécessité de laisser au logis, pour y soigner les grands parents, l'un des membres de la famille, qui perd ainsi une partie de son temps et par suite de son salaire. Chacun sait que la société n'offre pas, dans les hospices ouverts à la vieillesse, un abri suffisant pour que la classe ouvrière en soit sensiblement soulagée. Il faut d'ailleurs à l'ouvrier, pour faire admettre un de ses vieux parents dans un hospice, des protections que le commun des ouvriers ne peut trouver ni espérer. Tout ce qui tendra à faciliter cet accès sera donc une chose heureuse; et si l'on remarque que la vie en commun est beaucoup plus économique que la vie isolée, on appellera de tous ses vœux le moment où les établissements charitables, centralisant les dépenses, pourront recueillir les vieux parents d'ouvriers moyennant une faible contribution représentant la part de chacun dans la dépense commune. La charité privée, comme on l'a vu lorsqu'il s'est agi de développer l'admirable institution des Petites Sœurs des pauvres; la charité privée, disons-nous, ne manquera pas d'apporter ses dons à une œuvre si digne de son appui; de sorte que la part contributive des ouvriers dans les dépenses de l'œuvre diminuera progressivement.

On arrivera ainsi, sans blesser l'ouvrier dans la susceptibilité qu'il peut avoir à l'endroit d'une aumône, à lui porter simplement secours et à diminuer l'une des dépenses qui grèvent son salaire. Il n'est pas du tout nécessaire d'aller jusqu'à la gratuité; car la gratuité crée, sans motif et souvent avec injustice, des privilégiés dans de communes souffrances. Il vaut mieux, en faisant payer un peu par chacun, étendre à un plus grand nombre le bienfait de quelque soulagement. D'ailleurs, on ne saurait trop le répéter : l'homme est ainsi fait, qu'il aime d'autant plus ceux pour lesquels il s'impose une privation ou

une souffrance, et, afin de maintenir les affections aussi bien que les liens de famille, il est bon de ne pas faire disparaître entièrement les sacrifices que doivent supporter des enfants pour leurs père et mère.

III

Il est ordinaire dans la classe ouvrière que l'ouvrier s'occupe de ses jeunes frères et sœurs et qu'il contribue, même durant la vie des père et mère communs, aux frais de leur entretien et de leur apprentissage.

Il arrive aussi fréquemment que l'ouvrier adopte et élève, comme ses propres enfants, les enfants devenus orphelins d'un ami, ou quelquefois d'un simple voisin.

Il arrive plus souvent encore que l'ouvrier, quoique fatigué de sa journée et quoique obligé de reprendre le travail dès le lendemain, passe la nuit près de son voisin malade et veille à son chevet. L'ouvrier malade ne quitte, en effet, ses proches pour se laisser transporter dans les hôpitaux qu'avec la plus grande répugnance, et tous dans la même maison contribuent à le soigner au logis.

Ce sont là des charges très-réelles, très-noblement acceptées, et qui font admirer et aimer l'ouvrier quand on s'en rapproche.

Mais ces charges sont libres, et l'on regretterait presque de les faire disparaître, tant elles élèvent l'âme de ceux qui les acquittent et tant elles font de bien à ceux qui les reçoivent. On peut cependant faire beaucoup pour le soulagement des uns et des autres dans cette communauté d'épreuves, sans rien diminuer des nobles sentiments qu'elle nourrit.

Ainsi les sociétés de secours mutuels, très-antique institution encouragée et heureusement protégée de nos jours par le décret impérial du 25 mars 1852, et beaucoup de corporations d'ouvriers dans Paris, pourvoient aux dépenses de médecins et de médicaments pour celui de leurs membres qui tombe malade, laissent à ce dernier le choix de son médecin ainsi que de son pharmacien, et allouent au malade un ou deux francs par jour pendant la maladie.

Quand vient la convalescence, l'ouvrier, du moins à Paris, peut être reçu dans les asiles de Vincennes et du Vésinet, qui sont deux créations de l'Empereur, moyennant la faible rétribution de cinquante centimes par jour à la charge desdites sociétés.

Il suffit, pour avoir droit à ces secours, que chaque participant verse deux francs par mois, à la caisse commune.

Il est donc possible de venir sérieusement en aide à celles des souffrances de la classe ouvrière qui paraissent le moins susceptibles d'adoucissement; il faut seulement que la charité privée les révèle, qu'elle signale le remède à y apporter, et que de son côté l'administration supérieure écoute ses inspirations, les seconde au besoin, et ne mette jamais d'entraves à leur développement.

Les dépenses nécessaires de l'ouvrier, célibataire ou marié, consistent dans les aliments, les vêtements et le logement.

L'ouvrier qui n'est pas marié ne peut acheter et faire cuire lui-même ses aliments. Il est obligé de prendre ses repas chez le marchand de vins, au milieu des tentations qu'y font naître la rencontre et la provocation de ses camarades en pareil lieu. Il en est de même de ceux des ouvriers mariés qui travaillent dans la journée trop loin de leur demeure. Mais il peut en être autrement des ouvriers mariés qui ne sont point dans le jour éloignés de leur famille, et, pour venir en aide à ces derniers, il est possible, ainsi que nous le dirons en parlant de l'éducation des filles d'ouvriers, il est important même d'enseigner mieux qu'on ne le fait aux femmes d'ouvriers à donner aux aliments une préparation simple qui leur laisse toutes leurs qualités nutritives. Cette sollicitude n'est point puérile, car il n'y a rien à négliger de ce qui peut rappeler ou retenir au foyer domestique tous les membres de la famille, et il est très-important que l'estomac de l'homme, que le travail épuise, reçoive une alimentation saine et réparatrice : sans bon estomac l'homme n'a point toute sa force, et nous avons vu que pour l'ouvrier la force est le salaire.

Quant au prix des aliments, il est et restera, comme toutes les choses du commerce, soumis aux effets relatifs de la production et de la consommation; seulement, aujourd'hui que la création des chemins de fer et la liberté des transactions internationales ont multiplié partout les voies de communication, on ne verra plus, comme autrefois, de ces régions privilégiées où la vie était constamment à bon marché, parce que, les débouchés manquant, la surabondance des produits sur la consommation était permanente, Désormais, toutes les fois qu'il y aura sur un point quelconque un excédant, le commerce s'empressera d'en faire part aux régions moins favorisées, et ce perpétuel mouvement contribuera à maintenir, partout et toujours, à peu près au même niveau le prix des denrées alimentaires. Les producteurs y gagneront, ainsi que les ouvriers qui seront au centre de quelque grand mouvement d'approvisionnement; mais ceux qui seront éloignés de ces centres n'y gagneront pas, car les grands pourvoyeurs achè-

teront et enlèveront autour d'eux les produits alimentaires en masse, sans que personne ait intérêt à les rapporter près d'eux pour les vendre en détail. Ces effets sont déjà remarqués dans quelques-unes de nos campagnes, où des récoltes entières de fruits, ainsi que des produits considérables de basse-cour, sont achetés et enlevés par le commerce. Il adviendra, sans doute, un jour où ces effets seront très-sensiblement atténués; mais, en ce moment, le renchérissement de beaucoup de denrées alimentaires est en beaucoup de lieux incontestable, et il crée des malaises partiels qu'il faut savoir supporter, parce que la Providence seule, fécondant la terre et les effets du commerce, peut les faire cesser.

IV

L'ouvrier célibataire ne peut faire confectionner ou raccommoder ses vêtements, il est obligé de les acheter tout faits chez le marchand; son linge est souvent usé, sans avoir pu être réparé. Il y a là, dans l'impossibilité du moindre entretien, une cause de déperdition qu'il serait possible d'atténuer. Pour cela, il faudrait qu'il existât des établissements de charité où l'ouvrier pût déposer ses vêtements et son linge en mauvais état, et les reprendre ensuite tout réparés, moyennant une faible rétribution. Il y a bien, dans les grandes villes, des gens qui louent à l'heure ou à la journée, une chemise propre à l'employé ou à l'ouvrier qui en a besoin pour se présenter décemment quand les circonstances l'exigent. Pourquoi la charité ne ferait-elle pas ce que fait l'industrie? Déjà la charité prête des draps à des ménages pauvres qui les rapportent avec exactitude et honnêteté. On pourrait entrer beaucoup plus avant dans cette voie. L'ouvrier marié en profiterait comme le célibataire; car, si la femme peut confectionner une partie des vêtements et les raccommoder tous, elle ne peut les blanchir sans de graves inconvénients. Ce serait, à coup sûr, un grand bienfait que d'épargner à la mère de famille la nécessité d'aller, loin de ses enfants, en toutes saisons et en toutes conditions de santé, blanchir le linge en un lavoir public, puis de revenir sécher et repasser ce linge au logis, dans cette chambre étroite, qu'elle remplit d'une humidité malsaine, qu'elle sature de l'odeur d'eau de Javel.

Prolonger la durée des vêtements, c'est en diminuer la dépense.

Cette économie sera augmentée par les effets du libre échange, qui amèneront de l'Angleterre en France et mettront à la portée de l'ouvrier des étoffes très-solides, qui seront vendues à beaucoup plus bas prix que celles fournies jusqu'à ce jour par les fabricants français.

V

Tout logement destiné à l'habitation de l'ouvrier doit être assez spacieux et assez aéré pour que les enfants y reposent la nuit sans mélange de sexe, soit entre eux, soit avec leurs père et mère, et pour que l'atmosphère y reste toujours pure, sans mélange de mauvaises odeurs ni d'humidité. C'est à ces conditions que la santé et les bonnes mœurs seront conservées dans la famille.

Il faut aussi que le logement de l'ouvrier soit rapproché de son atelier pour lui épargner perte de temps et perte de forces.

Voilà ce qui est à souhaiter; mais cela n'est pas complétement réalisable; car tout logement oblige l'ouvrier au payement d'un loyer, qui est la représentation de l'intérêt du capital engagé dans la construction de ce logement; et plus ce logement sera confortable, plus il sera d'un prix élevé. Or l'ouvrier ne peut consacrer à son habitation qu'une partie de son salaire, et vouloir que cette habitation soit parfaite, sans tenir compte de cette mesure forcée, c'est vouloir simplement l'impossible. D'ailleurs tous les besoins sont relatifs, et telle incommodité, qui est grave ou insupportable pour une personne élevée dans les délicatesses de la vie, est à peine sensible à une personne accoutumée dès le bas âge à une existence plus dure. Il est donc utile aux ouvriers que les administrations municipales ne se montrent pas trop exigeantes dans les améliorations qu'elles poursuivent sur ce point, car il ne pourrait exister ainsi de logements à la portée des plus nécessiteux.

Les logements d'ouvriers devraient être bâtis par des personnes riches, ainsi que cela se pratique, du reste, en Angleterre. Ces personnes retireraient des capitaux qu'elles y emploieraient un intérêt beaucoup plus élevé que celui qu'elles trouvent dans l'achat de biens ruraux; elles n'auraient pas plus à craindre des souffrances et de l'insolvabilité des ouvriers qu'elles n'ont à craindre des épizooties, de la grêle et des pertes de toute nature qui jettent bien souvent dans la détresse un fermier qu'elles ne peuvent pas expulser, bien qu'il ne paye

pas ou paye mal. Elles pourraient être humaines sans toucher à leur nécessaire et sans cesser de recevoir de leurs capitaux un rendement légitime, soit en accordant crédit aux ouvriers pendant les jours de chômage, soit en faisant des remises aux plus nécessiteux. Ces remises n'auraient jamais besoin d'être importantes pour produire de grands adoucissements, et pour soutenir dans le sentiment de la dignité et de l'honneur des malheureux que dégrade moralement un déménagement furtif ou public sans le payement de leur dette.

Malheureusement, les personnes qui construisent ou achètent des logements construits pour les ouvriers ne peuvent pas toujours être charitables et paraissent âpres au gain et sans pitié, alors même qu'elles ne méritent pas ces reproches, parce que tout sacrifice porte chez elles sur le nécessaire, et qu'entre elles et les ouvriers, il n'y a que la lutte tristement explicable de celui qui a besoin contre celui qui a également besoin.

Lorsque les premières démolitions de constructions dans Paris amenèrent l'augmentation des loyers, des hommes de cœur, parmi lesquels figuraient le président et le vice-président du conseil municipal, M. Baudon, alors président du conseil général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, M. Cochin, M. Thayer, M. de Melun, M. le duc de Padoue et celui qui écrit ces lignes, émus des souffrances que cet état de choses apportait dans la classe ouvrière, se réunirent en société charitable, rédigèrent un projet d'association dont le but immédiat était de prendre de suite à bail principal un grand nombre de maisons, et d'y assurer, aux prix modérés de l'époque, qui auraient été diminués encore par l'effet de cotisations charitables, une sous-location profitable aux ouvriers.

Les statuts de cette association contenaient littéralement ce qui suit :

« Il est formé, à Paris, une association qui prendra le titre de *Société de bienfaisance pour l'amélioration et le bon marché des logements d'ouvriers*.

« L'objet de la Société est de prendre à bail, pour la plus longue durée possible, des maisons dans les divers quartiers de Paris et de la banlieue, de les assainir et de les approprier à l'usage des ouvriers et des petits ménages et de les sous-louer à des prix modérés.

« Les logements, ainsi sous-loués, seront garnis ou non garnis des meubles de première nécessité.

« L'association est représentée par un conseil d'administration.

« Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites. »

Cette association ne demandait aucune subvention à dépenser; mais

la remise d'une rente sur l'État de 50,000 francs, qui devait constituer, au besoin, pour les tiers une garantie effective des engagements à prendre envers eux par la Société.

Le dossier de l'affaire fut déposé au Conseil d'État, le 30 août 1853, sous le n° 687, avec un rapport favorable de M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur. Ce rapport, accompagné d'un projet de décret, concluait ainsi :

« Je termine en faisant observer que, si la Société était immédiatement mise à même de réaliser son projet, elle pourrait, dès le commencement de l'hiver prochain, livrer à la classe ouvrière des habitations saines, commodes et d'un prix modique. »

Nous sommes loin du mois d'août 1853.

Pourquoi, depuis neuf ans passés, n'a-t-il pas été statué sur un projet si louable, dont l'Empereur avait approuvé le but, encouragé la pensée?

S'il en avait été autrement, bien des souffrances auraient été soulagées, bien d'autres auraient été évitées, non-seulement dans le présent, mais encore pour un long avenir.

Un autre bienfait serait sorti de cette institution charitable. En effet, dans l'état actuel de notre législation sur les congés entre propriétaires et locataires, tout ouvrier doit, pour changer de logement, donner congé à mi-terme, c'est-à-dire au moins six semaines d'avance. Or, un ouvrier ne peut prévoir aussi longtemps d'avance son changement de chantier, et il arrive souvent que l'ouvrier qui rapproche un instant son logement de son chantier ne tarde pas à subir de nouveau cet éloignement si dommageable. Aussi, en fait, l'ouvrier doit-il renoncer aujourd'hui à changer de logement lorsqu'il change de chantier. Au contraire, s'il existait une institution qui eût des logements à sous-louer aux quatre coins de Paris, l'ouvrier pourrait, en tout temps, permuter d'un quartier à un autre quartier en dehors de tout délai de congé.

Espérons que ces souffrances trouveront désormais un allégement, soit dans l'emploi que des personnes riches feront de capitaux en constructions de logements d'ouvriers, soit dans l'action de sociétés charitables qui s'organiseront pour bâtir ou sous-louer des logements de cette nature, et qu'ainsi le prix des loyers sera notablement diminué, à Paris et dans les autres grandes villes de France.

Une autre amélioration serait aussi bien désirable, aujourd'hui que les logements d'ouvriers sont reportés aux extrémités de la ville. Elle consisterait à mettre à la disposition des ouvriers, dès le matin, avant l'heure du travail, les moyens de transport dont jouissent toutes les autres classes de la société pendant le cours du jour. Les omnibus,

avançant l'heure de leur circulation dans la ville, pourraient amener des quartiers éloignés vers le centre ceux des ouvriers faibles de constitution ou convalescents qui sont dans l'impossibilité absolue de faire à pied, sans danger, un si long parcours. Ces voitures marchent jusqu'à onze heures, minuit, pour ramener dans leurs appartements les personnes qu'à retenues une soirée de plaisir; pourquoi ne marcheraient-elles pas, même à prix réduit, dès six heures du matin, pour éviter de la fatigue et épargner un temps qui vaut de l'argent à ceux qui quittent leurs logements afin de se rendre au travail et d'y gagner le pain du jour pour leur famille?

VI

Enfin j'arrive à la charge la plus lourde et la plus sacrée, celle qu'impose aux père et mère l'éducation de leurs enfants.

Cette charge découle du mariage, et il importe grandement à la société tout entière qu'elle soit adoucie le plus possible pour l'ouvrier, afin qu'il ne soit pas amené à l'appréhender au point de s'éloigner d'une union légitime avec la femme qui reçoit ses serments et qui adoucit ses souffrances. Sans le mariage, point de famille, et sans famille point d'État social possible. D'un autre côté, sans bonnes mœurs chez les père et mère point de bonne éducation pour les enfants, point d'autorité dans la famille, point de stabilité dans l'État, on peut ajouter même : point de bonheur ni de santé pour les père et mère, ni pour les enfants. Nous sommes soumis dans notre corps et dans notre âme à des lois dont il faut bien reconnaître l'empire. Par le corps nous ressemblons aux animaux et comme eux nous recevons souvent de nos père et mère des prédispositions qui sont, pour ainsi dire, dans le sang et qui constituent les instincts. A ce point de vue, c'est un premier bonheur pour l'homme que de devoir le jour à des parents vertueux. Mais ces prédispositions natives ne créent pas pour l'enfant qui les reçoit une invincible nécessité; par l'âme que Dieu nous a donnée et qui fait de nous des êtres libres et perfectibles, nous pouvons réagir sur les instincts et les corriger. Ce doit être l'œuvre de l'éducation.

L'éducation, pour l'enfant, commence dès le berceau, avec les premières caresses de sa mère. La tendresse qui apaise ses cris de douleur, ou l'impatience qui les réprime, constitue les premières

influences auxquelles est soumis le caractère de l'enfant, et qui contribuent à le rendre ou doux ou irascible, soumis avec confiance ou craintif avec sécheresse. Ce travail est incessant sur l'enfant, et il importe que ceux qui l'élèvent s'efforcent de conserver avec lui une mansuétude inaltérable; seulement, il faut le reconnaître, cette mansuétude constante, en présence des colères ou des fautes de l'enfant, est un don du ciel; aussi, ne faut-il pas s'étonner de la trouver à un degré particulièrement élevé chez les personnes qui se vouent à l'éducation par amour de Dieu. Il en est de l'enfant comme des animaux, que l'homme élève et forme pour son usage. Voyez le cheval, par exemple : si vous le brutalisez, vous le rendez indomptable et méchant. Traitez-le avec douceur, vous obtenez tout de lui.

L'éducation forme donc le caractère; et comme c'est dans le caractère que se trouve le plus souvent le principe du bonheur ou du malheur de l'homme, il s'ensuit que l'éducation aide beaucoup à son bonheur. Elle n'aide pas moins au bonheur de la société. En effet, selon que les individus sont calmes ou agités, la société elle-même est paisible ou troublée.

L'éducation doit être donnée dans la famille, qui doit venir en aide aux enseignements de l'école; mais trop souvent les père et mère, séparés tout le jour pour leur travail, sont impuissants à s'en occuper, et cette initiation morale de la plus haute gravité retombe en entier à la charge des maîtres qui sont préposés pour l'instruction des enfants.

L'instruction a une grande portée sur la civilisation d'un peuple, sur sa richesse, et il importe à l'influence et à la grandeur d'un pays que ses gouvernants s'en préoccupent pour la rendre accessible à tous; mais l'instruction fait naître des goûts et des besoins qui troublent et surexcitent les individus, et il est permis d'affirmer que, si la force du caractère n'est pas maintenue au niveau de l'instruction, celle-ci ne produit que rêveries, convoitises et déceptions, qui mènent quelquefois jusqu'au désespoir.

En France, il a été fait beaucoup par tous les gouvernements, en même temps que par la charité privée, pour l'éducation et l'instruction des enfants de la classe ouvrière. Les crèches, les asiles, les écoles communales ouverts en tous lieux en font foi. Convient-il d'aller plus loin et d'imposer aux pères et mères l'obligation de donner à leurs enfants l'instruction primaire? Cette obligation existe pour les parents des enfants admis à travailler dans les manufactures; est-il bon de la généraliser et de contraindre tous les parents, sans exception, en vertu d'une loi, à envoyer leurs enfants à l'école? Je ne le pense pas. Et les effets, aujourd'hui stériles de cette obligation pour les parents qui y sont tenus et qui savent l'éluder chaque jour,

me serviraient de preuve au besoin. Outre qu'une telle loi porterait quelquefois une dangereuse atteinte à l'autorité paternelle, l'obligation qu'elle imposerait et la pénalité qui devrait naturellement en être la sanction deviendraient forcément d'une rigueur excessive. C'est par la persuasion seulement et non par la force, c'est en mettant à la portée des familles tous les moyens de procurer librement l'instruction à leurs enfants que nous devons travailler à la diffusion des lumières et à la propagation des connaissances utiles.

Ce qui doit détourner beaucoup les père et mère d'envoyer leurs enfants dans nos écoles, c'est qu'ils sont souvent incapables d'apprécier l'utilité que leurs enfants doivent retirer des connaissances qu'ils y acquièrent. En fait, cet éloignement existe, et comme une impression aussi générale ne peut exister sans cause, on peut affirmer que l'instruction telle qu'elle est fournie ne montre pas à tous les regards ses bienfaits d'une manière saisissante et qu'elle ne répond pas à tous les besoins. En effet, les enfants qui doivent vivre au milieu des champs n'apportent à leurs parents, au retour de l'école, aucune notion utile sur les choses dont les parents s'occupent. Il en est de même pour les enfants élevés dans certaines villes industrielles.

Il faudrait donc que dans nos campagnes, comme dans nos villes, les enfants reçussent, avec l'instruction primaire, l'instruction professionnelle. C'est ce qui a lieu en certains établissements par exception. Ainsi, à Paris, dans un internat fondé par l'abbé Terlaing, et reconnu d'utilité publique, sous la dénomination d'Œuvre du Saint-Cœur de Marie, plus de deux cents jeunes filles d'ouvriers, en même temps qu'elles reçoivent l'instruction primaire, apprennent tous les travaux d'aiguille, depuis la chaussure jusqu'à la dentelle, et tous les travaux du ménage, depuis la cuisine jusqu'aux petites préparations pour les malades ; en sorte que, devenues plus tard femmes d'ouvriers, elles peuvent alléger le fardeau qui pèse sur leurs maris, et, mères de famille, faire par elles-mêmes bien des choses qui épargnent les dépenses et préviennent les maladies. Trop généralement, dans les ouvroirs laïques ou religieux, on ne fait des jeunes filles d'ouvriers que de très-habiles ouvrières ; on ne les prépare point aux utiles fonctions qu'elles doivent remplir dans la famille, on n'en fait pas des femmes de ménage. Aussi qu'arrive-t-il? Ces jeunes filles, renfermées dans un genre de travaux où elles excellent, n'éprouvent que dégoût pour d'autres travaux qui leur semblent grossiers, négligent tout ce qui pourrait rendre leur intérieur commode ou agréable, et finissent pas éloigner ceux qu'elles devraient au contraire s'efforcer de retenir ou de rappeler au foyer domestique.

A Igny (Seine-et-Oise), dans un établissement fondé par M. l'abbé

Mullois, premier chapelain de l'Empereur, cinquante-cinq jeunes garçons de la campagne reçoivent, avec l'instruction primaire, l'enseignement pratique de tous les travaux d'horticulture, d'arboriculture et d'agriculture.

A Paris, dans deux établissements fondés par monseigneur de Bervanger, où l'on élève plus de seize cents jeunes garçons de la classe ouvrière, un certain nombre d'entre eux reçoit, dans des ateliers, un commencement d'instruction professionnelle.

Il faudrait que ces exceptions, que je pourrais citer en plus grand nombre, fussent généralisées. Alors, à n'en pas douter, les père et mère, mis en communauté d'idées avec leurs enfants sur leurs travaux communs, apprécieraient mieux l'utilité de l'enseignement que leurs enfants peuvent recevoir dans ces écoles, ils mettraient plus de zèle à les y envoyer, et l'on ne verrait plus, comme il arrive trop souvent aujourd'hui, ces pauvres enfants entassés dès leur plus jeune âge dans les ateliers, où ils se trouvent confondus, pêle-mêle, avec des personnes de tout âge et de tout sexe, au grand préjudice de leur santé et de leur moralité.

Je ne terminerai pas ce que je dis ici de l'éducation des enfants des ouvriers sans émettre un vœu qui porte en même temps sur tous les externats qui leur sont ouverts, crèches, asiles ou écoles. C'est que ces divers établissements soient ouverts et fermés suivant les heures d'ouverture et de fermeture des ateliers, afin que les père et mère ne soient pas obligés, ou de perdre une partie de leur journée, ou d'abandonner longtemps leurs enfants sans surveillance. Les écoles devraient avoir un préau couvert où les enfants joueraient en attendant les heures d'étude, et, à l'imitation des fourneaux économiques qu'avait ouverts dans Paris la charité privée, et ou chaque ouvrier pouvait avoir pour dix centimes une ration de légumes cuits, il y aurait dans chaque école un fourneau qui livrerait à prix réduit à chaque enfant, pour son repas de midi, une ration de légumes à manger avec le pain qu'il aurait apporté. La mère de famille n'aurait à préparer que le repas du soir à son retour du travail.

Tout ce que l'on pourra faire afin de garantir les enfants de la classe ouvrière contre les dangers d'un abandon qui ne peut produire qu'une espèce de vagabondage, et afin de ne pas les exposer à être témoins de mauvais exemples qui éveillent leurs passions et dépravent leur cœur, sera une œuvre éminemment utile aux progrès de la classe ouvrière, à la constitution et au bonheur de la famille, à l'avenir et à la sûreté de l'État.

VII

Ce que nous venons de dire pour le vêtement, la nourriture et le logement, ne s'applique pas aux ouvriers attachés dans la campagne à un certain nombre de grands établissements industriels. Ces ouvriers, hommes et femmes, appelés pour l'exploitation d'une usine importante ou pour l'extraction de richesses minérales, sont groupés avec leurs enfants près du centre de leurs travaux, sous la direction d'un chef d'industrie qui souvent leur fournit au prix de revient les vêtements et les aliments, en les faisant profiter du bénéfice obtenu par des achats en gros. Ces fournitures sont livrées avec une exactitude scrupuleuse, de sorte que les ouvriers n'ont point à redouter leur inexpérience, ni à lutter avec désavantage contre l'intérêt d'un vendeur. Même le mode de payement devient pour eux une nouvelle cause d'atténuation de la dépense, car ils payent à terme, par voie de retenue sur leur salaire, sans avoir à tenir compte des intérêts du prix jusqu'à l'échéance et d'une prime correspondante au risque du recouvrement.

Les habitations de ces ouvriers sont entourées d'un petit jardin dont ils ont la jouissance ; ils n'ont à supporter qu'un faible loyer dont le payement ne les préoccupe pas parce qu'il s'opère par retenue sur le salaire ; enfin ils peuvent quelquefois devenir propriétaires du sol et de la demeure où reposent toutes leurs affections, au moyen du payement d'annuités qui sont généreusement combinées avec leurs économies possibles.

Nous n'avons pas à parler d'une manière particulière de cette situation exceptionnelle d'un certain nombre d'ouvriers. Il n'y a rien de mieux à faire que ce qui a été réalisé en France, avec charité et prévoyance, dans beaucoup de grands établissements industriels. A côté de logements sains et commodes pour les ouvriers, se trouvent : une habitation pour les sœurs qui soignent les malades et les enfants, une crèche, un asile, une école, une caisse de secours et de prévoyance, le tout alimenté et payé par un prélèvement sur les produits de l'usine, et administré par un conseil dans lequel sont admis des contre-maîtres et des ouvriers.

On ne peut souhaiter, dans les conditions imposées par la force même des choses au développement de nos grandes industries,

qu'une adoption plus générale de moyens aussi propres à créer entre les chefs d'industrie et leurs ouvriers d'étroites sympathies, une estime et un dévouement réciproques. Les intérêts et les sentiments qui relient ces agglomérations dans leurs circonscriptions territoriales à notre organisation communale s'effacent même devant les intérêts et les sentiments que produit cette existence commune et solidaire dans cette famille adoptive, cette tribu industrielle. Aussi la responsabilité de ceux qui la dirigent en devient-elle d'autant plus grande, et il y aurait lieu d'être inquiet de tant de puissance, pour le mal comme pour le bien, si l'on ne réfléchissait que l'intérêt des chefs d'industrie s'accordera toujours avec leurs devoirs et qu'ils n'obtiendront des ouvriers, leurs auxiliaires nécessaires dans le travail, un concours efficace qu'autant qu'ils les traiteront avec équité et qu'ils s'efforceront de les maintenir dans des habitudes morales, religieuses, qui sont le principe de toute subordination, la condition de tout ordre véritable.

VIII

Quand l'ouvrier, soutenu par les bons principes qu'il a puisés dans une éducation bien dirigée, est parvenu à réaliser quelques épargnes, que doit-il en faire ?

Il y a pour lui deux placements à fonds perdu. Celui qu'il fait avec amour pour ses enfants, plein de confiance dans l'avenir que doit leur assurer une éducation plus avancée que celle qu'il a reçue lui-même, et le placement qu'il peut faire dans son propre intérêt, soit qu'il n'ait pas d'enfant, soit qu'il veuille rester indépendant d'eux, au moyen de versements dans les diverses caisses de secours mutuels et de retraite pour la vieillesse.

On sympathise cordialement avec l'ouvrier généreux qui se laisse entraîner à adopter le premier de ces deux placements, mais on ne peut blâmer celui qui adopte le second ; le plus sage serait peut-être de partager ses épargnes entre ces deux modes d'emploi, sauf à faire la plus grosse part au premier, l'expérience de la vie enseignant trop souvent combien il est prudent de ne compter d'une manière absolue que sur soi.

Sans aliéner son capital, quel emploi l'ouvrier doit-il faire de ses épargnes, auxquelles du reste il peut être toujours obligé de recourir d'un moment à l'autre ?

Doit-on particulièrement, ainsi qu'on l'a fait à Mulhouse et dans d'autres villes industrielles, lui faciliter l'accès des placements immobiliers? Nous ne le pensons pas dans l'état actuel de notre législation sur les partages et sur les licitations; car nous savons que dans les campagnes où le sol est indéfiniment divisible et où l'amour de la propriété ne peut être satisfait que par l'achat d'une portion de sol, l'ouvrier se ruine trop souvent en dépassant dans ces achats l'importance de ses épargnes. Nous savons aussi que lorsque l'ouvrier meurt en laissant des enfants mineurs, le partage ou la licitation de son lot de terre est impossible, parce que nos lois (qui ont exceptionnellement pour effet sur ce point d'entraver le morcellement des terres) lui rendent ce moyen impraticable. En effet, on peut, à l'aide d'une délibération du conseil de famille d'enfants mineurs qui coûte quelques francs, vendre des rentes sur l'État ou autres valeurs de bourse, l'importance en fût-elle de plusieurs millions; mais on ne peut vendre un lot d'immeuble de cent francs sans plusieurs jugements et des frais qui coûtent des centaines de francs; de sorte qu'au décès d'un chef de famille qui possède un lot de terre, ses héritiers, dès l'instant qu'il existe parmi eux un mineur, se trouvent en présence d'une valeur invendable régulièrement, ou s'ils parviennent à rencontrer quelqu'un qui achète sans remplir les formalités légales, ils ne reçoivent que le prix d'un immeuble notablement déprécié par l'irrégularité du titre de transmission.

Les immeubles bâtis présentent un inconvénient de plus, ils ne sont pas divisibles comme un morceau de terre, et le minimum de eur valeur ne peut être inférieur à trois mille francs, ce qui dépasse démesurément le chiffre des épargnes ordinaires de l'ouvrier.

D'ailleurs, en tout temps et surtout dans les moments de crise commerciale où l'ouvrier aurait particulièrement besoin de convertir son immeuble en argent, la réalisation d'un immeuble présente des lenteurs qui doivent rendre ce mode de placement désastreux pour sa fortune.

Que l'ouvrier porte ses épargnes à la caisse si justement nommée *Caisse d'épargne*, et lorsque ses épargnes accumulées s'élèvent à un chiffre suffisant pour le conduire à la recherche d'un autre emploi, qu'il devienne créancier de l'État en achetant de la rente. Un instant, les séductions du jeu et des profits faciles par les spéculations de bourse sont venus le chercher jusque dans l'atelier à l'aide des annonces ou réclames dont les journaux se faisaient les propagateurs, et l'ouvrier a trouvé dans la division des titres d'actions industrielles qu'on savait rendre accessibles au chiffre de ses économies, un emploi aussi dangereux que séduisant; mais le gouvernement l'a protégé contre ces tentations qui n'ont fait que trop de victimes; et ce mode

d'emploi n'est plus abordable qu'avec un versement d'environ trois cents francs.

L'agitation qu'ont portée à deux reprises parmi les rentiers de l'État la réduction et la conversion a ébranlé la confiance dans ce mode de placement; mais avec le temps cette inquiétude s'effacera, et la rente restera aux yeux de tous le placement le meilleur et le plus sûr à offrir aux ouvriers. J'ajouterai que ce sera le seul placement à leur conseiller, parce qu'il s'accorde plus qu'aucun autre avec ses besoins. D'abord il se fractionne jusqu'à la faible somme qui ne dépasse jamais vingt francs pour représenter un franc de rente, ensuite il se convertit en argent du jour au lendemain suivant que l'ouvrier peut en avoir besoin, par l'intermédiaire d'un officier public dont les bureaux sont ouverts à tout le monde, et moyennant un prix que fixe un cours public répété dans tous les journaux, de sorte que l'ouvrier le moins éclairé ne peut y être trompé : enfin, en cas de décès du chef de famille, chaque enfant ou héritier peut être mis en peu de jours et à peu de frais en possession de sa part de rente.

A un autre point de vue qui s'accorde complétement avec les intérêts de la classe ouvrière, il n'est pas sans importance pour toutes les classes de la société que la fortune de l'ouvrier soit liée à la fortune de l'État, car tout citoyen qui aura ses économies placées en rentes sur l'État sera porté, par un intérêt plus direct et plus personnel à concourir sous toutes formes à la prospérité de l'État.

L'ouvrier qui fait régulièrement des épargnes et qui sait les accumuler est bien près de sortir de sa situation sociale pour devenir patron ou pour créer un petit commerce de détail. Il ne lui faut qu'un secours, un cautionnement de son honnêteté vis-à-vis des tiers qui vont lui vendre à crédit des matières à façonner ou des marchandises à détailler. Il va souscrire des billets dont l'échéance sera calculée au jour appréciable où il aura par son travail créé une nouvelle valeur sur cette matière première et réalisé par la vente le prix de ses labeurs; mais qui prendra ces billets à l'égal de l'or et de l'argent, comme valeur d'échange, dans la circulation? Celui évidemment qui, connaissant l'honnêteté de cet ouvrier et la sûreté de son engagement, se risquera, moyennant un intérêt d'argent, à escompter l'avenir et à combler ainsi la balance du crédit où se pèsent l'effet de commerce du marchand et l'or du banquier.

C'est dans cette phase nouvelle de sa vie, que l'ouvrier, trop confiant ou trop peu préparé par son intelligence à l'œuvre qu'il va en-

treprendre, s'abandonne à des illusions bien naturelles sur l'importance de ses profits ou sur la facilité de leur réalisation et consent en faveur des détenteurs de capitaux à des stipulations usuraires qui ne tardent pas à absorber ses profits du moment et ses épargnes du passé.

Venir en aide à l'ouvrier en cet instant difficile pour lui fournir loyalement et à un faible taux d'intérêts, sans commission de banque, les capitaux dont il a besoin, jusqu'au jour où son expérience étant faite et ses affaires ayant quelque peu grandi, il peut marcher sans lisière en parfaite connaissance des affaires qu'il entreprend, c'est accomplir un acte de bienfaisance éclairée d'autant plus louable que cet acte s'adresse à la partie la plus sympathique de la classe ouvrière pour lui éviter une ruine qui serait imméritée.

M. le baron de Damas avait vu tout le bien qu'il était possible de réaliser sous cette forme, il en avait été vivement frappé, et il avait créé en province, dans plusieurs communes, le prêt qu'il appelait le *Prêt d'honneur*. — L'Impératrice, dans une généreuse inspiration, voulut étendre à toute la France cet heureux essai, et l'éleva à la hauteur d'une institution d'utilité publique, sous la dénomination de *Prêt de l'enfance au travail*. — Espérons que, dans l'exécution, cette pensée heureuse ne sera pas détournée de son but, et que les agents intermédiaires ne convertiront pas en aumônes, qui deviendraient stériles, des secours qui, pour être vraiment féconds, devront être réservés aux ouvriers qui prouveront qu'ils ont su épargner et pourront ainsi donner le passé pour garant de l'avenir.

IX

Ce mouvement ascensionnel de ceux des ouvriers qui savent conserver de bonnes mœurs et cultiver leur intelligence importe grandement à la sûreté de l'État; car, en montrant par des faits palpables que toutes les situations sont accessibles, il justifie aux yeux de tous les situations acquises; mais il ne faut pas perdre de vue que, si quelques-uns s'élèvent, le grand nombre reste dans un véritable état de souffrances où les besoins sont toujours au-dessus des ressources. Il faut ajouter à ces ressources ; il faut pourvoir efficacement à des besoins qui sont divers de forme et de durée. Pour cela qu'y a-t-il à faire? Je laisse en dehors de mes pensées les secours que distribuent

aux indigents les bureaux de bienfaisance. Ces bureaux, qui sont du reste nécessaires, et qui font aux malheureux un bien incontestable, ont leurs livres où sont inscrits ceux qu'ils doivent secourir, et leur règlement où se trouve fixé ce qu'ils doivent donner. S'ils fonctionnent avec une certaine diversité, ils ne peuvent donner que des secours définis, et ils ne peuvent assister que des indigents, de sorte que tout ouvrier, pour avoir droit à ces secours, est nécessairement forcé de se faire porter comme indigent, ce qui l'humilie et lui fait perdre le sentiment de sa dignité personnelle : cependant il n'en peut être autrement pour des secours délivrés administrativement.

Il est à souhaiter que la charité privée, qui est libre dans ses allures, qui peut seule donner avec le mystère et avec toutes les délicatesses de forme qui ménagent l'amour-propre de celui qui reçoit, continue sans entraves à venir en aide aux ouvriers qui ne veulent point être des indigents officiels. Ici, c'est un ouvrier dont les instruments de travail ont été perdus ou détruits, la charité privée lui en achète de nouveaux ; ailleurs, c'est un ouvrier qui ne va plus au chantier parce qu'il rougirait de s'y présenter couvert de vêtements délabrés, la charité privée lui donne de nouveaux vêtements ; ou bien ce sont des chagrins, de douloureuses préoccupations qui abattent les forces de l'ouvrier et bientôt lui raviraient ses moyens d'existence : la charité, représentée par un homme de cœur enrôlé dans la société de Saint-Vincent-de-Paul, s'asseoit à son foyer, relève son courage, dissipe ses inquiétudes, calme ses chagrins : à toutes les douleurs qui sont passagères ce visiteur apporte quelque remède. C'est un homme qui ne dit pas son nom, qui ne provoque aucune reconnaissance personnelle, dont le domicile même reste souvent ignoré de l'ouvrier qu'il visite, c'est un homme qui a passé un instant pour faire le bien.

Cette charité anonyme, dont les secours libres peuvent prendre toutes les formes, sauf celle de la personnalité, est la seule qui réponde aux besoins multipliés de l'ouvrier et à de nobles instincts qu'il importe de respecter. Quand l'ouvrier, dans l'agitation révolutionnaire de 1848, revendiquait ses droits, vous l'avez vu proclamer à sa façon le droit au travail ; personne ne l'a vu revendiquer son droit à l'aumône. La mendicité avilit les caractères, enlève à l'homme le sentiment de sa valeur personnelle et détruit presque toujours en son cœur les ressorts qui pourraient le relever. Conserver sa dignité dans un état passager de misère, c'est posséder en soi le germe d'un avenir meilleur ; afficher sans répugnance, hautement, qu'on est sur la liste des pauvres, c'est en quelque sorte en faire sa profession, c'est accuser un découragement qui peut conduire à la paresse et aux vices qu'elle enfante presque toujours. Il faut préserver la société de ce mal qui deviendrait contagieux ; que ferait-on d'un peuple de men-

diants ? Il faut éviter aussi que le donateur se nomme et fasse de ses bonnes œuvres un moyen d'accroître son influence et de servir son ambition ; car la charité ainsi faite perd tout son prix aux yeux de l'ouvrier qui en est l'objet, et son mobile peut inquiéter ceux qui sont chargés de la direction des affaires du pays. Les sociétés qui donnent au nom de Dieu ne présentent aucun de ces inconvénients. Elles agissent collectivement sans être l'instrument visible d'aucune influence humaine, et sans demander aucune reconnaissance individuelle pour le donateur. A ce titre, l'administration supérieure devrait voir avec faveur leur bienfaisante action. Ne serait-il pas heureux pour le pays qu'un grand nombre de sociétés de ce genre se développassent et réunissent courageusement leur zèle et leurs efforts pour combattre les infirmités et les maux dont souffrent un grand nombre de nos semblables ? Et que pourrait faire de mieux le gouvernement, quand ces sociétés ont grandi sans manquer à leur mission, que de les proclamer d'utilité publique et de leur donner un témoignage particulier de sympathie et d'encouragement ? Les ouvriers ne se tromperaient pas en voyant une tutelle si noblement exercée à leur profit, et ils uniraient dans leur reconnaissance le souverain et les classes élevées restées leurs bienfaitrices.

Pour que ce résultat se produise, il faut laisser les hommes religieux aborder le logement de l'ouvrier, étudier ses besoins, chercher en commun les moyens de les soulager, et réaliser ces moyens sans bruit. Cette discrétion, qui ajoute au bienfait pour ceux qui le reçoivent, est également utile à la société, dont les plaies, trop souvent incurables, sont ainsi pansées sans éclat.

X

Les œuvres de charité ne peuvent vivre sans que des personnes généreuses leur fassent incessamment des dons et legs. Les œuvres reconnues d'utilité publique peuvent seules recevoir ces dons et legs, et même elles ont besoin pour cela de l'autorisation du gouvernement ; mais l'administration, par des incidents forcés dont nous parlerons tout à l'heure, est amenée involontairement à entraver au delà de ce qui est nécessaire une transmission qui serait d'autant plus féconde pour les ouvriers qu'elle serait rapide.

L'administration doit être en garde contre les dons qui pourraient

dépouiller les familles; mais sa légitime sollicitude doit souffrir des exceptions. Il est bon, lorsqu'un ouvrier a fait fortune, de lui reconnaître facilement le droit de prélever sur ses économies accumulées une part au profit de ses anciens compagnons de souffrance. Il est bon, en présence d'une famille qui donne complète adhésion au legs fait avec mesure par son auteur au profit des malheureux, de dégager de quelques-unes des formalités ordinaires l'autorisation que tous les intéressés sollicitent?

L'administration a rarement à protéger les familles contre une tendance excessive à donner à leur détriment. Dieu m'est témoin que jamais je ne ferai ni ne proposerai rien qui soit de nature à relâcher ou à méconnaître les liens de la famille; je demanderai toujours et plus haut que personne que la famille soit protégée contre tous les ennemis secrets ou patents de son existence et de sa cohésion; mais j'ai plus que beaucoup d'autres vu dans notre société que les ennemis de la famille n'étaient pas ceux qui engageaient son chef à soulager ceux qui souffrent, à se priver de quelques satisfactions pour en donner la valeur à ceux qui, parmi les ouvriers, manquent quelquefois du simple nécessaire. Les véritables ennemis de la famille sont ceux qui y pénètrent pour y exciter le goût des jouissances égoïstes, pour y détruire à sa source le sentiment créateur de la famille, et qui, après avoir semé la division au foyer, viennent y étaler, au grand détriment des générations qui grandissent, le honteux exemple du désordre et de la sensualité.

Si l'on faisait état des dons et legs faits à des concubines, à des enfants naturels et même jusqu'à des prostituées, au détriment de la famille légitime, on serait épouvanté des résultats auxquels il est possible d'arriver dans notre société par l'empire des sens. Il serait bon que les dons inspirés par un sentiment honnête eussent un peu de la même liberté.

Celui qui a le cœur assez généreux et la raison assez haut placée pour ne point donner un libre cours à ses passions, se dévouera à ses enfants, à sa famille, à ses plus proches par le sang et par l'affection, avant de se dévouer à ceux qui ne le touchent que par le sentiment chrétien de la fraternité; son cœur disposé à la compassion le porte à la pratique désintéressée de tous les sentiments généreux. Il montre dans la famille l'exemple de la force morale, de la conduite régulière, de l'abnégation, et il est dans l'État un citoyen de courage, de résolution et de dévouement; tous les bons sentiments se tiennent, et leur harmonie s'établit naturellement dans une âme qui sait dominer ses penchants égoïstes.

La charité que l'homme pratique avec le produit de son travail ou de ses économies mérite au plus haut degré d'être encouragée. On

impute trop généralement dans le monde à l'exagération du sentiment religieux ces élans de charité et on est trop porté à les repousser à ce titre. Je n'ai jamais vu un père de famille religieux oublier ses devoirs envers ses enfants en faisant à leur détriment des largesses importantes aux ouvriers. Mais j'ai vu plus d'un enfant, après la mort de son père, oublier qu'il tenait du travail, des veilles et de l'intelligence de son père, un patrimoine qu'il allait bientôt dissiper dans des jouissances égoïstes, s'indigner de quelques legs de bienfaisance faits par son père, et aller quelquefois jusqu'à en combattre l'exécution. Cependant celui qui a tout gagné de son vivant, ou qui eût pu tout dissiper de son vivant n'a-t-il pas quelque droit de donner un peu, en mourant, à ceux qui n'ont rien?

Cela ne vaut-il pas mieux pour l'État qu'un impôt ou une augmentation d'impôt à créer pour être distribué en secours par l'État, ou pour compléter, ainsi qu'il arrive à Paris, les sommes exigées afin de solder les secours de première nécessité que l'administration des hospices distribue dans la classe ouvrière? Un impôt, en effet, se prélève sur les revenus, et, en diminuant la portion de revenu qui doit rester dans les mains des contribuables, il diminue les sommes disponibles affectées au payement de travaux de toute nature, de sorte qu'il fait perdre à l'ouvrier, en salaire, juste ce que l'administration lui rendrait en secours.

L'impôt, d'ailleurs, comme le dit cette expression même, est un payement imposé, forcé, tandis que la somme versée en secours, par la charité se donne librement; l'un ne fait que des mécontents, l'autre ne fait que des heureux, car les actes de la charité produisent dans le fond du cœur autant de bien à celui qui donne qu'à celui qui reçoit.

On comprend qu'un legs fait au profit d'une œuvre qui n'a pas d'existence légale puisse être caduc, c'est un mal relatif qui est justifié; mais si l'on a choisi pour instrument de ses volontés et pour distributeur posthume de ses secours une œuvre ou un établissement reconnu légalement d'utilité publique. Il faut, en présence des ayants droit qui approuvent, dégager des lenteurs sans motifs la transmission du bienfait dont les classes ouvrières doivent définitivement profiter.

Citons un exemple entre beaucoup d'autres.

Le 12 mai 1859, mourait à Belleville un jeune homme de vingt et un ans, sans famille, car il était enfant naturel, et élevé à l'école des souffrances, car toute sa fortune lui venait de son père qui l'avait reconnu le 28 janvier 1858 seulement, et il n'avait été appelé à en jouir qu'après le décès de celui-ci, arrivé le 28 juin 1858. — Ouvrier de mauvaise santé, ayant longtemps vécu au milieu d'autres ouvriers,

il savait leurs souffrances, et, préparé à la mort par une longue maladie de langueur, il avait pu réfléchir sur la meilleure manière de secourir ses semblables.

L'Œuvre du Saint-Cœur de Marie, qu'il avait connue quand il était ouvrier sculpteur dans le faubourg Saint-Antoine, lui revint à la mémoire, à cause de l'éducation qu'y recevaient de jeunes filles d'ouvriers.

De sa fortune, il fit deux parts : l'une pour l'un de ses camarades d'atelier, qu'il nomma son légataire universel et qu'il appela ainsi spontanément à quelque bien-être; l'autre pour l'œuvre du Saint-Cœur de Marie dont il a déjà été parlé.

En vertu de ce legs, dix jeunes filles d'ouvriers devaient être admises gratuitement dans l'œuvre, et voici comment la fondation était réglée.

Aucune d'elles ne pourra avoir moins de six ans accomplis.

L'enfant profitera de son admission jusqu'à l'âge de quatorze ans.

Après l'âge de quatorze ans, l'enfant ne sera plus considérée comme boursière. Il sera pourvu à son remplacement à ce titre.

Toutefois, après cet âge et jusqu'à dix-huit ans, l'enfant restera dans la maison gratuitement.

Voici quels motifs en étaient donnés dans le règlement de cette fondation.

Comme on enseigne dans la maison tous les travaux d'aiguille, depuis les raccommodages jusqu'aux broderies, ainsi que le blanchissage, le repassage et tous les travaux de femme, de manière à faire des jeunes filles qui y sont admises de bonnes ouvrières, et de bonnes mères de famille, il importe aux intérêts de l'enfant qu'elle ne puisse être retirée de la maison avant d'être arrivée à un développement complet de forces physiques et morales, afin que, livrée à elle-même dès la sortie de la maison, comme le sont presque toutes les jeunes filles de la classe ouvrière, elle puisse marcher d'un pas sûr dans la vie avec les moyens acquis de pourvoir à son existence personnelle et le sentiment ferme des devoirs de la morale.

Conséquemment l'admission d'un enfant devra toujours être accompagnée de l'engagement, contracté par les père et mère ou tuteur, de laisser cet enfant dans la maison jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, ainsi du reste que cela se pratique dans des conditions analogues et à un autre point de vue dans les traités ordinaires d'apprentissage entre maîtres et ouvriers.

Le règlement donne ensuite à l'enfant qui sort le droit d'emporter divers objets de son trousseau et une somme en argent, en tenant compte du temps resté dans la maison.

Cette fondation était incontestablement utile aux ouvriers; elle a

été approuvée par les parties intéressées ; le dossier a été complété sans la perte d'un seul jour ; l'administration n'a élevé aucune objection, et cependant, après quatre ans écoulés, l'autorisation n'a pas encore été donnée.

Ces lenteurs peuvent décourager les dévouements, détourner ou suspendre le courant, trop faible déjà, qui porte à faire des dons et legs au profit des classes souffrantes de la société ; elles sont contraires aux intérêts du gouvernement, qui a tout à gagner à ne point refouler une source abondante de secours et de consolations pour l'apaisement de ceux que la misère peut aigrir : mais d'où viennent ces lenteurs ? Elles naissent forcément des formalités exigées, formalités qui sont à peu près livrées à l'arbitraire des employés chargés dans les bureaux de ces sortes d'affaires.

Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi ces employés des hommes très-capables et très-dévoués, qu'il me serait facile de nommer avec reconnaissance ; mais ces employés, indépendants l'un de l'autre, sont sans lien entre eux et sans autorité commune qui les dirige. Lorsqu'il s'agit de solliciter pour un établissement de charité l'autorisation d'accepter un don ou legs, on ne sait pas facilement où le dossier doit être envoyé et ce qu'il doit contenir. Il va de préfecture en préfecture, de mairie en mairie, de ministère en ministère, pour aboutir au Conseil d'État ; et pendant ces différents trajets aucune autorité centrale ne surveille ses voyages ou ses séjours, afin de hâter d'une main ferme et sûre son arrivée au Conseil d'État. Il faudrait que toute demande en autorisation d'accepter les dons ou legs dont il s'agit fût déposée, avec les pièces à l'appui, dans les bureaux du Conseil d'État. Puisque le Conseil d'État doit statuer en dernier lieu sur cette demande, il serait naturel qu'il en fût saisi au début, pour la transmettre à celui des ministères qui serait jugé compétent, et pour marquer, comme stimulant dans la prompte exécution des enquêtes administratives, le point de départ et le point d'arrivée dans la solution de la demande. Un employé dans les bureaux du Conseil d'État serait tenu d'inscrire chaque demande sur un registre spécial, par ordre de présentation, et de déclarer au déposant, par la seule inspection des titres des pièces composant le dossier, ce qui manquerait dans ce dossier. Pour cela, il suffirait que cet employé eût sous la main des récépissés imprimés contenant la nomenclature des pièces nécessaires, et il serait obligé de mentionner le mot *reçu* en marge de l'indication de chacune des pièces qui lui seraient remises. Le déposant saurait qu'il doit fournir encore celles des pièces de la nomenclature qui ne seraient point émargées du mot reçu.

A partir du jour où le dossier se trouverait complété, l'admi-

nistration aurait un délai de six mois, pour faire notifier son autorisation ou son refus sur celles des demandes d'autorisation qui s'appliqueraient à des dons ou legs que les héritiers ou légataires du bienfaiteur auraient approuvées sans réserve. Ce délai de six mois écoulé, et par le fait de l'expiration de ce terme, l'autorisation serait réputée donnée[1].

L'argent destiné au soulagement des souffrances des ouvriers doit, en effet, quand les dons et legs qui le produisent ne soulèvent aucune objection de la part des intéressés, et lorsqu'il doit être transmis par l'intermédiaire des établissements de charité légalement reconnus recevoir le plus vite possible cette pieuse destination.

En signalant les souffrances des ouvriers je me suis bien gardé d'exciter chez ceux d'entre eux qui pourraient me lire le moindre sentiment d'envie haineuse ou de découragement, je n'ai pas voulu complaire ainsi à des passions mauvaises. Je leur ai montré par quelles voies honorables et sûres chacun d'eux pouvait s'élever individuellement au-dessus de sa situation, et j'ai indiqué comment la religion chrétienne, que l'ouvrier ne doit cesser de bénir par reconnaissance et qu'il devrait pratiquer par intérêt, lors même qu'il n'y serait pas amené par un autre sentiment, avait créé autour de lui, soit par les efforts libres de la charité, soit par la volonté des gouvernements qui se sont succédé en France, et qui tous ont été imprégnés même à leur insu de l'esprit du Christianisme, des institutions qui l'aident à gravir les degrés hiérarchiques de la société et à se maintenir dans cette marche ascendante s'il ne s'éloigne pas de ce qui est juste et honnête.

[1] L'article 219 du code forestier qui restreint pour le propriétaire de bois le droit de disposer de la superficie par voie de défrichement, sans autorisation de l'administration, se termine ainsi :

Si dans les six mois après la signification, la décision du ministère n'a pas été rendue et signifiée au propriétaire des bois le défrichement pourra être effectué.

Le décret du 28 mars 1852, qui oblige les propriétaires de terrain sur rue dans Paris, à ne point bâtir sans autorisation municipale contient la disposition suivante :

« Art. 4. Il (le propriétaire qui veut construire) devra adresser à l'administration un plan et des coupes cotées des constructions qu'il projette et se soumettre aux prescriptions qui lui seront faites dans l'intérêt de la sûreté publique et de la salubrité. Vingt jours après le dépôt de ces plans et coupes au secrétariat de la préfecture de la Seine, le constructeur pourra commencer ses travaux d'après son plan s'il ne lui a été notifié aucune injonction.

J'ai eu surtout pour but, en parlant des souffrances de la classe ouvrière, d'appeler l'attention publique sur quelques remèdes d'une exécution facile et prompte, pour en diminuer l'amertume et en atténuer les effets. Les hommes de cœur accueilleront, je l'espère avec sympathie ces réflexions que je n'ai pas craint de livrer à la publicité, et les dépositaires du pouvoir eux-mêmes, qui peuvent réaliser ce que je demande, ou qui peuvent laisser à des hommes de bonne volonté la liberté de l'accomplir, ne me refuseront pas leur bienveillance; car chercher à adoucir le sort de ceux qui souffrent, c'est servir efficacement les intérêts de la société toute entière.

Cte Ad. de Madre.

MÉLANGES

UNE NOUVELLE TRADUCTION DE L'IMITATION DE JESUS-CHRIST[1]

Une nouvelle traduction de l'*Imitation*? Oui, nouvelle, et j'ose dire très-nouvelle. — Mais c'est peut-être la centième? — Oui, et ce ne sera certainement pas la dernière. — Eh! à quoi bon? Est-ce que ce livre, « le plus beau qui fût sorti de la main des hommes, » n'est pas entre les mains de tout le monde? Est-ce que le texte incomparable, et j'ajouterais volontiers intraduisible, ne suffit pas à quiconque a gardé la moindre intelligence du latin? Est-ce qu'on a la prétention de mieux faire, en traduction, que Morillac, que Gonnelieu, que Lamennais, que l'abbé Herbet, que Mgr Darboy, etc., etc.? — Quant au texte, d'accord, rien ne l'égalera jamais; mais même pour les plus savants et « les mieux savants, » comme dit Montaigne, c'est parfois une consolation et une lumière de se reporter à l'une de ces belles versions marquées de l'empreinte de la piété profonde ou du génie supérieur qui les ont entreprises. Puis, hélas! que le nombre est relativement petit et diminué de ceux qui peuvent puiser à pleines lèvres dans cette source intarissable! Avec la faiblesse de nos éducations modernes, à combien d'âmes ne faut-il pas venir en aide pour leur rendre de plus en plus familières ces pages incomparables qui réservent un aliment si nécessaire à leurs douleurs et à leurs angoisses? Et toutes les femmes chrétiennes, ces héroïnes prédestinées à la souffrance, ces lectrices privilégiées de l'*Imitation*, qu'il y en a peu pour qui ce livre du courage, de la résignation, de la perfection, n'a pas besoin de passer dans la langue vulgaire, j'ose dire dans la langue du jour et de l'heure!

[1] *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle, par un membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. — In-18. Paris, Douniol.

Or, pour cet immense public, qui est l'assemblée des fidèles presque entière, jamais on ne fera trop de traductions, jamais on n'en fera assez. Avec leur unité de nature, les âmes sont d'une variété infinie; ce qui trouve un accès plus difficile près de celle-ci pénètre celle-là ; telle demeurera insensible et fermée au langage calme, doux, affectueux d'un traducteur, qui s'ouvrira et s'attendrira à la manière animée, colorée, hardie d'un autre. Ne gagnât-on ainsi qu'un cœur à Dieu, ce prix infini vaudrait toutes les peines, récompenserait toutes les fatigues, justifierait toutes les tentatives.

D'ailleurs, rien n'est changeant et mobile comme une langue moderne; le mouvement c'est la vie. Et quoi de plus vivant que notre idiome national ? Comme il se modifie, comme il se transforme! Pas toujours heureusement, je le sais et je le déplore. Trop souvent il perd, il se dégrade, et c'est notre faute. Nous répondrons de ses abaissements qui seront les témoins accusateurs de notre décadence. Mais, après tout, à côté de ces défaillances, il y a aussi des progrès, quelques gains compensent nos pertes; la vivacité, l'animation, l'ardeur ont peut-être remplacé des allures plus correctes mais plus froides.

Quoi qu'il en soit, pourquoi ne pas essayer de donner au pieux auteur de l'*Imitation*, à cet apôtre qui est de tous les temps, la forme de notre temps?

Ce qu'il a de plus merveilleux, ce saint inconnu, c'est que sa pensée ne passe pas ; comme la doctrine de l'Évangile qui la vivifie et l'inspire, comme les besoins du cœur humain à qui elle répond si intimement, elle n'a pas d'âge et elle durera autant que les siècles. C'est la bien comprendre, c'est la servir que de la divulguer le plus possible, que de la rendre plus accessible, plus pénétrante, plus actuelle.

Disons-le d'ailleurs, il se rencontre dans les voies si diverses et, hélas! parfois si détournées de ce monde, il se rencontre des âmes égarées ou dépaysées à qui la simple et placide onction des traductions ordinaires ne suffit pas. Elles veulent quelque chose de plus émouvant, de plus entraînant, de plus passionné ; elles attendent je ne sais quelle réponse au tourment de leurs anxiétés, à l'agitation de leurs doutes, à la brûlante ardeur qui les a livrées à l'erreur et qui doit les ramener violemment à la vérité.

Puis, parmi les cœurs visités par la douleur, et qui se jettent avec l'abandon du martyr entre les bras de Jésus agonisant, combien se sentiront pénétrés, si l'*Imitation* leur parle avec des élans de flamme, avec des cris d'espérance, d'abnégation et d'amour?

Voilà ce que tente la « traduction nouvelle. » Elle prend la pensée et elle la rend avec le mot du jour.

Il en résulte, je le sais, une certaine étrangeté qui déconcerte à première vue ; c'est une hardiesse, c'est une nouveauté quelquefois téméraire, je ne le nie pas; qui a ses défauts et ses inconvénients, j'en conviens; mais à laquelle on s'habitue aisément, et qui est d'un effet puissant et fécond.

Plus que personne, je fais la part de la critique dans l'exécution. Il y a des néologismes auxquels je n'adhère point; il y a des audaces qui m'effrayent un peu et qui devront disparaître d'une édition nouvelle; il y a des expressions trop techniques, qui ne sont pas entrées ou qui n'entreront pas

dans la véritable langue moderne, la langue élégante, élevée, polie. Il y a des termes dont la familiarité ne s'excuse point assez. Tels sont les défauts. Le traducteur les aura remarqués comme moi, et un trait de plume suffira à les corriger.

Ce qui restera, ce que je défends et loue vivement, c'est le système de la traduction et c'est le succès de ce genre de traduction.

Le système, c'est de ne point donner du latin plus ou moins bien francisé; c'est de saisir l'idée sous tous ses aspects, de se l'assimiler et de la rendre dans le français du moment présent; c'est de faire, non pas un décalque plus ou moins fidèle du latin monastique du treizième siècle, mais une œuvre vivante qui soit au dix-neuvième siècle le miroir brillant et le foyer lumineux de la doctrine impérissable et permanente que le pieux et savant auteur de l'*Imitation* a résumée pour tous les âges.

Ce système, le traducteur anonyme de l'écrivain anonyme, me semble avoir eu parfaitement raison de l'adopter.

Je me permets de dire que, généralement, il a réussi dans l'application.

Sauf les impressions que j'ai notées tout à l'heure, et dont je demande que chaque lecteur impartial consente à se préserver au premier abord, sauf les réserves expresses que je maintiens sur plusieurs points, l'ensemble m'a paru d'un attrait remarquable.

J'ai compris une foule de beautés qui m'avaient échappé dans le texte et que bien d'autres traductions ne m'avaient point révélées. J'ai admiré des profondeurs et des élévations que j'avais trop souvent méconnues dans l'égalité froide et un peu monotone des versions ordinaires. J'ai été frappé de la science universelle de cet humble religieux, dont le nom est et sera à jamais caché, et qui avait, en sa vaste intelligence, la « somme » entière des hautes connaissances de son siècle de foi. J'ai vu mille traits de feu dont je désespérais de retrouver l'éclair dans notre idiome.

Enfin, est-ce quelque conformité secrète avec les épreuves qui ont inspiré le traducteur? Je ne sais; mais je ne crains pas de dire que tout homme ayant passé par l'étamine de la souffrance, et qui donc en est exempt? bénira le modeste disciple de saint Vincent de Paul qui a su ouvrir ces perspectives nouvelles aux affligés, et leur offrir, sous une forme inaccoutumée le trésor de consolation et de courage où ils ne puiseront jamais assez.

HENRY DE RIANCEY.

UNE NOUVELLE ÉDITION D'ANDRÉ CHÉNIER[1]

Depuis 1819, époque à laquelle furent publiées pour la première fois les poésies d'André Chénier, on a souvent écrit sur ces précieuses reliques. C'était tout simple : André Chénier a été le précurseur d'une école poétique

[1] Charpentier, éditeur, quai de l'École, 28.

frappée de mort elle-même, avant d'avoir tenu tout ce qu'elle promettait, mais qui cependant a, comme lui, tenu beaucoup. Harmonieux et délicieux mélange d'une inspiration sincère et d'un sentiment très-juste et très-fin des beautés savantes ou naïves des deux littératures anciennes, l'œuvre incomplète d'André Chénier offrait l'occasion toute naturelle d'un travail d'ensemble qui consisterait à montrer de page en page, de vers en vers, dans quelle mesure et par quelle flamme intérieure cette inspiration actuelle, personnelle, spontanée, avait fécondé cette patiente imitation des modèles. C'est ce travail qu'a mené à bonne fin, avec un succès digne d'éloges, un jeune écrivain qui, ainsi qu'André lui-même, a quitté l'épaulette pour reprendre ses études littéraires; et il en est résulté une dernière et définitive édition, enrichie d'un beau portrait gravé d'après celui que Suvée peignit à Saint-Lazare, et qui est aujourd'hui la perle et l'honneur du cabinet de M. de Cailleux, d'une étude détaillée sur la vie et les œuvres du poëte, et enfin d'un savant et complet commentaire, *perpetuum*, comme disaient les annotateurs des anciennes éditions latines.

Dans son introduction, M. Becq de Fouquières, après avoir ajouté aux faits déjà connus par les notices antérieures des circonstances nouvelles et intéressantes, a marqué avec mesure et vérité, quelquefois même avec nouveauté le caractère du génie d'André Chénier, et sa part d'heureuse influence sur la poésie de notre temps. Il affirme avec une parfaite justesse que, dans sa manière d'imiter les Grecs, Chénier, au fond, procède de Racine, non pas du génie dramatique de Racine, mais de son génie élégiaque, et, comme il le dit très-bien, ce qui agit sur lui, c'est le cœur de Racine, son côté pur et virgilien. Il avait dit avec non moins d'exactitude que l'art d'André Chénier ressemblait beaucoup à celui de Racine.

Il est aussi le premier, je crois, qui ait avancé que ce jeune disciple d'Homère, de Théocrite et de Virgile, n'avait pas moins étudié les poëtes français du seizième et ceux du commencement du dix-septième siècle : Malherbe, Régnier, surtout la Fontaine. Il fait toucher au doigt, dans le tissu de son style, la trame heureusement mêlée de cette double initiation. Cette commune sympathie pour la pléiade de Ronsard, si amoureuse elle-même du génie grec, et pour l'école de Louis XIII, était, sans qu'on s'en rendît bien compte, un des liens qui rattachaient à André Chénier les maîtres de la tentative contemporaine, destinée à une meilleure fortune que celle de Ronsard.

Tout cela me paraît trouvé et dit à merveille; mais j'eusse voulu que le nouveau biographe d'André Chénier établît quelque part un point essentiel, par où l'école moderne, en ses plus beaux jours, s'est complétement détachée d'André Chénier. André, et cela me gâte, je l'avoue, ce charmant génie, n'avait, à aucun degré, le sentiment religieux. C'était un poëte païen, le dernier des Grecs, si l'on veut, mais grec à ce point qu'il avait rendu une vie nouvelle à cette mythologie que le premier soin de ses disciples a été de railler et de repousser comme une friperie surannée. L'école moderne, au contraire, était née d'une inspiration toute chrétienne et même catholique, et c'est seulement quand elle a voulu se rapprocher d'André Chénier, par le tour curieux du style et le tour particulier de la versification, qu'elle s'est

éloignée de la source première et sacrée. C'est quand, après Lamartine et Victor Hugo, ont paru Sainte-Beuve et Alfred de Musset, et ces deux derniers eux-mêmes ont eu un moment où l'on a pu croire que le sentiment chrétien allait mettre dans leurs œuvres la note grave qui trop souvent y fait défaut. C'est donc moins par l'expression intime et directe que la muse contemporaine se réclame d'André Chénier, que par un art plus choisi et par un sentiment plus vrai du génie antique.

J'arrive au texte même d'André Chénier, et là, je sais gré à M. Becq de Fouquières de n'avoir pas abusé de son droit d'éditeur nouveau pour changer l'ordre reçu jusqu'ici dans la distribution des matières. Il s'est contenté de quelques modifications qui rendent plus sensible la variété des tons et des rhythmes. Mais ce qu'il faut louer sans réserve, c'est le soin religieux qu'il a pris de rétablir partout le texte authentique des manuscrits.

Dans un appendice bibliographique, qui accompagne l'introduction et en est l'utile complément, il nous raconte l'histoire des mutilations diverses par lesquelles a passé, d'édition en édition, le texte primitif, à peu près respecté, sauf quelques légers sacrifices au goût du moment dans l'édition de 1819 ; il subit, dans celle de 1826, de graves et regrettables altérations. On les a écartées avec soin dans la réimpression plus complète de 1833. Mais on ne comprend guère comment ces altérations ont reparu dans l'édition de 1840, la seule qui depuis ait été suivie. Outre ce qu'elles avaient de déplorable en elles-mêmes, cela avait suffit pour faire dire que M. de Latouche, qui, le premier, introduisit André Chénier dans le monde, sous les auspices de M. Daunou, un singulier parrain pour un tel poëte, avait bien pu être quelque chose de plus que l'éditeur des fragments retrouvés. Il n'a pas dépendu de Béranger que cette sottise ne s'accréditât, et que l'une des plus pures victimes de la Révolution, le plus lumineux et le plus élégant, le plus attique des poëtes, ne fût que le prête-nom d'un pamphlétaire violemment révolutionnaire, d'un critique acerbe et jaloux, d'un poëte obscur et entortillé. Il a été fait justice des torts et des erreurs de Béranger, et je me reprocherais de lui chercher ici une querelle posthume; mais en vérité, à un poëte qui a pu confondre les vers d'André Chénier avec ceux de Latouche, il serait presque permis de refuser, non-seulement le sens critique, mais le sens poétique.

Si M. de Latouche a cru devoir, en quelques endroits, corriger André Chénier, et M. Becq de Fouquières nous assure que ces corrections n'ont pas atteint au delà d'une vingtaine de vers, Millevoye, de son côté, et la révélation est piquante, ne se fit pas scrupule d'emprunter aux manuscrits encore inédits plus d'un bel hémistiche, plus d'une expression saillante, plus d'un vers même, qui, dans ses élégies, se fondent si peu avec le reste, que ces hardiesses inattendues étonnent l'esprit et presque l'œil du lecteur. Il faut voir, dans la notice bibliographique qui nous occupe ici, comment et par quelles circonstances Millevoye eut connaissance de ces précieux débris. L'anecdote est curieuse et valait la peine d'être recueillie.

Le commentaire lui-même ne mérite aussi que des éloges. Rien n'échappe aux patientes recherches de M. Becq de Fouquières. Les littératures grecque, latine, anglaise, française, italienne rapportent fidèlement au lecteur tout

ce que le poëte leur a emprunté. C'est une abeille que cet André. Fleurs de tout temps et de tous pays ont pour lui un miel odorant. Tout ce qu'il a traduit ou imité a été recherché et reproduit avec un soin exact. Le commentateur, plus jaloux de bien faire que de faire seul, a pris de toute main, s'est renseigné partout. Il n'a pas dépendu de lui d'ajouter aux noms de tous ceux qui l'ont aidé celui du dernier survivant de la famille des Chénier. Mais M. Gabriel de Chénier entend parler seul et le dernier. A la bonne heure; mais qu'il ouvre donc enfin cette main si obstinément fermée et qui retient tant de documents précieux par lui déjà annoncés depuis vingt ans : le grand poëte a deux familles, celle qui tient à lui par l'étroite parenté du sang, et celle, chaque jour plus nombreuse que lui donnent l'admiration et la sympathie, et toutes deux ont sur lui un droit égal.

La nouvelle édition d'André Chénier est terminée par un lexique de la langue particulière du poëte, un de ces lexiques que M. Cousin appelait de tous ses vœux à la suite des œuvres de chacun de nos grands classiques. M. Becq de Fouquières fait aujourd'hui pour André Chénier ce que M. Génin a fait, il y a quelques années, pour Molière, et M. Godefroy tout récemment pour le grand Corneille. André Chénier est d'hier et le voilà traité comme un ancien. Qui pourrait s'en plaindre?

En résumé, il est toujours bon de montrer tout ce qu'il peut entrer de science acquise, de patiente imitation, de laborieuse étude dans la page la plus sincèrement inspirée, la plus spontanée, la plus originale. Mais tant de grec, de latin, d'anglais, d'italien, au bas de ces petits chefs-d'œuvre, n'est-ce pas de quoi effaroucher un peu la muse, et n'était-il pas désirable qu'André Chénier fût laissé dans la douce négligence de son œuvre inachevée? Ne perdra-t-il pas quelque chose à sortir de son ombre? Un peu de mystère allait si bien à sa vie si courte, à sa mort tragique, à son livre incomplet. Cette passion de tout savoir et de tout dire sur chacun, qui est une des manies de notre temps, ne doit-elle épargner aucun nom, aucune renommée? Je laisse aux esprits délicats le soin de résoudre cette question. Quant à moi, je mets sur un rayon apparent de ma bibliothèque la grande et belle édition que vient de publier M. Charpentier, par les soins intelligents de M. Becq de Fouquières. Mais je m'arrangerai pour avoir toujours sous la main un de ces minces volumes dans lesquels avait été enfermé jusqu'ici, comme un parfum précieux, tout le génie d'André Chénier.

ANTOINE DE LATOUR.

DE LA POLICE MUNICIPALE [1]

Le quatrième volume de l'ouvrage de M. N. de Champagny sur la police municipale vient de paraître; c'est la suite, et non encore la fin, d'une pu-

[1] *Traité de la Police municipale et de l'autorité des Maires, de l'administration et du gouvernement en matières réglementaires*, par le comte Napoléon de Champagny, t. IV.

blication depuis longtemps commencée et dont l'importance a été déjà signalée dans ce recueil[1], importance bien supérieure à celle de la plupart des objets sur lesquels le pouvoir réglementaire étend sa vigilance ; car, ainsi que nous le faisions observer alors, ce pouvoir est dans son essence une émanation de la puissance législative et l'humble juridiction devant laquelle il réclame la sanction pénale de ses actes peut être appelée à résoudre, pour s'assurer s'il n'est point sorti des limites de la délégation qui forme son seul titre, les plus hautes et les plus délicates questions de droit public.

Pour traiter son sujet avec ordre, M. de Champagny l'a divisé en trois parties : exposition des principes généraux, application de ces principes aux diverses matières réglementées ou pouvant l'être, organisation et procédure des tribunaux de répression. Le volume qui vient de paraître clôt la seconde partie et ne laisse plus attendre que la dernière à la juste impatience de ceux qui sentent l'utilité de cette œuvre et qui ont pu juger de la parfaite aptitude de l'auteur à l'accomplir avec succès.

Un travail qui consiste à parcourir successivement toutes les branches, ou peu s'en faut, de l'administration publique (car il n'en est guère où le pouvoir réglementaire ne trouve à s'exercer), qu'un classement aussi méthodique que le permet sa nature ne saurait préserver des brusques transitions et des rapprochements disparates, dans lequel la pêche du varech coudoie l'observation du dimanche, et le logement des troupes les établissements d'eaux thermales, un tel travail se refuse nécessairement à l'analyse et ne comporte qu'une appréciation d'ensemble. Nous nous bornerons donc à dire que nous avons retrouvé dans ces nouvelles pages les mêmes qualités qui recommandaient à nos yeux les premiers volumes : patience à rechercher dans le chaos des documents administratifs et judiciaires tous les détails intéressants à recueillir sur chaque ordre de questions ; — lucidité dans leur exposition ; — sagacité dans le discernement des points réellement consacrés par la jurisprudence ; — indépendance à l'égard des autorités les plus hautes dont M. de Champagny n'hésite pas à critiquer respectueusement les décisions quand elles ne lui semblent pas conformes au texte ou à l'esprit de la loi. Nous avons même cru remarquer qu'une certaine tendance, contre laquelle nous avions pris la liberté de le prémunir, à faire aux droits de l'autorité une trop large part, s'était plutôt modérée qu'accrue dans ces quinze ans qui ont exercé une influence contraire sur un si grand nombre d'esprits, Le sien était de trempe à ne pas subir les entraînements vulgaires, et à trouver dans sa sympathie même pour une forme de gouvernement qui a pour base la concentration du pouvoir et la prépondérance de son action un motif de se défier de l'exagération de ce principe et de faire prévaloir sur les considérations variables de la politique la pure et inflexible notion du droit.

Nous avons nommé, parmi les questions qu'il a traitées en dernier lieu, celle de l'observation du dimanche. Il en a fait l'objet d'un examen approfondi et s'est attaché à prouver à l'encontre, non de la jurisprudence proprement dite (car il cite à l'appui de sa thèse une série d'arrêts de la Cour

[1] Tome XX, p. 628, 1847.

de cassation), mais de la pratique et de l'opinion communes, la non-abrogation de la loi du 18 novembre 1814. La démonstration nous paraît complète, et quoique, en général, plus enclin que lui à admettre les abrogations tacites comme un remède salutaire aux incohérences législatives nées des nombreux changements de régime qu'a subis la France depuis 1789, nous ne pouvons comprendre, en présence des exemples nombreux et topiques qu'il met si bien en relief, que la charte de 1830 ait fait tomber de plein droit les dispositions dont il s'agit plutôt que beaucoup d'autres qui paraissaient plus intimement liées au principe de la religion d'État. Que si nous le suivons du terrain des textes sur celui des considérations théoriques, qu'il n'aborde pas avec moins de résolution ni d'un pas moins sûr, il nous amènera aussi facilement à reconnaître, d'une part, qu'on ne violente pas les consciences en interdisant ce qui peut être *autorisé* par telle ou telle croyance, mais n'est *commandé* par aucune, de l'autre, que, pour protéger efficacement la liberté de ceux qui ne tiennent pas pour licite le travail des jours fériés, il ne suffit, ni de leur ouvrir un recours à la justice civile, dont il leur sera souvent difficile et dont ils auront rarement le courage d'user, ni de les garantir contre la seule coaction directe, tandis que les nécessités économiques créées par la concurrence exerceront sur eux tout leur empire, et qu'une loi de police analogue, sinon identique à celle de 1814, peut seule donner satisfaction aux partisans sincères de la liberté religieuse, à ceux qui ne veulent pas la voir profiter exclusivement, aux contempteurs de toute religion.

Un peu plus loin, en jetant un coup d'œil sur les décisions survenues depuis la publication de ses premiers volumes, il en rencontre une qui touche par un autre point aux rapports de l'Église et de l'État; c'est celle de l'arrêt *Lhémeaux* du 10 août 1861, par lequel la Cour de cassation, contrairement à la doctrine du Conseil d'État et aux tendances les plus récentes de sa propre jurisprudence, proclame le droit du ministère public de poursuivre sans recours préalable au Conseil d'État les délits commis par les ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions. Sans revenir sur cette question souvent débattue, sans contester précisément la solution de M. de Champagny, nettement opposée à l'arrêt et fortement motivée, il faut le dire, eu égard à l'ensemble de la législation en vigueur, nous nous permettrons quelques réserves en faveur d'un système que nous avons, à une autre époque, osé défendre contre une très-imposante autorité [1], et qui, sous la condition d'une application franche et complète, assurant au clergé les bénéfices du droit commun, en même temps qu'elle leur en imposerait les charges, aurait toujours à nos yeux le grand mérite de ne laisser aucun prétexte à la dangereuse assimilation, si facilement admise par les esprits superficiels, entre les fonctions publiques et le ministère religieux. Nous réclamerions aussi contre une autre confusion non moins fréquente, celle qui met les articles organiques sur la même ligne que le concordat, si l'auteur, toujours respectueux pour les droits de la conscience, n'avait pris soin de pré-

[1] Celle de Mgr Affre, archevêque de Paris, dans son traité *De l'Appel comme d'abus.* (*Correspondant*, juin 1845, t. X, p. 913 et suiv.)

venir toute interprétation abusive de son texte, en avertissant dans une note qu'il n'envisage que le caractère législatif et constitutionnel de la loi de germinal an X, et n'a point à s'occuper des protestations et des critiques dont, à un autre point de vue, elle a été l'objet.

Nous signalerons encore, dans un ordre d'idées différent, une interprétation hardie et qu'on pourra trouver trop libérale, mais certainement plus naturelle que celle qui a prévalue, des articles 35 et 36 de la loi du 19 ventôse an XI, sur l'exercice de la médecine, et nous finirons comme nous avons commencé, en félicitant M. de Champagny de sa persévérance à doter la science du droit d'un utile et judicieux travail.

De Fontette.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV. — II. *La Pologne et ses provinces méridionales.* 1 vol. — III. *La Pologne martyre*, par M. Michelet., 1 vol. — IV. *Hercule et Cacus, essai de mythologie comparée*, par M. Bréal. 1 vol. — V. *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny*, par M. Duparray. 1 vol. — VI. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, par madame d'Ayzac. 2 vol. — VII. *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du dix-septième siècle en général*, par M. Frédéric Godefroy, 2 vol.

I

Un nouveau volume de l'*Histoire littéraire de la France* vient de paraître; c'est le vingt-quatrième de l'ouvrage et le douzième de la continuation. Tout le monde sait en effet que ce grand travail, commencé par les Bénédictins, a été repris par l'Institut, qui le continue au compte de l'État depuis 1814.

C'est au commencement du siècle dernier qu'un savant religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dom Rivet de Lagrange, de la congrégation de Saint-Maur, en conçut l'idée. Il s'associa pour l'exécution de son œuvre deux de ses confrères, dom Poncet et dom Colomb, qui habitaient comme lui l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Ils publièrent leur premier volume en 1733. Seize ans durant, dom Rivet poursuivit son entreprise aux applaudissements de tout ce qu'il y avait d'hommes savants en Europe, et publia successivement huit volumes, tous plus remarquables les uns que les autres pour la nouveauté, l'étendue et l'exactitude du savoir. Le tome IX allait paraître quand dom Rivet mourut (1749).

Mais l'ouvrage ne devait pas être interrompu ; la congrégation entière de Saint-Maur s'y était intéressée et y avait coopéré à différents titres; c'était à ce qui faisait la supériorité de ces grandes associations : les hommes

mouraient, mais les idées subsistaient. Deux religieux de la communauté des Blancs-Manteaux, à Paris, dom Clément et dom Clémencet, tous les deux de cette province de Bourgogne où les lettres comptaient alors tant de savants représentants, se chargèrent de continuer l'œuvre de dom Rivet de Lagrange. Ils reçurent de ses collaborateurs les abondantes notes qu'ils avaient préparées, les revirent, y ajoutèrent, et, de 1756 à 1763, donnèrent trois nouveaux volumes. Malheureusement d'autres travaux, notamment la continuation du Recueil des *Historiens de France* de dom Bouquet, et la refonte de *l'Art de vérifier les dates* détournèrent les deux érudits de l'*Histoire littéraire de la France* qui ne fut jamais reprise.

La Révolution qui supprima les couvents, dispersa leurs hôtes, et détruisit les dépôts littéraires qu'ils avaient formés, ne permettait pas d'espérer que le grand monument élevé par les Bénédictins à la gloire des lettres françaises pût jamais être achevé. Mais elle contribua elle-même à réparer, sur ce point, le mal qu'elle avait fait. Quelques anciens religieux qui avaient pris occasion de la destruction de leurs ordres en France pour rentrer dans le siècle, et que leur savoir avait fait admettre à l'Institut lors de sa fondation, suggérèrent au gouvernement l'idée d'employer à l'achèvement des plus importantes créations des Bénédictins le corps savant qui venait d'être institué. Napoléon entra dans cette pensée, qui concordait avec ses vues réparatrices. La reprise de l'*Histoire littéraire de la France* fut donc décrétée en même temps que la continuation du Recueil des *Historiens de France.* Deux commissions furent formées dans le sein de l'Institut pour l'exécution de ces deux entreprises. Celle de l'*Histoire littéraire de la France* se composa de MM. de Pastoret, Ginguené, Daunou, ancien Oratorien, et Brial, ancien Bénédictin et collaborateur de dom Clément. Une circonstance heureuse favorisa le travail de la commission : M. Brial était resté en possession des notes préparées par dom Rivet, et envoyées du Mans à Paris. Elles n'avaient pas toutes été employées, — elles ne le sont pas encore à l'heure qu'il est, tant le travail préparatoire avait été mené vite et poussé loin par les religieux de Saint-Vincent ! M. Brial les communiqua à ses collaborateurs qui se les partagèrent. Grâce à ce secours, les quatre académiciens purent, dès 1814, donner le premier volume de la continuation ; c'était le treizième de l'ouvrage. Ils annonçaient les suivants pour une date prochaine ; mais le travail alla moins vite qu'ils ne l'avaient espéré, et le tome XIV ne parut que trois ans après, en 1817. L'un des collaborateurs, Ginguené, était mort dans l'intervalle, et avait été remplacé par M. Amaury Duval. La publication continua et marcha du même pas ; de trois ans en trois ans, les volumes se succédèrent à peu près régulièrement jusqu'au tome XVI, qui parut en 1824. Il terminait le douzième siècle. La main des Bénédictins se sentait encore dans ce travail, et, bien que chaque notice fût une œuvre à part et signée d'un nom particulier, l'unité d'esprit et de ton s'y conservait.

A partir de ce volume, les auteurs, effrayés des proportions que prenait l'ouvrage, avaient résolu d'en modifier le plan, de diminuer le nombre des notices et d'en restreindre le développement. Toutefois ils tenaient à conserver les discours préliminaires placés en tête de chaque siècle et sur lesquels pourtant il eût été plus raisonnable de faire porter les suppressions. C'était l'avis de Daunou, qui, pour son compte, n'attachait pas un grand prix à ces introductions faites avant les notices auxquelles elles devaient servir de prolégomènes et, par leur nature, se prêtaient trop à l'expression des opinions préconçues et des idées systématiques. Il aurait préféré à ces préfaces suspectes, des espèces d'épilogues qui, venant après le développement des faits, en eussent résumé les caractères généraux avec moins de chances d'erreur. Néanmoins, le sentiment contraire prévalut, et l'usage des discours d'introduction fut maintenu. Daunou lui-même dut en rédiger quelques-uns. Il y resta du moins dans de raisonnables limites. Mais depuis lui, on n'a pas gardé, dans cette partie du travail, autant de réserve et de mesure. Les *discours* sont devenus des thèses et ont pris des proportions énormes. Le tome XXIV, qui vient de paraître, ne contient pas autre chose ; ses huit cents pages sont consacrées tout entières à nous retracer préalablement à tout renseignement positif, le caractère général des productions de l'esprit humain au quatorzième siècle, à nous édifier, par avance, sur les sentiments et les idées de cette masse d'écrivains, de poëtes et d'artistes dont l'histoire n'est point faite, et qui, à en juger par l'allure des doctes successeurs de dom Rivet, ne sera pas encore achevée dans vingt ans d'ici. C'est M. Le Clerc, aidé de M. Renan, qui s'est chargé de cette tâche.

On conçoit de quelle autorité peut être un tableau tracé dans ces conditions, par de tels écrivains. L'ancien professeur d'éloquence latine à la Sorbonne, l'éditeur si modérément chrétien de Michel de Montaigne, le cicéronien M. Le Clerc, a certainement beaucoup de savoir et d'esprit; mais ce n'était pas, on l'avouera, l'homme le plus naturellement appelé à apprécier les travaux d'une génération éclose dans l'atmosphère chrétienne du treizième siècle et encore animée du souffle de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis. Pour M. Renan, qui s'est chargé de l'appréciation des œuvres d'art, nous croyons, bien qu'on en ait dit, à sa compétence en fait de linguistique, mais il nous pardonnera de récuser son autorité en matière d'architecture, de peinture, de sculpture chrétiennes. Sa longue application à l'étude des idiomes et des doctrines sémitiques ne lui a pas laissé le temps d'étudier de bien près nos églises. Avec sa vive intelligence et sa rare aptitude au travail il a pu, en un jour de fantaisie et par manière de récréation, se donner la satisfaction de lire ce qu'ont écrit là-dessus les investigateurs en renom; mais d'étude directe, il n'en a pas fait évidemment. Cela saute aux yeux dans les pages d'ailleurs peu nombreuses qu'il a mises dans le volume que nous annonçons ; tout y est

de seconde main, et les autorités qu'il invoque ne sont pas toujours les plus hautes. D'autre part, ses informations sont loin d'être complètes, et si nous en jugeons par un détail capital sur lequel nous avons quelques raisons de nous croire personnellement assez bien renseigné (l'œuvre artistique des ducs de Bourgogne), les principaux éléments d'appréciation ont souvent fait défaut au collaborateur de M. Le Clerc.

Il n'y aurait donc pas grand compte à tenir de cette seconde partie du discours d'introduction à l'histoire littéraire du quatorzième siècle, s'il n'était l'écho des idées qui règnent dans la première. Or ces idées sont, à peu de choses près, celles du dix-huitième siècle. Avec plus de connaissances que n'en avait Voltaire, M. Le Clerc ne juge guère autrement que lui le moyen-âge. Écrit par la plume qui a tracé l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, ce discours serait moins pâteux, moins terne, moins louche, mais il ne serait pas plus hostile à l'Église, à son esprit, à ses institutions, à sa conduite.

Dans la lutte terrible entre l'autorité pontificale et l'autorité royale par laquelle s'ouvre le quatorzième siècle, le rôle odieux est pour le pape ; c'est lui qui se laisse entraîner à de « brutales saillies » et qui, par d'imprudentes explosions de « haine et de colère, » rend toute paix impossible. De blâme pour l'odieuse conduite du roi de France et de ses ministres, pas la moindre trace. La mémoire de ce dernier est absoute, celle de sa victime sera poursuivie à travers tout le volume. Mais si Boniface VIII est condamné ici, les papes d'Avignon sont réhabilités en revanche : il ne faut pas croire d'eux ce qu'en ont dit les Italiens. Clément V, accusé d'avoir trafiqué des choses les plus saintes, d'avoir ôté à l'Église son régime électif et fait passer aux mains du pouvoir civil une partie des prérogatives qu'il enlevait aux prêtres et aux fidèles, Clément V s'est honoré par « de vrais services, » et la confiscation de la papauté par la royauté durant trois quarts de siècle « ne fut point perdue pour l'émulation des esprits et l'avancement des connaissances humaines. » Clément V ne se montra-t-il pas d'ailleurs homme de courage et ne refusa-t-il pas à Philippe le Bel de déclarer Boniface VIII hérétique ! Jean XXII est un homme savant; Benoit XII a le mérite d'avoir malmené les moines et la gloire d'avoir été maudit par eux. Quant à Clément VI, « nous devons accepter pour nous et pour lui ce reproche : né Français, il fut pape français. » Tous les autres sont traités à l'avenant par M. Le Clerc. Au fond pourtant et si bon Français qu'ils soient, ces papes qui ont, aux yeux du savant académicien, le mérite de n'être plus *catholiques*, gardent encore des prétentions au pouvoir suprême et n'abdiquent pas les droits que s'attribuaient leurs prédécesseurs sur le temporel des rois. Faiblesse traditionnelle et d'ailleurs inoffensive que leur pardonne volontiers leur panégyriste. Ne faut-il pas leur passer quelque chose en faveur des services qu'ils ont rendus ? Grands légistes, sinon grands théologiens, « ils ont contribué à changer la face de la société, en faisant succéder à la tyrannie de

la force, du caprice, du privilége, les principes de justice destinés à enfanter un jour l'égalité des droits. »

Si les papes de ce temps ont les sympathies de M. Le Clerc, le clergé séculier n'a pas son estime. Il y avait là quelque culture, il l'avoue, mais la plus affreuse division y régnait. La jalousie, la haine, les passions les plus noires armaient les prêtres séculiers les uns contre les autres, et c'est dans les accusations de simonie, d'avidité, d'ambition et de mauvaises mœurs qu'ils se lancent réciproquement à la tête que les ennemis de l'Église ont puisé les couleurs du sombre tableau qu'ils nous tracent de cette portion du monde sacerdotal. M. Le Clerc veut bien croire qu'il y avait beaucoup de calomnies dans ces attaques; mais comme, à l'en croire, elles étaient réciproques et que le calomniateur était calomnié à son tour, nous ne voyons pas trop la valeur de l'excuse que sa conscience lui fait un devoir de produire.

Ses scrupules sont moindres à l'endroit des ordres religieux, qu'il déclare, s'appuyant de Fleury, en pleine décadence et dont il condamne, au fond, l'institution. La pureté de leurs vues lui est suspecte : la domination est le but qu'ils poursuivent tous par des moyens divers. Ceux même qui s'appliquèrent plus spécialement aux lettres et qui, à cet égard, ont rendu le plus de services à la société, ne trouvent point grâce à ses yeux : ils ne les cultivaient pas pour elles-mêmes, mais comme instrument de puissance (v. p. 53). M. Le Clerc trouve d'ailleurs qu'on a trop exagéré le mérite de leurs travaux.

Si le lettré est si froid pour ces grands pionniers des lettres qu'on appelle les Bénédictins, combien ne l'est-il pas davantage pour les ordres prêcheurs et les ordres mendiants! « Les Dominicains, les Franciscains, voilà, s'écrie-t-il, les deux grandes armées pontificales. C'est là qu'est la vie, le mouvement, la guerre. Ils se disent simples chanoines réguliers, comme les Augustins, les Victorins, les Prémontrés; mais tous les avantages que peuvent donner aux hommes sur les autres hommes l'imagination, la terreur, la foi, leur ont été bons pour combattre et pour vaincre. On admirera plus d'une vertu vraiment chrétienne dans les faits étranges de leur histoire; mais quelques passions excessives, comme une ambition effrénée pour ce qu'ils croyaient le bonheur du monde, comme une rigueur inflexible et de la cruauté même contre ceux qu'ils croyaient les ennemis de la vérité, n'ont pas été inutiles à leur empire. » (P. 88.)

On peut juger par là des dispositions dans lesquelles le rédacteur principal du discours d'introduction à l'histoire littéraire du quatorzième siècle aborde les productions de cette époque. Avec l'érudition en plus et l'esprit en moins, le duo concertant de MM. Renan et Le Clerc est en somme une œuvre digne de Voltaire.

Voilà où, d'évolution en évolution, nous en sommes arrivés! Après la période de réaction et la période d'équité, nous voici revenus, pour le dix-

huitième siècle, à la période d'admiration. C'est un beau progrès! nous en faisons notre compliment à l'Institut, et, en particulier, à la commission de l'*Histoire littéraire de la France.*

Ce n'est point par les armes seulement, c'est par la plume, quand ils le peuvent, que les Polonais essayent de revendiquer leur patrie contre les Russes. Ceux-ci, en gens habiles et qui savent exploiter les circonstances, ont imaginé depuis quelque temps d'invoquer en leur faveur le principe, aujourd'hui à la mode, des nationalités et d'élever des prétentions de droit sur les provinces dont la violence et la ruse les ont mis en possession. A en croire les publicistes officieux du tzar, la plus belle moitié du royaume de Jean Sobiesky serait russe d'origine; en s'attribuant dans la partage, la Lithuanie, la Podolie, la Wolhynie et l'Ukraine, la Russie n'aurait fait que rentrer en possession d'un ancien domaine. Cela s'écrit d'un bout de l'Europe à l'autre dans les livres et dans les journaux où, comme on sait, la Russie a toujours trouvé de grandes complaisances. A ces prétentions audacieuses, la Pologne oppose des protestations énergiques, mais qui n'ont pas l'écho qu'elles mériteraient. Nous en avons signalé une ici très-savante et très-forte, il y a quelques mois (voir dans le numéro de décembre 1861 une notice sur l'ouvrage intitulé : *Pologne et Ruthénie*). En voici une autre qui ne se distingue pas par autant d'érudition historique et où la thèse moscovite n'est pas combattue avec autant de force et de méthode, mais qui, grâce aux renseignements qu'elle contient, offre dans les circonstances présentes un sérieux intérêt [1]. On y trouvera, en effet, beaucoup de détails nouveaux sur la façon odieuse dont les Russes traitent ces infortunés Ruthéniens qu'ils réclament à titre de frères. Les spoliations, les exils, les persécutions politique et religieuse, voilà, il faut en convenir, de singuliers gages de fraternité. Nous ne voulons pas entrer ici dans le fond de la question ethnographique, mais qu'on nous permette de le faire observer, ce qui se passe dans les anciennes provinces ruthéniennes n'induit pas à conclure en faveur des prétentions russes. Si les Ruthènes sont de sang, de génie et d'inclination moscovites, d'où vient que, depuis cent ans qu'ils vivent sous le sceptre des tzars, montrent-

[1] *La Pologne et ses provinces méridionales. Manuscrit d'un Ukranien publié avec préface*, par Ladislas Mickiewicz. In-8. Dentu.

ils tant de répugnance à s'y soumettre et paraissent-ils si empressés à s'y soustraire. Et, d'autre part, si les Russes voient des frères dans les hommes de la Podolie, de la Wolhynie et de l'Ukraine, pourquoi les traitent-ils en étrangers? Pourquoi, si ce sont à leurs yeux les enfants de la commune patrie, en usent-ils avec eux comme avec des ennemis ? Non, il ne faut pas s'y tromper, les Ruthènes ne sont pour les Russes que des Polonais, c'est-à-dire les plus antipathiques des hommes. Aussi croyons-nous que M. Ladislas Mickiewicz, le traducteur de la brochure dont nous parlons ici, est dans une profonde illusion quand il compte sur la sympathie des socialistes russes. Pas plus que les absolutistes ou les constitutionnels, les socialistes, d'ailleurs peu nombreux, ou du moins peu influents, que compte la Russie, n'ont d'inclination pour les Polonais. Il s'est élevé par le fait du génie, de la religion, de la civilisation, et par suite de leurs griefs réciproques, une telle aversion entre les Polonais et les Russes, que rien ne saura jamais la détruire. Il se pourrait que, la circonstance s'offrant, les socialistes de Saint-Pétersbourg et de Moscou s'entendissent avec les patriotes de Varsovie pour renverser le trône des tzars, mais les Polonais n'y gagneraient que le plaisir de voir tomber leur ennemi d'aujourd'hui ; le lendemain ils en trouveraient un autre dans le parti dont ils auraient favorisé le triomphe. Qui ne connaît d'ailleurs les plans du socialisme? M. Ladislas Mickiewicz croit-il que, dans le cas où ils arriveraient à réaliser leur utopie, ses amis de Russie laisseraient la Pologne reprendre sa vieille indépendance? Le socialisme ne se pique pas, que nous sachions, de beaucoup de respect pour les droits de l'histoire.

Indépendamment donc de toute autre considération, il y aurait peu de sagesse aux Polonais à unir leur cause à celle que plaident les Russes de l'école de MM. Hertzen et Golovin. Il n'y en a pas beaucoup non plus, selon nous, à réclamer, comme le fait M. Ladislas Mickiewicz avec une grande fraction de l'émigration polonaise, le rétablissement intégral et immédiat du royaume de Pologne. Peut-être, dans l'état où elle est, l'Europe se prêterait à une restitution partielle. La reconstitution de la Pologne de 1815, avec quelque chose de plus peut-être, un roi national, par exemple : voilà ce qu'on peut, à toute force, attendre de l'intervention de la diplomatie, ou de la prudence des copartageants de 1772. Mais se figurer qu'ils vont d'eux-mêmes rendre ce qu'ils ont pris, et, comme des larrons novices, rapporter, sans y être autrement contraints, leur part individuelle de butin, c'est montrer trop de naïveté. Or, la naïveté est bien près d'être un crime quand elle compromet le succès qu'elle cherche et fait sans fruit couler le sang.

III

M. Michelet aussi vient d'élever la voix pour la Pologne. L'illustre professeur ne manque guère les occasions d'intervenir dans les événements par un volume : cela témoigne de son intérêt. Nous l'avons vu à l'occasion de la guerre de Russie ; à peine était-elle déclarée qu'apparaissait un volume de lui tout semblable à celui-ci, où il était question aussi du Danube et de la Sibérie, de Catya la Serve et de madame Rosetti, de Rileïeff et de Kosciusko ; où il y avait également des chapitres intitulés : « Du czar comme pape et comme Dieu ; » où... mais Dieu nous pardonne ! C'est le même ouvrage. Seulement les chapitres ont changé de place, ce qui était à la fin se trouve au commencement ; alors il avait pour enseigne le mot « Russie, » et il a aujourd'hui pour titre le mot « Pologne[1]. » Que ne nous en prévenait-on ! Les bibliothèques sont si remplies en ce temps d'incessante production littéraire et les bourses le sont si peu ! Le libraire de M. Michelet nous a joué là un vilain tour en nous constituant en dépense et en encombrant sans nécessité nos rayons. Nous sommes sûr que M. Michelet n'est pour rien dans cette supercherie, bonne pour un débitant de papier maculé, mais indigne d'un galant homme qui a particulièrement en vue les prolétaires, gens peu largement établis d'ordinaire et peu en état de donner dans le luxe des bibliomanes.

A la vérité, la présente édition de *la Russie*... nous voulons dire *la Pologne*, de M. Michelet est ornée d'une préface que n'a pas l'autre, et cette préface, à elle seule, est d'un grand prix. On y voit que M. Michelet a été prophète, qu'il a « dit et prédit ce qu'on voit. » Et il l'a dit et prédit sous le règne de « l'ogre russe, » de ce Nicolas qui « se crut Iwan le Terrible et le fit croire. » A une époque où nous étions tous, à l'endroit de la Russie, dans nous ne savons quelles ténèbres « où l'on voyait une grande vilaine chose noire qui avançait, » M. Michelet, plus pénétrant et plus hardi que nous tous, Polonais, Allemands, Français, dit froidement : « Ce n'est qu'une ombre. » Il nous le rappelle avec d'autant plus de satisfaction que, selon lui du moins, « la Russie se défait et se cadavérise. » « C'est son progrès, dit-il ; je l'ai marqué et pour les temps dont elle est le plus fière. Plus elle a conquis dans l'espace, plus elle est entrée dans la mort. »

Nous le voudrions, certes, non que nous souhaitions la mort de la Russie, la Providence ne l'a pas fait grandir pour rien, mais parce que les grands

[1] *La Pologne martyr*, par M. Michelet, in-12. Dentu.

empires sont mortels à la liberté. M. Michelet ne s'abuse-t-il pas? le panslavisme dont il se raille, qu'il appelle poliment une « sottise,» est-il si mort qu'il le croit? ne pousse-t-il pas lui-même directement à sa résurrection et à son triomphe par l'appui qu'il prête à la fameuse doctrine des nationalités que professent ses amis les socialistes? Le panslavisme, qu'est-ce autre chose que l'idéal politique que l'école de M. Michelet trouve si grand et si beau dans d'autres contrées. Nous aimons à voir M. Michelet revendiquer l'indépendance et l'autonomie des Polonais, des Tchèques, des Serbes et de tous les rameaux du tronc slave qui, par leur religion, leurs institutions, leurs mœurs et leur dialecte ont acquis une personnalité distincte; mais n'est-il pas ici en contradiction avec les principes qu'il professe dans ses autres écrits? Que dirait-il, si l'on appliquait au *panitalianisme*, au *pan germanisme*, à toutes les rêveries en *isme* qui troublent aujourd'hui les cervelles, les qualifications qu'il inflige au panslavisme? M. Michelet n'y pense pas : en défendant ainsi la Pologne il va se brouiller avec l'Italie! Qu'il y prenne garde : cette manière de recommander les entreprises de MM. Langewicz et Mieroslawsky va le mettre mal avec Garibaldi. C'est notre théorie à nous, partisans des petits États, des institutions historiques et des libertés locales, qu'il défend en attaquant le panslavisme. En voulant raviver par cette préface « ce livre d'acier » qui, de son aveu, a eu peu de succès dans le monde polonais, M. Michelet pourrait bien l'avoir compromis encore auprès d'un autre.

IV

Jam primum saxis suspensam hanc aspice rupem,
Disjectæ procul ut moles, desertaque montis
Stat domus, et scopuli ingentem traxere ruinam.
Hic spelunca fuit, vasto summota recessu,
Semihominis Caci facies quam dira tenebat
Solis inaccessam radiis, etc., etc.

Qui de nous ne se rappelle ces beaux vers dont on nous fit tant de fois, au collége, admirer la couleur, l'harmonie et les riches épithètes? C'était alors à peu près tout ce que nous y voyions et qu'y voyaient nos maîtres. Franchement, ce n'était pas assez; on y voit bien d'autres choses aujourd'hui! Je n'ai qu'une seule peur, c'est qu'on y en voie trop.

Lisez, par exemple, le commentaire que vient de publier sur cet épisode M. Michel Bréal[1]. Vous serez surpris de ce que la science a découvert dans

[1] *Hercule et Cacus, essai de mythologie comparée.* — Paris, Durand.

ces deux cents alexandrins. L'auteur, en effet, vous montrera d'abord que ce récit tout fictif est l'épanouissement splendide d'une greffe de provenance grecque entée sur un vieux tronc italique. Avant qu'il fût question d'Hercule et de Cacus, on célébrait, dit M. Bréal, à l'endroit où plus tard fut Rome, entre l'Aventin et le Palatin, des rites pieux en l'honneur de *Semo-Sancus*, vainqueur d'un brigand, fils de Vulcain et connu sous le nom de *Caceus* ou de *Cæcius*. Quand donc la légende d'*Hercule* et de *Cacus* arriva de Grèce en Italie, elle ne dut pas trouver de peine à s'y nationaliser. Les deux fables s'assimilèrent; mais, à l'inverse de ce qui arrive dans les cas d'invasion, ce fut l'indigène qui fut absorbée; le mythe grec en s'y implantant couvrit de ses fleurs l'âpre sol italique.

Qu'on ne s'étonne pas de cette rencontre d'un même mythe dans deux religions différentes : la légende de *Cacus* et d'*Hercule*, selon M. Bréal, se retrouve dans des mythologies bien plus éloignées de caractère que ne l'étaient celles des vieux Hellènes et des anciens Latins. A dire vrai, ce mythe est général dans l'antiquité; « c'est l'un des plus anciens, sinon le plus ancien de la race indo-germanique. » Expression symbolique de ce dualisme primordial qui fut la croyance universelle de l'antiquité, il tient, sous des formes peu variées dans le fond, une large place dans les mythologies de l'Inde et de la Perse. M. Bréal le reconnaît dans les personnages védiques de *Vritra* et d'*Indra*, où il apparaît manifestement en effet, ainsi que dans l'*Ormuzd* et l'*Ahriman* de la Perse, où, selon nous, il se révèle avec une moins directe évidence.

Un sentiment de convenance aurait dû arrêter là le jeune mythologue ; nous regrettons qu'il se soit cru autorisé par la science à entrer dans le domaine de la religion qui sert de base au christianisme, et à assimiler, dans ses recherches, la Bible aux *Védas* ou au *Zendavesta*. Aussi bien ce dernier rapprochement n'était-il point nécessaire à la démonstration de sa thèse. A part cette incursion indiscrète, résultat d'une sorte d'ivresse scientifique pardonnable à un débutant, l'essai de M. Bréal est remarquable et digne d'encouragement. Les études mythologiques sont peu avancées chez nous. La critique que fait M. Bréal des systèmes qui ont prévalu jusqu'ici dans l'interprétation des théogonies et des mythes est juste, et nous sommes très-disposé à reconnaître la supériorité de la méthode qu'il proclame, parce qu'elle est, au fond, celle que suit la philologie moderne et qui lui a valu les progrès dont elle est légitimement fière. Quelques principes de détail nous laissent des doutes cependant, et, soit l'obscurité du sujet, soit celle du langage qui se sent trop parfois des fréquentations de l'auteur avec l'Allemagne, nous n'avons pas saisi toute sa théorie. Un autre essai nous permettra peut-être de mieux entrer dans sa pensée. Les sujets ne manquent pas, et l'*Énéide*, où M. Bréal a si heureusement choisi, lui en fournirait plus d'une à elle seule.

V.

Entre les figures de prélats et de guerriers qui entourent le piédestal de la statue de saint Bernard, à Dijon, on remarque un moine d'une douceur d'expression toute particulière. Pour peu qu'on soit prévenu que l'on a là sous les yeux les principaux contemporains du prédicateur de la seconde croisade, on devine que ces traits empreints de tant de mansuétude et de majesté sont ceux de Pierre le Vénérable, huitième abbé de Cluny. C'est lui en effet que l'artiste, traduisant le jugement de la postérité, a mis à cette place.

Or, s'il fallait s'en rapporter à une récente et d'ailleurs sérieuse étude sur la vie de ce religieux [1], cette place ne serait pas celle à laquelle il a droit, et, en la lui donnant, le sculpteur n'aurait fait que consacrer une injustice traditionnelle. En effet, l'infériorité universellement admise de Pierre le Vénérable vis-à-vis de saint Bernard ne serait rien moins que démontrée, selon l'auteur de cette vie, et, comme prêtre, comme homme public, voire comme écrivain, l'abbé de Cluny serait au moins à la hauteur de l'abbé de Clairvaux.

Il faut le reconnaître, Pierre le Vénérable est une figure très-sympathique. Tout sourit dans son histoire qui s'ouvre par une gracieuse légende. Sa mère, Reingrade, femme du sire de Montboisier, bon gentilhomme d'Auvergne dont les descendants firent quelque figure à la cour de Louis XIV et existent encore, croyons-nous, était enceinte quand elle reçut dans son château la visite de saint Hugues, abbé de Cluny, dont elle était la nièce. La pieuse châtelaine accourut à la rencontre du saint personnage, qui lui dit en la voyant : « Madame, apprenez que le fruit de vos entrailles est consacré à Dieu. — Seigneur, répondit Reingrade, si c'est un fils, qu'il soit fait selon votre volonté. — Ce sera un fils, reprit l'abbé, soyez-en certaine. » Ce fut un fils, en effet. L'enfant fut baptisé sous le nom de Pierre-Maurice, et fut élevé sous les yeux de son grand-oncle dans cette abbaye de Cluny qu'il devait diriger plus tard avec tant d'éclat. Il n'avait pas trente ans, quand sa précoce sagesse le fit appeler à ces hautes fonctions, après la démission forcée d'un certain abbé Pontius, de mœurs plus belliqueuses que monastiques, qui avait transformé le cloître en un manoir féodal et provoqué les

[1] *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sa vie, ses œuvres, et la société monastique au douzième siècle*, par M. P. Duparray, docteur ès lettres. 1 vol. in-4°. — Châlon-sur-Saône, Mulcey, éditeur. — Paris, chez Durand, rue des Grès.

réclamations de toute l'Église de France. Pierre de Montboisier commençait à faire rentrer la discipline dans Cluny, quand l'abbé démissionnaire revint de la Palestine, où il avait pris une part éclatante à la première croisade, et, se jetant sur son ancienne abbaye avec une troupe de gentilshommes pillards et de vagabonds, la dévasta et s'enfuit avec le butin qu'il y avait fait.

Nous aurions aimé que M. Duparray racontât avec plus de détail cette agression violente de Pontius, aidé des barons du voisinage, parce qu'il y a là un curieux échantillon des mœurs de l'époque. Cette scène rentrait naturellement dans son sujet, car elle justifie pleinement, selon nous, la rigueur des réformes monastiques que prêchait alors saint Bernard et que combattit Pierre le Vénérable. Dans le récit de la lutte très-vive, au moins d'une part, qui s'éleva à ce sujet entre l'abbé de Clairvaux et celui de Cluny, M. Duparray se déclare pour le dernier et pour la règle primitive de saint Benoît, qu'il soutenait contre la réforme cistercienne. Cette réforme, en augmentant l'austérité des institutions bénédictines, en altérait, dit M. Duparray, l'esprit de sagesse et d'humanité. Cependant il remarque lui-même qu'elle avait un prochain écueil dans le relâchement. L'histoire de Pontius ne venait-elle pas de le prouver en effet? Sans doute c'est une discipline pleine de sages tempéraments que celle de saint Benoît. Mais était-ce bien la tempérance dans la règle qu'il fallait, en tout ordre de choses, à la génération barbare au milieu de laquelle vivaient Pierre le Vénérable et saint Bernard? La vie monastique étant acceptée, et dans les proportions que l'on sait, comme une nécessité et une bénédiction du temps, ainsi que le constate M. Duparray (II[e] partie, c. 5), nous maintenons qu'elle ne pouvait subsister efficacement qu'avec le régime ascétique introduit à Cîteaux par le pieux Robert de Molesmes, et par saint Bernard à Clairvaux. Pour contenir dans les conditions de leur sainte vie les populations monastiques de cet âge de chair et de sang, il fallait les assujettir à une loi plus étroite que celle que saint Benoît avait tracée pour les mélancoliques générations de la décadence romaine. Ce n'étaient plus alors les fils des sénateurs ou des paysans de l'empire, mais les rudes pâtres gaulois, ou les enfants plus rudes encore des conquérants teutons qui remplissaient nos cloîtres bénédictins. Il y avait donc quelque chose de plus important à faire, avec de telles gens, que de « tempérer l'austérité par l'amour, et l'inflexible rigueur de la règle par la charité, » comme dit M. Duparray.

Pierre le Vénérable l'avait, du reste, senti au commencement aussi bien que saint Bernard, car, dit Daunou, (*Histoire littéraire de la France*) il essaya, lui aussi, de réformer son monastère dans le sens de la sévérité; mais la douceur, l'indulgence naturelle à son caractère l'emportèrent bientôt sur ses velléités de rigueur disciplinaire. Il avait d'ailleurs lui-même (pourquoi ne pas le dire?) une bonne part des penchants de sa caste et de son siècle, un besoin successif de mouvement et de repos, une soif alternative de contemplation et d'action, surtout la passion des voyages. Jamais homme de cloître ne

fut plus que lui sur les grands chemins. On le trouve partout ailleurs qu'à Cluny. En 1134, au concile de Pise; plus tard, en Espagne, où il réconcilie le roi Alphonse avec le pape Innocent II; puis de nouveau à Pise, où il essaye de réconcilier la république avec Gênes. Nous ne parlons pas de ses voyages à Rome, en Allemagne, en Angleterre, et de ses visites aux princes et aux grands seigneurs de France. Les besoins de son ordre exigeaient sans doute ces déplacements continuels, mais son humeur s'en accommodait d'autant mieux que sa piété n'y perdait rien. En aucun moment le besoin de la retraite ne se faisait plus vivement sentir à son âme qu'au lendemain de ses longues pérégrinations; et ce qui l'aurait fait perdre à d'autres, lui redonnait, à lui, le goût de la vie monastique. Aussi, avec quelle joie ineffable, à chaque retour, reprenait-il ses habitudes claustrales! Alors Cluny ne lui suffisait plus; il lui fallait des solitudes plus profondes. C'était à quelque humble maison de son ordre, à quelque celle perdue dans les replis des vallées bourguignonnes que son âme allait demander le calme et le demander d'autant plus profond qu'elle était moins en état d'en jouir longtemps.

Ce mélange naïf des deux natures, du cénobite et du gentilhomme, est ce qui nous charme dans l'abbé de Cluny; mais plus nous l'aimons ainsi, moins nous nous figurons qu'il ait pu être, comme le prétend M. Duparray, l'idéal du moine de son temps, de ce temps où, comme dit M. de Montalembert, « les monastères étaient les écoles, les archives, les bibliothèques, les hôtelleries, les ateliers, les pénitenciers et les hôpitaux de la société chrétienne, » et où, ajouterons-nous, le moine en était considéré comme la plus haute expression. Aussi, quand cette société s'ébranle, ce n'est pas Pierre le Vénérable qui l'entraîne. Une seconde fois, alors, le monde chrétien se leva pour marcher contre l'islamisme, et délivrer Jérusalem. Est-ce Pierre le Vénérable qui suscita par toute l'Europe les combattants pour la cause du Christ? L'abbé de Cluny contribua, sans doute, pour quelque chose à la croisade; il révéla, dans un écrit intéressant et très-remarquable pour l'époque (*Contra Saracenos*), les vices constitutifs de la société musulmane et signala les dangers dont cette société menaçait le monde chrétien. Mais ce fut tout, ou à peu près; il paraîtrait même que, comme Suger, il aurait désapprouvé l'expédition à la tête de laquelle se mit Louis le Jeune; du moins ne fut-il pas de ceux qui la prêchèrent. Quand elle fut décidée, et qu'il s'agit de l'organiser, il refusa, sous un prétexte à peine plausible, de se trouver au rendez-vous qu'avait donné saint Bernard aux prélats et aux barons pour s'entendre à ce sujet : il devait tenir chapitre ce jour-là! A la vérité il écrivit à beaucoup de princes, à l'empereur grec, pour l'inviter à se joindre aux croisés, au roi de Jérusalem, pour l'assurer des secours de ses prières, et à Louis VIII, pour lui signaler la bourse des juifs comme un trésor où il pouvait légitimement puiser pour son expédition, conseil étrange et qui prouve que cet homme, qu'on nous fait aujourd'hui si supérieur à son temps en avait bien, sur quelques points, les aveuglements passionnés.

En général pourtant, c'est par la modération qu'il en différait. Pierre le Vénérable était d'un autre tempérament moral que ses contemporains. Une certaine mollesse poétique faisait, avec une bonté un peu sénile, la base de son caractère ; par là s'expliquent ces aspirations plus élevées qu'efficaces, cette facilité de compréhension qu'on nous donne aujourd'hui pour de la largeur, cette indulgence compatissante qu'on érige en charité, cet éloignement pour la lutte qu'on transforme en tolérance, et, dans l'ordre littéraire, cette élocution fluide qu'on voudrait faire passer pour de l'éloquence.

La sainte mémoire de Pierre le Vénérable est devenue un instrument de guerre, un moyen d'attaque contre le catholicisme. On s'en est servi pour battre en brèche la renommée des plus grands hommes de l'Église, pour rabaisser saint Bernard enfin. Il y a des gens que cette gloire importune. On a voulu lui opposer celle de Pierre le Vénérable ; on est allé tirer cette douce et digne figure de la pénombre où elle reposait pour la placer au premier plan et lui mettre l'auréole au front. Pierre le Vénérable est devenu le type accompli du moine ; « science et charité, amour des hommes et amour des lettres ont trouvé en lui leur plus pure et plus complète expression ;... en lui s'est personnifié le monachisme dans ses tendances les plus nobles, » etc. Quant à saint Bernard, il n'est resté de lui qu'un politique en froc. M. de Rémusat avait posé incidemment les éléments de cette thèse : M. Duparray l'a développée en forme avec érudition et avec talent, nous le reconnaissons, mais avec un parti pris de panégyrique d'une part et de dénigrement de l'autre qui ôte singulièrement d'autorité à son travail. Sur tous les points où les deux instituts de Cluny et de Clairvaux sont en opposition, comme sur tous ceux où leurs abbés sont en dissidence, c'est l'abbé et l'institut de Clairvaux qui ont tort à ses yeux. Vainement le douzième siècle se prononce tout entier pour la réforme de Cîteaux en prenant pour guides les moines de cet ordre et sa règle pour base de toutes les nouvelles créations monastiques : M. Duparray n'en maintient pas moins que la réforme de Cluny était la seule bonne, la seule qui gardât l'esprit de saint Benoît. La stérilité de cette réforme et l'isolement où resta Cluny au milieu du mouvement chrétien de l'époque, isolement remarqué pourtant déjà par plus d'un historien [1], n'ébranle pas sa conviction ; il maintient, sur toute la ligne d'un parallèle détaillé entre saint Bernard et Pierre le Vénérable, la supériorité du second sur le premier, y compris, ou peu s'en faut, le chapitre de l'éloquence. Nous avons répondu plus ou moins explicitement sur les autres ; nous laisserons répondre sur ce dernier un écrivain qui ne sera pas suspect. M. Daunou : « Les écrits de Pierre le Vénérable, dit-il (*Histoire* « *littéraire de la France*, t. XIV), accusent plus de facilité que de talent, plus « de vivacité que d'imagination, plus d'esprit que de connaissances. »

Qui oserait dire rien de pareil des écrits de saint Bernard?

[1] Voyez en particulier Lorrain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, chap. XIV

Cette histoire de Pierre le Vénérable s'annonce, non-seulement comme une biographie de l'abbé de Cluny, mais comme une *étude sur la société monastique au douzième siècle*. Nous y avons donc naturellement cherché un tableau de la vie des moines sous les règnes de Louis le Jeune et de Philippe Auguste, c'est-à-dire à l'époque de la grande régénération des institutions bénédictines. Or, nous devons le dire, ce tableau n'a pas été fait; à peine quelques détails en ont-ils été esquissés, détails secondaires parfois et pour lesquels du reste la branche clunisienne, a seule posé.

VI

Passer de Cluny à Saint-Denis, ce n'est pas changer de sujet. Saint-Denis était aussi une abbaye bénédictine, et elle suivait les constitutions clunisiennes. Or, il vient de paraître, sur cette abbaye, un livre dont c'est naturellement ici l'occasion de parler [1].

L'auteur de ce livre est une femme. A voir les chartes, chroniques et diplômes en toutes langues dont il est rempli, on serait disposé à en douter et à croire à quelque supercherie ironique. Rien n'est plus vrai cependant, et pour nous, qui avons lu les précédents écrits de madame d'Ayzac sur des matières d'érudition et d'art, le solide et gracieux savoir qu'elle déploie ici n'a rien qui nous surprenne; ces pages savantes ne font que nous confirmer dans la haute opinion que nous avions conçue déjà de la docte émule des fils de saint Benoît. Cette *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* est digne du cloître fameux auquel elle est consacrée et sous les murs duquel elle a été écrite. Elle est grave, positive, riche en détails inconnus, et empreinte d'un respect touchant pour la grandeur du sujet. Seulement ce n'est pas une histoire. Les deux volumes de madame d'Ayzac ne contiennent pas, en effet, comme leur titre le ferait supposer les annales du vieux monastère de Dagobert et de Nantchilde : c'en est seulement le tableau, mais ce tableau est complet. Après un aperçu rapide des vicissitudes de l'abbaye, madame d'Ayzac en expose successivement la règle, la constitution, le régime intérieur, l'organisation administrative, les possessions, les revenus et les droits. C'est la matière du premier volume. Jamais enquête plus exacte et plus détaillée n'avait été faite

[1] *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France,* par madame Félicie d'Ayzac, dignitaire honoraire de la maison impériale de Saint-Denis. 2 vol. in-8°. Imprimerie impériale.

sur la vie des grandes maisons bénédictines. Nous ne connaissons dans ce genre que l'ouvrage de M. Darbois de Jubainville sur le régime intérieur des abbayes cisterciennes, mais il est loin d'être aussi riche d'informations. Ici les renseignements s'étendent à tout et portent sur les moindres choses. L'abbaye renaît sous nos yeux telle qu'elle était aux plus beaux jours de son existence ; nous vivons avec les religieux, nous nous mêlons à eux et les suivons dans les travaux de leurs journées, dans tous les emplois auxquels ils peuvent être appelés, depuis celui de portier jusqu'à celui d'abbé; durant leur vie claustrale, depuis l'enfance jusqu'à la mort.

Tous les âges, en effet, étaient représentés dans les couvents et dans l'abbaye de Saint-Denis en particulier; l'enfant y côtoyait le vieillard. Amené là non par sa volonté sans doute, mais par le vœu de pieux parents qui l'avaient offert à Dieu, l'enfant y menait une vie à part. Il faut lire dans madame d'Ayzac les soins touchants et la paternelle sollicitude dont ces innocents *oblats* étaient l'objet à Saint-Denis ; l'auteur les énumère avec grâce. « On lit dans les constitutions, dit-elle, qu'immédiatement après leur lever, et avant aucune autre chose, ils allaient s'asseoir dans le cloître, se tenant adossés au mur, ayant leurs maîtres vis-à-vis d'eux entre les piliers des arcades, et qu'ils y lisaient trois psaumes à haute voix. Ce gazouillement du réveil, plein d'une mélodie suave, était le premier bruit de vie qui s'éveillait chaque matin du silence du cloître, et Dieu sans doute aimait cette hymne exhalée de lèvres si pures. » L'enfant relevait-il de maladie, quittait-il l'infirmerie où les soulagements les plus empressés lui avaient été prodigués? sa rentrée dans la vie commune se faisait avec une sorte de solennité. « Ce jour-là, son maître venait le prendre et le ramenait avec lui entre deux petits condisciples. On le régalait encore de viande à l'infirmerie, et, quand il rentrait dans les rangs de ses jeunes frères, il ne demandait pas comme les novices adolescents et comme les profès, pardon à Dieu et pénitence pour ses infractions quotidiennes à l'abstinence accoutumée. C'était au moment de l'office et dans la basilique même qu'il venait reprendre sa place : la première visite du convalescent rendu à la vie du cloître était pour la maison de Dieu. »

Nous citons ces particularités du chapitre des enfants moins pour leur nouveauté, car il n'est pas une page qui ne se recommandât à ce titre, mais parce que ces lignes peuvent donner une idée du langage et du sentiment dans lesquels l'ouvrage est généralement écrit. Le ton, du reste, varie avec la matière ; madame d'Ayzac ne peint pas toujours, elle disserte parfois. Son style est alors celui de l'érudition, de la bonne, s'entend, de celle qui est sobre et claire.

Le premier volume de l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis* s'occupe des personnes, avons-nous dit ; enfants, novices, convers, profès et religieux de chœur passent sous les yeux dans leurs costumes divers et leurs occupations différentes. Nous signalerons, à l'endroit des convers, des détails très-

nouveaux et de la plus incontestable exactitude sur les industries particulières qui entraient dans leurs attributions. Cette classe de religieux formait un corps d'artisans qui était, pour leur époque, une véritable école normale des arts et métiers. Par eux les couvents marchaient à la tête de l'industrie et avaient l'initiative de tous les progrès.

Nous passons à regret sur les occupations des religieux proprement dits, ou profès de chœur, et sur les fonctions auxquelles ils pouvaient être élevés. Quelle étude curieuse offriraient l'organisation et le gouvernement de ces républiques monastiques, où l'élection jouait un si grand rôle et où le pouvoir était le prix du mérite! Combien, sur ces sujets, circulent aujourd'hui d'idées qui passent pour des nouveautés théoriques et qui étaient des réalités au fond de tous les cloîtres! Madame d'Ayzac, indulgente envers son époque, en fait à peine la remarque; mais cette vérité sautera aux yeux de tous ceux qui liront son livre. Mais il n'y a pas que les publicistes pour qui il y ait là matière à méditer; les économistes y trouveront peut-être aussi des sujets d'étude comparative. Sans être en état d'en apprécier au juste l'importance, nous appelons leur attention sur le livre IV, consacré à l'inventaire et au gouvernement des domaines de l'abbaye. Celle des archéologues, architectes, peintres, sculpteurs, érudits de tous genres se portera aussi avec fruit sur le second volume. Depuis le palais abbatial jusqu'à la loge du portier, depuis les chapelles jusqu'aux dortoirs, depuis les tours jusqu'aux caves et aux fossés, tout y est décrit. On y voit l'humble oratoire de bois élevé sur le tombeau de saint Denis se transformer en une belle église de pierres, et tout auprès s'élever aussitôt un hôpital et une hôtellerie qu'une colonie de religieux bénédictins viennent desservir dès le septième siècle. Détruits plusieurs fois par les invasions barbares et les guerres, ces saints édifices se relèvent chaque fois plus vastes et plus beaux, jusqu'au moment où le vandalisme du dix-septième siècle, sous prétexte de les embellir encore, vient en renverser la plus grande partie. Les recherches auxquelles s'est livrée ici madame d'Ayzac pour nous remettre devant la pensée ces belles constructions si déplorablement détruites sont un service d'autant plus grand rendu à l'histoire de l'art, qu'elles s'appuient sur des documents positifs et souvent inédits et que rien n'y est le résultat de conjectures précipitées. Cette partie du travail n'est pas achevée, l'histoire de la basilique reste à faire. Espérons que madame d'Ayzac ne nous la laissera pas longtemps attendre.

VII

Les écrivains du dix-septième siècle ne sont pas seulement pour nous des classiques, ce sont presque des anciens. Cela est vrai de tous, mais surtout

de Corneille. Son esprit et son langage sont d'une autre époque. Pour être compris aujourd'hui dans toute l'étendue et dans toutes les nuances de ses pensées, il a besoin d'un commentaire perpétuel, et, dans un temps qui n'est pas éloigné, il faudra, pour le mettre à la portée des générations nouvelles, en faire une de ces versions auxquelles les scoliastes de la décadence eurent recours pour donner aux Grecs et aux Romains de leur temps l'intelligence de leurs grands écrivains.

Le dix-septième siècle a eu deux langues qui se parlaient et s'écrivaient à côté l'une de l'autre; celle de Corneille n'est pas plus celle de Racine que celle de la Fontaine n'est celle de Boileau; elles diffèrent souvent dans les termes, mais plus souvent encore dans le génie. L'une relevait du siècle précédent, l'autre inclinait vers le siècle à venir. Aussi ce dernier n'entendit-il rien à Corneille, et Voltaire, qui entreprit de le commenter, commit-il les plus lourdes bévues dans ses critiques et ses interprétations.

La langue poétique de Corneille lui était aussi étrangère que les langues anciennes, dont il n'avait, comme on sait, qu'une notion superficielle. Pour la pénétrer à fond, il lui aurait fallu des études qui n'étaient ni dans les goûts de son temps ni dans les siens. Corneille, dont l'éducation s'était faite en province et qui écrivit à peu près toutes ses pièces loin des luttes de salons et d'académies, resta étranger aux transformations que, de son vivant, subit notre idiome, et il garda toujours le vieux parler de la bourgeoisie française, mélange irrégulier mais énergique de la spontanéité gauloise et de la culture latine. Aussi nul ne fut moins préoccupé que lui de style; la recherche apparente qu'on rencontre chez lui est moins son fait que celui de son temps et du monde où il vivait, lequel avait fait son éducation dans les poëtes de la pléiade. Il n'avait pas et ne visait pas à avoir un langage à lui; les mots et les locutions qui sembleraient lui être plus spécialement personnels se retrouvent dans ses contemporains de second ordre. Son vocabulaire était celui de tout le monde : ce n'était pas par la nouveauté des termes et des tours qu'il frappait et émerveillait, mais par la mesure et la convenance relative de l'élocution. Qu'on lise Mairet, Tristan, Rotrou, et l'on verra de combien ils lui étaient inférieurs à cet égard.

Ce n'est pas cependant que Corneille ignorât l'art du style; son éducation littéraire avait été trop soignée pour qu'il n'en sût pas les secrets; il avait trop pratiqué les écrivains de Rome pour ne pas avoir appris d'eux à travailler son langage. C'est chez eux, sans nul doute, qu'il prit l'habitude de cette sobriété et de cette propriété d'expression qui le distinguent des poëtes de son temps. Il connaissait d'ailleurs leurs procédés et en faisait un fréquent emploi, notamment de celui que recommandait Horace :

> Dixeris egregie, notum si callida verbum
> Reddideris junctura novum...

ce qui lui permettait d'être neuf sans employer de nouveaux mots. Souvent même l'imitation alla jusqu'au calque.

De là pour nous, dans son style, une première source d'obscurité. Une seconde vient de l'influence des langues étrangères, et en particulier de l'espagnol, que Corneille avait étudié avec soin et dont les formes passaient tout droit dans sa langue. La principale toutefois résulte de l'emploi des vieilles façons de parler, déjà peu familières à la fin du dix-huitièmesiècle, et devenues aujourd'hui tout à fait incompréhensibles pour la masse des lecteurs.

Il résulte de là que, bien que simple en réalité, Corneille est d'une intelligence difficile à la lecture et ne se suit au théâtre que grâce à sa force de pénétration et à sa puissance d'entraînement. Comme les grands monuments d'art, c'est par l'effet total qu'il agit sur la foule; pour en comprendre les beautés de détail il faut une éducation particulière.

Le besoin d'un commentaire pour les œuvres de Corneille est donc manifeste. Celui de Voltaire, lors même qu'il n'aurait pas été conçu dans un esprit de dénigrement, serait encore à écarter à cause de l'ignorance qu'il accuse et des erreurs de jugement où, par suite, il peut conduire. Depuis longtemps les éditeurs de notre grand tragique ont essayé de remplacer ces gloses malveillantes et futiles par de plus compétentes et de plus équitables, et l'ont fait quelquefois assez heureusement; mais, quelque valeur qu'elles puissent avoir en elles-mêmes, des notes détachées ne peuvent suffire à donner la clef d'un style à part et qui a sa théorie. Pour s'en faire une exacte idée, il faut l'étudier en lui-même et le comparer à celui des contemporains.

C'est ce qu'a compris l'auteur d'un savant travail que l'Académie française a couronné, M. Frédéric Godefroy. Son *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du dix-septième siècle en général*[2]. est une large étude de notre idiome poétique avant la révolution qu'y opéra l'école de Boileau.

Corneille, selon M. Godefroy, est le représentant le plus complet de cet idiome, ses poésies en offrent la plus haute expression. Voilà pourquoi on ne saurait ni les entendre ni les apprécier avec sûreté, si on les isolait. Pris à part, Corneille paraîtrait à la fois plus singulier et moins supérieur, en fait de langage, qu'il ne l'est; on ne verrait pas aussi bien à quel point il était simple et de combien il l'emportait sur ses rivaux. C'est ce que M. F. Godefroy fait parfaitement sentir dans l'introduction à son Lexique. Ce Lexique est exécuté d'après cette idée; tous les mots tombés en désuétude, toutes les expressions surannées, tous les tours aujourd'hui obscurs que présentent les poésies de Corneille, y sont traduits dans notre langage actuel, et leur traduction justifiée par des exemples empruntés aux con-

[1] 2 vol. in-8°. — Didier et C^ee, éditeurs.

emporains du poëte ou aux écrivains de l'époque antérieure. Citons-en quelques exemples.

ÉLECTION, dans le sens de *choix*.

Dans *Andromède*, Corneille a dit :

« Dérober Andromède à cette *élection*,
C'est dérober sa mère à sa punition. »

« Plusieurs excellents auteurs, avant et après Corneille, dit M. Godefroy, « se sont de même servis d'*élection* dans le sens de choix en général :
« Et ceux-ci faisant leur *élection* pour la gloire. SAINT FRANÇOIS DE SALES.

« Mon cœur n'étant pas libre en cette *élection*. »
RACAN.

« FAIRE DU, pour *faire le*

Corneille a dit :

« Il *fait de l'insensible* afin de mieux surprendre. »

« *Faire du*, comme *faire le*, s'employait dans quantité de locutions, » dit M. Godefroy.

« Il fait assez du rodomont. »
Comte DE CRAMAIL

« Ne *feites*-vous pas *du rebelle*,
Quand à l'armée arrivastes. »
(*Farce nouvelle de Collin.*)

Mais la difficulté du style de Corneille ne vient pas seulement, nous l'avons dit, de la vétusté des locutions et des mots ; elle tient à l'imitation du latin ou des langues étrangères que le poëte s'était assimilées par la longue et profonde étude qu'il en avait faite. Les difficultés de ce genre sont fréquentes, témoin ce vers qui est tout latin :

« On m'en veut plus qu'à vous; c'est *ma mort* qu'ils *respirent*. »

Le latin ne dit-il pas, en effet :

Spirare cædis et minarum.

Et cet autre où le mot *secrétaire* est pris dans le sens de l'italien *secretario*, pour *confident :*

« Tu seras de mon cœur l'unique *secrétaire*. »

« Ce sens si naturel se rencontre très-fréquemment, dit M. Godefroy,

dans nos auteurs à partir du quatorzième siècle, jusqu'à la seconde moitié du dix-septième. »

Un autre ordre d'irrégularités que présente la langue de Corneille, comparée à la nôtre, ce sont celles qui proviennent de la syntaxe. Comme tous les écrivains de son temps, mais plus qu'eux encore peut-être, notre grand tragique prenait dans la construction de sa phrase des libertés qu'après lui on ne se permit plus et que nul n'oserait réclamer aujourd'hui. M. Godefroy les a relevées avec soin et en a, en quelque sorte, tracé la théorie dans des chapitres spéciaux de son *Lexique*.

Grâce à cet intelligent et conscencieux travail, dont la récompense académique nous dispense de faire un plus long éloge, Corneille devient aujourd'hui accessible à tout le monde. Personne désormais n'aura, pour repousser cette mâle lecture, l'excuse de sa difficulté.

VIII

Terminons par une simple annonce. Le tome IXe des *Causeries* de M. de Pontmartin vient de paraître[1]. Il contient un choix des dernières critiques de l'auteur et s'ouvre précisément par des pages qu'on a lues ici, mais qu'on voudra relire, nous en sommes sûr. Nous voulons parler de celles que M. de Pontmartin a écrites dans le *Correspondant*, sur *les Misérables* de M. V. Hugo, et le *Louvois* de M. C. Rousset. On relira aussi avec plaisir les amusants persiflages de *Salammbô* et de *la Sorcière* qui ont égayé, cet hiver, le feuilleton de la *Gazette de France*. Nous savons gré à M. de Pontmartin d'avoir recueilli, à côté de ces moqueries spirituelles les paroles émues qu'il a écrites sur Paul de Molènes et Henry Mürger, mémoires également quoique diversement sympathiques.

Remercions-le encore au nom de ceux qui aiment les vers, d'avoir gardé, avec ces apppréciations touchantes écrites par le cœur autant que par l'esprit, cette revue indulgente de *La Poésie en* 1862, où, avec tant de raisons de pleurer, le critique s'efforce de se consoler et trouve le moyen de nous faire partager ses illusions. Si nous jugions à notre tour ce volume de jugements alternativement gracieux et sévères, peut-être blâmerions-nous l'auteur d'y avoir introduit certain article sur le P. Lacordaire, écrit dans un jour de sévérité excessive; mais ce n'est pas ici le lieu de faire

[1] *Nouvelles semaines littéraires*, par M. A. de Pontmartin. Paris, Michel Lévy.

des réserves. Un jour d'ailleurs, nous en sommes sûr, ùo le spirituel critique rendra pleine justice au grand Dominicain.

P. Douhaire.

P. S. — Notre collaborateur, M. F. Desportes, vient de publier, à la librairie Le Clère, un court mais savant travail. C'est une étude faite, à la prière de la *Société d'économie charitable de France*, sur une question qui, de 1814 à 1850, a vivement préoccupé des esprits sérieux dans les deux mondes, et qui est aujourd'hui tombée en oubli, la réforme des prisons. La réforme des prisons était, il y a quinze ans, le grand souci des économistes et des hommes d'État. Convaincus que, s'il est possible de diminuer et peut être de supprimer les peines afflictives, on ne saurait supprimer la détention, les économistes de toutes les écoles cherchaient à l'améliorer et à lui faire produire des résultats moraux. Des plans furent proposés qui soulevèrent des controverses passionnées, des essais furent tentés qui, trouvés peu satisfaisants, furent à demi abandonnés. Tout rentra dans ce provisoire dont on a dit, avec raison, que c'est chez nous la seule chose qui soit définitive. Il est impossible pourtant que les choses restent, à cet égard, dans l'état où elles sont! Les prisons sont une école de crime où se forme une armée chaque jour plus nombreuse qui menace la sécurité publique et la civilisation tout entière. M. Desportes signale éloquemment ce péril. Il recherche ensuite par quels moyens on peut le prévenir, et se trouve ainsi conduit à examiner les différents systèmes de réformes proposés et tentés. Cette partie de son mémoire est curieuse et remplie de documents du plus haut intérêt. Ce n'est point d'après de vagues données, mais sur des renseignements positifs, qu'il discute la valeur respective de ces différentes doctrines et de ces divers essais. Dans le plan qu'il propose, après avoir discuté ceux des autres, nous voyons avec plaisir, bien que sans surprise, la large part qu'il réclame pour la charité chrétienne et sa libre coopération.

« Il n'en faut pas douter, s'écrie M. Desportes, si, en décrétant la réforme des prisons, le gouvernement laisse à la charité privée sa liberté d'action, il trouvera en elle une auxiliaire dont il ne saurait se passer. Ce sera la charité libre, qui, laïque ou religieuse, pendant le temps de la captivité pénétrera dans la cellule pour y porter ses consolations, ses enseignements et ses espérances; pour remplir le devoir, si nécessaire à la pratique de l'emprisonnement individuel, de la visite quotidienne des détenus; ce sera encore elle qui, au seuil de la prison, accueillera le condamné repentant et libre pour lui faciliter sa rentrée dans le monde, lui trouver du travail, le soutenir et lui conserver ses bonnes résolutions. Elle associera le pays tout entier à cette grande œuvre de la réforme pénitentiaire, elle en assurera le succès le jour où il plaira à la Providence qu'elle s'accomplisse parmi nous. »

P. D.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

24 Avril 1863.

I

Encore quelques jours, et le Corps législatif aura terminé sa dernière session. Le décret qui vient de le proroger jusqu'au 30 avril lui laissera juste le temps de prendre lecture du rapport de M. Busson et d'entendre quelques orateurs sur le budget. Un nouveau répit de huitaine lui sera sans doute accordé pour lui permettre de voter, en même temps que la loi de finances, d'importantes concessions de travaux publics, et tout sera dit sur le compte de la seconde assemblée nommée depuis l'Empire. La troisième le suivra de près, s'il est vrai, comme nous sommes portés à le croire, que le gouvernement ait déjà fixé les dates du 31 mai ou du 7 juin pour la convocation des colléges électoraux.

Le moment sera venu alors de présenter au suffrage universel la récapitulation des travaux accomplis par ses mandataires pendant cette période de six années. Nommée au lendemain du congrès de Paris, la Chambre qui va finir s'était crue sans doute appelée à réparer dans nos finances les glorieux désastres de la guerre, à seconder le gouvernement dans les efforts et les projets d'une paix pour longtemps assurée. Elle le croyait et le désirait. Qu'a-t-elle fait pour résister à des entraînements tout contraires? A-t-elle voulu la campagne d'Italie? Nous n'en voudrions pas répondre. A-t-elle approuvé sur le moment les annexions piémontaises et la spoliation du Pape? Nous ne le croyons pas. A-t-elle prévu ou deviné l'expédition du

Mexique? Nous n'en avons aucune preuve. A-t-elle provoqué par son attitude les heureux décrets du 24 novembre 1860? Cela ne s'est jamais dit. A-t-elle su depuis se tenir à la hauteur très-modeste où ces décrets l'avaient appelée? Ce n'est pas l'avis de tout le monde. Toutes ces choses, grandes ou médiocres, utiles ou funestes, ont été conçues, tentées, accomplies en dehors de son initiative, mais sous la ratification présumée de ses votes. Que de pages importantes de l'histoire de ces six ans où le Corps législatif risque de ne pas figurer même pour mémoire!

La plus grave question soulevée pendant sa durée et qu'il laisse sans conclusion, c'est, de l'avis de tous, la question romaine. On en parle moins depuis quelques mois; on se plaît à la montrer sinon comme résolue au moins comme apaisée. Mais elle est toujours là; le moindre souffle suffirait à la rallumer; le moindre mot tombé d'une lèvre officielle pourrait retentir dans le cœur du Saint-Père comme le signal de l'abandon et de l'exil. Nous n'avons pas oublié qu'il y a une lettre impériale du 20 mai 1862, pour faire connaître au Pape les bonnes dispositions de la France. Mais nous savons aussi que cette lettre, écrite après la reconnaissance du royaume d'Italie, n'avait empêché ni les propositions de M. de Lavalette, ni les dépêches trop pressantes de M. Thouvenel. Entre la situation d'aujourd'hui et le retour à la situation d'il y a six mois, où est l'obstacle? Si M. Drouyn de Lhuys est au ministère des affaires étrangères, M. de Persigny n'est-il pas toujours au ministère de l'intérieur? Si l'un a pu changer deux ambassadeurs, qui s'étaient trop avancés du côté du Piémont, l'autre ne s'apprête-t-il pas à écarter de la Chambre les députés qui se sont le plus énergiquement prononcés en faveur du Pape? Pourquoi exclure M. Keller? Pourquoi M. Anatole Lemercier? Pourquoi M. de Flavigny? Pourquoi M. Plichon? Pourquoi M. Kolb-Bernard? Pourquoi M. Ancel? Pourquoi M. d'Andelarre? Pourquoi M. Gareau? Pourquoi M. de Mortemart? Pourquoi M. de Grouchy? Pourquoi M. de Blosseville? Pourquoi M. de Carayon-Latour? Pourquoi M. de Chazelles? Pourquoi M. de Cuverville? Pourquoi M. Durand? Pourquoi M. Hallez-Claparède? Pourquoi M. de Jouvenel? Pourquoi M. Pérouse? Pourquoi M. de Pierres? Pourquoi M. de Rambourgt? Pourquoi M. Reiset? Pourquoi M. de Ségur? Pourquoi M. de Tauriac? Pourquoi M. Perpessac? Pourquoi M. de Chambrun? Qu'ont fait ces honorables députés pour encourir la disgrâce du gouvernement? Ont-ils jamais été comptés parmi les ennemis de l'Empire? Appartiennent-ils à ces affreux anciens partis qui sont cause, en demandant la liberté, que le pouvoir se voit, bien à contre-cœur, obligé de nous la refuser? Non, puisque le pouvoir lui-même les avait choisis pour ses candidats, il y a six ans. Quel acte d'opposition si acharnée et si coupable se sont-ils donc permis pendant cette législature? Ils ont voté, dans l'adresse de 1861, le retranchement de deux mots qui leur semblaient injurieux pour le Saint-Père. Pas moyen de jeter le moindre nuage sur le sens et l'intention de ce vote. M. de Flavigny l'expliqua, au moment du scrutin, avec la rectitude d'un esprit

rompu aux habitudes parlementaires. Deux mots de moins dans le projet de la Commission, et la Chambre le votait avec cette unanimité moins cinq, qui restera célèbre dans l'histoire parlementaire. Cette concession insignifiante en apparence, ayant été jugée impossible, 91 voix se prononcèrent contre le paragraphe et 13 seulement contre l'ensemble de l'adresse. Tous les 91 ne sont pas exclus, mais tous les exclus sont des 91[1]. Voilà le fait que nous voulions livrer aux méditations des électeurs au moment où l'administration va leur présenter ses nouveau favoris.

Est-ce à dire que nous regrettions pour les honorables disgraciés le patronage officiel qui leur avait profité une première fois? Dieu nous en garde! Nous nous reprocherions même comme un manque de franchise de ne pas avouer que nous préférons pour leur cause qui est la nôtre, leur position de 1863 à celle de 1857. Ces retours offensifs de l'arbitraire administratif contre ceux qui lui ont fait d'abord accueil sont la meilleure leçon de liberté qui puisse être donnée à un pays. Quand on a dans son arrondissement une notoriété quelconque de naissance, de talents, de fortune, de services rendus, on doit savoir se passer de la faveur ministérielle et attendre sans trop d'inquiétudes le coup de chapeau de son sous-préfet. « Où donc est le motif sérieux qui me sépare du gouvernement? se demande M. de Flavigny dans une courageuse circulaire à ses électeurs; il me répugne de croire que c'est mon indépendance, et cependant, en combattant ma candidature, M. le ministre de l'intérieur ne laisse-t-il pas voir clairement quel est le genre de dévouement qu'il exige parfois et qu'apparemment je n'ai pas su atteindre.» *La majorité sans fantaisie*, voilà l'idéal que M. Granier de Cassagnac osait célébrer naguère en narguant les 91 en face de M. Baroche. Vous verrez qu'ils en viendront à la majorité sans phrases! Nous y gagnerions tout au moins de n'avoir plus à entendre applaudir de tels mouvements d'éloquence.

Ainsi, ce n'est pas nous, il nous importe de bien l'établir, qui rappelons l'attention publique sur la question romaine, c'est le gouvernement. De même que sous le régime de la censure des journaux, le gouvernement répond, bon gré mal gré, de ce qu'il laisse imprimer; de même, sous le régime des candidatures officielles, il dévoile ses projets par les noms qu'il choisit et par ceux qu'il rejette. Puisque l'on n'a que de bons desseins sur le Pape, pourquoi repousser systématiquement les députés qui ont eu le courage de se déclarer ses amis au moment où les spoliateurs se donnaient carrière? M. Drouyn de Lhuys ne rappellera pas de Rome les troupes qui gardent le Saint-Père, soit; mais M. de Persigny éloigne ses défenseurs de l'enceinte législative; n'est-ce pas là un premier acte d'abandon? N'est-ce

[1] On nous en cite un seul, M. Doumet, député de l'Hérault, qui n'a point voté, en 1861, l'amendement en faveur du Saint-Père. M. Doumet, dont le nom ne figure pas parmi ceux que nous rapportons ci-dessus, a joué un certain rôle l'an passé dans les querelles intérieures de la franc-maçonnerie.

pas tout au moins se faire soupçonner à plaisir de vouloir juger cette fois la cause du Saint-Siége, après avoir pris soin de le priver de ses avocats ? Que signifie ces exclusions évidemment systématiques? Voilà la question que nous posons nettement, non pas au gouvernement à qui il serait trop facile de ne pas nous répondre, mais à ses feuilles officieuses et notamment à *la France*, qui s'est honorée en défendant en Italie ce que nous y défendons nous-mêmes. Qu'on nous détrompe, qu'on nous explique dans un sens qui n'ait rien de menaçant pour les catholiques cet ostracisme contre tant de députés sur lesquels ils savaient pouvoir compter, et nous serons heureux de faire publiquement amende honorable de nos défiances. Jusque-là nous ne croirons ni inutile de les garder, ni coupable de les répandre.

Est-ce pour répondre à cette attitude menaçante du ministère de l'intérieur contre la papauté, qu'un des plus éminents prélats de l'Église de France vient de mettre au jour un travail lentement élaboré sur le vrai caractère et l'histoire véritable de la souveraineté pontificale [1] ? On se rappelle que M. le sénateur Bonjean, qui vient d'être promu à la première présidence de la cour de Riom, en attendant, assure-t-on, qu'on lui trouve un poste moins éloigné du Luxembourg, s'était lancé à l'attaque du pouvoir temporel avec un lourd et prétentieux bagage de témoignages historiques. D'après lui, plus les papes se seraient montrés jaloux de protéger leur domaine temporel, plus ils auraient compromis leur autorité spirituelle. C'est précisément la thèse inverse que soutient avec une écrasante supériorité de doctrine et d'informations Mgr l'archevêque de Besançon. Aidé du précieux *Codex diplomaticus* récemment publié par le P. Theiner, gardien des archives secrètes du Vatican, il enseigne à son collègue du Sénat les faits nombreux qu'il a ignorés et le vrai sens de ceux qu'il a travestis.

« Si l'on voit, dit le savant cardinal dans les pages qui annoncent et résument son livre, les papes ne conquérir, ne recouvrer ou n'agrandir leur pouvoir politique qu'au profit de leur pouvoir spirituel, il faudra bien avouer, après une expérience aussi complète , que les défenseurs du pouvoir temporel défendent par là même le pouvoir spirituel , et qu'en nous séparant des entraînements et des préjugés de notre temps, nous avons pour nous toute la sagesse du passé. » Le volume de Mgr Mathieu est une arme de choix qui vient couronner l'admirable faisceau des livres de guerre forgés par le clergé français pour la défense du Vatican. Il faut le lire si l'on tient à s'initier au dernier état d'une question qui ne pourraît être ni assoupie ni résolue durablement contre nous, car elle est la question même de la constitution de l'Église et de la liberté des âmes.

[1] *Le Pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire.* Étude sur l'origine, l'exercice et l'influence de la souveraineté pontificale; par S. É. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. — Paris, chez Adrien Le Clère.

II

Si les exclusions systématiques de M. de Persigny ont un sens qu'il nous est impossible de ne pas trouver significatif, il faut reconnaître que l'attitude d'une partie de la presse qui passe pour n'être pas absolument sans relations avec le pouvoir, n'est pas de nature à nous rassurer. Pendant que le ministère de l'intérieur demande des députés qui ne votent jamais contre le gouvernement, les journaux dont nous parlons veulent une chambre révolutionnaire. Entre ces deux éléments qui sont loin de s'exclure, comme on sait, quelles seraient notre part et notre place? On avait prononcé le mot de liberté comme le mot de ralliement de tous les partis dans les prochaines élections, mais on a prononcé en même temps le mot de coalition et la panique est entrée dans les cœurs. Que va-t-il se passer? Peut-on croire que chaque opinion se réserve d'agir pour son compte et se présentera dans les comices armée seulement de ses principes et de ses espérances? Chacun sait trop que le suffrage universel ne s'aborde point ainsi et ne s'émeut pas pour si peu. Nous sommes loin du temps où le corps électoral était un régiment dont chaque soldat avait son signalement, ses états de service et son numéro inscrits sur les registres d'un parti. Ce qu'il faut aux masses électorales, ce n'est point un programme qu'elles ne peuvent ni accepter ni contredire, c'est un mot, un mot simple et grand qu'elles puissent répéter et comprendre; ce qui risque de les soulever, ce n'est pas la parole de quelques journaux, c'est le pressant aiguillon d'un besoin public ou d'une passion nationale. Le gouvernement a bien tort, en vérité, de se mettre en frais de notes au *Moniteur* et de serment préalable ; le plus sûr gardien de la Constitution, c'est le bulletin de vote remis dans toutes les mains. Les partis ne feront rien, ne tenteront rien, en tant que partis, par la raison qu'ils se sentent les uns et les autres radicalement impuissants. Et notez qu'en parlant ainsi, nous ne prétendons faire ni le procès des partis, ni l'éloge exagéré du suffrage universel. Il faut aimer les institutions de son pays, avec passion, si l'on peut, avec modération, si l'on ne se sent pas capable d'enthousiasme; mais avant tout il faut les connaître. Le suffrage universel est ainsi fait qu'aucune opinion ne doit ni espérer ni désespérer complétement de lui: rien à lui demander pour des ambitions et des rancunes; tout à en attendre pour le triomphe des rares vérités qui nous rallient tous et qui sont le fond commun de la politique. Coalition lui-même et coalition des plus confuses, puisqu'il entraîne pêle-mêle l'ignorance et le savoir, la fortune et la misère, les passions les plus nobles et les plus bas instincts, le suffrage universel

n'est accessible et ne s'est jamais rendu qu'à une coalition. Que fut le vote du 10 décembre 1848, sinon une coalition? Est-ce que ce fut sans aucune espèce d'accord préalable qu'on vit des journaux démocratiques et des journaux légitimistes porter à tous les coins du territoire le nom du prince Louis-Napoléon? Six mois après, aux élections pour la législative, n'est-ce pas encore une coalition qui fit arriver dans les deux tiers des colléges ceux qu'on appelait les *candidats de l'ordre* contre les candidats d'un parti qui avait cependant pour lui en ce moment le nom et la forme du gouvernement? Ainsi rien ne s'est fait, rien ne se fera avec le suffrage universel que par ce moyen mal compris, mal pratiqué peut-être en plus d'une circonstance, mais inévitable et nécessaire. Ils le savent bien ceux qui dénoncent avec un si vertueux emportement la coalition de la liberté! Allez au fond de tel article fulminé comme une bulle du Vatican révolutionnaire contre le rapprochement des anciens partis; qu'y trouverez-vous? la coalition de la démocratie et de l'autorité. Il y a des points communs, je le sais, il y a des carrefours plus ou moins éclairés où l'on se rencontre, où l'on a le temps de se serrer furtivement la main en échangeant le mot de passe. On a été ensemble applaudir *Giboyer* joué par ordre, cela s'est vu en province, pourquoi n'irait-on pas ensemble au scrutin?

Sans doute il serait ridicule de compter aujourd'hui sur des élections qui pourraient être en rien comparées à celles que nous rappelions tout à l'heure. Le besoin de liberté est un stimulant malheureusement moins énergique que le besoin d'ordre, et l'administration ne se propose pas, comme ce serait son devoir, d'assister à la lutte seulement pour en assurer les conditions légales et la sincérité. A l'heure qu'il est, les préfets passent en tournée de révision dans tous les chefs-lieux de canton, inspectant du même coup d'œil les conscrits et les candidats, et notant suivant la formule administrative ceux qu'ils auront jugés bons pour le service. Ne rien faire ou refuser de sortir de son isolement devant une telle activité armée de tels moyens, c'est livrer les destinées du pays à la colonie officielle; ne pas vouloir marcher ensemble, c'est ne pas vouloir marcher du tout, c'est se condamner ou à porter son vote aux candidatures patronnées, ou à une abstention systématique qui n'est pas essentiellement distincte de l'adhésion. Qui ne dit rien consent; c'est la sagesse des nations qui a consacré cette formule.

Est-il possible d'ailleurs qu'on puisse, sans s'abuser et se calomnier soi-même, se dire désintéressé de la politique et du gouvernement de son pays? Chose étrange, nous sommes tous d'accord pour déclarer que devant le danger de la patrie, toute dénomination de partis s'effacerait, tout homme de cœur se lèverait, prêt à résister et à mourir pour elle; mais s'il s'agit, au lieu de ses frontières, de sa sécurité, de sa richesse, de ses progrès dans l'ordre et dans le bien, de sa liberté surtout, nous nous croyons le droit de ne plus comprendre et de nous tenir à l'écart. Chaque jour cependant nous

apporte la preuve que ce sont nos plus chers et plus personnels intérêts qui se débattent sans nous et se règlent trop souvent contre nous. Hier encore, ne discutait-on pas au Corps législatif une loi qui révise un certain nombre d'articles du Code pénal? C'est toujours grave de toucher au Code pénal; j'ajoute que c'est triste, quand on y touche pour augmenter le nombre des faits qualifiés crimes ou délits et pour restreindre la part laissée jusque-là à la clémence du juge. Eh bien, il y avait dans le projet du gouvernement un article 222 qui ne tendait à rien moins, en incriminant en des termes dangereusement vagues, l'outrage non public envers un fonctionnaire, qu'à permettre à la police de venir saisir à votre domicile une caricature crayonnée au dos d'un cahier ou quelques lignes discrètement confiées au papier qui souffre tout et enfermées dans votre secrétaire. Nous sommes loin de dire que ce fût là le but de l'article de loi proposé : nous disons que c'en était l'abus possible et le danger certain. La Chambre et le gouvernement l'ont reconnu, l'une en le repoussant, l'autre en consentant à lui rogner les griffes sous le velours de sa rédaction. Que serait-il arrivé, nous le demandons, si cette rédaction n'eût pas été combattue, si l'opinion publique, prévenue par un article de M. Prévost-Paradol, dont c'est assez faire l'éloge que de dire qu'on s'en est souvenu au bout d'un an, n'eût pas trouvé quelques voix indépendantes pour lui servir d'interprète? Cela peut-il vous être indifférent, que pour un papier tombé de votre poche dans les mains d'un juge d'instruction qui voudrait faire du zèle, vous puissiez être appréhendé au corps et conduit devant un tribunal? Et voyez comme il est toujours vrai qu'il y a une évidence de raison et de sentiment devant laquelle tombent les partis pris les plus invincibles et les défiances les plus invétérées : cette fois, les orateurs de l'opposition ont entraîné quelques orateurs de la majorité; MM. Jules Favre, Ollivier et Picard ont été suivis avec distinction, nous devons le dire, par MM. Segris, Nogent-Saint-Laurent et Millet, et nous avons constaté que par un miracle d'arithmétique que nous voudrions voir passer en règle au Corps législatif, les cinq se sont trouvés quarante-huit dans le scrutin.

Autre exemple pris aussi sous nos yeux. On discute en ce moment le budget. Le budget peut-il être indifférent à aucun de ceux qui en payent leur part? Est-il sans utilité de demander que les charges publiques soient allégées, que l'État, les départements et les communes s'arrêtent sur la pente ruineuse des emprunts, que les dépenses utiles soient seules autorisées, que les gros traitements soient amincis, que le luxe des grands fonctionnaires ne devienne pas la règle et l'économie bourgeoise l'exception? Et si ce sont là de vrais services à rendre au pays, pourquoi en laisser volontairement à d'autres toute la charge et tout l'honneur?

Si nous avions, quant à nous, à formuler une règle pour les élections qui s'approchent, nous dirions : Ni action partout, ni abstention partout; il est impossible qu'il n'y ait qu'une seule et même ligne de conduite à suivre

dans une affaire qui dépend de l'état si changeant de l'opinion dans 279 circonscriptions. Là où l'esprit public suffit à mettre à flot et à porter avec honneur une candidature catholique et libérale, n'hésitez pas à la lancer. Là où vous n'êtes pas assez forts pour rien tenter par vous-mêmes, voyez s'il serait convenable ou possible de vous réunir comme appuis à une candidature indépendante de l'administration [1]. Si honorables et parfois si sympathiques que plus d'un candidat patronné puissent vous être, il y a une chose qu'il faut leur préférer, c'est le libre choix des électeurs, c'est l'affranchissement du suffrage universel. En suivant cette voie, nous serons sûrs de rester fidèles à cette règle peu ambitieuse des jours difficiles : Ne faire aucun mal et n'empêcher aucun bien.

III

La Pologne est encore debout ; on l'avait crue abattue avec Langiewicz, elle s'est relevée, plus résolue que jamais à perdre tout son sang avant de se laisser remettre aux fers. Au fond de ses bois déserts et de ses villages incendiés, elle continue cette lutte sans exemple qui tient depuis trois mois les forces d'un grand empire en échec devant quelques bandes de jeunes gens. Miracle, en effet, s'il ne s'agissait que de quelques milliers de réfractaires courant la campagne pour fuir les recruteurs moscovites ! Mais derrière ces bandes, il y a une nation qui a juré de revivre ; derrière cette nation, nous avons la joie de le constater, il y a aujourd'hui l'Europe.

Que vient-elle faire dans cette querelle? Cherche-t-elle autre chose que la fin d'une lutte atroce qui révolte sa sensibilité et compromet son repos? Veut-elle sérieusement l'affranchissement et la constitution de la Pologne? Mais de quelle Pologne ? De celle du partage ou de celle du traité de Vienne ? La Lithuanie tout entière sera-t-elle enlevée à la Russie, la Posnanie à la Prusse, la Galicie à l'Autriche ? Quelle forme de gouvernement donnerait-on à ce nouvel État quand on lui aurait trouvé des frontières? Questions, les unes oiseuses, les autres prématurées, faites pour diviser les amis de la Pologne, refroidir les cœurs, fournir des prétextes à l'inaction. L'important,

[1] Une note menaçante insérée au *Moniteur* du 23, au lendemain des avertissements infligés aux *Débats* et au *Journal des villes et campagnes*, interdit aux journaux d'appeler *candidats indépendants* ceux qui se présentent sans le patronage des préfets. Nous croyons, sans attendre qu'ils s'en vantent, à l'indépendance de tous les candidats; mais ceux-là, c'est la grammaire qui le veut, peuvent seuls du moins se dire *indépendants de l'administration*.

c'était que le cri de la sympathie universelle fût assez fort pour entraîner les gouvernements à parler, et ils ont parlé. Ce qu'ils ont dit, la publication des dépêches nous le révélera bientôt, mais il n'est pas besoin d'être versé dans les secrets de la diplomatie pour le deviner. Au nom de la paix de l'Europe périodiquement mise en péril par les convulsions de la Pologne, la France prie amicalement le czar de désarmer par de larges concessions le ressentiment légitime de ce peuple. Ce qu'on a fait jusqu'ici ne saurait suffire, puisque c'est toujours à recommencer. A un mal permanent il faut bien reconnaître une cause permanente. La position géographique de cette contrée, placée au centre du continent, et communiquant à l'instant même ses agitations à toutes les extrémités, fournit une raison de plus à l'intervention toute européenne de la France. Avec moins d'affabilité dans l'expression et plus de réserve sur le fond même de la question, l'Autriche se plaint d'entendre trop souvent et de trop près la fusillade sur sa frontière polonaise, et montre sa Galicie à peu près apaisée par de libres institutions loyalement offertes et loyalement acceptées. Quant à l'Angleterre, elle remet sur le tapis la carte déjà jouée en 1831 de l'acte final du traité de Vienne, et en tire la conclusion qu'il y a un droit évident pour les puissances à rappeler à la Russie les conditions auxquelles Varsovie lui a été livrée.

Toutes ces façons d'engager le débat sont bonnes, bien que celle de l'Angleterre nous paraisse avoir seule une sérieuse valeur diplomatique. Ce qu'a pu dire isolément chacun des trois cabinets importe moins d'ailleurs en ce moment que la réponse qui va leur être faite de Saint-Pétersbourg. Si le prince Gortschakoff répond avec politesse à la France, avec aigreur à l'Autriche : Chacun chez soi, chacun pour soi; veuillez vous occuper, vous de vos Hongrois et de votre Venise, vous de vos partis intérieurs à pacifier par la liberté, et laissez-nous nous charger seuls du bonheur des Polonais; » s'il s'amuse à équivoquer avec lord Palmerston sur la portée de l'article 1er de l'acte du 9 juin 1815, et qu'il finisse par dire à chacun de nous, comme Alexandre à M. de Talleyrand au congrès de Vienne : « J'ai deux cent mille hommes en Pologne, venez m'en chasser ! » si la Russie parle ainsi, disons-nous,—et il est difficile d'espérer qu'elle puisse parler autrement, — qu'arrivera-t-il? Sans doute on va prétendre pour elle qu'en proclamant l'amnistie, l'empereur Alexandre a satisfait par avance à la seule de nos demandes qui pût passer pour justifiable. Sans doute, on ne manquera pas de citer notre tentative manquée d'intervention en Amérique. On n'oubliera pas de remarquer qu'alors aussi nous faisions parler l'humanité et les intérêts évidents de l'Europe, et rappelant d'une part le refus de concours des cabinets européens, de l'autre le refus d'écouter du gouvernement de M. Lincoln, on demandera à l'Autriche et à l'Angleterre si la Russie n'a pas droit aux mêmes ménagements que la république américaine, à la France si elle n'a pas droit de lui opposer la même réponse. Que les gouvernements de Londres et de Vienne soient résignés d'avance à accepter

cette défaite, cela n'est pas impossible. Mais que la France soit d'humeur à s'en contenter, c'est ce dont nous ne voudrions pas répondre. Un échec sur la question des États-Unis ou un échec sur la question de Pologne, ce n'est point du tout la même chose. Ces froissements inévitables dans les relations étrangères comme dans toutes les relations, n'ont en général que l'importance des questions à propos desquelles ils se produisent. Si sage qu'il veuille paraître, si peu porté qu'il soit vers les aventures, tout gouvernement doit tenir compte ouvert avec les passions et les préjugés de son temps. « Nous avons empoché le soufflet! s'écriait cyniquement le *Times*, dans un moment où les Anglais, gravement insultés par les Américains, ne voulaient à aucun prix se brouiller avec eux. Si le soufflet eût été appliqué par la main de la France, le gouvernement de Londres aurait-il osé s'en vanter? La Pologne est populaire parmi nous, son histoire et ses malheurs font partie, pour ainsi dire, de notre légende nationale; la France se croit obligée envers cette infortunée France du Nord, qu'elle a eu le tort de laisser partager, il y a 90 ans, et le tort plus grand encore de ne pas rétablir, lorsqu'à travers l'Europe vaincue et terrifiée, le sort de la guerre eut conduit nos armées à Varsovie.

Tout enveloppée qu'elle soit dans ses langes diplomatiques, la question de Pologne est donc en réalité la plus grave de celles qui s'agitent en ce moment. Pour le gouvernement français, elle est posée sur une pente au bas de laquelle se dresse le *casus belli*. Remonter cette pente nous paraît difficile; s'y laisser glisser serait aller au-devant d'une situation européenne pleine d'incertitudes et de périls.

Quand nous contemplons de l'œil d'un patriotisme attristé mais résolu, le champ qui, d'un jour à l'autre, peut s'ouvrir aux événements, nous n'y savons voir qu'une seule issue heureuse et désirable. C'est que la France et l'Autriche ne se séparent pas; c'est qu'elles entreprennent de marcher toutes deux, non pas seules mais ensemble, à la complète délivrance de la Pologne. Que l'Angleterre nous seconde, en admettant que son nouveau différend avec l'Amérique ne s'aggrave pas au point de lui enlever la liberté de ses allures; que la Suède nous ouvre ses ports et nous prête son armée, si la Finlande lui est promise; que l'Italie elle-même nous envoie ses soldats, pourvu qu'elle ne compte pas obtenir Rome en retour, rien de mieux. Mais, avant tout, que cette coalition repose sur l'alliance indissoluble de la France et de l'Autriche. Nous ne fermons les yeux sur aucune difficulté, nous entendons toutes les objections, nous assistons d'avance au triomphe de tant d'esprits uniquement diplomatiques qui croient avoir assez fait pour une question quand ils sont parvenus à la montrer insoluble. L'Autriche est copartageante; l'Autriche, qui a déjà perdu la Lombardie pendant que nous gagnions Nice et la Savoie, ne pourrait consentir à se dépouiller elle-même pour courir la chance de nous établir sur le Rhin. Nous savons tout cela, nous avons entendu toutes ces raisons,

et cependant nous persistons à croire que la Pologne ne sera relevée que par les mains réunies de l'Autriche et de la France. — Pourquoi cela? Parce que cette alliance est la seule qui puisse nous garantir que la guerre, si elle est malheureusement inévitable, ne deviendra jamais révolutionnaire.

Le parti démagogique, les hommes qui viennent jeter le cri de la guerre sociale sur les champs de bataille de l'indépendance, voilà les ennemis que nous redoutons le plus pour la Pologne et contre lesquels la France et l'Autriche la tiendraient en garde. Assez peu influents chez elle, comme le remarque avec esprit une récente brochure très-bien informée de la situation passée et présente de ce malheureux pays [1], ils le sont beaucoup en Europe, où ils fournissent de prétextes la diplomatie russe à bout d'arguments. Ce parti, à qui l'on voudrait tout pardonner, parce qu'il est le délire du patriotisme irrité, nous l'avons vu essayer d'entrer en scène à Varsovie depuis quelques années. Il n'a fallu rien moins que la belle attitude de la nation en deuil, se laissant égorger au pied des autels, pour faire oublier quelques-unes de ses tentatives et rendre à la Pologne toutes les sympathies dont elle est digne. « A ceux-là aussi nous parlerons, s'écrie un jeune écrivain démocratique qui a gardé intacte sa foi de chrétien, nous les prierons d'oublier toutes les aigreurs de l'expatriation, tout ce qui fut mauvais conseil de découragement ou d'impatience, tout ce qui abusa de leurs aspirations pour les faire servir de coupables pensées, des causes justement réprouvées [2]. »

Contre ce secours qui est le vrai danger, contre ces auxiliaires qui sont les vrais ennemis, puisque, sans parvenir à chasser les Russes, ils parviendraient à faire perdre à la Pologne le cœur de la France, il n'y a, nous le répétons, qu'une seule et unique garantie, c'est l'union de la France et de l'Autriche. On oublie trop, on ne vante pas assez la merveilleuse résurrection de cet État, qu'on disait voué pour toujours à une désespérante immobilité. Nous ne savons, quant à nous, rien de plus noble et de plus consolant à contempler, que le spectacle de l'Autriche depuis la guerre d'Italie. Humiliée, vaincue, dépouillée d'une riche province, Solferino aurait pu être son Waterloo. Grand argument en faveur des vieux empires qui savent se relever d'un jour de désastre! Tombé empereur absolu, François-Joseph s'est relevé souverain constitutionnel. C'est le vieux système bureaucratique et centralisateur, c'est M. de Schwarzenberg et M. de Bach qui ont été vaincus et renversés. Une Autriche nouvelle est apparue; catholique, elle a assuré à ses peuples la liberté religieuse; libérale, elle leur a donné des franchises que nous sommes réduits à leur envier; politique, elle a déclaré à la Russie qu'elle en avait assez de la fatale complicité de 1772, et

[1] *La Pologne et les traités de Vienne*, par Paul Thureau Dangin. Paris, Douniol et Dentu.

[2] *La Pologne chrétienne et nouvelle*, par Eugène Villedieu. (Au profit des Polonais chez Douniol et Dentu.)

qu'elle demandait une constitution pour les Polonais du grand-duché de Varsovie.

La réalisation la plus complète de la monarchie représentative et parlementaire, c'est chez elle, c'est dans cette vieille terre catholique qu'il faut aller l'admirer. Ce n'est pas seulement le système estimable des libertés locales et des assemblées consultatives ; ce n'est pas davantage le système parlementaire tel qu'il a été pratiqué en France depuis 1814, élevant une Chambre isolée mais issue de la nation en face d'un trône sans appuis, ce sont les deux systèmes réunis installant à Vienne une assemblée centrale investie des droits les plus étendus, et, dans les divers États de l'Empire, dix-sept diètes provinciales qui ont pour mission d'appliquer, suivant les usages et les besoins de chaque région, les principes de législation posés par le Reichsrath. Ces dix-sept diètes viennent de terminer leur session. Ceux qui se plaisent à croire impossible que l'Autriche s'allie jamais avec nous pour se délivrer du voisinage menaçant de la Russie, et s'assurer d'immenses accroissements de territoire le long du Danube, auraient jugé bien autrement impossible, il y a dix ans, le spectacle de concorde, de liberté animée et régulière qu'elle vient de nous donner. Rien de plus beau, nous le répétons, que de voir, en ce temps où toute défaite semble mortelle et toute liberté suspecte, un vieil empire se relever de la défaite par la liberté. Que manque-t-il encore à l'Autriche rajeunie et sauvée? Il lui manque de mettre sa politique étrangère d'accord avec sa politique intérieure, d'être libérale en Europe comme elle l'est à Vienne. La Pologne frappe à sa porte. Que les conseillers de François-Joseph se hâtent de l'ouvrir toute grande, c'est la fortune de l'Autriche !

IV

On s'est grandement ému, ces jours derniers, de l'apparition d'un nouveau livre de l'évêque d'Orléans, intitulé: *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours.* Nous ne pouvons pas ne pas parler d'un si grave événement.

Parmi les systèmes de rénovation sociale qui se sont produits de notre temps, il en est un qui pour avoir fait moins de bruit dans le monde que les visions de Fourier ou les utopies de Saint-Simon dont il est une dérivation, n'en a pas moins pris sa place et trouvé des adeptes au milieu de nous. Ce système s'intitule, sans aucun respect pour le dictionnaire de l'Académie, *positiviste.* Rien de moins positif cependant que cette doctrine, s'il en fallait

juger par les divagations de son inventeur, M. Auguste Comte. En de nombreux volumes absolument impossibles à lire pour qui tient à comprendre ce qu'il lit, ce professeur de mathématiques a essayé de mettre au jour les éléments rationnels d'une philosophie, d'une politique, d'une société, d'une religion toutes nouvelles. Jamais plus triste résultat d'impuissance et de chaos ne fut affiché avec plus d'appareil scientifique et plus de faconde barbare. Quand M. Comte a écrit sur une question, c'est comme lorsqu'il à neigé sur un champ, on n'y reconnaît plus les chemins. D'un travail publié en brochure il y a cinq ans, par un écrivain compétent, on peut conclure cependant que l'inventeur du *positivisme* n'était au fond qu'un athée. Son grand Être dans lequel chacun de nous doit s'incorporer, n'est en effet que « l'ensemble des êtres passés, futurs ou présents, qui concourent librement à perfectionner l'ordre universel... ou l'ensemble continu des êtres convergents[1]. » Pour son culte social qui consiste à adorer les grands hommes, il avait imaginé une corporation de vingt mille philosophes très-bien appointés, dont cinq mille seraient fournis par la France et qui devaient « satisfaire aux besoins spirituels de l'Occident. » Les cérémonies en sont décrites dans le *Calendrier positiviste*, publié en 1851, ou *tableau sociolatrique résumant en* 81 *fêtes annuelles l'adoration de l'humanité*. Les mois et les saints de ce calendrier sont : Moïse, Homère, Aristote, Archimède, César, saint Paul, Charlemagne, Dante, Gutenberg, Shakespeare, Descartes, Frédéric et Bichat. Ne croirait-on pas lire les noms gravés pêle-mêle sur la frise du Palais de l'Industrie? En fait de culte privé, M. Comte demande à ses adeptes d'adorer le *sexe affectif*, c'est-à-dire la femme, ce qui est bien galant pour un philosophe. On n'est pas tenu d'ailleurs de se montrer trop difficile sur le choix. L'Egérie du nouveau Numa, celle qu'il appelait l'*éminente prolétaire*, la *femme vraiment supérieure*, était une pauvre fille des champs dont il avait fait à la fois sa déesse et sa cuisinière. Noblement jaloux d'élever de plus en plus l'objet de son culte au-dessus de l'homme, il en vint à rêver un système de *procréation humaine exclusivement féminine*. On devine que les détails sont scabreux. Il ne s'agirait de rien moins, semble-t-il, que des ingénieuses pratiques de la pisciculture appliquées à la multiplication de notre espèce. » La civilisation, dit Auguste Comte, non-seulement dispose l'homme à mieux apprécier la femme, mais augmente la participation de ce sexe à la reproduction humaine *qui doit à la limite émaner exclusivement de lui*. » Nos lecteurs, et surtout nos lectrices nous pardonneront aisément de reculer devant des citations impossibles. La poésie antique avait des monstres créés sans mère, *prolem sine matre creatam;* voilà maintenant un idéal de société où la désignation de *père inconnu* s'appliquerait à tout le monde. Les curieux pourront chercher dans la brochure de M. Wallon, qui n'ose pas tout tran-

[1] *La foi d'un athée;* par M. G. Wallon, 1858. Chez Douniol.

scrire, les conséquences que le réformateur entend tirer de sa belle découverte, au triple point de vue de la personne, de la famille et de la cité. Bornons-nous à dire, pour le soulagement de notre conscience, que, d'après son propre récit, ce demi-dieu avait dû être enfermé, à l'âge de vingt ans, dans la maison du docteur Esquirol « où le plus absurde traitement, prétend-il, me conduisit rapidement à *une aliénation très-caractérisée.* » Sorti de son cabanon au bout de quelques mois, le jeune aliéné se crut guéri. Mais M. Esquirol l'avait déclaré incurable et le public, qui a eu à s'occuper de lui, notamment M. Poisson, M. Arago, l'Académie des sciences, qui refusa d'entendre ses communications, l'Ecole polytechnique où sa chaire lui fut retirée en 1842, ont confirmé l'avis du célèbre médecin.

Quels rapports peuvent exister entre ce digne pensionnaire de Bicêtre et un savant considérable et considéré comme M. Littré? Pas d'autres en vérité que ceux proclamés par M. Littré lui-même. « Nous sommes disciples d'Auguste Comte, a-t-il écrit, nous le proclamons aussi haut qu'il est possible. C'est à lui que nous rapportons ce que nous sommes si nous sommes quelque chose ; ce que nous pouvons si nous pouvons quelque chose[1]. Nous ne nous croyons pas permis cependant d'infliger au traducteur d'Hippocrate la complète solidarité des extravagances de son maître. Seulement peut-on dire que les doctrines du fondateur du positivisme soient au fond, celles de l'auteur du dictionnaire de médecine qui est devenu classique dans nos Facultés? Les citations, recueillies par l'évêque d'Orléans, ne laissent pas, hélas! le plus léger prétexte d'en douter. C'est le même dédain de toute foi, la même infatuation de l'esprit de secte, la même négation de l'âme, de la vie future, de la loi morale, la même substitution de l'humanité à Dieu, la même folie d'athéisme scientifique. « Lorsque M. Littré, vient d'écrire, M. Guéroult remué jusqu'au fond de sa raison et de son cœur par le cri d'alarme de notre éloquent évêque, aprés avoir supprimé l'idée du Dieu créateur ou vivificateur du monde, propose à notre culte l'humanité, nous ne pouvons que lui souhaiter beaucoup de succès ; mais, quant à nous, nous ne fléchirons jamais les genoux devant ce Dieu nouveau dont nous avons l'honneur de faire partie, que nous aimons beaucoup, sans doute, en nous et hors de nous, mais que nous connaissons trop bien pour être jamais tenté de l'adorer[2]. »

M. Littré n'est pas le seul qui puisse se dire atteint par les démonstrations sans répliques puisqu'elles sont faites avec des textes, dont Mgr d'Orléans a rempli sa brochure. MM. Renan, Taine et Alfred Maury viennent aussi, chacun dans sa nuance délicate ou grossière, proclamer qu'ils travaillent à détruire dans la jeunesse la foi en Dieu, à l'âme, à la vie future. Il nous semble même que, si l'un d'eux est plus maltraité par ses propres citations et par l'insistance du rude polémiste, c'est l'auteur des *Études d'histoire*

[1] *Paroles de Philosophie positive*, p. 57.
[2] *Opinion nationale* du 23 avril

religieuse plutôt que le philosophe du positivisme. Quel acte plus naturel, quel devoir plus élevé pour un évêque que de signaler aux jeunes gens et aux pères de famille le danger de certains cours ou de certains livres? Est-ce que cela est nouveau dans l'épiscopat? Est-ce que cela pourrait être reproché à Mgr Dupanloup dont la vie entière a été vouée à l'éducation de la jeunesse? On a voulu prétendre que cet avertissement publié au moment où les quarante avaient à se prononcer sur la canditature de M. Littré, leur était particulièrement adressé et que cet acte si grandement épiscopal n'aurait été qu'une manœuvre pour faire échouer une élection. « Il est puéril de supposer que j'aie un tel pouvoir, a répondu d'avance le prélat, mais sans hésiter, je déclare que, si je l'avais, j'en userais. »

L'Académie a répondu à son tour, elle a prouvé par son vote de jeudi qu'elle n'a cru à aucune tentative de pression exercée sur elle de l'intérieur et qu'elle ne cède pas davantage à la pression du dehors. Eût-elle nommé M. Littré, jamais la pensée ne nous serait venue qu'elle acceptât la moindre solidarité de ses doctrines, et parmi les onze membres qui l'ont soutenu jusqu'à la fin de leurs votes, nous osons affirmer que tous ou presque tous ont voté uniquement pour le philologue et l'honnête homme. « *Ces beaux esprits tombés en enfance*, » comme on l'a dit, en même temps qu'ils confiaient à M. Dufaure l'honneur de louer le chancelier Pasquier, ont jugé convenable de donner à M. Biot un successeur digne de ce savant chrétien. M. de Carné tient au *Correspondant* par des liens trop anciens et trop publics pour que nos lecteurs aient à attendre de nous son éloge.

L'incident académique est donc heureusement terminé, reste la grande question de doctrines à laquelle le public a droit de vouloir une solution. Que les journaux hostiles se décident donc à donner à leurs lecteurs les citations de la brochure; la plus simple loyauté, le plus léger désir de mener à bien cette grave controverse leur en fait un devoir. Qu'ils se prononcent avec bonne foi pour ou contre les doctrines dénoncées; elles valent la peine qu'on prenne garde à elles. Qu'ils nous montrent où est en tout cela le trait d'intolérance dont l'auteur de l'*Avertissement aux pères de famille et à la jeunesse* ne veut être ni accusé ni loué. A quel bras séculier autre que le sien qui est à la fois du siècle et de l'Église, a-t-il fait appel? Fort de sa conscience d'évêque, assuré même de ne pas trouver à ses côtés tous les généreux auxiliaires de ses luttes précédentes, il n'a pas craint de provoquer des ennemis plus puissants que lui. Est-ce là opprimer les autres ou s'exposer vaillamment soi-même? A-t-on entendu pendant que MM. les académiciens votaient paisiblement, les cris des ligueurs autour du palais de l'Institut? A t-on vu d'autres flammes dans cette brochure que celles d'une éloquente indignation plus mêlée de tristesse que de colère? Ni les personnes ne sont diffamées, ni les intentions incriminées. — Répondez-moi, expliquez vos paroles, prouvez-moi que je me trompe, leur dit ce singulier inquisiteur, et mon cœur sera inondé de joie!

Et d'ailleurs, est-ce bien, comme s'en est plaint *le Temps*, au nom de la seule orthodoxie catholique que cet Évêque s'est présenté, est-ce même au nom des croyances communes à toutes les confessions chrétiennes? On sait bien que non; on sait bien que nous sommes en face d'une critique sans frein, parce qu'elle est sans affirmations d'aucune espèce; on sait bien que tout dogme de religion, de morale, de philosophie, de loi naturelle ou sociale doit à la longue tomber en poussière sous ce marteau dont rien n'arrête l'aveugle et mécanique destruction. En pleine lumière, en plein christianisme n'avoir plus même la foi de Socrate et de Platon! s'écrie le grand évêque. Et rien n'est plus vrai, rien n'est plus triste! Par amour de la science quelques sophistes ont entrepris de détruire dans les cœurs les fondements de la science chrétienne et de toute science. La jeunesse est livrée à leurs expériences comme un champ où l'on essaye quelque nouvelle machine à labourer, ou comme un malade sur lequel il sagit d'entreprendre une étude plutôt qu'une cure. M. Littré opère sur elle d'une main froide et sûre en homme très-convaincu que la dissection des vieilles croyances ne fait saigner que la chair et contracter que les muscles. M. Renan jette les fleurs de son éloquence dans les vides qui se creusent sous le bistouri. Fleurs à la place de l'âme! fleurs à la place de Dieu! fleurs à la place de l'espérance « dont il faut apprendre à se passer! » Pendant ce temps, M. Taine raconte avec des lazzis la grande opération qui se fait et amuse le public devant la porte. Eh bien! qu'il se soit trouvé dans ce public un homme, un prêtre, un évêque, pour pénétrer dans l'amphithéâtre, renverser les appareils du supplice, délivrer la victime déjà toute engourdie de chloroforme, la ramener au soleil de justice et de vérité, nous disons que non-seulement cela est plus grand qu'un incident académique, mais qu'il faut s'en réjouir comme d'un heureux décret de la providence!

Léopold de Gaillard.

P. S.—Les grands intérêts que nous venons d'envisager ne doivent pas nous faire oublier la discussion, si importante pour tous les amis du catholicisme et de la liberté, qui a lieu en ce moment à la chambre des représentants de Belgique. Le ministère *Piémontiste* qui a encore la majorité, dans cette chambre, a proposé une loi qui confisque les bourses fondées autrefois au profit de l'université de Louvain et de diverses autres institutions catholiques, et qui, en outre, prohibe toute fondation analogue au profit de l'enseignement libre. Le rapport de la commission, fait par M. Bard, énonce la prétention de confisquer toute la force morale et intellectuelle du pays au profit de la bureaucratie avec un cynisme qu'il ne nous souvient pas d'avoir jamais rencontré ailleurs.

Mais la discussion a été jusqu'à présent entièrement favorable aux orateurs catholiques. M. Kervyn de Levenhove, aussi compétent en politique qu'en érudition ; le comte Hadelin de Liedekerke, dont le talent parlementaire compte déjà tant de succès, et M. Schollart (tout nouvellement élu à Louvain), dans un premier discours qui a été regardé par tous comme un vrai triomphe, ont revendiqué les droits de la liberté, de la justice, de la famille et de la propriété, avec une éloquence et une force de raison dignes de nos plus chaleureuses sympathies. En supposant que la majorité leur donne tort, ils n'en auront pas moins marqué le projet ministériel d'un stigmate ineffaçable. Cette loi, ajoutée à tant d'autres actes antipathiques à la vieille liberté flamande comme à l'esprit généreux de la constitution belge, achèvera de combler la mesure des griefs sous lesquels tous les hommes de bien de la Belgique espèrent voir tomber aux prochaines élections les tristes parodistes de la centralisation française.

L. G.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CINQUANTE-HUITIÈME

(VINGT-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE *)

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

* Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1862.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CINQUANTE-HUITIÈME.

TABLE

DU TOME VINGT-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CINQUANTE-HUITIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1863.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.